



Vendredi 30 juillet 2021

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 1er, mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4

JUIN 2021

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Désignation d'un président de séance.....	49
Condoléances.....	3	2021 DFA 19 - Compte de gestion 2020 du budget général.....	50
Souhaits de bienvenue.....	4	2021 DFA 18 - Compte administratif 2020 du budget général.....	50
Adoption de comptes rendus.....	4	2021 DFA 16 - Compte de gestion 2020 des états spéciaux d'arrondissement.....	50
2021 SG 35 - Communication : Le Paris du Quart d'heure, Big Bang de la proximité à Paris.....	4	2021 DFA 12 - Etats spéciaux d'arrondissement. - Compte administratif 2020.....	50
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la territorialisation des mesures d'urgence et de relance.	4	2021 DILT 6 - DFA - Service techniques des T.A.M. - Compte de gestion 2020 du budget annexe.....	50
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au recensement des éléments de mobilier urbain et au choix des modèles installés.....	4	2021 DILT 5 - DFA - Service techniques des T.A.M. - Approbation du compte administratif 2020.....	50
Suspension et reprise de la séance.....	23	2021 DPE 13 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Compte de gestion 2020.....	50
Rappel au règlement.....	23	2021 DPE 12 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Compte administratif 2020.....	50
2021 SG 35 - Communication : Le Paris du Quart d'heure, Big Bang de la proximité à Paris (suite).	23	2021 DPE 11 - DFA - Budget annexe de l'assainissement - Compte de gestion 2020.....	50
Compte rendu de la 8e Commission.....	31	2021 DPE 10 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Compte administratif 2020.....	50
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au centre de collecte pneumatique des déchets, 21 boulevard de Douaumont (17e).....	32	2021 DASES 87 - DFA - Compte administratif 2020 et compte de gestion 2020 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance.	50
2021 DEVE 38 - Subvention (3.000 euros) à l'Association francilienne de soutien à Alternatiba pour ses actions de sensibilisation face au dérèglement climatique à Paris.....	33	2021 PP 39 - Approbation du compte de gestion 2020 de M. le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris (DRFIP) concernant les opérations de la P.P. (budget spécial de la P.P.).....	50
2021 DEVE 40 - Subvention (5.000 euros) à l'association Les 150 pour ses actions de sensibilisation face au dérèglement climatique à Paris.....	36	2021 PP 40 - Approbation du compte administratif 2020 du budget spécial de la Préfecture de police.....	50
2021 DEVE 41 - Subvention (1.000 euros) à l'association Massive Impact pour ses actions de sensibilisation face au dérèglement climatique à Paris.....	38	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux animaux du lac Daumesnil.....	66
2021 DEVE 55 - Convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (60.000 euros) au budget de l'association BruitParif pour l'année 2021.....	39	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux permis de végétaliser.....	68
2021 DVD 42 - Fourniture de chaleur. - Convention avec la CPCU et GéoMétropole.....	41	2021 DEVE 34 - Participation à la Chaire partenariale Agriculture urbaines, services écosystémiques et alimentation des villes : convention entre la Fondation AgroParisTech et la Ville de Paris.....	69
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réutilisation de la chaleur dégagée par les bouches d'aération sur la voie publique.....	41	Compte rendu de la 1ère Commission.....	71
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au système d'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch.....	43	2021 DAE 91 - Subvention (160.000 euros) à l'association E2C (Ecole de la Deuxième Chance) dans le cadre du plan Boost Emploi.....	72
2021 DAE 131 - Budget participatif. - Subvention d'investissement (11.000 euros) et convention en faveur d'une initiative zéro déchet menée par MyGreenGo et Ecotable dans le 10e arrondissement.....	44	2021 DAE 119 - Paris Boost Emploi. - Subvention (220.000 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2021-2023 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC).....	73
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au maintien des activités citoyennes du jardin partagé Truillot.....	45	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réactivité de la Ville de Paris dans le soutien aux acteurs économiques parisiens.....	74
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'information sur l'abattage et le remplacement des arbres.....	47	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la privatisation du ménage dans certains sites administratifs.....	76
Suspension et reprise de la séance.....	49		

2021 DAE 133 - DASES - Subvention de fonctionnement (35.000 euros) à l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air d'Ile de France (UNAT Ile de France) (15e).....	78
2021 DDCT 37 - Attribution de 6 subventions de fonctionnement (75.000 euros) et d'une subvention d'investissement (24.593 euros), convention de fonctionnement avec l'Association française d'Astronomie.....	79
2021 DAE 141 - Convention de co-production. - Hacking 2021.....	80
2021 DAE 57 - Signature d'un arrêté portant règlement du Carré aux artistes de la place du Tertre (18e).....	82
2021 DAE 124 - Convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation et le cofinancement d'une étude sur le soutien aux évolutions du commerce à Paris (47.880 euros).	84
2021 DAE 140 - Prix savoir-faire en transmission 2021.....	85
Vœu n° 13 déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la révision du règlement des étalages et terrasses.	86
Vœu n° 14 déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement du pouvoir des maires d'arrondissement concernant les terrasses.....	86
Vœu n° 15 déposé par le groupe Changer Paris relatif au contrôle des terrasses éphémères.....	86
Vœu n° 16 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères.	86
Vœu n° 17 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une exonération partielle du droit de terrasse.	86
Vœu n° 18 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la prolongation de l'exonération des droits de terrasse.....	86
Vœu n° 18 bis déposé par l'Exécutif.....	86
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au soutien à la profession de bouquiniste.	92
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'une zone touristique dont la rue du Commerce constituerait le centre.	93
Compte rendu de la 2e Commission.	95
2021 DAC 389 - Subventions (25.000 euros) à une fondation et deux associations mémorielles.....	96
2021 DAC 501 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Donald Caskie au 17, rue Bayard (8e).	98
2021 DAC 502 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Cardin au 59, rue du Faubourg Saint-Honoré (8e).....	99
2021 DAC 503 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Crevel au 30, rue de l'Echiquier (10e).....	101
2021 DAC 505 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Liliane Klein-Lieber au 8, square Moncey (9e).	102

2021 DAE 110 - Modification de la dénomination de la Halle aux Chevaux - René Froment (15e). - Avenant à la CODP du marché du livre ancien.	103
2021 DEVE 35 - Dénomination "jardin Nusch Éluard" attribuée à l'espace vert situé 1, impasse de la Chapelle (18e).	105
2021 DICOM 24 - Partenariat avec le Parlement européen en faveur de l'exposition sur Simone Veil.	106
2021 DU 62 - Dénomination place Juliette Gréco (6e).	107
Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à une dénomination en hommage aux femmes victimes de violences, notamment conjugales (13e).	107
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à Anna Karina.....	109
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à la mémoire d'Hanna Kamieniecki.	110
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à Edmée Chandon.	111
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un hommage à Jeanne Barret.	112
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un hommage à Tamara de Lempicka (14e).....	113
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'hommage au chien de guerre Vitrier.....	113
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à une dénomination en hommage à Jean-Claude Carrière.	115
Suspension et reprise de la séance.	116
2021 DAC 11 - Subvention (890.000 euros) et avenant à convention avec le théâtre Paris-Villette (18e et 19e).	116
2021 DAC 16 - Subvention (8.800.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Le Centquatre-Paris (19e).....	117
2021 DAC 18 - Subvention (930.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).	118
2021 DAC 24 - Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Plateaux sauvages (20e).	118
2021 DAC 33 - Subvention (620.000 euros) et avenant à convention avec le théâtre de la Bastille. - SAS La Manufacture (11e).	120
2021 DAC 42 - Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallo (11e).	121
2021 DAC 191 - Subvention (166.000 euros) et avenant avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).....	122
2021 DAC 556 - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Centre audiovisuel Simone de Beauvoir.	123
2021 DAC 558 - Subventions et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes.	124
2021 DAC 560 - DGRI - Subvention (6.500 euros) à l'association Kolnoah.	126

2021 DAC 708 - Fixation de nouvelles dispositions tarifaires consécutives à la suspension des activités des Ateliers beaux-arts de Paris en raison de la crise sanitaire pour l'année 2020-21.	127
2021 DAC 696 - Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB). - Recrutement d'un.e directeur.rice. - Liste des candidats présélectionnés.....	127
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux expositions sur la voie publique.....	128
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au conservatoire Darius Milhaud (14e).....	129
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un projet muséal consacré à Hector Guimard au sein de l'hôtel Mezzara.....	131
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au prolongement des tarifs jeunes dans les musées, les lieux culturels et les équipements sportifs de la Ville.	131
2021 DLH 128 - Communication : Face à la crise, une politique du logement qui apporte des solutions à chacune et chacun.	133
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux locaux commerciaux en rez-de-chaussée transformés en locations meublées touristiques.	133
2021 DAC 355 - Subventions (54.500 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.	152
2021 DAC 695 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de la façade sud de l'église de La Madeleine (8e).....	154
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la rénovation de la chapelle de la Sorbonne.....	158
Compte rendu de la 3e Commission.	160
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux travaux de remise en état de la voirie.....	161
2021 DVD 54 - Aménagements des stations Véligo le long du tramway T3 Ouest. - Demandes de subventions auprès d'Ile-de France Mobilités.	162
2021 DVD 56 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.....	164
Dépôt de questions d'actualité.....	165
Informations sur le déroulement de la séance.....	165
Suspension et reprise de la séance.....	165
I - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'évolution des mobilités à Paris.	166
II - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au déploiement de la Zone à faibles émissions (Z.F.E.) métropolitaine.....	168
III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris pour faire de Paris une ville exemplaire en matière de lutte contre l'Ubérisation.	170

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la création d'une Maison de l'Afrique à Paris....	172
VI - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à l'esthétisme et mobilier urbain.....	174
V - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'arrêté préfectoral portant interdiction des distributions à titre gratuit sur le secteur de Stalingrad.....	176
VII - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la scène de crack à Stalingrad et au Jardin Eole et sur la présence d'un campement au square Villemin (10e).....	176
VIII - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la politique de la Ville vis-à-vis de ses agents dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique et de la protection des agents.	182
2021 GCC 1 - Pour la création d'un "Plan d'urgence" à destination des jeunes Parisiennes et des jeunes Parisiens.	184
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux surfaces podotactiles visant à guider les personnes aveugles ou malvoyantes.	194
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un système d'autorisation en ligne pour circuler et stationner au sein de la future zone à trafic limité.....	195
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au stationnement sécurisé des vélos.	197
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la nouvelle tarification des Vélib' électriques.	199
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la circulation et au stationnement des professionnels dans Paris.	200
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux feux tricolores dits "récompense".	201
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au changement de dénomination de la rue de Rohan en "rue Raymond Devos".....	202
2021 DPSP 1 - Subventions (308.648 euros) et conventions à 12 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2021.	204
2021 DPSP 2 - Subventions (266.000 euros) et conventions avec 4 structures dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes.	205
2021 DRH 32 - DPSP 6 - Création d'un service de police municipale à Paris et approbation des projets de décrets créant trois corps de police municipale de Paris et portant échelonnement indiciaire de ces trois corps.	207
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux moyens mis en œuvre lors des différentes étapes du déconfinement.....	207
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'attribution de logements pour les futurs agents de la police municipale parisienne.....	207
Suspension et reprise de la séance.	231
2021 PP 50 - Convention relative au financement des activités de déminage et de police technique et	

scientifique du laboratoire central de la Préfecture de police.....231

2021 PP 51 - Conventions relatives à la mission d'appui de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à la campagne nationale de vaccination et de mise à disposition de locaux au profit de la B.S.P.P. 231

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au renforcement des amendes contre les incivilités. 233

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité et à la tranquillité publique du quartier Épinettes-Bessières.....234

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre les trafics de stupéfiants.....234

Compte rendu de la 4e Commission. 236

2021 DASES 31 - Subventions (490.000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique. 237

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la politique d'insertion numérique de la ville de Paris. 237

2021 DASES 83 - DASCO-DDCT-DFPE-DJS - Subventions (1.332.300 euros), avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions avec 4 associations. 241

2021 DASES 85 - Prorogation de la convention avec Pôle Emploi et la Ville de Paris, pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.....243

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'accès au Fonds de Solidarité de Logement et aux droits des locataires.....244

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'interdiction des distributions alimentaires dans les 10e et 19e arrondissements.....245

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'encadrement des distributions alimentaires.....245

2021 DASES 79 - DAC - Subventions (103.000 euros) à 14 associations et avenants à 3 conventions, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. 249

2021 DASES 109 - DAC - Subventions (16.200 euros : DASES 9.500 euros ; DAC 6.700 euros) à 2 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021. 250

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la création d'une commission pour l'accessibilité au niveau du 14e.....251

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au stationnement des personnes en situation de handicap.....253

Vœu déposé par l'Exécutif.....253

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mobilisation et à la formation d'ambassadeurs de l'accessibilité. 255

Rappel au règlement.....256

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mobilisation et à la formation d'ambassadeurs de l'accessibilité. (Suite). 257

2021 DASES 81 - Subvention (10.000 euros) et avec l'association Unis-Cité pour son action en faveur de la solidarité intergénérationnelle..... 257

2021 DASES 84 - Mise en œuvre de la 11e conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris. - Participations au titre de l'enveloppe "autres actions de prévention" (3.159.801 euros)..... 259

2021 DASES 90 - Subvention (80.000 euros) à l'association Allô Maltraitance des Personnes Âgées à Paris - Alma-Paris..... 259

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la distribution de tablettes tactiles au sein des E.H.P.A.D. et des clubs seniors parisiens..... 261

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux services de soins infirmiers associatifs et aux mesures du Ségur de la santé..... 262

2021 DDCT 24 - Subventions (160.000 euros) à 32 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme..... 264

2021 DGRI 26 - Subventions (74.000 euros) et conventions avec 7 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international et signature d'une convention..... 268

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation des personnes LGBTQI+ au Brésil..... 270

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la déclaration de Paris comme "zone de liberté LGBTQI+". 272

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la déclaration de la Ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+..... 272

Vœu déposé par l'Exécutif..... 272

2021 DASES 45 - Subvention (41.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Dessine Moi Un Mouton (3e)..... 275

2021 DDCT 18 - DASES - Subvention (33.500 euros) à une association (FASTI) pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration. 277

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une fin de vie libre et choisie..... 281

Suspension et reprise de la séance..... 283

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux structures de réduction des risques et à des lieux d'accueil jour/nuît pour les usagers de crack. 283

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à des espaces de consommation et de repos et au renforcement du plan de mobilisation sur le crack. 283

Vœu déposé par l'Exécutif..... 283

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à des mesures de protection face à aux trafics et à la consommation de crack..... 284

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux paris sportifs..... 287

Compte rendu de la 5e Commission..... 288

2021 DCPA 10 - Ecole provisoire Franc-Nohain. - Place du Docteur-Yersin (13e). - Construction d'une école élémentaire de 10 classes..... 289

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la rénovation thermique dans le parc social..... 290

2021 DDCT 31 - Subventions de fonctionnement à 10 associations dans les quartiers populaires pour le portage des fonds de participation des habitants.....	291
2021 DDCT 32 - Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 26 associations pour le financement de 26 projets dans les quartiers populaires.....	292
2021 DJS 21 - DDCT - Subventions (34.300 euros) à 24 associations et signature de 4 avenants proposant des activités sportives dans les quartiers "politique de la ville".....	295
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	296
2021 DLH 87 - 12-18, rue de la Goutte d'Or. - Ouverture d'un magasin ALDI. - Autorisation administrative.....	296
2021 DLH 109 - Avenants 2021 aux conventions 2017-2022 signées avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat, en matière d'aide au logement et d'habitat.....	296
2021 DU 52 - Vente à l'OFS d'un immeuble 77, rue Rébeval (19e) en vue de réaliser des logements en bail réel solidaire.....	297
2021 DU 54 - Habitat participatif. - Acte complémentaire à l'acte de vente du 9, rue Gasnier-Guy (20e).....	298
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au nouveau formulaire de demande de logement social.	299
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au 5, impasse des Chevaliers et au réexamen des constructions programmées en cœur d'îlot (20e).	300
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet immobilier d'Habitat Social Français 5, impasse des Chevaliers (20e).	300
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fin de la trêve hivernale.....	304
Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif au prolongement de la trêve hivernale.	304
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'éclairage public dans le parc social.	306
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. (Suite).	307
2021 DU 72 - Opération d'aménagement Ordener Poissonniers (18e). - Signature du protocole foncier avec EFA, des conventions de projet urbain partenarial et de transferts des équipements propres.....	307
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'acquisition de l'immeuble Tango.	312
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif au modèle économique et financier du projet d'aménagement de la gare du Nord.....	313
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de l'hôpital Bichat et aux recommandations de l'Autorité environnementale.....	314
Vœu déposé par l'Exécutif.....	314
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'inscription des projets afférents à l'Hôtel Dieu dans les objectifs du P.L.U. bioclimatique.....	317

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet Z.A.C. Saint-Vincent-de-Paul (14e).....	319
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sauvegarde et à la conservation du patrimoine urbain parisien.....	320
Compte rendu de la 6e Commission.	322
2021 DDCT 19 - DPSP - Subventions (386.000 euros) à 32 associations, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.....	322
2021 DJS 98 - Tarifs applicables aux usagères et usagers des centres "Paris Anim".	326
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation des Centres "Paris Anim".	326
2021 DASCO 15 - Subventions et CPO avec Loisirs Pluriel de Paris 6 (100.000 euros) et Loisirs Pluriel de Paris 19 (105.000 euros) pour 2 centres de loisirs accueillant à parité des enfants handicapés et valides....	327
2021 DASCO 22 - Collèges publics parisiens. - Dotations de fonctionnement (33.180 euros), subventions d'équipement (168.015 euros) et subventions pour travaux (506.831 euros).	328
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déploiement de capteurs CO2 dans les crèches, écoles, collèges.....	328
2021 DASCO 48 - Caisse des écoles (20e). - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (8.200.467 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.	331
2021 DASCO 28 - Caisses des écoles. - Subvention (722.989,45 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.....	333
2021 DASCO 93 - Amendement du règlement intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public.....	334
2021 DASCO 94 - Ouverture d'une Académie du Climat dans les locaux de l'ancienne mairie du 4e arrondissement.	336
2021 DFPE 123 - DDCT - Subventions (162.150 euros), conventions et avenant à huit associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et favoriser les échanges entre pairs.	345
2021 SG 32 - Rapport de la C.R.C. relatif à la gouvernance des caisses des écoles et de la restauration scolaire par la Ville de Paris.....	345
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un plan d'urgence pour la rentrée 2021.	348
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement et à l'accompagnement des caisses des écoles vers une alimentation 100 % "bio" et durable.	349
Suspension et reprise de la séance.	350
2021 DASES 141 - Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants.....	351
Compte rendu de la 7e Commission.	357
2021 DGRI 31 - Mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville pour l'organisation du Maghreb Orient des Livres (10 et 11 juillet 2021).	358
Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen et Ecologiste de Paris relatif à la situation en Israël Palestine.	359

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la situation des droits humains en Colombie.....	362	Remerciements.....	380
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux subventions 2021 accordées au sport de proximité.....	363	Clôture de la séance.....	380
2021 DJS 87 - Subventions (49.000 euros) à 4 associations parisiennes et signature d'un avenant proposant des activités à vélo.....	363	Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.....	381
2021 DJS 93 - Attribution de la dénomination "Christophe Dominici" au stade du Saut du Loup, situé dans le Bois de Boulogne (16e).....	365	QE 2021-14 - Question de Mme Maud GATEL et des élus du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à la prolongation de la durée de validité de la carte "Paris Musées" et à l'information des adhérents.....	381
2021 SG 3 - Avenants n ^{os} 1 et 2 à la convention d'objectifs régissant les rapports entre la Ville de Paris, Paris 2024 et la Solideo relative à l'Arena 2 et création d'un secteur distinct.....	366	QE 2021-15 - Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Fatoumata KONÉ et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la stratégie de maintien de l'ordre sur le territoire parisien.....	381
Vœu déposé par l'Exécutif.....	366	QE 2021-16 - Question de Mmes Léa VASA, Fatoumata KONÉ, M. Emile MEUNIER et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la fin de la trêve hivernale.....	382
2021 DGRI 24 - Subventions (80.000 euros) et conventions à 19 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2021".....	369	Votes spéciaux.....	385
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux fonds européens de la relance.....	371	Votes spécifiques.....	386
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au droit d'interpellation.....	372	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	389
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'affichage libre et associatif.....	374	Comptes rendus des Commissions.....	399
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux panneaux d'affichage libre.....	374	Listes des membres présents.....	408
Vœu déposé par l'Exécutif.....	374	Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	415
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la synthèse annuelle de la vie associative.....	376	Annexe n° 1 - Scrutin public relatif au projet de délibération DRH 32 - DPSP 6 concernant la création d'un service de police municipale.....	418
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux moyens adossés aux différentes consultations des parisiens.....	377	Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au vœu n° 74 concernant le maintien de l'hôpital Bichat et aux recommandations de l'Autorité environnementale.....	422
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. (Suite).....	378	Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au vœu n° 75 concernant l'inscription des projets afférents à l'Hôtel Dieu dans les objectifs du P.L.U. bioclimatique.....	426
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	380	Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au vœu n° 83 concernant la situation en Israël Palestine.....	430

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, c'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition de l'ancienne Conseillère de Paris, Mme Solange Marchal, disparition survenue le 5 mars 2021 dans sa centième année.

Dès ses plus jeunes années, Solange Marchal a toujours eu à cœur de défendre l'intérêt général, marquée qu'elle était par le parcours de son père, officier supérieur mort pour la France en juin 1940. Solange Marchal était aussi la sœur du capitaine François de Labouchère, compagnon de la Libération, pilote de chasse, mort également pour la France le 5 septembre 1942 à 24 ans. Pour honorer sa mémoire, Solange Marchal a souhaité que le nom de son frère soit donné au centre sportif du boulevard Flandrin, situé à proximité de l'endroit où ils avaient vécu, rue Guy de Maupassant dans le 16^e arrondissement.

Très vite, elle s'est investie dans l'action sociale, notamment en tant qu'administratrice d'associations. Désireuse d'aller plus loin dans son engagement public, elle a très vite rejoint la vie politique. En 1971, les électeurs du 16^e arrondissement l'élisent au Conseil de Paris pour la première fois, avant de lui renouveler leur confiance en 1977, en 1983 et en 1989. Elle siège alors sur les bancs du groupe Paris liberté, le groupe UDF, Union pour la démocratie française, avant de devenir vice-présidente du Conseil de Paris.

Au-delà de son engagement pour Paris, elle s'est également investie dans la vie de la cité par le biais des livres. Au côté de Françoise Dolto et de Paul Guth, elle a ainsi créé le prix Saint-Exupéry pour récompenser les œuvres littéraires destinées à la jeunesse et exaltant l'enthousiasme, l'optimisme, la générosité, la loyauté et le courage - cela nous donne des idées -, ces qualités qui furent bien sûr celles d'Antoine de Saint-Exupéry.

Tout au long de sa vie, Solange Marchal n'a eu de cesse de vouloir agir pour sa ville et son pays. C'est pourquoi elle a reçu les insignes de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, mais aussi les Palmes académiques.

Alors, mes chers collègues, au nom du Conseil de Paris et en mon nom, je veux exprimer à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée et je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Je voudrais bien sûr donner la parole à Mme Véronique BALDINI, du groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, comme vous l'avez dit, nous avons appris la mort de Solange Marchal, née de Labouchère, le 5 mars 1921 à l'âge de 100 ans.

Solange Marchal a été Conseillère de Paris de 1973 à 1991. Elle était élue dans notre arrondissement. Elle fut vice-présidente du Conseil de Paris et du Conseil général en 1983 et en 1989. Elle fut élue du 16^e arrondissement durant tous ses mandats. Elle a connu tous les maires du 16^e, de Georges Arzel jusqu'en 1983, Georges Mesmin de 1983 à 1989 et Pierre-Christian Taittinger de 1989 à 1991, puisqu'en 1991 elle décide de démissionner à l'âge de 70 ans, estimant qu'elle devait laisser la place à la nouvelle génération.

Chevalier de la Légion d'honneur, chevalier des Palmes académiques, Solange Marchal a toujours eu le sens du devoir, de la famille, du bien commun. Elle était très investie dans les bonnes œuvres de l'arrondissement, et notamment dans son action pour la promotion de la littérature et la lecture à destination de la jeunesse. Avec Françoise Dolto, comme vous l'avez dit, et Paul Guth, elle crée en 1986, le prix Saint-Exupéry récompensant les œuvres littéraires destinées à la jeunesse, dont les thèmes et l'inspiration exaltent les qualités telles que l'enthousiasme, l'optimisme, la générosité, la loyauté, le courage qui furent celles d'Antoine de Saint-Exupéry.

Elle est la sœur du capitaine François de Labouchère, un des plus grands aviateurs de guerre mort en 1942 au champ d'honneur. Elle en était très fière et elle a obtenu de Jacques Chirac, alors Maire de Paris, que son nom soit donné au gymnase club et au tennis du boulevard Flandrin, porte Dauphine. La stèle et la plaque sont encore visibles au 90 boulevard Flandrin.

Les obsèques de Solange Marchal ont eu lieu le 11 mars dernier au temple de l'Annonciation. Nous nous joignons par la pensée à sa famille, ses enfants et petits-enfants pour honorer sa mémoire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie pour cette intervention.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je souhaiterais féliciter une nouvelle arrivée à notre Conseil de Paris : Mme Mélody TONOLLI, Conseillère de Paris, élue sur la liste du 14e arrondissement, suite à la démission de Mme Geneviève LARDY WORINGER, que je salue aussi bien sûr et à qui j'adresse avec beaucoup d'affection tout mon soutien. Bienvenue, chère Mélody TONOLLI, dans ce Conseil de Paris.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les comptes rendus intégraux des séances des 9, 10 et 11 mars 2021 et 13, 14 et 15 avril 2021 ont été publiés au Bulletin officiel des débats et le compte rendu sommaire de la séance des 13, 14 et 15 avril 2021 a été affiché.

Y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, ils sont donc adoptés. Je vous remercie.

2021 SG 35 - Communication : Le Paris du Quart d'heure, Big Bang de la proximité à Paris.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la territorialisation des mesures d'urgence et de relance.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au recensement des éléments de mobilier urbain et au choix des modèles installés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la Conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé et, comme il est de coutume et comme le précise notre règlement, ce débat inclura dans les temps de parole définis la présentation des vœux. Je vais introduire ce débat sur le "Paris du Quart d'heure, Big Bang de la proximité à Paris" avec le projet de délibération SG 35.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, tout dans la crise sanitaire que nous traversons depuis février 2020 le montre : pour agir efficacement, il faut agir dans la proximité. Ce message pour plus de proximité, je l'ai porté avec toutes mes équipes pendant la campagne des municipales. Je le porte donc aussi, d'ailleurs depuis le début de la crise sanitaire, pour demander régulièrement à l'Etat plus de moyens, de marges de manœuvre, de liberté pour les élus locaux.

Aujourd'hui, face aux nombreuses révolutions que connaît notre Capitale, révolution écologique, sociale, démocratique, les mairies d'arrondissement sont en première ligne pour répondre aux attentes, aux besoins et aux aspirations des Parisiennes et des Parisiens. Il est donc temps pour Paris de changer d'échelle en matière de gouvernance, pour mieux préparer l'avenir, pour mieux protéger les Parisiennes et les Parisiens.

Repenser la ville dans la proximité, c'est élaborer des réponses mieux ciblées en fonction des besoins qui peuvent être bien sûr différents d'un quartier à l'autre. C'est partir des besoins, des aspirations des Parisiennes et des Parisiens de toutes les générations, quelle que soit leur origine sociale, quel que soit leur lieu de vie. C'est leur permettre de nous interpeller sur leurs problèmes plus facilement, plus directement, afin de mieux y répondre. Voilà ce vers quoi nous devons tendre.

Je crois, d'ailleurs, que c'est la noblesse du service public que de vouloir s'inscrire dans cette proximité et dans cette réponse aux Parisiennes et aux Parisiens. Vous le savez, ici, et nous l'avons prouvé avec notre majorité, nous tenons au service public, à sa qualité et à la relation qui doit être une relation de proximité et de confiance avec les Parisiennes et les Parisiens.

C'est donc l'ambition de ce "Big Bang de la proximité" que je veux vous présenter ce matin.

Avant toute chose, je voudrais remercier celles et ceux qui ont contribué aux travaux préparatoires de cette réforme très importante. Je veux bien sûr saluer mon premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, à qui j'ai confié le pilotage de ce "Big Bang de la proximité". Je le remercie pour le travail engagé de dialogue, en lien avec Antoine GUILLOU, mon adjoint chargé des Ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public.

Je veux bien sûr remercier aussi très chaleureusement Marie VILLETTE, Secrétaire générale de la Ville, qui porte avec nous cette réforme, qui est bien plus qu'une réforme, qui est aussi un changement de culture au sein de l'administration. Je veux la remercier pour son appui précieux, professionnel, pour ce dialogue que nous avons pu

avoir avec les services, avec l'équipe, évidemment l'Exécutif municipal mais aussi les maires d'arrondissement, de la majorité comme de l'opposition.

Je veux également saluer Carlos MORENO, qui n'est pas membre de notre Conseil mais chercheur et aussi l'inspirateur de cette politique. Je veux le remercier parce que lui, qui a été un des inventeurs du concept de la ville-monde, est aussi un de ceux qui ont porté cette idée de proximité et aujourd'hui de la ville du quart d'heure.

Ce concept, que nous portons à Paris, fait des petits partout dans le monde. Beaucoup de villes, d'ailleurs souvent sous l'impulsion de la crise sanitaire, s'engagent dans une démarche de cette nature, c'est-à-dire tourner les services publics évidemment vers les citoyens, apporter des solutions à cette échelle de proximité et permettre aussi aux citoyens d'intervenir directement dans les orientations, les choix et la qualité du service qui leur est proposé, notamment du service public municipal.

Tout le monde a donc pris part à cette démarche de façon très constructive et je veux évidemment remercier aussi toutes celles et ceux qui, par leurs propositions, ont enrichi ce projet collectif.

Alors ce "Big Bang de la proximité", je le disais, est une réforme majeure de l'administration parisienne et il y aura un avant et un après. Depuis 2001, l'Exécutif municipal a développé plusieurs outils pour permettre aux services publics parisiens de mieux se déployer dans la proximité. Le rôle des maires d'arrondissement a été progressivement renforcé, il va l'être encore bien davantage dans une inversion totale des logiques d'organisation - je vais y revenir.

La charte des arrondissements, que nous avons adoptée en novembre 2010 et complétée en 2013, a constitué une étape très importante dans la volonté d'une plus grande proximité au service du public. Puis, dès 2015, une nouvelle impulsion a été donnée avec la réforme du statut de Paris que nous avons proposée. Je veux remercier Emmanuel GRÉGOIRE qui avait eu l'idée première de cette proposition que nous avons faite au Gouvernement de modifier et de moderniser le statut de Paris. Puis le Gouvernement et le Parlement ont permis la traduction dans la loi du 28 février 2017 de ce nouveau statut.

Grâce à cette nouvelle répartition des compétences, la Mairie de Paris a désormais la responsabilité de compétences qui étaient jusqu'alors exercées de manière dérogatoire par l'Etat. Nous sommes passés progressivement d'un régime d'exception à quelque chose qui s'apparente beaucoup plus au droit commun. C'est le cas, par exemple, pour la circulation, pour la lutte contre les nuisances sonores ou encore la délivrance des titres d'identité.

Aujourd'hui, nous donnons une pleine portée à cette logique en faisant de l'arrondissement l'échelon de référence de toute action municipale. Le maire d'arrondissement devient le pilote des politiques publiques sur son territoire. Ce changement est rendu possible par la confiance que je peux témoigner aux maires d'arrondissement. Je dois dire d'ailleurs que pendant toute cette période de crise sanitaire, nous avons pu échanger régulièrement, hebdomadairement, parfois trois fois par semaine, pour piloter, échanger les informations qui nous permettaient notamment de répondre dans une situation d'urgence.

Dans une situation où parfois la doctrine de l'Etat était complexe et ne nous paraissait pas toujours très adaptée, nous avons pu ensemble piloter, agir, intervenir. Je crois que cela aussi nous a fait progresser dans ce lien. Au-delà des clivages politiques, les maires que nous sommes, Maire de Paris, maires d'arrondissement, élus parisiens, nous représentons l'ensemble des Parisiennes et Parisiens.

Le pilotage, qui naîtra de ce "Big Bang", s'exercera sur la base d'une feuille de route stratégique et territorialisée par arrondissement. Elle sera construite avec l'Exécutif, avec les maires d'arrondissement et bien sûr l'administration parisienne. Le maire d'arrondissement disposera d'une autorité fonctionnelle sur les chefs de services déconcentrés et sur les référents territoriaux. Il s'appuiera sur un directeur général des services, véritable secrétaire général d'arrondissement, finalement comme cela existe dans toutes les mairies de France. A partir des moyens affectés à l'arrondissement, le maire ou la maire décidera des priorités à mettre en œuvre dans le cadre des objectifs du mandat municipal.

Plusieurs de ces évolutions ont vocation à être mises en œuvre dès le projet de budget primitif pour l'année 2022. L'arrondissement deviendra donc l'échelon de référence, notamment dans trois domaines très importants : l'entretien du quartier, la sécurité et l'aménagement de l'espace public. Parce qu'elles concernent directement la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens, ces trois missions de service public seront totalement déconcentrées.

D'une part, le pilotage de la propreté est confié aux maires d'arrondissement qui disposeront de moyens pour intervenir avec réactivité et efficacité. De plus, des responsables de quartier interagiront directement avec les habitants, les commerçants et l'ensemble des acteurs à l'échelle d'un quartier pour veiller à l'entretien des rues. Ils seront déployés à compter de septembre 2021. Je veux saluer le travail de mon adjointe chargée de la propreté, chère Colombe BROSSEL, dont le rôle est central dans cette réforme d'ampleur.

D'autre part, en matière de sécurité, 17 divisions territoriales de police municipale seront prochainement créées. Là aussi, je veux remercier Nicolas NORDMAN, mon adjoint chargé de la sécurité, qui a entre les mains ce dossier essentiel pour notre Capitale et qui connaîtra, je l'espère au cours de ce Conseil de Paris, ce que j'ai appelé ce moment historique avec la création de la police municipale.

Enfin, la même logique sera respectée pour l'aménagement, l'embellissement, la végétalisation de l'espace public, sous la responsabilité de Jacques BAUDRIER, que je veux également remercier, mon adjoint chargé de la construction publique et dont je veux bien sûr saluer le travail essentiel.

Cette démarche s'inscrit dans cette philosophie que nous devons désormais transformer en réalité : la ville du quart d'heure. Cette idée, j'y reviens, est une idée de la ville où on trouve près de chez soi, à 15 minutes à pied, tout ce qui est essentiel à nos vies : faire nos courses, travailler, mais aussi se cultiver, faire du sport, se soigner, s'amuser.

La ville du quart d'heure doit donc répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens. Je veux parler du besoin et je dirais même du droit de profiter d'un espace en plein air pour respirer, se promener ; c'est l'enjeu des "Rues aux écoles" comme des quartiers "Paris Respire".

C'est aussi l'ambition de 68 cours d'école et de crèches ouvertes sur leur quartier qui sont un véritable succès. Je veux remercier ici Patrick BLOCHE et bien sûr aussi Carine ROLLAND...

Oui, j'ai l'habitude de remercier. Quand les gens font le boulot, je préfère les remercier.

Ces 60 "Rues aux écoles", actuellement piétonnisées, nous allons les porter à 100 pour le plus grand bonheur des Parisiennes et des Parisiens qui nous le disent régulièrement.

Ensuite, c'est le besoin de pratiquer un sport ou d'accéder à la culture. J'ai parlé de Carine ROLLAND et je veux là aussi remercier le travail exceptionnel que fait Pierre RABADAN. C'est l'objet sport ou culture, par exemple le déploiement des plateaux artistiques de proximité et des points d'accès aux livres, mais aussi des "sports social clubs" que nous sommes en train de créer partout dans Paris...

Vous savez, je suis Maire de Paris. Donc vous pouvez essayer de perturber la chose, mais il se trouve que si je suis Maire de Paris, c'est parce que les Parisiens en ont décidé ainsi. Et ne vous en déplaise, s'ils en ont décidé ainsi, c'est qu'ils avaient un peu plus confiance dans ce qu'on leur proposait. Donc vous pouvez essayer en permanence, comme c'est votre habitude, de perturber le débat de cette Assemblée. Vous pouvez essayer, comme d'habitude, de montrer une image qui, pour moi, n'a pas grand-chose à voir avec ce que doit être le respect d'un élu dans le débat démocratique. Vous pouvez continuer. Vous savez, cela ne me perturbe en rien, je continue parce que je suis Maire de Paris. Et pour encore les cinq ans qui viennent, nous avons de belles réformes et de belles propositions à accomplir pour nos concitoyens.

Je pense aussi au besoin d'être soigné, mais être soigné facilement et dans de bonnes conditions. C'est tout l'enjeu des maisons de santé en secteur 1 sur l'ensemble de notre territoire.

Enfin et la crise nous l'a aussi montré, je pense au besoin essentiel dans nos vies de nouer des liens, de nous exprimer, de profiter d'une vie sociale et citoyenne riche. C'est l'ambition des lieux de rencontres citoyens et associatifs, de tous ces kiosques citoyens. Anouch TORANIAN y travaille de façon très active.

Permettre à chacune et chacun de participer à la vie démocratique est au cœur de notre projet de la ville du quart d'heure et j'aimerais conclure par là. J'en suis convaincue, il faut aujourd'hui passer par la proximité pour redonner du souffle à notre démocratie, pour que les élus ne se sentent pas simplement les dépositaires de ce qu'un parti politique leur aurait demandé de dire, mais qu'ils se sentent vraiment dépositaires de la confiance que les citoyens ont mis en eux.

Les citoyennes et les citoyens imaginent tous les jours de nouvelles façons de participer à la vie de notre cité. Il nous revient, il revient aux responsables politiques, aux responsables publics de les y aider. C'est ce que nous faisons dans les quartiers, dans nos rues, sur nos places. Nous voulons encourager cet exercice de la citoyenneté et promouvoir l'engagement des Parisiennes et des Parisiens, de façon volontariste, de façon positive.

C'est vrai qu'il y a toujours beaucoup de gens qui ont envie plutôt de détruire, certains se disant même très disruptifs, mais qui ont du mal à construire. Je place résolument ce que nous sommes, cette équipe, cette majorité municipale, du côté de l'action, de la transformation réelle. C'est exigeant, mais c'est ce pourquoi nous avons été élus.

C'est notamment l'ambition du Programme des Volontaires de Paris, une communauté de 30.000 citoyens formés dans différents champs de l'action de la Ville. Ces volontaires sont et seront au cœur de la ville du quart d'heure, avec le lancement de communautés locales de citoyens prêts à agir dans chaque quartier pour leur ville, pour l'intérêt général, pour l'intérêt collectif, pour l'intérêt commun.

Cette alliance inédite entre les citoyens et les services publics est une nouvelle manière de conduire l'action publique et c'est aussi une méthode très précieuse en temps de crise. Nous l'avons vu d'ailleurs : dès le début du confinement l'année dernière, tous les volontaires étaient là pour venir en aide aux plus démunis, pour mettre en place des réseaux de solidarité à l'échelle de l'immeuble, à l'échelle du quart d'heure, pour venir protéger.

Et nous, qu'avons-nous fait en tant qu'élus parisiens ? Nous avons mis le service public aussi à disposition de toute cette énergie citoyenne. Je veux vraiment remercier à nouveau les fonctionnaires de la Ville de Paris, parce

que c'est une façon nouvelle d'agir que de considérer que les citoyens sont prescripteurs, qu'ils sont là et qu'ils peuvent aussi être des accompagnateurs d'une meilleure efficacité du service public.

Alors, en ouvrant les coulisses de la Ville aux habitants, nous avons franchi et nous franchirons encore un nouveau cap dans la transparence de l'action publique. Cette nouvelle forme d'engagement va bien sûr de pair avec notre démocratie participative qui va s'amplifier. Je pense bien sûr à la nouvelle édition du budget participatif qui a commencé en février 2001.

Vous savez, quand j'ai lancé le budget participatif en 2014, je voyais évidemment cette dimension de participation citoyenne, mais le fait que les citoyens s'intéressent au "process", comment on construit quelque chose dans une ville, comment on porte un projet, comment on le fait aboutir dans la réalité, combien cela coûte, quel temps cela prend et ce qu'il faut d'énergie, de techniques et aussi de budget pour transformer les choses, c'est une façon collective de gagner justement en compétences, mais aussi de gagner en sentiment d'appartenance du service public parisien. Je le redis ici, le service public, c'est ce patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Alors, Mesdames et Messieurs, ce "Big Bang de la proximité" était attendu, annoncé. Il est aujourd'hui indispensable. La crise n'a fait que renforcer cette intuition. C'est au plus près des citoyennes et des citoyens qu'il faut agir, que nous devons être réactifs, efficaces, utiles.

Cette réforme va transformer en profondeur l'action publique au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens et de tous les usagers de notre ville. Grâce à cette réforme, nous visons deux objectifs politiques, au sens noble du terme : d'une part, l'égalité réelle, qui se joue dans nos rues, dans nos quartiers, qui permet à chacune et à chacun d'avoir accès à tous les services dont il a besoin dans la tranquillité et la sécurité ; d'autre part, c'est bien sûr l'égalité territoriale, qui est une condition indispensable pour le vivre ensemble, pour apporter évidemment une attention plus particulière aux plus vulnérables d'entre nous.

Sur ce point, celui de l'égalité territoriale, je veux être claire : l'unité de Paris, telle qu'elle est prévue par la loi, ne sera évidemment en aucun cas remise en question puisque nous restons dans le cadre de la loi. L'unité demeure, elle demeurera toujours car elle est indispensable pour répartir les moyens et garantir l'égalité de traitement entre les Parisiennes et les Parisiens, quel que soit leur arrondissement de résidence. L'arrondissement s'inscrit dans la Ville, qui s'inscrit elle-même dans la Métropole du Grand Paris.

Vous l'avez compris, cette ville du quart d'heure va transformer notre manière de penser, d'agir et de piloter nos politiques publiques pour aller vers une exécution de ces politiques publiques plus efficace. C'est tout à la fois une réforme d'ampleur et une réforme en profondeur.

C'est pourquoi j'ai fait le choix d'une communication de l'Exécutif devant le Conseil de Paris pour en débattre. D'autres projets de délibération suivront bien sûr cette même logique au sein du Conseil de Paris ou lors des prochaines séances. Je pense notamment au projet de délibération - j'en ai parlé tout à l'heure - pour la création de la police municipale, au texte sur les Volontaires de Paris, au projet de délibération sur le Pacte pour un Paris du quart d'heure ou encore aux décisions qui sont en préparation pour notre prochain budget prévisionnel.

Je vous remercie et je vais à présent ouvrir le débat avec l'ensemble du Conseil.

La Conférence d'organisation a prévu un débat organisé et je vais donner la parole à la première oratrice, Mme Carine PETIT pour le groupe "Génération.s".

Madame la Maire du 14e arrondissement...

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Merci pour l'ensemble de votre présentation, de vos propos et de votre engagement, de ce qui engage dans cette nouvelle manière pour ce début de mandature de produire de la politique publique, de nouveaux services publics, avec les agents, avec les mairies d'arrondissement et les équipes d'arrondissement, et avec les habitants de Paris.

D'abord sur la méthode, le calendrier et les groupes de travail thématiques, qui nous ont beaucoup occupés derrière nos écrans - ils ont tous été réalisés par la "visio", ces nouveaux outils que nous avons trop connus cette année -, ont permis aux élus du Conseil de Paris, à votre Exécutif, aux élus d'arrondissement, aux Directions centrales parisiennes ou déconcentrées, aux Directions générales des services des mairies d'arrondissement, aux collaborateurs d'élus, de travailler ensemble sous la houlette du Secrétariat général, de Marie VILLETTE, et de l'équipe de Laurence GIRARD et de François TCHEKEMIAN.

Cela nous a permis de nous réunir justement sur les principes de fonctionnement de l'action publique, quel que soit son secteur. Et c'est précieux de pouvoir prendre ce temps, ce recul, cette distance pour exprimer ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas du tout, ce qui fonctionne un peu, ce qui fonctionne très bien et là où nous voudrions tous aller. Nous avons pu nous dire les choses et j'avoue que ce travail accompli pour l'animation de ces ateliers, les comptes rendus, leurs suivis et leurs synthèses aussi dans un temps très dense et très soutenu, ont été de qualité. Donc merci et bravo à tous ceux qui nous ont écoutés, qui nous ont supportés et ont noté nos idées et nos demandes d'amélioration.

Ce travail a aussi été fait malgré et en même temps que la gestion de la crise sanitaire. Je pense qu'il faut le rappeler parce que nous sommes dans un moment particulier. Je pense, en effet, qu'il ne fallait pas reporter cette réforme, bien au contraire. Nous avons tous été poussés dans nos retranchements pour agir, répondre à l'urgence, accélérer certaines transitions qui ont profondément impacté nos manières de faire et d'agir, que nous soyons élus ou producteurs du service public municipal. C'était donc un bon moment.

Nous ne partons pas de rien, vous l'avez très bien rappelé. Il n'y a pas rien eu non plus ces six dernières années. Je sais que beaucoup de mes collègues vont intervenir sur l'espace public, la propreté, la future police municipale, mais je voudrais aussi souligner ce qui a été fait et ce qui a beaucoup changé dans la manière de produire les politiques publiques à l'échelle des arrondissements.

Je veux citer ces dernières années la Direction sociale de territoire, qui a été un vrai plus et une vraie valeur ajoutée. Puis vous l'avez déjà mise en place, Madame la Maire, mais la Direction de la santé, avec les référents d'arrondissement, les C.A.S.P.E., les circonscriptions des affaires scolaires, ont également eu un encadrement renforcé.

Je trouve que c'est bien d'affirmer la modernité de l'outil communal de proximité parce que notre feuille de route commune est celle-ci : nous voulons des villes, des collectivités qui produisent, qui sont actrices de la lutte contre le réchauffement climatique, une ville de proximité où les quartiers sont des places de village, une ville durable, résiliente où l'accès aux droits et aux services publics est bousculé par le développement numérique et par la crise sociale. Donc, oui, vous réaffirmez un pilotage de proximité. Un pilotage de proximité où la protection est renforcée, où nous pouvons y trouver de nouvelles sources de progrès pour le plus grand nombre, en termes de santé, de solidarité et de sécurité.

Je voulais vous dire que nous serons en tout cas à vos côtés aussi en termes de moyens budgétaires et humains. Nous sommes au bout de l'externalisation, je pense, et nous pouvons retrouver des marges de manœuvre pour penser à nos bibliothèques, à l'accueil dans nos mairies, mais également pour les jardiniers de nos squares dans la manière de prendre le gardiennage de nos équipements publics pour justement développer cette ville du quart d'heure et cette multiplication des biens communs et du service public de proximité.

Ce sera aussi, je le crois, le big bang démocratique puisque les Parisiens y sont prêts : ils sont prêts à coproduire avec nous plus de services publics et plus de biens communs. Nous serons donc aussi très attachés à ce que ce big bang territorial, ce big bang numérique, ce big bang de la démocratie ne se fasse pas avec une réduction de la fonction publique territoriale mais bien au contraire que nous puissions la réinventer et la renforcer avec les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme Maud GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les Parisiens attendent de l'efficacité dans l'action publique. Clarifier les compétences, donner les moyens de les exercer, c'est une exigence démocratique. Car l'enchevêtrement des compétences, la visibilité actuelle avec des élus désignés directement, comptables devant leurs administrés mais dénués de réels pouvoirs, et des responsables plus lointains qui concentrent toutes les prérogatives ne sont pas sains et participent d'une défiance de nos concitoyens à l'égard de l'action publique.

Au MoDem, nous croyons à la décentralisation, au rôle majeur des élus pour déployer les politiques publiques, à la proximité comme gage de bonne mise en œuvre de l'action publique. La territorialisation est dès lors une évidence.

Certes, vos propositions arrivent tardivement. Vous auriez pu vous saisir bien plus tôt des dispositions existantes et vous auriez pu peser dès 2015 et 2017, au moment de l'examen de la loi sur le statut de Paris, si vous aviez réellement voulu aller plus loin, notamment sur la question des compétences et je pense naturellement à la police municipale.

Certes, vos propositions arrivent opportunément, au moment où les effets de votre gestion sont douloureusement perçus par les Parisiens et où la grogne ne cesse d'enfler.

Certes, pour la plupart des maires, ce que vous annoncez, un travail partenarial avec les services centraux déconcentrés, est la norme ; cela ne changera donc pas radicalement leur manière de fonctionner car depuis longtemps et fort heureusement, ils travaillent avec les services pour rendre le meilleur service possible aux Parisiens.

Si clairement vos propositions ne sont pas à la hauteur de ce que vous annoncez, la territorialisation de l'action publique va évidemment dans le bon sens et je voudrais retenir plusieurs points positifs :

- d'abord la mise en place d'un directeur général adjoint des services, ainsi qu'un responsable par quartier, chargé de coordonner et de gérer l'ensemble des problématiques liées à l'espace public ;
- une coordination systématique entre les services et la mairie d'arrondissement ;

- un point d'entrée unique avec l'objectif de rendre un meilleur service aux Parisiens ;
- un meilleur partage de l'information entre les services et les agences de la Ville ;
- des pouvoirs accrus sur certaines procédures, du retrait des permis à végétaliser aux permis de construire.

Ce sont des choses finalement assez simples, de bon sens et c'est peut-être cela le big bang. Mais quand vous annoncez que désormais l'arrondissement sera l'échelon de référence de toute action municipale, il faut l'entendre à moyens constants. Même avec la meilleure volonté du monde, et les élus comme les agents n'en manquent pas, on a du mal à voir comment cela sera possible.

Un mot sur la propreté. Malgré l'insatisfaction des Parisiens et la multiplication des plans, rien ne change. Pire, la situation s'aggrave. Ce que vous proposez dans ce projet de délibération, c'est de vous désengager en donnant l'autorité fonctionnelle et non hiérarchique aux maires d'arrondissement à travers les directeurs généraux des services ; c'est de mieux utiliser le matériel, de revoir l'organisation des équipes et des horaires et de prioriser les interventions. Bref, ce que la mission d'information de Florence BERTHOUT demandait, il y a déjà quatre ans.

La question de la propreté est symptomatique des questions non abordées ici et pourtant centrales pour assurer la réussite de cette territorialisation : celle des personnels et des moyens. Ils doivent être déterminés en fonction du nombre d'habitants et d'usagers de l'espace public et du nombre de kilomètres de voirie à entretenir ; là, on pourra parler d'égalité. Vous ouvrez la possibilité pour les maires d'arrondissement de recourir à des marchés publics de la Ville. Ce n'est pas ce que l'on attend mais bien une meilleure organisation des services.

Ce que vous nous présentez ce matin ne constitue qu'une toute petite première étape qui en appelle d'autres très rapidement :

- un réel partage des responsabilités entre le niveau central et les arrondissements dans la clarté, afin que chacun puisse savoir qui fait quoi ;
- un réel transfert de personnels car demander aux arrondissements de prendre en charge davantage doit passer par un redéploiement car cela doit se faire à moyens constants ;
- une révision en profondeur de la politique RH de la Ville de Paris, afin que le cheminement dans les arrondissements soit un élément de valorisation des carrières et non de dévalorisation dans la carrière des agents ;
- un redéploiement au service des arrondissements d'un certain nombre de fonctions qui ne doivent plus être concentrées dans les services centraux et qui ne sont pourtant pas concernées par cette communication - je pense, par exemple, à la DICOM ;
- enfin, la remise à plat d'un certain nombre de "process" en remettant le local au cœur du pilotage de l'action. Un exemple, la voirie : si le directeur général adjoint des services est en charge de l'espace public, le règlement de voirie doit être revu.

De big bang, il n'en est rien et nous prenons votre communication pour ce qu'elle est : une conversion tardive à la proximité et un souci de déléguer pour tenter de faire oublier votre gestion hasardeuse. Une première étape qui en appelle d'autres très vite et des précisions, car selon les moyens humains et budgétaires alloués à cette étape, on saura si la volonté est réelle ou si ce n'est qu'un simple affichage destiné à calmer le mécontentement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la réforme de la territorialisation de l'action publique correspond aux attentes de nos concitoyens. Les maires d'arrondissement la réclament, depuis longtemps parfois, et notre Municipalité la réalise aujourd'hui, comme nous nous y sommes engagés l'an dernier. Car c'est un engagement de campagne d'Anne HIDALGO candidate et des listes Paris en commun que représente la réforme de la territorialisation. Aujourd'hui, nous l'enclenchons et il s'agit pour Paris d'une réforme très importante et pour ce mandat municipal d'un enjeu essentiel.

Permettez-moi de féliciter la Maire et l'ensemble des acteurs de cette réforme, les services de la Ville de Paris et la Secrétaire générale de la Ville, qui est ici présente, et les nombreux adjoints et adjointes à la Maire de Paris qui ont participé directement à l'élaboration de cette réforme. Qu'ils soient ici remerciés pour le travail formidable qui a été engagé ces derniers mois, dans la complémentarité, dans la concertation et qui a abouti à la réforme présentée aujourd'hui en Conseil de Paris.

Cette réforme s'inscrit dans la droite ligne de celle qui a déjà été engagée par la loi sur le statut de Paris, votée début 2017 par le Parlement, en la prolongeant significativement. Elle s'inscrit aussi plus globalement dans le projet de ville du quart d'heure, que nous avons présenté, et lui donne un contenu très concret. Proximité, réactivité, efficacité, la volonté était là, et la feuille de route ambitieuse puisqu'il ne s'agit pas moins que d'entamer une nouvelle étape de la décentralisation au plus près des Parisiennes et des Parisiens.

Notre objectif est simple : un service public plus performant, répondant mieux aux attentes du quotidien, en donnant plus de responsabilités et de pouvoir aux maires d'arrondissement dans des domaines clés tels l'espace public, la propreté, la vie associative, la participation citoyenne. Nous y sommes.

Je m'arrêterai quelques instants sur la méthode choisie. Je sais qu'elle a été saluée par de nombreux maires d'arrondissement au-delà même des clivages politiques. Une méthode fondée sur le constat partagé, l'évaluation et la concertation aboutissant à une méthode, un calendrier de déploiement, des mesures précises, concrètes et je crois lisibles, au-delà de nous-mêmes les élus ou de l'administration, par les citoyennes et les citoyens.

Parce qu'elle était nécessaire et attendue, cette réforme s'inscrit dans le cadre de la loi PLM révisée telle qu'elle existe aujourd'hui. Je crois qu'il aurait été illusoire d'attendre de nouvelles dispositions législatives pour agir et avancer sur le sujet. C'est la raison pour laquelle le choix a été fait d'inscrire cette réforme dans le cadre légal déjà existant. Ce choix pragmatique permet d'avancer sans attendre et notre groupe s'en félicite.

Je le disais, il s'agit là d'une réforme majeure qui permet aux mairies d'arrondissement d'exercer une réelle autorité hiérarchique tout en préservant l'unité de Paris. C'est toujours un défi complexe dans l'organisation de notre Ville. Le pari a été relevé et, je crois, l'objectif atteint.

La réforme s'attache à offrir un service aux usagers qui soit en adéquation avec leurs attentes et préoccupations. Et parce que les usages de la ville évoluent aussi, elle permet de s'adapter au mieux aux spécificités des différents quartiers, à être plus réactifs, plus innovants et à disposer d'une plus grande souplesse d'intervention.

En réalisant cette réforme en début de mandat, cela aussi laisse le temps de sa mise en œuvre et de son évaluation dans les mois et les années qui viennent. Nous savons que nous en avons besoin pour progresser et cette réforme le montre. Notre majorité n'est pas dans l'autosatisfaction mais dans la volonté d'améliorer l'action publique municipale.

Le maire d'arrondissement, véritable pilote de l'action municipale dans son arrondissement, pourra désormais s'appuyer sur les services déconcentrés réorganisés. Le rattachement des directeurs et directrices généraux des services de mairie d'arrondissement au Secrétariat général de la Ville ou encore la participation des maires d'arrondissement au recrutement et à l'évaluation des responsables des services déconcentrés et des référents territoriaux sont des éléments importants. J'ai été maire d'arrondissement moi-même et je sais à quel point cette autorité fonctionnelle est déterminante...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, Monsieur le Président.

S'il vous plaît, pouvez-vous éviter les conversations à l'intérieur de l'hémicycle ? Vous pouvez tout à fait les conduire à l'extérieur. Et je vous propose d'écouter respectueusement nos collègues, quoi qu'ils disent, quoi qu'ils pensent, comme nous le ferons tout à l'heure tout à fait respectueusement.

Monsieur le Président, vous avez la parole et rien que vous.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

J'ai été moi-même maire d'arrondissement et je sais à quel point cette autorité fonctionnelle est déterminante pour que chaque maire puisse jouer pleinement son rôle.

En matière financière aussi, les maires arrondissements bénéficieront d'une plus grande autonomie et cette réforme prévoit la mise à disposition de nouveaux outils de pilotage. Elle ne s'arrête...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il a 30 minutes, je vous signale, et il peut prendre les 30 minutes. D'accord ? Merci.

M. Rémi FÉRAUD. - Quand on veut faire appliquer le règlement, il faut le connaître aussi, Madame DATI.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien sûr. Allez-y, Monsieur le Président.

M. Rémi FÉRAUD. - En résumé et j'en terminerai par là pour ne pas vous lasser, Monsieur BOULARD, la réforme de la démocratie territoriale, il y a ceux qui en parlent et il y a ceux qui la font. Mais toutes les mairies d'arrondissement vont en bénéficier, quelle que soit leur majorité politique, et toutes les Parisiennes et tous les Parisiens bien sûr. Nous avons décidé d'agir en proposant une nouvelle étape de la décentralisation de Paris. Les maires d'arrondissement et les Conseillers de Paris du groupe Paris en commun, et je l'espère au-delà, s'en réjouissent.

Madame la Maire, vous avez pu et vous pourrez compter sur notre engagement plein et entier pour la réussite de cette profonde et utile réforme pour les Parisiens et pour Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Et comme en toutes choses, il y a ceux qui parlent et ceux qui font. Voilà !

Madame DATI, Changer Paris, à vous la parole !

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - C'est drôle. Mais c'est drôle ! Si ce n'était pas grave, franchement ce serait drôle.

Mes chers collègues, cette séance est une première victoire pour notre groupe politique qui a le plus grand nombre d'élus. Je le rappelle : nous sommes le premier groupe politique à Paris.

Cette première victoire, c'est la victoire de notre groupe politique mais également des Parisiens qui refusent le saccage de Paris. Notre groupe réclamait depuis longtemps un Conseil de Paris dédié à la propreté, tant l'abandon et la dégradation de l'espace public parisien sautent aux yeux de tous. Il a fallu le hashtag #saccageparis et la mobilisation de milliers de Parisiens à nos côtés pour que nous puissions avoir ce débat. Notre prochaine victoire sera de vous faire sortir du déni. Elle sera sans doute plus difficile à obtenir, tant vous êtes sortis du réel de la vie quotidienne des Parisiens.

Nous savons ce que les Parisiens attendent et nous savons qu'ils soutiendront les propositions que nous faisons aujourd'hui. Elles ont un fil conducteur : donner aux maires d'arrondissement les moyens d'une politique de propreté. Vous, vous proposez l'inverse : ne pas donner les moyens, mais comme toujours pour mieux échapper à vos responsabilités.

Alors que la bataille pour la propreté appelle des solutions concrètes et basiques, vous souhaitez échapper à vos responsabilités avec un concept totalement fumeux, le "Big Bang de la proximité", dans lequel on retrouve à peu près tout mais surtout n'importe quoi, et qui est un trou noir administratif en réalité.

Vider une poubelle ou nettoyer un trottoir ou une rue, c'est du concret et cela n'appelle aucun concept fumeux. L'arrondissement est le bon échelon pour gérer les questions de propreté, c'est une évidence. Je rappelle, dans son rapport d'observation sur les arrondissements publié fin 2019, la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France regrettait, je cite : "Que la Ville de Paris n'utilise pas les arrondissements comme des territoires de référence." L'arrondissement ne dispose que de moyens limités, notamment du fait de la volonté de la Ville de Paris qui n'organise pas la mise à disposition des ressources nécessaires à cette gestion, notamment dans le domaine des ressources humaines.

Aujourd'hui nous n'avons pas les moyens de garantir la propreté de nos arrondissements. Les aurons-nous demain ? C'est toute la question. Nous, maires d'arrondissement, sommes prêts à assumer de nouvelles responsabilités en matière de propreté aux conditions suivantes :

- une réelle autonomie financière pour moderniser les équipements, bénéficier de technologies comme l'intelligence artificielle utilisée avec succès par de nombreuses métropoles qui sont propres 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ;
- une autorité hiérarchique et fonctionnelle sur les personnels de la propreté pour une efficacité et des résultats probants au service des habitants ;
- une latitude totale pour passer des marchés publics dans le domaine de la propreté et pour expérimenter les techniques de nettoyage et de maintien de la propreté aussi 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ;
- une uniformisation de la collecte des ordures ménagères pour mettre fin aux ruptures d'égalité entre les Parisiens et permettre également l'externalisation de cette collecte à des entreprises, comme aux acteurs de l'économie solidaire et durable, comme je l'ai fait dans le 7e arrondissement. Cela permettrait de réaffecter près de 700 agents sur le nettoyage des rues et de l'espace public et d'augmenter leur présence quotidienne dans toute la ville.

S'il faut pour cela changer le statut de Paris, alors changez-le. Parce que vous ne le ferez pas. Depuis un an, vous vous consacrez à tout sauf à votre mandat. Vous vous consacrez à tout, sauf à répondre aux inquiétudes majeures des Parisiens. Voilà désormais que vous esquiviez le problème avec le concept fumeux de la ville du quart d'heure, qui est plutôt pour les Parisiens et la Ville celui du sale quart d'heure, quand on voit la situation de saleté et d'insécurité de la Capitale.

Entendez l'exaspération des Parisiens. Ils l'expriment chaque jour davantage, en famille, au travail, au café et effectivement aussi sur les réseaux sociaux. Tout comme les personnels de la Ville d'ailleurs que nous recevons au sein de notre groupe, que les élus que nous sommes, les 55 élus, nous recevons régulièrement et toutes les semaines, ceux que vous n'écoutez pas, ceux que vous ne considérez pas, ceux que vous ne recevez jamais, ceux qui frappent chaque jour aux portes de l'Hôtel de Ville.

Face à l'ampleur d'un tel échec, je vous le dis, nous ne tomberons pas dans ce piège d'une territorialisation totalement fictive, dont les Parisiens et Paris seraient à nouveau les premières victimes. Alors oui au transfert de compétences réelles, pas au transfert de votre incompétence !

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Emmanuelle PIERRE-MARIE pour le groupe Ecologiste de Paris. Madame la Maire du 12e, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le premier adjoint, Mesdames et Messieurs, dans son livre "Déclin et survie des grandes villes américaines", l'urbaniste et sociologue Jane JACOBS écrivait : "Les urbanistes devraient chercher à atteindre les objectifs suivants. Premièrement, tout faire pour que les rues soient animées et intéressantes. Deuxièmement, transformer la trame de ces rues en un réseau aussi serré que possible, s'étendant à travers les districts tout entiers. Troisièmement, faire en sorte que les jardins publics, les squares et les édifices publics fassent partie du tissu urbain ainsi constitué par les rues, que ces lieux et bâtiments viennent renforcer et souder ensemble les multiples et complexes éléments de ce tissu."

Cette manière de faire la ville pourrait sembler entendue. En bien des villes du monde, elle a pourtant connu et elle connaît encore d'immenses difficultés à s'imposer. Dans certains cas, elle s'oppose à des intérêts puissants qui voient dans toute trame urbaine leur terrain de jeu. Dans d'autres, elle se heurte à des habitudes anciennes qui voient les administrations concernées fonctionner en silo ou dans une logique forcément descendante. Autant d'obstacles à rendre la ville vivante, animée et proche des gens, alors que c'est légitimement une cité pensée par les habitantes et les habitants, pour les habitantes et les habitants, que ceux-ci peuvent légitimement exiger.

Aussi, ce Big Bang de la proximité est-il une bonne nouvelle en ambitionnant en particulier de placer les mairies d'arrondissement au cœur de nos politiques publiques et de leur pilotage. Il doit nous permettre de mettre en cohérence nos ambitions et la réalité du terrain dans toute sa diversité. Il doit nous permettre de gagner en réactivité. Il doit enfin permettre à la Ville et à tous ceux qui la font fonctionner de trouver la meilleure articulation possible entre ces différents niveaux, depuis la Métropole et au-delà jusqu'à ses différents quartiers.

La première condition de cette réussite renvoie aux moyens que nous saurons nous donner. Il faudra bien que chacune et chacun, élus comme services, apprenne à jouer le jeu de cette impulsion nouvelle, invente parfois de nouveaux modus operandi, et surtout tire les enseignements de nombreux contre-exemples laissés par l'Etat qui s'est souvent illustré en transférant aux collectivités telle ou telle compétence sans les forces vives permettant de les porter. Il serait impensable de n'investir cette notion de proximité que sur le plan symbolique sans aller au-delà, tant le risque de déception est grand.

L'autre condition à cette réussite de la ville du quart d'heure, tout aussi importante, est de parvenir à embarquer les acteurs locaux, les acteurs de proximité, dans cette nouvelle manière d'agir dans toute leur diversité pour la capacité qui est la leur à relayer les inquiétudes et les ambitions locales, à porter des projets que nous aurions construits avec eux, à créer sans cesse ces liens dans notre tissu urbain.

C'est dans cette logique que nous attribuons à l'échelle du 12e un rôle particulier aux associations représentant les commerces de proximité tant nos rues commerçantes nous paraissent le cœur battant de notre ville du quart d'heure.

C'est aussi dans cette logique que nous avons voulu innover en mettant en place non pas des élus référents mais bien des maires de quartier, pour chacun de nos sept quartiers, chargés de porter et d'incarner nos politiques au plus près de nos concitoyennes et concitoyens, et en particulier d'animer les échanges avec ces derniers au travers des conseils de quartier, dans le cadre de chacune de nos démarches de concertation et plus largement dans leurs interactions quotidiennes avec toutes celles et tous ceux qui font vivre notre territoire dans sa réalité la plus concrète.

Madame la Maire, Monsieur le premier adjoint, Mesdames et Messieurs, la pandémie dont nous espérons bientôt sortir a rappelé à bien des égards la force que représente le fait même d'habiter à Paris et de bénéficier des services et des énergies qu'elle apporte. Elle a aussi souligné à d'autres égards à quel point cette ville immense mérite d'évoluer et de se réinventer pour mieux rebondir. C'est la définition finalement de la ville résiliente. C'est ce à quoi nous devons nous obliger et je crois que cette communication en constitue d'intéressantes prémices.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mme PRIMET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, les titis n'ont pas le temps de leur ville, les passants...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, Madame PRIMET.

Les conversations dans les travées, s'il vous plaît, vous pouvez les poursuivre dehors, Monsieur BOULARD, ce sera beaucoup moins gênant.

Madame PRIMET, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci.

"Les titis n'ont pas le temps de leur ville, les passants viennent de loin", chante Oxmo PUCCINO dans "Pam-Pa-Nam". Si le temps est si précieux à Paris, la ville du quart d'heure est une belle promesse. Alors quelle est cette promesse ? Quelle est l'ambition de ce big bang territorial ? Pour faire simple, il s'agit d'une déconcentration des

pouvoirs centraux vers les mairies d'arrondissement. C'est une réforme attendue par les maires d'arrondissement mais aussi par les Parisiennes et les Parisiens qui espèrent ainsi gagner en temps et en efficacité.

La déconcentration de certaines compétences vers les mairies d'arrondissement rapproche les décisions de l'échelle à laquelle se constatent les difficultés. On peut alors légitimement imaginer que les processus de décision seront fluidifiés et que la réactivité sera améliorée. Une telle déconcentration présente également l'intérêt de renforcer les pouvoirs des maires d'arrondissement, y compris d'opposition, sur des thématiques sources de crispations majeures.

Alors, bien sûr, si nous ne remettons pas en cause le bien-fondé de cette réforme pour l'avenir de notre ville, nous avons quelques réserves et interrogations que nous souhaiterions voir levées.

D'abord, sur la forme de cette communication, trois axes ressortent : la police municipale, la propreté de l'espace public et l'action sociale. Pourquoi ces choix-là plutôt que d'autres ? Pourquoi ne pas aborder aussi l'emploi, la culture, le sport ? Ensuite, sur le fond, nous sommes inquiets des conséquences de cette réforme, notamment sur un sujet comme celui de la police municipale ou celui de la propreté.

Vous avez émis, Madame la Maire, le souhait de voir naître une police municipale à Paris et cette police municipale à peine créée, vous souhaitez déjà en confier la responsabilité aux mairies d'arrondissement, parfois dirigées par des maires qui ne portent pas du tout la même vision de la police municipale que celle que vous portez. Quel impact cela pourrait avoir sur les missions de cette police ?

Dans le même registre, nous nous interrogeons sur les conséquences de la déconcentration des pouvoirs afférents à la propreté aux maires d'arrondissement. Nous sommes conscients de l'intérêt d'agir au plus proche des difficultés, mais pour agir au plus proche des difficultés, en règle générale, nous pensons que le service public est le mieux placé. Pour cela, nous sommes pour une remunicipalisation complète de la collecte des déchets à Paris et ce n'est pas nouveau.

Si l'on prend la carte parisienne de la collecte des déchets, celle-ci est confiée au privé dans une grande partie des arrondissements dirigés par la majorité, quand elle est toujours en régie dans la majorité des arrondissements dirigés par l'opposition. Comment s'assurer alors que ce transfert de pouvoirs ne se soldera pas à terme par une privatisation complète de la collecte des ordures sur tout le territoire parisien ? Collecte qui, lorsqu'elle est confiée au privé, coûte plus cher que lorsqu'elle est opérée par nos agents.

Enfin, sur les moyens, cette réforme ne saurait se faire à moyens constants. Or, aujourd'hui nous n'avons aucune information sur les moyens financiers et humains dévolus à celle-ci. Nous sommes d'autant plus dubitatifs que la tendance est plutôt à la contrainte budgétaire, cela n'aura échappé à personne. Nos récentes discussions sur le plan d'investissement de la mandature ne vont pas en nous rassurant.

Nous pensons qu'il est impossible de mener une réforme de cette ampleur à moyens constants, sauf à n'être en réalité qu'une simple réorganisation qui dans les faits ne résoudra aucune difficulté et n'aurait pour seule ambition que la réduction des coûts.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Mme BÜRKL, maire du 9e arrondissement, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, une fois n'est pas coutume, j'aimerais démarrer mon intervention en citant Tocqueville qui disait : "La liberté est municipale". Et dans cette ère de la globalisation à outrance, l'attirance prémonitoire de Tocqueville pour la décentralisation est plus pertinente que jamais. Cette crise Covid a d'ailleurs démontré, vous l'avez rappelé, l'importance, l'utilité des maires et l'attachement des habitants à leurs élus.

Si nous partageons le diagnostic - cela est suffisamment rare quand même pour être souligné -, si nous saluons même un certain nombre d'annonces que vous faites ce matin qui vont dans le bon sens, notamment la création du poste du directeur général adjoint en charge de l'espace public, le compte pourtant n'y est pas.

Quand je lis votre communication qui prétend être un big bang, j'ai plutôt l'impression de consulter un guide des bonnes pratiques, car beaucoup de ce que vous présentez comme une révolution est déjà mis en œuvre depuis fort longtemps dans les arrondissements et heureusement. Parler avec les équipes du terrain, orienter leur travail, on le fait déjà, ce n'est que du bon sens et du pragmatisme.

Si je salue aujourd'hui votre conversion à la cause des maires d'arrondissement qui acceptent bien volontiers d'être les premiers de cordée, il ne paraît pourtant pas si lointain ce temps où vous vouliez fusionner les caisses des écoles d'arrondissement au sein d'un établissement public unique, ce temps où vous réformiez les centres d'animation et leur enseignement musical sans concertation, ou encore quand vous confisquiez aux maires la capacité de choisir quelle association sportive pouvait disposer de tels créneaux dans les établissements et équipements d'arrondissement, sans oublier la belle pirouette sur la police municipale, mais dont acte.

Parlons maintenant d'avenir. Pour que ce type de réforme soit réussi, il faut d'abord utiliser la bonne méthode et choisir le bon management. En parlant de management, on voit les difficultés que vous rencontrez en matière de dialogue social pour faire passer cette réforme des 35 heures dans l'administration.

En termes de méthode, quel rôle comptez-vous accorder aux conseils d'arrondissement pourtant légitimés par les urnes ? Je crois qu'il n'y a qu'une seule phrase, sur les treize pages où sont cités les conseils d'arrondissement, pour dire qu'ils seront amenés à l'automne à examiner en séance des projets de délibération que vous leur soumettrez. Est-ce une manière déguisée de supprimer les conseils d'arrondissement ou de faire de nos arrondissements des sous-préfectures aux mains de l'administration ? D'ailleurs, en y réfléchissant bien, n'y a-t-il pas une tentation de revenir à avant 1977, avec un Maire, président du Conseil, des DGS secrétaires généraux de mairie et des officiers d'état civil dans les arrondissements, et au-dessus une administration surpuissante mais sans pilotage politique ?

C'est ma crainte, en effet, quand je lis dans votre communication que les maires d'arrondissement devront se tenir à une feuille de route codécidée par les directions et qu'ils devront s'inscrire dans la droite ligne du mandat municipal de l'Exécutif parisien. Cette phrase m'a vraiment laissée perplexe. C'est pour moi une négation du vote démocratique des électeurs parisiens car nous, maires d'arrondissement élus au suffrage universel, devons en gros nous aligner avec la ligne décidée par la Ville de Paris. Et si ce n'est pas le cas, que se passera-t-il ? Sur ce point, votre communication est bien silencieuse. C'est pourtant là une vraie question.

Le mécontentement des Parisiens vous a poussés à évoluer et à faire plus de décentralisation, mais ici vous nous proposez une décentralisation sans nouveaux leviers d'action, sans moyens supplémentaires. Typiquement, pour revenir à l'actualité de ces derniers jours et à la grève des éboueurs, je me demande bien ce qu'il peut se passer demain. Votre stratégie est de dire que les maires d'arrondissement sont des pilotes, mais des pilotes qui ne sont et ne seront pas associés aux discussions syndicales. On voit bien ici la limite de l'exercice. Pour nous, ce n'est évidemment pas acceptable et j'associe ma collègue maire du 5e arrondissement à mon propos.

Ce dont nous avons besoin, en tant que maires d'arrondissement, c'est de plus de fluidité, de pouvoir décisionnel par rapport aux services déconcentrés. Je prendrai un exemple : pour l'ouverture des cours le samedi aux riverains, la DASCO a demandé à mon cabinet de se charger de préparer les conventions d'occupation alors qu'on a une circonscription territorialisée des affaires scolaires. Il y a quelque chose qui cloche. Une question de méthode : quand on sait que même si on crée un poste de DG AEP, celui-ci, malgré tout son enthousiasme, se heurtera à l'inertie du règlement de voirie - Maud GATEL l'a rappelé dans son intervention - parce que ce règlement de voirie s'imposera toujours à tous les arrondissements.

Alors il faut pousser la logique de territorialisation jusqu'au bout et créer par arrondissement des services déconcentrés. On n'en peut plus, par exemple, d'avoir une circonscription des affaires scolaires à cheval sur les 8e, 9e et 10e arrondissements. Cette rationalisation des moyens qui était en vogue depuis 2001, vous l'avez renforcée en 2014 en regroupant les directions propreté, voirie et espaces verts sur plusieurs arrondissements, et cela était une erreur évidente.

Aujourd'hui, il faut avoir le courage de défaire cette organisation pour créer à moyens humains constants des directions par arrondissement. On pourrait imaginer avoir une direction de l'espace public et une direction des services aux habitants par arrondissement qui regrouperaient les différentes directions centrales. Ce serait aussi l'occasion enfin de décentraliser la gestion des collèges qui, contrairement aux écoles et aux crèches, échappe complètement aux maires d'arrondissement, héritage d'une époque lorsque la Ville de Paris était Ville et Département, ce qui n'est plus le cas depuis 2017.

La question du droit ensuite...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, vous avez dépassé votre temps.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Je conclus, Madame la Maire.

La question du droit ensuite est en réalité centrale...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut vraiment conclure.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - La réforme du statut de Paris votée en 2017 fut une occasion manquée...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame BÜRKLI ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Deux petites secondes sur le droit.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais vous êtes déjà à 5 minutes 30 et il faut conclure.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Je voudrais dire que cinq ans après la loi du statut de Paris de 2017, c'est un retour à la case départ et nous nous retrouvons maintenant au pied du mur. Et ce ne sont pas ces treize pages de communication qui nous feront une réforme en profondeur...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole...

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - (Inaudible) me fera passer par la loi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BÜRKLI.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire, et bonjour à toutes et à tous.

Ecoutez, dans ce projet de délibération, vous nous promettez une rupture révolutionnaire. Attention, c'est le grand "Big Bang de la proximité" ! Puis quand on lit le projet de délibération, enfin la communication, cela fait pschitt !

La grande révélation, c'est qu'à partir de maintenant les maires d'arrondissement vont être les premiers pilotes de la mise en œuvre de la politique municipale. Mais que faisaient-ils avant ? En quatre mandatures, voilà ce dont vous accouchez. On voit, à travers cette communication, qu'il n'y a plus aucune vision pour Paris.

Alors de quoi s'agit-il ? Il s'agit surtout de déconcentrer les moyens sur deux thématiques : la propreté et la sécurité. Pourquoi seulement ces deux thématiques ? Et l'urgence sociale et la question de la culture, ce n'est pas essentiel ? On voit bien, hélas, une démagogie et un glissement.

Mais surtout, d'un point de vue démocratique, quels sont les contre-pouvoirs supplémentaires accordés aux citoyennes et aux citoyens ? Je ne le vois pas. La promesse de la ville du quart d'heure devrait être de permettre à ceux qui travaillent dans Paris de pouvoir s'y loger, alors que Paris les exclut du fait de la cherté des loyers.

J'y vois par ailleurs un danger. Ce n'est pas aux élus d'arrondissement ni aux maires d'arrondissement d'évaluer les fonctionnaires. Attention, je dis attention aux agents : faites respecter vos droits et vos statuts.

Dernière chose, pour la question de la propreté, il est urgent d'augmenter les moyens et il est urgent de remunicipaliser. Pour la question de la sécurité, il est urgent enfin de se préoccuper de la sécurité sociale des Parisiennes et des Parisiens. Et en matière de sécurité, la position de tout élu progressiste et républicain doit être de défendre la police républicaine, sa refonte de fond en comble et non de courir derrière les polices municipales et nous en reparlerons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Très bien, un soutien inattendu.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est un très grand honneur qui m'est fait de me permettre d'intervenir sur ce thème majeur de notre mandature, sans doute celui sur la réussite desquels nous serons jugés dans quelques années. Petite pensée au passage pour Carlos MORENO qui vous a accompagnés dans cette réflexion.

La ville du quart d'heure a été au sein de notre campagne électorale, laquelle campagne a rallié les suffrages majoritaires des Parisiennes et des Parisiens. Aussi cette communication était-elle attendue et le moins que l'on puisse dire est qu'elle ne fait pas dans la périphérie puisqu'on parle de "Big Bang de la proximité". Et c'est vrai qu'aller dans une "cour oasis" ou une crèche ouverte le samedi et voir les sourires me réjouit particulièrement.

C'est entendu, les Parisiennes et les Parisiens attendent des réformes structurelles d'envergure et approuvent très largement les options politiques que nous leur avons proposées. Ils entendent également peser sur leur mise en œuvre au plus précis de leur vie. C'est ainsi, mais s'ils apprécient de constater que leur avis est entendu, ils n'entendent pas se substituer à leurs élus et attendent de nous que nous assumions notre mandat.

Ainsi, la réponse apportée par votre communication, Madame la Maire, me paraît particulièrement appropriée. Je ne peux qu'approuver votre volonté de faire de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale. C'est en effet vers nous, élus de proximité immédiate, que se tournent naturellement les habitants à la première attente ou à la première difficulté.

La force de cette réforme réside dans l'articulation qui est faite entre proximité et unité. La mairie centrale a une dimension structurante et les mairies d'arrondissement coordonnent l'action territoriale en réponse aux spécificités et aux besoins locaux. Les maires d'arrondissement connaissent particulièrement bien leur territoire et sont les plus à même de définir, en partenariat avec l'Exécutif, les priorités dans leur arrondissement.

Donc faire de l'arrondissement l'échelle de référence de l'action municipale, c'est agir dans la proximité et dans l'hyper proximité avec le déploiement de la ville du quart d'heure. C'est développer l'offre de service du quotidien, afin qu'elle soit accessible à chacune et à chacun en fonction de ce qui existe déjà ou pas.

Et la crise sanitaire nous montre, si tant est que nous en ayons besoin, la nécessité et l'effet protecteur du service public parisien. En matière de santé, par exemple, un référent santé sera l'interlocuteur des maires d'arrondissement. Ce référent connaîtra les problématiques locales et l'offre de son territoire. Il y a donc d'autres sujets abordés que la sécurité et la police.

Madame la Maire, je pense que mes collègues maires d'arrondissement me rejoindront pour vous dire que nous sommes prêts à assumer ces responsabilités nouvelles, et ce d'autant plus que, vous le notez vous-même, cette ambition permettra d'œuvrer une plus grande égalité des territoires. Elu d'un arrondissement populaire, je m'en félicite, car les attentes de nos habitants sont grandes, tant en termes de rattrapage d'investissements que de moyens humains.

Cette réforme ambitieuse et précieuse sera d'autant plus optimale si l'Etat répond à ses engagements financiers vis-à-vis notre collectivité. La Ville de Paris est en première ligne pour répondre aux urgences sanitaires, économiques et sociales dues à la crise sanitaire. Elle a montré sa réactivité en instaurant des mesures d'urgence exceptionnelles, des mesures de soutien adaptées à son territoire et aux besoins de sa population.

Cependant, depuis 2017, les capacités financières des collectivités territoriales sont restreintes. La maîtrise de la dépense publique et la réforme de la fiscalité locale entraînent une perte de recettes et un recul de l'autonomie fiscale des collectivités, un mouvement regrettable qui est encore plus pénalisant dans le contexte de crise que nous connaissons.

Je le rappelle, en incluant le premier trimestre de cette année, la crise a coûté 1 milliard d'euros à la Ville, or l'Etat n'a toujours pas versé les 17 millions d'euros qu'il doit à la Ville au titre du remboursement d'une partie du coût de l'achat des masques. Par ailleurs, la Ville a touché seulement 23 millions d'euros sur les 80 promis, soit un peu plus d'un quart seulement, au titre du mécanisme d'avance remboursable du produit des droits de mutation à titre onéreux.

Ainsi, en plus de renforcer les mécanismes de compensation des pertes de recettes notamment tarifaires subies par les collectivités dont la Ville de Paris, il serait bon que le Gouvernement respecte ses engagements financiers vis-à-vis de la Ville de Paris dans le cadre des mesures d'urgence. Au-delà, il serait plus qu'approprié que celui-ci s'engage à une territorialisation du plan de relance. Cela permettrait notamment à la Ville d'orienter pour partie ses crédits à destination des quartiers prioritaires de la "politique de la ville", et de poursuivre son action de réduction des inégalités et de rééquilibrage territorial.

Tout cela s'incarne par un vœu que je présente au nom du groupe Paris en commun. Vœu voté dans le 20e arrondissement, qui est donc relatif à la territorialisation des mesures d'urgence et de relance et que je vous invite à voter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Nous reparlerons tout à l'heure de ce vœu et merci pour votre intervention.

Il est vrai qu'aujourd'hui, lorsque je discute y compris avec des maires de toutes petites communes, on est tous dans la même situation : il y a un déni de la part de l'Etat en ce qui concerne ce que le Covid a généré comme dépenses et comme non-recettes dans toutes nos communes. C'est un sujet extrêmement important. Et lorsqu'on parle de la ville du quart d'heure à Paris, c'est aussi en écho de ce besoin de décentralisation, auquel l'Etat et le Gouvernement tournent aujourd'hui complètement le dos. D'ailleurs, ce n'est pas du tout la même chose dans les autres pays européens et ils sont très surpris de voir à quel point il y a cet impensé sur le rôle de nos collectivités locales.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 20e arrondissement.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en prenant la parole après la présidente de notre groupe, je ne peux que regretter que vous ayez évoqué des sujets aussi majeurs que la propreté et l'entretien de l'espace public dans une communication fourre-tout, allant des rues aux écoles, à la sécurité, en passant par la santé environnementale.

Evidemment, tous ces sujets sont importants, celui de la santé environnementale regroupant autant la lutte pour une meilleure qualité de l'air que les nuisances sonores qui atteignent un niveau dramatiquement élevé à Paris. Nombres d'entre eux auraient dû faire l'objet d'une communication spécifique.

La propreté d'abord, parce qu'elle est visée directement par le C.G.C.T. Propreté et lutte contre l'insalubrité ne font qu'un. Au lieu de cela, vous avez voulu poursuivre votre volonté décentralisatrice en les regroupant dans un big bang territorial, privilégiant l'échelon de l'arrondissement pour décliner les différentes politiques municipales. Ce faisant, vous faites une opération de communication consistant à donner au maire d'arrondissement la responsabilité de la propreté dans son secteur, tout en ne lui donnant pas de véritables moyens suffisants.

De fait, vous noyez le poisson dans un projet de délibération bouillabaisse, à moins que ce soit une salade niçoise d'ailleurs très à la mode actuellement. C'est bien sûr selon nous tout autre chose qu'il faut mettre en œuvre. Tout d'abord, affirmer que la propreté et la salubrité de nos rues, de nos jardins, de nos espaces publics deviennent la priorité numéro 1 de la Mairie de Paris. Associée à la création d'une véritable police municipale, cette ardente obligation justifie l'allocation de moyens supplémentaires en argent, en matériels et en directives.

A partir du moment où on souhaite que notre Capitale, encore considérée comme la plus belle ville du monde, retrouve son aura et sa beauté, toutes les autres politiques publiques doivent s'y soumettre. Cela passe par un espace public plus contrôlé, où certains usages seraient remis en cause, où nos concitoyens seraient davantage partie prenante. Cela suppose que la Mairie de Paris n'y installe pas n'importe quoi, comme ces bancs en bois qui dénaturent certains sites chargés d'histoire, comme ces coronapistes, certes provisoires, qui dénaturent un axe aussi beau que l'avenue de l'Opéra, ou comme ce Jardin d'Eole mobilisé la semaine dernière en urgence pour y rassembler les consommateurs de crack. Et je ne parle pas du centre d'accueil des migrants implanté porte de la Chapelle, il y a quatre ans, qui a constitué un véritable appel d'air et qui a largement contribué à dégrader toute la situation dans le Nord-Est parisien.

La propreté et la salubrité doivent être une priorité de tous les instants de la Municipalité parisienne. La propreté avec la sécurité et la santé environnementale doivent être les trois piliers de l'action municipale. Tout doit y être soumis et tout peut s'y rattacher. Avec ce triptyque, les Parisiens se réconcilieraient avec la Mairie de Paris, mais cela suppose une véritable volonté politique et la mise en place des moyens nécessaires.

Mes chers collègues, c'est l'année dernière que nous aurions dû avoir ce débat. Nous l'avons bien initié, mais la crise sanitaire et les facéties des marcheurs l'ont complètement occulté. Vous n'avez pas voulu l'avoir l'année dernière, eh bien vous l'avez aujourd'hui. Et si vous ne mettez pas les moyens nécessaires, il vous poursuivra tout au long de ce mandat.

D'ailleurs, vous n'avez pas de chance, vous voulez décentraliser au niveau des arrondissements la responsabilité de la propreté, alors que nous subissons dans plusieurs d'entre eux une grève sévère de la collecte des ordures ménagères. Dites-nous comment pouvons-nous assurer la propreté de l'espace public dans la journée alors qu'il est encombré par les poubelles du matin.

Plus que jamais, nous vous demandons d'examiner notre proposition de décharger la DPE de la collecte matinale, qui serait assurée alors par le privé, les agents de la DPE se concentrant sur l'entretien de l'espace public. Permettez-moi d'ailleurs à ce moment de les remercier de leur action quotidienne. C'est un travail difficile exercé dans des conditions changeantes et nos critiques ne portent pas sur leur travail mais sur l'organisation qui leur est imposée. Nous souhaitons d'ailleurs qu'une attention particulière soit accordée à leurs conditions de vie et de logement. Paris doit loger davantage ses agents, notamment ceux qui sont en première ligne et c'est le cas des agents de la DPE. Quand nous avons des agents qui ont deux heures de transport dans chaque sens, il est évident qu'un certain nombre d'entre eux manqueront à l'appel.

Au-delà d'une nouvelle organisation sans doute nécessaire, mais dont on ne peut tout attendre, la question des effectifs et des moyens se pose. Sur le plan du personnel, nous l'avons signalé : une meilleure articulation entre la DPE et le privé peut exister tout en renforçant les effectifs. La M.I.E. avait chiffré ce besoin à un millier d'agents. Recrutons-les rapidement et remettons à niveau parallèlement les effectifs de jardiniers de la DEVE et d'agents de la voirie.

La mécanisation doit se développer mais surtout que l'on s'attache à changer les corbeilles de rue. La fameuse tulipe, implantée il y a douze ans, a fait son temps. D'une capacité insuffisante, elle n'assure plus un service satisfaisant. Regardez ce qui est mis en œuvre dans de nombreuses communes d'Ile-de-France ou en province. Faites connaître aux Parisiens leur implantation par une carte interactive. Entretenez leurs parcs. Voici les mesures concrètes qui peuvent être mises en œuvre rapidement.

Enfin, c'est l'objet de notre vœu avec Claire de CLERMONT-TONNERRE, que l'on établisse dans chaque arrondissement un recensement du mobilier urbain existant consultable sur Internet et affiché au dos des panneaux déroulants.

Chers collègues, je l'ai esquissé tout à l'heure et je le redis maintenant en guise de conclusion. La salubrité de nos rues et de nos espaces verts repose non seulement sur une action quotidienne et cohérente, mais sur la remise en cause de certains usages. Nous avons trop laissé longtemps faire n'importe quoi sur notre espace public au nom d'une certaine liberté de tout faire : affichage sauvage non sanctionné pendant des années - il commence à l'être timidement -, usage débridé des espaces verts de jour comme de nuit, dégradation du mobilier urbain, choix esthétiques discutables imposés aux Parisiens.

Nous partons de très loin pour que Paris redeviennent une ville dont ses habitants soient fiers. Pour que Paris se compare avantageusement aux grandes métropoles mondiales, nous avons collectivement beaucoup de travail et vous avez, en tant qu'Exécutif, un véritable défi à relever. Ce débat que nous avons aujourd'hui, ayons le régulièrement, chaque année devant notre Assemblée. Paris le vaut bien et les Parisiens aussi.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je rappelle que les groupes ont un temps de parole en fonction de leur poids politique et donc le groupe LR, comme le groupe Paris en commun, avait 30 minutes. Donc vous étiez tout à fait dans les temps. C'est parce que j'avais la question : est-ce que vous avez dépassé ? Non, le groupe Changer Paris n'a pas dépassé, tout comme le groupe Paris en commun ne l'avait pas fait non plus.

Mme Fatoumata KONÉ pour le groupe Ecologiste de Paris. Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, travailler à un quotidien où il fait mieux vivre à Paris, tel est l'objectif que les élus du groupe Ecologiste se sont fixé. Accès à un logement digne et abordable, accès à des espaces verts lieux de fraîcheur et de respiration, accès aux soins, aux services publics, aux commerces de proximité, à la culture, en somme un accès à une vie de quartier dans une ville plus agréable à vivre, c'est ce que nous souhaitons pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Cette démarche de territorialisation de la proximité, qui nous est aujourd'hui présentée, figure parmi les réponses qui pourraient nous permettre d'atteindre cet objectif : décentraliser les pouvoirs et les compétences au profit des maires d'arrondissement, afin que les décisions soient prises au plus près des territoires concernés. Les maires d'arrondissement et leurs élus qui, avec les habitants, sont les meilleurs ambassadeurs et experts de leur territoire, vont ainsi tenir un rôle plus stratégique et central pour améliorer le quotidien des populations qui vivent et animent l'arrondissement chaque jour.

Alors qu'on nous promet plus de proximité, plus d'efficacité, plus de démocratie locale, comment serait-il possible de ne pas approuver ? Les écologistes y sont bien sûr favorables, mais ceci à une condition essentielle : s'en donner réellement les moyens, des moyens humains, financiers mais aussi techniques, car les arrondissements vont devoir être équipés et accompagnés pour être en mesure de porter pleinement et efficacement ces nouvelles responsabilités.

Par exemple, en matière de propreté, la Ville s'engage à outiller les mairies d'arrondissement et à augmenter les équipes. Nous attendons évidemment que les moyens octroyés soient proportionnels à la taille des arrondissements et au nombre d'habitants, ainsi qu'aux difficultés rencontrées par le passé pour permettre à l'ensemble du territoire d'être géré équitablement. La question de la propreté est un enjeu majeur à Paris qui s'est accentué avec l'évolution des usages et pratiques sur l'espace public, nécessitant une attention plus forte pour répondre à un sentiment croissant de mal propreté.

Madame la Maire, chers collègues, les enjeux de proximité doivent être abordés sous l'angle de l'équité. Car Paris, ne se vit pas de la même manière selon le quartier dans lequel on réside. Nous l'avons déjà répété à plusieurs reprises dans cet hémicycle et nous continuerons à le faire jusqu'à ce que cet objectif soit atteint : une politique de rattrapage est indispensable pour atteindre une réelle égalité entre les quartiers parisiens. Nous voulons que tous les Parisiens et les Parisiennes aient la même qualité de vie, quel que soit l'arrondissement ou le quartier dans lequel ils habitent. Or, de nombreux quartiers populaires subissent encore de très fortes inégalités.

Concernant les commerces, nous devons comprendre la désertification commerciale en continuant à soutenir la revitalisation du commerce de proximité, et ainsi favoriser le commerce diversifié accessible à toutes et à tous, y compris dans les quartiers les plus fragiles qui affichent encore un taux de vacance non négligeable.

En matière de santé, la nécessité s'impose de rééquilibrer l'offre de santé, en particulier dans les zones d'intervention prioritaire, en accompagnant la création de cabinets médicaux, de centres et de maisons de santé en secteur 1, et ainsi permettre à toutes et à tous de se soigner correctement.

En matière d'offres culturelles et sportives, le maillage existant demeure en faveur des espaces centraux et nos quartiers populaires sont encore victimes de déséquilibres territoriaux importants. La répartition des équipements publics culturels et sportifs, encore inégale par endroits, en est la parfaite illustration.

Pour faire de Paris la capitale de la ville du quart d'heure, il faudra que personne ne soit oublié. Nous voulons substituer aux quartiers d'ortoirs des quartiers de vie. Et pour y parvenir, là encore des moyens humains et financiers seront indispensables. Cela me permet de rappeler la nécessité de maintenir la promesse d'investissements du budget de la Ville à hauteur de 25 % à destination des quartiers populaires. Ces investissements sont attendus et nous devons tenir cette promesse.

Maintenant je veux revenir sur la question de la démocratie locale qui, en tant qu'Ecologistes, nous tient particulièrement à cœur. Nous voulons une ville davantage au service de ses habitants. Pour ce faire, nous pensons que les projets municipaux doivent se construire avec les habitants. Il s'agit ici de répondre à l'impératif écologique qui nous mobilise toutes et tous, mais aussi de faire de notre ville, de l'espace public, un lieu agréable et accueillant. Nous pensons qu'il faut multiplier les démarches participatives. Conseils de quartier, réunions et concertations, budget participatif, notre Ville met déjà en place de nombreux outils visant à associer les habitants aux prises de décision. C'est certes une bonne avancée mais nous devons aller plus loin pour favoriser une réappropriation positive de la politique municipale. Les maires d'arrondissement et les élus locaux ne devront pas décider seuls mais coconstruire le territoire avec leurs habitants.

Mieux partager et apaiser l'espace est un enjeu crucial qui doit passer par plusieurs actes forts. C'est pourquoi nous voulons faire de nos quartiers de véritables espaces de vivre ensemble à la parisienne. Les défis que nous avons à relever sont nombreux et nous veillerons à ce que la Ville mette à disposition des acteurs du territoire tous les moyens nécessaires, afin que cette réforme territoriale soit un véritable succès qui contribuera à l'amélioration durable et significative du quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à M. Jean-Philippe GILLET pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'essaierai de compléter les propos de ma camarade Raphaëlle PRIMET sur une question précise, celle du traitement des salariés, car il me semble que le nœud de cette réforme, dont nous saluons l'esprit, se situe bien là.

Aujourd'hui l'organisation des différentes directions de la Ville de Paris est à géométrie variable. Leurs territoires d'intervention ne se recoupent pas, ce qui multiplie les interlocuteurs et entrave les échanges qui ne devraient être que fluides et fonctionnels à l'échelle de l'arrondissement. De nombreux agents reçoivent des directives croisées, et parfois contradictoires, émanant de la mairie d'arrondissement et de leur hiérarchie via les adjoints en "central".

Les différentes expérimentations dans certains secteurs d'intervention et arrondissements ont pu prouver la pertinence d'une réorganisation territoriale. Il n'empêche que des couacs sont intervenus et en particulier en matière de sursollicitation de certains effectifs. Se posent donc très fortement la question des RH et donc celle de créations de postes.

Les communistes tiennent d'ailleurs à saluer le travail des agentes et des agents de terrain qui ont continué à intervenir sur l'espace public parisien, à prendre les transports en commun, à accueillir des enfants avant même l'arrivée des masques et bien avant la vaccination pour laquelle ils ne sont toujours pas prioritaires. Ce sont des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal et sur qui le pays a tenu tout entier, comme se plaisait à l'affirmer, il y a un an, le président de la République.

Ce travail, nous devons le reconnaître et le saluer. S'il existe certainement des marges d'amélioration dans les processus de décision, nous devons veiller à le faire avec les agents. Ils doivent disposer de garanties claires sur le maintien de l'unicité du statut parisien et sur l'égalité de traitement entre agents selon les différents arrondissements, notamment mais pas seulement quant au déroulement de carrière et au maintien des règles d'évaluation aujourd'hui en vigueur.

Face aux craintes exprimées par les organisations syndicales sur le risque d'une mainmise plus importante du politique sur les services, répondons non pas par des paroles rassurantes mais par des actes forts, en augmentant par exemple le nombre de postes ouverts au recrutement par concours permettant d'augmenter le nombre de titulaires recrutés par la voie la plus respectueuse du principe d'égalité de traitement. Nous l'avons déjà suggéré à plusieurs reprises depuis le début de ce mandat, la Ville gagnerait à lancer une étude fine sur la diversité des raisons amenant un taux de vacance de postes de plus de 5 %, soit plus de 2.700 postes non pourvus.

De manière générale et nous le réaffirmons, les salaires sont trop bas et les loyers trop élevés à Paris. L'attribution d'un logement sur quatre à des agents de la Ville de Paris ne suffit pas à répondre aux besoins. La création insuffisante de nouveaux logements sociaux, particulièrement dans les arrondissements les plus critiques sur la question de la gestion de l'espace public, ne permet pas, loin s'en faut, aux agents de la Ville de tous vivre à Paris.

Considérant que le secteur privé a la capacité aujourd'hui d'attirer des femmes et des hommes aux compétences variées, insistons sur la nécessité pour la Ville d'impulser une politique très ambitieuse pour fidéliser et développer les qualifications de ces agents autour de projets d'intérêt général.

Un dernier point de vigilance, qui a son importance dans le débat actuel et dans la mesure où certains moyens financiers et humains seront déconcentrés, ce sont les risques de la privatisation de certains secteurs, en particulier les services de la voirie et du nettoyage, alors qu'il est prouvé que le recours à des délégations de service public revient plus cher. Nous le savons, dans les arrondissements passés dans les mains du privé, la tonne de déchets traités a un coût bien plus élevé que dans ceux qui sont restés en gestion directe. Comment garantir l'équilibre actuel ou même - car c'est ce que nous prônons au groupe Communiste - une remunicipalisation de ces services avec une telle gouvernance administrative ?

Mes chers collègues, vous l'avez compris, pour nous, la communication de la Ville est très ambitieuse en termes de réponse déconcentrée aux Parisiennes et aux Parisiens, ambition que nous saluons, mais à ce stade elle reste trop évasive sur des points pourtant essentiels. Les salariés ne sauraient en aucune façon être traités comme une variable d'ajustement de cette réforme, au risque que ce "Big Bang de la proximité" aboutisse - cela a déjà été cité mais c'est bien pratique - à un trou noir pour l'administration parisienne.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GILLET.

Mme Maya AKKARI pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, chers collègues, tout Parisien, qu'il soit de la Plaine-Monceau, de Gambetta, de la Moskova ou de la Butte aux Cailles est attaché à son quartier et à sa vie de quartier. Le Parisien aime plus que tout son bistrot, qui est bien souvent son QG, sa boulangerie, son primeur, son école, sa bibliothèque, son stade, son restaurant Emeraude, son collège et tant d'autres lieux qui sont pour lui autant de repères, d'espaces de convivialité et de solidarité. Notre quartier est notre cocon protecteur. C'est grâce à lui que l'on s'intègre lorsque, par exemple comme moi, on vient d'ailleurs. C'est par lui que l'on s'émancipe et que l'on s'ouvre au monde.

Conscients de l'importance de cet espace et des disparités territoriales en termes de qualité de vie dans notre ville, nous avons engagé avec vous, Madame la Maire, une réforme innovante et ambitieuse à tous les niveaux, afin de garantir des services de proximité à chacune et à chacun d'entre nous dans notre quartier.

Dans la ville du quart d'heure que nous inventons ensemble, il y aura par quartier un espace de respiration à cinq minutes de chez soi - je tiens à saluer le succès des cours d'école et des crèches ouvertes le week-end -, des lieux de rencontres citoyens et associatifs avec la mise en place des kiosques citoyens, des points d'accès au droit, des points Paris Emploi, des P.I.M.M.S.

Il y aura, autant que faire se peut, des maisons de santé de secteur 1 - à titre d'exemple, le 18^e arrondissement compte 94 équipements de santé, soit 4,9 % par habitant, ce qui est un taux inférieur à la moyenne parisienne de 6,5 % - et des commerces de proximité.

Nous mettrons en place des référents propreté de quartier et des points de collecte de déchets, ainsi que des plateaux artistiques de proximité qui accueilleront dans nos quartiers des activités de grandes institutions parisiennes et des acteurs culturels de chaque arrondissement.

La vie associative et démocratique s'y organisera au plus près des habitants et des collectifs, afin qu'ensemble ils puissent penser et porter leurs projets pour leur quartier via notamment le budget participatif.

La ville du quart d'heure, ce sont aussi les opérations "24 heures de la propreté" lancées à la rentrée 2020 et qui permettent en une journée de nettoyer de fond en comble un ensemble de rues et de façades. C'est également la démarche "Embellir votre quartier" qui consiste à faire évoluer l'espace public d'un quartier donné en concentrant sur une même période des transformations et en coordonnant au mieux les travaux. Ainsi 17 quartiers sont d'ores et déjà inscrits dans cette démarche et j'ai pu voir la semaine dernière, à l'occasion de marches exploratoires de terrain avec mes collègues élus d'arrondissement dans notre très chère Goutte-d'Or qui fait partie des premiers quartiers qui bénéficient de ce dispositif, l'intérêt de cette méthode.

La ville du quart d'heure, c'est surtout la généralisation des politiques d'aller vers ce que nous savons essentiel pour les plus fragiles d'entre nous, les seniors qui peinent à se déplacer, les familles qui courent dans tous les sens et surtout après le temps. Toutes celles et ceux qui n'ont pas les codes, comme on dit, et qui ont besoin que l'on vienne vers eux, afin de découvrir les dispositifs d'accès à leurs droits, de trouver un logement ou un emploi ou encore une association pour soutenir leurs enfants dans leur scolarité.

C'est aussi une ville où l'on n'a pas besoin systématiquement de la traverser pour accéder à un service ou un loisir, où l'économie d'énergie par la réduction des déplacements est au cœur de la transformation de la ville.

Et pour rendre effectif cet idéal de ville auquel nous aspirons, nous engageons avec vous Madame la Maire, au cours de cette mandature, une réforme profonde de l'organisation de nos services, afin de les rapprocher de l'échelon local qui est le plus à même de rendre effective pour toutes et tous cette ville du quart d'heure.

Ainsi les maires d'arrondissement, bras armés de cette réforme, gagneront en responsabilités et en autonomie sur des secteurs comme la propreté, la sécurité, la vie associative et démocratique, et la gestion des étalages et terrasses si stratégiques dans nos territoires.

Ce "Big Bang de la proximité" va transformer profondément et durablement notre action publique au service des Parisiennes et des Parisiens, qu'ils soient de l'est ou de l'ouest, jeunes ou moins jeunes, actifs ou pas, riches ou moins riches. Il nous permettra de construire ensemble une ville plus humaine, plus juste et plus écologique.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame AKKARI.

Je donne la parole à M. BOULARD pour le groupe Changer Paris, M. le maire du 17^e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

2001-2021 : il vous aura fallu plus de vingt ans pour que vous sortiez de votre torpeur, éveillés par un big bang aussi éphémère que la crédibilité de cette communication. Vingt ans, c'est presque une jeunesse. Vingt ans pour interroger l'efficacité de votre action. Face à l'évidence, face à l'échec, face au désordre, face à la colère des Parisiens, vous nous affublez d'une nouvelle communication. Les éléments de langage y ont été méticuleusement choisis, il s'agira d'un big bang, rien que cela, destiné à renforcer les pouvoirs des maires d'arrondissement. Car vous le reconnaissez vous-même, la centralisation n'est pas la solution.

Oui, Madame la Maire, personne ne doute du fait que garantir la propreté depuis les murs de l'Hôtel de Ville n'est pas source d'efficacité. Et qui pourrait s'étonner du caractère innovant de certains plans de circulation dessinés sans aucune concertation avec les élus, les habitants, les commerçants et les opérateurs de transports ? Même vos amis en font les frais, à commencer par mon collègue, le maire de Paris Centre, bien courageux pour tenter d'expliquer comment quatre sens interdits avaient pu être implantés sur un même carrefour rue de Rivoli. Voilà un symbole de ce que peut produire votre absence de politique.

Votre politique, c'est la recentralisation par les directeurs généraux des services de nos mairies qui seront directement rattachées au Secrétariat général de la Ville de Paris. Voilà le bing ! Personne au sein de cet hémicycle n'oubliera que vous tentez de vous arroger la gestion des caisses des écoles depuis plusieurs mandatures, au nez et à la barbe des maires d'arrondissement. Oh ! Madame la Maire, prévenez Mme PULVAR et vite que sa nouvelle tentative de centralisation récente est vouée à l'échec. Passons cette rechute centralisatrice puisqu'aujourd'hui vous voulez faire des maires d'arrondissement, je cite, "les véritables pilotes de la politique publique", mais en suivant une feuille de route stratégique cosignée avec votre Exécutif.

Ah ! La bureaucratie n'est jamais bien loin. Nous en avons une déjà toute rédigée, de feuille de route. Elle porte le nom de l'autonomie et elle implique des moyens réels, humains, financiers, hiérarchiques. Vous souhaitez confier aux maires d'arrondissement la liberté de définir, je cite, "les priorités de la politique de propreté de l'espace public". Vous semblez l'ignorer mais chaque semaine je transmets, à l'instar de tous les maires d'arrondissement, nos demandes les plus urgentes en matière de propreté et nous évoquons avec les services déconcentrés les points noirs à chacune de nos réunions. Votre territorialisation "techno" ne redonnera pas confiance aux agents qui attendent considération et moyens pour agir.

Vous nous promettez alors une enveloppe territorialisée dès 2022 pour des actions, je cite, "adaptées aux besoins des territoires" via des régies de quartier, des marchés de régies de quartier, un catalogue de prestations proposées par la DPE ou des capacités d'initiatives propres - autant de mesures qui existent déjà - mais avec quel budget ? Il n'y a aucun chiffre dans cette communication après treize pages, une communication que le journal dominical n'a pas jugé utile de relayer. Voilà le bang !

Madame la Maire, plutôt que de noyer le poisson et de nous abreuver de demi-annonces, confiez-nous vraiment et sans surcommunication la gestion de la propreté. Vous n'avez rien à y perdre, la situation pourrait difficilement être pire. Avec mes collègues maires, Rachida DATI, notre présidente de groupe, Jean-Pierre LECOQ, Jeanne d'HAUTESERRE, Philippe GOUJON, Francis SZPNER, nous mesurons chaque jour les dommages collatéraux de votre schéma organisationnel administratif usé, peu agile et qui dilue les responsabilités des uns et des autres.

Madame la Maire, pensez-vous sérieusement révolutionner notre quotidien et faire de Paris une ville propre grâce à une communication de treize pages ? Puisque tout phénomène naturel bénéficie d'un nom, votre big bang portera le nom de Casper, léger, souriant, mais sympathique fantôme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Belle référence ! Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à présent à Mme Lamia EL AARAJE pour le groupe Paris en commun.

Merci, merci. Lamia ?

Mme Lamia EL AARAJE. - Ne vous énervez pas, ce n'est pas bon pour vos nerfs !

Bonjour à tous, mes chers collègues.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, Madame Lamia EL AARAJE. Est-ce que vous pouvez souffrir d'entendre Mme Lamia EL AARAJE ?

Vous avez la parole.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup.

Chers collègues, juste un petit rappel, Monsieur BOULARD, et une précision qui me semble utile : le big bang par principe, mais peut-être ne le savez-vous pas, à l'époque il n'y avait pas de notions ni de temps ni d'espace. Donc parler du big bang pour faire référence à une quelconque temporalité ne me semble pas forcément à propos.

Et une fois n'est pas coutume, réjouissez-vous, Madame DATI, je vais commencer mon propos en étant d'accord avec vous. Décider au plus près du réel mais surtout décider dans le réel, ô combien vous avez raison. Simplement, il semblerait que, vous et moi, nous ne vivions pas dans le même réel, pas dans le même Paris, pas dans le même quotidien que celui de près des 200.000 habitants du 20^e arrondissement, un arrondissement populaire par excellence qu'à l'évidence vous n'avez vraiment pas l'habitude de fréquenter.

Cette ambition...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, on ne va pas commenter les résultats électoraux mais quand même...

Mme Lamia EL AARAJE. - Ne vous énervez pas, Madame DATI. Ne vous énervez pas...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On ne va pas commenter les résultats électoraux mais quand même ils dessinent des choses.

Mme Lamia EL AARAJE. - Ne vous énervez pas, Madame DATI, ce sont des choses qui arrivent, ce n'est pas grave.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Lamia EL AARAJE, vous avez la parole, n'en déplaise à Mme DATI qui représente le 7e arrondissement de Paris. Oui, le 7e et le 20e sont très différents, cela ne nous avait pas échappé.

Mme Lamia EL AARAJE. - Vous ne voulez pas comparer avec le 20e arrondissement dans l'hémicycle ?

Ne vous énervez pas comme cela, Madame DATI, ce n'est pas bon pour vous, je vous assure.

Donc je parlais de notre ambition pour Paris, une ambition partagée, en dehors de vous, que nous portons et que nous appliquons déjà.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas parce que vous êtes privée de deuxième tour, Madame DATI, que vous allez empêcher Mme Lamia EL AARAJE de parler ici. Maintenant cela suffit ! Madame DATI, cela suffit !

La parole est à Mme EL AARAJE et vous auriez mieux fait d'être présente au deuxième tour, au moins vous auriez la légitimité pour l'attaquer mais pas là !

Madame EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Donc je parlais de notre ambition pour Paris et nous appliquons déjà cette ambition. La réforme territoriale, dont nous parlons aujourd'hui et qui nous est présentée, nous permettra de renforcer davantage l'échelon de la proximité.

L'efficacité de l'action publique parisienne est entière et complète, si unité et proximité sont correctement articulées. L'unité de Paris doit être préservée et elle l'est. L'unité de Paris, c'est garantir l'égalité de traitement entre toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, c'est gérer les politiques structurantes et en donner les impulsions. La proximité, c'est garantir plus de réactivité et d'efficacité du service public, mais c'est aussi s'adapter aux spécificités locales d'un arrondissement si ce n'est d'un quartier.

Permettez-moi de vous parler d'un quartier que, comme je le disais, sans doute vous ne connaissez pas, c'est le quartier des Portes du 20e arrondissement qui nous rappelle ce dont nous sommes en train de parler. Ce quartier du 20e arrondissement, Les Portes, bénéficie du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les foyers y sont fragiles, les difficultés économiques manifestes et les services publics doivent y être ajustés.

Donc ce big bang que nous évoquons depuis tout à l'heure, c'est affiner davantage les politiques publiques que nous développons. Cela se traduit par différents moyens. Je m'attarderai sur le déploiement d'outils qui permettent d'être en lien direct avec les Parisiennes et les Parisiens. Je pense, par exemple, à l'outil "DansMaRue" et surtout à la création d'une nouvelle instance qui rassemble les principaux partenaires du secteur social : l'Etat, la C.A.F., la M.D.P.H., la C.P.A.M. ou encore Pôle Emploi. Elle permettra de mieux appréhender les impacts sociaux de la crise que nous traversons, via un suivi mensuel de l'évolution de la situation socio-économique.

Cette mise en commun des outils d'observation et d'intervention est l'assurance d'une meilleure anticipation et une réponse adaptée de la part de chacun des partenaires aux besoins sociaux. Un observatoire, qui sera particulièrement utile au 20e arrondissement, qui est à la fois l'un des arrondissements les plus populaires de notre ville - je l'ai déjà dit, le revenu médian des habitants est d'environ 21.000 euros alors qu'il est de plus de 28.000 euros à l'échelle de Paris - et l'un des arrondissements les plus peuplés avec près de 200.000 habitants - c'est le deuxième arrondissement le plus peuplé après le 15e. C'est donc conjuguer le rôle de cet observatoire à l'organisation d'une porte d'entrée unique par arrondissement en matière d'accompagnement social et la continuité de parcours ne pourra que parfaire la justesse des services sociaux offerts à la population. Ce sera, par exemple, via le renforcement du maillage territorial des dispositifs sociaux, tels que les accueils de jour ou les bagageries, ou encore le renforcement des dispositifs de médiation sanitaire et d'aller vers.

La création de la marque Paris Santé simplifiera l'identification des services locaux de la santé. Leur accessibilité et leur complémentarité sont essentielles. Je me permets de rappeler que le taux de médecins généralistes est de 7 pour 10.000 habitants dans le 20e et c'est le plus faible de Paris.

De manière plus générale et j'en terminerai par là, c'est la concrétisation d'un engagement très fort qui a été le nôtre autour d'Anne HIDALGO. C'est faire de la ville du quart d'heure une réalité, un espace de respiration, des commerces de proximité et un accès à la culture renforcé, notamment pour nos quartiers populaires et j'en suis absolument ravie.

Nous allons adapter les usages dans le temps et réinvestir les communs. C'est comme cela que nous allons faire de Paris une ville durable et qui demeure agréable pour toutes et tous, n'en déplaise à certains.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame EL AARAJE, et merci pour votre constance et votre calme dans un moment où certains essayaient de vous perturber.

Évidemment on n'interrompt pas un orateur pendant qu'il est en train d'intervenir. En revanche, je donne la parole à la présidente du groupe, qui a souhaité la prendre. Donc, Madame DATI, vous avez la parole pour faire une explication de vote.

Ce n'est pas Mme DATI mais Mme DUMAS. Mme DUMAS a la parole.

Mme Catherine DUMAS. - Madame la Maire, compte tenu de la façon dont se déroulent les débats, selon l'article 5...

Oui, vous en êtes la preuve puisque vous ne me laissez même pas parler !

Je souhaite donc un rappel au règlement au titre de l'article 5.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Eh bien, le rappel au règlement, prévu dans notre règlement intérieur, se fera après le débat, nous n'en sommes pas très loin.

Une suspension de séance ? Très bien, cela calmera les esprits. Merci, Monsieur SZPINER. Deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures cinquante-quatre minutes, est reprise à dix heures cinquante-six minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers amis, mes chers collègues, nous reprenons la séance.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. SZPINER pour le rappel au règlement qu'il souhaitait faire. J'invite notamment les oratrices et les orateurs à ne pas intervenir pendant que leur collègue parle. Ce sera beaucoup mieux pour le respect des uns et des autres.

Je donne la parole à M. SZPINER.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Nos débats sont passionnés et j'aimerais que nous reprenions sur le fond les dossiers. Mais je ne pense pas que les expressions de mépris à raison des origines des uns et des autres, qu'elles soient géographiques ou de nationalité, soient opportunes. Je suis maire du 16e arrondissement, Mme DATI est maire du 7e arrondissement, nous sommes élus de Paris comme tout le monde et nous n'avons pas de leçons à recevoir sur le fait que nous ne connaîtrions pas tel ou tel arrondissement. Je trouve ces arguments, je le dis, démagogiques. Je les trouve inutiles et ils créent une tension en personnalisant les rapports. Moi, je souhaite que nous revenions à des débats apaisés et les débats apaisés passent par le respect des personnes. Voilà Madame la Présidente.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi de vous dire que, pour que les débats soient apaisés, il faut respecter la parole de chaque orateur. Depuis ce matin, j'entends quelques bruits de fond et je suis obligée d'intervenir pour faire respecter la parole de ceux qui sont en train d'évoquer leur position et de faire leur présentation. Donc je vous demande aussi d'assurer dans votre groupe cette police-là, parce que c'est quand même extrêmement pénible d'avoir des orateurs qui en permanence sont interrompus par des interventions toujours quand même assez polémiques. On est ici pour se respecter, c'est la première chose.

Deuxièmement, je n'ai pas entendu ici de mise en cause des origines ou de quoi que ce soit. Les débats sont enregistrés et ils sont publics, nous pourrions évidemment montrer l'attitude des uns et des autres et les Parisiens en jugeront.

Enfin, qu'un élu du 20e dise qu'il y a des différences entre le 20e et le 7e, ce n'est pas caricaturer la situation, c'est considérer que Paris c'est autant la porte de la Chapelle que la porte d'Auteuil. Mais les élus sont là aussi pour porter, notamment dans un débat sur la proximité, les réalités de leurs territoires.

Maintenant, si vous le voulez bien, nous poursuivons.

2021 SG 35 - Communication : Le Paris du Quart d'heure, Big Bang de la proximité à Paris (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. Rudolph GRANIER pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Vos propos n'enlèveront pas le mépris avec lequel certains de vos élus s'adressent à nous. Pour une gauche qui ne se déplace même plus - votez socialiste ! - vous devriez être humbles face à votre score au lieu d'asséner des leçons à grands coups de quartiers populaires que vous ne connaissez même pas non plus !

Mon collègue tout à l'heure, Geoffroy BOULARD, évoquait un big bang éphémère. Madame la Maire, vous allez vous offrir un quart d'heure (inaudible) qui va se terminer très, très vite.

Parmi les plus grandes villes du monde ayant lancé des plans pour favoriser cette hyper proximité, nous retrouvons principalement des villes qui ont connu un développement urbain basé sur la voiture et dont l'extension urbaine rapide a été propice à l'étalement comme Portland, Ottawa ou encore Melbourne. Elles ne sont en aucun cas comparables à Paris qui est une ville dense, dont le lien avec ce concept du coup semble un peu dépassé. Cela vous donne un côté sans doute prospectif, chatoyant, alors que nous sommes devant un nouvel écran de fumée. Mais cette réalité marketing, que recouvre-t-elle ? Cette expression valise bien difficile à définir dans le temps. Plus que des concepts, je vais évoquer avec vous des illustrations précises et c'est ce qu'attendent les Parisiens.

Ouvrir les cours d'école le week-end pour compenser le manque d'espaces verts, alors que vous menez depuis des années une politique de bétonisation, de densification, d'abattage des quelques arbres encore existants ? Vous densifiez des îlots centraux comme la rue Muller dans le 18e, et le terme de bétonisation, Madame la Maire, vous habille mieux que quiconque.

Créer un parc, le dernier possible à Paris comme Ordener-Poissonniers ? Eh bien, non. Construisons joyeusement et scellons dans le béton un accord avec les Ecologistes qui ne sont pas à quelques places près. A vous croire, à vous écouter, à vous voir, la crise du Covid n'a jamais existé alors qu'elle est loin d'être terminée.

Créer des kiosques citoyens pour aider et guider les Parisiens ? Alors que l'on pourrait s'appuyer sur le rôle historique qu'ont toujours eu nos gardiens pour être le premier lien social entre habitants d'un immeuble, vous préférez supprimer des postes et j'y reviendrai.

Développer une foncière Paris Commerces Activités ? Alors qu'il existe déjà la SEMAEST et le G.I.E. "Paris Commerces" comme organismes sur lesquels s'appuyer, se pose la question de votre Paris du quart d'heure des commerces culturels et du maintien de la diversité commerciale dans tous les quartiers de Paris.

Former des agents municipaux pour coordonner les rues, alors que l'espace public est géré par des directions qui travaillent en silo (voirie, espaces verts, service propreté), ce qui ne permet pas une action coordonnée et efficace avec les maires d'arrondissement et ce qui crée de la confusion pour les citoyens comme pour les agents.

Vous avez fait l'aveu en confiant un poste d'adjoint transverse à Jacques BAUDRIER avec un titre ronflant de coordination des travaux de l'espace public, c'est un aveu d'échec depuis 2001, comme l'évoquait Geoffroy BOULARD. Mais quels résultats, mes chers collègues ? Vous avez réussi à faire de l'anarchie la règle.

Ce n'est pas en employant un nouveau langage de communication, très à la mode ces dernières années, que vous allez redonner vie à Paris. La politique menée par la Ville rappelle celle des grands ensembles où il y avait cette volonté de loger des citadins dans une ville nouvelle, une cité radieuse qui offre du divertissement pour éviter un maximum de déplacements. Nous connaissons tous les limites de cette politique qui a fait son temps et les milliards investis à perte pour tenter de rattraper ces échecs - je pense à l'A.N.R.U.

Il ne fallait pas attendre les socialistes pour faire de Paris l'une des villes de l'Europe où l'on marche le plus, puisque près de la moitié des déplacements se font déjà à pied dans la Capitale. Au fond, Paris était déjà une ville du quart d'heure bien avant vous et le temps ne vous appartient pas.

Derrière le slogan juste de se réapproprier la ville, il y a, hélas, l'idée de ne pas la partager. La ville du quart d'heure pour Paris peut s'apparenter à une mise sous cloche, à la fois de la vie des quartiers sur le mode "c'est ainsi qu'il faut vivre à un quart d'heure de chez vous", mais aussi de la vie dans la Capitale, à l'opposé d'une métropole attractive, dynamique, au service d'une mixité réelle composée de tous les niveaux de strates de revenus, notamment ceux issus des classes intermédiaires qu'il faut s'atteler à retenir et surtout à faire revenir.

Dans votre modèle de la ville du quart d'heure pour Paris, il y a donc le risque de repli sur soi entre habitants d'un même secteur. D'un côté, vous vantez cette hyper volonté de l'hyper proximité, où finalement le citadin n'aurait plus à quitter son quartier, et de l'autre vous souhaitez ouvrir les quartiers dits populaires. Pire aberration encore, vous enfermez Paris à sa région, à son bassin de vie. Les classes populaires, les étudiants sans le sou, les premières lignes sont désormais un peu plus exclus de Paris. En définitive, vous bâtissez des murs, vous érigez des frontières.

Je vous rappelle que dans ces quartiers que vous aimez appeler populaires, il existe un sentiment d'abandon mais aussi la réalité d'un enfermement extrêmement fort. Ils sont abandonnés car vous les avez qualifiés de populaires pour mieux les enfermer. Il s'agit d'un enfermement pratique. Un grand nombre de ces citadins ne connaissent personne en dehors de leur quartier ou de leur cité.

L'urbanisme, Madame la Maire, a un rôle d'ouverture. Il est synonyme d'enfermement pour vous. Tout se passe comme si cette violence structurait les rapports entre les gens. Ces habitants développent une rancœur contre les institutions, contre la République. Avec la ville du quart d'heure excluant les quartiers dits populaires, c'est le coup de

grâce de la déconnexion entre deux mondes que vous allez créer. C'est l'égoïsme incarné, c'est l'apogée du repli sur soi général contraire aux valeurs républicaines.

Ce débat, Madame la Maire, nous l'obtenons aujourd'hui car l'opposition, avec Rachida DATI, a demandé des comptes suite aux mouvements citoyens observés sur les réseaux sociaux avec le hashtag #saccageparis. Votre réponse de la ville du quart d'heure n'est pas satisfaisante. Non, le compte définitivement n'y est pas.

En ces temps où les Parisiens ne demandent qu'à recouvrer leur liberté, je ne prendrai que quelques illustrations, celles des parcs et jardins premières victimes de l'esprit parisien. Il ne suffit pas, Madame la Maire, mes chers collègues, de nommer avec un nom de femme un jardin pour que les femmes s'y sentent bien.

Le square Louise-Michel, par exemple, c'est l'école qui alerte les parents pour des prises à partie, des filatures, des agressions d'adultes inconnus sur des enfants. Seule l'entrée principale est ouverte, des allées sont interdites et sur les marches pour les rejoindre, on ne compte plus les toiles de tentes installées de manière pérenne juste sur le haut de la rue du Mont-Cenis.

Le square Léon, une ruine avec une végétalisation si verte que votre majorité ne l'est pas.

Le square Jessaint, une Z.A.D., rien de moins, mais une Z.A.D. subventionnée par vos soins pour un jardin participatif solidaire écoresponsable inclusif, et juste au-dessus une oasis urbaine. J'ai peur, Madame la Maire, que ce soit un peu trop pour vous évoquer le sentiment de dégoût et la réalité écœurante de cette oasis urbaine.

Et en face, le square Louise-de-Marillac, un repaire de dealers, de migrants, de vendeurs de cigarettes.

Rosa-Luxemburg, idem, ce sont les migrants que vous accueillez, l'apparente générosité de gauche en moins, l'indignité en plus.

Aujourd'hui, vous ouvrez des cours d'école par des décisions autoritaires et funambulesques, votre marque de fabrique ! La démocratie confisquée, biaisée, arrangée par quelques associations. Je le prévoyais ici, il y a quelques mois, vous le réalisez maintenant : les appels à projets pour les associations jamais en overdose de subventions sont déjà lancés.

Les Jardins d'Eole, Madame la Maire, si vous connaissiez, vous utiliseriez l'adjectif glaçant, mais vous le laissez à d'autres. Vous avez organisé l'inhumanité, vous en êtes responsable.

Avec Rachida DATI ce week-end, samedi dernier, nous avons constaté cette part du parc entièrement consacrée au crack. Une honte humaine ! Ne vous dites pas de gauche quand vous menez ce genre de politique sanitaire, ne répondez pas que vous êtes des socialistes ou des communistes lorsque Jean-Baptiste OLIVIER dénonce l'entassement des tentes sous le pont de Bercy ou quai de la Gare dans le 13e.

Et encore de nouvelles réponses de votre part : la proximité d'une salle de shoot à un quart d'heure, c'est ce que vous souhaitez ? Jean-Pierre LECOQ évoquait tout à l'heure très justement la porte de la Chapelle. Un adjoint au maire du 18e a bien tenté d'imposer l'idée d'une salle de shoot, mais au milieu de toutes les plaintes des riverains lors du conseil de quartier de La Chapelle-Marx-Dormoy, le mois dernier, les habitants n'en veulent pas. C'est dit, c'est écrit, c'est clamé. Mais cette participation, vous n'en voulez pas, elle ne vous convient pas.

Le gardiennage et le retour de l'autorité publique demandés par les habitants pour se réapproprier l'espace public, cela ne vous convient pas, vous n'en voulez pas. Et vos propos introductifs ce matin, Madame la Maire, évoquent votre attachement au service public, service public que vous démontez lentement mais sûrement.

Nos propositions, nos interventions qui ne rapportent que les plaintes des Parisiens, vous ne les regardez pas. Les rats prolifèrent. Ma collègue Marie TOUBIANA comme Geoffroy BOULARD vous proposent d'utiliser la glace carbonique : mépris, rejet.

Dans le 10e, gare du Nord, vitrine internationale pour Paris, ce n'est qu'un empilement de misère et de violence. Même la place de la République a honte de son non aujourd'hui.

La place du Panthéon dans le 5e hier encore s'est vue adjoindre une exposition dont les structures disputent l'immonde au burlesque. Les grands hommes souffrent en silence, les passants baissent les yeux, les riverains subissent.

Entre mobiliers urbains échoués là et bouts de trottoir usagés indignes, vous osez parler de beauté subjective en organisant un débat sur l'esthétique. Monsieur le premier adjoint GRÉGOIRE, vos cours d'arts plastiques en primaire devraient vous appeler à plus de modestie et de raison. Rue Auber, près du mythique Opéra Garnier, des armoires électriques s'accrochent avec désespoir aux poteaux. Mon collègue Pierre MORIN raconte les désormais fameux plots jaunes et autres blocs de béton rouge dont Berlin Est rougirait.

Vous nous présentez ici l'orgueil de la sur-administration contre la sous-traitance de l'action publique. Vous n'assumez plus aucune solution se basant sur le déni de l'existant.

Madame la Maire, les fragilités de la société française sont aussi celles des Parisiens, pas ceux que vous prétendez défendre mais ceux que vous anéantissez un peu plus. Sans lendemains qui avec vous devraient chanter pourtant. Madame la Maire, cela fait bien longtemps que plus personne ne danse à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Monsieur Eric LEJOINDRE, vous avez la parole, Monsieur le maire du 18^e arrondissement pour le groupe Paris en commun.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer de revenir à la fois au fond du sujet et peut-être dire avec moins de mots et plus de réalité. Parce que finalement, s'il y a bien un mépris que l'on a entendu ce matin, c'est celui d'une partie de la droite parisienne pour la vérité et pour la réalité, et peut-être même un petit peu pour un certain nombre de nos quartiers.

Nous sommes au travail depuis longtemps puisqu'avec constance, depuis plus de vingt ans, les Parisiens ont fait un choix très clair, celui de la majorité à laquelle nous appartenons aujourd'hui. Si les Parisiens nous font confiance ainsi depuis vingt ans, c'est peut-être parce qu'ils savent comme c'est difficile. Nous sommes, nous, à la tâche. Nous sommes, nous, au travail et nous sommes, nous, aux côtés bien sûr des habitants.

Les habitants, et notamment ceux d'un certain nombre de quartiers du 18^e, de tous les quartiers du 18^e d'ailleurs, savent que des difficultés, cette ville en connaît. Quelle ville n'en connaît pas ? Quels territoires, aussi attractifs que Paris, n'attireraient que des traders ? Bien sûr, la Ville de Paris, parce que c'est Paris, et nos quartiers, parce que nous sommes le dos de la gare la plus importante d'Europe, connaissent des difficultés.

Et si les Parisiens nous font confiance, à nous, c'est parce que nous passons sans doute moins de temps à vociférer ou à vitupérer et plus de temps à travailler. Moi, je constate, année après année, élection après élection, que les incantations de la droite parisienne n'impriment pas, ne permettent pas, n'entraînent pas la confiance des habitants de nos quartiers. Nous allons donc continuer à avancer, comme aujourd'hui avec cette réforme.

Vous me permettrez de relever une seconde contradiction. Voilà quelques années que je suis maire du 18^e arrondissement, que je participe au Conseil de Paris et que j'entends à juste raison les maires d'arrondissement, de la majorité comme de l'opposition, réclamer exactement ce que nous faisons. Mais ce que nous faisons va entraîner bien sûr plus de responsabilités pour les maires d'arrondissement. Eh bien, il faudra les assumer.

Il y a une forme de contradiction à expliquer à longueur de temps que c'est parce que l'équipe municipale parisienne gérerait mal tel ou tel problème que ces problèmes existeraient, et demander en même temps à ne pas les gérer soi-même. Moi, je conseille à l'ensemble des maires d'arrondissement notamment, qui vont avoir grâce à vous, grâce à nous, plus de responsabilités, tout simplement de les prendre. De les prendre et de ne pas chercher en permanence des excuses pour préférer dire : ce n'est pas moi, c'est les autres ! Eh bien non.

Avec cette réforme, que nous avons souhaitée, sur laquelle nous nous sommes engagés pendant l'élection municipale qui a conduit les Parisiens à nous faire à nouveau confiance, nous avons dit que nous pensons que, pour l'efficacité du service public, pour faire en sorte qu'un certain nombre de problématiques soient mieux traitées, il faut le faire au niveau des arrondissements et nous le ferons.

Cette réforme a, a minima, trois éléments essentiels sur lesquels je voudrais revenir pour conclure. C'est d'abord une réforme de l'efficacité du service public et nous savons que nous travaillerons mieux au service des Parisiens grâce à cette réforme.

Le deuxième élément est que c'est une réforme de démocratie parce que les Parisiennes et les Parisiens sont attachés à ce qu'ils puissent contribuer, comme ils le font depuis longtemps, aux politiques municipales parisiennes. C'est pour cela qu'il faudra aller jusqu'à cette idée de la ville du quart d'heure. Ce n'est pas la même chose de gérer un arrondissement de 50.000, de 100.000, de 150.000 ou de 200.000 habitants. C'est donc bien à l'échelle du quartier qu'il faut que l'on travaille, parce que dans nos arrondissements, notamment dans les plus gros arrondissements des portes de Paris, on est d'abord habitant de son quartier. Quand on est habitant, comme moi de La Chapelle, on n'est pas habitant de Montmartre. On ne vit pas les mêmes réalités et pourtant nous aurons à gérer ces deux quartiers. C'est donc un élément essentiel, c'est une réforme de démocratie.

Enfin, c'est une réforme qui permet d'assurer la solidarité entre tous les Parisiens et c'est l'élément sur lequel je voulais conclure. Il n'est pas question de faire un Paris qui ne serait pas tout Paris. Vous l'avez indiqué dans votre prise de parole : Paris, c'est aussi bien la porte Maillot que la porte de la Chapelle. Et cet enjeu est respecté dans cette réforme. Nous sommes d'abord des Parisiens, nous avons à rendre un service à tous les Parisiens et cette réforme permet d'assurer absolument que l'ensemble des Parisiens sont traités non pas de la même façon, les politiques étant adaptées aux différents quartiers, mais dans une forme d'égalité indispensable.

C'est donc une réforme d'efficacité, c'est une réforme de démocratie, c'est une réforme de solidarité. Honnêtement, je ne vois pas très bien comment il est possible d'imaginer de ne pas la voter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole au dernier orateur, M. Florian SITBON pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, juste de manière liminaire, je veux quand même exprimer qu'en tant que nouvel élu dans cet hémicycle, je suis absolument sidéré du manque de respect qu'ont certaines et certains de la démocratie avec des attitudes réellement de cour d'école, des interjections sans cesse qui nous empêchent de travailler. Et pardon, mais la politique, ça n'est pas des hashtags, ça n'est pas des cris, ça n'est pas se donner en spectacle, c'est confronter des idées et rendre service. C'est l'idée que je m'en fais, en tout cas, et je suis extrêmement surpris.

En tant que nouvel élu dans cet hémicycle, et malheureusement d'un arrondissement qui n'est pas encore de la même couleur politique que la majorité de notre Assemblée, je constate que beaucoup de Parisiennes et de Parisiens n'y voient pas clair entre les compétences des mairies d'arrondissement et de la Ville de Paris. Et cette réforme, qui vise efficacité et lisibilité, écartera la possibilité pour quiconque de dire "je peux tout" ou "je ne peux rien", mais nous obligera toutes et tous à nous concentrer sur la seule chose qui doit nous occuper : être utiles aux Parisiennes et aux Parisiens et faire avancer les choses.

Réaliser la ville du quart d'heure était un engagement de campagne. Le "Big Bang de la proximité" est un moyen de le mettre en œuvre. Cela passe par embellir votre quartier, par la territorialisation des actions d'entretien de l'espace public, par le déploiement de la police municipale ou encore par l'unification et la territorialisation de l'action sociale.

La ville du quart d'heure, ce sont les services publics de proximité. La période que nous vivons témoigne de la nécessité absolue d'être au plus près de nos concitoyennes et de nos concitoyens, et la réforme qui nous est présentée entend renforcer cette proximité. La territorialisation de l'action sociale et la mise en place d'une porte d'entrée unique par arrondissement, dans le but d'assurer l'accompagnement social et la continuité du parcours, permettra de toucher nos concitoyennes et nos concitoyens qui en sont le plus éloignés. Par exemple, dans le 15^e arrondissement, il s'agit de regrouper l'ensemble des acteurs du secteur médico-social en un lieu unique, place Adolphe-Chérioux, dans une logique de Maison des solidarités.

La ville du quart d'heure, c'est le développement de la mixité des usages de certains espaces, avec notamment l'ouverture d'écoles qui a rencontré un franc succès, pour en avoir visité plusieurs, et qui permet à petits et grands d'avoir accès à des équipements et des activités de grande qualité à côté de chez eux. C'est l'appropriation de l'espace public par les Parisiens et les Parisiennes avec, par exemple, les rues aux écoles François Coppée ou Gutenberg dans mon arrondissement.

La ville du quart d'heure, c'est aussi la proximité de la culture. C'est le fait, pour les acteurs culturels, d'investir des lieux de proximité pour y développer des expositions par exemple. A l'automne 2021, une exposition hors les murs dans des espaces incarnant la ville du quart d'heure sera organisée avec le Fonds d'art contemporain - Paris Collections. C'est également mettre en place des plateaux artistiques de proximité, c'est-à-dire des espaces qui accueilleront des activités des grandes institutions culturelles de la Ville dans les arrondissements, mais également des acteurs culturels de chaque quartier.

L'idée, à travers ce big bang, c'est de permettre à chacune et à chacun d'avoir accès à un socle de service d'hyper proximité, espace de respiration à cinq minutes de chez soi, lieux de rencontres citoyens et associatifs, maisons de santé de secteur 1, commerces de proximité, lieux de pratiques culturelles et sportives, points de collecte des déchets.

Et parce qu'ils en comprendront mieux son organisation et ses différentes échelles, notre ambition, c'est aussi de faire une ville dont chaque Parisienne et chaque Parisien prendront mieux soin, j'en suis persuadé, et dans laquelle chaque Parisienne et chaque Parisien s'impliquera plus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Florian SITBON.

Merci à chacune et chacun pour ce débat passionné sur la ville du quart d'heure. Mais c'est normal, ce sont des visions différentes qui doivent s'affronter pacifiquement dans le respect dans cette enceinte. Ce sont d'ailleurs deux visions, pour aller vite, qui se sont affrontées lors des dernières élections municipales et qui nous conduisent, évidemment en toute légitimité, à mettre en œuvre aujourd'hui ce que nous avons promis lors de l'élection d'il y a un an.

Je vais donner la parole, pour répondre aux différents orateurs et oratrices, tout d'abord à Emmanuel GRÉGOIRE, puis Nicolas NORDMAN et Colombe BROSSEL.

Monsieur GRÉGOIRE...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, chers collègues, pour les nombreuses interventions sur cette communication sur un sujet tout à fait majeur pour les Parisiens. Et n'en déplaise à l'opposition, cette communication n'a aucun lien avec ce que vous évoquez. Elle a lien avec le programme de mandature qui a été présenté, dans lequel nous évoquions ce sujet que nous avons préparé la mandature précédente, puis que la Maire elle-même évoquait dans son discours le jour de son élection en juillet 2020.

Nous avons, depuis de nombreuses années, fait un diagnostic d'une meilleure articulation nécessaire entre les compétences de la mairie centrale et celles portées par les mairies d'arrondissement. Une première étape avait été

franchie avec la réforme du statut de Paris, qui a permis notamment de préfigurer ce qui aujourd'hui nous est permis de mettre en œuvre, en l'occurrence la police municipale, mais aussi d'autres sujets qui ont permis de mieux mettre en cohérence les compétences du bloc communal et du bloc départemental.

Par ailleurs, cette communication est l'aboutissement d'un très important travail et je souhaite avoir un remerciement tout particulier. D'abord pour l'administration qui a instruit, préparé et mis en œuvre avec nous tous les grands axes qui sont présentés dans cette communication. Évidemment à l'ensemble des groupes politiques qui ont été très étroitement associés. Et enfin, et peut-être tout particulièrement, aux maires d'arrondissement qui ont beaucoup travaillé sur les très nombreux groupes de travail qui avaient été organisés et, je le dis, dans un climat de travail qui n'a rien à voir avec la théâtralité excessive et un peu ridicule de nos échanges aujourd'hui.

Donc, je le dis, nous avons, je crois, exploré un très grand nombre de pistes, confirmé un certain nombre de ces pistes, fait évoluer certaines autres, écouté vos propositions qui nous permettent aujourd'hui cette communication. Pourquoi une communication ? Simplement parce que c'est le moyen d'embrasser la très grande diversité des sujets, des compétences qui sont concernées dans la relation entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement.

Alors, oui, c'est un "Big Bang de la proximité" quand bien même il serait à droit constant. Vous savez que c'était un prérequis, nous ne sommes pas l'Assemblée nationale, pas encore, nous devons donc raisonner à droit constant pour mieux articuler les compétences entre les deux niveaux territoriaux principaux.

Nous avons l'ambition d'intégrer cette approche conceptuelle. Excusez-moi, elle n'est pas fumeuse. En tout cas, essayez de vous y intéresser un peu plus, elle est extrêmement documentée. C'est une approche de chrono-urbanisme qui d'ailleurs fait école dans de très nombreuses villes mondiales. Considérez quand même que si cela inspire d'autres grandes villes dans le monde, c'est que c'est peut-être un tout petit peu plus intéressant qu'uniquement fumeux.

Et oui, c'est un big bang parce que nous allons profondément changer le mode opératoire de certaines politiques publiques parisiennes en faisant de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action publique de proximité. La décision se prend au plus près des usagers et des citoyens, dans un but à la fois d'offrir un service en adéquation aux usages, d'adapter aux spécificités et aux singularités des quartiers et des populations, et sans aucun jugement de valeur et sans aucun dénigrement dans un sens ou dans un autre, simplement dans le respect de la très grande diversité qui s'exprime dans nos quartiers parisiens.

C'est disposer d'une meilleure réactivité, faciliter la participation des citoyens, développer une capacité d'innovation en faisant le pari et confiance aux maires d'arrondissement et aux services de proximité pour la porter, et disposer d'une souplesse d'intervention, d'une agilité d'intervention dont l'action publique en général a grandement besoin.

Deuxièmement, le maillage territorial resserré est assuré avec une dynamique et un suivi par quartier pour penser et vivre la ville du quart d'heure : démultiplication des usages des équipements, mise en relation des acteurs associatifs et participation, développement des kiosques citoyens et du maillage des Volontaires de Paris, démarche participative pour embellir votre quartier, appropriation de l'espace public, mise en place des plateaux artistiques ouverts.

Nous avons, depuis le début de cette mandature, non pas simplement déclaré notre intention de renforcer le rôle des maires d'arrondissement mais donné des preuves d'amour en matière d'instruction administrative, en matière de pilotage d'un certain nombre de chantiers centraux. Pardonnez-moi de le dire - je sais que vous le savez et que vous le reconnaissez -, en tout cas dans l'échange...

C'est vrai, Madame la Présidente, vous êtes constante dans vos invectives et vos vociférations en public et en privé ; cela a le mérite au moins de la constance.

Le maire d'arrondissement devient le pilote territorial, avec l'appui d'un réseau d'acteurs mobilisés et des moyens renforcés pour agir à l'échelle de son territoire sur les plans administratifs et opérationnels à travers le renforcement des directions générales d'arrondissement et la création de secrétariats généraux d'arrondissement rattachés au Secrétariat général de la Ville, DGA et espaces publics, pour coordonner quand même - vous nous appelez souvent à cela - de façon plus efficace. Donc reconnaissez au moins que c'est une avancée significative avec une autorité fonctionnelle renforcée, consolidée, en lien et en cohérence avec le statut des administrations parisiennes, parce qu'il n'était ni possible ni souhaitable d'attenter au statut des administrations parisiennes. Ce sont des moyens financiers supplémentaires, notamment les dotations d'animation locale, et de nouveaux outils.

Ce "Big Bang de la proximité" s'intègre globalement - cela a été évoqué par plusieurs intervenants - dans le cadre de la démarche de la ville du quart d'heure qui a été plébiscitée par les Parisiens à l'occasion des élections municipales de 2020.

Il y a quatre grands axes de valorisation de cette démarche et mes collègues compléteront :

- la police de proximité avec 17 divisions territoriales ;
- la propreté avec le pilotage qui vous sera confié, maires d'arrondissement, pour pouvoir la mettre en œuvre ;

- l'école capitale du quartier à travers les rues aux écoles, à travers l'ouverture des cours des crèches et des écoles le samedi avec des animations qui ont eu lieu dès le 15 mai ;

- enfin la participation citoyenne renforcée transversale dans la conduite de la politique municipale.

Grosso modo, je comprends quand même des interventions que l'intention est largement partagée. J'entends quelques observations sur la sincérité, l'efficacité. Eh bien, faisons collectivement le pari de la confiance, le pari de la coopération, et je pense que les Parisiens auront ce qu'ils souhaitent, c'est-à-dire plus d'efficacité de l'action publique dans la diversité de nos quartiers.

J'émettrai un avis favorable sur les deux vœux qui ont été présentés.

Tout d'abord sur la territorialisation des mesures d'urgence et de relance présentée par le groupe Paris en commun. Mon collègue Paul SIMONDON, cet après-midi à l'occasion du Compte administratif, reviendra plus en détail sur les raisons pour lesquelles nous avons engagé un débat exigeant avec le Gouvernement sur ce point.

Et ce sera également un avis favorable au vœu du groupe Changer Paris sur le recensement des éléments de mobilier urbain et le choix des modèles installés, de façon à ce que nous puissions encore mieux travailler ensemble.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE. Merci pour cette réponse très précise.

Même si nous avons le débat en cours de ce Conseil, mais tout de même pour apporter quelques éléments, je donne la parole à Nicolas NORDMAN puis Colombe BROSSEL.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais être très bref, puisque nous aurons l'occasion dans cette séance de parler plus longuement de la police municipale, mais je voudrais simplement dire que nous voulons résolument inscrire ce nouveau projet dans le projet de territorialisation. C'est d'abord la création de 17 divisions, une par arrondissement, mais aussi notre volonté d'affecter encore plus d'agents dans ces divisions d'arrondissement parce que nous voulons une police d'ultraproximité, c'est-à-dire qui puisse être très présente dans tous les quartiers parisiens.

Je vais dire aussi que la volonté, qui est la nôtre, est évidemment que les maires d'arrondissement, en lien avec les commissaires d'arrondissement mais aussi le chef ou la cheffe de la police municipale, puissent déterminer les priorités d'action dans chacun des arrondissements. C'est une réalité, c'est un fait objectif, nos arrondissements sont différents. Il ne s'agit pas là d'un jugement mais d'une réalité qui appelle que les interventions puissent être déterminées au plus près du terrain.

Je le dis aussi, notamment pour répondre à une interpellation qui a été faite à la gauche de notre Assemblée, il n'y aura pas 17 polices municipales parisiennes. Il y aura une police municipale parisienne avec, je l'ai dit, la possibilité donnée aux maires d'arrondissement d'établir des priorités d'action. Mais cette police est parisienne, elle répond d'ailleurs à des compétences de droit commun, des compétences légales qui sont celles qui leur permettent par exemple de verbaliser, mais ces compétences sont déterminées par la loi ; elles seront les mêmes à Paris que celles des polices municipales des grandes villes de France. Nous aurons donc une police parisienne qui pourra déterminer, dans le cadre de la territorialisation, des priorités d'action en fonction évidemment de la réalité des arrondissements.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN.

Colombe BROSSEL ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Allez, trois points sur le sujet.

Oui, nous allons territorialiser les politiques de propreté et d'entretien de l'espace public. Comme à chaque fois, chaque mot est important et chaque mot compte. Nous allons le faire parce que c'est en effet à l'échelle de l'arrondissement, voire plus encore en dessous à l'échelle du quartier, que les bonnes décisions seront prises.

Je vous le dis et je le dis depuis le 3 juillet, date de mon élection et de ma nomination, Madame la Maire, comme adjointe en charge notamment de la propreté de l'espace public, je le dis avec constance et je travaille avec vous à le rendre concret, parce que la Direction de la Propreté et de l'Eau est une direction qui est déjà, presque par nature et construction, très territorialisée. Il y a des circonscriptions mais au-delà des divisions territoriales, il y a les ateliers qui sont des lieux de regroupement des agents, qui eux-mêmes interviennent dans un périmètre qui est déjà déterminé. Il n'y a donc pas beaucoup de directions qui soient autant territorialisées que pour l'intervention des agents du service public de la propreté.

Pour autant, et je le dis ici et maintenant comme je le dis depuis le mois de juillet, il y a deux leviers qui permettent de travailler sur la propreté et l'entretien de l'espace public. Ce sont les moyens mécaniques - personne n'imagine, et certainement pas les maires d'arrondissement qui sont dans cet hémicycle, qu'il n'y a pas besoin dans une ville comme Paris de mobiliser des gros, voire colossaux, moyens matériels pour assurer la propreté et l'entretien de l'espace public - et les moyens financiers, parce qu'une partie de l'entretien et de la propreté de

l'espace public, ce sont les leviers en termes de marchés. Je pense, par exemple, au marché d'enlèvement des tags et graffitis.

Oui, ces décisions étaient trop prises au niveau central, fort heureusement pas à l'Hôtel de Ville mais au niveau de la Direction...

Oui, cela existe déjà parce que... Oh, oh ! Je vais terminer ma phrase.

Oui, cela existe déjà, Monsieur le Maire du 17e, cher Geoffroy BOULARD, parce que depuis le 3 juillet, j'ai en effet pris la décision de le faire avec vous et avec vos adjoints pour que les décisions soient prises à l'échelle de l'arrondissement. Je vous remercie de dire que cela fonctionne parce qu'en effet, je suis persuadée que cela fonctionne mieux si c'est décidé par vous, élus d'arrondissement, que par les services centraux. Nous allons donc continuer ce mouvement et l'amplifier et nous allons en effet gagner en efficacité. Et nous le ferons en dehors de l'agitation dans cet hémicycle, nous le ferons au quotidien dans un dialogue construit et pertinent avec les maires d'arrondissement et leurs adjoints propreté.

Permettez-moi juste deux autres points.

D'abord, il y a les choses que nous ne ferons pas et il ne faut pas d'ambiguïté sur ce sujet. J'entends, je lis : rien ne pourra changer si nous, maires d'arrondissement, n'avons pas la capacité à embaucher des éboueurs. Je n'ai jamais compris pourquoi, le débat n'est jamais posé de la même façon. On ne pourra jamais rien faire en termes de politique de la petite enfance si on ne peut pas embaucher nous-mêmes dans les arrondissements des auxiliaires de puériculture, des bibliothécaires dans les bibliothèques, des agents à l'état civil qui sont hébergés dans les mairies d'arrondissement mêmes. Non, nous allons travailler avec l'unicité de la fonction publique, en garantissant le statut des agents du service public municipal parisien, et nous allons donc le faire dans ce cadre. Vous pourrez toujours sauter comme des cabris, nous garantirons la protection des agents à l'échelle parisienne.

Et pourquoi considérer que cette réforme, notamment sur les sujets qui me concernent de la propreté et de l'entretien de l'espace public, va se faire à moyens constants ? Ce n'est déjà pas le cas depuis le vote du budget pour cette année 2021. Le doublement des urgences propreté, nous l'avons dit, nous le ferons. Ce n'est pas parce que vous ne votez pas le budget que vous n'êtes pas obligés de le lire avant de refuser de le voter ! Dans le budget 2021, on a voté des créations de postes et on va continuer, parce que la Maire de Paris s'est engagée à ce que l'ensemble des arrondissements voie leurs équipes urgence propreté doubler. Les responsables de propreté à l'échelle du quartier, on va le faire évidemment en augmentant les moyens. La construction des enveloppes territoriales, qui est annoncée dans la communication de la Maire de Paris, nous allons le faire là aussi et nous le formaliserons au moment du vote du budget pour 2022 que nous voterons en décembre 2021.

Donc oui, sur les questions de propreté et d'entretien de l'espace public, le propos a été rappelé à maintes reprises par la Maire de Paris, il y aura un doublement du budget sur la propreté et l'entretien de l'espace public. Cela a déjà commencé sur les moyens financiers, sur un certain nombre de prestations, sur l'achat de matériels et leur renouvellement et sur l'accroissement du nombre de personnels qui sont affectés. Nous allons continuer et nous tiendrons l'ensemble de nos engagements pilotés dans les arrondissements et votés dans le Conseil de Paris pour l'accroissement des moyens.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame BROSSEL. Merci pour ce rappel d'éléments qui sont pour beaucoup factuels mais qui méritaient d'être rappelés.

Je ne doute pas d'ailleurs, au-delà effectivement de ce qui peut se dire dans cet hémicycle et de l'écoute ou pas des réponses et des interventions des uns et des autres, je ne doute absolument pas - je le dis d'expérience - que lorsque nous travaillons, parce que c'est déjà le cas, avec les maires d'arrondissement de la majorité comme de l'opposition, on est tous guidés par l'intérêt général de nos quartiers et la vie de nos habitants.

En général, je le dis à ceux qui nous regardent en se disant : mon dieu, comment peuvent-ils finalement, s'ils se parlent comme cela, être vraiment efficaces ? Je vous le dis, il y a ce qu'il se passe ici et il y a un monde parallèle, qui est en fait le monde de la rue, le monde des quartiers, le monde où tout d'un coup nous sommes et fort heureusement, majorité et opposition, dans un travail conjoint.

Je pense que le spectacle qui est donné ici ne correspond pas malheureusement à la réalité du travail qui est fait sur le terrain. Je veux donc remercier, y compris les maires de l'opposition, qui lorsqu'ils sont sur leur terrain sont extrêmement constructifs et positifs. Je vous le dis, vous me trouverez aussi à vos côtés, maires de l'opposition, pour être tout aussi constructive et positive. Que ce soit l'opposition ou la majorité, nous travaillons pour tous les Parisiens et les Parisiennes. En tous les cas, en tant que Maire de Paris, j'en suis la garante.

Maintenant, nous allons passer au vote pour le vœu n° 1 qui est déposé par le groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif. C'est un vœu qui correspond à l'idée d'une territorialisation du Plan de relance de l'Etat.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu est adopté très majoritairement. (2021, V. 170).

Nous passons au vœu n° 2 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Merci, mes chers collègues, le vœu est adopté. (2021, V. 171).

Je vous remercie vraiment. C'est maintenant de la mise en œuvre mais je remercie à nouveau l'ensemble de celles et ceux qui ont participé et, je le redis ici, le Secrétariat général et bien sûr aussi Laurence GIRARD et ses équipes.

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, à la 8e Commission. Je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN, président de la 8e Commission.

Vous avez la parole.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

La 8e Commission a tenu sa réunion le 26 mai dernier en vue de la préparation de notre séance de ce jour. Dans ce cadre et conformément à ce que nous avons décidé d'organiser avec nos vice-présidentes, que je remercie et que je salue...

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Laissez parler le président de la 8e Commission qui est le seul à pouvoir s'exprimer.

M. Alexis GOVCIYAN. - Avec nos vice-présidentes, nous avons décidé d'organiser, avec chacune et chacun des adjoints, des séquences dédiées. Notre Commission a ainsi pu prendre connaissance de la feuille de route et des principaux projets en cours et à venir de M. NAJDOVSKI.

La Commission a pris connaissance notamment du programme de végétalisation de l'espace public avec un focus particulier sur le programme "Arbre à Paris", la charte en préparation à cet effet, ainsi que des questions liées aux espaces verts, parcs et jardins, au Plan Biodiversité en cours d'exécution et aux jardins labellisés. Toujours dans ce cadre, des questions relatives à la territorialisation ont été abordées. Enfin, les problématiques liées à la condition animale et à la charte d'utilisation des animaux ont également fait partie de nos échanges. Donc au nom de tous mes collègues, je souhaite renouveler mes remerciements à M. NAJDOVSKI.

S'agissant plus particulièrement des travaux de la 8e Commission, plus d'une trentaine de projets de délibération ont été examinés en lien avec les adjointes et adjoints à la Maire de Paris. Dans ce cadre, quatre projets de délibération au titre de la délégation de Mme BROSSEL, 11 au titre de la délégation de M. LERT, 10 au titre de la délégation de M. NAJDOVSKI et 10 autres au titre de la délégation de Mme PULVAR. Ils étaient tous concernés par notre ordre du jour en prévision du Conseil de Paris. Enfin, un projet de délibération a été également rapporté par M. LETISSIER au titre de sa délégation.

Lors de la présentation des projets de délibération, il me paraît utile de souligner le fait que certains d'entre eux ont suscité des demandes d'explication et les éléments de réponse ont été abordés par les membres de l'Exécutif, notamment par MM. NAJDOVSKI et LERT et Mme PULVAR.

Dans la continuité des échanges et aux questions de notre collègue Maud LELIÈVRE relatives aux associations dont la subvention de la Ville est renouvelée, Mme PULVAR s'est engagée à communiquer, outre les rapports d'activité de ces associations, le bilan des actions qu'elles ont menées en 2020 à Paris, les lieux et les arrondissements, ceci avant notre séance de ce jour. Notons que de manière générale, les élus membres de la Commission sont désireux d'avoir ce genre d'informations, afin de parfaire leur connaissance sur le dossier et pour leur permettre de voter les projets de délibération.

Enfin, un vœu rattaché présenté par le groupe Changer Paris au projet de délibération DVD 42 relatif à la convention avec la C.P.C.U. et aux modalités de récupération et de réutilisation de la chaleur dégagée par les bouches d'aération, ainsi que sept autres vœux étaient également déposés par les groupes politiques. Certains d'entre eux, comme celui du groupe Ecologiste de Paris relatif au maintien des activités citoyennes du jardin partagé Truillot, ont fait l'objet d'échanges nourris avec l'Exécutif.

Compte tenu de cet ordre du jour, notre séance a permis une nouvelle fois des échanges à la fois constructifs et relativement consensuels. Aussi je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu y prendre part. Je remercie également l'administration pour son aide précieuse dans l'organisation de nos travaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président de la 8e Commission.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au centre de collecte pneumatique des déchets, 21 boulevard de Douaumont (17e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons tout d'abord examiner un vœu non rattaché, le vœu n° 4 relatif au centre de collecte pneumatique des déchets, 21, boulevard de Douaumont dans le 17e arrondissement.

Je crois que c'est Alix BOUGERET qui le présente.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans quelques jours, les derniers hectares du parc Martin-Luther-King dans le 17e arrondissement seront ouverts aux Parisiens qui profitent déjà pleinement de cet espace vert, dont la fréquentation confirme le besoin d'une ville plus aérée et plus respirable.

Ce succès visible de tous contraste néanmoins avec certains projets moins visibles de l'écoquartier qui auraient mérité un investissement plus important. C'est l'objet de ce vœu, que je présente notamment avec Geoffroy BOULARD et Brigitte KUSTER, qui a trait au réseau de collecte pneumatique des déchets du quartier.

Cette collecte devait être un marqueur fort de l'écoquartier "Clichy-Batignolles" et une source d'efficacité dans le traitement des déchets, en permettant notamment de réduire de manière significative le nombre de camions sur l'espace public. Quel dommage donc qu'aujourd'hui il ne fonctionne qu'à 60 % de ses capacités. Quel dommage, comme l'avait pourtant demandé à l'époque Brigitte KUSTER puis Geoffroy BOULARD, que les bureaux de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" ne soient pas raccordés à ce système.

Ce vœu n'a qu'un seul but : faire fonctionner à plein régime le réseau de collecte pneumatique des déchets du quartier Martin-Luther-King et vous demande donc d'investir pour compléter les raccordements au sein même du quartier, avec les bureaux notamment, ou aux secteurs limitrophes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame BOUGERET. Finalement, c'est rassurant de voir que nous revenons si vite à ce deuxième monde où, pour l'intérêt général, nous travaillons ensemble.

J'apporterai un avis favorable bien entendu à ce vœu.

Vous le savez, nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce sujet avec la volonté de pouvoir en effet travailler sur le raccordement le plus total, mais il y a deux types de contraintes : l'une technique et l'autre financière.

C'est d'abord le raccordement de nouveaux quartiers qui nécessiterait de lancer des études de faisabilité pour voir à quoi ressemble le sous-sol. Comme vous le savez, le raccordement de l'îlot N1, situé en vis-à-vis de la zone d'aménagement avenue de la porte Clichy, n'a pas été possible du fait de la présence d'ouvrages de la R.A.T.P. Nous sommes dans un univers dans lequel il y a évidemment des contraintes. Puis c'est par ailleurs une contrainte financière qui devra être posée par chacun et chacune d'entre nous en responsabilité.

Je sais que vous avez échangé, Monsieur le Maire, Madame la Maire, avec mon collègue et ami Paul SIMONDON dans le cadre des échanges sur le programme d'investissement de la mandature. Nous savons qu'il y a différentes étapes, techniques, financières, mais je souhaite pour ma part que nous puissions continuer à investiguer et à travailler sur ce sujet qui est loin d'être inintéressant.

J'apporterai donc un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix le vœu n° 4 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 172).

2021 DEVE 38 - Subvention (3.000 euros) à l'Association francilienne de soutien à Alternatiba pour ses actions de sensibilisation face au dérèglement climatique à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 38 : subvention à l'Association francilienne de soutien à "Alternatiba" pour ses actions de sensibilisation face au dérèglement climatique à Paris.

Le premier intervenant est Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire, pour me donner la parole afin d'évoquer ce projet de délibération pour une subvention de 3.000 euros à l'Association francilienne de soutien "Alternatiba" pour ses actions de sensibilisation face au dérèglement climatique à Paris.

Je vais essayer de faire le maximum pour éviter d'entendre dire par la suite que je suis contre le dérèglement climatique, ou pour d'ailleurs, parce que c'est normalement ce que mes collègues vont dire par la suite, mais je vais quand même...

Vous ne savez pas vous-mêmes, donc je pense que vous allez essayer de me coller à peu près tout et n'importe quoi dans la bouche, comme vous le faites à l'accoutumée, mais ce n'est pas bien grave.

Cette association, créée à Bayonne et présente dans de nombreux endroits en France, effectue des actions de sensibilisation face au dérèglement climatique à Paris. Jusqu'ici tout va bien. Quand on regarde au plus près les actions d'associations, on en voit une assez particulière pour une association qui cherche à sensibiliser sur les questions climatiques. En réalité, cette association était à la coordination d'une marche à Beaumont-sur-Oise l'été dernier avec le comité "La vérité pour Adama". Le lien...

Faites un effort, s'il vous plaît. Ce n'est même pas du respect du silence et d'écoute, c'est intellectuel à ce niveau-là, c'est juste essayer de vous faire comprendre qu'une association qui établit un lien entre ces deux objets, je le cherche encore. Expliquez-le moi et nous voterons pour. Malheureusement, on n'en prend pas le chemin.

S'il est question du climat, c'est ici plutôt le climat du communautarisme et celui du non-respect des institutions de la République qui semblerait primer. Comment justifier que nous, élus de la République, acceptions de subventionner une association dont l'une des actions constitue à bafouer nos institutions et à attiser les tensions liées au communautarisme ? Sous couvert de convergence des luttes, elle laisse totalement de côté sa nature climatique et son identité pour laquelle vous souhaitez aujourd'hui la subventionner.

Je vais ici vous rappeler les quelques déclarations récentes d'Assa TRAORÉ, figure du comité "La vérité pour Adama" : "Oui, nous sommes en danger. Oui, les Noirs sont en danger. Oui, les Arabes sont en danger. Oui, les personnes issues de l'immigration sont aussi en danger et d'autres communautés meurent aussi sous les violences et les coups de cette police. J'ai des enfants, j'ai peur pour mes enfants." C'est très anxiogène comme climat, mais cela n'a rien à voir avec la lutte pour le climat. Elle a donc peur pour ses enfants, ces enfants français accueillis, instruits par l'école de la République, soignés par la sécurité sociale et l'hôpital de la République, qui empruntent peut-être même des transports en commun de la République, et je ne parle même pas de la police toujours de la République.

Notre groupe ne peut accepter de subventionner cette association même indirectement. Des associations qui effectuent des actions réelles et utiles pour le climat à Paris, qui ont besoin de 3.000 euros et qui respectent la République, nous en avons d'autres à vous proposer et nous serons très heureux que vous puissiez les subventionner également.

Je vous remercie, mes chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Je vous rassure, Rudolph GRANIER, nous avons tout compris à votre intervention sans grand effort intellectuel et surtout sans surprise.

Je donne la parole à Léa VASA.

M. Rudolph GRANIER. - Un petit peu limite quand même tout ça...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole à Léa VASA qui doit être en salle des fêtes.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est fatigant comme débat.

C'est simplement pour préciser que la subvention que l'on s'apprête à voter concerne un projet de sensibilisation autour notamment de la pollution de l'air à Paris.

Un petit rappel, vous pouvez constater sur la cartographie de "Respire", qui a été produite l'année dernière, que quasiment 100 % des écoles parisiennes sont au-dessus des seuils de pollution aux particules fines à Paris. Il y a donc peut-être nécessité à agir.

D'ailleurs, je voudrais saluer l'association "Alternatiba" et son projet "La rue est à nous", parce que si la Ville a lancé le programme de "Rues aux écoles", c'est aussi grâce à l'action de l'association qui a poussé le projet pendant les municipales avec un travail concerté avec les parents d'élèves et d'autres associations. Donc déjà merci à elle pour cela et évidemment nous voterons cette subvention pour qu'ils puissent continuer à sensibiliser la société civile sur ces sujets et pour nous pousser à agir.

Aujourd'hui, le projet "La rue est à nous" prend de l'ampleur puisque leur objectif est maintenant de proposer la division par deux du trafic routier à Paris d'ici la fin du mandat. Non, il ne s'agit pas de supprimer totalement la circulation automobile ni d'empêcher les personnes à mobilité réduite de se déplacer, il s'agit simplement de faciliter le choix de modes de transport plus durables.

Vous n'ignorez pas que la circulation automobile aujourd'hui - c'est dommage parce que je n'ai pas le son de la salle du Conseil mais je pense que c'est intéressant -, ce sont des blessés et des morts liés à la circulation et à la pollution du bruit et de la chaleur endogène, une occupation brutale de la majorité de l'espace public, alors que les Parisiens se déplacent principalement à pied, à vélo et en transport en commun. C'est également une contribution majeure au changement climatique par la production de gaz à effet de serre. Et non, le véhicule électrique individuel ne règlera pas tous les problèmes, notamment en termes d'émission de gaz à effet de serre, de sécurité routière, etc.

Cet objectif, nous le soutenons : réduire la circulation par deux, c'est possible. Il y a des solutions qui existent déjà et il faut les développer. Au passage, je dis que c'est triste de voir que la seule crainte de la droite, notamment régionale avec à sa tête la candidate PÉCRESSÉ, c'est que le périphérique soit réorganisé pour faciliter les modes de transports collectifs ou vertueux.

Simplement, Monsieur GRANIER, la dernière fois qu'on a parlé de l'association "La Base", en décembre dernier, votre groupe Changer Paris, au travers de la voix d'Aurélien VÉRON, a fait une intervention particulièrement insultante sur un ton désinvolte et vous avez notamment qualifié l'association "La Base" d'esotérique. Esotérique signifiant que seuls les initiés comprennent, effectivement on a envie de vous rappeler les conclusions de ce plus grand consensus scientifique de l'histoire de l'humanité tout de même sur le dérèglement climatique et ses conséquences, et sur la pollution de l'air aujourd'hui c'est la même chose.

Et puisque manifestement il faut le rappeler, la manifestation, à laquelle a participé "Alternatiba" que vous avez rappelée, consistait notamment à rappeler qu'il y a un problème d'inégalités environnementales, c'est-à-dire que les populations les plus précaires, notamment en banlieue, souffrent non seulement de problématiques sociales et économiques particulièrement fortes, comme vous les connaissez, mais également de problèmes de pollution exacerbée dans ces quartiers qui concentrent de nombreuses problématiques. Cela était l'occasion de faire - je suis désolée du gros mot - une convergence des luttes effectivement.

Je suis désolée, c'est un peu fatigant. Il ne s'agit pas de se culpabiliser, quand on vous parle de ce genre de projets, il s'agit d'agir. Et en matière de construction d'un monde nouveau, on ne peut pas se passer de l'ensemble de la société civile et tout cela doit se faire dans un souci de justice sociale et de justice climatique.

Donc je renouvelle mes remerciements à "La Base", à "Alternatiba" pour leur action, mais aussi aux citoyens et aux citoyennes qui continuent à exiger de nous, oui, de la radicalité, et si nous ne sommes pas au rendez-vous à créer sans nous, sans nous attendre, les conditions d'une vie qui soit non seulement agréable mais tout simplement possible.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES qui est également inscrit sur ce projet de délibération.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me serais désinscrit mais vu l'intervention de M. GRANIER, je maintiens mon intervention parce que cette "trumpisation" du débat public est quand même lassante. Je ne vois pas ce qu'Assa TRAORÉ a à voir dans cette histoire, il n'y a aucun financement sur la marche. "Alternatiba" a pris des positions sur de nombreux sujets dont celui-là. C'est leur droit comme pour beaucoup d'associations.

Je parle "trumpisation" du débat parce que je vais vous raconter un peu l'histoire d'"Alternatiba" et je vous conseille de voir un film à ce sujet qui s'appelle "Irrintzina". "Alternatiba" est né un peu grâce à un maire de droite à Bayonne, M. Jean Grenet, malheureusement décédé depuis. A cette époque, on regardait le fond, et pas la forme comme vous le faites ici, parce que Bayonne est une ville de droite, bien à droite et qu'une association a lancé "Alternatiba". A partir d'une expérience locale au pays basque, ils ont fait un tour de France et c'est de là que sont nés tous ces "Alternatiba" locaux, régionaux, dont celui de l'Ile-de-France et celui de Paris.

Il y a des moments où il faut arrêter d'être dans le débat partisan - en plus, ce serait bien que tout le monde m'écoute à ma droite. M. Grenet était vraiment quelqu'un de droite. Il y a des gens de droite avec qui on peut discuter, ils ont fait avancer des choses écologistes. Bien sûr qu'il n'était pas d'accord avec tout ce que disait Bizi, notamment sur la question basque. M. Grenet a aussi accompagné le désarmement de l'ETA.

A un moment, il faut arrêter de regarder avec des œillères et il faut regarder ce qui est fait par "Alternatiba". Et ce que fait "Alternatiba", c'est très bien, comme le ramassage d'ordures par exemple. Ils ont modifié la construction des événements. Alors bien sûr qu'ils ont pris des positions politiques sur lesquelles vous êtes en désaccord et nous pouvons être nous aussi avec certains en désaccord, mais ce n'est pas le sujet...

Mais vous rigolez ! Allez sur leur site, allez les voir. Monsieur GRANIER, allez voir ce qu'ils font concrètement sur le terrain. Ils font le tri des ordures sur des festivals, ils trouvent des financements pour des éoliennes au pays basque. C'est ça, la réalité d'"Alternatiba" ! Vous n'êtes jamais allé les voir, c'est pour cela que vous racontez n'importe quoi. Oui, ils étaient présents à la marche, mais ils n'ont pas fait que ça et ce n'est pas pour ça qu'on les finance, on les finance pour ce qu'ils font. Et à Bayonne, la droite continue à les financer.

Je ne vais pas vous convaincre, allez voir vos collègues de droite à Bayonne ! Aller voir vos collègues dans d'autres villes qui soutiennent "Alternatiba". Ils n'ont pas de soucis avec ça, même s'ils sont en désaccord avec d'autres éléments. Il faut arrêter de ramener toujours les débats sur des choses qui sont secondaires par rapport à ce que l'on vote. C'est ce qui détruit le débat politique en France aujourd'hui, c'est parce qu'on est toujours en train de ramener à des choses qui sont secondaires.

"Alternatiba", son premier sujet n'est pas la marche, c'est autre chose, c'est vraiment la question d'un autre monde soutenable. Depuis le début, "Alternatiba", c'est dire qu'il existe une alternative. Cela vient de là : alternative. C'est le fait que l'on peut produire et consommer différemment, et ils l'ont fait à partir du territoire du pays basque, un territoire qui est largement à droite. Le Conseil général est à droite, les députés sont de droite. Malgré cela, ils ont quand même écouté une organisation plutôt de gauche écologiste.

Donc arrêtez de toujours ramener par rapport à Assa TRAORÉ ou je ne sais quoi ! C'est comme ça que vous pourriez le débat public, parce que le sujet de ce projet de délibération n'est pas la marche d'Assa TRAORÉ. Le sujet est de vous montrer que l'on peut concrètement construire des alternatives à ce qui se passe aujourd'hui en termes de production et de consommation. C'est ce que fait "Alternatiba", c'est 90 % de son action.

Alors je vous conseille d'aller les voir quand ils font un événement, au lieu de regarder ce qu'ils ont signé ou pas. On n'est pas là pour faire le jugement de moralité de tout le monde, on est là pour regarder ce que l'on finance et là on subventionne un événement qui va dans le bon sens. Ça n'a rien à voir avec la marche d'Assa TRAORÉ, ils ont d'autres manières pour financer s'ils veulent par rapport à cela. Donc arrêtez de tout ramener à ce qui nous différencie pour ramener à ce qui devrait nous unir !

Merci de votre attention qui a été un peu difficile.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Dan LERT pour répondre au nom de l'Exécutif.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous remercie pour vos interventions.

Comme cela a été rappelé, "Alternatiba" est un mouvement citoyen de mobilisation pour le climat et la justice sociale. C'est un acteur associatif très important qui s'engage et nous aide à accompagner Paris dans la transition écologique.

Vous le savez, les objectifs de notre Plan Climat sont très ambitieux. Ce mandat est celui de l'accélération de notre action contre le changement climatique. Les villes, et en particulier Paris, ont un rôle évidemment décisif à jouer pour la transition écologique. Nous n'y arriverons qu'avec une mobilisation forte de tous les acteurs de notre territoire et nous avons une grande chance à Paris puisque notre ville regorge d'acteurs économiques, de citoyens et d'associations engagés qui agissent pour l'environnement. D'où l'importance de les soutenir et de coordonner ces actions pour avancer ensemble sur le chemin de la transition écologique.

"Alternatiba" fait évidemment partie de ces acteurs. Depuis son premier "Village des alternatives" en 2013, ce mouvement appelle à des réponses et des solutions concrètes. Nous partageons cette orientation et cette ambition à travers les actions du Plan Climat parisien. Nous partageons avec "Alternatiba" le lien entre l'ambition climatique et la justice sociale.

Par ailleurs, l'implication des citoyens dans notre politique à travers les concertations publiques, les assemblées citoyennes, l'Agora du climat constitue une priorité de la Ville et "Alternatiba", comme mouvement citoyen, répond pleinement à cette dimension.

Enfin, l'association francilienne de soutien à "Alternatiba" entreprend une action territorialisée, comme cela a été rappelé par mes collègues. Cette subvention vise à permettre à "Alternatiba Paris" de mettre en place trois actions en particulier.

La première, dont a parlé Léa VASA, est une campagne de sensibilisation sur la question majeure de la pollution de l'air et des mobilités. Nous savons à quel point il s'agit d'un enjeu clé pour notre ville et pour l'Ile-de-France. Et particulièrement aujourd'hui, jour de l'entrée en vigueur d'une nouvelle étape de notre zone à faible

émission. Cette campagne s'inscrira dans la continuité de la campagne "La rue est à nous" qu'ils avaient animée pour agir contre la pollution de l'air à Paris.

La deuxième action consiste à amplifier le mouvement et la mobilisation citoyenne, notamment de la jeunesse, autour de la lutte contre le changement climatique à Paris. Nous aurons l'occasion d'en reparler un peu plus tard, mais la force de l'engagement de Génération Climat et des jeunes en général est un moteur extrêmement puissant du changement que nous voulons conduire.

Enfin, en 2019, dans la continuité de ces actions, "Alternatiba" a souhaité participer à l'organisation de "La base d'action sociale et écologique", plus connue sous le nom de "La Base". Ce lieu vise également à accélérer la mobilisation citoyenne par la création, la coordination, la mise en place et l'animation d'un espace de rencontres dédié aux citoyens.

Voilà pour ce qui est des actions auxquelles contribuera la subvention de la Ville de Paris que je vous propose d'adopter.

Pour conclure, l'urgence climatique appelle évidemment une réponse collective. Il est essentiel que nous puissions soutenir les acteurs de notre territoire qui participent à cette mobilisation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Dan LERT.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DEVE 38 avec un avis évidemment favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 38).

2021 DEVE 40 - Subvention (5.000 euros) à l'association Les 150 pour ses actions de sensibilisation face au dérèglement climatique à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 40 : subvention à l'association "Les 150" pour ses actions de sensibilisation face au dérèglement climatique à Paris.

La parole est à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les écologistes sans surprise se réjouissent que notre Conseil approuve aujourd'hui, et je l'espère à l'unanimité, cette subvention qui est accordée à l'association "Les 150", association qui regroupe des citoyennes et des citoyens de la Convention sur le climat pour assurer le suivi de leurs mesures.

Notre soutien à cette association intervient alors que la loi Climat, qui était censée traduire les propositions de la Convention citoyenne, vient d'être votée à l'Assemblée nationale. Et cette loi Climat a provoqué à juste titre la colère des associations de défense de l'environnement et la déception des membres de la Convention citoyenne dont les travaux ont été dévoyés. En effet, alors qu'ils étaient appelés à se prononcer sur la portée de cette loi, la note globale, qui a été attribuée par les membres de la Convention à cette loi, est seulement de 3,3 sur 10. Le constat est très sévère.

En écartant sciemment les mesures les plus impactantes de la Convention citoyenne, le texte n'est pas à la hauteur de l'urgence et de la responsabilité historique qui est la nôtre. Ce sont absolument tous les organismes qui se sont penchés sur le texte et ce ne sont pourtant pas des militants écologistes chevronnés. Les O.N.G. pour le climat, le Conseil national de la transition écologique, le Conseil d'Etat, le Haut Conseil pour le Climat ou encore le C.E.S.E. arrivent tous à la même conclusion : ce texte manque d'ambition et ne permet pas de réduire drastiquement et significativement les émissions de gaz à effet de serre et d'adapter ainsi nos territoires au changement climatique. C'est donc une nouvelle fois une occasion manquée.

Contrairement aux engagements du Président de la République de reprise sans filtre des propositions de la Convention citoyenne, très peu ont été retenues en l'état et l'Assemblée a fini par voter une loi au rabais, très, très loin de l'ambition portée par la Convention citoyenne.

Alors, mes chers collègues, les belles promesses ne suffisent plus et ne font certainement pas baisser les émissions de gaz à effet de serre. Face à l'écologie de paillettes d'un Président qui ne tient pas sa parole et un Gouvernement qui mène une politique de greenwashing, nous, Ecologistes, prôtons un véritable changement de paradigme parce que nous pouvons apporter des solutions très concrètes et très locales à ce désordre global. Nous disposons de réels leviers d'action à l'échelon des territoires et nous avons, nous, les moyens de mettre en œuvre dans notre Ville les propositions de la Convention citoyenne sur le climat. C'est d'ailleurs l'engagement fort qui a été pris par notre Ville aux côtés de nombreuses autres collectivités et que nous tenons ici vivement à saluer.

Les membres de la Convention ont en effet décidé de se constituer en association, afin de pérenniser leur engagement en faveur du climat. Cet engagement se traduira notamment par la création d'un observatoire de suivi des propositions, mais aussi par des actions de sensibilisation auprès du grand public, des acteurs institutionnels et économiques sur le territoire parisien.

La Ville de Paris a d'ores et déjà sollicité "Les 150" afin de mettre leur expertise au service des Parisiennes et des Parisiens. L'articulation avec l'Agora du climat et l'Académie du climat, dont nous entérinons la création à ce Conseil, permettra à Paris d'accentuer encore son action climatique. Les propositions de la Convention citoyenne pour le climat entrent d'ailleurs en synergie avec les actions du Plan Climat parisien, dont bon nombre de propositions impactantes figurent déjà dans notre stratégie pour un Paris neutre en carbone, plus adapté et résilient.

Nous tenons donc une nouvelle fois à saluer l'engagement de la Ville de Paris d'appliquer les propositions de la Convention citoyenne. Nous souhaitons qu'elle étudie et actionne tous ces leviers de transition possible. Des propositions, telles que le score climat, la régulation de la publicité, la prise en compte de l'impact du transport aérien des millions de touristes qui visitent chaque année notre Capitale ou la trajectoire fleuve zéro carbone pour la Seine doivent se matérialiser ou s'accentuer à Paris.

Les efforts de Paris pour lutter et s'adapter au dérèglement climatique ont permis à notre Ville de se positionner comme pionnière en France et dans le monde sur ces sujets. Une fois de plus, au travers de cette subvention, nous démontrons que quand le Gouvernement manque à l'appel, nous prenons nos responsabilités et nous sommes prêts à relever le défi lancé par nos concitoyennes et concitoyens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Chloé SAGASPE.

Je donne la parole à Dan LERT pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère collègue, merci Chloé SAGASPE de votre intervention, merci d'avoir rappelé à quel point la Convention citoyenne pour le climat, aujourd'hui relayée par cette association "Les 150", a permis de mettre sur la table des propositions qui, si elles avaient été reprises dans la loi dite Climat, auraient réellement permis de changer de braquet et d'accélérer la transition écologique en France. Je regrette évidemment le manque d'ambition du Gouvernement, notamment sur la rénovation thermique des bâtiments et des logements qui nous aurait permis d'aller encore plus vite, sur ce levier essentiel de la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Sans revenir sur ce qui a été dit, je souhaiterais insister sur deux points. Souligner d'abord le rôle essentiel des villes dans l'accélération de la transition. Sur les 149 propositions de la Convention citoyenne, plus d'une quarantaine relevait de près ou de loin des compétences municipales. Sur ces 42 propositions, 38 sont déjà inscrites dans le Plan Climat parisien, les 4 propositions restantes seront intégrées aux pistes de réflexion dans le cadre de la révision du Plan Climat de la Ville. Cela montre que nous pouvons faire beaucoup déjà à notre échelon.

Je voudrais rappeler ensuite l'importance de la démarche de démocratie participative à la base de la Convention citoyenne pour le climat qu'incarne aujourd'hui l'association "Les 150". Cette expérience a montré toute la pertinence d'inclure les citoyens dans la construction de nos politiques publiques.

La Convention citoyenne et aujourd'hui l'association "Les 150" incarnent un modèle qui fait écho à ce que nous faisons et souhaitons approfondir à Paris. Nous nous en inspirons notamment pour la prochaine révision du Plan Climat et pour la poursuite des travaux de notre "Agora du Climat". L'association "Les 150" est d'ailleurs venue témoigner en octobre dernier de son expérience et a rencontré les membres de l'"Agora parisienne pour le climat".

Nous poursuivrons ces échanges qui ont beaucoup à nous apporter, tant sur le fond que sur la manière de mobiliser et d'impliquer de manière forte les citoyennes et les citoyens de notre territoire. C'est le sens du soutien que nous apportons pour la première fois à cette association.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT.

Je mets aux voix le projet de délibération DEVE 40.

Le vote est ouvert.

L'avis de l'Exécutif est évidemment favorable.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 40).

2021 DEVE 41 - Subvention (1.000 euros) à l'association Massive Impact pour ses actions de sensibilisation face au dérèglement climatique à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 41 : subvention à l'association "Massive Impact" pour ses actions de sensibilisation face au dérèglement climatique à Paris.

La parole est à Alexandre FLORENTIN.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "Massive Impact" est une association qui sensibilise et mobilise sur les enjeux environnementaux et sociaux au travers de campagnes en ligne que je qualifierais d'efficaces. Vous ou vos proches avez sans doute déjà vu, partagé, critiqué, peut-être "trollé" certaines de ces vidéos créées. Elles sont diffusées sous le slogan "On est prêt".

Je ne vous ferai pas la liste aujourd'hui des actions que cette association a soutenues ou de celles à venir, l'essentiel n'est pas là. L'essentiel est plutôt de vous parler des messages portés par cette association.

"On est prêt" nous parle de cette jeunesse des marches pour le climat. Cette jeunesse prête à changer drastiquement ses habitudes, son quotidien, à mieux partager, à consommer moins et différemment pour faire face à l'urgence climatique et sociale, pour faire face à la destruction du vivant.

Un seul chiffre pour aujourd'hui si votre sensibilité n'est pas anesthésiée : la population des oiseaux des villes et des champs en France a décliné de près de 30 % depuis que je suis né. Le bruit de ces oiseaux-là, j'aimerais bien continuer à l'entendre.

"On est prêt", nous dit la jeunesse. Alors j'aimerais vous retourner la question : sommes-nous prêtes ? Sommes-nous prêts ? Sommes-nous prêts à élaborer un P.L.U. bioclimatique qui prenne réellement en compte les limites planétaires, non pas comme une variable d'ajustement politique mais comme un cadre pour tout le reste non négociable ? Sommes-nous prêtes, sommes-nous prêts à construire un plan d'investissements qui nous prépare réellement au nouveau régime climatique dans lequel nous nous enfonçons ? Sommes-nous prêtes, sommes-nous prêts à revenir de toutes nos forces sur les décisions des mandatures précédentes ? Par exemple en ne construisant plus de centres commerciaux dans des gares alors que nous consommons déjà bien plus que ce que nos écosystèmes peuvent supporter.

La jeunesse nous hurle qu'elle est prête. Evidemment le GEP accueille très favorablement cette subvention, mais l'essentiel n'est pas là : sommes-nous prêtes, sommes-nous prêts ?

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alexandre FLORENTIN.

La parole est à Dan LERT pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, merci pour votre intervention, Alexandre FLORENTIN.

L'association "Massive Impact", plus connue sous le nom du mouvement "On est prêt", rassemble experts, artistes, créateurs Web et personnalités pour sensibiliser et mobiliser l'ensemble des citoyens sur les enjeux environnementaux à travers des actions de communication massive grâce à l'influence média.

Parmi les personnalités, on peut nommer leur porte-parole, Camille ETIENNE, mais aussi Norman ou encore Nikola KARABATIC. Ils sont à l'origine de la campagne "Imagine, on le fait" qui vise à mettre en lumière les propositions de la Convention citoyenne pour le climat et à interpeller le Gouvernement pour qu'il les retranscrive sans filtre, comme il s'y était engagé. Ils ont également lancé une campagne internationale en France, en Allemagne et en Espagne de mobilisation pour le climat sur les réseaux sociaux.

Cette association me tient particulièrement à cœur parce qu'elle s'appuie sur d'autres outils que ceux que nous mobilisons actuellement pour sensibiliser les jeunes. Autrement dit, c'est un mouvement par les jeunes et pour les jeunes. En s'appuyant sur les réseaux sociaux et sur des créateurs de contenus avec des personnalités référentes pour ce public, ils sont capables de toucher une audience plus importante que celle des autres actions de sensibilisation habituelles.

Il n'est plus la peine de présenter la Génération Climat et sa force d'entraînement. Elle a ses propres porte-parole, sa force et sa dynamique. Notre rôle est de soutenir cette dynamique et de leur donner des outils, dont ils ont besoin, pour continuer à grandir et à s'exprimer.

C'est également l'ambition que nous voulons porter pour l'Académie du climat qui ouvrira ses portes dès la rentrée prochaine. Nous souhaitons faire de cette Académie un lieu de création et de rencontres, en mettant à la disposition du public des outils aussi bien théoriques que matériels pour être des acteurs de la transition écologique.

Si l'accès à la connaissance et au savoir est un enjeu essentiel pour répondre au défi climatique, donner la capacité d'agir aux premiers concernés par ces questions l'est tout autant.

Cela aura été le fil directeur de mes trois interventions jusqu'à maintenant. L'urgence climatique requiert une réponse collective. L'accélération de la transition sera déterminée par notre capacité à mobiliser tous les acteurs de notre territoire, les associations, les acteurs économiques, les citoyens et, parmi eux, l'ensemble des classes sociales et des tranches d'âge. C'est pourquoi transition écologique doit rimer avec justice sociale. C'est pourquoi nous devons soutenir les associations qui s'adressent aussi aux jeunes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DEVE 41.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 41).

2021 DEVE 55 - Convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (60.000 euros) au budget de l'association BruitParif pour l'année 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DEVE 55 : convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association "BruitParif" pour l'année 2021.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous, Changer Paris, nous soutenons les dispositifs de contrôle et de limitation du bruit comme ceux de "BruitParif".

Comme vous le savez, au plus près dans chacun de nos arrondissements, nous avons des remontées régulières de nos administrés sur les nuisances sonores au sens large et non le seul bruit généré par les voitures. Pour la mairie centrale, nous avons l'impression que le bruit des voitures représenterait la majorité des nuisances. Or, à l'heure des moteurs électriques ou hybrides et des systèmes "stop and start", les moteurs ne sont plus les sources principales de nuisances et ce sont les bruits de roulement sur la route des véhicules qui posent désormais problème, et donc plutôt les revêtements de la chaussée qui sont à revoir. Par exemple, nous devrions travailler avec des matériaux isolants acoustiques qui absorberaient ces bruits.

Je rappelle que nos administrés nous remontent très régulièrement d'autres sortes de nuisances. Je vais en citer quelques-unes : les bruits de rodéos de deux-roues, le tapage nocturne, les nuisances sonores de consommateurs avinés près des berges de Seine ou du canal Saint-Martin, les soirées clandestines dans des meublés touristiques, la musique amplifiée non autorisée sur des terrasses éphémères, des bruits issus des activités professionnelles telles que des systèmes d'extraction bruyants, sans oublier le bruit généré par le démarrage des scooters au niveau des feux tricolores. Ces scooters ont des pots d'échappement souvent modifiés et cela devient un vrai fléau sonore pour les habitants. A ce sujet, rappelons qu'aucun contrôle n'est aujourd'hui réalisé par la Préfecture, non plus par la Ville, contrairement aux années 1990.

Ainsi nous souhaitons ardemment que soient expérimentées dans nos arrondissements des méduses de mesure du bruit dans des zones stratégiques, par exemple autour des carrefours ou des lieux à forte densité de Licence IV, comme chez nous dans le 8e arrondissement au niveau de la rue de Ponthieu, afin d'améliorer la constatation et de coordonner l'action des services de police, police nationale ou municipale.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Alexandre FLORENTIN.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "BruitParif" est une association qui depuis quinze ans déjà aide la Ville et la Région à définir, améliorer et évaluer les politiques de prévention et de lutte en matière de nuisances sonores sur le territoire.

Le bruit, c'est avant tout une question de santé publique. Trop de bruit et vous voyez les risques cardiovasculaires ou les troubles du sommeil augmenter. C'est aussi une question sociale car l'exposition au bruit, notamment routier, ou la capacité à se payer une isolation phonique de qualité n'est pas la même pour toutes et tous.

A l'instar de la pollution atmosphérique, la pollution sonore induit également des coûts économiques importants : 16 milliards d'euros en Ile-de-France par an, d'après une estimation de "BruitParif" en 2016.

C'est enfin une question technique de mesures nécessaires pour objectiver un débat. "BruitParif" est connu et reconnu pour la qualité de son travail de mesures. L'accélération du déploiement des capteurs méduses au cours de la mandature est essentielle, afin d'ajuster d'une part nos politiques de santé environnementale et d'autre part notre soutien aux activités nocturnes à Paris.

Mais les actions de "BruitParif" vont bien au-delà : vérification de l'efficacité de l'action publique, programmes de recherche et d'innovation comme l'expérimentation de livraisons silencieuses en horaires décalés que nous finançons aujourd'hui, action de sensibilisation, aide à un dialogue apaisé et bien d'autres.

Le groupe Ecologiste de Paris votera donc très favorablement l'octroi de cette subvention. Mon seul regret, je te le dis, cher Dan, est que ce projet de délibération ne semble pas prévoir l'installation de méduses dans l'enceinte du Conseil de Paris. Avec une méduse, nous pourrions savoir qui donc fait le plus de bruit dans cette enceinte. Sans méduse de "BruitParif", chacune et chacun apportera sa réponse sans doute différente d'un groupe à l'autre.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On peut amener un radeau, si vous voulez, à défaut d'une méduse !

Je donne la parole à Dan LERT pour répondre aux intervenants.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous remercie pour vos interventions.

La question de la pollution sonore, vous le savez, en plus d'être une question de santé publique majeure est une préoccupation importante et constante de la Ville de Paris. Dans une réponse à un vœu au dernier Conseil de Paris, je vous parlais de la politique municipale de lutte contre le bruit, notamment en vous indiquant qu'un futur Plan Bruit était en cours de préparation. Il vous sera présenté au Conseil de Paris en juillet avant une concertation en septembre et octobre, et un vote final prévu en fin d'année.

Ce nouveau plan va renforcer les actions menées sur les bruits issus du trafic routier, dits bruits dans l'environnement, mais il y aura aussi l'ambition de traiter l'environnement sonore dans sa globalité, c'est-à-dire en prenant en compte l'ensemble des bruits qui altèrent la vie des Parisiennes et des Parisiens. Concrètement cela veut dire qu'il inclura les bruits de voisinage en son sein.

Nous le savons, nous vivons une période particulière. Après des mois de confinement qui ont privé les Parisiens de nombreux divertissements, les terrasses sont enfin rouvertes. Cela ne se fait pas sans inquiétude, notamment vis-à-vis du volume sonore que ces espaces peuvent générer pour le voisinage.

Nous travaillons avec "BruitParif" à concilier tous ces usages avec l'installation de méduses dans les quartiers festifs. Nous avons la possibilité d'objectiver ces nuisances. Pour rappel, elles ont été installées dans huit quartiers de la Capitale : Châtelet-Les Halles, Enfants-Rouges, place Sainte-Catherine, canal Saint-Martin, porte de la Gare, quai de la Rapée-Austerlitz, Buttes aux Cailles et bassin de la Villette. Ainsi il est possible d'objectiver et de se servir de ces données pour faciliter les médiations. Tout le monde peut d'ailleurs retrouver les données en temps réel sur le site monquartier.bruitparif.fr.

Mais la contribution de "BruitParif" aux politiques parisiennes ne s'arrête pas là. Pour répondre précisément à M. BALADI, le partenariat sur le projet européen "Life" d'enrobés phoniques et thermiques dans Paris nous a permis de mesurer la réduction du bruit. Ce projet innovant nous a permis de réduire le bruit de 3 décibels, ce qui revient à réduire le niveau sonore du trafic par deux.

D'autres partenariats ont vu le jour ces dernières années avec "BruitParif" : la participation aux actions du Plan parisien de santé environnementale, une cartographie des zones fragiles notamment en santé environnementale, la réalisation d'une étude d'impact sur la santé sur le secteur Portes du 20e car on sait que le bruit est une question à la fois de santé publique majeure et surtout facteur d'inégalités sociales, la mise en place également de dispositifs de sensibilisation du public scolaire dans les dispositifs d'animation périscolaire.

Contribuer au budget de "BruitParif", c'est donc subventionner une association qui, en nous informant mieux, nous permet d'agir plus efficacement. "BruitParif" est un maillon absolument essentiel pour la mise en œuvre de notre politique sur le bruit et pour améliorer la qualité de l'environnement sonore de tous les Parisiens.

Je vous invite évidemment à adopter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix le projet de délibération DEVE 55.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 55).

2021 DVD 42 - Fourniture de chaleur. - Convention avec la CPCU et GéoMétropole.**Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réutilisation de la chaleur dégagée par les bouches d'aération sur la voie publique.**

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons désormais le projet de délibération DVD 42 et le vœu n° 5 relatif à la réutilisation de la chaleur dégagée par les bouches d'aération sur la voie publique. De ce fait, ce sera Véronique BALDINI pour le groupe Changer Paris qui interviendra sur le projet de délibération et qui en profitera pour présenter le vœu n° 5.

Mme Véronique BALDINI. - Merci, Monsieur le Maire.

En fait, je présente le vœu n° 5.

Nous évoquons très souvent ici bien sûr les questions d'énergie pour dire qu'il faut réduire nos consommations ou en verdir la provenance. Cependant, nous parlons plus rarement de réemployer l'énergie perdue et elle est grande. Les bouches d'aération, dont il est question dans mon vœu, dégagent une chaleur, donc une énergie importante. Tout le monde en a au moins fait l'expérience en marchant dessus et en sentant cet air chaud se dégager. Cela réchauffe quelques instants en hiver. Des jupes et des robes volent, cela fait penser à une actrice célèbre ou cela fait beaucoup rire les enfants, mais cela reste une ressource précieuse et totalement perdue.

Ainsi, à Londres, dans le quartier d'Islington, une expérimentation a été menée puis amplifiée pour récupérer cette chaleur et chauffer les immeubles. En moyenne, c'est 38 % des besoins en chauffage des immeubles concernés qui sont fournis par cette méthode ; c'est non négligeable. Une expérimentation similaire a été menée à Paris dans un immeuble de "Paris Habitat", l'office d'habitation sociale dépendant de la Maire de Paris, présidé par un maire d'arrondissement avec six Conseillers de Paris membres du Conseil d'administration.

Ma demande en soi est simple, c'est avoir un retour de cette expérimentation d'abord, ce que l'on devrait pouvoir obtenir facilement, puis emprunter ce chemin déjà balisé par Londres, celui du bon sens énergétique en rendant cela possible. Il faut absolument que la C.P.C.U. fasse preuve d'innovations.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BALDINI.

La parole est maintenant à Jérôme GLEIZES sur le projet de délibération proprement dit.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, Monsieur le Maire, je vais parler du projet de délibération parce que le vœu est un peu surprenant rattaché à ce projet de délibération. Tout justement la récupération des énergies fatales, dont vous parlez, c'est quelque chose qui est souvent mis en œuvre, notamment à travers ce projet de délibération.

Ce projet de délibération est assez important et j'espère que ce sera l'avenir de ce que nous ferons à Paris pour la production énergétique. On a ici une centrale géothermique Paris Nord Est à travers la société GéoMétropole et cette centrale est très importante.

Il faut d'ailleurs corriger l'intitulé car il figure "couverture de la fourniture de chaleur" quand cela fournit essentiellement du froid. L'essentiel du froid de l'usine de Climespace est fourni par cette centrale géothermique et c'est là qu'il y a effectivement une récupération d'énergie fatale. On joue le processus thermique à la fois dans le chaud et dans le froid et cela permet de récupérer les déperditions énergétiques.

Il est donc important de développer ce type d'énergie et il n'y a pas plus résilient parce qu'il est territorialisé. En fait, c'est la géothermie profonde qui permet d'alimenter en chaleur et en froid tout le secteur et c'est très important. Cela permet de réduire les autres éléments de production de chaleur. Il y a celui assez triste qui est en train d'être abandonné du charbon ; il existe encore en Ile-de-France et à Paris et ce n'est pas normal mais cela va disparaître dans les cinq ans à venir. Il y a aussi l'incinération et nous défendons la réduction de l'incinération en réduisant les déchets et de fait l'incinération.

Il faut donc trouver deux nouveaux types de production d'énergie pour faire de la chaleur et la géothermie est sans doute quelque chose d'avenir par rapport à cela. C'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération qui est vraiment très important pour le futur de Paris et de l'Ile-de-France.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Vincent BALADI, vous êtes inscrits également et je vous donne la parole.

M. Vincent BALADI. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, la C.P.C.U., Compagnie parisienne de chauffage urbain, est chargée, comme vous le savez, du chauffage urbain depuis plus de quatre-vingt-dix ans. Elle fournit les entreprises et immeubles en chauffage propre, en réutilisant notamment la vapeur de l'incinération des déchets du SYCTOM, ce qui permet de limiter l'impact carbone des chauffages ou installations individuelles.

Bien évidemment cela doit être développé en lien avec les entreprises, commerces et copropriétés. Toutefois, comme le réseau est enterré et comme pour les autres opérateurs, nous sommes sollicités régulièrement dans nos arrondissements par nos riverains pour une meilleure anticipation de ces ouvertures de trottoirs et de chaussées qui impactent la vie quotidienne mais aussi l'activité économique. Je sais qu'une concertation est en cours afin de coordonner les différents chantiers en lien avec les maires d'arrondissement et nous y serons sensibles.

Par ailleurs, permettez-moi aussi d'appeler votre attention sur le réseau de froid beaucoup plus récent avec Climespace depuis 1991 et dont la concession arrivera prochainement à échéance. Compte tenu de l'importance de ce réseau de froid qui permet de limiter les installations personnelles de climatisation souvent bruyantes, non esthétiques sur nos façades et beaucoup moins écologiques, compte tenu des impacts dans nos arrondissements, nous aimerions donc être consultés sur la nouvelle procédure de renouvellement de cette concession.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Je donne la parole à Dan LERT pour répondre aux intervenants.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour répondre tout de suite à M. BALADI, la C.P.C.U. est bien intégrée à la mission de coordination des travaux dans l'espace public menée sous la houlette et la supervision de Jacques BAUDRIER, mon collègue.

En ce qui concerne l'intervention que vous avez faite sur Climespace, on pourra évidemment vous préciser les procédures de renouvellement et également les calendriers.

Je remercie Mme BALDINI pour son vœu qui pointe une initiative intéressante conduite par nos voisins anglais. Il existe plusieurs expérimentations de cette nature à Paris. Les possibilités de récupération de la chaleur sont nombreuses et font l'objet d'études qui nous permettront - j'y viendrai dans un instant - de penser l'évolution de notre réseau de chaleur urbaine pour exploiter cet important potentiel.

Quelques exemples parmi d'autres. Dans le 13e, la chaleur dégagée par des data centers est utilisée pour chauffer La Petite Fabrique, un bâtiment entièrement éco conçu. Un projet similaire a été conduit à Chapelle International. Plusieurs expérimentations de récupération de chaleur provenant des eaux usées sont en cours, comme à la piscine Aspirant Dunand dans le 14e ou plus récemment à la mairie du 11e en lien avec le groupe scolaire Parmentier. A Saint-Vincent-de-Paul, c'est la récupération sur l'eau non potable qui est à l'étude actuellement. Je ne vais pas me lancer dans une liste exhaustive ici, mais vous voyez que plusieurs pistes sont d'ores et déjà investies et la plupart avec des résultats concluants.

Concernant l'expérimentation du chauffage d'un immeuble d'habitation par la chaleur issue du métro menée fin 2018 par deux opérateurs publics, Paris Habitat et la R.A.T.P. que vous mentionnez, nous n'avons pas d'étude spécifique en tant que telle sur ce projet dans la mesure où il n'a pas été conduit directement par la Ville. Néanmoins, cette expérimentation semble avoir été concluante, d'après le retour d'expérience de Paris Habitat qui a montré que 35 % des besoins en chauffage de l'immeuble de 20 logements ont pu être couverts grâce au dispositif de récupération de la chaleur du tunnel du métro de la ligne 11.

Pour autant, plusieurs études, dont une sur les bouches d'aération du secteur de la B.N.F., ont montré que la chaleur fatale issue du métro est trop intermittente et faible pour pouvoir être vraiment valorisée par la partie vapeur de notre réseau de chaleur. En revanche, elle est potentiellement exploitable par les boucles d'eau chaude qui requièrent des températures moins élevées. C'est pour cela que le futur Schéma directeur de la chaleur urbaine, que nous discuterons à l'automne, souligne l'importance de faire muter une partie du réseau vers un réseau d'eau chaude. C'est une des conditions nécessaires pour que notre réseau de chaleur puisse réaliser son immense potentiel et participer pleinement à la transition énergétique et à la réalisation des objectifs ambitieux du Plan Climat.

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu et vous donne rendez-vous à l'automne pour en rediscuter plus en profondeur à l'occasion du projet de Schéma directeur de la chaleur urbaine que nous étudierons à ce moment.

Je vous invite évidemment à voter par ailleurs le projet de délibération de fourniture de chaleur avec Géométropole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Dan LERT.

J'interroge le groupe Changer Paris et précisément Véronique BALDINI. Le vœu est retiré ?

Mme Véronique BALDINI. - Il est maintenu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu n° 5 est repoussé.

Je mets aux voix le projet de délibération DVD 42.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 42).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au système d'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu rattaché. Il s'agit du vœu n° 6 relatif au système d'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch. C'est un vœu plutôt non rattaché d'ailleurs.

La parole est à nouveau à Véronique BALDINI pour le présenter.

Mme Véronique BALDINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout le monde connaît cette avenue Foch, une avenue historique qui mène à cette belle place de l'Etoile. Figurez-vous que le système d'éclairage public de cette allée centrale de l'avenue Foch date des années 1950 et n'a fait depuis l'objet d'aucune rénovation d'envergure, entraînant évidemment une vétusté importante qui a conduit à la dépose progressive des candélabres qui étaient historiques et à leur remplacement - j'espère que vous avez déjà vu cela parce que c'est à voir - par des dispositifs provisoires qui sont des espèces de blocs de béton dans lesquels sont enfoncés des poteaux de bois, comme on voit encore dans certaines communes de campagne profonde. Evidemment, ces blocs de béton sont tagués et graffités et souvent même permettent de l'affichage sauvage.

La mairie du 16e de son côté a financé, par tranches successives sur son budget d'investissement, des programmes pour refaire l'éclairage des contre-allées. Mais la rénovation du système de l'allée centrale dépasse de beaucoup nos capacités d'investissement et donc doit faire l'objet d'un financement spécifique pour cette avenue qui constitue, comme je le disais tout à l'heure, une voie emblématique de la Capitale.

Ainsi, le Conseil du 16e émet avec M. le maire, M. Francis SZPINER, le vœu que la Mairie de Paris engage dès 2022 un programme de rénovation du système d'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Véronique BALDINI.

Je donne la parole à Dan LERT pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame BALDINI, pour votre vœu.

La rénovation du système d'éclairage public de la Capitale est en effet un enjeu important qui a fait l'objet d'une attention centrale, dans le cadre du nouveau marché global de performance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore notifié le 28 avril dernier. Il s'agit du plus gros marché public de la Ville de Paris compte tenu de l'importance du patrimoine lumineux parisien. Nous avons deux critères prioritaires pour ce marché : qu'il soit en accord avec le Plan Climat de la Ville et qu'il permette de moderniser notre patrimoine.

Pour ce qui est de l'alignement avec notre Plan Climat, l'objectif de réduction des consommations d'énergie a été renforcé. Le prestataire s'est engagé contractuellement à réaliser un gain énergétique de 30 gigawatts sur la durée du contrat, soit dans les dix prochaines années. Cela correspond à une baisse de 30 % par rapport à la consommation actuelle et de près de 60 % par rapport à celle de 2004.

Pour ce qui est de la modernisation du patrimoine, le nouveau marché voit le budget alloué à l'éclairage public multiplié par huit et par dix-sept pour la signalisation lumineuse tricolore. C'est un effort considérable que mène la Municipalité, surtout dans cette période très particulière.

Cette hausse des budgets affectés permettra en particulier de traiter les voiries dont la rénovation du patrimoine est prioritaire, en particulier l'avenue Foch dont il est question dans votre vœu. La procédure de ce nouveau marché prévoit que le futur prestataire dispose d'une période de préparation de six mois lui permettant de se structurer. Cette période doit également lui donner le temps de proposer une programmation optimisée des travaux de gestion patrimoniale des infrastructures d'éclairage public. A cela s'ajoutent plusieurs contraintes qui doivent être prises en compte, telles que les programmations déjà existantes afin d'optimiser la coordination des chantiers. C'est un travail qui est en cours, en particulier sous le pilotage de Jacques BAUDRIER, mon collègue chargé des constructions publiques.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que l'avenue Foch sera traitée dans le cadre de ce marché, mais pas encore que cette opération sera effective dès 2022. Compte tenu de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu et je vous invite à participer au travail en cours de recensement des besoins prioritaires dans l'ensemble des arrondissements parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

J'imagine que le vœu est maintenu.

Mme Véronique BALDINI. - Il est retiré, merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BALDINI.

2021 DAE 131 - Budget participatif. - Subvention d'investissement (11.000 euros) et convention en faveur d'une initiative zéro déchet menée par MyGreenGo et Ecotable dans le 10e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous continuons avec le projet de délibération DAE 131 : budget participatif. - Subvention d'investissement et convention en faveur d'une initiative zéro déchet menée par "MyGreenGo" et "Ecotable" dans le 10e arrondissement.

La parole est à Léa VASA qui doit être en salle des fêtes.

Mme Léa VASA. - Merci.

C'est simplement pour mettre en avant ce beau projet de consigne des emballages pour la restauration à emporter et remercier Florentin LETISSIER de son soutien à ce projet à travers le budget participatif, en faveur de la réduction des emballages notamment et de la consigne, en particulier dans cette période où nous avons vu avec le Covid l'explosion des emballages de la restauration à emporter qui génèrent des problématiques de propreté et d'augmentation de déchets qui sont pourtant évitables mais qui sont peu recyclables et recyclés.

Nous montons dans le 10e arrondissement ce projet, qui est inspiré de l'expérimentation de la rue zéro déchet, rue de Paradis, où nous avons testé quelques solutions d'emballages réutilisables pour la vente à emporter. Il y avait une très bonne réception de la clientèle et des restaurateurs, mais on avait besoin de changer d'échelle pour vraiment restructurer l'environnement de consommation locale.

L'objectif que l'on se donne avec ce projet est qu'en un an on puisse développer une solution de consigne harmonisée sur tout le territoire. En gros, un client va pouvoir aller dans n'importe quel restaurant, utiliser une boîte et pouvoir la déposer dans n'importe quel autre restaurant ou collecteur, sans avoir à penser à ramener son propre contenant et à en gérer le lavage, etc. Quand il rend sa boîte, évidemment la consigne lui est rendue.

Pour mettre en place le projet à cette échelle, pour la première fois à grande échelle, on a fait appel à deux opérateurs qui sont "MyGreenGo" et "Ecotable". Ils ont commencé d'ores et déjà à faire le tour des restaurateurs du 10e arrondissement, et je remercie ces restaurateurs car il y a une excellente réception du projet. Nous sommes financés également par l'A.D.E.M.E. et "Citeo" pour pouvoir analyser le cycle de vie et l'impact carbone du projet, et finaliser la solution technique des collecteurs.

Cette subvention portée par la Ville de Paris va permettre de donner un dernier coup de pouce en offrant les premiers contenants aux restaurateurs pour que la solution soit la moins coûteuse possible et surtout pour qu'elle soit clé en main.

Je vous invite, restaurateurs et restauratrices du 10e arrondissement, à rejoindre massivement la démarche et les futurs clients et clientes également à utiliser cette solution.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

Je donne la parole à Florentin LETISSIER pour vous répondre.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Léa VASA, d'avoir rappelé l'historique de cette démarche de déploiement d'une solution de consigne pour réemploi dans le 10e arrondissement. Et bravo pour avoir porté ce beau projet au nom de la mairie du 10e arrondissement, dans un appel à projets national notamment.

Comme vous le savez, la sortie du plastique jetable est un enjeu écologique majeur et la Ville de Paris en a fait une de ses priorités. La consigne pour réemploi consiste à utiliser des contenants lavables et donc réutilisables pour tout un ensemble de consommations, alimentaires notamment. C'est donc une alternative majeure aux emballages plastique jetables et Mme la Maire m'a chargé de contribuer à son développement dans notre ville.

C'est la raison pour laquelle je vous propose d'accompagner le déploiement de cette solution de consigne menée par "MyGreenGo" et "Ecotable" dans le 10e arrondissement, à travers le financement de 10.000 contenants

réutilisables mis à disposition de la cinquantaine de restaurants et de la vingtaine de supermarchés participant. Ces contenants sont bien évidemment fabriqués en France, ceci pour une somme de 11.000 euros pris sur une enveloppe du budget participatif dédié à ce type de projets d'économie circulaire.

J'en profite pour vous dire que dans les prochains mois, j'aurai l'occasion de communiquer sur d'autres déploiements de consignes accompagnés par la Ville de Paris dans d'autres arrondissements. C'est toute une nouvelle filière économique que nous contribuons ainsi à structurer, vertueuse d'un point de vue environnemental bien sûr et aussi créatrice d'emplois locaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florentin LETISSIER.

Je mets aux voix le projet de délibération DAE 131.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 131).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au maintien des activités citoyennes du jardin partagé Truillot.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 7 relatif au maintien des activités citoyennes du jardin partagé Truillot.

La parole est à Chloé SAGASPE pour le présenter.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis plusieurs semaines, le jardin partagé Truillot a été victime d'une honteuse campagne de dénigrement sur les réseaux sociaux sous le fameux hashtag #saccageparis. Polémique - je tiens à le dire ici - qui a été instrumentalisée à des fins politiques et notamment alimentée par un tweet du premier adjoint épinglant l'association.

Elle mène pourtant, et vous le savez, de nombreuses activités à la fois culturelles et pédagogiques avec les écoles, les associations et les structures sociales du quartier : jardinage, bricolage, compostage, animation musicale, fêtes de quartier ou encore collecte et distribution de vêtements.

Je tiens d'ailleurs à saluer et remercier l'engagement de tous les bénévoles qui sont investis pour faire vivre ce quartier. C'est en effet un véritable lieu d'échanges, de partage, de convivialité entre tous les habitants et habitantes du 11e avec et sans toit. Le jardin partagé Truillot est d'ailleurs dénommé par lui-même le "jardin éducatif et culturel qui prend soin des autres".

Compte tenu des activités d'entraide et de solidarité qu'elle mène auprès des publics précaires, l'association vous a sollicité, Monsieur NAJDOVSKI, afin d'être reconnue comme jardin solidaire, mais aussi pour maintenir un espace de médiation sociale dans le jardin des Moines-de-Tibhirine qui pourrait peut-être prendre la forme d'un kiosque citoyen.

Puis contre toute attente, l'association s'est vue notifier en avril dernier que la nouvelle parcelle, qui lui était promise depuis cinq ans sur l'aile ouest du jardin Truillot, ne lui serait finalement plus attribuée, mettant ainsi en péril les projets associatifs et solidaires déjà engagés.

Nous déplorons bien sûr cette méthode. Nous dénonçons cette volte-face de la mairie du 11e et nous demandons que les engagements pris soient respectés en maintenant la convention avec le jardin partagé pour que la gestion des deux parcelles lui soit vraiment confiée.

Et nous demandons enfin que le Rectorat soit interpellé pour que les écoles puissent participer aux activités dans le jardin, compte tenu des récentes directives et annonces du Ministère de l'Education nationale qui incite à privilégier les activités en plein air pour les élèves et à faire classe dehors, comme la Maire de Paris s'y est elle-même engagée.

En outre, nous souhaitons étendre l'activité de compostage dans la rue Lacharrière qui est, je le rappelle, la première rue végétale à Paris à accueillir un compost collectif de quartier, qui est géré par l'association, qui rencontre un fort succès et où les attentes des habitantes et des habitants sont très fortes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Chloé SAGASPE.

La parole est à François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chère Chloé, chers collègues, le jardin Truillot, je suis d'autant plus convaincu - et avec moi l'ensemble de la majorité du 11e arrondissement - de la qualité et de l'intérêt de son travail tant sur le plan social, environnemental que solidaire que j'ai moi-même signé la convention qui lui permettait d'occuper de manière temporaire - c'est ainsi que la convention a été rédigée - le square des Moines-de-Tibhirine, attendant que le jardin Truillot soit entièrement achevé.

Le jardin Truillot a subi une déconvenue quelques mois après son ouverture puisqu'un pan de mur s'est effondré. Il a donc fallu reconstruire ce mur et le jardin terminé a été livré ce printemps. Ceci nous a conduits à appliquer ce qui a toujours été inscrit dans cette convention, à savoir que l'occupation du square des Moines-de-Tibhirine temporaire prend fin et se substitue une parcelle identifiée sur le square Truillot pour permettre de pérenniser l'activité de l'association.

J'ajoute, pour la complète information de notre hémicycle, qu'il a été question d'une deuxième parcelle pour installer un jardin pédagogique, parcelle pour laquelle le Rectorat s'est toujours opposé à la participation d'élèves en raison de l'absence de grilles sur le jardin Truillot. Etant donné qu'il est hors de question de mettre des grilles au jardin Truillot, c'est une situation de blocage que nous connaissons actuellement avec le Rectorat et pour laquelle je suis mobilisé. Je suis heureux de voir que de nombreux collègues partagent cette mobilisation.

Enfin, dernière chose parce que je ne veux pas occulter cet aspect non plus, l'occupation temporaire était dans une situation un peu précaire qui a conduit un certain nombre d'habitants du quartier à s'émouvoir de la qualité de l'entretien. C'est un sujet qui est désormais derrière nous puisque le jardin partagé Truillot va pouvoir prospérer sur le square Truillot.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 11e arrondissement, cher François.

La parole est maintenant à Christophe NAJDOVSKI au nom de l'Exécutif pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne le jardin partagé du jardin Truillot, un très beau jardin public qui vient d'être entièrement ouvert et qui apporte d'ores et déjà un magnifique espace de loisirs et de respiration pour les habitants de ce quartier du 11e arrondissement. Le sujet des activités de jardinage participatif a déjà fait l'objet d'un débat en Conseil d'arrondissement et je vais essayer ici de synthétiser les choses de la manière la plus factuelle possible.

A ce jour, seule une parcelle a été attribuée à l'association du jardin Truillot dans le cadre d'une convention avec la Ville de Paris. En attendant de pouvoir en bénéficier à l'issue des travaux, l'association a pu s'installer sur le square des Moines-de-Tibhirine dans le cadre d'une convention temporaire qui prendra fin au 31 juillet.

L'autre parcelle que souhaite exploiter l'association n'a pas encore été attribuée et le maire du 11e arrondissement ne souhaite pas qu'elle le soit à ce stade, préférant une appropriation progressive de ce nouveau jardin déjà très sollicité et ouvert sur l'espace public.

Par ailleurs, je rappelle que le Rectorat a émis un avis défavorable quant à l'organisation d'activités pédagogiques dans le jardin Truillot, ce dernier ne présentant pas à ses yeux les conditions réunies pour organiser ces activités en toute sécurité.

Pour ces deux raisons, il n'est pas possible aujourd'hui d'attribuer cette deuxième parcelle à l'association. En revanche, je vous confirme que nous pouvons accompagner l'association dans les activités classiques d'animation d'un jardin partagé sur la parcelle qui fait aujourd'hui l'objet d'une convention. Elle devra pour cela libérer comme convenu le square des Moines-de-Tibhirine.

Pour la suite, je vous propose de prendre attache avec le Rectorat pour voir dans quelles conditions une deuxième parcelle pourrait être attribuée à un collectif de jardiniers citoyens, sur le site du jardin Truillot ou alentour, à destination des communautés scolaires.

Concernant les activités de compostage sur le site de la rue Lacharrière et du jardin Pihet, j'y suis favorable mais sur la base d'une étude de faisabilité pour étudier l'impact d'une installation sur des surfaces qui sont réduites et pour confirmer des débouchés possibles à la production de compost.

Pour ce qui concerne la demande de classement en jardin solidaire, ce n'est pas possible en l'état car cela suppose un conventionnement avec la DASES et l'engagement sur site de travailleurs sociaux. Un travail pourra bien sûr être réalisé avec ma collègue Léa FILOCHE pour voir dans quelles conditions une labellisation en jardin solidaire est possible à l'avenir.

Pour toutes ces raisons, il ne m'est pas possible de soutenir au nom de l'Exécutif ce vœu, mais je tiens tout de même à saluer ici le travail de cette association et je vous dis ma disponibilité pour travailler ensemble au meilleur accompagnement possible pour répondre à la fois aux aspirations de ses membres en matière de végétalisation participative, tout en respectant les contraintes du site.

C'est donc un avis défavorable qui sera donné par l'Exécutif à ce vœu, tout en réaffirmant que nous sommes à disposition pour une phase de dialogue et de concertation à venir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Christophe NAJDOVSKI.

J'interroge le groupe GEP, maintient-il son vœu ?

Mme Chloé SAGASPE. - Il est maintenu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - L'avis de l'Exécutif est donc défavorable.

Le vote est ouvert...

Il y a une explication ? D'accord mais il faut le signaler avant. Elle ne m'est pas parvenue mais je vous donne bien volontiers la parole.

Le problème, c'est que j'ai ouvert le vote. Donc, si vous l'acceptez, je propose de terminer le vote et de vous donner la parole ensuite.

Le vote est toujours ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu n° 7 est repoussé.

Je vous donne évidemment la parole, Catherine IBLED, pour une explication de vote a posteriori de votre groupe.

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous soutenons ce vœu qui vise à maintenir les activités citoyennes du jardin partagé Truillot dans le 11e. Comme l'a rappelé lors du Conseil d'arrondissement Guillaume POITOUX dans un vœu, voté également par le groupe Ecologiste, l'Association du jardin Truillot a réussi au fil du temps à créer un lieu de partage, de lien social, de transmission, d'échange, de fête, d'esprit de solidarité, d'éducation à la végétalisation et au compost, bref un écosystème de liberté et de solidarité spontanée, comme il en existe malheureusement trop peu aujourd'hui dans notre ville.

Aujourd'hui les adhérents de l'association, les riverains, les familles, les commerçants, les partenaires sont inquiets. Inquiets car à la suite d'une stigmatisation sur Twitter, à propos des installations temporaires de l'association au square Tibhirine et qui faisait écho à un post #saccageparis, la Ville refuse aujourd'hui la concession promise depuis plus de cinq ans d'une parcelle du jardin partagé dans ce nouveau jardin.

Cette association a un véritable impact sur la vie sociale, culturelle et éducative de l'arrondissement. Elle rassemble plusieurs centaines d'usagers, de sympathisants, d'adhérents qui ne comprennent pas la remise en cause de la pérennité de leurs activités. Nous nous associons donc au vœu proposé par le groupe Ecologiste et nous souhaitons le maintien de la convention avec le jardin pour la gestion de la parcelle pédagogique, l'attribution de la parcelle promise à cette association et destinée à un usage de jardin partagé.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine IBLED.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'information sur l'abattage et le remplacement des arbres.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 8 relatif à l'information de la population sur l'abattage et le remplacement des arbres.

La parole est à François-Marie DIDIER pour le présenter.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la place des arbres et plus généralement de la nature en ville est un sujet qui nous réunit tous, c'est une évidence. Les arbres remplissent d'importantes fonctions écologiques, mais ils contribuent également à notre confort, tout en jouant un rôle esthétique et même économique. C'est ainsi une question essentielle que nous devons traiter dans nos Conseils d'arrondissement et au sein de cette Assemblée. Cela doit évidemment s'accompagner d'une information claire, lisible et transparente pour les Parisiens et les élus.

L'abattage d'arbres dans plusieurs arrondissements de notre ville a suscité l'émotion ces dernières semaines auprès de nombreux Parisiens par un manque d'information et de transparence. C'est donc dans cette optique que je présente aujourd'hui ce vœu, qui se veut consensuel. Les informations que je demande, à savoir une liste des arbres abattus, les raisons de ces opérations et les éventuelles modalités de remplacement, nous seront essentielles pour suivre et délibérer sur ces questions à l'avenir.

Personne au sein de ce Conseil et dans nos arrondissements ne peut affirmer pouvoir accomplir pleinement sa mission sans accès réel aux informations et aux remontées de terrain. Aujourd'hui je vous propose donc de mettre en pratique le souci de transparence que vous défendez et affichez souvent dans vos discours. J'espère que vous

saurez répondre favorablement à cette demande de bon sens qui facilitera notre mission au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, François-Marie DIDIER.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie pour ce vœu qui me donne l'occasion de rappeler les procédures concernant l'abattage et la replantation d'arbres à Paris.

Rappelons tout d'abord que Paris bénéficie d'un patrimoine arboré unique au monde qui comprend plus de 200.000 arbres sans compter les bois - si on compte les bois, on en est même à 500.000. Ce parc arboré, que nous allons continuer à augmenter par ailleurs, est entretenu avec soin par les agents du Service de l'arbre et des bois. Je tiens d'ailleurs ici à saluer leur travail et leur engagement.

Nous le rappelons également, personne n'abat d'arbres par plaisir. La Ville peut être amenée à abattre des arbres dans deux cas de figure. Le premier, c'est à l'occasion de projets urbains. Nous travaillons ici notamment, dans le cadre du Plan arbres sur lequel je reviendrai et dans le cadre de la révision du P.L.U., à éviter et réduire au maximum les abattages. Le deuxième cas de figure est pour éviter les chutes d'arbres malades et dépérissants, donc éviter les accidents et protéger le public. Ces abattages pour raisons phytosanitaires concernent chaque année 1,5 % des arbres parisiens, soit un pourcentage similaire aux grandes villes comparables comme New York ou Berlin.

Je rappelle que tous les dossiers d'abattage sont d'ores et déjà transmis aux maires d'arrondissement. Nous mettons déjà en ligne sur www.paris.fr les plannings d'abattage, de plantations et d'entretien des arbres tous les quinze jours. Je vous invite d'ailleurs à consulter, si vous le souhaitez, le site de la Ville où toutes les informations sont données. Certaines mairies d'arrondissement le font aussi sur leur propre site Internet et je les encourage bien sûr à le faire.

En outre, une nouvelle communication sur les abattages et replantations sur l'espace public sera déployée à l'automne prochain avec de nouvelles affiches et un QR code pour renvoyer à une carte interactive présentant une information plus complète pour le public.

Par ailleurs, pour mémoire, je rappelle que nous avons mené des sessions de formation in situ pour les élus parisiens pour présenter le travail des agents sylvicoles du Service de l'arbre et des bois et expliquer tout le travail réalisé à Paris pour entretenir le parc arboré.

Enfin, nous aurons l'occasion d'échanger sur la place de l'arbre à Paris avec le Plan arbres que je soumettrai à la concertation des groupes politiques de notre Assemblée dans le courant du mois de juin.

Comme vous le voyez, vos demandes sont, soit d'ores et déjà prises en compte, soit s'adressent plutôt aux maires d'arrondissement. Pour toutes ces raisons, l'Exécutif formule un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Christophe.

Le vœu n° 8 est-il maintenu ?

M. François-Marie DIDIER. - Monsieur le Maire, je maintiendrai mon vœu. Le souhait est justement qu'il y ait une harmonisation au sein de tous les arrondissements et que tout le monde puisse disposer de la même information.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu est maintenu.

J'ouvre le vote avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu n° 8 est repoussé.

Je vous propose de suspendre la séance car il est quasiment 13 heures et nous avons encore deux vœux qui concernent Christophe NAJDOVSKI.

Avant de suspendre la séance, je voudrais vous informer de la présence sur le parvis de l'Hôtel de Ville jusqu'à 14 heures de deux démonstrations à la fois importantes et intéressantes : l'une concerne l'utilisation d'une trottinette électrique pour motoriser un fauteuil roulant, l'autre consiste en un bracelet vibrant relié au GPS du téléphone des piétons aveugles ou malvoyants. Cette invitation, je vous la transmets chaleureusement au nom de notre adjoint en charge du handicap, Jacques GALVANI. N'hésitez pas à vous rendre sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Mes chers collègues, je vous souhaite un bon appétit et la séance sera reprise à 14 heures 30. Elle est donc suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre notre séance, où nous allons examiner le compte administratif, en application des articles...

Est-ce que l'on peut débiter la séance ?

A votre disposition pour débiter la séance.

Merci beaucoup.

Désignation d'un président de séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En application des articles L. 2121-14 et 3312-5 du Code général des collectivités territoriales, nous allons procéder à la désignation du président de séance pour l'examen des comptes administratifs de 2020, puisque je ne peux pas présider cette séance du fait de la loi.

Je vous propose donc la candidature de mon premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

Le vote est ouvert, donc vous pouvez, bien sûr, voter.

Et oui, et oui. Validez, bien sûr.

J'ai l'impression que ce sera une élection magistrale et méritée.

Très bien. Bon.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Merci beaucoup pour cette très, très belle élection d'Emmanuel GRÉGOIRE, qui va venir me rejoindre. Comme le prévoit le Code général des collectivités locales, je quitterai provisoirement... je vais quitter l'hémicycle.

Peut-être un mot d'introduction.

Evidemment, c'est un débat très important sur le compte administratif, c'est-à-dire qui permet d'expliquer, de voir, de vérifier, de tracer ce que nous avons eu comme activités, et notamment, bien sûr, budgétaires l'année dernière, et, par ailleurs, d'arrêter ces comptes.

Je le redis : nous avons fonctionné dans un contexte hors norme. Un contexte hors norme par la crise qui s'est imposée à nous, qui nous a obligés et conduits à prendre des dépenses exceptionnelles dans l'urgence. D'ailleurs, le Gouvernement avait adapté le cadre législatif nous permettant de prendre un certain nombre de mesures dans l'urgence, pour répondre à la contrainte hors norme qu'a fait peser la pandémie dès l'année dernière. Dans ce contexte, il y a eu, bien sûr, de l'engagement de dépenses pour pouvoir continuer à faire fonctionner le service public. Je pense évidemment aux masques, que nous avons distribués à l'ensemble de nos agents. Mais, au-delà de nos agents, bien sûr, nous avons aidé tout l'écosystème parisien sur cette question.

Je pense aux dépenses également engagées de tests, de matériel, aux aides exceptionnelles que nous avons dû aussi déclencher pour les familles avec enfants qui ont souffert énormément pendant cette crise et qui n'avaient plus recours aux cantines scolaires pour pouvoir nourrir leurs enfants à moindre coût, c'est-à-dire à 13 centimes d'euros le repas pour les catégories les plus fragiles, enfin, les premières catégories dans nos cantines scolaires. Mais nous avons aussi, au-delà de ces dépenses exceptionnelles, engrangé un manque de recettes lié à l'arrêt de nos activités. Ce qui est, là aussi, un élément important : situation hors norme du point de vue des recettes et du point de vue des dépenses.

Nous sommes encore dans la discussion et, à ce stade, sans retour sur comment ces dépenses exceptionnelles et ces non-recettes peuvent être accompagnées par le Gouvernement. Il y a l'aspect plan de relance, qui est l'une des pistes sur lesquelles nous avons travaillé et sur laquelle nous n'avons pas encore de retour. Mais j'espère que nous en aurons un, parce que je crois à l'égalité de nos concitoyens devant la loi. Je ne saurais imaginer qu'une ville comme Nice bénéficie de 2,50 milliards d'euros de plan de relance, qu'une ville comme Toulon, de 4,50 milliards d'euros, et que Paris, pour l'instant, en est encore à 10 millions d'euros. Lorsque j'ai cité ce chiffre récemment, on m'a fait répéter en pensant que je me trompais entre les millions et les milliards. Non, pas du tout, il s'agit bien de 10 millions d'euros sur le plan de relance parisien. Mais il y a aussi tout l'accompagnement que, je l'espère, le Gouvernement fera auprès de l'ensemble des communes qui sont dans la même situation que nous, parce qu'évidemment, une telle situation aggrave la gestion de nos collectivités. De ce point de vue, Paris ne fait pas exception.

Je voulais introduire sur ce contexte, puis remercier vraiment très, très chaleureusement mes adjoints. Je veux, bien sûr, remercier Paul SIMONDON et Antoine GUILLOU qui ont travaillé d'arrache-pied avec le Secrétariat général de la Ville. Mais c'est normal de remercier, y compris quand c'est normal de faire son travail. En tous les cas, c'est ma conception du travail d'équipe. Je veux vraiment remercier, de l'administration aux élus, et, bien sûr, Emmanuel

GRÉGOIRE, pour le travail qu'ils ont fait pour nous permettre de trouver des solutions et honorer le mandat qui est le nôtre, parce qu'évidemment, dans ce mandat, la place des services publics reste pour nous déterminante, parce que nous sommes là pour accompagner les Parisiennes et les Parisiens.

Je laisse donc à présent Emmanuel GRÉGOIRE, comme la loi le prévoit et comme vous l'avez voté, occuper la présidence de cette première partie de séance qui concerne le compte administratif.

Je vous remercie.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

2021 DFA 19 - Compte de gestion 2020 du budget général.

2021 DFA 18 - Compte administratif 2020 du budget général.

2021 DFA 16 - Compte de gestion 2020 des états spéciaux d'arrondissement.

2021 DFA 12 - Etats spéciaux d'arrondissement. - Compte administratif 2020.

2021 DILT 6 - DFA - Service techniques des T.A.M. - Compte de gestion 2020 du budget annexe.

2021 DILT 5 - DFA - Service techniques des T.A.M. - Approbation du compte administratif 2020.

2021 DPE 13 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Compte de gestion 2020.

2021 DPE 12 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Compte administratif 2020.

2021 DPE 11 - DFA - Budget annexe de l'assainissement - Compte de gestion 2020.

2021 DPE 10 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Compte administratif 2020.

2021 DASES 87 - DFA - Compte administratif 2020 et compte de gestion 2020 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance.

2021 PP 39 - Approbation du compte de gestion 2020 de M. le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris (DRFIP) concernant les opérations de la P.P. (budget spécial de la P.P.).

2021 PP 40 - Approbation du compte administratif 2020 du budget spécial de la Préfecture de police.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous examinons les comptes de gestion et administratif 2020 de la Ville de Paris et de la Préfecture de police - Monsieur le Préfet, bonjour - ainsi que l'amendement technique n° 103 déposé par l'Exécutif.

Je donnerai successivement la parole aux orateurs qui se sont inscrits. Nous procéderons à l'ensemble des votes après ces interventions et après les réponses de l'Exécutif. Je vous demande de veiller au respect des temps de parole qui ont été fixés par les présidents en conférence d'organisation.

Pour inaugurer nos débats, la parole est à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA. - Merci de me donner la parole.

Je voudrais simplement évoquer trois points durant les cinq minutes qui me sont imparties.

Premièrement, en effet, l'effet de la crise Covid, que Mme la Maire a évoqué. Deuxièmement, indépendamment de l'effet Covid, la persistance de l'effet ciseaux que nous avons déjà évoqué lors d'une intervention précédente. Enfin, les mesures qui nous paraissent appropriées pour aborder ces questions budgétaires durant les années qui viennent de la façon la plus utile aux Parisiens.

L'effet de la crise Covid et le Covid plus généralement, ses conséquences budgétaires, je n'ai pas besoin de beaucoup insister pour rappeler qu'évidemment, cela a eu des conséquences très importantes sur les dépenses de gestion, mais également sur les recettes, puisque les droits de mutation, les taxes de séjour, les revenus dégagés par les amendes de stationnement et la fourrière, ont fortement décru. Plus de 500 millions d'euros. Quasiment plus de 532 millions d'euros.

Mais je ne voudrais pas que l'effet du Covid dissimule la baisse de recettes quasiment structurelle ou, semble-t-il, difficilement remédiable. Deux recettes traditionnelles sont appelées à cesser de diminuer : premièrement, les loyers capitalisés, et deuxièmement, les programmes de cession d'actifs fonciers et immobiliers. Ce n'est pas une

corne d'abondance éternelle. Ces deux poches dans lesquelles on a traditionnellement puisé, ne se garniront pas par l'effet de la fin de la crise sanitaire et de la sortie du Covid.

Deuxièmement, la persistance de l'effet ciseaux. Il y a à la fois une diminution des dotations de l'Etat et une hausse de la péréquation. C'est indépendant de la crise du Covid. Cela remonte à bien avant et, pour être tout à fait factuel, plan de relance ou pas plan de relance, étant donné les finances de la Ville et du pays plus généralement, je ne vois pas comment un scénario de reprise ou de rétablissement d'un semblant d'équilibre pourrait s'appuyer, en tout cas autrement que marginalement, sur un soutien de l'Etat. Parce que ce n'est pas comme si l'Etat lui-même, quand bien même il y aurait une mutualisation européenne, que nous avons tous soutenue et applaudie dans le camp des centristes, l'Etat ne peut pas être le seul soutien puisque lui-même a besoin de soutien. Cela me semble donc un pari téméraire que de tout espérer de l'aide de l'Etat et du plan de relance. En tout cas, ce n'est pas la bonne manière, me semble-t-il, pour une ville, d'être à la fois à l'équilibre, souveraine et indépendante. D'autant que si l'on veut bien prendre la peine de regarder les autres sources de revenus possibles, nous resterons, même dans ce cas-là, extrêmement liés aux fluctuations du marché, dont j'avais compris que la majorité municipale se méfiait, puisque les revenus des droits de mutations sont directement indexés sur le marché immobilier, qui est lui-même directement indexé sur les fluctuations internationales.

Est-ce cela que l'on veut ? Dépendre d'un Etat, dont on sait qu'il n'est pas toujours garni, et des marchés financiers internationaux ? Cela ne semble conforme ni au bon sens, ni même aux discours et aux bonnes intentions de la majorité municipale.

Troisièmement, et j'en finis par-là : que faut-il faire ? Que pouvons-nous recommander ? Il y a trois façons, peut-être, me semble-t-il, de rétablir les choses.

La première façon, c'est, sous la contrainte de la crise financière et du déséquilibre, se retrouver à avoir des mesures dictées soit par les marchés, soit par les créanciers, soit par l'Etat. C'est ce qui arrive aux municipalités qui connaissent des difficultés financières trop importantes pour s'en sortir. C'est la pire des manières. Cela finit par des solutions injustes, impopulaires, contraintes.

Deuxième manière : envisager le débat budgétaire en dictant par le haut les mesures de modernisation de nos finances d'une manière un peu technocratique. Cela peut fonctionner parfois. Cela a un grand inconvénient : c'est que ce n'est pas toujours compris par la population et, très souvent, c'est l'otage soit de l'administration, soit des clivages partisans.

Il y a la troisième manière, qui est la manière soutenue par les centristes, qui est évidemment la manière qui n'est ni contrainte, ni technocratique : c'est la manière démocratique. C'est donner à tous les Parisiens une voix pour donner leurs priorités sur les recettes comme sur les dépenses pour moderniser la situation, et éviter que les 6 milliards d'euros de dettes de la Ville de Paris en 2021 n'atteignent un jour 10 milliards d'euros. C'est un droit des citoyens. Il faut les traiter en responsables. C'est pourquoi je vous propose de lancer un chantier, dans les années qui viennent, d'assises démocratiques sur la situation budgétaire et les finances de la Ville.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur CASANOVA, vous avez épuisé largement le temps de parole de votre groupe, donc Mme de COMPREIGNAC n'aura pas de prise de parole.

La parole est au président du groupe Paris en commun, M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

L'exercice budgétaire de cette année 2020, était, c'est le moins que l'on puisse dire, particulièrement compliqué vu la situation sanitaire, économique et sociale tout à fait imprévisible lorsque le budget avait été adopté. Permettez-moi donc, avant toute chose, de remercier l'ensemble de l'équipe municipale, Paul SIMONDON en particulier et les services, d'avoir rendu ce résultat dans le compte administratif qui nous est présenté. Car, au regard de la situation à laquelle nous sommes confrontés, ce résultat atteste encore une fois du sérieux de la gestion qui est la nôtre et a été la nôtre avant cette crise. Il témoigne d'une gestion responsable et transparente des deniers publics, alors que les contraintes budgétaires se sont encore renforcées à double titre : avec la baisse des rentrées fiscales, liée à une crise exceptionnelle, et le désengagement de l'Etat, qui ne s'est malheureusement pas démenti.

Chacun conviendra que la situation de l'année 2020 n'était pas prévisible au moment de l'établissement du budget à l'automne précédent. Notre collectivité a donc dû faire preuve de réactivité pour s'adapter au mieux à cette situation hors norme, comme nous l'avons d'ailleurs montré au moment du budget rectificatif. Le compte administratif 2020, et l'on pouvait s'y attendre, se caractérise par une diminution importante des recettes réelles de fonctionnement et une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, conduisant mécaniquement à une réduction de notre épargne brute.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles connaissent une baisse, de même que les recettes réelles d'investissement, du fait notamment du recul des cessions foncières. Notre capacité de financement des

investissements s'est donc, en conséquence, trouvée réduite. Pour compenser la chute de notre épargne, nous avons dû recourir en effet davantage à l'emprunt. Il s'agit là d'un choix responsable que nous assumons.

Dès le début de la crise Covid, la Ville a réagi, s'est mise en ordre de bataille en fournissant aux Parisiens du gel hydroalcoolique, des masques en tissu, des équipements de protection individuelle pour ses agents, pour un montant de près de 50 millions d'euros. Nous avons soutenu l'installation des centres de vaccination sur l'ensemble du territoire parisien. Nous avons déployé les tests salivaires dans les écoles dès qu'ils ont été disponibles. Nous avons aussi aidé financièrement les familles les plus en difficulté, notamment pour l'achat de nourriture. Nous avons aidé financièrement les commerces non alimentaires par des exonérations de loyers et de redevances. Nous avons pris fait et cause pour la culture, en soutenant financièrement les commerces culturels, les cinémas indépendants et les autres acteurs culturels, bien sûr. Enfin, nous avons dû faire face à une très forte augmentation, liée à la crise sociale et à l'explosion de la pauvreté, du nombre des bénéficiaires du R.S.A., pour un montant de plus de 30 millions d'euros. Non seulement nous assumons, mais nous revendiquons haut et fort les choix que nous avons faits pour Paris et les Parisiens dans cette crise. Oui, notre Ville a protégé les Parisiens. Le compte administratif en témoigne.

Au total, et cela a été souligné, cette crise aura engendré plus de 770 millions d'euros de dépenses supplémentaires, alors qu'au même moment nos rentrées fiscales ont été amoindries du fait de la crise. Je pense, bien sûr, à la baisse notable des droits de mutation à titre onéreux, mais aussi à la baisse importante de la taxe de séjour suite à l'effondrement du tourisme, à celle des droits de stationnement, sans compter, bien sûr, le coût des différentes exonérations mises en œuvre pour soutenir les acteurs économiques et culturels.

Face à la situation, et pour trouver des solutions et amoindrir le choc budgétaire, nous avons fait porter un certain nombre d'amendements au Parlement dans les discussions budgétaires, à l'automne dernier. Ces amendements visaient notamment à permettre aux collectivités d'accroître leurs recettes pour dégager des marges de manœuvre supplémentaires, pour mieux accompagner et soutenir nos concitoyens dans la crise. Je pense, par exemple, aux amendements portant sur la possibilité donnée aux collectivités d'augmenter les D.M.T.O., ou encore à celui visant à permettre aux collectivités locales qui le souhaitent de majorer la taxe d'habitation sur les taxes secondaires. Tous ces amendements ont été présentés en vain, car rejetés. Nous n'avons été, à ce moment-là et alors que nous les présentions avec un certain nombre de parlementaires de gauche pour permettre à nos collectivités de faire face à la crise, ni écoutés, ni entendus. Nos amendements ont été simplement et invariablement rejetés par les droites : celle qui est au Gouvernement, comme celle qui n'y est pas.

Comme si cela ne suffisait pas, parallèlement à la situation économique et sociale déjà fortement dégradée, des récentes réformes fiscales engagées par l'Etat sont venues encore limiter nos marges de manœuvre. Ainsi, l'encadrement du principe de libre administration des collectivités, avec la réforme de la taxe d'habitation, les transferts successifs de fiscalité accompagnés de compensations figées, c'est-à-dire sous-estimées, sous-évaluées. Par exemple, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, ou encore la cotisation foncière des entreprises. Cet encadrement fiscal pour les collectivités a pour effet de casser les dynamiques possibles que nous pourrions mettre en œuvre si les collectivités locales pouvaient vraiment s'administrer librement et si la décentralisation était un fait beaucoup plus réel dans notre pays.

Je note, au passage, que le Gouvernement a présenté au Parlement, dans le cadre du projet de loi de finances 2021, sans aucune concertation préalable, un amendement prévoyant de changer défavorablement pour les collectivités territoriales la base de calcul servant à compenser la suppression de la taxe d'habitation. Comme si cela ne suffisait pas jusqu'à présent.

Enfin, et parce que la liste n'était pas assez longue, pour la deuxième année consécutive, les dotations de l'Etat sont pour Paris à un niveau inférieur aux dépenses de péréquation, pour un total de près de 80 millions d'euros, soit une hausse de 13 % par rapport au compte administratif de 2019. Non seulement, budgétairement, la Ville a été peu aidée, mais même les dynamiques, les effets ciseaux ont été accrus par les décisions budgétaires prises et non remis en cause malgré la situation exceptionnelle. Si nous ne sommes pas les seuls à Paris, comme en attestent malheureusement les interpellations fortes et régulières de l'Association des Maires de France, Paris est la ville qui a dépensé le plus pour faire face à la crise et certainement l'une de celles qui ont le plus souffert de cette crise économique.

Je le disais au début de mon intervention : pour financer tous ces efforts, nous avons dû, en effet, avoir recours à l'emprunt. Nous n'avons pas sacrifié l'investissement. Le groupe Paris en commun l'assume sans difficulté. Je me souviens, lors du Conseil de Paris sur le budget primitif 2021, il y a à peine quelques mois, que certains groupes de l'opposition avaient déposé des vœux demandant une réduction de la dette et, en même temps, des prolongements d'exonération de charges, voire de nouvelles exonérations, comme sur la publicité extérieure des pharmaciens, tout en dénonçant le recours à l'emprunt. J'entends ce que disait M. CASANOVA juste avant moi, mais il y a un invariant d'une mandature à l'autre : c'est bien l'incohérence de la droite parisienne. Je crois que nous avons un devoir dans nos prises de position : c'est ce devoir de cohérence dans les appréciations qui sont portées sur l'action de notre Ville.

Pour conclure, les finances de la Ville sont gérées et bien gérées, parce que les fondations étaient solides. Si nous abordons l'avenir avec gravité, le travail engagé nous permet de l'envisager aussi avec sérénité et de faire preuve d'ambition, comme l'a montré le budget primitif 2021 que nous avons voté. Aujourd'hui, plus que jamais, nos concitoyens ont besoin de nous et de l'action publique. Ils ont besoin d'un service public fort, efficace, protecteur. Nous devons répondre présents. Nous serons là à leurs côtés pour continuer à affronter la crise et passer le cap difficile, qui n'est pas encore derrière nous.

Pour aujourd'hui, nous demandons, comme l'ensemble des collectivités de France, que cela soit pris en compte par l'Etat à sa juste mesure dans le cadre de la solidarité nationale. Nous demandons une compensation intégrale des dépenses engagées par les communes pour faire face à la crise, intégrant les dépenses de personnels comme les dépenses d'investissements exceptionnels.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, le groupe Paris en commun espère pouvoir compter sur le soutien unanime sur ces bancs pour que nous interpellions ensemble le Gouvernement, pour lui demander de prendre ses responsabilités, sa juste part au financement de la crise sans précédent que nous subissons, et que nous puissions ensemble défendre les intérêts de notre ville et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est décidément...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Présidente de la 1ère Commission.

Madame la Présidente.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, il est décidément très loin le temps où les Andalous nous transmettent les chiffres, cette merveilleuse invention qui nous permet de calculer autrement qu'en empilant les cailloux ou en lisant ses orteils. De compter avec ses pieds, en quelque sorte. En lisant ce compte administratif, qui nous fait replonger dans un monde d'avant l'invention de la calculatrice, on pourrait en conclure hâtivement que, non, décidément, Mme HIDALGO n'aime pas les chiffres. Ou alors vous les aimez faux, et pas que de l'épaisseur du trait. Car, lorsque vous nous dites, dans le rapport financier, que les recettes de fiscalité s'établissent à 4.982,20 millions d'euros et qu'elles sont en baisse de 107,20 millions d'euros, la baisse n'est pas de 4,10 %, comme vous l'indiquez, mais elle est de 2,10 %. La moitié.

Pour décrire une même réalité, vos chiffres sont également différents selon les pages du rapport financier. Un rapport qui est censé éclairer et nous rend beaucoup plus complexe, infiniment plus complexe, la lecture des tableaux de chiffres. Les dépenses de dépistage : 4,60 millions d'euros page 8, 2,60 millions d'euros page 18. Les droits de stationnement et de fourrière : 169,69 millions d'euros, puis 178,50 millions d'euros en page 14. Les exonérations de redevances et adaptations contractuelles pour les concessionnaires : 46 millions d'euros dans le texte, 43,97 millions d'euros dans le graphique. Les exonérations de droit de voirie : 45,80 millions d'euros dans le texte, 25,50 millions d'euros dans le graphique censé correspondre. On pourrait continuer longtemps, il y en a beaucoup d'autres.

Bon courage aux citoyens, bon courage à nous pour cet exercice qui devrait être le grand moment de démocratie et de transparence, et qui ne répond vraiment pas aux exigences prévues par la loi et les règlements. Honnêtement, c'est du jamais vu.

Néanmoins, ma conviction n'est pas que la Maire de Paris n'aime pas les chiffres. Elle est plutôt qu'elle adore raconter des histoires. Et forcément, réconcilier des histoires qui, souvent, ne tiennent pas debout, avec des vrais chiffres - ceux qui décrivent la réalité - c'est mission impossible. On imagine vos équipes suant à grosses gouttes après que des chiffres aient été modifiés dix fois, cliquant enfin sur "Accepter toutes les modifications". Cela a dû être comme un grand saut dans l'inconnu.

Dans ce compte administratif, tout est fait : de la confusion, des silences, des erreurs et du grand n'importe quoi pour tenter d'illustrer ces histoires qui ne tiennent pas debout, selon lesquelles, un, la Ville aurait aidé les Parisiens et les acteurs économiques, sociaux et culturels de la Capitale grâce à un plan de soutien conséquent, et deux, si la Ville est financièrement dans un état catastrophique, il y aurait deux coupables : la crise sanitaire et l'Etat.

Oui, de la confusion, il y en a partout. D'abord, nous nous empressons de comparer. La présentation des masses budgétaires, par nature aisément traçable d'année en année, a disparu. Rien ne vous interdisait de le faire pourtant, même si le vote est par formation.

En dernier lieu, avec l'amendement n° 103, qui nous a été donné deux grosses heures avant la séance, qui ajoute des informations mais aussi des lignes pour un même nombre de pages dans l'annexe B9, sans que nous

ayons le temps de comparer le texte initial et le nouveau texte du tome 3 que nous propose cet amendement. C'est du grand n'importe quoi et nous voterons contre cet amendement aussi, qui nous paraît rendre les choses encore plus éloignées de ce que doit être un compte administratif.

Des silences, il y en a beaucoup aussi. Le bilan social unique, pendant de tout compte administratif pour les ressources humaines, n'a pas été produit cette année lors de la publication du compte administratif. Et puis, il y a ce que l'on pourrait appeler "le grand n'importe quoi" ou bien une présentation - parce que je crois que c'est cela, la réalité - malhonnête du plan de soutien et de l'impact de la pandémie sur les finances de la Ville.

Le plan de soutien, d'abord. Les 200 millions d'euros - les fameux 200 millions d'euros - c'est une fable, une histoire pour les enfants. On y lit la chose suivante : "Le coût de la Covid a été de 800 millions d'euros". Le chiffre d'un milliard d'euros est même cité en conclusion dans le rapport administratif - sans repère de date, d'ailleurs - avec des recettes en moins et des dépenses en plus. "Et en outre, la Ville a fait un plan de soutien de 100 millions d'euros", faisant croire que les 200 millions d'euros supplémentaires ont été dépensés ou non recouvrés. Une présentation honnête aurait dit non pas "en outre", mais "au sein de ces recettes non recouvrées et dépenses supplémentaires".

Ce plan de soutien, parlons-en. En Commission des finances, nous nous sommes inquiétés qu'aucune addition ne tombe sur 200 millions d'euros. Il nous a été répondu qu'une partie du plan sera en fait dépensée en 2021. Mais pourtant, il s'agit bien du compte administratif qui fait état des dépenses et des recettes sur l'exercice 2020. En page 9, on nous dit quand même qu'il a coûté 200 millions d'euros. Comprenez qui pourra.

Alors, combien a-t-il coûté réellement ? Cela dépend des pages. En additionnant les mesures effectivement énumérées page 9, la somme est de 186 millions d'euros. Si l'on additionne, en revanche, celles inscrites pages 7 et 8, c'est 156,83 millions d'euros. Lorsque l'on se reporte à la suite du rapport, pages 58/59 et 87/88 - économie et culture - on atteint péniblement 120 millions d'euros de moins de recettes ou dépenses supplémentaires exécutées. Je tiens les additions à votre disposition pour ne pas lasser l'auditoire. Mais, en réalité, les fameux 200 millions d'euros, c'est de la poudre aux yeux. La réalité, c'est beaucoup moins : au pire 50 % à 60 % en moins.

Deuxième point, les pertes de recettes liées à la crise sanitaire. Rien ne permet d'avancer le chiffre de 532 millions d'euros, comme vous le faites - et d'ailleurs, sans aucune justification - page 7.

D'une part, votre référence pour apprécier ces pertes de recettes. Vous postulez que toutes les recettes prévues au budget primitif 2020 auraient dû être perçues. Mais je vous renvoie à nos débats de ce budget primitif, où nous avons démontré à quel point ces prévisions de recettes étaient surévaluées. La base de votre raisonnement est mauvaise. Mais même si l'on adoptait cette mauvaise base et votre règle du jeu, de budget primitif à compte administratif, le compte n'y est pas. Les estimations de recettes, que nous jugeons pourtant surévaluées, étaient prévues à 8.662,80 millions d'euros. Le compte administratif constate 8.250,60 millions d'euros de recettes, soit une différence de 412,20 millions d'euros. 412, et pas 532. D'où tirez-vous ces 532 millions d'euros de baisse ? On ne sait pas. L'écart est de plus de 100 millions d'euros. Ce n'est pas totalement l'épaisseur du trait.

Troisième point, l'augmentation des dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire subit également un inacceptable exercice de gonflette. En page 8, on nous dit que la crise aurait engendré des dépenses supplémentaires de 239,62 millions d'euros. Quand on regarde le tome 3 du CA, il y a, page 1.417 et suivantes, un état des dépenses liées à la Covid. J'arrive - parce qu'il faut refaire les additions quand on voit des chiffres toujours si différents, on passe du temps à refaire toutes les additions - à un total de 237,86 millions d'euros, et pas 239,62 millions d'euros comme indiqué dans le rapport financier. Tous les chiffres, en réalité, semblent avoir été changés dix fois, parfois en oubliant de changer l'addition qui en résulte. Ensuite, on a oublié de changer le total. De budget primitif en compte administratif, la hausse des dépenses de fonctionnement est de 220 millions d'euros. Cela fait quand même 19 millions d'euros de différence. Normal, car, page 10, il est en fait expliqué que la hausse des dépenses de fonctionnement n'est que de 183 millions d'euros, le reste étant imputable aux dépenses d'investissement.

Non seulement les chiffres sont faux, mais, pour y parvenir, on a additionné des choux et des carottes, en ajoutant des choses qui n'ont rien à voir avec la crise sanitaire. Ainsi, on lit curieusement un investissement, une dépense supplémentaire de plus de 33 millions d'euros destinée "au soutien à l'équipement des bailleurs sociaux afin de leur permettre de maintenir en 2021 et 2022 la réalisation de travaux et d'équipements, visant à améliorer les conditions d'occupation des logements et de leur parc". Rien de contestable dans le principe de la dépense, mais en quoi cela serait-il une dépense due à la crise sanitaire ? Mystère et boule de gomme.

Surtout, votre évaluation des dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire est une évaluation brute. Vous ne retenez que les dépenses dites "supplémentaires" sans jamais évoquer les économies réalisées par ailleurs. Et des économies, il y en a beaucoup. Quelques exemples. Vous évoquez, avec fierté, 11,60 millions d'euros de mesures salariales exceptionnelles déclenchées durant le premier confinement. Mais c'est exactement l'équivalent des économies faites par la Ville sur les dépenses de formation ou liées aux accidents du travail, donc dans la rubrique "Personnel". En réalité, vous n'avez rien donné de supplémentaire. Vous avez recyclé des économies faites par ailleurs. Vous nous dites qu'il a fallu recruter des agents de ménage en renfort à la DASCO - certes, très utiles - mais combien de vacataires dans le même temps n'ont pas travaillé, et donc, n'ont pas été payés durant la période ?

On aimerait le savoir. Un autre exemple : au sein des dépenses sociales, vous mettez l'accent sur le fait que les dépenses de R.S.A. augmentent malheureusement de 29 millions d'euros. Outre qu'une partie de cette augmentation résulte de la revalorisation du R.S.A., qui n'a rien à voir avec la crise sanitaire, dans le même temps, les dépenses sociales liées aux personnes âgées diminuent très malheureusement de façon massive : moins 17 millions d'euros. Vous n'en tenez aucun compte.

Enfin - la liste pourrait être longue - vous nous avez rebattu les oreilles avec votre plan de soutien en faveur de la culture et du sport. Mais vous semblez oublier qu'en investissement, la Ville a dépensé 28 millions d'euros de moins sur la culture et 19 millions d'euros de moins sur le sport. En effet, page 9 du rapport financier, l'augmentation des dépenses en culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs, est de 22,50 millions d'euros. On pourrait s'en contenter, sauf que cette augmentation ne se vérifie nulle part. De budget primitif en compte administratif, en dépenses d'investissement, la baisse est de 28,30 millions d'euros, et en dépenses de fonctionnement, la hausse n'est que de 18 millions d'euros. Donc, au total, un soutien négatif de la Ville de Paris à la culture et au sport.

Dernier point, la dette. La résultante. Vous nous annoncez que la dette imputable à la crise est de 593 millions d'euros. Sauf que même en prenant vos propres chiffres d'augmentation et de diminution des recettes et des dépenses, on n'arrive pas à ce chiffre-là. Peut-être qu'il n'y avait plus de piles dans la calculatrice. Sauf que, surtout, vos chiffres de départ sont erronés. Au total, ce n'est pas une couleuvre que vous voulez nous faire avaler, c'est un "titano-boa", le serpent aux mensurations gargantuesques, le plus gros serpent de tous les temps. La réalité, c'est que les finances de la Ville de Paris étaient à la dérive dès le budget primitif 2020, résultat d'une gestion catastrophique de la Ville, et qu'effectivement, la crise Covid a aggravé les choses. La réalité, c'est qu'avec votre plan de soutien, bien souvent, vous avez donné d'une main une partie seulement de ce que vous aviez pris de l'autre ou bien économisé avec la crise. La réalité, c'est que non seulement la Ville de Paris n'avait plus un sou pour soutenir les Parisiens pendant la crise, mais qu'avec vous, la Ville de Paris n'a plus aucun moyen d'investir, que la durée de désendettement avec son niveau d'épargne brute est désormais de 329 ans. Tout cela pour ne rien faire. Tout cela plutôt, malheureusement, pour dégrader Paris, pour saccager Paris.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Quel réquisitoire !

Je vais commencer par remercier et féliciter le personnel de la DFA, parce que c'est quand même mettre en accusation des fonctionnaires de tricher sur les chiffres, ce qui est une accusation assez grave. Il faut faire la part des choses entre les documents et justement... L'annexe, c'est vrai qu'elle est assez importante. L'amendement n° 103 de 150 pages, c'est sûr que cela fait beaucoup, mais, au moins, cela veut dire qu'ils ont reconnu leur erreur et qu'ils corrigent. En fait, la correction, c'est de rajouter la nature du contrat des contractuels qui a été ajoutée. Il faut donc faire attention sur la méthodologie. Quand on pose des questions aux services, les services nous répondent sur la nature des différences. C'est vrai qu'il est très compliqué de passer d'une comptabilité à une analyse de cette comptabilité. C'est toujours difficile parce que les références ne sont pas les mêmes et qu'il y a toujours un travail assez compliqué. Donc, c'est entre l'économiste et le comptable.

Je vais plutôt prendre comme comparaison le BP de 2019 avec le compte administratif, c'est-à-dire entre ce que nous avons voté en décembre 2019 et ce qui a été exécuté en 2020.

Ce compte administratif est très particulier. Jamais il n'y aura eu un tel écart entre le budget voté et le budget réalisé, même lors de la crise des "subprimes". La crise du Covid-19 n'est pas une crise passagère, elle est une crise structurelle. Il y aura un avant et un après Covid-19. Au-delà de nos divergences de choix politique - je remercie M. CASANOVA qui a été plus constructif - ce compte administratif devrait nous unir, car ce qu'il pose, c'est le conflit entre les collectivités territoriales et un Etat centralisé. Qu'il soit géré par la gauche, la droite ou les écologistes, le problème est le même : l'Etat externalise les compétences sans les transferts budgétaires, ne rembourse pas les avances faites par les collectivités territoriales, prélève plus qu'il ne verse, supprime les financements propres des collectivités territoriales. Jamais un Etat n'a été aussi jacobin dans son fonctionnement. Il concentre tous les pouvoirs, avec des collectivités territoriales sous la contrainte de Bercy, un Parlement aux ordres.

Le débat n'est donc pas uniquement de nature d'un choix politique, mais aussi et surtout d'un choix d'organisation des pouvoirs qui dépasse le clivage gauche/droite. C'est sur ce point que nous aurions dû être unis, comme l'a demandé d'ailleurs M. Rémi FÉRAUD dans notre interpellation du Gouvernement.

Comme les écologistes l'ont déjà dit plusieurs fois, il devrait y avoir une alliance des collectivités territoriales contre l'Etat pour défendre l'autonomie constitutionnelle de la libre administration selon l'article 72 de la Constitution. L'équation budgétaire est simple : la crise du Covid-19, de nature écologique, a provoqué la crise économique et sociale la plus importante depuis 1945, bien plus grave que celles des "subprimes" de 2008-2009. La Commission européenne a suspendu les critères de Maastricht pour les Etats, à la fois les 3 % de déficit budgétaire et les 60 % de dette publique par rapport au P.I.B. La dette publique des Etats s'est mécaniquement envolée. Mais la France n'a

pas aidé les collectivités territoriales, contrairement aux autres Etats européens ou aux Etats-Unis, avec le plan BIDEN de relance, alors que la dette publique inclut celle des collectivités territoriales.

Par rapport au budget voté en décembre 2019, avant le Covid-19, l'épargne brute s'est effondrée de 653 millions d'euros à 20 millions d'euros. D'autres collectivités territoriales ont été plus impactées en ayant des résultats négatifs. Il y a eu un effet ciseaux, avec une hausse des dépenses de 2,85 %, à plus de 8 milliards d'euros, et une baisse des recettes de gestion de 4,75 %, à 8,30 milliards d'euros. L'investissement a baissé de 108 millions d'euros et les recettes, de 120 millions d'euros. Mécaniquement, les nouveaux emprunts ont dû augmenter de 467 millions d'euros.

Enfin, le vote du budget en décembre 2019 : aujourd'hui, il y a une crise qui n'en finit pas. L'impact pour la Ville a été estimé à 772 millions d'euros. C'est vrai que ce n'est jamais facile, mais contrairement à ce que vous dites, Madame CARRÈRE-GÉE, il y a à la fois les points positifs et les points négatifs. C'est vraiment un solde de 772 millions d'euros, de ce que j'avais cru comprendre. Ce qui est un choc de plus de 10 %, ce qui est énorme. Cette action contracyclique de la Ville a permis de limiter la récession, qui a plus affecté notre territoire que le reste de la France. Dans sa dernière note sur la conjoncture francilienne, l'INSEE reconnaît que le second confinement a interrompu la reprise économique en Ile-de-France. Notre région a perdu 23.000 emplois au dernier trimestre 2020. Une baisse 4 fois plus importante qu'au niveau national. Lors de l'audition en 1re Commission - grâce à vous, Madame la Présidente - les responsables de l'INSEE ont reconnu que Paris a été plus impacté que les autres départements franciliens. De plus, dans sa dernière note de conjoncture nationale, l'INSEE a également révisé à la baisse la croissance trimestrielle par une récession de moins 0,10 % en ce début d'année 2021, alors que tout le monde pensait que l'on allait être en croissance. On peut être inquiet même sur l'année 2021.

Les écologistes ne défendent pas la croissance pour la croissance, mais nous défendons la territorialisation de l'investissement, de la production et des emplois. Il n'y a pas mieux qu'une collectivité territoriale pour organiser cela. Dans son rapport de 2019, "L'investissement public de la Ville de Paris, un état des lieux", l'O.F.C.E. a montré qu'une baisse de l'ordre de 25 % du volume annuel d'investissement sur la durée d'une mandature, aurait des conséquences négatives immédiates pour l'ensemble de l'activité économique de la région. A moyen terme, les destructions d'emplois et d'activités seraient les plus significatives, avec près de 50.000 postes, ce qui est énorme. Là, nous en sommes déjà à 26.000. Loin de soutenir les collectivités territoriales, l'Etat les presse et notamment Paris, et bien avant la crise de Covid-19. Je suis d'accord avec M. CASANOVA. Il faudrait bien avoir un jour un état des lieux précis du désengagement de l'Etat.

La dette sociale, c'est-à-dire l'ensemble des prestations sociales amassées par la Ville et non remboursées, s'élève à plus de 2 milliards d'euros. La crise du Covid-19 a entraîné une hausse de presque 30 millions d'euros pour le R.S.A. L'Etat a à peine augmenté sa dotation à la Ville, de 35,60 millions d'euros, mais augmenté les fonds de péréquation de 98,30 millions d'euros. C'est cela, l'autre effet ciseaux. A cela, il faut ajouter que les recettes de gestion ont baissé de 17,57 %, ce qui est énorme. Aujourd'hui, selon le compte administratif 2020, Paris est un contributeur net de l'Etat français de 5 millions d'euros, ce qui n'est pas normal. Ce n'est pas le rôle d'une collectivité territoriale, alors que, comme je l'ai dit précédemment, la crise affecte plus Paris que le reste de la France.

Cette situation est irrationnelle d'un point de vue économique. Il est temps d'y mettre fin en organisant une action collective des collectivités territoriales contre l'Etat, en court-circuitant le niveau national pour accéder aux financements directs dont dispose l'Etat par l'Europe, et faire œuvre de pédagogie pour expliquer cette situation anormale auprès de la population parisienne.

Je laisserai ma collègue Alice TIMSIT vous expliquer plus en détail l'impact de cette situation financière sur la vie des Parisiennes et des Parisiens, notamment en termes de volume des investissements par rapport à ce que nécessite la crise climatique.

Merci de votre attention.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'est désormais au président du groupe Communiste et Citoyen, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, de prendre la parole pour sept minutes maximum.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être court. Ce compte administratif résume très bien l'année que l'on vient de passer, une année catastrophique sur fond de crise sanitaire et économique, une année où les milliardaires augmentent et où les dividendes coulent à flots. Cet argent-là n'est rentré ni dans les caisses de l'Etat, ni dans les caisses des collectivités territoriales. La Ville de Paris a dû faire face, avec son personnel que je salue et que beaucoup de Parisiens ont applaudi, avec évidemment les personnels qui interviennent dans les écoles, dans les crèches, dans les rues, dans l'espace public. Des personnels qui seront finalement remerciés avec la loi du Gouvernement qui leur impose 1.607 heures. Voilà le bilan de cette année 2020.

Je voudrais dire que les collectivités territoriales sont un réel pilier à chaque fois que nous sommes face à une catastrophe, qu'elle soit climatique, sanitaire ou autre. La réponse de la Ville de Paris, dans ce compte administratif, montre bien que nous avons été un acteur social et solidaire, avec la couverture pour les plus démunis, une

augmentation du R.S.A., des aides exceptionnelles du C.A.S.-V.P., des aides exceptionnelles à la Brigade de sapeurs-pompiers, aux caisses des écoles. La réponse a été aussi sanitaire, avec des aides exceptionnelles, notamment pour la protection et les masques, et aujourd'hui encore, avec la vaccination et le rôle des centres de santé. La réponse économique au plus près des commerçants, des restaurateurs, avec un plan d'aide au monde de la culture. Et puis, la réponse environnementale qui doit se pérenniser. Je pense à la création des "coronapistes". Vous avez bien compris.

Evidemment - cela a été évoqué par plusieurs d'entre vous - la question du coût de cette crise. A la fois la perte de recettes, avec la question des D.M.T.O. qui a chuté de 1.669 millions d'euros, avec la taxe de séjour qui a chuté de 46 millions d'euros, et l'ensemble des exonérations. Environ 200 millions d'euros d'exonérations de taxes. Tout cela nous renvoie à un débat que j'ai appelé à plusieurs reprises ici, dans cet hémicycle, notamment à travers les questions d'actualité. A quand une réelle réforme de notre fiscalité et à quand une autonomie fiscale des collectivités territoriales ? Cela ne peut plus durer. Nous sommes face à une défaillance de l'Etat. Rémi FÉRAUD l'a rappelé. Comment accepter aujourd'hui que la dotation générale de fonctionnement versée par l'Etat soit plus faible que la contribution de la Ville de Paris au fonds de péréquation ? Comment faire avec un plan de relance si l'Etat n'est pas à nos côtés et si ce plan de relance mis en œuvre dans d'autres pays - on a beaucoup cité les Etats-Unis - comment faire si ce plan de relance n'est pas accompagné par l'Etat ?

Mes chers collègues, je pense que l'année 2021 devra tirer tous les enseignements de ce compte administratif en impulsant un vrai plan de relance. Nous aurons notamment à débattre du plan d'investissement de mandature, en insistant sur une vraie réforme de la fiscalité qui va chercher les recettes là où elles sont pour permettre aux collectivités de faire face aux besoins.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN pour cinq minutes maximum.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes face à un exercice annuel classique de présentation et de vote des comptes administratifs 2020. En décembre 2019, lors de la présentation du budget primitif 2020, vous n'étiez pas en mesure d'anticiper la crise qui allait alors nous toucher quelques mois plus tard. Cette crise terrible, à la fois sanitaire et aux conséquences économiques et sociales, elle était très difficile et elle n'a malheureusement pas épargné les Parisiennes et les Parisiens. Vous avez estimé le coût de cette crise, pour la collectivité, à 772 millions d'euros pour la seule année 2020, incluant les 240 millions d'euros de dépenses supplémentaires et les 532 millions d'euros de perte de recettes.

Avec mes collègues du groupe "Indépendants et Progressistes", nous avons eu l'occasion, il y a quelques mois, d'exprimer notre soutien sans réserve aux mesures d'accompagnement que vous avez déployées depuis plus d'un an, et notamment le plan de relance de 200 millions d'euros voté en mai 2020 à destination des acteurs les plus touchés. Nous avons également regretté la trajectoire financière empruntée par la Ville de Paris, singulièrement sur la dernière mandature, avec un niveau de dette jamais atteint, des dépenses de fonctionnement qui n'ont cessé de croître et, dans le même temps, une qualité de vie qui s'est considérablement dégradée. Je ne citerai que les exemples de la propreté et de l'état de la voirie. Nous en avons suffisamment parlé ce matin lors du débat sur la territorialisation.

Une trajectoire inquiétante mise en lumière à l'occasion de cette crise et des marges de manœuvre quasi inexistantes. L'absence de réformes structurelles de la Ville a conduit à cette impasse, et nous le regrettons. Vous le savez, en responsabilité et compte tenu des mesures d'accompagnement et d'aide face à la crise, dans un esprit constructif, nous nous étions abstenus considérant que l'intérêt général devait primer plus que toute autre posture partisane. En cohérence, nous ferons aussi ce choix aujourd'hui.

Toutefois, Monsieur l'adjoint à la Maire de Paris, cher Paul SIMONDON, je voudrais pointer vos propos formulés dans le rapport financier et qui nous interpellent. Je vous cite : "Pour faire face à la situation actuelle, nous devrions trouver à nos côtés l'Etat. Cela n'a pas été le cas en 2020. Si la Ville a su apporter des solutions rapides et efficaces, l'Etat aurait dû soutenir financièrement les collectivités locales qui sont en première ligne". Rien que cela ! A toutes fins utiles, pour vous, pour le Président Nicolas BONNET-OULALDJ et aussi pour notre hémicycle, je voudrais rappeler quelques chiffres.

Sur le volet compétitivité, 60.000 entreprises parisiennes sont concernées par la baisse des impôts de production, pour 887 millions d'euros. Le dispositif de préservation de l'emploi, c'est 176.000 demandes à Paris, pour 3,50 milliards d'euros. Le fonds de solidarité, c'est 593.000 aides à Paris, pour 1,50 milliard d'euros. Le prêt garanti par l'Etat, c'est 56.200 dossiers parisiens, pour 19,20 milliards d'euros d'encours.

Sur le volet culture, l'Etat mobilise 269 millions d'euros pour Paris sur les 409 millions d'euros au total. Sur l'appel à projets "Vélo", 4 projets parisiens retenus pour 5 millions d'euros.

Sur le volet cohésion, des Parisiennes et des Parisiens qui bénéficient de la "Garantie jeunes", et 20.335 primes d'apprentissage qui ont été versées à des employeurs parisiens au total. Je pourrais poursuivre cette énumération, qui, vous en conviendrez, prouve l'engagement sans faille de l'Etat aux côtés de la Ville de Paris, des Parisiennes et des Parisiens.

La situation est suffisamment grave. Franchement, elle ne devrait pas faire l'objet de petites phrases telles que celles que vous faites, qui sont inutiles et sans intérêt. Aussi, votre incurie en matière de gestion des finances publiques ne saurait être occultée sans cesse par la recherche d'un bouc émissaire.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme la Présidente du groupe "Génération.s", Nathalie MAQUOI, pour cinq minutes maximum.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le compte administratif pose essentiellement la question de l'exécution du budget et des engagements concrétisés par rapport à ce que nous avons débattu au moment du budget 2019. Jérôme GLEIZES vient de le dire : l'écart est à la hauteur de ce que nous vivons depuis un an et demi.

Dans ce compte administratif 2020, se lit la période si particulière que nous avons traversée, que nous traversons encore tant l'incertitude sur l'évolution de la crise sanitaire et de ses corollaires - la crise sociale et économique - malgré des résultats encourageants sur le plan de la santé, pèse. L'association "France urbaine" le constate pour Paris et pour l'ensemble des grandes villes. L'économie de notre ville était concentrée sur le tourisme, la culture, l'événementiel, la restauration, des secteurs directement touchés par les mesures de confinement. Et donc, ces mesures impactent directement nombre de Parisiens. Celles et ceux qui avaient déjà des difficultés avant la crise en ont encore plus.

Cette absence d'activité impacte aussi directement les ressources de la Ville, alors que les dépenses augmentent. Beaucoup l'ont souligné ici. De plus, notre Ville a, par ses compétences, un budget de fonctionnement qui est fait de dépenses incompressibles. Dans le contexte actuel, il ne viendrait à l'idée de personne, quel que soit le rang où il siège ici, de ne pas payer le R.S.A., de ne pas augmenter les distributions alimentaires au moment où les queues s'allongent, de ne pas abonder le F.S.L. quand la peur de perdre son logement est encore plus forte, de ne pas accompagner socialement celles et ceux qui dorment à la rue. Il ne viendrait non plus à l'idée de personne de diminuer le nombre d'agents de la propreté, par exemple. Alors, bien sûr, ce serait plus simple avec un réel partenariat ou un accompagnement de l'Etat. Cela matérialiserait, d'ailleurs, une mobilisation générale dans un contexte assez inédit, qui viendrait soutenir sur des compétences qui sont essentielles.

La baisse constante et continue des dotations de l'Etat - beaucoup l'ont souligné ici et dénoncé depuis plusieurs années - qui sont conjuguées à la hausse des dispositifs de péréquation, et, je viens de le dire, nous ne les contestons absolument pas, de n'avoir une perte de ressources encore plus importante.

Notre collectivité parvient jusqu'ici à surmonter cette équation. L'après-crise reste à observer et à être dessinée pour trouver de nouvelles ressources et les utiliser pour construire la ville écologique de demain, celle où l'on respire mieux, celle de la coopération et des solidarités, celle de la sobriété. Les effets de la crise en 2020 et en 2021 sur nos budgets, en fonctionnement essentiellement, ne doivent pas grever notre ambition et nos investissements parce qu'ils sont autant de paris gagnants pour l'avenir. Pour ce faire, la Ville emprunte, et je crois qu'il faut l'assumer. Je l'avais déjà dit au moment du budget. La Ville que nous développons grâce à ces emprunts sera plus forte, plus apte à faire face aux conséquences suite à la crise ou potentiellement celles qui viendront après. La logique "dépenser plus quand cela va mal, faire des économies quand cela ira mieux" est la bonne. Aussi l'investissement, notamment via la commande publique, contribue à la reprise de l'économie et de l'emploi. C'est l'occasion de repenser aussi l'avenir de nombre de secteurs économiques, par exemple le tourisme, et bien d'autres.

Nous avons devant nous de nombreux défis à relever pour prendre soin des Parisiennes et des Parisiens, accompagner la transition écologique et les solidarités.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Elle est absente.

La parole est à M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

Il reste 7 minutes 55 pour votre groupe.

M. David ALPHAND. - Mme SIMONNET doit être en campagne. Mais, Monsieur le premier adjoint, ce n'est pas très courtois de votre part de le souligner de cette manière.

L'enseignement de ce rapport budgétaire est très simple. Les orateurs précédents de la majorité municipale ont beau tourner autour du pot : les finances de la Ville sont exsangues. Elles sont exsangues. Il y a maintenant un an, quasiment jour pour jour, notre présidente Rachida DATI interpellait Mme HIDALGO, lui demandant de présenter un

budget de crise. Faute de budget de crise, qui aurait pu prévenir, anticiper les choses, nous sommes désormais obligés, un an plus tard, de parler de crise du budget. Comment cela se traduit-il ? Ce rapport financier, c'est un peu comme les contrats d'assurance que nous avons à signer. Ce dont il faut se méfier, c'est souvent ce qui est écrit en petit en italique au bas des pages, et parfois même, ce qui n'est pas écrit. Parmi les petites choses en italique de ce rapport financier, il y a naturellement la question de l'endettement. Cet endettement, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE en a parlé il y a quelques minutes, mais comment se traduit-il concrètement ?

C'est une volée, une pluie d'emprunts successifs tout au long de l'année 2020. Je vais vous en donner la liste. Vous allez voir, c'est assez effarant. Le 18 mai, vous empruntez pour 35 millions d'euros. Le 28 mai, vous en faites 2 d'un coup : 35 millions d'euros et 180 millions d'euros. Puis, le 4 août, car il n'y a pas de trêve estivale quand on est adjoint aux finances de la Ville de Paris, ce sont 100 millions d'euros supplémentaires. Le 13 août, 50 millions d'euros, et à nouveau 50 millions d'euros. Le 13 octobre, ce sont 300 millions d'euros. Le 18 novembre, ce sont 179 millions d'euros. Le 11 décembre, 25 millions d'euros, et encore pour faire bonne mesure, la dernière tranche : 20 millions d'euros.

Les Parisiens imaginent-ils cette pluie, cette avalanche d'emprunts qui leur tombent quasiment mois après mois sur le dos en tant que contribuables ? Car Mme MAQUOI disait : "Il va falloir trouver de nouvelles ressources". Oui, cette politique, on voit bien où elle va finir par vous mener, en dépit des engagements de Mme HIDALGO il y a quelques mois. Mais ce ne sera pas la première fois qu'elle ne tient pas ses engagements, n'est-ce pas ? Ces emprunts supplémentaires, cela veut dire pour demain de nouveaux impôts. Voilà quelle sera la traduction.

Il y a une autre chose qui n'a pas été délibérée et pas même évoquée pendant la campagne de Mme HIDALGO, mais que l'on voit pointer au détour de ces petites notes en italique du rapport budgétaire que vous nous présentez aujourd'hui : c'est la grande braderie immobilière. Si j'étais Danielle SIMONNET, je vous dirais : "Oyez, oyez, braves Parisiens, nous allons tout vendre cet après-midi et à prix modique". Mais je ferai plus sobrement l'énumération de quelques cessions immobilières auxquelles vous vous êtes adonnés au cours de l'exercice. Les Parisiens n'en sont pas conscients, mais il faut leur dire cet après-midi. Cité - jardin des Grésillons, à Asnières : 62 millions d'euros. Une paille ! Des terrains, porte de Montreuil : 33 millions d'euros. Vous avez les poches larges ! Un terrain dans le 13e arrondissement, Z.A.C. "Paris Rive gauche" : quasiment 13 millions d'euros supplémentaires. Un immeuble dans le 14e arrondissement, rue de l'Ouest : 6,40 millions d'euros. Un immeuble dans le 18e arrondissement : 4,40 millions d'euros. Je pourrais continuer. Au total, le produit des cessions d'actifs au cours de l'exercice qui vient de s'achever, s'élève à 183 millions d'euros, c'est-à-dire, bon an mal an, ce que vous prétendez avoir mis dans le plan Covid-19.

C'est assez intéressant de faire cette comparaison parce qu'en réalité, ce qui est en train de se produire, c'est que vous vendez les bijoux de famille. J'étais déjà intervenu il y a deux mois sur la chartreuse du Glandier, du côté de Beyssac, en Corrèze, notamment du fait d'un rapport d'analyse des offres particulièrement indigent. J'avais eu l'occasion d'en échanger avec le premier adjoint à ce moment-là. Mais le mouvement infernal continue. En parlant de mouvement infernal, il y a cette absence de bilan social, qui est pourtant une obligation légale qui pèse sur la Ville de Paris depuis la loi du 26 janvier 1984. C'est un outil de dialogue social, pourtant, ce bilan social. Non seulement les élus seraient heureux de pouvoir en débattre, mais je crois que les fonctionnaires également. Mais c'est vrai que, les fonctionnaires, si jamais vous pouviez vous en soucier un petit peu, ce serait pas mal.

Cela faisait deux ans que l'on attendait cette application de la loi de transformation de la fonction publique. Depuis le mois d'août 2019, vous n'avez bougé que depuis le début de l'année 2021. Pas du tout en 2020, naturellement. Et encore, quand il reçoit l'intersyndicale, M. GUILLOU réussit à arriver avec 20 minutes de retard. Ce qui est quand même, vous le reconnaîtrez, particulièrement fâcheux et qui ne marque pas une grande reconnaissance à l'égard des agents de la Ville de Paris.

Vous pouvez hocher de la tête et contester, mais enfin, malgré tout, des tracts sont distribués et largement validés par les faits. Malheureusement, l'intersyndicale nous apprend que vous n'étiez pas à l'heure de ce rendez-vous, pourtant important, d'autant plus quand on connaît les tensions sociales et le climat particulièrement dégradé depuis plusieurs mois. D'ailleurs, n'importe quel Parisien peut descendre dans la rue en constatant la grève des éboueurs. Malheureusement, c'est également de votre responsabilité.

Donc, ce bilan social, quelque part, son absence n'est pas totalement inattendue parce qu'elle traduit une certaine légèreté et la distanciation avec laquelle vous appréhendez la question de la gestion des ressources humaines de la Ville.

Je terminerai par un dernier point : c'est cette disparition de la notion d'évaluation. J'ai été Conseiller de Paris de 2008 à 2014. Nous avions des indicateurs de performance. Il existait des contrats de performance passés avec les directions. Ils avaient au moins le mérite d'exister. Cela permettait de savoir, par exemple, si l'argent du contribuable était bien utilisé. On pouvait discuter, être d'accord ou pas sur le niveau de performance des services municipaux, mais au moins nous avions une base. Or, vous avez escamoté ces documents budgétaires qui étaient particulièrement précieux. Aujourd'hui, beaucoup de collectivités territoriales en font usage. D'ailleurs, depuis 2001 et la LOLF que vous connaissez bien, l'Etat a montré l'exemple.

Vous êtes très sourcilleux, très critiques à l'égard de l'Etat, mais suivez au moins ses pas dans cette voie, et, en tout cas, pour ce qui est de l'aspect de l'évaluation, nous aurons probablement l'occasion d'en reparler dans la 1ère Commission, parce qu'il est absolument inadmissible aujourd'hui que l'on n'ait pas les indicateurs sur lesquels on puisse parler utilement de l'utilisation de l'impôt des Parisiens.

Je le répète en conclusion : les finances de la Ville sont exsangues, quels que soient les attermoissements et les artifices de langage que les uns et les autres peuvent utiliser à gauche dans cet hémicycle. Nous vous appelons à redresser la trajectoire budgétaire dans l'exécution de l'exercice 2021.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il restera 10 secondes au dernier orateur de votre groupe, mais avec plaisir.

La parole est à Mme Alice TIMSIT, du groupe Ecologiste de Paris, pour 3 minutes 55 maximum.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le compte administratif 2020 a été un exercice budgétaire tout à fait inédit. La difficulté de l'exécution de ce budget a été de trouver un équilibre entre l'absorption d'un choc budgétaire de grande ampleur, la mise en place de véritables boucliers sociaux, et le maintien d'une trajectoire d'investissement ambitieuse en faveur du climat et des solidarités.

A la crise écologique que nous vivons, imputable à nos économies ultraconsommatrices qui sont fondées sur l'épuisement des ressources et prédatrices de nos environnements, se sont ajoutées une crise sociale, une crise sanitaire et une crise économique sans précédent. Ces crises structurelles ont eu pour conséquences de grever substantiellement les finances de la Ville, comme en témoigne l'effondrement de l'épargne brute de la Ville qui est tombé à 20 millions d'euros, contre 670 millions en 2019, comme en témoignent également les pertes de recettes, qui s'élèvent aujourd'hui à 532 millions d'euros, ou encore l'augmentation de plus de 240 millions d'euros des dépenses de la Ville.

Au coût total de la crise du Covid-19, s'ajoute en outre un désengagement toujours plus grand de l'Etat vis-à-vis des collectivités, vis-à-vis de la collectivité parisienne, avec un effet ciseaux délétère. Les dotations sont devenues inférieures aux dépenses de péréquation de la Ville. Les finances de la Ville sont prises en étau, mais elles ont toutefois été utilement et prioritairement mobilisées au service de la solidarité et de la relance de l'économie parisienne, notamment à travers un plan de relance de 200 millions d'euros, et nous nous en félicitons. Cet effort budgétaire nécessaire, qui a été déployé par la Ville au cours de l'année 2020, a eu pour conséquence de réduire la capacité de financement des investissements de la collectivité. Il a aussi eu pour conséquence un retour accru à l'emprunt. Nous l'assumons.

La dette totale de la Ville s'élève aujourd'hui à 6.621 millions d'euros en 2020. Elle est en hausse de 740 millions d'euros. Mais si nous devons maintenir un objectif de désendettement à long terme, la période de crise que nous vivons nous oblige véritablement à avoir un recours important à l'emprunt pour garantir notre avenir. Nous ne pouvons pas niveler par le bas nos investissements. Ce serait condamner notre Ville à subir de plein fouet les effets du dérèglement climatique et les inégalités dans les prochaines années à venir. En cette période de crise, les dépenses d'investissement se sont maintenues à un niveau relativement élevé. Elles s'établissent à plus de 1,30 milliard d'euros, en baisse de 15 % par rapport à 2019. Il nous faut donc garder ce cap et aller encore plus loin. Nous le savons, la relance passera par des investissements sur notre territoire. La Ville aura des choix cruciaux et déterminants à faire pour les 10, les 20 prochaines années à venir, notamment à travers la détermination de son programme d'investissement de la mandature.

Pourquoi devons-nous garder ce cap ? Nous devons le garder pour des mobilités douces, pour accélérer drastiquement la rénovation du bâti, pour garder le cap d'une économie parisienne résiliente qui protège autant la planète que les êtres humains, et fait la part belle aux structures de l'économie sociale et solidaire et à l'économie circulaire. Ces dépenses d'investissement - j'insiste sur ce point - devront s'accroître, car ce sont des dépenses pour l'avenir qui permettront de contenir et de résorber notre dette sociale et écologique.

Au-delà de la nécessité d'augmenter le volume de ces dépenses pour satisfaire les exigences du "Plan Climat", les dépenses de la Ville devront également être passées au crible d'une règle verte. Chaque euro investi devra l'être en faveur du climat et des solidarités. Nous devons, par ailleurs, veiller à n'investir que pour des projets structurants et devons assumer de se délester des investissements moins prioritaires, voire superflus.

Enfin, une réflexion devra être engagée pour nous dégager de nouvelles marges de manœuvre financières et également fiscales. A un mois du débat sur le P.I.M., sur le programme d'investissement de la mandature, les élus écologistes attendent avec la plus grande impatience deux premiers arbitrages, car la détermination du P.I.M., hormis le fait d'être un exercice budgétaire et financier, est avant tout un exercice démocratique. Cet exercice démocratique ne pourra se résumer à la simple communication d'un tableur Excel quelques jours avant le prochain Conseil.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour 3 minutes 25.

Mme Camille NAGET. - J'orienterai le débat sur deux sujets plus particuliers.

D'abord, la protection de l'enfance, dont nous allons adopter le compte administratif du budget annexe. C'est un secteur incompatible avec des politiques d'économies, tant on sait que les besoins sont irréductibles. L'ordre du jour de ce Conseil nous le rappelle encore, alors que nous examinerons dans quelques jours le plan de lutte contre les violences faites aux enfants. Pourtant, même si nous savons toute l'ambition de la Ville en matière de protection de l'enfance, nous devons entendre les professionnels qui sont épuisés. Épuisés de voir la situation se dégrader, épuisés de la crise sanitaire, mais aussi épuisés de la politique managériale, parfois avec crises de souffrance au travail. De façon constante, les effectifs diminuent chaque année de 5 % à Paris. La traduction directe de ces départs, c'est l'instabilité du suivi des enfants dans un métier où la stabilité et l'inscription dans la durée sont essentielles. Il n'est pas non plus acceptable de constater que le recours au travail de contractuels et d'intérimaires est croissant. La dévalorisation des carrières, l'absence de prise en compte de l'investissement de ces travailleuses et travailleurs, le fonctionnement à flux tendu en sous-effectif, tous ces éléments se répercutent sur la qualité de l'accompagnement.

Si l'on n'agit pas en premier lieu sur celles et ceux qui rendent nos politiques vivantes et concrètes, nous ne progresserons pas sur l'accompagnement et le suivi des enfants en difficulté que nous sommes en devoir d'assumer, et dont je sais, encore une fois, toute l'ambition de Mme la Maire et de Mme VERSINI.

Enfin, je souhaite me saisir de l'examen du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour obtenir des réponses, Monsieur le Préfet. Pas une journée ne passe sans que les agissements de certains policiers et policières à Paris ne défraient l'actualité. Interdiction des manifestations qui, sous prétexte de maintien de l'ordre public, interdisent les expressions politiques qui dérangent. Je fais, bien sûr, référence aux manifestations de soutien à la Palestine et à l'arrestation du président de l'A.F.P.S. à la sortie de son rendez-vous au Ministère des Affaires étrangères. Répression systématique et violente des manifestations de lycéens, dénoncée avec force par la F.C.P.E. Paris. Un commissariat de police, celui du 19e arrondissement, fait à nouveau la une de l'actualité. Un jeune homme d'une vingtaine d'années a déposé plainte pour violence et viol commis dans l'enceinte de ce commissariat le 5 avril 2021. Son témoignage glaçant s'ajoute aux nombreuses dénonciations de violence, y compris entre policiers, qui émaillent ce commissariat, nuisent au bon fonctionnement de la police et jettent l'opprobre sur toute une profession.

Je pourrais aussi évoquer ces parlementaires, députés de "La France insoumise" et un sénateur d'Europe Ecologie Les Verts malmenés il y a quelques jours, de ces militants nassés dans une librairie, des trop nombreux témoignages de contrôles abusifs. Les faits dénoncés sont graves et l'accumulation depuis plusieurs années exige une réponse immédiate et forte à la hauteur de la gravité des faits.

Nous serons, Monsieur le Préfet, des Jules Vallès, des Louise Michel, des Andrée Léo, sans avoir sur les mains le sang d'un Galliffet.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Nos débats sont terminés. Je vais donc donner la parole à l'Exécutif, avec une réponse en deux temps : tout d'abord, M. Paul SIMONDON, ensuite, M. Antoine GUILLOU, et ensuite, M. le Préfet de police.

Monsieur SIMONDON, la parole est à vous.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous devons nous prononcer sur les comptes administratifs et aussi sur les comptes de gestion du budget principal de la Ville, des budgets annexes, ainsi que du budget spécial de la Préfecture de police. Vos interventions et nos débats l'ont montré : la situation 2020 est totalement atypique, avec une comparaison avec les années précédentes qui montre une singularité, un choc qui concerne la Ville de Paris, comme il concerne tous les acteurs économiques sans doute sur terre, mais aussi les habitants de notre ville. Nous allons essayer de repérer les spécificités, bien sûr.

Les chiffres sont très précis. Pour le coup, je remercie les services de la Ville d'avoir pu fournir un document précis, synthétique. On le voit, les dépenses ont effectivement augmenté de 4 % par rapport à l'année précédente. Les recettes ont chuté de 4 % - pas d'ambiguïté sur ce point - de 2 % pour celles de la fiscalité, de 4 % au total, mais bien de près de 16 % pour les recettes de gestion. Donc, une chute majeure. Je parle bien des chiffres qui comparent le CA 2019 et le CA 2020, donc pas de difficulté de référentiel sur le sujet.

Pendant ce temps, notre épargne a été réduite à son strict minimum. Alors que l'épargne était au-dessus de 600 millions d'euros depuis de nombreuses années, elle se trouve réduite en 2020 à 20 millions d'euros uniquement, c'est-à-dire que l'autofinancement, ce sur quoi nous pouvions financer les investissements, se trouve extrêmement réduit. On voit là un caractère exceptionnel de cette situation.

Pendant ce temps, l'investissement, comme de nombreux chantiers, a été ralenti pendant l'année 2020. Là, je voudrais être précis. Ce n'est pas parce que les chantiers du Musée Carnavalet, de la piscine Blomet, du gymnase Poissonniers dans le 18^e arrondissement ou du conservatoire du 14^e arrondissement, ont été ralentis pendant l'année 2020, entraînant une baisse des investissements à ce titre, que l'on peut présenter cela comme une baisse de soutien au monde du sport et au monde de la culture. Je pense que cela n'a pas de sens de le présenter ainsi. Il s'agit de dépenses différées. Depuis, heureusement, ces chantiers ont continué, voire sont achevés pour certains. Pas d'ambiguïté sur ce sujet.

Les conséquences, on peut les présenter de manière feuilletonnée ou de manière globale. Oui, la dette a augmenté, pour atteindre, à la fin de l'année 2020, un montant de 6,60 milliards d'euros. C'est une augmentation de 740 millions d'euros de notre encours de dette. Aucune dissimulation là-dedans. Cela correspond à l'autorisation d'emprunt qui avait été votée au moment du budget supplémentaire à l'été dernier. Là encore, pas d'originalité dans le fait que la Ville, comme l'Etat, comme l'Union européenne - c'est une vraie originalité - ait eu recours à l'emprunt pour traverser cette crise.

Ce qui est spécifique, par contre, c'est que Paris a été plus touchée. Ce n'était pas, au début, reconnu par tout le monde. Nous avons eu plusieurs fois des discours, en particulier du Gouvernement, disant que les collectivités, dans une grande globalité, s'en étaient bien sorties. On voit maintenant apparaître la diversité des situations selon les tailles des collectivités et selon leur exposition. On a pu déjà en parler ici ensemble. Ce qui fait habituellement l'attractivité, le dynamisme, la force de l'économie parisienne, s'est retrouvé une faiblesse pendant cette crise, car le niveau d'exposition était fort : économies culturelles, économies de l'événementiel, tourisme international. Là-dessus, à la fois les études de "France urbaine", les analyses de l'APUR, et puis, finalement, dans les discours très récents du Gouvernement, cela semble commencer à apparaître. On voit bien qu'il y a une exposition beaucoup plus forte. Le coût de cette crise, tel que nous l'avons chiffré, est bien de 770 millions d'euros par rapport à ce qui avait été inscrit au budget voté en décembre dernier.

On retrouve les charges de centralité classiques pour une grande ville et une métropole comme la nôtre, mais avec, bien sûr, aucune des recettes qui leur font face habituellement. Toute la difficulté s'est trouvée dans cette absence.

Les recettes ont chuté de 530 millions d'euros sur différents points. J'en prends un particulièrement : les D.M.T.O. - on en a parlé - avec une chute très forte de 170 millions d'euros. Et encore, ce n'est pas en année pleine. Si l'on prend en année pleine, c'est-à-dire d'avril à mars, pour prendre une année de Covid complète, on est bien sur une chute de 224 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Pas par rapport à une inscription budgétaire que l'on aurait pu constater. Il y a aussi les recettes tarifaires qui ont chuté de l'ordre de 60 millions d'euros. On le sait, c'est là l'impact majeur.

Sur l'augmentation des dépenses, on a pu s'en parler, elle est majeure : 240 millions d'euros. Oui, l'augmentation du nombre d'allocataires au R.S.A. de 14 % à Paris pendant l'année 2020, ce n'est pas la même chose que plus 7 % dans le reste de la France. Cela n'a donc pas les mêmes conséquences sur les dépenses. Je tiens à vous rassurer, mais Antoine GUILLOU en dira peut-être plus : les vacataires habituels de la DASCO ont bien été payés. Pour ceux qui espéraient des économies sur ce sujet, il n'y a pas eu d'abandon.

Parmi ces recettes et ces dépenses - j'ai bien dit "parmi", je ne prétends pas que c'est hors de ce périmètre de 170 millions d'euros - il y a eu un plan de soutien voté ensemble à l'été 2020, annoncé avant l'été, à hauteur de 200 millions d'euros. Pas d'ambiguïté. D'ailleurs, je vous avais répondu en 1^{ère} Commission sur ce plan. Sur les 200 millions d'euros dont on parle, 157 millions d'euros ont bien été dépensés ou non perçus, selon que l'on parle de dépenses ou de recettes, en 2020 et se retrouvent dans ce compte administratif. Pour les autres, ce n'est pas à venir sur 2021, mais c'est déjà le cas au début de l'année 2021. Par exemple, les acteurs pour lesquels nous avons voté un soutien en décembre 2020, ont pu toucher ce soutien au début de l'année 2021. Les exonérations de droit de voirie, les exonérations de certaines redevances, l'aide aux bailleurs, ont pu se continuer en 2021, pour atteindre maintenant un montant de 192 millions d'euros. On est donc bien sur l'ampleur dont on avait parlé. J'ai bien noté que ce n'est pas tout à fait 200, donc que le soutien continue.

Sur les bailleurs, non, ce n'est pas un autre sujet dont on parle. Les subventions versées aux bailleurs sont bien au titre des exonérations de loyers. On est donc bien dans le cadre du plan de soutien. Il n'y a pas de difficulté sur ce point.

Comment a-t-on pu traverser ce choc ? Parce que la situation avant la crise le permettait. C'est-à-dire que c'est sur cette épargne habituelle de plus de 600 millions d'euros que nous avons pu finalement subir cette situation, la traverser et apporter le soutien - que vous avez les uns et les autres relevé - aux Parisiens, aux acteurs associatifs, aux acteurs économiques. C'est l'excédent de l'année 2019 qui nous a permis directement de financer ce plan de soutien.

Oui, Paris a été moins aidée que les autres. Les grandes villes ont été moins aidées. Les dispositifs mis en place par l'Etat pour aider les collectivités sont passés à côté des grandes villes. Ils ne sont pas passés à côté de toutes les collectivités, mais à côté des grandes villes. C'est tellement vrai que, demain, un projet de loi de finances rectificative devrait être présenté en Conseil des Ministres, dans lequel on peut souhaiter - cela fait partie des

engagements de l'Etat vis-à-vis de "France urbaine" - qu'un dispositif de soutien au titre des pertes de recettes tarifaires soit enfin mis en place, là où il ne l'a pas été pour les grandes villes. Il l'a été pour les stations balnéaires ou pour les stations de montagne, mais pas pour la ville la plus touristique du monde.

Pendant ce temps, la péréquation est en hausse. Pas ici de volonté de critiquer le principe même de la solidarité entre les territoires de la péréquation horizontale. On peut constater qu'avec une hausse de 80 millions d'euros pendant l'année 2020, cette solidarité se fait sur des recettes qui n'existent pas, sur une richesse supposée de la collectivité parisienne qui n'est pas réelle. Les mécanismes de péréquation ne sont ni agiles, ni capables, tels qu'ils sont configurés pour l'instant, d'encaisser ce type de choc. Ils nous exposent encore plus pendant une situation difficile.

Maintenant, nous constatons ensemble que ces contraintes continuent pendant l'année 2021, d'où le chiffre qui sera précisé plus tard d'un coût que l'on peut estimer de l'ordre de 1 milliard d'euros. Pourtant, la Ville tient effectivement son rôle de soutien auprès des Parisiens pour les protéger, de soutien auprès des acteurs économiques, et oui, de maintien de l'investissement, car ce n'est pas le moment d'ajouter de la crise à la crise. Pour l'instant, à ce titre, je ne mets pas du tout en cause le fait que le plan de relance nationale, financé en partie par des crédits européens, vienne aider des acteurs économiques parisiens. Heureusement qu'il n'y a pas, à ce titre, une forme d'évitement des acteurs parisiens. Ce serait particulièrement fâcheux. Pour l'instant, l'apport de ce plan de soutien sur l'investissement municipal de la Ville de Paris est particulièrement faible. Vous avez cité le cas des pistes cyclables. Le Premier Ministre lui-même a reconnu que les appels à projets à n'en plus finir pour distribuer 2 millions par ci, 2 millions par-là, et pour discuter des plans vélos dans les Ministères alors que les collectivités peuvent le faire elles-mêmes, ce n'était pas efficace et c'était bureaucratique. Il faut changer d'ampleur et de méthode sur ce point. Nous en avons besoin.

Maintenant, j'en appelle à votre responsabilité, aux uns et aux autres. Il est tout à fait normal d'avoir un débat démocratique sur les choix budgétaires, d'avoir des débats démocratiques, des oppositions, voire des affrontements sur le recours à l'emprunt, par exemple pour financer l'amélioration du patrimoine municipal. Par contre, en ce moment, minimiser par ses propos l'ampleur de la crise subie par la Ville de Paris et par les Parisiens, ou l'imputer d'une manière ou d'une autre à des défauts de gestion qui seraient les nôtres et hérités de la mandature précédente, à mon avis, ce n'est pas marquer un point dans un débat politique droite/gauche au sein de ce Conseil. Il me semble que c'est plutôt marquer d'une certaine manière contre sa ville, contre ses habitants, et que nous pouvons, pendant cette période extrêmement spécifique et précise en termes d'exposition économique, avoir les uns et les autres - en particulier les parlementaires, mais pas uniquement, qui siègent en notre sein - une attention beaucoup plus précise et forte aux intérêts de notre ville, et donc des Parisiens, dans cette période budgétaire.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour compléter la réponse, Monsieur Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous remercie pour vos interventions. J'ajouterai quelques mots à l'intervention de Paul SIMONDON pour souligner le fait que la crise sanitaire a évidemment eu des conséquences pour la Ville de Paris aussi en tant qu'employeur, comme pour l'ensemble des employeurs de France et du monde. Nous avons dû engager des dépenses pour protéger nos agents, assurer leur équipement, avec des équipements de protection, le respect des protocoles sanitaires, un protocole de nettoyage des locaux, assurer l'équipement informatique de nos agents pour qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions, en tout cas pour le plus grand nombre possible. Une protection sanitaire, mais une protection aussi sur le plan des revenus, puisque, comme le disait Paul SIMONDON, nous avons assuré le maintien de la rémunération des vacataires durant les différentes périodes de confinement durant lesquelles ils ne pouvaient exercer leur activité, dans un souci de les protéger de toute forme de précarité qui pourrait résulter de cette situation. Nous avons aussi utilisé le levier des primes de mobilisation durant le premier confinement, durant lequel nos agents étaient mobilisés sur le terrain alors que beaucoup d'activités n'avaient plus cours.

Nous avons eu des recrutements en renfort à la DASCO - cela a été mentionné - sur des fonctions de nettoyage, mais aussi dans les centres de vaccination ou encore au 39 75. Ce ne sont là que quelques illustrations de l'impact de la crise sanitaire sur la Ville de Paris en tant qu'employeur, pour assurer notre capacité à nous déployer et à faire face, afin d'être au rendez-vous de ce que les Parisiens attendent d'une collectivité comme la nôtre.

Je rebondirai sur le sujet du bilan social, dont l'absence a été regrettée. Je vous rassure : il arrivera. La raison est tout simplement celle-ci : la fameuse loi de transformation de la fonction publique, désormais bien connue, impose un changement de méthodologie, une évolution, puisque nous parlerons désormais de "rapport social unique". Ce rapport sera présenté devant ce Conseil, bien entendu, mais nous sommes toujours en attente d'un certain nombre de textes d'application. C'est pourquoi le bilan social dans son ancienne forme n'est pas présenté.

Rassurez-vous, nous aurons l'occasion, avec ce nouveau format, de discuter et d'échanger sur la politique R.H. de la Ville, qui est évidemment un sujet tout à fait crucial.

Puisque nous parlons de la loi de transformation de la fonction publique et que cela a été évoqué, même si ce n'est pas directement lié à notre sujet du compte administratif, effectivement, j'ai eu quelques minutes de retard à une réunion avec les organisations syndicales, puisque j'étais en train d'échanger avec un certain nombre d'agents à l'occasion d'un mouvement de mobilisation. D'ailleurs, certains représentants syndicaux en étaient témoins. Nous discutons justement de cette loi de transformation de la fonction publique qui impose la suppression d'un certain nombre de congés. J'ai aussi eu l'occasion de dire à ces agents qui étaient réunis là au cours d'un mouvement de mobilisation, que nous cherchions, pour notre part, à limiter l'impact de cette loi, que l'Exécutif et la Maire de Paris considèrent comme étant à rebours du progrès sur le fond et parfaitement inappropriée dans son calendrier. C'est pourquoi, effectivement, j'ai eu quelques minutes de retard lors d'une réunion avec les organisations syndicales. Mais de nouveau, comme certains représentants en étaient témoins, je pense qu'ils l'ont compris.

Par ailleurs, on peut essayer de réécrire l'histoire, mais je pense qu'il est important de rappeler qu'une partie des familles politiques de cet hémicycle ont voté cette loi au Parlement. Je veux bien que certains expliquent maintenant que les conséquences d'une loi qu'ils ont soutenue sont difficiles à entendre pour les agents... C'est une conclusion que je partage, et je suis donc ravi de voir qu'elle est très largement partagée !

Nous en sommes à plusieurs dizaines d'heures de réunions avec les organisations syndicales. Je vous assure que le dialogue social est parfaitement dense sur ce sujet crucial pour l'ensemble des agents de la Ville de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Président.

Juste pour préciser à nouveau, par rapport à l'une des interventions précédentes, que le budget spécial que vous votez ne finance en rien les services de police, qui sont financés sur le "Programme 176 - Police nationale" de la "Mission Sécurité" du budget de l'Etat. Je le dis par rapport à l'intervenante que je voyais sur l'écran. Il n'y a pas, en la matière, de financement des services de police, mais financement de la Brigade des sapeurs-pompiers et de ce que l'on appelle "les administrations parisiennes".

Un compte administratif mesure aussi la qualité de la gestion, puisque cela mesure, en l'occurrence, la première tranche de cette annuité de modernisation de la B.S.P.P. Pour montrer combien l'effort collectif que vous avez consenti produit des effets, je citerai simplement le chiffre de la fidélisation des militaires, qui est monté à l'issue du premier contrat de 63 % à 72 %. Vous savez que les militaires de la B.S.P.P. sont sur des contrats de 5 ans, non pas comme les fonctionnaires qui étaient évoqués à l'instant, la capacité de dérouler une carrière autrement que par une série de contrats de 5 ans. Tout l'enjeu est le renouvellement du premier contrat, voire du deuxième, d'autant plus crucial pour la B.S.P.P. que ses cadres intermédiaires sortent du rang. Il est donc nécessaire, pour former ces cadres, d'avoir un cycle de contrats qui dépassent au moins un premier contrat de 5 ans. L'essentiel est engagé. Le résultat est fragile, il faudra le consolider.

La qualité de la gestion, c'est aussi l'exécution. Vous noterez, pour la partie fonctionnement de ce budget supplémentaire, qu'elle reste à peu près à 98 %, mais surtout que nous avons amélioré ce qui était la faiblesse du budget supplémentaire de la Préfecture de police : l'exécution pour l'investissement. Notamment, c'est un budget qui avait des excédents d'investissement significatifs. Seule une exécution de plus haut niveau pouvait permettre de les réduire. Vous noterez que nous avons atteint pratiquement 92 % dans l'exécution de l'immobilier.

Je vous donne ces quelques chiffres parce qu'indépendamment des choix faits lors du vote du budget primitif, le compte administratif mesure cette qualité de gestion et il me semble qu'il y a quelques améliorations substantielles.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Nous allons maintenant procéder au vote des différents comptes de la Ville de Paris et de la Préfecture de police - tout à fait, Monsieur le Préfet, vous devez nous quitter - ainsi qu'à l'amendement technique n° 103 déposé par l'Exécutif.

Je vais commencer par le compte de gestion 2020 du budget général : le projet de délibération DFA 19.

Nous ouvrons le vote.

Est-ce que quelqu'un peut assister Mme la Présidente pour son vote ?

Je peux me dévouer, Madame la Présidente, mais, bon.

Venez, je vais voter à votre place.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Très bien. On va clore le vote.

On enregistrera votre vote, Madame la Présidente.

C'est un vote négatif ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFA 19).

Nous mettons aux voix l'amendement technique n° 103 déposé par l'Exécutif.

On lance les opérations de vote.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je vous propose de clore le vote.

L'amendement n° 103 est adopté.

Nous mettons aux voix le compte administratif 2020 du budget général, ainsi amendé. C'est le projet de délibération DFA 18.

Nous ouvrons le vote.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DFA 18).

Je mets aux voix le compte de gestion 2020 des états spéciaux d'arrondissement. Il s'agit du projet de délibération DFA 16.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je vous propose de clore le vote.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFA 16).

Nous examinons le compte administratif 2020 des états spéciaux d'arrondissement. Il s'agit du projet de délibération DFA 12.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le compte administratif des états spéciaux d'arrondissement est adopté. (2021, DFA 12).

A présent, nous examinons le compte de gestion du budget annexe des services techniques des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2020, le projet de délibération DILT 6 - DFA.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DILT 6 - DFA).

Nous examinons le compte administratif du budget annexe des services techniques des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2020, projet de délibération DILT 5 - DFA.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DILT 5 - DFA).

Nous examinons le compte de gestion du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2020, projet de délibération DPE 13 - DFA.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 13 - DFA).

Nous passons au compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2020, projet de délibération DPE 12 - DFA.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 12 - DFA).

Nous passons au compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020, projet de délibération DPE 11 - DFA.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 11 - DFA).

Nous passons à présent au compte administratif du budget annexe de l'assainissement, projet de délibération DPE 10 - DFA.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 10 - DFA).

Nous passons conjointement le compte de gestion et le compte administratif de l'Aide sociale à l'Enfance, projet de délibération DASES 87 - DFA.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 87 - DFA).

Nous passons au compte de gestion de M. le Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris pour l'exercice 2020 concernant les opérations de la Préfecture de police, projet de délibération PP 39.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, PP 39).

Nous passons au compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2020, projet de délibération PP 40.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, PP 40).

Mes chers collègues, tous les comptes de gestion et administratifs pour l'année 2020 sont adoptés. Merci beaucoup à tous pour ces échanges.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux animaux du lac Daumesnil.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous reprenons nos travaux dans l'ordre des Commissions précédemment entamées et nous examinons le vœu n° 9 relatif aux animaux du lac Daumesnil.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Je ne la vois pas en séance. Elle est en salle des fêtes.

Mme Valérie MONTANDON. - Dans cet hémicycle, nous débattons sur les conditions animales et souvent, d'ailleurs, les compétences sont plutôt nationales et devraient être débattues à l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, je vous propose de vous prononcer sur les compétences de la Ville de Paris. J'attire votre attention sur les souffrances animales des oiseaux du lac Daumesnil dans le bois de Vincennes.

Tout d'abord, sachez que les oiseaux manquent de nourriture. Il se trouve que ces oiseaux ne sont pas assez sauvages pour trouver de la nourriture par eux-mêmes et qu'en hiver, les journées étant courtes, ils manquent de nourriture, et donc, ils souffrent de cet état. Mon vœu consiste à demander qu'il y ait une amélioration, soit par la pose de mangeoires - il y en avait il y a plus de six ans, elles ont été supprimées - soit par un autre système qui permettrait aux animaux, notamment les oiseaux, de pouvoir se nourrir à leur faim.

Il y a aussi un autre souci qui engendre des souffrances animales. Il se trouve qu'il y a un déséquilibre entre les canards femelles et les canards mâles. Finalement, les femelles étant sursollicitées, elles meurent. Elles laissent des portées entières de canetons qui sont voués à mourir sans l'intervention humaine. C'est pourquoi l'on vous demande qu'il y ait un système. Il y en a plusieurs. Sachez que la Ville a essayé d'en réintroduire dans le lac Daumesnil, mais elles sont parties, elles ont quitté le site. Il y a plusieurs méthodes. Certaines sont assez violentes, donc on vous le déconseille. En revanche, il existe une solution telle que la taille des rémiges, qui permet aux oiseaux, en taillant leurs plumes, de ne pas partir, quitter le site. Ainsi, cela permettrait un rééquilibrage entre les femelles et les mâles.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de voter ce vœu. Je vous avoue que j'ai été très surprise par la réponse qui a été faite en conseil d'arrondissement. Tout d'abord, parce que la réponse était hors sujet. On nous a expliqué pendant plus de cinq minutes qu'il ne fallait pas donner de pain aux oiseaux. C'est une réalité : donner du pain, que ce soit aux oies ou aux canards, est très mauvais pour leur santé. Cela peut même les tuer. C'était complètement hors sujet puisque ce n'est pas ce que je demande dans ce vœu.

(Mme Célia BLAUDEL, adjointe, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, nous sommes en train de monter le son. Merci d'écouter Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Ensuite, je pense qu'il y a un manque de prise de conscience sur le fait que ce sont des animaux vulnérables parce qu'ils ne sont pas assez sauvages, parce qu'il y a une très forte fréquentation humaine. C'est donc à nous d'intervenir maintenant. Je vous demande de bien vouloir adopter ce vœu consensuel.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

C'est une demande d'explication de vote. Je pensais que vous vouliez répondre d'abord. Sinon, la parole est à...

Prise de parole de la maire d'arrondissement.

Madame la Maire, la parole est à vous. Vous m'avez demandé une explication de vote, mais allez-y.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame la Conseillère.

Chers collègues, nous sommes très sensibles, vous le savez, au bien-être des oiseaux du lac Daumesnil. J'ai, à plusieurs reprises, notamment cet hiver, interrogé nos experts ainsi que les experts de la Ligue pour la protection des oiseaux, la L.P.O., à propos d'un éventuel manque de nourriture dont souffriraient les oiseaux.

Or, il ressort qu'à ce stade, ce manque de nourriture n'est aucunement avéré. Les oiseaux d'eau sont capables de se nourrir tout seuls dans l'eau et sur les pelouses. Très exceptionnellement, notamment lors des périodes de grand froid et de gel, surtout les oiseaux de petite taille et afin de les aider à passer ces moments difficiles, on peut leur apporter de la nourriture de qualité : boules de graines variées, de la graisse et de l'eau. En revanche, nous ne souhaitons nullement le retour des mangeoires que vous mentionnez. Nous sommes, en effet, très attachés à ce que les animaux du bois de Vincennes conservent leur caractère sauvage autant que possible, et surtout, nous nous fions à l'expertise des associations de défense des animaux sauvages. Même s'ils vivent dans un espace particulièrement fréquenté, nous sommes sensibles à ce contexte particulier.

Ce qui nous semble prioritaire pour le bien-être des oiseaux du lac est de sensibiliser effectivement au danger de la nourriture avec du pain. Si cette pratique ancestrale peut se comprendre, notamment rechercher un lien avec les animaux et croire bien faire en leur donnant du reste de pain, en réalité, c'est dangereux, voire mortel, pour les volatiles. Comme pour tout ce que nous entreprenons en matière de respect de la faune, nous suivons toujours les recommandations de la Ligue pour la protection des oiseaux. De plus, nous avons, par un réaménagement des voies piétonnes autour du lac, agrandi les berges autour de Daumesnil, ce qui devrait permettre davantage de biodiversité autour de ce lac, au bénéfice de cette faune sauvage.

A propos de la surmortalité des canes, nous prenons en compte votre alerte. A ce stade, s'il est vrai qu'il peut arriver malheureusement parfois que les canards colvert tuent des femelles, ce n'est pas courant. Mais nous restons attentifs aux éléments d'information qui pourraient advenir à ce sujet.

Quant à votre proposition de tailler les rémiges d'une aile, permettez-moi d'être surprise par cette proposition. Nous ne souhaitons pas intervenir comme vous le suggérez. Nous sommes sensibles au respect du caractère

sauvage des oiseaux et souhaitons leur permettre d'exprimer leur comportement naturel. Votre proposition ne nous semble pas entrer dans ce cadre. Nous préférons agir pour eux en tâchant de préserver leur habitat, en les soignant s'ils sont blessés.

Trop respectueuse de l'environnement, de la biodiversité de la faune et de la flore de notre arrondissement, et plus particulièrement du bois de Vincennes, vous pouvez compter sur moi et mon indéfectible engagement pour leur protection.

Je vous en remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame MONTANDON, vous proposez un vœu pour le moins surprenant, pour lequel je vais devoir donner un avis défavorable et pour les raisons que je vais évoquer.

Vous demandez d'abord que soient installées des mangeoires pour les oiseaux du lac Daumesnil. Je rappelle à notre Assemblée que le nourrissage des oiseaux est une pratique interdite par le règlement sanitaire départemental et que nous y sommes tout à fait opposés. Nourrir les oiseaux par la main de l'homme favorise le regroupement et la surpopulation, ce qui entraîne le développement de maladies et de parasites, des déséquilibres nutritionnels et des changements de comportement des oiseaux qui perdent leur instinct naturel. Nourrir les oiseaux, c'est tout sauf leur faire un cadeau.

Nous sommes aussi très attachés à ce que les animaux du bois de Vincennes conservent leur caractère sauvage. Les seules interventions réalisées visent à protéger leur habitat quand la fréquentation humaine peut induire des perturbations, ou à les soigner quand ils sont blessés. Il peut donc être exceptionnellement envisagé d'apporter de la nourriture de qualité aux oiseaux de petite taille, lors des périodes de grand froid uniquement. Je rappelle que si des oiseaux s'installent à Paris, c'est qu'ils y trouvent suffisamment de ressources pour subvenir à leurs besoins.

Vous demandez ensuite que nous pratiquions la taille des rémiges sur les canes pour permettre le rééquilibrage de l'espèce. Pour celles et ceux qui ne le savent pas, la taille des rémiges - que l'on appelle aussi le "rémigeage" - est une opération très invasive qui consiste à couper le bout de l'aile d'un oiseau afin de l'empêcher de voler. Cette situation est rejetée par la grande majorité des écologues et experts consultés. Nous considérons, là encore, qu'une telle intervention est contraire à notre principe d'intervenir le moins possible sur les espèces sauvages.

Vous l'aurez compris, il y a un désaccord avec la philosophie qui sous-tend vos deux propositions. Tous les spécialistes de la faune sauvage, et donc nous, selon leurs conseils, pensons qu'elles ne sont pas en mesure d'apporter des améliorations sur les conditions de vie de la faune sauvage du bois de Vincennes.

Pour toutes ces raisons, je formulerai un avis défavorable à votre vœu.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix le vœu n° 9 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu n° 9 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux permis de végétaliser.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 10 relatif aux permis de végétaliser.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il suffit souvent de faire quelques pas dans la rue pour mesurer l'état de délabrement des milliers de pieds d'arbres non entretenus, laissés à l'abandon et transformés parfois en poubelles à ciel ouvert.

Ces végétalisations sauvages sont parfois le reflet d'un manque de rigueur dans l'entretien confié à des tiers, qui peuvent se désinvestir sans qu'une alternative ne puisse être trouvée. Il est donc souhaitable que la délivrance des permis de végétaliser soit soumise à un entretien préalable en mairie d'arrondissement, afin de bien appréhender le degré de motivation et d'engagement durable de tout porteur de projet de végétalisation.

Il est également indispensable de pouvoir remplacer le porteur d'un projet défaillant et d'assurer une harmonie esthétique végétale grâce à une charte commune à tous les arrondissements. L'entretien de ces espaces végétalisés doit faire l'objet d'un suivi strict par les agents de la DEVE afin de responsabiliser chaque lauréat.

Je soutiendrai tous les projets de végétalisation si je suis assuré que les espaces concernés seront bien entretenus de manière régulière, rigoureuse, et donc, bénéfique pour tous.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, merci pour votre vœu qui me permet de détailler notre action et les nouvelles mesures que nous souhaitons mettre en œuvre concernant les permis de végétaliser.

Pour rappel, nous avons environ 3.000 permis de végétaliser en cours de validité aujourd'hui à Paris, dont 2.000 en pied d'arbre, ce qui représente 1 % du parc arboré présent dans la ville. Ce dispositif, avec celui des jardins partagés, est un outil important pour permettre aux habitantes et aux habitants qui le souhaitent de prendre part à la végétalisation de l'espace public et de créer du lien social dans les quartiers.

Vous demandez dans votre vœu que les mairies d'arrondissement soient mieux associées aux attributions de ces permis de végétaliser. Cela tombe bien, c'est ce qui est prévu. C'est ce qui est d'ailleurs décrit dans la communication sur la territorialisation qui était inscrite à l'ordre du jour de ce Conseil et dont nous avons débattu ce matin.

Comme vous, nous avons bien conscience que ce sont les élus d'arrondissement qui sont les mieux à même d'identifier les porteurs de projets et d'échanger avec eux dans la durée pour assurer la réussite de ces dispositifs. Aussi, à l'avenir, les mairies d'arrondissement pourront directement attribuer ou retirer les permis de végétaliser. Bien sûr, des fonctions supports continueront à être assurées par les directions centrales. Nous prévoyons même de renforcer l'accompagnement qui sera proposé aux citoyennes et aux citoyens "végétaliseurs".

Dès l'automne prochain, nous déploierons un service clefs en main aux porteurs de projets en proposant non seulement des conseils, de la terre et des graines, mais aussi un entourage des pieds d'arbres pour éviter les dysfonctionnements que vous mentionnez et que nous avons pu également constater.

Je me réjouis donc que nos réflexions sur les pistes d'amélioration et de développement de ces dispositifs soient convergentes. Considérant les engagements pris, notamment dans le cadre de la territorialisation, je considère que vos demandes sont prises en compte et vous propose donc de retirer votre vœu, en vous rappelant ma disponibilité pour travailler avec vous et avec l'ensemble des maires d'arrondissement à l'augmentation de la place de la nature en ville.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, votre vœu est-il maintenu ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, pour vos explications.

Je vais retirer mon vœu et je souhaite effectivement que l'on converge sur une meilleure régulation, notamment des pieds d'arbres et de la gestion de ces pieds d'arbres. Donc je retire mon vœu.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

2021 DEVE 34 - Participation à la Chaire partenariale Agricultures urbaines, services écosystémiques et alimentation des villes : convention entre la Fondation AgroParisTech et la Ville de Paris.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 34 relatif à la convention entre la fondation "AgroParisTech" et la Ville de Paris.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour cinq minutes.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, alors que l'Union européenne travaille avec difficulté à une nouvelle politique agricole commune et que les grandes lignes que nous connaissons aujourd'hui posent déjà des questions sur son ambition environnementale, notre Ville doit également prendre ses responsabilités en matière de production et d'alimentation durable. Repenser l'agriculture productiviste, intensive et à fort impact sur les écosystèmes, est devenu une nécessité.

Les villes sont de plus en plus denses et s'étalent de plus en plus. Il est donc impératif d'anticiper les mutations des campagnes et des métropoles pour trouver un nouveau contrat entre le monde rural et le monde urbain, qui permettra un approvisionnement de produits de qualité dans les zones fortement peuplées, tout en garantissant une

production agricole rémunératrice. Ce nouveau contrat doit donc passer par le développement d'un modèle agroécologique fondé sur la production locale périurbaine et urbaine, qui implique d'accompagner la transformation des métiers de l'agriculture de proximité.

Ce projet de délibération, que nous voterons bien entendu, est une réponse à ces enjeux d'une alimentation saine, durable et plus juste. Via l'enseignement et la recherche, la chaîne partenariale d'"AgroParisTech" porte en effet l'ambition de lutter contre les précarités alimentaires, de réduire les pressions sur la biodiversité, tout en protégeant les ressources en eau. Les subventions accordées participeront notamment à l'acquisition de matériel d'identification de la biodiversité des sols et permettront également de renforcer les connaissances en matière d'impact climatique via l'analyse des substrats.

Au nom du groupe Ecologiste de Paris, je tiens toutefois, mes chers collègues, à rappeler plusieurs points fondamentaux qui appellent notre vigilance collective. Soutenir l'agriculture urbaine, soutenir l'enseignement, la recherche et l'innovation pour la préservation des sols, c'est une bonne chose. Mais cette subvention à la charte partenariale d'"AgroParisTech" ne doit absolument pas être l'arbre qui cache la forêt. Nous, écologistes, le rappelons depuis plusieurs Conseils de Paris : faire de la politique, c'est aussi avoir une vision systémique des enjeux, en particulier en ce qui concerne l'agriculture. Pour rappel, cette même école d'ingénieurs est, depuis plusieurs années, dans une situation de forte tension vis-à-vis de la vente de son site historique de Grignon, dans les Yvelines. "AgroParisTech" va, en effet, perdre son terrain d'étude. Car il s'agit ni plus ni moins de privatiser un domaine de plus de 300 hectares, où l'on trouve un château du XVII^e siècle qui abrite depuis plus de 200 ans la haute institution de formation des ingénieurs agronomes. L'Etat brade donc ses bijoux de famille, et par la même occasion, ses terres agricoles.

De nombreuses personnalités, dont les écologistes, ont appelé à maintes reprises à ce que ce site soit préservé contre le rachat par des promoteurs immobiliers, qui n'auront pour projet que l'irréversible artificialisation des sols de ce site patrimonial. Nous soutenons, à ce titre, le projet "Grignon 2026", porté par d'anciens élèves de l'école en association avec la communauté de communes Cœur d'Yvelines, qui vise à racheter ce domaine pour sécuriser les terres agricoles et préserver sa fonction de formation sur l'agriculture et l'alimentation de demain. On ne parle pas uniquement du site de Grignon puisque, comme vous le savez, cette école va déménager très prochainement sur le site du plateau de Saclay qui subit depuis des années l'implantation anarchique de nouvelles installations sans cohérence. A la fois des entreprises, des usines, des écoles, des logements, tout cela sans aucune infrastructure de transport réfléchi sur les terres agricoles pourtant les plus fertiles d'Europe, sacrifiées pour créer une pâle copie de la Silicon Valley. Encore un non-sens écologique.

Et puis, là, on ne présente plus le triangle de Gonesse, dont nous avons déjà débattu au précédent Conseil, pour lequel le Gouvernement vient à nouveau d'annoncer un projet absurde d'artificialisation des terres, alors que les collectifs locaux et les élus écologistes proposent des projets de maraîchage alternatif pour limiter la dépendance alimentaire de notre région.

Nous appelons donc à nouveau à ce que la Ville de Paris se positionne contre tout projet de bétonisation et d'artificialisation des terres agricoles franciliennes, de Gonesse à Saclay. Il est en effet de la responsabilité de notre Ville de prendre part à une stratégie cohérente et responsable de la production agricole en Ile-de-France, afin de permettre à toutes et tous de se nourrir avec des produits sains, relocalisés, à faible impact écologique, dans un projet qui garantit des revenus et des débouchés aux agricultrices et agriculteurs de la région.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Audrey PULVAR.

La parole est à Mme Audrey PULVAR et uniquement à Mme Audrey PULVAR. Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Je vous manque tant que cela ?

Chère Chloé SAGASPE, chère collègue, vous pouvez compter sur moi, et j'espère que vous le savez, pour avoir une vision systémique des questions d'agriculture et d'alimentation et de la nécessaire transformation du modèle agricole de l'Ile-de-France, puisqu'il s'agit de notre bassin de population et bien au-delà, avec l'ensemble des acteurs, des associations, des militants avec lesquels je discute au quotidien de ces questions.

Votre intervention me permet de mettre en lumière le beau partenariat qui lie la Ville à la chaire partenariale d'"AgroParisTech", chaire qui est dédiée à l'agriculture urbaine. Je ne ferai pas l'affront à cet hémicycle de rappeler l'excellence, tant en termes de recherche que d'enseignement, d'"AgroParisTech". Je souligne cependant l'originalité de ces chaires partenariales hébergées par la fondation "AgroParisTech", qui associent "AgroParisTech" à des acteurs publics et privés autour d'une thématique de recherche commune afin de répondre ensemble à des questions d'intérêt général pour le bénéfice du plus grand nombre. La Ville est l'un des membres fondateurs, aux côtés d'"AgroParisTech", de la chaire partenariale "Agriculture urbaine, service écosystémique et alimentation des villes". Il s'agit effectivement de résilience et de faire de notre région une région nourricière. Cette chaire entend accompagner le développement de l'agriculture urbaine au service de la résilience des villes et contribuer à relocaliser des formes de production et de transformation à proximité des villes.

Le projet de délibération que je vous soumetts, dont nous avons parlé en 8e Commission, permet de renforcer notre coopération autour de 3 axes qui sont au cœur de ma feuille de route pour Paris. La lutte contre les précarités alimentaires, l'agriculture urbaine et la biodiversité, puisque les méthodes agricoles les moins prédatrices pour l'environnement, qu'elles soient urbaines ou de plein champ, ont évidemment un impact positif sur la préservation de la biodiversité. Et puis, l'agriculture urbaine et l'eau - cher Dan LERT - puisque cette thématique, qui est aujourd'hui peu étudiée, présente de larges marges de progression pour augmenter la durabilité des projets d'agriculture urbaine, et pas seulement : au-delà, évidemment. Dan LERT voulait prouver, avec "Eau de Paris", au-delà de l'agriculture urbaine, aussi dans l'agriculture de plein champ.

Participer à cette chaire, ce n'est donc pas uniquement soutenir les projets dont nous avons discuté et que je vous présente très rapidement, mais c'est aussi cocréer dans un cadre innovant et participer à un ensemble de réflexions, de production d'outils, de savoir-faire et de formations au service des agriculteurs de proximité favorables au développement durable de nos villes, mais aussi à la production d'un revenu décent pour les agriculteurs et les agricultrices, et de méthodes agricoles les plus respectueuses de l'environnement, mais qui sont également les plus respectueuses de la santé de celles et ceux qui sont au contact direct de la fabrication des denrées qui nous nourrissent, c'est-à-dire les agriculteurs et les agricultrices.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix le projet de délibération DEVE 34.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 34).

Nous en avons terminé, chers collègues, avec les travaux de la 8e Commission.

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous abordons maintenant les dossiers de la 1ère Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Très brièvement, la réunion de notre Commission a été évidemment consacrée en grande partie aux comptes administratifs. Je pense que, comme le débat a eu lieu, il n'y a pas le souci de prolonger inutilement nos travaux. Quelques mots pour dire que j'ai organisé - je m'en réjouis et je pense les élus qui y ont participé s'en réjouissent également - une réunion de la 1ère Commission en amont de cette réunion d'examen des projets de délibération, consacrée à l'audition des partenaires sociaux de la Ville de Paris, à savoir les syndicats représentatifs et l'adjoint en charge des ressources humaines du service public et du dialogue social. Je ne sais plus trop dans quel ordre, mais enfin, ce sont les trois items.

Au cours de cette réunion très riche, les syndicats comme l'adjoint nous ont fait part non seulement de leurs priorités concernant la gestion des ressources humaines à Paris et de leurs attentes en matière de dialogue social pour aborder non seulement les questions liées au temps de travail, qui sont d'actualité aujourd'hui, mais beaucoup plus largement des questions qui tiennent au sens de leur travail, à ce que les Parisiens sont en droit d'attendre d'un service public à leur service en temps ordinaire, en temps de pandémie, les contraintes qui ont pesé sur les agents de la Ville de Paris durant cette phase de pandémie et leurs attentes pour l'avenir.

Je me réjouis que l'on ait organisé cette réunion qui était, je crois, une première pour la Commission des finances. Evidemment, c'était un échange de vues avec un objet extrêmement vaste. Nous organiserons ce type d'audition très régulièrement. J'ai à cœur, comme présidente de la Commission, que les élus, sans évidemment se mettre à la place des partenaires sociaux qui sont compétents pour discuter, soient pleinement informés des enjeux sur lesquels la 1ère Commission est compétente. La place des ressources humaines à Paris - malheureusement, je crois que l'adjoint en charge des ressources humaines, du dialogue social et du service public ne me démentira pas - cette place des agents de la Ville de Paris occupe trop peu de place au sein de nos débats. Tout simplement parce qu'elle est souvent abordée de manière fractionnée, technique, que, parfois, pour certains élus, et je ne leur jette pas la pierre, le coût d'entrée est compétent pour véritablement s'y intéresser. Vraiment, je crois que, de tous bords politiques, nombreux sont les élus qui s'intéressent à cette question et aux agents qui l'incarnent.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

2021 DAE 91 - Subvention (160.000 euros) à l'association E2C (Ecole de la Deuxième Chance) dans le cadre du plan Boost Emploi.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous démarrons donc avec l'examen du projet de délibération DAE 91 : subvention à l'Association "Ecole de la 2e Chance".

La parole est tout d'abord à Mme Camille NAGET, qui, je crois, est en salle des fêtes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération accordant une subvention à l'Ecole de la 2e Chance de Paris nous donne l'occasion de souligner tout le travail mené par cet établissement. D'autant plus dans ce contexte de crise sanitaire qui touche de plein fouet la jeunesse. 31,80 % de chômage à Paris concerne les moins de 25 ans et "a fortiori" plus fortement les jeunes appelés (?). Nous aurons l'occasion de revenir dans ce Conseil sur l'urgence d'un plan à destination des jeunes Parisiens et Parisiennes.

L'Ecole de la 2e Chance, c'est un espace unique, pensé et conçu à destination des jeunes adultes ayant quitté le système sans diplôme ni formation, pour ainsi lutter contre l'exclusion ou les exclusions. C'est un mode de fonctionnement et un accompagnement qui permet aux jeunes non seulement de s'insérer professionnellement, mais surtout de s'insérer durablement dans une filière qu'ils ou elles auront choisie. C'est une dimension importante. Le morcellement du marché du travail a conduit à effacer les métiers pour préférer des emplois que l'on doit à son employeur. Or, trouver un emploi, c'est une étape, mais choisir un métier, cela peut être pour la vie. L'Ecole de la 2e Chance accompagne donc les jeunes dans cette voie. Avec réussite, puisqu'elle a un taux de positivité de plus de 75 %, ce qui lui a valu le label excellence "E2C".

Dans un contexte de crise sanitaire, de confinement, ils ont réussi le tour de force d'une hausse de 100 % des entrées cumulées entre octobre 2020 et mars 2021 par rapport à la même période l'année précédente. Depuis le début de l'année, 278 jeunes ont été accueillis. Un succès indiscutable dû à la qualité de la formation dispensée et aux intervenantes et intervenants. D'ailleurs, victime de son succès, l'ouverture d'un nouvel espace est prévue d'ici la fin du mois de juin dans le 19e arrondissement, rue du Maroc, à quelques centaines de mètres de leurs locaux dans le 18e arrondissement, afin de leur permettre de répondre à la demande grandissante. L'occasion d'appuyer leur recherche de local - 1.000 mètres carrés dans le Sud parisien - pour renforcer leur rayonnement auprès de tous les jeunes Parisiens et Parisiennes. Si 43 % viennent des arrondissements populaires du Nord-Est parisien - les 18e, 19e et 20 arrondissements - la part des jeunes du Sud parisien est en hausse. Les attentes sont fortes et les besoins sont partout.

L'Ecole de la 2e Chance, c'est l'insertion professionnelle et citoyenne. Une double dimension à laquelle le président, Denis BOUCHARD, et toutes les équipes qui l'accompagnent sont fortement attachés. En plus du volet insertion professionnelle et de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, à l'Ecole de la 2e Chance, on considère qu'être inséré, c'est aussi être pleinement citoyen. Ainsi, les stagiaires ont mené des actions de propreté dans les 18e et 19e arrondissements, des actions en faveur de l'accès à l'eau à travers la planète, ou encore, fin mai, une création artistique pour le vingtième anniversaire de la loi Taubira de reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. D'ailleurs, je sais qu'ils venaient assister, avant les restrictions dues à la crise sanitaire, à une partie de nos séances du Conseil de Paris. Une raison de plus, s'il en fallait une, de nous comporter de manière respectueuse les uns envers les autres.

Nous nous félicitons donc du soutien de la Ville de Paris à l'Ecole de la 2e Chance. Avec ma collègue Barbara GOMES, nous continuerons de les soutenir, notamment au sein du conseil d'administration. Pour terminer, je reprendrai leurs mots : "Tous les jeunes doivent pouvoir avoir accès à l'emploi et trouver leur place dans la société, sans discrimination ni stigmatisation".

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

La parole est maintenant à Mme Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, les jeunes, notamment pendant cette crise, font face à beaucoup d'obstacles. D'ailleurs, j'ai déjà pris la parole sur ce sujet dans cet hémicycle. Le champ des possibles est réduit et de puissants mécanismes d'autocensure limitent également leurs aspirations. La fracture s'intensifie avec la crise sanitaire, entre les jeunes qui peuvent s'adapter aux standards actuels et ceux qui sont freinés par leur situation personnelle.

Les décrocheurs du collège et du lycée, les décrocheurs de la première année d'études supérieures, ceux qui se sont égarés, ou enfin ceux, qui après avoir fait deux ou trois ans d'études, se retrouvent dans un secteur qui ne leur plaît pas ou qui ne recrute pas. Environ 100.000 jeunes sortent chaque année du système de formation initiale sans diplôme ni qualification. Le Gouvernement s'est fortement engagé et a d'ailleurs lancé un programme complet pour soutenir les jeunes, notamment avec les plateformes "1 jeune, 1 solution", "1 jeune, 1 mentor", qui viennent directement en aide aux jeunes. L'Ecole de la 2e Chance ne délivre pas de diplôme, mais accrédite des

compétences en partenariat avec des coaches, des entreprises. Elle propose une insertion professionnelle par l'immersion en entreprise, une insertion citoyenne par des expériences sociales, solidaires ou associatives.

Cette association répond donc à un réel besoin, et je trouve que la subvention de la Ville de Paris est tout à fait bienvenue et légitime.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je suis presque gênée de prendre la parole après ces deux interventions, parce que vous avez, très bien, Mesdames, résumé ce que fait l'Ecole de la 2e Chance. C'est avec beaucoup de fierté que je peux partager avec vous cette émotion que vous avez fait passer et cette réalité que l'Ecole de la 2e Chance apporte aujourd'hui, c'est-à-dire une formation, un accompagnement, une écoute et la possibilité de retrouver un espoir, un avenir, parfois après des vies particulièrement compliquées ou des situations à des âges où l'on est plutôt perdu. Je vous remercie pour vos interventions.

Je n'en dirai pas plus puisque, que ce soit Mme NAGET ou Mme IBLED, je trouve que vos interventions se suffisent à elles-mêmes pour rendre hommage à cette très belle maison. Effectivement, c'est une école, mais c'est aussi une maison. Vous l'avez dit, c'est un accompagnement, des stages, des formations, du coaching, mais également de l'insertion, de la citoyenneté.

Je suis très fière de proposer d'abonder, dans le cadre d'un engagement supplémentaire du plan "Paris boost emploi" que nous avons adopté en novembre dernier - le renforcement de notre soutien aux structures accompagnant les Parisiennes et les Parisiens les plus éloignés de l'emploi - 160.000 euros sur un nouveau projet pour agrandir et accueillir plus de jeunes à l'Ecole de la 2e Chance, en plus des 400.000 euros socle que l'on verse tous les ans. Vous pouvez être assurés de notre soutien et du fait que nous continuerons à œuvrer auprès de l'Ecole de la 2e Chance pour les accompagner et pour accompagner tous nos jeunes.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ouvre donc le vote sur le projet de délibération DAE 91.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 91).

Je vous remercie.

2021 DAE 119 - Paris Boost Emploi. - Subvention (220.000 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2021-2023 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 119 : une subvention et un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle avec l'association "Ensemble Paris Emploi Compétences".

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour cinq minutes.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, plus de 35.000 emplois ont été détruits à Paris entre janvier et septembre 2020. De nombreux Parisiens et Parisiennes ont subi des licenciements et peinent désormais à retrouver un emploi équivalent, remplacé trop souvent par de l'emploi précaire. Pour aider les personnes les plus vulnérables à s'insérer et à faire face aux difficultés sanitaires, sociales et économiques causées par la crise, le développement et l'accompagnement individuel sont la clef. C'est le sens du "Plan Paris boost emploi" lancé en novembre 2020 par la Maire de Paris, pour permettre de renforcer les actions de la Ville et des partenaires du service public de l'emploi, surtout dans les quartiers populaires.

Je profite de ce projet de délibération pour saluer le travail d'"Ensemble Paris Emploi Compétences" - l'E.P.E.C. - mais également celui de l'Ecole de la 2e Chance et de la Mission Locale de Paris, structures partenaires de la Ville qui ont su s'adapter et continuer leur offre d'accompagnement des personnes suivies, en dépit des contraintes sanitaires. Cela a été dit par ailleurs. Rappelons qu'en tant que premier employeur, la Ville joue un rôle important dans l'insertion. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans ce Conseil.

Depuis 2016, l'E.P.E.C. travaille sur des parcours intégrés d'accès à l'emploi de publics qui en sont finalement très éloignés. Pendant cette crise, bien loin de réduire ses actions, l'E.P.E.C. a même décidé de renforcer le pôle

clause sociale. A titre d'exemple, pour 2020, plus d'un million d'heures d'insertion ont été réalisées sur l'année au bénéfice de 1.600 personnes. Le renforcement de ce pôle devrait permettre d'atteindre un objectif constant de 1,50 million d'heures d'insertion par an.

Permettez-moi de saluer aussi le redémarrage de la plateforme ressources humaines, services à la personne et métiers du domicile, dédiée à ce secteur en tension, qui devrait permettre un meilleur accompagnement et une meilleure lisibilité sur l'offre.

Il n'est pas question de tout détailler, mais je tenais à saluer, une fois encore, le travail des structures de l'insertion par l'activité économique dans le cadre du "Plan Paris boost emploi" porté par Afaf GABELOTAUD.

Notre groupe votera, bien entendu, cette subvention complémentaire.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame GOMES. Là encore, je ne peux que me féliciter que vous puissiez venir, par vos paroles, enrichir ce que nous apportons tous les jours de fierté, de soutien auprès de structures qui apportent beaucoup aux Parisiens, quel que soit leur âge. Nous étions auparavant sur l'Ecole de la 2e Chance avec des jeunes, voire très jeunes, et là, des personnes un peu moins jeunes, voire beaucoup moins jeunes. La Ville de Paris s'engage auprès de ces structures pour permettre des solutions pour tous les Parisiens afin de les accompagner, d'autant plus dans cette très complexe situation que nous traversons.

Vous l'avez rappelé, il s'agit d'une subvention de 220.000 euros et d'un avenant qui vient également, en plus de la subvention socle pour l'E.P.E.C., et permettra, dans le cadre de "Paris boost emploi", de venir abonder afin d'arriver à passer, voire à dépasser, le 1,50 million d'heures au profit des marchés publics privés dans le cadre des clauses sociales. On en était à un million d'heures aujourd'hui. Donc, 1,50 million d'heures, c'est une très belle ambition. Apporter un soutien aux T.P.E./P.M.E., un accompagnement complémentaire aux aides financières pour les soutenir dans la gestion de la crise au service d'appui R.H.

Enfin, de remettre en exploitation la plateforme que vous avez citée, la plateforme de service à la personne. C'est un secteur qui est en très forte demande, d'autant plus que la crise que nous venons de passer a prouvé que c'était un secteur extrêmement nécessaire et que l'on a toujours un peu mis de côté, voire un peu maltraité. Je compte bien faire en sorte que l'on tourne la page d'une image un peu injuste sur un secteur extrêmement essentiel et noble, dont il faut justement redorer l'image, mais également professionnaliser et apporter des vraies professions, les enrichir. Il y a beaucoup de choses à faire dans le service à la personne. Je crois que l'on peut faire encore beaucoup.

Merci encore pour votre intervention, et je vous prie de bien vouloir voter pour cette subvention qui vient enrichir nos actions en faveur de l'emploi et de l'accompagnement des Parisiens et des Parisiennes.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix le projet de délibération DAE 119.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 119).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réactivité de la Ville de Paris dans le soutien aux acteurs économiques parisiens.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 11 relatif à la réactivité de la Ville de Paris dans le soutien aux acteurs économiques parisiens.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE pour deux minutes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

A vrai dire : "à l'amélioration de la réactivité de la Ville de Paris dans le soutien aux acteurs économiques et parisiens", puisqu'il a d'abord fallu attendre la fin de la première vague de l'épidémie, les 23 et 24 juillet 2020, pour que le Conseil de Paris adopte un appel à projets "Relancer mon entreprise autrement" doté de 6 millions d'euros. Les aides versées visaient à financer la transformation de l'activité, soit en donnant à l'activité considérée des objectifs

environnementaux et de développement durable, soit en adaptant les locaux de manière à assurer la sécurité des clients comme des salariés face au virus de la Covid-19. Il a ensuite fallu 6 mois à la Ville de Paris pour sélectionner 117 acteurs économiques parisiens seulement. Les aides, d'un montant total de 2,50 millions d'euros sur 6, ayant été votées seulement lors du Conseil de Paris de décembre 2020.

La Ville de Paris vient d'annoncer dans la presse une nouvelle édition du dispositif "Relancer mon entreprise autrement" afin de soutenir les acteurs économiques parisiens. Mais les délais d'action, encore une fois annoncés par la Mairie, semblent une nouvelle fois déraisonnablement et inutilement longs. Une première vague de dossiers déposés avant la mi-mai étant susceptibles de donner lieu à des aides à l'été, mais tout dossier examiné après la mi-mai - donc c'est terminé - ne pouvant donner lieu à une aide qu'avant la fin de l'année 2021. Considérant l'urgence de la situation de tant d'entreprises parisiennes et de la nécessité d'investir pour faire évoluer l'activité et protéger les salariés et les clients, nous demandons à la Mairie de Paris de réviser absolument ses calendriers d'action et de manifester une bien plus grande réactivité dans le soutien apporté aux acteurs économiques parisiens.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Et bien, voilà ! Jusqu'à présent, on a eu de très beaux projets de délibération qui nous permettaient de voir qu'en faveur de l'emploi et en termes d'accompagnement, on a pu avoir la preuve que nous étions plutôt fiers de ce que l'on faisait et que nous n'avions ni couleur politique, ni "a priori". On était vraiment dans une action positive en faveur de tous les Parisiens et les Parisiennes, quel que soit leur âge, leur situation, leur problématique, d'autant plus quand il s'agit de crise.

Dans l'accompagnement, dans l'écoute, nous avons toujours écouté, j'ai toujours écouté et je n'ai jamais été fermée à aucune idée. D'où qu'elles viennent, d'ailleurs. Je suis donc un peu surprise par ce vœu qui parle de réactivité, d'autant plus vous qui êtes quand même très à cheval sur les lois et une forme de compréhension très pratico-pratique des délais, etc. Je vous remercie néanmoins de l'intérêt que vous portez au dispositif "Relancer mon entreprise autrement". Je regrette, malheureusement, qu'il ne puisse vous inspirer qu'une énième polémique stérile. Pourquoi stérile ? Je ne reviendrai pas sur le calendrier de la première édition de cet appel à projets dont la création a été annoncée dès la sortie du premier confinement.

La vérité, c'est que nous avons ajusté la période de candidature avec l'avis de nos partenaires pour coller au mieux aux besoins des professionnels. Un professionnel, il n'a pas une idée tout de suite et maintenant. Face à la crise, il n'était pas capable de réfléchir et d'avoir une solution tout de suite et maintenant. Il a fallu travailler avec eux pour savoir de quels délais ils avaient besoin, ce dont ils allaient avoir réellement besoin. Il y avait beaucoup d'aides. Il fallait faire le tri. On était là, on les a accompagnés, on les a écoutés.

Pour cette deuxième édition, nous avons souhaité étendre la période de candidature afin de permettre à un plus grand nombre d'entreprises de postuler, de ne pas avoir un seul appel à projets et un seul jury, mais d'en faire deux dans l'année, de pouvoir répondre à tous les besoins. Parce que, quand on est une entreprise, on a besoin de se dire : "En fait, au regard de la situation, j'aurai plutôt besoin de ceci que de cela, pour relancer, pour pérenniser mon entreprise". Voilà, c'est totalement pragmatique.

Donc, une première vague de dossiers sera étudiée par un jury lundi prochain, le 7 juin, pour présentation des subventions au Conseil de Paris de juillet. Il en sera de même à l'automne pour les dossiers déposés avant le 15 septembre, date butoir.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Madame la Maire. Pardonnez-moi.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Juste pour dire... C'est un étonnement. Je demanderais juste que ce soit une demande de retrait ou un avis défavorable. Il y a des explications très simples. La première, c'est que les entreprises qui candidatent ont besoin de temps. La seconde, c'est que de telles subventions pourront atteindre jusqu'à 50.000 euros. Ont besoin de passer devant cette Assemblée. Donc, je reste perplexe, d'autant plus que nous avons toujours avancé ensemble. Au sujet de l'emploi, il n'y a pas de polémique à avoir.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Votre vœu est maintenu, Madame CARRÈRE-GÉE ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - 6 mois pour examiner des dossiers, je trouve cela drôle.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - J'ouvre le vote sur le vœu n° 11 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu n° 11 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la privatisation du ménage dans certains sites administratifs.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 12 relatif à la privatisation du ménage dans certains sites administratifs.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour deux minutes.

Non ?

Pardon, allez-y.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, par ce vœu, nous tenons à nouveau à sensibiliser l'Exécutif sur les risques qu'entraînerait l'externalisation, pour ne pas dire la privatisation...

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Pardonnez-moi, cher collègue : votre masque.

M. Jean-Philippe GILLET. - Pardon.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

M. Jean-Philippe GILLET. - Par ce vœu, nous tenons à nouveau à sensibiliser l'Exécutif sur les risques qu'entraînerait l'externalisation, pour ne pas dire la privatisation, des agentes et des agents de nettoyage de manière générale, et en particulier pour celles et ceux dont les contrats sont amenés à prendre fin, comme c'est le cas pour certaines et certains d'entre eux dans les 11e et 12e arrondissements. Je dis bien "à nouveau", car il y a trace de courriers du groupe Communiste et Citoyen, mais surtout d'un vœu sur la même question voté lors du dernier Conseil du 11e arrondissement.

Ces agentes et ces agents de nettoyage ont travaillé depuis mars 2020, pendant toute la durée de la pandémie, pour procéder notamment à des renforts sur les points de contact en application des protocoles sanitaires renforcés. Ces agentes et ces agents sont, pour certains, des saisonnières et des saisonniers recrutés régulièrement par la Ville de Paris depuis 2009 ou 2011. Notre responsabilité est très grande vis-à-vis des agents les plus précaires, les plus durement touchés par la crise sociale qui va suivre la crise sanitaire.

Dans un courrier adressé aux organisations syndicales, la Maire de Paris a réaffirmé sa volonté de progresser sur l'égalité réelle femmes/hommes, afin que les femmes bénéficient d'améliorations concrètes de leurs conditions de travail et que soient dynamisées les carrières des corps les plus féminisés, ce qui est le cas - nous le savons tous - des métiers du nettoyage.

Comme nous l'avons déjà évoqué lors du vote du budget emploi de décembre 2020, il est indispensable, pour le groupe Communiste et Citoyen, que tout soit mis en œuvre pour déprécariser les agentes et les agents qui ont été en première ligne dans le cadre de la lutte contre le Covid. Nous avons collectivement salué le professionnalisme et l'engagement de ces agents, qui ont permis de garantir la continuité du service public pendant la crise. Nous devons aujourd'hui permettre à ces femmes et à ces hommes de bénéficier des garanties qu'ils sont en droit d'attendre de la part de la Ville de Paris. De nombreux agents, majoritairement des femmes, sont également en renfort pour assurer le nettoyage des écoles depuis mai 2020, afin de permettre l'application du protocole sanitaire dans le cadre de la lutte contre le Covid.

Comme nous l'avons encore rappelé à l'occasion du Conseil de Paris du mois d'avril, les communistes n'acceptent pas que des agentes ou des agents se retrouvent sans salaire à la veille des congés d'été...

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure.

M. Jean-Philippe GILLET. - Pour être embauchés ou remplacés par d'autres vacataires à la rentrée de septembre 2021. Les élus parisiens, quel que soit leur mandat ou responsabilité, manquent de visibilité sur les redéploiements en cours opérés par la DILT sur les nettoyages des sites, alors que les besoins de nettoyage...

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Il va vraiment falloir conclure. Vous êtes en train de dépasser votre temps de parole.

M. Jean-Philippe GILLET. - Nous ne comprenons pas quelles sont les logiques à l'œuvre induisant la réduction du nombre d'agents de ménage, ni d'ailleurs sur quelle base s'opèrent ces redéploiements. Les communistes réaffirment leur opposition aux externalisations, au recours à des entreprises privées qui fondent leurs marges sur la course au moins-disant social, au détriment de la qualité de service et des conditions de sécurité des travailleuses et des travailleurs.

C'est bien l'objet de notre vœu, qui propose à la fois que les maires d'arrondissement soient "a minima" informés de toute velléité du recours à la privatisation, et surtout, que la Ville cesse ce type d'externalisation.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci pour votre vœu, cher Jean-Philippe GILLET. Vous évoquez beaucoup de questions, à la fois des situations particulières et des enjeux généraux. Je vais essayer, dans le temps qui m'est imparti, de répondre aux différents points que vous avez évoqués.

La situation du nettoyage à la Ville - vous le savez et vous m'avez donné l'occasion de le préciser - repose sur des prestations qui sont assurées en régie par des agents publics, des fonctionnaires, et dans un certain nombre de sites ou de directions, sur des prestations qui sont assurées en externe par des entreprises privées. Il n'y a pas, aujourd'hui, de volonté de bouleverser les choses, de ce point de vue. Mais, en revanche, il peut arriver effectivement que, dans un souci d'optimiser la gestion et l'organisation de ces prestations de nettoyage, le mode de gestion de certains sites évolue. C'est notamment le cas pour essayer de regrouper les agents publics sur des sites de plus grande importance, ce qui permet de faciliter l'organisation du travail en équipe, et aussi d'éviter le travail isolé, qui est, on le sait, un facteur de risque au travail important.

De ce point de vue, il est normal qu'il puisse y avoir des évolutions de modes de gestion de sites, du public vers le privé ou du privé vers le public. Cela ne veut pas dire que cet équilibre général, que j'indiquais précédemment, soit remis en cause.

De ce point de vue, je ne peux pas soutenir votre vœu qui nous empêcherait de procéder à ces mouvements. En revanche, là où je rejoins tout à fait l'expression de votre vœu, c'est sur la nécessité, la légitimité pour les maires d'arrondissement d'être informés de l'évolution, le cas échéant, de ces modes de gestion dans les sites et les équipements qui les concernent. C'est tout à fait quelque chose qui doit être mis en place. Lorsque cela n'est pas fait, ce sera corrigé. Mais, pour les raisons que j'indiquais - c'est-à-dire le fait qu'il n'y a pas de volonté de remettre en cause cet équilibre global, mais la nécessité de préserver cette capacité de faire évoluer les modes de gestion lorsque cela est utile, y compris pour les agents et les équipes elles-mêmes - je serais contraint de donner un avis défavorable sur votre vœu si vous ne souhaitez pas le retirer.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Au vu de ces explications, ce vœu est-il maintenu ?

M. Jean-Philippe GILLET. - Je vais le maintenir.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Maintenu.

Avant de procéder au vote, j'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de M. Franck MARGAIN, qui est en salle des fêtes.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je regrette, à la lecture de ce vœu déposé par nos collègues du groupe Communiste et Citoyen, le énième retour d'un débat largement dépassé qui cherche à opposer service public et entreprise privée. Si les métiers de la privatisation peuvent légitimement soulever des interrogations, il ne semble pas que celui du ménage en fasse partie. En réalité, la véritable question sous-jacente à cette volonté de déléguer le ménage de certains sites administratifs à une entreprise privée, est celle de l'efficacité et de la modernisation du nettoyage. De même que le ramassage des ordures est public dans certains arrondissements et privé dans d'autres, selon des critères d'objectifs d'efficacité et "in fine" - ne l'oublions pas - du meilleur usage des deniers publics, donc de l'argent du contribuable, ainsi que du meilleur service rendu.

C'est la même logique qui doit guider nos choix concernant le nettoyage. A cette aune, il me semble plus important de s'interroger quant à la qualité de carrière du personnel de ménage aujourd'hui employé à la Ville : création de filières métiers avec des évolutions pour le personnel, soutien à l'innovation et à l'esprit d'initiative, amélioration des carrières avec prime de formation.

Je m'interroge, en outre, quant à cette privatisation envisagée. Depuis 2001, la masse salariale est constamment en augmentation, tant en nombre d'agents qu'en dépenses de fonctionnement. Par conséquent, si la Ville se déleste de certaines missions, ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise idée, à quoi sert cette augmentation ininterrompue de la masse salariale ? Le personnel qui n'aura plus à faire le ménage dans certains sites fera-t-il toujours partie de l'effectif de la Mairie à la suite de la privatisation ? Autrement dit, quel sera leur avenir et seront-ils toujours rémunérés par la Ville, alors que leur ancienne mission sera désormais facturée à une entreprise privée ?

En conclusion, le ménage dans certains sites administratifs ne peut être considéré comme une mission essentielle de notre collectivité et sa privatisation ne saurait être considérée comme taboue, mais devrait répondre à des raisons objectives d'efficacité, de qualité et de coût.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix le vœu n° 12 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu n° 12 est rejeté.

2021 DAE 133 - DASES - Subvention de fonctionnement (35.000 euros) à l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air d'Ile de France (UNAT Ile de France) (15e).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 133 - DASES : subvention de fonctionnement à l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air d'Ile-de-France.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, pour cinq minutes.

Mme Nathalie MAQUOI. - Madame la Maire, chers collègues, depuis le début de la crise sanitaire et de cette nouvelle mandature, la Ville de Paris a poursuivi ses actions dans un contexte difficile et particulièrement éprouvant pour le secteur du tourisme. Elle a accompagné des acteurs qui sont très divers, ainsi que des habitants et des visiteurs. Par exemple, à l'été 2020, une opération de visite guidée a été organisée pour offrir un moment de répit et d'évasion aux Parisiennes et aux Parisiens, et soutenir des professionnels du tourisme. Cette opération, menée avec succès en partenariat avec la Fédération nationale des guides interprètes et conférenciers, a permis d'esquisser une nouvelle forme de tourisme et de faire découvrir ou redécouvrir Paris et ses quartiers aux Franciliens et aux Parisiens en particulier.

En complément de ces actions, qui vont être renouvelées à l'été 2021, il y a aussi un plan de soutien pour maintenir l'accès aux vacances des familles franciliennes populaires. L'un des enjeux est de contribuer à rendre plus accessible le tourisme aux personnes en situation de handicap notamment, dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, d'accompagner et de développer l'accueil des jeunes publics pour qu'ils découvrent Paris, de veiller au tissage et à la mise en réseau des initiatives du tourisme alternatif, social et solidaire sur notre territoire.

C'est donc l'objet de ce beau projet de délibération et du soutien qui est alloué à l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air d'Ile-de-France.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MAQUOI.

La parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Présidente. Merci, Madame MAQUOI.

Effectivement, nous avons ici une subvention de fonctionnement pour l'UNAT. Le tourisme social est l'une des composantes importantes du tourisme durable, comme vous l'avez rappelé, qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels de l'environnement et des communautés d'accueil.

Vous avez rappelé les différentes actions que mène la Ville, que ce soit sur les questions de billetterie, mais aussi sur notre volonté de développer une offre d'hébergement mieux adaptée aux familles. Bien évidemment aussi, dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, dont l'un des enjeux sera celui du message d'hospitalité que nous souhaitons adresser du point de vue de la Ville de Paris au reste du monde. Les questions qui sont les questions d'hospitalité et de ville accueillante sont au cœur des actions que nous menons dans le domaine du tourisme.

Cette subvention est donc une subvention de fonctionnement que nous versons régulièrement depuis plusieurs années à l'UNAT, l'Union nationale des associations de tourisme, qui travaille sur les questions du tourisme social et solidaire, sur les questions du tourisme réceptif, les hébergeurs, mais aussi du tourisme émetteur, les gestionnaires d'équipements, organisateurs et séjours de voyage.

Cette subvention a pour vocation de travailler autour de trois axes. D'abord, de contribuer à l'accessibilité du tourisme et des loisirs aux personnes en situation de handicap sur Paris et sa région. Deuxièmement, d'accompagner le réseau des hébergeurs jeunes du tourisme social et solidaire, pour consolider et développer l'accueil des scolaires et des 18-30 ans sur destination. Enfin, de contribuer au maillage des initiatives du tourisme alternatif, social et solidaire. C'est donc un enjeu extrêmement important pour notre ville et pour une ville comme Paris, dans lequel nous souhaitons réaccueillir les touristes. Les touristes reviennent petit à petit, mais ils sont en train de revenir dans notre ville. Dans ce cadre, nous souhaitons continuer à favoriser, à développer un tourisme durable, social, inclusif et ouvert à toutes et à tous.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DAE 133 - DASES.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 133 - DASES).

Je vous remercie.

2021 DDCT 37 - Attribution de 6 subventions de fonctionnement (75.000 euros) et d'une subvention d'investissement (24.593 euros), convention de fonctionnement avec l'Association française d'Astronomie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 37 : attribution de 6 subventions de fonctionnement et d'une subvention d'investissement, convention de fonctionnement avec l'Association française d'Astronomie.

La parole est à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Madame la Maire, chers collègues, depuis la mandature précédente, en charge notamment des questions de vie nocturne dans le 14^e arrondissement, je suis heureuse de pouvoir porter ces sujets aujourd'hui au Conseil de Paris pour ma première intervention. J'en profite pour vous remercier de votre accueil. J'ai également une pensée affectueuse pour Geneviève LARDY WORINGER, qui m'a précédée au Conseil.

Chers collègues, inutile de vous rappeler ici le contexte particulièrement difficile que connaissent le secteur de la vie nocturne et ses activités, qui nous ont tant manqué ces derniers mois. Les terrasses, les bars, les discothèques, les restaurants, tous ces moments de partage et de convivialité que nous apporte la culture et que nous retrouvons petit à petit avec grand plaisir.

C'est pourquoi, afin de soutenir la reprise d'une vie nocturne attractive, diversifiée et apaisée, en ce moment de sortie progressive du couvre-feu et dans la continuité de l'action menée depuis 2014 en concertation avec l'ensemble des membres du "Conseil de la Nuit", la Ville de Paris soutient à ce Conseil 6 associations, dont le Syndicat des organisateurs culturels libres et engagés, l'Association des barmen de France, l'association "Habiter Paris", l'association "Wimooov" ou encore l'Association française d'Astronomie.

J'en profite pour souligner l'action de qualité de l'Association française d'Astronomie, que nous avons le plaisir d'accueillir dans le 14^e arrondissement. En effet, avec l'ouverture de certains parcs et jardins 24 heures sur 24 en période estivale, le parc Montsouris profitera une nouvelle fois cet été de deux soirées d'observation des étoiles avec l'Association française d'Astronomie, qui a ses locaux et que nous sommes ravis de retrouver. Ces soirées accueillent chaque année des centaines de curieux, des petits comme des grands, auxquels l'Association française d'Astronomie fait découvrir le ciel, ses étoiles, ses planètes, avec une pédagogie reconnue et appréciée.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à venir passer quelques soirées la tête dans les étoiles dans le 14^e arrondissement ou dans l'un des 12 arrondissements qui accueilleront également l'opération "Paris sous les étoiles", et à soutenir ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci pour cette première intervention, comme vous l'avez dit. Elue du 14^e arrondissement moi-même, je m'adresse aux pensées amicales que vous adressez à Geneviève LARDY WORINGER.

La parole est à M. Frédéric HOCQUARD, pour vous répondre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Présidente, et merci, Mélody TONOLLI, d'avoir réservé votre première intervention à la question de la vie nocturne. J'en suis tout à fait flatté, en tout cas content.

Nous avons effectivement ici une série de subventions de soutien à la vie nocturne. Vous savez que c'est un sujet important. Là aussi, la vie nocturne reprend. Pour l'instant, simplement jusqu'à 21 heures. Bientôt, jusqu'à 23 heures. A partir de la fin du mois de juin, à la fin du couvre-feu, elle pourra pleinement prendre son essor et son envol à Paris.

Un certain nombre de subventions - vous les avez rappelées - à l'intérieur de ce projet de délibération. J'en soulignerai quelques-unes. Sur le Syndicat des organisateurs culturels libres et engagés, il s'agit d'un collectif d'organisateur de fêtes, que nous soutenons, qui cherche et vise à ce qu'il puisse y avoir une interface entre les organisateurs de fêtes au niveau de Paris et de sa première couronne, et la Préfecture de police ou la Ville de Paris.

Une deuxième subvention que je voudrais souligner aussi : c'est l'association "12 Bars en scène", qui est une structure qui va organiser à partir du mois de juin et jusqu'à la fin de l'année, un certain nombre d'actions culturelles dans les bars.

Dernière subvention : l'association "Habiter Paris", où, pour la première fois, nous subventionnons et aidons une association de riverains. Là aussi, vous le savez, il y a eu, dans le cadre des concertations que nous menons, tout un travail pour soutenir le tissu associatif dans ce domaine.

Dernière chose à ce sujet : vous l'avez rappelé, mais je vais la détailler un peu plus. L'Association française d'Astronomie, où, depuis 2014, nous ouvrons les parcs et les jardins la nuit pendant l'été, 24 heures sur 24. Je voudrais souligner ici l'effort qui est fait par les services de la Ville - la DEVE, de ce point de vue - et bien évidemment, saluer aussi mon collègue Christophe NAJDOVSKI, avec lequel nous travaillons sur ces sujets.

Depuis 2014, l'ensemble des parcs et jardins sont ouverts la nuit l'été, de manière à être des endroits de fraîcheur. Je rappelle que ces ouvertures ont lieu parce que les parcs et jardins sont des puits de fraîcheur par rapport à un environnement urbain chaud. Il est plus chaud l'été que l'hiver. Troisième chose, nous avons souhaité que, dans ces parcs et jardins, nous ne développiions pas forcément des activités qui soient festives, dans lesquelles il peut parfois y avoir un niveau sonore important, mais que plutôt, parce qu'il y a déjà beaucoup d'activités festives nocturnes présentes à Paris, ce soient des endroits de repos, de convivialité, des sortes - si vous me passez l'expression - de "chill-out" de la vie nocturne à Paris.

C'est dans ce cadre que, depuis 2018, nous avons un partenariat avec l'Association française d'Astronomie qui permet d'organiser un certain nombre de soirées non musicales, mais dans lesquelles sont mis à disposition des habitants, des Parisiennes et des Parisiens, des télescopes, des lunettes, de manière à pouvoir regarder les étoiles. C'est à la fois une activité ludique et une activité éducative. Nous avons donc, cette année, 17 soirées qui seront réparties sur tout le territoire parisien.

Deux parcs nouveaux ont été ouverts cette année. Il s'agit du parc Martin-Luther-King, dans le 17^e arrondissement, et du jardin du Ranelagh, dans le 16^e arrondissement, dans lesquels deux soirées seront organisées aussi à cet endroit-là, de manière à pouvoir faire bénéficier à l'ensemble des Parisiens des moments qui ne sont pas simplement des moments où l'on regarde les étoiles. Mais regarder les étoiles, c'est aussi découvrir l'univers, c'est aussi regarder le ciel et savoir quelle est la place de l'humanité à l'intérieur de cet univers. C'est aussi une manière de se rappeler que l'être humain fait partie d'un ensemble qui s'appelle "la nature". C'est aussi une éducation à pouvoir respecter cet ensemble, cet écosystème qu'est l'écosystème naturel.

Donc, voilà, un peu pour vous présenter l'ensemble de ces subventions. Je vous invite à partir du 2 juillet. Nous commencerons par le square Séverine, dans le 20^e arrondissement - un arrondissement qui m'est cher, comme vous le savez - avec cette première soirée de découverte des étoiles à partir de 22 heures 30.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc au vote le projet de délibération DDCT 37.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 37).

Je vous remercie.

2021 DAE 141 - Convention de co-production. - Hacking 2021.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 141 : convention de co-production du "Hacking 2021".

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER en salle des fêtes.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, cet après-midi, je m'adresse à vous avec quelques questions rhétoriques. Est-ce que la réduction de l'empreinte carbone vous intéresse, mes chers collègues ? Est-ce que le développement de solutions de proximité est un enjeu pour notre Ville ? Mes chers collègues, est-ce que la solidarité et le fait de créer ou de recréer du lien social, est important pour vous ? Mes chers collègues, est-ce que nous devons continuer à nous investir sur la participation citoyenne ? Parce que je sais que la réponse est "oui", je vous invite à participer à la septième édition du "Hacking de l'Hôtel de Ville", qui répondra par l'innovation à toutes ces questions.

Elle aura lieu en octobre grâce à la mobilisation de Pénélope KOMITÈS et des équipes qui travaillent auprès d'elle. Je les salue toutes et tous pour leur implication.

Depuis 2015, en effet, "Paris et Compagnie" - "Paris&Co" - l'agence de développement économique et d'innovation de la Ville de Paris et de la Métropole, organise ce temps fort pour l'écosystème de l'innovation parisien, national et international qu'est le "Hacking de l'Hôtel de Ville". Cet événement rassemble plus de 1.000 acteurs : des "start-up" évidemment, des ingénieurs, des ingénieures, des associations, des grands groupes, des centres de recherche, qui suscitent de nouvelles collaborations qui mettent à l'honneur des innovations et des projets pour répondre aux enjeux que j'ai cités précédemment, et bien d'autres encore évidemment.

En parallèle de cet événement - qui devait être organisé en juin, dans quelques semaines, mais est reporté pour les raisons que vous imaginez afin qu'il puisse être le bel événement d'échange, de collaboration, de participation qu'il s'apprête à être - il est utile que la Ville de Paris s'associe à "Paris&Co" pour présenter une exposition thématique, qui est intitulée "Hacking de l'Hôtel de Ville : l'innovation au service de la ville du quart d'heure". Pourquoi cette exposition ? Tout simplement parce qu'elle permettra aux Parisiennes et aux Parisiens, et aussi aux visiteuses et aux visiteurs, d'accéder aux présentations des créateurs et de leurs innovations qui sont déjà existantes au service de la Ville de Paris, ou qui sont directement accessibles pour les particuliers, ou pour les entreprises du territoire.

Cette exposition présentera donc des solutions concrètes qui participent au quotidien à la haute qualité de la vie urbaine. Par exemple, avec le projet "Merci Raymond" qui végétalise le milieu urbain dans de nombreuses villes, avec le projet "PICNIC" qui développe des architectures modulaires, ce qui permet d'animer et de tirer profit au maximum de l'espace public, qui est très contraint à Paris comme nous le savons tous. On pourra également voir la ferme urbaine Dunois qui proposera bientôt des ateliers pédagogiques sur les 1.600 mètres carrés des écoles Dunois. C'est dans le 13e arrondissement et cela fait partie des fameux quartiers d'innovation urbaine de "Paris&Co".

Je parle de ce qui se passera en 2021, mais, dans les années précédentes, on avait vu "Affluence", par exemple, qui mesure l'affluence des lieux publics. Ce qui est évidemment très utile pour la planification urbaine. On avait vu des projets de triporteurs, d'autres véhicules électriques, pour accélérer la révolution des modes doux dans la logistique urbaine. On peut le voir tous les jours dans la rue. Cette mutation, cette innovation qui prend corps dans les rues de notre ville. On avait également eu "Bonanza", qui permet de diffuser des campagnes de recrutement sur les réseaux sociaux à destination des jeunes qui les utilisent, des 18-35 ans, tout simplement pour injecter du sang neuf dans nos équipes au service de l'intérêt général.

Avec cette exposition, qui aura lieu à partir du 27 octobre, à partir du jour du "Hacking de l'Hôtel de Ville", la Ville offre du sang neuf aux Parisiennes et aux Parisiens parce qu'à l'heure où les milieux urbains doivent relever toujours plus de défis, il est capital de permettre à ses habitantes, à des habitants de comprendre les solutions qui sont mises en œuvre dans son environnement. En allant les exposer directement dans l'espace public, donc sur les grilles de l'Hôtel de Ville et sur la façade de la caserne Napoléon, c'est ce que nous ferons. C'est la raison pour laquelle je vous invite à soutenir ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, et répondre à cet enthousiasme, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS, qui est en salle Webex.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Bonjour. Merci, cher Boris.

Comme vous le savez, "Paris&Co", qui est l'agence de développement économique et d'innovation de la Ville de Paris, mais aussi de la Métropole, favorise, comme vous l'avez bien dit, le rayonnement de l'écosystème de l'innovation, notamment à travers l'incubation de plus de 500 "start-up" par an, et cela via l'organisation d'événements nationaux et internationaux, et bien évidemment, le déploiement de solutions innovantes au profit de la ville durable, en particulier sur le champ d'adaptation au changement climatique, du renforcement du lien social et de la modularité des espaces et des modes de vie.

Depuis 2015, l'agence organise un temps fort pour l'écosystème de l'innovation parisien, français, international également, qui est le "Hacking de l'Hôtel de Ville". C'est un événement qui permet, sur une journée, de rassembler plus de 1.000 "start-up", des associations, des grands groupes, des centres de recherche, mais aussi d'avoir également tous les directeurs et les cadres de l'Hôtel de Ville pour susciter de nouvelles collaborations et mettre à l'honneur des innovations et des projets issus de la recherche publique.

Nous avons prévu, comme vous l'avez dit, cet événement le 30 juin. Nous l'avons repoussé au regard de la jauge liée aux conditions sanitaires actuelles. C'est une édition qui est donc reportée, mais qui fera la part belle aux solutions innovantes. Elle permettra de mettre en lumière des projets œuvrant à dessiner un nouveau cap dans la transition écologique et sociétale des villes, au regard des dimensions que sont l'écologie, pour réduire l'empreinte carbone, la proximité, pour découvrir les ressources de nos villes.

Comme vous l'avez dit, nous aurons un moment particulier au service de la ville du quart d'heure sur les grilles de l'Hôtel de Ville et de la façade de la caserne Napoléon, qui est une exposition qui permettra aux Parisiennes, aux Parisiens et aux touristes - qui seront, j'espère, revenus - d'accéder à la présentation des créateurs et à leurs innovations qui ont déjà été mises en place au service de la Ville de Paris, qui sont accessibles pour des particuliers

ou des entreprises, et qui présenteraient effectivement des solutions très concrètes, comme vous l'avez dit, Monsieur JAMET-FOURNIER, notamment des exemples comme "Merci Raymond" ou "PICNIC".

Merci de voter ce projet de délibération. Ce sera un moment important pour cet écosystème de l'innovation parisienne et métropolitaine.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DAE 141.

Le vote est ouvert.

Ce n'est pas ouvert pour tout le monde ? Alors, on va laisser ce vote ouvert un peu plus longuement, le temps que vous puissiez...

C'est bon ? Vous faites bien de me le signaler.

Vu le nombre de votants, je pense que c'est bon.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 141).

2021 DAE 57 - Signature d'un arrêté portant règlement du Carré aux artistes de la place du Tertre (18e).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 57 relatif au règlement du Carré aux artistes de la place du Tertre.

La parole est d'abord à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, qui est en salle des fêtes.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots pour appuyer ce projet de délibération important pour les artistes du Carré du Tertre. La procédure d'A.P. qui nous est soumise au vote aujourd'hui était importante, car, depuis plusieurs années, tout a été mis en œuvre par la mairie du 18e arrondissement et les services de la Ville de Paris pour mieux organiser l'occupation de l'espace public et inscrire un Carré aux artistes dans des dispositions légales partagées et connues de toutes et tous.

Les artistes du Tertre lient, pour la plupart, leur destin à la vie de cette place. Si cette évolution légale peut nous apparaître naturelle, elle ne l'est pas forcément pour elles et eux. Au nom des élus écologistes, je tiens ainsi à saluer le travail important et essentiel fait par la DAE et l'équipe, notamment de Catherine DEGRAVE, qui a préparé la démarche et fourni aux artistes tous les outils nécessaires à la compréhension la plus claire du cadre administratif que nous posons désormais. Un cadre qui donne toutes leurs chances aux occupants actuels, comme à de futurs occupants qui auront tout loisir de venir proposer au jury leurs œuvres, et après, les proposer à l'ensemble des visiteurs de la place.

Je profite aussi de ce projet de délibération pour rappeler notre attachement à la butte Montmartre et la nécessité d'inscrire son avenir dans la perspective d'un tourisme plus durable, moins soumis au tourisme de masse. Si c'est bien l'ambition portée par notre majorité, les élus écologistes seront vigilants. Les artistes du Tertre sont une partie prenante essentielle de la renommée de la butte à travers le monde. Pour autant, la crise que nous subissons aura démontré à quel point ils sont aussi fragiles que n'importe quelle activité économique classique soumise à un tourisme dérégulé, mondialisé, livré à Airbnb et peu tourné vers le local. Nous ne cessons de le dire depuis le début de ce mandat.

Cette lutte contre le tourisme de masse, c'est donc le sens de l'inscription de Montmartre au patrimoine mondial de l'Unesco, qu'avec le maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE, et les élus de l'arrondissement, nous portons. Une ambition pour donner un cadre qui ne livre plus un site patrimonial aussi identitaire que la butte Montmartre, au monopole touristique classique, que subissent nombre de capitales européennes. Une ambition pour protéger un patrimoine et aider les acteurs locaux à se tourner non plus seulement vers les voyageurs à l'international, mais aussi vers les Parisiennes et les Parisiens. Car, si la crise doit nous enseigner une chose, c'est l'opportunité de redécouvrir la richesse du patrimoine parisien, qu'il soit immatériel, naturel ou culturel, pour les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi pour les habitants de l'Île-de-France.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD, en salle des fêtes.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est très important. Il peut paraître très limité ou circonscrit à un petit périmètre, qui est la place du Tertre. Il est néanmoins très important parce qu'il met un terme à une longue période d'incertitude pour les artistes, inquiets à la perspective de ce qu'ils ont entendu annoncer, à savoir une mise en concurrence pour l'exploitation d'emplacements dans l'espace public. Une mise en concurrence rendue obligatoire par l'ordonnance du 19 avril 2017.

Cela fait donc des mois, des années, qu'ils avaient en tête que cela viendrait un jour, et donc, ils étaient particulièrement inquiets à l'idée de remettre en cause, pour un certain nombre d'entre eux, des habitudes. Sans doute inquiets, peut-être, à la perspective de ne pas retrouver leur emplacement. Ce qui peut tout à fait se comprendre. Et donc, ce projet de délibération met un terme à cette longue période d'inquiétude.

Je veux, comme vient de le faire mon collègue Frédéric BADINA-SERPETTE, saluer le travail des équipes de Catherine DEGRAVE et de Sophie LAZERAT à la DAE, qui ont réussi - par un long travail, par beaucoup de discussions avec les artistes, avec nous, équipe municipale du 18^e arrondissement - à proposer un projet de délibération et une mise en concurrence qui repose sur un cahier des charges à la fois équilibré et respectueux des artistes.

Je veux donner quelques éléments qui l'illustrent. Par exemple, les artistes qui seront désignés pour occuper des emplacements pourront les occuper pour une durée de sept ans. Ce qui est tout à fait inédit, mais justifié par le fait que c'est une procédure assez lourde et anxiogène pour eux, il faut bien le reconnaître. D'autant que, je le rappelle, un certain nombre d'entre eux sont assez âgés, et donc, peu habitués à ce type de procédure. Sept ans, c'était une réponse. Je salue la volonté d'Olivia POLSKI sur ce point, de pouvoir apporter une réponse rassurante aux artistes quant à l'exercice de leur activité.

Puis, un deuxième élément très important, qui était très attendu : c'est la prise en compte de l'expérience. Beaucoup d'entre eux sont là depuis longtemps, et donc, ils ont une expérience du travail de cette place, de relation avec les touristes, avec leur clientèle. Il était utile, évidemment, que cette spécificité de la place du Tertre soit reconnue dans cet appel à projets.

Puis, précision très importante, qui vient en complément de ce que je disais jusque-là. Il est prévu un accompagnement des artistes les plus âgés, ou de ceux qui sont le plus en difficulté, pour constituer leur dossier administratif. Cela répondait à l'une de leurs inquiétudes. C'est un accompagnement parfaitement justifié qui devrait permettre que toute cette procédure se passe dans les meilleures conditions.

Le nouveau règlement qui est proposé dans ce projet de délibération intègre aussi une refonte du règlement qui porte sur un certain nombre d'aspects plus pratiques, avec la suppression d'une certaine catégorie d'emplacements qui étaient réservés aux visiteurs pour permettre d'avoir des démonstrations, des événements, que les artistes puissent élargir un peu leur activité.

Malgré tout cela, on doit le reconnaître, un certain nombre d'entre eux demeure inquiet. Certains de manière tout à fait compréhensible parce que tout cela est très nouveau. D'autres refusent purement et simplement cette mise en concurrence. Je crois qu'il faut dire, dans le cadre de ce Conseil de Paris, que notre responsabilité d'élus est évidemment que les collectivités que nous servons respectent totalement et intégralement la loi. C'est bien ce que ce projet de délibération permet de faire.

Il était important de le souligner et particulièrement important que ce projet de délibération puisse enfin passer au Conseil de Paris. Je vous invite donc à le voter massivement.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, beaucoup a déjà été dit. Juste rappeler que ce Carré aux artistes de la place du Tertre est évidemment un élément identitaire pour le 18^e arrondissement extrêmement important, mais cela va bien au-delà du 18^e arrondissement, puisque c'est un carré qui a accueilli en son temps Picasso, Toulouse-Lautrec, ou encore Modigliani, et qu'il jouit d'une renommée non seulement en France mais aussi à l'étranger, et qu'il est, à ce titre d'ailleurs, l'un des lieux de Paris les plus visités par les touristes chaque année.

Moi aussi, je veux remercier, comme cela a été fait précédemment, les services de la DAE pour le travail qui a été fait, mais aussi la mairie du 18^e arrondissement qui s'est beaucoup investie, puisque c'était un élément très important pour elle. Ils sont très attachés aux artistes de la place du Tertre. Vraiment, je veux les remercier de l'accompagnement et du travail qui a été fait. Cela va nous permettre de redonner un nouveau souffle à cette place du Tertre. Cette révision du règlement va nous permettre aussi de leur donner un peu plus d'espace, de retravailler un certain nombre de choses, puisqu'il y a eu un réaménagement de cette place.

En tout cas, je veux à mon tour me féliciter de ce projet de délibération et vous inciter à le voter. Encore une fois, merci à toutes et à tous.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ouvre donc le vote sur le projet de délibération DAE 57.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 57).

2021 DAE 124 - Convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation et le cofinancement d'une étude sur le soutien aux évolutions du commerce à Paris (47.880 euros).

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 124 relatif à une convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation et le cofinancement d'une étude sur le soutien aux évolutions du commerce à Paris.

La parole est à M. Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Avec l'ouverture, il y a quelques jours, de la Pinault Collection à la Bourse du commerce, avec des nouveaux commerces de vélos, des boulangeries, des marchands de meubles, il y a bien sûr des bonnes nouvelles du côté de la rue de Rivoli. Mais, dans l'immédiat, il y a aussi des stores métalliques qui sont baissés, des pancartes "A louer", des vitrines abandonnées. Effectivement, malgré certains commerces qui tiennent bon, d'autres qui s'installent, l'ampleur de la crise économique et sociale, dont la pleine puissance est encore devant nous, à mon avis, est claire. La rue de Rivoli, que je prends comme exemple, n'est évidemment pas la seule. Je pense également à la rue de Rennes - sa sœur de la rive gauche - ainsi qu'à tant de rues en France et dans le monde.

13,40 % de vacance commerciale à Paris Centre, selon les données récentes de l'APUR. C'est une statistique qui inquiète. Je le dis aussi en tant qu'économiste, même en tant que prévisionniste : je suis assez pessimiste pour les mois et les années qui viennent, en tout cas les mois qui viennent, avec de nombreuses faillites à prévoir à mesure que les aides nationales, municipales vont progressivement se tarir. Au-delà de la crise sociale, au-delà de l'incidence pour les commerçants et les employés, c'est toute la vie en ville qui risque de souffrir très prochainement de ces conséquences. La fermeture d'un commerce de proximité, vous le savez, dans une rue, c'est une augmentation immédiate du sentiment d'insécurité. C'est un visage connu qui disparaît, un relais de proximité qui est perdu, un lien social qui est dégradé.

Mais comme dans toutes les crises, certains y trouvent leur compte. Qui sont-ils ? Ce sont les entreprises spécialisées dans le rachat de locaux commerciaux pour en faire des meublés touristiques. La réglementation actuelle, vous le savez, autorise ce changement de destination par une simple déclaration préalable, sur laquelle la Municipalité ne peut se prononcer qu'au regard de la conformité réglementaire au Code de l'urbanisme. Le fond du projet ne compte pas.

Ce "business" est d'autant plus rentable qu'au contraire d'un logement, un local commercial devenu meublé touristique n'est pas soumis à la règle des 120 jours et peut donc être loué tous les soirs de l'année. Ce sont ainsi des dizaines d'adresses qui sont transformées chaque semaine à Paris Centre. Vous imaginez bien que, lorsqu'un local en rez-de-chaussée est transformé, avec une salle de bains, des nouvelles cloisons, la couverture de la vitrine, il n'est pas très simple de faire marche arrière.

Je vois d'ailleurs que Florence BERTHOUT, la maire du 5e arrondissement, a déposé un vœu soulignant ce problème. Je lui rappelle que nous avons déjà voté un tel vœu il y a quelques mois - elle l'avait même voté - sans résultat pour le moment.

Je ne vais pas parler aussi des conséquences pour la tranquillité des quartiers concernés, avec la reprise à prévoir du tourisme mais aussi des locations festives. Le constat est là : la transformation en meublés touristiques de nos commerces est un appauvrissement du tissu économique et social de notre centre-ville.

Comment pouvons-nous agir ? D'abord, nous alertons les habitants pour qu'ils adaptent leur règlement de copropriété. Ensuite, nous regardons chaque demande préalable avec attention. Puis, nous relayons les plaintes et les manquements constatés pour que l'on puisse vérifier la légalité de chaque adresse. Mais la loi dite "3D" de 2019 a également éveillé quelques espoirs en offrant la possibilité pour les villes de réglementer ces changements de destination. Malgré nos relances répétées, malgré des vœux dans cet hémicycle, les décrets d'application n'ont toujours pas été publiés.

Nous portons également, avec Emmanuel GRÉGOIRE, dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme, la demande auprès du Parlement qu'une nouvelle catégorie soit créée au sein du Code de l'urbanisme, qui nous permette de distinguer les commerces indépendants de proximité, des chaînes et des meublés touristiques. La garantie de la Ville peut être également apportée pour faciliter la commercialisation de certains locaux et permettre

l'implantation de commerces indépendants. C'est une solution - je le dis à Paul SIMONDON - plus économe de notre bilan que j'aimerais bien pouvoir mobiliser. Bien sûr, nous n'entendons pas en rester là.

Comme la Maire de Paris et Olivia POLSKI, son adjointe, ont porté pendant la campagne municipale ce projet de création d'une foncière dédiée au rachat de locaux commerciaux. Nous le soutenons très fortement. C'est un outil essentiel. Nous mettons déjà en œuvre aujourd'hui une politique de rachat ou de préemption d'immeubles de logements pour créer des logements sociaux. Mais, la foncière pourra être utilisée de manière plus agile et plus spécifique sur l'ensemble du territoire.

Je me réjouis évidemment de ce travail engagé avec la Banque des territoires, et j'ai hâte d'en connaître les conclusions et les prochaines étapes. D'ici la création de cette foncière, nous continuerons d'accompagner nos commerçants au quotidien tant sur les enjeux immédiats de la gestion de crise, que sur les perspectives à long terme : numérisation de leurs services, par exemple, et approvisionnement logistique.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, beaucoup a été dit aussi.

Cette convention, il s'agit pour nous juste d'une signature avec la Caisse des dépôts et consignations pour le remboursement de l'étude sur la préfiguration de la foncière qui a été évoquée, que nous avons voté collectivement il y a quelques mois, et qui avait été annoncée par la Maire de Paris le 8 février dernier lors de la conférence économique et sociale.

J'entends effectivement les difficultés, et nous le savons tous, des commerces, notamment à Paris Centre. Donc, la question sera de voir comment on arrive à mobiliser plusieurs leviers. C'est tout l'enjeu de cette étude.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DAE 124.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 124).

2021 DAE 140 - Prix savoir-faire en transmission 2021.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 140 relatif au prix "Savoir-faire en transmission 2021".

La parole est à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite appuyer l'octroi de cette dotation qui vise à récompenser sept lauréats qui ont un projet professionnel dans le secteur des métiers d'art, pour leur permettre d'effectuer un stage d'un an dans l'atelier d'un professionnel.

Les artisans d'art possèdent un savoir-faire précieux acquis au fil du temps. Ce fameux savoir-faire artisanal est un ensemble qui combine à la fois des connaissances, des pratiques, des comportements. Les métiers d'art sont caractérisés aujourd'hui par des enjeux cruciaux en termes de transmission des savoirs, mais aussi de reprise d'activité. Pour assurer la pérennité de cette activité, il est donc extrêmement important pour l'artisan de parvenir à transmettre ce savoir-faire. L'un des premiers enjeux cités par les artisans d'art est la continuité des savoir-faire propres aux métiers et surtout, la crainte de voir disparaître celui-ci.

Cette transmission des compétences et des savoir-faire par l'apprentissage du geste et des valeurs du métier, est essentielle. C'est d'ailleurs ce principe qui a conduit, en 1994, le Ministère de la Culture à créer le titre de "Maître d'art" afin de sauvegarder les savoir-faire rares, transmettre des techniques spécifiques qui ne peuvent être transmises qu'au sein d'un atelier. Par conséquent, les dispositifs ayant pour objectif de promouvoir les métiers d'art en finançant des actions de formation à destination d'apprenants, sont bien sûr une chance. Ils sont à encourager.

Pour toutes ces raisons, le groupe Changer Paris votera donc ce projet de délibération.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à nouveau à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, je veux remercier Mme DUMAS pour son soutien à l'artisanat. Je sais qu'elle le fait à chaque Conseil. Vraiment la remercier pour cette constance.

Depuis 2013, les prix de perfectionnement aux métiers d'art décernés par la Ville de Paris permettent à de nombreux jeunes adultes, ou des adultes en reconversion d'ailleurs, de parfaire leur formation lors d'un stage dans l'atelier d'un professionnel des métiers d'art. Ils sont amenés à évoluer. On va les renommer en prix du savoir-faire en transmission. L'idée, c'est de reprendre et de renforcer les dispositifs de ce prix. Appuyé par d'anciens mécènes déjà partenaires via le fonds de dotation pour les "Ateliers de Paris", il se voit apporter le soutien du "19M", qui est le nouvel espace dédié aux métiers d'art de la maison Chanel, situé porte d'Aubervilliers.

Nous sommes très attachés aux savoir-faire uniques perpétués par nos artisans parisiens, qui sont à la fois le vecteur de développement économique et participent au rayonnement culturel de notre territoire. L'évolution de ce prix concourt à pérenniser les techniques artisanales uniques de notre Capitale dans le but de valoriser ces métiers d'art.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DAE 140.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 140).

Je vous en remercie.

Vœu n° 13 déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la révision du règlement des étalages et terrasses.

Vœu n° 14 déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement du pouvoir des maires d'arrondissement concernant les terrasses.

Vœu n° 15 déposé par le groupe Changer Paris relatif au contrôle des terrasses éphémères.

Vœu n° 16 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères.

Vœu n° 17 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une exonération partielle du droit de terrasse.

Vœu n° 18 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la prolongation de l'exonération des droits de terrasse.

Vœu n° 18 bis déposé par l'Exécutif.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons conjointement les vœux n°s 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 18 bis relatifs à la révision des règlements des étalages et terrasses.

La parole est tout d'abord à Mme Fatoumata KONÉ, pour deux minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, le 19 mai dernier, les bars, restaurants et l'ensemble des magasins ont rouvert à Paris et partout ailleurs en France métropolitaine. De nombreux Parisiens se sont précipités sur les terrasses de nos bars et restaurants, lieux de retrouvailles et de lien social. Prendre un café, un verre, un repas dans un café ou un restaurant, c'est en, quelque sorte, un art de vivre, une liberté retrouvée après de longs mois éprouvants, aussi bien pour les citoyens que pour les commerçants, au premier rang desquels les restaurateurs contraints de baisser le rideau pendant presque sept mois.

Cette réouverture en extérieur s'est accompagnée de la reconduction du dispositif des terrasses éphémères, qui avait rencontré un vif succès dès l'été dernier. Ce dispositif a été plébiscité parce qu'il a permis de soutenir financièrement les restaurateurs grâce à la gratuité des terrasses éphémères, et donc, leur a permis de conserver une activité dans le respect des consignes sanitaires. La Ville de Paris a désormais décidé de pérenniser un certain nombre de ces terrasses à la faveur d'une révision du règlement des étalages et terrasses, qui n'avait pas été revu depuis 10 ans, lancé via un travail de concertation publique qui vient de s'achever.

Si le succès des terrasses contribue à investir différemment l'espace public et à redynamiser le tissu économique de la restauration, il nous semble nécessaire d'alerter sur les quelques dérives qui ont déjà été constatées : nuisances sonores, emplacements illégaux, étalements démesurés, dépassement des horaires. Les alertes des associations de riverains, dès l'année dernière, auraient dû nous conduire à anticiper la saison estivale 2021 en entamant le processus de règlement des étalages et terrasses bien plus tôt.

Les écologistes soutiennent l'accompagnement des bars et restaurants, le développement des terrasses, reconnus comme des lieux de convivialité dans notre ville. Mais nous rappelons que la régulation de ces espaces est indispensable pour une meilleure cohabitation avec les habitants des quartiers concernés. C'est pourquoi nous soutenons la démarche de révision du R.E.T. qui a été lancée. Néanmoins...

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Madame la Présidente.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je croyais que c'étaient trois minutes ? Non ?

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Deux minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Mince ! Je vais aller très vite.

Je veux simplement préciser...

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - 20 secondes.

On va vous laisser terminer. Je ne doute pas que certaines, certains d'entre vous, sur ce sujet important, débordent aussi. Je serai donc très souple, pas trop, mais allez-y, terminez. 15-20 secondes, on y va.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je vous remercie.

Simplement pour préciser qu'en gros, nous avons proposé une clause de revoyure à ce règlement début 2022. Nous n'avons pas trouvé d'accord avec l'Exécutif, et je le regrette. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à la présidente du groupe Changer Paris, Mme DATI, pour 2 minutes 30.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Mais moi, je ne déborde jamais. Non, c'est vrai. Contrairement à vous.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Je compte sur vous, du coup. Allez-y.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Les terrasses éphémères ont été autorisées l'été dernier. Les commerçants, durement touchés par la crise sanitaire, ont pu ainsi sauver une partie de leur chiffre d'affaires en attendant que la situation s'améliore. Cependant, faute d'accompagnement, ces terrasses éphémères se sont installées dans l'anarchie la plus totale aux dépens des riverains, comme d'ailleurs des commerçants.

La charte censée encadrer ces installations a été très mal pensée et n'a donc pas réussi à empêcher les débordements. Car, comme chacun sait, la charte n'a aucun effet contraignant. Nuisances sonores, à la fois la cause de l'ajout de superficie supplémentaire aux terrasses déjà existantes, non-respect des horaires d'ouverture, absence d'intégration esthétique dans l'environnement des quartiers, insalubrité des installations et saleté dans les rues, empiètement des installations sur la chaussée ou sur des places de livraison, comme devant des fenêtres d'habitation même si c'était censé être interdit.

Les signalements des riverains ou des mairies d'arrondissement n'ont donné lieu qu'à de rares contrôles, et je dois le dire pour l'avoir fait, parce que les contrôleurs sont trop peu nombreux pour contrôler tout Paris, et évidemment, encore moins les sanctions. J'en avais fait part à Mme POLSKI puisqu'il y a des verbalisations à la chaîne. Certains s'en fichent, ils paient leur P.V. en se disant : "Ce n'est pas grave, je gagne plus en payant le P.V. que de pouvoir rectifier ma situation".

Face à ce constat, alors que l'été approche et que l'Exécutif a annoncé la pérennisation des terrasses, il est urgent de s'assurer que le nouveau règlement des étalages et terrasses en cours de réforme sera en mesure d'éviter de tels problèmes, comme je vous en avais d'ailleurs fait part. La mise en place de commissions de régulation des débits de boissons, présidées par les maires d'arrondissement, a été évoquée. Puisque j'ai lu cela dans la presse : que le futur règlement serait indispensable, que le futur règlement accorde aux maires d'arrondissement via un avis conforme - je comprends la difficulté de l'avis conforme, mais nous pourrions avoir un avis motivé - l'autorisation des installations des terrasses éphémères ainsi que la possibilité de révoquer de manière tout aussi comparable une autorisation accordée après constatation de violation des dispositions du règlement. Ainsi, que les moyens dédiés à la DPSP soient augmentés et que les démarches administratives permettant de faire appel à la DPSP pour effectuer ce constat et respecter le futur règlement soient effectivement simplifiées, puisqu'aujourd'hui c'est très complexe, puisque c'est soit le maire d'arrondissement, soit il faut appeler en direct, et c'est vrai qu'ils sont débordés.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Ah, pardon, j'attendais M. BOURNAZEL en salle des fêtes.

Madame IBLED, vous avez la parole.

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, pour accompagner les réouvertures des restaurants, des cafés, des bars, la Mairie peut et doit mieux faire. C'est l'objet de ce vœu, qui a d'ailleurs été adopté en Conseil du 15e arrondissement. Elle peut et doit mieux faire pour aider les restaurateurs. Nous avons été très étonnés de la déclaration de la Maire de Paris qui voulait mettre fin à l'exonération des droits de terrasse dès la fin de l'été, mais, sous la pression médiatique, s'est ravisée.

Croyait-elle que, dès la fin de l'été, les restaurants, les bars, les cafés, auront récupéré de la terrible année qui se sera écoulée ? C'est pourquoi nous demandons le prolongement de l'exonération des droits de terrasse jusqu'à la fin de l'année 2021. La Maire de Paris doit et peut mieux faire pour prendre en compte les demandes des riverains, qu'ils soient habitants ou professionnels. Il y a un an, le dispositif des terrasses éphémères était une innovation pragmatique et bienvenue, que nous avons soutenue dès son origine. Mais depuis, la Mairie de Paris aurait pu, depuis un an, tirer les leçons des dysfonctionnements que l'on avait alors observés et surtout, mieux anticiper.

La mise en place très tardive du nouveau règlement des étalages et terrasses doit veiller à respecter l'équilibre entre les professionnels et les riverains, et ainsi proposer des solutions pour lutter contre les nuisances sonores, veiller à l'harmonisation esthétique et à la protection des places de livraison pour que le déploiement des terrasses ne se fasse pas au détriment des artisans, des soignants et autres professionnels, et ainsi, que la Mairie déploie également les effectifs nécessaires pour faire respecter ce règlement.

J'associe enfin mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, qui a formulé la proposition d'organiser un concours des plus belles terrasses, en permettant de créer une émulation créative dans chaque arrondissement et de valoriser la beauté de nos quartiers.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Je présenterai les vœux n^{os} 17 et 18, mais en commençant par le n° 18.

Afin de soutenir nos professionnels et notamment nos restaurateurs, le Conseil de Paris a voté l'exonération des droits de terrasse jusqu'au 30 juin, à l'automne dernier. Or, nos professionnels ont rouvert le 19 mai, ce qui a rendu à Paris une partie de son âme. On a assisté à un certain cafouillage sur le sujet, savoir si la prolongation de l'exonération des droits de terrasse aurait ou pas lieu. Cafouillage qui nécessite de rassurer et d'accompagner nos professionnels et qui est à nouveau présent dans le vœu bis de l'Exécutif que vous nous présentez, puisqu'il n'y a pas mention de la prolongation de l'exonération des droits de terrasse.

Nous souhaitons, par ce vœu, poursuivre l'exonération des droits de terrasse jusqu'au 31 octobre, c'est-à-dire la période qui a été d'ores et déjà prévue au B.P. 2021, ce qui permet de couvrir le temps de coexistence des 2 futurs régimes entre l'autorisation préalable et la déclaration, et de soutenir nos restaurateurs à un moment si important. Il nous paraît évidemment indispensable d'assortir cette exonération d'un renforcement des obligations des professionnels et d'un véritable contrôle de la part de la DPSP, à la fois pour respecter les engagements pris en matière de sécurité sanitaire, auprès des riverains, en matière de propreté et sur la question très importante des nuisances sonores. C'est pour le vœu n° 18.

Je continue avec le vœu n° 17. Nous considérons que le chauffage des terrasses est une aberration écologique. Bien évidemment, nous sommes conscients des difficultés des restaurateurs et de la nécessité de les soutenir, raison de notre vœu précédent sur la prolongation de l'exonération des droits de terrasse, nous souhaitons proposer un dispositif que j'appellerais "gagnant-gagnant", c'est-à-dire soutenir les professionnels qui s'engagent dans la sobriété énergétique en diminuant les droits de terrasse pour cela, sans pour autant pénaliser ceux qui n'iraient pas en avance de l'obligation qui arrivera en 2022. C'est l'objet de ce vœu n° 17.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à vos différentes interventions, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, les terrasses de nos bistrot, cafés, restaurants parisiens, cela a été évoqué, sont l'un des symboles forts de Paris dans le monde. On a tous en tête les attentats qui les ont touchées. Ce sont à la fois des lieux de rencontre, de travail, de lien social, de sécurité dans les

quartiers qui sont indispensables aux Parisiens et aux Parisiennes, et évidemment aussi, c'est un atout économique et un vivier d'emplois non négligeable dans notre Capitale.

La crise sanitaire a bousculé nos vies, bousculé et fortement traumatisé ce secteur d'activité. Afin de faciliter la reprise d'activité et favoriser le respect des mesures sanitaires de distanciation sociale, la Maire de Paris avait permis aux restaurateurs et aux cafetiers d'étendre leurs installations sur l'espace public à la sortie du premier confinement. Les restaurateurs avaient ainsi pu bénéficier de ces extensions par une simple déclaration accessible sur "paris.fr". Ils nous avaient remerciés et les Parisiens avaient massivement répondu à l'appel, à l'époque. Je crois que l'on peut dire qu'ils le sont encore aujourd'hui.

Le dernier règlement des étalages et terrasses a été adopté il y a 10 ans. Cela a été évoqué. Un certain nombre d'ajustements ont été aussi nécessaires. Cela avait été annoncé à l'automne dernier. Il fallait réviser ce règlement. J'ai lancé au printemps un certain nombre de réunions de concertation, d'ateliers de travail. Il y a eu plus de 500 participants pour une soixantaine d'heures de travail en atelier, avec des professionnels, les associations de riverains, les associations d'usagers, les élus d'arrondissement, etc., sur le sujet de la révision du règlement des étalages et terrasses. La concertation a commencé par des rencontres en bilatéral, avec les maires d'arrondissement et les groupes politiques de la Ville.

Il y a aussi eu 27 contributions écrites qui ont été déposées. La dernière réunion ouverte aux Parisiens s'est tenue le 18 mai dernier, réunissant plus de 200 personnes. Avec plus de 9.800 déclarations d'extension de terrasse, on sait que ce dispositif était important et on l'a vu avec ce nouveau déconfinement. C'était rendu encore plus nécessaire puisqu'après neuf mois de fermeture, ils ne pouvaient pas ouvrir l'intérieur. Bien évidemment, on en est d'accord, on en a déjà débattu, il y a eu des débordements. Les organisations professionnelles le reconnaissent. Il est important pour nous maintenant de mettre un règlement pour remettre un cadre à tout cela. Il y a donc plusieurs sujets : l'esthétique, le partage équilibré de l'occupation de l'espace public, l'accessibilité, les nuisances sonores, la durée de l'occupation de l'espace public, le développement durable, le contrôle, le respect des autorisations, l'organisation d'un dialogue entre les professionnels et les riverains, ou même la modernisation de nos outils.

Sur le sujet de la taxation, la Maire de Paris l'a suffisamment répété. Vous pouvez appeler cela "cafouillage", mais les choses sont très claires. Elle a annoncé la prolongation de l'exonération jusqu'à la fin de l'été.

En tout cas, je veux, tout au long de cette concertation, en profiter pour remercier d'abord les services de la Ville, la Direction de l'Urbanisme, la DPSP, le Secrétariat général, la Direction des Affaires juridiques, pour leur concours qui a été précieux. Et puis, évidemment, mes collègues Frédéric HOCQUARD, Nicolas NORDMAN, Colombe BROSSEL, Emmanuel GRÉGOIRE, Anouch TORANIAN et Christophe NAJDOVSKI, pour leur aide, et vous aussi, les maires d'arrondissement que j'ai vus. J'avais commencé par vous citer au tout début, mais je le refais.

Maintenant, on a un vrai corpus de consensus. Pour répondre aux attentes des élus, des professionnels et des riverains, on a maintenant un certain nombre de points de convergence pour intégrer dans le futur R.E.T., que vous retrouverez notamment dans le vœu de l'Exécutif qui permet de répondre aux vœux n^{os} 13, 14, 16, 17 et 18.

Il s'agit du passage d'un régime déclaratif à un régime d'autorisation. Toute mise en place d'une terrasse estivale sur le domaine public devra faire l'objet d'une autorisation donnée après instruction d'une demande d'autorisation déposée auprès de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris, avec avis motivé du maire d'arrondissement. La définition des conditions d'un partage harmonieux de l'espace public qui réponde aux nouveaux usages de la ville et à sa transformation : végétalisation, suppression des places de stationnement, sortie du plastique à usage unique, etc. Un encadrement de l'esthétique des terrasses, puisque c'est un sujet important pour notre ville. Elles font partie intégrante du paysage de la ville, et donc, il y aura des exigences esthétiques, d'accessibilité et de sécurité qui seront posées. Une meilleure régulation des usages par un contrôle renforcé des engagements prévus dans le R.E.T. en matière de propreté, de bruit, d'environnement, de sécurité, d'accessibilité ou de mobilité des piétons. Un rôle renforcé des maires d'arrondissement dans la régulation de ces terrasses, notamment pour coordonner l'action des pouvoirs publics. On a évoqué la Commission de régulation des débits de boissons que l'on voudrait généraliser à l'ensemble des maires d'arrondissement, qui nous permettra une meilleure coordination et régulation de la vie nocturne et des lieux problématiques.

Puis, on souhaite une augmentation du nombre de "méduses", qui permettra le doublement des secteurs de captation des émissions nocturnes d'ici à la fin du mandat, pour pouvoir avancer sur cette question.

Je vais bientôt terminer. Oui, je sais, mais il y a tellement de sujets.

Un renforcement des effectifs de médiation et de sécurité, en particulier le week-end, en soirée et la nuit, avec les agents de la future police municipale qui pourront intervenir selon des priorités définies avec les maires d'arrondissement. Le renforcement de la régulation des nuisances sonores dans le cadre de la convention de coordination de la Préfecture de police et de la future police municipale, qui est l'un des sujets de mon collègue Nicolas NORDMAN. La mise en place d'un droit à l'expérimentation permettant aux maires d'arrondissement d'expérimenter des dispositifs de terrasse innovants, à l'image du concours de la plus belle terrasse qui avait déjà

été mis en place par la mairie du 11^e arrondissement l'été dernier. L'installation d'un comité d'évaluation qui pourra proposer des ajustements d'ici 2 ou 3 ans, on va dire à l'automne 2022.

En tout cas, je vous remercie de bien vouloir voter le vœu de l'Exécutif et retirer les vœux des différents groupes.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Il y avait 5 vœux, d'où ce temps de réponse effectivement un peu plus long, mais normal étant donné le nombre de questions qui avaient été posées.

Nous avons un vœu de l'Exécutif qui a été déposé en réponse aux vœux n^{os} 13, 14, 16 et 17.

Le vœu n° 13 du groupe Ecologiste de Paris est-il retiré ou maintenu ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Il est maintenu.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Le vote est donc ouvert sur le vœu n° 13 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu n° 13 est rejeté.

Le vœu n° 14 du groupe Changer Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Retiré. Je vous remercie.

Le vœu n° 15 a été retiré de l'ordre du jour.

Le vœu n° 16 du groupe "Indépendants et Progressistes" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Non.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de M. BALADI.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, les terrasses éphémères ont permis à certains commerces de maintenir leur activité, et nous les avons toujours soutenus par des actions concrètes ou des vœux dans cet hémicycle. Comme il a été déjà évoqué précédemment par nos maires d'arrondissement et notre présidente de groupe, Rachida DATI, il faut renforcer les contrôles afin de ne pas pénaliser les commerçants qui jouent le jeu et respectent les règles, soit la majorité.

En effet, nous notons que certains commerces ne respectent pas du tout les règles actuelles de la charte, comme cela a été dit : débordements, empêchements du cheminement des piétons, musique amplifiée, terrasses fantômes, dépassements d'horaires et nuisances sonores.

Pour cela, nous ne pouvons pas voter pour le vœu n° 16, qui nous semble peu équilibré vis-à-vis des riverains et ne fait qu'ajouter un échelon de plus dans un millefeuille administratif déjà lourd avec cette commission "ad hoc" de recours incluant les maires d'arrondissement. A ce titre, nous avons été sollicités, à titre d'exemple, récemment, par des riverains du 8^e arrondissement concernant le développement d'un bar à chicha sur une terrasse éphémère. Ce lieu rassemble aujourd'hui, tous les soirs, bon nombre de personnes sans respect des mesures sanitaires, avec rodéos sauvages, bruit, cris, stationnement sur des places réservées aux handicapés non autorisé, mais aussi et surtout insultes régulières aux riverains qui se plaignent, voire du harcèlement de rue. Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8^e arrondissement, a déjà saisi le commissariat du 8^e arrondissement à ce sujet. Selon nos collègues, ce phénomène se développe malheureusement actuellement dans d'autres arrondissements.

Nous ne doutons pas que la Ville nous soutiendra pour apaiser ces situations qui peuvent mener à de vives tensions.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 16 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu n° 16 est rejeté.

Le vœu n° 17 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Maud GATEL. - Ni le n° 17, ni le n° 18, puisque le vœu bis de l'Exécutif ne répond à aucune des 2 demandes que nous avons formulées.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix le vœu n° 17, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu n° 17 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix le vœu n° 18, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu n° 18 est rejeté.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 18 bis de l'Exécutif, j'ai été saisie de 2 demandes d'explication de vote.

Madame Barbara GOMES, d'abord.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, quel plaisir de voir la vie reprendre son cours. Quel plaisir de retrouver nos restaurants, nos bars, nos cafés et leurs terrasses. Permettez-moi de profiter de cette tribune pour une courte déclaration à mes cafés de quartier préférés : comme vous m'avez manqué !

Ceci étant dit, je souhaiterais saluer le travail d'Olivia POLSKI et l'efficacité des services sur le sujet des terrasses éphémères. J'avoue ne pas avoir bien saisi la pertinence de certains vœux de nos collègues qui ont été déposés. Pour ma part, j'ai eu beaucoup de retours positifs des différents acteurs concernés par la question des terrasses.

Les restaurateurs, les cafetiers, mais aussi les consommateurs, et même les collectifs de riverains, qui, c'est sûr, avaient des doutes, des craintes, notamment sur la question des nuisances sonores, sont aujourd'hui convaincus. Parce que n'en déplaise aux quelques "trolls" plus ou moins bien organisés sur les réseaux sociaux, pour nuire plutôt que pour construire, je ne suis pas la seule à être plus que ravie de retrouver les joies des terrasses. Nous goûtons à nouveau, toutes et tous, au plaisir de se retrouver dans l'espace public pour des moments festifs, pour travailler, pour lire ou tout simplement pour réanimer nos quartiers. Paris revit et Paris est belle.

Nous avons conscience des difficultés causées par la crise sanitaire pour les bars, les restaurants et les cafés. La Ville a accompagné ces acteurs pour leur permettre de faire face aux conséquences de la crise. Elle agit maintenant pour pérenniser les solutions éphémères qui ont été apportées. Cette pérennisation implique forcément de nouvelles mesures - on en a parlé - d'où l'importance d'une révision des règlements sur les terrasses qui date effectivement de 2011. Ce règlement a été coconstruit dans le but d'aborder largement des sujets importants, comme le partage harmonieux de l'espace public, l'accessibilité, le droit à la fête, mais aussi le droit au sommeil. La Ville de Paris a organisé une concertation avec les professionnels, les associations, les élus, qui a rassemblé plus de 500 participantes et participants.

Nous voulons vraiment saluer ce travail et notre groupe votera le vœu de l'Exécutif.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

Demande d'explication de vote de M. Boris JAMET-FOURNIER, en salle des fêtes.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Bien que le sujet soit lourd, j'ai noté qu'il y avait une certaine légèreté dans nos débats. Peut-être est-ce parce que nous avons eu l'occasion de profiter d'un déjeuner en terrasse aujourd'hui et cela nous a mis de bonne humeur. En tout cas, je crois que nous sommes toutes et tous attachés à l'ensemble des personnes qui nous accueillent dans ces cafés et ces restaurants depuis quelques jours, à cette belle profession qui fait partie de l'âme de Paris et a tant souffert ces derniers mois.

Cependant, comprendre les difficultés de la filière, c'est ce qui a été fait d'ailleurs, avec un travail très sérieux de plus de 70 heures de concertation. Je veux le souligner : des centaines et des centaines de participantes et participants. Il faut saluer Olivia POLSKI et ses équipes, qui ont beaucoup œuvré sur cette concertation. Evidemment, comprendre ces difficultés, ce n'est pas laisser les bars et les restaurants faire exactement ce qu'ils veulent, exactement où ils veulent. Il faut le dire clairement à la filière de la restauration, qui l'entend dans sa très grande majorité d'ailleurs. Bien sûr, les Parisiennes et les Parisiens ont le droit au sommeil. Bien sûr, les Parisiennes et les Parisiens ont le droit de circuler sur un trottoir qui n'est ni encombré, ni dangereux.

Le groupe Paris en commun est très conscient de ces difficultés et des difficultés des professionnels de la restauration. C'est pourquoi il soutient avec beaucoup de force le vœu qui est proposé par l'Exécutif et apporte des solutions concrètes à ces problèmes, avec un régime d'autorisation et pas de simple déclaration, avec une mairie d'arrondissement qui est plus impliquée, qui peut faire valoir des spécificités locales. On a parlé de la question des commissions locales de régulation des débits de boissons. Il y en a une, par exemple à Paris Centre. Davantage de moyens pour la régulation, de l'expérimentation, de l'évaluation.

Bref, dans cette situation qui n'est pas simple, ce vœu nous donne toutes les chances de concilier les intérêts des restaurateurs et des habitants et habitantes, qui, dans bien des cas, ne sont pas si éloignés que ce que l'on peut parfois imaginer. Je vous invite évidemment à voter ce vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Maud GATEL pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

J'ai un regret par rapport à ce vœu de l'Exécutif : c'est que, finalement, il ne parle pas des terrasses éphémères. Bien évidemment, nous partageons tous les objectifs posés dans le cadre du règlement des terrasses, notamment le soutien sans faille de la Ville aux professionnels tout en garantissant les meilleures conditions pour les riverains dans les meilleures conditions sanitaires.

Simplement, un regret sur les terrasses éphémères. Madame la Maire, si vous dites que les choses sont si claires, je pense que cela méritait que l'on puisse l'écrire noir sur blanc. Parce que quand on dit les choses "exonération jusqu'à la fin de l'été", cela veut dire quoi ? Cela veut dire 22 septembre ? Si cela veut dire 22 septembre, ce n'est pas la même chose que fin août. Par ailleurs, le Conseil de Paris, au mois de novembre dernier, avait voté l'exonération sur une période de 6 mois. Or, là, cela ne fait que 4 mois. Donc, rien que pour être en cohérence avec ce que nous avons voté il y a 6 mois, il aurait été sympathique pour nos professionnels que d'augmenter l'exonération pendant 6 mois, ce que nous avons voté, et non pendant 4 mois.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Merci à vous toutes et tous.

Nous allons maintenant procéder au vote de ce vœu n° 18 bis de l'Exécutif, avec un avis évidemment favorable de l'Exécutif.

J'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 173).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au soutien à la profession de bouquiniste.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 19 relatif au soutien à la profession de bouquiniste.

La parole est à M. LECOQ pour deux minutes.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Après les terrasses, les bouquinistes, qui existent depuis des siècles, constituent véritablement une partie de l'A.D.N. de Paris et souffrent de la crise que nous connaissons maintenant depuis 18 mois, qui a contraint une partie de leur clientèle - la clientèle internationale, la clientèle provinciale - malheureusement à désertier la Capitale.

Par ce vœu, nous souhaitons que la Municipalité parisienne essaie d'aider les bouquinistes. Des choses ont été faites. Il y a un site de vente qui a été lancé à l'automne 2020, mais la situation reste excessivement difficile. Il suffit de se promener le long des quais de la Seine pour le constater. Nous souhaitons, par ce vœu que je propose au titre du groupe Changer Paris avec Anne BIRABEN et Aurélien VÉRON, qui sont des élus des arrondissements concernés - mais bien évidemment tous les élus parisiens peuvent nous rejoindre à travers le vote de ce vœu - que la Ville de Paris apporte son soutien à cette profession.

Notamment, qu'elle puisse éventuellement apporter une aide technique afin de développer et de promouvoir le site de vente en ligne des bouquinistes de Paris, pour ceux qui ne pourraient plus venir dans la Capitale mais souhaiteraient apporter leur soutien et acquérir les livres que vend cet ensemble de compagnons autour du livre. Je crois que c'est une très bonne chose : si l'on pouvait effectivement leur témoigner notre soutien.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Célia BLAUDEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 6e arrondissement, cher Jean-Pierre LECOQ.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord, effectivement, comme M. LECOQ, dire un petit mot pour nos bouquinistes qui ont énormément souffert de cette crise sanitaire. Les confinements successifs et l'absence de clientèle francilienne et touristique internationale les ont évidemment beaucoup impactés pendant plus d'un an. C'est la librairie à ciel ouvert la plus grande au monde et elle fait partie de notre patrimoine et de l'identité de Paris. Maintenant, ce déconfinement vient leur apporter un petit bol d'air frais, même si les touristes ne seront pas là pendant quelque temps.

Je suis un petit peu embêtée parce que j'aurais aimé voter ce vœu, mais il y a un certain nombre de choses - on va en reparler - qui ont été faites, puisque le site "bouquinistesdeparis.com" fait déjà l'objet d'une mise en valeur sur notre site "paris.fr" depuis plusieurs mois. Il y avait déjà eu des choses. Je les avais rencontrés avec ma collègue Karen TAÏEB. Il y a déjà des choses qui avaient été faites suite à notre rendez-vous. A la suite de mon intervention en novembre 2020, nous avons lancé, pendant la période des fêtes, une campagne de communication digitale pour inciter les Parisiens à venir faire des courses de fin d'année pour Noël chez nos bouquinistes. Campagne que nous sommes prêts à reprendre tous les ans, à reconduire chaque année.

En ce qui concerne la valorisation de la dimension historique, que vous mentionnez à juste titre, elle fait l'objet d'un article qui est mis à jour régulièrement sur le site de la Ville et illustré par les fonds du musée Carnavalet. Avec ma collègue Karen TAÏEB, nous sommes à l'écoute des mairies d'arrondissement qui seraient désireuses de monter des projets d'exposition sur l'histoire des bouquinistes qui ont marqué leur territoire. L'idée, c'est qu'en juillet, à l'occasion de "Paris Plages", des promenades vont être organisées par nos services de la DAC pour permettre aux Parisiens de comprendre le quotidien et les spécificités de ce métier unique au monde. L'une d'elles se fera avec deux interprètes, en langue des signes aussi, dans une démarche de ville inclusive que nous voulons. On va aussi les aider, dans le cadre du "Paris des libraires", qui va se tenir le week-end du 19 juin prochain, à mettre en avant ce qu'ils font sur les bords de Seine.

Pour toutes ces raisons, je suis un peu embêtée parce qu'il y a déjà un certain nombre d'actions qui sont menées et vont dans le sens de ce que vous plaidez. En ce qui concerne les considérants, je veux bien mettre un avis favorable, mais c'est déjà fait. Après, je suis prête à poursuivre d'autres choses avec vous si besoin. C'est un peu bizarre de mettre un avis favorable à des choses qui sont déjà faites. Bon, allez, avis favorable. Je suis grand seigneur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Bien sûr, je vais vous redonner la parole rapidement, évidemment, puisque le règlement ne le prévoit pas. Mais je vais faire une exception avec vous, Monsieur LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Je vais retirer mon vœu. Actons ce que dit Olivia POLSKI. Je vous propose de me répondre en reprenant tout ce que vous avez dit et que l'on poursuive effectivement la mise en valeur de cette profession à laquelle nous sommes tous attachés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. Merci, Monsieur le Maire du 6e arrondissement. Il y a des moments où il est particulièrement agréable de présider la séance. C'est vrai, quand il y a une intelligence collective qui émerge de nos débats.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'une zone touristique dont la rue du Commerce constituerait le centre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 20 relatif à la création d'une zone touristique dont la rue du Commerce constituerait le centre.

La parole est à Mme Catherine IBLED pour le présenter au nom du groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu a pour but de créer une zone touristique dans le quartier entourant la rue du Commerce, ce qui permettrait aux commerçants qui le souhaitent, après la conclusion d'un accord social et sur la base du volontariat de leurs salariés, de pouvoir ouvrir le dimanche.

Cette demande était légitime hors de tout contexte sanitaire, puisque le classement en zone touristique internationale du quartier Beaugrenelle a eu un impact très lourd sur la rue du Commerce, avec des pertes allant jusqu'à 40 % pour certains commerçants. Il paraît donc évident qu'au vu de la densité d'emplois liés au tourisme - parmi la plus élevée de Paris si l'on en croit les chiffres de l'APUR - son rayonnement, sa proximité avec des sites touristiques majeurs comme la tour Eiffel et aujourd'hui le "Grand Palais éphémère", la rue du Commerce devrait pouvoir bénéficier d'une opportunité similaire.

Mais répondre à cette demande des commerçants est encore plus indispensable aujourd'hui dans le contexte que nous vivons. Etendre les jours d'ouverture permettra de mieux répartir les pics d'affluence, et donc, contribuera à assurer un meilleur respect des gestes barrières. Cela permettra également aux commerçants, qui ont tant souffert ces derniers mois, de pouvoir reconstituer un peu de leur chiffre d'affaires.

Nous n'ignorons pas les débats que l'ouverture dominicale a suscités dans le passé, mais on voit aussi que les zones touristiques internationales et les zones touristiques qui ont été créées à Paris ces dernières années, ne sont absolument remises en cause par personne et permettraient au contraire à ces quartiers de jouer un rôle majeur dans la relance de l'activité économique de la Capitale.

C'est pourquoi nous vous demandons de donner cette chance à la rue du Commerce et aux rues environnantes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les difficultés des commerçants qui ont été évoquées sont évidemment réelles, avec les confinements successifs. On sait tous combien, à part peut-être ceux qui sont effectivement dans l'alimentaire, un grand nombre ont été touchés. Elles ne se limitent pas à certains quartiers de la Capitale. Elles ne se limitent pas à la rue du Commerce.

Aujourd'hui, tous nos quartiers peuvent être impactés par cette crise qui a entraîné une baisse d'activité importante à Paris du fait de plusieurs facteurs : le maintien d'un niveau élevé de télétravail, la méfiance de tous les lieux un peu collectifs, l'absence de vie culturelle, l'absence de tourisme, etc. Même les rues qui sont beaucoup moins dépendantes des touristes, comme vous l'évoquez, dont l'activité est plus locale, sont en difficulté. C'est d'ailleurs le cas de la rue du Commerce qui, effectivement, doit enregistrer un recul de son activité, notamment pour tout ce qui est prêt-à-porter.

Plutôt que de sortir de son chapeau une zone touristique qui ne résoudra en rien les difficultés de la rue du Commerce, il vaut mieux essayer de construire une réponse de fond. Nous avons besoin de tout le monde, notamment de l'Etat et de la Région Ile-de-France, pour apporter une aide financière directe ainsi qu'une aide aux loyers pour aider ces commerces.

Votre vœu est l'occasion pour moi de rappeler que nous sommes attachés à un principe de fermeture dominical, tout en restant ouverts sur les 12 dimanches qui permettent de réguler les temps forts commerciaux. Vous le savez, les zones touristiques sont des zones où l'on comptabilise un nombre important de touristes. Ce n'est pas le cas de la rue du Commerce aujourd'hui, mais ce n'était pas le cas avant rue du Commerce. Ces zones sont délimitées dans un arrêté du Préfet de Région qui objective la dimension tourisme de ces lieux.

Je ne peux émettre qu'un avis défavorable, à ce titre, à votre demande.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Il y a une explication de vote pour le groupe Changer Paris de Grégory CANAL, qui a la parole.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous partageons le constat de ce vœu. En effet, la zone de la rue du Commerce a connu de grosses difficultés, induites tout d'abord par la zone de tourisme international - il y a eu un impact non négligeable - mais aussi par les événements sociaux qui ont égrené notre pays depuis des années. Vous avez parlé de la crise sanitaire, mais il y a aussi la crise des "Gilets jaunes". Il ne faut pas l'oublier. Elle a duré de nombreux mois et a coûté très cher aux commerçants.

Il n'en demeure pas moins, Madame POLSKI, que j'ai un petit désaccord avec vous parce que je considère que la mobilisation de tous les moyens est utile pour sauver la rue du Commerce. Cette zone va de plus en plus être ouverte au tourisme international. Le réaménagement de la tour Eiffel, comme il a été indiqué, mais aussi Beaugrenelle, qui est à proximité immédiate. Les zones de liaison de bus et de métro y pourvoient.

C'est une demande qui est formulée avec insistance par l'association des commerçants, relayée depuis des années par le maire, Philippe GOUJON, et ses adjoints au commerce, M. Pierre MENUET et Mme Ozlem ORAKCI, et nous y tenons beaucoup.

Deux remarques avant de procéder au vote. La première, vous l'avez d'ailleurs indiqué, Madame POLSKI, dans votre réponse : c'est que, Madame IBLED, je me permets de rappeler que ce classement est une compétence de l'Etat même si l'Hôtel de Ville y contribue, et que vous devriez adresser votre demande à Mme la députée du 15e arrondissement, devenue dans l'intervalle Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, qui donne délégation au Préfet de la Région Ile-de-France.

Le deuxième élément, qui n'est pas négligeable, c'est qu'il n'y a pas non plus que la zone de tourisme. Vous l'avez évoqué naturellement. C'est ce que je vous dis : il faut mobiliser tous les moyens. Il y a aussi la piétonnisation qui permettrait de réguler un peu les flux et, outre la qualité de vie, de faciliter le commerce local. Malheureusement, en l'espèce, vous le savez, nous avons une initiative que nous employons depuis à peu près 3 ans dans le 15^e arrondissement, qui est la piétonnisation partielle une fois par mois le samedi après-midi.

Nous avons demandé à la Mairie de Paris de pérenniser ce dispositif, voire de l'accélérer par une piétonnisation tous les samedis après-midi, de toute l'année. Malheureusement, M. BELLIARD nous a écrit récemment pour nous indiquer qu'il était défavorable à la pérennisation de ce dispositif en raison d'un coût budgétaire de 10.000 euros à peu près. Ce qui me semble absolument anormal dans la mesure où l'on voit bien, au fil du Conseil de Paris, l'ensemble des subventions qui sont données à gauche, à droite. Très honnêtement, cela nous paraît dérisoire, vu les volumes qui sont votés ici, de refuser cette piétonnisation qui va tout à fait dans le sens de la politique menée par l'Exécutif parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Grégory CANAL.

Le vœu n° 20 est-il maintenu ?

Mme Catherine IBLED. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il est maintenu.

Je le mets aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu n° 20 est repoussé.

Nous en avons fini avec les dossiers de la 1^{ère} Commission.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons aborder les dossiers de la 2^e Commission. Beaucoup d'inscriptions, beaucoup de projets de délibération et de vœux. Je demanderai donc aux intervenants de rester dans le cadre strict des temps de parole prévus par le règlement intérieur du Conseil de Paris.

Je donne, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, la parole à la présidente de la 2^e Commission, Mme Raphaëlle PRIMET.

Je vous en prie, Madame la Présidente. Je vous ai pris de court, j'en suis désolé.

Revenez avec nous.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, cette 2^e Commission s'est ouverte sur de bien meilleurs augures pour la vie culturelle : réouverture des musées, des théâtres, des galeries et des cinémas ; retour aux horaires habituels pour les bibliothèques et les conservatoires ; et, dans moins d'une semaine, de nouvelles normes sanitaires assouplies, avec une jauge pour les salles de cinéma et de spectacle augmentée à 65 %, et la possibilité de festivals en extérieur.

La "Fête de la Musique" devrait avoir lieu et être autorisée jusqu'à 23 heures. L'appel à projets pour "Un été particulier 2021", qui devrait changer de nom comme nous l'a dit Mme ROLLAND en 2^e Commission, a été un succès, avec 800 propositions. Une partie de l'enveloppe a été laissée au choix des arrondissements dans le fil de ce dont nous avons parlé ce matin avec le "big-bang" territorial.

Ce sont des bonnes nouvelles, mais, pour les intermittents du spectacle, si la prolongation de 4 mois de l'année blanche jusqu'en décembre a été gagnée, cela ne suffira pas pour nombre d'entre eux qui ont déjà du mal à faire les heures en temps normal et pour qui cela représenterait une nouvelle baisse d'indemnisation.

Pour les concerts, pas encore de déconfinement. Peut-être que les résultats du concert test d'Indochine à Bercy - qui devrait arriver, je crois, en fin de semaine - annonceront de bonnes nouvelles ?

Après 4 années de travaux de restauration, le plus ancien musée de la Ville de Paris rouvre ses portes. Les membres de la 2^e Commission ont pu le visiter. Le pari est réussi. Le lieu est somptueux et bien mis en valeur : les 3.800 œuvres exposées, et le parcours qui s'étend sur 3.900 mètres carrés est facilité pour tous. Le musée n'a pas pu ouvrir suite au mouvement de grève des agents contre la loi de transformation publique initiée par le Gouvernement, et contre laquelle le groupe Communiste et Citoyen a pris position maintes fois dans l'hémicycle.

Mais j'en viens aux nombreux projets de délibération culture de ce Conseil, environ une centaine, avec de nombreuses dénominations et hommages. D'importantes subventions pour les équipements structurants de notre ville, comme le théâtre Mouffetard, "Le 104", la Maison des Métallo, l'Institut des cultures d'Islam, la Halle Saint-Pierre, la Maison du geste et de l'image ou encore "Paris Ateliers". Impossible de toutes les citer.

Cinq projets de délibération concernent la délégation de Mme Karen TAÏEB, dont un concerne l'apposition d'une bâche publicitaire sur l'église de la Madeleine, dont nous avons l'habitude de parler régulièrement ici et qui ne manquera pas de faire à nouveau débat aujourd'hui.

Cinq vœux ont été présentés pour rendre hommage à cinq femmes, et un autre vœu pour un homme. Respectivement : Anna Karina, Hanna Kamieniecki, Edmée Chandon, Jeanne Baret, Tamara de Lempicka et Jean-Claude Carrière.

Nous aurons l'occasion, avec les autres vœux, de parler des expositions sur la voie publique qui se sont développés avec le confinement : du conservatoire du 14e arrondissement, du patrimoine urbain, du musée Guimet et des tarifs pour les jeunes dans les lieux culturels et sportifs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2021 DAC 389 - Subventions (25.000 euros) à une fondation et deux associations mémorielles.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons commencer par l'examen du projet de délibération DAC 389. Ce sont des subventions à une fondation et à deux associations mémorielles. Un vote dissocié a été demandé par le groupe Ecologiste de Paris sur l'article 3. Je le spécifie d'ores et déjà.

La parole est tout d'abord à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, commémoration, célébration, devoir de mémoire. Nous mesurons l'importance en ces temps actuels de la transmission mémorielle, au moment où la remise en cause de vérités historiques, le révisionnisme, la tentation négationniste, le complotisme, n'ont jamais disposé dans l'opinion de relais aussi puissants.

L'enjeu, c'est bien sûr la transmission de valeurs auxquelles nous sommes tous ici profondément attachés : la démocratie, le respect, la tolérance, la liberté. C'est la mission du Conseil de Paris que d'apporter son soutien aux acteurs qui font perdurer la mémoire, qui concourent au passage de témoin, et transmettent l'histoire dans toute sa complexité par des outils pédagogiques et intellectuels. Nous approuvons sans réserve le soutien à la Fondation Charles-de-Gaulle, fondation reconnue d'utilité publique, qui entretient en France et dans le monde la mémoire de l'homme de l'appel du 18 juin, et transmet l'héritage intellectuel et culturel de celui qui n'a jamais renoncé.

Je veux saluer le partenariat mis en place avec la Ville, la Région Ile-de-France et la fondation, qui propose à nos collégiens et à nos lycéens une série d'ateliers reprenant les diverses étapes de l'engagement gaullien : un jeu de pistes ainsi que des parcours pédagogiques parisiens.

Ce projet de délibération s'attache aussi à allouer des moyens à l'Union nationale des combattants de Paris, association d'anciens combattants que les élus connaissent bien dans les arrondissements, dont les porte-drapeaux et les adhérents sont présents depuis tant d'années à chaque cérémonie patriotique dans nos mairies. Nous savons le rôle social que cette belle association joue auprès de ses membres, notamment auprès des plus nécessiteux.

Enfin, je veux citer la troisième structure associative aidée par ce projet de délibération : l'Union des déportés d'Auschwitz. Evidemment, dans un contexte où l'antisémitisme progresse en France et en Europe, où la transmission de la mémoire se désincarne et à un moment où il devient de plus en plus compliqué d'enseigner la Shoah dans certains quartiers de notre Région, il est essentiel d'accompagner cette association dans ses actions de communication et d'information sur la réalité du génocide juif.

Ce sont les raisons pour lesquelles le groupe Changer Paris votera ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à Mme Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

L'objet de mon intervention porte uniquement sur l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'Union nationale des combattants de Paris, pour laquelle nous avons demandé un vote séparé. Nous avons voté et voterons encore des subventions pour des associations mémorielles d'associations d'anciens combattants, quelle que soit leur orientation politique. Mais il me paraît compliqué, pour ne pas dire extrêmement problématique, que nous n'ayons pas une discussion au sujet de l'Union nationale des combattants.

Je voudrais vous citer quelques extraits de communiqués de presse ou tribunes de cette association. Les propos qui suivent sont bien ceux de l'association "Union nationale des combattants", et non de tel ou tel de ses membres pris isolément. En février 2021, le général Henri LONGUET, président de l'U.N.C., publie une tribune sur

"Figarovox" au nom de l'U.N.C. au sujet du rapport de l'historien Benjamin STORA sur la mémoire de la guerre d'Algérie. Cette tribune est explicitée dans un document du 31 janvier 2021 accessible via le site "unc.fr". Les citations qui suivent figurent dans l'un ou l'autre de ces documents.

"L'U.N.C. estime qu'il serait contraire à une démarche de réconciliation d'opter pour la panthéonisation de personnes qui ont directement contribué à la mort de soldats français ou se sont faites les complices de poseurs de bombes". Est visée ici Gisèle Halimi. La proposition de la panthéoniser est jugée inacceptable et relève de : "la provocation compte tenu de son engagement politique et idéologique dans le contexte de la guerre d'Algérie". L'U.N.C. ajoute : "Le Panthéon a été créé pour recevoir les Grands Hommes et les Héros de la Nation". Majuscule à chaque mot. Inacceptable aussi, selon l'U.N.C., la reconnaissance par la France de l'assassinat d'Ali Boumendjel qui serait : "un signal d'encouragement pour d'autres cas et constitue une manœuvre visant à obtenir indirectement repentance et excuses de la part de la France". Inacceptable encore, pour l'U.N.C., l'organisation en 2021 d'un colloque international dédié au refus de la guerre d'Algérie par certaines grandes personnalités, comme François Mauriac, car ; "Pourquoi ne pas organiser un colloque dédié à ceux qui ont soutenu le combat que menaient les fils de France en Algérie ?" Inacceptable, enfin, l'organisation, en 2021, d'une exposition au Musée national de l'histoire de l'immigration sur les indépendances africaines. Je cite : "Le public sera élargi à l'Afrique. Toutes les diasporas seront concernées. La France y sera immanquablement en position d'accusée : repentance, demande d'excuses, rien ne lui sera épargné". Les propos tenus dans cette tribune ont été qualifiés par l'historien spécialiste de la guerre d'indépendance algérienne, Fabrice RICEPUTI, de : "néga-tionnisme colonial".

Au-delà de cette tribune, on trouve aussi, au sujet de Maurice Audin, dans un texte figurant sur le site de l'U.N.C. et envoyé au Président de la République avec 39 autres associations, les phrases suivantes : "Faut-il faire de Maurice Audin un héros national oubliant qu'il trahissait sa patrie et l'armée française ? Faut-il entreprendre un travail historique uniquement sur les disparus de la guerre d'Algérie, oubliant ainsi l'action humaine, sociale, sanitaire, éducative, de pacification de la France dans ce pays ?" On trouve sur ce même site le relais d'un texte, par exemple, signé du général LAFOURCADE sur le Rwanda, regrettant les : "accusations infamantes et diffamatoires dont font l'objet les soldats français, complaisamment relayées par nombre d'organes d'information ?" Rappelons que des rescapés du génocide ont porté plainte pour des viols subis de la part de soldats français de cette "Opération Turquoise".

On peut nous opposer que cette subvention est destinée à l'U.N.C. du Département de Paris, pas à l'U.N.C. nationale. Néanmoins, on trouve sur la page "Facebook" de l'U.N.C. du Département de Paris, dont nous délibérons ici de la subvention, le relais d'articles de "Valeurs Actuelles" déplorant l'hommage d'Édouard PHILIPPE à Hô Chi Minh, ou le partage d'un communiqué de l'U.N.C. intitulé "Inculture ou provocation ?" au sujet des propos suivants d'Emmanuel MACRON en 2017 : "La colonisation fait partie de l'histoire française. C'est un crime. C'est un crime contre l'humanité. C'est une vraie barbarie". Il est, je crois, plus que temps que les municipalités françaises, comme l'ensemble des pouvoirs publics français, se conforment à cette déclaration, soutiennent les travaux décoloniaux et condamnent les relents si présents dans les propos et les pratiques publiques de l'idéologie coloniale.

Nous avons voté, lors du dernier Conseil, un vœu pour un musée ou un lieu exposant clairement cette histoire et ces crimes. Nous avons entendu des oratrices de tous les groupes dire le respect et l'admiration qu'elles avaient pour Gisèle Halimi. Il semble donc indispensable, en cohérence, avant de nous prononcer sur ce vote, d'entendre l'U.N.C. Département de Paris et de savoir si elle est ou pas sur la même ligne que l'U.N.C. nationale. Il ne s'agit pas d'un problème d'opinion ou de respect de la liberté d'expression, mais d'une remise en cause de faits et événements historiques. Il me semble toujours important de respecter les sections locales des associations qui peuvent avoir des positions différentes, à tout le moins de les laisser s'exprimer.

Nous ne voterons pas pour cette subvention. Nous nous abstenons, car nous souhaitons donner la possibilité à l'U.N.C. 75 de nous expliquer leur position. Nous voulons, et j'en terminerai ainsi, saluer ici le travail de la Ville pour tenter d'inscrire cette association dans d'autres perspectives et positions. Celle-ci a ainsi participé, nous a-t-on dit, aux commémorations du 19 mars 1962 et à un hommage à Maurice Audin. Nous sommes désormais preneuses, preneurs de toute autre information.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alice COFFIN.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chers collègues, pour vos interventions.

Chère Alice COFFIN, vous vous interrogez plus particulièrement sur cette association de l'U.N.C. Effectivement, je vous confirme qu'il s'agit ici de soutenir la section parisienne de l'U.N.C. L'U.N.C. nationale, que vous avez évoquée, est plutôt un interlocuteur de l'Etat. D'ailleurs, cela doit être pour cela qu'il y a une corrélation dans le point de vue à propos de la panthéonisation de Gisèle Halimi. Peut-être, je ne sais pas. En tout cas, ma délégation n'a aucune relation avec la personne dont vous relatez les propos.

Comme vous le savez, les associations que ma délégation soutient sont des associations parisiennes au plus près des arrondissements ou qui œuvrent sur des projets parisiens. D'ailleurs, M. BOHBOT a souligné le fait que l'U.N.C. Paris est assez connue dans chaque arrondissement. Effectivement, ils participent à beaucoup de cérémonies, et de cérémonies qui sont larges, qui peuvent rendre compte de la mémoire des combattants de façon large.

Cette subvention est récurrente. Elle a toujours été votée à l'unanimité de tous les groupes. Pour autant, si j'avais pu entendre ce genre de propos de la part des représentants parisiens de l'U.N.C., je ne les aurais pas tolérés, en tout cas tels ceux que vous relatez, s'ils avaient été tenus par l'un de leurs responsables associatifs d'arrondissement ou au niveau parisien.

Effectivement, j'entends votre demande. Je maintiens, néanmoins, le travail qui est fait par l'association. Notamment, en ce moment, nous réfléchissons à un travail sur une mémoire partagée de la guerre d'Algérie. D'ailleurs, j'ai rencontré Benjamin STORA à cet effet. Je souhaiterais que nous maintenions et que mes collègues votent favorablement cette demande pour l'U.N.C. Paris. Mais j'entends bien, et je vous propose que votre groupe, et plus largement peut-être les membres de la 2e Commission, puissent s'entretenir avec cette association pour que l'on sache s'ils valident ou non les propos de leur responsable national. Pour autant, comme vous le savez sur ce sujet, les débats associatifs autour de la guerre d'Algérie dans une même association sont parfois contradictoires.

Je vous remercie et demande à chacun de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, chère Laurence PATRICE, pour ces propos remplis de sagesse, comme toujours.

Demande de vote dissocié.

Je mets aux voix, tout d'abord, l'article 3 de ce projet de délibération DAC 389.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

L'article 3 est adopté.

Je mets maintenant aux voix globalement le projet de délibération DAC 389.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération, dans sa globalité, est adopté. (2021, DAC 389).

2021 DAC 501 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Donald Caskie au 17, rue Bayard (8e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en venons maintenant au projet de délibération DAC 501 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Donald Caskie au 17, rue Bayard, dans le 8e arrondissement.

La parole est à la maire du 8e arrondissement, Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, 76 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, Paris continue de consacrer l'action des femmes et des hommes qui ont concouru à la préservation de nos libertés. Les héros ne cherchent aucune récompense, convaincus avant tout de faire leur devoir. Mais il nous appartient de faire vivre leur mémoire en témoignage de respect et de gratitude pour leur engagement.

Le révérend Donald Caskie dirigeait l'église écossaise de Paris depuis 1935 lorsque les nazis ont envahi la Capitale. Fidèle à ses convictions, il refuse alors de rentrer en Ecosse et se réfugie à Marseille. Sous une double identité, il organise le retour de milliers de soldats de la Royal Air Force, notamment ceux pris en étau à Dunkerque lors de la défaite face à l'armée d'occupation. Recruté par des officiers du renseignement britannique, il assure la dernière étape du rapatriement des soldats britanniques dans leur pays. Aumônier de ses compatriotes prisonniers de guerre, il organise, en 1942, la fuite de 36 soldats en moins de 90 minutes depuis le fort de la Revère, leur permettant de regagner les îles Britanniques en sous-marin et de participer ainsi, deux années plus tard, au débarquement.

La Gestapo arrêta le révérend pour son implication dans cette évasion, mais aussi pour ses activités secrètes. Condamné à mort, la vie du révérend Caskie fut sauvée grâce à un pasteur allemand qui permit de commuer sa peine capitale en perpétuité. Après la libération, il revient à l'église écossaise de Paris, qui était dans un état si dégradé que sa reconstruction était devenue indispensable. Afin de financer ses travaux, il écrit ses mémoires de

guerre : "The Tartan Pimpernel". Les recettes tirées de la publication de son livre permirent la restauration de l'édifice culturel. Il continua de vivre dans le 8e arrondissement jusqu'en 1961, date à laquelle il rentra en Ecosse, jusqu'à sa mort en 1983.

A travers ce projet de délibération, nous rendons hommage à un citoyen du monde qui a su lier l'attachement qu'il portait à son pays d'origine et à sa terre d'adoption pour participer à vaincre l'obscurantisme. Dans quelques jours, nous aurons l'occasion de rendre hommage à son action lors du dévoilement de la plaque apposée sur l'église écossaise de Paris au 17, rue Bayard, dans le 8e arrondissement.

Je vous remercie, mes chers collègues, de voter ce projet de délibération. Non ? Si ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est effectivement un projet de délibération, chère Jeanne. C'est même le projet DAC 501. Merci pour votre intervention.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous appréciez que je sois brève, je vais donc l'être et remercier Mme la Maire du 8e arrondissement pour cette présentation. Effectivement, on ne peut que se réjouir de célébrer ce grand résistant qui a organisé l'évasion de militaires alliés. Son action a été décisive à Paris, mais également à Marseille, où une mission a permis l'exfiltration ou la fuite de nombreux alliés pour rejoindre la Grande-Bretagne.

Ce projet de plaque avait été soumis à la Commission de dénomination du 11 février. Nous nous réjouissons qu'il ait pu avancer rapidement. Comme le disait Jeanne d'HAUTESERRE, nous allons pouvoir très rapidement en profiter pour le dévoiler, avec la reprise des cérémonies en extérieur et des hommages.

Je veux particulièrement remercier le travail conjoint de la DAC et de la DGRI, avec le porteur de projet qui est membre de l'église écossaise de Paris. Ce qui fait que je ne manquerai pas d'inviter aussi à ce dévoilement ma collègue Karen TAÏEB, qui pourra ainsi représenter sa délégation de lien avec les cultes.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et tout cela au son des cornemuses, j'espère. Merci, Laurence PATRICE.

Quand je rappelais le respect des temps de parole prévus par le règlement intérieur, la dernière à qui je pensais, c'était à vous, chère Laurence PATRICE.

Je déclare le vote ouvert sur ce projet de délibération DAC 501.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 501).

2021 DAC 502 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Cardin au 59, rue du Faubourg Saint-Honoré (8e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 502 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Cardin au 59, rue du Faubourg-Saint-Antoine, dans le 8e arrondissement.

La parole est à nouveau à la maire du 8e arrondissement, Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci.

Mes chers collègues, c'est au 59, rue du Faubourg Saint-Honoré, Monsieur le Maire, dans le 8e arrondissement.

La vie de Pierre Cardin incarne la promesse de Paris, celle d'une ville qui permet à chacun de s'accomplir dans sa vie personnelle et professionnelle, notamment ceux qui, comme Pierre Cardin, ont fui les régimes totalitaires pour ne pas transiger avec leur liberté. Ce qui frappe dans le parcours parisien de Pierre Cardin, c'est qu'il s'est immédiatement attaché au 8e arrondissement. Il y a travaillé et vécu quasiment toute sa vie. Il s'est, en effet, installé à 20 ans rue du Faubourg-Saint-Honoré et ne l'a plus jamais quittée durant 78 ans. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité qu'une plaque y soit apposée, et je sais gré à l'Exécutif d'y avoir donné une suite favorable aussi rapidement.

A seulement 24 ans, après être devenu premier tailleur chez Christian Dior, où il donne naissance au "new-look" de l'après-guerre, il acquiert un atelier de costumes de théâtre pour accueillir sa maison en 1950. Sa première collection, présentée en 1953, marque définitivement les esprits. Avec un style reconnaissable au premier coup d'œil, il révolutionne tout au long des années 1960 le secteur de la mode, ayant compris avant d'autres que le prêt-à-porter participait à l'émancipation des femmes et à leur conquête du monde du travail. Le couturier casse littéralement les codes du secteur. Ses mannequins défilent dans la rue, y compris dans la Cité interdite ou sur la place Rouge, et il

refuse de se laisser imposer le calendrier des "fashion weeks". Travailleur infatigable, la fièvre créatrice n'a jamais quitté Pierre Cardin. Jusqu'à la fin de sa vie, il dessinait tous les matins avant de se rendre à ses bureaux pour diriger sa maison.

Pierre Cardin est connu dans le monde entier grâce au système de licences qu'il a mis en place. Cet empire de 700 licences lui a permis d'être le seul couturier à avoir pu conserver son indépendance. Epris de culture, même s'il avouait n'avoir que trop peu de temps pour lire et écouter de la musique, Pierre Cardin était un mécène culturel de premier plan. Il a conçu l'"Espace Pierre-Cardin" comme un lieu tourné vers les jeunes créateurs, avant d'être contraint de le quitter en 2016. Il avait acquis le château du marquis de Sade dans l'objectif d'y tenir un festival estival, le "Festival lyrique de Lacoste", qui se poursuit cette année encore. Dans son "Palais Bulles", à Théoule-sur-Mer, se cache un théâtre en plein air. Fidèle du restaurant "Maxim's" - "le plus ancien", aimait-il à dire - il avait acquis ce monument de la gastronomie parisienne en 1981, alors qu'il était en passe d'être racheté par des investisseurs étrangers. En 1992, Pierre Cardin fait son entrée sous la coupole de l'Académie française. Il est le seul couturier à l'avoir fait à ce jour. C'est dire l'exceptionnel apport de Pierre Cardin à la culture et au rayonnement de la France. Gageons que son nom restera encore pour longtemps synonyme de l'exception culturelle française.

Je vous remercie, mes chers collègues, pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à Mme Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame la Maire.

Je précise tout de suite que je ne souhaite pas intervenir du tout spécifiquement sur l'hommage à Pierre Cardin, pour lequel le groupe Ecologiste de Paris votera, mais un peu plus globalement sur la politique liée aux hommages, et partager avec vous, avec l'ensemble de l'Assemblée, les débats que nous avons à ce sujet en commission, que l'on a eus un petit peu à la dernière 2e Commission, ainsi que les réflexions que l'on mène au sein du groupe Ecologiste de Paris.

Des vœux nombreux, de plus en plus nombreux, sont déposés en 2e Commission pour rendre hommage à des personnalités décédées souvent il y a quelques mois, semaines, voire quelques jours. C'est seulement à ceux-là que je ferai ici allusion. Un certain nombre de ces projets de délibération relatifs à des hommages, à des dénominations, viennent d'être présentés, ou le seront dans les prochaines minutes, ainsi que des vœux. Je regroupe un peu tout ça là, bien pour préciser. Ce n'est pas du tout contre M. Cardin. Il n'est pas question ici, de manière générale d'ailleurs, de discuter des qualités de ces personnalités. Mais, précisément, j'ai parfois l'impression qu'il s'agit davantage de saluer une personnalité qui nous quitte à la manière de vibrants témoignages que l'on pourrait lire lors de funérailles, de communiqués officiels, dans la presse, mais pas vraiment de construire une politique mémorielle. Ce qui est très différent et renvoie par définition à une politique du temps long qui nécessite un temps de réflexion, de recul. Un temps aussi pour que d'éventuelles informations, restées jusqu'alors dissimulées sur telle ou telle personnalité, émergent.

Cela étant dit, je précise que nous avons absolument toute confiance dans la façon dont Laurence PATRICE et ses services, et les services de la DAC, font ce travail, et que c'est d'abord plutôt aux groupes de s'astreindre, comme le fait le groupe Ecologiste de Paris, à ne pas - comme c'est hélas le cas, particulièrement pendant ce Conseil - multiplier des propositions pour des personnalités décédées en 2019, 2020 et surtout, même 2021. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alice COFFIN.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je vais remercier à nouveau Mme la Maire du 8e arrondissement de cette proposition de projet et d'hommage, qui est vraiment totalement ancrée dans son arrondissement, puisque M. Cardin y a vécu à peu près toute sa vie.

C'est effectivement un grand Parisien que nous célébrons là, un grand créateur de mode. Paris fut pour lui une terre d'accueil qui lui permit d'exercer son talent, de l'affirmer, puisqu'il était né à Venise d'une famille qui a fui le fascisme. Je ne vais pas reprendre et représenter ce couturier illustre puisque Jeanne d'HAUTESERRE l'a très bien fait. Je veux juste signaler qu'en plus de tout, il a travaillé sur le film de Cocteau et s'est occupé des masques et d'un certain nombre d'éléments, de costumes de "La Belle et la Bête", qui sont, comme vous le savez, tout à fait remarquables. Je me réjouis que nous ayons cet hommage.

Après, j'entends, chère Alice, et l'on a déjà échangé sur cette question ainsi qu'avec votre groupe. Nous en avons parlé ensemble, et encore à la 2e Commission de mercredi dernier. Effectivement, pour ma part, je compte sur la responsabilité des groupes, sur les hommages proposés par les groupes pour qu'il y ait une certaine régulation qui se fasse.

Après, je veux aussi vous rassurer puisque, justement, les services de la DAC, avec le soutien du Comité d'histoire de la Ville de Paris, travaillent de façon assez approfondie sur la personnalité des personnes honorées, et que nous ne réagissons pas non plus totalement aux toquades des uns et des autres. Il y a donc un travail assez sérieux qui se fait derrière.

En tout cas, malgré tout, je vous propose de voter encore favorablement ce projet de délibération. Mais je sais que vous alliez le faire, et j'espère que toute l'Assemblée fera de même.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Sur le projet DAC 502, le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 502).

2021 DAC 503 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Crevel au 30, rue de l'Echiquier (10e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 503. Il s'agit de l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Crevel au 30, rue de l'Echiquier, dans le 10e arrondissement.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Madame la Présidente, c'est à vous.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, le mouvement surréaliste aura bientôt 100 ans si l'on prend comme date de sa naissance l'apparition, en 1924, du "Manifeste du surréalisme" par André Breton. Ce sera l'occasion de le faire découvrir aux jeunes générations. Certains de ses fondateurs et animateurs sont très connus : André Breton, Louis Aragon, Robert Desnos, Paul Eluard, René Magritte, Georges De Chirico, Philippe Soupault, Marcel Duchamp. Mais René Crevel, écrivain né en 1900 et ayant participé à l'aventure dadaïste et surréaliste, l'est beaucoup moins. C'est pour réparer cette injustice que notre groupe avait souhaité présenter ce vœu en 2019 afin qu'un hommage lui soit rendu. Cette plaque apposée au 30, rue de l'Echiquier, dans le 10e arrondissement, contribuera, je l'espère, à faire connaître son œuvre singulière.

D'une famille de la bourgeoisie austère, il étudie le piano, va au catéchisme et suit sa scolarité au lycée Janson-de-Sailly. Crevel s'ennuie un peu dans ses études, se plonge dans les livres. C'est le suicide par pendaison de son père, alors qu'il n'a que 14 ans et que sa mère tyrannique, incarnation de la méchanceté, l'oblige à regarder pour qu'il en tire la morale, qui va bousculer sa vie et le marquer à jamais. Il poursuit ses études sans vraiment y prendre goût, préférant participer à la vie littéraire et bouillonnante. Parti au service militaire, il se lie d'amitié, entre autres, avec Roger Vitrac et Marcel Arland, avec qui il fonde la revue "Aventure". Après sa rencontre avec André Breton en 1921, il rejoint les surréalistes. Puis, exclu du mouvement en 1925, il se joint à Tristan Tzara et au mouvement dada.

René Crevel était à la fois l'ami de Tzara et admirateur de Breton, qu'il considérait comme ce père remplaçant celui dont la vie l'avait privé. Il souffrait des querelles entre les deux hommes, qui durèrent, hélas, jusqu'à la fin de sa vie. En 1926, il est atteint de tuberculose et devra lutter contre cette maladie toute sa courte vie. Il adhère au parti communiste en 1926. On retrouve toute sa révolte et sa fougue dans son engagement. Sa longue notice dans le métro témoigne de ses engagements contre le nazisme et la guerre, contre les guerres coloniales, en particulier la guerre du Rif menée par la France au Maroc.

En 1929, il renoue à nouveau avec les surréalistes. Fidèle d'André Breton, il l'épouse à essayer de rapprocher surréalistes et communistes. André Breton lui dira : "On ne peut être communiste si l'on est surréaliste". Plus tard, admis avec les autres surréalistes à l'"Association des écrivains et artistes révolutionnaires", Crevel participera, avec Eluard, à la manifestation du 21 mars 1933 contre l'avènement d'Hitler. Il s'investit dans l'organisation du "Congrès international des écrivains pour la défense de la culture" en 1935, où Breton est désigné comme porte-parole des surréalistes. Breton est exclu du congrès. René Crevel en sort désabusé et écœuré. Il apprend le même jour que sa tuberculose, qu'il croyait guérie, s'attaque en fait à ses reins. Dans la nuit suivante, il se suicide au gaz dans son appartement, après avoir griffonné sur un papier : "Prière de m'incinérer. Dégoût". Il avait 35 ans.

René Crevel veut vivre sa sexualité sans entrave. Homosexuel et bisexuel, il est un précurseur dans les combats des personnes LGBTQI, dans cette période où même les surréalistes, notamment Breton, sont hostiles, homophobes. Il l'affirme du haut de ses fictions semi-autobiographiques, comme dans "Détours", "Mon corps et moi" et "La Mort difficile". A lire aussi ses pamphlets à dimension fantastique : "Babylone", "Etes-vous fous ?" ou "Les pieds dans le plat". A noter aussi un roman inspiré de sa vie et sorti l'année dernière, écrit par Patrice TRIGANO, qui s'appelle "L'Amour égorgé", et que je vous conseille.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, c'est un très beau projet que le groupe Communiste et Citoyen avait proposé par un vœu au Conseil de Paris. C'est un grand écrivain parisien, un artiste d'avant-garde qui fut dadaïste et surréaliste. Il fut de ceux qui impressionnaient à la fois Tristan Tzara et André Breton, le compagnon de route de tant de personnalités d'exception, comme vous l'avez dit. J'ajouterai : de quelques femmes, comme Marie-Laure de Noailles. Mais il fut aussi ami avec Buñuel et Neruda. Sa personnalité est intéressante et tout à fait digne de notre hommage par ses engagements, puisqu'il s'est beaucoup engagé pour les républicains espagnols. Il a été communiste. Il a aussi beaucoup travaillé avec l'Association des écrivains et artistes révolutionnaires.

Je me réjouis que cette plaque puisse être apposée au 30, rue de l'Echiquier, dans le 10e arrondissement, sachant que rue Taylor, bientôt, se trouvera aussi un hommage à Théodore Fraenkel, qui était aussi un personnage qu'il a connu, proche des surréalistes et des dadaïstes. En fait, le 10e arrondissement va devenir très dada.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous ne seriez pas élue du 10e arrondissement, Laurence PATRICE ? Il me le semblait.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DAC 503.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 503).

2021 DAC 505 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Liliane Klein-Lieber au 8, square Moncey (9e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAC 505 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Liliane Klein-Lieber au 8, square Moncey, dans le 9e arrondissement.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Changer Paris tient à s'associer à l'hommage rendu aujourd'hui à une personnalité importante et attachante de la communauté juive française, Liliane Klein-Lieber.

Une véritable femme libre qui a traversé le siècle dernier en nous laissant, par son parcours et ses engagements, un précieux témoignage de vie, une philosophie du courage et de la lucidité. C'est peut-être dans ses premières années d'éclaireur israélite qu'elle découvrira et adoptera les clés d'une conduite qui la guidera toute sa vie. "Je leur en serai éternellement reconnaissante", disait-elle à la fin de sa vie, "car nos chefs étaient des femmes et des hommes de grande valeur, dont les noms se retrouvent à travers l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Ils nous ont enseigné, par exemple, ce que signifiaient les mots : fraternité, solidarité, hospitalité, courage".

Elle fait partie, elle aussi, de ces femmes de grande valeur. Car, pendant la guerre, elle participera au sauvetage de nombreux enfants aux côtés de Georges Loinger, ce résistant qui sauva 450 enfants juifs en leur faisant traverser la frontière suisse. Haute figure de la résistance, elle fut notamment aidée dans sa mission par des scouts protestants et aussi par Sœur Joséphine, devenue en 1989 "juste parmi les nations".

Après la guerre, elle ne cessera inlassablement de s'engager au service des autres. Elle est l'une des créatrices, au début des années 1960, au sein du "Fonds social juif unifié", de "La Coopération féminine", mouvement de femmes bénévoles qui agira au profit des juifs en difficulté, notamment des rescapés de la Shoah. Elle se mobilisera au début des années 1960, en 1962, pour faire face à l'arrivée massive des juifs d'Afrique du Nord.

Son plus beau succès, peut-être, fut la création en 1993 d'un ESAT - "Les Ateliers de la coopération" - qui accueille aujourd'hui 67 travailleurs handicapés mentaux légers. Liliane a bien mérité cette plaque qui signalera désormais aux passants le lieu de son dernier domicile parisien et le rôle essentiel qu'elle joua dans la résistance juive française.

J'ajouterai, en direction de Mme COFFIN, que cette personnalité éminente est décédée il y a moins d'un an. Ne fallait-il pas l'honorer ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à Mme Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur BOHBOT, de cette très belle intervention.

Effectivement, nous rendons hommage, avec cette plaque, à Liliane Klein-Lieber. Je ne vais pas rappeler son parcours qui est tout à fait remarquable. C'était vraiment une femme d'engagement, à plein niveau. Elle a été parmi ces gens qui étaient en danger eux-mêmes et se sont engagés aussi pour les autres. Notamment, elle a beaucoup aidé des juifs à fuir notre pays. C'était une très grande résistante.

Elle était aussi une personne toujours humble. Pour elle, il ne s'agissait jamais de se glorifier ni de se mettre en avant malgré ce passé héroïque, mais, avec détermination et jusqu'à la fin de sa vie, avec empathie, toujours avec chaleur et un sourire extrêmement doux, elle a souhaité témoigner et transmettre aux jeunes générations de toujours aider les autres.

Je me permettrai aussi une petite intervention vers Alice puisque, typiquement - voyez, c'est là où la rigidité des choses peut être problématique - Liliane Klein-Lieber n'est pas très connue. C'est parce que quelques personnes portent sa mémoire. Je dois dire que j'y ai été sensible parce que j'ai eu l'occasion de la rencontrer à de nombreuses reprises autrefois. Si l'on ne lui rend pas hommage maintenant - il ne s'agit pas d'une rue, d'une avenue, mais d'une plaque là où elle habitait - je pense que dans quelques années, nous-mêmes vieillissant, nous aurons perdu un petit peu la mémoire de ce type même de personne. C'est pourquoi je suis d'accord avec vous, mais il ne faut pas être trop rigide sur les choses et il faut parler des différentes personnes. On ne peut pas appliquer des règles si directes que cela. C'est tout ce que je voulais dire.

J'espère que tout le monde votera ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix le projet de délibération DAC 505.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 505).

2021 DAE 110 - Modification de la dénomination de la Halle aux Chevaux - René Froment (15e). - Avenant à la CODP du marché du livre ancien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 110 : modification de la dénomination de la "Halle aux chevaux - René Froment", dans le 15e arrondissement. Avenant à la CODP du marché du Livre ancien.

Nous avons le 15e arrondissement en force pour intervenir.

Je commence par Mme Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors de notre dernier Conseil, j'avais interpellé les élus et le Préfet de police à propos de la fermeture totalement incompréhensible du marché du Livre ancien et d'occasion du 15e arrondissement. Je saisis aujourd'hui l'opportunité de ce projet de délibération qui voit se concrétiser ce beau projet de dénomination de "Halle aux chevaux - René Froment", pour saluer ici la ténacité dont ont fait preuve les acteurs associatifs gérant le marché - Mme SHROTTER, MM. BOSSARD et KENECH, ainsi que tous les exposants de cet événement emblématique - pour demander sa réouverture, sans pour cela obtenir gain de cause auprès du Préfet.

Depuis 1987, le marché du Livre ancien et d'occasion, créé par René Froment, rassemble en plein air, tous les week-ends, une cinquantaine de professionnels du livre sous la halle aux chevaux du parc Georges-Brassens. Or, au moment de la parution du décret du 2 avril dernier encadrant le troisième confinement, ils se sont vu interdire leur activité par la Préfecture de police. Cette interdiction a été très mal vécue, suscitant à la fois incompréhension et inquiétude, puis un sentiment d'injustice largement partagé. Et pour cause : les librairies n'étaient-elles pas désormais classées comme commerces essentiels ? Alors que les Préfets du Calvados, du Rhône, d'Ille-et-Vilaine, de la Haute-Garonne ont autorisé la vente de livres sur les marchés et les marchés aux livres, comme tout autour de Paris d'ailleurs, il aurait dû être possible de revenir sur cette fermeture sous la halle de 2.700 mètres carrés ouverte aux quatre vents.

En cette période de crise sanitaire et économique, on aurait pu espérer une interprétation plus homogène du décret, mais tel ne fut malheureusement pas le cas. Malgré les actions des bouquinistes, des riverains, nos multiples interpellations politiques et le recours en référé déposé par des libraires du Mans, cette inégalité de traitement a perduré jusqu'au 21 mai.

Par ailleurs, je souhaite attirer votre attention sur la situation économique dramatique des commerçants parisiens et singulièrement les libraires. La dernière étude de l'APUR, parue en avril dernier, montre que, depuis 20 ans, le nombre de librairies à Paris a diminué de 33 %. Pour la période 2017-2020, la baisse est de 8 %. Cette

baisse considérable risque d'être encore plus grave avec la crise sanitaire. Les librairies indépendantes font partie d'un secteur d'activité aux marges limitées, très sensibles à l'environnement économique et à ses fluctuations. C'est donc le rôle de la collectivité de les soutenir. C'est le sens d'opérations comme "Vital'Quartier", qui, tout en respectant les règles européennes d'absence de soutien direct aux entreprises, permettent de lisser dans le temps certains investissements des petits commerces par le biais d'avances remboursables.

En ce domaine, il vaut mieux prévenir que guérir. Lorsqu'une librairie ferme, ce n'est pas parce que la situation économique s'améliore que le libraire peut rétablir son activité. Le risque est grand qu'il soit remplacé par un commerce dépendant d'un groupe aux moyens financiers plus importants, comme les restaurants d'une chaîne, une filiale de banque, une supérette, etc. C'est une véritable menace sur la diversité commerciale à Paris, qui participe de son charme, de l'agrément de nos quartiers ainsi que du plaisir de vivre pour leurs habitants.

La situation ubuesque qui a conduit à la fermeture du marché du Livre ancien et d'occasion devrait conduire la Municipalité à deux actions. Envisager une exonération de la redevance et de toute autre charge qui pourrait peser sur leur trésorerie, réduite à peau de chagrin après tant de restrictions depuis le début de la crise sanitaire. Mais aussi soutenir les initiatives d'association de libraires sur les marchés alimentaires, les salons et les marchés en collection, pour qu'ils puissent parler d'une seule voix et se faire entendre auprès des services administratifs compétents. Que ce soit auprès de l'administration fiscale, des services préfectoraux, ou encore des interlocuteurs culturels et économiques.

Pour sa part, le groupe Changer Paris continuera à soutenir pleinement tous ces libraires indépendants pour qu'enfin, leur singularité soit reconnue à sa juste valeur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, qui doit être en salle des fêtes.

C'est à vous, chère collègue.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Juste une rapide intervention pour indiquer que le groupe Ecologiste de Paris votera bien évidemment pour ce projet de délibération qui rend hommage à René Froment, homme de culture et fondateur du marché du Livre ancien du parc Georges-Brassens, dans le 15^e arrondissement, et dont nous a beaucoup parlé l'oratrice précédente. Marché qui s'est, de façon consternante, vu fermer pendant le dernier confinement, alors même que les librairies ont enfin été reconnues comme un commerce essentiel et que ce marché se tenait en plein air, de surcroît.

La réouverture du marché du Livre est certainement le meilleur moyen de faire honneur à René Froment, à cet homme qui a également été, en quelque sorte, emblématique d'un changement de paradigme que nous devons tous opérer plus largement dans notre rapport à la condition animale, aux animaux, en donnant une vocation culturelle à un lieu anciennement consacré à l'abattage des chevaux. Raison pour laquelle nous apprécions le maintien de l'appellation "Halle aux chevaux" qui rappelle l'histoire de ce lieu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

La parole est à Mme Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais revenir au cœur du projet de délibération, parce que ce projet de délibération, que je coporte avec ma collègue Olivia POLSKI, provient d'un vœu qui avait été voté au Conseil du 15^e arrondissement et porté au Conseil de Paris par Philippe GOUJON et les élus du 15^e arrondissement.

Ce projet a été adopté très facilement en Commission du 11 février. Effectivement, c'est honorer, avec René Froment, une grande personnalité parisienne qui a œuvré toute sa vie pour la diffusion de la culture et particulièrement du livre, puisque, cela a été rappelé, il a été lui-même libraire avant de créer, dans la "Halle aux chevaux", le marché du Livre ancien. C'est tout à fait logique. J'aime donner sens aux dénominations, et donc, cela a beaucoup de sens que la "Halle aux chevaux" porte le nom de "René Froment".

Par ailleurs, même si l'on était un petit peu loin du sujet, je remercie Mme Caroline DOUCERÉ pour son soutien aux libraires. Je sais que ma collègue Olivia y sera sensible. Moi-même, je le suis pour avoir été très longtemps libraire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix le projet de délibération DAE 110.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 110).

2021 DEVE 35 - Dénomination "jardin Nusch Éluard" attribuée à l'espace vert situé 1, impasse de la Chapelle (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 35 : dénomination "jardin Nusch Eluard" attribuée à l'espace vert situé 1, impasse de la Chapelle, dans le 18e arrondissement.

Raphaëlle PRIMET est inscrite.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Maria Benz est née en 1906 à Mulhouse. Surnommée "Nusch" par son père qui l'initiait au monde circassien, avant de devenir comédienne en Allemagne, elle renaît sous le nom de Nusch Eluard en devenant la seconde épouse du poète surréaliste en 1934.

D'une extraordinaire beauté, réputée d'une simplicité à toute épreuve, ignorant l'ambition, elle consacra sa vie à l'amour et devint, malgré elle, la merveilleuse inspiratrice de Paul Eluard et une figure emblématique du surréalisme. Femme sans tabou, elle s'installa à Paris où elle devint, aux côtés de Kiki de Montmartre, une égérie des surréalistes.

Elle fut ainsi photographiée jusqu'au sublime par Man Ray, Brassai, Lee Miller, Dora Maar, peinte et dessinée à plusieurs reprises par Picasso. Plus qu'un modèle, elle fut une muse pour ces artistes et devint une icône du surréalisme pour l'histoire. Man Ray et Paul Eluard iront jusqu'à composer à quatre mains un livre de poèmes et photos en hommage à Nusch, publié en 1935 et intitulé "Facile". Nusch fut à Eluard ce qu'Elsa fut à Aragon. Elle lui inspira, d'ailleurs, "Capitale de la douleur" et "L'Amour la poésie" parmi les plus beaux poèmes. Il fallait bien qu'un visage réponde à tous ces noms du monde.

Nusch Eluard est bien plus qu'une égérie. C'est aussi une femme d'avant-garde qui, dans les années 1930, dans un contexte où les femmes avaient peu de droits, a su faire résonner une autre voix affirmant son indépendance et une sensibilité particulière. Avec Paul Eluard, qui célébra d'ailleurs son nom, son amour et sa liberté, elle inventa un savoir-vivre ensemble d'une haute qualité au nom de l'art, de la poésie et de la beauté.

Au-delà de ce statut de muse, elle se mobilisa avec Paul dans ses activités de résistance. C'est ensemble qu'ils entrent dans la résistance communiste, malgré sa santé très altérée. Elle deviendra même, selon une légende soutenue par les proches témoins, le personnage nommé "Liberté" dans le poème du même nom, ce poème magnifiquement mis en image par la tapisserie d'Aubusson signée Fernand Léger qui accueille les visiteurs du siège du P.C.F. au colonel Fabien.

Mobilisé dès septembre 1939, Paul Eluard s'installe avec Nusch à Paris après l'armistice en juin 1940, date à partir de laquelle ils entrent dans la clandestinité. Alors que les premiers poèmes de résistance de Paul paraissent dans la clandestinité en 1941, ils fustigent la collaboration et exaltent celles et ceux qui disent non, sauvent les martyrs et les fusillés de l'oubli. Comme l'écrit Paul Eluard : "Péri est mort pour ce qui nous fait vivre". Gabriel Péri, rédacteur en chef de "L'Humanité", fusillé par les Allemands. C'est d'ailleurs à cette période, comme le souligne très bien le projet de délibération, qu'Eluard demande sa réinscription au parti communiste français clandestin, et publie des tracts et poèmes subversifs que Nusch transporte dans des boîtes à bonbons.

A la Libération, le couple multiplie tournées et conférences, jusqu'au décès brutal de Nusch qui meurt d'une attaque cérébrale dans la rue, laissant Paul Eluard anéanti pendant plusieurs mois. Qu'aujourd'hui nous décidions ensemble de nommer à son nom une place végétalisée proche de l'un des lieux du quartier de la Chapelle où ils vécurent ensemble, est un très bel hommage à cette femme libre, et nous le saluons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET. Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci à Raphaëlle PRIMET.

Effectivement, moi aussi, c'est aussi une dénomination qui me fait particulièrement plaisir, car, tout en étant l'épouse de Paul Eluard auquel elle inspira de nombreux poèmes, elle inspira aussi beaucoup d'autres artistes, qu'il s'agisse de ses amis photographes femmes, que sont Dora Maar et Lee Miller, ou encore Man Ray, mais aussi Picasso et beaucoup d'autres.

Elle est elle-même l'auteur de collages surréalistes. Même si son œuvre n'est pas majeure, elle est l'incarnation d'un esprit libre et engagé puisqu'elle s'est aussi engagée, malgré sa santé fragile, aux côtés de Paul Eluard dans la résistance. Elle a surtout fédéré autour d'elle un groupe d'artistes cosmopolites qui ont tous donné ses lettres de noblesse à la création française du XXe siècle. C'est un personnage très attachant et qui aura cet hommage avec ce

jardin dans le 18^e arrondissement, mais qui vit aussi beaucoup à travers un nombre d'œuvres considérables, qu'il s'agisse de photos ou de tableaux de Picasso, en plus, évidemment, des poèmes de Paul Eluard.

C'est donc une très belle dénomination et je vous remercie de la voter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

J'ouvre le vote sur le projet de délibération DEVE 35.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 35).

2021 DICOM 24 - Partenariat avec le Parlement européen en faveur de l'exposition sur Simone Veil.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 24 : partenariat avec le Parlement européen en faveur de l'exposition sur Simone Veil.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Simone Veil occupe une place essentielle dans notre mémoire collective.

Survivante des camps d'Auschwitz-Birkenau et de Bergen-Belsen, elle a connu une trajectoire hors du commun, portée par un dévouement intense au service de la dignité humaine et des plus fragiles. Elle défendit, entre autres, la mémoire de la Shoah, les droits des femmes, ou encore la réconciliation franco-allemande. Pionnière à tant d'égards, Simone Veil, d'abord nommée par Georges Pompidou à la Direction de l'administration pénitentiaire, devint, en 1970, la première femme Secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature.

Je viens de dire une bêtise : c'était la nomination par Georges Pompidou pour le Conseil supérieur de la magistrature. Je vous prie de m'excuser.

En 1974, elle devint la première femme Ministre de plein exercice de la Ve République nommée Ministre de la Santé par le Président Valéry Giscard d'Estaing dans les Gouvernements de Jacques Chirac. Elle s'illustra à cette fonction par le combat décisif pour la dépénalisation de l'avortement, déployant une ténacité admirable. A la suite de cette conquête pour le droit des femmes, elle se consacra à une nouvelle cause. Première présidente du Parlement européen en 1979, elle œuvra à la fraternité entre les peuples qui, moins de quatre décennies auparavant, se sont une dernière fois épouvantablement déchirés. C'est bien sûr une évidence que cette institution européenne, à cette grande dame reconnaissante, noue un partenariat pour cette exposition avec la Ville de Paris.

S'il nous est impossible ici de retracer les événements de la vie et l'ampleur de l'action de Simone Veil, l'exposition de grande qualité qui lui est dédiée entre ces murs le fera mieux que nos discours. C'est d'ailleurs un grand honneur, pour le 15^e arrondissement, d'avoir noué un lien de longue date avec Philippe LEDRU, dont une vingtaine de photographies enrichissent cette exposition. De reporter photographe engagé par l'agence Sygma pour couvrir les débats de la loi sur l'I.V.G., il devint un intime de Simone Veil et de sa famille, les accompagnant en vacances en Normandie et dans le sud de la France. De cette proximité sont nés deux livres : "Mes combats", paru en 2016, et le second : "Simone et les siens", en 2020.

Je souhaite, pour terminer, saluer ces mots si justes par lesquels Jean d'Ormesson l'accueillit en 2010 à l'Académie française aux côtés des autres immortels : "Nous vous aimons, Madame". Animée de profondes convictions politiques, mais profondément indépendante, elle demeure une figure irréductible aux positions partisans et aux nouveaux combats de notre temps. Simone Veil, femme d'exception, a changé notre vie à tous, par-delà nos bords politiques, par son action et son énergie. L'immense majorité des Parisiens et des Français le sait, le reconnaît, et, je crois pouvoir le dire, partage cette déclaration d'amour.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Caroline DOUCERÉ, pour ce bel hommage à une si belle personnalité, et, comme vous l'avez rappelé, avec une très belle exposition. En l'occurrence, Simone Veil a été effectivement la première présidente du Parlement européen, d'où ce projet de délibération.

Je laisse, avec grand plaisir, la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vais être très brève pour vous inviter toutes et tous, si ce n'est pas déjà fait, à venir visiter, à aller visiter cette très grande exposition qui fera date sur Simone Veil, qui, je pense, sera l'un des grands succès de nos expositions à l'Hôtel de Ville et un grand succès de l'été, puisque de nombreux Parisiennes et Parisiens se sont déjà inscrits, puisqu'il faut s'inscrire pour y aller. Mais je rappelle que c'est une exposition hommage à Simone Veil qui est totalement gratuite, évidemment, pour les visiteurs.

Je veux en profiter pour saluer les commissaires de cette exposition, Constance de GAULMYN et Olivier ROZENBERG, qui ont vraiment travaillé en relation étroite avec la famille Veil pour nous fournir ce beau projet qui retrace de façon chronologique la vie et les engagements de Simone Veil. Evidemment, là, on rattache ce projet de délibération puisque l'on y parle de son engagement pour l'Europe et en tant que présidente du Parlement européen.

Donc, évidemment, je vous encourage à voir l'exposition et, dans le même temps, à signer ce partenariat à travers le projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On ne va pas signer, c'est à vous de le signer, mais on va au moins le voter, en l'occurrence.

Je mets le projet de délibération DICOM 24 aux voix.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DICOM 24).

2021 DU 62 - Dénomination place Juliette Gréco (6e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sur le projet de délibération DU 62, nous avons un amendement technique n° 93. Il s'agit de la dénomination "place Juliette-Gréco", dans le 6e arrondissement.

Je propose, si Laurence PATRICE en est d'accord, que je mette aux voix directement cet amendement technique n° 93 de l'Exécutif.

Le vote est ouvert sur l'amendement n° 93.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

L'amendement technique n° 93 est adopté.

Je mets donc le projet de délibération DU 62 ainsi amendé aux voix.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DU 62).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à une dénomination en hommage aux femmes victimes de violences, notamment conjugales (13e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Si nous nous autodisciplinons, nous pouvons peut-être examiner ces vœux avant la fin de la séance.

Nous examinons tout d'abord le vœu n° 21 relatif à une dénomination en hommage aux femmes victimes de violences, notamment conjugales, dans le 13e arrondissement.

La parole est à M. Jérôme COUMET pour le présenter.

Monsieur le Maire du 13e arrondissement.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je présente aujourd'hui un vœu à portée symbolique très forte et sans doute une première en France.

Dans notre pays, une femme meurt assassinée par son conjoint ou ex-conjoint tous les 2 jours et demi. Hier, nous apprenions le quarante-huitième féminicide cette année, en 6 mois. Chaque année, 220.000 femmes sont victimes de violences physiques, psychologiques et/ou sexuelles. 220.000. Ces chiffres sont édifiants, car ce terrible bilan ne dénombre pas celles qui se taisent, toutes les vies brisées, toutes les souffrances muettes, par peur des représailles, pour protéger leurs enfants, leur famille, pour ne pas perdre leur emploi, par crainte de n'être pas prises au sérieux ou de n'être pas écoutées, entendues ou crues.

Car, dans un grand nombre de cas, leur bourreau sait prendre l'apparence de l'employé modèle ou du gendre parfait. Sous cette chape de silence, elles encaissent des coups, souvent graves, souvent irréparables, parfois mortels. Ce bilan est terrible et ne cesse de s'alourdir. La période de confinement aurait généré une augmentation de 20 % des violences conjugales. Ici encore, pour celles que l'on a pu dénombrer. Ici encore, c'est une estimation.

Car la violence domestique est une réalité, mais c'est une réalité qui se cache parfois jusque dans notre environnement lointain ou plus proche, et tous les 2 jours et demi. Les médias, la presse, nous rapportent hélas quasi quotidiennement un flot macabre de faits divers toujours plus effroyables, décrivant les actes barbares d'hommes apparemment ordinaires, pères de famille, voisins, collègues, qui, suite à un événement ou par habitude, frappent, blessent et même assassinent.

Les armes sont multiples : mains nues, armes blanches, armes à feu, objets contondants, puis, récemment, le feu, les roues d'une automobile qui passent et repassent sur le corps d'une femme. De nouveau, dans la nuit de dimanche à lundi, à Douai, une femme est décédée sous les coups de son compagnon.

Face à cette escalade dans la violence, dans les violences faites aux femmes, nous sommes, je suis terrassé, anéanti. En tant qu'homme, je m'interroge, car nous parlons ici d'une violence très majoritairement à sens unique. Je vous épargnerai les grandes théories liées aux héritages éducatifs ou les grands principes consistant à considérer qu'un enfant qui a été battu battra à son tour. On ne peut pas parler de scénarios classiques ou évoquer simplement des profils similaires, car chaque nouveau crime est plus intolérable et chacune de ces victimes était un être unique. Mais on peut s'interroger. Ces funestes ricochets violents sont-ils inévitables ? Les petites filles ne sont pas épargnées par le fléau de la maltraitance. Or, à de très rares exceptions près, les femmes ne font pas subir de telles violences aux hommes. Que dire ? Que faire ? Comment lutter contre le silence et comment déceler les ombres menaçant le cours d'une vie lorsque les ombres se dissimulent dans ce qu'elle a de plus intime, la vie privée ?

Je le disais en préambule : dans notre pays, une femme meurt assassinée par son conjoint ou ex-conjoint tous les 2 jours et demi. Ces drames laissent des familles entières totalement anéanties, ravagées, perdues dans la tourmente de sentiments mêlés. Nous ne les voyons pas, nous ne les entendons pas, nous ne les connaissons pas. Nous souhaitons qu'un lieu à Paris, dans le 13e arrondissement, leur soit dédié. Un lieu qui nous permette aussi de nous retrouver, de nous rassembler, de nous recueillir, de crier aussi notre indignation. Un lieu symbolique pour leur rendre hommage. Un lieu pour briser le silence. Ce lieu, nous l'avons voulu non loin de la place de la Bergère-d'Ivry, elle-même femme victime de violence, que nous avons honorée il y a quelques années.

Chers collègues, je vous demande votre soutien. Je veux remercier, en conclusion, tous les groupes de la majorité pour avoir souhaité, avant même le vote, s'associer à ce vœu.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme COUMET.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à M. le Maire du 13e arrondissement ainsi qu'aux élus de la majorité du 13e arrondissement d'avoir présenté ce vœu, qui aura évidemment un avis favorable.

Il est absolument essentiel de pouvoir rendre hommage à toutes les femmes victimes de violences, notamment conjugales. L'inscription d'une dénomination dans l'espace public offre une visibilité essentielle. Cette dénomination d'un site du 13e arrondissement est tout à fait appropriée. Le site pourra, en cela, devenir un vrai lieu, non seulement mémoriel mais qui sera aussi peut-être un lieu de rassemblement, aura force d'exemple et donnera une visibilité à ces femmes qui, trop souvent, sous les coups, sous toutes les violences, disparaissent sans qu'il ne reste rien, sinon le fait que l'on en parle dans les faits divers.

Il y a évidemment toutes les associations mobilisées, mais, dans le temps, il ne reste plus grand-chose. Cela permettra, chaque jour, au quotidien, de garder parmi nous cette mémoire et surtout, de permettre à chacun de réfléchir et de s'engager dans la lutte contre ces violences.

Je sais que ma collègue Hélène BIDARD est évidemment totalement favorable à ce vœu, comme nous tous et toutes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Explication de vote pour le groupe Changer Paris de M. Franck MARGAIN, qui doit être en salle des fêtes.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe Changer Paris soutient et bien sûr accompagne entièrement la lutte contre les violences faites aux femmes battues.

Bien sûr, nous voterons ce vœu. Toutefois, permettez-moi de souligner, à l'occasion de ce vœu, la mesure symbolique. Les dénominations, les incantations ne remplacent pas une politique concrète en faveur de la sécurité des femmes. Chaque semaine, plusieurs femmes décèdent sous les coups de leur conjoint, et vous poussez des cris d'orfraie. Vous êtes beaucoup dans la communication, la compassion marketing, et souvent, beaucoup d'incohérences. Où sont les actions pragmatiques ?

La sécurité est un pilier de lutte contre les violences faites aux femmes et à toutes les populations fragiles. La Mairie, en matière de protection, n'aura qu'une police "a minima". Il n'y a pas d'accueil, d'hébergement 24 heures sur 24 pour les femmes battues.

Pour aller plus loin, je voudrais vous poser quelques questions sur la politique que vous envisagez pour la protection des femmes qui souffrent de la maltraitance de leur conjoint. Envisagez-vous une place d'accueil physique en mairie ou avec une association disponible 24 heures sur 24 ? Allez-vous renforcer la sécurité à Paris ? Pensez-vous amplifier la formation contre les violences conjugales à destination des agents de la Ville afin de les aider à mieux repérer des risques en amont ? Exprimez-vous votre soutien aux forces de l'ordre, particulièrement dans cette période troublée ? Enfin, songez-vous à des campagnes municipales d'information afin d'élargir la prise de conscience de l'ensemble des Parisiens ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ouvre le vote pour le vœu n° 21 qui, évidemment, bénéficie d'un avis favorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 174).

Merci de l'avoir présenté à tous les élus du 13e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à Anna Karina.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 22 relatif à un hommage à Anna Karina, que Florian SITBON va présenter.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il m'est offert de présenter ce vœu au nom de notre groupe, qui, à la formidable initiative de Céline HERVIEU et François COMET, a été voté à l'unanimité par le Conseil du 6e arrondissement et sera, je le sais, accompagné par Laurence PATRICE.

Anna Karina, née Hanne Karin Bayer en 1940, au Danemark, était actrice. Déjà mannequin et chanteuse de cabaret, au Danemark, à l'âge de 17 ans, l'insouciance et 10.000 francs en poche, elle décide de quitter seule son pays pour Paris. Déambulant dans les rues du Quartier latin en bluejean, au détour d'un café, elle est repérée par Coco Chanel, qui la relooke et la rebaptise du nom d'Anna Karina. Peu de temps après, la charmante femme est découverte dans un film publicitaire par Jean-Luc GODARD, alors critique aux "Cahiers du cinéma". Il lui fait passer des essais une première fois afin de lui proposer un petit rôle dans "A bout de souffle", où elle doit se déshabiller, mais elle refuse. Quelques mois après, le réalisateur la recontacte pour qu'elle tienne le rôle principal du "Petit Soldat". Cette fois-ci, elle accepte sans même connaître le scénario, et c'est le début de sa carrière cinématographique et de sa vie conjugale avec le metteur en scène.

Elle figure en tête d'affiche de plusieurs films cultes du cinéaste, comme "Vivre sa vie", film en 12 tableaux, "Bande à part" ou "Pierrot le fou". Elle se met à fréquenter la Cinémathèque française, où elle fait la connaissance de François Truffaut et Jacques Rivette. En interprétant le personnage d'une femme fatale appelée "Angela", pour lequel elle chante dans "Une femme est une femme", elle gagne le prix de la meilleure actrice au festival de Berlin en 1961. La comédienne tourne ensuite avec de nombreux grands cinéastes. Elle apparaît dans "Cléo de 5 à 7" d'Agnès Varda, "Le Joli Mai" de Chris Marker, "Suzanne Simonin, la religieuse de Diderot" de Jacques Rivette, et "L'Etranger" de Luchino Visconti avec Marcello Mastroianni. Suivront George Cukor, Rainer Werner Fassbinder et Raoul Ruiz.

Elle fut également - on s'en souvient, bien sûr - chanteuse pour Gainsbourg ou Philippe Katerine, auteur et elle-même réalisatrice. Son exceptionnelle carrière lui a valu une reconnaissance populaire en France jusqu'à l'obtention de la Légion d'honneur. Nous nous souvenons tous de l'entraînant "Sous le soleil exactement" que Serge Gainsbourg lui avait écrit. Comme la chanson, elle était une lumière entraînante dans notre ville et dans son quartier, celui de Saint-Germain-des-Prés, où elle était vue comme une personnalité emblématique, incontournable et très appréciée de toutes les habitantes et tous les habitants.

La Mairie de Paris souhaite féminiser l'espace public parisien, en particulier en rendant hommage à des femmes qui ont participé, comme Anna Karina, au rayonnement de notre ville. Nous proposons donc qu'une plaque commémorative en son honneur soit apposée sur la façade de l'immeuble où elle vivait, au 156, boulevard Saint-Germain.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole est à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Florian SITBON, la présentation a été extrêmement riche, donc je n'en ajouterai pas, si ce n'est qu'évidemment je trouve que c'est un très, très beau projet.

Je suis persuadée que, prochainement, les passants du boulevard Saint-Germain verront la belle plaque créée par notre département d'histoire et de la mémoire, que je salue une fois de plus pour son travail magnifique.

Effectivement, Anna Karina a été très implantée dans ce quartier de Saint-Germain-des-Prés. On ne pouvait guère le fréquenter, s'y promener sans la rencontrer. Elle aimait beaucoup la terrasse des cafés et les petits marchés de la rue de Buci. Cela a vraiment beaucoup de sens que de l'honorer à cet endroit, là où elle a vécu. Effectivement, c'est une belle personnalité qui a rayonné en France et à l'étranger.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix le vœu n° 22, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 175).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à la mémoire d'Hanna Kamieniecki.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 23 relatif à un hommage à la mémoire d'une très belle personnalité, que j'ai eu la chance de rencontrer dans ma vie, Hanna Kamieniecki.

C'est Jean-Philippe DAVIAUD qui va présenter ce vœu.

Jean-Philippe DAVIAUD qui doit être en salle des fêtes.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, je vais présenter deux vœux : le n° 23 et le n° 24.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y pour présenter le n° 23 et le n° 24, sachant que le n° 24 est un vœu relatif à un hommage à Edmée Chandon.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Absolument.

Au nom de mes camarades du 11^e arrondissement qui pouvaient le présenter à cette heure.

Considérant que c'est avec une vive émotion et une profonde tristesse que nous avons appris le décès d'Hanna Kamieniecki, survenu le 5 juin 2020, à l'âge de 95 ans. Qu'Hanna Kamieniecki, née en 1925 dans une famille juive polonaise, n'avait que 18 ans lorsqu'elle quitta son pays natal avec sa mère et sa sœur pour rejoindre son père à Paris.

Qu'au début de la guerre, son père s'engagea volontairement dans l'armée pour défendre le pays qui l'avait accueilli, lui et sa famille. Qu'en dépit de son engagement, il fut arrêté en octobre 1941 lors d'un contrôle, au seul motif que sur sa carte d'identité figurait le tampon "Juif". Qu'il fut déporté le 5 juin 1942 par le convoi n° 2 à Auschwitz, d'où il ne reviendra pas. Qu'Hanna et sa mère échappèrent, quant à elles, à la "rafle du Vél' d'Hiv" grâce à l'avertissement d'un camarade de classe dont le père était policier.

Qu'entrée dans la clandestinité avec sa mère et participant à la protection des enfants menacés par les lois antijuives, Hanna rencontra une camarade engagée dans la résistance qui l'orienta vers son réseau. Qu'à la suite de cette rencontre, Hanna devint agente de liaison pour les FTP-MOI sous la responsabilité d'Henri Krasucki. Qu'en août 1944, elle participa à l'insurrection parisienne et à la libération de Paris. Qu'au sortir de la guerre, Hanna Kamieniecki devint infirmière. Qu'en 1958, elle partit à Bruxelles et fut chargée de la responsabilité du service médico-social de la Communauté économique européenne, alors naissante.

Qu'à son retour à Paris, en 1968, elle reprit des études pour devenir psychologue et que c'est en cette qualité qu'elle rejoignit une équipe chargée de former des psychologues en Arménie à la suite du terrible tremblement de terre en 1988. Qu'au début des années 1980, elle s'installa dans le 11^e arrondissement. Qu'elle participa en 1999 à la création de l'AMEJD - "Association pour la mémoire des enfants juifs déportés ou morts en déportation" - du 11^e arrondissement, dont elle devint présidente d'honneur.

Que, par son action, elle contribua à arracher du néant et de l'oubli les 1.644 enfants du 11^e arrondissement morts en déportation. Leurs noms figurent désormais à jamais dans les écoles qu'ils ont fréquentées ou, pour les plus jeunes d'entre eux, sur la stèle du jardin de la Folie-Titon. Qu'elle poursuivit son action de mémoire dans les écoles, où elle partageait ses souvenirs de ces années de plomb dans le but de faire reculer le racisme, la xénophobie et de nous prémunir contre la résurgence toujours possible de situations susceptibles de mettre en péril les valeurs de notre République.

Son parcours de résistance, son engagement en faveur de la construction européenne et son action de mémoire, expliquent la proposition de François VAUGLIN et des élus du groupe Paris en commun, que le Conseil de Paris émette le vœu que la mémoire d'Hanna Kamieniecki soit honorée dans le 11^e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE pour vous répondre. Et restez en place, si j'ose dire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Brièvement. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je veux remercier François VAUGLIN ainsi que le groupe Paris en commun d'avoir proposé cet hommage. L'avis sera évidemment favorable.

Nous étudierons avec le maire la possibilité de rendre hommage dans son arrondissement à Hanna Kamieniecki, qui a beaucoup participé, en dehors de tout son parcours absolument remarquable, au travail de mémoire dans le 11e arrondissement - vous l'avez rappelé - notamment dans son travail dans l'AMEJD du 11e arrondissement, et ses témoignages qu'elle a faits dans les écoles et auprès des plus jeunes.

Evidemment, l'avis est favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix le vœu n° 23, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 176).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à Edmée Chandon.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je redonne la parole à M. Jean-Philippe DAVIAUD pour présenter le vœu n° 24 relatif à un hommage à Edmée Chandon. En deux minutes si c'est possible.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Je vais faire aussi vite que je peux.

Considérant qu'Edmée Chandon est née le 21 novembre 1885 dans le 11e arrondissement. Qu'après deux baccalauréats, l'un ès lettres, l'autre ès sciences, obtenus en 1903, elle conquiert à la Sorbonne un diplôme de licence après de brillants examens de mathématiques et de physique.

Qu'elle sera reçue première avec les félicitations du jury au concours d'agrégation de mathématiques en 1908, à l'âge de 23 ans. Qu'à peine munie de cette agrégation, elle décida de se consacrer à sa passion l'astronomie, en entrant, le 15 octobre 1908, à l'Observatoire de Paris en tant que stagiaire.

Qu'elle intégra, l'année suivante, le service "Méridien" où elle était chargée de la détermination quotidienne de l'heure. Que ses aptitudes très marquées et l'activité dont elle fit preuve lui valurent, sur la proposition unanime du conseil de l'Observatoire, la nomination d'"aide astronome". Qu'elle accéda ainsi, le 1er mars 1912, au statut d'aide astronome, devenant ainsi la première astronome française, ce qui fut remarqué par la presse, dans un contexte où la possibilité pour une femme de faire des études et une carrière scientifique reconnue relevait de la prouesse.

Que, pendant la Première Guerre mondiale, Edmée Chandon fut mobilisée et employée à calculer les trajectoires des projectiles d'artillerie, travail qu'elle mena avec un complet dévouement. Qu'elle continuera à grimper les échelons en étant nommée, en 1924, astronome adjointe. Que, le mercredi 26 mars 1930, elle soutiendra dans l'amphithéâtre Cauchy de la Sorbonne une thèse intitulée "Recherche sur les marées de la Mer Rouge et du golfe de Suez" pour obtenir, avec la mention "Très honorable", le grade de docteur.

Qu'elle fut la quatrième femme, après Louise-Amélie Leblois en 1888, Dorothée Klumpke en 1893 et Marie Curie en 1903, à obtenir le grade de docteur en Sorbonne. Qu'elle fut la première Française à soutenir une thèse d'Etat en sciences mathématiques. Qu'elle échoua une première fois en 1930 à se faire nommer au poste d'astronome titulaire. Qu'en vertu de la loi du 11 novembre 1940 sur le travail féminin, édictée par le Gouvernement de Vichy, elle sera contrainte à prendre sa retraite en 1941.

Que, réintégrée en 1943, elle tenta une nouvelle fois de se faire nommer au poste d'astronome titulaire. Présentée sur l'un des deux postes vacants pour l'Académie des sciences, le Ministre de l'Education nationale lui préféra un homme. Que, par son parcours, Edmée Chandon a ouvert la voie à d'autres femmes, comme Renée Herrmann, née en 1908, qui deviendra la première femme nommée astronome titulaire en 1965. Qu'Edmée Chandon est une pionnière de l'astronomie, comme Suzanne Noël, dont la mémoire honorée dans le 11e arrondissement le fut en matière de chirurgie réparatrice. Qu'honorer des femmes scientifiques et encourager les femmes et les filles à poursuivre une carrière dans le secteur des sciences, secteur dans lequel elles demeurent sous-représentées.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - La proposition de François VAUGLIN et des élus du groupe Paris en commun, que le Conseil de Paris émette le vœu que la mémoire d'Edmée Chandon soit honorée dans le 11e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD. Le 11e arrondissement vous remercie, par ma voix.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je remercie le 11e arrondissement et l'avis sera favorable pour étude à la Commission de dénomination. Je voulais signaler que nous travaillons justement avec ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY à valoriser les femmes scientifiques. Il n'y en a pas tant de valorisées dans nos hommages parisiens. Là, je crois qu'il y en a une autre dans le vœu suivant, et donc, c'est une bonne nouvelle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix le vœu n° 24, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 177).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un hommage à Jeanne Barret.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 25 relatif à un hommage à Jeanne Barret.

La parole est à Mme Anne BIRABEN pour le présenter.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'histoire de Jeanne Barret, c'est l'histoire d'une femme courageuse. C'est l'histoire d'une aventurière qui embarque le 15 novembre 1766 sur un navire, "L'Etoile", accompagné d'une frégate armée de 26 canons, "La Boudeuse", pour un tour du monde. Jeanne Barret, c'est une femme qui bouscule les interdits.

Elle se déguise en homme pour pouvoir monter à bord sans éveiller les soupçons et se fait passer pour le domestique du savant Philibert Commerson, naturaliste engagé par le roi en tant que botaniste dans l'expédition dont Bougainville assure le commandement. Jeanne Barret partage la vie de Commerson et son goût pour les sciences et l'observation de la nature.

A son contact, elle apprend, elle étudie, elle se passionne pour la flore et la faune. Chaque escale est l'occasion de découvrir, de décrire, de dessiner et de recueillir des milliers d'échantillons d'espèces végétales et animales. Jeanne Barret suit inlassablement son savant d'homme à chaque sortie : sur les côtes d'Amérique, sur les terres glacées du détroit de Magellan, dans les îles du Pacifique. Chargée de cahiers et d'outils, elle note, elle consigne, elle arborise. Commerson lui confie la préparation des herbiers et l'associe à ses recherches. C'est à Tahiti que la supercherie est découverte et son sexe révélé. Pour autant, rien n'empêche le couple de poursuivre ensemble le programme scientifique au service du roi et de poursuivre l'expédition. Son port d'attache est rue des Boulangers, à proximité du Jardin Royal, aujourd'hui dans le 5e arrondissement.

Après la mort de Commerson, elle expédie au Jardin Royal des plantes 34 caisses contenant 5.000 espèces de plantes, dont 3.000 nouvelles qui figurent dans l'herbier général du Muséum d'histoire naturelle. Jeanne Barret est la première femme à avoir effectué un tour du monde et mérite bien la reconnaissance. C'est Philibert Commerson qui la décrit ainsi : "Nous sommes redevables à son héroïsme de tant de plantes jamais collectées jusqu'alors, de tant de collections d'insectes et de coquillages, que ce serait injustice de ma part, comme de celle de tout naturaliste, de ne pas lui rendre le plus profond hommage en lui dédiant cette fleur". Il s'agit de la "Baretia bonnafidia", fleur de l'île Maurice.

Naturaliste, sa vie interroge sur la place des femmes dans la communauté scientifique. Bougainville, dans son voyage autour du monde, note sa curiosité scientifique et admire son indéniable force. En 1973, la thèse d'Henriette Dussourd fait sortir Jeanne Barret de l'anonymat et rend hommage à ses travaux de botaniste. Aujourd'hui, c'est à la Ville de Paris de lui rendre hommage par un lieu qui porterait son nom, si possible aux abords du Jardin des plantes. Puisqu'une résidence étudiante doit s'installer dans la barre Cassan, sur le site de Jussieu, face au Jardin des plantes, je proposerai qu'elle prenne le nom de "Résidence Jeanne Barret".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vous demande vraiment de respecter vos deux minutes. Je ne vais pas jouer au maître d'école. Prenez exemple sur Laurence PATRICE.

Laurence, c'est à toi.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Moins de deux minutes pour donner un avis favorable. Comme je le disais précédemment, c'est tout à fait dans notre idée de donner plus de visibilité aux femmes scientifiques, et donc, Jeanne Barret fait partie de celles-là. Avis favorable pour examen à la commission. Evidemment, nous étudierons

très précisément ensemble, avec le 5e arrondissement, la possibilité de l'accueillir près du Jardin des Plantes, ce qui ne va pas être chose facile.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix le vœu n° 25, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 178).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un hommage à Tamara de Lempicka (14e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Comme je vous l'avais annoncé, je pense que c'est gérable, si vous en êtes d'accord. Mais, dans la cohérence, parce que nous avons ici un certain nombre de collègues présents, par respect pour eux et pour la première d'entre elles et d'entre eux, c'est-à-dire Laurence PATRICE, je vous propose d'examiner les quatre vœux restants correspondant à la délégation de Laurence PATRICE.

Il n'en reste plus que trois ? Vous voyez, trois vœux. A ce moment-là, je suspendrai la séance, si vous en êtes d'accord, ce qui nous mènerait à terminer vers 20 heures 15, 20 heures 20, avec votre permission.

Merci, chers collègues.

Je donne donc la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE pour présenter le vœu n° 26 relatif à un hommage à Tamara de Lempicka.

Madame la Présidente de la 1ère Commission, c'est à vous.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Effectivement, vous l'avez dit, c'est pour demander un hommage public dans le 14e arrondissement pour Tamara de Lempicka, une personnalité emblématique de Montparnasse, une figure des "Années folles", de l'entre-deux-guerres, une personnalité, une artiste libre et non-conformiste qui a su capter l'esprit des "Années folles" et dont l'œuvre occupe une place à part dans la production du XXe siècle.

Considérant la politique de mise en valeur par la Ville de Paris des personnalités féminines, des artistes femmes, dans l'espace public parisien, considérant que son atelier, au 7, rue Méchain, dans un immeuble signé par Mallet-Stevens, a vu défiler toutes les personnalités artistiques les plus en vue de l'époque, nous vous demandons que la Ville de Paris honore Tamara de Lempicka par le biais de l'apposition d'une plaque commémorative d'une dénomination de lieu à proximité de son atelier rue Méchain, dans le 14e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et je vous remercie d'avoir présenté ce vœu en une minute. Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame CARRÈRE-GÉE, pour cette proposition.

C'est effectivement une très, très belle proposition d'une figure d'artiste majeure de cette période, et donc, évidemment, un avis favorable pour examen de la Commission de dénomination. Nous verrons avec la mairie du 14e arrondissement le meilleur endroit pour l'accueillir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix le vœu n° 26, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 179).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'hommage au chien de guerre Vitrier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 27 relatif à l'hommage au chien de guerre Vitrier.

La parole est à M. René-François BERNARD pour le présenter.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, avec ce vœu, nous voulons vous faire traverser tous, hors des frontières partisans, un moment d'humanité au cœur de notre Ville. Nous en avons besoin. Il y a une époque, c'est celle de la Grande Guerre, dont nous avons commémoré le centenaire ces dernières années. Au centre, un héros : ce chien Vitrier, qui revient du front, traverse l'Est de la France pour rejoindre son régiment dont il est la mascotte. Il y a un gardien de la paix - ils portaient bien leur nom, dans ces années de guerre - du commissariat de Saint-Thomas-d'Aquin qui recueille ce chien épuisé. Il y a enfin un clin d'œil : le vingt-quatrième bataillon de chasseurs cyclistes, son régiment, qui prend ses quartiers de repos en cantonnant dans Paris. Tous ces héros de la grande histoire et du quotidien rassemblés autour de ce chien mascotte.

Notre arrondissement était le premier à préparer, en juin 2018, un vœu sur les animaux de guerre, qui a été adopté à l'unanimité au conseil d'arrondissement en septembre 2018. Porté au Conseil de Paris du 29 septembre et présenté par Emmanuelle DAUVERGNE, il a été repris par l'Exécutif sous forme du vœu n° 140 bis, adopté à l'unanimité.

Déterminée à répondre à l'engagement pris dans le vœu de l'arrondissement, Mme DATI a pris la décision de proposer au Conseil du 7e arrondissement, qui l'a adopté à l'unanimité le 17 mai dernier, de commémorer cet événement en apposant une plaque sur un jardinet du boulevard Raspail. C'est ainsi qu'avec le recours de conditions sanitaires plus propices, et après avoir ainsi organisé une visite sur place avec les fondatrices de "Paris Animaux Zoopolis", nous avons choisi le jardinet le plus proche de la place Saint-Thomas-d'Aquin, désormais quartier "Embellir Paris", où se situait le commissariat qui a recueilli l'animal.

La plaque apposée, en accord avec "Paris Animaux Zoopolis", sera la première étape d'un parcours mémoriel. Nous pourrions alors innover, avec l'apposition d'un QR code, constituant ainsi un jalon avec d'autres à venir de ce Mémorial des Animaux de guerre. Mon père, qui, dès ses 18 ans, a été appelé au front à l'effroyable "Chemin des Dames" en 1916, disait : "Nous nous sommes battus comme des chiens". Les chiens, aujourd'hui, vont nous donner une belle preuve d'humanité qui vaut bien un charmant jardinet du boulevard Raspail.

Je vous remercie de m'avoir permis de l'évoquer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ne me remerciez pas, vous avez un droit à la parole qui ne nécessite pas une autorisation.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher collègue.

Ne nous méprenons pas : je n'ai rien contre le chien de guerre Vitrier. Néanmoins, je voulais juste vous rappeler, cher collègue, quelques points.

Comme vous le savez, comme cela a été acté lors de nos précédents débats et une fois encore au Conseil de Paris en décembre dernier, ma délégation instruit en ce moment même, avec la Direction des Affaires culturelles, le projet de monument municipal aux animaux de guerre. Deux sites ont d'ailleurs été proposés à l'association qui porte plus particulièrement ce dossier. Il s'agissait d'un bel espace près du lac Daumesnil, dans le 12e arrondissement, et d'un terre-plein de l'avenue de l'Observatoire, dans le 6e arrondissement. La préférence de l'association s'est portée sur le site de l'avenue de l'Observatoire, dans le 6e arrondissement, avec l'accord et le soutien du maire du 6e arrondissement, M. LECOQ. Un site très contraint, mais sur lequel nous travaillons activement.

Nous avons voté en Conseil de Paris le fait qu'un monument municipal en hommage aux animaux de guerre était donc un monument municipal, et que, par contre, il était offert à tous les arrondissements qui le souhaitent - sans aucun problème évidemment, c'est de leur seule décision - de porter des plaques en hommage aux animaux de guerre sur des sites historiques de leurs arrondissements. Certains arrondissements sont déjà en phase d'instruction pour des plaques en hommage aux animaux de guerre. Vous pouvez donc tout à fait suivre leur exemple.

C'est pour cela que, dans le respect de la procédure et de ce que nous avons voté dans cette Assemblée, je vous proposerai de retirer votre vœu qui n'a pas lieu d'être. Sinon, je suis au regret de donner un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

René-François BERNARD, est-ce que vous acceptez, compte tenu de la réponse de Laurence PATRICE, réponse ouverte, de retirer votre vœu ?

M. René-François BERNARD. - Non, non, je le maintiens. Je ne vois pas de problème. L'un n'empêche pas l'autre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Pourtant, Laurence PATRICE a bien pointé le problème.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vais vous expliquer.

Vous pouvez très bien faire la plaque. C'est une plaque que vous faites en arrondissement, qui ne passe pas en Conseil de Paris et est financée par votre arrondissement, la Ville elle-même finançant le monument. Dans tous les arrondissements... D'ailleurs, vous avez reçu un courrier de ma part qui actait le fait que la Ville s'occupait du

monument et que chaque arrondissement était invité à faire des plaques en hommage aux animaux de guerre s'il le souhaitait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Compte tenu de ce qu'a dit Laurence PATRICE, c'est-à-dire que vous pouvez faire ce que vous voulez - c'est la territorialisation dont on a débattu ce matin, y compris dans ce domaine - est-ce que vous acceptez de fait de retirer votre vœu ?

Ecoutez, vous le maintenez. On ne va pas s'éreinter à essayer de vous expliquer des choses que vous ne voulez pas comprendre. On vous dit que vous pouvez faire ce que vous voulez, et donc, vous ne retirez pas votre vœu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert sur le vœu n° 27, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 180).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à une dénomination en hommage à Jean-Claude Carrière.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 28 relatif à une dénomination en hommage à Jean-Claude Carrière.

Je donne la parole à la maire du 9e arrondissement, Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le 8 février dernier, Jean-Claude Carrière s'est éteint à son domicile de la rue Victor-Massé, dans le 9e arrondissement.

Jean-Claude Carrière était une immense personnalité du monde des arts : scénariste, dramaturge, auteur, un passeur éclectique, mais aussi un être d'une profonde délicatesse et d'une grande humanité. Il était une voix. Il était aussi un regard perçant et lumineux. Il était un homme de lettres engagé pour les jeunes générations. Je rappelle qu'il a contribué à créer l'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son, la prestigieuse FEMIS, qu'il présida pendant de nombreuses années. Il était admiré dans notre pays, mais aussi au-delà de nos frontières : aux Etats-Unis, en Asie, au Moyen-Orient, parce qu'il avait cette capacité à briller dans tous les domaines qu'il approchait. Il n'aura cessé de se réinventer tout au long de sa vie. La République française l'a reconnu comme l'un de ses plus grands serviteurs en lui attribuant les insignes de commandeur de la Légion d'honneur.

Pour toutes ces raisons, je souhaite, comme nous l'avons fait au conseil du 9e arrondissement à l'unanimité, honorer avec vous la mémoire de Jean-Claude Carrière en attribuant son nom à une rue ou à un lieu emblématique du 9e arrondissement, où il passa la majeure partie de sa vie et où il écrivit ses plus grandes œuvres, qui resteront sans conteste dans le patrimoine culturel français.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, pour cette présentation concise.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - C'est bien évidemment un avis très favorable que je donne, qui sera examiné par la Commission de dénomination pour que nous travaillions ensemble, Madame la Maire du 9e arrondissement, à trouver le meilleur lieu possible et, si possible, effectivement, près de la rue Victor-Massé où M. Jean-Claude Carrière demeurait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix le vœu n° 28, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 181).

Chers collègues, je vous propose de suspendre la séance. Je vous remercie d'avoir accepté cette petite prolongation de 20 minutes, qui nous permettra de reprendre la séance dans de bonnes conditions avec les dossiers concernant Carine ROLLAND, demain matin à 9 heures. En attendant, je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 1er juin 2021 à vingt heures vingt minutes, est reprise le mercredi 2 juin 2021 à neuf heures, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Chers collègues, merci à toutes et à tous de votre présence, qui va bien sûr être de plus en plus nombreuse.

2021 DAC 11 - Subvention (890.000 euros) et avenant à convention avec le théâtre Paris-Villette (18e et 19e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous commençons ce matin avec les projets de délibération rapportés par Carine ROLLAND pour la 2e Commission.

Nous commençons par le projet de délibération DAC 11, qui concerne le théâtre Paris-Villette. Pour le groupe Paris en commun, la parole est à Mahor CHICHE. Je ne le vois pas ici, est-il en salle des fêtes ?

La parole est à Mahor CHICHE, et bonjour à Pierre RABADAN.

M. Mahor CHICHE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris et le monde de la culture ont subi deux confinements, avec de longues périodes de fermeture pour nos établissements culturels, dont les répercussions économiques sont encore devant nous. Sans spectateurs, le monde de la culture s'est senti un peu seul, un peu déboussolé, un peu perdu. Les acteurs culturels ont besoin de spectateurs, de co-financements, et de l'accompagnement de la Ville.

Paris n'est pas et ne sera jamais une ville musée. Paris est la ville de l'effervescence intellectuelle et culturelle. Paris est et sera toujours une fête. Les Parisiens ont d'ores et déjà été au rendez-vous du déconfinement.

La crise Covid a permis de réaffirmer que la culture n'est pas un bien comme un autre. Elle mérite, comme la santé ou l'école, un soutien de la puissance publique, notre soutien.

De nombreux lieux culturels ont profité de la crise pour se réinventer, pour élargir leur offre. Le théâtre Paris-Villette, fondé en 1986, est implanté dans l'ancien pavillon de la bourse au cuir du Parc de la Villette, au cœur du 19e arrondissement de Paris.

Il exploite également le Grand Parquet. La subvention du théâtre Paris-Villette de 413.000 euros que nous vous demandons d'attribuer aujourd'hui vient en complément des acomptes déjà attribués de 458.000 euros en 2021 et 27.000 euros fin 2020.

L'établissement culturel axe sa programmation autour de spectacles à destination de la jeunesse. Il accueille tous les ans plus de 20.000 spectateurs, tout public, dont une forte proportion de jeunes, près de 50 % des spectateurs ont moins de 30 ans.

Lieu de fabrique de la création artistique contemporaine, le théâtre est doté d'un espace de répétition et de deux salles de spectacle de 200 et 700 places. Depuis 2020, Adrien DE VAN a pris l'entière direction du théâtre en continuant à développer une programmation tournée vers les plus jeunes, et convie beaucoup de scolaires. La "République des abeilles", "Génération A" sont autant de spectacles à découvrir.

Cette programmation s'inscrit dans une programmation estivale où la Philharmonie, la Villette, vont permettre aux Parisiennes et Parisiens de profiter d'espaces de respiration, de réflexion, d'animation et d'échange. Je pense notamment à la danse, au Flamenco, aux concerts flottants de jazz, ou encore à l'exposition sur Napoléon que l'on retrouvera à la grande halle de la Villette.

Cet été, grâce aux acteurs culturels et au soutien de la Ville, nous allons revivre.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher Mahor CHICHE et merci d'avoir dit notre joie commune de retrouver les établissements culturels, si vivants, si résistants tels qu'ils ont été durant cette période très difficile.

Je m'associe complètement à tous vos propos. Je salue ce qui est fait, ce qui a été fait dans cette période par le théâtre Paris-Villette.

Vous avez dit que Paris a besoin de spectateurs. Je ne peux qu'en être tout à fait d'accord. Pour avoir des spectateurs, il faut de la création. Paris a évidemment immensément besoin des forces vives de la création. Le théâtre Paris-Villette en fait partie.

Signalons juste en complément de tout ce que vous avez pu évoquer, que cet établissement procédera à une ouverture prolongée par rapport à ce qui est habituel cet été, et accueillera des spectatrices et spectateurs jusqu'à fin juillet.

Un très beau programme estival sera mis en place autour du Grand Parquet, avec ce qu'Adrien DE VAN et ses équipes appellent la guinguette tranquille.

Je vous invite bien sûr à voter favorablement ce projet de délibération, qui permettra d'accéder à tout cela.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le projet de délibération DAC 11.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 11).

2021 DAC 16 - Subvention (8.800.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Le Centquatre-Paris (19e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 16 qui concerne le Centquatre.

Je donne la parole à Franck MARGAIN du groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Mes chers collègues, le groupe Changer Paris avait eu des réserves et des questionnements sur le montant très important des subventions allouées au Centquatre.

Je souhaite, et au nom du groupe Changer Paris cette fois, féliciter le travail de l'institution, et notamment sa mobilisation pendant la crise. C'est pour cela que je souhaitais prendre la parole sur ce projet de délibération.

En particulier, je salue l'excellente adaptation du Centquatre, qui s'est porté au service de tous, en premier lieu des plus fragiles, en accueillant très tôt un centre de vaccination dans une partie de ses espaces. Au-delà de la générosité de cette initiative, je note l'adaptation des équipes qui a rendu possible le maintien d'une partie de la programmation. Je pense en particulier à l'édition en ligne du festival "Circulation", et je pense surtout au festival "Impatience" dédié à la jeune création théâtrale. Très précieux pour la reconnaissance des talents émergents, il a heureusement pu être maintenu.

L'incubateur du Centquatre a de son côté témoigné de sa capacité à développer des propositions culturelles innovantes et attractives. J'ai moi-même pu apprécier la qualité du service de location de casques de réalité virtuelle, mis en place début février à début mai. C'était une intéressante manière de renouer avec la magie de l'évasion et de l'expérience artistique pendant cette période de confinement, avec la culture.

Pour conclure, nous avons actuellement toute confiance dans la pertinence du projet artistique du Centquatre et en sa capacité d'allier exigence de l'offre et accessibilité à un public populaire, le tout couronné par une rigueur budgétaire.

Nous souhaiterions que votre politique culturelle laisse plus de place à l'initiative, à l'indépendance, et à la rigueur budgétaire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur MARGAIN.

Nous sommes bien d'accord, le Centquatre a traversé cette période de manière remarquable. J'avais coutume de dire pendant les mois de fermeture : on n'arrête pas la culture. C'était particulièrement vrai dans cet établissement du 19e, puisque pendant la période de fermeture au public, le Centquatre a continué d'accueillir des professionnels pour permettre la création de spectacles qui pourront voir le jour maintenant, au moins pour certains.

Et saluer l'engagement solidaire, l'engagement social du Centquatre qui très tôt a œuvré en tant que centre de vaccination et le fait encore. Pour tout cela, je tiens à remercier José-Manuel GONÇALVÈS et ses équipes. Je vous invite à aller découvrir les très belles expositions "Hard-Corps" et "Energies Désespoirs" par le collectif "Encore Heureux", qui se déploient aujourd'hui sous la nef.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le projet de délibération DAC 16.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 16).

2021 DAC 18 - Subvention (930.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 18 qui concerne la Maison de la Poésie dans le 3e arrondissement.

La parole est à Alice COFFIN pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice COFFIN. - Bonjour à toutes et à tous, heureuse de vous retrouver ce matin pour la suite des travaux de la 2e Commission. D'ailleurs, avant de parler de la Maison de la Poésie, je voulais saluer la tenue et l'écoute des discussions d'hier, pendant la 2e, pendant l'intervention sur l'I.N.C. Je vous remercie.

La Maison de la Poésie va tenir son conseil d'administration cette semaine. À cette occasion, les administrateurs et administratrices ont reçu un mail de son directeur, Olivier CHAUDENSON, dans lequel figurait le mot "joie", assorti d'un point d'exclamation. Joie provoquée par la réouverture de la Maison de la Poésie, à laquelle s'ajoute la bonne nouvelle d'une remise en service de l'entrée principale de l'établissement passage Molière et rue Saint-Martin. Ce n'est pas tout à fait rien de lire le mot "joie" dans cette actualité si difficile ces derniers mois pour les établissements culturels de notre ville.

Permettez-moi donc de la partager, et de partager la joie qu'il y aura aussi pour le public de la Maison de la Poésie à retrouver la programmation enthousiasmante avec par exemple ce 11 juin, la lecture musicale du texte de Wendy DELORME, "Viendra le temps du feu", inspiré des Guérillères de Monique Wittig ou le 13 juin, le non moins féministe Anatole LATUILE, show issu de la bande dessinée d'Olivier MULLER, Anne DIDIER et Clément DEVAUX.

Nous souhaitons donc un excellent retour à la scène littéraire de la Maison de la Poésie, et à tous les autres établissements qui ont retrouvé une activité ces derniers jours.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, chère Alice COFFIN.

Je ne peux qu'aller dans votre sens, abonder. La joie, c'est aussi le mot que j'ai employé en ouverture. Souligner aussi la manière dont la Maison de la Poésie s'est adaptée durant cette période, avec la diffusion de nombreuses captations de spectacles, qui s'illustrent toujours par la finesse des choix d'Olivier CHAUDENSON, par la richesse très bien représentée de notre actualité, parfois de notre passé littéraire et artistique au sens large du terme. Et puis, de belles perspectives aussi pour la Maison de la Poésie en termes d'aménagement. Nous y reviendrons probablement lors de prochains conseils.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le projet de délibération DAC 18.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 18).

2021 DAC 24 - Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Plateaux sauvages (20e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 24 qui concerne l'association "Les Plateaux sauvages" dans le 20e.

La parole est à Nathalie MAQUOI pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais parler de cette fabrique artistique et culturelle dans le 20e arrondissement. C'est 3.000 mètres carrés au cœur des Amandiers, dédiés à la culture dans tout son sens et pas que.

Aux "Plateaux sauvages", on peut voir des spectacles, tous inédits, puisqu'il n'y a pas de rediffusion, avec un focus sur la nouvelle génération. Aux "Plateaux Sauvages", quand on est artiste on peut y créer, y travailler.

D'ailleurs, quel que soit le stade d'avancement de son projet, à la table, au tout début d'un projet, comme au plateau quand on le finalise.

On peut y transmettre aussi, entre pairs, entre équipes un peu plus expérimentées à des équipes en début de processus, à des amateurs, et cela donne des moments extrêmement incroyables, que ce soit à des publics scolaires, que ce soit à des publics de maisons de retraite, de centres sociaux, ou simplement à tout amateur qui est invité à participer à un moment de partage avec des équipes artistiques.

Et puis, on peut aussi simplement y passer, y boire un café, y lire un livre, et depuis peu y jardiner, s'y engager, s'y réunir.

Pendant la dernière période, quand le public ne pouvait pas encore s'y rendre, les Margoulins ont pu distribuer les produits alimentaires, ces invendus, et c'était, dans les quartiers Belleville et Amandiers, extrêmement apprécié.

Je sais dans cette période, chère Carine, que les budgets, c'est compliqué, et qu'un effort a été demandé à tous les lieux culturels qui touchaient une subvention supérieure à 100.000 euros.

Cela s'entend. Mais, et c'est l'expression que l'on voulait faire aujourd'hui, que ce soit en tant qu'élus du 20e ou alors pour le groupe "Génération.s", l'effort qui a été demandé aux "Plateaux sauvages" a été particulièrement important, et il nous semble qu'il ne faudrait pas qu'il se renouvelle l'année prochaine, ou en tout cas nous y serons extrêmement vigilants.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Nathalie MAQUOI.

Là aussi, il me revient, c'est bien légitime, de saluer le travail des "Plateaux sauvages", qui a pâti de très nombreux mois de fermeture, plus que ceux imposés par la crise sanitaire, puisque l'établissement subissait une fermeture administrative qui n'a que trop duré, auparavant.

Pour ce qui est de la période de pandémie, effectivement, le lien a été maintenu avec les habitants, autant que faire se pouvait. Je pense notamment à un travail sur un projet de végétalisation de la façade, et puis les distributions alimentaires ont été évoquées.

Pour ce qui est des contraintes budgétaires, aujourd'hui, bien sûr, c'est compliqué. Tout est très compliqué cette année. Nous en avons parlé collectivement et très longuement hier, lors de la présentation du compte administratif. Nous ne sommes pas au bout de cette période de disette financière. Je remercie les établissements qui, je dirais, jouent le jeu de la solidarité dans cette période.

Lorsque les finances de la Ville sont impactées, elles le sont massivement, elles le sont globalement, et effectivement cela impacte le fonctionnement de nombre de nos établissements, dont je peux dire aujourd'hui que j'ai vraiment la discussion avec eux, et qu'ils comprennent autant que faire se peut combien il est important, à la fois d'avoir le dialogue et de contribuer à cet effort de solidarité, parce que c'est là que nous voulons placer la culture. Pas comme un champ d'action publique qui survolerait tout et qui ne serait pas au cœur de notre projet de société. Etre au cœur du projet de société, c'est aussi faire avec les difficultés.

Les discussions, nous en avons, pour expliquer, vous l'avez dit, Nathalie, comment nous avons procédé. Nous savons que les efforts demandés sont importants. Ils sont toujours proposés avec discernement, c'est-à-dire que les établissements qui voient leurs subventions baisser sont aussi ceux qui ont eu des excédents en 2020. Nous savons que les excédents sont liés à la fermeture et sont en partie pour cette raison artificiels. Néanmoins, c'est vraiment un travail ligne à ligne qui a été effectué. Je remercie en la matière la Direction des Affaires culturelles, qui a fourni un travail très fin, le plus soutenable possible pour les établissements.

Il ne s'agit pas là d'un souhait, encore moins d'une trajectoire. Je serai aussi vigilante que vous à faire en sorte que les établissements culturels de création et de vie puissent continuer de bien fonctionner.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Nous passons au vote sur le projet de délibération DAC 24.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 24).

Je vous remercie.

2021 DAC 33 - Subvention (620.000 euros) et avenant à convention avec le théâtre de la Bastille. - SAS La Manufacture (11e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 33 qui concerne le théâtre de la Bastille dans le 11e.

La parole est à Alice COFFIN pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis un an, vous savez que l'on s'attache avec le groupe Ecologiste, et même depuis un peu plus longtemps que cela, mais là particulièrement au sein de la Commission culture et avec d'autres, à s'assurer que l'argent public alloué aux établissements culturels ne bénéficie pas qu'à une seule catégorie d'artistes, les hommes.

Je vais m'appuyer sur le projet de délibération DAC 33 relatif au théâtre de la Bastille, mais ces remarques valent aussi pour le DAC 15 sur le théâtre Paris 14, le DAC 35 sur le théâtre des Bouffes du Nord ou d'autres. Ce n'est pas spécialement concentré du tout sur le théâtre de la Bastille.

Par exemple, quelques points de statistique. Le théâtre Paris 14 pour lequel nous votons également une subvention pendant ce Conseil, qui compte 2 hommes à ses postes de directeur, affiche une programmation avec pour la mise en scène 8 hommes et 6 femmes, passe encore. En ce qui concerne les auteurs des œuvres, nous aboutissons à un total de 12 hommes et 3 femmes, soit 4/5e d'artistes hommes programmés.

Est-ce possible d'avoir un peu plus de silence ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - S'il vous plaît ! Allez-y, Madame COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - J'en étais à ce beau chiffre de 4/5e d'artistes hommes pour le théâtre Paris 14.

Quand je travaillais fin mai sur cette intervention, il se trouve qu'au théâtre de la Bastille était programmée une œuvre qui s'appelle "Que faut-il dire aux hommes ?", signée par la Compagnie des hommes. Mais je le dis vraiment avec ironie, car précisément cette œuvre s'attache plutôt à mettre en lumière des vies invisibilisées, et ce n'est pas elle qui est en cause. Même si en suivant, au mois de juin, nous notons encore que ce sont 4 hommes et un collectif qui sont à l'affiche au théâtre de la Bastille.

En ce qui concerne le théâtre des Bouffes du Nord, je ne reviens pas dessus. J'avais déjà fait le décompte il y a quelques mois.

Il y a dans l'ensemble de ces théâtres aussi des femmes programmées. Il y en a aussi beaucoup dans les projets de délibération que nous avons à examiner. Je veux saluer ici la Maison du geste de l'image, la M.G.I., qui avait nommé une directrice en 2018, et qui a une programmation particulièrement féminine.

Pour cette intervention, je ne vise personne spécifiquement. Je voulais juste entamer une discussion sur ce point. Ce boulot, d'aller compter, essentiel, d'aller faire des statistiques sur les programmations, qui nous renseignent, c'est du boulot qu'avait fait comme technique Aïssa MAÏGA pendant la cérémonie des César en comptant les personnes noires de la salle, ce sont des techniques d'information.

C'est sur ce sujet que je voudrais attirer l'attention. Le décompte, les statistiques dont on a besoin. Ce travail, c'est difficile, on n'a pas nécessairement, et même pas du tout les techniques, les ressources matérielles, humaines pour le faire. J'aurais aimé savoir si on pouvait envisager que ces chiffres figurent dans les éléments d'information qui nous sont donnés pour observer les subventions, les projets de délibération, parce que cela me paraît des informations, au même titre que d'autres qui figurent dans les exposés de motifs, les projets de délibérés. C'était plus sur ce point que portait ma demande.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci à vous, Alice COFFIN.

Nous avons cette discussion de manière récurrente et presque régulière désormais. C'est normal, ce n'est même pas légitime, c'est normal.

Il importe, je le disais sur le précédent projet de délibération, si l'on considère que la culture est au centre de la société, fait partie des leviers que nous pouvons utiliser pour la faire avancer et évoluer, bien sûr, la question de la parité en fait complètement partie.

Juste pour les établissements que vous avez cités, la programmation du théâtre de la Bastille est particulièrement masculine. Il faut tout de même préciser que c'est une programmation tronquée. Une saison très amputée à laquelle nous pouvons assister désormais, du fait de la pandémie, du fait de la crise sanitaire, alors même que le théâtre de la Bastille devait accueillir de nombreuses metteuses en scène en 2020 - 2021.

Sur le théâtre 14, même phénomène à l'année, la programmation est d'ores et déjà paritaire, si ce n'est que nous n'avons cette année que des demi-saisons.

Et puis, si sur les Bouffes du Nord, vous en aviez déjà parlé, des marges de progression sont encore possibles, je tiens à saluer l'ouverture de saison par une metteuse en scène, Jeanne CANDEL, qui proposait "Le viol de Lucrèce".

Ces trois précisions étant faites, vous savez que nous travaillons sur une lisibilité plus grande des critères d'attribution des subventions, au titre de laquelle la parité sera effectivement complètement partie prenante des critères. Nous y travaillons à toute force, avec la direction des affaires culturelles, et nous l'aborderons lors du prochain Conseil de Paris. Donc, lors de la prochaine 2e Commission, et lors du prochain Conseil de Paris, nous ferons des propositions en ce sens, et aurons donc l'occasion d'avancer. J'en suis certaine.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Nous pouvons passer au vote sur le projet de délibération DAC 33.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 33).

2021 DAC 42 - Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 42 qui concerne la Maison des Métallos.

La parole est à Alice COFFIN pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice COFFIN. - Ce sera bref mais important à souligner, parce que là encore, joie.

La semaine dernière, le compte Facebook de la Maison des Métallos, que je vous invite à suivre, comme ses autres comptes Instagram ou Twitter, affichait un "smiley" rieur assorti du statut : "la Maison des Métallos se sent en pleine forme, venez fêter les retrouvailles et en prendre plein la vue avec un show survitaminé !", en l'occurrence la performance "Dans la tête des ados", qui s'inscrit dans le cadre de la programmation "On raconte nos transitions", amorcée le jour de la réouverture le 19 mai.

C'est là encore l'occasion de partager une joie et de saluer le travail des équipes des établissements culturels pendant cette période qui a été si dure, et le soutien de la Ville de Paris.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Carine ROLLAND pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci à nouveau. Tout à fait d'accord. Saluons le travail de Stéphanie AUBIN et ses équipes pour un projet artistique à la fois ambitieux et innovant, parce que centré sur le thème des transitions, à commencer par la transition écologique, mais pas que.

D'ailleurs, les combats sociétaux font partie de ce que porte l'équipe de Stéphanie AUBIN avec, je le mentionne parce que parfois on ne connaît pas tous les lieux, chaque mois, une équipe artistique est invitée à co-construire le programme avec les équipes de l'établissement, et à la rencontre des Parisiennes et Parisiens, ou de tous ceux qui viendraient visiter la Maison des Métallos, instaurant ainsi, je le crois, la possibilité d'un rapport au public très renouvelé et très heureux.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Nous passons au vote sur le projet de délibération DAC 42.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 42).

2021 DAC 191 - Subvention (166.000 euros) et avenant avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous pouvons passer au projet de délibération DAC 191 qui concerne l'établissement culturel solidaire le 100, dans le 12e arrondissement.

La parole est à la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Le 100 est parmi d'autres un établissement culturel emblématique du 12e arrondissement, avec une programmation interdisciplinaire engagée et exigeante, ancrée dans son territoire, mais aussi dans une profonde logique de solidarité.

La culture n'est pas désincarnée. Elle n'existe pas indépendamment des individus, des peuples, des collectifs, mais au contraire, à travers eux il n'existe pas d'individus éloignés de la culture, mais des individus et bien souvent des groupes sociaux dont on ne reconnaît pas les référents culturels, et dont on ne reconnaît pas la capacité à transmettre et à créer.

C'est en reconnaissant cette réalité et en la prenant en charge que l'on parviendra à rapprocher les institutions culturelles de toutes et tous, à créer de nouveaux espaces de rencontre, de création, de médiation entre les acteurs institutionnels et associatifs de la culture et les Parisiennes et Parisiens.

C'est ce que le 100 a parfaitement compris, je crois, en accueillant chaque année plus de 1.500 artistes émergents dans ses ateliers, en offrant aux habitants et habitantes du 12e un précieux moment de réflexion, d'engagement et d'émerveillement au cours du festival d'art contemporain du 12x12, ou grâce à l'organisation du Festival des Abolitions, qui s'est tenu encore récemment et que nous avons financé grâce à notre commission culture de proximité du 12e.

Même s'il n'est pas assez identifié comme tel, le 12e arrondissement est un arrondissement de culture. Il accueille de grands établissements comme l'Opéra Bastille, le Théâtre du Soleil, la cinémathèque, le Musée national de l'histoire de l'immigration, ou encore le Musée des arts forains. Il est aussi le lieu d'attache d'un grand nombre d'acteurs culturels de plus petite taille qui, comme le 100, sont à saluer pour la qualité de leur travail et sont devenus indispensables à notre qualité de vie.

Je pense aussi à "Progéniture" et à "Cicero", au Théâtre de l'Opprimé, à Art en balade. Nous pourrions en citer encore de nombreux autres.

Je suis heureuse que l'arrondissement bénéficie de leur action. Je suis heureuse aussi que nous puissions porter avec eux une politique culturelle ambitieuse, en parfaite cohérence avec les ambitions portées pour la ville du quart d'heure, que nous évoquions hier.

Créer de l'émulation, favoriser la diversité culturelle, donner les outils d'une émancipation individuelle et collective, valoriser le potentiel médiateur et créateur de toutes et de tous, c'est la volonté que nous portons dans le 12e arrondissement. C'est aussi d'ailleurs la volonté que le GEP porte à travers sa proposition du vœu relatif aux expositions sur la voie publique.

C'est enfin la volonté que je voulais rappeler grâce à l'occasion que me donnait ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Maire du 12e arrondissement.

Je m'associe à tout ce que vous avez dit sur le 100 qui, au-delà d'être un lieu d'accueil d'activités artistiques, a une vocation sociale solidaire très affirmée et fait preuve, année après année, de sa capacité à ce titre d'innovation, de créativité, et occupe une place tout à fait centrale.

Je m'associe aussi à la réflexion que vous ouvrez sur ce que l'on appelle aujourd'hui les droits culturels, même si j'aurai peut-être une nuance et que je préfère le terme de démocratie culturelle, mais nous pourrions en échanger. Je sais que Sonia LEPLAT, à la Maison des pratiques artistiques amateurs, ouvrira bientôt ce débat, qui est de grand intérêt.

Bien sûr, le 12e est un grand lieu de culture parce qu'il y a des institutions dans le 12e et parce qu'à vos côtés nous nous attachons à faire vivre un tissu très vivant d'acteurs culturels. A ce titre, je voudrais me réjouir avec vous, je crois, de l'arrivée d'un espace dédié au cirque cet été sur la pelouse de Reuilly. Cela n'a pas été simple, mais nous pouvons vraiment nous en réjouir tant les pratiques circassiennes sont aujourd'hui inventives, belles, riches de lien aussi.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à commencer par voter en faveur du projet de délibération dédié au 100.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Nous pouvons donc passer au vote sur le projet de délibération DAC 191.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 191).

2021 DAC 556 - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Centre audiovisuel Simone de Beauvoir.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 556 qui concerne le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir, et pour commencer la parole est à Mme Dominique KIELEMOËS pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Bonjour à tous, merci Mesdames et Messieurs.

Il nous est proposé par ce projet de délibération DAC 556, d'accorder 5.000 euros au Centre audiovisuel Simone de Beauvoir. Ce centre a pour principale mission la conservation et la diffusion des archives audiovisuelles sur l'histoire des femmes en France, en Europe et dans le monde, dans un but de mise à disposition du public de ces ressources.

Le Fonds d'archives audiovisuelles du Centre Simone de Beauvoir se compose notamment du fonds documentaire sur l'histoire des femmes, constitué de 1980 à 1993 par Mme Carole ROUSSOPOULOS, Delphine SEYRIG et Ioana WIEDER, afin de préserver, valoriser, restaurer et diffuser des œuvres audiovisuelles marquantes de l'histoire contemporaine et de mettre en avant la place des femmes dans la société.

L'Association organise des projections mensuelles en alternance au Forum des images et au cinéma le Luminor, mais elle anime également en parallèle à la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis, des projections et débats en présence de professionnels en partenariat avec l'association "Lire c'est vivre".

Après la crise sanitaire, l'Association ambitionne de poursuivre ses activités aussi bien à la maison d'arrêt que dans les festivals et les salles de cinéma, dès que les circonstances le permettront.

Le Centre compte sur ce nouvel élan pour concrétiser de nouveaux projets avec son nouveau partenaire, la Cité audacieuse. Par ailleurs, l'Association développe ses activités en direction des jeunes. Depuis 2014, elle anime en temps scolaire et périscolaire dans différentes villes, dont Paris, des ateliers de sensibilisation aux stéréotypes de genre, d'origine et d'orientation sexuelle à travers l'analyse de documentaires, de fictions, de clips et de publicités.

Elle propose également une documentation pédagogique accessible en ligne sur le site "Genrimages", sur les stéréotypes sexués dans l'audiovisuel à disposition des enseignants et éducateurs, afin d'aborder l'égalité fille-garçon et les stéréotypes sexués par l'analyse des images auprès des enfants et des adolescents.

Une telle structure ne pouvait évidemment porter un autre nom que celui de Simone de Beauvoir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, la parole est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire, je ne vais pas reprendre ce qui a été dit à l'instant sur le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir, j'ai deux petits points, un mini sur l'établissement et un sur le montant de la subvention.

Sur l'établissement, cela a été dit bien souvent, bonheur d'entendre le nom de de Delphine SEYRIG prononcé dans une assemblée, je vous recommande d'ailleurs, au-delà de ses qualités d'actrice, son documentaire "Sois belle et tais-toi" si vous ne l'avez pas encore vu, et celui de la réalisatrice Carole ROUSSOPOULOS. Pour vous donner des exemples de l'importance du Centre Simone de Beauvoir, c'est par exemple grâce au film de Carole ROUSSOPOULOS, "Debout", que j'ai pu découvrir l'histoire du M.L.F., qui ne m'avait pas été enseignée lors de mes enseignements scolaires.

C'est vraiment un outil de transmission qui pallie aussi toutes des déficiences sur la transmission des histoires féministes que l'on peut avoir dans des structures plus traditionnelles.

A ce sujet, un point parce que c'est justement très déficitaire quand même dans le financement des œuvres de femmes, le financement encore plus d'œuvres sur le féminisme, le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir recevait il y a plusieurs années maintenant une subvention de 10.000 euros, elle est de 5.000 euros désormais, alors que la demande régulièrement faite depuis 2014 est d'avoir 7 ou 8.000 euros. Je pense que l'on pourrait leur accorder ces 2 ou 3.000 euros supplémentaires vu l'importance de leur mission.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Alice, nous sommes de nouveau totalement d'accord sur l'importance de ce type de structure, le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir fait partie intégrante des associations historiques soutenues par la Ville de Paris.

Pour ce qui est du montant, nous y reviendrons avec la direction culturelle dans la mesure de ce qu'il est possible de faire, et je ne peux évidemment m'engager à rien aujourd'hui et surtout pas cette année, nous en avons parlé précédemment.

Je souhaiterais néanmoins insister sur le fond, tant nous l'avons dit, nous considérons, avec la Maire de Paris, que l'art et la culture ont bien sûr un grand rôle à jouer dans le combat pour la parité et pour la capacité à remettre en lumière un grand nombre de femmes artistes souvent oubliées par l'histoire, j'oserais employer le terme très en vogue invisibilisées, et le terme est juste, je le crois.

C'est ce qui est fait à travers l'action de ce centre. C'est aussi ce qu'il s'est passé jusqu'à la semaine dernière sur les grilles de l'Hôtel de Ville avec une exposition dédiée à 100 femmes réalisatrices, et l'on sait combien le combat des femmes est compliqué, long et difficile dans le cinéma pour faire financer et voir diffuser leurs films.

C'est aussi la raison pour laquelle nous avons décidé de confier la Villa Vassilieff dans le 15e arrondissement, aux soins de l'association "Aware", présidée par Camille MORINEAU. "Aware" est une très belle structure qui contribue à remettre en lumière le rôle des femmes artistes dans l'histoire et cette occupation très positive de la villa Vassilieff sera l'occasion pour "Aware" d'ouvrir de nouveaux espaces, de nouveaux espaces de diffusion, de projection, et même une bibliothèque infinie tant le sujet est vaste.

Pour toutes ces raisons, je vous invite bien sûr à commencer par voter en faveur de la subvention pour le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Nous pouvons passer au vote sur le projet de délibération DAC 556.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 556).

2021 DAC 558 - Subventions et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 558 qui concerne des conventions avec 34 salles de cinéma indépendantes.

La parole est au groupe Changer Paris, M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, par ce projet de délibération nous réaffirmons, avec la Ville, notre soutien au cinéma indépendant.

Au total, la Ville de Paris, par ce projet de délibération, consacre 884.000 euros au soutien à ces salles indépendantes touchées par la fermeture des cinémas et la crise sanitaire.

Dans le 8e arrondissement, nous soutenons aussi les salles indépendantes, dont le cinéma Balzac, ainsi que les 5 établissements de la société "Dulac" et le cinéma Lincoln. Par exemple, chaque année, avec les scolaires du 8e arrondissement, nous organisons, dans le cadre de l'atelier "Paris Escrime", un film de cape et d'épée avec les enfants de l'arrondissement.

Depuis le 19 mai, nous le voyons comme vous, la vie reprend et la réouverture des cinémas permet à chacun de se divertir, c'est une sacrée bouffée d'oxygène pour la profession.

Comme vous, dans cette reprise d'activité, nous pensons aussi que l'art et la culture ont un grand rôle à jouer.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour le groupe Paris en commun, la parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons à Paris Centre la fierté d'héberger le plus grand cinéma du monde : l'UGC Ciné Cité les Halles, au cœur du forum des Halles, avec ses 26 salles, ses 4.000 places et ses plus de 3 millions de tickets vendus sur les 24 millions de tickets vendus à Paris chaque année.

S'il y a bien une chose qui a été largement ressentie dans la population française durant ces derniers mois, c'est la frustration qu'a engendré le fait d'être coupé des salles obscures et de ne pas pouvoir aller au cinéma, ce qui peut être une activité parfois très régulière pour certaines et certains, parfois plus occasionnelle, puisqu'on le sait, le fait d'aller au cinéma peut être difficilement accessible pour certaines familles modestes.

Mais en tout cas, les Françaises et les Français sont toutes et tous d'accord sur un point : ils aiment le cinéma, nous sommes les plus grands cinéphiles d'Europe, et c'est évidemment notamment parce que nous avons une offre de qualité et c'est bien sûr singulièrement le cas à Paris.

Cette offre de qualité se structure notamment grâce aux salles indépendantes. Quand on dit des salles indépendantes, on veut dire des salles qui appartiennent à des groupes de moins de 50 écrans, et celles-ci poursuivent depuis des années un important travail d'animation culturelle qui est véritablement ancré au cœur de la vie locale, au cœur des quartiers et en direction de tous les publics, et c'est évidemment important pour la vie culturelle de Paris.

Au Conseil de Paris, on a souvent des performances d'actrices, d'acteurs, mais c'est au spectateur et à la spectatrice qui est en vous que je vais m'adresser en vous disant que si je vous parle des Ursulines, si je vous parle de Lincoln, du Lucernaire, du Brady, du Louxor, des 7 Parnassiens, du Club de l'étoile, cela doit vous évoquer quelques frissons qui sont ceux que l'on ressent quand s'éteignent toutes les lumières, que seul subsiste le projecteur et que la séance commence.

J'ai notamment une pensée particulière pour le Luminor, que l'on appelait parfois le Nouveau Latina, situé dans notre magnifique 4^e arrondissement, à quelques pas d'ici et dans lequel j'ai vécu des rencontres avec des longs-métrages, avec des documentaires, des équipes de films, avec des critiques. C'est véritablement un lieu magique qui nous est à tous et toutes très cher.

Des lieux magiques, il y en a beaucoup à Paris, on a de nombreuses salles qui proposent des actions spécifiques pour le jeune public, en lien avec des établissements scolaires, avec des associations qui développent l'éducation à l'image en organisant des séances spéciales pour les élèves. Bref, on a vraiment des actrices et des acteurs de terrain dans ces cinémas indépendants qu'il faut pouvoir soutenir.

Ces salles programment systématiquement les films en version originale et on sait que c'est un acquis culturel et d'ouverture d'esprit très important, et tout au long de l'année, ces salles indépendantes offrent des festivals thématiques, des avant-premières, des rétrospectives et c'est notamment le cas au Luminor Hôtel de Ville, vous aurez compris où va mon inclinaison.

Bref, les salles indépendantes parisiennes dont l'économie était déjà parfois fragile, ce n'est pas le cas de toutes, mais cela peut être le cas, ont été évidemment durement touchées durant la crise sanitaire. C'est pourquoi la Ville de Paris, dès le début de la pandémie, dès le début des fermetures administratives, a mis en place un plan de soutien exceptionnel, donc dès 2020, de 400.000 euros, pour aider ces salles à faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

En 2021, bien sûr, la Ville réaffirme son appui aux salles indépendantes avec 34 salles indépendantes qui sont soutenues, cela fait 80 écrans, et l'ensemble de ces soutiens permettra à Paris de maintenir son positionnement exceptionnel en matière d'exploitation cinématographique avec sa diversité si unique et la qualité dont j'ai parlé.

Bref, la politique municipale en faveur du cinéma doit continuer et elle continue grâce à cette subvention, grâce à Carine ROLLAND, grâce à la mission cinéma et évidemment je salue Michel GOMEZ.

Mes chers collègues, je dis moteur et surtout action ! Votons pour ce projet de délibération qui permet de soutenir le cinéma indépendant à Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Carine ROLLAND pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, chers collègues, pour vos enthousiasmes respectifs et partagés.

Je ne peux évidemment que m'y associer, cela fait maintenant de nombreuses années qu'Anne HIDALGO, en tant que Maire de Paris, considère que le soutien au cinéma indépendant relève de la politique municipale.

Ce n'est pas une prérogative municipale, néanmoins, nous partageons cette conviction que lorsque l'on veut œuvrer à ce qu'est la vie culturelle dans une ville comme Paris, il convient de prendre soin de la diversité de ses acteurs, les cinémas indépendants en font entièrement partie et vous l'avez, Monsieur BALADI, Monsieur JAMET-FOURNIER, l'un comme l'autre, très bien dit.

Deux petits points sur lesquels je souhaiterais insister, Monsieur JAMET-FOURNIER, vous avez mentionné l'importance des cinémas indépendants auprès des publics les plus jeunes, les programmes d'éducation à l'image, d'accompagnement, que ce soit "Collège au cinéma" et autres permettent au plus jeune public d'aller découvrir des films qu'il ne verrait pas forcément autrement, de donner ce goût toujours en l'accompagnant à l'occasion de médiations très bien effectuées.

L'autre point, c'est bien sûr la dureté de la période qui nous a amenés non seulement à réaffirmer notre soutien, mais à l'accentuer aussi pour quelques établissements dont le Lincoln dont vous avez parlé, Monsieur BALADI.

En toute fin, je vous rejoins, Monsieur JAMET-FOURNIER, sur l'importance de pouvoir maintenir le Luminor vivant comme il l'est, au cœur du Marais, c'est le seul cinéma du Marais, le Luminor, ancien Nouveau Latina, et en tout cas cet établissement est essentiel, osons le mot. Il traverse aujourd'hui des difficultés dans le dialogue avec les propriétaires des lieux, nous sommes aux côtés des gérants et exploitants pour voir comment accompagner l'avenir de ce bel établissement.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Nous pouvons donc passer au vote sur le projet de délibération DAC 558.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 558).

2021 DAC 560 - DGRI - Subvention (6.500 euros) à l'association Kolnoah.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAC 560 - DGRI qui concerne l'association "Kolnoah", et la parole pour le groupe Changer Paris est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le festival du cinéma israélien a été l'une des premières initiatives spécialement dédiées à la promotion de ce cinéma en France. Depuis, il s'est imposé comme un rendez-vous incontournable pour tous les cinéphiles, pour les simples curieux, autant que pour les connaisseurs de la société israélienne, de sa culture et de ses enjeux actuels.

Depuis ses débuts en 2000, il offre un aperçu précieux de l'étendue de la création et du patrimoine cinématographique israélien entre grands classiques et inédits, documentaires et longs métrages, rencontres et débats.

Chaque année, il offre un cadre privilégié pour découvrir dans leur diversité les œuvres contemporaines qui font vivre le cinéma en Israël. Il représente ainsi un maillon important de la compréhension et de la connaissance interculturelle entre la France et Israël.

En raison de la crise sanitaire, les 20 ans de ce festival avaient dû se tenir en ligne au mois de novembre dernier, c'est donc avec une grande joie que le public verra pour cette 21^e édition, les œuvres reprendre le chemin du grand écran et retrouver le cinéma le Majestic Passy, cinéma d'art et d'essai du 16^e arrondissement. Il héberge depuis plusieurs éditions ce festival qui rencontre par ailleurs un succès croissant, sa popularité et son public étant en constante augmentation depuis plusieurs années.

Je choisis donc ce soutien renouvelé par la Ville à double titre : à la fois pour la dimension artistique du festival et pour son impact positif en matière de relations internationales entre les deux pays.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame TOUBIANA.

Effectivement, très belle action que celle de l'association "Kolnoah", qui permet à un public parisien de découvrir le cinéma israélien à travers une sélection de films toujours variée au fil des 20 éditions, la 21^e édition étant à venir à l'automne.

C'est important, bien sûr, nous n'avons cessé de le dire en différentes circonstances ce matin. L'art et la culture doivent pouvoir contribuer au dialogue, au débat, c'est bien l'objet de ce festival de cinéma israélien et permettez-moi de faire un pas de côté, l'un des plus grands cinéastes israéliens est aujourd'hui et depuis longtemps Amos GITAI, qui fort des relations avec la Ville de Paris, de son attachement à Paris, se produira cette fois sur la scène d'un très grand théâtre parisien, à savoir le Châtelet, avec le soutien du théâtre de la Ville, donc, vous voyez

que tout cela est croisé, cela aura lieu en juin et c'est aussi une belle manière de rendre hommage à ses origines de cinéaste israélien.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vote est ouvert sur le projet de délibération DAC 560 -DGRI.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 560 - DGRI).

2021 DAC 708 - Fixation de nouvelles dispositions tarifaires consécutives à la suspension des activités des Ateliers beaux-arts de Paris en raison de la crise sanitaire pour l'année 2020-21.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous pouvons passer au projet de délibération DAC 708 qui concerne les Ateliers beaux-arts de Paris, et pour commencer la parole est à Mme Catherine DUMAS pour le groupe Changer Paris.

Désinscription.

Mme Carine ROLLAND va donc nous parler de l'amendement technique n° 29.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - C'est un amendement technique.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je mets aux voix l'amendement technique n° 29.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

L'amendement technique n° 29 est adopté.

Le vote est ouvert sur le projet de délibération DAC 708 ainsi amendé.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DAC 708).

Je vous remercie.

2021 DAC 696 - Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB). - Recrutement d'un.e directeur.rice. - Liste des candidats présélectionnés.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAC 696 qui concerne le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt, et la parole est à Mme Alice COFFIN pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

En mai 2020, le directeur du Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt a démissionné et nous souhaitons alerter sur le déroulé depuis du processus de sélection d'une nouvelle direction, particulièrement sur les biais sexistes de cette sélection.

Le P.S.P.B.B. a reçu 16 dossiers de candidature. Ils venaient de 12 hommes et 4 femmes. Premier point à déplorer : il serait souhaitable de demander une liste de départ paritaire. Puis, sur ces 16 dossiers, 5 ont été écartés car ils étaient incomplets, 3 femmes et 2 hommes.

Sur les 4 dossiers de femmes, 3 ont été éliminés. Il restait donc une femme sur 11 dossiers, et le 27 avril 2021 une présélection a été faite qui a retenu 3 hommes et 1 femme pour la liste finale.

Nous sommes mis au courant très régulièrement d'énormes problèmes de sexisme dans les recrutements de directions d'établissements culturels, pas du tout évidemment et pas spécialement du tout à Paris. C'est un phénomène structurel et nous pensons au contraire que la Ville et Carine ROLLAND, nous avons eu l'occasion de l'entendre à plusieurs reprises ce matin, sont particulièrement attentives à ces questions, mais nous voulions pointer nos préoccupations sur ce sujet, en particulier au sujet de ce projet de délibération DAC 696.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Alice COFFIN.

Nous avons eu l'occasion d'en parler en 2e Commission, le processus de sélection pour le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt dit "P.S.P.B.B." a été marqué à l'origine par un décalage trop fort entre le nombre de candidatures masculines et le nombre de candidatures féminines au désavantage, vous l'entendez bien sûr, des candidatures féminines.

C'est précisément pour cette raison que j'ai demandé, avec le concours de la directrice des Affaires culturelles, que ce processus de recrutement soit prolongé, pour que des femmes puissent avoir la possibilité de candidater, quitte à aller en solliciter.

En la matière, nous ne pouvons pas exiger, nous pouvons inciter, nous pouvons orienter, mais légalement, nous n'avons pas la possibilité de demander que ce recrutement soit paritaire.

Néanmoins, le Ministère de la Culture, qui est co-recruteur sur cet établissement, a entendu notre demande et c'est bien volontiers que nous avons prolongé le délai, que plus de femmes ont pu candidater et que nous en sommes aujourd'hui à une liste finale de candidats qui effectivement compte 3 hommes et 1 femme. C'est un effort sur lequel je ne transigerai pas, vous connaissez mes engagements, vous connaissez ceux de la Maire de Paris en la matière, nous savons que le chemin est long.

Je préfère m'associer à votre vigilance et la prendre très physiquement plutôt que d'y voir de la défiance.

En la matière, nous avons précisément fait tout ce qu'il était possible de faire dans le cadre proposé.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Nous passons donc au vote sur le projet de délibération DAC 696.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 696).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux expositions sur la voie publique.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous commençons par le vœu n° 30 relatif aux expositions sur la voie publique. Il est présenté par Mme Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur la Maire.

Nous avons évoqué à de nombreuses reprises le sujet des expositions sur la voie publique en Conseil de Paris et en Commission, émis parfois des réserves et revenons aujourd'hui avec cette contribution où nous proposons une évolution du dispositif actuel.

En effet, s'il faut saluer la présentation en Conseil de Paris du projet de délibération relatif aux expositions sur la voie publique qui va dans le sens d'une plus grande transparence et d'une plus grande exigence démocratique, il me semble important qu'un supplément d'information soit fourni aux élus, notamment concernant l'objet des expositions et l'identité des porteurs de projet. C'est l'objet de notre premier attendu.

De même, il est pour nous nécessaire de publiciser le processus par lequel les porteurs et porteuses de projet soumettent leur proposition d'exposition, par la publication d'un appel à projets.

Ceci, afin de permettre l'information d'un maximum d'acteurs de la culture et de favoriser une plus grande diversité des projets et des partenaires.

Accompagné d'un règlement, cet appel à projets se devra bien entendu d'être à la hauteur des exigences éthiques que porte déjà la Ville dans bien d'autres domaines. Il est pour nous impossible de faire la promotion et encore moins sur les grilles de l'Hôtel de Ville d'expositions qui, sous couvert de mécénat, s'avéreraient être par exemple des opérations de "greenwashing".

Mais au-delà de ce dispositif, nous souhaitons que ces expositions soient le catalyseur d'une politique culturelle plus que jamais ambitieuse, particulièrement dans ce moment où la crise du Covid est venue s'ajouter à celle systématique de la précarité pour bon nombre d'acteurs et actrices de la culture, d'artistes, dans ce moment qui venait interroger aussi nos pratiques culturelles.

Ces expositions sur la voie publique prennent souvent place en des lieux emblématiques et exceptionnels, offrent de formidables opportunités en matière d'innovation culturelle et de réappropriation d'espaces publics.

Ainsi, comme nous le mentionnons dans notre vœu, nous souhaitons qu'à travers ce dispositif soient favorisés les dispositifs portés par des associations locales, étudiants, écoles d'art, ateliers d'artistes.

Enfin, nous comprenons que la création de cet appel à projets engage la Ville à soutenir financièrement les projets d'exposition sélectionnés dans un contexte de contraintes budgétaires. Aussi, sans préempter les débats budgétaires, nous proposons que la Ville travaille à la recherche d'un financement ou à la création d'un dispositif vertueux.

Si la mise à disposition de l'espace public se fait aujourd'hui à titre gracieux pour ces expositions, nous pourrions par exemple mettre en place un système de redevance qui viendrait alimenter un fonds de soutien. Je sais, chère Carine ROLLAND, que vous avez été attentive à nos propositions. Celles-ci s'inscrivent, je crois, dans la droite ligne des initiatives prises par la Ville telle celle de l'été culturel.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, nous avons eu en de nombreuses reprises l'occasion de discuter de ces expositions sur la voie publique, qui sont effectivement ouvertes à tous et bénéficient d'espaces communs.

A ce titre, il est tout à fait légitime d'en discuter.

Pour être la plus concise et efficace possible, nous avons bien noté votre demande d'obtention de documents plus détaillés en amont du Conseil de Paris et de la 2e Commission.

Cette demande a d'ores et déjà été transmise à la Direction de l'Information et de la Communication, qui s'est engagée à y procéder.

Pour ce qui est de la capacité à faire connaître la possibilité d'organiser des expositions sur ces espaces auprès du grand public, en tout cas d'un public plus large, je pense aux associations, aux collectifs d'artistes, je pense aussi aux écoles d'art, c'est une disposition que nous allons effectivement mettre en œuvre via le site de la Ville de Paris.

Nous vous proposons, vous l'avez dit, d'expérimenter en 2022 le principe d'un appel à projets sur ces espaces partagés, dans le cadre de l'été culturel parisien. Je vous remercie donc d'avoir accepté, si vous confirmez l'engagement que nous avons pris ensemble, l'amendement à ce vœu, l'amendement dont je viens de préciser le contenu. Et vous invite bien sûr à parcourir l'exposition dédiée à Simone Veil qui, si elle se déploie initialement dans la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville, continue sur les murs de la caserne Napoléon. Et c'est, je crois, une très belle illustration de ce que nous faisons avec ces expositions de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Carine ROLLAND pour vous répondre. Pardon, je voyais le micro. Je croyais que c'était Mme COFFIN...

Mme Alice COFFIN. - Amendement qui va tout à fait dans le bon sens, c'est un bon premier pas. Evidemment, on se joint aux recommandations d'aller voir l'exposition Simone Veil.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous acceptez l'amendement.

Je mets aux voix le vœu n° 30 du groupe Ecologiste de Paris, ainsi amendé, avec un avis favorable.

J'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 182).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au conservatoire Darius Milhaud (14e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vœu n° 31 relatif au conservatoire Darius Milhaud dans le 14e.

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Compte tenu de la qualité de ses enseignements et de son rayonnement, le conservatoire Darius Milhaud, au cœur du 14e, attirait de plus en plus d'élèves. Conçu pour 800 élèves, il en accueillait environ 1.300. La mairie a décidé de sa délocalisation porte de Vanves, avec l'objectif de doubler les effectifs et de les porter à 2.500.

Cette décision de délocaliser le nouveau conservatoire dans l'extrême sud de notre grand 14e arrondissement a été très contestée par les parents d'élèves, comme par les enseignants. Les parents ont fait valoir qu'il sera très compliqué à leurs jeunes enfants ou adolescents de s'y rendre seuls, en particulier le soir. La Municipalité ne les a pas écoutés, pas plus que les élus du 14e, qui faisaient valoir qu'un élargissement de l'accès aux pratiques musicales d'excellence au plus grand nombre ne devait pas se traduire en premier lieu par l'exclusion de fait des élèves actuels.

Depuis l'ouverture du nouveau conservatoire en novembre 2019, l'opacité la plus totale règne sur le fonctionnement de l'activité du conservatoire. Aucun bilan ni aucune information n'a été transmis par la mairie du 14e.

J'ai été alertée par des parents sur le fait que la Mairie semble vouloir modifier les pratiques d'enseignement d'excellence au profit d'une seule logique d'éveil musical pour tous façon M.J.C.

Il semble que non seulement le pari du doublement des effectifs n'est pas gagné, mais aussi que la situation est catastrophique, que le conservatoire aurait perdu des centaines d'élèves depuis son ouverture.

La maire du 14e elle-même semble acter l'échec de sa politique, qui a coûté plus de 15 millions d'euros, en ayant promis durant la campagne électorale l'installation au centre ou au nord du 14e d'une nouvelle annexe du conservatoire, pourtant flambant neuf.

Le conseil d'établissement du conservatoire n'a jamais été réuni. Je me félicite que ce vœu ait conduit, c'est probablement le hasard, à la convocation d'un conseil d'établissement pour le 11 juin.

Ce vœu avait pour objectif de vous demander de convoquer un conseil d'établissement du conservatoire en urgence, mais aussi que l'Inspection générale de la Ville de Paris soit saisie sur le fonctionnement du conservatoire du 14e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Mme Carine ROLLAND pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

Juste un regret d'abord. Nous parlons là du conservatoire municipal d'arrondissement du 14e et ce vœu n'a pas été porté au Conseil du 14e arrondissement. Il me semble que dans la période dans laquelle nous sommes et dans laquelle nous avons ouvert ce Conseil de Paris, celle d'un renforcement de la territorialisation, il aurait été heureux de pouvoir avoir la discussion au Conseil du 14e arrondissement. Dont acte.

Pour ce qui est du fond, vous l'avez dit, le conservatoire du 14e est nouveau, et pour cause. L'ancien était pour le moins contraint dans ses anciens locaux. Ces nouveaux locaux du conservatoire ont permis d'ouvrir à de nouvelles pratiques, des pratiques collectives de nouvelles disciplines. Je pense à la musique assistée par ordinateur, et c'est bien le sens des nouvelles générations d'enseignement, que nous portons dans les conservatoires aujourd'hui.

On ne va pas rentrer dans un débat de chiffres, nous n'en avons pas le temps et ce n'est pas le lieu.

Néanmoins, il me semble que la perte de centaines d'élèves est excessive, d'autant plus que les réinscriptions sont encore en cours. Il convient de vérifier cela.

En tout état de cause, le conseil d'établissement est censé se tenir une fois par an, vous l'avez dit. Il aura lieu le 11 juin, c'est tout à fait le lieu d'en discuter.

Pour ce qui est de l'analyse et de l'Inspection, une inspection générale ne me semble pas idoine. En revanche, nous avons mobilisé l'équipe d'inspection de la Direction des Affaires culturelles, qui est très allante pour analyser ce qu'il en est à l'issue, je tiens quand même à le redire, d'une période qui a été particulièrement éprouvante pour tous bien sûr. Les enseignants et équipes des conservatoires ne font pas exception. Mais tout cela sera discuté lors du prochain conseil d'établissement.

Pour toutes ces raisons, j'émet un avis défavorable à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Si je fais confiance à votre adjointe, j'accepte de le retirer. Je voulais juste dire que je fais confiance. L'adjointe a manifesté la volonté de regarder plus avant, donc je le retire.

Je le redéposerai si c'est nécessaire. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. J'apprécie beaucoup.

Le vœu n° 31 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un projet muséal consacré à Hector Guimard au sein de l'hôtel Mezzara.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au sujet suivant, le vœu n° 32 relatif à un projet muséal consacré à Hector Guimard, au sein de l'hôtel Mezzara.

Je donne la parole à Francis SZPNER, Monsieur le Maire du 16e arrondissement, pour le groupe Changer Paris.

M. Francis SZPNER, maire du 16e arrondissement. - Vous savez que l'hôtel Mezzara est un bâtiment important pour le 16e arrondissement. L'association "le Cercle Guimard" et Hector Guimard Diffusion ont proposé une reprise de cet hôtel qui appartient à l'Etat, afin d'y créer un musée qui sera dédié à ce célèbre architecte. La mairie du 16e soutient activement ce projet qui permettrait la préservation de cet immeuble et du mobilier qu'il abrite ainsi que la mise en valeur de l'œuvre de Guimard.

Néanmoins, l'Etat a lancé un appel à projets pour un bail emphytéotique de valorisation de cet immeuble, qui ne garantit pas que son attribution sera dédiée à ce projet de musée.

La mairie du 16e souhaite que le projet du "Cercle Guimard" et de Hector Guimard Diffusion soit soutenu. Nous demandons au Conseil de Paris de confirmer également ce soutien, ce qui a déjà été fait à l'occasion de plusieurs votes, à trois reprises si ma mémoire est bonne.

Le 16e arrondissement a une richesse architecturale, il y a les immeubles Walter, une série d'architectes qui se sont illustrés dans cet arrondissement. Évidemment, l'œuvre de Guimard est également importante. Il serait bon qu'elle soit préservée, connue, développée, rayonnée. C'est ce que veut faire le "Cercle Guimard", plutôt qu'une vente qui rapporterait certes quelque argent à l'Etat, mais au temps du "quoi qu'il en coûte", nous pourrions sauver ce lieu culturel.

Voilà pourquoi nous demandons au Conseil de Paris de bien vouloir soutenir ce projet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame Carine ROLLAND ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire.

J'irai dans votre sens, vous le savez, dès septembre dernier, avec ma collègue Karen TAÏEB, nous avons saisi la Ministre de la Culture, Mme BACHELOT, afin que le cahier des charges de la consultation privilégie les projets d'intérêt général présentant un intérêt patrimonial et culturel dans l'hôtel Mezzara.

J'ai, par la suite, adressé une lettre de soutien à l'association du "Cercle Guimard" et Hector Guimard Diffusion pour soutenir leur participation à la procédure d'appel d'offres. Ils pourront par ailleurs compter sur l'accompagnement de la Ville, si tant est qu'ils remportent cet appel d'offres, notamment à travers l'expertise de "Paris Musées".

Bien sûr, l'art nouveau a toute sa place dans Paris. Ce serait formidable dans l'hôtel Mezzara.

Pour toutes ces raisons, j'apporte à votre vœu un avis favorable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce vœu du groupe Changer Paris, le vœu n° 32, avec un avis favorable de l'Exécutif.

J'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 183).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au prolongement des tarifs jeunes dans les musées, les lieux culturels et les équipements sportifs de la Ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 33 est relatif au prolongement des tarifs jeunes dans les musées, les lieux culturels, les équipements sportifs de la Ville.

M. Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, les risques psychosociaux découlant de la pandémie concernent particulièrement les jeunes adultes. La jeunesse a été éprouvée, interactions sociales réduites bien sûr, mais aussi au niveau psychique et physique. Elle a souffert en termes de pouvoir d'achat, du fait du manque de "jobs" étudiants pendant de nombreux mois.

La jeunesse a été éprouvée partout, mais à Paris plus qu'ailleurs. Le coût de la vie, l'exiguïté des logements d'étudiants, ou encore l'isolement pour certains jeunes arrivés récemment à Paris ont pu occasionner pour nombre d'entre eux des difficultés supplémentaires.

Nous reconnaissons tous les bienfaits de la pratique d'activités sportives et artistiques pour le bien-être physique et mental. De nombreuses expositions affichent complet et les chiffres de la fréquentation des salles de cinéma sont explicites.

Devant un tel appétit de culture et bientôt d'activités sportives, le prolongement des avantages tarifaires dédiés aux jeunes nous semble légitime pour rattraper l'année perdue.

Les salles MK2 ont élargi leur tarif jeune aux moins de 27 ans jusqu'au 30 juin 2022. Des gestes commerciaux ont déjà été réalisés comme l'a annoncé Carine ROLLAND, avec la prolongation de la carte "Paris Musées" par les musées de la Ville de Paris.

C'est une mesure similaire que nous suggérons pour les établissements culturels et sportifs municipaux, Samia BADAT-KARAM et moi-même, au nom du groupe Changer Paris.

Afin d'encourager tous les jeunes adultes parisiens à retourner dans les lieux culturels et sportifs, une adaptation des tarifs pendant un an pour les cartes comme pour les entrées à l'unité constituerait une réponse juste à leurs difficultés. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur VÉRON.

Madame Carine ROLLAND ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur VÉRON.

Vous le savez, nous partageons la même préoccupation ardente que vous pour la jeunesse. J'ai été de ceux, avec la Maire de Paris et mon collègue Pierre RABADAN, qui ont très tôt interpellé le Gouvernement sur la nécessité de rouvrir les lieux culturels et sportifs aussitôt que possible, notamment en direction de ce public.

Pour parler précisément de ce que vous avez évoqué, la carte "Paris Musées jeune" va être prolongée au prorata de la durée de fermeture des musées. Et cela s'ajoute bien sûr à l'accès gratuit aux collections permanentes des 14 musées de la Ville de Paris.

Pas moins de 30.000 Pass' Jeunes vont être édités cette année encore, pour permettre aux 15-25 ans d'aller au cinéma, à la piscine, bénéficier d'expositions, etc., gratuitement ou à des tarifs préférentiels.

Tout cela est encore peu par rapport à ce que nous proposerons aux plus jeunes et aux autres cet été, avec de nombreux événements gratuits en plein air. Ce sera le nouvel été culturel de la Ville de Paris, ainsi que de nombreuses représentations de spectacles et concerts gratuits.

Vous voyez donc que notre action envers tous les publics et les jeunes est constante. Elle est considérable.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à retirer votre vœu, sinon je me verrai dans l'obligation d'y apporter un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur VÉRON, retirez-vous votre vœu ?

M. Aurélien VÉRON. - Je le maintiens pour les moins de 27 ans. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix le vœu n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

J'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu n° 33 est rejeté. Je vous remercie.

2021 DLH 128 - Communication : Face à la crise, une politique du logement qui apporte des solutions à chacune et chacun.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux locaux commerciaux en rez-de-chaussée transformés en locations meublées touristiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons à présent au débat organisé, je m'en réjouis, concernant la politique du logement face à la crise, cette politique du logement que nous construisons depuis maintenant longtemps avec Ian BROSSAT, pour apporter des solutions aux Parisiennes et Parisiens.

Et donc, avant d'ouvrir le débat et de donner la parole aux différentes oratrices et différents orateurs, je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, les mesures exceptionnelles qui ont été prises pour limiter la propagation du virus ont plus que jamais révélé les inégalités de logement.

Le confinement n'a évidemment pas été le même entre celles et ceux qui l'ont vécu dans un logement spacieux, et ceux qui l'ont subi dans un logement exigü et vétuste.

L'accès au logement doit donc plus que jamais continuer à nous mobiliser, afin que Paris soit une ville accueillante, faisant une place pour chacune et chacun, une ville où l'on puisse se loger dignement.

C'est le sens de nos actions sur lesquelles j'aimerais intervenir et revenir ce matin. Au préalable, je voulais à nouveau bien sûr féliciter Ian BROSSAT, et le remercier pour son engagement depuis, d'ailleurs, la précédente mandature, et dire que nous nous sommes inscrits, avec un coup d'accélérateur, dans l'orientation qui a été portée dès 2001 par Bertrand DELANOË, qui nous a permis de passer de 13 % de logements sociaux en 2001, nous allons arriver quasiment aux 25 % en 2025, ce qui était notre objectif.

Je veux le remercier, parce que tout cela ne se fait pas par des opérations simples où il suffirait de claquer dans les doigts, ou laisser le cours des choses se faire.

On le sait, on se heurte à une question qui est celle du marché de l'immobilier, lorsqu'on intervient pour faire évoluer le parc de logement vers les classes moyennes et les catégories populaires. Cela veut dire un volontarisme et une détermination sans merci, pour arriver au résultat auquel nous arrivons.

Un énorme volontarisme, qui ne se mesure évidemment pas simplement aux mots que l'on utilise, mais au budget que l'on met en œuvre et aux réalisations qui sont sorties de terre.

Je crois que ce que nous faisons là, ce n'est pas la pétition, ce n'est pas l'injonction. C'est la réalisation d'une politique, je le dis, de gauche en matière de logement, qui est d'ailleurs regardée et appréciée très largement comme une politique particulièrement volontariste dans notre pays, mais qui s'inscrit dans ce que l'on peut voir de mieux, et qui reste d'ailleurs notre horizon, une ville comme Vienne en Autriche, qui depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale a eu la chance d'avoir des politiques sociales-démocrates très assumées, qui ont fait du logement social la priorité des équipes municipales, et qui arrivent à un niveau de logement social et abordable bien supérieur au nôtre. Ils ont quelques années d'avance sur ce que l'on a pu faire.

Pour parvenir, si nous voulons permettre aux classes moyennes de continuer à vivre à Paris, il nous faut poursuivre notre action, notamment en matière de logement familial et social. Je l'ai dit, beaucoup a été fait, mais nous devons évidemment poursuivre cet effort.

Cet effort a été particulièrement fort, notamment dans la période 2014 - 2020. Nous avons livré plus de 40.000 logements sociaux. Pour la seule année 2020, plus de 7.000 logements sociaux ont vu le jour. Cette dynamique va se poursuivre tout au long de l'année 2021 avec, avant l'été, 1.000 nouveaux logements inaugurés.

Ces efforts nous ont permis d'atteindre, je le disais tout à l'heure, là, à ce stade, en 2020, un taux de logements sociaux de 21,8, quasiment 22 %. Nous mesurons le chemin parcouru depuis 2001.

Mais notre action ne s'arrête pas là, car bien sûr, au-delà d'une mesure quantitative de notre effort, nous voulons aussi rééquilibrer qualitativement l'offre de logement abordable dans toute la Capitale.

Un seul chiffre d'ailleurs l'illustre : entre 2001 et 2019, le taux de logements sociaux dans le 16e arrondissement est passé de moins de 2 % à plus de 7 %, ce qui est une évolution considérable.

Plusieurs opérations sont emblématiques d'ailleurs de cette démarche. Je pense bien sûr aussi à la restructuration des anciens grands magasins de la Samaritaine, et au projet en cours rue de l'Arbre-Sec dans le 1er arrondissement. Je pense aussi aux logements sociaux dans le 8e arrondissement, rue du Faubourg Saint-Honoré, rue Laure-Diebold. Je pense aussi à la restructuration d'anciennes casernes parisiennes, qui permet de valoriser le patrimoine, tout en facilitant l'accès au logement des classes moyennes.

Évidemment, comment ne pas reparler de la caserne de Reuilly dans le 12e, l'une des premières opérations que nous avons pu lancer, après 2012, et après une première négociation dans laquelle l'Etat avait accepté que nous puissions avoir cette négociation foncière, pour sortir aussi du logement social avec un coût du foncier moindre.

Mais je pense aussi bien sûr à la caserne des Minimes dans le 3e arrondissement, là aussi suite à une négociation avec le gouvernement précédent. Nous avons obtenu le déménagement de la gendarmerie, où un certain nombre d'officiers notamment occupaient ces logements, pour en faire un lieu magnifique, restauré, ouvert aux Parisiennes et Parisiens et sur lequel nous avons d'ailleurs déterminé plutôt des agents de services publics pour y loger, parce que nous avons besoin de loger dans le cœur de la ville, les agents de services publics et toutes les premières lignes qui ne sont pas dans le service public. Je pense évidemment aussi aux caissières et aux personnels des grands magasins.

Pour renforcer encore notre action en faveur de la mixité sociale, nous avons voulu, avec Ian BROSSAT, que Paris puisse se doter d'une foncière logement abordable pour proposer une offre de logement dont les loyers se situent 20 % en dessous des loyers du marché actuel.

Les travaux d'élaboration sont activement en cours. Nous vous en présenterons très prochainement les conclusions.

Pour permettre aux classes moyennes de vivre à Paris, il faut aussi leur faciliter l'accès à la propriété. C'est pourquoi nous avons créé début 2021 un nouvel organisme foncier, la Foncière de la Ville de Paris. Grâce à elle, nous pouvons proposer des logements à 5.000 euros le mètre carré, soit un prix moitié moins élevé que le marché immobilier actuel.

D'ailleurs, la première mise en vente des logements de la Foncière de Paris lancée en avril dernier, au sein du futur quartier Saint-Vincent de Paul dans le 14e arrondissement, là aussi Saint-Vincent de Paul est un sujet sur lequel nous avons eu une négociation foncière avec l'A.P.-H.P., avec comme objectif de pouvoir y loger majoritairement les personnels infirmiers et aides-soignants de l'A.P.-H.P., aujourd'hui, ce sont 2.700 dossiers qui ont été déposés, dont 900 dès la première semaine.

Cela veut dire un succès énorme pour cette proposition qui correspond exactement aux besoins et à une attente de classes moyennes, de jeunes actifs, qui sont en train de construire une famille et souhaitent pouvoir aller vers l'accession à la propriété.

1.000 autres logements vont être mis en vente dans les mêmes conditions dans les années à venir.

Enfin, nous devons bien sûr continuer à réguler l'offre locative privée. Là aussi, au cours de ces dernières années, nous avons livré des batailles importantes. Je pense évidemment à l'encadrement des loyers depuis le 1er juillet 2019, avec beaucoup de soubresauts dans ce dossier, mais nous avons tenu bon avec Ian BROSSAT, avec les parlementaires qui nous ont accompagnés pour obtenir notamment ce retour de l'encadrement des loyers.

D'ailleurs, à l'époque, Jacques MÉZARD, le Ministre du Logement, nous avait aussi accompagnés.

Je pense aussi à notre lutte contre la prolifération des meublés touristiques.

Je pense enfin à notre combat contre les marchands de sommeil. Nous avons encore remporté de belles victoires récemment.

Mais parce que la crise que nous traversons n'est pas uniquement économique et sociale, mais aussi écologique, nous allons également mieux adapter les logements, tant dans le parc social que dans le parc privé. Nous avons évidemment déjà commencé.

Comme je le dis souvent, crise sanitaire et crise écologique sont liées. Elles nous obligent à penser plus globalement la réduction des inégalités. Chaque crise touchant en premier lieu, toujours, toujours, toujours, les plus vulnérables.

En matière de logement, la même logique s'impose. Economiser de l'énergie, c'est aussi permettre aux familles de réduire leurs charges et leurs factures d'électricité ou de chauffage.

Depuis 10 ans, la Ville de Paris est aux côtés des bailleurs sociaux et a permis de rénover près de 55.000 logements. 55.000 logements rénovés. Sur les 250.000 logements sociaux existants à Paris, 10 % ont déjà été rénovés, 21 % financés d'ailleurs avec l'aide de la Ville, avec une priorité bien sûr que nous avons accordée après le diagnostic thermique que nous avons fait il y a quelques années, aux immeubles les plus énergivores, ces fameuses passoires thermiques.

Les objectifs du Plan Climat 2018 sont particulièrement ambitieux, avec un objectif de 5.000 logements rénovés chaque année. Nous tiendrons ces objectifs.

C'est aussi cette même volonté que nous portons dans le parc privé, en faisant de la rénovation des copropriétés parisiennes une de nos priorités aussi.

Là encore, nos objectifs sont ambitieux, 40.000 logements en copropriété devront être rénovés chaque année. Et ceci, bien sûr, à partir de maintenant et au-delà de 2030.

Mesdames et Messieurs, tout au long de ce premier mandat j'ai fait de l'accès au logement pour les Parisiennes et Parisiens une de mes priorités. Les résultats le montrent. Nous avons tenu nos objectifs.

Beaucoup reste à faire encore pour permettre à chacune et à chacun de se loger dignement dans notre ville. Beaucoup reste à faire encore pour rénover, améliorer la qualité aussi locative de la vie dans le parc social parisien. Et bien sûr, je l'ai dit, rénover les logements les plus anciens.

Nous faisons tout cela, et je veux remercier aussi les services de la ville, avec beaucoup, beaucoup de détermination. J'espère que nous n'aurons plus les débats que nous avons il y a une dizaine d'années, parfois un peu caricaturaux, sur ce que le parc social amènerait comme contraintes. J'espère que nous sommes sortis de là. En tous les cas, les Parisiens, eux, savent bien à quoi sert ce parc social, à quoi servent les mesures justement de régulation du marché privé du logement, et à quoi servent aussi toutes les aides que nous mettons en place dans le parc privé aussi, pour accompagner la rénovation des logements.

Bien sûr, nous avons besoin de l'Etat, puisque d'abord, c'est une compétence de l'Etat, la question du logement.

Et là, nous avons et des interrogations, et toujours des inquiétudes. Nous l'avons vu, avec dès le début de ce quinquennat la suppression des aides au logement pour les plus fragiles, en tous les cas pour les classes moyennes, pour les catégories populaires, pour les jeunes, qui a été une catastrophe qui n'a pas permis, justement, de donner un élan à la construction et à la transformation de logements.

Nous le voyons aussi, je le redis, au travers de la question du plan de relance, je n'ai pas réussi à obtenir de l'Etat la possibilité, à ce stade, mais la discussion n'est pas encore terminée, d'inscrire dans le plan de relance, des crédits qui viendraient nous aider à compléter justement tout ce travail de rénovation thermique, qui est une priorité. Or, les moyens qui sont mis dans le Plan de relance pour la rénovation thermique sur le plan national sont quand même très faibles, puisque cela ne couvre que 1,8 million de logements sur 4,7 millions de passoires thermiques en France.

Mais je pense que nous devons encore pousser, parce qu'il y a là, à la fois une possibilité de faire coïncider, d'aligner un plan européen des aides européennes, des aides nationales et des politiques locales menées par les collectivités dont la nôtre, qui vont directement à l'amélioration de la qualité de vie et aussi du pouvoir d'achat des ménages, pas les plus fragiles, tout simplement les classes moyennes et les catégories populaires, c'est-à-dire des femmes et des hommes qui essayent de vivre de leur travail mais n'arrivent pas à boucler les fins de mois, parce qu'ils ont justement besoin d'être accompagnés pour améliorer aussi leur confort thermique.

Et aujourd'hui, nous n'avons pas de réponse à la hauteur, donc nous allons continuer à le faire, mais c'est un sujet d'intérêt général que de pouvoir poursuivre, accompagner cette transformation du parc immobilier, cette régulation du marché et aussi bien sûr cette augmentation de l'offre de logement abordable à la fois en accession et aussi évidemment en location.

A nouveau, merci infiniment pour la détermination, l'énergie que met Ian BROSSAT sur ce dossier, c'est un dossier crucial, majeur, c'est ce qui permet à Paris de garder cette vitalité, parce que Paris n'est pas une ville-musée, le parc social nous permet de loger, je crois, aujourd'hui, environ 700.000 personnes dans Paris parce que l'on est sur une aide au logement qui passe notamment par le statut de ces logements et donc, nous allons poursuivre parce que cela fait partie de notre vision de Paris que de maintenir cette population dans notre ville.

Merci infiniment, et je vais à présent donner la parole au premier orateur, Roger MADEC, pour le groupe Paris en commun.

M. Roger MADEC. - Madame la Maire, cher Ian BROSSAT, mes chers collègues, difficile d'intervenir après cette intervention qui résume tout à fait la pensée du groupe de Paris en commun.

Le logement est un droit fondamental, le logement est un droit social, la crise sanitaire que nous traversons nous le rappelle. Avoir un logement décent permet de se protéger. Avoir un logement décent permet de s'épanouir. Avoir un logement décent est un bien de première nécessité.

Le Parlement européen appelle à ce propos, dans une résolution de janvier dernier, les Etats-membres à agir afin de garantir un logement confortable pour chacun et chacune.

La Ville de Paris, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, est fortement engagée dans l'accès au logement pour tous, car oui, la politique de logement de notre collectivité vise tous les publics en fonction de leurs besoins et c'est toute sa force.

Je m'attarderai d'abord sur le sujet du logement social. Le développement important de logements sociaux est une marque de la politique solidaire et sociale depuis le début des années 2001. La loi SRU fixe un objectif de 25 % de logements sociaux. Les résultats sont là, entre 2001 et 2020, l'offre de logements sociaux a augmenté de plus de 60 %. Il faut rappeler quelques chiffres : en 2001, la Ville de Paris n'offrait que 13,4 % de logements sociaux. Au 1er janvier 2020, le taux SRU s'élevait à 21,8 %. Je pense qu'aujourd'hui, nous sommes peut-être dans la zone des 23 % ou même un peu plus.

En 2014 et 2020, ce sont plus de 41.000 logements sociaux qui ont été produits. Le dynamisme des bailleurs sociaux n'y est pas étranger, ces efforts doivent être poursuivis et je ne doute pas qu'ils le seront sous cette mandature encore.

En témoigne le nouvel horizon visant à atteindre 30 % de logements sociaux en 2030 et les innovations que nous mettons en place à Paris pour diversifier l'offre de logement, avec notamment ce que l'on appelle communément l'accession sociale à la propriété.

Si la dynamique de la création de logements sociaux est bel et bien engagée, certaines problématiques demeurent : il faut rappeler que la répartition des logements sociaux sur le territoire en est une. En 2019, selon l'APUR, trois arrondissements concentraient pratiquement 50 % des logements sociaux parisiens : les 13e, 19e et 20e arrondissements. Dans le 19e arrondissement, le taux de logements sociaux a atteint 42 % contre 2,1 % dans le 7e et je vais être réaliste, je ne m'attendrai pas à ce que l'on arrive à 40 % dans le 7e, mais un effort comme dans certains arrondissements de l'Ouest doit être enclenché.

La convention d'attribution des logements sociaux que nous avons adoptée au Conseil d'avril va dans le bon sens. La géographie solidaire qu'elle prévoit traduit cette nécessité d'adaptation aux réalités territoriales de Paris, en appliquant les objectifs de la loi à une échelle de quartier et non à celle d'un îlot.

Parce que le succès de la politique du logement, c'est aussi de garantir la mixité sociale et l'équilibre territorial, je tiens également à revenir sur l'articulation entre la création de logements sociaux et la préservation de l'environnement.

Il ne fait aucun doute que la politique de développement du logement social doit prendre en compte les impératifs liés aux bouleversements climatiques que nous connaissons. Ne pas l'intégrer, ce serait être à contre-courant.

A travers un large panel d'actions et d'aides financières, la Ville de Paris accompagne concrètement la transition écologique des logements et des bâtiments et ce, tant dans le parc social que dans le parc privé en matière de réhabilitation et de construction.

La préservation de l'environnement est centrale. Intégrer plus de nature en ville doit toutefois ne pas se faire aux dépens des personnes qui ont un besoin de se loger à Paris. Trop de nos concitoyens sont encore en attente d'un logement et d'un logement social. Dois-je rappeler que fin 2019, donc avant la crise sanitaire, près de 260.000 ménages étaient inscrits comme demandeurs de logement à Paris, dont 139.000 ménages parisiens ?

La construction d'une nouvelle offre de logement social abordable est donc impérative. Il est indispensable d'aborder finement ces questions en faisant attention à ne pas opposer ces deux grands principes que sont l'écologie et le droit au logement.

Enfin, je terminerai par là, une politique de logement ambitieuse doit s'adresser aussi aux classes moyennes, surtout en zone tendue comme à Paris. Là encore, nous ne pouvons que nous féliciter des nouveaux dispositifs mis en place par la Ville. Je pense notamment à l'accès à la propriété à moindre prix, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, grâce à la Foncière de Paris. Je voudrais souligner le succès du lancement de la première opération dans le 14e arrondissement sur l'emprise Saint-Vincent de Paul, où pour 23 logements plus de 900 familles ont déposé un dossier la première semaine.

Je rappellerai aussi, et c'est une fierté, que dans le 19e arrondissement nous avons voté une délibération qui lance 11 logements du même type.

En conclusion, je voudrais rappeler le principe : respect de l'environnement, réhabilitation et transformation du bâti, et l'offre de logement abordable sont conjuguables et doivent être notre ligne directrice.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Roger MADEC.

Je donne la parole à Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Tout va très bien, Madame la marquise. 8 pages d'autosatisfaction, mais entrons un peu dans le détail, après 20 ans de recul, nous commençons à voir ce que donne cette politique. On lit beaucoup de chiffres, on parle de quantité, mais qu'en est-il de la qualité ? Notamment de la qualité de vie des habitants de nos quartiers ?

Vous commencez votre communication par les sans domicile. Beaucoup d'efforts sont mis en avant sur les foyers, résidences sociales et autres pensions de famille qui représentent au total près du quart de votre bilan en termes de logements produits.

Mais nous en connaissons aussi les effets pervers. Je pense évidemment, pour le 13e arrondissement, à la rue du Chevaleret qui voit des habitants des foyers errer dans les rues, des individus s'installer en masse sur les trottoirs, et certains pratiquer des trafics illicites aux yeux des enfants. Les habitants du quartier n'en peuvent plus !

Faut-il continuer à construire des foyers d'hébergement à Paris ? Je m'interroge d'ailleurs sur la situation des habitants de ces foyers, tous les travailleurs migrants travaillent-ils effectivement ? Quel suivi social ? Quel accompagnement dans l'intégration ?

Vous faites part d'une grande satisfaction de voir que 1.000 ménages sans logement ont été relogés en 2019 dans le parc parisien, mais est-il normal que des familles, 12.000 par an, qui travaillent à Paris, soient contraintes de quitter notre ville, alors que des ménages qui n'y travaillent pas y sont logés ?

Si vous voulez vraiment la ville du quart d'heure, il faut commencer par loger ceux qui travaillent à Paris. Vous avez lancé des appels à venir en France, mais nous ne pouvons pas loger le monde entier ! L'exemple du pont de Bercy le démontre dramatiquement.

Concernant maintenant le logement des jeunes, vous mettez en avant... Il faut bien dénoncer un peu la réalité, on ne peut pas toujours être dans les concepts et les bons sentiments.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Laissez M. OLIVIER poursuivre.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Concernant le logement des jeunes, vous mettez cette fois en avant 6.000 logements réalisés. Cela ne vous intéresse pas le logement des jeunes ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Voyez de temps en temps ce qui nous arrive. Je suis quelqu'un de très juste, je demande à la partie gauche de l'hémicycle, puisqu'il y a bien une gauche et une droite, de laisser M. OLIVIER terminer son propos dans le calme et dans l'écoute. Et je ne doute pas que la partie droite de l'hémicycle fera de même lorsque nous aurons à nous exprimer.

En tous les cas, c'est ce qu'elle nous a prouvé depuis le début.

Monsieur OLIVIER, poursuivez !

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Concernant le logement des jeunes, vous affichez 6.300 logements réalisés entre 2014 et 2019, j'aimerais seulement connaître la répartition entre résidences étudiantes et foyers de jeunes travailleurs, puisque nous savons que ce n'est pas le même public.

Venons-en maintenant au logement des familles, prétendue priorité.

Vous annoncez plus de 40.000 logements produits, j'insiste sur ce terme, on mélange un peu tout pour gonfler le bilan. Notons déjà que seuls 77 % de ce chiffre concerne les logements familiaux.

Ensuite, quelle est la proportion entre tous les leviers que vous évoquez ? Il est évident qu'il n'y a rien de comparable entre la construction de logements neufs, la préemption de logements privés existants et le conventionnement de logements libres déjà existants eux aussi. La réalité est très en deçà des 40.000 affichés.

Par ailleurs, vous parlez de rééquilibrage territorial, mais contrairement à ce qui est annoncé, il n'en est rien. Le dernier mandat a continué de construire massivement à l'est, creusant encore les écarts ou en tout cas ne les comblant pas. Le constat peut se démontrer en termes relatifs autant qu'en termes absolus, cette réalité est très claire sur 20 ans. Depuis 2001, la proportion de logements sociaux a augmenté de 10 points dans le 13e et le 19e, ce qui est déjà considérable, mais en partant d'un nombre qui était déjà très élevé.

La construction, la préemption, le conventionnement ont été massifs. Cette augmentation très forte et donc cette amplification du déséquilibre est également visible dans le 14e, plus 10 points, dans le 18e, plus 7 points, et jusqu'à une hausse de 11 points dans les 12e et 20e arrondissements. Dans les 13e et 19e, nous dépassons les 40 %, ce qui est excessif, surtout quand on sait que le taux peut dépasser les 75 % dans de nombreux quartiers.

Cela conduit, Rachida DATI l'avait dit l'année dernière lors de la municipale, à des risques de ghettoïsation dans certains secteurs de nos arrondissements. C'est le contraire de la mixité qui est la conséquence de cette politique. Beaucoup d'habitants déplorent la non-mixité dans les classes de leurs enfants et de plus en plus de familles quittent les écoles publiques pour mettre leurs enfants dans le privé.

Beaucoup d'habitants âgés s'inquiètent des changements de population dans leurs immeubles, les cultures ne sont pas les mêmes, les règlements intérieurs pas suffisamment connus et appliqués, la dégradation des conditions de vie souvent dénoncée, des gens souffrent moralement dans nos quartiers.

Et souvent, on cherche à les faire partir pour libérer les lieux, les culpabilisant ou les pénalisant par les surloyers, suite à une politique de conventionnement imposée par la Ville aux bailleurs sociaux, et donc aux locataires d'immeubles anciennement à loyers libres. Pire : certains immeubles ne sont plus entretenus ou mal entretenus, mais peut-être que cela est aussi dû à la situation financière difficile des bailleurs sociaux, suite à la ponction des loyers capitalisés qui n'a eu pour seule vocation que d'équilibrer de façon précaire votre budget de fonctionnement.

J'en viens maintenant aux constructions nouvelles que vous mettez en avant, parmi ces lieux emblématiques, j'en citerai un : la caserne de Reuilly dans le 12e. Le 12e n'était pourtant pas en manque de logement social, mais cette opération fut l'occasion d'en imposer 50 % et aucun logement en accession à la propriété.

Venons-en maintenant aux classes moyennes : tout est axé dans cette communication sur la Foncière de la Ville de Paris. C'est donner une importance disproportionnée à cet organisme et au dispositif du bail réel solidaire qu'il porte, à moins que l'objectif ne soit que de pur affichage.

En effet, à côté des chiffres dont on vient de parler en milliers, il est question ici de seulement 23 logements. Il y a pourtant, vous l'avez dit, près de 3.000 dossiers déposés pour Saint-Vincent de Paul, ce qui démontre que le besoin est énorme. Plus de 60 % sont des demandes de T3, T4, T5. Quand nous disons que les classes moyennes ne peuvent plus se loger à Paris, vous en faites ainsi la démonstration.

Mais au-delà de ce constat, même si nous sommes d'accord sur le principe du B.R.S., nous devons reconnaître que ce dispositif est trompeur, il ne répond pas à la nécessité d'un vrai parcours résidentiel, car une fois que le logement est acquis, il ne sera pas question évidemment d'en partir, puisque la revente ne permettra pas de réaliser une plus-value, c'est l'objectif d'ailleurs, et d'acquérir ainsi un autre logement.

Le seul parcours résidentiel qu'il permet est en fait de libérer du logement social, car c'est cela l'objectif recherché dans les cotations.

Le B.R.S. se substitue en réalité à la part qui était réservée à la promotion privée. J'ai eu l'occasion de dénoncer ce subterfuge, il ne s'agit pas d'une offre supplémentaire mais d'un moyen de réduire encore davantage l'offre privée. Le même processus à l'œuvre depuis 20 ans devrait donc se poursuivre et s'amplifier : la hausse des prix des vrais logements privés.

Enfin, le processus de sélection des acquéreurs permet clairement de choisir un certain type de population. En effet, tout le monde n'est pas en recherche d'un habitat participatif, élément qui a été rajouté après coup, non évoqué lors de nos groupes de travail. Les candidats acquéreurs ont dû rédiger une lettre de motivation, il est évident que cela permet de sélectionner autrement que sur des critères objectifs, une façon d'être, une façon de penser.

Un petit mot enfin sur le projet de création d'une nouvelle foncière, cette fois du logement abordable, j'étais intervenu en juillet dernier sur votre communication très succincte, mais depuis, rien de nouveau.

Comment cette foncière se mettra-t-elle en place ? Sachant que nous voyons que vous aviez annoncé 20 milliards d'euros et que la Ville de Paris a déjà du mal à faire démarrer et à financer la foncière existante, on peut douter de ce nouveau projet compte tenu des finances dégradées de la Ville comme nous l'avons vu hier. On reste donc dans un effet d'annonce.

Il ne s'agit donc pas d'une communication sur le logement, mais d'une stratégie de communication sur le logement social. Cette politique est nocive, ne résout rien des problèmes existants et en crée de nouveaux, ce qui rend cette ville de plus en plus ingérable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, je rappelle au groupe les Républicains que vous aviez 20 minutes et que le premier orateur a pris 10 minutes, cela veut dire que si vous faites tous 10 minutes, en fait vous ne serez que deux orateurs et pas quatre ou cinq comme inscrit, organisez-vous bien sûr.

Mme Léa VASA, pour le groupe EP.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire, merci pour cette communication qui permet de mesurer le chemin parcouru et affirme la volonté de la Ville d'atteindre les 30 % de logements sociaux en 2030, allant au-delà de l'obligation de 25 % en 2025 et c'est un objectif que les écologistes partagent et soutiendront avec vous.

30 % de logements sociaux, cela permet de mieux maîtriser le prix et la qualité des logements à Paris, et de corriger les défauts du marché libre. C'est un bel objectif, mais il faudra faire attention à deux choses.

D'abord, que ces logements soient bien répartis partout dans Paris. Comme cela a été initié, et si l'on rentre dans le détail comme le proposait M. OLIVIER, c'est assez choquant de voir que, par exemple, dans le 7^e arrondissement, on a 2 % de logements sociaux alors que dans le 19^e on en a 40 %.

Deuxième chose à laquelle il faudra faire attention, il y a plusieurs catégories de logements sociaux et ceux qui sont très sociaux, vraiment peu chers, sont les moins nombreux à Paris alors que c'est pour ceux-là qu'il y a le plus de demandes. Il va falloir que l'on en propose plus que les autres catégories et c'est vrai que ce n'est pas tout à fait la tendance actuelle, alors que la loi nous oblige à loger en priorité les gens qui gagnent le moins d'argent.

Ici dans cette Assemblée, il est souvent expliqué qu'il faut construire plus de logements, publics ou privés, pour qu'ils soient moins chers et que tout le monde puisse se loger.

C'est ce que l'on a fait à Paris : 50.000 nouveaux logements ont été construits en 15 ans. Mais le problème est que dans le même temps, il y a de plus en plus de logements qui ne peuvent pas servir à de la résidence principale, qui ne sont pas utilisés pour loger des gens à l'année. On a eu beau construire de nouveaux logements, il n'y a pas eu plus de résidences principales. C'est comme si les 50.000 logements que l'on avait construits avaient tous servi à faire du tourisme ou à rester vides.

Il y a une opportunité que l'on pourrait plus utiliser pour augmenter le nombre de logements disponibles, c'est le diffus. A Paris, il y a beaucoup de logements qui ne sont pas disponibles pour y vivre à temps plein, cela concerne environ 1 logement sur 5, qui sont soit vacants, c'est-à-dire vides depuis longtemps, soit ce sont des résidences secondaires ou occasionnelles qui sont donc très peu utilisées. En plus, il y a les plateformes de location touristique comme Airbnb, qui retirent de plus en plus de logements du marché.

Il faut s'imaginer qu'à Paris, c'est comme s'il y avait deux nouveaux arrondissements, les 21e et 22e et que ces deux arrondissements étaient vides ou quasiment vides.

On voit bien que ce serait intéressant de récupérer ces logements disponibles, mais le problème est qu'ils ne sont pas forcément disponibles sous la forme d'immeubles, mais plutôt de logements qui sont par-ci par-là dans le diffus. Et le diffus, ce n'est pas simple à gérer, cela peut coûter plus cher, et la Ville se penche moins sur ce sujet.

Le groupe Ecologiste propose donc que Paris crée un grand plan de mobilisation de ce diffus, un outil de recensement pour aller chercher ces logements vides, les résidences secondaires, les résidences touristiques, et cela a été initié dans une certaine mesure, pour les remettre à disposition des gens qui veulent y vivre toute l'année.

Rapidement, un dernier point, c'est que forcément quand il y a autant de lieux vides, des logements mais aussi d'autres formes de bâtiment, et qu'il y a de plus en plus de personnes qui sont en situation de grande précarité, de grande difficulté financière, notamment ce que l'on peut voir avec la crise du Covid, il se passe qu'il y a des occupations illégales, du squat. Et comme c'est illégal et tabou, personne ne prend vraiment en charge ce problème et c'est là que cela devient risqué pour tout le monde.

La Fondation Abbé Pierre le dit dans son rapport, c'est un angle mort des politiques publiques, mais partout en France, pas uniquement à Paris. Alors, que ce soit en bâtiment privé ou public, public, la Ville a accompagné plusieurs situations, mais dans le privé notamment, nous vous proposons que la Ville essaie d'accompagner ces situations et de faire de l'intermédiation. Il faut que les conditions matérielles de l'occupation soient sécurisées, que l'on aide à faire des travaux, que l'on aide à payer les charges d'eau et d'électricité, que l'on conseille sur les questions judiciaires, que l'on essaie de trouver des solutions à l'amiable parce que la Ville a de nombreux outils comme le bail solidaire, la transformation en logement social, les travaux d'office, etc.

Il faut que l'on imagine un programme autour de ces situations qui sont aujourd'hui dans un angle mort. C'est vrai par ailleurs que la Ville de Paris fait beaucoup pour l'hébergement des personnes à la rue et des personnes très précaires, même si sur les 3.000 attributions qui étaient prévues pour les personnes sans domicile fixe dans l'accord collectif départemental, seules 600 ont pu avoir lieu l'année dernière, année un peu particulière par ailleurs.

Mais la Ville fait des efforts, par exemple on utilise beaucoup de nos bâtiments vides en attente de démarrage de travaux pour loger du monde, et c'est très utile.

Le problème dans ces occupations temporaires, c'est que c'est temporaire et quand le chantier commence, on a souvent du mal à trouver un autre endroit pour compenser exactement le nombre d'hébergements et pour reloger les personnes qui y sont hébergées, et il arrive souvent que ces personnes retournent à la rue et dans tous les cas le suivi social est rompu. Il faut tout recommencer, on perd du temps, de l'argent et surtout des gens. Il faut que l'on anticipe mieux ces fermetures et réouvertures de bâtiments dans l'intercalaire.

Evidemment, l'Etat a un rôle à jouer sur ce sujet. En ce moment même, des centaines de personnes migrantes dorment dans des tentes dans le jardin Villemin dans le 10e arrondissement, et il y en a qui travaillent, je vous rassure, et d'ailleurs qui paient aussi des impôts, parce qu'il n'y a pas assez de places dans les centres et que l'hébergement est de très courte durée.

Il faut absolument que l'Etat mais aussi, c'est un appel à toutes les collectivités d'Ile-de-France, non seulement mobilisent tous leurs bâtiments disponibles pour faire du logement et de l'hébergement parce qu'il y en a du bâtiment public vacant, mais aussi qu'ils puissent contribuer tous ensemble à la création d'un nouveau centre de premier accueil qui accepte tout le monde, de façon inconditionnelle, quelle que soit sa situation, pour que l'on puisse trouver des solutions adaptées, dignes et de long terme.

Je voudrais remercier mon groupe politique, parce qu'il a fait des propositions tout au long des années, à toutes les échelles, qui font leurs preuves. On a parlé de l'office foncier solidaire qui a connu son premier grand succès et ce n'est que le premier. On a parlé aussi de l'encadrement des loyers, donc je voulais les remercier toutes et tous. Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons devant nous une communication très riche, riche de sa qualité, riche de ses ambitions, riche du bilan qu'elle offre et des perspectives qu'elle déroule sur un enjeu central dans la vie des Parisiennes et Parisiens et trop souvent le sujet d'instrumentalisations politiques pour ne pas dire politiciennes dont M. OLIVIER vient de nous donner une belle démonstration.

Opposition de principe au logement social, émotion vis-à-vis des personnes à la rue, mais plus parce que cela dérange de voir des gens dehors que par humanité, stigmatisation des habitants des foyers et des personnes les plus pauvres, d'ailleurs, je vous rappelle la théorie de l'appel d'air qui vous plaît tant et que vous rappelez à chaque Conseil de Paris, une personne sans papiers ne peut pas demander de logement social. Et c'est certainement aussi en raison de cela qu'ils sont autant à dormir dans les rues de Paris ou dans des tentes dans les parcs publics.

Je vois que la droite revient à ses racines chiraquiennes, nous parlant du bruit et de l'odeur dans les quartiers populaires...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Madame NAGET.

Tout à l'heure, vous avez réagi, puisqu'on ne vous écoutait pas. Donc maintenant, s'il vous plaît, d'autant que la séance est plus calme que d'habitude, allons-y !

Madame NAGET ?

Mme Camille NAGET. - Je vous remercie.

Dans notre belle Capitale dense où le foncier se raréfie, en proie aux appétits féroces des spéculateurs et plateformes, répondre aux besoins quotidiens des Parisiennes et des Parisiens de se loger est un défi que je sais relevé au quotidien.

D'abord, il y a, il faut le souligner, la tenue manifeste de nos objectifs en matière de production de logements sociaux. À ce jour, Paris est doté de 22 % de logements sociaux, presque 24 si l'on y ajoute ceux qui seront livrés dans les prochaines années. Nous ne sommes qu'en 2021, et l'objectif de 25 % fixé à mi-2025 est presque déjà rempli. C'est un succès et il faut le souligner.

Il faut le souligner lorsqu'on sait que nous venons de loin, 18 % seulement en 2014 et 13 % en 2001. Il faut le souligner quand on connaît les difficultés majeures face auxquelles il a fallu tenir le cap. Je pense notamment à ces choix budgétaires de la Région de diviser par 2,5 les moyens alloués au logement social et qui rendent les soudaines promesses régionales de certaines pour le moins surprenantes.

Ce qui est sûr, c'est que ce ne sont pas de balcons dont les Parisiennes et Parisiens ont besoin, mais bien de logements accessibles. Et je tiens à cet égard à féliciter les 3 milliards d'euros d'investissement qui ont été versés en ce sens depuis 2014.

C'est un engagement extrêmement fort qui a su faire avancer cet objectif, en particulier quand on sait combien les bailleurs sociaux ont pâti de la baisse des A.P.L. et de la baisse drastique des aides à la pierre. C'est grâce à ce très fort soutien de notre collectivité que les bailleurs sociaux parisiens ont pu poursuivre une politique volontariste dans ce contexte difficile, en témoigne le cap maintenu de 100 % de constructions neuves accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Malgré un cadre légal allégé en la matière, les ambitions, elles, n'ont pas fléchi. Elles n'ont pas non plus fléchi en termes de lutte contre les exclusions et de sans-abrisme, dans notre pays où les chiffres du mal-logement sont affolants. Grâce à un travail partenarial avec les associations qui viennent en aide aux publics en situation de rue ou de mal logement, plusieurs outils et dispositifs ont été créés à la fois dans l'optique de mise à l'abri, grâce à la création de 4.500 places entre 2014 et 2019, mais aussi pour accompagner les sorties d'hébergement et des solutions locatives adaptées. Encore en avril 2021, nous examinons la convention d'attribution qui poursuivait dans cette trajectoire.

Ce sont de précieuses avancées, surtout au vu des difficultés que la fin de la trêve hivernale promet d'entraîner, je ne m'étends pas ici sur le sujet, nous aurons l'occasion d'en reparler dans ce Conseil, notamment avec le vœu déposé par le groupe communiste.

Les difficultés de paiement des loyers restent trop présentes dans la vie des Parisiennes et Parisiens, c'est un fait. Elles le sont principalement parce que notre ville comme d'autres grandes capitales est l'objet de prédation immobilière à visée spéculative. Des marchands de sommeil aux abus redoutables du marché d'Airbnb, l'inflation locative prive des milliers de Parisiennes et de Parisiens d'un accès à un loyer abordable.

Et des actions sont menées à la fois sur les conséquences avec le F.S.L. et sur les causes, grâce à des outils développés. Le règlement municipal de changement d'usage a montré sa capacité de régulateur et son efficacité dans la lutte contre les abus. Il faut d'ailleurs souligner la victoire de notre Ville dans les instances européennes, qui lui ont donné raison face à ceux qui justifiaient leurs pratiques abusives. C'est cette volonté politique, cet attachement à garantir l'accès à un logement abordable, qui ont inscrit notre ville dans un rayonnement national et international sur la question.

Le chemin parcouru est important, mais il nous reste de nombreux sentiers à tracer et non des moindres. Celui de la mixité sociale est un défi qui nous attend et demande la coopération de toutes et tous ici présents pour le relever. Notre ville reste marquée par d'importantes disparités territoriales. Effectivement, dans le 19e arrondissement, il y a 40 % de logements sociaux, alors que dans le 16e il y en a à peine 5 %.

Mais s'il est des ghettos dans notre ville, ce sont bien ceux décrits par Monique et Michel PINÇON-CHARLOT. C'est un problème réel pour l'ensemble des Parisiennes et Parisiens. Je dis bien l'ensemble, car derrière l'enjeu de mixité sociale, il y a surtout le quotidien de milliers de travailleurs et de travailleuses qui font Paris, mais c'est vrai, n'ont pas toujours les moyens d'habiter à Paris.

Ce sont les caissières, les auxiliaires de puériculture, les infirmières et infirmiers, éboueurs, éboueuses, enseignantes, enseignants, jeunes cadres, toutes celles et tous ceux qui sont indispensables à notre ville la journée, mais relégués en dehors une fois celle-ci terminée.

C'est un enjeu majeur et notre ville met tous les moyens à sa disposition pour y parvenir. C'est l'encadrement des loyers, la préemption, la lutte contre les abus d'Airbnb, mais aussi la construction de logement social.

Ce qu'il faut maintenant, c'est un effort collectif de réflexion territoriale, et cela demande l'engagement politique de chacune et de chacun dans des moments décisifs dont l'examen du P.L.U. fait partie.

Je tiens ainsi, au nom du groupe Communiste, à féliciter le travail qui a été mené en ce sens, et le maintien de grandes ambitions en la matière. Je sais que ces missions sont entre de bonnes mains...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

Mme Camille NAGET. - ... et pour aller plus loin, il appartient à l'ensemble des groupes politiques de s'investir pour le logement pour toutes et tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci, Madame NAGET.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, président du groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Avant de commencer mon propos, que je vais axer sur les locations meublées de courte durée, je voudrais évoquer deux points.

Tout d'abord, la question des marchands de sommeil, vous avez eu raison de le rappeler, c'est un point important de la politique qui doit être menée. Je voudrais dire qu'avec mon collègue Stéphane PEU, nous avons été très engagés sur ce sujet. Nous sommes des auteurs d'amendements permettant la réquisition des biens des marchands de sommeil, avec évidemment le soutien de Julien DENORMANDIE à l'époque, Ministre du Logement, et aujourd'hui nous avons des décisions de justice, on ne peut que s'en réjouir, qui permettent la réquisition des biens des marchands de sommeil.

Deuxième point que je voulais évoquer avant de venir au centre de ma préoccupation sur la question du logement, c'est ce que j'ai entendu tout à l'heure de la part de notre collègue Jean-Baptiste OLIVIER. Si je partage deux points notamment sur la nécessité de mieux entretenir les logements sociaux, car il y a beaucoup de travail à faire, nous le voyons notamment dans le 18^e arrondissement, c'est un travail permanent, et les habitants le réclament.

Si je suis d'accord avec vous également sur la nécessité de faire une nouvelle politique en faveur des classes moyennes, je dois vous dire que pour moi, la politique du logement, c'est une question d'abord de dignité. Et que l'on travaille ou pas, on a le droit à un logement. Que l'on soit français depuis plusieurs générations ou que l'on vienne d'arriver sur notre territoire, on a le droit à un logement, et c'est aussi cela Paris, c'est une ville d'accueil et de tolérance.

Je souhaite, pour ma part, évoquer les locations meublées de courte durée qui, vous le savez, Madame la Maire, depuis près de 10 ans ont profondément bouleversé le marché du logement dans les grandes métropoles européennes et mondiales, et singulièrement à Paris.

Certains voyaient à l'époque le phénomène comme marginal, voire anecdotique. Notre Capitale est pourtant vite apparue comme l'une des plus rentables pour les plateformes de location. La crise a d'ailleurs révélé l'ampleur des conséquences que les meublés touristiques avaient sur le marché de la location.

En effet, les chiffres sont clairement éloquentes : entre mars 2020 et mars 2021, l'offre de meublés a bondi de 185 %, preuve que de nombreux appartements étaient sortis du circuit de la location traditionnelle. Dès 2017, au Parlement j'ai formulé plusieurs propositions, observant déjà que 20.000 logements étaient sortis du parc locatif, dont certains dans le parc social, réalité que la majorité municipale a mis beaucoup de temps à accepter, mais elle le fait maintenant.

Face à l'évidence et alors que de nombreuses métropoles européennes avaient déjà anticipé et réglementé les meublés touristiques, Paris a donné le sentiment de tarder à s'aligner, laissant la main libre à certains propriétaires qui avaient alors construit de véritables "business", transformant parfois la vie dans certaines rues, certains quartiers qui pouvaient accueillir 60, voire 70 % de meublés touristiques.

Je me réjouis des avancées obtenues depuis, notamment le numéro d'enregistrement unique, et la hausse des contrôles, même si je reste persuadé que nous devons aller encore plus loin dans l'encadrement en abaissant la durée maximum à 60 jours par an, contre 120 aujourd'hui comme c'est par exemple le cas à Amsterdam, ou en élevant les niveaux d'amendes beaucoup plus dissuasifs.

Je voudrais enfin associer Florence BERTHOUT à mon propos, qui a présenté un vœu au Conseil du 5^e arrondissement, qui est aujourd'hui rattaché à la communication que vous avez présentée.

Face aux nouvelles contraintes imposées pour la location de courte durée, de nouveaux moyens détournés se sont développés, particulièrement la transformation de locaux commerciaux en pied d'immeuble en location de

meublés touristiques. Ces locaux ayant déjà un usage commercial, il suffit d'obtenir un changement de destination en hébergement hôtelier, afin de pouvoir accueillir des locataires de courte durée.

Ce phénomène s'est donc accru, notamment dans les quartiers les plus centraux, déjà surdotés en locations meublées, voyant ainsi disparaître de nombreux commerces de proximité.

Nous demandons, à travers ce vœu, de dresser un bilan sur les 5 dernières années de la transformation de locaux commerciaux en locations meublées, de tout mettre en œuvre pour contenir ce phénomène. Et enfin, que de nouvelles mesures soient prises dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOURNAZEL. Et merci pour la précision de départ, je crois que nous apprécions.

Nathalie MAQUOI pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en cette période de crise sociale où le loyer est encore un poids très lourd dans les budgets, où parfois on doit choisir entre se loger ou manger convenablement, où les confinements ont révélé, si on ne le savait pas encore, des logements trop petits, vétustes, la question du logement s'impose encore plus comme une préoccupation première des Parisiens et Parisiennes.

Pour nous élus "Génération.s.", c'est le sujet majeur, le plus fort de ce Conseil.

Cette communication retrace l'ensemble des politiques menées par notre Ville pour agir, dans un contexte où les besoins sont de plus en plus criants, en faveur d'un logement digne pour toutes et tous. Finalement, en faveur d'un droit à la ville, d'un droit à la vie.

Ces dernières années, la Ville a beaucoup agi et cette communication retrace bien la diversité et l'ampleur des politiques menées.

Un focus aussi comme M. BOURNAZEL sur la lutte active contre l'habitat indigne. Depuis 20 ans, des copropriétés ont été accompagnées, des immeubles rachetés et transformés en logements sociaux, et surtout, la Ville n'a rien lâché face à ceux et celles qui spéculent sur la misère : les marchands de sommeil.

Un combat symbolisé récemment par une belle victoire : la condamnation à une peine de prison et à une interdiction d'exercer dans l'immobilier du propriétaire qui avait loué des logements insalubres au 7, rue Jean-Robert.

C'est une condamnation exemplaire, une victoire encourageante. J'espère qu'elle fera jurisprudence et enverra un message clair sur notre détermination.

Parce que dans cette Assemblée, nous parlons souvent de la nécessité de faire respecter les valeurs républicaines, alors je m'interroge. Est-ce républicain de louer des logements insalubres pendant plusieurs années ? Est-ce républicain de louer des logements de toutes petites surfaces à des prix indécents ? Est-ce agir en citoyen de spéculer sur le marché de l'immobilier, de préférer une location en Airbnb pour gagner toujours plus ?

Or, dans notre combat pour un logement accessible à Paris, nous avons besoin d'une mobilisation générale face aux contraintes qui sont intangibles.

Première contrainte : il manque de terrains à bâtir, notamment dans les arrondissements centraux, où en plus, quand il y en a, ils sont rares, chers, et extrêmement chers pour nous. C'est donc d'abord notre ville dense qui est notre première contrainte.

Deuxième contrainte : on a toujours de plus en plus de demandes de logements sociaux, tant les prix dans le privé augmentent.

Troisième contrainte : nous devons préparer notre ville à la transition écologique, et donc, développer des espaces de respiration de nature en ville.

Quatrième contrainte : la crise sanitaire a mis à mal les finances de la Ville.

Et donc, pour atteindre notre objectif de logements sociaux, mais aussi pour résoudre la question que nous posent tous les Parisiens quand on les rencontre, c'est-à-dire : comment je fais pour me loger à Paris ? On va avoir besoin de tous, et il va y avoir des choix à faire.

Une des politiques possibles est effectivement d'amplifier la préemption, qui permet de pallier le manque de surfaces constructibles disponibles. La préemption a un coût, d'autant plus si on l'utilise davantage.

Une autre possibilité, c'est de transformer les bureaux en logements. Nous ne savons pas si le télétravail va se maintenir et va changer le marché de l'immobilier de bureaux. Là aussi, cela a un coût. La lutte contre l'habitat indigne que la Ville a menée pendant 20 ans nous a enseigné que cela coûte cher, cela prend du temps, mais cela fonctionne.

Pour la même réussite pour des politiques de logement pour toutes et tous, cela va coûter cher, cela va prendre du temps, mais cela va payer.

Nous ne réussirons pas non plus sans le secteur privé. Là, nous faisons d'abord un appel solennel aux propriétaires, à leur sens citoyen. Parce que, et si cela ne suffit pas ? Si l'on ne comprend pas que l'on ne peut pas continuer à spéculer comme cela, que l'on ne peut pas continuer à louer un studio à 800 ou 1.000 euros, que ce n'est pas possible dans cette ville ? Alors, nous sollicitons le Gouvernement pour d'autres dispositifs.

Les dispositifs d'encouragement aux propriétaires de mettre en location contre des abattements fiscaux menés depuis des années, manifestement, cela ne fonctionne pas. Il faut donc arrêter et réorienter cet argent public indirect.

On peut aussi se poser la question de la construction en U.L.S., qui n'est pas forcément une solution pérenne puisqu'au bout de 14 ans, qu'est-ce qui...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Oui, cela va être dans les 5 secondes. Donc, comment va-t-on reloger les locataires ?

Nous serons donc déterminés à continuer le combat politique pour le logement digne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Maud GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Mes chers collègues, une question aussi majeure que celle du logement méritait bien un débat dans notre Assemblée, mais je dois avouer, à la lecture de la communication, un certain malaise.

Sur ce sujet ô combien complexe, je ne le nie pas, et douloureux pour beaucoup, je ne crois pas que l'on puisse faire preuve de l'autosatisfaction qui est celle de cette communication à l'écrit et que vous avez pondérée à l'oral, Madame la Maire.

Parce que le logement reste un combat pour les Parisiens, pour se loger dans la Capitale et pour y rester. Car il est grippé à tous les étages, qu'il s'agisse de l'hébergement d'urgence, du parc social avec un taux de rotation qui n'a jamais été aussi faible, mais également des prix du parc locatif privé, inatteignable pour beaucoup, sans parler de l'accession sociale à la propriété, quasiment inexistante.

Si certains niveaux ont été desserrés ces derniers mois, cela n'a que peu à voir avec la politique de la Ville. D'abord, Paris s'est vidée de ses touristes, parfois de ses étudiants et ce manque d'attractivité a remis sur le marché un certain nombre de biens à la location et a quelque peu détendu le marché locatif.

Un desserrement a également été permis grâce à l'annonce du Gouvernement de la pérennisation de 200.000 places d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire jusqu'en mars 2022.

Et puis, deux choses nous paraissent manquer dans cette communication. D'abord, à aucun moment cette communication ne se projette dans l'ère post-Covid, avec toutes les implications qu'elle porte pour le logement : la recherche d'espaces dans les logements parisiens exigus pour y installer un bureau, la transformation massive de bureaux en logements alors que le parc d'entreprises va être significativement bouleversé dans les mois et années qui viennent.

Autre chose qui manque, même si l'on joue toujours sur les mots : on ne crée pas suffisamment de logements et on n'en tire pas les conséquences.

Si l'on ne construit pas suffisamment, c'est parce que le foncier est rare à Paris, mais aussi parce que les constructions d'hier ne sont pas celles auxquelles aspirent les Parisiens. Aujourd'hui, on a besoin d'espaces de respiration et non de surdensification. Nous avons ces débats à chaque conseil lorsqu'il s'agit d'étudier un nouveau projet. Il conviendrait que cette question soit à l'ordre du jour de nos débats.

Notre objectif reste le même : permettre aux Parisiens de retrouver un parcours résidentiel. Là, nous différons sur l'objectif que vous avez réintroduit dans notre communication, celui de rechercher 30 % de logement social à horizon 2030.

Vous indiquez aujourd'hui que 24 % de logements sociaux sont financés, ce qui permettra de respecter la loi S.R.U. d'ici à 2025, ce dont nous nous réjouissons.

Dire que l'objectif est atteint ne signifie absolument pas qu'il faille s'arrêter d'agir pour le logement, car il y a encore beaucoup à faire : mobiliser davantage les logements vacants disponibles, rassurer les propriétaires en valorisant davantage le dispositif "Louer solidaire" et en identifiant les opportunités liées au parc de bureaux, promouvoir une véritable mixité sociale est-ouest, centre-périphérie, au sein des quartiers et pas simplement des arrondissements, limiter le nombre de logements sociaux par quartier en dessous de 35 %, abonder l'office du foncier solidaire aujourd'hui très faiblement doté, grâce aux logements sociaux situés dans des quartiers surdotés pour favoriser l'accession sociale à la propriété ; favoriser le logement pour toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour notre ville.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, ce matin, il est encore temps de mettre en œuvre la proposition que nous avons fait voter à l'unanimité lors de la précédente mandature, de logement tremplin pour les professionnels de santé.

- Poursuivre la lutte contre l'habitat insalubre, qui est vrai motif de satisfaction, mais qui n'est malheureusement pas achevée.

- Accélérer la rénovation du parc de logement social.

- Fixer des objectifs volontaristes aux bailleurs, notamment pour les mutations qui demeurent trop marginales.

- Favoriser la rotation dans le parc social en permettant de véritables parcours locatifs.

Bref, activer tous les leviers, ce qui permettra d'atteindre réellement les objectifs de permettre à ceux qui soignent Paris d'y vivre, d'autoriser un réel parcours résidentiel, et d'assurer une véritable mixité sociale sur tout le territoire parisien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme SIMONNET n'est pas là... Dommage, nous aurions pu apprendre de sa vision du logement.

Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, vous venez, Madame la Maire, de donner un panorama large et global des différents leviers que nous actionnons pour arriver à faire en sorte que le plus grand nombre de Parisiennes et Parisiens accèdent à un logement, de préférence avec une superficie qui correspond à la taille de leur famille, et dont le loyer soit proportionnel à leurs revenus.

Le logement, de nombreux orateurs l'ont dit ce matin, est une question de dignité humaine. C'est un droit fondamental, comme l'alimentation ou la santé.

Vous avez, Madame la Maire, à travers votre communication, montré combien ce sujet est technique et complexe, que pour apporter des réponses concrètes il faut être pugnace, et vous nous avez prouvé votre pugnacité, et pragmatique.

L'engagement de la Ville de Paris est sans faille sur ce sujet et aucune population n'est négligée, les sans-abri, les jeunes, les seniors, les nouveaux ménages, les familles qui s'agrandissent, ou encore celles dont les enfants partent.

Les ménages modestes, avec une politique volontariste de construction de logements sociaux, de préemption et de transformation de bureaux en logements avec l'objectif de 30 % de logements sociaux en 2030.

Les ménages de la classe moyenne, avec la création du F.D.V.P. pour une accession à la propriété.

Les usagers du parc privé, avec le soutien à la politique d'encadrement des loyers.

Les ménages logés en logement social ou dans des copropriétés privées, qui peuvent voir leurs immeubles bénéficier de rénovation thermique.

C'est aussi une politique de peuplement fine que nous portons à vos côtés, avec un travail sur la mixité sociale, générationnelle et de destination dans les quartiers, dans les arrondissements et sur tout Paris.

Eh oui, chers collègues de la partie droite de l'hémicycle, nous continuerons à installer des centres d'hébergement d'urgence et du logement social à l'Ouest de Paris. Elle est finie l'époque où les logements sociaux étaient cantonnés à certains quartiers des arrondissements du nord-est parisien ou aux portes de Paris. Dès que nous en avons l'opportunité, nous créons du logement social, ou encore de l'hébergement d'urgence dans des quartiers ou des arrondissements où historiquement, il y en a moins.

Dans le même esprit, tous les nouveaux ensembles qui se construisent sont multidimensionnels. Ils associent logements privés et habitats à loyer modéré, équipements publics et commerces.

Le projet Ordener-Poissonniers à Paris 18 et celui de la caserne de Reuilly à Paris 12 en sont de beaux exemples.

Cette politique de peuplement s'accompagne d'une réflexion, elle aussi fine et différenciée sur la densité. Certes, Paris est une ville globalement dense, mais il y a des quartiers qui le sont moins que d'autres. Il y a des quartiers où les commerces de proximité n'arrivent pas à survivre, car il n'y a pas assez d'habitants. Il y a des quartiers dans lesquels les habitants ont un sentiment d'insécurité, car le quartier est peu peuplé.

Nous avons parfois besoin de réhabiliter, ou même de détruire, mais parfois aussi de construire. À la Chapelle, nous avons détruit des hangars d'un côté pour faire le parc Chapelle Charbon. Nous envisageons de construire d'un autre côté en créant un nouveau quartier à Hébert ou en réhabilitant le quartier gare des Mines-Filletttes.

L'arrivée de nouveaux habitants permettra de peupler ces quartiers, de faire vivre les commerces et participera à la sécurisation de l'espace public.

Parfois, nous transformons des bureaux en logements. D'autres fois, l'implantation de bureaux permet d'apporter de la mixité d'usage dans le quartier et de faire vivre les commerces de proximité, en semaine notamment.

Paris, comme de nombreuses autres grandes villes du monde, est une ville attractive. Elle attire tous les jours plus de 1,7 million de personnes qui y viennent pour travailler, étudier, se soigner, rendre visite à leur famille ou pour leurs loisirs, sans compter tous les visiteurs étrangers qui viennent pour du tourisme.

Tous ces usages impactent la question du logement à Paris. Notre rôle, en tant que collectivité, est bien de tenir l'équilibre entre maintien de l'attractivité économique de notre ville, vision écologique globale, réponse au besoin fondamental de logement, et nécessité de faire en sorte que notre ville soit une ville mixte afin de maintenir son dynamisme et son attractivité.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Maya AKKARI.

Mme MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Madame la Maire, mes chers collègues, cher Ian BROSSAT, cette communication me fait penser à un appartement témoin. Quand on nous fait visiter un appartement témoin, tout va bien, puis lorsqu'on nous le livre, la réalité est tout autre. Dans votre communication c'est pareil, quand on voit les résultats, aussi bien les réalités, elles sont loin d'être au rendez-vous, et permettez-moi ainsi de vous donner quelques chiffres ou quelques angles morts de votre politique.

Le chiffre 0, c'est facile, c'est justement le nombre d'accessions à la propriété que vous avez faites pendant la mandature précédente ou celles aussi que vous envisagez.

Je ne parle pas forcément du B.R.S., mais de la vraie accession à la propriété, celle qui permet de se constituer aussi un patrimoine. Pourtant, la loi Elan vous aurait permis, et vous le savez très bien, d'utiliser différents leviers. Malgré toutes les sollicitations que l'on vous a faites, notamment de vendre 1 % du parc de logements H.L.M. pour financer des logements intermédiaires, vous avez toujours refusé ces solutions pourtant prévues par la loi.

4,8 %, c'est le taux de rotation dans le parc social de la Ville de Paris. Nous avons eu l'occasion d'en débattre au dernier Conseil de Paris lors d'un dépôt de vœu, c'est un taux très faible. 10 % au niveau national, 4,8, et encore, avant le Covid, maintenant c'est 3,9. Vous savez très bien que le logement social doit être une étape dans le parcours résidentiel des familles et non pas une finalité. Vous avez pourtant refusé toutes nos propositions qui visaient notamment au maintien du prix du mètre carré dans les catégories P.L.S., ou encore à la promotion de dispositifs qui permettent d'accompagner la sortie du logement social vers le logement privé, ou encore des aides personnalisées.

12 %, c'est le pourcentage des agents de la fonction publique d'Etat, territoriale ou encore hospitalière, qui bénéficient d'un logement social à Paris, alors qu'ils sont 81 % à pouvoir y être éligibles.

Là encore, dans un esprit constructif, nous avons proposé l'élaboration d'un plan de création de logements, financé et assorti d'un dispositif d'attribution à destination des agents tels que le personnel de santé, les enseignants, les pompiers. Eu égard à leur implication dans la vie quotidienne des Parisiens, il aurait été souhaitable d'augmenter les aides à destination de ces agents, pour qu'ils reviennent vivre à Paris ou du moins qu'ils s'y maintiennent.

400 logements par an, c'est la production grâce à la transformation de bureaux en logements. C'est un chiffre très faible, qui hélas va tendre à le rester. Vous avez beau vouloir vous réveiller suite à l'annonce des différentes compagnies d'assurances qui ont créé un fonds d'assurance de recyclage de bureaux en logements, vous avez voulu réagir et faire une communication, un appel à projets avec "Réinventer Paris 3".

Certes, 55.000 mètres carrés, cela paraît énorme, mais si on lit ce que vous proposez, on s'aperçoit que sur la mandature, cela va être moins que la mandature précédente, donc moins que les 400 logements par an actuellement créés et qui sont faibles.

Dernier chiffre, 2.060, c'est l'année où l'on pourrait atteindre la rénovation de l'ensemble du parc social si l'on reste au rythme actuel. Dans votre communication, vous dites beaucoup d'objectifs, mais le rythme actuel est que l'on finirait en 2060. Ce délai est très préoccupant surtout au regard de l'état vieillissant de nombreux logements du parc social, de la dégradation de la qualité de vie des habitants, et des impératifs de lutte contre la pollution de l'air et de l'objectif climat. De nombreux locataires dénoncent régulièrement les travaux bâclés qui sont faits en deçà du bon sens, qui dégradent encore plus leur cadre de vie, ce qui est un comble, car il s'agit de travaux de rénovation.

J'ai d'ailleurs déposé un vœu, nous aurons l'occasion d'en débattre, pour montrer le décalage qu'il y a entre la communication que vous faites sur soi-disant une aide personnalisée pour chaque appartement rénové, et la réalité de ce que vivent les locataires, qui ne sont ni informés ni concertés.

Au sein des ensembles sociaux, vous n'arrivez pas à faire respecter le règlement intérieur par les bailleurs sociaux. D'ailleurs, le service de concierges assermentés que vous avez mis en place, c'est un échec. Je peux en témoigner dans le 12e arrondissement, vous avez des résidences entières où il y a un concierge assermenté, et les habitants ne le savent même pas. C'est vous dire à quel point c'est efficace.

Il est regrettable que l'Exécutif ait comme seule boussole de sa politique du logement, le compteur du nombre de logements sociaux, sans un regard sur la qualité du parc, qui reste le principal angle mort de votre politique et qui devrait, au vu des enjeux climatiques, être votre priorité. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur Emile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris. Il vous reste 4 minutes 10.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur BROSSAT, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord rappeler la philosophie et la vision de la majorité, et même je l'entends au-delà. Chaque personne doit pouvoir, qu'il soit migrant, Français, seul, en famille, riche, pauvre, se loger à Paris.

Mais c'est vrai, de temps en temps, c'est un peu trop cher. La fausse solution, c'est celle que vous proposez, Monsieur OLIVIER. Penser que le logement privé va régler la question du logement, c'est à mon avis un contresens total, c'est même une des raisons du problème. Vous achetez un logement 400.000 euros, vous le mettez en location. 5 ans plus tard, vous le revendez 600.000 euros. Vous vous êtes fait, par mois, 2.000 euros, sans rien faire d'autre que respirer.

Et le prix du loyer aura augmenté pour les gens, les infirmiers, les éboueurs, et demain la policière municipale. Voilà la réalité.

La solution, qui est celle partagée par la majorité, mais le débat a été tranché depuis longtemps par les Parisiennes et Parisiens, c'est celle d'augmenter le parc de logements sociaux.

Paris doit être propriétaire, et la preuve que cela marche, c'est la ville de Vienne. Vous avez deux fois plus de logements sociaux, et le loyer est deux fois moins cher. C'est mathématique. C'est la politique vers laquelle on doit tendre. Je remercie Mme la Maire, la majorité, M. BROSSAT, de la poursuivre. Nous les soutenons et nous le faisons ensemble.

Oui au logement social, mais en ayant en tête quelques grands principes.

D'abord, cela ne doit pas se faire au détriment de la santé des gens qui vivent dans ces logements sociaux. Or, il existe encore à Paris des projets, comme à gare des Mines, où l'on s'apprête à construire des immeubles de logements à côté du périphérique, c'est-à-dire à côté des pots d'échappement des voitures. Et même au-dessus du périphérique, mais je crois que l'on va y revenir.

Je dis aussi qu'il faut faire attention à ne pas trop densifier certains quartiers. La densité, j'en parle souvent, c'est vrai, mais cela a une réalité. C'est-à-dire des squares et des parcs où l'on ne peut plus s'asseoir, des terrasses où l'on ne peut plus aller, des maladies chroniques comme le stress, l'anxiété et même les dépressions. Ce sont des maladies de la densité. Il faut donc viser les quartiers où il y a moins de densité pour construire des logements sociaux.

Histoire de complexifier encore un peu l'équation, il faut préserver les espaces libres pour faire des parcs et de la nature afin d'adapter la ville au réchauffement climatique inéluctable qui arrive.

Vous allez me dire : Emile, tu es gentil, tu nous dis que tu es pour le logement social, mais tu nous mets tellement de conditions, qu'on ne peut plus faire de logement social. Comment résoudre l'équation ?

En réalité, il y a une solution. Cela a été évoqué par Nathalie MAQUOI. Cela s'appelle travailler sur l'existant : investir, préempter, transformer des bureaux.

C'est mon souhait, je sais que le P.I.M. arrive, et M. BROSSAT ne m'en a pas parlé, mais il faut largement donner les moyens financiers pour préempter. Aujourd'hui, c'est 150 millions par an, c'est-à-dire 500 logements. À ce rythme-là, il faudrait 60 ans pour atteindre nos objectifs de 30.000 logements.

Evidemment, on va faire du conventionnement, on va construire un peu, mais c'est pour vous montrer l'ampleur de la tâche, et donc l'ampleur du budget qu'il faut y mettre. C'est un investissement. Ce n'est pas de l'argent perdu en l'air. C'est un patrimoine qui reste à Paris. Ce sont des gens qui peuvent se loger moins cher et donc être plus épanouis à Paris.

Je n'aurai pas le temps de finir avec la lutte contre Airbnb. J'aimerais montrer ce rapport qui a été fait par l'institut Paris Région. Nous avons construit 30.000 logements les dernières années. 30.000 logements sont partis vers Airbnb. C'est une hémorragie. Il faut mettre des moyens et faire du lobbying, tous partis confondus, auprès du Gouvernement, pour changer la loi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER.

La parole est à Gauthier CARON-THIBAUT pour le groupe Ecologiste de Paris... Pardon. Pour le groupe Paris en commun bien sûr.

Gauthier, à toi.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire. Je tiens à rassurer mon président de groupe et mes collègues, je reste bien au groupe Paris en commun.

Madame la Maire, mes chers collègues, si la physionomie d'une ville tient aussi à la population que l'on y trouve, la politique du logement doit donc être au premier rang de ses préoccupations. Paris pose à ses élus plusieurs défis à ce propos, ceux d'être une ville qui a depuis l'après-guerre cantonné la production de logements sociaux dans certains quartiers, d'avoir peu d'opportunités foncières dans une ville déjà dense, de subir les résultats d'une inflation des loyers que les gouvernements successifs ont tardé à réguler, ou de devoir faire face au développement des locations touristiques saisonnières.

Depuis que la gauche a la charge de la Capitale, nous n'avons eu de cesse de saisir toutes les opportunités pour remplir notre obligation de production de logements sociaux, dans une dynamique volontariste qui permet aujourd'hui de maintenir à Paris près de 260.000 foyers de compositions diverses, soit 22 % du parc locatif.

Avec notre objectif de 30 % d'ici 2030, nous souhaitons ainsi pouvoir répondre à la demande qui ne cesse d'augmenter, et notamment à la nécessité de loger dans Paris les personnels des services publics, comme la crise nous l'a rappelé à nous, mais aussi à l'Etat.

L'objectif de rééquilibrage sur le territoire reste encore un défi de taille que notre Municipalité entend relever. Dans ce domaine, nous marquons des points régulièrement. Des opérations de restauration du bâti existant témoignent de cet effort. Par exemple, comme vous l'avez cité, Madame la Maire, le développement de 96 logements dans les anciens grands magasins de la Samaritaine à Paris Centre, ou encore la transformation d'anciens bureaux du Ministère de la Défense dans le 7e arrondissement pour en installer 251.

Mais c'est aussi en impliquant les investisseurs privés que nous pourrions contribuer à atteindre nos objectifs, tout en préservant nos finances. L'appel à projets "Réinventer Paris" récemment lancé permettra de confier le soin à des acteurs privés de redonner vie à des immeubles de facture particulière comme des garages, en y intégrant à chaque fois des logements sociaux. Plusieurs immeubles dans les 2e, 5e, 11e, 15e et 18e vont ainsi muter, contribuant à augmenter le parc social local là où il n'y en avait pas assez à l'instar de l'ancien siège de l'A.P.-H.P. avenue Victoria à Paris Centre.

Ces logements rejoindront ceux produits dans le même cadre lors d'éditions précédentes avec la transformation de l'ancien garage de la rue Agrippa d'Aubigné ou encore avec le magnifique projet "Morland mixité capitale".

L'Etat devrait s'inspirer de cette dynamique en introduisant de tels programmes dans les réhabilitations des immeubles qu'il entreprend ou en interrogeant l'opportunité de ses activités à certains endroits, comme je l'ai rappelé au Préfet de police à l'occasion des travaux qu'il entreprend sur l'île de la Cité.

C'est ainsi, à travers cette dynamique et ce volontarisme dans l'innovation, que nous continuons notre combat pour une meilleure répartition de l'offre de logements sociaux avec depuis 2001, 35 % d'entre eux construits au Centre ou à l'Ouest de la Capitale.

Mais il ne faudrait pas que les efforts dans ce domaine soient ruinés par le phénomène des locations touristiques, qui entraînent perte de logements mais aussi perte d'opportunités de logement pour les foyers notamment au cœur de la Capitale.

En effet, nous devons faire face à des acteurs qui font de jolies publicités sur leurs conséquences supposées positives, mais qui n'ont de cesse de se mettre en ordre de bataille pour contenir, ou plutôt faire réguler les éléments de régulation que les villes européennes ont pu mettre en place.

Mais la communication ne permet pas de gagner à tous les coups et les récents recours qu'ils ont introduits au niveau national ou européen ont tous été rejetés. Les visites et contrôles de terrain, renforcés par la Ville, ont pu reprendre de plus belle permettant de résoudre de nombreux problèmes de copropriété tout en rendant des logements à leur vocation première. Ne reste plus qu'au Gouvernement à entendre les demandes des nombreux pouvoirs publics locaux qui continuent à demander des outils nouveaux pour mieux encadrer ce phénomène, notamment la définition du nombre maximum de nuitées, la mise en place de quotas par quartier, ou la possibilité de réguler la transformation d'un local commercial en location touristique.

Permettez-moi, Madame la Maire, sur ce dernier mois, d'insister, car nous attendons depuis plus d'un an maintenant un décret d'application d'un article de loi pour nous en donner la possibilité, alors que chaque semaine, ce sont d'anciens bureaux, d'anciens ateliers d'artisans en étage, dans des immeubles mixtes qui se transforment en locations touristiques sans que nous puissions nous y opposer.

Outre des nuisances de voisinage en plus, j'y vois là des opportunités de logement en moins, ces locaux ne correspondant plus à la demande des acteurs économiques. En rendant plus ardue la transformation de ces locaux en locations touristiques, on les incitera à muter vers du logement.

Cette régulation du parc privé sera le prochain acte de notre Municipalité pour permettre aux Parisiennes et Parisiens de continuer à vivre là où ils vivent déjà et il sera complété par notre investissement dans le contrôle du respect de l'encadrement des loyers, que l'Etat a enfin accepté de nous laisser pratiquer depuis le 1er juillet 2019.

Cette mesure est d'importance capitale, mais pour fonctionner nous devons accompagner les locataires dans la procédure de médiation qui peut parfois être complexe tout autant que renforcer les contrôles. A ce propos, une récente enquête de la C.L.C.V. a relevé plus de 40 % d'annonces de location présentant un loyer non conforme à Paris. L'engagement de la Ville dans ce secteur sera donc un signal fort envoyé aux propriétaires, qu'on ne peut plus louer à n'importe quel prix au motif de rembourser un prêt trop onéreux, ou de devoir entretenir un logement alors même que cette charge doit reposer sur le propriétaire et non sur le locataire.

Les premiers résultats d'une baisse de 3 % des loyers à la relocation contestés par l'O.L.A.P. doivent donc s'intensifier et il faudra renforcer l'information et l'accompagnement des locataires tout cela en lien avec les associations et notamment l'A.D.I.L. 75 que j'ai le plaisir de présider. La crise sociale issue de la période Covid et les futures conséquences que nous ne peinons pas à imaginer nous l'imposent.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce qui a été frappant dans cette crise sanitaire, c'est que les foyers parisiens qui ont eu à subir des chutes brutales de ressources ont mis un point d'honneur, aussi longtemps que possible, à acquitter leur loyer, quitte à se priver de bien d'autres choses. C'est cette crainte de l'expulsion, cette crainte du déclassement rapide, cette crainte de ne plus pouvoir assumer ce qui permet d'avoir l'esprit tranquille pour se protéger ou s'épanouir que nous devons enrayer. C'est ce que nous faisons en maintenant notre exigence forte pour le développement du parc social, mais aussi en renforçant notre position de régulateurs du parc privé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Gauthier CARON-THIBAUT.

La parole est à présent à Grégory CANAL, pour le groupe Changer Paris.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, La Rochefoucauld écrivait il y a quelques siècles, que la modestie a ceci de singulier qu'elle ajoute au mérite, mais surtout qu'elle permet de pardonner tous les échecs.

Et en l'espèce, l'Exécutif parisien ferait bien de s'inspirer de cette maxime à telle enseigne que cette délibération-fleuve est immodeste. Immodeste et en plus complètement décalée du réel, dans la mesure où quand même, la réalité du terrain ne correspond absolument pas avec le ton laudatif et les explications que vous donnez en matière de soutien aux classes moyennes. Car les faits sont têtus, mes chers collègues, chaque année, c'est plus d'une dizaine de milliers d'habitants qui quittent la Capitale, pour la mobilité géographique imposée en banlieue ou en province.

J'illustre mon propos par trois exemples.

Le premier, c'est le total déséquilibre dans la création de logements sociaux entre les P.L.S., destinés aux classes intermédiaires, et les P.L.A.-I. PLUS, et en l'espèce on voit bien dans cette communication, où vous nous faites mention de la convention qui vous lie à l'Etat en matière d'aide au logement, à la construction, l'aide à la pierre, vous oubliez de faire figurer qu'il y a des pièces jointes, et dans les pièces jointes, des objectifs. Et ces objectifs nous disent que vos objectifs en matière de P.L.S. pour les logements intermédiaires sont élevés à 30 % à Paris, ce qui est très loin des besoins des Parisiens, puisqu'une récente étude de l'Observatoire régional de l'habitat nous indique qu'un ménage francilien sur deux est éligible à Paris aux logements intermédiaires. C'est dire le décalage entre le besoin exprimé des Parisiens et la réalité.

Dans le 15e arrondissement, un exemple qui illustrera très bien mon propos, sur les 20 dernières années, dans le sud du 15e, le plus dense du 15e arrondissement, sur les 1.400 logements sociaux qui ont été créés, seulement 12 % étaient consacrés au logement intermédiaire. Ce qui fait que sur les 22.500 logements sociaux du 15e arrondissement, nous sommes devant des arrondissements de l'Est tels que le 18e arrondissement, et je fais ce clin d'œil à Mme AKKARI pour lui préciser qu'en à peine 20 ans, nous avons accru notre parc social locatif de plus de 71 %. Je vous mets au défi de réaliser cela dans l'Est de Paris. Après, il ne faut pas se plaindre qu'il n'y ait pas de mixité, qu'il y ait une paupérisation des quartiers.

Deuxième illustration, c'est votre manque d'empathie vis-à-vis de l'accession sociale à la propriété. Je ne répéterai pas tout ce qu'a dit Mme MONTANDON, ses propos étaient on ne peut plus clairs. Vous avez abandonné ce dispositif entre 2001 et 2017, il aura fallu attendre le signal de la Foncière, un bon signal de cette foncière de Paris et du système de baux solidaires réels, mais qui représentent une goutte d'eau dans l'océan et dans ces 15 ans de retard que vous avez enregistrés.

Troisième élément d'appréciation, ce droit de préemption rapace que vous exercez chaque année à hauteur de 150 millions d'euros, bravo pour les finances de la Ville de Paris, et qui ne font qu'une seule chose, il n'y a pas besoin de sortir de l'E.N.A. pour le comprendre, c'est de raréfier le marché. Il y a moins de biens immobiliers pour le marché privé immobilier, et en plus à une période où les taux d'emprunt sont faibles, forcément, vous créez de la tension immobilière, indubitable sur le marché parisien. Il ne faut donc pas s'étonner ensuite que les classes moyennes soient absolument inaccessibles à l'accession sociale à la propriété ou à l'accession à la propriété tout court.

Les 12.000 habitants qui partent ne partent pas par le miracle du Saint-Esprit, mes chers collègues. Et 12.000 départs, Monsieur le Maire, cela vaut aussi après en cascade pour les jeunes élèves qui ne sont plus scolarisés, moins 10.000 en 5 ans.

Et quand vous parlez de Vienne, laissez-moi sourire un peu, vous oubliez de dire, Vienne, c'est plus 42 % d'augmentation de l'immobilier dans le secteur privé. Il y a tellement d'accroissement du logement social que le coût d'achat est absolument démesuré et la Ville de Vienne n'est même pas capable d'absorber l'augmentation de population.

Je voudrais finir par ceci : à Paris, on perd des habitants, mais dans les autres métropoles européennes, on en gagne. Plus 1 à Madrid, plus 5 à Berlin, mais évidemment ces grandes villes ont fait un autre choix, elles ont arrêté la politique d'encadrement des loyers, oui, Monsieur le Maire, et ont complètement rénové leur dispositif d'accession sociale à la propriété, ce que vous ne faites pas à Paris. Il ne faut pas pleurer sur les conséquences alors que vous êtes vous-même l'auteur de ces causes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vous invite à regarder de plus près la politique de logement de Berlin, qui n'a pas du tout arrêté l'encadrement des loyers, bien au contraire.

M. Thomas CHEVANDIER pour 3 minutes 43.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Madame la Maire, et nous ne sommes pas étonnés d'entendre nos collègues du groupe Changer Paris nous expliquer que la politique du logement social est la première cause de l'augmentation des loyers dans Paris.

Non, au contraire, c'est le laisser-faire du marché de l'immobilier qui crée des spéculations et fait augmenter le prix des loyers.

Au contraire, ce qui permet de maintenir des familles des classes moyennes, puisque vous oubliez de le dire, 70 % des ménages parisiens ont droit aujourd'hui à un logement social, ont la possibilité d'accéder à un logement social. Il faut bien dire que c'est une politique de mixité sociale, la politique du logement social, et nous sommes fiers depuis 2001 d'avoir produit et notamment construit 110.000 logements à destination justement des classes populaires et des classes moyennes.

C'est comme cela que l'on permet à des gens de rester dans Paris. Si l'on faisait confiance au libre marché, on n'aurait plus personne qui pourrait continuer à vivre dans Paris qui n'est pas capable de mettre 10, 11, 12.000 euros du mètre carré pour investir. On n'aurait plus personne qui pourrait vivre dans Paris qui n'est pas capable de payer 8 ou 900 euros par mois pour un studio.

Arrêtez de caricaturer cette politique, la politique du logement que nous menons est une politique de mixité, qui justement permet de limiter les effets du marché.

Dans le faible temps qu'il me reste, j'aimerais rappeler que l'objectif de notre politique est justement de continuer à produire du logement social qui permet, je le disais, de loger les classes populaires et les classes moyennes. On utilise tous les leviers, on utilise la préemption, le conventionnement, la transformation de bureaux en logements, mais là aussi j'aimerais que l'on fasse attention avec la pensée magique. Des études très claires de l'Atelier parisien d'urbanisme démontrent que la transformation des bureaux vacants en logements dans toute l'Ile-de-France, c'est au maximum 2.000 logements par an, principalement en grande couronne. Et 90 % du logement vacant, c'est de la vacance transitoire.

Donc là aussi, la mobilisation de l'existant est insuffisante pour faire face à la crise du logement dans Paris, et c'est pourquoi nous continuons à dire qu'il faut continuer de produire, qu'il faut aussi continuer de construire et comment construire sans toucher à la pleine terre et sans élargir les emprises au sol ? C'est très simple. C'est en surélevant.

Nous aussi, nous assumons ce choix-là parce qu'il n'y a que comme cela que l'on continuera à produire du logement social, à permettre de faire de la mixité sociale dans Paris, à permettre de garder des classes moyennes via une politique du logement qui est beaucoup plus large que simplement la question du logement social, mais j'avais peu de temps pour en parler, donc je me concentre sur ce point et je le dis très clairement : nous, au groupe Paris en Commun, nous considérons qu'il faut continuer de réhabiliter le logement social, parce qu'il permet à tout le monde de vivre dans Paris et c'est un point essentiel pour nous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Thomas CHEVANDIER.

Dernière oratrice, pour 1 minute 37, Mme BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Il devient primordial de mener une véritable réflexion sur l'avenir des locaux commerciaux en rez-de-chaussée, premier lien économique et social entre l'immeuble et la rue. Nous ne pouvons pas limiter ce sujet uniquement à la question de la transformation de ces locaux en meublés touristiques.

En revanche, nous partageons le constat sur le fait que Paris se vide de ses activités commerciales et artisanales. Quel plombier, vitrier ou électricien a encore un local commercial dans Paris ? Des axes entiers autrefois animés par des commerces, comme le boulevard Saint-Michel, voient les commerces fermer les uns après les autres, locaux vides, loyers trop chers.

Nous pourrions, par exemple dans le cadre du P.L.U., mener une réflexion sur le développement des professions libérales en rez-de-chaussée, notamment les professions paramédicales et les services à domicile, ce qui permettrait par ailleurs de libérer des appartements, et donc de potentiels futurs logements en étage.

Nous devons porter une vision plus ambitieuse pour les locaux en rez-de-chaussée parisiens en menant un travail sur la protection des activités commerciales et artisanales historiques et sur le devenir des autres locaux vides lors des débats du P.L.U.

Nous ferons très attention que ces anciens commerces ne soient pas la proie facile non seulement d'Airbnb, mais aussi de commerces peu valorisants pour l'image de Paris et déconnectés des besoins des habitants comme c'est le cas dans certains quartiers parisiens depuis de trop longues années.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, bravo pour la concision de votre propos.

Après ce débat respectueux, puisque je crois que nous nous sommes écoutés, je donne la parole à Ian BROSSAT pour répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à l'ensemble des oratrices et des orateurs qui ont évoqué cette question centrale pour les Parisiennes et Parisiens qu'est la question du logement.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, au fond, notre politique du logement part d'une vision de la ville, c'est la conviction que l'infirmière qui nous soigne, la policière qui nous protège, l'assistante maternelle qui s'occupe de nos enfants, la caissière qui nous permet de faire nos courses, que tous ces hommes et ces femmes-là doivent pouvoir vivre à Paris. C'est au fond la conviction qui nous anime et la conviction que Paris doit rester une ville de mixité sociale, une ville dans laquelle les classes populaires et les classes moyennes puissent continuer à vivre.

Notre conviction aussi, c'est que pour y parvenir, le simple mouvement du marché ne permet pas de le faire, la simple loi de l'offre et de la demande ne permet pas d'atteindre cet objectif et qu'il faut par conséquent une intervention, une politique publique, des outils publics qui nous permettent d'atteindre cet objectif.

Et ce que nous réalisons depuis une vingtaine d'années maintenant, d'abord avec Bertrand DELANOË et Jean-Yves MANO, et depuis 2014 avec Anne HIDALGO, vise à atteindre cet objectif de mixité sociale et à faire en sorte que ce qui anime cette ville, que ceux qui font vivre cette ville puissent tout simplement y habiter.

D'ailleurs, ce débat a bien montré à quel point la politique du logement et la vision de la ville sont deux choses qui au fond s'articulent. Et c'est vrai que sur les bancs de cette assemblée, tout le monde ne partage pas la même vision de la ville. J'ai vu d'ailleurs dans votre intervention, Jean-Baptiste OLIVIER, une manière d'instiller le venin de la division entre les gens. Et je le dis, ce n'est pas notre vision de la ville. Vous avez notamment évoqué, et je voudrais y revenir, la question des foyers de travailleurs migrants. Vous avez mis en doute le fait que les résidents des foyers de travailleurs migrants travaillent.

Je vais vous le dire, Monsieur OLIVIER, non seulement les résidents des foyers de travailleurs migrants travaillent, non seulement ils travaillent dur, mais aussi le travail qu'ils font, beaucoup d'entre nous ne le feraient pas eux-mêmes.

Donc effectivement, notre vision, c'est une vision qui consiste à s'adresser à de larges couches de la population, sans les diviser les unes contre les autres. C'est la raison pour laquelle le principal outil que nous développons, le logement social, est un outil qui s'adresse à de larges couches de la population.

Il y a bien sûr les plus fragiles, les pensions de famille que nous réalisons, 20 pensions de famille dans la mandature pour permettre à des gens qui sont dans la rue d'en sortir et de vivre dans des logements pérennes.

Le logement étudiant, et j'en parle avec Marie-Christine LEMARDELEY derrière moi, qui y est particulièrement attentive.

Les foyers de jeunes travailleurs, parce que ceux qui commencent dans la vie, qui sont des salariés, doivent avoir la possibilité de vivre correctement.

Le logement social familial, pour les plus modestes mais aussi pour les classes moyennes, parce qu'effectivement, 30 % de nos logements sociaux sont des P.L.S. qui s'adressent à ces classes moyennes qui font aussi vivre notre ville.

Donc oui, nous allons continuer à faire du logement social et j'ai d'ailleurs entendu des choses quand même assez contradictoires. Monsieur CANAL, vous disiez, "c'est le logement social qui fait augmenter les prix", expliquez-moi pourquoi les prix dans le parc privé dans le 7^e arrondissement sont aussi élevés ? Ce ne sont pas les 3 % de logements sociaux qui font que les prix sont si chers dans le 7^e !

Je vous entends dire aussi que nous n'avons pas suffisamment rééquilibré le logement social. Alors deux questions : la première, qui est à l'origine de cet héritage qui fait que l'essentiel du logement social était situé dans le Nord-Est parisien ? Excusez-moi de vous le dire, ce n'est pas la majorité actuelle qui a concentré le logement social dans les 13e, 19e et 20e arrondissements.

Par ailleurs, nous avons mené une politique de rééquilibrage du logement social depuis une vingtaine d'années, est-ce que vous nous avez accompagnés dans cette politique ? Est-ce que vous nous avez soutenus lorsque nous avons cherché à faire du logement social dans le 16e ?

Vos cris sont d'une certaine manière une réponse, vous savez bien que non, et vous savez bien que beaucoup d'entre vous, pas tous, et je note un certain nombre d'évolutions, je vois Jeanne d'HAUTESERRE qui nous accompagne dans cette politique et je l'en remercie, mais enfin, quand même, j'ai un certain nombre de dossiers en tête, notamment les logements sociaux de la porte d'Auteuil qui ont pris 5 ans de plus parce qu'il y a eu des recours qui étaient soutenus par la Municipalité précédente du 16e arrondissement.

Héritage pour héritage, j'assume les choses assez tranquillement.

Oui, nous allons continuer à faire du logement social, parce que nous avons ce double objectif : 25 % à horizon 2025, parce que c'est la loi et que nous sommes après tout assez fiers de respecter la loi, parce que nous ne faisons pas partie de ces maires de ces villes délinquantes qui refusent d'appliquer la loi. Nous appliquons la loi de la République. Et puis, l'horizon des 30 % en 2030, croyez bien que nous serons encore là pour les faire.

Ensuite, le parc privé, la régulation du parc privé, et j'insiste parce que bien que nous visions les 25 % en 2025, cela va quand même faire 75 % de Parisiens qui vivent dans le parc privé, et pour eux nous avons mis en place une politique d'intervention sur ce secteur privé.

D'abord par l'encadrement des loyers, et nous nous sommes battus avec Anne HIDALGO pour remettre en place l'encadrement des loyers. D'ailleurs, cette année les loyers ont baissé de 4,5 %, cela, c'est du résultat ! Cela, c'est du concret et c'est positif pour les 60 % de Parisiens qui sont des locataires.

Et puis, toujours dans le secteur privé, l'intervention sur les meublés touristiques. Et j'ai quand même le souvenir de quelques débats que nous avons dans cette Assemblée au début de la mandature précédente, où certains nous disaient : "mais pourquoi voulez-vous réguler ce secteur ? Pourquoi voulez-vous réguler Airbnb ?". Mais heureusement que nous avons régulé Airbnb. Heureusement que nous avons mis en place des règles. Heureusement que nous sommes allés devant la Cour de justice de l'Union européenne pour faire reconnaître notre réglementation, et nous avons gagné.

Et si vous voyiez aujourd'hui le nombre de villes de gauche ou de droite qui se tournent vers nous pour savoir comment faire pour réguler ce secteur, vous seriez extrêmement impressionnés.

Oui, bien sûr, réguler ce secteur, et d'ailleurs cela porte ses fruits aussi, il y a bien sûr le contexte qui pèse, mais aussi les règles que nous avons mises en place et qui font que depuis la rentrée, on a une augmentation de 300 % du nombre de logements meublés à louer, c'est quand même du résultat concret, cela !

Et cela témoigne du fait que ce que nous disions, que le développement de ces meublés touristiques se faisait au détriment du logement, se vérifie, puisque quand le tourisme se raréfie, le nombre de logements mis à disposition des Parisiens augmente. Tout se tient.

Et au fond, cette politique a une cohérence, je le disais tout à l'heure, c'est la conviction que Paris doit rester une ville de mixité sociale et que cela passe par de l'intervention publique et des outils publics. Nous en avons fait la démonstration à l'occasion de ce débat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Ian BROSSAT, pour cette excellente réponse, et je peux dire ici avec Ian BROSSAT et toute la majorité, avec le premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE, que je suis très fière de la constance de cette politique, je suis très fière que nous ayons su aussi déceler des combats nouveaux, au-delà de l'engagement sur la production de logement social, vous l'avez dit, sur les plateformes et les meublés touristiques.

Je suis très fière que nous ayons pu inventer aussi des outils pour permettre d'avoir ce foncier, parce qu'on le sait très bien, sur une politique de logement, si on veut aussi pousser à faire évoluer le marché privé, c'est par le foncier que l'on peut y arriver et je suis très fière que nous ayons pu être créatifs, voir les événements.

Je me souviens d'ailleurs d'une discussion à l'époque où Julien DENORMANDIE était Ministre du Logement et où il voulait absolument que l'on ne fasse pas d'offensive vis-à-vis des plateformes touristiques à Paris.

Je me souviens aussi d'un certain nombre de réunions publiques lorsqu'il s'agissait de construire le quartier Clichy-Batignolles, lorsqu'il s'agissait de faire des logements sociaux en tous les cas d'équilibrer, de faire de la mixité dans des arrondissements qui n'en avaient pas l'habitude.

Je me souviens de cela et je pense que l'on peut dépasser les choses, parce que la crise sanitaire, la crise Covid, a montré à quel point nous devons loger les femmes et les hommes qui travaillent, qui travaillent dans le secteur public, qui travaillent dans le secteur privé, parce qu'il y a beaucoup d'exemples dans le monde, de villes qui

ont perdu ou n'ont pas juridiquement de capacités à agir sur le foncier et sur le logement, et qui ont perdu ces populations très actives que sont les catégories populaires et les classes moyennes.

En fait, lorsqu'on perd ces populations, qu'elles ne peuvent plus se loger dans la ville, c'est aussi une question d'attractivité de la ville et de changement de la ville vers par exemple une ville-musée pour un certain nombre de grandes villes, ou des villes dont le cœur, le centre, est totalement interdit.

Et donc, le fait d'avoir une caserne des Minimes, des logements rue de l'Arbre sec dans le 1er arrondissement avec notamment l'opération de la Samaritaine, ce sont autant de démonstrations concrètes par la preuve et pas anecdotiques, ce sont des centaines de logements que nous avons remis. Il y en aura d'autres aussi à Morland avec l'opération "Réinventer Paris" sur l'ancien site de la préfecture de Morland, nous optons pour cette démarche extrêmement concrète, pragmatique et volontariste qui consiste à continuer à construire aussi et à transformer.

Parce que oui, il faut quand même construire. Et cela a très bien été dit par Thomas CHEVANDIER, on ne pourra pas maintenir des objectifs d'amélioration de l'habitat des Parisiennes et Parisiens si l'on ne va pas aussi sur le terrain de la construction.

Je le dis ici, je l'assume, je porterai haut et fort ces projets, parce que nous ne pouvons pas figer la ville, même si bien sûr travailler sur sa dédensification est aussi un de nos objectifs, mais dédensification ne veut pas dire plus de construction, cela aussi, cette équation-là, je ne la ferai jamais.

Et donc, nous allons poursuivre cet effort, et je crois que c'est ainsi aussi que nous honorons le mandat qui est le nôtre, pour notre majorité, un mandat qui vise à améliorer concrètement la situation des Parisiennes et Parisiens.

Merci infiniment pour ce débat.

Je vais procéder au vote d'un vœu, parce qu'on ne vote pas sur la communication DLH 128. C'est un vœu qui a été déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes", le vœu n° 3, avec un avis défavorable de l'Exécutif, je crois.

Je vais donc le mettre aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je pense que tout le monde a dû pouvoir voter.

Le vœu n° 3 est rejeté.

Je vous remercie pour ce beau débat totalement lié à une grande problématique de la vie des Parisiennes et Parisiens.

Merci à vous.

2021 DAC 355 - Subventions (54.500 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons. Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 355 relatif à des subventions à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et la signature d'une convention.

Je donne la parole à M. Jack-Yves BOHBOT pour le groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Les bibliothèques patrimoniales soutenues par ce projet de délibération ont toute leur place dans l'écosystème des bibliothèques parisiennes. Par la diversité de leur offre, chacune à sa manière propose une offre pointue, ciblée, précise, tout à fait unique à Paris.

Permettez-moi de citer tout d'abord la bibliothèque des Amis de l'Instruction. Pour ceux qui ne la connaissent pas, elle est située tout près de l'Hôtel de Ville, rue de Turenne, et je vous invite à découvrir ce lieu inspirant. C'est un des derniers témoignages de ces bibliothèques populaires fondées au début de la IIIe République par des ouvriers et des artisans pour diffuser l'instruction dans les milieux défavorisés du Centre de Paris.

La bibliothèque du Saulchoir, fondée par les Dominicains en 1865, renferme un fonds impressionnant de livres rares, très prisés par les chercheurs.

Le fonds de l'association de "la Régie Théâtrale" est quant à lui essentiel à la connaissance des théâtres parisiens. Au-delà de son travail de conservation des archives, il est un outil de rayonnement du théâtre actuel.

Enfin, l'Alliance Israélite offre à travers sa bibliothèque et sa médiathèque, l'un des plus importants centres de ressources consacrés à la connaissance du judaïsme en Europe.

Je tiens à souligner le dynamisme de ces lieux patrimoniaux, la nature de leur projet. Ils ont en majorité pour but une réelle adaptation aux nouvelles pratiques. Je pense aux travaux de numérisation de la bibliothèque du Saulchoir ou encore au développement par la bibliothèque des Amis de l'Instruction des outils numériques et des

possibilités offertes par les vidéos et les visioconférences, sans oublier les objectifs de développement de la bibliothèque numérique de l'Alliance Israélite.

Ces véritables joyaux, peu connus du grand public mais tellement précieux pour leurs usagers, participent du rayonnement du patrimoine littéraire et historique de notre ville.

Le patrimoine, ce n'est pas seulement l'héritage d'un passé que nous transmettons aux futures générations, c'est aussi une source irremplaçable d'inspiration, de création, et de vie.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à Karen TAÏEB pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Si on peut avoir un peu de silence. Il y a un bruit de fond.

Cher Jack-Yves BOHBOT, merci pour votre intervention qui met en lumière ces quatre bibliothèques patrimoniales associatives soutenues par la Ville de Paris, qui complètent et enrichissent le réseau des dix bibliothèques patrimoniales municipales.

Vous avez évoqué la bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement, à Paris Centre, fondée il y a 160 ans, rue de Turenne. Elle était alors gérée par un comité composé d'au moins 50 % d'ouvriers, les femmes y avaient accès et les ouvrages pouvaient être emportés à domicile.

Témoignage d'un lieu unique du XIXe siècle qui favorisait l'instruction et l'apprentissage pour tous, ce lieu peut être aujourd'hui visité. Y sont aussi programmées des conférences. Son site internet a bénéficié d'une hausse de fréquentation en 2020, donc je vous invite à le découvrir par internet si vous ne vous déplacez pas. La subvention est de 3.500 euros.

Vous avez évoqué aussi la bibliothèque du Saulchoir, située rue de la Glacière dans le 13e, pour laquelle est prévue une subvention de 9.000 euros. Elle abrite les collections réunies par les Dominicains français. Elle est spécialisée en sciences humaines, religieuses et ésotériques. Elle dispose d'un fonds de plus de 250.000 ouvrages. La bibliothèque est ouverte notamment aux étudiants en théologie.

En 2021, la bibliothèque continuera son projet de numérisation des manuscrits, et vous avez raison, cher Jack-Yves BOHBOT, de souligner l'importance de la numérisation des ouvrages que l'on peut trouver dans nos bibliothèques patrimoniales, car c'est non seulement un moyen de conservation mais aussi de diffusion de la culture et des savoirs au plus grand nombre et au-delà même de nos frontières.

Une subvention de 22.000 euros est proposée pour l'association "La régie théâtrale", l'A.R.T. Cette association peu connue a été fondée en 1911 par des régisseurs de théâtres parisiens qui ont réuni leurs archives et constitué une importante collection. L'A.R.T. a ainsi conservé des relevés de mises en scène, des manuscrits, des programmes, des affiches, des maquettes de décor et des costumes.

Depuis 1969, l'A.R.T. est installée à la bibliothèque historique de la Ville de Paris, selon une convention signée avec la Préfecture de Paris, puis renouvelée en 2007, en 2012 par la Mairie de Paris. Ce sont des archives d'une grande richesse sur les coulisses du théâtre.

Enfin, une subvention de 20.000 euros pour la bibliothèque de l'Alliance Israélite Universelle, l'A.I.U., située dans le 16e arrondissement, que la Ville de Paris soutient aussi depuis de nombreuses années. La bibliothèque dispose d'un site internet, et c'est l'un des plus importants centres de ressources consacrés au judaïsme, avec un fonds composé de 150.000 volumes, 1.431 manuscrits et de très nombreux documents d'archives.

L'Alliance Israélite Universelle a diffusé la culture et la langue française dans de nombreux pays comme l'Algérie, l'Egypte, la Grèce, Israël, le Liban, la Tunisie ou encore le Maroc, dont je suis originaire.

L'Alliance Israélite Universelle, ce sont des écoles, des collèges et des lycées depuis 1860. C'est la diffusion du savoir et de la connaissance. C'est le message de René Cassin, Prix Nobel de la paix en 1968, l'initiateur de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui fut président de l'A.I.U. de 1943 à 1976.

Comme j'évoque un des présidents illustres de cette alliance israélite universelle, je voudrais saluer la mémoire du professeur Ady Steg, décédé en avril dernier, qui présida l'Alliance Israélite Universelle de 1985 à 2011.

Je me réjouis du soutien de la Ville de Paris à ces quatre bibliothèques associatives, qui illustrent l'importance donnée non seulement à la connaissance et au savoir, mais aussi à leur transmission. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karen TAÏEB.

Je mets aux voix le projet de délibération DAC 355.

Pour cela, je déclare le vote ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DAC 355).

2021 DAC 695 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de la façade sud de l'église de La Madeleine (8e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de passer au projet de délibération DAC 695 : convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de la façade sud de l'église de La Madeleine, dont tout le monde sait qu'elle se trouve dans le 8e arrondissement.

La parole est de ce fait à la maire du 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Mes chers collègues, depuis quelques jours, une base vie de chantier est installée devant la façade sud de l'église de La Madeleine. Il s'agit des ultimes préparatifs avant la restauration du pronaos, la façade donnant sur la rue Royale.

Permettez-moi de remercier très chaleureusement Karen TAÏEB, adjointe à la Maire de Paris chargée du patrimoine et des relations avec les cultes, de relancer l'une des opérations les plus importantes du Plan églises de la Ville de Paris.

En effet, depuis 20 ans il faut passer sous un échafaudage pour entrer dans l'église, et l'on ne compte plus les filets de protection comme autant de pansements sur un édifice bien mal-en-point. Il a par ailleurs fait l'objet en 2011 d'un arrêté de péril de la Préfecture de police.

Si des travaux importants ont été engagés depuis 2017 avec la restauration du chéneau et de la corniche du versant est, l'essentiel reste à faire. Les experts estiment que 80 millions d'euros doivent être mobilisés pour restaurer la totalité de La Madeleine, et c'est probablement un montant sous-estimé, car l'intérieur de l'église souffre également, même si quelques interventions sont en cours.

Rappelons que la Ville a financé la restauration du premier des 14 lustres. En dépit de l'engagement d'un généreux mécène, le financement de la restauration des 13 autres n'est pas encore sécurisé à ce jour.

L'argent public est rare, peut-être encore plus aujourd'hui en raison de la crise que nous traversons. Propriétaire de 96 édifices culturels, la Ville de Paris ne pourra assumer seule leur sauvegarde pour les prochaines générations. Il faut donc mobiliser des sources de financement privées.

Si le drame de la cathédrale Notre-Dame a généré un élan de générosité sans précédent en faveur de ce joyau du patrimoine, la mobilisation pour les autres édifices culturels reste timide. La fondation "Avenir du patrimoine à Paris" ne totalise à ce jour que 8 millions d'euros de dons depuis 2014, soit 100 fois moins que pour Notre-Dame de Paris.

Je crois qu'il faut relancer une campagne d'appel aux dons avec le diocèse de Paris afin de drainer de nouveaux mécènes en plaidant, pourquoi pas, auprès du Gouvernement pour un maintien des avantages fiscaux analogues à ceux mis en place pour sauver notre fameuse cathédrale.

L'autre source de financement, et c'est l'objet du présent projet de délibération, c'est de faire appel à la publicité, c'est-à-dire vendre un espace d'affichage publicitaire à un annonceur. Ce fut le cas pour l'église Saint-Augustin et beaucoup d'autres églises comme celle de la Trinité.

Ainsi, concernant l'église de La Madeleine, près de 90 % du coût de l'opération de restauration de la façade sud pourraient être couverts par la redevance de la concession que nous examinons. Ce taux est certes exceptionnel, mais sans publicité, il est probable que le chantier n'aurait pas pu être lancé en 2021.

La publicité reste éphémère, 16 mois en l'espèce, alors que la restauration du pronaos redonnera, pour les prochaines décennies, toute sa magnificence à l'édifice, comme c'est déjà le cas pour Saint-Augustin. Le processus de validation du visuel de la bache publicitaire est désormais rodé. Le diocèse y est naturellement associé ainsi que le curé de La Madeleine, comme l'a été celui de l'église Saint-Augustin, afin d'éviter toute publicité inadaptée au site.

Pour les prochaines phases de travaux, notamment les autres façades, la redevance publicitaire permettra, j'en suis convaincue, de sécuriser la majeure partie du financement. C'est la raison pour laquelle je milite pour l'inscription de ces opérations dans le programme d'investissement de la mandature.

Pour toutes ces raisons, et j'espère avoir convaincu Alice COFFIN, je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 8e arrondissement. Vous avez mis toute votre passion dans le plaidoyer pour ce projet de délibération. Je vous en remercie.

Je donne la parole maintenant à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous sommes donc amenés à voter sur la pose de bâches publicitaires lors de travaux, en l'occurrence sur l'église de La Madeleine.

On va nous dire, j'imagine, que la bâche qui sera installée en façade de l'église de La Madeleine respecte probablement le Règlement local de publicité, et c'est vrai. On nous dira que la redevance minimale garantie est importante, 6,5 millions d'euros sur la durée totale du chantier, ce n'est pas une pichenette, et qu'elle permet de remplir notre engagement en matière de restauration des monuments à caractère historique. C'est vrai.

Il n'en demeure pas moins que l'on assiste à une multiplication de ces bâches publicitaires sur les chantiers des bâtiments d'Etat, des bâtiments culturels de la Ville, et des grands chantiers privés.

Les bâches publicitaires se multiplient donc comme des petits pains. La Ville se retrouve progressivement couverte, recouverte de publicité pendant la durée des travaux. Eglise de la Trinité, théâtre du Châtelet, et église de La Madeleine aujourd'hui.

Nous voterons contre ce projet de délibération. Nous pensons que nous devons progressivement débrancher nos sociétés de la publicité, car cette publicité est un rouage essentiel de l'hyperconsommation. Elle participe d'une pulsion à l'achat permanent, de l'obsolescence programmée et à la croyance dans un renouveau éternel par l'achat de biens toujours nouveaux.

Nous voulons engager la transition écologique de notre ville et nous avons raison. A ce Conseil, demain, je pense, nous allons créer une Académie du climat de ce Conseil. Une académie qui vise à sensibiliser les jeunes à la transition écologique et donc, notamment à la lutte contre l'hyperconsommation. Pouvons-nous dans le même Conseil prétendre éduquer les jeunes au respect de l'environnement, et un jour avant, laisser libre cours au rouage essentiel de ce système d'hyperconsommation qu'est la publicité ? Il y a, je pense, une contradiction.

Cette publicité ramène des financements pour la Ville, mais elle est de toute façon "in fine" payée par les consommateurs et les consommatrices, via le coût de communication facturé sur le prix de toutes les marchandises.

Sur ces bâches comme sur le "naming" à d'autres occasions, il nous faut trouver des montages économiques et financiers, qui nous épargnent progressivement cette pollution visuelle et permettent aux collectivités de rénover leur patrimoine sans avoir recours à une publicité aussi envahissante.

Je suis, au choix, de l'ancien monde ou en avance sur le prochain, mais je considère que la puissance publique ne doit plus s'en remettre au mécénat pour financer ses opérations.

Vous me direz que ce n'est pas le cas de notre ville, que le mécénat est un plus, que le budget culturel de la Ville ne baisse pas. Vous aurez raison. Nous notons les exigences quant à la démarche environnementale évaluée chez les candidats au marché, concernant l'impression et le recyclage des bâches, mais cela ne suffit pas. On reste dans la pulsion à la consommation, et dans ce rouage essentiel à cette pulsion de consommation.

Nous devons réduire la place de la publicité dans la ville.

De la même manière que nous refusons le "naming", nous souhaitons préserver le patrimoine de la ville de Paris de la publicité. Nous sommes toutes et tous dans cette majorité, engagés pour une ville plus douce et pour un espace public apaisé. Cela passe aussi par une ville sans publicité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Je donne la parole à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre du plan de restauration des édifices culturels dont elle est propriétaire, la Ville de Paris prévoit la rénovation d'un certain nombre d'églises parisiennes, comme nous venons de l'évoquer. Avec ce projet de délibération, la Ville s'apprête à signer une convention avec JCDecaux, qui permettra l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration de l'église de La Madeleine.

Cette concession publicitaire et son modèle nous posent plusieurs questions, en particulier sur les contraintes et les modalités de choix des annonceurs et des visuels publicitaires.

S'il est prévu que les visuels soient soumis pour avis notamment à l'adjointe chargée du patrimoine qui fait le lien avec la maire d'arrondissement, s'il est également prévu que ces visuels publicitaires soient compatibles avec le caractère patrimonial et la dévotion culturelle de l'édifice, avec le déroulement des travaux qui s'inscrivent aussi et surtout dans une démarche de développement durable, ces garanties sont clairement insuffisantes à ce jour.

En effet, l'expérience prouve qu'elles n'empêchent pas l'affichage de publicités allant à l'encontre même des objectifs portés par la majorité. Nous savons qu'il s'agit avec cette concession de trouver les fonds nécessaires à des restaurations très onéreuses mais nécessaires.

Ici, c'est jusqu'à 8 millions potentiels sur un programme de restauration à 10 millions, et sur lequel le soutien de l'Etat se réduit à peu de chagrin, ou plutôt à une boule de loto et un présentateur télé.

Si la recherche de sources de financement, en dehors de la Ville de Paris, s'entend et peut être encouragée dans certaines conditions, tous les coups ne sont pas permis.

En effet, je me permets de rappeler une précédente délibération qui avait permis à JCDecaux d'apposer dans le 14^e arrondissement sur l'église de Montrouge, dans le cadre du financement de la restauration de son clocher, une bâche publicitaire.

Depuis décembre dernier, nous avons ainsi le droit à deux publicités géantes promouvant la vente de véhicules automobiles, certes électriques, mais qui ne nous semblent pas s'accorder avec notre politique municipale qui porte un meilleur partage de l'espace public et la réduction des déplacements en voiture. Quant à la prochaine publicité, elle fera la promotion de la "fast fashion", avec une entreprise de vente en ligne de vêtements et chaussures.

Par ailleurs, quel bilan environnemental pour ces publicités, que cela concerne les bâches renouvelées tous les trois mois, ou les spots allumés toute la nuit, y compris pendant le couvre-feu ?

Enfin, ces bâches publicitaires semblent se démultiplier sur différents chantiers dans Paris, ainsi que mon collègue vient de l'évoquer, s'ajoutant aux nombreux autres espaces déjà occupés par la publicité.

Nous sommes, au groupe "Génération.s", pour la diminution progressive de l'emprise publicitaire sur l'espace public. Nous souhaitons vivement qu'une réflexion soit engagée rapidement sur ce sujet, dans lequel les bâches publicitaires s'inscrivent.

La révision du Règlement local de la publicité, restée en suspens à la fin de la précédente mandature, pourrait nous offrir ce cadre.

La concertation sur le Plan local d'urbanisme et la création d'un manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne en cours sont l'occasion de relancer cette révision du Règlement local de la publicité restée au milieu du gué.

Nous sommes disponibles, comme nous l'avons toujours indiqué, pour travailler à cette révision indispensable pour lutter contre la pollution visuelle, l'encouragement à la surconsommation et les conséquences néfastes de la publicité sur l'environnement dans notre ville.

En attendant, en l'état, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

Je donne maintenant la parole à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et tous. Les écologistes ne peuvent se satisfaire de toute décision prise en faveur de la publicité, en particulier lorsque celle-ci va à l'encontre de la liberté que nous devrions garantir à chaque citoyenne et citoyen de ne pas être l'objet d'agressions publicitaires dans l'espace public.

Or, dans le cas précis de l'église de La Madeleine, dans sa perspective donnant sur la rue Royale et la place de la Concorde, il va sans dire que personne ne pourra échapper à la bâche que vous nous proposez d'installer, et encore moins aux contenus futurs auxquels les riverains devront faire face.

Et cela, le futur attributaire le sait bien, d'autant plus que l'opportunité de proposer à une marque de s'afficher avec une visibilité forte sur un axe patrimonial parisien mondialement connu, depuis l'Assemblée nationale en passant par la Concorde, est mirobolante. Bel-Ami en aurait rêvé.

Et c'est là tout le problème pour nous les élus écologistes, il n'y a pas de surprise, vous le savez, nous nous sommes toujours opposés à ce type d'opération. Le combat que nous avons mené et continuons de mener sur le Règlement local de publicité en témoignera, malgré la dérogation à laquelle nous faisons face présentement.

Je voudrais profiter de cette intervention pour réaffirmer ici une chose. Si les villes sont propriétaires du patrimoine culturel construit avant la loi de 1905, elles ne peuvent pas prendre en charge, seules, sa restauration. La tâche est titanesque, mes collègues l'ont déjà mentionné, nous parlons ici rien qu'à Paris de 96 édifices religieux, de dizaines de milliers d'œuvres et de pas moins de 130 orgues.

Que peuvent faire les villes quand les différents gouvernements de ces dernières décennies n'ont cessé de faire baisser les dotations de l'Etat ?

Que peuvent faire les villes quand l'Etat ne dépense pour la restauration de la totalité du patrimoine français que 500 millions d'euros par an ?

Ces 500 millions sont à mettre en perspective avec les efforts colossaux de la Ville, plus de 170 millions d'euros engagés pour le Plan édifices 2015 - 2020, 500 millions en tout et pour tout quand 1 milliard d'euros ont réussi à être levés en quelques jours pour la restauration de Notre-Dame, en partie notamment suite à la soudaine générosité de quelques milliardaires.

Assurément, l'Etat ne manque pas de moyens ni de possibles sources de financement, mais de volonté politique pour les mobiliser. Nous ne pouvons que souhaiter qu'en 2022 un nouveau gouvernement enfin fasse preuve de cette volonté politique.

Mais ce ne sont pas les revenus publicitaires qui combleront le manque d'investissement abyssal de l'Etat.

Pour conclure, peut-on accepter une bache publicitaire faisant la promotion de la voiture, alors que notre politique conduit à réduire sa place dans notre ville et alors même que la pollution de l'air dégrade le patrimoine ?

La restauration du patrimoine peut-elle être financée par ce qui justement dégrade le patrimoine ?

La question peut par ailleurs être élargie sur le plan éthique à propos de publicités concernant des entreprises comme Airbnb ou Total.

Je vous laisse méditer sur ces questions.

Pour notre part, malgré le montant important proposé par la redevance d'occupation, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. C'est ce que l'on appelle un débat sans surprise.

Je laisse la parole à Karen TAÏEB pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, mes chers collègues.

En effet, c'est sans surprise. Je vous remercie malgré tout pour vos interventions. D'abord, parce qu'il s'agit de patrimoine. Je voudrais juste dire à mon collègue M. BADINA-SERPETTE que le patrimoine de la Ville appartient pleinement à la Ville, et donc nous en sommes pleinement responsables.

Je tiens aussi à vous dire surtout la joie qui est la mienne, en tant qu'adjointe en charge du patrimoine, de voir depuis quelques jours la base vie qui est installée devant le grand escalier de l'église de La Madeleine. Cela signifie en effet que les travaux du pronaos de La Madeleine vont très bientôt commencer.

1998, c'est la date depuis laquelle est installé un échafaudage de maintien. Il a permis d'éviter les éventuelles chutes de pierres liées à la présence d'une importante fissure, dans l'attente de la restauration de cette façade. Il était plus que temps que celle-ci soit entreprise.

Lors de la précédente mandature, une colonne test a pu être restaurée. On a pu comprendre la nature des désordres structurels. Par ailleurs, des études préalables réalisées en 2017 ont démontré que les chapiteaux risquaient également de perdre des éléments, ce qui a nécessité leur mise sous filet dans l'attente de la restauration de cette façade.

Pourquoi ne l'a-t-on pas fait avant ? C'est une question budgétaire. Même s'il y a une volonté de la Maire de Paris depuis la précédente mandature d'avoir un budget très conséquent, ce sont des coûts très importants.

L'opération de restauration dont il s'agit aujourd'hui va donc permettre la restauration de cette colonnade, de cette façade sud, la consolidation des maçonneries fragilisées, le nettoyage de l'ensemble des parements en pierre de taille, la réfection des sols, la réparation de la porte d'entrée, la restauration des grilles, la restitution des lampadaires disparus. 16 mois de travaux sont prévus pour un coût global de 10 millions d'euros et devraient ainsi se terminer en mai 2023.

L'église de La Madeleine est classée au titre des Monuments historiques depuis 1915 et fait aujourd'hui l'objet de nos débats. C'est une nouvelle démonstration pour nous, pour la Ville de Paris et la Maire de Paris, de cette volonté de sauvegarder ce patrimoine exceptionnel.

Cet édifice, conçu pour une église en 1763, a connu quatre architectes, Ivry, Couture, Vignon, et Huvé entre le XVIIIe et le XIXe siècle.

En 1806, Napoléon 1er souhaitait en faire, quant à lui, un temple d'inspiration gréco-romaine à la gloire de sa Grande Armée, avec 52 colonnes corinthiennes de 20 mètres de haut. L'église de La Madeleine telle qu'on la connaît aujourd'hui est donc celle imaginée par Napoléon. Terminé en 1842, cet édifice monumental redeviendra finalement une église en 1845. Je vous invite à découvrir l'exposition "Métamorphose d'une ville" sur les grilles de l'église de la Madeleine, conçue par les historiens de la Ville de Paris et que l'on a inaugurée avec la maire du 8e dans le cadre du Bicentenaire de Napoléon le 19 mai dernier.

Alors oui, 10 millions d'euros, c'est une somme très importante pour restaurer cette façade sud. Et plus encore en cette période de crise sanitaire que nous traversons, avec des dépenses et des manques de recettes hors norme, comme l'a appelé la Maire hier.

Ces recettes de bâches publicitaires, notamment lorsqu'il s'agit de restauration patrimoniale, sont au contraire à encourager. Car ces bâches sont temporaires, elles restent le temps des travaux effectifs, elles participent surtout à régler une facture souvent très élevée en raison du caractère patrimonial et monumental de ces édifices. Cela sera en tout cas aussi le cas pour la Trinité, dont le coût prévu est de 23 millions d'euros.

Depuis la précédente mandature, 5 de nos 28 opérations ont déjà bénéficié d'un bâchage publicitaire. Cher Jean-Noël AQUA, ce n'est pas une multiplication de petits pains, sinon on en aurait 28 sur 28, c'est bien plus compliqué que vous ne le pensez. C'est souvent parce que ce sont des édifices particuliers monumentaux qu'ils bénéficient de ce bâchage publicitaire.

La C.O.D.P. qui est soumise au vote de notre Assemblée aujourd'hui permettra, selon les hypothèses établies par Jean-Claude DECAUX du fait de l'emplacement de cette bâche rue Royale à proximité de la place de la Concorde et avec de l'autre côté, l'Assemblée nationale, une redevance totale qui pourrait s'élever à 8 millions d'euros. Je répète, 8 millions d'euros, sur un coût de 10 millions d'euros, avec une perception par la Ville d'une redevance minimum garantie de 6,5 millions d'euros, soit 65 % du total de l'opération.

Oui, dans le contexte budgétaire qui est le nôtre et que nul n'ignore, recourir à de telles recettes m'apparaît comme responsable et soucieux de nos finances publiques.

La bâche publicitaire ne sera installée qu'à partir des travaux effectifs et pour 16 mois. Le choix des annonceurs fera l'objet d'échanges entre la Ville de Paris, la mairie du 8e, le curé de la paroisse, le Père HORAIST en l'occurrence, et le Diocèse de Paris.

Enfin, je tiens à rappeler la démarche environnementale qui est la nôtre lorsqu'on recourt à un tel dispositif. C'est d'ailleurs l'un des trois critères de sélection auxquels les candidats sont soumis lors de la consultation, et la proposition de Jean-Claude DECAUX répond à cette exigence. Ces toiles sont fabriquées en Europe, elles sont produites dans des usines certifiées ISO 14001. Les bâches sont ensuite recyclées en France pour être réduites en granulés, qui sont ensuite réutilisés comme matière première. L'éclairage est assuré par des LED à basse consommation.

Pour terminer, je voudrais aussi remercier les mécènes, même si ce n'est pas dans ce projet de délibération, mais certains ont comparé le mécénat aux bâches publicitaires. Ce sont des dispositifs financiers totalement différents, ce sont souvent des gens passionnés de patrimoine. Je veux aussi les remercier.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karen TAÏEB.

Je prenais mon temps volontairement. L'hypoglycémie peut légitimement vous gagner. Nous avons encore une grosse demi-heure de débat.

De ce fait, je vais mettre aux voix le projet de délibération DAC 695.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 695).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la rénovation de la chapelle de la Sorbonne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 34 relatif à la rénovation de la Chapelle de la Sorbonne.

Catherine IBLED a la parole.

Mme Catherine IBLED. - Je vais prendre la parole pour Florence BERTHOUT. Le vœu a été présenté en 2e Commission.

Nous connaissons tous l'intérêt architectural de la chapelle de la Sorbonne, considérée comme un chef-d'œuvre de l'art classique français et classée Monument historique depuis 1887. Nous pouvons admirer la qualité artistique et l'intérêt patrimonial du tombeau du cardinal de Richelieu façonné par le sculpteur François Girardon.

Nous pouvons également admirer l'orgue commandé à Pierre-François Dallery au XVIIIe-XIXe siècle. Cette chapelle est le fruit de la volonté du cardinal de Richelieu, alors proviseur de la Sorbonne. Sa conception a été confiée à Jacques Lemercier et elle est située au cœur du Quartier Latin, partie intégrante de la Sorbonne, siège de l'université de Paris depuis le début du XIXe siècle, jusqu'à sa dissolution en 1970 et siège vivant de nombreuses institutions importantes de l'enseignement supérieur français.

Elle n'a certes plus vocation religieuse depuis 1957, à l'exception de l'obligation d'une messe anniversaire annuelle pour évoquer la mémoire du cardinal de Richelieu.

De sa dimension culturelle, nous sommes passés clairement à une dimension culturelle, comme en témoignent les nombreuses expositions organisées jusqu'au début des années 2000.

Mais malheureusement, la chapelle est depuis de longues années fermée au public parisien, car en très mauvais état. Le public doit pouvoir à nouveau y accéder et pouvoir visiter la chapelle, c'est un joyau de la Ville de

Paris, tout en préservant également son caractère historique et universitaire, dans une démarche durable et culturelle.

C'est pourquoi notre demande est simple. Nous souhaitons savoir si un projet de rénovation est envisagé pour rendre la chapelle accessible au public.

Enfin, ce projet intégrera-t-il une dimension culturelle ambitieuse, faisant appel à toutes les parties prenantes ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED, pour la présentation de ce vœu n° 34.

Je donne la parole à Karen TAÏEB pour vous répondre.

Après, les explications de vote, c'est toujours après la réponse de l'adjointe ou de l'adjoint. J'ai deux explications de vote. Je n'oublierai personne au bord du chemin. Karen TAÏEB, c'est à vous.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Catherine IBLED, pour ce vœu qui me permet d'évoquer non seulement la chapelle de la Sorbonne, un haut lieu patrimonial de notre ville, et ce projet que la Maire de Paris portait pendant la campagne électorale et sur lequel nous travaillons depuis plusieurs mois avec mes collègues Marie-Christine LEMARDELEY et Carine ROLLAND.

La chapelle de la Sorbonne conjugue nos trois délégations, à la fois universitaire, culturelle, et évidemment patrimoniale.

L'ambition est double. Il s'agit à la fois de restaurer et créer un lieu culturel. La restauration de la chapelle de la Sorbonne est à l'étude depuis la précédente mandature, Pierre-Antoine GATIER, architecte en chef des Monuments historiques, nous a présenté ses conclusions en janvier 2020. Avec mes collègues, nous échangeons régulièrement avec la Direction des Affaires culturelles, le Rectorat, la DAE.

Dans un premier temps, il a été décidé d'expérimenter des projets culturels pour mieux appréhender le site dans sa dimension patrimoniale et surtout d'accueil de publics. Nous espérons conduire cette première programmation expérimentale à l'automne prochain.

Reste le sujet de la restauration sur lequel nous réfléchissons éventuellement à une possibilité de mécénat. Nous partageons tous le souhait de faire de cette chapelle de la Sorbonne un lieu qui se visitera ou se revisitera pour ses qualités architecturales et historiques, et qui reprendra vie à travers le spectacle vivant, les expositions, les concerts.

J'émettrai donc un avis favorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karen TAÏEB.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

Tout d'abord, Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - La magnifique chapelle de la Sorbonne est petite par sa taille mais grande par les héritages qu'elle porte et les transmissions qu'elle lègue. Un héritage patrimonial et culturel déjà évoqué, un héritage universel parce qu'elle est située dans l'emprise de la Sorbonne, un héritage religieux, elle porte le nom de Sainte Ursule, et un héritage mémoriel important car sa crypte est l'écrin de nombreuses tombes. C'est une nécropole.

Outre le mausolée du cardinal de Richelieu, bienfaiteur de la Sorbonne, repose à ses côtés la quasi-totalité de ses héritiers. Mais elle est aussi la dernière demeure de 12 résistants de la Seconde Guerre mondiale morts pour la France, 10 instituteurs et professeurs et 2 étudiants. En 1952, sont déposées les cendres de 4 des 5 martyrs du lycée Buffon. Ils avaient entre 15 et 18 ans lorsque le 11 novembre 1940, ils ont défié l'occupant et rejoint dans un mouvement patriotique les quelques milliers de lycéens et d'étudiants rassemblés à l'Arc de Triomphe pour honorer la tombe du Soldat inconnu.

Engagés dans la Résistance, au mouvement des Francs-tireurs et partisans dès 1941, ils sont arrêtés et fusillés le 8 février 1943.

Le 8 février 2013, un hommage des collégiens et lycéens du lycée Buffon leur rend hommage à travers une célébration. La chapelle de la Sorbonne s'inscrit dans une histoire forte qui rassemble. C'est un lieu de mémoire et un lieu lié à la transmission des savoirs, depuis le premier collège de théologie séculier de l'université de Paris.

Ce n'est pas par hasard que le Président de la République choisit la cour devant la chapelle de la Sorbonne pour l'émouvante cérémonie en hommage à Samuel Paty le 21 octobre dernier.

Le projet présenté d'un lieu culturel ouvert au plus grand nombre ne peut faire l'impasse de l'histoire déjà inscrite dans cette chapelle et de sa nécropole, ne serait-ce qu'en vertu de l'article 16.1.1. du Code civil, qui dispose

que le respect du corps humain ne cesse pas après la mort. Les restes des personnes décédées, y compris les cendres et celles dont le corps a donné lieu à crémation, doivent être traités avec respect, dignité et décence.

Nous voterons donc en faveur de ce vœu, mais serons particulièrement vigilants que la programmation en question prenne bien en compte la vocation première et mémorielle de ce lieu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne BIRABEN.

J'ajouterai à vos propos, en associant Marie-Christine LEMARDELEY, que la crypte de la chapelle de la Sorbonne rappelle le souvenir de Jean Zay, grand Ministre de l'Education nationale, assassiné par les nazis en 1944.

Je donne la parole à Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA. - Le groupe centriste joindra ses suffrages en faveur de ce vœu, pour trois raisons.

Premièrement, parce que dans le 5e arrondissement, depuis plus de huit ans, nous avons entrepris de soutenir toutes les initiatives des universitaires, mais aussi des amoureux du patrimoine et je l'espère maintenant également, de la Mairie de Paris, pour restaurer ce beau lieu.

On se souvient de la phrase, "Paris vaut bien une messe". Ma foi, la Sorbonne vaut bien une chapelle restaurée qui tienne sur ses fondations et accueille les morts, on en a parlé, mais également les vivants.

Deuxième motif, permettez-moi cette fidélité à un souvenir d'enfance, autant je me suis endormi et continue de m'endormir sur les lectures de Beauvoir, autant les péripéties et les aventures du cardinal Richelieu ont fondé mon attachement à la littérature française, mais aussi peut-être à la civilisation française.

Pour terminer, je crois que nous devons cette restauration aux habitants du 5e arrondissement, aux étudiants du 5e arrondissement, mais plus largement à tous les habitants, tous les étudiants, tous ceux qui s'intéressent au patrimoine historique français, et plus généralement à l'enseignement supérieur. C'est pourquoi nous soutenons ce vœu formé par Mme BERTHOUT et le groupe progressiste.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre CASANOVA.

Je mets aux voix le vœu n° 34 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu est adopté. (2021, V. 184).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons fini avec les dossiers de la 2e Commission.

Nous ouvrons nos travaux concernant la 3e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la 3e Commission s'est réunie le mercredi 26 mai, où 26 projets de délibération ont été présentés ainsi que 7 amendements et vœux qui n'ont pas fait l'objet de présentation.

Les travaux de la Commission ont permis la présentation des projets de délibération portés par David BELLARD, notamment concernant la participation au budget participatif de l'association "Bruitparif", ou encore la convention de financement avec la PAM 75 sur la gratuité du tarif usagers dans le cadre de la vaccination Covid.

Cela a aussi été l'occasion de répondre à des interrogations sur la cartographie des enlèvements de véhicules sur voirie, ou encore le relevé annuel des indemnités amiables, que M. BELLARD s'est engagé à communiquer à la Commission à la demande de plusieurs membres de notre Commission, et dans l'idéal avant ce Conseil de Paris. Je ne crois pas que cela ait encore été fait.

Nicolas NORDMAN a poursuivi avec la présentation de la future Police municipale parisienne. Le projet de délibération présenté est important et permet à Paris de rentrer dans le droit commun sur ce sujet. La réunion de la 3e Commission s'est tenue le même jour que celui de la parution au Journal Officiel du texte permettant la mise en place de cette police municipale.

La direction générale des collectivités locales était présente lors de notre Commission et a rappelé le travail très étroit mené en lien avec les services de la Ville sur l'intégration des agents actuels de la DPSP et la création des corps de policiers parisiens, qui seront homogènes à ceux de la Police municipale territoriale.

Suite à ces présentations, différentes interpellations ont eu lieu de la part des membres de la Commission. Je ne doute pas que le débat va se poursuivre dans notre hémicycle aujourd'hui, de façon apaisée, et évidemment respectueuse.

Je tiens à remercier la Direction des Finances de la Préfecture de police pour sa présentation du compte administratif du budget spécial 2020, qui a été fortement impacté par la crise sanitaire, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Je vous remercie, chers collègues, pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente de la 3e Commission, chère Lamia EL AARAJE.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux travaux de remise en état de la voirie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose donc d'examiner tout d'abord un vœu n° 35 relatif aux travaux de remise en état de la voirie.

C'est Pierre-Yves BOURNAZEL lui-même qui le présente.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2015, il y a eu un changement de la stratégie de la Ville de Paris concernant l'entretien de notre voirie. Jusque-là, dans le cadre de la remise en état des chantiers de voirie s'appliquait la règle des travaux pour le compte de tiers. En effet, les travaux de remise en état de la voirie incombait à la Ville elle-même, qui les refacturait ensuite aux opérateurs.

Ce mode de gestion que l'on a connu du temps de la mandature de Bertrand DELANOË permettait une certaine réactivité, une garantie de la qualité de la remise en état et surtout un contrôle du respect de l'esthétisme parisien.

La Ville de Paris a préféré confier alors la réfection de la voirie aux opérateurs eux-mêmes après l'exécution de leur chantier, ce que j'avais regretté.

Ce changement de méthode a produit des effets directs sur l'organisation, la qualité et la sécurité de l'espace public. Des délais très allongés de remise en état, souvent un manque d'harmonisation de la qualité des travaux, et la multiplication des accidents de piétons et vélos sur la voirie.

La Ville de Paris a fait le choix de réduire ses propres effectifs compte tenu du fait que cette charge incombait désormais à des opérateurs extérieurs. Ce choix de l'Exécutif municipal en 2015, de changement de méthode, a conduit à une dégradation globale continue de l'état de la voirie de notre Capitale.

Il m'apparaît nécessaire de revenir à un mode de gestion directe par les services de la Ville de Paris, dans l'intérêt de Paris, des Parisiennes et Parisiens, pour la beauté de Paris et la qualité de notre espace public. Je l'avais d'ailleurs proposé lors du débat démocratique municipal de 2019 - 2020.

Ce vœu est simple. Il propose à la Ville de Paris de mettre fin à la réforme mise en place en 2015, qui confiait alors aux opérateurs le soin d'effectuer les travaux de remise en état de la voirie post-chantiers, et de reprendre la maîtrise de sa voirie pour les Parisiennes et Parisiens, et faire en sorte que notre voirie soit mieux organisée, mieux gérée, et que chacun apprécie l'espace public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, cher Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est à Jacques BAUDRIER pour répondre au nom de l'Exécutif.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Conseiller.

Comme vous l'avez dit, il y a une évolution à partir de 2015. La Ville de Paris a fait le choix de rejoindre la plupart des grandes villes françaises qui fonctionnent sur le mode actuel, c'est au concessionnaire...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Peut-on faire un peu de silence s'il vous plaît ? Il y a un bruit de fond. On en a encore pour une vingtaine de minutes avant la suspension. Que l'on écoute Jacques BAUDRIER dans le calme.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je disais que la Ville de Paris a rejoint la plupart des grandes villes françaises qui fonctionnent sur le mode actuel, c'est-à-dire que c'est aux concessionnaires de réaliser des travaux de réfection des fouilles, suite à leurs interventions.

De ce fait, cela permet à la Direction de la Voirie et des Déplacements, et à ses agents, de se concentrer sur leur mission première, la réalisation et le suivi des travaux et de l'entretien de la voirie, et pas sur ces travaux qui, logiquement, doivent être réalisés par les concessionnaires. De fait, le règlement de voirie a évolué en ce sens.

En tant qu'adjoint ayant suivi les chantiers, je suis très attentif à ce que les concessionnaires réalisent ces travaux de réfection des fouilles dans les meilleures conditions. Certains d'entre eux, par exemple la C.P.C.U., ont adopté des stratégies assez simples qui font qu'ils ne payent leurs entreprises qu'après les contrôles de réfection de ces fouilles, ce qui est particulièrement efficace. Il est vrai que pour certains autres, la qualité des réfections est inégale et je m'emploie, en tant qu'élus au suivi des chantiers, à les mettre devant leurs responsabilités.

Ainsi, nous avons créé un comité de coordination des chantiers, et le premier message que j'ai pu passer à tous les concessionnaires, y compris en présence dans une autre réunion de l'ensemble des maires d'arrondissement, très mobilisés à juste titre sur cette question, est qu'il leur incombait de respecter le règlement de voirie, donc de remettre en état de la meilleure façon possible ces fouilles dans un délai de 30 jours. Ce message assez ferme leur est passé très régulièrement.

De plus, nous développons le nombre de sanctions et d'amendes qui leur sont attribuées. Nous avons prévenu que nous souhaitons maintenant systématiquement mettre en demeure les concessionnaires qui ne respectent pas le délai de 30 jours pour remettre en état l'espace public.

Plus globalement, avec la démarche "Embellir votre quartier", nous allons rassembler l'ensemble des chantiers dans un même quartier durant une même période de temps et dans un même ensemble géographique, ce qui va nous permettre de beaucoup mieux suivre la réalisation de l'ensemble des chantiers, y compris de ces fouilles.

De notre point de vue, il ne nous semble pas nécessaire de revenir à un système précédent, extrêmement lourd du point de vue comptable et organisationnel. Tout est mis en œuvre pour que les concessionnaires assument leurs responsabilités de la meilleure façon, comme c'est le cas dans la plupart des grandes villes.

C'est pourquoi, Monsieur le Conseiller, je vous demanderai de retirer votre vœu, ou j'émètrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

Demande d'explication de vote du groupe Changer Paris. C'est Franck LEFEVRE qui va la faire.

M. Franck LEFEVRE. - Mes chers collègues, lors de la refonte du règlement de voirie en 2015, nous nous étions opposés à la suppression du compte de tiers.

À raison, car cette réforme était une erreur qui a entraîné de nombreuses conséquences négatives sur la voirie parisienne : mauvaise coordination des intervenants, malfaçons sur les chantiers, délais très peu respectés, puisqu'un an après la mise en place de la réforme, 70 % des chantiers de remise en état de la voirie parisienne étaient en retard, selon le bilan établi par la direction de la voirie, à l'époque présenté en 3e Commission.

Cet échec est imputable à un principe difficilement applicable, la réalisation de l'essentiel des travaux par les tiers eux-mêmes, mais aussi certainement à un suivi défailant de la mairie, et à une mauvaise surveillance des travaux de remise en état.

On ne peut toutefois expliquer l'état déplorable de la voirie parisienne en ce moment, sans évoquer un budget consacré aux travaux et à l'entretien de la voirie communale en baisse, chute de 14 % au budget 2021, soit 3,2 millions d'euros en moins.

À cela s'ajoutent les lubies idéologiques de la mairie qui n'arrangent en rien l'espace public. Un retour à la situation antérieure n'est malheureusement pas envisageable à court terme, car les travaux pour le compte de tiers nécessitent, selon nous, un suivi local qui ne pourrait pas être assuré par les sections territoriales de la Direction de la Voirie, dont le nombre a été fortement réduit en passant d'une section de voirie par arrondissement à six sections seulement totalement dans Paris.

Ainsi, une nouvelle réforme doit préalablement passer par une réflexion sur l'organisation des services de la DVD et par un bilan actualisé de la réforme de 2015.

Par conséquent, dans l'attente de ces prérequis, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce vœu. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette explication de vote.

Je pense que vous le maintenez, Pierre-Yves BOURNAZEL...

Je mets aux voix le vœu n° 35, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le vœu n° 35 est repoussé.

2021 DVD 54 - Aménagements des stations Véligo le long du tramway T3 Ouest. - Demandes de subventions auprès d'Ile-de France Mobilités.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 54 : aménagement des stations Véligo le long du tramway T3 Ouest, demande de subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités.

La parole est à Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Ce projet de délibération est l'occasion de rappeler qu'Ile-de-France Mobilités a élaboré un schéma directeur de stationnement vélo en gare et en station, qui s'appelle

Véligo, qui propose dans ce cadre des subventions aux communes permettant de financer et d'exploiter ces équipements.

- 5 équipements pourraient être ainsi intégrés à ce dispositif dans le cadre du prolongement du T3 Ouest jusqu'à la porte Dauphine dans le 16e arrondissement, cher à mon collègue Francis SZPINDER.

- 3 stations en libre-service porte Dauphine, porte Maillot et porte de Champerret.

- 2 stationnements en consigne sécurisée, situés dans ce projet de délibération porte Dauphine et porte Maillot.

Je salue l'engagement de la Région Ile-de-France, mobilisée pour faciliter et encourager la pratique du vélo notamment à Paris, où nous faisons face à un double enjeu : sécuriser les trajets des cyclistes et leur permettre de stationner leur vélo sans crainte de ne retrouver que le cadenas en fin de journée.

Je soutiens donc cette demande de la Ville de Paris qui souhaite s'appuyer sur l'action de la Région Ile-de-France pour aménager plusieurs espaces de stationnement cycliste dans le cadre de ce prolongement du T3 attendu.

Les emplacements évoqués restent à discuter, car nous avons pris l'engagement devant les habitants du 17e arrondissement, de prolonger la promenade Pereire jusqu'à la porte Maillot. C'est un projet de mandature soutenu par Christophe NAJDOVSKI, qui ne doit pas être empêché par l'installation d'autres équipements. J'invite au pragmatisme et à la discussion.

L'emplacement de la consigne sécurisée porte Maillot, tel qu'il a été plus ou moins précisé dans ce projet de délibération et son annexe, doit absolument être revu. Et revu avec les directions en charge de l'aménagement de l'extension de la promenade végétalisée Pereire. On ne peut pas opposer la végétalisation à la mobilité, notamment un parc de stationnement pour vélos. Il y a d'autres endroits possibles porte Maillot.

J'invite donc les services et la Ville à rechercher des lieux compatibles, car nous avons naturellement besoin d'un parc de stationnement de vélos financé par Ile-de-France Mobilités et la Région Ile-de-France, à la porte Maillot.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 17e arrondissement.

Je donne la parole à David BELLARD pour vous répondre.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur BOULARD, pour votre intervention.

Comme vous le savez, notre Ville porte une politique extrêmement volontariste de développement de la pratique du vélo.

Pour mener à bien cette transition, nous mettons en œuvre un réseau continu et sécurisé de pistes cyclables. Nous soutenons les acteurs composant l'écosystème vélo et nous développons différentes offres de stationnement vélo. C'est d'ailleurs l'objet de ce projet de délibération.

Dans la droite ligne des objectifs de la loi LOM et en partenariat, en effet, avec Ile-de-France Mobilités, nous accélérons le développement des solutions de stationnement vélo sécurisé, le vol des vélos est aujourd'hui un des premiers freins à la pratique de vélo. C'est une demande extrêmement forte des usagers, dans un contexte d'ailleurs, je le souligne, d'explosion de la pratique vélo. Nous avons enregistré ces derniers jours des records de fréquentation sur un certain nombre de pistes cyclables.

Nous avons notamment pour projet d'aménager, vous l'avez rappelé, 5 nouveaux sites de stationnement le long du T3 Ouest, 3 en libre-service aux abords de la porte Dauphine, porte Maillot et porte de Champerret, et 2 sites de stationnement en consigne aux abords de la porte Dauphine et, j'y reviendrai, de la porte Maillot. Ces deux derniers projets prendront la forme des vélos stations aménagées récemment à gare Montparnasse ou gare de Lyon.

Au total, c'est un projet significatif, puisque ce sont entre 500 et 600 nouvelles places de stationnement qui seront ainsi créées.

Les emplacements exacts de ces nouveaux sites de stationnement vélo sécurisé seront stratégiques, puisqu'il faudra offrir la plus grande fluidité possible aux personnes qui cumuleront transport en commun et vélo pour les trajets du quotidien, et cela en proposant des aménagements qui correspondent aux attentes des riverains.

Ces sites seront donc choisis en étroite collaboration notamment avec les mairies d'arrondissement concernées.

Concernant l'emplacement de la station sécurisée que vous évoquez, nous recherchons, et nous avons eu l'occasion d'échanger ensemble, actuellement une emprise qui permette de concilier à la fois l'offre de stationnement sécurisé sur la future porte Maillot et la promenade plantée telle que vous l'avez souligné.

Pour permettre à la Ville de lancer la demande de subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités, il nous fallait proposer un projet, même si celui-ci n'est pas définitif, donc nous continuons à discuter et à chercher une emprise qui nous convienne à toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLARD.

Je mets aux voix le projet de délibération DVD 54.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 54).

2021 DVD 56 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner encore le projet de délibération DVD 56, puis nous suspendrons la séance. Je dis cela, parce qu'il sera 13 heures.

Les vœux n^{os} 36 à 42 passeront donc vers 17 heures, quand nous reprendrons les travaux de la 3e Commission.

Je donne la parole à Catherine IBLED, pour intervenir sur ce projet de délibération DVD 56.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une nouvelle fois, nous allons voter un projet de délibération DVD 56, pour indemniser des personnes victimes d'accidents corporels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris, pour 123.945 euros.

Je dois vous l'avouer, j'ai vraiment le désir ardent de ne plus avoir à voter ce type de projet de délibération, mais pour le moment, c'est utopique. La réalité du moment n'est malheureusement pas le cauchemar que vivent ces personnes comme de nombreux Parisiens qui ne se manifestent pas systématiquement, au regard de l'état catastrophique de la voirie parisienne.

J'ai fait les comptes, nous en sommes à plus de 630.000 euros versés depuis le début de l'année, mais j'ai comme l'impression que Conseil après Conseil, cet état de fait ne vous préoccupe pas trop. 636.000 euros, cela fait quand même pourtant beaucoup de nids-de-poule qui auraient pu être réparés.

Ces accidents corporels parfois matériels sont la conséquence directe de l'état de la vétusté de notre voirie, et j'ajouterai, de la chaussée. Là, ce n'est pas l'Etat qui est fautif ou encore la Région, c'est bien la Ville de Paris.

Alors, quand allez-vous vraiment mettre un coup d'accélérateur sur la rénovation et l'entretien de la voirie, après avoir tant d'années fait du laisser-faire ? Mme la Maire pense peut-être déjà à un autre bureau de la République, mais nous lui demandons d'abord de s'occuper du quotidien des Parisiennes et Parisiens, ce pour quoi elle a été élue.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Je donne la parole à David BELLARD pour vous répondre.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Catherine IBLED.

Comme à chaque Conseil en effet, nous sommes amenés à voter un certain nombre d'indemnisations amiables, ici vous l'avez rappelé à hauteur de 123.945 euros, à destination de 13 usagers de l'espace public parisien. Ces indemnisations, je le rappelle pour l'ensemble des élus siégeant à notre Conseil, permettent de dédommager des personnes qui ont été victimes d'accidents du fait d'un défaut sur la voie publique.

Conseil après Conseil, j'entends que vous tentez de faire de ce projet de délibération un objet de polémique politicienne, mais je tiens une nouvelle fois à vous apporter un certain nombre d'éléments concrets.

D'abord, le nombre d'accidents reste globalement stable depuis plusieurs années. Et une lecture sur les 3 ans ne montre aucune tendance haussière sur l'ensemble des arrondissements, mais des situations qui restent extrêmement disparates, par exemple, en augmentation dans le 16e, mais en diminution dans le 19e arrondissement.

Ensuite, il a toujours existé dans la Capitale comme dans toute collectivité, des mécanismes qui permettent ce type d'indemnisation à l'amiable. Gauche, droite, Paris a été et est encore une ville dense, où plus de 4 millions de personnes, hors période Covid bien sûr, transitent quotidiennement. Les causes d'accident sont donc infinies et vouloir politiser ce projet de délibération est, d'une certaine manière, assez malhonnête.

Toutefois, doit-on s'en satisfaire ? Evidemment, non. C'est la raison pour laquelle des efforts uniques sont déployés pour améliorer l'entretien de nos chaussées, et que des travaux de réfection et de transformation de nos rues et de nos trottoirs sont évidemment menés.

Comme à chaque fois, votre intervention et ce projet de délibération me permettent de remercier une nouvelle fois les agents de la Ville qui se mobilisent malgré les conditions de travail extrêmement difficiles, avec le contexte sanitaire que nous connaissons aujourd'hui et la violence des réseaux sociaux durant ces dernières semaines.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLARD.

Je mets aux voix ce projet de délibération DVD 56.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 56).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris et est relative à l'évolution des mobilités à Paris.

La deuxième question d'actualité est posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et concerne le déploiement de la Zone à faibles émissions métropolitaine.

La troisième question, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris, pour faire de Paris une ville exemplaire en matière de lutte contre l'ubérisation.

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris est relative à la création d'une Maison de l'Afrique à Paris.

La cinquième question émane du groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police et concerne l'arrêté préfectoral portant interdiction des distributions à titre gratuit sur le secteur de Stalingrad.

La sixième question, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris est relative à l'esthétisme et mobilier urbain.

La septième question, posée par le groupe Paris en commun, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à la scène de crack à Stalingrad et au Jardin Eole et sur la présence d'un campement au square Villemin (10e).

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris, concerne la politique de la Ville vis-à-vis de ses agents dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique et de la protection des agents.

Informations sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il est 13 heures. C'est parfait.

Simplement, en termes d'information sur notre séance. Comme vous le savez, à 14 heures 30 nous aurons les questions d'actualité. Si leur durée est habituelle, autant habituelle, nous pourrions commencer vers 16 heures l'examen de la proposition de délibération du groupe Communiste et Citoyen.

Ensuite, nous continuerions à partir de 17 heures les dossiers de la 3e Commission, ce qui permettrait, c'est surtout l'information que vous attendez, j'imagine, pour beaucoup d'entre eux, puisque ce sera un autre moment fort de cette séance du Conseil de Paris, de commencer vers 18 heures l'examen des projets de délibération DRH 32 et DPSP 6 sur la création d'une Police municipale.

Si on maîtrise collectivement notre temps, comme on le fait de façon assez remarquable, tous groupes confondus, nous pourrions terminer ce débat avant la suspension de séance à 20 heures.

Voilà les informations, chers collègues, que je voulais vous donner. Je vous souhaite un excellent appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

I - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'évolution des mobilités à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous ouvrons nos questions d'actualité avec une première question posée par le groupe Changer Paris.

Je ne sais pas qui pose la question. Allez-y, je vous en prie, Monsieur VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, vous avez annoncé votre intention d'instaurer en 2022 une zone à trafic limité englobant tout le secteur Paris Centre et la rive gauche entre le boulevard Saint-Germain et les quais.

Ce projet aura des répercussions très importantes pour tous les Parisiens, les Franciliens et même plus largement, car il s'agit du cœur de Paris, le cœur de la Capitale. Ce que vous présentez comme un projet d'apaisement est en réalité un projet de ségrégation territoriale et d'asphyxie de la Capitale. Cette ghettoïsation du centre de Paris créera deux types de Parisiens : les habitants de la future zone et les autres qui, avec les banlieusards, subiront la double peine, l'exclusion territoriale et les nuisances engendrées par les reports de trafic et le déplacement de la pollution. Le boulevard Saint-Germain et les grands boulevards deviendront des rocade routières, sans parler des petites rues des arrondissements limitrophes, engorgées.

Comme l'a montré l'Institut des politiques publiques, la fermeture des voies sur berges, certes un confort pour les promeneurs, a entraîné 15 % de congestion en plus à Paris, et la population subissant une dégradation de la qualité de l'air est devenue deux fois supérieure à celle ayant bénéficié d'une amélioration.

Quelles sont les études prévues pour évaluer les reports de circulation sur les autres arrondissements, voire sur les communes limitrophes ? Si votre projet est la lutte contre la pollution et les nuisances sonores, pourquoi vous n'envisagez-vous pas d'ouvrir la future zone aux véhicules électriques ?

Nous avons été et restons favorables au développement du vélo à Paris, mais sans tomber dans l'illusion du tout-vélo. Tous les trajets ne peuvent se faire à vélo, et tout le monde ne peut pas faire du vélo, prendre le métro ou payer le taxi. Ne faisons pas des personnes âgées et des familles avec de jeunes enfants les premières exclues d'une politique trop dogmatique. Quelle garantie pouvez-vous apporter aux habitants de Paris Centre, qui ne doivent pas être empêchés de recevoir leurs amis et leur famille, obligés de se déplacer en voiture ?

Cette mesure est aussi dangereuse pour le rayonnement et le dynamisme de la Capitale. Paris est une ville-monde, une métropole européenne, un "hub" européen, la capitale administrative, économique et culturelle de la France. Paris ne doit pas devenir une ville-musée avec un centre essentiellement touristique et dévitalisé, accélérant l'exode des familles. Il est nécessaire que Paris reste accessible aux activités économiques, aux artisans, à tous ceux qui travaillent ou qui viennent profiter de son offre culturelle exceptionnelle.

Pouvez-vous donc nous confirmer que le seul transit sera interdit, et non pas l'accès à la zone à trafic limité ? En pleine crise post-Covid, ce serait une tragédie de priver les hôtels, les restaurants, certaines catégories de commerces et les entreprises d'une partie de leur clientèle, qui ne peut se déplacer qu'en voiture.

Enfin, nous aimerions savoir quel type d'équipement, quel budget et quelles ressources seront consacrés à la surveillance de la circulation dans ce ghetto. Ce n'est pas un investissement anodin, et je suppose d'ailleurs que vous reviendrez sur votre hostilité à la vidéoprotection. Quelles infrastructures allez-vous déployer ? Quel sera le coût du dispositif ? Quel sera son budget annuel de fonctionnement ?

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur VÉRON.

Je donne la parole à David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, cher collègue, pour cette question qui me permet de revenir sur l'ambition de la transformation de l'espace public que nous voulons et que nous portons pour ce mandat.

C'est en effet une réelle reconquête que nous engageons pour faire la part belle aux piétons, au vélo, aux transports en commun et à la nature en ville. Nous menons une politique qui vise à apaiser la ville, à lutter contre la pollution de l'air et la pollution sonore dues au trafic routier, et cette politique se traduit notamment par le projet de zone à trafic limité de Paris Centre et Saint-Germain, qui est un engagement de notre campagne électorale et qui a été rappelé à plusieurs reprises par la Maire de Paris.

Cette Z.T.L., cette zone à trafic limité vise en effet à supprimer ou à réduire drastiquement les déplacements de transit en voiture, camion, scooter et moto, donc les trafics qui traversent cette zone sans y réaliser une activité. Ce sont 350.000 véhicules motorisés qui traversent cette zone chaque jour, dont plus de la moitié n'est due qu'à ce fameux trafic de transit.

Nous portons donc ici un projet d'apaisement du cadre de vie des riverains et des riveraines, qui s'inscrit dans la droite ligne de la politique de réduction du trafic non essentiel que nous menons. Ce n'est d'ailleurs pas une

exception parisienne, puisque des projets similaires ont déjà été menés dans les centres-villes de Madrid, Milan, Londres, Nantes ou Rome et, jusqu'à preuve du contraire... Jusqu'à preuve du contraire, ces villes n'ont pas périclité.

Bien entendu, ce dispositif prévoit de garantir des accès à la zone pour certaines catégories d'usagers comme, bien évidemment, les résidents, les commerçants et leurs clients, les personnes à mobilité réduite ou encore les professionnels, et je vous le redis ici, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, notamment dans nos paroles publiques, les motorisés qui contribuent à la vitalité économique du Centre de Paris et du quartier Saint-Germain pourront bien sûr continuer à y accéder.

Le périmètre exact de ces ayants droit, leur régime d'autorisation, les systèmes à utiliser pour les obtenir, tout cela sera discuté dans les différents ateliers de concertation que nous menons actuellement, parce que oui, nous concertons sur les modalités de réalisation de cette zone à trafic limité. En outre, un travail est engagé avec les communes avoisinantes et l'ensemble des parties prenantes pour répondre aux besoins et aux impératifs de l'ensemble de celles et ceux qui peuvent être impactés par cette zone à trafic limité.

Enfin, je vous le redis. Cette zone à trafic limité, elle s'inscrit dans une politique qui est une politique d'ensemble et qui est une politique cohérente, rues aux écoles, démarches quartiers, Plan Vélo, transformation du périphérique, baisse de la vitesse. C'est donc, effectivement, une vision d'ensemble que nous portons et une politique de réduction de la place de l'automobile pour répondre aux grands enjeux qui sont ceux de notre Capitale, les enjeux de dérèglement climatique et des enjeux de santé publique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD.

Je redonne la parole à M. VÉRON, comme prévu dans notre règlement intérieur.

M. Aurélien VÉRON. - Par conséquent, pas d'études d'impact, on saute dans l'inconnu, une concertation en cours sur un projet qui devrait mettre des années à se mettre en place et qui va être mis en place brutalement comme la rue de Rivoli, et nous finirons avec une "usine à gaz", des agents municipaux et une police qui ne sauront pas comment cela fonctionne, comme cela a été le cas rue de Rivoli où, pendant des mois, les riverains étaient stoppés - cela m'est moi-même arrivé, malgré ma carte, ils ne comprenaient pas comment cela fonctionnait. Ainsi, nous entrons dans une aire de bureaucratie, de paperasse, de tracasseries, avec des agents municipaux dépassés parce qu'ils ne savent pas comment cela fonctionne. Il y a encore des riverains aujourd'hui qui ne savent pas qu'ils peuvent emprunter la rue de Rivoli ; je ne vous raconte pas demain pour la zone à trafic limité !

Vous justifiez la mise en place d'un ghetto en nous expliquant que c'est le sens de l'histoire. C'est vrai, des villes ont mis en place depuis longtemps des zones à trafic limité, qui n'ont rien à voir avec Paris. A Madrid, les grands axes sont libres et fluides, ils ont fermé des quartiers comme le Sentier ou le Marais, pas l'intégralité de la zone. A Oslo, on revient, à Amsterdam, ce sont de petites zones avec de grands parkings limitrophes. Où sont les parkings parisiens, quels seront les accès à ces parkings ?

Tout cela, saupoudrer des blocs de béton et faire pousser des plots jaunes n'est pas une stratégie d'ensemble pour la circulation à Paris. Vous ne réfléchissez pas à ce que vous faites, vous déployez des fermetures de manière bricolée et improvisée. Cela ne marche pas ainsi, une ville comme Paris ! Et on se rend compte aujourd'hui des reports, des impacts, des déplacements de la pollution, de la paralysie de la vie active et économique des Parisiens. Vous avez aujourd'hui des écoles qui ferment ; rue des Archives, l'école a fermé car il n'y a plus assez de familles et d'enfants pour l'occuper. Demain, vous n'aurez que du Airbnb, vous n'aurez que des résidences secondaires dans le Centre. C'est cela, le sens de l'histoire ? Je crois que vous faites un contresens en comparant ce qui n'est pas comparable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien, merci, c'est toujours réjouissant de voir qu'il y a plusieurs oppositions, enfin plusieurs visions qui s'opposent, de la ville. Nous sommes, nous, porteurs d'une vision qui a été portée par les Parisiennes et les Parisiens, que ce soit d'ailleurs celles et ceux du Centre ou celles et ceux de Paris, et je crois que la noblesse de la politique, c'est aussi de savoir porter les engagements, de les réaliser. En tous les cas, moi, c'est ma pratique politique, qui consiste d'abord, dans la clarté, à dire ce que l'on va faire, puis, dans la même clarté, dans la concertation, faire ce qu'on a dit que l'on ferait.

Et, oui, la question de la lutte contre la pollution, notamment en diminuant la présence des véhicules thermiques qui polluent, est un sujet sur lequel nous nous sommes engagés depuis longtemps. Cela étant, il n'y a pas beaucoup de changement par rapport à ce qu'on avait connu ensemble dans cet hémicycle, pour ceux qui y étaient, dans la mandature précédente, lorsque nous avons porté le projet de piétonnisation des quais. Je constate qu'aujourd'hui, plus grand monde, même si vous avez été nombreux parmi les maires d'arrondissement d'opposition à aller devant les tribunaux pour essayer d'empêcher cela, je constate que les Parisiennes et les Parisiens ont plutôt accueilli et accompagné cette proposition et que personne ne souhaite revenir en arrière.

Alors, comme on ne revient pas en arrière, eh bien nous allons poursuivre ce pour quoi les Parisiens nous ont demandé d'être à l'endroit où nous sommes, d'occuper ces responsabilités, et nous allons continuer à transformer notre ville.

Je vous remercie.

II - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au déploiement de la Zone à faibles émissions (Z.F.E.) métropolitaine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante, question posée par le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous ne cessons de le rappeler, les chiffres retraçant le nombre de décès dus à la pollution atmosphérique chaque année dans notre pays, particulièrement dans l'agglomération parisienne, sont alarmants. Ce sont 6.000 décès prématurés dus chaque année à la pollution atmosphérique que nous recensons dans la Métropole. Ces chiffres nous invitent à agir vite et de façon concernée, et c'est ce que fait la Métropole du Grand Paris.

L'objectif partagé est de zéro véhicule thermique dans la Métropole à l'intérieur de l'A86 à l'horizon 2030, et une nouvelle étape a été franchie hier dans la mise en place de la Zone à faibles émissions, avec l'application de l'interdiction de circuler pour les véhicules affichant la vignette Crit'Air 4. Les voitures concernées ne sont désormais plus autorisées à circuler en journée, du lundi au vendredi, à l'intérieur de l'A86, alors que les bus, cars et camions Crit'Air 4 y sont totalement interdits en journée. Le déploiement de la Z.F.E. se fait donc pas à pas, nous permettant de tendre encore davantage vers nos objectifs de réduction de la pollution atmosphérique et des différentes nuisances produites par le trafic routier.

Les élus écologistes se réjouissent qu'après des décennies d'alertes, cette problématique fasse désormais partie des priorités politiques des élus des grandes métropoles, toutes tendances politiques confondues.

Cependant, même si cette prise de conscience semble gagner de plus en plus d'acteurs, le combat pour la transition écologique se heurte encore à des obstacles de taille. Alors que de plus en plus de Z.F.E. se créent dans les métropoles françaises, encourageant l'industrie automobile à accélérer la transition de ses modèles, le Gouvernement, par la voix de son Ministre de l'Economie Bruno LE MAIRE, a décidé de prendre le contre-pied de cette tendance en s'opposant à la création de la nouvelle norme Euro 7, actuellement en discussion à la Commission européenne. Cette prise de position archaïque, justifiée de manière fragile par le refus d'une écologie punitive, envoie un message grave aux constructeurs automobiles français et pourrait freiner l'incitation à l'innovation écologique.

Nous sommes bien sûr conscients que la réussite de la Z.F.E. dépendra de notre capacité à susciter l'adhésion de l'ensemble des acteurs et des personnes concernées. Nous pensons par exemple aux personnes les moins favorisées, dont les moyens économiques nécessaires à l'achat d'un nouveau véhicule plus propre sont limités.

Pour autant, il ne faut pas renoncer à une action volontariste. C'est pour cela, Madame la Maire, que le groupe Ecologiste de Paris souhaite aujourd'hui vous interroger sur les mesures que la Ville de Paris souhaite proposer afin d'accompagner la mise en place de la Z.F.E. et d'encourager l'appropriation et l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire aux normes qui lui sont associées.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur RAIFAUD.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Dan LERT et David BELLIARD.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Sylvain RAIFAUD, pour votre question qui me donne l'occasion de saluer la nouvelle étape de la Zone de faibles émissions qui vient d'être franchie.

Vous l'avez rappelé, depuis hier matin, les véhicules les plus polluants ne sont plus autorisés à circuler au sein d'un périmètre élargi à 79 communes de l'intra-A86. La Ville de Paris avait déjà instauré une zone à faibles émissions sur son territoire en 2015, mais son harmonisation au niveau métropolitain est une grande avancée dont nous nous réjouissons, d'autant que l'Etat a été condamné à une astreinte pour son inaction dans la lutte contre la pollution de l'air par le Conseil d'Etat en juillet dernier.

Vous l'avez rappelé, les conséquences sanitaires de la pollution de l'air sont dramatiques : plus de 6.600 décès prématurés par an dans la Métropole, selon Santé publique France. La lutte contre la pollution de l'air est l'une des grandes priorités de notre majorité.

Ces 15 dernières années, les émissions de particules fines et de dioxyde d'azote ont été réduites de près de 50 %. Pour autant, la situation est loin d'être satisfaisante et nous devons poursuivre nos efforts. La Z.F.E. est un outil essentiel pour cela. D'abord parce que c'est une mesure efficace, comme le soulignent les études d'impact. Pour vous en donner une idée, l'étape qui a été franchie hier va permettre de baisser de 8 % les émissions de dioxyde d'azote, de 4 % les PM10 et de 6 % les PM2,5. Concrètement, 50.000 habitants de la Métropole ne seront plus surexposés. Ensuite, parce que c'est une mesure largement attendue par les habitants. Selon un sondage

réalisé par la Métropole, 94 % des habitants souhaitent que les pouvoirs publics agissent plus rapidement contre la pollution de l'air, et 77 % sont favorables à cette nouvelle étape de la Z.F.E.

La Z.F.E., pour être efficace, doit être une mesure socialement juste. Nous y veillons déjà et nous y sommes très attentifs pour les étapes à venir, comme va le souligner mon collègue David BELLIARD.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

David BELLIARD, bien sûr.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Sylvain RAIFAUD, pour votre question. En effet, cela vient d'être rappelé, nous avons franchi une nouvelle étape importante pour la Z.F.E.

Plusieurs choses. D'abord, l'accompagnement social et le renforcement de la communication seront évidemment nécessaires, comme cela l'est déjà aujourd'hui, pour les Métropolitains. Les aides à la transition devront être revues, simplifiées, ciblées pour ceux qui en ont le plus besoin. Nous travaillons, à la Ville, à une refonte de ces aides, et ce travail vous sera présenté dans les prochains mois.

Nous attendons aussi de l'Etat une accélération du calendrier de mise en place des contrôles automatiques pour rendre, justement, cette Z.F.E. effective. Les premières expérimentations sont annoncées pour 2023 ; une telle latence, vous en conviendrez, n'est pas acceptable lorsqu'on parle de lutte contre la pollution de l'air.

Enfin, si le marché des véhicules propres ou plus propres connaît un véritable boom, il n'existe pas encore d'alternatives sur de nombreux véhicules professionnels notamment, et les prix pratiqués ne permettent pas de rendre des modèles abordables au plus grand nombre. Les taxis nous alertent, les professionnels de la logistique, du transport collectif, les professionnels du B.T.P. ; ils ne trouvent pas aujourd'hui d'alternative plus propre pour leur permettre de faire leur transition.

Et au lieu d'envoyer un signal fort aux constructeurs pour qu'ils se mobilisent, le Gouvernement, par la voix de Bruno LE MAIRE, s'oppose à l'entrée en vigueur de la norme Euro 7, la taxant d'"écologie punitive". C'est pourtant bien en offrant des alternatives à des prix abordables et en favorisant la transition de toute la filière industrielle que nous réussirons ensemble la transition écologique et la réussite de cette Zone à faibles émissions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, à tous les deux, bien sûr, Dan LERT et David BELLIARD.

Monsieur RAIFAUD, vous pouvez reprendre la parole.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, merci, Dan LERT, merci, David BELLIARD, pour vos réponses.

Il me semble, à vous entendre, qu'on attend maintenant beaucoup de l'Etat sur ces questions, pour faire en sorte que la Zone à faibles émissions fonctionne effectivement, sur l'attribution des normes, sur les questions de contrôle et sur le fait de pouvoir développer des prêts à taux zéro pour faciliter la conversion. C'est une condition essentielle et je crois qu'il faut qu'on soit tous mobilisé sur cette question.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Deux points en ajout.

D'abord, bien sûr, sur la norme Euro 7, c'est absolument scandaleux, d'autant que nous avons obtenu, les villes de Paris, Bruxelles et Madrid, devant la Cour de justice européenne, une obligation, pour la Commission, de revenir à des normes qui ne soient pas simplement des évaluations en laboratoire mais en situation réelle. Après le "Dieselgate", le scandale du "Dieselgate", nous avons gagné, et la Commission européenne a fait ce travail et le Parlement y a poussé aussi. Et là, c'est un retour en arrière. Encore une fois, un certain nombre de constructeurs, pour la plupart d'entre eux, sont passés à l'énergie électrique ou à l'hydrogène et ont vraiment modifié leurs productions. D'ailleurs, les consommateurs, eux aussi, ont modifié leur consommation vis-à-vis de ces véhicules, puisque les baisses de vente de diesel, non seulement sont désormais commentées, mais sont aussi une réalité presque partout en Europe. Là, c'est un recul qui n'est pas acceptable et sur lequel nous devons, nous, les métropoles, les grandes métropoles européennes notamment, qui nous sommes déjà coordonnées à l'échelle européenne, nous coordonner pour que les Etats ne reviennent pas en arrière par rapport à ces normes concernant la pollution dans nos villes.

D'ailleurs, la Cour de justice européenne avait très bien expliqué qu'en fait, lorsque des normes européennes sont aussi laxistes, elles ruinent tout le travail qui est fait par beaucoup de grandes villes engagées pour réduire la pollution. Il me paraît donc très important de le rappeler et de dire que Paris sera évidemment engagée contre cette décision, si elle est confirmée, du Gouvernement sur la norme Euro 7.

Deuxièmement, je voudrais aussi insister sur l'importance du travail qui est effectué au niveau de la Métropole, sur le fait qu'avec Patrick OLLIER, en tant que président de la Métropole du Grand Paris, et avec les maires qui

composent la Métropole du Grand Paris, nous ayons pu avancer, car, évidemment, la pollution ne se limite pas aux frontières de telle ou telle commune. Nous plaitions depuis très longtemps pour un élargissement de cette zone à la zone dense. C'est le cas aujourd'hui, puisque cela va jusqu'à l'A86, et c'est donc à l'intérieur de l'A86 que cette Zone à faibles émissions va pouvoir s'exercer.

Par ailleurs, je veux saluer aussi la constance de nos équipes mais aussi de la Métropole du Grand Paris pour mettre en place des aides à la transition. Cela a été très long. Je sais qu'au côté de Patrick OLLIER, nous nous sommes beaucoup bagarrés pour qu'il puisse avoir les financements et pour mettre en place des aides individuelles pour les personnes qui doivent changer de véhicule. C'est quelque chose que nous faisons ensemble, d'ailleurs sans clivages politiques, et je m'en réjouis. Au niveau de la Métropole, en fait, il y a moins de clivages politiques, car c'est vrai que nous sommes dans cette fameuse gestion partagée, que certains avaient combattue, notamment ici, on s'en souvient. Mais heureusement qu'ils n'ont pas réussi à empêcher cette gouvernance partagée, car elle est bénéfique pour nos concitoyens.

Je vous remercie.

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris pour faire de Paris une ville exemplaire en matière de lutte contre l'Ubérisation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question n° 3, posée par le groupe Communiste et Citoyen.

Monsieur le Président, Nicolas BONNET-LOUALDJ. Non ? D'accord. Eh bien, Madame Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, vous l'avez sans doute entendu comme moi, dans le cadre de la campagne des régionales, Marlène SCHIAPPA a annoncé jeudi 20 mai vouloir créer un lieu de repos pour les coursiers à Paris. C'est oublié, et l'incurie du Gouvernement, dont elle fait partie, nous a déjà conduits à élaborer un tel projet, la Maison des coursiers, qui inspire déjà de nombreuses villes en France. Avec l'A.M.L.I., l'Association pour l'accompagnement, le mieux-être et le logement des isolés, et CoopCycle, que je tiens vraiment à remercier chaleureusement pour leur formidable investissement, nous travaillons depuis des mois sur ce projet qui devrait ouvrir ses portes en septembre.

La Maison des coursiers entend apporter de l'aide aux livreuses et aux livreurs des plateformes, une population de travailleurs jeunes, hyper-paupérisés, qui, après avoir livré pizzas, bo bun et autres burgers, sont de plus en plus nombreux à rejoindre les files d'attente de l'aide alimentaire, pour beaucoup, sans papiers et même victimes de racisme - on pense évidemment à ce S.M.S. immonde envoyé à un livreur ou encore au minable guet-apens xénophobe dont un coursier a été victime pas plus tard qu'hier. On ne peut pas accepter un tel projet de société.

Les contraintes budgétaires et la situation d'urgence sociale et économique dues à la crise nous ont cependant conduits à réduire un peu temporairement les objectifs de cette maison à sa dimension d'aide sociale. En effet, si l'A.M.L.I. a généreusement accepté de l'héberger à titre gratuit, la solution est temporaire et implique un partage de l'espace qui ne permet pas à la Maison des coursiers de déployer pleinement ses projets d'aide juridique, sociale, syndicale, ses projets de refuges et d'espaces collectifs avec douches, sanitaires et organisation de permanences à des horaires larges et adaptés. La Ville et ses services doivent prendre leur part et proposer des solutions d'hébergement pérennes.

Je suis convaincue que Paris, en tant que capitale, en tant que ville-monde, en tant que ville de gauche, doit montrer l'exemple dans le combat à mener contre l'ubérisation de notre société. Paris peut faire la différence.

Pour ce faire, nous sommes convaincus que la plateforme "Acheter à Paris" pourrait beaucoup aider à l'émergence et au renforcement des solutions alternatives au capitalisme de plateforme, qui broie les travailleurs précaires. Ce projet, voté également par le Conseil et qui a, lui aussi, attiré l'attention de bien d'autres villes, doit enfin voir le jour et il doit être porté par des acteurs de l'E.S.S. dans le respect du droit social et de l'environnement pour favoriser notamment les produits "Fabriqué à Paris" et réduire le recours aux plateformes socialement et écologiquement problématiques telles qu'Amazon. La diversité des commerces parisiens peut largement répondre aux besoins de nos habitantes et de nos habitants.

Or, la plateforme "Acheter à Paris" est en souffrance depuis 8 mois. Pourtant, comme la Maison des coursiers, elle est très attendue par de nombreux acteurs, notamment de l'E.S.S., qui sont d'ores et déjà prêts à travailler avec nous. Il s'agit d'un projet audacieux, combatif, d'avant-garde, porteur d'une vision alternative de l'économie, un projet qui propose activement des solutions pour un monde meilleur, et la crise sanitaire a révélé à plus d'un titre combien nous en avons besoin. Il est donc urgent de ne pas remettre cela à plus tard. Pourquoi pas créer un groupe de travail au plus vite pour permettre le démarrage de ce projet, pour rencontrer les acteurs de l'E.S.S. dont le projet clés en main pourrait nous permettre un développement rapide de la plateforme. Qu'attendons-nous pour impulser cette alternative, avec l'aide, également, de la Maison des coursiers, pour aider les trop nombreux...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame...

Mme Barbara GOMES. - ... travailleurs ubérisés à sortir de la précarité ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Barbara GOMES. - Tout le monde nous regarde, Madame la Maire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme Barbara GOMES. - ... alors montrons de quoi la Ville de Paris est capable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GOMES.

Florentin LETISSIER pour vous répondre.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Je vous remercie, Madame Barbara GOMES, pour votre question, et je sais votre engagement sur ce sujet. Vous connaissez mon action pour le développement d'une économie plus résiliente, plus juste socialement, pourvoyeuse d'emplois locaux et qui réponde aux grands défis de la lutte contre les changements climatiques.

A ce titre, la logistique responsable et décarbonée est une des filières d'avenir que nous avons identifiée. J'ai rencontré, il y a peu, les gros acteurs de la cyclo-logistique, et notamment celui qui porte le nom du phénomène économique que vous citez dans votre question. Je dois vous dire qu'entendre que leurs livreurs restaient en moyenne 6 mois inscrits sur leur plateforme et que cette activité n'avait pas vocation à devenir un métier pour les 10.000 livreurs qui s'y inscrivent chaque année est loin de l'idée que nous pouvons nous faire d'un modèle économique vertueux. Ces plateformes ont été, certes, à l'origine d'un outil innovant, intéressant, mais elles se sont dévoyées ces dernières années en contournant largement le droit du travail. Aujourd'hui, les coursiers et les livreurs travaillent dans des conditions extrêmement difficiles, souvent sans papiers et sans couverture sociale, facturant des courses 1 ou 2 euros.

Maintenant que cela est dit, il nous appartient de savoir comment permettre aux livreurs d'avoir accès à leurs droits et à plus de moyens et, en parallèle, comment laisser des acteurs responsables entrer dans ce secteur d'activité face à des géants en situation d'oligopole. Néanmoins, malgré ces conditions de travail difficiles, de nombreux indépendants continuent d'utiliser ces plateformes en raison de leur difficulté à accéder au marché du travail, due par exemple à un faible niveau de formation ou à un statut d'étranger en situation irrégulière.

Dans ce dernier cas, les personnes ont recours à la location du compte d'un tiers, augmentant encore leur précarité. Certains sont hébergés par l'Association d'accompagnement pour le mieux-être et le logement des isolés, dans ses locaux situés 70, boulevard Barbès - vous en avez parlé - ou bénéficient de l'aide alimentaire proposée par la Fondation Armée du Salut à cette même adresse.

C'est dans ce lieu que CoopCycle pourra développer, dès la rentrée de septembre, le premier espace de Maison des courtiers, et c'est à ce titre que je vous soumettrai un projet de délibération au Conseil de Paris pour permettre la prise en charge du salaire du coordinateur en C.D.I. qui sera recruté, afin de garantir l'accueil, l'accompagnement des bénéficiaires du lieu, la gestion du matériel à disposition et l'animation de l'écosystème partenaire, ainsi qu'évidemment la prise en charge d'une partie du loyer. Plus globalement, il nous faudra, dans la mandature, penser d'autres lieux pour accueillir, former et accompagner les professionnels du vélo, livreurs, artisans à vélo et réparateurs de cycles.

Concernant votre question sur le fait de développer l'e-commerce et les activités de nos acteurs E.S.S., sachez que nous avons inscrit cela dans plusieurs de nos chantiers à la Ville, comme dans le cadre de l'appel à projets "Relancer mon entreprise autrement 2", piloté par ma collègue Afaf GABELOTAUD et que nous allons conclure très prochainement, ou encore dans les dispositifs en lien avec ma collègue Olivia POLSKI à travers le projet "Acheter à Paris", avec déjà 2.500 commerces parisiens qui sont inscrits sur la carte et que nous allons, je l'espère, continuer de développer, tout en permettant de travailler en lien avec des acteurs de la livraison responsable.

Vous l'avez compris, c'est ce rôle d'impulsion que la Ville assume pour construire l'économie de demain et accompagner l'innovation solidaire. Cette impulsion, nous sommes en train de la construire en structurant des filières solidaires d'économie circulaire avec "Les Canaux" et "Paris Initiative Entreprise" et en accompagnant la forte dynamique de l'insertion par l'activité économique à Paris. Elle est également au cœur de nos travaux sur le Schéma de la commande publique responsable, qui doit permettre que les achats de la Ville deviennent autant de leviers de développement pour les acteurs de l'E.S.S.

Je partage donc votre volonté d'avancer en ce sens sur ces sujets, et nous engagerons prochainement un travail dans le cadre d'un groupe de réflexion pour tester toutes ces solutions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Florentin LETISSIER.

Madame Barbara GOMES, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Barbara GOMES. - Merci pour cette réponse. Je vais peut-être apporter quelques précisions ; je dirais que j'ai vraiment hâte qu'on commence ce travail ensemble.

Sur la délibération qui avait été votée pour le salaire, on est très content d'avoir pu obtenir cela. Effectivement, il va falloir développer plus en matière d'hébergement et de loyer, mais on y réfléchira ensemble.

Sur la plateforme "Acheter à Paris", juste un mot pour dire qu'à ce stade, le nom de la plateforme de recensement a été transformé, ce qui nous permet déjà d'avoir un domaine, mais, vraiment, l'étape d'après, c'est de développer ensemble un véritable "marketplace" - vous me pardonnerez l'anglicisme - qui soit vraiment ambitieux et avec des relais coopératifs, avec l'E.S.S. et les mobilités douces.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, et, vraiment, nous sommes déterminés à avancer dans ce sens. Vous avez raison, sur cette marque-là, comme, d'ailleurs, cela avait été proposé par Nicolas BONNET avec "Fabriqué à Paris" sur un autre aspect mais qui était une façon de montrer qu'on voulait remettre de la production à Paris, et cette marque "Fabriqué à Paris" a joué un rôle extrêmement dynamique, je pense que cette plateforme doit être quelque chose, même si ce n'est pas le même sujet, évidemment, qui ait un nom suffisamment identifiant de ce que l'on fait à l'intérieur.

Lutter contre l'ubérisation et, en tant que Ville, apporter des protections à travers un cadre, que l'on propose, d'accompagnement de ces personnes, de ces travailleurs, et, on l'a vu, pendant le confinement, il a suffi de voir le nombre de livreurs qui envahissaient, pour leur travail, notre ville sans aucune protection pour beaucoup d'entre eux, évidemment, c'est un sujet que nous devons appréhender. Ce n'est pas une compétence municipale, mais c'est un sujet qui nous amène à nous dire que nous pouvons, en tant que Municipalité, apporter les protections nécessaires. En tous les cas, nous allons bien sûr le faire et je rejoins tout à fait ce qu'a répondu Florentin LETISSIER à votre question. C'est un travail qu'on va faire de façon très partenariale, car nous avons besoin de toutes celles et ceux qui ont des idées pour apporter ces protections, et, bien sûr, d'abord aux travailleurs qui sont les victimes de cette ubérisation.

En tous les cas, merci beaucoup.

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la création d'une Maison de l'Afrique à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de passer à la question suivante, qui est posée par Pierre-Yves BOURNAZEL pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup.

Madame la Maire de Paris, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, je souhaite profiter de cette question d'actualité pour vous formuler une proposition. Elle s'adresse à la Maire de Paris autant qu'à la présidente de l'Association internationale des maires francophones, et concerne la création d'une Maison de l'Afrique à Paris. Les grands défis du XXI^e siècle se jouent en effet sur le continent africain, défi du réchauffement climatique, défi démographique, défi des ressources naturelles, défi migratoire. C'est une équation vitale qui se pose à l'humanité tout entière.

La France s'est engagée à donner un nouvel élan à notre politique de développement solidaire particulier à destination des pays du Sahel. Mais ces défis ne relèvent pas seulement du niveau des Etats, ils s'adressent également à l'échelle des grandes métropoles. Paris, ville des Lumières et capitale de la francophonie, a un rôle éminent à tenir afin de faire dialoguer nos civilisations, de rapprocher les peuples et de faire émerger des initiatives productrices communes de progrès, d'innovation et de solidarité. Trop souvent encore, dans nos esprits, les richesses de l'Afrique demeurent méconnues et ses opportunités, somme toute, lointaines, la crise des migrants occupant l'espace médiatique sans toujours permettre d'en comprendre la beauté et la complexité.

Je suis convaincu qu'il est aujourd'hui nécessaire de créer une Maison de l'Afrique à Paris, de concevoir un lieu créatif afin de faire vivre de façon positive les relations entre Paris et les villes africaines. C'est un lieu qui manque à Paris. Nous devons imaginer un lieu tourné vers l'avenir, vers l'Afrique, l'Afrique du XXI^e siècle, comme un accélérateur de projets entre partenaires autant qu'entre citoyens. Il s'agirait de le concevoir comme un lieu transversal d'excellence, à la fois pôle culturel vivant pour les artistes, scène gastronomique, incubateur tourné vers une économie en mouvement et plateforme pour des associations et des fondations.

Bien entendu, cela engage un travail de co-construction avec l'Agence française de développement par exemple, avec l'Institut français, avec d'autres partenaires institutionnels et privés, la Région, la mobilisation de fonds européens, tout cela en lien avec la diaspora et, bien entendu, les villes africaines. Paris dispose des ressources pour construire un nouvel outil de rayonnement dans la Capitale, en valorisant une dimension attractive et dynamique de l'Afrique. Il me semble que c'est un objectif que nous pouvons partager.

La création d'une Maison de l'Afrique est aussi l'opportunité d'inscrire un nouveau lien dans une ambition urbaine esthétique et symbolique forte. Comme élu du 18^e arrondissement, je sais que la diversité des talents ne manque pas et qu'il n'y a jamais eu autant besoin d'échange, autant besoin de dialogue dans notre société que certains se complaisent à fragmenter. J'ai proposé un site emblématique de Barbès, quartier qui mérite un engagement résolu, tourné vers la beauté et un investissement d'avenir, mais nous pouvons concevoir également d'autres lieux.

Madame la Maire de Paris, c'est un beau projet, qui ne peut se faire sans vous. La Ville de Paris est-elle prête à être le moteur pour donner naissance à cette future Maison de l'Afrique ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, cher Pierre-Yves BOURNAZEL, je vous remercie pour cette question qui attire l'attention du Conseil sur un sujet qui pourrait, j'en suis sûr, retenir l'intérêt des Parisiens et, je l'espère, des membres de ce Conseil.

La Maire de Paris a fait des liens avec l'Afrique une priorité de ma feuille de route. Ces liens, nous les entretenons, comme vous l'avez dit, avec l'Association internationale des maires francophones, par laquelle nous tissons de nombreux liens avec des villes africaines. Nous nous rendrons d'ailleurs, avec la Maire de Paris, à Kigali mi-juillet lors de l'Assemblée générale de l'association.

Nous soutenons également de nombreux projets de coopération avec ces villes ; je pense par exemple à un projet d'accompagnement sur une meilleure gestion des déchets à Kinshasa et je rappelle le nombre de projets que nous soutenons à travers nos labels, SOLIDDEV, SOLIDAE. Je suis, par ailleurs, président du groupe Sénégal au sein de Cités Unies de France, groupe qui veille à favoriser les échanges de bonnes pratiques dans la coopération décentralisée que mènent les villes françaises avec les villes sénégalaises.

Enfin, nous travaillons sur une Conférence internationale sur la préservation des forêts du bassin du Congo qui se tiendra ici, à Paris, à l'Hôtel de Ville au mois d'octobre. Cet événement prévoit un volet culturel, j'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet au Conseil de Paris.

Vous aviez annoncé ce souhait, Monsieur le Président, de voir la création d'une Maison de l'Afrique à Paris, dans une tribune publiée en avril dernier dans la revue "Jeune Afrique", et vous m'avez écrit à ce sujet. Je pense effectivement qu'une telle structure aurait toute sa place dans la Capitale ; elle valoriserait, comme vous l'avez dit, le continent africain, toutes ses créations, ses apports et elle contribuerait sans doute à changer le regard sur ce continent. Un tel projet retiendrait l'attention de tous les Parisiens, sans compter que Paris accueille une importante diaspora africaine. Par ailleurs, je tiens à rappeler que la Ville de Paris accueille un très grand nombre de centres et d'instituts culturels étrangers et qu'elle soutient régulièrement des projets de ces structures.

En début d'année, le conseiller du Président de la République, le conseiller Afrique du Président de la République Franck PARIS m'a contacté sur le sujet que vous soulevez aujourd'hui. J'ai demandé à mon cabinet d'avancer avec ses équipes sur un projet. C'est ainsi qu'un projet, en tout cas des études ont été envisagées entre le cabinet du Président de la République et mes équipes. Nous avons été en contact avec un porteur de projet qui a fait part de son souhait de créer une telle structure. Nous l'avons orienté vers les opportunités qu'offre "Réinventer Paris", et il sera certainement intéressant de voir l'évolution de ce projet.

Par ailleurs, il est prévu, cher Président, que nous nous voyions dès demain matin avec le premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE sur le sujet évoqué, et nous rencontrerons, avec Emmanuel GRÉGOIRE, le conseiller du Président de la République.

Aussi, je signale qu'un tel projet associera forcément des partenaires, très certainement l'Etat, car nous ne pouvons nous soustraire aux réflexions sur les investissements que peut impliquer une telle intention. En tous les cas, je vous confirme que la Ville de Paris sera attentive à accompagner tout projet aussi enthousiasmant que la création d'une maison valorisant l'innovation et la créativité africaines.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais donner la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Très rapidement. Merci, Madame la Maire.

Je me réjouis de la réponse pleine d'espoir de M. l'adjoint au Maire, et, évidemment, je pense que c'est un travail de co-construction. C'est un beau défi pour Paris, un grand défi du XXI^e siècle et je pense que c'est l'honneur de Paris et de ce Conseil de Paris de se mobiliser sur ce sujet, parce que, comme je le disais tout à l'heure, dans une société qui se fragmente, où certains essaient de diviser les citoyens, je pense qu'il est important de montrer toute la force de l'Afrique, toute la force aussi de la diaspora africaine à Paris, ce qu'elle a pu amener, ce qu'elle peut amener et l'avenir qui est le sien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, merci pour la question et la réponse.

Je veux redire qu'en effet, dans une tradition qui remonte d'ailleurs à Jacques Chirac qui avait créé l'Association internationale des maires francophones, j'ai l'honneur de présider depuis 2014 cette association internationale, qui est présente sur tous les continents, mais avec un lien très particulier avec le continent africain et

qui permet une coopération extrêmement concrète de ville à ville, d'ailleurs souvent dans le cadre d'une coopération Sud/Sud et pas simplement Nord/Sud.

Nous l'avons vraiment souhaité, c'est aussi, par exemple, une association dans laquelle nous avons mis en place ce qu'on a appelé des maires médiateurs. Je me souviens de mes collègues de Dakar, de Brazzaville et de Kinshasa, qui étaient allés, à l'époque du conflit, en Centrafrique et à Bangui jouer un rôle de maires médiateurs dans un conflit territorial qui impactait les villes autour des grands lacs. Et ce statut de maire médiateur, porté non pas Nord/Sud mais Sud/Sud, a été, je crois, une belle réussite. En tous les cas, cette association est évidemment une association qui est prise très au sérieux, notamment par des bailleurs de fonds aussi importants que la Commission européenne, parce que nous sommes également, pour une grande partie de la coopération avec l'Afrique, le bras armé de la Commission européenne vis-à-vis des grandes villes africaines.

C'est donc un point très important et c'est une histoire qui nous unit avec toutes ces grandes villes. Je pense aussi, et Arnaud l'a évoqué, aux initiatives que nous avons pu prendre - Jean-Luc ROMERO était là aussi - avec les grandes villes africaines lorsque nous nous sommes engagés dans les "Villes sans Sida". Je me souviens, c'était le 1er décembre 2014, ici, à l'Hôtel de Ville, nous avons démarré avec une trentaine de grandes villes africaines, et nous sommes aujourd'hui, à travers le monde, plus de 200 villes engagées très concrètement sur des "Villes sans Sida", avec des résultats à la clé.

Ainsi, cette coopération n'est pas simplement une coopération de mots ou de rencontres protocolaires, c'est une coopération très concrète. C'est pourquoi je pense que ce projet de Maison de l'Afrique, pour lequel j'ai, bien sûr, beaucoup de bienveillance et de soutien, doit aussi se porter dans le cadre de l'Association internationale des maires francophones.

Ce que je proposerai, c'est que, avec Arnaud NGATCHA, lors de la prochaine Assemblée générale et du prochain Bureau qui se tiendront à Kigali en juillet, nous posions le principe de la création de cette Maison de l'Afrique à Paris, dans le cadre, justement, de cette coopération francophone avec les villes africaines, ce qui nous permettra d'avoir comme parties prenantes ces grandes villes, et les maires des grandes villes sont tous extrêmement connectés à la diaspora et notamment à la diaspora très présente à Paris. Nous allons donc pouvoir avancer ensemble et je porterai cette proposition au sein du bureau de l'Association internationale des maires francophones.

Je vous remercie.

VI - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à l'esthétisme et mobilier urbain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante qui est présentée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes et qui est posée par Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, depuis plusieurs semaines, la colère des Parisiens gronde sur l'état dégradé de leur ville. Peu à peu, l'élégance et l'esthétisme qui caractérisait Paris dans le monde entier laissent la place à un désordre, à un laisser-aller organisé, avec un manque de goût des mobiliers urbains choisis et une disparition en règle d'une grande partie du petit patrimoine parisien.

Or, ce petit patrimoine parisien, qui remonte à Napoléon III, les fontaines Wallace, les colonnes Morris, les bancs Davioud ou, plus tard, les entrées de métro Guimard sont autant de repères rassurants dans notre quotidien parisien et nos quartiers. C'est l'unité architecturale d'Hausmann, alliée à l'unité d'un mobilier parisien imaginé par Davioud et Alphand, qui donne ce caractère unique à notre ville. Aucune ville au monde n'a un mobilier urbain aussi beau que celui de Paris. L'épisode de la restitution du banc Davioud à l'Hôtel de Ville, acheté aux enchères par un collectif des amoureux de Paris, symbolise l'attachement des Parisiennes et des Parisiens à leur patrimoine. Ce banc Davioud appartient à notre passé, à notre présent et à notre futur. Il représente aussi un cri d'alarme pour dire stop au nouveau visage que vous voulez imposer à notre ville, car, quoique vous en disiez, des centaines de bancs Davioud ont disparu du paysage parisien.

Les Parisiens sont excédés de voir leur quotidien se dégrader. En témoignage le grand élan #SaccageParis, qui recueille des milliers de photos d'une ville non tenue et enlaidie par des choix d'aménagements urbains plus que regrettables. Car au-delà d'un concept qui peut paraître subjectif, l'esthétisme d'une ville participe au bien-être de ses habitants, à un apaisement pour un meilleur vivre-ensemble.

Or, quand nous voyons une ville qui n'est pas entretenue, où poussent des plots en plastique jaune dans tout Paris et notamment dans la rue de Rivoli, cette artère parisienne symbole de l'architecture néoclassique parisienne, des bancs poutres laids, des pieds d'arbre où poussent des herbes folles, des kiosques à journaux qui sont devenus des boîtes sans aucun charme, des parkings à vélos qui relèvent plus du registre des cages à vélo, les Parisiens se sentent agressés par cet environnement qui n'appelle ni bien-être, ni enchantement.

L'esthétique des espaces publics n'est pas un gros mot, il n'est pas une valeur de droite ou de gauche, de conservateur ou de progressiste. Nous ne sommes que des passeurs d'histoire ; la Ville de Paris ne nous appartient pas. La mission d'un ou d'une maire est d'embellir sa ville et de la faire évoluer avec toutes les contraintes que nous impose la modernité de nos vies. Quelles traces architecturales et esthétiques retiendrons-nous de votre passage à la tête d'une des plus belles villes du monde ? Le patrimoine historique inestimable de Paris, envié mondialement, n'est pas synonyme d'immobilisme. De nombreuses villes nous démontrent que le mobilier urbain moderne est l'allié de l'ancien et qu'il se complète dans une harmonie créatrice et non pas destructrice, comme trop souvent à Paris. N'opposons pas le passé et l'avenir.

Aussi, Madame la Maire, notre groupe aimerait savoir quelles sont vos priorités pour que Paris retrouve sa fierté d'être une belle ville attrayante et respectueuse de son patrimoine historique, unique au monde.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Conseillère Béatrice LECOUTURIER, merci pour cette question d'actualité qui nous permet de revenir sur un sujet qui défraie la chronique depuis quelques semaines, sujet dont, je le dis, les excès ne traduisent nullement, et pardon de vous en prévaloir, la colère des Parisiens - de quels Parisiens parlez-vous ? - et, deuxièmement, sujet qui ne traduit nullement la perte de fierté des habitants pour leur ville. Et faire des raccourcis ainsi ne traduit rien de l'expérience que nous avons de Paris, ne traduit rien de l'image que renvoie Paris à l'international et ne traduit rien de l'action politique que nous entendons mener.

Paris est une ville qui connaît un dynamisme très fort, très fort sur le plan touristique. Avant la crise Covid, nous battions, mois après mois, des records de fréquentation. Sur le plan économique, le rapport Ernst & Young rappelait que Paris est la ville la plus attractive en matière d'investissement sur le plan européen. Et comme toutes les villes qui sont dynamiques, dans lesquelles les gens ont plaisir à venir et ont encore plus plaisir à vivre, il y a les écueils liés à la vie en société.

Et pardon de corriger un certain nombre d'inexactitudes factuelles que vous avez relayées complaisamment, peut-être par ignorance, je l'espère, auquel cas, ce sera vite corrigé, peut-être par instrumentalisation, et c'est votre droit démocratique de le faire, mais permettez-moi quand même de corriger quelques erreurs. J'en profite pour faire une petite publicité sur une production intellectuelle qui, je l'espère, éclairera notre débat de façon apaisée, car c'est un sujet qui mérite que nous puissions en débattre de façon apaisée : c'est l'exposition organisée par le Pavillon de l'Arsenal sous la présidence de Patrick BLOCHE et la direction d'Alexandre LABASSE, qui réunit les contributions de 54 experts historiens, sociologues - pas tous tendres, d'ailleurs, avec l'action municipale, comme quoi nous ne sommes pas sectaires dans les avis que nous allons chercher à l'extérieur -, et cet excellent ouvrage, en vente dans toutes les bonnes librairies et notamment celle du Pavillon de l'Arsenal, est la somme de contributions. Essayons de remettre un peu les choses en perspective.

Pourquoi c'est important de le faire ? Je ne vais pas pouvoir rentrer dans le détail de tout ce que vous évoquez, mais abordons quelques sujets symboliques, qui traduisent l'injustice ou peut-être le surcroît d'exigence qui est adressé à Paris.

Les plots jaunes. Connaissez-vous une ville en France qui a aménagé ses pistes cyclables provisoires dans l'urgence et qui les ait faites autrement qu'en jaune ? Je vais donner deux exemples. La rue de Paris, fort bien nommée, de la ville de Vincennes, qui permet d'assurer une continuité cyclable extrêmement intéressante pour rentrer dans Paris depuis le Val-de-Marne : de quelle couleur sont les aménagements cyclables ? En jaune, avec des plots jaunes, parce que c'est l'une des contraintes réglementaires des aménagements d'urgence, et vous le savez. En faire le reproche à la Mairie de Paris est quand même un tant soit peu cocasse. Quand vous allez à Boulogne-Billancourt, route de la Reine, de quelle couleur sont les plots qui permettent de délimiter les pistes cyclables qui ont été faites dans l'urgence ? En jaune. Et est-ce que c'est beau ? La réponse, nous l'avons déjà dite : non. Fallait-il renoncer... Fallait-il renoncer à la nécessité de ces aménagements temporaires dans la crise exceptionnelle que nous avons connue ? La réponse est également non, et vous savez que David BELLARD pilote la pérennisation de ces aménagements. Les plots jaunes, les G.B.A., les glissières de protection des cyclistes, pardonnez-moi de vous le dire, mais le débat esthétique par rapport à l'urgence de cette situation est juste insultant par rapport à la crise sanitaire, peut-être même insultant par rapport à la gravité de ce que nous avons connu !

Deuxième illustration, et je ne me laisserai, par pur goût esthétique, distraire par les vociférations de l'opposition.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Poursuivez. Vous savez, ils se fatigueront avant vous.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je commence à être rodé à l'exercice, j'avoue que c'est parfois encore un peu compliqué.

Deuxième élément, qui traduit la complexité un tout petit peu plus marquée que vous ne l'avez évoqué : le mobilier Second Empire, dont au moins deux signatures célèbres que sont Alphand et Davioud, et puis vous mettez

Guimard. Mais, pardon de le rappeler, ce ne sont pas des productions contemporaines. Déjà, vous intégrez dans un ensemble unique des choses qui se sont déployées historiquement à des moments différents. Et tout le charme de l'harmonie de ce mobilier est précisément lié à sa sédimentation historique et au fait que c'est tellement harmonieux qu'on finit par penser que cela a été conçu de façon contemporaine.

Et là, je m'érige en faux. En faux. Jamais, jamais, jamais il n'a été envisagé... Jamais il n'a été envisagé de supprimer ce qui est un marqueur que nous connaissons, que nous défendons et que nous protégeons, qui est celui de la singularité du mobilier urbain Second Empire, dont je rappelle que nous continuons, dans les appels d'offres qui sont menés, dans les contrats de concession qui sont engagés, à exiger des prestataires précisément qu'ils s'en inspirent et qu'ils le respectent. Connaissez-vous une seule colonne Morris, aujourd'hui, qui était déjà là quand l'industriel publicitaire Morris les a installées ? La réponse est non. Ce sont des mobiliers qui sont rénovés, modernisés de façon extrêmement exigeante.

Il y a donc... Vous faites...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, j'assure la police des séances...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Vous avez...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... et je laisse le premier adjoint répondre...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Vous avez un regard...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... cette question est très importante et je le laisse répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Vous avez un regard, pardonnez-moi de vous le dire, un peu réducteur et conservateur sur l'esthétique parisienne. Il n'y a pas une esthétique parisienne, il y a des esthétiques parisiennes ; nous entendons toutes les défendre, toutes les protéger et toutes les accompagner, tout en assumant les transformations de Paris qui s'imposent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE, pour cette belle réponse passionnée pour un sujet passionnant.

Madame LECOUTURIER, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

En écoutant M. GRÉGOIRE, je n'ai pas l'impression que nous vivons dans la même ville, et assurément, moi, ce que je crains... Ce que je crains, c'est que les aménagements d'urgence deviennent définitifs, et ils le deviennent trop souvent avec vous. Ces plots jaunes vont donc rester, malheureusement.

Alors, j'avais... Si vous me le permettez, j'avais une question à vous poser. Savez-vous pourquoi les bancs Davioud sont peints en vert ? Savez pourquoi les bancs Davioud sont peints en vert ? Ils sont peints en vert, parce que Napoléon III voulait remettre de la nature dans la ville. Savez-vous que 42 mètres précisément... 42 mètres précisément séparaient chaque kiosque à journaux sur les boulevards ? Pourquoi je vous cite ces deux exemples ? Parce que c'est cette exigence qui fait cette unité et cet esthétisme parisien. Paris doit retrouver cette exigence... Paris doit retrouver cette exigence et cet esthétisme dont nous sommes les héritiers. C'est une ambition, une excellence, un bon goût à la française qui a forgé Paris et qui manque cruellement dans notre ville aujourd'hui.

Vous accusez les Parisiens de ne pas être suffisamment respectueux de leur environnement, mais ce respect commence par l'exemple qu'en donne la Ville. Et lorsqu'on flâne à Paris, le constat est navrant. Serge Gainsbourg, un esthète, a dit : "La laideur est supérieure à la beauté, car elle dure plus longtemps." Eh bien, Paris, aujourd'hui, lui donne raison.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

V - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'arrêté préfectoral portant interdiction des distributions à titre gratuit sur le secteur de Stalingrad.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la scène de crack à Stalingrad et au Jardin Eole et sur la présence d'un campement au square Villemin (10e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question n° 5, posée par Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, depuis le 18 mai dernier, un arrêté préfectoral interdit, sur le secteur Stalingrad, les distributions à titre gratuit. Pourtant, les distributions de denrées alimentaires et de produits de réduction de

risque sont essentielles à l'accompagnement de nombreux publics dans ce secteur, les nuisances de certains n'enlevant rien aux besoins des autres.

La suspension des distributions alimentaires notamment constitue une suspension de l'accès à des droits fondamentaux pour toutes et tous, sur un secteur large et couvrant divers publics. Parmi ces distributions, certaines participent à la coordination alimentaire de la Ville de Paris ; d'autres, plus spontanées, sont issues d'initiatives de solidarité de citoyens et citoyennes.

Première question, Monsieur le Préfet : allez-vous lever ces interdictions de distributions alimentaires, sur Stalingrad, qui touchent un public large, un public de riverains, plus que celui visé par les restrictions ciblées ?

Parmi les distributions gratuites aujourd'hui interdites 24 heures sur 24, il y a les maraudes de l'A.R.S., les maraudes psychologiques ou sanitaires qui distribuent des kits d'hygiène ou de réduction des risques, essentiels, notamment dans la période actuelle, quand on y inclut masques et gel hydroalcoolique.

Là aussi, quand comptez-vous, Monsieur le Préfet, lever ces mesures restreignant l'accès à des droits fondamentaux à tous les publics ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je propose d'ailleurs de regrouper les deux questions, si vous m'y autorisez, avec notamment la question du groupe Paris en commun, pour que nous puissions regrouper les réponses qui seront apportées par M. le Préfet de police, par Léa FILOCHE et Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur le Président... ? C'est François DAGNAUD, pardon, bien sûr.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, personne n'a envie de vivre au milieu d'une scène de crack, parmi plusieurs centaines de trafiquants et de consommateurs qui prennent possession de l'espace public jour et nuit et imposent aux riverains une cohabitation impossible, avec le deal décomplexé, la consommation effrénée, la détresse physique et psychique des crackers, jusque devant les écoles de la République, les intrusions dans les immeubles et les parkings, la mendicité agressive dans la rue, aux terrasses ou dans le métro, l'insalubrité.

Cette pression, cette tension permanente, c'est pourtant le quotidien des riverains tout autour de Stalingrad et du jardin d'Eole, dans les 10^e, 18^e et 19^e arrondissements. Non, personne ne peut vivre cela et encore moins élever ses enfants dans cette ambiance toxique, les habitants des quartiers populaires pas plus que les autres, même s'ils font preuve d'une dignité et d'une humanité remarquables dans cette épreuve. Imagine-t-on les Invalides, la place Beauvau ou la place Louis-Lépine asphyxiés sous le crack ?

Les réseaux sociaux et les médias ont largement relayé, ces dernières semaines, les alertes qu'ont lancées depuis longtemps habitants et élus. L'urgence n'a pas attendu les campagnes électorales, et nous serons toujours là, nous, sur le terrain et dans l'action, bien après les échéances électorales.

Dire que rien n'est fait serait injuste, et le plan de mobilisation contre le crack, signé en 2019 sous la responsabilité de la Préfecture d'Ile-de-France, a installé une culture de partenariat, avec des résultats certains. Je pense notamment aux 400 hébergements accompagnés, aux maraudes de médiation de la Ville, aux maraudes de réduction des risques, à l'engagement des équipes de propreté, à l'engagement aussi du commissariat du 19^e. Mais nous sommes lucides...

Madame DATI, tenez-vous, s'il vous plaît !

Mais nous sommes lucides. L'objectif est loin d'être atteint, puisque la situation s'aggrave sous nos yeux.

Monsieur le Préfet de police, vous avez pris une mesure d'ordre public en organisant le déplacement de la scène de Stalingrad. Deux ans après la Colline de la Chapelle, pour éviter une nouvelle dispersion incontrôlée, il a fallu, en urgence, identifier un lieu de repli, à Eole, après la fermeture au public. La Ville, par la voie d'Emmanuel GRÉGOIRE, a posé publiquement ses conditions : sécurité des riverains, renforcement des hébergements et accompagnement médico-social des toxicomanes. Il est vital que ces conditions soient effectives. Mais pour en arriver à de tels expédients, c'est qu'il y a, disons-le sans fard, et ce n'est pas nouveau, de sérieux angles morts dans les politiques publiques face à la toxicomanie, comme le pointait justement la Maire de Paris.

Je présenterai demain un vœu relatif à la mise en place d'un réseau métropolitain d'espaces intégrés de soins et d'accueil jour/nuit, pour que les usagers de crack sortent de la rue.

Monsieur le Préfet, au moment de conclure, je ne veux pas vous cacher ni notre grande inquiétude ni notre volonté d'en sortir, car ni Eole, ni Stalingrad, ni aucun autre quartier du Nord-Est parisien n'ont vocation à rester plus longtemps ces zones franches du crack en France. Le tarissement du trafic est une condition nécessaire à l'efficacité des dispositifs médicosociaux. Comment engager des processus de sortie d'addiction quand il est si facile d'acheter du crack en plein Paris ? Pouvez-vous nous communiquer le bilan des interpellations et déferements réalisés et leur évolution entre 2020 et 2021 ? Quelles sont les missions opérationnelles confiées aux compagnies de C.R.S. de

passage, stationnées à Stalingrad, qui peuvent donner l'impression de faire de la figuration ? Comment intervient la Brigade des "stups" sur cette scène nationale de crack ?

Une mesure d'urgence doit rester une mesure provisoire. Quand les familles retrouveront-elles l'accès en toute quiétude au jardin d'Eole ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Car ce parc familial de quartier, qu'élu et habitants ont gagné, nous voulons le reconquérir.

L'urgence s'ajoute parfois à l'urgence. A quelques encablures de Stalingrad, 300 migrants ont passé les dernières nuits au square Villemain, alors même que plusieurs campements prennent de l'ampleur un peu partout dans le Nord-Est et aussi dans le 19^e, sans prise en charge. Avec Alexandra CORDEBARD et les maires concernés, nous demandons des mises à l'abri rapides pour ne pas laisser s'installer de nouveaux campements indignes.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci pour cette question, dans un climat très pénible. Heureusement, les Parisiens n'entendent pas, puisqu'ils ne suivent pas... Ils ne suivent pas le brouhaha de cette séance, et je pense que c'est mieux, collectivement, pour l'image que peut donner la politique.

Mais merci aussi, Monsieur le Maire, à la fois vous comme le maire du 18^e et la maire du 10^e arrondissement ou encore le maire du 20^e - j'y reviendrai - pour votre sérieux et votre constance à défendre ces quartiers dans lesquels vous exercez votre travail de maire avec beaucoup, beaucoup de sérieux et d'abnégation.

Je vais donner la parole à M. le Préfet de police, puis à Léa FILOCHE, puis à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

Monsieur le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Vous abordez au travers de vos deux questions, en fait le même sujet qui est celui des "crackeux", puisque je vais les appeler ainsi, et de leur localisation.

C'est une histoire qui n'est pas une histoire récente. Elle a commencé il y a de nombreuses années et elle a connu différentes formes, Stalingrad, la "Colline du crack", retour à Stalingrad, et même avant.

La toxicomanie concernant le crack est une toxicomanie en transformation, d'ailleurs. Historiquement, elle est le fait plutôt de populations issues de l'environnement des Caraïbes, pour essayer de le décrire ainsi, et elle se transforme progressivement, cette consommation du crack, en une drogue du pauvre dans laquelle tombent éventuellement des gens de catégories socioprofessionnelles moyennes, voire élevées dans un certain nombre de cas. Et on voit bien au travers des difficultés que nous rencontrons tous, que le sujet n'est pas uniquement policier ou judiciaire, lié à la justice. Je dirais qu'il est avant tout médical et social, et c'est cette difficulté que nous avons.

En effet, lorsqu'on regarde les chiffres, on voit qu'ils sont extrêmement bons en matière d'interpellations et de condamnations. La justice suit, et elle suit très durement pour tout ce qui est injonctions thérapeutiques ou interdictions de paraître. Je vais vous donner quelques éléments, puisque vous les demandez.

Depuis le début de cette année, depuis début 2021, ce sont 101 interpellations qui se sont traduites par 35 déférés, pour une population totale de gens consommant le crack d'à peu près 200 personnes maximum. Vous le voyez, c'est une proportion extrêmement élevée, et nulle autre délinquance ne connaît une répression avec ce type de pourcentage. Pour autant, on voit bien que cela n'empêche pas des gens de revenir.

Les observations que nous faisons, nous, sur le terrain, c'est que ce ne sont pas forcément les mêmes dans la durée. Il y a une permanence, mais il y a aussi une très grande rotation de ces consommateurs de drogue - je parle de la durée, sur la base d'une observation sur une année -, une rotation extrêmement significative. D'ailleurs, cela me fait souvent me demander ce que deviennent ceux qui étaient là avant. Que sont-ils devenus ? J'observe par ailleurs que, dans les chiffres que me fournit la Préfecture de Région, une grande partie de ces personnes sont hébergées. Une grande partie de ces personnes sont hébergées, et on est donc dans une situation paradoxale : alors qu'elles sont hébergées, elles se retrouvent sur la voie publique.

C'est pour cela que je vous dis que le sujet est, quelque part, entre ce que je fais et ce que font ou ce que peuvent faire les services sociaux ou les services médicaux. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que je m'étais associé au Plan Crack il y a deux ans, en ayant un peu hésité, à vrai dire, car je voyais bien que ce n'était pas uniquement un sujet de répression. Mais je l'ai fait, je m'y suis associé. Et on voit bien, dans les comptes rendus qui sont faits du Plan Crack, cet angle mort du traitement. Il n'y a pas de drogues de substitution, et on bute en permanence là-dessus. Quel est l'effet de la médicalisation ? Je ne sais pas. Les obligations de traitement sont-elles suivies ? Autant de questions que nous nous posons tous et sur lesquelles il est important que les animateurs du Plan Crack puissent se réunir et travailler.

Alors, sur les mesures d'urgence, car il ne s'agit que de mesures d'urgence, j'ai estimé que la situation sur Stalingrad avait atteint un niveau où l'ordre public était menacé, au-delà de la menace que représentaient les toxicomanes, également dans la réaction des habitants. Je ne la critique pas, elle me paraît même, dans un certain nombre de cas, assez légitime, mais on atteignait, et vous le savez très bien, Monsieur le Maire, des niveaux de risque qui étaient certains. Je pense notamment aux tirs de mortiers qui ont été faits sur des toxicomanes. Il pouvait y avoir des blessures graves ou des morts d'homme.

J'ai donc pris mes responsabilités, et mes responsabilités, c'était de ne pas laisser à cet endroit cette population, avec les limites que j'ai présentées en préalable, qui sont celles du traitement.

Ainsi, j'ai proposé à la Mairie de Paris, effectivement, qu'on pousse, qu'on délocalise, qu'on déménage ces personnes dans un autre endroit. Cet autre endroit, qui est le parc Eole, comme vous le savez, n'est pas, pour moi, un endroit pérenne ; il faudra sans doute en trouver un autre prochainement. J'en ai proposé... Oui, c'est parfaitement exact, et celui-ci a été choisi après discussion avec la Ville de Paris. Tout endroit est un mauvais endroit, parce que quel que soit l'endroit qu'on prendra, les riverains râleront, et ils râleront à juste titre. Il faut aussi avoir conscience de cela. Il faut donc chercher un endroit dans lequel la proximité avec les riverains est la moins étroite possible, de manière, en quelque sorte, à diffuser la difficulté. Mais je le dis bien en ayant expliqué que c'était une mesure d'urgence. Pour moi, ce n'est pas une solution. C'est une mesure au regard d'une nécessité de l'ordre public.

Et c'est dans ce contexte-là, Madame MAQUOI, que j'ai pris un arrêté pour éviter des distributions alimentaires, car les distributions alimentaires, elles fixent malheureusement les toxicomanes à l'endroit de la distribution. Voilà, ce n'est pas très compliqué et c'est comme cela que cela marche. Dès lors qu'on maintenait les distributions sur Stalingrad, il était évident que les toxicomanes, et d'autres, bien sûr, mais les toxicomanes aussi allaient revenir. C'est pour cela que, là aussi, j'ai pris mes responsabilités. Je n'ai pas demandé à la Ville de Paris de l'assumer, c'est à moi de le faire, et je l'ai fait pour, provisoirement, supprimer les distributions alimentaires à l'endroit duquel on voulait écarter les toxicomanes.

Cette interdiction n'a pas vocation à être pérenne, mais elle devra être prolongée le temps nécessaire à ce que l'accoutumance, si j'ose dire, des toxicomanes puisse se faire auprès d'autres distributions alimentaires en périphérie. Vous savez très bien qu'en périphérie de cet endroit, il y en a d'autres qui se produisent et que les toxicomanes eux-mêmes y vont.

Mais nous sommes quand même, et je voudrais conclure là-dessus pour ne pas être trop long, dans une situation extrêmement paradoxale : nous avons des personnes dans l'espace public, qui sont logées par l'Etat, qui ne restent pas dans leur chambre d'hôtel ou dans les hébergements proposés, pour aller, dans les rues, se droguer, et malgré une répression considérable. Malgré une répression considérable. Il faut donc avoir collectivement la force de reconnaître que nous butons sur une difficulté assez considérable, qui est celle du traitement médical. Et je dois dire que là-dessus...

Alors là-dessus, sur le traitement médical... Attendez, je vais finir ; après, vous débattrez entre vous, c'est naturel. Sur le traitement médical, moi, il y a quelque chose sur lequel je ne suis pas d'accord, je l'ai dit et je le redis ici, c'est effectivement une salle de consommation. Cela ne me va pas.

Attendez... Vous savez, moi je suis nommé, je n'ai pas besoin d'être applaudi. Je ne suis donc pas favorable à cela. D'autres, au sein de l'Etat, par contre...

Je ne suis pas très inquiet là-dessus ; je sais faire l'unanimité quelquefois, y compris contre moi, rassurez-vous.

Là-dessus, je sais qu'au sein de l'Etat, il y a un débat. D'autres services de l'Etat sont plutôt sensibles à cette hypothèse. Il doit donc y avoir un arbitrage au sein de l'Etat ; le Premier Ministre va prochainement réunir un certain nombre de Ministres sur cette question, et nous verrons les choix qui seront faits. Et, bien évidemment, pour ma part, comme représentant de l'Etat, je les appliquerai.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet de police.

Madame Léa FILOCHE, puis M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, Madame MAQUOI, chers collègues.

Comme cela a été dit, nous entrons dans la troisième semaine d'application de l'arrêté interdisant la distribution de produits à titre gratuit sur le secteur de la place de la Bataille-de-Stalingrad. Depuis que nous avons été informés de la volonté de la Préfecture de police de Paris de prendre un tel arrêté, nous sommes intervenus, par les voix d'Emmanuel GRÉGOIRE, de Nicolas NORDMAN, d'Anne SOUYRIS et du Conseil du 19^e arrondissement, pour exprimer notre incompréhension.

En effet, nous ne comprenons pas pourquoi le choix s'est porté sur un tel arrêté pour tenter de résoudre une situation complexe, et je pense que nous sommes aptes, tous, à le reconnaître ici, liée à l'occupation de l'espace

public de manière induite par des usagères et des usagers de drogue. C'est une situation qui a des effets d'insécurité grandissante sur le quartier - je suis élue du 19e et je sais de quoi je parle - et qui demande des mesures allant bien au-delà de la question des distributions alimentaires.

La Ville de Paris s'est toujours opposée à ce type d'interdiction de distributions alimentaires, privilégiant la nécessité, pour plus de Parisiennes et de Parisiens, d'accéder à une alimentation de manière régulière et équilibrée, surtout dans la période que nous venons de connaître. Nous sommes donc investis dans le dialogue et la coordination des associations, des collectifs citoyens qui organisent les distributions de repas chauds ou de colis alimentaires sur l'espace public. La Ville de Paris a rédigé un guide pour les intervenants parisiens distribuant de l'aide alimentaire sur l'espace public.

Les outils de régulation existent et le cadre législatif actuel permet largement à la police nationale d'avoir les moyens de faire respecter les règles, notamment celle du couvre-feu. Les agentes et les agents de la DPSP sont formés pour aller à la rencontre de ces acteurs, pour les accompagner, pour que leurs actions se déroulent dans les meilleures conditions, pour que les bénévoles et les personnes accueillies et les riverains puissent profiter de ces dispositifs d'urgence, eux aussi, dans les meilleures conditions possible.

Aujourd'hui, nous avons identifié un peu plus de 80 distributions de rue par jour, sur l'entièreté du territoire parisien, de l'Est comme de l'Ouest, dont une trentaine est informelle, c'est vrai. Les conditions ne sont pas toujours faciles pour faire appliquer les règles que nous essayons de partager avec celles et ceux qui veulent partager les solidarités, mais nous faisons au mieux, et quand nous travaillons avec vous et les services de la DPSP, les choses se passent très bien, tout cela au plus près des arrondissements. Vous le savez, les besoins alimentaires des plus précaires ont été multipliés par deux depuis le début de la crise sanitaire ; nous sommes passés de 11.000 équivalents repas distribués par jour, à Paris, en janvier 2020, à 22.000 aujourd'hui.

En interdisant la distribution de produits à titre gratuit à Stalingrad, vous empêchez, Monsieur le Préfet, un grand nombre de riverains d'accéder à une aide répondant au besoin de première nécessité qu'est l'aide alimentaire. Je pense notamment à la distribution de l'association "Une Chorba pour tous", que la maire du 10e Alexandra CORDEBARD et moi-même soutenons et accompagnons, association qui distribue tous les soirs 400 repas, et il n'y a pas d'usagers de drogue sur cette distribution de repas. Ces usagers et ces usagères de drogue ne viennent pas à Stalingrad parce qu'il y a des distributions alimentaires ; le problème a été pris dans le mauvais sens, et cette décision tape à côté de l'objectif que nous avons collectivement de pacifier Stalingrad.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Absolument. Je vous rejoins donc pour réitérer notre détermination à ne pas entraver le travail des acteurs de solidarité sur un secteur où les besoins sont malheureusement grandissants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire du 19e.

Mes premiers mots seront pour les riverains. Vous le savez, ils connaissent depuis de très nombreux mois une situation insoutenable. Elle est insoutenable pour deux raisons : d'abord, les nuisances de proximité sont immenses et, deuxièmement, parce qu'ils nous le disent, être témoin de situations sociales aussi miséreuses est évidemment quelque chose qui noue les tripes.

Nous avons, depuis de très nombreux mois, travaillé avec, évidemment, les maires d'arrondissement concernés, avec les membres de l'Exécutif et, en particulier, avec Anne SOUYRIS sur tout le volet sanitaire, qui a fait l'objet d'efforts massifs ces derniers mois et ces dernières années pour obtenir des résultats, nous avons travaillé à l'actualisation du Plan Crack dans la très grande diversité de la mobilisation de compétences que nécessite ce problème complexe. Je vois bien la tentation d'instrumentaliser cette dramatique situation, notamment de la part d'une droite qui excelle dans le "y a qu'à, faut qu'on", mais c'est, après tout, la maigre consolation de l'opposition. Nous travaillons avec tous les partenaires concernés, avec quelques acquis, quelques acquis basés, pardon de le dire, ni sur les humeurs du temps, ni sur les coups d'accélération médiatiques.

D'abord, il n'y a pas de solution miracle, il n'y a pas de pensée magique et il faut sortir des postures et des fausses promesses du discours prohibitionniste. C'est une erreur. Ceux qui entendent s'y enfermer condamnent les riverains, condamnent les toxicomanes à des situations personnelles dramatiques.

Deuxièmement, il faut travailler à la prise en charge globale, avec l'ensemble des leviers qui sont à la disposition des pouvoirs publics, l'aspect sanitaire au sens médico-social global, l'aspect évidemment sécuritaire, de police ou d'investigation, notamment le levier pénal relevant du Procureur de la République et le levier strictement social pour les prises en charge en hébergement. Là, oui, la phase 1 du Plan Crack a porté ses fruits.

Ensuite, il faut travailler... Ensuite, travailler, je le disais, à la prise en charge globale permettant d'accompagner l'acceptabilité par le grand public de dispositifs innovants dans la prise en charge, et nous travaillons avec les partenaires pour que nous puissions l'officialiser.

Pardon de le dire... Pardon de le dire, mais vous évoquez avec une immense légèreté la salle de consommation à moindre risque. Evidemment... Evidemment... Evidemment... Pardon pour ceux qui nous écoutent, mais il est très dur de parler. Evidemment, si nous faisons le propre bilan de la S.C.M.R., vous pourriez nous suspecter de partialité, mais c'est un rapport de l'I.N.S.E.R.M. qui vient dire combien ce dispositif est efficace, combien il permet d'améliorer la situation sur le plan de la tranquillité publique, combien il permet d'améliorer la prévention des risques et combien il permet l'accompagnement des toxicomanes dans le long et difficile chemin du sevrage. Oui, c'est un dispositif qui a fait ses preuves. Nous devons avec l'ensemble des partenaires nous poser, et, en temps utile - Monsieur le Préfet y faisait allusion -, la discussion avec le Gouvernement permettra de voir quelles sont les bonnes solutions qui devront être prises.

Je me permets un mot, pour finir, parce que cette obsession sécuritaire qui vient de ma gauche, mais c'est parce que c'est la droite qui y siège, est absolument insupportable. La solidarité ne crée jamais de problème, la solidarité résout les problèmes. Dès lors, aidez-nous, travaillons ensemble, et nous arriverons avec humilité à trouver les meilleurs moyens de venir en aide aux toxicomanes et de soulager les nuisances pour les riverains.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je voudrais ajouter quelques mots.

Tout d'abord, la situation est une situation inacceptable pour les habitants des quartiers, et, vous l'avez dit, Monsieur le Préfet, le déplacement des toxicomanes de Stalingrad à Eole ou de la porte de la Chapelle à Stalingrad, comme c'était le cas précédemment, n'est pas une solution. Déplacer le problème n'est pas une solution. Je l'ai dit, je l'ai redit et il nous faut donc travailler à une solution qui puisse être pérenne.

Hier, j'ai échangé avec le Ministre de l'Intérieur sur ce sujet, et, comme vous, d'ailleurs, Monsieur le Préfet de police, le Ministre de l'Intérieur considère que c'est une approche globale que nous devons avoir, bien sûr pour les riverains, pour les personnes qui sont impactées par des situations qui posent des problèmes de sécurité majeurs, parce que des personnes en manque présentent des dangers d'abord pour elles-mêmes, mais aussi pour celles et ceux qu'elles peuvent approcher. Par conséquent, la réponse par la sécurité est une réponse indispensable pour sécuriser la vie des riverains, mais cela ne peut pas être la seule réponse.

Les autres réponses possibles, elles sont évidemment sanitaires et sociales. Je veux remercier, d'ailleurs, Anne SOUYRIS qui travaille d'arrache-pied à ce sujet et qui porte, avec tous les acteurs de la santé publique, les innovations, les approches qui doivent nous permettre de répondre à un problème qui est nouveau par son ampleur et par les dégâts très particuliers que cause cette drogue qui n'a pas de produits de substitution et sur laquelle, évidemment, on ne peut pas prendre exactement les mêmes mesures et appliquer ce qui a très bien fonctionné, comme cela a été dit dans un rapport de l'I.N.S.E.R.M. D'ailleurs, là aussi, je veux saluer le courage de la maire du 10e et de son prédécesseur, Alexandra CORDEBARD et Rémi FÉRAUD, qui ont permis l'installation de la salle de consommation à moindre risque, une salle qui a fonctionné et qui fonctionne, aussi parce qu'il y a des produits de substitution possibles qui permettent un travail d'une certaine nature avec les toxicomanes qui y viennent.

Là, on est sur un sujet différent. Il nous faut inventer un dispositif différent, et ce dispositif, on doit le travailler, évidemment avec les riverains, car ils sont concernés, ainsi qu'avec toutes les associations qui sont engagées auprès des personnes toxicomanes, notamment sur la question des addictions et sur l'addiction au crack.

Ce que j'ai proposé au Ministre de l'Intérieur, c'est que, à l'issue de la réunion qui aura lieu lundi, qui est une réunion interministérielle autour du Premier Ministre entre les différents Ministres et services de l'Etat concernés, nous ayons une approche collective, ensemble. La Ville, bien entendu, s'impliquera. Je sais qu'il y a aussi des propositions d'hébergement et d'accompagnement sanitaire qui sont formulées, en particulier par Coallia avec le Préfet Jean-François CARENCO, qui fait des propositions. Il faut étudier ces propositions rapidement, parce qu'il y a urgence.

J'ai proposé qu'à l'issue de la réunion qui aura lieu autour du Premier Ministre, à laquelle je ne suis pas conviée et qui est une réunion entre Ministres et services de l'Etat, nous ayons très vite un travail dans la durée, un travail soutenu, avec la Ville, avec l'ensemble de celles et ceux qui peuvent apporter une solution sur le plan de l'hébergement et sur le plan évidemment du traitement de ces addictions et des personnes toxicomanes, et que nous puissions le mettre en place dès la semaine prochaine. Ce travail doit nous permettre de trouver la solution pérenne que nous n'avons pas pour l'instant, car tout le monde s'accorde à dire que le fait de déplacer le problème ne peut pas être une solution.

Il y a la question de l'hébergement, mais celui-ci ne peut pas être de l'hébergement strict, sans accompagnement médical, car on a affaire à des personnes qui sont dans une situation de très grande vulnérabilité et de très grande dégradation physique et psychologique. Ainsi, il faut cet accompagnement, que nous devons inventer.

Mais, par ailleurs, faut-il des solutions telles que des salles de consommation ? Il faut, sans aucun doute, un lieu qui puisse accueillir ces personnes, qui puisse les accueillir, les orienter, identifier leur problème et pouvoir les sortir. Parce que l'objectif, pour nous, ce n'est pas simplement d'évacuer, de cacher ou de rendre invisible quelque chose qui est aujourd'hui visible et insupportable, mais bien de traiter aussi la question de ces addictions, comme

nous l'avons toujours fait, chaque fois que nous nous sommes confrontés à la question de l'évolution de la toxicomanie dans notre Capitale.

Dans ce travail-là, ce que je proposerai évidemment, c'est que, après le point que j'aurai avec le Ministre de l'Intérieur la semaine prochaine, nous ayons cette réunion. Nous en ferons un rapport régulier, d'abord, auprès des riverains, bien sûr, mais aussi auprès de ce Conseil, et j'associerai à ce travail les maires concernés, les maires du 10e, du 19e, du 18e et du 20e arrondissement.

Je vous remercie, c'est un sujet complexe, un sujet nouveau par son ampleur et par la gravité des situations qu'il génère, et ce sujet, comme on l'a toujours fait, on va l'aborder sérieusement et de façon rationnelle, loin des effets de manche que j'entends ici à ma droite et qui, je vous le dis, n'apportent aucune solution, mais alors, aucune solution.

Merci.

Mme MAQUOI et M. DAGNAUD.

Madame MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Préfet, j'ai entendu quelques éléments de votre réponse, notamment, le fait que vous diagnostiquez que, comme la situation est complexe, la réponse doit l'être et doit mêler social, médical, sécurité et justice.

Du coup, je me permets d'insister sur les éléments qu'a donnés Léa FILOCHE. Une part des distributions qui, aujourd'hui, ne peuvent pas se tenir n'était pas fréquentée par des toxicomanes, mais par de nombreuses familles pour lesquelles, dans cette période de crise, quinze jours et désormais un mois sans distribution alimentaire, c'est compliqué.

Il faut donc trouver une solution pour que cela puisse se remettre en place ou qu'elles puissent se mettre en limite du périmètre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame MAQUOI.

Monsieur François DAGNAUD, souhaitez-vous reprendre la parole ? Merci beaucoup.

VIII - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la politique de la Ville vis-à-vis de ses agents dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique et de la protection des agents.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à la dernière question, de Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Eh bien, je vais vous manquer !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pas spécialement, pardon...

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, Madame HIDALGO, vous qui revendiquez, en le répétant beaucoup, que vous êtes de gauche en ce moment, à chacun de vos déplacements, d'ailleurs, dans le 20e où vous êtes souvent accueillie par de nombreux syndicalistes, vous savez, sur la question d'être de gauche ou pas, la réponse est étroitement liée à la façon dont on fait évoluer les conditions des travailleuses et des travailleurs.

Et en tant que Maire de Paris, vous êtes confrontée en ce moment à l'application, la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique. Vous savez que le sens de l'histoire du mouvement ouvrier, du mouvement social, c'est la réduction du temps de travail. Et dans la mise en œuvre de cette réforme de la fonction publique imposée par MACRON, tel un effet d'aubaine libéral, vous semblez être prête à une régression sociale sans précédent, à une augmentation du temps de travail des agents, équivalent à la suppression de 8 jours de congé par an.

La Ville peut tout à fait faire autrement, elle peut compenser intégralement cette perte de 8 jours par l'augmentation des sujétions existantes et créer de nouvelles sujétions cumulables. D'ailleurs, elle est en train de vouloir créer, pour tous les agents municipaux, une sujétion niveau 1, à savoir 30 minutes par semaine générant 3 jours de RTT par an. C'est bien la preuve que légalement, en tenant compte de la pénibilité des métiers, de conditions comme le temps de transport et la pollution environnementale et sonore subis par les agents, la Ville, si elle en a la volonté politique, peut très bien défendre celles et ceux qui servent nos services publics, politiques publiques, sans imposer la moindre régression sociale revenant sur les acquis obtenus, que ce soit sous le mandat de Bertrand DELANOË ou même sous le mandat de Jacques Chirac.

Je voudrais, à travers cette question d'actualité, vous poser aussi une autre question dans le cadre de la défense de la protection des agents contre les agressions sexuelles et sexistes, contre les discriminations et le harcèlement moral et pour la protection des lanceurs d'alerte.

Est-ce que la Ville a enfin l'intention, Madame la Maire, d'accorder la protection fonctionnelle aux agents victimes, quand l'accusé est un de leurs supérieurs hiérarchiques, et pas uniquement de façon discriminante aux plus haut gradés dans l'administration ?

Deuxièmement, a-t-elle l'intention d'engager des conventions avec des associations, telles que les Maisons des lanceurs d'alerte, l'A.V.F.T., S.O.S. Fonctionnaire, afin de garantir un accompagnement indépendant lors des enquêtes administratives pouvant être complémentaires aux organisations syndicales, lorsque ces enquêtes sont diligentées par l'Inspection générale des services ?

Ces deux questions sont importantes et vous savez que je suis intervenue à plusieurs reprises dans des questions d'actualité. Je voudrais saluer la Directrice générale des services, Mme VILLETTE, qui a pris le temps de m'auditionner et qui est la seule qui a pris ce temps de m'auditionner après toutes ces années où j'ai relayé ces scandales. Car à aucun moment, ici, un élu de la majorité, un adjoint n'a pris la peine de se préoccuper des quelques cas que j'ai pu relayer dans cet hémicycle. Ainsi, concernant les cas individuels, vous savez qu'il y a la possibilité que la Ville fasse des réparations, des droits qu'elle a omis de faire respecter aux agents.

Je demande donc que la protection fonctionnelle soit garantie à l'agent victime d'agressions sexuelles de la part de l'ancien Directeur général des services de la mairie du 20e, qu'on accorde aussi la protection fonctionnelle à cette directrice de crèche lanceuse d'alerte, qui a gagné au Tribunal administratif et qui doit être défendue...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... pour harcèlement moral, et qu'on accorde la protection fonctionnelle à cet agent victime de discrimination, licencié pour insuffisance professionnelle alors qu'il dénonçait le fait que son supérieur avait mis un autocollant "Front de libération du cochon". Et ce monsieur, Madame la Maire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut vraiment conclure, là.

Mme Danielle SIMONNET. - ... vous savez que vous lui avez retiré, le lendemain de ma dernière question d'actualité, sa responsabilité déontologique dans la future police municipale, mais que vous lui laissez néanmoins toujours la responsabilité de recruter les agents de la future police municipale. Pourquoi, Madame la Maire ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien, je vais donner la parole, bien sûr, à Antoine GUILLOU pour vous répondre.

Cher Antoine.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je vais vous répondre, bien évidemment, sur cette question ; j'ai déjà eu l'occasion d'y revenir à de nombreuses reprises dans le cadre de notre Conseil. Permettez-moi seulement de dire qu'il me semble regrettable de mêler deux sujets cruciaux mais assez différents, notamment au regard du temps qui m'est imparti pour y répondre. Mais peut-être est-ce là le signe que vous accordez plus d'intérêt à la question qu'aux réponses et aux enjeux concrets pour les agents de la Ville de Paris.

Sur la question du temps de travail, comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, la Maire de Paris et l'Exécutif sont opposés à la loi de transformation de la fonction publique ; ils sont opposés sur le fond et ils sont opposés sur ses modalités. Pour autant, il n'est pas possible à la Ville de Paris de se soustraire à la loi d'un trait de plume, et je présume que vous qui aspirez à siéger à l'Assemblée nationale, vous en avez conscience. En revanche, la volonté de la Maire de Paris et de l'Exécutif est de préserver les conditions de travail des agents et de protéger ces derniers de l'impact de cette loi, et c'est cette volonté qui s'est traduite dans le dialogue social avec les organisations syndicales représentatives, afin d'aboutir à une combinaison de propositions qui vont permettre de limiter fortement l'impact de la loi.

En effet, si nous avons appliqué directement la loi, si nous ne prenions pas de nouveau projet de délibération sur ce sujet, ce serait 8 jours de congé qui seraient supprimés. Pour autant, les différents leviers que nous avons proposé de mobiliser dans le cadre des discussions avec les organisations syndicales devraient permettre de créer 7 nouveaux jours non travaillés et, ainsi, de limiter très fortement l'impact de la loi sur l'ensemble des agents de la Ville. Ce sont donc deux tiers des agents de la Ville pour lesquels l'impact de la loi serait quasiment entièrement neutralisé, et 15.000 agents qui verront même la prise en compte de la pénibilité spécifique de leur métier améliorée, augmentée, notamment pour les métiers de la petite enfance, des affaires scolaires ou encore au titre du travail de nuit. C'est d'ailleurs un facteur, un progrès qui nous permettra aussi d'aller vers plus d'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Sur le deuxième point, je ne peux que rappeler ce que je vous ai dit au Conseil de Paris du mois d'avril ; vous m'aviez interrogé sur ce même sujet, et il est évidemment crucial. La lutte contre le sexisme, les violences sexistes et sexuelles, les discriminations sont un sujet de première importance. Pour autant, je ne peux toujours pas vous répondre sur les cas individuels, et il en sera de même si vous m'interrogez dans les séances à venir. Notre Conseil n'a pas vocation à se substituer aux instances compétentes ou, a fortiori, à la justice, et je pense que chacun des membres de cette Assemblée le comprend.

Je réaffirme que l'objectif même de notre action en tant qu'élus est justement que les élus n'aient pas à se mêler du traitement des situations individuelles et, au contraire, que nous mettions en place les règles et les procédures qui doivent conduire l'administration à être exemplaire en la matière. Et c'est évidemment dans ce cadre que Mme la Secrétaire générale vous a reçue, afin que l'ensemble des situations sur lesquelles vous souhaitez éventuellement appeler l'attention de l'administration puisse être dûment répertoriées et que des réponses et des

informations puissent vous être apportées, en sachant que chacun des élus et des membres de ce Conseil peut évidemment faire de même.

Je rappelle d'ailleurs que nous avons mis en place, en 2016, une cellule d'écoute au sein de la Direction des Ressources humaines, qui permet à tout agent de la saisir et de faire part, en toute confidentialité, de tout mal-être, de toute situation de harcèlement afin que les suites appropriées puissent être apportées.

Enfin, sur la protection fonctionnelle - je suis désolé de cette répétition, car j'ai déjà eu l'occasion d'y venir - la Direction des Affaires juridiques est la seule habilitée à se prononcer en toute indépendance au regard des éléments qui sont transmis. Elle est en situation de compétence liée, ce qui veut dire qu'elle ne peut pas refuser le bénéfice de la protection fonctionnelle lorsque les conditions sont remplies. D'ailleurs, toute décision de refus est évidemment susceptible de recours.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet dans un temps, j'en suis désolé, extrêmement contraint qui ne reflète pas du tout l'importance et l'engagement que nous y accordons. Soyez certaine que nous continuerons à améliorer l'ensemble de ces procédures et de ces dispositifs afin que ces situations se produisent le moins souvent possible, et lorsqu'elles se produisent, malheureusement, qu'elles soient traitées de la manière la plus adéquate et la plus appropriée.

Voilà ce que je pouvais vous répondre, Madame SIMONNET, sur ces deux sujets cruciaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour cette excellente réponse, cher Antoine GUILLOU.

Madame SIMONNET, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - D'abord, sur les dossiers individuels, Madame la Maire, vous m'avez traitée de menteuse à chaque question d'actualité où j'ai pu les aborder. Or, sachez que sur ces dossiers, la directrice de crèche a gagné au Tribunal administratif et que la Ville a été condamnée, et elle porte plainte pour harcèlement moral.

Ce que je demande, ce n'est pas que la Ville fasse quoi que ce soit avant que la justice n'ait tiré l'affaire au clair, car il faut que la justice soit rendue, mais qu'on donne la protection fonctionnelle à cet agent. Pourquoi on n'accorde pas aux victimes la protection fonctionnelle à la Ville, quand c'est la hiérarchie qui est accusée ? Je demande donc la protection fonctionnelle pour cette directrice de crèche, je demande la protection fonctionnelle pour cet agent qui a été victime d'agressions sexuelles, je demande la protection fonctionnelle pour celui qui a été licencié abusivement. Je demande quelque chose que la Ville peut tout à fait accorder, qu'elle devrait accorder, et c'est d'ailleurs une honte qu'elle ne l'accorde pas.

Concernant maintenant les négociations, enfin, les négociations, je ne sais pas si on peut appeler cela ainsi. Concernant, en tous les cas, la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique imposée par MACRON, demain il y aura à nouveau une grande journée de mobilisations et d'actions, et elles sont très suivies. Vous avez tous, comme moi, suivi par exemple la grève des éboueurs et des égoutiers, et dans d'autres secteurs. Sachez que lors de la dernière rencontre avec l'intersyndicale, cette dernière a claqué la porte au bout de 10 minutes. Pourquoi au bout de 10 minutes ? Parce qu'il n'y avait aucune nouvelle proposition sur la sujétion générale, parce que les documents n'avaient même pas été transmis en amont, parce qu'il y a un mépris et une arrogance de la Ville qu'on a très bien entendus dans les réponses totalement erronées et "enfumeuses" qui viennent d'être faites par l'adjoint.

Vous avez la possibilité, à travers les sujétions, de faire en sorte qu'il n'y ait pas une minute de plus travaillée et que l'application de cette réforme ne provoque pas une régression sociale. La qualité de nos services publics dépend étroitement de la façon dont on respecte les agents...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame...

Mme Danielle SIMONNET. - ... et la pénibilité de ce qu'ils subissent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... SIMONNET.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

2021 GCC 1 - Pour la création d'un "Plan d'urgence" à destination des jeunes Parisiennes et des jeunes Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à la proposition de délibération du groupe Communiste et Citoyen, relative à la création d'un plan d'urgence à destination des jeunes.

Je vais donner la parole à Nicolas BONNET, qui porte cette proposition de délibération.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame.

Pour vous présenter cette proposition de délibération, j'ai une image en tête, celle de ces visages creusés, démunis de nombreux jeunes dans les queues alimentaires, et, pour la première fois de leur vie...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Peut-être un instant, Monsieur le Président. Que les personnes qui veulent quitter la séance quittent la séance, afin que nous puissions poursuivre dans le calme.

Vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je disais, Madame la Maire, que nous avons en tête cette image de visages de jeunes, visages creusés, démunis, qui, pour la première fois de leur vie, faisaient la queue pour des aides alimentaires. Toutes les associations d'aide alimentaire, les Restos du Cœur, le Secours populaire, nous ont alertés sur l'augmentation exponentielle de la pauvreté chez les jeunes. Il faut retenir un chiffre : 17,4 % des moins de 25 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Alors, il y a urgence à agir car la situation est inédite. Les moins de 25 ans sont les plus lourdement touchés par la crise économique et sanitaire que nous vivons : 21 % sont au chômage, soit le double de la population, un étudiant sur 6 a abandonné ses études et 40 % des jeunes salariés sont en contrat précaire. Il y a urgence, car leur jeunesse a été volée par la pandémie. Beaucoup sont en colère, une frustration lente, abîmés par les privations et la solitude. 81 % considèrent qu'ils ont été sacrifiés aux politiques de sécurité sanitaire, injustement montrés du doigt comme responsables de la propagation du virus.

La jeunesse, c'est la période de la fondation de l'émancipation, celle pendant laquelle on choisit ses études, sa trajectoire de vie ; on expérimente l'autonomie, les liens d'amitié et la vie amoureuse, les séjours à l'étranger, les premiers emplois, l'engagement associatif et politique. D'ailleurs, ils aspirent à changer le monde. Ils se sont mobilisés sur des causes importantes, comme pour les marches pour le climat ou encore les violences sexuelles. Malheureusement, leur aspiration à changer la société a été freinée par cette pandémie ; beaucoup sont dans la survie pour faire face à l'urgence, s'alimenter, se loger, trouver un emploi, vivre dignement.

Il y a urgence, car beaucoup d'entre eux sont dans une grande détresse psychologique. Selon l'Ipsos, fin janvier, 47 % des jeunes montraient des signes de troubles d'anxiété, des dépressions, des troubles du sommeil, et, selon l'O.M.S., le suicide est la première cause de mortalité chez les 15-24 ans. Il y a urgence, car ils ont le sentiment de ne pas être entendus, d'être abandonnés par les pouvoirs publics, et, d'ailleurs, le refus répété et assumé du Gouvernement d'étendre le R.S.A. aux moins de 25 ans a marqué leur esprit.

Alors, avec cette proposition de délibération, nous voulons que la jeunesse soit une priorité de ce début de mandat, et c'est le sens de ce plan d'urgence. La précarité des jeunes existe, mais la crise a lourdement aggravé la situation, et s'il existe un archipel de dispositifs, éclatés, méconnus, soumis à des critères exigeants, avec des démarches administratives importantes, dispositifs qui, de fait, sont peu sollicités par les jeunes, il y a une réelle méconnaissance des aides et donc peu de recours à leurs droits.

Je voudrais vous rappeler, Madame la Maire, que l'association "France urbaine" vient de lancer une expérimentation dans 12 métropoles pour faire face à la précarité des jeunes. Lyon et Nancy ont été les premières à prendre des mesures. Dans ces mesures, 4 scénarios différents se dégagent selon les collectivités. Certaines optent pour une sorte de revenu correspondant à un droit universel, comme peut l'être le R.S.A. D'autres sont sur l'universalisation de la Garantie jeunes, d'autres sont sur un soutien à l'accompagnement vers l'emploi. Enfin, d'autres encore sont sur un soutien global à travers des mesures transversales d'aide au revenu, à la santé, à la mobilité, à l'alimentation. C'est ce dernier scénario que nous voulons privilégier, une approche que nous voulons dans une stratégie transversale et globale.

La proposition que nous faisons, c'est un plan qui s'articule autour de 7 points.

D'abord, une meilleure articulation et un meilleur accès des dispositifs et des aides municipales, copilotées, transversales. C'est l'idée d'une permanence d'accès aux droits au sein de la future Maison des jeunes que vous avez lancée, une meilleure diffusion de l'information auprès des jeunes. Le deuxième point, c'est l'idée d'augmenter le fonds d'aide à la jeunesse avec le soutien de l'Etat. Le troisième point, c'est un meilleur accès au logement avec 3.500 nouveaux logements à destination des jeunes. Le quatrième point, c'est l'accès à l'emploi et à la formation au sein de la Ville, que ma collègue Barbara GOMES détaillera, et, cinquième point, c'est aussi un centre de santé mentale, proposition portée par le Conseil parisien de la Jeunesse. Le sixième point, c'est aller plus loin sur la gratuité des transports. Enfin, le septième et dernier point, c'est favoriser l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et aux vacances, notamment en instaurant une tarification unique, comme on l'a fait sur nos centres d'animation et l'extension du Pass Jeunesse à toutes les vacances.

Madame la Maire, ce plan d'urgence, pour nous, c'est la volonté d'investir dans la jeunesse, c'est investir dans l'avenir de notre Ville ; c'est, finalement, avoir ce sens de la résilience que l'on voit aujourd'hui dans les rues de Paris, et se projeter vers un avenir meilleur.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur BONNET.

Je veux dire aussi, bien sûr, mais ce sera dit en réponse à ce débat, mes félicitations aussi pour le travail de notre collègue Hélène, mon adjointe, qui, vraiment, fait un travail énorme à la fois pour la préfiguration de cette Maison des jeunes et pour les jeunes tout court. Voilà, je voulais vous dire merci et je rejoins beaucoup de vos propos sur le besoin de ce plan d'urgence.

Je donne la parole à Mme Barbara GOMES pour le groupe Communiste et Citoyen.

Peut-être pouvez-vous changer de fauteuil, le temps que le micro fonctionne, car je crois qu'il y a un problème technique.

Merci beaucoup, Madame GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Mal-logement, sous-alimentation, détresse psychologique, pertes d'emploi et absence de perspectives d'avenir, avec la crise sanitaire, la situation des jeunes a largement dépassé le stade du préoccupant. Les jeunes en emploi ne représentaient déjà, en temps normal, que 33 % des moins de 25 ans ; alors maintenant, vous imaginez. A titre d'exemple, depuis le 1er janvier, le réseau des Missions locales a connu une augmentation de 43 % des premiers accueillis par rapport à 2019, dont un nombre de jeunes diplômés jamais vu auparavant. Cette année plus que les autres, 700.000 jeunes entreront sur le marché du travail en étant embauchés de manière majoritairement précaire, C.D.D., intérim, vacations, et ceci est également valable pour celles et ceux qui ont pu faire des études.

Le "bizutage social" est encore plus terrible en période de crise, où les jeunes font bien trop souvent office de variable d'ajustement, finalement, pour les employeurs. Rien de surprenant à voir que, exclus de l'emploi, ils sont de plus en plus nombreux à ne pas avoir d'autre choix que d'accepter de sortir du statut protecteur de l'emploi en acceptant des tâches mal rémunérées pour des plateformes de livraison, sans droits et sans protection.

Paris ambitionne de doubler le nombre de bénéficiaires des dispositifs de l'insertion par l'activité économique sur la mandature. La Ville, en tant que premier employeur, a son rôle à jouer dans ce recrutement. Nous pensons qu'une attention spécifique doit être portée aux métiers des secteurs municipaux en tension à destination des jeunes, les métiers verts, les métiers du bâtiment, de l'aide à la personne, et c'est le sens de notre quatrième proposition pour un accès à l'emploi et à la formation au sein de la Ville de Paris.

Dans ce contexte d'isolement et de précarité financière, de files d'attente dans les centres de distribution alimentaire et de perspectives plus précaires que jamais, la santé psychique des jeunes nous préoccupe elle aussi tout particulièrement. C'est l'objet de notre cinquième mesure. 22 % des 15-24 ans ont souffert de syndromes dépressifs en mai 2020 contre un tout petit peu plus de 10 % en 2019, si bien qu'en gros, les chiffres ont doublé, ce qui est énorme. Les inégalités entre les jeunes se creusent. Celles et ceux issus de milieux populaires notamment n'ont pas les mêmes chances, et beaucoup, déjà, sur le fil, ont perdu pied depuis la crise.

Les réponses apportées par le Gouvernement ne sont clairement pas à la hauteur. Face à la détresse psychologique, il faut agir et agir rapidement. Or, les chèques "psy" sont une réponse bien faible et peu aisée à mobiliser par ailleurs, surtout quand on regarde les besoins réels des jeunes. Comme toujours, il a fallu que la Ville prenne ses responsabilités, qu'elle agisse, puisque l'Etat ne se montre pas à la hauteur, notamment sur la précarité alimentaire. Notons que parmi les bénéficiaires d'aide alimentaire, 79 % n'y avaient jamais eu recours avant 2020-2021. Il y a donc vraiment quelque chose de très grave qui se passe.

Certes, la détresse psychologique n'est pas seulement liée à la crise sanitaire, on le sait, mais cette dernière l'a renforcée ; la situation devient de plus en plus difficile et elle risque de durer après la crise. Le choix qui a été fait par le Conseil parisien de la Jeunesse de travailler sur la santé mentale des jeunes, en septembre 2019, donc avant la crise, est en ce sens révélateur, et nous reprenons aujourd'hui leur proposition en demandant la création d'un centre municipal de santé qui soit dédié à la santé mentale des jeunes.

Je vous remercie.

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher.e.s collègues, cette proposition de délibération du groupe Communiste et Citoyen est l'occasion d'un débat public sur les problématiques liées à la jeunesse. Je les remercie donc, au nom du groupe Ecologiste, de cette mise à l'ordre du jour.

La jeunesse est bien plus qu'un âge de la vie ou même qu'une période de "bizutage social", bizutage pourtant maintes fois décrit et décrié, y compris à l'instant et avec force par Barbara GOMES. La jeunesse est une classe sociale, culturelle et politique. Je vous propose d'en retenir une définition inspirée des travaux de Constance FLANAGAN : "C'est la partie de la population qui, plus que tout autre, refuse d'être coincée entre ses anxiétés privées d'un côté et son espoir collectif de l'autre." La jeunesse est actrice du changement parce qu'elle ose remettre

en cause l'ordre établi. La bien nommée Génération climat nous en fait la preuve éclatante chaque jour en se saisissant du défi du siècle avec une détermination qui force l'admiration.

C'est tout le paradoxe auquel nous sommes aujourd'hui confronté.e.s. Nous devons aider la jeunesse parisienne sans l'infantiliser et, au contraire, en lui donnant les moyens de son émancipation. Nous avons pour cela deux projets emblématiques que nous aurons le plaisir d'accueillir à Paris Centre : l'Académie du climat et la Maison de la jeunesse. Ces deux structures devront permettre d'améliorer l'information des jeunes sur leurs droits comme de proposer des outils d'engagement, le tout en préservant l'unicité de la jeunesse parisienne, avec des lieux et des projets accessibles à toutes et à tous, aux jeunes de tous les quartiers, qu'importe leur condition sociale, leur activité ou leurs projets. J'en profite pour saluer, au-delà d'Hélène BIDARD qui rapporte cette proposition de délibération, les actions de Léa FILOCHE et de Marie-Christine LEMARDELEY.

La grande majorité des jeunes à Paris suit un projet d'éducation et de formation, ce que nous appelons, bien entendu, de nos vœux. Mais dans ce domaine aussi, elles et ils subissent l'inconséquence des politiques libérales menées au niveau de la Région comme de l'Etat. Je tiens à les assurer de notre soutien.

J'ai donc une pensée particulière envers la communauté éducative du lycée Rabelais, mobilisée pour réclamer à la Région les moyens nécessaires pour garantir la rénovation du lycée et des conditions d'étude correctes. Des milliers d'autres élèves se retrouvent sans propositions de filières d'études suite à la mise place de la sélection à l'entrée de l'université via la procédure Parcoursup. Ce mécanisme est tout aussi unique que stressant, complexe à comprendre pour les lycéens, les lycéennes et leur famille, mais aussi difficile pour le travail quotidien des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Paris est une capitale étudiante et évolue pour les accueillir et permettre leur réussite. Je salue l'évolution des missions de la Maison des initiatives étudiantes, qui est désormais un lieu de solidarité en plus d'un centre de ressources et de soutien au monde associatif. Les associations bénéficieront d'ailleurs de l'évolution des dispositifs de subvention, que nous voterons, je l'espère, lors du prochain Conseil.

Au-delà du monde étudiant, les jeunes de 18-25 ans sont toutes et tous victimes du mépris du Gouvernement, qui refuse non seulement d'étendre le R.S.A., mais aussi de garantir la pleine jouissance de leurs droits sociaux à des individus au seul prétexte de leur âge. Le groupe Ecologiste suit donc avec intérêt l'ensemble des projets liés à la jeunesse, détaillés dans cette proposition de délibération et que nous voterons sans surprise. C'était l'occasion de faire le point sur les projets d'ores et déjà en cours ou à venir.

Nous aurions néanmoins préféré que ce plan d'urgence soit plus précis ; il a quelques airs de feuille de route. Mais nous continuerons avec plaisir de travailler ensemble, notamment au sein de la 6e Commission, en espérant y voir arriver très bientôt la présentation des projets de délibération qui permettront de mettre en œuvre cet ambitieux et nécessaire programme.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue, merci, Raphaëlle.

La parole est à Mme Catherine IBLED du groupe GIP.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire touchent de plein fouet les jeunes. Ils n'ont, pour certains, pas pu achever leur formation, d'autres arrivent sur un marché du travail durement en difficulté, et la crise sanitaire a également profondément transformé leur quotidien, renforçant l'isolement et la précarité.

Nous avons souvent employé le mot "détresse", mais, pour certains d'entre eux, ce mot est encore assez faible. Et je vous rejoins sur ce point, bien entendu : cette génération ne peut pas être une génération sacrifiée. Je vous rappelle que j'ai proposé ici même un vœu au Conseil de Paris de février dernier pour soutenir les jeunes, mais, dans une démarche purement politicienne, l'ensemble de l'Exécutif a voté contre alors que ce débat doit nous rassembler et non nous opposer en fonction de notre couleur politique, et c'est regrettable.

Protéger l'avenir des jeunes est l'une des priorités du Gouvernement, qui lui consacre le premier volet du Plan de relance. Avec le lancement, dès juillet 2020, du plan "Un jeune, une solution", avec plus de 9 milliards d'euros investis, il mobilise un ensemble de leviers et vise à offrir une solution à chaque jeune. Ainsi, le plan "Un jeune, une solution" propose de nombreuses solutions pour faciliter la vie et les démarches des jeunes de moins de 30 ans. Cette plateforme a été conçue en partenariat avec les Missions locales et plus de 9.000 entreprises engagées et mobilisées pour la jeunesse.

Pour mémoire, on trouve dans "Un jeune, une solution" des offres d'emploi, des offres de stage, des offres de job d'été, de mentorat, de formation, d'alternance, de mission de service civique. On y trouve également un simulateur qui permet d'identifier l'ensemble des aides auxquelles les jeunes peuvent prétendre, on y trouve des offres de financement pour passer son permis de conduire. Mais peut-être n'aviez-vous pas connaissance de ce plan. Heureusement, plusieurs centaines de milliers de jeunes se sont déjà connectés à ces plateformes et ont déjà reçu des solutions.

En 2020 par exemple, ce sont plus de 100.000 jeunes Franciliens qui ont bénéficié de ce plan. 38.000 d'entre eux ont été recrutés grâce à la prime à l'embauche et 26.000 grâce à l'aide à l'apprentissage. 140 millions d'euros ont été mobilisés par l'Etat pour soutenir l'investissement des collectivités territoriales franciliennes sur l'année 2020. Et il ne vous aura pas échappé que le Gouvernement vient également de lancer le Pass Culture, qui permet à tous les jeunes de 18 ans de bénéficier de 300 euros à dépenser dans les librairies et autres lieux culturels. À ce jour, et cela en quelques jours seulement, ce sont plus de 253.000 jeunes qui se sont inscrits sur cette plateforme. Enfin, je vous rappelle que le dispositif des vacances apprenantes a lui aussi été reconduit.

Je terminerai donc avec cette citation d'Antoine de Saint-Exupéry, qui disait : "Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible." Là où je vous rejoins, le Parti communiste, c'est qu'effectivement, la Mairie de Paris peut prendre plus sa part afin de rendre possible l'avenir des jeunes de notre ville.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame IBLED.

La parole est à Nathalie MAQUOI, du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cela fait bientôt un an, ici, que nous alertons sur la situation très éprouvante que rencontrent les Parisiens et les Parisiennes et particulièrement les jeunes avec cette crise sanitaire. La proposition de délibération ici a le mérite de nous donner l'occasion d'en débattre plus globalement et d'esquisser les réponses qui peuvent être envisagées et, bien sûr, celles que la Ville pourrait initier. Nous avons eu l'occasion d'échanger en amont avec les élus communistes et je les remercie pour leur disponibilité et l'intégration aussi de quelques amendements que nous avons proposés.

Je veux ainsi revenir sur cette période extrêmement trouble que traversent nombre de jeunes à un moment de leur vie où les choix d'orientation, l'implication dans leurs projets étudiants ou professionnels, l'échange avec leurs camarades et leurs pairs, l'émancipation par les loisirs et les liens sociaux sont cruciaux, et pourtant gravement perturbés.

Leurs préoccupations sont multiples dans un monde en mouvement. C'est une jeunesse qui s'engage, qui initie des marches pour le climat, qui a soif de solidarité internationale, d'égalité, cette jeunesse qui lutte pour la justice et dénonce les discriminations. Notre rôle est effectivement d'adapter des réponses institutionnelles à leurs besoins et leurs préoccupations, mais surtout, j'ai envie de dire, de leur laisser des espaces de liberté, de les écouter et de reconnaître celles de leurs expressions qui ne sont pas les nôtres. Cela ne surprendra personne, à "Génération.s" nous défendons le revenu universel et nous pensons que cette crise sanitaire et sociale rend nécessaire d'en lancer une première étape, a minima une expérimentation en le déclinant d'abord à destination des jeunes.

Les revendications nationales que nous sommes nombreux et nombreuses ici à partager en faveur de l'ouverture du R.S.A. aux moins de 25 ans nous semblent pertinentes, mais pas suffisantes. Ce à quoi nous sommes attachés sur ce point, c'est à l'inconditionnalité et à l'automatisme de l'allocation lorsqu'on peut constater le nombre de personnes qui pourraient en bénéficier mais qui n'y recourent pas.

L'allocation parisienne proposée par cette proposition de délibération est une piste intéressante qu'il faut explorer en tenant compte des travaux qui sont menés sur la réforme des aides facultatives de la Ville de Paris, autant que du travail en cours sur l'unification et la territorialisation de l'action sociale à Paris. Elle doit surtout être envisagée dans le contexte de désengagement de l'Etat, sans quoi notre ambition se trouve forcément limitée.

Le Fonds d'aide aux jeunes Parisiens est effectivement un bon outil qui vient ponctuellement aider financièrement et favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes entre 18 et 25 ans. Depuis 2016 et le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, il a fait l'objet d'une réforme qui vient renforcer l'outil de prévention et d'insertion qu'il constitue. Au cœur de la crise et dès mars 2020, les modalités de son fonctionnement ont été simplifiées et assouplies pour en faire une meilleure réponse aux difficultés rencontrées par les jeunes. 900 jeunes y ont eu recours en 2020 et on compte déjà 460 bénéficiaires au premier trimestre 2021. Il demeure toutefois un outil ponctuel.

Nous avons souhaité, en lien avec les élus communistes, insister sur l'enjeu de l'insertion des jeunes, en particulier vers les emplois durables et locaux. C'est le cas de ce qu'on pourrait appeler les emplois verts, qui existent à la Ville, et de nombreux emplois dans l'économie sociale et solidaire et que nous pouvons soutenir grâce au dispositif d'insertion par l'activité économique. J'en profite pour dire que nous sommes tout autant attachés au doublement de l'I.A.E. dans cette mandature et que nous y serons très vigilants.

Enfin, une préoccupation des jeunes qui nous semblait pouvoir être étudiée dans le cadre de ce débat, c'est celle des discriminations. Ce n'est pas un sujet nouveau, mais les confinements ont révélé que de nouvelles inégalités venaient notamment dans les contrôles et les verbalisations. Et quand on parle d'égalité, c'est un des morceaux qui en est essentiel. Les associations de quartier populaire qui interviennent en direction des jeunes ont, ces derniers mois, accompagné et organisé des permanences juridiques. Aussi, notre collectivité pourrait se porter

candidate à l'expérimentation du récépissé de contrôle, comme cela a été suggéré par la Défenseuse des droits. Cela éviterait peut-être ce qu'on a beaucoup vu ces derniers mois, c'est-à-dire des jeunes qui se trouvaient avec 3.000 à 5.000 euros d'amende pour démarrer leur vie, qui n'avaient pas été contrôlés et qui les recevaient simplement à domicile.

Mes chers collègues, nous voterons cette proposition de délibération. On vous remercie pour ce temps de débat et nous suivrons, bien sûr, les chantiers qui s'ouvrent, notamment sur la question de la Maison de la jeunesse, sur laquelle, je pense, on aura d'autres occasions d'avoir des détails, car il y a encore des choses un peu floues, et, surtout, une dotation à hauteur des ambitions, des moyens qui lui sont accordés.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER pour le groupe MDE, pour cinq minutes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, s'il est un sujet qui doit nous rassembler dans cette Assemblée, c'est bien celui de la jeunesse. La jeunesse a payé un lourd tribut pendant cette période Covid, la contraignant à mettre un terme à toute relation sociale, plongeant une partie de nos jeunes dans l'angoisse matérielle et psychologique, mettant un coup d'arrêt net à tous leurs projets. Tout ce qui fait le charme et le sel de la jeunesse s'est éteint subitement. Pourtant, notre jeunesse fait preuve d'une grande résilience et nous impressionne dans sa capacité à inventer un avenir différent. Il nous appartient néanmoins de les accompagner dans cette renaissance, et nous accueillons favorablement ce thème choisi par le groupe Communiste.

Mais si le constat nous réunit aujourd'hui, les réponses apportées nous séparent. En effet, la jeunesse d'aujourd'hui ne demande pas le tout-gratuit ou le tout-assisté. Au contraire, ils sont rentrés dans un esprit d'initiative, d'accompagnement de leurs projets, de leur envie de s'en sortir grâce à leur inventivité et leur énergie. En réalité, vous calquez de vieilles méthodes du début du XXe siècle sur des demandes de jeunes du XXIe siècle.

Oui, l'emploi doit être une priorité absolue pour notre jeunesse, mais ce n'est pas à la Ville de Paris d'être un employeur à grande échelle, comme vous le reprenez dans votre proposition de délibération. D'ailleurs, le Conseil citoyen du 26 mai dernier, devant lequel vous avez présenté vos propositions, demande une coopération de la Ville de Paris avec les entreprises pour garantir l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. Là est la véritable solution, surtout lorsqu'on sait que le nombre de demandeurs d'emploi des moins de 25 ans a augmenté de 19,4 % en Ile-de-France entre fin 2019 et 2020. Idem pour les stages d'étudiants ou de collégiens ou encore pour de très nombreux apprentis qui ne trouvent pas de stages pendant cette période.

Notre collectivité doit être un facilitateur de mise en relation entre les jeunes et les 800.000 entreprises à Paris. A l'heure où la Ville de Paris emploie plus de 52.000 fonctionnaires, il est temps de donner un autre signal aux jeunes générations.

De plus, il aurait été honnête de citer les autres mesures d'aide qui existent pour les jeunes. Je pense notamment à la mesure gouvernementale "Un jeune, une solution" ou au Plan régional d'insertion pour la jeunesse, mis en place en 2018, ou bien encore au revenu "jeunes actifs" de la Région Ile-de-France, qui incite les jeunes à se diriger vers des formations pour des métiers en tension. Là encore, le Conseil citoyen, plein de bon sens, a demandé la création d'un dispositif numérique qui recense toutes les aides nationales et territoriales existantes pour les jeunes et une carte interactive des projets en cours à Paris qui s'adressent aux jeunes. Mais cette proposition n'a pas été retenue et c'est dommage.

De même, la gratuité des transports pour tous les moins de 25 ans est, à notre sens, une fausse bonne idée. D'abord, parce que ces mesures existent déjà avec le remboursement de la carte Imagine R Junior, pour tous les jeunes de moins de 18 ans, les lycéens et les jeunes apprentis, la gratuité de l'abonnement Vélib' mécanique pour les 14-18 ans, ainsi que la gratuité des transports en commun pour les jeunes Parisiens de moins de 20 ans en situation de handicap. Ensuite, parce que la gratuité n'existe pas. Il y aura nécessairement un report du manque de recettes vers d'autres acteurs, mais vers qui ? Les voyageurs, les entreprises, la collectivité ? La gratuité des transports mettrait nécessairement en péril les investissements dans la modernité des rames et leur entretien. Et les jeunes Parisiens qui empruntent régulièrement les transports en commun demandent des rames modernes, propres et sécurisées lorsqu'ils rentrent tard le soir.

Enfin, je souhaiterais insister sur la santé mentale des jeunes. Troubles anxieux et dépressifs, troubles du sommeil, leur santé mentale a été durement éprouvée et doit être effectivement une priorité. Car si l'année 2020 a été dure pour le moral de nos jeunes, l'année 2021 est tout aussi difficile pour eux. Vous faites bien de reprendre l'idée de la création d'un centre de santé mentale pour les jeunes à Paris et de rappeler à votre majorité que cette proposition du Conseil parisien de la Jeunesse avait été votée à l'unanimité au Conseil de février 2020 et qu'il n'a toujours pas vu le jour. C'est assez scandaleux, je dois l'avouer, de voir de la part de la Mairie de Paris le peu de considération accordée à la détresse mentale des jeunes. Là encore, heureusement, d'autres collectivités, dont la Région Ile-de-France, étaient au rendez-vous en créant une plateforme d'écoute gratuite pour les jeunes en détresse mentale. Nous comptons donc sur votre action pour que l'Exécutif parisien prenne la souffrance des jeunes enfin à sa juste valeur.

Durant cette période dont nous sortons tous un peu cabossés, la jeunesse nous a adressé un message d'espoir. En se réinventant, en trouvant un sens nouveau à la société, les jeunes sont restés fraternels et généreux. Alors soyons ambitieux pour notre jeunesse pour l'emmener vers des lendemains audacieux, inventifs et innovants. Votre proposition de délibération ne va pas jusqu'au bout de cette ambition, dommage, et c'est pourquoi nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Mme Maya AKKARI, du groupe PEC, pour cinq minutes.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

De nombreux collègues ont évoqué avant moi la situation difficile d'un grand nombre de nos jeunes, même quand ils ne vivent pas des situations de précarité financière. Le Covid a touché de plein fouet tous nos jeunes, qu'ils soient pauvres ou moins pauvres, qu'ils habitent dans des petits ou des grands appartements. Lorsqu'on vit dans un petit habitat avec l'ensemble de sa famille et que, par ailleurs, on a moins de revenus, cela a certainement été beaucoup plus difficile. Mais il est important de dire que l'ensemble de notre jeunesse vit des situations difficiles.

Et cette génération nous démontre par ailleurs chaque jour que ses préoccupations sont multiples et que ses réflexions s'inscrivent sur le long terme. Elle est particulièrement impliquée en matière de solidarité internationale, d'enjeux environnementaux ou encore d'égalité femmes/hommes. Nombreux sont celles et ceux qui s'engagent dans l'optique de repenser notre société ; leur engagement et leur volonté nous obligent. Nous nous devons de les écouter, de comprendre leurs attentes et de les accompagner dans les changements qu'ils souhaitent pour demain.

Souvent, les jeunes nous surprennent. On va les voir, en pensant qu'ils ont besoin d'un emploi, eh bien non, ils veulent mener à bien leurs projets personnels dans le domaine de la culture. Nous leur proposons parfois des formations, ils veulent un emploi. Dès lors, cette question de l'écoute et de l'adaptation à leurs demandes, à leur cheminement personnel me semble très importante et nos réponses doivent, pour cela, être multiples et pas uniques.

Dès le début de la mandature, et ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU l'a rappelé tout à l'heure, la Ville de Paris a lancé de vastes chantiers pour répondre à ces attentes fortes et multiples des jeunes. Je pense notamment à l'Académie du climat, à la Maison du logement ou encore à la Maison pour la jeunesse. Cette dernière servira de point d'accès aux droits pour les jeunes, en coordination avec les partenaires de la Ville en matière d'action sociale et de prévention. Cette nouvelle dynamique permettra d'améliorer la diffusion de l'information auprès des jeunes et des familles par la création de nouveaux modes de communication, via des applications mobiles et les réseaux sociaux. Et nous autres, élus d'arrondissement, voyons combien il est important pour nous de diversifier nos modes de communication pour pouvoir toucher les jeunes, qui ne sont pas sensibles à nos modes de communication traditionnels.

La proposition de délibération que nous propose le groupe Communiste et Citoyen a le mérite de rappeler que la jeunesse constitue une priorité de cette mandature. Les différents points abordés nous démontrent bien qu'une seule mesure ne suffira pas à régler l'ensemble des problèmes de la jeunesse parisienne, comme je le disais précédemment. La Ville de Paris agit pour la jeunesse, parfois au-delà même de ses champs de compétences propres, et a accentué ses actions dans le cadre de la crise sanitaire. Je salue ainsi les efforts de Marie-Christine LEMARDELEY et son investissement pour soutenir notamment les acteurs des distributions alimentaires comme le réseau AGORAé, l'association "Co'p1" ou encore l'Afev, que nous connaissons tous, pour ne citer que trois d'entre elles.

Dans cette crise, nous avons eu à faire également le lourd constat que 47 % des jeunes souffrent de troubles de l'anxiété - j'ai eu moi-même ici l'occasion d'interpeller M. le Préfet sur le sujet de la santé mentale des adolescents et des jeunes - et que le suicide reste la première cause de mortalité pour ce public. La santé mentale doit être l'un des axes forts de soutien à la jeunesse, et la Ville accompagne depuis déjà de longues années de nombreux acteurs de l'aide et de l'écoute psychologique comme A.P.A.S.O., Nightline ou la L.M.D.E.

Il serait trop long de se lancer dans l'énumération exhaustive de l'ensemble des actions conduites ou accompagnées par la Ville de Paris à destination des publics jeunes. Hélène BIDARD soutient par son travail de nombreux dispositifs à destination des jeunes Parisiens, et Paris offre aussi aux 150.000 jeunes présents quotidiennement dans notre ville de nombreuses possibilités, notamment pour étudier et travailler. Mais être jeune à Paris, c'est aussi s'engager, s'initier à la culture, à l'art, faire du sport ou profiter des nuits parisiennes. On peut penser aux nombreux lieux parisiens consacrés à la jeunesse et à ses attentes, les espaces Jeunes, les kiosques Jeunes, les centres "Paris Anim", le C.I.D.J., la Maison des initiatives étudiantes, autant d'espaces qui vivent pour et par les jeunes. Depuis ce lundi 1er juin, le "Pass Jeunes", l'un des points abordés par cette proposition de délibération, offre cette année encore un accès gratuit ou à tarif réduit à des activités culturelles, sportives et de loisirs durant la période estivale à des jeunes de 15 à 25 ans.

Enfin, cette proposition de délibération vous permet de comprendre que sans l'action de tous les acteurs publics, il sera difficile de concevoir une véritable action d'envergure en faveur de la jeunesse. La Ville de Paris met déjà en place un dispositif de remboursement de la carte "Imagine R" et de Vélib' pour tous les jeunes jusqu'à 18

ans, alors même que la gestion des transports est par nature une compétence de la Région. Il nous faudra assurément pouvoir compter sur le soutien de cet échelon régional, si précieux pour les politiques éducatives et de jeunesse. L'Etat devra aussi prendre sa part et amorcer une véritable politique d'envergure...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme Maya AKKARI. - ... afin de nous accompagner dans cette démarche de soutien - je finis ma phrase - à cette jeunesse aussi touchée par la crise que soucieuse de notre futur à tous.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Maya.

La parole est à notre collègue Paul HATTE, du groupe Changer Paris.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il est temps de regarder la jeunesse au fond des yeux, cette jeunesse fougueuse, fiévreuse, téméraire, cette jeunesse si courageuse ; j'ose le dire, il faut du courage pour être jeunes de nos jours. Notre groupe a eu l'occasion de l'exprimer à de nombreuses reprises depuis le début de la crise sanitaire. Nous sommes inquiets de la précarisation économique des jeunes, nous sommes apeurés par les séquelles psychologiques et sociales de la crise sur beaucoup d'entre eux, nous écoutons leurs tourments et nous voulons répondre à leurs inquiétudes.

La crise sanitaire a conduit 58 % des étudiants qui exerçaient une activité à la changer et, dès le premier confinement, 44 % d'entre eux disaient avoir rencontré des difficultés financières. La moitié de ceux ayant des problèmes matériels présentait aussi les signes d'une détresse psychologique. Le suicide, qui était déjà la deuxième cause de mortalité chez les 15-29 ans avant la crise, est aujourd'hui en passe de devenir la première.

Nous sommes d'accord et nous ne cessons de vous en alerter, nous devons leur porter une attention particulière. Cependant, comment ne pas être déçus à la lecture de votre niche, Monsieur le Président ? Vous avez voulu une proposition de délibération-cadre qui ait vocation à ouvrir le débat. Très bien. Mais, tout de même, les plus de 500.000 jeunes Parisiens auraient mérité mieux que cela. Il s'agit en réalité d'une proposition de délibération brouillonne qui manque clairement d'engagement et reste cruellement floue, en un mot, qui se limite au mal de l'époque : la communication. Il s'agit juste de communication.

Voyez-vous même. Vous faites croire à la création d'une allocation d'urgence quand, en réalité, vous vous limitez à une proposition succincte demandant l'étude d'une augmentation de l'enveloppe du fonds d'aide aux jeunes. Pas une proposition sur les caractéristiques de cette allocation n'est faite, rien sur son montant, ses critères d'attribution, pas même une piste de financement.

Concernant votre proposition de gratuité des transports, outre notre opposition de fond sur ce sujet, nous avons compris, lors de nos derniers échanges avant ce Conseil, que vous souhaitiez la financer par une augmentation des cotisations sociales. Une telle mesure ne saurait être à l'initiative de la Mairie de Paris, dont ce n'est pas la compétence. Vos propositions manquent de sérieux.

Nous le regrettons, car certaines propositions pointent des idées sur lesquelles nous aurions pu vous rejoindre, que ce soit sur l'étude d'une extension du "Pass Jeunes" à toutes les vacances, sur l'instauration d'une réduction Jeunes pour les activités culturelles et sportives de la Ville de Paris, sur la création de logements qui leur soient dédiés ou sur la proposition du Conseil parisien de la Jeunesse, que nous avons votée, de créer une Maison de la santé mentale des jeunes, comme nous l'avons fait à l'initiative de la mairie du 17^e avec la création d'une permanence d'écoute psychologique, qui pourrait - il est temps - être déployée à l'échelle parisienne.

Vos propositions ne peuvent cependant pas être soutenues en l'état. Aucun élément précisant leur mise en pratique n'est apporté, et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette proposition de délibération. Nous préférons nous réserver pour les projets de délibération qui devront la suivre et nous jugerons sur pièce ces projets lorsqu'ils seront détaillés devant notre Assemblée. Vous savez que nous y serons vigilants, car nous avons à cœur de trouver des solutions pour les jeunes, comme nous l'avons d'ailleurs montré en proposant, lors de notre niche, l'instauration d'un prix "Jeunes Bénévoles Parisiens", mais vous aviez alors envoyé un triste signal à la jeunesse en vous y opposant.

Il est bien loin le temps où la droite et la gauche s'unissaient pour montrer à la jeunesse un chemin d'avenir. Alors, le groupe Changer Paris, aujourd'hui, regarde les jeunes et leur adresse ces mots de Jean Jaurès : "Le courage pour vous tous, courage de toutes les heures, c'est de supporter sans fléchir les épreuves que prodigue la vie, c'est de garder dans les lassitudes inévitables l'habitude du travail et de l'action, c'est de choisir un métier et de bien le faire, quel qu'il soit. Le courage, c'est de comprendre sa propre vie, le courage, c'est de dominer ses propres fautes, le courage, c'est d'aimer la vie et regarder la mort d'un regard tranquille. C'est d'agir et de se donner aux grandes causes sans savoir quelle récompense réserve à notre effort l'univers profond, ni s'il lui réserve une récompense".

Ne vous laissez pas duper, jeunes Parisiens. Si vous voyez ce que nous voyons, la gauche a bien changé. Elle n'a plus grand-chose à offrir à la jeunesse, plus grand-chose d'autre qu'une fausse compassion intéressée, plus

grand-chose d'autre que des promesses utopiques souvent électoralistes qui ne vous mèneront nulle part, plus rien qui ne ressemble aux idéaux de mérite et de travail, au besoin d'absolu et d'harmonie dont la jeunesse a toujours une soif criante.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je vois qu'Anne BIRABEN du groupe Changer Paris est inscrite, mais il reste trente-cinq secondes. Est-ce qu'elle intervient ?

D'accord. Vous intervenez ?

Mme Anne BIRABEN. - Bien sûr, j'interviens.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord, donc trente-cinq secondes.

Mme Anne BIRABEN. - Monsieur le Maire, il y a urgence à donner une impulsion à notre jeunesse aujourd'hui, et cette impulsion ne peut se limiter à une réponse financière. Or, la gauche continue à distribuer des chèques, à créer des mesures coûteuses pour se dédouaner et à créer de nouvelles structures lorsqu'en même temps, vous dénoncez la complication extrême des rouages administratifs.

Au lieu d'agir concrètement pour créer les conditions d'une autonomie, si le seul message d'espoir que vous avez à délivrer à la jeunesse aujourd'hui, c'est de signer chèque sur chèque, alors elle va dans le mur, et nous avec. Donner de l'espoir à la jeunesse et lui donner les moyens de se projeter dans l'avenir, voilà notre réponse aujourd'hui.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci d'avoir tenu parfaitement votre temps, et je donne la parole à Mme SIMONNET.

Est-elle dans la Salle des fêtes ?

Bon. Alors pour répondre, la parole est, bien sûr, à notre collègue Mme la maire, Hélène BIDARD, pour cinq minutes.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues.

Le proverbe nous dit qu'"il faut que jeunesse se passe", mais nous pensons qu'il faut plutôt permettre que jeunesse se fasse, c'est-à-dire se vive et s'exprime. Or, comme vous l'avez tour à tour souligné, la crise sanitaire a particulièrement fragilisé les jeunes économiquement, socialement et psychologiquement. La Maire de Paris l'a rappelé à de nombreuses reprises, il ne saurait être question de génération sacrifiée. Il faut donc que jeunesse se fasse et que nous nous donnions les moyens de l'accompagner et de vivre pleinement cette période fondamentale de l'existence.

La proposition de délibération, une sorte de proposition-cadre du groupe Communiste et Citoyen que nous examinons aujourd'hui, et je veux chaleureusement le remercier pour cette initiative, s'inscrit dans cette démarche qui guide déjà l'ensemble de nos politiques publiques à destination des quelque 501.000 jeunes Parisiennes et Parisiens de 15 à 30 ans.

Les deux premières mesures proposées visent à renforcer nos aides et dispositifs et à en améliorer l'articulation pour en faciliter l'accès par les jeunes. Avec Anne HIDALGO, la Maire de Paris, nous souscrivons bien sûr à ces propositions pour lutter contre le phénomène de non-recours aux droits, et nous continuerons à nous appuyer sur le réseau des 24 points d'information jeunesse, ainsi que sur une nouvelle permanence d'accès aux droits en Maison pour la jeunesse, comme vous le proposez.

Rappelons que face à l'urgence sociale, la Ville de Paris n'a pas attendu pour agir. Plus de 800.000 euros ont été versés aux jeunes Parisiennes et Parisiens en 2020 sous forme d'aide à la vie quotidienne ou d'urgence. Le budget de l'aide à l'installation pour un logement, pour les étudiants et les étudiantes, a, lui, été multiplié par 6. Mes collègues Léa FILOCHE et Marie-Christine LEMARDELEY n'ont pas ménagé leurs efforts en ce sens et j'en profite pour très chaleureusement les saluer. L'aide octroyée aux jeunes dans le cadre du dispositif "Paris Jeunes Vacances" a été doublée en juillet dernier, passant de 100 à 200 euros. Et on sait que partir en vacances est une véritable mesure de santé publique et une réponse à la crise sociale.

La Ville de Paris ne peut continuer à pallier le désengagement de l'Etat, qui ne consacre, Madame IBLED, je suis désolée de le dire, que 0,1 % pour la jeunesse, tous plans de relance confondus. 0,1 %. Nous souscrivons donc pleinement à l'objectif de renforcer le fonds d'aide aux jeunes afin de favoriser leur autonomie, mais nous tenons à préciser qu'un engagement financier de l'Etat sera nécessaire en la matière. C'est notamment le sens de l'amendement proposé par l'Exécutif à l'article 2.

La troisième mesure proposée concerne l'accès des jeunes au logement. Il a été rappelé le contexte de baisse et de réformes successives des A.P.L. depuis 2017, précarisant un peu plus les jeunes. Avec mon collègue Ian BROSSAT, nous souscrivons à votre proposition de produire 3.500 nouveaux logements pour les jeunes Parisiennes et Parisiens, amplifiant ainsi la dynamique initiée depuis 2001.

Votre quatrième mesure concerne le renforcement des moyens nécessaires au recrutement au sein de la Ville de Paris, pour les jeunes éloignés de l'emploi. Nous proposons en effet d'étudier cette perspective dans les secteurs municipaux en tension, car nous connaissons l'urgence : plus 21 % de jeunes en chômage sur l'année 2020 à Paris. Ainsi, avec mon collègue Antoine GUILLOU pleinement mobilisé sur ce sujet pour que la Ville continue d'assumer son rôle d'employeur, cela s'est traduit par exemple à travers le recrutement, déjà, de 600 apprentis en 2020-2021, et nous irons plus loin, bien entendu.

De manière plus générale, la Maison de la jeunesse apportera des réponses concrètes aux jeunes en matière de formation et d'emploi, en lien avec l'Académie du climat, sur les métiers durables et la transition écologique. Le 11 mai dernier, la Maire de Paris s'est d'ailleurs entretenue avec de nombreuses entreprises pour que celles-ci prennent part au projet. Là aussi, je sais ma collègue Afaf GABELOTAUD extrêmement impliquée dans cette ambition.

Sur le plan de la santé, vous proposez la création d'un centre municipal de santé mentale dédié aux jeunes. Le contexte a été rappelé à maintes reprises, notamment lors d'un vœu de l'Exécutif que nous avons adopté en février dernier sur proposition du Conseil parisien de la Jeunesse. Avec ma collègue Anne SOUYRIS, nous expertiserons au mieux les besoins et les conditions à cette fin. Un relais de cette offre de santé se retrouvera dans la Maison de la jeunesse, tant sur le volet psychologique que sur celui de la prévention, par des professionnels, comme entre pairs. Cela devra répondre à la détresse psychologique et aux besoins en matière de santé mentale, bien identifiés chez les jeunes. C'est l'esprit de l'amendement proposé à l'article 5.

Bien sûr, nous continuerons de porter l'ambition de la gratuité des transports publics des 18-25 ans auprès de la Région Ile-de-France, qui en a les compétences, et c'est le sens de l'amendement proposé à l'article 6.

Enfin, votre dernière mesure pour faciliter l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux loisirs, est pleine de bon sens, tant sur la tarification unique, comme nous l'avons fait avec les centres "Paris Anim", que sur l'accès au "Pass Jeunes" et son extension à l'ensemble des périodes de vacances scolaires. Nous allons donc y travailler.

Chers collègues, vous l'aurez compris, j'émettrai un avis très favorable, au nom de l'Exécutif, à cette proposition de délibération ainsi amendée. Merci beaucoup au groupe Communiste et à l'ensemble des collègues élus mobilisés, ainsi qu'à la Maire de Paris évidemment.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole au président Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des élus qui ont pris part à ce débat important, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Catherine IBLED, Nathalie MAQUOI, Béatrice LECOUTURIER, Maya AKKARI, Paul HATTE et Anne BIRABEN. Je voudrais aussi remercier Hélène BIDARD et les autres adjoints qui ont contribué à cette proposition de délibération, notamment Marie-Christine LEMARDELEY, qui est présente. Je voudrais évidemment remercier mon cabinet, mes collaboratrices qui ont participé aussi à la construction de cette proposition de délibération.

Ce que je note d'abord, c'est que le constat est partagé, et, comme l'ont dit plusieurs oratrices, nous pouvons nous rassembler sur ce sujet. D'ailleurs, beaucoup d'entre vous ont dit que même si nous avons des désaccords sur certaines d'entre elles, nous avons des accords sur d'autres, et je trouve donc que nous avons fait déjà une bonne partie du chemin ensemble. Je voudrais dire que cette proposition de délibération a été présentée et travaillée avec 4 des 6 groupes de cet hémicycle, et cela aboutit à un amendement. Cet amendement général sur la proposition de délibération, évidemment, je l'accepte, il permet d'améliorer certaines mesures.

Je voudrais enfin répondre à Anne BIRABEN, Béatrice LECOUTURIER et Paul HATTE sur des propos qu'ils ont tenus, des propos qui montrent des désaccords sur les mesures, mais aussi beaucoup de contradictions dans leur argumentation. Vous nous dites que notre proposition de délibération n'est pas assez ambitieuse, mais vous nous dites aussi qu'elle est trop coûteuse. Vous nous dites qu'on fait un chèque en blanc et vous parlez d'assistantat.

Je voudrais rappeler quand même quelques chiffres pour être précis. D'abord, l'aide sociale aux jeunes, c'est seulement 800.000 euros. 800.000 euros. Le budget de la jeunesse à Paris, c'est 3 millions d'euros. Dans cette même situation, où on a tous parlé de la précarité, je vous rappelle que les dividendes des grandes entreprises ont augmenté de 42 %, pour 52 milliards d'euros de versements de dividendes quand on parle de 800.000 euros d'aide sociale. Concernant la gratuité des transports, je terminerai sur un chiffre. La gratuité des transports, elle est estimée, pour les 18-25 ans, à seulement 20 millions d'euros alors que nous voterons tout à l'heure un projet de délibération de création de la police municipale pour 184 millions d'euros.

Alors, je veux bien qu'on nous dise qu'on n'est pas assez ambitieux, je veux bien qu'on nous dise que cela coûte trop cher, mais mettons les chiffres en face des mesures.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je mets donc aux voix le projet d'amendement n° 105 déposé par l'Exécutif, avec évidemment un avis favorable.

Le vote est ouvert.

Tout le monde a pu voter ? D'accord, on attend. Ne vous inquiétez pas, on attend.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet d'amendement n° 105 est adopté.

Je mets aux voix la proposition de délibération GCC 1 ainsi amendée.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de délibération amendée est adoptée. (2021, GCC 1).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux surfaces podotactiles visant à guider les personnes aveugles ou malvoyantes.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 36 relatif aux surfaces podotactiles visant à guider les personnes aveugles ou malvoyantes.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les bandes podotactiles, qu'est-ce que c'est ? Ce sont ces bandes blanches collées dans l'espace public, généralement aux passages piétons sur le bord des trottoirs, en bordure des quais, en haut d'un escalier, qui signalent aux personnes aveugles ou malvoyantes l'imminence d'un danger. Elles les aident dans leurs déplacements, notamment par les différences de revêtements de sol, avec leurs pieds ou leur canne blanche. Elles sont en résine et ne résistent pas à l'usure du temps. Un très grand nombre de ces bandes sont abîmées, détériorées, arrachées, usées ou simplement manquantes, et la ville est plus dangereuse. Les exemples ne manquent pas : le carrefour rue de la Grange-Batelière et rue du Faubourg-Montmartre dans le 9e, le carrefour rue Monge et rue du Cardinal-Lemoine dans le 5e, pour ne citer que ces deux-là.

C'est un devoir de nous assurer de la sécurité de tous et des plus fragiles, notamment les non-voyants. La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que les textes réglementaires prescrivent une mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, et la norme en vigueur NF P98-351 impose aux gestionnaires des voiries publiques de contrôler l'absence de dégradation des surfaces tactiles.

Nous demandons, d'une part, que la Ville de Paris présente un bilan de la conformité des surfaces podotactiles et des autres dispositifs d'aide aux personnes handicapées installés sur la voirie publique. Nous demandons, d'autre part, que la Ville de Paris remplace les bandes podotactiles détériorées et en installe à tous les croisements où elles sont manquantes, sans imputer les dépenses de réparation aux états spéciaux des mairies d'arrondissement. Enfin, que la Ville mène une réflexion sur les dalles podotactiles en matériaux plus résistants, en béton moulé par exemple, qui sont incrustées dans les trottoirs et qui semblent résister beaucoup mieux à l'usure du temps.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLARD. Ou Jacques GALVANI.

Qui veut répondre ? Deux minutes.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Chère collègue, chers amis, je vous remercie beaucoup pour cette intervention et effectivement de mettre une lumière sur un dispositif qui est extrêmement utile, ces bandes podotactiles. Je dois souligner que ces équipements sont particulièrement bien suivis et entretenus par la Direction de la Voirie. Il y a toute une série d'autres équipements qui permettent, d'ailleurs, aux personnes en situation de handicap, notamment aux personnes malvoyantes, de pratiquer, de déambuler sûrement dans la ville, et il est tout à fait positif que vous vous saisissiez de ce sujet, pour lequel, tout naturellement, nous allons donner un avis favorable.

Je pense qu'il est extrêmement important que la politique qui est menée en faveur des personnes en situation de handicap échappe aux considérations partisans et aux excès qu'on a pu constater dans d'autres débats sur l'espace public, et c'est donc avec beaucoup de sérénité et très positivement que je souhaite que nous nous associons à ce vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

David, tu veux intervenir ? Non, D'accord.

Une explication de vote de la part du président du groupe PEC, M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis que l'Exécutif donne un avis favorable à ce vœu qui me semble aller dans un sens que nous pouvons entièrement partager. Nous savons à quel point ces bandes podotactiles sont importantes pour l'accessibilité de l'espace public aux personnes aveugles et malvoyantes. Nous savons qu'elles sont dégradées, souvent par l'usure, par l'usage de la ville et non pas par la volonté municipale. Je pense qu'il faut les réparer et je pense, comme le dit le vœu, qu'il faut aussi peut-être rechercher et trouver des dispositifs qui soient plus durables et plus faciles à entretenir.

Ainsi, sous réserve de quelques considérants, mais là n'est pas l'essentiel, nous voterons favorablement ce vœu, comme Jacques GALVANI vient de l'indiquer pour l'Exécutif.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 36 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 185).

Eh bien, vous voyez, tout arrive. Quand c'est un beau vœu, il n'y a pas de raison.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un système d'autorisation en ligne pour circuler et stationner au sein de la future zone à trafic limité.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 37 relatif à un système d'autorisation en ligne pour circuler et stationner au sein de la future Zone à trafic limité.

La parole est à M. Aurélien VÉRON, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela ne capte pas, je suis en attente. Voilà. Cela arrive aux meilleurs ! Bien.

Vous avez annoncé, comme je l'ai dit tout à l'heure, la mise en œuvre de la Zone à trafic limité en 2022, c'est demain, et je voudrais qu'on ne fasse pas des habitants du Centre les cobayes d'une expérimentation mise en œuvre de manière brutale, précipitée, sans préparation ni concertation. Les familles fuient déjà Paris, la Ville, où la vie est plus dure, des classes ferment tous les ans, notamment une rue des Archives, comme je l'ai signalé. Ne transformez pas le Centre en un quartier destiné aux investisseurs en locations touristiques et en résidences secondaires. La pratique du vélo augmente et nous nous en félicitons, même si l'absence de plan d'ensemble engendre un chaos et un stress inconnus jusqu'ici.

Emmanuel GRÉGOIRE a reconnu et rappelé que la voiture reste nécessaire pour les utilisateurs captifs qui ont des besoins ponctuels. J'imagine que c'est la raison pour laquelle la Zone à trafic limité a été présentée comme visant à interdire le trafic de transit, mais pas l'accès à la zone. Les habitants du Centre s'interrogent donc sur les publics qui seront autorisés demain et sur la méthode pour venir rendre visite dans la Zone à trafic limité. Ils veulent pouvoir inviter leurs amis, leur famille, même lorsque ceux-ci ont besoin de leur voiture. Comment feront-ils ? Pourront-ils également faire appel aux V.T.C. pour ne pas être captifs des seuls taxis, qui non seulement sont insuffisants en nombres mais qui, en plus, ont des tarifs souvent plus élevés ?

Frappés plus durement par la crise, les entreprises, les commerces, les hôtels s'interrogent aussi sur leur clientèle qui sera autorisée ou non à venir demain en voiture. Est-ce que vous allez laisser leur clientèle venir autrement qu'à vélo ou en métro ?

Les Parisiens souhaitent vous entendre sur les contraintes que vous leur imposerez, que vous imposerez à la vie sociale des habitants du Centre, pour savoir ce que leur quartier va devenir et savoir si leur ville restera habitable ou finira en ville-musée.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à M. David BELLARD, pour deux minutes.

M. David BELLARD, adjoint. - Oui, les habitants de Paris et de Paris Centre nous interrogent pour savoir s'ils vont pouvoir continuer à respirer et à ne pas tomber malades ; c'est aussi une de leurs questions, cher Monsieur VÉRON.

Cette nouvelle question sur la Zone à trafic limité me permet de nouveau de revenir, d'abord, sur sa philosophie qui consiste, vous l'avez dit vous-même, donc on progresse, à interdire les déplacements de transit en voiture, camion, scooter et moto, qui traversent la zone sans y réaliser une activité. C'est donc un projet qui ambitionne d'apaiser le quotidien des riverains.

Ce dispositif permettra toujours, bien entendu, comme je l'ai dit tout à l'heure, à certaines catégories d'usagers, les résidents, les commerçants, les personnes à mobilité réduite ou encore les clients des commerces, d'accéder à cette zone. Ainsi, oui, tous les trafics dits de destination pourront continuer à se faire dans cette zone, donc des commerçants, des artisans, des gens qui viendront visiter leur famille ou des amis pourront continuer, évidemment, à le faire, puisqu'il ne s'agit pas de trafic de transit.

Le 12 mai dernier, nous avons ouvert une grande concertation sur ce projet, qui prend la forme d'une plateforme sur le site de la Ville, mais également plus d'une dizaine d'ateliers de concertation thématiques, où vous êtes bien évidemment le bienvenu. Ces ateliers de concertation nous permettent dès aujourd'hui d'identifier les besoins et les attentes de tous les acteurs concernés par ce projet. Ce dialogue que nous avons avec les riverains de la zone et, d'ailleurs, avec ceux des arrondissements limitrophes, avec les commerçants, les artisans, avec les professionnels du tourisme comme ceux du transport de personnes, de marchandises est évidemment fondamental dans la construction de notre démarche, et c'est notamment ce travail qui nous permettra de préciser les systèmes de contrôle et de délivrance des autorisations d'accès à la Zone à trafic limité.

La version finale du projet de Zone à trafic limité sera le résultat, je le précise ici, d'un travail conjoint avec la Préfecture de police de Paris sur les axes dépendants de sa compétence, et nous aurons à ce moment-là, bien évidemment, un débat et une discussion dans notre Conseil.

Pour toutes ces raisons et pour ne pas préempter, justement, la concertation qui vous tient à cœur, je vous demanderai de retirer votre vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur VÉRON, est-ce que vous maintenez le vœu n° 37 du groupe Changer Paris ?

M. Aurélien VÉRON. - Il est maintenu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je suis saisi d'une demande d'explication de vote du maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Oui, merci, Monsieur le Président, Monsieur le Maire.

Puisque Paris Centre est exclusivement et explicitement mentionné, je voudrais répondre à Aurélien VÉRON, bien que ce que j'ai à dire ait été assez bien exprimé par David BELLIARD. Je dis et je redis ce que j'ai dit à l'ouverture de la concertation, je le dis dans cet hémicycle pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et je réponds sur la forme et sur le fond.

Sur le fond, en effet, ce qui est visé, je vais le répéter une nouvelle fois pour que ce soit bien clair, c'est le trafic de transit. C'est clair dans la concertation, et la réponse sur la forme, c'est que nous avons justement choisi une concertation, une concertation qui dépasse d'ailleurs non seulement le cadre de Paris Centre, mais même le cadre de Paris, puisqu'elle est l'échelle métropolitaine. A Paris, nous avons organisé des ateliers, David BELLIARD les a mentionnés il y a un instant. J'ai beaucoup insisté pour qu'il y ait des ateliers et qu'il y en ait plusieurs, à la fois pour les commerçants et pour les habitants, afin qu'ils puissent se prononcer sur les autorisations qui seront données aux familles, aux visiteurs et aux chalandes, aux commerçants, aux clients des commerçants.

J'entends des critiques sur la concertation : ou bien tout aurait été décidé à l'avance, ou bien, au contraire, on n'aurait pas encore tranché un certain nombre de points. Eh bien, il faut choisir. Si on veut concerter, il faut tout de même qu'il y ait des sujets à concerter. Ce qui ne m'empêche pas de donner mon point de vue, le même que celui de David BELLIARD qui vient de dire à l'instant que, bien entendu, nous voulons que les habitants puissent recevoir leur famille ou des amis, et nous voulons que les commerçants puissent recevoir des clients. Simplement, il y a à savoir où ils iront, et, par exemple, j'avais proposé - c'est mon point de vue - qu'ils aillent aux parkings en sous-sol, puisque nous réserverons le stationnement de surface aux résidents et aux livraisons, justement, pour ne pas emboliser Paris Centre.

Je rappelle que ce projet est d'abord un projet pour les habitants, est d'abord un projet pour les familles. Les écoles, l'école des Archives ne ferme pas, ou alors je ne suis pas au courant. Il y a un projet de polyvalente, non pas de fermeture, et ce sont bien ces familles qui nous demandent non seulement d'améliorer la qualité de l'air, mais aussi d'améliorer la qualité de leurs services publics. C'est l'un de nos objectifs, que ceux qui doivent circuler circulent mieux, et je pense d'abord aux livraisons, aux services publics de la propreté, de la sécurité et aux transports en commun, bien entendu.

Par conséquent, j'espère avoir rassuré Aurélien VÉRON. Je dis d'ailleurs qu'on ne connaît pas encore les techniques qui permettront de contrôler les badges d'accès, et peut-être qu'il y aura du "high-tech" ou de l'innovation. En attendant, il y a un système "low-tech" qui marche très bien, je l'ai mis en place. Aurélien VÉRON peut aller à la réception, à l'accueil de la Mairie de Paris Centre et, puisqu'il habite Paris Centre aux dernières nouvelles, il aura sa

carte de résident qui lui permettra de circuler non seulement quand Paris respire le week-end, mais également demain dans la Zone à trafic limité.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à notre collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour une explication de vote de deux minutes, merci.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire, merci au groupe Changer Paris pour son vœu qui prouve l'utilité des campagnes écologistes à Paris depuis un peu plus de 20 ans. Je sens qu'on a encore un peu de travail sur la condition animale, parce que si je ne suis pas certaine que les habitants et les habitantes de Paris Centre apprécient d'être traité.e.s de cobayes, je suis certaine, pour le coup, que nous sommes contre l'expérimentation sur les animaux.

Mais l'important, aujourd'hui, c'est que vous semblez avoir enfin compris et accepté la nécessité de réduire la place de la voiture dans notre Capitale, notamment pour limiter la pollution, qu'elle soit de l'air ou sonore.

A cette fin, nous devons favoriser les mobilités douces et penser de nouvelles modalités de partage de l'espace public. C'est le cas avec la démarche entamée autour de la Zone à trafic limité, dont je suis ravie de constater que vous avez décidé d'y participer. Cela rend donc votre vœu tout à fait appréciable mais tout à fait inutile, et c'est pourquoi nous voterons contre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 37 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au stationnement sécurisé des vélos.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 38 relatif au stationnement sécurisé des vélos.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vélo est en plein boom à Paris, vous le savez, depuis le début de l'année 2020, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, et, en même temps, ce boom commence à connaître ses limites du fait notamment du nombre important de vols de vélos. Qui ne s'est pas déjà fait voler son vélo ? Qui n'a pas lu un article de témoignage, "comment se faire voler son vélo en 30 minutes" ? Qui n'a pas vu un reportage sur le business des trafiquants de vélos ? On lit ici ou là que 500 bicyclettes sont volées chaque mois à Paris et que, pour les retrouver, il suffit bien souvent d'aller sur certains sites Internet ou sur certains marchés parisiens.

Aujourd'hui, il y a trois moyens efficaces pour éviter le vol. Il faut d'abord un bon antivol. Deuxièmement, il faut le marquage de son vélo, par exemple avec un Q.R. Code ou l'enregistrement de son vélo, et c'est déjà le cas pour les vélos neufs depuis le 1er janvier de cette année et cela devrait être obligatoire dans quelques semaines pour les vélos d'occasion. Troisièmement, il faut des emplacements sécurisés, et c'est là que le bât blesse. On estime à 500.000 le nombre de vélos à Paris, pour 40.000 places de parking sécurisées.

Parmi ces emplacements sécurisés, il y a bien sûr ceux qui sont en plein air, ce sont les arceaux. Pourriez-vous d'ailleurs nous dire, Monsieur BELLARD, ce chiffre, combien il y a d'arceaux disponibles à Paris et quelle est votre stratégie sur le développement d'emplacements sécurisés du vélo en plein air, notamment proches d'emplacements de caméras de vidéo-protection ? Et il y a les emplacements sécurisés en sous-sol. Combien y a-t-il de places en sous-sol disponibles et, surtout, combien de places sont disponibles à un tarif à l'heure ou à la journée ? Vous le savez, la réponse, c'est très peu. Comment comptez-vous inciter, voire obliger les parcs de stationnement, notamment dans les nouveaux appels d'offres, à proposer des tarifs à l'heure ou à la journée ?

Monsieur le Préfet de police, pouvez-vous nous indiquer le nombre estimé de vélos volés chaque mois à Paris, le nombre de plaintes déposées, le nombre de vélos retrouvés ? Et quels sont les moyens que la Préfecture de police met en place pour lutter contre le vol, et surtout contre la revente de vélos volés sur des sites Internet ou sur certains marchés parisiens ?

Pour terminer, c'est pour répondre à toutes ces questions que je vous propose, Monsieur BELLARD, d'installer à Paris un comité de suivi du stationnement sécurisé du vélo à Paris, qui pourrait se réunir tous les 6 mois. Il

comprendrait des représentants de chaque arrondissement, des représentants de la Préfecture de police et les différents services compétents de la Mairie...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie de conclure, s'il vous plaît.

M. Nicolas JEANNETÉ. - ... afin de faire un état des lieux des places sécurisées disponibles et même d'imaginer des nouvelles formes de stationnement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. David BELLARD.

La parole est à vous, Monsieur le Maire.

M. David BELLARD, adjoint. - Oui, merci, cher collègue, merci de nous avoir dit, il y a une heure, que vous vous opposiez aux pistes cyclables provisoires, pour nous dire qu'aujourd'hui vous vous intéressez au stationnement sécurisé des vélos, mais, je vais vous dire, je m'en réjouis ! Mais oui, oui, nous avons tous un ami cycliste.

Tout d'abord, je tiens à vous rappeler que concernant le stationnement vélo sécurisé proposé dans les parcs en ouvrage de la Ville de Paris, qui est au même tarif que dans les vélostations, les tarifs proposés sont homogènes, très incitatifs, 75 euros par an ou 10 euros par mois. Alors oui, nous partageons avec vous le constat qu'il y a un manque de places de stationnement et notamment de places de stationnement sécurisées, puisque les 40.000 arceaux qui sont globalement disséminés dans la Ville sont en nombre insuffisant, et ils sont en nombre insuffisant parce que nous menons une politique volontariste en faveur du vélo malgré votre opposition.

Nous élaborons actuellement un schéma directeur pour notre politique de stationnement vélo, qui sera bientôt rendu public. Il pourra à moyen terme proposer une offre allant jusqu'à 10.000 places de stationnement supplémentaires, et cela fait écho au débat que nous avons eu sur le projet de délibération DVD 54 qui prévoit la création avec "Ile-de-France Mobilités" - vous voyez, on est transpartisan sur ces sujets - de 500 à 600 places de stationnement supplémentaires.

Ce travail, nous le menons, bien entendu, dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Vélo en travaillant à une stratégie sur le stationnement vélo, parce que ce Plan Vélo intégrera l'ensemble des problématiques liées au vélo et l'ensemble de l'écosystème dit "vélo", si bien que la question du stationnement sera une question fondamentale, à la fois sur le résidentiel, sur les lieux de travail, les lieux touristiques et événementiels par exemple. Cette logique, ce travail, nous le menons en coopération avec les différents partenaires concernés, "Ile-de-France Mobilités", la S.N.C.F. et la R.A.T.P. dont le foncier sur Paris offre des opportunités de développement de stationnements vélos, mais également dans le privé, au sein des entreprises et des copropriétés. Et je vous rappelle, puisque nous avons un sujet avec la mairie du 17e sur la place Maillot, qu'il est toujours aujourd'hui difficile de trouver des emprises qui soient satisfaisantes pour répondre à l'ensemble des usages dans l'espace public.

Enfin, puisque vous évoquez une méthode, je vous informe que nous avons un Comité vélo. Ce Comité vélo existe dans de nombreux arrondissements et nous le réunissons une fois par mois avec l'ensemble des parties prenantes et acteurs engagés sur la question du vélo. Ce sont des espaces de discussion et de co-construction de notre politique vélo, qui concernent à la fois la question de l'infrastructure, du stationnement et toutes questions relatives au vélo.

Bien sûr, on vous présentera le détail de ce travail une fois que sa construction avec tous les acteurs sera plus aboutie. Nous aurons d'ailleurs un premier sujet lors de la restitution des états généraux du stationnement. Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je réponds à la question posée. On n'a pas le nombre de vélos volés à Paris, mais on connaît le nombre de dépôts de plainte. En 2020, ce sont 6.631 vols de vélos qui ont été déclarés dans les commissariats parisiens, en augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente qui était 2019, et les premiers mois de l'année 2021 sont stables par rapport à 2020.

Outre le travail de prévention mené par les policiers, leur travail se concentre sur la lutte contre le recel de vélos volés, les lieux de revente, et la difficulté, lorsque ces lieux sont identifiés, est de restituer les vélos à leurs propriétaires. C'est pour cela que la réponse très attendue par les effectifs de police pour rendre un meilleur service, c'est le marquage des vélos, effectif depuis le 1er janvier, comme vous l'avez dit, et qui le sera cet été pour les vélos d'occasion, ainsi que la création du fichier national d'identification des vélos, qui est en cours de finalisation. Cela sera d'une grande aide à la fois pour dissuader les vols de vélos, de la même manière que l'est le stationnement sécurisé, et pour restituer les vélos retrouvés à leurs propriétaires, ce qui est très difficile aujourd'hui.

Voilà ce que je peux vous répondre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 38 du groupe Changer Paris est-il maintenu ? Merci.

Je mets donc aux voix cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la nouvelle tarification des Vélib' électriques.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 39 relatif à la nouvelle tarification des Vélib' électriques.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais revenir sur les nouveaux tarifs des Vélib' électriques à Paris. Je ne vais pas refaire l'histoire de l'appel d'offres de Smovengo et sur les raisons de la rallonge faite à l'opérateur, à peu près 4 millions par an si je ne m'abuse, un opérateur qui avait, dans la réponse à l'appel d'offres, sous-estimé la demande forte que constitueraient l'offre de vélos électriques et surtout le coût de sa maintenance.

Je voudrais, sans polémiquer, me faire le porte-parole de l'utilisateur, qui va d'ailleurs prochainement voir les tarifs augmenter. Vélib' Métropole propose trois formules dont l'abonnement V-Max destiné aux gros rouleurs. Jusqu'à présent, un abonné V-Max pouvait emprunter gratuitement, 30 minutes et autant de fois qu'il le souhaitait, un Vélib' électrique. Au-delà, il était appliqué une tarification progressive. Cela a abouti, tous les abonnés le savent, à des vélos déchargés, à une surutilisation des vélos électriques - 60 % des courses pour 35 % de la flotte - et à une utilisation abusive par les livreurs de plateformes.

Face à cette surutilisation, il a été proposé une nouvelle tarification V-Max, avec deux trajets inclus par jour pour une durée portée à 45 minutes par trajet pour les Vélib' électriques. Plutôt que deux trajets par jour, je propose, après en avoir discuté avec beaucoup d'utilisateurs, inquiets de ces nouvelles grilles, une enveloppe quotidienne de 90 minutes pour les abonnés V-Max, c'est-à-dire deux fois le temps que vous leur attribuez pour leur trajet quotidien. La décision de compter en trajets et non plus en temps, à partir du 1er août, personne ne la comprend, car, vous le savez, Paris ne se vit pas avec deux trajets à vélo par jour.

Je vous remercie de votre réponse.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher collègue, pour ce vœu qui me permet de revenir sur la grille tarifaire du service Vélib' qui évoluera en effet le 1er août prochain.

Smovengo, qui est l'opérateur de service, avait alerté il y a un an sur la surutilisation des Vélib' électriques par rapport aux prévisions et au parc disponible prévu par le marché. Cette alerte avait alors entraîné la signature d'un avenant entre le S.A.V.M. et Smovengo, mais également un travail sur la grille tarifaire afin de garantir le service de Vélib' mécanique sans augmentation des prix et de rationaliser l'usage des vélos électriques, c'est-à-dire privilégier leur utilisation pour de longs trajets, en cohérence avec l'extension du service dans de nombreuses communes métropolitaines et dans une logique que nous pourrions qualifier d'écologique.

Je rappelle que la Ville de Paris n'est plus le seul gestionnaire de Vélib', mais est partie prenante du S.A.V.M. qui regroupe plus de 60 collectivités, dont la Métropole du Grand Paris. Nous ne prenons donc pas les décisions concernant Vélib' entre élus parisiens. Ce sont les élus du S.A.V.M. qui ont travaillé à la nouvelle grille tarifaire et je sais que son président, Sylvain RAIFAUD, que je salue ici, est particulièrement vigilant et y est attaché.

La future grille tarifaire qui a été définie proposera en effet deux courses par jour en Vélib' électrique, gratuites, en sachant que la troisième sera hors forfait. Cette nouvelle disposition prise par les élus du S.A.V.M. se base sur les chiffres actuels de l'utilisation du service qui démontrent que cela n'aura aucun impact pour une immense majorité, puisque 83 % des usagers font d'ores et déjà moins de deux courses par jour. L'objectif, c'est d'inciter les 1 % des abonnés V-Max qui réalisent à eux seuls 10 % des courses en électrique à privilégier le vélo mécanique pour les courtes distances.

Les élus du S.A.V.M. ont également décidé d'augmenter les temps de trajet des courses à vélo électrique de 30 à 45 minutes pour, encore une fois, favoriser les usages longue distance des usagers métropolitains. C'est pourquoi le choix n'a pas été fait de facturer les trajets au-delà de 90 minutes, comme le demande votre vœu.

Pour toutes ces raisons et pour les explications que je viens de vous donner, je vous demanderai de retirer votre vœu. Sinon, je me verrai dans l'obligation d'y émettre un avis défavorable.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que le vœu n° 39 est maintenu ?

Je mets donc aux voix cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la circulation et au stationnement des professionnels dans Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 40 relatif à la circulation et au stationnement des professionnels dans Paris.

La parole est à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur ROMERO, merci, Madame la Maire.

Je voulais aujourd'hui me faire l'ambassadeur des artisans, des professions médicales comme l'aide à la personne, des professions sanitaires, des artisans qui essaient de faire leur travail à Paris et qui ne peuvent plus se garer. La politique de la Mairie, qui souhaite supprimer la moitié des places de parking dans son nouveau plan de stationnement et qui a prévu, dans son programme électoral, la suppression de la circulation de transit, inquiète l'ensemble des artisans.

Pour siéger dans de nombreuses commissions d'appel d'offres avec mon collègue René-François BERNARD, nous constatons que les artisans ne veulent plus soumissionner, car les conditions de travail dans la Capitale sont impossibles. Nous avons, dans les copropriétés, des immeubles qu'il est nécessaire de rénover, d'isoler, et il n'y a plus de compagnies qui veulent venir travailler, parce que la circulation et surtout le stationnement sont impossibles.

Aussi, nous demandons que vous réfléchissiez, dans votre plan de circulation, à créer, dans tous les quartiers, des places de stationnement de service, accessibles aux services médicaux, aux aides à la personne, aux services de dépannage et aux livraisons. Et nous souhaiterions que vous fassiez réaliser une analyse de l'usage de la voirie et du stationnement à Paris selon le type de véhicule et la catégorie des usagers, les résidents, les commerçants, les artisans, les services à la personne, pour peut-être ouvrir une possibilité pour les usagers artisans, comme c'est demandé, d'utiliser des couloirs de bus dans les rues où il n'y a plus qu'un couloir de bus pour la circulation.

Précisément, par ce vœu, nous aimerions que vous preniez en compte l'activité économique de ces gens qui sont au service des autres dans la Ville de Paris, sur le plan du stationnement, et que vous créiez, si c'est possible, dans les immeubles de la Ville de Paris, au rez-de-chaussée, des lieux de stockage, car, là aussi, les artisans ont beaucoup de problèmes pour stocker leurs outils, leurs petits matériaux pour venir faire des travaux dans les immeubles parisiens.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARGAIN.

La parole est à M. David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher collègue, pour ce vœu qui concerne l'amélioration de l'accès au stationnement des professionnels dans Paris.

Comme vous le savez, les états généraux du stationnement se sont déroulés de novembre à mars dernier, et la consultation a connu un grand succès. D'ailleurs, une restitution de la concertation a d'ores et déjà été faite aux participants et aux élus et j'ai le plaisir de vous annoncer que la présentation du plan d'action pour le stationnement est prévue pour notre prochain Conseil de Paris. Le sujet des emplacements de livraison sera évidemment abordé, car il est crucial pour l'économie locale et le bon fonctionnement des quartiers, et je crois que nous nous rejoignons sur ce point.

Sans préempter le débat qui aura lieu le mois prochain et qui, j'en suis sûr, sera passionnant, je peux d'ores et déjà vous répondre sur deux points.

D'abord, les places servicielles que vous demandez. Les places de livraison sont prévues pour déprises ou déposes de marchandises pendant 30 minutes maximums, le chauffeur devant rester à proximité pour éventuellement déplacer le véhicule. Elles ne sont pas adaptées aux interventions d'artisans par exemple, qui nécessitent un temps d'installation et de réparation, mais les artisans infirmiers et les médecins ont la possibilité de

prendre un abonnement Pro Mobile qui leur permet d'accéder à toutes les places de stationnement de la Ville à un tarif extrêmement préférentiel. Nous menons par ailleurs des discussions avec l'Etat pour expérimenter des places réservables, dispositif aujourd'hui non autorisé par le Code de la route.

Deuxième point, sur les espaces de stockage pour artisans dans les parkings souterrains, des études doivent en effet être menées, notamment pour les artisans. Si de nombreux parkings souterrains vont voir leurs taux d'occupation s'accroître du fait de la transformation des places en surface, d'autres vont devoir être reconvertis, comme cela a déjà commencé, le taux de motorisation des ménages parisiens diminuant chaque année. Plusieurs parkings ont d'ailleurs déjà été partiellement reconvertis, notamment pour des activités de logistique urbaine ou des activités de stockage.

Pour toutes ces raisons et dans l'attente aussi de notre débat au prochain Conseil, je vous demanderai de retirer votre vœu ou je serai dans l'obligation d'émettre un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MARGAIN, vous maintenez le vœu n° 40 ?

M. Franck MARGAIN. - Oui, je maintiens le vœu et je pensais, au contraire, qu'il l'aurait fait voter, puisque cela va dans le sens de ce que vous voulez faire. Mais c'est ainsi.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je mets donc aux voix cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux feux tricolores dits "récompense".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 41 relatif aux feux tricolores dits "récompense".

La parole est à M. Vincent BALADI, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, les feux tricolores dits feux "récompense" sont des feux intelligents qui passent au vert en cas de respect de la limitation de vitesse. Ils sont désormais autorisés par un arrêté publié au Journal officiel le 16 avril dernier. Ces outils de signalisation de nouvelle génération permettent de modérer la vitesse et donc de fluidifier le trafic, et ce, à n'importe quelle heure, de jour comme de nuit. A ce jour, plus de 1.000 feux "récompense" ont été installés dans toute la France en respectant les contraintes de passages piétons ou d'intersections.

Compte tenu de l'état actuel et du non-fonctionnement de bon nombre de nos feux tricolores historiques, nous pourrions profiter de leur renouvellement - renouvellement technologique, je dis bien, et non esthétique - pour faire de Paris une ville connectée et innovante, attractive pour les start-up et à la pointe de l'expérimentation urbaine, à l'exemple de l'"Urban Lab" ou de l'installation récente à Paris des passages piétons en 3D.

Ainsi, nous demandons par ce vœu que la Ville étudie les possibilités d'installation de ces feux tricolores, ces feux "récompense", tant pour les feux traditionnels que pour les feux des vélos sur le territoire parisien, et qu'elle expérimente leur développement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher Vincent BALADI, pour ce vœu qui propose d'expérimenter les feux tricolores dits "récompense".

Avant toute chose, je tiens à vous préciser que l'implantation de ces feux ne peut se faire qu'en sections courantes, donc hors intersections et hors passages piétons. L'absence de conflit avec d'autres usages permet d'honorer la promesse de feux verts "récompense", et seule cette stratégie est légale, les stratégies dites de "rouge sanction" étant interdites d'emploi.

Or, à Paris, nous avons 1.800 carrefours à feux qui représentent plus de 14.000 signaux tricolores principaux. Ces feux gèrent exclusivement des intersections ou des traversées piétonnes en pleine voie avec, de fait, des conflits entre usagers, des conflits potentiels. Il n'est donc pas possible d'y installer des feux "récompense" comme

vous le proposez. Par ailleurs, la Ville dispose déjà d'un système informatique de régulation de haute performance qui contrôle l'immense majorité des feux tricolores et permet déjà la mise en place, sur certains axes, d'ondes vertes qui permettent d'imposer une vitesse conseillée.

Le développement de l'usage du vélo et la généralisation prochaine des 30 kilomètres/heure nous ont amenés à régler cette vitesse d'onde à 30 kilomètres/heure, voire 20 kilomètres/heure sur certaines sections. Nous menons donc déjà une politique de circulation qui vise la réduction de la vitesse moyenne des véhicules pour réduire et prévenir le nombre et la gravité des accidents sur voirie, ainsi que le bruit.

Pour toutes ces raisons, cher collègue, je vous demanderai de retirer votre vœu, et, dans le cas contraire, je serai au regret d'émettre un avis défavorable.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BALADI, vous maintenez le vœu ? Il est maintenu, au groupe Changer Paris ? Est-ce que ce vœu est maintenu, s'il vous plaît ? Oui ?

Je mets donc aux voix la proposition de vœu référencée n° 41 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au changement de dénomination de la rue de Rohan en "rue Raymond Devos".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 42 relatif au changement de dénomination de la rue de Rohan en "rue Raymond-Devos".

La parole est à M. Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la rue de Rohan, c'est le petit tronçon qui se trouve dans l'axe de la rue de Richelieu, qui débouche rue de Rivoli face au portique du Louvre. Figurez-vous que cette courte rue débouche sur une boucle spatio-temporelle de l'urbanisme : une fois que vous êtes au niveau de la rue de Rivoli, traverser la place du Carrousel est interdit au commun des mortels, la rue de Rivoli n'est pas Montfermeil-la-Plèbe, quant à la rue de Rohan dans l'autre sens, elle est également interdite. Je m'interroge devant ce coup de génie, un de plus à Paris. Je ne saurais dire si c'est de l'art ou de la science. La Mairie est-elle allée chercher l'inspiration dans le ruban de Möbius, au fameux bord homéomorphe à un cercle ou dans les perspectives cylindriques des chaires, vous savez, ces escaliers qui tournent sans fin ? En fait, c'est digne d'un sketch.

D'ailleurs, c'est un texte de Raymond Devos, "Le Sens interdit", dans lequel un policier s'exclame devant quatre sens interdits. C'est une erreur, il désespère, il n'y a plus de bon sens. Joli texte prémonitoire.

Raymond Devos a joué toute sa vie avec les mots, ce Franco-Belge a passé une grande partie de sa vie en Ile-de-France et monté sur de nombreuses scènes à Paris. Raymond Devos s'est éteint le 15 juin 2006 dans les Yvelines, mais la Mairie de Paris continue, finalement, à faire vivre son œuvre au quotidien.

Commandeur de la Légion d'Honneur, Molière du meilleur one-man-show en 1989, Molière d'honneur en 2000, grand prix du sens de l'humour de la S.A.C.E.M. en 2001, il ne lui manque plus que cette reconnaissance de Paris, une rue qui lui ressemble. Quel meilleur hommage pour le pape de l'absurde de remplacer un cardinal, le cardinal de Rohan ? Et le placer entre la Comédie-Française et le Louvre, quel hommage aussi, quelle reconnaissance, finalement, de son génie que tous les Français admirent.

Je compte sur votre soutien en hommage à Raymond Devos, dont l'humour plein de poésie nous manque toujours à tous.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher Aurélien VÉRON.

Pour lui répondre, la parole est à M. David BELLARD, mais peut-être que Mme Laurence PATRICE voudra ajouter quelque chose.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, cher collègue. Je vous remercie d'attirer de nouveau l'attention de notre Conseil sur le défaut de signalétique du carrefour rue de Rohan, qui a d'ailleurs été largement commenté sur les réseaux sociaux. Pour dire quoi de plus ? Pas grand-chose, Monsieur Aurélien VÉRON, je crois que nous en convenons.

Ce vœu, finalement, c'est un vœu presque pour ne rien dire. Vous imaginez déjà sans doute ce que nous pensons : si ce vœu n'a rien à dire de plus, il ferait mieux de se taire. Mais ce serait, je vous l'accorde, bien trop

facile. Ce serait faire comme ceux qui n'ont rien à dire et qui le gardent pour eux, car, comme tout un chacun, si nous n'avons rien à dire, j'ai envie de vous dire, puisque nous sommes au Conseil de Paris, parlons-en.

Alors oui, parlons et reparlons encore de ce carrefour qui, en effet, présentait un défaut de signalétique qui empêchait les conductrices et conducteurs respectueux du Code de la route de sortir de ce carrefour dit fou. Une situation absurde, c'est vrai, qui pourrait justifier votre vœu de dénomination, mais une absurdité qui a été très vite gommée par les agents de la Ville grâce à la pose d'un panneau complémentaire, libérant le carrefour de ses automobilistes bloqués et, par la même occasion, de son absurdité. Voilà donc que le carrefour absurde ne l'est plus et encore moins quand on sait qu'il va être pérennisé et que les panneaux nouveaux indiqueront que seules les dessertes locales, et les vélos bien sûr, pour votre plus grand bonheur, y seront autorisés.

Cet excès de sens, qui ne doit pas être confondu avec un sens interdit, exclut de facto la proposition que vous portez de nommer ce carrefour Raymond Devos, alors que ce même carrefour n'est plus absurde, rendant ainsi, je sais que vous en conviendrez avec moi, votre proposition teintée d'une forme, elle, d'absurdité.

Pour toutes ces raisons et pour d'autres évidemment, je vous demanderai de retirer votre vœu, sinon, je le crains, je serai obligé d'émettre un avis défavorable, et j'espère que vous avez apprécié ma modeste contribution à Raymond Devos.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que vous maintenez votre vœu ?

M. Aurélien VÉRON. - Bel effort, mais je maintiens mon vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Pour une première explication de vote, la parole est au maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci.

A nouveau, je viens commenter un vœu qui porte exclusivement sur Paris Centre. D'abord, je voudrais remercier Aurélien VÉRON, car les salles de spectacle viennent de rouvrir, Shakespeare a dit que le monde entier était une salle, et, en tout cas, le Conseil de Paris en est une grâce, toujours, aux interventions d'Aurélien VÉRON et je l'en remercie. Je le remercie sincèrement, et merci à David BELLARD d'avoir filé la métaphore ou la citation. Il y a Raymond Devos, mais aussi Jean-Pierre Mocky qui est cité dans le vœu, et je voudrais l'exhumer ici si tout le monde ne l'a pas lu. Les grands artistes méritent effectivement leurs places ou leurs rues, mais je voudrais défendre l'idée que ce n'est pas au bon endroit.

D'abord, je veux dire, très simplement, que le panneau était en effet posé, et qu'il l'était en amont. Pourquoi ce débat sur les carrefours ? Ce débat, d'ailleurs, n'est pas le même que celui qui a bien défrayé la chronique, rue Vieille-du-Temple, où il manquait un panonceau. En l'occurrence, le panneau est là, on le voit d'ailleurs sur la photo qui est en annexe du vœu, que j'ai bien regardée. S'il avait été un peu plus à droite, il n'aurait pas été à gauche, cela n'aurait pas forcément été un problème, et s'il avait été plus à gauche, il n'aurait pas été à droite, et cela aurait été un vrai problème. Bon, on peut toujours discuter sur son emplacement.

Je voudrais dire que dans le cadre de la Z.T.L., de la Zone à trafic limité dont nous venons de parler, nous allons, de manière très cohérente, implanter de nouveaux panneaux. Vous ne le savez peut-être pas, ce sont des panneaux B0. Les B0, c'est quoi ? C'est quand il y a, justement, des sens interdits, trop de sens interdits. On a un autre panneau sur lequel nous allons communiquer, parce qu'il y a de la pédagogie à faire, en effet, dans le cadre des nouvelles règles de circulation. C'est un panneau qui dit qu'on ne peut pas y circuler, sauf dessertes locales, sauf vélos et sauf tous les usages qui aujourd'hui peuvent circuler rue de Rivoli. Ce sera le cas demain comme c'est le cas aujourd'hui.

Je vous rappelle quand même les conditions dans lesquelles la rue de Rivoli a vu arriver ces nouvelles règles de circulation ; soit à la sortie du confinement et cela s'est fait d'ailleurs dans un beau consensus entre le Gouvernement, la Préfecture de police et la Ville de Paris. Il fallait s'assurer que tout le monde pourrait retourner travailler dans de bonnes conditions et sans s'entasser dans le métro ou dans les voitures. Je remercie, au passage, la Préfecture de nous avoir aidés.

Je remercie aussi la Préfecture, et je voudrais apporter ce point complémentaire d'explication, d'avoir finalement répondu à nos demandes, puisque la rue de Rohan est sous compétence de la Préfecture, je crois - je parle sous le contrôle du responsable de la Préfecture de police. Il nous fallait donc l'accord de la Préfecture de police pour inverser et modifier un peu le trajet et donc la signalétique autour de la rue de Rivoli et de la rue de Rohan. C'est chose faite, cela ne fait que quelques semaines et c'est pourquoi il a fallu aussi aux services attendre cette réponse de la Préfecture de police. Elle est venue et je les en remercie.

Je voudrais juste plaider, cher Aurélien VÉRON, pour que nous gardions le nom de la rue de Rohan, car s'il y a déjà à Paris un hôtel de Rohan, qui est d'ailleurs rue Vieille-du-Temple, qui sera bientôt traversant et permettra de traverser le Marais et les Archives, mais aussi un passage de Rohan, une cour de Rohan, pardon, côté Odéon, ce ne sont pas les mêmes Rohan dont on parle, et je plaide donc pour qu'on garde le nom de Rohan, du fameux Rohan qui n'est autre que celui qui a transféré l'hôpital des Quinze-Vingts à la fin du XVIIIe siècle de cet emplacement dans le

12e arrondissement au Faubourg-Saint-Antoine, presque à Paris Centre, juste à la sortie. Je voudrais donc qu'on puisse continuer à lui rendre honneur.

Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Une deuxième explication de vote par notre collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour deux minutes, merci.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire, cher.e.s collègues, merci, Messieurs VÉRON, WEIL et BELLIARD, pour ces opportunités d'intervention qui rendent un peu plus légères mes opportunités de parler cet après-midi.

Raymond Devos le disait lui-même : "Du moment qu'on rit des choses, elles ne sont plus dangereuses". Et avant d'entamer un propos un petit peu plus sérieux, j'aimerais vous dire, Monsieur VÉRON, que je n'ai pas envie de rire de vous, ni de votre vœu, ni même de votre manière de citer vos propres tweets comme des sources fiables. Pourquoi je n'ai pas envie d'en rire ? Parce que, justement, je trouve votre manière de faire dangereuse. Régulièrement, vous pourriez le débat public, ne serait-ce que par votre fine et démagogique manière d'être toujours à la limite de l'insulte quand vous vous exprimez sur les réseaux sociaux. Je reconnais pourtant votre talent oratoire et votre créativité ; puissiez-vous les mettre au service des Parisiens et des Parisiennes et de vos idées plutôt que de sombrer dans cette "trumpisation" dénoncée hier encore par mon collègue Jérôme GLEIZES.

Concernant ce vœu, nous voterons bien entendu contre, et je vais essayer d'en tirer le meilleur en remerciant celles et ceux qui ont alerté sur le problème de signalisation autour de ce carrefour, les services de la DVD pour leur intervention rapide et mes excellents collègues en charge de ces dossiers, qu'il s'agisse de Florent GIRY à Paris Centre ou de David BELLIARD ici même.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 42 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DPSP 1 - Subventions (308.648 euros) et conventions à 12 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2021.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPSP 1 relatif à l'attribution de subventions et de conventions à 12 associations et S.C.I.C., dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances", au titre de l'année 2021.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes, merci.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Par ce projet de délibération, nous allons voter des subventions qui permettent à nos jeunes, qui, malheureusement, sont beaucoup trop nombreux à devoir rester en ville à Paris et à ne pas profiter des vacances, d'avoir des activités l'été ou de sortir de Paris.

Il s'agit là non seulement d'aider ceux qui n'en ont pas les moyens, mais aussi de permettre à des personnes qui peuvent être parfois dans l'enfermement dans leur quartier ou dans les logiques de quartier, dont on sait qu'elles sont malheureusement parfois nuisibles, y compris dans une ville riche comme la nôtre, d'en sortir, et c'est cette action de la Ville et des associations que nous associons dans ce projet de délibération que je voudrais ici célébrer. Je sais notamment que dans le Bas Belleville, dans le 11e arrondissement, et dans le quartier de la Roquette pour ce qui me concerne, les associations font un travail formidable qui permet en réalité, parfois après quelques heures ou quelques jours d'activité, à de jeunes adolescents d'avoir envie de se motiver pour faire des choses de leur vie qui ne leur étaient pas apparues auparavant. Précisément, on ne parle pas seulement d'occuper des gens, ce n'est pas de l'occupationnel que font la plupart de ces associations même si, parfois, cela arrive et je n'y vois pas d'inconvénient, il s'agit bien aussi de quelque chose qui peut permettre des perspectives, des changements de vie et des réussites.

On ne se rend pas toujours compte qu'avec des subventions parfois mineures - certaines associations ne touchent qu'un millier d'euros -, il y a en réalité un travail de fond qui est fait dans nos quartiers et qui permet aux uns et aux autres d'avoir accès à une nouvelle vie. Je voulais absolument qu'on parle de ces associations et de ce projet de délibération, et, évidemment, nous voterons ces subventions.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à notre excellent collègue, Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, cher Nour DURAND-RAUCHER, d'avoir porté l'attention de notre Conseil sur ce projet de délibération qui est la reconduction du programme "Ville Vie Vacances" à hauteur de 308.648 euros en 2021.

Ce projet de délibération est particulièrement à propos, approprié compte tenu du contexte que vous connaissez, contexte sanitaire, qui a fait qu'un certain nombre de jeunes, comme beaucoup d'ailleurs, ont souffert des conditions de cette pandémie. Au moment où arrivent les vacances scolaires, ils vont pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'activités, à la fois des activités culturelles, de citoyenneté, des activités sportives, des chantiers éducatifs.

Je voudrais saluer l'ensemble des associations qui portent ces projets chaque année, ainsi que les partenaires de la prévention spécialisée et de la protection judiciaire, qui concourent grandement au succès de ce dispositif.

Les 169 projets présentés sont, dans leur diversité, une réponse aux priorités que nous nous sommes fixées, avec des activités nocturnes pour notamment toucher les tranches les plus âgées parmi les jeunes, des actions dès le mois de juin pour anticiper la fin de l'année scolaire, mais aussi des propositions d'occupation positive de l'espace public, des places, des jardins et des équipements sportifs.

Je voudrais remercier l'ensemble des partenaires qui concourent à ce projet, les associations, je l'ai dit, mais également les mairies d'arrondissement, les équipes de développement local, la DPSP, qui sont associés dans l'instruction et l'analyse de tous ces dossiers.

A travers ce projet de délibération, on touche à l'importance de la jeunesse de nos quartiers populaires, que vous avez placée au cœur des débats de notre Conseil de Paris, et je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DPSP 1.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPSP 1).

2021 DPSP 2 - Subventions (266.000 euros) et conventions avec 4 structures dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPSP 2 et l'amendement technique n° 94 qui s'y rattache. Il s'agit de l'attribution de subventions et de conventions avec 4 structures, dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS, du groupe PEC, pour cinq minutes.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération porte sur une subvention importante, importante par l'aspect financier mais importante surtout pour l'aide à la politique parisienne d'aide aux victimes. Paris a été effectivement victime des attentats du 13 novembre 2015, et, bien sûr, d'autres depuis, et ces attentats du 13 novembre 2015 ont fait 130 victimes décédées et 490 blessés qui dépendent toujours, et du F.G.T.I., et du suivi psychologique ou physique. Depuis ces attentats de 2015, la politique parisienne d'aide aux victimes a encore été renforcée et a développé des actions d'accompagnement à destination des victimes d'infractions pénales et d'actes terroristes.

Le présent projet de délibération a pour objectif de poursuivre le soutien à l'amélioration de l'accueil, de l'orientation et de la prise en charge juridique et psychologique des victimes d'infractions pénales, d'actes de terrorisme et d'infractions en lien avec les dérives sectaires.

Je voudrais souligner l'action extraordinaire de plusieurs de ces associations.

D'abord, "Paris Aide aux Victimes", que vous connaissez tous, association dont la mission est l'accueil, l'écoute, le soutien psychologique et la formation des victimes parisiennes sur leurs droits. Elle est signataire du Schéma départemental d'aide aux victimes, étant la principale association d'aide aux victimes sur le territoire parisien. Ses missions d'accompagnement des victimes sont assurées par des juristes et des psychologues spécialisés et sont effectuées à titre gratuit et confidentiel.

Deux autres associations sont nées au lendemain du 13 novembre 2015 : l'association "13onze15 : Fraternité et Vérité" et l'association "Live for Paris", que vous connaissez également. Elles ont pour but de soutenir les victimes des attentats du 13 novembre et leurs proches, de les accompagner dans la défense de leurs droits et de contribuer à toute réflexion et à toute action s'inscrivant dans la lutte contre le terrorisme. Elles mettent ainsi en place des

rencontres régulières, des échanges, un soutien psychologique et juridique en direction des victimes et de leurs proches, elles organisent et participent également à des colloques, portent des propositions pour améliorer la politique d'aide aux victimes du terrorisme auprès des pouvoirs publics et même des actions mémorielles pour entretenir le souvenir des victimes du 13 novembre 2015.

Vous connaissez peut-être un peu moins les deux autres associations dont je vais parler, mais brièvement. L'Association française des victimes du terrorisme, l'A.V.F.T., qui a pour objectif de porter assistance aux victimes du terrorisme et à leur famille en défendant leurs intérêts en France ou à l'étranger, que ce soient des victimes étrangères en France ou des victimes françaises à l'étranger. Enfin, la Fenvac, qui, elle aussi, joue un très grand rôle auprès des victimes d'attentats ou d'accidents collectifs.

L'objectif de mon intervention est de souligner l'importance, pour les associations, de l'aide technique, matérielle, financière et surtout morale de la Mairie de Paris. Cette aide est constante, toujours efficace. Nous pourrions le vérifier de nouveau dès le mois de septembre lorsque s'ouvrira le procès des attentats du 13 novembre 2015, mais aussi dans la prochaine réalisation du projet mémoriel place Saint-Gervais en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre.

Que Mme la Maire de Paris et le Conseil de Paris en soient vivement remerciés.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Dominique, pour cette belle intervention.

Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER, du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Oui, il est difficile de passer après Mme KIELEMOËS, qui a dit l'essentiel sur la qualité de travail de ces associations. Je m'associe à son hommage, car ces associations permettent d'accompagner non seulement les victimes mais aussi leurs proches et d'entretenir la mémoire, une mémoire qui nous est chère à toutes et tous, à nous tous qui nous rappelons comment Paris, malheureusement, a été sévèrement touchée il y a peu. Ce sont des attaques qui ont des effets sur le long terme, et les victimes méritent d'être soulagées et accompagnées aux côtés d'associations qui font extrêmement bien leur travail, au plus près des victimes et de leurs proches. Nous nous rappellerons toujours ce qu'il s'est passé malheureusement cette année-là.

Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Oui, merci, chère Dominique KIELEMOËS et cher Nour DURAND-RAUCHER, d'avoir présenté à notre Conseil ce projet de délibération d'un montant de 266.000 euros consacrés aux associations qui accompagnent les personnes victimes, via un accueil, une orientation, une prise en charge juridique ou psychologique.

Pour rappel, la Ville pilote, avec le Parquet de Paris, le Schéma départemental d'aide aux victimes, qui se décline dans les arrondissements avec la tenue des réseaux d'aide aux victimes. Ces réseaux ont vocation à faire vivre des partenariats locaux, notamment sur des sujets liés aux violences faites aux femmes, aux violences L.G.B.T., à l'accompagnement des publics dits vulnérables comme les personnes âgées.

J'en profite pour saluer l'ensemble des collègues des mairies d'arrondissement, qui permettent la tenue de ces réseaux et qui ont permis aussi que ces réseaux puissent se maintenir pendant la période, avec le travail partenarial qui a continué malgré les conditions sanitaires qui ont empêché la tenue des réunions.

Vous l'avez indiqué tout à l'heure, je souhaite saluer l'action de l'association "Paris Aide aux Victimes", avec qui nous travaillons étroitement pour la prise en charge individuelle des victimes. Cette année, avec ma collègue Dominique VERSINI, nous avons souhaité participer au financement de la création d'un poste au sein de l'unité médico-judiciaire pédiatrique à l'Hôtel-Dieu, en attribuant 10.000 euros à cette association pour proposer un accueil et un soutien aux victimes mineures et à leur famille.

Je profite bien sûr de ce projet de délibération pour souligner le rôle de l'ensemble des associations ; je pense à l'A.F.V.T., à la Fenvac., à l'A.D.F.I., au C.C.M.M., à "13onze15" et à "Life for Paris".

D'ailleurs, je voudrais, pour terminer, avoir une pensée particulière pour toutes les victimes et pour les familles victimes des attentats du 13 novembre 2015. Nous aurons cette année une année exceptionnelle, puisque le 8 septembre prochain s'ouvrira le procès historique pour les victimes, pour toutes les parties civiles et pour les Parisiens et les Parisiennes. La Ville sera bien évidemment aux côtés des victimes, et ce projet de délibération me laisse l'opportunité d'avoir une pensée pour elles.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix le projet d'amendement n° 94 déposé par l'Exécutif avec, bien sûr, un avis favorable.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet d'amendement n° 94 est adopté.

Je mets aux voix le projet de délibération DPSP 2 ainsi amendé.

Le vote est ouvert. Il va s'ouvrir.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DPSP 2).

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

2021 DRH 32 - DPSP 6 - Création d'un service de police municipale à Paris et approbation des projets de décrets créant trois corps de police municipale de Paris et portant échelonnement indiciaire de ces trois corps.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux moyens mis en œuvre lors des différentes étapes du déconfinement.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'attribution de logements pour les futurs agents de la police municipale parisienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, Monsieur le Préfet de police, nous allons à présent examiner le projet de délibération DRH 32 - DPSP 6 ainsi que les vœux référencés n° 43 et n° 71 qui s'y rattachent. Il s'agit de la création d'un service de police municipale et l'approbation des projets de décrets créant trois corps de police municipale de Paris et portant échelonnement indiciaire de ces trois corps.

Mes chers collègues, je vais bien sûr introduire la discussion et vous dire que le projet de délibération qui est soumis aujourd'hui à votre approbation est sans aucun doute une décision historique : vous allez, je le souhaite, je l'espère, créer la police municipale parisienne. Et avant d'entrer dans le détail de ce projet de délibération, je crois qu'il est important que nous convoquions collectivement, en ce jour, ce que signifie la création d'une police municipale à Paris.

D'abord, il convient de rappeler que ce qui apparaît comme une décision historique à Paris s'avère partout ailleurs en France une évidence du quotidien, dans toutes les grandes agglomérations de France, et ce, depuis des dizaines d'années et quelles que soient les couleurs politiques locales, partout sauf à Paris. D'ailleurs, je n'ai vu aucune décision, après les municipales de 2020, visant à supprimer les polices municipales déjà existantes.

Ensuite, il faut souligner que la police municipale est un nouveau vecteur d'émancipation pour Paris en tant que collectivité locale. Paris n'a plus de police municipale depuis la Commune, que nous avons commémorée, il y a donc 150 ans. Avec le vote du Maire de Paris au suffrage universel en 1977 et la loi sur le statut de Paris en 2017, la police municipale constitue un nouveau jalon historique de ce que j'appelle une "liberté municipale recouvrée", au sens des libertés locales. Assumons donc ce rendez-vous.

Enfin, la police municipale est une réponse forte et évidente à une demande de sécurité, de tranquillité publique de la part des Parisiennes et des Parisiens. Et nous savons, même si cette police ne répondra pas aux questions de terrorisme, qu'après les attentats de 2015, les temps et les attentes ont changé.

Je veux, à ce stade, remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à ce que nous puissions préparer et présenter ce texte aujourd'hui. Au premier chef, bien sûr, Nicolas NORDMAN. Je veux le remercier pour son engagement, pour ce travail avec beaucoup de sérieux, de dévouement. Je veux remercier aussi M. le Préfet de police d'avoir accompagné, avec le Ministère de l'Intérieur, la création de cette police municipale, remercier les parlementaires, de tous bords, qui ont voté à l'Assemblée et au Sénat le texte permettant d'arriver devant notre propre Assemblée aujourd'hui, et remercier les adjoints, les élus, les maires d'arrondissement, majorité comme opposition, qui ont accompagné nos travaux.

Les Parisiens sont en attente d'une présence de police de proximité rassurante disposant des pouvoirs de police nécessaires au respect des règles du quotidien, et ce, aux côtés de la police nationale. Alors, répondons à leurs attentes.

C'est donc une décision qui marque un nouveau pas dans l'évolution du statut de notre Ville, vers le droit commun des communes, et qui répond aux priorités des Parisiennes et des Parisiens.

Je reviens sur le vote de ce jour. Ce projet de délibération n'est une surprise pour personne, ni sur le fond, ni sur la forme. Il correspond exactement à l'engagement que j'avais pris devant vous et devant les Parisiens, ici même, le 4 février 2019. Il correspond exactement au programme qui a été majoritairement choisi par les Parisiennes et les Parisiens lors de la dernière élection municipale. Elle correspond exactement à ce que mon adjoint Nicolas

NORDMAN a pris le temps de vous présenter précisément, à chacun des groupes, à chaque maire d'arrondissement, et tous ces échanges ont nourri et enrichi ce projet de délibération.

Dès février 2019, j'avais pris plusieurs engagements et ils sont tous tenus.

La police municipale ne devrait entraîner ni transfert de compétences, ni transfert de charge de l'Etat vers la Ville. C'est le cas. La police municipale est créée dans le respect du statut de Paris.

Deuxième engagement, la police municipale devait conforter l'organisation de la sécurité à Paris. C'est le cas. La Préfecture de police conserve la responsabilité première en matière de sécurité publique, de maintien de l'ordre et de lutte contre le terrorisme. La police municipale a d'autres missions qui, toutes, ont trait à la tranquillité publique. Et la répartition des missions sera actée dans une convention de coordination, qui est en cours d'élaboration entre nos services.

La police municipale impliquait, dans le respect du droit, de faire voter par la représentation nationale des dispositions législatives spécifiques. Cela a été le cas, et je remercie à nouveau tous les parlementaires qui ont soutenu cette disposition dans les deux Assemblées.

La police municipale devait être créée dans le respect strict du droit commun applicable aux polices municipales. C'est le cas. Les projets de décrets statutaires qui sont soumis à notre approbation ont été rédigés avec le Ministère de l'Intérieur et assurent cette parfaite homologation.

La police municipale devait être exemplaire à tous égards. C'est le cas, par l'Ecole parisienne des métiers de la sécurité, qui ne se limitera pas à la formation réglementaire mais ajoutera tout ce qui fera que cette police sera à l'image de la population parisienne et de nos valeurs, mais aussi par un comité d'éthique indépendant qui veillera à sa déontologie et qui pourra être saisi par les Parisiens.

La police municipale devait être gérée au plus près des habitants dans les arrondissements. Ce sera le cas, dans le cadre du "big bang" de proximité, on l'a évoqué dès mardi. Il s'agit d'une police en grande partie décentralisée avec une division par arrondissement. Les maires d'arrondissement auront évidemment un rôle clé, avec des moyens affectés, et ils pourront définir les priorités locales.

La police municipale ne devait entraîner aucun désengagement de la police nationale à Paris. C'est le cas et je continuerai, bien sûr, d'y veiller. Les effectifs en commissariats ont été stabilisés à Paris et le Ministre de l'Intérieur s'est encore engagé avant-hier auprès de moi sur ce point central.

La police municipale à Paris, c'est plus de sécurité pour les Parisiennes et pour les Parisiens.

Enfin, la police municipale devait faire l'objet d'un vote au sein du Conseil de Paris qui est l'instance souveraine pour cette décision historique, et c'est le rendez-vous de ce jour.

Tous ces engagements sont tenus, mais, malgré cela, je pressens les remarques des uns et des autres. Certains, je le sais, vont réclamer à nouveau l'équipement en armes à feu. Le débat a déjà été tranché par les Parisiens lors de la dernière élection municipale ; je n'y reviendrai pas, mais je respecte cette position. D'autres, je le sais également, vont alerter sur le risque d'une police nationale bis. Ce risque a été écarté par le Conseil constitutionnel qui vient de censurer tout ce qui pouvait laisser craindre la moindre dérive des missions de la police nationale vers la police municipale.

La réalité, c'est que le contexte politique et le cadre juridique n'ont jamais été aussi clarifiés. Sur ce sujet majeur pour les Parisiennes et pour les Parisiens, ma ligne est claire : ainsi que je l'avais dit en février 2019, ma seule boussole est de répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens en ayant toujours nos valeurs et la loi chevillées au corps. Quand on écoute les Parisiennes et les Parisiens, on constate que leur demande sur la police municipale parisienne est unanime et sans ambiguïté, quelle que soit, d'ailleurs, la famille politique dont ils se rapprochent. 82 % d'entre eux exprimaient leur approbation lors d'une enquête réalisée en octobre 2018. Ce soutien est sans doute encore plus élevé aujourd'hui, notamment, bien sûr, dans les quartiers populaires, où les questions de tranquillité publique et de sécurité se posent d'une façon encore plus accrue.

Pour terminer, je voudrais que nous prenions bien conscience que ce projet de délibération crée un nouveau service public, un nouveau service public pour les Parisiennes et pour les Parisiens, un service public conçu d'abord pour protéger les plus vulnérables de nos concitoyens. Il y a donc là aussi un choix clair, un choix républicain, un engagement pris devant les Parisiennes et les Parisiens qui sera tenu.

Je vous remercie par avance de votre contribution à ce débat majeur.

A présent, Monsieur le Préfet, si vous souhaitez intervenir, je vais vous donner la parole, puis nous débiterons avec l'ordre des intervenants prévus en conférence d'organisation. Ce sera le président Rémi FÉRAUD qui interviendra.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais simplement souligner ce que vous venez d'aborder, c'est-à-dire que la création de cette police municipale ne change pas l'équilibre des compétences entre la Mairie et la Préfecture de police, y compris dans ses aspects qui me font siéger auprès de vous. C'est donc dans le strict équilibre de ces compétences que se déploie, sans doute sur une niche manquante, un dispositif complémentaire de sécurité.

Par avance, je le dis et je réponds aux éventuelles interrogations qui pourraient être formulées, cela ne changera rien aux effectifs de la police nationale. Sur la période de cette législature, 2017-2022, nous augmenterons les effectifs de la police nationale en matière de sécurité publique - je ne parle pas des autres services de police - d'une cinquantaine, de plus de 50 effectifs. Nous ne sommes donc pas du tout dans une logique de décroissance. D'ailleurs, les engagements gouvernementaux d'augmentation des effectifs de police sont, sur ce point, parfaitement respectés. Nous allons donc travailler ensemble de façon complémentaire, mais sur des objectifs parfaitement séparés. Il n'y aura pas de confusion des rôles. La police nationale continuera de faire ce qu'elle a à faire, et Dieu sait si le champ est suffisamment vaste.

Ainsi, je me réjouis tout à fait de la mise en place de cette police municipale, coupant court par avance aux arguments que j'ai lus parfois, consistant à dire : mais la Préfecture de police ne voudrait pas d'une police municipale. Nous ne sommes plus au temps de la Commune, nous ne sommes plus même au temps de la Révolution française. Nous pouvons aborder de façon moderne un travail complémentaire...

Non, parce que la Préfecture de police a aussi été créée en conséquence de la Révolution française. Je fais référence à cela, et nous pouvons parfaitement aborder maintenant, de façon contemporaine, cette nécessaire complémentarité qui se traduira dans une convention. Le Gouvernement a souhaité que les statuts s'inspirent des statuts nationaux, ce qui vous explique que c'est un décret en Conseil d'Etat sur lequel vous aller donner un avis, pour une parfaite symétrie avec une police municipale de droit commun.

Nous avons donc tous les ingrédients de ce droit commun, qu'il vous revient maintenant, en tant que Municipalité, d'animer, puisque ce sera, comme vous le disiez, Madame la Maire, un service public nouveau.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Chers collègues, la police municipale, les Parisiens l'attendent. Nous nous y sommes engagés et nous y sommes. C'est, vous l'avez dit, Madame la Maire, une évolution historique.

A travers ce projet de délibération, Paris entre un peu plus dans le droit commun des villes françaises, et les Parisiens auront désormais une police municipale, à l'instar de toutes les grandes communes du pays.

Il est vrai que nous y avons longtemps été opposés, à droite comme à gauche. Mais les temps ont changé, les nécessités aussi, car la police nationale a montré qu'elle ne pouvait plus remplir toutes les missions de sécurité, de tranquillité publique et de lutte contre les incivilités. Et cela fait plusieurs années que nous réclamons donc la possibilité pour Paris de disposer d'une vraie police municipale.

Le chemin pour y arriver, c'est le moins qu'on puisse dire, ne fut pas un long fleuve tranquille. L'adoption en 2017 de la loi portant sur le statut de Paris a été une première étape dans le renforcement des pouvoirs de police du Maire, mais ce n'est qu'en avril, après une longue bataille, qu'un article de loi intégrant le principe de création de la police municipale parisienne a été adopté et promulgué.

En effet, malgré la volonté clairement exprimée de créer cette police municipale, nous avons essuyé des refus successifs, à l'évidence liés à la période préélectorale et certainement aussi à une longue tradition de défiance du pouvoir central à l'égard de la Capitale. A chaque étape, les mêmes qui se réjouissent aujourd'hui de sa création nous ont opposé qu'il ne fallait pas œuvrer à la va-vite sur un coin de table. C'est le prétexte généralement avancé pour éviter d'avoir à soutenir la proposition d'un adversaire politique. Mais cette page a été tournée par les suffrages des Parisiens eux-mêmes l'an dernier, et l'essentiel reste que le dispositif puisse aboutir après un travail fructueux mené par la Ville, la Préfecture de police et le Ministère de l'Intérieur. Nous sommes donc heureux d'avoir été entendus enfin par le Gouvernement et le Parlement.

Permettez-moi de remercier particulièrement Nicolas NORDMAN et, avant lui, Colombe BROSSEL qui, par leur opiniâtreté, nous ont permis d'aboutir. Je veux saluer aussi l'investissement de Marie-Pierre de LA GONTRIE, élue de Paris, qui a porté avec conviction le sujet à plusieurs reprises au Sénat.

Par leurs missions respectives, police nationale et police municipale fonctionneront en complémentarité et en coopération. Nous ne sommes pas, pour notre part, dans l'idée de laisser l'Etat se désengager en diminuant les effectifs de police nationale pour, ensuite, se substituer à lui avec la police municipale. C'est la complémentarité qui doit être l'objectif pour que cette étape marque un progrès pour les Parisiens, dont les attentes sont fortes en matière de sécurité.

En conséquence, nos agents seront dotés d'un équipement adapté à leur mission, sans armes à feu, que nous renforcerons avec des caméras-piétons pour les protéger et garantir la transparence de leurs actions. Si nos policiers municipaux recevront la même formation que l'ensemble des policiers municipaux en France, ils bénéficieront en plus, et je m'en félicite, de formations complémentaires obligatoires sur le harcèlement de rue, l'égalité

femmes/hommes, les rixes ou la lutte contre les discriminations, par exemple. Et dans la continuité des débats qui nous ont animés mardi matin sur la territorialisation de l'action publique parisienne, la police municipale sera présente dans tous les quartiers de Paris, en lien permanent avec les maires d'arrondissement.

Enfin, comme cela a été rappelé par Nicolas NORDMAN, et parce que les choses ont été préparées et anticipées, elle sera déployée sur le terrain dès la rentrée prochaine, et à terme, ce seront 5.000 policiers municipaux qui sillonneront Paris pour assurer la tranquillité du quotidien. Car nous ne partons pas de rien. Nous pouvons nous appuyer sur la montée en puissance, depuis 2001 et l'élection de Bertrand DELANOË, de l'action de la Ville en matière de prévention, de protection et de verbalisation.

Les élus du groupe Paris en commun se réjouissent d'une avancée qui constitue aujourd'hui un pas supplémentaire vers un service public municipal plus développé, performant et protecteur au service de nos concitoyens.

Et ce projet de délibération, il est fidèle à nos engagements de campagne pris ensemble devant les Parisiens et auxquels nous sommes tous tenus. Je le dis amicalement mais clairement à nos partenaires de la majorité, les engagements pris devant les Parisiens l'an dernier, en tant que programme politique et sur lesquels ils nous ont marqué leur confiance pour ce mandat, doivent être notre boussole collective.

Pour notre part, élus du groupe Paris en commun, nous y sommes et y serons fidèles, car c'est le contrat démocratique qui nous lie à nos concitoyens.

Voilà pourquoi nous voterons maintenant et sans la moindre réserve ce projet de délibération. Chers collègues, la police municipale, beaucoup en parlent ou en ont parlé ; aujourd'hui, c'est Anne HIDALGO et son équipe qui la font.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, et merci pour le soutien de votre groupe.

Je donne la parole à présent à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe Changer Paris, que je voudrais remercier d'avoir très tôt porté, en tant que parlementaire, cette question à l'Assemblée et d'avoir accompagné la création de cette police municipale.

Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues.

En effet, enfin. Enfin Paris va avoir sa police municipale. Cette police municipale, vous le savez, nous la demandions depuis de nombreuses années, vous venez de le rappeler, Madame la Maire, mais M. FÉRAUD doit avoir peut-être quelques oublis.

J'ai moi-même, vous venez de le rappeler, en tant que députée, déposé une proposition de loi visant à créer cette police municipale parisienne et je me réjouis en effet que la loi sur la sécurité globale l'ait instaurée.

Alors que les coups et blessures et que les vols avec violence ont fortement augmenté ces dernières années, cette police municipale était d'autant plus attendue par les Parisiens.

Mais si nous nous réjouissons, au sein du groupe Changer Paris, que vous en ayez enfin compris l'intérêt, plusieurs sujets de préoccupation retiennent notre attention. Au premier rang de ceux-ci figure, en effet, Madame la Maire, l'armement des futurs agents de la police municipale. Vous continuez à refuser que les futurs policiers municipaux soient dotés d'armes, parce que cela n'irait pas avec la philosophie que vous souhaitez lui donner. Ainsi, la police municipale parisienne serait la seule des grandes villes françaises à ne pas être armée. Que ce soit à Marseille, à Lyon, à Toulouse ou à Nice, les policiers municipaux disposent d'armement pour assurer leur sécurité et celle des concitoyens.

Aussi, est-il nécessaire de rappeler que portant un uniforme marqué "police", ils sont des cibles pour des délinquants, des voyous, voire, pire, des terroristes. Les policiers eux-mêmes, les premiers concernés, l'avouent : un policier municipal en tenue et sans arme, c'est une cible. L'actualité récente, malheureusement, Madame la Maire, prouve d'ailleurs l'utilité de l'armement, et votre obstination à le refuser est donc un vrai sujet d'inquiétude. Nous ne désespérons quand même pas de vous convaincre, là aussi. D'autant plus qu'à terme, ce handicap pourrait conduire certains futurs policiers municipaux à se tourner vers les communes limitrophes de la Capitale, qui ne refusent pas dogmatiquement d'équiper leurs agents en armes à feu. Le risque que les agents parisiens poursuivent leur carrière en dehors de la DPSP est réel.

Concernant maintenant la formation, la question du personnel et de sa formation nous préoccupe. En effet, les 3.400 agents actuels de la DPSP sont loin des 5.000 policiers municipaux promis pendant la campagne des municipales. Le compte n'y est donc pas et c'est la raison pour laquelle vous avez finalement opéré, permettez-moi de le dire, un tour de passe-passe. En réalité, Paris ne comptera que 3.500 policiers municipaux et 1.500 médiateurs et agents de surveillance, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas la même chose. C'est un renoncement par rapport à vos engagements précédents et une promesse non tenue, je le crains, pour les Jeux olympiques de 2024.

Avant même la création de la police municipale, vous revoyez donc déjà à la baisse vos propres ambitions. Dès lors, parmi les 800 inspecteurs de sécurité chargés de la lutte contre les incivilités, les 2.000 agents de surveillance chargés de verbaliser les stationnements et les infractions au Code de la route, les 600 agents d'accueil et de surveillance, combien ont vocation à devenir, justement, ces policiers municipaux ? Et, par conséquent, combien de nouveaux agents entendez-vous, Madame la Maire, recruter, et pouvez-vous nous en préciser, s'il vous plaît, le calendrier ?

Par ailleurs, qu'en est-il du contenu, plus précisément, de cette formation ? Vous évoquez des concepts flous comme les valeurs de Paris ou encore la déontologie, des mots, bien sûr, sur lesquels nous ne pouvons être que d'accord, mais, concrètement, il est difficile de savoir ce que vous mettez derrière ces mots. Ainsi, des questions précises se posent. Combien de formateurs ont déjà été formés ? Combien de formateurs comptera, à terme, l'Ecole de police de Paris ?

De plus, la police municipale ne saurait répondre seule aux défis de la sécurité. C'est pour cela, d'ailleurs, permettez-moi de le rappeler, que nous plaidons aussi pour un renforcement de la vidéo-protection. Rappelons que Paris n'a que 1.360 caméras à ce jour ; Paris nous apparaît évidemment sous-dotée et cela ne nous semble pas à la hauteur.

Alors que nous approchons de la création effective de cette police municipale parisienne, ce sont donc autant de questions sur lesquelles nous espérons des réponses concrètes.

Enfin, j'aborderai le Conseil de sécurité parisien. En effet, ce sujet nous tient particulièrement à cœur. Je veux ici saluer, lors de la préparation au sein du groupe Changer Paris, les discussions que nous avons eues avec les différents maires d'arrondissement et cette idée que nous a suggérée Philippe GOUJON, très attaché aux problèmes de sécurité, cela n'aura échappé à personne, et je voudrais vous dire combien, avec Catherine DUMAS, sénatrice, et Pierre CHARON, sénateur, nous avons été heureux de pouvoir porter au sein du Parlement la création de ce Conseil de sécurité, organe qui permettra de réunir, outre vous, bien sûr, Madame la Maire, ou votre représentant, les maires d'arrondissement de manière trimestrielle, afin, ensemble, de définir les grandes orientations de cette police municipale, dont vous avez rappelé à juste titre qu'il y aura des policiers au niveau sectoriel.

Cet organe a donc été adopté et nous espérons, évidemment, qu'il fera l'objet de consensus pour qu'il puisse être efficace. Vous le savez, les maires d'arrondissement sont en première ligne et reçoivent toutes les plaintes, et il nous paraît pertinent que les maires d'arrondissement, comme pour la propreté, soient aussi des acteurs principaux de la police municipale.

Je vous remercie, Madame la Maire, mais il y a, vous le voyez, des réserves, des interrogations qui appellent des réponses. La première, vous l'aurez compris, c'est l'armement. Nous avons compris votre position, mais c'est évidemment avec enthousiasme que nous allons aujourd'hui voter ce projet de délibération, dont je rappelle, Monsieur FÉRAUD, qu'elle a toujours été dans notre programme depuis des années. C'était difficile de le réaliser, nous n'étions pas aux affaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame KUSTER, vraiment, merci pour votre intervention.

Juste un rappel historique. Oui, en 2014, dans le programme de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, vous proposiez la police municipale, ce que je ne faisais pas. Mais mon prédécesseur, et d'ailleurs, tous mes prédécesseurs, de Bertrand DELANOË à Jacques Chirac, étaient très opposés à la police municipale. Mais c'étaient d'autres temps. Voilà, c'étaient d'autres temps. Mais ceux qui s'en sont occupés le savent bien ; je pense que Philippe GOUJON se souvient aussi de cette période, puisqu'il a le mérite d'avoir été, et il est, un des derniers élus adjoints de Jacques Chirac ici présent. Voilà, mais c'est à son honneur !

La parole est à Geoffroy BOULARD, Monsieur le Maire du 17e, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur l'opposition historique, pour le coup, et constante de votre majorité à la création d'une police municipale. Cela a été évoqué par Brigitte KUSTER à l'instant. Cela n'aura pas résisté aux sondages désavouant une posture idéologique néfaste à la sécurité des Parisiens.

Mon collègue Philippe GOUJON a rappelé que dès 2001, Philippe Séguin avait intégré la création d'une police municipale à son programme pour les élections municipales. Que de temps perdu !

Alors, allons-nous rattraper le temps perdu, grâce à votre rétropédalage, dont seule votre majorité a le secret ?

Sur les missions, d'abord. Nous n'attendons pas de la future police municipale parisienne qu'elle supprime la police nationale. Ce sont deux corps distincts, aux compétences bien définies et qui, à Paris, devront être détaillées aux élus et aux habitants. La police municipale parisienne aura pour principale mission la sécurisation de l'espace public et la tranquillisation de nos quartiers, par une présence permanente des 5.000 agents que vous avez promis sur le terrain et que vous annoncez d'ici à la fin de la mandature.

La création d'un chef de division par arrondissement est un point positif que nous soutenons. L'efficacité implique un dialogue constant avec les élus pour définir les priorités d'intervention que nous connaissons et qui sont bien identifiées, notamment en matière de lutte contre toutes les incivilités, plus ou moins importantes, qui viennent

pourrir le quotidien des Parisiens. Du jet de canette en pleine rue à la circulation en scooter sur les trottoirs, la police municipale parisienne aura fort à faire pour réprimer ces comportements insupportables. La présence physique des policiers municipaux doit également dissuader les agressions que subissent certains Parisiens, notamment les femmes, passé une certaine heure. La police municipale parisienne doit être une force du quotidien, de proximité, identifiée par les Parisiens.

Vous l'aurez compris, nous sommes favorables au principe même d'une police municipale parisienne, malgré plusieurs incertitudes et divergences.

La première, c'est sur l'amplitude horaire. Vous l'écrivez noir sur blanc dans le projet de délibération, la police municipale parisienne sera opérationnelle 24 heures sur 24. Suite à nos derniers échanges, permettez-moi d'en douter, d'autant plus dans le climat social municipal actuel. Pourtant, il est absolument nécessaire que les Parisiens puissent solliciter leur police municipale à tout instant et pas seulement la journée, car la présence des policiers rassure et dissuade. Et ce, à toute heure du jour et de la nuit.

Sur la formation, pouvez-vous nous assurer, Madame la Maire, que tous les agents bénéficieront d'une formation complète et exhaustive, notamment grâce à l'appui des polices municipales métropolitaines ?

Sur le défaut d'armement qui protège et dissuade, comment réagirez-vous si un policier municipal venait à être agressé sans disposer des moyens nécessaires à sa défense ?

Enfin, Madame la Maire, sur les effectifs et les moyens de son action, combien de policiers municipaux dans chaque arrondissement et selon quelle clé de répartition ? Combien de véhicules mis à disposition ? Combien de brigades spécialisées constituées ? Des commissariats d'arrondissement ouverts 24 heures sur 24 verront-ils le jour ?

Oui, vous l'aurez compris, une police municipale parisienne, nous la soutenons, mais nous avons besoin de précisions sur les modalités d'entrée en action de ces forces tant attendues par les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, il en a fallu, des années, des années marquées par des hésitations et des tergiversations pour qu'enfin vous acceptiez de prononcer ce mot, police municipale, de l'inscrire dans votre programme électoral et vous rendre compte que, finalement, ce mot "police municipale" n'est pas un si gros mot que cela.

D'ailleurs, je voudrais saluer au passage les échanges et le travail constructifs que nous avons régulièrement avec votre adjoint Nicolas NORDMAN. Malheureusement, au cours des débats, vous le savez, nous n'avons pas toujours la même définition ou la même vision de la future police municipale, et les habitants la même attente.

Je voudrais illustrer mon propos par cet échange véridique, je vous l'assure, d'il y a une semaine lors d'un conseil de quartier du 15^e arrondissement. L'un des responsables de la DPSP annonçait fièrement aux habitants que, dans quelques mois, la DPSP deviendrait police municipale. Immédiatement, on a pu voir sur les écrans de la "visio" des visages s'éclairer, s'illuminer, presque. Un habitant s'est alors exclamé : "Formidable ! On va pouvoir appeler plus souvent. Vous allez pouvoir aider la police municipale. Justement, il y a un petit trafic de drogue en bas, dans le square. Vous pourrez enfin arrêter ces petits jeunes trafiquants, peut-être même en flagrant délit. Je suis même prêt à vous prêter mon appartement". Un habitant un peu déçu, bien évidemment, par la réponse faite par le référent de la DPSP : "N'allez pas si vite, Monsieur. Oui, si nous nous appellerons bien police municipale avec de nouveaux uniformes, nos champs de compétences seront toujours les mêmes. Vous pourrez nous appeler pour des incivilités, des dépôts sauvages, des nuisances sonores, des voitures mal garées bloquant l'entrée d'un parking. Pour le reste, vous devrez toujours appeler le 17, la police nationale".

Oui, malheureusement, cette police municipale n'aura de police que le nom, certes fièrement porté par les futurs agents, mais sans prérogatives supplémentaires.

Alors, comme, sur ce sujet, nous sommes dans une opposition constructive, je voudrais attirer votre attention sur plusieurs points, des points encourageants, d'abord.

Oui, vous allez créer une salle de commandement unique et créer 17 divisions territoriales. Oui, vous allez rassembler tous les agents de la DPSP dans trois corps, et c'est l'objet du projet de délibération de ce Conseil et nous allons le voter.

Des points encourageants, certes, mais aussi des réserves. Celui, par exemple, du nombre réel de policiers municipaux. Vous nous en aviez annoncé 5.000, mais ils ne seront que 3.400 ; Philippe GOUJON vous interrogera, juste après moi, sur ce sujet. Et il y a aussi le sujet de la répartition des effectifs par arrondissement. Sans oublier celui, encore flou, du lien entre le chef de service de la section territoriale de l'arrondissement, le commissaire central de la police municipale, le maire d'arrondissement et même le lien, tout court, avec la police nationale. On parle de convention, de coordination, qu'en est-il ?

Et puis, bien sûr, vous l'imaginez, il y a d'autres regrets et inquiétudes ; j'en citerai encore deux.

D'abord, les champs de compétences. Le rejet par le Conseil constitutionnel des expérimentations proposées dans la loi "sécurité globale" vous donne, certes, un peu de temps pour réfléchir. Je sais que vous ne voudrez pas traiter la petite délinquance, qui serait pourtant l'une des fonctions les plus utiles de la future police municipale, en soutien de la police nationale. Quid, par exemple, des ventes à la sauvette ? Quid, par exemple, de la répression de l'ivresse publique ? Quid, par exemple, de la dégradation des biens publics ?

La deuxième inquiétude porte, vous le savez, sur l'armement de la police municipale, non pas pour l'utiliser lors d'une intervention, mais plutôt pour se défendre lors d'une attaque. Oui, dans une ville comme Paris, où l'insécurité fait partie du quotidien, nous considérons en effet qu'à partir du moment où les agents entreront dans le nouveau costume de la police municipale, ils pourront devenir des cibles potentielles. Nous demandons qu'elle soit armée d'une arme létale ou, au moins, dans un premier temps, d'un taser, qui est le minimum à offrir aux futurs policiers municipaux pour se protéger. Oh, je connais votre réponse : au vu des champs de compétences, elle n'en a pas besoin, car cette police municipale ne sera pas une police de primo-intervention ou même d'intervention tout court. Mais, très concrètement, demain, que fera un équipage de la police municipale qui, en patrouille de nuit, au détour d'une rue, tombera sur un cambriolage avec des hommes armés ? Elle se cachera ? Elle appellera le 17 ? Vous le voyez, c'est un peu la limite de votre police municipale.

Paris n'est pas une ville moyenne, Paris est la Capitale, Paris connaît une délinquance du quotidien importante. En leur faisant endosser le statut et le costume de policier municipal, ses agents seront obligatoirement confrontés à des situations où ils pourront être mis en danger.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur JEANNETÉ.

La parole est à M. Philippe GOUJON, maire du 15e, pour le groupe Changer Paris.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues.

Souhaitée par plus de 80 % des Parisiens et après avoir été tant attendue - je l'avais moi-même fait inscrire dans le programme municipal de Philippe Séguin dès 2001, voilà donc 20 ans -, l'heure de vérité approche. Je reconnais que vous avez sauté le pas, contrairement à vos alliés, Madame la Maire, après vous y être longtemps si opposée, jusqu'à faire repousser mes amendements à la loi réformant le statut de Paris de 2017 par une gauche qui n'avait pas de mots assez durs pour fustiger mes propositions. Cinq ans de perdus.

Lors de votre annonce surprise en 2019 d'une police municipale, vous aviez prononcé une phrase que nous pouvons tous partager : "L'objectif, c'est plus de sécurité pour les Parisiennes et les Parisiens". Si je vous prends au mot, Madame la Maire, comment admettre alors que les seules missions de la PMP seront la verbalisation des dépôts sauvages, les épanchements d'urine, les jets de mégot, les nuisances sonores, les déjections canines, le contrôle du stationnement gênant, des normes antipollution, de l'entretien des chantiers ou des débords de terrasse ? Toutes ces missions ne sont-elles pas déjà celles de la DPSP ? Sans compétences supplémentaires, comme l'a dit Rachida DATI, "votre version de la police municipale, c'est un simple changement d'uniforme !".

Madame la Maire, au moment où, à Paris, sont commis près de 1.000 crimes et délits par jour, vous devez doter Paris d'une véritable police municipale en mesure de rétablir la tranquillité publique, complémentaire, bien sûr, de l'action de la Préfecture de police axée aujourd'hui sur ses missions régaliennes. Nous demandons d'ailleurs à débattre de la convention de coordination, qui doit être un véritable instrument de pilotage opérationnel en articulation avec les maires d'arrondissement.

Votre propre audit de sécurité, Madame la Maire, révélait que les Parisiens veulent d'abord être protégés des vols et des violences, mais aussi des comportements gênants et agressifs des bandes, des deals de rue, de tous les attroupements souvent illicites dans le domaine public ou les halls d'immeuble et s'adonnant au trafic de drogue. Aussi, je pense que vous vous trompez dans l'ordre des priorités qui sont celles de nos concitoyens, avec, en somme, "une vraie fausse police municipale" qui ne fera pas longtemps illusion... Car c'est bien à la Ville d'assurer la tranquillité publique, avec des policiers municipaux à part entière répondant aux appels des plaignants, dressant des contraventions contre la délinquance du quotidien, contribuant à la sécurisation des événements publics.

Pour ce faire, plusieurs conditions.

Tout d'abord, une question préalable : continuerez-vous, même si la loi est révisée pour tenir compte des observations du Conseil constitutionnel, et je ne doute pas qu'elle le sera, à refuser de traiter la délinquance de proximité, tels les sauvettes, les occupations d'espaces communs, l'usage illicite de stupéfiants, les dégradations de biens publics, les ports d'arme, etc., tous délits que la loi prévoyait de faire sanctionner par la police municipale ? Les Parisiens ont le droit de savoir.

Une autre série de conditions est la capacité d'accès au fichier des véhicules assurés, que j'espère voir élargie demain aux autres fichiers de police, tout comme l'habilitation à relever l'identité des auteurs de délit, l'équipement en tablettes N.E.O. P.M., en véhicules L.A.P.I. et en caméras-piétons, ce qui va être fait.

Une condition essentielle concerne encore les effectifs. En 3e Commission, M. NORDMAN m'a fait l'aveu que la PMP ne comptera pas 5.000 policiers mais seulement 3.400, et, comme l'a révélé notre collègue M. JEANNETÉ, le solde étant composé de médiateurs et de simples agents de surveillance de cimetières, de parcs et jardins. Or, le chiffre de 5.000 était, confessons-le, déjà un minimum incompressible. Un calcul simple de répartition montre qu'en excluant les divisions d'appui, c'est seulement une vingtaine de vrais policiers municipaux qui seront présents à un instant "T" par arrondissement, sur l'allocation desquels, d'ailleurs, nous serons bien sûr très vigilants.

Par souci d'économie, je propose aussi le recrutement par redéploiements en interne, comme l'intégration des agents du GPIS ou encore la création d'une réserve opérationnelle.

Un autre appui irremplaçable serait le quadruplement des caméras munies d'intelligence artificielle, permettant enfin la vidéo-patrouille et que la Région Ile-de-France, d'ailleurs, se dit prête à cofinancer, tout comme l'équipement de cette PMP.

Dernière condition, la question centrale de l'armement, qui a été abordée par mes collègues, encore plus indispensable après les événements récents. Même le rapport HULIN, Madame, que vous avez commandé, préconisait d'armer 300 agents de tasers pour un coût de 2 millions. Sélection, agrément et formation à l'usage des armes létales donneront toute garantie au public et, surtout, la crédibilité à nos agents, pour un budget estimé à 25 millions.

Enfin, je m'étonne de l'absence, dans votre projet de délibération, de toute référence au Conseil de Sécurité, qui a été traité par Brigitte KUSTER, réunissant les maires d'arrondissement et résultant d'amendements législatifs déposés par Brigitte KUSTER et Catherine DUMAS.

Madame la Maire, pour nous, la police municipale n'est pas qu'un slogan de campagne électorale, c'est la mutation de l'organisation générale de la sécurité à Paris. En ne choisissant pas cette voie escarpée, vous vous exposez à décevoir les Parisiens qui vous reprocheront, qui risqueront de vous reprocher sous peu de les avoir dupés sur une préoccupation jugée par toutes et tous, et plus que jamais, comme une priorité absolue.

Alors, Madame la Maire, faites là le choix du "big bang" de la sécurité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e, pour le groupe Paris en commun.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Quelques mots pour vous dire à quel point je suis heureux de voir que nous avançons ou, même, que nous aboutissons sur ce projet de création d'une police municipale à Paris. C'est encore un engagement clairement pris devant les Parisiennes et devant les Parisiens que nous traduisons dans la réalité par ce projet de délibération. Si nous avançons aussi vite dans cette mandature sur ce projet, c'est bien sûr parce que, à l'initiative de la Maire de Paris, nous y travaillons depuis plusieurs années, et je veux saluer l'engagement de Colombe BROSSEL, puis de Nicolas NORDMAN, qui ont effectivement contribué à faire évoluer un certain nombre d'entre nous sur cette question importante pour les Parisiens, à faire évoluer la position des élus, à faire évoluer aussi le rôle de la DPSP, puis obtenant enfin, avec l'appui de nombreux parlementaires, l'évolution de la loi, un peu plus tard que ce que nous espérions, mais cela a abouti aujourd'hui.

Avec cette police municipale, la Ville de Paris et aussi nos mairies d'arrondissement prendront une place plus importante, comme dans de très nombreuses communes de France, pour assurer ou contribuer à assurer la tranquillité publique dans nos quartiers.

La sécurité, elle s'assure par une forme de continuum au sein duquel chaque acteur prend toute sa place. Les acteurs de la prévention, d'abord. Ce n'est pas l'enjeu de ce projet de délibération, mais ils font partie de ce continuum qui nous permet de garantir la sécurité des uns et des autres. La lutte contre les incivilités aussi, et ce sera un des rôles, plus important encore, de la police municipale, maintenant qu'elle va être créée. La dissuasion, évidemment, par cette présence d'agents en uniforme dans l'espace public, permettant d'éviter un certain nombre de passages à l'acte. Et puis, bien sûr, la lutte contre la délinquance pour garantir la sécurité du quotidien, qui reste le cœur de la mission de la police nationale, à Paris aussi. Et puis, M. le Préfet de police l'a redit avec clarté, le rôle des commissariats d'arrondissement pour assurer la sécurité du quotidien, le rôle aussi, l'engagement des services spécialisés de la police pour lutter contre toutes les formes de délinquance, cela reste absolument indispensable. La police municipale n'a pas vocation, bien évidemment, à remplacer la police. D'ailleurs, elle ne le fait dans aucune ville de France et je ne vois pas bien pourquoi elle devrait le faire à Paris.

Ainsi, la création de cette police municipale est, pour nous, une capacité supplémentaire d'agir, d'intervenir et de travailler en lien avec l'ensemble des acteurs de cette sécurité.

La police municipale, telle que nous la créons, sera territorialisée, car les réalités dans nos différents arrondissements ne sont pas les mêmes, et il faudra que nous puissions adapter l'action de la police municipale parisienne aux différentes réalités des différents territoires que nous connaissons, dans un cadre clairement établi pour tout Paris. Il ne s'agit pas d'imaginer 17 polices municipales séparées, mais bien d'avoir une équipe cohérente

qui permettra d'assurer ou de contribuer à assurer la tranquillité publique dans tout Paris, et qui saura aussi s'adapter aux différentes réalités que nous connaissons.

Maire du 18e, je sais à quel point la coopération entre les différents acteurs pour assurer la sécurité est essentielle, et la police municipale, finalement, nous permettra de faire sans doute plus et, aussi, sans doute mieux dans ce travail au quotidien avec l'ensemble de ses acteurs, sans oublier bien sûr que chaque acteur doit garder son rôle, ce qui est le cas de la police, mais aussi celui de la justice.

Cette police municipale permettra d'ailleurs sans doute même de clarifier le rôle des uns et des autres. On voit aujourd'hui à quel point - nous aurons l'occasion de débattre d'un vœu sur ce sujet par la suite -, parfois, les Parisiennes et les Parisiens ont du mal à comprendre quel est le rôle des uns et des autres. Cette réforme nous permettra aussi de clarifier les choses, de prendre nos responsabilités et d'indiquer clairement celles des autres acteurs de la sécurité.

Enfin, cette police municipale, comme cela a été évoqué, continue de faire débat, notamment sur sa nécessité d'être armée avec des armes létales. La police municipale telle que nous la pensons ne sera pas désarmée. Elle ne disposera pas d'armes à feu, comme dans beaucoup de polices municipales, et on constate dans des pays autres que la France que cette absence d'armement de la police existe et n'empêche pas son rôle et son fonctionnement. Je pense que c'est un bon équilibre et que le fait que la police municipale ne dispose pas d'armes létales sera aussi une façon de clarifier aux yeux des Parisiennes et des Parisiens le rôle de celle-ci dans cette nouvelle épreuve.

C'est un projet de délibération qui nous permet d'avancer sur un sujet central, sur lequel les habitants et les habitantes de Paris nous attendent beaucoup. Ce ne sera pas la création d'une baguette magique, mais ce sera un outil supplémentaire au service de la tranquillité publique, au service de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, et ils nous attendent aussi sur ce sujet.

Ainsi, merci beaucoup, Madame la Maire de Paris, de nous permettre aujourd'hui de voter ce projet de délibération qui est un très grand pas en avant et sur lequel nous sommes engagés depuis plusieurs années.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Maire du 18e.

Je donne la parole à présent à Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

La création d'une police municipale à Paris a déjà fait l'objet de nombreux débats dans cet hémicycle, notamment lors de la campagne électorale, et des sensibilités différentes sur la question se sont exprimées.

J'interviens ici pour développer la sensibilité de "Génération.s". Parce que Paris est dense en habitants et en visiteurs, son espace public est très sollicité et objet de nombreux conflits. Il est souvent compliqué de trouver l'équilibre entre les différentes occupations, le droit d'y boire un verre et le droit de dormir quand de nombreuses fenêtres donnent directement dessus et qu'il fait chaud, le droit d'y circuler sans être harcelé, insulté, invectivé, la coexistence entre différentes façons de circuler, trottinettes, à pied, à vélo, en voiture.

La DPSP, depuis plusieurs années, améliore la qualité de ses interventions : prévention puis verbalisation quand l'interdiction du jet de mégot a été décidée, présence physique de médiateurs circulant dans les rues repérées, chargés de créer du lien et de prévenir des conflits, le jour et en soirée, puis assurant désormais depuis quelques mois des points de rencontre, présence sécurisante aussi dans un équipement municipal et, je m'en souviens également, dans des centres "Paris Anim" ou dans des bibliothèques quand les équipes étaient confrontées à des difficultés au moment de fermer.

Le présent projet de délibération annonce l'augmentation des moyens octroyés pour remplir l'ensemble des missions confiées à la DPSP, avec un objectif global de 5.000 agents à la fin de la mandature, parmi lesquels il y aurait des policiers municipaux.

Pour ce qui est des insécurités vécues, comme les cambriolages, les violences, les vols, celles-ci seront bien à la charge de la police nationale. Cela pose donc la question des moyens affectés à la sécurité et à la présence de policiers nationaux dans notre quotidien.

Une seule question nous préoccupe, l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, et nous sommes sincères. Cette sincérité nous oblige à nous interroger sur la pertinence de l'outil en construction, la police municipale parisienne. Quelles réponses supplémentaires va-t-elle apporter par rapport à ce que fait déjà la DPSP ? Autrement dit, quelles actions qui ne sont pas effectuées aujourd'hui va-t-elle faire ? Ne renvoie-t-elle pas, dans l'imaginaire des Parisiens et des Parisiennes, à des interventions dont elle n'a pas les compétences ? Quels moyens vont être arbitrés dans le contexte budgétaire actuel, que nous savons extrêmement contraint, liés au changement de statut ? Bien sûr, et vous l'avez dit peut-être toutes et tous, l'avancée à saluer, c'est la formation des agents et des agentes, augmentant leur professionnalisme déjà présent, en tout cas celles et ceux qui sont engagés dans des missions de tranquillité publique.

Alors, nous pourrions nous abstenir en considérant que cette police municipale n'apporterait pas de changement majeur par rapport à une évolution de la DPSP, accepter cette nouveauté sémantique comme un nouvel

outil traduisant nos ambitions en termes de prévention, tranquillisation, sécurisation de l'espace public parisien. Mais elle ne peut pas se penser sans lien avec ceux qui co-produisent la sécurité des Parisiens et des Parisiennes : la Préfecture de police, la police nationale.

Je voudrais donc formuler ici un certain nombre de nos interrogations, de nos craintes.

Une crainte d'abord fondée sur l'attitude de l'Etat, dont la tendance est d'indexer ses moyens sur ceux de la collectivité au moyen notamment des contrats de sécurité intégrée, une tendance qui, dans le contexte budgétaire actuel de baisse des dotations, laisse entrevoir un chemin préjudiciable aux Parisiens et aux Parisiennes.

Une crainte du brouillage de la répartition actuelle des pouvoirs entre ce qui relève de la Ville de Paris et ce qui relève de la Préfecture de police. La non-concurrence des polices combinée à leur coordination nous semble pouvoir faire glisser parfois nos agents vers des missions qui ne relèvent pas d'eux. Aussi, en ce sens, la pratique actuelle du maintien de l'ordre à Paris ou de la sécurisation d'événements, en apparence non-violents, est un facteur d'inquiétude supplémentaire.

Une crainte quant aux moyens que notre Ville pourra mobiliser pour ses ressources humaines et dans le recrutement des agents. Nombre de services publics ne peuvent fonctionner qu'en y consacrant du personnel, et c'est en particulier le cas de nombreux services qui recourent, qui concourent aux missions de prévention ou d'assistance aux personnes vulnérables.

Une crainte, enfin, sur l'évolution possible de cette police, de ses compétences et son armement ; on l'entend déjà et nous avons déjà vécu l'annonce de sa constitution sans être consultés. La pression, si de funestes événements adviennent, peut pousser à suivre l'émotion d'une opinion publique qui souhaitera augmenter les moyens de protection des policiers municipaux par l'armement légal.

Pour ces raisons et dans la continuité de nos positions et expressions sur le sujet depuis 2019, nous voterons contre ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci Madame.

La parole est à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun, qui intervient depuis la salle des fêtes.

Florian, on vous écoute.

M. Florian SITBON. - Oui, Madame la Maire et mes chers collègues, dans le 15e, mon arrondissement, nous avons la chance d'avoir un commissaire de police particulièrement formidable, le commissaire VALLOT, que je veux remercier ici pour son action vigoureuse. C'est unanimement reconnu. Il est particulièrement réactif malgré toutes les difficultés, il met toute son énergie dans l'accomplissement de ses missions et, en plus, il prend beaucoup de son temps pour faire de la pédagogie auprès des conseils de quartier et de la population.

Cependant, malgré cette action vigoureuse, la réduction des effectifs de police, leur mobilisation sur les missions régaliennes depuis quelques années et leur mobilisation dans le cadre du plan Vigipirate rendent nécessaire la mise en place d'une police municipale. En effet, il y a un besoin d'une police d'ultra-proximité, avec une division par arrondissement, des patrouilles du quart d'heure. C'est ce que nous allons mettre en place avec trois missions : sécurisation, sanction aussi, car on constate beaucoup de désordre dans l'espace public, et, bien sûr, pour que cela marche, toujours sur deux jambes, une mission de prévention. Cela permettra donc à la police municipale et, dans mon arrondissement, au commissaire VALLOT de se concentrer sur ses missions, les violences, les trafics de drogue, les crimes, etc.

Notre police municipale sera formée, cela a été évoqué, de manière exemplaire. La Ville de Paris a créé pour cela une école de formation spécifique, assurant la même formation que celle pour tout agent de police municipale en France. Et en plus de la formation initiale, 4 modules spécifiques assurés en lien avec des acteurs associatifs parisiens seront développés : formation aux gestes qui sauvent, aux harcèlements de rue, aux situations de violences faites aux femmes et aux situations de L.G.B.T.-phobies. Il y a des formations complémentaires obligatoires, sur la lutte contre les discriminations, la sensibilisation aux questions du handicap, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, l'aide aux victimes, la prévention des rixes, l'accompagnement des publics en grande précarité, etc.

Ces formations constituent un véritable marqueur parisien et de gauche. Nous devons à la première police municipale de France une formation d'excellence et en lien avec les grands enjeux contemporains.

L'action de la première police municipale de France se devra évidemment d'être exemplaire, mais aussi transparente. Alors, un Conseil d'éthique indépendant sera mis en place à l'automne, composé d'associations, de citoyens et d'élus. Il pourra faire l'objet de saisines de la part des Parisiennes et des Parisiens en toute indépendance. Et puis, il y aura aussi la création d'un Observatoire de la tranquillité publique dès l'automne prochain, qui rendra accessibles toutes les données aux Parisiennes et aux Parisiens, en transparence, bilans de l'activité de verbalisation, secteurs, etc.

Là encore, c'est du pragmatisme. En mettant en place cette police municipale, nous ne transigeons sur aucune de nos valeurs, bien au contraire. La sécurité est la première des libertés, et l'insécurité touche souvent les plus

fragiles d'entre nous et les quartiers les plus populaires. En la matière, nous nous devons d'être pragmatiques et responsables et il ne faut pas camper sur des positions de principe face à une situation qui a évolué.

La police municipale contribue à l'ambition de construire une ville apaisée, tout à la fois ville-monde, bien sûr, mais aussi ville du quart d'heure. Et, je le disais déjà hier et nous étions nombreux à le dire à l'occasion de la communication sur la territorialisation, si les habitantes et les habitants d'un quartier sentent qu'on prend soin d'eux, si les choses sont lisibles - et elles le seront, pour rassurer certains intervenants et intervenantes - à échelle humaine, s'ils connaissent les agents de leur quartier, on peut légitimement nourrir l'espoir qu'à leur tour, ils prendront soin de leur ville et de leur quartier et que les incivilités diminueront.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Florian SITBON, pour votre intervention.

Je donne à présent la parole à Mme...

On peut l'applaudir, même s'il est en salle des fêtes. Voilà, merci pour lui, et quoi qu'il ait dit, qui m'allait très bien, au passage. Mais il faut applaudir quand même.

La parole est à Mme Maud GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, la fin d'une exception parisienne, à travers la mise en place d'une police municipale, est un combat historique du centre, et je suis sûre que j'arriverai à mettre tout le monde d'accord en disant que nous avons été les premiers dans cette Assemblée à demander la mise en place d'une police municipale.

Dès lors, le débat que nous avons aujourd'hui revêt pour nous une importance majeure. Grâce à l'alignement des planètes, le vote par le Parlement de la loi "sécurité globale" et notamment son article 4 et votre changement de pied sur le sujet, nous sommes en passe de pouvoir rendre à Paris et aux Parisiens un droit, celui de bénéficier d'une police municipale.

Certes, et je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit à maintes reprises, votre conversion plus que tardive a fait perdre beaucoup de temps à nos concitoyens. Mais laissons le passé derrière nous et projetons-nous dans l'avenir.

Pourquoi avons-nous besoin d'une police municipale ? Parce que nous avons besoin de donner les moyens à nos agents, A.S.P., I.S.V.P., et demain aux nouveaux membres de la police municipale, de contribuer à la tranquillité publique et de lutter contre les incivilités afin d'améliorer tout simplement le quotidien des Parisiens. Donner les moyens, tant en matière de formation que de leviers, notamment la verbalisation permise par l'assermentation.

Derrière un principe que nous soutenons, nous voulons insister sur les conditions de réussite de la mise en place de cette police municipale.

D'abord, une formation d'excellence. A de nouvelles missions doivent correspondre des formations exigeantes pour faire de la police municipale parisienne une police exemplaire et efficace.

Une articulation étroite avec la police nationale. Et je me réjouis que les travaux préparatoires avec la Préfecture de police soient prometteurs, car ne nous trompons pas sur ce que doit être cette police municipale : elle ne se substitue en rien à la police nationale, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, et doit être encore moins en concurrence avec elle, mais elle doit être un soutien afin que la police nationale se concentre sur ses missions régaliennes de maintien de l'ordre, de lutte contre les trafics et de lutte contre le terrorisme.

Une organisation revue, tant d'un point de vue territorial, en menant un travail partenarial avec l'échelon d'arrondissement, que pour s'adapter, en termes d'horaires notamment, aux besoins de Paris.

Un accent mis sur la fidélisation, et c'est un aspect qui nous tient particulièrement à cœur. C'est la raison pour laquelle nous déposons le vœu n° 71, afin que les agents de la police municipale puissent bénéficier d'un accès au parc social de la Ville. La concurrence entre polices municipales est une réalité et nous devons, afin de fidéliser nos agents, leur permettre d'habiter à Paris s'ils le souhaitent, car leur permettre de vivre à Paris est aussi une condition de la proximité nécessaire au meilleur service rendu aux Parisiens.

Une police de proximité exemplaire. Cette police est au service des Parisiens, une police qui assure la tranquillité publique et rassure nos concitoyens. L'équipement de caméras-piétons va, pour nous, dans le bon sens, contribuant à la confiance dans l'institution, et l'organisation du Comité d'éthique indépendant devra également y contribuer.

Enfin, l'agilité. La formation des 3.200 agents actuels et le recrutement de nouveaux membres de la police municipale vont prendre du temps. Cela doit nous inciter à faire preuve d'adaptabilité à travers un suivi régulier du déploiement de la police municipale : évaluer les missions des agents, l'adéquation avec les besoins des Parisiens et, dès lors, l'équipement de nos agents. Prévoyons d'ores et déjà des clauses de revoyure pour se laisser la possibilité de faire évoluer les modalités de la police municipale. Nous ne considérons pas que tous les agents de la police municipale doivent nécessairement être armés, car toutes leurs missions ne le nécessitent pas. Mais cela ne signifie pas que la police municipale ne doit jamais être armée, non pas parce que nous pensons que la police

municipale doit se substituer à la police nationale, mais parce que la police municipale peut constituer une cible, et des exemples l'ont tragiquement illustré. Ne fermons pas la porte à ce débat et laissons-nous la possibilité d'y revenir.

La montée en puissance de la police municipale sera très progressive, liée aux capacités du budget de la Ville et de formation. Les 5.000 agents promis ne seront pas demain sur le terrain. Pour les Parisiens, la situation ne va pas changer immédiatement, mais elle doit évoluer pour se donner les moyens concrets d'œuvrer en faveur de la tranquillité publique et de lutter contre les incivilités au service de tous les Parisiens. C'est le moment.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, et en effet votre groupe a été un des premiers à porter ce projet de police municipale. Je suis témoin de ces 20 dernières années où ce sujet est venu régulièrement devant notre Conseil.

Ensuite, je vais donner la parole à Mme Alexandra CORDEBARD, Mme la maire du 10^e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, cher Nicolas NORDMAN, cher Antoine GUILLOU, chère Colombe BROSSEL, mes chers collègues.

Je prends la parole aujourd'hui pour appuyer avec enthousiasme l'adoption de ce projet de délibération fondateur pour la nouvelle police municipale de Paris. Je salue, avant toute chose, les hommes et les femmes du commissariat du 10^e arrondissement et son commissaire, le commissaire CHASTRUSSE, pour le travail indispensable et formidable qu'ils font au quotidien.

Mon témoignage de maire d'arrondissement rejoint bien sûr celui de mes collègues comme celui de nombreux Parisiens et Parisiennes des quartiers populaires qui attendent avec impatience la création de la police municipale parisienne, non pas pour suppléer la police nationale dans ses missions essentielles de lutte contre toutes les formes de trafics, contre la délinquance en général, mais bien pour améliorer leurs conditions de vie au quotidien. C'est aussi, comme cela a été dit, la traduction concrète et attendue d'un engagement fort de campagne, de cette campagne que nous avons menée auprès d'Anne HIDALGO, de notre majorité, un engagement qui a été validé par les électeurs lors des dernières élections municipales. Que chacun se le rappelle.

C'est donc bien du cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens, celui des femmes et des hommes qui, chaque jour, visitent Paris ou y travaillent, qu'il est question aujourd'hui. Et le cœur des missions de cette future police municipale dotée de pouvoirs élargis sera de répondre à ces attentes légitimes par le renforcement de nos actions de lutte contre les incivilités, pour la tranquillité publique, ce dont, chaque jour, les Parisiens nous parlent, et pour une meilleure régulation de l'espace public.

On peut saluer l'action résolue de la DPSP et de nos agents qui sillonnent nos rues, qui, vraiment, font le "job". On peut parler des plus de 1,3 million de procès-verbaux qui ont été dressés en 2020, du fait également qu'ils ont largement contribué à aider les Parisiennes et les Parisiens à surmonter ce moment de crise. Mais nous avons besoin de plus, nous le savons, et cette indispensable lutte contre les incivilités sera également grandement facilitée par la nouvelle organisation de la police municipale qui verra créer ses 17 divisions territoriales. Autant vous dire que dans le 10^e, nous l'attendons avec grande impatience, et cela nous permettra, dans chaque arrondissement, de coordonner le travail, de donner les priorités, et c'est cela qui va changer la donne.

Pour nos quartiers, et je citerai, pour le 10^e, Château-d'Eau, le quartier des gares, celui de La Chapelle ou encore Belleville, c'est un acte très important et très fondateur. Je pense également aux abords des établissements scolaires, qui pourront à l'avenir être mieux sécurisés. Je vous rappelle aussi notre programme, notre programme commun, celui que nous avons porté avec force pour la végétalisation et la piétonisation. Nous avons besoin de ces agents. Je pense encore aux nombreux témoignages de femmes qui souhaitent des rues plus sûres, plus inclusives et qui demandent davantage de présence rassurante dans l'espace public.

C'est la garantie que les agents, parce qu'ils seront désormais fidélisés sur un territoire, connaîtront parfaitement les besoins des habitants à l'échelle de la ville du quart d'heure, celle que nous avons également souhaitée tous ensemble.

Je salue également cette volonté que vous avez eue, Madame la Maire, de faire en sorte que cette police soit joignable à chaque moment de la journée et de la nuit, ce qui nous permettra aussi d'apaiser nos quartiers.

Partons du réel, faisons en sorte que cette ville, qui a besoin de ce nouveau service, de ce nouveau service public, puisse en bénéficier demain, et j'enjoins mes collègues, mes camarades de la majorité municipale à comprendre cette expression forte que tant de Parisiens ont auprès de nous chaque jour et à en tirer les conséquences dans leur vote.

Notre objectif est clair, un espace public plus propre, respecté, apaisé, des habitants mieux protégés et mieux accompagnés dans leur quotidien.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame la Maire, chère Alexandra CORDEBARD, pour cette intervention.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, en tant qu'élue du 19^e arrondissement, référente du maire en charge du quartier Danube-Solidarité-Marseillaise, en tant que citoyenne contribuant à faire vivre l'un des territoires les plus populaires de la Capitale, en tant que femme ayant grandi dans le Nord-Est parisien, les problématiques relatives à la sécurité me sont bien évidemment familières.

Je sais les drames qui peuvent survenir si l'on ne mobilise pas des moyens d'action à la hauteur. Je sais comment l'insécurité et la peur peuvent finir par miner la cohésion entre les citoyennes et les citoyens et leur capacité à vivre ensemble, je sais l'urgence qu'il y a à agir. En témoigne la situation tragique et alarmante liée au trafic et à la présence d'usagers de drogue dans les quartiers Stalingrad et Eole du 19^e arrondissement. Nous l'avons évoqué plus tôt dans l'après-midi, ce sujet est un énième exemple de ce qui fait malheureusement régulièrement l'actualité dans le Nord-Est parisien.

Pourtant, forte de ma conscience, je vous le redis, mon groupe et moi sommes convaincus que ce projet de police municipale n'est pas la réponse adéquate aux questions de sécurité à Paris.

Depuis des années, nous ne cessons de répéter que pour faire reculer l'insécurité, il nous faut d'abord mobiliser des moyens afin de faire évoluer radicalement la police nationale, qui connaît des équipes en sous-effectifs, des conditions matérielles et des infrastructures dégradées, des évolutions de carrière ralenties et un accompagnement en formation insuffisant. Voilà autant d'aspects qu'il nous faut aujourd'hui réformer si nous voulons que cet instrument régalien qu'est la police nationale puisse pleinement accomplir ses missions d'intérêt général, si nous voulons d'une police nationale exemplaire qui assure la sécurité de toutes et tous avec la même équité dans l'ensemble de nos quartiers parisiens. Le groupe Ecologiste de Paris n'a cessé de dénoncer cette situation et de demander des moyens supplémentaires à l'Etat en interpellant le Préfet de police et le Gouvernement.

Alors, la Ville de Paris sera-t-elle bientôt contrainte de céder au chantage du Gouvernement sur les contrats de sécurité intégrée pour obtenir quelques effectifs de police nationale supplémentaires sur son territoire ?

Ensuite, nous réclamons des investissements au profit de notre politique de prévention, parce que la délinquance est le produit de multiples facteurs sociaux, éducatifs, économiques. Il nous faut déployer tous les moyens nécessaires pour permettre aux individus, notamment les plus fragiles, de faire corps avec la société qui les entoure. Car l'ensemble des citoyens a droit à la promesse républicaine d'une existence sereine et épanouie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous ne cessons de demander des moyens supplémentaires également pour renforcer les équipes d'éducateurs spécialisés, en sous-effectifs sur le terrain.

Enfin, il me semble nécessaire de rappeler que le rôle de la police municipale sera de gérer les incivilités du quotidien, comme les dépôts sauvages, les déjections canines, les nuisances sonores, et de réguler l'espace public, en résumé de répondre aux problématiques de tranquillité publique. Ainsi, pour revenir aux problèmes de crack à Stalingrad ou Eole, elle ne sera pas en mesure de résoudre les problèmes de sécurité dans ces quartiers. Je le dis, car nous devons éviter les risques de confusion auprès des Parisiennes et des Parisiens. Nous devrions donc tous nous accorder sur le fait que la police municipale ne répondra pas aux problèmes de sécurité publique.

Pour conclure, ce projet de police municipale encourage l'Etat à se désengager encore davantage de ses missions régaliennes dans nos territoires, ce que nous déplorons ensemble au sein de cet Exécutif depuis plusieurs années. Il s'inscrit dans un processus orchestré consistant à transférer toujours un peu plus de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales, sans pour autant leur donner les moyens financiers ou la latitude fiscale nécessaires pour les assurer. Le phénomène est bien connu. A la création d'une police municipale succèdent bien souvent la baisse des effectifs de police nationale et, parallèlement, une hausse de la sécurité privée, comme c'est le cas dans la ville de Nice. Le risque est donc grand de voir ce phénomène être amplifié à Paris alors que les commissariats sont déjà dans une situation très tendue, comme pourront sûrement en témoigner les maires d'arrondissement présents dans cet hémicycle.

Nous avons déjà eu l'occasion de débattre à plusieurs reprises de la création d'une police municipale, décidée sans concertation en fin de mandature précédente. Les Ecologistes expriment depuis lors leur opposition à ce projet, notamment par la voix de Pascal JULIEN, et j'en profite pour le saluer.

Nous en sommes conscients, des problèmes de sécurité existent dans notre Ville, mais nous restons convaincus que la police municipale parisienne ne saura pas y répondre.

Je laisse Raphaëlle RÉMY-LELEU compléter mon propos.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, cher.e.s collègues, à mon tour de vous exposer non pas uniquement les raisons de notre vote contre, mais aussi pourquoi la création d'une police municipale à Paris n'est pas une solution, encore moins une évidence.

Nous savons la tentation, nous l'avons entendue parmi les orateurs précédents, d'agiter le spectre de la peur, la tentation de rentrer dans le jeu des petites phrases - qui a dit quoi, quels sont les points d'accord, de désaccord que nous avons présentés au suffrage des électeurs et des électrices. L'exercice n'est d'ailleurs pas malsain en soi, mais il comporte un risque : faire comme si tout cela n'était pas grave. Or, je veux vous dire pourquoi les Ecologistes alertent, préviennent, vous demandent de ne pas créer cette police municipale. Plus encore que la majorité de ce Conseil, j'ai envie de croire que ce sont les Parisiennes et les Parisiens que nous pouvons convaincre qu'à travers nos débats, sans anathèmes ou jeux rhétoriques, notre espace public peut encore être le lieu des idées et de la définition des politiques.

La police est, à l'origine, une idée profondément républicaine et même de gauche. C'est l'organisation de la force de l'Etat dans un corps constitué, encadré, formé, sur lequel peut s'exercer un contrôle démocratique. C'est la confiance que nous mettons collectivement à nous imposer des règles, à créer nos propres limites, à soutenir celles et ceux qui doivent les faire respecter. Ce n'est plus le règne du plus fort, c'est l'émergence de l'Etat de droit. Les mots de "service public de la sécurité" ne sont donc pas vains.

Madame la Maire, vous l'avez rappelé hier, le service public, c'est le bien de toutes et de tous, c'est le bien de celles et ceux qui n'en ont pas. Or, la création d'une police municipale va fragiliser ce service public, je vais tenter une dernière fois de vous en convaincre.

Le premier risque, c'est le désengagement de l'Etat. Nous en avons parlé pendant l'examen des comptes de la Ville, l'irresponsabilité financière de l'Etat. Quel paradoxe de risquer d'accentuer ce désengagement, cette carence trop souvent coupable, d'autant plus que nous avons vu la faiblesse des moyens de la Ville pour compenser cette carence.

Les conséquences financières de la création de la police municipale n'ont pas été clairement présentées, ne serait-ce que pour les installations immobilières, sur lesquelles j'ai eu l'occasion de revenir lors des précédents Conseils.

J'ai bien écouté vos arguments concernant la territorialisation et l'intérêt d'une circonscription par arrondissement, mais cette territorialisation eut tout à fait été possible et utile dans le cadre de la DPSP. Le service public nécessite d'ailleurs un dialogue social exigeant, et la création de la police municipale ne fait pas l'unanimité parmi les organisations syndicales. Si des garanties notamment sur l'indiciaire ont été données, l'organisation des services, des horaires, la charge de travail, l'inadéquation des formations, le rythme de mise en place ou encore la pression subie sont autant d'inquiétudes auxquelles il aurait fallu répondre.

Bref, Paris n'est pas prête à accueillir une police municipale, pour la simple et bonne raison que cette décision ne répondra pas à nos attentes.

L'installation de la police municipale participerait de casser le principe d'unité d'action des forces de l'ordre, et, je le dis sans malice, nous aurions une conversation très différente si nous avions obtenu préalablement le démantèlement de la Préfecture de police. En effet, le droit commun, en termes de sécurité, n'existe pas à Paris du fait de cette organisation institutionnelle. Plusieurs fois, la mission a été donnée à la Préfecture de police de rentrer dans le cadre général, ne serait-ce que pour les missions d'enquête et de renseignement. Jamais un Préfet de police n'a même accepté d'entamer sérieusement ces chantiers. Je ne reviendrai pas sur les nombreux problèmes que nous avons face à la conduite de la force publique sous les ordres de la Préfecture de police. Dès lors, cher.e.s collègues, je vous demande de prendre la mesure du poids que vous ferez porter aux membres de la police municipale qui y seront assimilés.

La Préfecture de police ne laisse qu'un champ de compétences très limité, des compétences qui sont d'ailleurs largement déjà exercées par la DPSP, qui intervient sur les incivilités, la circulation, le stationnement, la salubrité, des missions différentes et qui ne seront que peu élargies par la création de la police municipale. D'aucuns imaginent déjà que la police municipale va régler tous les problèmes d'occupation anxigène de l'espace public, petite délinquance comprise. La police municipale va donc nuire à la clarté des compétences exercées et risque de créer déception ou frustration.

D'ailleurs, dans notre débat, on a entendu plusieurs fois le terme de police de proximité. Cette dernière a été pensée il y a longtemps, autour de trois piliers : le réinvestissement du terrain, la polyvalence des effectifs et la fidélisation des policiers sur leurs secteurs. Ces principes fondamentaux sont ceux qui ont été voulus par la gauche en 1997 pour la police nationale. J'aurais souhaité vous voir renouer avec ce corpus et le moderniser avec toute la force d'une majorité plurielle, plutôt que de céder aux sirènes de la droite.

Et, parmi les plus fatales d'entre elles, permettez-moi de revenir enfin sur la question de l'armement. Plus qu'un renoncement, quel échec en 2021 de croire que les armes sont de nature à rassurer et à protéger, un cadeau à faire aux personnes engagées sur le terrain. Ce n'est pas de l'angélisme que de vous le dire, c'est la doctrine de la police et de la gendarmerie françaises, qui n'enorgueillit de n'avoir recours à l'armement qu'en ultime recours, après la

médiation, après la désescalade, après la négociation, après l'usage d'autres types de contraintes. C'est pour cela qu'ont été créées des unités spécialisées d'intervention, G.I.G.N. ou R.A.I.D. L'usage des armes est l'ultime recours et l'ultime danger auxquels soumettre les forces de l'ordre, car les armes appellent les armes. L'effet cliquet a été souvent décrit dans les débats sur la loi "sécurité globale"...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Là, il faut vraiment conclure, Madame RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Nous ne pourrons pas revenir en arrière. Et je finis...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez largement dépassé...

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - ... d'une phrase, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... votre temps de parole.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Nous avons bien compris...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup...

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - ... l'aspect historique de ce projet de délibération, et nous vous demandons donc...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... et je vais à présent...

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - ... un courage d'autant plus inédit...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... donner la parole...

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - ... celui de refuser la police municipale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... à Ariel WEIL, M. le maire du Centre, pour le groupe Paris en commun.

Vous avez la parole.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, cher Nicolas NORDMAN, je ne vais pas cacher mon plaisir et mon enthousiasme pour, effectivement, ce moment historique de création de la police municipale.

Alors, je n'ai pas l'historique qu'ont certains ou certaines dans cet hémicycle ; ce que je sais, c'est que nous avons en effet sans doute perdu deux ans au Parlement. Voilà, je ne reviendrai pas là-dessus, mais certains, par des manœuvres politiciennes, ont voulu retarder cette police municipale ces deux dernières années. Tant pis, c'est à présent chose faite.

Sur une histoire plus longue, vous l'avez souligné, Madame la Maire, depuis la Commune, il n'y a plus de police municipale et, surtout, ce sujet est en réalité encore plus ancien. Il y a toujours eu une méfiance de l'Etat, du pouvoir central à l'égard du pouvoir parisien, même du temps des prévôts des marchands, et elle s'est traduite plus récemment par l'existence non pas d'un, mais de deux Préfets. Je ne vais pas citer Mauriac sur l'Allemagne, mais, voilà, j'aime tellement le Préfet que je suis ravi qu'il y en ait deux, et, aujourd'hui, il est important que la Municipalité puisse elle-même avoir une force qui soit importante.

A vrai dire, c'est même intrinsèque à la politique que nous menons. Ce que nous construisons depuis quelques années et que nous voulons intensifier encore pendant cette mandature, c'est, en réalité, la redistribution de l'espace public au profit d'un plus grand partage, et cet espace public porte en lui-même la nécessité de créer une police municipale qui soit à même d'apaiser ses conflits des usages. J'ai tenté de le théoriser il y a quelques années, avec un succès tout à fait modéré, je le reconnais, en convoquant Emile Durkheim et en parlant d'anomie. Je parlais d'anomie pour dire que, au fur et à mesure qu'on retire, par exemple, les voitures d'un espace public, on a une concurrence pour l'utilisation de cet espace public qui est difficile à maîtriser. Elle est difficile parce qu'il y a plus de mètres carrés, de kilomètres carrés à défendre, et ceux-ci sont plus difficiles à défendre par l'empilement des régulations, de la loi, laquelle, d'ailleurs, devra encore évoluer. Après cette loi, il faudra en voter d'autres ; je pense à l'affichage sauvage, je pense à de nombreux sujets dont nous n'avons pas encore la maîtrise. Mais, au moins, quantitativement et qualitativement, il nous faut des armes plus importantes et elles sont là avec la police municipale, dont je retiens surtout deux choses : plus de personnels, et des personnels plus polyvalents. Et cela, c'est très important, car nous avons besoin qu'ils puissent intervenir sur toutes ces infractions quotidiennes qui pourrissent la vie des habitants et qui empêchent d'avoir tout le bénéfice de la politique que nous menons, celle de redonner, justement, de l'espace à ces habitants.

Je peux citer deux exemples. Le premier, évidemment, c'est ce que nous vivons en ce moment et qui est une mesure salutaire pour les commerces mais aussi pour nous tous et nous toutes qui avons vécu un peu confinés, à savoir la réouverture des terrasses, ces mesures exceptionnelles, en ce moment, de sur-terrasses ou de terrasses éphémères qui vont devenir estivales. Nous en goûtons tous les jours le plaisir, mais, bien sûr, le plaisir des uns est la contrainte des autres, et c'est à cela que la police municipale doit servir aussi. C'est pour cela que, après Geoffroy BOULARD, moi aussi, je voudrais qu'on parle de la clé d'allocation, qui sera très importante. La clé d'allocation doit épouser les principaux leviers de ces infractions quotidiennes. Et là, je vais plaider évidemment pour le Centre. Je ne vais pas reprendre Maud GATEL qui disait que la police municipale était un combat historique du centre, mais dans

le Centre, nous avons 8.000 commerces. Plus de 8.000 commerces, cela fait 85 par habitant, contre 30 en moyenne dans Paris. C'est par exemple ce genre de mesure que nous voulons utiliser pour déployer ces effectifs. Nous avons également 10 % des terrasses parisiennes pour 5 % des habitants. On peut même utiliser un ratio de terrasses par habitant, et c'est celui-là qu'il faudra utiliser, non seulement pour se féliciter, s'enorgueillir d'avoir une telle richesse d'équipements, mais aussi pour allouer nos forces lorsqu'il s'agira de veiller à ce que tout cela aille bien et que, le jour ou la nuit, tout le monde puisse, et sortir, et dormir.

Un autre combat historique que nous allons entamer et nous avons d'ailleurs parlé dans cette séance aujourd'hui dans ce Conseil, c'est celui de l'apaisement du Centre de Paris, du fait de respirer, de "Paris Respire", avec la fameuse Zone à trafic limitée. Et, bien entendu, pour la mettre en œuvre, il nous faudra des effectifs de police municipale, je le dis ici. Vous voyez bien qu'en l'occurrence, l'écologie rime avec la police municipale. Si nous voulons avoir une Ville écologique, eh bien, il nous faudra une police municipale.

Voilà pourquoi je salue avec un très grand enthousiasme ce moment historique du Conseil de Paris.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL, M. le président du groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire de Paris, Monsieur le Préfet de police.

C'est vrai que c'est un moment historique, puisque c'est la création de la police municipale que nous attendions depuis de nombreuses années - certains l'ont dit, depuis de très nombreuses années. Je me souviens d'ailleurs d'avoir porté également dans plusieurs débats cette proposition de police municipale, et certains étaient contre à l'époque, mais il faut savoir évoluer et tant mieux si cette évolution est dans le bon sens.

Pourquoi faut-il une police municipale à Paris ? Parce que, d'abord, il y a un besoin de tranquillité publique. Il y a un besoin aussi de proximité et la police municipale peut participer de cette mise en place de politiques de tranquillité par cette proximité, par ce maillage territorial, à l'écoute des habitants, à l'écoute des associations, à l'écoute des gardiens d'immeuble, des commerçants, au plus près du terrain pour régler les problèmes de la vie quotidienne.

Je pense que la police municipale doit entrer dans une chaîne de la sécurité. C'est un maillon, la police municipale.

D'abord, c'est la police nationale, à Paris, qui a un rôle majeur à jouer, et j'en profite pour redire ici toute la considération que j'ai, que nous avons pour ces hommes et pour ces femmes qui, tous les jours, font un travail extrêmement difficile, souvent au péril de leur vie.

Le deuxième maillon, c'est aussi la vidéo-protection, qui aide évidemment les policiers à repérer, à identifier les problèmes et les individus les plus dangereux.

Le troisième maillon, c'est évidemment toute la prévention, toute l'éducation, les associations dans les quartiers, qui doivent jouer un rôle considérable dans la chaîne de sécurité et de tranquillité dans ce qu'on appelle l'amont, c'est-à-dire toute la politique de prévention.

Et puis, il y a aussi un nouveau dispositif, ce sont les travaux d'intérêt général. Depuis de nombreuses années, je porte cette idée : "Tu casses, tu ré pares. Tu salis, tu nettoies." Eh bien, enfin, c'est dans la loi par l'action de la majorité présidentielle de ce Gouvernement et par la loi portée par Eric DUPOND-MORETTI. C'est une avancée historique... C'est une avancée historique, puisque nous allons pouvoir mettre en place ces travaux d'intérêt général, qui sont aussi une réponse à tous ces problèmes de tranquillité qui se posent dans un certain nombre de quartiers.

Ainsi, avec la police municipale et la police nationale, avec la vidéo-protection, avec les associations, la politique de prévention et les travaux d'intérêt général, je pense que Paris peut amener ainsi des réponses très concrètes aux problèmes majeurs qui se posent dans un certain nombre de quartiers à Paris.

Je regrette évidemment qu'on n'ait pas pu avoir la totalité de ce que nous avons mis dans la loi, mais je respecte profondément l'Etat de droit, de mon côté en tout cas. Je ne sais pas si c'est le cas de tout le monde, mais moi, je respecte l'Etat de droit et donc les décisions du Conseil constitutionnel, même lorsqu'elles ne vont pas dans le sens que j'aurais souhaité. Et le Conseil constitutionnel a censuré l'expérimentation de nouvelles compétences que nous avons portées avec plusieurs collègues, prévues donc dans la loi qui a ainsi été censurée, notamment le constat par procès-verbal et la capacité de saisie, par exemple, lorsqu'il concerne les ventes à la sauvette. Eh bien, Madame la Maire de Paris, dans quelques jours, avec un certain nombre de collègues, nous allons déposer une proposition de loi sur la lutte contre la contrefaçon, et nous allons utiliser ce véhicule législatif pour essayer de revenir sur ces sujets majeurs, afin de régler un certain nombre de problèmes via la police municipale.

Cette police municipale, elle doit obtenir des résultats. C'est cela, c'est la culture du résultat, c'est-à-dire faire reculer les problèmes de tranquillité et permettre la quiétude des Parisiennes et des Parisiens.

J'aurai des questions, et je les ai déjà posées à M. NORDMAN, dont moi aussi je veux saluer toujours le sens de l'écoute, concernant le nombre des agents. Sur le nombre des agents, vous devez nous amener un certain nombre de réponses. Nous étions en attente des 5.000 agents. Comment comptez-vous organiser les choses dans la durée ? Comment comptez-vous mettre en place - on en a déjà parlé, mais je pense que c'est un sujet important - la formation de ces agents ? Il y a également la question de la manière d'accéder à la police municipale ; je pense au numéro d'accès à cette police municipale, aux antennes locales, car c'est aussi un sujet majeur.

Enfin, pour conclure, l'armement. Pourquoi je suis favorable à l'armement, à la formation à l'armement des agents, puisqu'il s'agit de les former ? Parce que je pense, comme cela a été dit, que les policiers municipaux sont des cibles, et malheureusement l'actualité l'a démontré régulièrement. Par conséquent, il faut former ces agents pour qu'ils puissent se protéger au quotidien lorsqu'ils vont, même si ce n'est pas leur mission première, être sur le terrain et rencontrer des individus qui, eux, sont extrêmement dangereux, que ce soient des criminels, des grands délinquants ou des terroristes.

Je voterai, nous voterons favorablement, évidemment, ce projet de délibération pour cette police municipale qui est un pas, une avancée pour Paris, pour les Parisiennes et les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Député et Monsieur le Président du groupe.

Comme je l'ai fait tout à l'heure pour Mme KUSTER, je veux également vous remercier du vote de la loi qui nous permet d'être ici aujourd'hui. Et j'aurais dû remercier aussi M. le sénateur Rémi FÉRAUD, qui, bien sûr, dans cette Assemblée, a aussi porté ce vote. Est-ce que j'en oublie ? Et Maud GATEL, mais qui n'était pas encore à l'Assemblée. Et Catherine DUMAS, voilà. Ils sont les parlementaires présents dans cette Assemblée et qui ont aussi voté dans les deux Assemblées respectives.

La parole est à Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet.

Comme mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL et comme l'ensemble des maires d'arrondissement, je me réjouis bien sûr de cette décision qui met fin à une exception séculaire sur notre territoire et qui doit répondre aux attentes des Parisiens, qui, à plus de 80 % selon un récent sondage, et vous l'évoquiez, ont exprimé leur souhait qu'une force de police municipale soit rapidement constituée, ce qui valide les positions que mon groupe et moi-même défendons sans faille ni volte-face depuis de longues années.

A Paris, il n'y a pas de sentiment d'insécurité mais, malheureusement, une insécurité grimpante que vivent chaque jour nos administrés et dont nous sommes toutes et tous les témoins. Et comme mes collègues, je n'ai vraiment qu'un seul souhait, c'est que cette future police municipale contribue concrètement et efficacement à la sécurité et à la tranquillité des Parisiens, en soutien, évidemment, des effectifs de la Préfecture de police. Pour moi, là est le véritable enjeu, d'autant plus que dans ce contexte post-Covid et de sortie de crise, de retour à une vie, disons, plus animée, plus agitée, cette nouvelle police municipale sera forcément beaucoup plus sollicitée et devra faire preuve de beaucoup de réactivité, d'agilité et d'efficacité. Encore faut-il que les contours de sa mission soient clairement et rapidement précisés et ses moyens humains et matériels consolidés, et j'avoue que sur ces points, j'ai encore besoin d'être convaincue. Cette police est très attendue et elle ne doit pas être une police au rabais, elle ne doit pas décevoir.

S'il est heureux que la Ville ait finalement fait le choix de créer une antenne de police municipale par arrondissement à l'image des commissariats, il lui faudra être à la hauteur des exigences qu'impose une métropole de 2 millions d'habitants dont les modes de vie et les pratiques évoluent.

Bien sûr que cette police municipale ne doit pas être une police nationale bis, et ce n'est d'ailleurs pas ce qu'on attend d'elle. Pour autant, les policiers municipaux sont des agents de police judiciaire adjoints et ils se doivent de seconder les officiers de police nationale en termes de contrôle d'identité, d'infractions aux arrêtés de police du Maire, au Code de l'environnement, aux nuisances sonores, aux infractions routières ; ils devront réprimer les atteintes à la tranquillité publique et sécuriser les manifestations.

En tant que maire du 9e arrondissement, je constate que les Parisiens veulent voir de plus en plus du bleu sur l'espace public, des patrouilles de prévention mais aussi et surtout de contrôle, d'inspection, de verbalisation, de jour comme de nuit, 7 jours sur 7. Le contexte, on le connaît tous, les violences aux personnes augmentent et, dans ce cadre, la police municipale doit vraiment étendre son champ d'action et participer à des missions de sécurité générale et de prévention de la délinquance qui doivent permettre à la police nationale - Monsieur le Préfet est déjà très fortement sollicité - de se recentrer sur ses missions et ses prérogatives régaliennes que sont la lutte contre la criminalité, le maintien de l'ordre, les trafics de stupéfiants et le terrorisme.

Bien sûr, je regrette que, par idéologie, vous refusiez d'armer cette future police municipale ; vous prenez un risque, vous faites prendre un risque aux agents au regard du niveau toujours très élevé de menace terroriste dans notre pays. Beaucoup, et ils sont nombreux, s'accordent à le dire : comment prétendre protéger les autres quand on ne peut pas assurer sa propre sécurité ?

Enfin, vous annoncez vouloir porter les effectifs à 5.000 agents d'ici 2024, en omettant délibérément de préciser que seuls 3.500 agents au mieux porteront le titre de policiers municipaux. Le reste se composera de gardiens de squares, de médiateurs, de personnels administratifs. Le calcul est donc vite fait. Avec l'organisation du temps de travail, des jours de congé, des R.T.T. ou des arrêts maladie, il est impératif d'augmenter évidemment et efficacement les effectifs pour que tout cela marche vraiment.

On ne pourra absolument pas, et j'entendais la réflexion d'Ariel WEIL, se contenter de la situation d'aujourd'hui en termes d'effectifs. La situation, Madame la Maire, est difficile, puisque contrairement à ce qui est écrit sur le papier, pour la circonscription des 8e, 9e et 10e arrondissements, qui concentre une population de 200.000 habitants, ce sont seulement 7 agents de la DPSP qui sont présents en journée. J'ai d'ailleurs dû faire répéter l'agent de la DPSP pour être sûre, car je ne voyais pas beaucoup d'agents de la DPSP ces derniers temps, et il y en a seulement 3 en soirée jusqu'à 22 heures. Les chiffres parlent donc d'eux-mêmes.

Donnons réellement de l'ambition à cette police municipale, faisons en sorte qu'elle soit vraiment un acteur à part entière de la sécurité des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Maire.

Mme SIMONNET, mais elle n'est pas là.

La parole est à M. Nicolas BONNET, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet.

Comme vous l'avez relevé, Madame la Maire, oui, quelles que soient les couleurs politiques locales, les collectivités ont leur police municipale, et oui, vous avez raison, des municipalités communistes ont créé ou maintenu leur police municipale. Et c'est fort de leur expérience et des discussions que j'ai pu avoir avec eux que j'en tire les enseignements suivants : tous m'ont confirmé que ces créations entraînaient un retrait de l'Etat dans les missions de sécurité et une augmentation du coût pour leur collectivité. Pour eux, la création d'une police municipale, c'est un constat d'échec, celui de l'Etat qui n'assume plus sa responsabilité dans une mission régalienne.

Aujourd'hui, ces maires me disent qu'ils n'ont pas augmenté les effectifs, qu'ils ont des missions a minima, s'occupant exclusivement des incivilités sur l'espace public. Il n'y a aucune mission de sécurité liée à la délinquance. D'ailleurs, des villes ont choisi de désarmer leur police, comme l'a fait récemment le maire communiste de Villejuif, qui a choisi d'orienter ses dépenses sur les politiques de prévention. Par contre, Madame la Maire, l'ensemble des maires communistes revendiquent d'abord une augmentation des effectifs de police nationale et le retour à une véritable police de proximité.

Nous-mêmes, nous avons débattu en février 2019 et nous avons adopté un vœu des présidents de groupe de la majorité, qui demandait le renforcement des moyens de la police nationale à Paris, le déploiement de la police de sécurité du quotidien, en particulier dans les arrondissements populaires qui en ont le plus besoin, la contractualisation des engagements de l'Etat en la matière avec la Ville de Paris, en s'engageant de façon pluriannuelle sur les effectifs de police dans les commissariats. Qu'en est-il aujourd'hui de ce vœu ? Nous n'avons toujours pas la garantie de l'Etat, et même si, Monsieur le Préfet, vous avez affirmé tout à l'heure le maintien des effectifs, vous ne nous avez pas parlé du renforcement nécessaire de leur présence à Paris. D'ailleurs, à ce jour, nous ne connaissons pas les termes de la convention de coordination qui viendra après le vote de cette police municipale.

La loi pour la sécurité globale théorise d'ailleurs un véritable continuum de sécurités qui valide la place des sociétés de sécurité privées dans le paysage, au même titre que la police nationale et les polices municipales. Ce glissement n'est pas nouveau : Lionel JOSPIN, lors des Assises nationales de la police de proximité, en 2000, pointait la remise en cause du caractère national de la police et de la gendarmerie. Il reconnaissait déjà, avec Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, que de nombreuses confusions sur le terrain montraient que l'Etat était largement impuissant dans le cas où des élus locaux ne respectent pas les limites fixées par les conventions de coordination.

Cette confusion n'a jamais cessé et a pris un nouveau tournant après les attentats de 2015 et de 2016. Nous assistons depuis à un élargissement des missions et à une véritable course à l'armement, comme à Marseille ou à Nice, des glissements qui ne répondent pas aux besoins des habitants, comme ceux des quartiers populaires qui déplorent depuis trop longtemps l'absence d'une police de proximité.

Les demandes des Parisiens sont très claires, et on les a dans l'audit de 2019. Ils mettent en tête les incivilités et la saleté, puis les incivilités dans les transports, puis les agressions verbales, puis les phénomènes de bandes, le trafic de drogue et les agressions physiques, le harcèlement sexiste, les agressions sexuelles et, enfin, les vols. Peut-on nous dire sincèrement combien de ces sujets seraient de la compétence d'une police municipale ? C'est vrai pour la verbalisation des incivilités et les nuisances sonores, mais, sur tous les autres points, c'est la compétence de la police nationale ou de la brigade de sécurité dans les transports.

La conclusion de l'audit de 2019 est sans équivoque. A droits constants, prérogatives et moyens constants, il est possible d'améliorer significativement la qualité du service rendu aux Parisiens avec une plus grande polyvalence

des agents sans remettre en cause leur statut. Une fusion des statuts à moyen terme pour faire des I.S.V.P. des agents de la police judiciaire adjoints permettrait une plus grande souplesse et une efficacité accrue, sans remise en cause des personnels des administrations parisiennes. En vrai, c'est un renforcement de la DPSP avec, comme boussole, la médiation, la prévention, la lutte contre le racisme, contre la xénophobie et l'antisémitisme, contre l'homophobie, et s'attaquer aux racines du mal, c'est-à-dire d'abord la pauvreté, la déscolarisation, le non-accompagnement des mineurs isolés.

Voilà, Madame la Maire, vous l'avez compris, notre boussole. Ce sont les politiques de prévention, de jeunesse, de santé, qui sont des volets incontournables si nous voulons répondre aux attentes des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Au lendemain de la présentation du "big bang" de la territorialisation, notre Assemblée s'inscrit dans cette dynamique et la concrétise, avec la création d'une police municipale parisienne, franchissant ainsi une étape supplémentaire et, je crois, fondatrice pour une plus grande proximité des services publics locaux par rapport à leurs usagers. Et je veux vous en remercier et saluer tous les élus de votre équipe qui ont travaillé en ce sens, et saluer notamment notre ami Nicolas NORDMAN.

Cette mise en place se fait évidemment en cohérence totale avec l'ensemble des orientations et des priorités qui sont les nôtres, visant à apaiser, à mieux entretenir l'espace public et à favoriser des mobilités plus respectueuses.

De la même manière, l'émergence de cette police de proximité, de tranquillité et d'assistance, jouissant de compétences de verbalisation et de contrôle, permettra à notre Ville de se doter d'une force de frappe attendue pour sanctionner les trop nombreuses incivilités et infractions dont les Parisiennes et les Parisiens sont à la fois les témoins et souvent les premières victimes, et de le faire dans un partage des rôles, des compétences et des responsabilités clairement délimitées avec la police nationale, puisqu'en effet, les missions de maintien de l'ordre et de protection des biens et des personnes ne peuvent être confondues avec celles des agents de la police municipale.

En matière de lutte contre les incivilités et les infractions, je veux d'ailleurs saluer le travail d'ores et déjà déployé par les équipes de la DPSP et je veux saluer aussi celles du 19e arrondissement. Par leur engagement, leur grande disponibilité et leur mobilisation, elles sont déjà très utiles et très appréciées.

Cette réforme nécessaire permettra d'améliorer très concrètement l'efficacité de notre action municipale, à la fois sur des missions et sur des temps qui en ont le plus grand besoin, et je prendrai rapidement quelques exemples.

La nuit, nous le savons, a longtemps été et est encore trop souvent un angle mort de l'action publique et des services publics, et dans bien des quartiers parisiens et dans le 19e arrondissement aussi, nous sommes confrontés, la nuit, à des occupations d'espaces publics qui peuvent être génératrices de nuisances sonores ou d'insalubrité. Je pense aussi que dans les sites les plus attractifs, comme le bassin de la Villette ou les abords des Buttes-Chaumont, ainsi que dans bien d'autres quartiers, la même situation peut se présenter, et nous étions jusqu'à présent très démunis, très dépourvus pour réguler ces problématiques d'usage en horaires décalés. La mise en place de la police municipale permettra donc d'assurer une présence renforcée sur les sites et aux horaires sensibles, de prévenir et de sanctionner par exemple les jets de mégot, les épanchements d'urine, les nuisances sonores mais également de signaler aux forces de police nationale la présence et l'évolution de trafics.

Autre exemple, la nuit est également pourvoyeuse de situations de grande précarité ou d'errance, et les équipes de nuit seront ainsi en meilleure capacité de repérer, d'apporter assistance et de mettre en relation les personnes à la rue avec les acteurs de la prise en charge et de la solidarité.

Et puis, dernier exemple, qui me tient particulièrement à cœur, sur le plan de la sécurité routière, l'action de la police municipale, avec des agents assermentés en tant qu'agents de police judiciaire adjoints, permettra, là aussi, de mieux contrôler et de verbaliser chaque fois que nécessaire les infractions au Code de la route, vitesse excessive, non-respect des voies de circulation réservées, des sas vélos, des feux tricolores, bref, toute cette longue litanie d'infractions qui, aujourd'hui, sont largement ignorées et qui contribuent à une forme de dérégulation de l'espace public. L'espace public doit être partagé et, pour être partagé, il convient de respecter les règles de cette vie en commun. N'oublions pas non plus des actions également en matière de stationnements gênants de véhicules ventouses ou d'épaves.

Vous l'aurez compris, vu d'un arrondissement comme le 19e, la création d'une police municipale accompagnée de renforts d'agents répond à une nécessité et augure des améliorations notables dans la lutte contre les atteintes à la tranquillité publique. C'est donc une très bonne nouvelle.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci d'avoir mis l'accent sur les questions de sécurité routière. C'est aussi un point sur lequel nous allons avoir des effets extrêmement positifs, car sans cette police municipale, nous n'aurions pas les résultats que nous pouvons désormais attendre. Or, c'est un sujet d'incivilités, de décès aussi, d'accidents corporels graves. Ainsi, merci d'avoir mis l'accent sur ce point.

La parole est à M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, à mon tour, c'est en tant que maire d'arrondissement que j'ai souhaité m'inscrire dans ce débat et c'est en tant que maire d'arrondissement que je veux exprimer aussi ma profonde satisfaction de la création d'une police municipale parisienne.

Madame la Maire, vous avez fait le choix de la déconcentration de la future police municipale, et tous les maires d'arrondissement approuvent votre décision. Comme tous les maires présents, ceux qui se sont exprimés et les autres aussi, je suis en effet au quotidien l'un des premiers sinon le premier interlocuteur vers qui les habitants de l'arrondissement se tournent quand ils sont confrontés à des nuisances, à des incivilités, des conflits de voisinage, des troubles de la tranquillité, des trottoirs non respectés ou des dépôts sauvages.

Les habitants ne confondent pas les emplois et les missions. Ils savent pertinemment que je ne vais pas lutter contre le grand banditisme ou le terrorisme ; d'ailleurs, ils ne le demandent pas et cela vaut mieux pour tout le monde. Mais ils ne comprennent pas, en revanche, que la mairie ne puisse pas intervenir s'agissant de ces dérives qui sont trop souvent leur lot quotidien. Disons-le, il est assez normal qu'ils ne le comprennent pas, puisque partout ailleurs, le maire a en ce domaine des pouvoirs que la Maire de Paris n'a pas encore totalement retrouvés, et ce, malgré le changement récent du statut de la Capitale, et que partout ailleurs également, du moins dans les plus grandes villes, il existe déjà des polices municipales.

La réforme que nous portons consiste donc surtout à nous faire rentrer dans le lot commun, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'est pas majeure, et c'est bien la situation actuelle qui était exceptionnelle.

Pour ma part, ce n'est pas un secret et vous avez sans doute eu l'occasion de m'entendre à ce sujet, cela fait longtemps que je suis partisan de la création d'une police municipale parisienne. J'étais déjà convaincu quand le sujet nous divisait davantage et quand l'Etat, quelle que fût sa couleur politique, s'y opposait fermement. C'était, je dois l'avouer, un des rares sujets avec lequel je n'étais pas d'accord avec Bertrand DELANOË, et il faut saluer Anne HIDALGO pour avoir résolument engagé la Ville sur cette voie, avec la réforme de la DPSP, avec la montée en puissance des effectifs, la création de la Brigade des incivilités et la modification du statut de Paris qui nous amène à ce jour.

Sur ce sujet, ma prise conscience remonte au début des années 2000. Les plus anciens se souviennent certainement des mots très durs qu'avait eus le Ministre de l'Intérieur de l'époque, en 2003, contre la police de proximité initiée par le Gouvernement de Lionel JOSPIN, et du quasi-démantèlement qui suivit. Le jeune élu que j'étais ne pouvait manquer de noter que cette évolution ne correspondait pas aux attentes des habitants. Inutile de préciser que ce sentiment n'a été qu'en se renforçant quand je suis devenu maire.

J'ai toujours travaillé en bonne intelligence avec les commissaires qui se sont succédé dans le 13e et je veux profiter de cette occasion pour leur rendre hommage et, à travers eux, à tous les effectifs de police. Mais on ne peut que constater que la décision de rompre avec la police de proximité n'a pas été sans conséquences. Recentrant son action sur de grandes thématiques comme la lutte contre le terrorisme ou le maintien de l'ordre public, dont on comprend évidemment les impératifs, la police a été moins présente dans les quartiers - ou, du moins, a-t-elle donné cette impression - pour endiguer certaines dérives du quotidien que j'évoquais dans mes propos liminaires. De fait, la lutte contre les nuisances et les incivilités est un enjeu moindre en termes de sécurité, mais ces nuisances et ces incivilités constituent de vrais tracasseries pour les habitants. Dès lors, la solution de créer une police municipale s'est imposée, non pas parce qu'elle allait régler tous les problèmes, mais parce que certains problèmes ne pouvaient être réglés sans elle.

Bien évidemment, de nombreuses questions restent posées et, dans le temps qui m'est imparti, je me permettrai d'en évoquer une. La sécurité des Parisiens va donc résulter désormais, demain plus encore qu'aujourd'hui, de l'action d'acteurs divers et sera en quelque sorte le fruit d'une co-production, plus que jamais. Rien ne serait pire que des administrations ou services intervenant sur un même territoire en s'ignorant mutuellement. Il va donc falloir davantage de coordination entre les forces de police nationale et les forces de police municipale, entre ces services et les autres dispositifs de sécurisation, et je pense naturellement au GPIS mais aussi à d'autres, entre les acteurs de la sécurité et ceux de la prévention et, plus largement, de tous ceux qui peuvent intervenir en amont de la délinquance, services sociaux, Education nationale, acteurs jeunesse, et évidemment avec la justice.

On l'aura compris, la tâche n'est pas mince et les défis sont importants, mais, Madame la Maire et Monsieur le Préfet de police, vous avez cité cet enjeu-là et je pense qu'il est essentiel. Bien évidemment, chaque arrondissement doit être l'échelon du territoire où cette coordination devra se réaliser prioritairement. C'est le choix qui a été fait.

N'en déplaise aux défenseurs des pouvoirs régaliens de l'Etat, la décision que nous prenons aujourd'hui n'est pas le commencement de la fin mais bien la fin du commencement. C'est une très grande nouvelle pour les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Jérôme COUMET.

A l'issue de ce débat et avant de donner la parole à Nicolas NORDMAN, je voudrais saluer la présence dans l'hémicycle de Michel FELKAY, le grand "flic" qui nous a rejoints, que j'ai eu la chance de connaître il y a longtemps, et, d'ailleurs, Philippe GOUJON aussi puisque nous l'avons connu lorsqu'il était commissaire au commissariat du 15e arrondissement, et je veux le remercier avec toutes les équipes de la DPSP pour le travail qu'il a engagé, cette préfiguration et aussi son inspiration sur notamment les questions de proximité dont je sais qu'elles lui tiennent aussi à cœur, car c'est sa conception de ce travail de policier qu'il a pu déployer dans la mise en place de cette police municipale sur laquelle nous allons voter.

Je voudrais dire un mot. D'abord, je veux remercier chacune et chacun pour la sérénité du débat, une forme de gravité par rapport au sujet qui nous occupe, car nous avons, je crois, toutes et tous conscience ici, quelle que soit notre position sur les bancs de cette Assemblée, que les questions de sécurité ne sont pas une vue de l'esprit, que la sécurité est un sujet qui mine le quotidien de beaucoup de nos concitoyens et qu'on ne peut pas considérer que cela n'existe pas ou simplement évoquer l'idée d'un sentiment d'insécurité.

Je crois que tout le monde a progressé sur les bancs de cette Assemblée par rapport à la prise en considération de ce sujet, notamment pour les plus fragiles. Je pense aux habitants, bien sûr, des quartiers populaires, mais je pense aussi aux personnes âgées, je pense aux femmes lorsqu'elles sont vulnérables dans l'espace public, je pense à beaucoup de femmes et d'hommes, et je pense aussi, pour les avoir beaucoup rencontrées et pour avoir beaucoup discuté avec elles, à des associations L.G.B.T., qui attendent encore. La semaine dernière, dans le 11e arrondissement, j'ai été interpellée sur ce sujet, sur la nécessité d'avoir des agents qui protègent en connaissant ce que sont les attaques et les remarques homophobes que nous avons pu connaître dans notre Ville et que nous connaissons encore au quotidien.

Il y a donc ce progrès et je pense que nous pouvons nous en donner acte les uns et les autres, car ce que nous faisons ici doit rassembler et ne pas diviser sur ce sujet essentiel qu'est la question de la sécurité, laquelle est un droit. La sécurité, c'est un droit que nous devons garantir à chacune et à chacun, et évidemment que la sécurité ne s'oppose pas à la liberté, que la sécurité s'inscrit dans un Etat de droit.

Alors, parce que je l'ai un peu entendu, est-ce qu'il y a un brevet de gauche de la sécurité face à un sujet qui serait un sujet de droite ? Non. Les questions de police sont d'abord des questions à appréhender dans le cadre de l'Etat de droit et sont à appréhender dans un cadre républicain. Est-ce qu'il y a des approches différentes entre les familles de gauche et de droite sur les questions de sécurité ? Oui, c'est vrai qu'on met souvent l'accent, en ce qui concerne la gauche, sur les questions de prévention que, d'ailleurs, on n'oppose jamais aux questions de répression, parce que nous sommes dans un monde où les deux sont absolument indispensables. Et, oui, nous mettons souvent, et je fais cet exercice-là depuis longtemps, en avant aussi la question des causes des insécurités, et une grande partie des causes sont aussi liées à des conditions sociales et des inégalités ou à des conditions de vie extrêmement dégradées. Pour autant, le phénomène d'insécurité est là et nous sommes des élus responsables. Et en tant qu'élus responsables, nous devons agir. Le rôle des élus n'est pas simplement d'évoquer des problèmes, des sujets ou de renvoyer à, je dirais, des positions théoriques. Notre rôle, c'est de trouver des solutions.

Je le dis ici, il n'y a pas de brevet de gauche ou de brevet de droite. En tous les cas, en ce qui me concerne, j'ai passé l'âge qu'on me donne ce type de brevet, je pense avoir suffisamment apporté de preuves de ce que sont mes convictions, mes valeurs et la constance avec laquelle je les ai défendues et portées. Mais nous sommes ici pour traduire en actes, en décisions qui s'inscrivent dans l'Etat de droit et qui s'inscrivent dans ce que les élus parisiens vont pouvoir mettre en œuvre très concrètement ; nous sommes là pour passer à un acte fort, qui est cet acte de création d'une police municipale.

Cet acte de création d'une police municipale, il ouvre un nouvel espace. Je pense que, symboliquement mais très concrètement, c'est aussi quelque chose que les Parisiennes et les Parisiens attendent, vous l'avez tous dit, sans qu'il y ait de confusion dans leur esprit - ce qui m'a beaucoup frappé, d'ailleurs, dès les premières enquêtes - sur les rôles respectifs de la police nationale et de la police municipale, dans un continuum, dans un continuum entre police nationale et police municipale.

Je crois que nous pouvons nous réjouir aujourd'hui de nous retrouver sur cette idée, et, par avance, je remercie celles et ceux qui voteront cette proposition. Evidemment, ce n'est pas un chèque en blanc, évidemment il y aura encore beaucoup, beaucoup de travail, de points, de discussions, de rencontres, et j'entends des propositions qui sont tout à fait intéressantes et que nous allons porter ensemble. Mais ce que nous devons avoir comme point de mire, c'est vraiment l'amélioration de la situation des Parisiennes et des Parisiens.

C'est pour cela que nous sommes élus, et nous faisons preuve d'intelligence en dépassant les familles politiques, en dépassant des clivages, qui existent, c'est vrai, mais en nous mobilisant sur cette action concrète que nous posons pour améliorer le quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

Je veux à présent donner la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, je voudrais d'abord remercier l'ensemble des interventions et des collègues très nombreux qui se sont inscrits dans ce débat qui reflète évidemment l'importance du sujet et de la décision que notre Conseil de Paris va être amené à prendre dans quelques minutes.

Comme l'ont dit la Maire de Paris et un certain nombre d'intervenants, il s'agit évidemment d'un projet de délibération avec une certaine portée historique, et c'est un honneur pour moi de pouvoir, devant vous, le porter aujourd'hui.

Beaucoup de questions ont été soulevées, des divergences ont été exprimées, nous avons beaucoup échangé, les uns et les autres, les groupes, les maires d'arrondissement, et, je le redis, puisque je n'aurai vraisemblablement pas la possibilité de répondre précisément à chacune de vos questions, je reste à votre disposition pour pouvoir approfondir ce projet, étant entendu qu'il s'agit ce soir, bien sûr, d'une première étape. Nous devons donner un avis sur des projets de décrets qui seront pris par le Conseil d'Etat après l'avis de notre Conseil de Paris, et puis il y aura, bien entendu, un travail qui devra s'engager de manière extrêmement précise pour pouvoir décliner de manière opérationnelle la mise en œuvre de cette police municipale.

Je voudrais d'abord et avant tout remercier un certain nombre d'acteurs de ce projet. J'entendais tout à l'heure certains collègues dire : "Enfin, cela fait longtemps qu'on attend la police municipale." Moi, je veux dire que les personnes qui ont travaillé sur la mise en œuvre de ce projet n'ont pas chômé. La loi a été promulguée il y a 8 jours, et 8 jours après, nous sommes aujourd'hui en situation de présenter ce projet de délibération devant notre Conseil de Paris, en ayant d'ores et déjà anticipé un certain nombre d'actions que nous devons mener pour rendre opérationnels les premiers policiers municipaux à la prochaine rentrée. Nous avons anticipé les formations, nous avons anticipé le travail avec la Préfecture de police, notamment pour pouvoir procéder aux assermentations de nos agents, nous voulons être prêts le plus rapidement possible. Ainsi, je remercie un certain nombre d'acteurs qui ont travaillé sur ce projet.

D'abord, cela a été dit, les parlementaires, la Préfecture de police, le Ministère de l'Intérieur mais aussi, à la Ville, le Secrétariat général et Laurence GIRARD qui a été et qui est en permanence mobilisée sur ce sujet, les services de la Ville, Michel FELKAY, le Directeur de la DPSP, et toutes ses équipes, qui sont évidemment très mobilisés sur cette question, et puis, bien sûr, mon cabinet ainsi que le cabinet de la Maire qui a été également extrêmement investi sur ce sujet.

Je remercie également mes collègues. Toutes et tous, dans les discussions individuelles, quels que soient les groupes, m'ont dit l'utilité - je parle ici des adjoints - d'avoir cette police municipale qui va nous permettre aussi de manière très opérationnelle de mettre en place notre projet de mandature sur des sujets extrêmement précis, comme on en a d'ailleurs parlé aujourd'hui lors de notre Conseil de Paris.

Alors, je vais essayer de répondre à quelques-unes des interrogations qui ont été posées dans notre débat.

D'abord, sur la question du désengagement de l'Etat, puisque c'est un sujet, je le sais, qui préoccupe beaucoup, qui nous préoccupe beaucoup. Je le dis de manière extrêmement claire à cette Assemblée, oui, nous avons besoin que l'Etat puisse maintenir des effectifs de police nationale très nombreux et très mobilisés à Paris. Nous avons besoin, évidemment, de ces renforts pour lutter contre tout ce qui fait les difficultés dans notre espace public, la délinquance, le trafic de drogue, mais aussi la lutte contre le proxénétisme, toute une série de sujets sur lesquels nous avons besoin de la police nationale. De ce fait, je suis d'accord avec l'ensemble des collègues pour que nous restions extrêmement vigilants et mobilisés sur cette question des moyens de la police nationale.

Mais je pose aussi la question. Le désengagement de la police nationale sur le terrain, il ne date pas d'aujourd'hui, il ne date pas de cette création que nous faisons aujourd'hui de la police municipale. Cela date malheureusement de plusieurs d'années. Aussi, je le dis, plutôt que de continuer à déplorer ce désengagement, je pense qu'il faut rester mobilisé pour garder des moyens de la police nationale, mais qu'en même temps, il nous faut agir et prendre nos responsabilités pour pouvoir, sur le terrain, répondre à des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. Il nous faut donc non seulement nous mobiliser pour garder les moyens de police nationale, mais aussi agir très concrètement et prendre nos responsabilités en matière de tranquillité publique. Je pense que les Parisiens nous attendent aussi sur cette question de la création de cette police municipale.

Deuxième sujet, la question de l'armement. C'est un débat que nous avons eu à de multiples reprises dans cette Assemblée. D'ailleurs, je note qu'un certain nombre de collègues qui ont cité des villes qui ont des polices municipales armées ont omis un certain nombre d'autres grandes villes, comme Lille, Bordeaux, Nantes, qui n'ont pas de police municipale armée. Je le répète, pour les missions que nous voulons donner à notre police municipale, l'armement n'est pas nécessaire, mais, surtout, le non-armement légal doit nous permettre aussi de distinguer ce que fait la police nationale de ce que fait la police municipale. C'est également un moyen extrêmement important qui

permet cette distinction des missions et des polices. D'ailleurs, je le dis, le fait de ne pas avoir d'armement ne signifie pas que nous nous désintéressons de la protection de nos agents. La protection de nos agents est une priorité, et, évidemment, nos agents auront des armes de défense, auront la possibilité d'avoir un entraînement physique pour pouvoir agir sur le terrain. Cette protection de nos agents constitue pour nous, bien sûr, une priorité.

Je voudrais ajouter un mot, car un de nos collègues a dit : "Il s'agit simplement d'un changement d'uniforme." Moi, je m'inscris en faux contre cette phrase, car ce que nous faisons est profondément différent de ce qu'est aujourd'hui la DPSP.

D'abord, sur les missions et sur les compétences. Aujourd'hui, nous avons des agents qui ont chacun des compétences différentes, des compétences légales et, évidemment, cela introduit de la confusion. Avec des missions identiques et des compétences identiques pour tous les agents, nous aurons une efficacité opérationnelle beaucoup plus importante.

Une nouvelle organisation territoriale, cela a été dit tout à l'heure, un état-major unique, une nouvelle salle de commandement opérationnel, une police municipale joignable 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 par les Parisiens, des modalités d'intervention sur le terrain renouvelées, avec les parcours de tranquillité publique, avec des patrouilles visibles à pied qui pourront assurer une présence de sécurisation et de tranquillité publique pour les Parisiennes et les Parisiens, une police municipale plus transparente aussi, mieux formée. Vous avez posé la question de la formation, les formations sont des formations de droit commun. Si vous voulez connaître le contenu de ces formations, je pourrai vous les donner mais il suffit de regarder quelles sont les formations qui sont dispensées par le C.N.F.P.T. pour l'ensemble des polices municipales de France. A ces formations nous rajoutons des formations spécifiques, puisque nous voulons que nos policiers soient extrêmement vigilants sur des questions qui nous préoccupent, comme le harcèlement de rue, comme l'égalité femmes/hommes, comme la lutte contre les discriminations, donc une police extrêmement formée, plus formée et mieux formée que ne le sont aujourd'hui nos agents de la DPSP.

Un Code de déontologie, un moyen de contrôle de la déontologie de nos agents, avec la possibilité, pour les Parisiennes et les Parisiens, de saisir en cas de difficulté, mais aussi un renfort considérable et des moyens considérables de recrutement que nous allons opérer, la possibilité que nous aurons de recruter des policiers municipaux qui viennent d'autres villes de France. J'entendais un certain nombre de collègues sur la question des chiffres. Soyons extrêmement précis sur les chiffres : 5.000 agents au sein de la Direction de la police municipale et de la prévention à la fin de cette mandature, deux tiers de policiers municipaux, un tiers d'autres agents. Mais là, nous ne faisons pas quelque chose d'extraordinaire, nous faisons comme la plupart des grandes villes de France, dans lesquelles il y a des policiers municipaux, des A.S.V.P., des agents de surveillance de la voie publique, et l'ensemble de ces corps d'agents concourt à une politique de sécurité et de tranquillité publique. Par conséquent, nous faisons ce que font les autres grandes villes.

D'ailleurs, je vous donne simplement un chiffre, puisque vous nous disiez tout à l'heure que nous n'aurions pas suffisamment d'agents. En France, dans les villes de plus de 200.000 habitants, le ratio de policiers municipaux est en moyenne de 6,4 pour 10.000 habitants. Au terme de cette mandature, avec la création de 3.400 policiers municipaux, nous serons à un ratio de 15 pour 10.000 habitants. Moyenne des villes françaises de plus de 10.000 habitants : 6,4 pour 10.000. Au terme de cette mandature, nous serons à 15 pour 10.000. Ainsi, nous dire aujourd'hui que les choses ne sont pas suffisamment ambitieuses, c'est, d'un point de vue strictement factuel, faux, puisque nous aurons, avec les engagements que nous avons pris, des moyens considérables et des agents en nombre très important dans l'espace public.

Enfin, Madame la Maire, je suis désolé d'avoir été un peu long mais on avait beaucoup d'interventions, je voudrais dire, pour conclure, que, certes, nous prenons là une décision, quelque part, historique, mais nous avons une double responsabilité. D'abord, une responsabilité pour les Parisiennes et les Parisiens qui nous attendent sur ces sujets de sécurité et de tranquillité publique. Mais nous avons une deuxième responsabilité. Nous allons créer la plus grande police municipale de France, et je crois que la création de cette grande police municipale de France fait que nous sommes extrêmement regardés, scrutés. Et, quelque part, l'ambition que nous avons avec la Maire de Paris, Anne HIDALGO, c'est de proposer un autre modèle de police, de montrer qu'il est possible, dans une grande ville comme Paris, d'avoir un autre modèle de police, plus en proximité, exemplaire, qui soit capable d'intervenir sur le terrain.

Je crois que nous devons collectivement, et c'est le sens de la décision que nous prenons aujourd'hui, faire la démonstration qu'une autre police est possible, et c'est cette autre police que nous voulons et que nous avons l'ambition de créer à Paris aujourd'hui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN, merci à chacune et à chacun.

Madame DUMAS, vous avez demandé la parole.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Changer Paris demande un scrutin public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. Je vais peut-être suspendre deux minutes, le temps que les groupes puissent...

Non, cela va, tout est prêt ? Bon, alors il n'y a pas besoin de suspendre, tant mieux.

Tout d'abord, je vais mettre aux voix la proposition de vœu référencée n° 43 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif. C'est un vœu qui portait surtout sur la période de déconfinement.

On ouvre le vote ? Il n'est pas public celui-là, j'imagine. D'accord.

Alors, le vote est ouvert. Là, on vote, avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 71 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis favorable moyennant un amendement, mais je crois que c'est entendu, donc avec un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 186).

Je vous remercie.

A présent, je vais mettre aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DRH 32 - DPSP 6, évidemment assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

C'est un scrutin public, donc tous les noms seront connus et donnés. Cela n'apparaîtra peut-être pas là à l'écran, mais, en tous les cas, tous les noms seront connus. D'accord ?

Nous votons aussi par Quizzbox. Si vous avez des procurations, évidemment, vous votez deux fois.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Non, vous aurez les noms, je viens de le dire. Vous allez les avoir. Ils ne s'affichent pas sur l'écran, mais tout le monde aura les noms.

Est-ce que tout le monde a pu voter ? Cela n'a plus l'air de trop bouger. Si, encore un peu ?

Le scrutin est clos.

Tout le monde a pu voter pour lui-même ou pour la procuration.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 160

Suffrages exprimés : 144

Majorité absolue : 73

Abstentions : 4

NPPV : 2

Non votants : 10

Pour : 114

Contre : 30

Le projet de délibération est adopté. (2021, DRH 32 - DPSP 6).

(Voir détail des votes en annexe n° 1).

Eh bien, mes chers collègues, nous avons adopté la police municipale par 114 voix pour, 30 voix contre, 4 abstentions et 2 ne prenant pas part au vote.

Je vous remercie infiniment et je pense que nous avons fait du bon travail ! Merci !

Et bonne soirée à chacune et à chacun. Vous aurez par mail, puisque c'est un scrutin public, la liste des votants et leur vote, évidemment.

La séance est suspendue, merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 2 juin 2021 à vingt heures quinze minutes, est reprise le jeudi 3 juin 2021 à neuf heures, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bonjour à toutes et à tous, je vais vous proposer de reprendre nos travaux.

2021 PP 50 - Convention relative au financement des activités de déminage et de police technique et scientifique du laboratoire central de la Préfecture de police.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous sommes toujours en 3e Commission avec les dossiers de mon collègue Nicolas NORDMAN et nous examinons ce matin le projet de délibération PP 50 et l'amendement technique n° 104 qui s'y rattache. Il s'agit de la convention relative au financement des activités de déminage et de police technique et scientifique du laboratoire central de la Préfecture de police.

La parole est à Nicolas NORDMAN.

Pas de remarques particulières.

Je mets donc aux voix le projet d'amendement n° 104 déposé par l'Exécutif avec, en toute logique, un avis favorable.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le projet d'amendement n° 104 est adopté.

Je mets aux voix le projet de délibération PP 50 ainsi amendé.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, PP 50).

2021 PP 51 - Conventions relatives à la mission d'appui de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à la campagne nationale de vaccination et de mise à disposition de locaux au profit de la B.S.P.P.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération PP 51. Il s'agit des conventions relatives à la mission d'appui de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à la campagne nationale de vaccination et de mise à disposition des locaux au profit de la B.S.P.P.

La parole est à M. Jérôme LORIAU. Est-il ici ?

Oui ! Allez-y, Monsieur LORIAU.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, mon propos s'adresse aussi au Préfet de police qui est absent ou à son représentant qui n'est pas non plus présent. Le 7 janvier dernier, les élus du groupe Changer Paris avaient demandé l'ouverture immédiate d'un vaccinodrome de grande ampleur et expressément désigné le Parc des Expositions désert, faute de salons, pour accueillir ce centre de vaccination.

Semaine après semaine, c'est une fin de non-recevoir que le Préfet de police adressait aux élus en choisissant de poursuivre la stratégie initiale de centres de vaccination locaux de petites dimensions - ou de plus petites dimensions qu'un vaccinodrome. Ce n'est pas faute des demandes répétées, hebdomadaires, des maires d'arrondissement lors des réunions que tenait la Maire de Paris en présence du Préfet.

Brutalement... Je dis "brutalement" parce que c'est la manière dont les élus du 15e, au premier rang desquels le maire du 15e, ont été informés que, le 21 avril, le Préfet de police avait finalement pris la décision d'ouvrir un vaccinodrome, donc, porte de Versailles, au sein de ParisExpo. Enfin, tant dans le 15e et à Paris qu'au niveau national, la vaccination semble connaître un rythme de croisière qui permet d'espérer qu'un certain degré d'immunité collective soit atteint dans les mois qui viennent et nous permette, en premier lieu, d'éviter un rebond à l'été, mais également une nouvelle vague épidémique dès la rentrée.

Pour cela, les chiffres et projections publiés par l'Institut Pasteur encore très récemment montrent que la barre reste très haute à atteindre. Tant le maintien d'un rythme élevé de vaccination que le respect des gestes et

comportements barrières sont des conditions indispensables pour ne pas connaître de recrudescence virale à l'automne.

Alors, Monsieur le Maire, mon questionnement n'est pas tellement sur ce quotidien qui nous occupe ; il est davantage sur l'après. Nous avons traversé un certain nombre de moments de "gestion suboptimale". S'agissant des masques, s'agissant des vaccins, il ne faudrait pas que nous vivions systématiquement dans la ville du quart d'heure de retard.

Il nous faut nous préparer à sans doute cohabiter avec une pandémie latente avec l'aide du dépistage, des semaines, du télétravail, de la vaccination, mais ce nouveau fonctionnement nécessite que nous nous y préparions.

L'espace public, les services publics ont été mobilisés, parfois accaparés par la lutte anti-Covid. Nos trottoirs, devant les pharmacies, sont garnis de barnums de dépistage. Dix mairies d'arrondissement, quatre équipements sportifs à Paris accueillent actuellement des centres de vaccination. Comment allons-nous rendre ces équipements, ces espaces à leur destination première ? Une piscine doit être utilisée pour la natation. Nous avons encore récemment évité de justesse l'utilisation, immédiatement après son ouverture, de la piscine Blomet pour la transformer en centre de vaccination. Un gymnase doit être réservé à la pratique sportive et ne plus être, comme tous les équipements sportifs, trop souvent, une variable d'ajustement d'une politique sanitaire, en tout cas dans le long terme.

Pour autant, même si l'objectif de la couverture vaccinale est atteint à l'automne, avec l'incertitude sur la pérennité de la protection vaccinale conférée par les différents vaccins, est-ce à dire qu'il faudra alors envisager de reprendre une nouvelle campagne de la même ampleur, à zéro, pour revacciner les premières personnes ayant reçu une vaccination en janvier ou en février ? Dans quels lieux ? Selon quelles modalités ?

Après les longs mois traversés, notre résilience doit aussi désormais consister à savoir anticiper, à préparer notre ville, ses habitants, ses équipements à la cohabitation avec un certain niveau de pandémie. Cette anticipation est urgente et il est impossible d'imaginer rater la rentrée de septembre pour nos concitoyens à tous les niveaux.

Alors, oui, enfin, il y a un vaccinodrome, porte de Versailles. Merci et bravo à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et à ses personnels pour leur action. Ils seront encore plus chers au cœur des Parisiens et c'est tant mieux. Mais après ?

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur LORIAU, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, cher collègue, pour votre intervention.

Je resterais peut-être au dernier mot de vos propos, aux remerciements que vous avez fait - et je propose que l'ensemble de notre Assemblée puisse s'y joindre - en direction de la B.S.P.P. Celle-ci a été extrêmement mobilisée dans le cadre de la gestion quotidienne de la crise avec un nombre d'interventions extrêmement important : 300 prises en charge Covid par jour par la B.S.P.P. Remercier aussi la capacité qui a été la sienne de se mobiliser, notamment pour ce centre de vaccination qui a été ouvert dans le 15e arrondissement. Je souhaite donc vraiment à la fois remercier les pompiers de la Brigade et le général GONTIER à sa tête pour cette mobilisation de tous les instants.

Sur le reste de vos propos, je ne peux que vous rejoindre sur la nécessité d'anticiper les phases ultérieures de gestion de cette crise. Les réunions que nous avons, régulières, à la fois avec la Maire de Paris mais aussi avec le Préfet de police, doivent constituer le cadre nous permettant d'anticiper et de travailler à cette rentrée. Je vous rejoins sur ce point tout à fait : il faut bien évidemment que nous nous mettions en situation à la fois de gérer la suite, d'anticiper, mais aussi de voir comment - nous l'espérons tous, d'ailleurs - les équipements publics pourront retourner à leur destination initiale puisqu'ils n'ont bien entendu pas pour vocation première d'être des centres de vaccination.

De tous ces points, nous aurons évidemment l'occasion de reparler dans les différentes réunions de travail organisées le permettant.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Nicolas NORDMAN.

Monsieur le Représentant de Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PREFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire. Je transmettrai au général GONTIER et aux sapeurs-pompiers les remerciements du Conseil de Paris. Ils y sont très sensibles.

Effectivement, il existe encore un grand nombre d'aléas sur ce que pourrait être la vaccination après l'été, au-delà du fait de pouvoir injecter deux doses à tous ceux qui le souhaitent, à savoir s'il y aurait, éventuellement ou non, d'autres injections nécessaires. Le travail est engagé. La préoccupation que vous relayez a déjà été exprimée, de rendre les équipements municipaux à leur destination après l'été. Nous y travaillons et ce travail est engagé avec encore un certain nombre d'aléas, mais nous essayons d'anticiper au maximum. Cette préoccupation est bien prise en compte dans les travaux que nous menons actuellement, à la fois sur la vaccination cet été et sur la suite.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix le projet de délibération PP 51.

Le vote est ouvert.

Cela ne se voit pas, mais le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Merci, le vote est maintenant clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, PP 51).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au renforcement des amendes contre les incivilités.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 44 est relatif au renforcement des amendes contre les incivilités.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Hier, nous décidions, dans cette Assemblée, de créer la police municipale pour renforcer le rôle de la Ville dans la sécurité et la tranquillité des Parisiennes et Parisiens. Nous avons quelques difficultés dans un certain nombre de domaines. Nous peinons notamment, par le montant insuffisant des amendes, à dissuader d'un certain nombre d'incivilités récurrentes. Je pense notamment...

Pardonnez-moi, je me suis levée un peu tôt, ce matin.

Je pense notamment à l'affichage sauvage, bien sûr, aux jets de mégots, aux épanchements d'urine et autres réjouissances que nous connaissons quotidiennement - hélas !

Ce qui est évident, c'est que le Parlement a autre chose à faire que de fixer le montant des amendes pour des jets de mégots dans telle ou telle ville. Je pense que les maires sont tout à fait en mesure d'apprécier ce qui pourrait être pertinent en matière d'amende pour telle ou telle incivilité.

Ce vœu a cet objet de demander au Gouvernement d'enfin comprendre que cette régulation peut se faire au niveau local, qu'elle se fait en fonction de ce qui se passe dans les villes. Ce n'est pas partout pareil et les besoins peuvent être assez différents. Paris rencontre un certain nombre de besoins dans ce domaine. Ce vœu demande donc au Gouvernement de permettre aux communes, via la loi, d'augmenter le montant des amendes si elles le jugent nécessaires et de fixer elles-mêmes le montant des amendes en fonction des incivilités.

Voilà pour ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alexandra CORDEBARD.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Bien entendu, je suis tout à fait favorable à ce vœu qui met en évidence un vrai sujet, concernant la possibilité pour les communes, pour les collectivités locales, de pouvoir agir de manière encore plus efficace en termes de verbalisation sur les incivilités, notamment sur les sujets de propreté.

D'ailleurs, je le dis, nous allons, avec ma collègue Colombe BROSSEL, rencontrer très prochainement le Parquet parce qu'il est évident que, sur un certain nombre d'affaires, il faut que des poursuites puissent être engagées, indépendamment de cette question du montant des amendes. Evidemment, la ville ne se salit pas toute seule. Il convient de pouvoir agir et poursuivre un certain nombre de personnes qui la salissent. Je vous rejoins donc évidemment et j'émetts un avis favorable pour ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, cher Nicolas NORDMAN.

Je mets donc aux voix la proposition de vœu référencée n° 44 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est vraiment ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 187).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité et à la tranquillité publique du quartier Épinettes-Bessières.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre les trafics de stupéfiants.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux référencés n° 45 et n° 46 relatifs à la sécurité et à la tranquillité publique du quartier Epinettes-Bessières et à la lutte contre les trafics de stupéfiants.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois les présenter ensemble, ces deux vœux séparés ? Mais...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Ensemble, s'il vous plaît. Du coup, nous vous laissons plus de temps.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Bon, alors, écoutez, on va les faire ensemble. Ce sont deux sujets, dont un qui se rejoint.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, depuis plusieurs mois, nous observons - d'ailleurs, je crois, unanimement - dans tous nos quartiers un regain de violences assez localisées dont les habitants sont épuisés, fatigués, usés, et - je le dirai et je le soulignerai - encore plus, peut-être, pendant cette période de déconfinement progressif.

Ils sont fatigués de ces trafics qui s'installent dans leurs immeubles malgré le travail acharné de nos forces de police qui obtiennent des résultats. Nous souhaitons, avec Geoffroy BOULARD et Frédéric PÉCHENARD, leur rendre un hommage appuyé.

Porte de Saint-Ouen, nous assistons lentement mais sûrement à la dégradation d'un quartier qui subit la loi d'une minorité qui n'hésite pas à harceler des policiers avec des tirs de mortier, quand ce ne sont pas des règlements de compte internes pouvant déboucher sur des issues tragiques comme ce fut le cas, vous le savez certainement, à la fin de l'année dernière.

Alors, il y a urgence, urgence à apporter un soutien à toutes ces familles qui se sentent isolées, qui vivent dans la peur. Il y a urgence à agir pour toutes ces familles de la porte de Saint-Ouen, pour toutes ces familles du mail Bréchet qui attendent une réponse ferme des pouvoirs publics. Je le dis, au nom de Geoffroy BOULARD, le maire du 17e, et je voudrais associer Hugues CHARPENTIER, mon collègue adjoint au maire du 17e en charge de ce conseil de quartier, Epinettes-Bessières : ces habitants ont le droit à la sécurité comme tous les Parisiens.

L'autre vœu, qui est également lié à cela, concerne le trafic de stupéfiants. Nous avons voté à une écrasante majorité, hier, la création de cette police municipale. Elle doit justement nous permettre de concentrer progressivement les missions de la police nationale sur ces missions essentielles de lutte contre la délinquance, le trafic de drogues. Ce vœu, notamment sur la lutte contre le trafic de stupéfiants, est aussi issu du Plan drogues mis en place par le Ministre de l'Intérieur. Celui-ci a d'ailleurs produit un certain nombre d'effets, y compris dans notre arrondissement, et nous l'avons remarqué.

En revanche, il y a certains quartiers, notamment en province...

Je voudrais prendre l'exemple de quelque chose qui a été assez médiatique, notamment sur Lille : on voit que la concentration de moyens, quand on veut véritablement mettre fin à des trafics de stupéfiants, sur des quartiers très identifiés, est possible. Nous souhaitons pouvoir avoir une expérimentation comme cela sur des quartiers parisiens.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons, porte de Saint-Ouen également, mais aussi sur les logements du 164 rue de Saussure et sur l'ensemble Pitet-Curnonsky, à la limite du 17e et de Levallois - qui sont, on le sait, des poches récurrentes de trafic de drogues et de deal -, qu'une telle expérimentation avec des moyens dédiés y soit consacrée.

C'est la raison pour laquelle, par ces deux vœux, spécifiquement sur la porte de Saint-Ouen mais aussi sur le trafic de stupéfiants, nous sollicitons auprès de la Préfecture de police des moyens supplémentaires et cette expérimentation dans le cadre du plan de lutte contre les trafics de stupéfiants spécifique dans notre arrondissement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Didier BERTHAULT.

Pour répondre à vos deux vœux, la parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BERTHAULT, pour ces vœux pour lesquels j'émettrai deux avis favorables.

D'abord, parce que ces vœux qui demandent des moyens complémentaires et supplémentaires de police nationale rejoignent évidemment le débat que nous avons eu hier soir, c'est-à-dire le besoin que nous avons à Paris...

Vous parlez, là, spécifiquement du 17^e arrondissement, mais permettez-moi d'élargir un peu le sujet. Nous avons besoin à Paris d'une police nationale renforcée qui puisse être, sur les sujets que vous évoquez, notamment la lutte contre le trafic de drogues, encore plus présente et encore plus efficace. Je souscris donc bien évidemment à vos demandes de pouvoir renforcer ces moyens de police.

Alors, vous l'avez dit, hier, nous avons, et j'en suis heureux, décidé très majoritairement au sein de cette Assemblée de la création d'une police municipale. Néanmoins, je le redis : les missions de la police municipale doivent être des missions différentes de celles de la police nationale - complémentaires, bien évidemment, mais différentes.

De ce point de vue, les renforts que vous sollicitez de police nationale, mais également l'intervention de la police municipale qui doit permettre à cette police nationale de se concentrer sur ces sujets de violences et de trafics sont, je pense, un point tout à fait positif pour le 17^e arrondissement, mais également pour Paris dans son entier.

Pour toutes ces raisons, je propose donc d'émettre un avis favorable à vos deux vœux.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

En réponse à votre préoccupation, je voudrais vous réaffirmer que la lutte contre le trafic de stupéfiants est vraiment la priorité des actions des effectifs de police. Vous citez l'exemple du quartier Epinettes-Bessières. En 2020, les effectifs de police ont fait 55 opérations dans ce quartier, principalement dirigées sur la lutte contre les stupéfiants. Ils ont procédé à un grand nombre d'interpellations et à des saisies à la fois dans des garages, de matériel, de produits stupéfiants, et aussi des livreurs en possession de drogues. Une nouvelle modalité d'action des trafics de stupéfiants est malheureusement de procéder à des livraisons par scooter. Ces sujets mobilisent énormément les effectifs où que ce soit dans Paris.

Le Préfet s'est déjà exprimé hier sur la question des moyens, des garanties apportées sur le maintien, et même l'augmentation, des effectifs de police à Paris. Par exemple, dans le 17^e, cette année, quatre policiers supplémentaires ont été affectés, ainsi que deux nouveaux véhicules et la création d'une brigade de V.T.T. Chaque arrondissement peut en bénéficier.

L'idée de concentrer des moyens sur certains secteurs pour obtenir des résultats encore plus visibles - c'est la suggestion que vous faites -, le ministre de l'Intérieur l'a retenue dans trois quartiers en France. L'un de ces trois quartiers se trouve à Paris. Il n'est pas dans le 17^e, mais il n'est pas loin : c'est le secteur de la Goutte-d'Or et de Barbès, sur lequel, depuis un mois, des moyens très importants sont déployés pour justement déraciner l'ensemble des trafics. Il n'y a pas que les stupéfiants ; il y a les ventes à la sauvette, la prostitution et toutes autres séries de délinquance.

Je ne peux donc que vous rassurer et vous dire toute la mobilisation des effectifs de police du 17^e pour sécuriser le quartier de la porte de Saint-Ouen, des Epinettes. Et puis, vous avez cité aussi la rue de Saussure et le quartier de la porte d'Asnières qui est lui aussi très ciblé. Il a d'ailleurs fait l'objet d'une opération assez importante en mars.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces explications.

Je mets donc aux voix les deux vœux avec, tous les deux, un avis favorable de l'Exécutif.

Je commence par la proposition vœu référencée n° 45 du groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 188).

Je mets maintenant aux voix la proposition de vœu référencée n° 46 du groupe Changer Paris avec une configuration identique : un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert... Il est ouvert ou il n'est pas ouvert ?

Il est bientôt ouvert.

Favorable... Voilà, le vote est ouvert et l'avis est favorable.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 189).

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous allons passer à la 4e Commission.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, M. Gauthier CARON-THIBAUT, qui doit être en Salle des fêtes, je présume, puisque je ne le vois pas ici.

Gauthier CARON-THIBAUT, on me confirme que vous êtes bien en Salle des fêtes. Vous avez la parole pour cinq minutes afin de présenter les travaux de la 4e Commission.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la 4e Commission s'est réunie et a commencé par une présentation faite par Jacques GALVANI du Mois parisien du Handicap, une initiative qui a maintenant dix ans derrière elle et qui met en avant l'apport des personnes en situation de handicap à la Ville de Paris.

En 2019, 350 événements ont pu avoir lieu et ont été clôturés par un bal inclusif, en même temps que le lancement de "Paris-Plages" au canal de l'Ourcq en présence de la Maire de Paris. Bien évidemment, 2020 a été un été particulier, comme vous vous en doutez.

En 2021, le Mois parisien du Handicap reprend avec le même nom car cela devient un événement récurrent, bien identifié par les acteurs et les parties prenantes. Cette année, trois objectifs sont assignés au mois du handicap. Tout d'abord, laisser les personnes parler pour nous interpeller sur la lutte contre les discriminations et les préjugés ; continuer toujours à informer sur le handicap, son impact, les droits des personnes en situation de handicap ; et également la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques, puisque nous avons l'objectif de sensibiliser la population à ce grand événement populaire. Cette année, 40.000 euros pour la préparation de ce Mois ont été débloqués.

Les mairies d'arrondissement sont particulièrement mobilisées également autour de cet événement qui réunira d'ailleurs 120 rendez-vous particuliers sur l'ensemble de la capitale. Le lancement de ce Mois a eu lieu dans le 3e arrondissement, au centre de Paris, le 26 mai, avec le lancement de la caravane de l'"Association des paralysés de France". On note également un certain nombre d'initiatives propres aux mairies d'arrondissement : du jardinage inclusif, des ballades inclusives, des ateliers de L.S.F., des spectacles bilingues également, ainsi que des démonstrations d'escrime - adaptée, bien évidemment.

Il y a également des éléments propres à la Mairie de Paris, organisés par la Mairie de Paris dans ce Mois avec quatre grands temps forts : tout d'abord, une exposition, pas loin d'ici, sur les grilles de la tour Saint-Jacques, sur le thème "Être beau", une exposition précédemment exposée au Musée de l'Homme. Un colloque qui aura lieu ici même, le 16 juin, mêlera plusieurs thèmes qui confinent à l'intégration des personnes en situation de handicap dans la cité, la pratique sportive, la culture, l'intégration économique et sociale, ainsi que l'innovation. Un spectacle hip-hop appuyé par vibration, ce qui est quelque chose d'assez incroyable à vivre puisque cela vous permet de ressentir la musique uniquement à travers les vibrations. C'est tout l'apport du monde des personnes malentendantes à notre société que l'on peut vivre à travers ce type de spectacle. Enfin, un bal arrangé, dans le 19e arrondissement, un bal inclusif qui permettra à plusieurs populations de se rencontrer.

Suite à cette présentation, nous avons pu échanger avec Jacques GALVANI et constater que presque tous les arrondissements, à l'exception d'un ou deux, s'étaient enfin dotés d'un conseil local du handicap qui permet de réunir les acteurs du terrain, mais également les personnes en situation de handicap elles-mêmes, ainsi que leurs familles.

Nous avons continué avec les projets de délibération portés par Jacques GALVANI sur ce sujet avec plusieurs projets qui touchent les personnes en situation de handicap à tous les âges de leur vie : l'accueil des enfants, avec les associations "Agir" et "Loisirs pluriels", mais également l'accompagnement des personnes vieillissantes en situation de handicap, avec l'association "Les Jours heureux". Nous avons pu prendre connaissance du projet de gratuité du P.A.M. pour les personnes en situation de handicap qui vont se rendre en centre de vaccination.

Nous avons continué avec les projets de délibération de Léa FILOCHE, plusieurs projets de délibération très stratégiques puisqu'elle nous a présenté la Stratégie numérique de la Ville pour une meilleure inclusion, ainsi que la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ainsi que le maintien des aides alimentaires. A cette occasion, nous avons encore tiré le constat que l'Etat travaille toujours en appel à projets, ce qui, par nature, exclut la Ville, vu qu'elle n'est pas une association. Cela a aussi tendance à briser les partenariats qu'ont pu mettre en place les associations entre elles pendant la crise, puisque cet appel à projets vise association par association et tend du coup à saucissonner les choses.

Nous avons continué avec les projets de délibération de Jean-Luc ROMERO-MICHEL qui portent un gros volet sur l'accueil des femmes puisque les objectifs ont été revus à la hausse, le Covid ayant fait apparaître de nouvelles situations. Ce sont 32 associations porteuses de 39 projets.

Nous avons continué avec le projet de délibération porté par Véronique LEVIEUX sur les personnes âgées, de même sur le champ de l'isolement, puisque nous allons étudier un joli partenariat avec "Unis-Cité", ainsi que 162 projets, qui seront financés par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris.

Nous avons fini avec les projets de délibération d'Anne SOUYRIS dont beaucoup étaient relatifs à la santé mentale, un sujet qui nécessitera, au regard de la crise, un nouveau contrat avec l'A.R.S.

Enfin, nous avons étudié 14 vœux déposés par les différents groupes et nous nous sommes donné rendez-vous pour une audition menée par les 4e et 7e Commissions sur "Santé et sport", dont la prochaine réunion aura lieu le 7 juin.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Nous allons donc attaquer les travaux de la 4e Commission.

2021 DASES 31 - Subventions (490.000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la politique d'insertion numérique de la ville de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 31 et le vœu référencé n° 47 qui lui est rattaché. Il s'agit de l'attribution de subventions à hauteur de 490.000 euros et de conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

La parole est, dans un premier temps, à Mme Hélène JACQUEMONT qui présentera aussi le vœu n° 47 du groupe Changer Paris.

Je la vois ici, elle a donc la parole.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Oui, c'est un projet de délibération très important qu'il nous est proposé de voter, tant les enjeux de l'inclusion numérique sont majeurs à Paris.

En effet, l'inclusion numérique est devenue un enjeu politique et social pour l'égalité et l'accès au droit. La transformation numérique, qu'on se le dise, est soit un vecteur d'exclusion ou, à l'inverse, un levier d'insertion sociale et économique. Bien évidemment, nous avons le devoir de travailler en priorité à l'inclusion numérique des personnes âgées car c'est vouloir leur inscription dans le monde, tout simplement. En effet, nous le savons, les processus de modernisation de l'Etat conduisent à 100 % de dématérialisation des services publics en 2022. Or les chiffres sont malheureusement éloquents : 28 % de la population se dit éloignée du numérique dans son accès ou son usage. La population parisienne n'est évidemment pas épargnée : 1 personne sur 6 n'utilise pas Internet et plus de 1 sur 3 manque de compétences numériques de base - s'informer, se former, communiquer, se protéger.

Qu'a fait l'Exécutif municipal pour répondre à ces enjeux ? En 2006, il y a eu une Stratégie parisienne pour l'inclusion numérique et le déploiement de cinq réseaux d'acteurs locaux de l'inclusion numérique. En attendant, et malgré nos demandes répétées, les clubs seniors de la capitale ne sont toujours pas équipés du Wi-Fi, privant les usagers d'un accès basique au numérique rendu d'autant plus indispensable par la crise sanitaire actuelle.

Dans l'exposé des motifs du projet de délibération, vous estimez que l'ensemble de ces interventions ont permis des "avancées sociales majeures" avec une autosatisfaction qui, je suis désolée de le dire, me choque et vacille entre le ridicule et l'inadmissible ! En fait, où est le bilan de la stratégie numérique que vous avez faite ? Nous avons déjà fait une demande en 4e Commission d'avoir une présentation des résultats de votre stratégie numérique. Pour l'instant, elle a été promise mais nous n'avons pas eu encore la chance de vous entendre.

En parallèle de votre politique d'insertion numérique qui manque de toute évidence de volonté politique et d'efficacité, nous rappelons, d'une part, que l'Etat finance sur une durée de deux ans la formation et le déploiement de 4.000 conseillers numériques France Services ; d'autre part, que la Métropole du Grand Paris a fait de l'inclusion numérique un des six défis structurants dans le cadre du Schéma métropolitain d'aménagement numérique. A titre d'illustration, le déploiement d'un "pass" numérique par la Métropole du Grand Paris est un outil efficace de lutte contre la fracture numérique permettant d'accéder à des services d'accompagnement sur les compétences numériques essentielles par le biais d'un organisme agréé par le programme "Société numérique". C'est ainsi, et voilà les chiffres, que, pour l'année 2021, 155.000 "pass" numériques, c'est-à-dire 15.500 chéquiers seront distribués par la Métropole du Grand Paris sur 16 communes métropolitaines et deux arrondissements de Paris. Nous avons donc deux arrondissements tests à Paris puisque nous avons voté, dans cette enceinte, une délibération en ce sens.

Compte tenu de ces éléments, vous comprendrez que, avec le maire du 17e Geoffroy BOULARD et les élus du groupe Changer Paris, nous vous demandons qu'un bilan de la stratégie d'inclusion numérique mise en place en 2016 soit communiqué aux élus parisiens, permettant notamment d'évaluer l'efficacité des moyens alloués dans les arrondissements. Ce bilan existe certainement, mais il est peu communiqué - ou a-t-il été communiqué ?

Nous souhaitons également avoir une vision de la répartition des moyens alloués dans chaque arrondissement. Nous souhaitons un recensement des publics parisiens en situation de précarité numérique pour prioriser l'affectation des moyens alloués. S'agit-il majoritairement d'une problématique "personnes âgées" ? Les personnes à la rue ont également besoin de formation. Quel pourcentage représentent-elles ? Pouvons-nous avoir un peu de transparence

sur ce dossier ? Nous souhaitons que la Ville de Paris précise également sa stratégie de communication aux arrondissements afin qu'ils puissent être intégrés au dispositif "Pass numérique" de la Métropole du Grand Paris. S'il y a des choses tout à fait valorisantes à faire, encore faut-il le savoir... Nous souhaitons, enfin, que vous fassiez la lumière sur la stratégie d'accompagnement du déploiement des conseillers numérique France Services sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène JACQUEMONT.

Nous poursuivons sur le projet de délibération DASES 31 avec M. Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je suis un peu surpris par l'intervention de ma collègue qui n'a pas de mots assez durs pour dire qu'il n'y a pas de bilan, que l'on ne connaît pas les chiffres, que c'est un enfer, mais qui, finalement, en plein milieu de son vœu, dit : "Ah ! Mais peut-être les avez-vous communiqués, peut-être existent-ils..." C'est une démarche qui me paraît un peu hostile !

Pardon, je vais continuer mon intervention. Je dis simplement qu'il me semble que c'est une démarche un peu particulière d'avoir des mots très durs pour dire qu'il n'y a pas d'information avant de se demander si ces informations existent.

Bref, j'en reviens à un point de consensus, en tout cas entre nous, qui est que l'inclusion numérique est devenue un enjeu social et politique majeur dans un monde aujourd'hui numérique et qui se numérise, même si j'ai quelques doutes sur ce 100 % de dématérialisation en 2022 pour l'administration. Ce "100 % démat" est en effet promis depuis des années par les différentes administrations mais, jusqu'à preuve du contraire, il ne s'est pas encore réalisé.

Pour autant, effectivement, dans un monde de plus en plus numérique, ne pas agir pour l'e-inclusion, c'est pousser à la déconnexion, au sens le plus littéral du terme, des populations déjà fragiles. Il est donc essentiel de permettre aux personnes les plus éloignées du numérique d'accéder à ces outils et de les maîtriser. Il s'agit tout simplement d'une question d'accès aux droits, et donc d'une question tout à fait fondamentale. Si je voulais être un peu léger sur une question qui ne l'est pas, je pourrais dire que les personnes qui n'utilisent pas ces outils numériques s'épargnent aussi les outrances de certaines formes de communication et les saccages de réputation et de débats publics que l'on peut voir en ligne. Néanmoins, le fait est là : aujourd'hui, ne pas maîtriser les e-mails, ne pas savoir s'orienter sur une plateforme publique, ne pas posséder d'espace de stockage et de sécurisation de ses documents en ligne, c'est ne pas accéder aux droits. C'est ne pas bénéficier à ce qui est promis à l'ensemble de la population, et c'est un problème.

C'est pourquoi les 28 associations, auxquelles la collectivité parisienne peut apporter son soutien avec ce projet de délibération, portent des projets véritablement essentiels, parfois différents mais complémentaires, et qui aident ces personnes dans le besoin. Je veux d'ailleurs saluer leur engagement, saluer leur travail et leurs résultats. Je pense aux associations, mais aussi aux personnes qui travaillent pour ces associations, qu'elles soient salariées ou bénévoles. Je pense à ces personnes que je connais et qui y travaillent, comme Béatrice, Alexandre, Amandine, Benjamin, qui ont cette action au quotidien auprès des publics en situation d'exclusion numérique. Ils font un travail formidable.

Je veux, par exemple, parler de l'association "Florimont" qui contribue à réduire - je vois que la maire du 14e est là et me fait un signe de soutien - puisque, effectivement, l'association "Florimont" travaille dans le 14e arrondissement...

Mais vous êtes une blague, sérieusement !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - M. JAMET-FOURNIER, tout seul, et en silence ! Nous avons tous écouté religieusement Mme JACQUEMONT tout à l'heure. Je vous demande de faire pareil pour M. JAMET-FOURNIER, en silence ! Voilà...

M. JAMET-FOURNIER, tout seul, sans être interrompu par quiconque.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - On a un problème, sérieusement...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il a tout à fait le droit d'interpeller qui il veut. C'est le principe d'une Assemblée démocratique !

M. JAMET-FOURNIER, tout seul...

Allez, reprenons nos travaux.

Monsieur JAMET-FOURNIER, poursuivez.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - J'aimerais pouvoir, dans un peu plus de sérénité, parler du travail de l'association "Florimont" qui, dans le 14e arrondissement, notamment dans les quartiers Pernety, Plaisance et porte de Vanves, fait ce travail d'inclusion numérique auprès de personnes qui en ont besoin. Elle propose des ateliers

trois fois par semaine pendant deux heures et demie. Ce travail mérite au moins le respect que l'on puisse écouter le fait de soutenir le travail de ces associations parce qu'il est tout à fait nécessaire.

Je veux parler d'une autre association "Emmaüs Connect", qui a une très belle implantation dans Paris Centre, que nous n'échangerions pour rien au monde, au cœur de nos quartiers, dans l'ancienne mairie du 2e arrondissement. Son travail est tout à fait nécessaire puisque "Emmaüs Connect" fait du numérique une chance pour toutes et tous avec une initiation gratuite au numérique - c'est pour les compétences - et propose du matériel à prix solidaire. "Emmaüs Connect" agit depuis 2013 sur le terrain au plus près des besoins des personnes pour que le numérique profite aux plus fragiles. Il se trouve que "Emmaüs Connect" connaît aujourd'hui une croissance qu'il est important que la Ville de Paris puisse accompagner pour qu'un maximum de bénéficiaires puissent profiter des services de "Emmaüs Connect" et pour que ces personnes, qui conçoivent parfois le numérique comme un précipice, fasse du numérique un pont pour aller vers les autres, vers de nouveaux droits et vers un futur meilleur. En 2020, vous pouvez imaginer que, dans les circonstances qui ont été les nôtres l'année dernière, "Emmaüs Connect" a été particulièrement sollicité et a particulièrement agi auprès des personnes victimes d'illectronisme et qui se sont retrouvées isolées dans cette période très difficile puisqu'elles n'avaient pas l'équipement nécessaire.

C'est pourquoi, et j'en termine, la lutte contre l'exclusion numérique doit être accélérée - c'est véritablement une première nécessité - pour aider les plus fragiles. Cela justifie pleinement, chers collègues, que nous puissions voter ce projet de délibération, nous qui avons le luxe d'utiliser des outils numériques. C'est la raison pour laquelle je vous invite à bien vouloir le voter.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur JAMET-FOURNIER.

Nous poursuivons avec Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes également.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vraiment, je regrette qu'un sujet aussi important et transversal que celui de l'inclusion numérique puisse provoquer de telles polémiques et de tels émois dans certaines parties de l'hémicycle.

A l'heure de la "start-up Nation", le distanciel, les "visios" et autres nouvelles habitudes accélérées par le Covid-19 font maintenant notre quotidien. Enfin, pas notre quotidien à tous, non. Car, sur le chemin de la dématérialisation prônée comme le sens naturel du progrès, 28 % de nos concitoyennes et concitoyens restent sur le bord de la route, souffrant d'illectronisme, ce nouvel illettrisme de nos sociétés modernes.

Ne pas avoir accès au numérique par manque d'outils - ordinateur, tablette, "smartphone", absence de connexion - ou par difficulté d'usage signifie un recul dans l'accès aux droits les plus fondamentaux et une véritable rupture d'égalité.

Selon l'I.N.S.E.E., 24 % de la population est incapable de rechercher des informations sur Internet. S'agissant d'informations administratives, ce sont près de 49 % des usagers qui s'estiment en grande difficulté. Cette étude datée de 2020 dressait déjà un bilan plus que mitigé de la Stratégie nationale de dématérialisation des services publics censée faciliter les démarches des usagers. C'est en réalité encore une fois une logique budgétaire restrictive qui a triomphé. D'ailleurs, l'Inspection générale des affaires sociales l'a démontré en 2019 : le virage numérique a principalement consisté à externaliser la complexité administrative et le coût des opérations vers les usagers. Il s'agit également d'un facteur d'accroissement de la problématique du non-recours aux droits pour des raisons évidentes de manque d'information et d'accompagnement. D'ici 2022, 100 % des démarches seront dématérialisées, faisant fi des millions de Français éloignés du numérique. L'accès aux droits, sacrifié sur l'autel de l'austérité !

A Paris, le choix qui a été fait est celui de prendre acte des échecs nationaux en renforçant, à notre échelle, les dispositifs d'inclusion numérique. C'est grâce à ce fort investissement, en particulier dans les quartiers "politique de la ville", et nous avons vu là toutes les actions qui ont été menées pour favoriser l'accès à la vaccination. Pour se faire vacciner, il faut en effet avoir accès à Doctolib et on sait combien d'habitants les plus précaires et les plus fragiles dans les quartiers n'auraient pas pu avoir accès à la vaccination. Plusieurs dispositifs et lieux d'accompagnements ont ainsi été développés dans ces quartiers.

Notre stratégie parisienne pour l'inclusion numérique est menée avec des cofinancements de la C.A.F., de Pôle Emploi et de la C.P.A.M. C'est bien, mais ce serait encore mieux si ces acteurs conservaient leurs points d'accueil du public dans les arrondissements. Je pense en particulier à la C.P.A.M. qui a véritablement déserté Paris. Les Parisiennes et les Parisiens ont vraiment de très grosses difficultés à pouvoir suivre leurs démarches avec la Sécurité sociale.

Je salue le travail des 28 associations pour lesquelles nous votons une prolongation de subvention. Dans la diversité de leurs actions menées, ils permettent d'apporter des réponses à toutes les situations et à tous les publics, y compris les personnes en situation de grande précarité. Mon collègue a très bien expliqué tout le travail de "Emmaüs Connect" sur ce volet auprès de ces populations.

Un travail de réflexion est engagé pour renouveler la stratégie parisienne en matière d'inclusion numérique et je ne doute pas que, là, nous pourrions toutes et tous travailler en bonne intelligence pour que cette stratégie d'inclusion numérique soit encore meilleure dans les années à venir. C'est un horizon rassurant lorsqu'on sait que les objectifs gouvernementaux pour 2022 avancent sans préparation, ni prise en compte réelle des inégalités numériques. Notre collectivité établit un filet de sécurité nécessaire pour garantir l'accès aux droits effectif sur tout le territoire parisien.

Je terminerai juste avec un point d'alerte à nous toutes et tous : veillons aussi à ce que nos services municipaux ne souffrent pas d'une dématérialisation et d'une difficulté d'accès. Je pense à la question... Ce n'est pas uniquement la Ville, mais, pour refaire leurs papiers d'identité, beaucoup de personnes souffrent en ce moment de la dématérialisation de ces démarches.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame NAGET.

Pour vous répondre à tous les trois, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est vrai, et cela a été dit, l'usage du numérique est devenu indispensable, notamment pour la réalisation des formalités administratives et l'accès aux services publics. De nouvelles inégalités, liées au développement du numérique, existent et elles se cumulent souvent à d'autres formes d'inégalités sociales. Ainsi, 59 % des personnes ne réalisant pas de démarche administrative sur Internet ont plus de 70 ans et 61 % d'entre elles disposent de bas revenus. Ce sont 5 millions de personnes en France qui cumuleraient ainsi des difficultés d'insertion et d'exclusion numérique.

Pour que la transformation numérique de notre société, qui est un vœu partagé, ne constitue pas un facteur d'exclusion supplémentaire mais devienne au contraire un levier d'insertion sociale et économique, la Ville de Paris, ainsi que l'ensemble de ses partenaires institutionnels, a mis en place dès 2016 une stratégie parisienne d'inclusion numérique. Cette stratégie a permis des avancées majeures. Des réseaux locaux animés par des directions sociales de territoire ont été constitués. J'invite les élus d'arrondissement qui souhaitent avoir des informations spécifiques et qui ne les auraient pas encore à se rapprocher de leurs directeurs sociaux de territoire qui font un travail très précieux dans ce domaine. Nous avons aussi constitué une charte de l'aidant numérique, une cartographie des lieux d'accompagnement numérique. Par ailleurs, en 2018 et en 2019, au total, 57 associations ont été subventionnées, 60.312 personnes ont été accompagnées dans le cadre de l'assistance numérique, 12.896 ont participé à des ateliers de formation et 1.194 aidants numériques ont été formés.

Avec ce projet de délibération DASES 31, nous souhaitons continuer notre soutien à cette action par une subvention de 490.000 euros. Ces financements correspondent aux actions proposées par 28 associations. Ce soutien financier vient compléter l'offre des centres sociaux et de leurs espaces publics numériques. Pôle Emploi, partenaire de la stratégie d'inclusion numérique, soutient également 13 de ces associations pour un montant total de 215.000 euros pour 2021.

La crise sanitaire a accéléré la place du numérique dans notre société. Comme cela vient d'être dit, cela complexifie parfois une partie des démarches pour une partie de nos publics, que ce soit pour trouver un travail, pour avoir un accès à ses droits, pour suivre sa scolarité désormais, ou pour maintenir des relations sociales. C'est pourquoi nous travaillons dès à présent au renouvellement de notre stratégie d'inclusion numérique. J'ai récemment réuni l'ensemble des partenaires institutionnels - la C.A.F., la C.P.A.M., Pôle Emploi, la C.N.A.M., la Mission locale, la Préfecture de Région et les associations de l'inclusion numérique - afin de pouvoir faire le bilan de notre stratégie et travailler sur des mesures pour répondre à de nouveaux objectifs.

Au-delà du travail sur le bilan, plusieurs axes émergent : l'accompagnement de la maîtrise des outils numériques pour une meilleure autonomie numérique, mais aussi pour prévenir les conduites à risque ; l'accès au matériel et à la connexion, notamment dans le développement du réemploi informatique ; et le renforcement de l'accès aux services publics, notamment en travaillant à la conception universelle de services numériques et en permettant l'accessibilité multicanale, à laquelle nous tenons énormément et qui doit venir se compléter : l'accueil physique, l'accueil téléphonique et l'accueil numérique.

Avec l'ensemble de ces partenaires institutionnels et associatifs, nous travaillons au déploiement des conseillers numériques. Si nous saluons ce dispositif, nous notons tout de même que l'Etat ne prend pas en charge l'ensemble des coûts concernant le déploiement des conseillers numériques. C'est pourquoi nous sommes en train d'étudier les besoins de chaque direction et, au-delà, de toute la ville. Pour le C.A.S.-V.P., par exemple, nous devrions faire la demande pour une dizaine de postes.

C'est aussi en cohérence avec cette stratégie que nous avons déployée depuis mai, en lien étroit avec la Métropole du Grand Paris, l'expérimentation de "pass" numériques dans les 13e et 15e arrondissements. Ce n'est pas la Ville de Paris qui peut déterminer si d'autres arrondissements peuvent rejoindre l'expérimentation, mais la Métropole, en fonction du nombre de "pass" alloués. Nous tenons donc à nous inscrire dans cette dynamique, mais c'est la Métropole qui doit nous le confirmer.

J'en profite pour faire le lien avec le projet de délibération DASES 119, dans lequel nous proposons que la Ville de Paris devienne sociétaire de la "Mednum", la coopérative nationale des acteurs de la médiation numérique. La "Mednum" a notamment mis en place un indice de fragilité numérique que nous déclinons à l'échelle parisienne pour calibrer notre stratégie en fonction des différents publics des différents territoires.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Madame JACQUEMONT, concernant votre vœu rattaché au projet de délibération, vous voyez, je l'espère, que ce que vous demandez est soit déjà fait, soit en cours. Par ailleurs, vous n'avez pas souhaité présenter votre vœu en 4e Commission, alors que vous étiez là et que j'y étais aussi. J'aurais pu d'ores et déjà vous apporter quelques réponses, mais vous avez souhaité venir instrumentaliser ces débats en séance. Enfin, je dois aussi vous dire que, à ma connaissance, il n'y a pas eu non plus de demande de bilan en 4e Commission. Je me tiens bien sûr à disposition et je vous invite encore une fois à ne pas instrumentaliser ces débats.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE, pour l'ensemble de ces explications.

Le vœu n° 47 du groupe Changer Paris est maintenu, j'imagine, Madame JACQUEMONT ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Oui.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il est maintenu.

Je mets donc aux voix cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Très bien, le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le projet de délibération DASES 31.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DASES 31).

2021 DASES 83 - DASCO-DDCT-DFPE-DJS - Subventions (1.332.300 euros), avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions avec 4 associations.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 83 - DASCO-DDCT-DFPE-DJS. Il s'agit de l'attribution de subventions et d'avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et de conventions avec quatre associations.

La parole est à M. Jérôme LORIAU, pour le groupe Changer Paris. Vous avez cinq minutes.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, quelques mots pour saisir l'opportunité, à l'occasion de ce projet de délibération, de souligner toute la réalité du territoire qu'est le 15e arrondissement, mais aussi bien sûr de souligner l'action indispensable des associations que nous évoquons aujourd'hui.

L'injustice, qu'il faudra un jour corriger et nous le demandons sans cesse, de ne pas avoir dans le 15e arrondissement de quartiers identifiés "politique de la ville", prive l'arrondissement et ses habitants de nombreux dispositifs de soutien, mais surtout ne reflète pas la réalité des quartiers qui composent l'arrondissement.

Nous évoquons ici trois quartiers différents : les Frères-Voisin, Necker-Falguière, Beaugrenelle. Chacun, pour des raisons propres, fait l'objet depuis de nombreuses années d'une attention extrêmement soutenue. Ici, un quartier de Paris extra-muros ; là, un urbanisme sur dalle ; là encore, une surdensification de logements sociaux. Il ne se passe pas une longue période sans que l'un ou l'autre ne voie s'exacerber des tensions, des conflits, parfois des rixes violentes, là où tous les ingrédients ont été rassemblés pour créer des conditions de vie dégradées. Malheureusement, très récemment encore, des événements dramatiques sont venus nous rappeler à cette réalité : densité de population renforcée, ensembles sociaux peuplés sans réelle politique réfléchie de mixité, logements dégradés, laissés à l'abandon par des bailleurs sociaux défaillants. Alors, oui, nous ne cesserons de répéter que, dans le 15e aussi, il y a besoin de plus de services de proximité, de plus de services municipaux pour aider là où la collectivité elle-même a créé, au fil des ans, un creuset de tensions.

Dans ces quartiers, il y a néanmoins - il y a heureusement, dirais-je - des acteurs du bien vivre-ensemble, des constructeurs du "bien vivre" tout court. Je ne vais pas faire le catalogue des actions menées par "Animômes de Beaugrenelle", par "Ensemble aux Frères-Voisin", par "Espace de partage, éducatif et environnemental du quartier Necker-Falguière", et j'y associe bien sûr toutes les autres associations parisiennes faisant l'objet de cette subvention. Non, il ne s'agit pas d'un catalogue, mais juste de souligner tous les fondamentaux de leurs actions qui sont autant de socles pour maintenir le lien social et le vivre-ensemble. En organisant le soutien scolaire, en étant des acteurs dynamiques du dispositif "Ville, Vie, Vacances", en proposant une écoute, un accueil, un accompagnement personnalisé, administratif, juridique, ils accomplissent cette prévention primaire de l'exclusion tellement plus efficace que lorsqu'il s'agit de réinsérer un jeune ou moins jeune en rupture avec le collectif. Plus important encore peut-être, ils agissent en étroite connaissance et en totale coopération avec les autres acteurs locaux pour apporter le soutien le plus pertinent au quartier où ils sont implantés et à ses habitants.

Alors, quand la cohésion d'un quartier, d'une population est en jeu, je crois que tous les moyens doivent être mis pour soutenir fortement les acteurs impliqués et le 1,3 million d'euros pour 17 associations n'est pas de trop pour les enjeux et actions menées.

Je le répète en guise de conclusion : lorsque la prévention primaire est absente ou échoue, on ne parle plus de la même échelle de coût - humain, d'abord, pour notre société, et c'est le plus important. Mais, quand il s'agit de financer la prévention spécialisée ou la réfection de quartiers dégradés, nous ne sommes plus du tout dans le même ordre de grandeur.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jérôme LORIAU.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, nous sommes fiers de vous soumettre ce projet de délibération visant à soutenir les espaces de proximité et les associations d'animation de la vie sociale œuvrant sur l'ensemble du territoire parisien. Ce sont au total 17 associations pour lesquelles nous renouvelons nos financements sur l'année 2021 à la hauteur, cela vient d'être dit, de 1,3 million d'euros. Je ne vais pas citer tous leurs noms mais, honnêtement, ce sont des associations qui ont effectivement des implantations locales hyper précieuses à la fois pour les habitants, mais aussi pour les partenaires et, évidemment, pour les élus que nous sommes.

Toutes ces associations interviennent au plus près de celles et ceux ayant besoin d'un temps d'accompagnement, d'information, de pause, de partage ou de divertissement. Ces structures permettent la rencontre, au sens large du terme, entre celles et ceux qui peuvent être les plus éloignés des dispositifs habituels et celles et ceux qui ont envie de s'impliquer dans leur vie de quartier. Les espaces animés par des associations ont permis d'accueillir plus de 8.000 enfants, adolescents et adultes en 2019.

Le public est donc très large mais, dans le même temps, les besoins de chacune et de chacun sont étudiés et pris en compte par des actions ciblées. Une grande partie des actions est orientée vers les jeunes. La prise en charge est tout d'abord scolaire avec un travail solide de prévention du décrochage scolaire et de déscolarisation : 1.000 enfants ont ainsi bénéficié d'un suivi personnalisé en 2019. L'objectif est aussi de rendre accessible l'art, le sport, en organisant des sorties, des animations, des ateliers. Ces activités encouragent les enfants à créer, à s'exprimer, que ce soit par la musique, le théâtre ou l'écriture. Enfin, l'accent est mis sur la promotion de la citoyenneté et la solidarité par des projets collectifs qui invitent les enfants à l'entraide. Ces 17 associations sont précieuses pour garantir à ces jeunes un accompagnement complet qui touche à tous les aspects du développement de l'enfant : le scolaire, l'artistique, le sportif, le citoyen.

Ces espaces de proximité sont aussi essentiels pour favoriser le lien entre les familles et entre les générations. Ce sont des lieux de partage et d'échange, des lieux de ressources où chacune et chacun peut s'informer et trouver de l'aide.

Les associations en question jouent un rôle important pour la réinsertion et l'accès aux droits avec des permanences juridiques et administratives, des ateliers sociolinguistiques ou de recherche d'emploi. Il est indispensable que la Ville de Paris maintienne son soutien à ces associations qui permettent de soulager des publics éloignés qui, souvent, n'ont pas le temps ou les moyens de bénéficier de tels services ou de tels loisirs, y compris en dehors des quartiers prioritaires. Ce soutien rejoint notre travail de maillage des dispositifs soutenus par la Ville de Paris. Il va donc de pair avec la territorialisation de l'action sociale et plus généralement avec l'engagement de la Maire pour cette mandature, celui de la ville du quart d'heure qui cherche à rendre accessible à toutes et à tous des services et des équipements essentiels.

Enfin, ces espaces sont des lieux d'engagement. Je salue ainsi l'ensemble des bénévoles et des salariés engagés dans ces actions, et plus particulièrement celles et ceux mobilisés au cours de la crise sanitaire, pour répondre à l'urgence et porter haut et fort le principe de solidarité.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DASES 83 - DASCO-DDCT-DFPE-DJS.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 83 - DASCO-DDCT-DFPE-DJS).

2021 DASES 85 - Prorogation de la convention avec Pôle Emploi et la Ville de Paris, pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 85. Il s'agit de la prorogation de la convention avec Pôle Emploi et la Ville de Paris pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.

La parole est à Mme Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci.

Chers collègues, notre action initiée fin 2018 avec Pôle Emploi pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de demandeurs confrontés à des difficultés mérite d'être saluée et soulignée. Nous nous réjouissons aujourd'hui, par ce projet de délibération, de la prorogation de la convention pour couvrir une période marquée par les conséquences de la crise sanitaire, particulièrement dans le domaine de l'emploi, de l'accès et du retour à l'emploi.

La nature de cet accompagnement est à souligner car c'est un travail conjoint des services de l'Etat et de la Ville essentiel pour venir en aide à des publics qui rencontrent des difficultés d'ordre social et professionnel. C'est un accompagnement de très grande qualité et qui est, en plus, le fruit d'un travail collectif dans les établissements de la Ville, notamment des espaces parisiens pour l'insertion, et un travail pluridisciplinaire avec plusieurs travailleurs sociaux et des professionnels pour accompagner à ce retour à l'emploi.

Il nous faut rappeler le contexte social et économique de ces derniers mois, celui de l'absence d'offres d'emploi - ou alors de manière très secouée, très irrégulière - pendant de nombreux mois, qui fragilise la situation de nombreux habitants de notre ville.

Si les perspectives d'avenir ne permettent pas encore d'entrevoir tout à fait une reprise, et dès lors que la situation d'avant-crise justifiait les moyens que nous avons choisi d'y consacrer, il faut maintenir ce dispositif et prolonger cet accompagnement en y consacrant les moyens à la hauteur des enjeux et besoins de la période.

C'est pourquoi notre groupe "Génération.s" avait voulu souligner ce projet de délibération pour dire qu'il ne faut que ni l'un ni l'autre - ni l'Etat ni la Ville - ne se désengage à l'avenir.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Carine PETIT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame PETIT, pour votre intervention qui permet de mettre en lumière le précieux travail entre la Ville de Paris et Pôle Emploi.

Il est en effet important de rappeler le travail conjoint accompli ces dernières années. La convention entre la Ville de Paris et Pôle Emploi est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. Nous travaillons à une nouvelle convention dans les prochains mois concernant la prise en charge de l'accompagnement global, dont 70 % des bénéficiaires sont au R.S.A.

Face aux difficultés rencontrées ces derniers mois par les personnes accompagnées, ce dispositif a été particulièrement précieux. Au regard de l'évolution des profils et des problématiques sociales et professionnelles qui se sont révélées au fur et à mesure de la crise, les services de l'Etat et de la Ville ont su assurer une prise en charge conjointe des besoins en adaptant constamment l'accompagnement des Parisiennes et des Parisiens et en impliquant les travailleurs sociaux parisiens et les agents de Pôle Emploi.

Des groupes de travail réguliers ont été mis en place pour s'assurer du respect des objectifs que nous nous étions fixés lors de la précédente convention, ainsi que pour offrir une qualité de service plus satisfaisante au plus près des besoins des Parisiens en difficulté.

Etant donné la complexité de certaines situations et le cumul des difficultés, il est nécessaire de mettre en place une prise en charge des besoins sociaux et professionnels des demandeurs d'emploi par un conseiller Pôle Emploi et un professionnel du travail social de la Ville de Paris.

Ce sont 8.000 demandeuses et demandeurs d'emploi qui ont pu bénéficier de cet accompagnement global en 2018, en 2019 et en 2020. Qualitativement, les résultats sont très satisfaisants puisque près de la moitié des personnes accompagnées sont retournées vers l'emploi, vers une formation ou vers la création d'une entreprise.

Je souhaite profiter de cette intervention pour remercier l'ensemble des agentes et des agents qui agissent au quotidien auprès de ces publics qui rencontrent des difficultés très variées. Leur expertise et leur travail d'équipe assuré dans nos espaces parisiens d'insertion - les E.P.I. - permettent aux personnes d'être accueillies par l'interlocuteur adéquat à chacune de ces situations. J'ai une pensée particulière pour les équipes de l'E.P.I. Flandre dans le 19e arrondissement, que je salue tout particulièrement.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération DASES 85 qui rappelle cette action conjointe et déterminante pour le retour à l'emploi de nombreuses Parisiennes et Parisiens qu'il est nécessaire de poursuivre.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DASES 85.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Très bien, le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 85).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'accès au Fonds de Solidarité de Logement et aux droits des locataires.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés et nous commençons par le vœu référencé n° 48, vœu qui est relatif à l'accès au fonds de solidarité logement et aux droits des locataires.

La parole est à notre président de la 4e Commission, M. Gauthier CARON-THIBAUT, il est en Salle des fêtes, je crois.

Allez-y, Gauthier.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous allons voter en 5e Commission, dans le courant de la journée, plusieurs vœux relatifs aux expulsions locatives dont la trêve a pris fin le 30 mai dernier.

Nous avons bien sûr salué cette décision, mais n'oublions pas que les expulsions ont tout de même été prononcées et que, malheureusement, elles auront lieu. N'oublions pas que nous allons vivre maintenant les seconds effets sociaux de la crise sanitaire issus des chutes brutales de ressources et de leurs effets en matière d'impayés de loyer. Même si les remontées de terrain nous permettent de croire que les foyers impactés font tout pour payer leur loyer au détriment d'autres postes budgétaires, il n'est pas à craindre un impayé, un seul, et ainsi la possibilité pour le propriétaire d'obtenir devant la justice l'activation de la clause résolutoire du bail.

Heureusement, il existe des outils de prévention, notamment le fonds de solidarité logement qui permet, sous certaines conditions, d'apurer les dettes d'un locataire qui s'engagerait sur les voies d'une reprise du paiement du loyer. Ce fonds, nous l'avons abondé de manière exceptionnelle de 5 millions d'euros cette année et nous en avons élargi le champ des bénéficiaires aux locataires des logements temporaires. Cependant, plusieurs structures sociales font remonter des problématiques persistantes qui empêchent certaines situations d'être éligibles au F.S.L., et ce pour plusieurs raisons : ressources précédentes trop élevées, accord du bailleur demandé sous diverses formes, conditions d'occupation, niveau du taux d'effort... De même, encore trop peu de personnes potentiellement éligibles ne savent pas qu'elles peuvent saisir elles-mêmes le fonds.

Aussi, notre vœu demande qu'une réflexion avec les partenaires du fonds soit lancée pour permettre de lancer, même de manière conjoncturelle, des aménagements du F.S.L. afin d'éviter qu'une crise des expulsions ne fasse suite à la crise sanitaire en augmentant le nombre de bénéficiaires potentiels. De même, pour pallier ce manque de connaissance des locataires de leurs droits, nous demandons aussi que soient engagés les travaux pour la mise en place d'un schéma directeur d'accès aux droits en lien avec les associations volontaires officiant dans ce champ.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Gauthier CARON-THIBAUT, cher président, chers collègues, vous l'avez très justement exposé, la crise sociale induite par la pandémie du Covid-19 a contribué à fragiliser la situation de nombreuses Parisiennes et Parisiens, faisant basculer certaines et certains dans des situations de précarité.

La Ville mène, avec l'ensemble de ses partenaires, une politique ambitieuse qui s'incarne notamment dans la charte parisienne de prévention des expulsions locatives. Cet engagement, dont la grande majorité des actions sont en cours de réalisation ou ont été réalisées, a permis une baisse significative du nombre d'expulsions, contrairement à la tendance nationale.

Dans ce cadre, le fonds de solidarité logement, F.S.L., soutenu à plus de 80 % par la Ville de Paris, se révèle être un outil efficace et constitue un filet de sécurité pour chacune et chacun rencontrant des difficultés, qu'ils soient logés dans le parc privé ou dans le parc social. Cette aide ponctuelle est précieuse, en particulier dans des contextes d'incertitude tels que nous avons pu les connaître ces derniers mois. En effet, elle octroie un soutien financier pour le maintien ou l'accès dans le logement ou pour le paiement de factures.

Au début de l'année, nous avons décidé, au sein du Conseil, de renforcer notre soutien du dispositif en augmentant le budget du F.S.L. et en l'élargissant aux résidents des logements temporaires. Dans les prochains mois, en lien avec mon collègue Ian BROSSAT que je salue, nous allons poursuivre les efforts engagés en facilitant l'accès au F.S.L. Habitat, en améliorant notre communication sur le dispositif auprès des Parisiennes et des Parisiens, notamment ceux qui sont logés dans le parc privé, et des professionnels pour lutter contre le non-recours aux droits.

Votre vœu va dans ce sens. J'émetts donc un avis favorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

Ce que vient de dire ma collègue est très important. A Paris, depuis 10 ans, -30 % d'expulsions locatives ; à l'échelle nationale, +40 % d'expulsions locatives. C'est donc quand même que le travail que nous menons à Paris sert à quelque chose !

Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste de Paris, voulait intervenir pour une explication de vote.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Oui, le groupe Ecologiste de Paris tenait à s'exprimer sur ce vœu, et nous en remercions M. CARON-THIBAUT, mon collègue.

Effectivement, le F.S.L. mérite d'être mieux connu. Malheureusement, il y a encore du non-recours au F.S.L. Surtout, on sait aujourd'hui que le risque pour une personne qui tombe à la rue de basculer, derrière, dans un cercle vicieux de désocialisation, d'isolement, de perte d'estime de soi, et même de forts risques d'addiction et de problèmes psychiques, fait qu'il faut intervenir en amont. C'est ce que permet le F.S.L. Malheureusement, depuis la reprise des expulsions, avant-hier, il y a un risque, avec la crise, qu'énormément de monde se retrouve malgré tout à la rue.

L'effort en faveur du F.S.L. doit donc être important et nous sommes ravis que le groupe dans son ensemble, l'Exécutif, et Mme Léa FILOCHE en particulier, puissent permettre de contribuer à faire que ce F.S.L. soit plus important chaque année. Nous en avons besoin. Les Parisiennes et les Parisiens ont besoin de cette action de la Ville.

Nous espérons évidemment aussi que, au global, tous les contributeurs puissent abonder le F.S.L. au niveau exigé. Malheureusement, j'ai peur que ce soit encore insuffisant cette année, mais merci beaucoup pour ce travail.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix la proposition de vœu référencée n° 48 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis, vous l'avez compris, favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 190).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'interdiction des distributions alimentaires dans les 10e et 19e arrondissements.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'encadrement des distributions alimentaires.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux référencés n° 49 et n° 50 relatifs à l'interdiction des distributions alimentaires.

La parole est, en premier lieu, au groupe Communiste et Citoyen. Sur ma feuille, il est écrit Nicolas BONNET-OULALDJ, je ne le vois pas...

C'est vous, Camille NAGET ?

Allez-y.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je me désolé vraiment réellement sincèrement que nous ayons à discuter de vœux comme celui-là dans notre Conseil.

En pleine pandémie, alors que les besoins d'aide alimentaire ont explosé, la Préfecture a interdit des distributions alimentaires et d'hygiène dans un large périmètre autour de Stalingrad et de Jaurès dans les 10e et 19e arrondissements.

C'est terrible ! Quel signal envoie-t-on à la population ? Quel signal envoie-t-on aux plus précaires, à celles et ceux qui ont faim ? On peut s'émouvoir de toutes les manières que l'on veut, des files d'attente des jeunes qui attendent dans l'aide alimentaire, mais on ne peut pas interdire aux Parisiens et Parisiennes d'avoir accès à la nourriture.

M. le Préfet a annoncé hier que la situation n'avait pas vocation à devenir pérenne. Il vient pourtant de prolonger cet arrêté, privant donc des centaines d'habitantes et habitants de ces quartiers populaires en situation de grande précarité d'accès à un repas, mais aussi à des produits d'hygiène, de prévention des risques indispensables.

Je rappelle tout le travail mené par les associations, "La Chorba pour tous", mais aussi les services municipaux qui coordonnent ces distributions ; tout le travail mené par les élus, dans les arrondissements, mais aussi les élus et les adjoints parisiens pour coordonner, sécuriser, encadrer ces distributions alimentaires. Il serait faux de laisser croire que tout cela est laissé abandonné à l'anarchie et que personne ne s'occupe de rien. La criminalisation de la solidarité devient une fâcheuse habitude dans notre pays et ce n'est vraiment pas acceptable.

Nous nous associons aux demandes de Mme la Maire - à vos demandes, Léa FILOCHE - de suspension de ces arrêtés et souhaitons que ces demandes soient réitérées, et affirmons notre opposition à toute interdiction d'actions de solidarité envers les plus démunis.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, à présent.

Allez-y.

M. Rudolph GRANIER. - Sur le vœu n° 50, Monsieur le Maire ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Absolument !

M. Rudolph GRANIER. - Merci.

Dans la continuité, ma chère collègue Camille NAGET, de ce que vous venez de dire, je comprends qu'il n'y a aucune volonté de criminalisation de distributions alimentaires.

L'objet - et je ne défends pas du tout M. le Préfet de police de Paris - est par contre tout ce qui va permettre de créer des points de fixation de pauvreté, de misère, que vous organisez très bien. Je vais vous en reparler derrière. Il n'y a aucune envie, pour ceux qui apportent de l'aide aux Parisiens, de les empêcher d'agir. Ce n'est pas l'objet. Par contre, entretenir encore une fois des points de fixation de misère, ce n'est pas possible. Porte d'Aubervilliers, on voit très bien que tout ce qui va contribuer à salir l'endroit, à attirer des rats...

D'ailleurs, c'est quelque chose contre lequel nous devons, nous pouvons au moins être d'accord. Je ne remettrai jamais en cause la solidarité qui est à mener à des personnes qui en ont besoin. A ce titre, sur la distribution alimentaire, en avril 2019, quand M. le premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE à l'époque s'occupait de dossiers "chiantissimes", chronophages et sans visibilité médiatique, il avait aussi instauré une charte de distribution alimentaire. Où est cette charte ? Quel en est le contenu ? Qui l'a signé ?

Madame Léa FILOCHE, souffrez que, en tant qu'opposition, nous vous demandions clairement des explications sur votre politique, les conséquences et le suivi que vous en opérez. C'est notre boulot d'opposition. Vous êtes en responsabilité, vous êtes majoritaires ; vous devez nous répondre, même si cela vous irrite souvent, comme nous pouvons le constater.

Nous demandons, sur les distributions alimentaires, et j'en terminerai par-là, Monsieur le Maire, d'avoir un point précis de ce qui est fait. Par là même, pour les distributions alimentaires sauvages - je parle de celles-ci, je ne parle pas d'autre chose, chère collègue -, nous demandons que cet arrêté renouvelé lundi par le Préfet de police soit étendu au secteur du côté des Jardins d'Eole, au secteur du quartier de la porte de la Chapelle et de la porte d'Aubervilliers.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous les deux, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Il n'y aura pas de synthèse possible, je crois, sur ce coup-là.

Merci beaucoup, Madame NAGET et Monsieur GRANIER. Chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur la question de l'autorisation et l'organisation des distributions alimentaires sur l'espace public parisien hier, lors des questions d'actualité. Les troubles à l'ordre public autour de la place de la Bataille-de-Stalingrad nous préoccupent et nous concernent toutes et tous - élus, riverains, bénévoles, bénéficiaire de l'aide alimentaire.

J'exprimais hier l'incompréhension de l'Exécutif parisien face à la décision de prendre un arrêté interdisant la distribution de produits à titre gratuit comme des repas chauds...

Excusez-moi, c'est un peu... Je suis désolée, il y a trop de bruit !

J'exprimais hier l'incompréhension de l'Exécutif parisien face à la décision de prendre un arrêté interdisant la distribution de produits à titre gratuit comme des repas chauds pour résoudre les problèmes d'insécurité de la place de la Bataille-de-Stalingrad. Les dispositifs de solidarité ne sont pas responsables de l'occupation indue de l'espace public et répondent à des besoins de plus en plus importants.

Je profite de mon intervention pour également répondre à votre vœu, Monsieur GRANIER : ne tombons pas dans un faux débat sécuritaire et passionné qui invite à toujours plus d'interdictions quand il faut au contraire davantage d'occupations positives de l'espace public, quand il faut davantage venir prévenir et accompagner. C'est sur cette question que l'Exécutif municipal est mobilisé. Nous ne devons pas fragiliser l'engagement et la mobilisation d'associations, de collectifs citoyens, de bénévoles venant en aide aux plus démunis - des partenaires à qui nous avons beaucoup demandé depuis un an.

Je vous rappelle également que la Ville de Paris a publié, il y a deux ans, un guide des distributions alimentaires. Il se trouve sur "Paris.fr", Monsieur GRANIER. Toutes les associations sont tenues de le respecter. Les directeurs sociaux de territoire, la DPSP, l'UASA, en allant régulièrement vers ces acteurs de l'aide alimentaire, rappellent les bonnes conditions de distribution de rue. Je vous rappelle aussi que nous avons produit un effort considérable pour coordonner, encadrer, faciliter le déroulé des distributions alimentaires : nous coordonnons aujourd'hui 80 points de distribution alimentaire répartis sur l'entièreté du territoire parisien.

Depuis septembre 2020, le Ministre de l'Intérieur est à l'initiative d'interdictions de distributions alimentaires à Calais. Depuis trois semaines maintenant, de telles interdictions ont cours à Stalingrad. Aujourd'hui, il y a des demandes pour étendre ces restrictions ailleurs à Paris. Ne laissons pas l'interdiction des distributions alimentaires se normaliser ! A l'inverse, réaffirmons leur caractère essentiel et encourageons-les.

C'est pourquoi j'émet un avis favorable au vœu du groupe Communiste, sous quelques réserves d'amendement. En conséquence, j'émet évidemment un avis défavorable au vœu du groupe Changer Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

La parole est maintenant à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Préfet de police s'est déjà exprimé hier sur le sens et l'objectif de cet arrêté temporaire. Je voudrais juste préciser que le périmètre n'est pas très large ; il est au contraire très restreint puisqu'il concerne la place Stalingrad et ses abords immédiats, donc les tout débuts de rue. Un travail a été fait pour recenser les distributions alimentaires, notamment celles qui étaient autorisées et notamment l'importante distribution qui a lieu au métro Jaurès et qui s'appelle "Chorba pour tous". Après un échange avec eux, ils ont accepté de se décaler de quelques dizaines de mètres pour continuer à travailler envers leur public. Je ne crois donc pas que cet arrêté ait pu avoir un impact trop pénalisant pour les personnes en besoin.

Il durera aussi longtemps que sera nécessaire l'opération ponctuelle en train d'être menée pour que les toxicomanes quittent la place Stalingrad. C'est donc une affaire de jours.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote. La première émane du groupe Changer Paris. C'est vous...

Si, vous avez le droit de faire une explication de vote. Pas sur le vœu de votre groupe, mais sur le vœu du groupe Communiste et Citoyen puisque vous êtes, par définition, favorable à votre propre vœu.

Mme Marie TOUBIANA. - Absolument.

Monsieur le Maire, chers collègues, le quartier de Stalingrad est devenu une zone de non-droit livrée aux dealers et aux consommateurs de crack. Des viols ont lieu en pleine rue. Le matin, les enfants doivent slalomer entre des toxicomanes ; la nuit, les habitants ne peuvent plus dormir car ils sont constamment réveillés par des hurlements sous leurs fenêtres. Ce quartier invivable est à présent surnommé "Stalincrack" ou "Zombieland" par les riverains excédés.

Les distributions alimentaires qui ont lieu dans le quartier engendrent des bagarres, de nombreuses nuisances et des risques pour la salubrité publique. Le premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE avait annoncé en 2019 la mise

en place d'une charte de distribution alimentaire, signée par les associations afin d'éviter des distributions anarchiques. Quel aveu d'échec quand on examine la situation deux ans plus tard !

Enfin, ces distributions alimentaires ont pour effet de maintenir les groupes de toxicomanes sur place, empêchant toute tentative de démantèlement de ce qui est devenu une immense salle de shoot à ciel ouvert. Ainsi, le Ministre de l'Intérieur déclare lui-même que les distributions alimentaires, qu'elles soient explicitement autorisées par la Ville de Paris ou tolérées, contribuent à la création d'un point de fixation.

Aussi, l'arrêté du Préfet de police interdisant les distributions alimentaires autour de la place de Stalingrad est plus que jamais nécessaire. Nous demandons même qu'il soit prolongé au-delà des quinze jours prévus et étendu plus largement aux quartiers du nord de Paris touchés par la consommation de crack.

Le groupe Changer Paris votera contre ce vœu qui demande la levée de l'arrêté du Préfet de police.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je suis saisi d'une deuxième explication de vote.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, la parole est à Fatoumata KONÉ.

Madame la Présidente, à vous. Vous avez le droit de faire une explication sur les deux, du coup.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, ce sera le cas, simplement pour préciser que des vœux ont été déposés sur la situation du crack à Stalingrad et Eole. Je vais me concentrer sur la question de la distribution alimentaire.

A travers ces deux vœux, on peut simplement voir deux visions différentes, complètement opposées, de la question de la solidarité. Cela pourrait prêter à sourire s'il ne s'agissait pas de la situation d'hommes, de femmes et d'enfants en grande précarité. Je veux préciser que ces distributions alimentaires, pour certains, sont les seuls repas chauds qu'ils peuvent avoir pour éviter de dormir le ventre vide.

Alors, je ne sais pas quelles sont vos propositions. Je vois dans votre vœu Changer Paris que vous vous plaignez de la malpropreté de ces quartiers suite aux distributions alimentaires. A la rigueur, vous pourriez proposer davantage de nettoyage à la suite de ces distributions alimentaires ; vous proposez de les supprimer. Qu'est-ce vous voulez ? Que ces personnes aillent voler pour manger ? C'est cela, votre solution ? Je ne comprends pas ! Vraiment, c'est un amalgame !

Le Préfet de police hier nous disait qu'il estimait en fait que ces distributions alimentaires étaient des points de fixation des toxicomanes à Stalingrad. Je pense que c'est vraiment mal connaître le problème et le prendre dans le mauvais sens. J'ai envie de dire : "Aux mauvais maux, les mauvais remèdes", et c'est ce qui est en train de se passer. C'est vraiment dommage. C'est un mauvais signal envoyé à la population et surtout aux associations qui œuvrent tous les jours dans notre ville pour pouvoir aider ces personnes en grande précarité. Nous espérons que le Préfet retrouvera la raison et lèvera cette interdiction que nous regrettons vraiment fermement.

Simplement, je vais vous le dire, c'est très simple : nous sommes favorables au vœu des Communistes ; défavorables, et nous regrettons la position du groupe Changer Paris.

J'estime que, en tant que citoyenne, déjà, c'est regrettable ; en tant que responsable politique, qu'il faudrait réellement se poser la question sur cette précarité et comment venir en aide à la précarité dans notre ville plutôt que de faire des propositions aussi regrettables et dommageables.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je mets donc aux voix les deux vœux.

D'abord, je mets aux voix la proposition vœu référencée n° 49 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, telle qu'amendée par Léa FILOCHE.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 191).

Maintenant, je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 50 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DASES 79 - DAC - Subventions (103.000 euros) à 14 associations et avenants à 3 conventions, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 79. Il s'agit de l'attribution de subventions à hauteur de 103.000 euros à 14 associations et d'avenants à trois conventions, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

La parole est en premier lieu à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour cinq minutes de temps de parole.

Je vous vois, allez-y.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, la culture n'est pas seulement un vecteur d'émancipation. C'est aussi un puissant outil en faveur de l'inclusion.

A l'heure où le Mois parisien du Handicap s'ouvre, je souhaite mettre la lumière sur ce projet de délibération afin que le mouvement global de l'inclusion par la culture fasse des émules.

L'établissement "Paris Musées", qui compte notamment le Petit-Palais dans le 8e arrondissement, est un partenaire de premier plan pour rendre la culture accessible à toutes les formes de handicap, pas seulement physique, mais aussi sensoriel ou cognitif, notamment avec les documents en FALC - "Facile à Lire et à Comprendre" - accompagnés de pictogrammes, sans oublier les boucles à induction magnétique pour les personnes malentendantes.

La période que nous espérons clore par la réouverture des établissements culturels a montré une nouvelle fois que la culture tenait une place importante dans nos habitudes de vie. Imaginons alors un seul instant la vie de ceux qui ne peuvent y avoir accès en raison d'un handicap.

La crise fragilise les établissements culturels qui peuvent douter de la pertinence de lancer des projets d'élargissement de leur accessibilité. Avec les élus du 8e, il nous semble que la Ville de Paris pourrait les soutenir, notamment pour l'organisation de projets en s'appuyant sur les expériences réussies de ses propres musées. C'est une réflexion que je livre, alors que le prochain programme parisien d'accessibilité est en cours d'élaboration.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Monsieur le Président, tout d'abord, je vais vous demander la permission de pouvoir brièvement abaisser mon masque afin que les personnes sourdes et malentendantes puissent décrypter mes propos.

Merci.

Monsieur le Maire, Madame la conseillère de Paris, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, mes chers collègues, je vous remercie pour cette intervention qui met en lumière l'engagement du secteur culturel parisien quand il s'agit d'ouverture à tous les publics sans exception, y compris aux personnes en situation de handicap et quel que soit, comme vous l'avez souligné, ce type de handicap, qu'il soit moteur, sensoriel ou cognitif.

Je souscris évidemment à l'idée que nous ayons des retours d'expérience de ces personnes sur les dispositifs qui leur sont proposés.

Je tiens également à souligner qu'une offre "ad hoc" se développe de plus en plus, que ce soit le théâtre en langue des signes française, des concerts accessibles ou des visites adaptées à Paris par l'initiative de nombreuses associations que nous nous efforçons de soutenir.

Je voudrais d'ailleurs souligner et me réjouir de l'intérêt de mes collègues Carine ROLLAND et Karen TAÏEB pour ces questions de l'accès à la culture et au patrimoine, et de la pratique culturelle.

Je vous invite également, puisque l'occasion m'en est donnée, de prendre connaissance du programme du Mois parisien du Handicap 2021 sur le site "Que faire à Paris ?" afin que vous puissiez constater la variété et la vitalité de cette offre.

En ce qui concerne le projet de délibération dont nous parlons, il s'agit donc de 14 associations qui représentent un large panel d'activités culturelles à destination des personnes en situation de handicap et des acteurs multi-arts, comme "Personimages" ou "Turbulences !", des actions qui visent les secteurs du cinéma, de la danse, du spectacle vivant, du livre et de la lecture. Au total, ce sont une trentaine d'actions culturelles et d'offres qui sont soutenues dans le cadre de la stratégie "Handicap, inclusion, accessibilité universelle 2017-2021" que nous mettons en œuvre.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup Jacques GALVANI.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DASES 79 - DAC.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté dans une belle unanimité. (2021, DASES 79 - DAC).

2021 DASES 109 - DAC - Subventions (16.200 euros : DASES 9.500 euros ; DAC 6.700 euros) à 2 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 109. Il s'agit de l'attribution de subventions de 16.200 euros à deux associations pour leurs actions dans le cadre du Mois parisien du Handicap 2021.

La parole est à M. Hamidou SAMAKÉ. Vous avez cinq minutes.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci.

Mes chers collègues, le Mois parisien du Handicap, comme cela a été très bien rappelé par le président de la 4e Commission, Gauthier CARON-THIBAUT, est un rendez-vous annuel qui permet la mobilisation de toutes et de tous autour des questions relatives au handicap et à l'accessibilité.

Il est aussi l'occasion de valoriser l'action de plusieurs associations de soutien aux personnes en situation de handicap, telles que l'association "AD'REV" dont le spectacle musical met en valeur les performances de plusieurs jeunes en situation de handicap. Ce spectacle hors-norme réunit des participants en situation de handicap et valides.

Plus de 23 associations participent activement à la dynamique du Mois parisien du Handicap en développant des ateliers d'expression plastique, de couture, en valorisant les compétences créatives et culturelles des sourds et des malentendants pour une meilleure intégration dans la vie quotidienne.

Initié en 2009 par la Ville de Paris pour combattre les préjugés et accepter l'autre dans sa différence, le Mois parisien du Handicap se tient cette année, comme vous le savez, du 26 mai au 10 juillet. Cette douzième édition, lancée le 26 mai, est l'occasion de mieux faire connaître le handicap sur l'ensemble du territoire parisien. Au total, plus de 350 événements sur tout Paris à travers des activités, des événements festifs, des concerts, des conférences, des débats, des animations de tout bord, mais aussi de "meet-up" ou encore d'initiation au braille et à la langue des signes française. Véritables espaces de rencontre, l'art, le sport ou encore les loisirs seront omniprésents grâce à des événements participatifs et accessibles, organisés avec l'appui de nombreux partenaires institutionnels : les mairies d'arrondissement, les musées, les gymnases, les médiathèques et bibliothèques, les associations, la M.D.P.H. 75 et les conseils locaux de handicap.

Des moments d'une telle ampleur sont très importants car ils permettent de sensibiliser tous les Parisiens et toutes les Parisiennes sur le handicap.

Je vous invite donc toutes et tous à venir et à participer à ces événements, ou encore à la Nuit du Handicap, installée sur l'esplanade des Invalides le samedi 12 juin de 14 heures à 23 heures, ou encore le grand bal inclusif, cohésif, solidaire, festif et participatif dans le 19e arrondissement, sur le bassin de la Villette, au cœur de Paris-Plages, le samedi 10 juillet.

Je tiens à féliciter Jacques GALVANI pour cette douzième édition du Mois parisien du Handicap et à remercier les acteurs locaux mobilisés, qui font de ce mois du handicap un rendez-vous important de la vie parisienne.

Je vous remercie.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SAMAKÉ.

Pour vous répondre, la parole est à M. GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Madame la Maire, Monsieur le conseiller de Paris, cher Hamidou SAMAKÉ, je vous remercie vraiment pour votre intervention qui met en lumière cette douzième édition du Mois parisien du Handicap, qui a débuté le 26 mai dernier. Elle marque effectivement la reprise, après une année d'interruption, de ce moment qui rythme l'actualité parisienne depuis plus de dix ans.

Le Mois parisien du Handicap permet avant tout de parler du handicap avec les personnes concernées. A travers plus de 120 événements, il sera l'occasion d'avoir un moment de fête et de meilleure visibilité de l'ensemble

des acteurs du handicap à Paris, que ce soient les associations, les établissements médico-sociaux, les administrateurs et, bien sûr, les personnes concernées.

C'est aussi un moment de réflexion et de travail sur les multiples problématiques causées par le handicap et ses corollaires : l'accessibilité universelle et l'inclusion. Il sera notamment marqué par un colloque que nous organisons le 16 juin 2021 autour des thèmes de la pratique sportive, de la culture, de l'innovation et de l'insertion économique et sociale des personnes en situation de handicap.

En deux mots, en ce qui concerne le projet de délibération dont nous parlons, le DASES 109 vise à subventionner deux associations. La première - "Les couleurs du pont de Flandre" - encourage des relations de meilleures connaissances mutuelles et d'entraide entre habitants de toutes générations et valorise la créativité. Elle propose un défilé inclusif qui se tiendra cette année le 5 juin ; il s'intitulera "Au fil du temps" et aura lieu sur les quais de Marne, le long du canal de l'Ourcq, dans le 19e arrondissement.

La deuxième association - "AD'REV" - organise, comme vous l'avez mentionné, Monsieur le conseiller, le "Bal arrangé" qui est, en fait, plus qu'un bal. Il est aussi l'occasion de développer, via des ateliers préparatoires, la pratique artistique avec des établissements médico-sociaux partenaires dans différents arrondissements de Paris Centre, du 11e, du 12e, du 14e, du 15e, du 17e, du 18e, du 19e et du 20e. L'association crée des passerelles entre les différents établissements médico-sociaux partenaires et propose des ateliers croisés autour de la pratique culturelle.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DASES 109 - DAC.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 109 - DAC).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la création d'une commission pour l'accessibilité au niveau du 14e.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais des vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 51 est relatif à la création d'une commission pour l'accessibilité dans le 14e.

La parole est à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Madame la Maire, chers collègues, le Conseil de Paris adoptait le 4 février dernier, à l'unanimité, un vœu tendant à relancer le fonctionnement de la commission communale pour l'accessibilité, preuve que cette préoccupation est partagée par tous. Il s'agit là d'une nécessité et de l'application de la loi du 11 février 2005.

Cependant, bien qu'elle soit obligatoire dans les communes de 5.000 habitants et plus, cette commission unique n'apparaît pas adaptée pour une métropole de plusieurs millions d'habitants comme Paris. Une structure parisienne pourrait donc être alimentée par des structures d'arrondissement.

Même si la volonté de chacun est de faire avancer les problématiques, la lourdeur de la commission parisienne - 170 membres - et le fait qu'elle soit unique l'empêchent aujourd'hui et l'empêcheront demain, malheureusement, de remplir efficacement sa mission d'être au plus près des problèmes et des besoins en matière d'accessibilité tout handicap pour exercer le suivi et la mise en œuvre de ses objectifs légaux.

Chers collègues, le droit à l'expérimentation existe. Depuis le Conseil de Paris de mai 2015, le 14e arrondissement porte la possibilité d'être un observatoire-pilote pour un nouveau dispositif budgétaire, et cette proposition a été largement adoptée. Le 14e arrondissement, qui a été l'un des premiers à se doter en 2015 d'un comité local du handicap, s'honorerait d'être pilote pour mener l'expérimentation d'une commission pour l'accessibilité au niveau local, adaptée à un périmètre plus restreint, mais où vivent tout de même plus de 140.000 personnes.

Cette commission d'arrondissement pour l'accessibilité, dont l'intitulé exact reste à définir, munie des mêmes compétences que la C.C.A., ainsi que des moyens nécessaires, serait plus à même de mener à bien sa tâche de recensement de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports, ainsi que l'offre de logements accessibles, et enfin de constituer un rapport qui pourrait être présenté en Conseil d'arrondissement. Grâce à une plus grande proximité et une meilleure connaissance du terrain, notre commission pourrait répertorier les bonnes pratiques avec, par exemple, un rôle consultatif confié au C.L.H. Ce fonctionnement pourrait ensuite être étendu aux autres arrondissements.

Nous savons que la question des moyens est sensible. Aussi, nous proposons de nous inspirer du modèle des conseils de quartier.

Pour terminer, je rappelle ici que nous sommes les porte-parole du C.L.H. 14, qui souhaite apporter cette contribution dans la perspective de la conférence sur la ville accessible qui aura lieu la semaine prochaine.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame TONOLLI.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues...

Si je peux demander un peu d'attention...

Merci, Madame la Maire. Merci, Madame la conseillère de Paris, chère Mélody TONOLLI, vous vous faites le relais d'une demande de création d'une commission communale d'accessibilité au niveau du 14e arrondissement de Paris et j'entends parfaitement votre volonté de porter dans cet hémicycle la parole du comité local du handicap de votre arrondissement. Je partage également votre souhait de voir le dossier de l'accessibilité des établissements recevant du public - gestionnaires publics ou privés confondus - traité au niveau local, au plus proche des Parisiennes et Parisiens.

J'ai échangé à ce propos avec Mme la Maire du 14e arrondissement, Carine PETIT. Vous devez savoir que votre vœu est en passe d'être satisfait puisque les services de la Ville de Paris travaillent d'ores et déjà à l'organisation d'une réunion de la commission communale d'accessibilité. Il est prévu que tous les C.L.H. de Paris y soient invités.

De ce fait, je vous propose de bien vouloir retirer votre vœu qui traduit, je le comprends, votre impatience. C'est une impatience que je partage.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant d'en venir au vote, nous sommes saisis de deux explications de vote du groupe Ecologiste de Paris et du groupe Changer Paris.

Nous en venons d'abord à l'intervention de Mme RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chère Mélody - encore bienvenue ! -, cher.e.s collègues, le groupe Ecologiste votera bien entendu pour ce vœu que nous avons soutenu dans le Conseil du 14e arrondissement et dont nous saluons la volonté d'innover et d'agir au plus près pour permettre à chacun et chacune d'évoluer et de s'épanouir dans la ville.

En cette journée de mobilisation des accompagnantes et accompagnants des élèves en situation de handicap, c'est aussi l'occasion de les remercier pour leur engagement sans faille. Ces A.E.S.H. sont des personnels indispensables à l'accueil des élèves aux besoins spécifiques. Elles et ils mériteraient bien plus de considération et une amélioration conséquente de leurs conditions de travail. Les Écologistes rejoignent pleinement leurs revendications.

Enfin, nous tenions à intervenir sur ce vœu spécifiquement pour saluer notre collègue, Geneviève LARDY WORINGER. Geneviève avait décidé de s'investir sur les dossiers liés au handicap et à la solidarité. Je sais que nous avons été nombreux et nombreuses à pouvoir ainsi découvrir ses qualités : la finesse de ses analyses, son écoute, sa résolution.

Au Conseil de Paris comme dans son arrondissement, elle a été une élue investie et exigeante. C'est cette même exigence qui a conduit Geneviève à présenter sa démission à la Maire de Paris, considérant qu'elle ne pourrait plus conduire son mandat avec l'énergie qu'elle jugeait nécessaire. Cette décision reflète parfaitement l'élue et la femme que Geneviève est.

Nous aurions beaucoup à gagner, les Parisiennes et Parisiens auraient beaucoup à gagner, si cette manière de faire et d'incarner le mandat était bien plus largement partagée. Nous adressons donc tous nos remerciements et toute notre affection à Geneviève que nous aurons beaucoup de plaisir à continuer de rencontrer et de croiser, et avec qui nous aurons beaucoup de joie à continuer à militer.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame RÉMY-LELEU.

Deuxième explication de vote : pour le groupe Changer Paris, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie.

Je voudrais d'abord dire que je m'associe aux propos de Mme RÉMY-LELEU. Nous lui souhaitons également un prompt rétablissement et sommes de tout cœur avec elle.

En ce qui concerne ce vœu, je me réjouis d'abord d'avoir été à l'initiative du fait que le conseil local du handicap dans le 14e puisse présenter des vœux au Conseil du 14e arrondissement, ce qui a permis la présentation de ce vœu très intéressant et que nous avons évidemment voté, comme tous les autres groupes politiques dans le 14e arrondissement. Je pense que ce serait une décision extrêmement pragmatique.

Monsieur l'adjoint, la réponse que vous nous apportez ne correspond pas à la demande effectuée par le C.L.H. et par le Conseil du 14e arrondissement. Nous avons besoin, en complément de cette commission communale qui se réunit vraiment fort peu souvent, d'une structure locale et, parce que le handicap est trop souvent invisible et la parole des personnes handicapées trop peu souvent entendue, nous avons besoin de structures locales permettant d'adapter au plus près du terrain et plus près des besoins des personnes.

Pour l'information de notre Assemblée, j'espère que le représentant de l'Exécutif ne m'en voudra pas, mais je voudrais souligner la nécessité de continuer à faire pression sur cette question de l'accessibilité. Paris accuse un retard immense. Si vous avez lu dans le détail le rapport financier sur le compte administratif que l'Assemblée vient d'adopter, je rappelle que 10 millions d'euros seulement ont été consacrés par la Ville de Paris aux dépenses de mise en accessibilité contre 12,8 en 2019, soit des dépenses en baisse, alors que le retard à combler est immense.

Vraiment, j'espère que les auteurs de ce vœu ne vont pas le retirer. Si c'était le cas, et si le Règlement nous le permet, nous le reprendrons. S'il est toujours là, nous voterons évidemment pour.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

Au vu des éléments apportés par M. GALVANI, Madame TONOLLI, le vœu est-il maintenu ?

Mme Mélody TONOLLI. - Nous souhaitons le maintenir.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix la proposition de vœu référencée n° 51 déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 192).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au stationnement des personnes en situation de handicap.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons aux vœux référencés n°s 52 et 52 bis relatifs au stationnement des personnes en situation de handicap.

La parole est à Hélène JACQUEMONT, pour le groupe Changer Paris.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis 2018, la Ville de Paris contrôle la mise en œuvre du paiement du stationnement de surface. Depuis le 8 mars 2021, les personnes en situation de handicap, qui apposent déjà la carte P.M.R. sur leur pare-brise, doivent disposer d'un ticket "Handi" en cours de validité. Ce ticket peut être activé de deux manières : soit via un référencement "Handi'stat" sans autre action de leur part après validation de ce référencement, soit en prenant un ticket virtuel gratuit, le tarif "Handi", que ce soit à travers l'application mobile, les horodateurs ou les serveurs locaux, dans le cas où elles n'ont pas disposé du référencement.

Cette mesure demeure largement inconnue, faute d'une communication suffisante. C'est ainsi que Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET et les élus du groupe Changer Paris demandent à la Ville de Paris de poursuivre la communication avec les partenaires : la maison départementale du handicap, les associations, les mairies d'arrondissement et les conseils locaux du handicap ; et demandent également que les prestataires, Streeteo et Moovia, communiquent systématiquement auprès des usagers parisiens sur l'évolution des règles de stationnement pour les personnes en situation de handicap.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame JACQUEMONT.

Pour répondre, je donne la parole à Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Madame la Maire, Madame la conseillère de Paris, Madame JACQUEMONT, chère Hélène JACQUEMONT, chers collègues, effectivement, depuis mars dernier, de nouvelles règles s'appliquent en matière de stationnement à Paris. Elles ont engendré des changements de façon générale, des changements qui

concernent aussi les personnes titulaires d'une carte donnant droit au stationnement gratuit. Je veux insister ici, car c'est fondamental : tout ce qui est fait ne doit pas remettre en cause ce droit.

Je partage donc avec vous, Madame la conseillère, et avec les élus de votre groupe, l'idée que ces nouvelles règles doivent être connues de toutes et tous. C'est pour ces raisons que, avec mon collègue David BELLARD, nous avons veillé à ce qu'une campagne d'information soit menée en amont, comme le rappelle le vœu bis que je présente au nom de l'Exécutif.

Pour rappel, des "flyers" explicatifs ont été apposés sur les pare-brise des véhicules garés dans les rues parisiennes dès lors qu'ils affichaient une de ces deux cartes que je viens d'évoquer. Des courriers spécifiques ont été adressés aux bénéficiaires parisiens de la carte "Mobilité inclusion, mention stationnement", ainsi qu'à nos partenaires associatifs. Le site "Paris.fr", tout comme celui de la maison départementale des personnes handicapées, la M.D.P.H. de Paris, sont également dotés de pages d'information spécifiques. En parallèle, j'ai fait adresser aux services de communication des M.D.P.H. franciliennes des éléments d'information. Enfin, j'ai personnellement appelé les présidentes et présidents des plus grandes fédérations nationales d'associations représentant les personnes handicapées, tel que "A.P.F.", "France Handicap" ou encore l'"U.N.A.P.E.I." pour les informer de ce dispositif, leur demander s'ils avaient des retours du terrain. Tous m'ont assuré de leur aide pour relayer les nouvelles règles en matière de stationnement auprès de leurs adhérents, et donc dans la France entière. Aucun n'a d'ailleurs marqué de panique ou de problématique spécifique forte sur cette question.

Par ailleurs, j'ai suivi les éléments chiffrés qui m'ont été transmis par les services de la Direction de la voirie et des déplacements. Ils montrent que ces actions portent leurs fruits : le nombre de véhicules référencés - 6.750 au 25 mai - et de prises du nouveau ticket "Handi" gratuit - plus de 40.000 par semaine - est en hausse constante, tandis que le nombre de recours au motif "gratuité permanente" connaît une baisse régulière. Enfin, je tiens à souligner que la grande majorité de ces recours sont instruits favorablement et de manière accélérée.

Le vœu que je porte au nom de l'Exécutif rappelle les mesures d'informations déjà mises en œuvre. Néanmoins, je reconnais qu'elles doivent être prolongées. C'est ce que nous ferons et c'est ce vœu que je vous propose, mes chers collègues, d'adopter.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez compris, en réponse au vœu n° 52, l'Exécutif a déposé le vœu n° 52 bis, présenté par M. GALVANI.

Par conséquent, le vœu n° 52 du groupe Changer Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Non, ce vœu ne sera pas retiré.

Est-ce que je peux donner une explication ?

Je comprends que des efforts ont été faits. Je comprends que les résultats sont en hausse et nous nous en réjouissons, mais je trouve trop facile de faire des vœux bis pour gommer une difficulté. La situation est trop complexe et difficile à vivre pour les usagers qui nous envoient encore des dizaines de mails au quotidien. Tous les maires d'arrondissement sont là pour témoigner que tous les moyens de la Ville de Paris ne sont pas mis en œuvre.

Nous maintenons donc notre vœu et nous demandons que les deux sociétés prestataires fassent une communication systématique, également, auprès des usagers parisiens sur l'évolution de ces règles de stationnement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Alors, je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 52 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le projet de vœu référencé n° 52 bis déposé par l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 193).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mobilisation et à la formation d'ambassadeurs de l'accessibilité.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 53 relatif à la mobilisation et à la formation d'ambassadeurs de l'accessibilité.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE, pour le groupe MoDem, Démocrates et Écologistes.

Ah ! C'est Mme LECOUTURIER ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Je vais la remplacer. Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, "nous nous battons pour que, en 2024, lorsque vous aurez des touristes en fauteuil roulant, on puisse les accueillir à la hauteur d'une nation comme la France." Cette phrase du directeur de l'"Association des paralysés de France", Alain ROCHON, nous rappelle que, en dépit d'un contexte budgétaire très contraint, les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sont une aubaine pour rendre la capitale accessible à 100 %. Rappelons que 7 % de la population parisienne est en situation de handicap, soit près de 154.000 personnes, et qu'environ 350.000 visiteurs en situation de handicap seront accueillis en 2024. L'enjeu est donc de taille.

Plusieurs millions d'euros ont déjà été consacrés pour la mise en accessibilité des presque 3.000 établissements recevant du public de la Ville. Toutefois, si l'accessibilité des E.R.P. est une obligation légale depuis 2015, nombre de commerces n'ont pas les moyens d'effectuer ces travaux, d'autant plus après cette année difficile. Or la Ville dispose de peu de marges de manœuvre et de leviers d'action pour accompagner et soutenir les établissements privés dans leurs travaux de mise aux normes.

C'est pourquoi nous proposons que la Ville de Paris recrute et forme des jeunes en service civique dont la mission sera de sensibiliser les commerçants au sujet et de les convaincre de rendre leur établissement accessible. A l'heure où les jeunes ont cruellement besoin d'expériences professionnalisantes pour intégrer un marché du travail contraint, ce dispositif des ambassadeurs de l'accessibilité pourrait avoir toute sa place dans la politique de Paris pour l'accueil et l'accessibilité des personnes handicapées. Comme le dit Sophie CLUZEL, la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, c'est un dispositif gagnant-gagnant. Quant au référent pour l'accessibilité des E.R.P. à Paris que nous proposons, poste qui serait créé par un redéploiement de ressources, il assurerait la coordination transversale à toutes les directions concernées.

D'autres villes l'ont déjà mis en œuvre : Metz et Rennes. Nous pouvons nous en inspirer.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame LECOUTURIER.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la conseillère de Paris, chers collègues, ce vœu me donne l'occasion de rappeler qu'une ville est pleinement accessible aux personnes handicapées quand ses équipements et ses commerces le sont aussi.

Je partage avec vous l'idée qu'il faut encourager les commerces, les hôtels et les autres équipements à faire des travaux ou encore à s'équiper pour entrer dans une démarche concrète de mise en accessibilité des établissements recevant du public. La perspective de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques en 2024, qui devra attirer près de 350.000 spectateurs à besoins particuliers, est un argument de plus qu'il faut utiliser pour les convaincre. Je sais que Pierre RABADAN partage pleinement cette opinion. C'est une des missions phares des ambassadeurs de l'accessibilité.

Je propose toutefois quelques amendements qui ne remettent pas en cause les objectifs de votre vœu. Il s'agit simplement de les préciser et d'en élargir la portée.

D'une part, pour rappeler qu'il appartient à la Ville de Paris de s'organiser pour suivre au mieux la mise en accessibilité de ses propres équipements recevant du public. La désignation d'un service référent me semble de bonne gestion. Je préfère toutefois supprimer la mention de la sécurité car elle relève des compétences de la Préfecture.

Je tiens ici plus largement à rappeler le travail de longue haleine mené par les services de la Ville de Paris sous l'égide du Secrétariat général sur le sujet, ainsi que la tenue d'un comité de pilotage trimestriel dédié au suivi des agendas d'accessibilité programmée. Je tiens également à souligner que les budgets consacrés par la Ville de Paris à l'accessibilité sont très largement supérieurs à ceux évoqués tout à l'heure par Mme CARRÈRE-GÉE. Ils sont de plusieurs dizaines de millions d'euros par an, donc c'était mensonger.

D'autre part, je veux profiter de l'occasion qui m'est donnée pour souligner l'ampleur du travail réalisé...

Je voudrais pouvoir terminer, Madame. Je ne vous ai pas interrompue.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - D'autre part, je veux profiter de l'occasion qui m'est donnée pour souligner l'ampleur du travail réalisé par ma collègue Anouch TORANIAN, avec la constitution et l'animation de la communauté des volontaires de Paris. Ce travail a été amorcé le 29 mai dernier avec le lancement des premières formations des volontaires à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, en partenariat avec "A.P.F." et "France Handicap". Ce dispositif viendra compléter les actions menées par les ambassadeurs de l'accessibilité parisiens.

Vous l'aurez compris, je donne pour l'Exécutif un avis favorable, sous réserve des amendements que je viens de développer.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Explication de vote demandée par le groupe Changer Paris. C'est Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS qui la présente.

Je vous en prie, allez-y.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, chers collègues, la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 représente une occasion unique d'accélérer le processus de mise en accessibilité des lieux accueillant du public.

Notre ville doit véritablement effectuer sa révolution inclusive, comme elle s'y est engagée. Or, malgré ses efforts, nous en sommes encore loin. Trop de sites à Paris sont malheureusement peu accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les chantiers permanents dans la Capitale rendent difficile la traversée des rues avec un marquage au sol qui disparaît et la multiplication des nids-de-poule.

Comme vous l'avez dit, 154.000 Parisiens sont en situation de handicap et doivent être traités comme tout le monde ; 100 % des établissements recevant du public parisiens doivent être rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce travail est considérable. D'une part, la mise en accessibilité pour les personnes touchées par un handicap physique est complexe et coûteuse. D'autre part, 80 % des handicaps sont invisibles et peu entendus. Il faut évidemment les prendre en compte. Vous l'aurez compris, d'ici 2024, il y a du travail !

En parallèle de ces travaux absolument indispensables, le recrutement d'ambassadeurs d'accessibilité puisés dans notre jeunesse parisienne - qui a, encore plus à l'heure actuelle, un réel besoin vital de travailler - est nécessaire afin d'accompagner les Parisiens et les touristes de notre Capitale.

C'est la raison pour laquelle nous avançons l'idée de recruter ces ambassadeurs également parmi les Parisiens en situation ou ayant été en situation de handicap, et donc en mesure de témoigner de leur expérience professionnelle, ce qui permettra de donner un coup de projecteur sur le vivre-ensemble qui nous tient à cœur au Conseil de Paris en matière d'intégration sociale et professionnelle.

En ce Mois parisien du Handicap, nous voterons donc logiquement pour ce vœu qui va vers plus d'accessibilité des lieux accueillant du public.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame MALACHARD DES REYSSIERS.

Rappel au règlement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix le vœu n° 53 du groupe...

Mme Valérie MONTANDON. - Excusez-moi !

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pardon ?

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais faire un rappel au règlement.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE a été mise en cause. Je voulais savoir si elle pouvait y répondre, puisqu'elle a été accusée de mensonge.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - A quel moment et par qui ? Pardon, cela nous a complètement échappé.

On ne vous entend pas, Madame.

Mme Valérie MONTANDON. - La réponse de l'adjoint, M. GALVANI, au tout début de son intervention.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Madame CARRÈRE-GÉE, vous avez la parole pour une minute.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Ce sera très bref, effectivement. D'abord, je crois que c'est trois minutes, mais je vais faire plus court.

Monsieur l'adjoint, vous m'avez accusé de mensonge, ce qui est quand même assez grave. Ce qui est grave aussi, mais pas dans le même registre, c'est que cela concerne un sujet de votre compétence, je crois : la question du handicap.

Je voudrais vous citer le rapport financier qui a été adopté, il y a deux jours : 10,5 millions d'euros ont été consacrés aux dépenses de mise en accessibilité contre 12,8 millions d'euros en 2019. Les équipements concernés sont les suivants : les bâtiments scolaires, 4 millions d'euros ; les espaces verts, 1,8 million d'euros ; les mairies d'arrondissement, 1,5 million d'euros ; les équipements sportifs, 1,3 million d'euros ; les bâtiments administratifs, 0,8 million d'euros ; les équipements culturels, 0,4 million ; les équipements de la petite enfance, 0,4 million ; les transports, 0,2 million ; et les équipements sociaux, 0,1 million.

Je vous remercie de bien vouloir retirer vos propos.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mobilisation et à la formation d'ambassadeurs de l'accessibilité. (Suite).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Ce rappel au règlement étant fait, je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 53 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Écologistes, amendée par l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 194).

Je vous en remercie.

2021 DASES 81 - Subvention (10.000 euros) et avec l'association Unis-Cité pour son action en faveur de la solidarité intergénérationnelle.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DASES 81 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Unis-Cité", pour son action en faveur de la solidarité internationale.

La parole est à M. Hamidou SAMAKÉ, en salle des fêtes, si je ne me trompe...

Vous êtes là, pardon !

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, le projet de délibération que je vous présente maintenant concerne un acteur historique et unique en son genre, aussi bien s'agissant du service civique que de la solidarité intergénérationnelle, à savoir l'association "Unis-Cité".

Créée en 1994, cette association est pionnière du service civique et donne l'occasion à des jeunes de consacrer six à neuf mois de leur vie à servir l'intérêt général et agir avec d'autres jeunes de tous horizons. Depuis 2004, avec le soutien de la Ville de Paris, ces jeunes mènent à bien de nombreux projets en direction des seniors fragilisés. En 2020, c'est donc à trois E.H.P.A.D. parisiens et une maison d'accueil spécialisée, M.A.S., qu'ils ont rendu visite. Ils ont échangé avec nos aînés, contribué à des temps d'animation pour les résidentes et les résidents, et on sait à quel point rompre l'isolement a pu être crucial dans le contexte si particulier de cette année.

En 2021, ce sera une nouvelle équipe de dix services civiques qui interviendra par binôme, deux jours par semaine, dans deux E.H.P.A.D. et deux M.A.S., bien entendu dans le respect des contraintes sanitaires. Cette expérience de service civique pour les jeunes volontaires est formatrice, mais ne se substitue en aucune manière au travail des animateurs et professionnels dont elle dépend.

Cette action des volontaires d'"Unis-Cité" que je voudrais saluer est désormais bien intégrée dans l'éventail des actions que nous soutenons de manière régulière depuis plus de quinze ans. L'intérêt pour le lien intergénérationnel de proposer ce genre de missions à des volontaires en service civique est bien sûr très clair. "Unis-Cité" n'a pas attendu le fléchage par l'Etat des services civiques à la solidarité senior pour faire preuve de solidarité et d'inventivité. Je suis fier que la Ville de Paris ait pu reconnaître l'intérêt de leur projet dès 2004.

Vous l'aurez compris, je vous invite à voter pour le projet de délibération DASES 81, et donc accorder une subvention de 10.000 euros à l'association "Unis-Cité" dans ce cadre.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SAMAKÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Hamidou SAMAKÉ, merci pour cette intervention pour un projet de délibération qui porte effectivement sur l'octroi d'une subvention que nous vous proposons de voter au bénéfice de l'association "Unis-Cité".

Comme vous l'avez dit, cette association a plus de quinze ans d'action et est à l'origine du dispositif des services civiques. La Ville de Paris a maintenant un certain nombre d'années de partenariat avec elle sur un certain nombre de secteurs, mais en particulier, et c'est l'objet de ce projet de délibération porté par la DASES, au profit des seniors, notamment celles et ceux en situation d'isolement, afin de maintenir par ce réseau le lien social indispensable à leur bien-être.

Vous l'avez donc rappelé, cela fait depuis quinze ans que la Ville de Paris soutient ce dispositif ouvert à des jeunes âgés de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans, s'agissant de jeunes en situation de handicap. Il constitue véritablement un levier pour former ces jeunes citoyens actifs qui font le choix de s'investir, désormais sur une durée de huit mois, dans l'intérêt général de la collectivité.

Je précise que ces jeunes sont souvent dans des situations d'interrogation sur leur devenir, de rupture de parcours d'enseignement supérieur pour certains, ou de décrochage scolaire. Par différents biais, soit de manière spontanée, soit par l'entremise des missions locales, par exemple, une proposition leur est faite d'avoir ce temps d'engagement citoyen au sein du dispositif des services civiques.

Pendant la crise sanitaire, nous avons pu renforcer les actions d'accompagnement en permettant le déploiement de plus de 80 services civiques à l'échelle du territoire parisien. Ils ont été affectés à ces missions de maintien de lien social, particulièrement dans des établissements publics et associatifs, dans le respect - vous l'avez rappelé et cela va de soi - des différentes phases de confinement, de suspension des visites ou évidemment du respect des différents gestes barrières.

Douze services civiques l'ont été par le biais de la DASES et sont intervenus, du mois de décembre 2020 au mois de mai 2021, auprès de cinq E.H.P.A.D., de résidences autonomes et de centres d'accueil de jour.

Douze services civiques ont été pris en charge par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et ont mené leur mission auprès de différents établissements du C.A.S.-V.P.

Par le biais d'"Unis-Cité", dix services civiques, en partie financés par la Ville de Paris, sont intervenus dans des E.H.P.A.D., notamment à Sainte-Monique dans le 14e, Trocadéro dans le 16e, "Hospitalité familiale" dans le 20e, et la maison d'accueil spécialisée Clément-Wurtz dans le 13e.

Egalement, à la demande de la Ville, nous avons pu, dans le cadre de la Conférence des financeurs, soutenir les missions de 48 services civiques, notamment dans le cadre de cette crise. Comme vous le savez, la Conférence des financeurs a pour vocation d'intervenir et de financer des projets au titre de la perte d'autonomie des personnes âgées. C'était pour un montant global de 130.000 euros, donc un investissement collectif auprès de ce dispositif extrêmement apprécié. Il a permis de donner des ressources complémentaires auprès des équipes extrêmement sous pression, comme vous le savez, pour accueillir au mieux les familles, mais évidemment de créer du lien social, de contribuer à des actions, par exemple, d'animation dans un cadre soit collectif, soit individuellement auprès des seniors.

Ce sont des subventions, des financements qu'il est important de soutenir et vous pouvez compter sur moi pour ce faire tant l'apport s'est révélé, je le dis et je le rappelle, auprès des seniors qui ont pu en bénéficier, auprès de ces jeunes. Si je me fie aux chiffres transmis par "Unis-Cité", pour l'ensemble de ceux qui ont pu mettre en œuvre ces missions, 80 % ont pu trouver un travail. Cela montre que le service civique a une vraie crédibilité, une vraie valeur sociale et est reconnu comme tel.

Auprès des équipes, vous l'avez souligné à juste titre, ce n'est pas là pour pallier des insuffisances en termes de personnel. Il y a vraiment un encadrement des tuteurs, un travail spécial mené par "Unis-Cité" et par les équipes des différents établissements auprès de ces jeunes. C'est vraiment l'ensemble de ce dispositif qui est à saluer.

Je rappelle que la Ville de Paris s'est aussi récemment engagée avec la DASES auprès de la plateforme "Service civique Solidarité Seniors" qui vise à embarquer l'ensemble des acteurs des métiers du grand âge pour mieux encore porter ses besoins de services civiques. C'est aussi porté par "Malakoff Humanis". Voilà l'essentiel.

Rappeler aussi que près de 400 services civiques seront mis en œuvre à l'échelle de Paris, mais sur d'autres secteurs, et je salue là le travail porté par ma collègue Hélène BIDARD.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame LEVIEUX.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DASES 81.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 81).

2021 DASES 84 - Mise en œuvre de la 11e conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris. - Participations au titre de l'enveloppe "autres actions de prévention" (3.159.801 euros).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 84, ainsi que l'amendement technique n° 95 qui y est rattaché. Le DASES 84 concerne la mise en œuvre de la onzième Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris et, pour la Ville, des participations au titre de l'enveloppe "Autres actions de prévention".

La parole est à Mme LEVIEUX.

Pas de prise de parole, s'agissant d'un amendement technique ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - C'est un amendement technique pour corriger le titre d'une mission, qui concerne d'ailleurs "Unis-Cité" et le programme "Intergénéreux".

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc directement aux voix le projet d'amendement n° 95 déposé par l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet d'amendement n° 95 est adopté.

Je mets maintenant aux voix le projet de délibération DASES 84 ainsi amendé.

Nous attendons que le vote soit effectivement ouvert.

Le vote est ouvert.

Cela ne fonctionne pas ?

Nous allons remettre aux voix le projet de délibération DASES 84 amendé.

Le vote n'est pas encore ouvert, visiblement.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DASES 84).

2021 DASES 90 - Subvention (80.000 euros) à l'association Allô Maltraitance des Personnes Âgées à Paris - Alma-Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DASES 90 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Allô Maltraitance" des personnes âgées à Paris, dite "ALMA-Paris".

La parole est de nouveau à M. Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci.

Mes chers collègues, lors de notre séance, nous allons examiner le dossier de la 6e Commission et nous aurons à nous prononcer sur le Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants. Le projet de délibération qui nous est ici proposé vise, lui, à contribuer à la réponse à un autre type de violences visant l'autre bout de la pyramide des âges.

La vulnérabilité liée à l'âge est aussi une source d'exposition à la violence, malheureusement, y compris au sein même du foyer, que ce soit de la part de l'entourage familial, du voisinage ou même du personnel soignant à domicile. Comme souvent, les femmes sont plus touchées que les hommes.

L'association "ALMA-Paris", créée en 2003 dans le cadre du réseau "ALMA-France" et reconnue d'intérêt général en 2008, opère un centre d'écoute téléphonique qui apporte écoute et soutien aux personnes qui les appellent et les orientent vers les services adaptés. C'est un acteur indispensable de la lutte contre ces violences à Paris qui a su tisser un lien partenarial fort avec les services sociaux et médico-sociaux, avec la Maison des aînés et

des aidants, mais aussi, bien sûr, lorsqu'un signalement est nécessaire, avec l'A.R.S. et la Ville, en tant qu'autorités de contrôle.

En 2020, elle a assuré 217 permanences de trois heures, enregistré 796 appels reçus et 1.292 donnés, et géré une file active de 401 dossiers. S'agissant des dossiers de maltraitance ou de souffrance, 267 dossiers ont été créés, 101 ont été réorientés, et 239 ont été clôturés. Si les situations de maltraitance en établissement ont globalement baissé parmi leurs dossiers, en cette année particulière, celles des maltraitements à domicile ont augmenté de 30 %.

L'association constate aussi plus de maltraitance psychologique que physique, et moins de maltraitance financière ou de négligence.

Le droit à une vie sans violence doit être une réalité pour toutes les personnes vulnérables et "ALMA-Paris" est un des acteurs indispensables qui permettent à ces personnes, souvent isolées, de pouvoir être accompagnées vers ce droit.

Je voudrais ici saluer l'importance de cette mission et, avec vous, je l'espère, accorder la subvention proposée de 80.000 euros à cette association essentielle.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SAMAKÉ.

Concernant "ALMA-Paris", la parole est désormais à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Madame la Maire, merci.

Chers collègues, cher Hamidou SAMAKÉ, c'est effectivement un projet de délibération important que celui du DASES 90 qui, je le souhaite, va reconduire le soutien annuel au fonctionnement de cette association "ALMA-75".

Je le rappelle, nous sommes d'ailleurs à quelques jours de la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées qui se déroule, comme chaque année, le 15 juin. C'est un moment important de sensibilisation et de rappel des faits qui demeurent malheureusement année après année, s'agissant de ce public particulièrement vulnérable.

Je tiens déjà à rappeler que le terme même de "maltraitance" a fait l'objet d'un récent travail de définition rendu en avril dernier par la Commission nationale de lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de l'adaptation de la société au vieillissement. Il y a maltraitance d'une personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux, à sa santé ou que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soins ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples associées au sein de ces situations. Cette définition et le travail qui a été mené ont pour but de vraiment donner une vision transversale et globale de cette problématique, à laquelle nous sommes, je pense, particulièrement sensibles.

Les cas de maltraitance peuvent donc venir de la part de familles, de proches, de voisinage, de personnel professionnel. Cela peut se produire à domicile, dans des résidences ou des E.H.P.A.D.

De manière générale, il est important de soutenir tout ce qui relève de la communication du grand public et nous y participerons dans les jours à venir auprès de cette association pour que, chacun, nous restions évidemment sensibilisés.

A ce titre, le travail de l'association est évidemment important. Vous avez rappelé un certain nombre de ses axes. Je souligne le travail de cette équipe qui travaille sur la base d'une trentaine de bénévoles, dont 19 écoutants-référents avec des profils professionnels extrêmement variés, mais ils se sont tous mis dans cette démarche associative. Ils sont encadrés par de la formation. Celle-ci est extrêmement importante, notamment sur le travail d'écoute, pour que, quand ils sont sollicités directement par l'intermédiaire d'autres structures, ils amènent à l'élaboration, à la formulation du vécu de ce que ressent la personne qui les appelle, qu'elle soit elle-même victime ou témoin. Tout ce travail est la base et la condition pour permettre éventuellement des signalements ou, en tout cas, une bonne orientation des personnes appelant "ALMA-Paris". C'est la raison pour laquelle je tiens vraiment à souligner le travail de ces équipes.

Vous avez rappelé le lien, au titre des responsabilités réglementaires, de la DASES et de l'A.R.S. qui mettent évidemment en œuvre tout un dispositif de procédures - et d'enquêtes administratives, le cas échéant - au regard de leurs responsabilités de tutelle sur plusieurs établissements ou de services médico-sociaux. Cela vient en complément du travail fait par "ALMA-Paris", notamment auprès de publics individuels.

Là encore, la crise sanitaire a dû amener cette association à adapter ses modalités de fonctionnement, mais elle est évidemment restée totalement disponible. Elle a noté une baisse du nombre d'actes de malveillance en établissements, mais une augmentation des signalements à domicile.

Evidemment, en tant que vice-présidente du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, qui gère une centaine d'établissements pour personnes âgées, je tiens à rappeler que nos agents et nos équipes interviennent auprès de ces publics vulnérables et sont formés. La formation de ces équipes est extrêmement importante au titre de la prévention et de la sensibilisation de cas de maltraitance. Je dis aussi que la maltraitance peut être institutionnelle et je tiens vraiment à souligner l'effort, avec une réflexion éthique majeure, de l'ensemble des équipes dans ces établissements pendant la crise. Elles ont dû mettre en œuvre des recommandations et des protocoles extrêmement stricts qui, afin de protéger ces publics vulnérables, ont fortement restreint leur liberté d'action, alors que ces mêmes restrictions ont pu avoir des effets extrêmement négatifs sur la santé physique ou psychologique des résidents. Je tiens vraiment à saluer l'appréciation précise dans la mise en œuvre de ces mesures de ces équipes avec toujours le souci de la bienveillance.

C'est la raison pour laquelle, pour en revenir à "ALMA-Paris" et en soulignant le travail de l'équipe, je ne peux que vous inviter à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DASES 90 concernant "ALMA-Paris".

C'est un projet de délibération, donc évidemment avis favorable.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DASES 90).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la distribution de tablettes tactiles au sein des E.H.P.A.D. et des clubs seniors parisiens.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen de vœux non rattachés.

Pour commencer, le vœu référencé n° 54 est relatif à la distribution de tablettes tactiles au sein des E.H.P.A.D. et des clubs seniors parisiens.

La parole est d'abord à Mme Véronique BUCAILLE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BUCAILLE. - Madame la Maire, chers collègues, alors que nous sortons d'un troisième confinement et que de nombreux témoignages ont mis en évidence un isolement préoccupant des personnes les plus âgées, notamment au sein des E.H.P.A.D., qu'un rapport de la Défenseure des droits vient de constater de nombreuses carences dans l'accès aux droits des résidents, je veux regretter une nouvelle fois le sous-équipement informatique dans certaines structures de la Ville de Paris.

Ce sujet, qui aurait dû être pris à bras-le-corps il y a plusieurs années, est encore plus dommageable en cette période de crise sanitaire.

Aujourd'hui, je veux vous demander pourquoi nos aînés n'ont pas toute votre attention ; pourquoi, dans de nombreux Conseils départementaux, la lutte contre l'exclusion numérique des personnes âgées, qui participe largement à leur exclusion sociale, a été une priorité, notamment dans les E.H.P.A.D. ; pourquoi, dans de nombreux conseils départementaux, des initiatives ont déjà été prises pour lutter contre leur isolement ; et pourquoi, à Paris, rien n'a été fait.

Oserais-je ici citer certains de ces Conseils départementaux ? Celui de la Dordogne et ses 110 tablettes achetées au mois de novembre 2020. Celui de la Somme et ses 418 tablettes acquises en décembre 2020. Celui du Nord et ses 1.000 tablettes en avril 2020. Ceux des Yvelines et des Hauts-de-Seine et leurs 400 tablettes en avril 2020. Celui du Val-de-Marne et ses 250 tablettes en décembre 2020. Celui de l'Ain, celui du Maine-et-Loire. Enfin, celui du département du Calvados qui, malgré des contraintes budgétaires fortes et une gestion très rigoureuse de son président, a voté au mois de décembre 2020 l'acquisition de près de 290 tablettes.

Nous le savons, les tablettes tactiles permettent non seulement la création d'un lien avec l'extérieur via le système de visioconférence, mais aussi le maintien des capacités des résidents par l'utilisation d'applications proposant des jeux de mémoire et de lettres, la lecture de l'actualité ou des activités occupationnelles et thérapeutiques dans un contexte de manque de personnel. Ces tablettes permettent également de maintenir le contact entre les résidents et leurs médecins généralistes, et d'introduire de la téléconsultation dans les E.H.P.A.D. Les visioconférences, qui ne sauraient évidemment pas remplacer des visites physiques et des sorties, permettent toutefois de garder le lien à distance, notamment dans les cas où des restrictions de déplacement sont imposées sur le territoire, en cas de "clusters" au sein de l'établissement ou d'un cas d'infection parmi les proches du résident.

A l'heure du déconfinement, il serait opportun d'acheter à notre demande pour les E.H.P.A.D. et les 65 clubs seniors du C.A.S.-V.P. répartis sur tout le territoire de la capitale et proposant aux personnes âgées de plus de 55 ans...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion, Madame BUCAILLE, s'il vous plaît.

Mme Véronique BUCAILLE. - Ma demande est très simple, mais elle est urgente. Avec les élus du groupe Changer Paris, nous demandons l'organisation, l'acquisition et la distribution des tablettes au sein des E.H.P.A.D. et dans les clubs seniors au sein de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - En réponse, la parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Alors, je vais essayer de répondre à ce vœu qui, lui non plus, n'a pas été présenté dans la Commission, ce qui aurait permis aussi un temps d'échange au préalable, mais chacun fait comme il veut.

Si c'était urgent, j'ose espérer que vous auriez déposé ce vœu au tout début de la crise, donc permettez-moi de répondre à la question que vous ne posez pas : qu'est-ce qui a été fait jusque-là ?

Un certain nombre de choses ont été faites pour l'équipement des différents E.H.P.A.D. Tous n'ont pas géré cette crise avec le même point de départ en termes d'équipement, c'est très clair. Pour autant, différentes actions ont été menées, notamment par exemple avec l'association "Delta 7", très investie dans le cadre du sujet de l'inclusion numérique et qui mène encore des actions. Elle a pu distribuer près de 300 tablettes à différents acteurs médico-sociaux sur le territoire parisien, dont des E.H.P.A.D. L'A.R.S. a également mis à disposition un certain nombre de tablettes auprès des E.H.P.A.D. parisiens. Une quarantaine s'en sont saisis ; tous n'ont pas répondu. Nous allons reprendre l'attache de l'A.R.S. pour voir ce qu'il en est, mais voilà sur ce sujet. Enfin, le C.A.S.-V.P. a distribué plus de 200 tablettes dans ses E.H.P.A.D. au cours de la crise.

Voilà, vous avez déjà un premier élément de réponse à votre vœu, qu'il était simple d'avoir en posant la question.

Par ailleurs, il ne suffit pas d'avoir des tablettes pour répondre à une situation de problématique sociale. Il faut des gens pour s'en occuper, des applications adaptées, que l'on cible les tablettes. Pour en faire quoi ? Auprès de quel type de public ? Tous les résidents des E.H.P.A.D. n'ont pas la même capacité à s'en servir. Malheureusement, tous n'ont pas de famille de l'autre côté ou des proches qui s'intéressent à leur situation. Il faut donc éviter d'avoir une vision un peu globale et de juste balancer que rien n'a été fait sans se renseigner. Cela évitera d'avoir des faux débats. Un énorme travail est fait avec beaucoup d'associations.

La Conférence des financeurs que vous venez de voter, regardez-la ! Je vous enverrai la cartographie qui a été faite. De nombreuses associations interviennent auprès des seniors dans des résidences, dans des clubs seniors ou d'autres équipements pour l'action numérique et pour lutter contre la fracture numérique, et ce pour des montants financiers de près de 350.000 euros. Vous venez de les voter, donc vous ne pouvez pas dire que rien n'est fait !

C'est la raison pour laquelle, et compte tenu du temps qui passe, je ne peux qu'émettre un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame LEVIEUX.

Le vœu est-il maintenu ? Il l'est.

Je mets donc aux voix la proposition de vœu référencée n° 54 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux services de soins infirmiers associatifs et aux mesures du Ségur de la santé.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 55 relatif aux services de soins infirmiers associatifs et aux mesures du Ségur de la santé.

La parole est à M. Grégory CANAL, du groupe Changer Paris, pour le présenter.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'été dernier, à l'occasion du Ségur de la santé, un vaste accord a été conclu entre le Gouvernement et l'ensemble des fédérations professionnelles et syndicales, au terme duquel une revalorisation de l'ordre de 183 euros nets a été actée pour à peu près 1,5 million de professionnels de la santé, mais des professionnels de la santé évoluant au sein des établissements de santé, des E.H.P.A.D. et des établissements sociaux et médico-sociaux.

Pour une raison totalement ignorée - en tout cas, que j'ignore personnellement -, les services de soins infirmiers à domicile du secteur associatif ont été exclus de ce périmètre, ce qui veut dire que, de fait, une sorte de distorsion s'est établie entre ceux qui évoluent au sein des établissements et ceux qui évoluent au sein des associations.

Or, vous savez bien que les S.S.I.A.D. - dans le jargon du Ministère de la Santé - occupent une place très importante au sein de nos arrondissements. Ce sont eux qui permettent de maintenir dans nos arrondissements les personnes les plus vulnérables, âgées, en situation de vulnérabilité ou encore victimes de maladie chronique. Dans le 15e arrondissement, par exemple, nous avons quatre S.S.I.A.D. d'importance, trois privés et un public que je salue : l'"ASSAD", "Présence à domicile" et "Notre village", plus le S.S.I.A.D. de la Ville de Paris.

Il n'en demeure pas moins, et je le sais bien, Madame, que ceci ne relève pas du tout de la compétence de la Ville de Paris, mais vous êtes tout de même, vous-mêmes, dans la chaîne de l'offre de santé parisienne et vous êtes aussi victimes de cette décision. Le "turn-over" était déjà très important auparavant ; avec ce Ségur de la santé, c'est encore pire ! Les personnels des S.S.I.A.D. associatifs partent maintenant dans des structures plus importantes, ce qui crée de graves difficultés dans nos arrondissements. Ne l'oublions pas : les S.S.I.A.D. permettent d'éviter que ces personnes en vulnérabilité partent dans les établissements et structures de santé beaucoup plus costauds.

C'est la raison pour laquelle, Madame, nous vous demandons d'employer tous les moyens à votre disposition - je sais bien que c'est en quelque sorte du "soft power" - pour saisir le Gouvernement et pouvoir rectifier cette iniquité.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CANAL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur CANAL, Monsieur GOUJON et Mme CEYRAC, si je peux me permettre de les associer à ce vœu porté par le 15e.

Ce vœu est pour nous l'occasion de saluer collectivement à nouveau l'engagement et le travail important des professionnels de services de soins infirmiers à domicile dont l'engagement est extrêmement précieux, comme vous l'avez rappelé, tout au long de la crise sanitaire pour maintenir la continuité des soins auprès des personnes âgées vivant à résidence.

Je partage totalement le fond du vœu que vous avez déposé, en soulignant que les personnels soignants des S.S.I.A.D. n'ont effectivement pas été concernés par les accords du Ségur de la santé, avant que le Gouvernement ne décide finalement en début d'année de revaloriser les personnels des S.S.I.A.D. mais relevant de la fonction publique hospitalière.

Il résulte de ces situations un sentiment d'incompréhension et d'iniquité pour les personnels des S.S.I.A.D. associatifs qui ne sont pas concernés par ces mesures de revalorisation. Cela se traduit également pour les employeurs, comme vous l'avez dit, par des difficultés de recrutement et de vacances de poste non négligeables à un moment où ce secteur est presque en compétition de postes. Les centres de vaccination sont aussi des appels d'air. Nous l'entendons tout à fait mais, comme les revalorisations ne sont pas mises en œuvre sur tous les acteurs, certains ont du mal à recruter.

Je le dis : c'est également le cas au sein du S.S.I.A.D. du Centre d'action sociale de la Ville de Paris qui subit aussi cette situation. Je me suis permis de l'évoquer directement auprès de M. LAFORCADE qui a été chargé d'une mission par le Gouvernement. J'ai reçu le "Collectif S.S.I.A.D. 75" qui s'est constitué en groupement. Nombre de départements de S.S.I.A.D. se sont également manifestés à ce titre.

C'est la raison pour laquelle je me suis déjà adressée, répondant de cette manière à votre vœu, à Brigitte BOURGUIGNON, il y a quelques jours maintenant, pour rappeler ces éléments, mais aussi pour porter la parole des centres d'actions de jour dont les personnels ne bénéficient pas non plus, dès lors qu'ils ne sont pas adossés à un E.H.P.A.D., de cette revalorisation. Là également, la revalorisation auprès des S.S.I.A.D. n'est pas allée en un seul bloc, donc toute une série de partitions, de situations qui créent des incompréhensions, alors que l'ensemble des métiers intervenant...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Madame LEVIEUX, je vous invite à conclure.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - ... en établissement et à domicile doivent bénéficier et méritent une reconnaissance générale.

Cela étant dit, je pense que vous avez pris note aussi des annonces du Gouvernement faites le week-end dernier au profit des S.S.I.A.D.

C'est la raison pour laquelle, encore une fois, tout en partageant l'esprit de votre vœu, je vous invite à le retirer, compte tenu de ces éléments.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Monsieur CANAL, au vu des éléments apportés par Mme LEVIEUX, maintenez-vous...

M. Grégory CANAL. - Juste une précision : nous souhaitons maintenir ce vœu car je pense qu'il est symboliquement très important que l'ensemble de la collectivité se prononce en faveur du soutien vis-à-vis de ces personnels.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - C'est entendu.

Je mets aux voix la proposition vœu référencée n° 55 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DDCT 24 - Subventions (160.000 euros) à 32 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DDCT 24 relatif à l'attribution de subventions à 32 associations au titre de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

La parole est d'abord à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Alors, voilà, mes chers collègues, nous sommes, plus de vingt ans après l'an 2000, un demi-siècle après que l'humain a marché sur la Lune, mais la bête immonde est toujours dans notre atmosphère. On ne saurait douter de l'importance de l'action des associations qu'il est proposé de soutenir dans le contexte social actuel par ce projet de délibération.

En effet, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme avait déjà constaté en 2019 une hausse des faits discriminatoires. Un rapport d'information sur l'émergence de l'évolution des différentes formes de racisme a été présenté le 9 mars 2021 devant l'Assemblée nationale et alerte notamment sur la transition de la haine raciste en ligne, sur la numérisation de l'expression de cette haine. Dans ce rapport de mars 2021, on note par exemple que, entre 2018 et 2019, les menaces antisémites ont augmenté de 50 %. C'est vraiment un chiffre horrible, qui fait froid dans le dos, tout en sachant que, la même année, les faits antimusulmans, eux aussi, étaient également en hausse.

Cette haine, nous la connaissons et nous savons qu'il faut soutenir celles et ceux qui la combattent.

Alors, les associations concernées par le projet de délibération DDCT 24 sont très nombreuses et couvrent un champ très large. On a des institutions du secteur bien connues : la "Ligue de l'enseignement", le "M.R.A.P.", "SOS Racisme", la "Licra" bien évidemment. On a des associations de prévention spécialisée. On a des associations d'éducation à l'image et des groupes qui travaillent sur la lutte contre les discriminations par le biais des arts et des médias. On a des associations qui luttent contre les discriminations liées au handicap ou au statut sérologique. Enfin, on a un dernier groupe d'associations qui correspond à des structures de lutte contre les discriminations dont sont victimes les ressortissantes et les ressortissants d'une origine particulière. Je pense à "Culture berbère", aux "Jeunes chinois de France" ou à la "Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives" - c'est vraiment un très beau nom et un très beau combat.

Parmi ces associations qui luttent contre les discriminations pour les ressortissants d'une origine particulière, on a l'"ACORT", l'"Association citoyenne des originaires de Turquie" qui mène un travail important dans le 10e arrondissement. Je sais que Rémi FÉRAUD, l'ancien maire de l'arrondissement, que je vois ici, ne me contredira pas. C'est un travail très important autour de la prévention des discriminations, autour de l'orientation vers les services, tels que le Défenseur des droits qui fait œuvre évidemment très utile, mais également un travail de lutte contre la violence et les violences faites aux femmes.

Par ce projet de délibération, il est proposé d'accorder à cette association 5.000 euros. C'est tout à fait mérité, même si, je veux simplement le mentionner, "Valeurs actuelles" a relayé au sujet de l'"ACORT" - nous en avons déjà parlé - des accusations d'un triste clown qui fait sortir de Twitter les "intox" comme un magicien fait sortir les lapins de son chapeau. Or, le tour de passe-passe a fini de nous faire rire, et je crois d'ailleurs que le clown triste en question amuse très moyennement Mme DATI. En tout cas, le magazine d'extrême-droite, lui-même colporteur de haine -

c'est là où c'est assez cocasse ! -, a dénoncé le "communautarisme" de l'association. Ces affabulations ne correspondent évidemment à aucune réalité et une lettre de soutien avait d'ailleurs été signée en avril par une vingtaine d'associations qui travaillent avec l'"ACORT", parmi lesquelles la "LDH" ou le Conseil national pour la mémoire des enfants juifs déportés de France qui décrit l'"ACORT" comme "un acteur important de la vie associative et reconnu du 10e qui œuvre, toujours dans un cadre laïc, contre les racismes, les sexismes et les discriminations". Cette précision était importante à faire.

J'en termine en soulignant le magnifique travail d'une association de Paris Centre, qui est même une association du 4e arrondissement : "La Chance". C'est un très beau nom et une très belle mission, puisque "La Chance" valorise la diversité des profils sociaux dans les médias en préparant des étudiantes et étudiants boursiers aux concours des écoles de journalisme que l'on sait très difficiles. L'association "La Chance" travaille également au renforcement de l'esprit critique à travers des actions d'éducation aux médias. C'est évidemment une œuvre fortement utile.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JAMET-FOURNIER.

La parole est à Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Evidemment, nous nous réjouissons de voter favorablement ce projet de délibération dont l'objet, je le rappelle, est de lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

Mon cher collègue JAMET-FOURNIER, je ne dirai pas que vous mentez, que vous inventez des choses, mais, à un moment, il va falloir que l'on se pose sur des faits et que l'on en débattenne. On ne peut pas, vous savez, transformer les faits et considérer que ce sont des vérités.

Lors du dernier Conseil de Paris, notre groupe s'était déjà opposé à l'association "ACORT", l'"Assemblée citoyenne des originaires de Turquie", en dénonçant son aspect communautariste - je vais vous en donner la définition, nous allons nous mettre d'accord - et son inadéquation avec les principes et les valeurs qui rassemblent les Français. Chaque année, quand vous subventionnez cette association, vous nous trouverez sur votre chemin.

Sur l'aspect communautariste, tout d'abord, sur son site Internet, l'"ACORT" rejette les politiques d'intégration et les assimile à de la discrimination, en évoquant le droit de vote des personnes immigrées. Cette même association s'est signalée à plusieurs reprises par la dénonciation d'un prétendu racisme d'Etat, de tortures, de traumatismes et de persécutions de migrants qui seraient orchestrées par l'Etat, ou encore de l'islamophobie des pouvoirs publics.

Effectivement, cher collègue, je suis comme vous : je ne vais pas trouver mes sources dans "Valeurs actuelles". Nous sommes d'accord, pas de problème. Je vais directement sur le site Internet de cette association.

Ses locaux dans le 10e arrondissement ont fait l'objet de dégradations par des tags portant la mention "Islam = mort" que tous les groupes politiques au Conseil de Paris, y compris le nôtre, ont dénoncé.

J'en viens maintenant à l'inadéquation avec les principes et valeurs de la France et de la République. Le climat de défiance entretenu par l'"ACORT" vis-à-vis des policiers, qui sont déjà largement atteints ces dernières années par la recrudescence des violences les visant, n'est pas tolérable. Ce discours encourage les populations d'origine étrangère à se dissocier de la cohésion nationale.

Enfin, et cela est revendiqué, cette association se fait le porte-voix d'un discours politique et militant. On prend en considération l'action sociale de cette association, qui est bien réelle et qui n'est en aucun cas condamnable, mais qui vient légitimer un discours politique que tout républicain - et je pense que c'est le cas dans cette Assemblée, en tout cas la question vous est posée - doit combattre. Ces mêmes principes se retrouvent dans d'autres associations, auxquelles notre groupe refuse d'accorder des subventions. Je pense à la "FASTI", par exemple.

Ce que nous vous demandons, c'est de vous mettre en cohérence avec les propos que vous tenez et de faire preuve de fermeté et de cohérence. Pour tout de même améliorer la qualité de nos débats et surtout celle de vos réponses, lorsque la promotion du communautarisme sera faite, nous serons sur votre chemin. Lorsque les principes et les valeurs de la France et de la République seront attaqués, vous nous trouverez encore une fois sur votre chemin.

Alors, je vous prierais de ne pas lire une note rédigée par les services, Monsieur ROMERO, puisque je pense que c'est vous qui êtes en réponse, mais simplement d'évoquer des réponses très claires aux propos que je viens de vous tenir. Je vous en serai largement reconnaissant.

En conséquence de quoi, Madame la Maire, si vous me le permettez, nous demandons un vote dissocié sur le financement de 5.000 euros proposé à l'"ACORT". Naturellement, l'ensemble des élus du groupe Changer Paris se réjouit de voter favorablement toute l'entière du projet de délibération, à l'exception de l'"ACORT".

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Monsieur GRANIER, s'agit-il bien de l'article 18 dont vous parlez, pour le vote dissocié ?

M. Rudolph GRANIER. - Malheureusement, l'exposé des motifs ne présente pas...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Subvention d'un montant de 5.000 euros à l'"ACORT".

M. Rudolph GRANIER. - Si vous me le confirmez, je suis d'accord avec vous. Merci, Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien. Nous procéderons donc à un vote dissocié.

La parole est pour le moment à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il semble malheureusement nécessaire de faire de nouveau une mise au point au sujet de l'"ACORT" dont les locaux ont subi des tags haineux à deux reprises et que la droite tente de museler de nouveau, mettant en danger ses salariés et ses bénévoles.

Je voudrais rappeler de nouveau le soutien du groupe Ecologiste à l'"ACORT" face aux menaces et aux amalgames dont elle est la victime. L'"ACORT" œuvre sans relâche pour la laïcité, la liberté, le respect des droits humains, l'égalité des droits et notamment l'égalité des femmes et des hommes. La liberté d'expression et la liberté associative sont des valeurs cardinales pour notre pacte républicain.

Alors, Monsieur GRANIER, vous citez quelques exemples de ce qui vous paraît être des griefs que vous trouvez légitimes à l'encontre de l'"ACORT". Vous citez le droit de vote des étrangers. Je vous rappelle que le droit de vote des étrangers aux élections locales est une mesure qui a été défendue par un ancien candidat socialiste à l'élection présidentielle. Est-ce quelque chose de condamnable ? Vous leur reprochez de dénoncer l'islamophobie. Ils dénoncent toutes les formes de discriminations, et celle-ci notamment ! Enfin, vous leur reprochez de critiquer les violences policières. On ne peut pas prétendre qu'il n'existe pas de violences policières nulle part en France même si, heureusement, il s'agit d'une part très minime et que l'ensemble de la police doit être soutenu, évidemment, dans son action. Néanmoins, on ne peut pas être dans ces amalgames.

Nous voterons donc évidemment pour soutenir le travail essentiel de cette association et de toutes celles qui sont mentionnées dans ce projet de délibération dans leur lutte contre toutes les formes de discrimination.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Juste un mot, Monsieur GRANIER, Mesdames et Messieurs les élus de la droite de cet hémicycle, choisissez un autre objet transitionnel, enfin ! Vous faites un contresens absolu avec l'"ACORT" et sur ses actions, et sur sa philosophie, et sur ses engagements.

Depuis tout un moment, j'entends...

Ce n'est pas parce que vous répétez des choses fausses, de Conseil en Conseil, qu'elles deviennent vraies, Monsieur GRANIER ! Par ailleurs, nous avons besoin, compte tenu du contexte - il est vrai, vous l'avez dit en quelques mots -, que l'"ACORT" puisse retrouver un cadre de travail plus serein. Ces allers-retours de ping-pong que nous sommes régulièrement tenus d'avoir par vos propos faux ne le permettent pas. Comme vous l'avez vu, cela a eu et cela peut avoir des conséquences assez négatives, y compris sur l'ambiance autour de l'association.

Vous avez là quelqu'un qui travaille depuis plusieurs dizaines d'années dans un calme absolu, d'une sérénité parfaite, un respect des règles total, dans le Nord-Est parisien. Il a permis l'intégration de milliers de personnes originaires de Turquie dans notre société, d'accompagner des centaines de femmes vers davantage d'émancipation. Il a lutté sans relâche contre toutes les formes de discrimination depuis des dizaines d'années.

Je vous en prie, choisissez autre chose pour porter vos idées !

Merci encore, ou merci de nouveau, d'essayer.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cher Boris, cher Rudolph GRANIER, cher Sylvain RAIFAUD et Madame la Maire du 10e arrondissement, d'abord merci pour vos interventions et, globalement, de valider ces 31 subventions sur 32. Je pense qu'il faut aussi le remarquer. Vous savez que nous sommes ici, je l'espère, tous unanimement déterminés à poursuivre notre soutien à toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans notre ville pour qu'elle soit une ville refuge, inclusive et une capitale exemplaire en matière de lutte contre les discriminations.

Ce projet de délibération - 160.000 euros pour 32 associations - reprend des financements pour des associations que nous connaissons parfaitement. Rassurez-vous, ce ne sont pas les services qui nous les ont présentées. Nous les rencontrons, nous allons les voir. C'est notre travail. Les services font leur boulot et les élus font aussi le leur, comme vous le faites, bien sûr, dans chacun de vos arrondissements. Nous soutenons ces associations parce qu'elles sont au cœur de l'action que nous souhaitons financer, notamment dans les quartiers populaires, comme pourrait le rappeler ma collègue Anne-Claire BOUX. Sans elles, un grand nombre des actions que nous souhaitons dans les quartiers populaires ne pourrait pas se dérouler sans ces subventions que nous allons voter globalement tous et toutes ensemble. C'est important pour la cohésion, pour l'accompagnement des publics et, bien sûr, pour l'intégration.

Ces financements sont essentiels car ils permettent à des associations qui se trouvent dans un contexte, comme vous le savez toutes et tous ici, extrêmement difficile. La Covid était là. Beaucoup de choses se sont arrêtées mais, malheureusement, les problèmes de discrimination, eux, ont continué et se sont même aggravés, d'où l'importance que nous soyons à leur côté. Cela touche, comme l'a rappelé tout à l'heure notre collègue Boris JAMET-FOURNIER, tous les domaines : cela va du handicap à l'égalité hommes-femmes, à l'éducation. Aucun domaine, puisque les discriminations sont malheureusement transversales.

Pour la fameuse association dont on parle toujours, je vous conseille...

Je ne sais pas si vous les avez rencontrés, mais il serait peut-être bien, dans un premier temps, d'aller les voir. La première chose que j'ai faite quand je suis devenu adjoint - je reconnais que je ne connaissais pas cette association à ce moment-là - a d'abord été d'aller voir la maire du 10e et Rémi FÉRAUD pour leur demander le travail qui était fait dans cette association. La deuxième chose que nous avons faite, cela a été de les rencontrer et de voir les actions menées. La troisième chose, cela a été de demander aux services - il faut quand même utiliser les services pour avoir les informations - les bilans des actions menées sur le terrain.

Force est de constater que cette association avec laquelle nous travaillons depuis bien longtemps accompagne - je veux le redire, car c'est une réalité - dans un cadre absolument laïc ! Beaucoup d'entre nous sommes ici très attachés - je l'espère, la majorité d'entre nous, voire l'unanimité - à la laïcité. Sur ce point, arrêtons de dire n'importe quoi ! Ce que dit "Valeurs actuelles" n'est pas la vérité, comme on le voit souvent. Quand on voit la dernière Une de "Valeurs actuelles", il y a franchement de quoi se poser des questions sur la crédibilité de ce média...

Cette association est évidemment conforme à nos valeurs, à nos valeurs républicaines. Si elle travaille en direction des ressortissants de Turquie, elle travaille aussi pour bien d'autres personnes d'origine étrangère qui sont évidemment à Paris et particulièrement, chère Alexandra et cher Rémi, dans le 10e arrondissement. Elle joue un rôle important et nous l'avons constaté dans ses bilans de cohésion dans les quartiers populaires du 10e arrondissement, aux côtés d'autres associations locales, dans lequel elle est particulièrement intégrée. La maire vient de le redire : elle promeut le vivre-ensemble et les échanges interculturels qui font la richesse et le dynamisme de ces quartiers.

Je vous rappelle que l'"ACORT" vient aussi...

Si vous avez regardé le site Internet, je pense que vous n'avez pas pu le rater : elle vient de lancer un grand plan de lutte contre les discriminations auprès des publics qu'elle accompagne et des habitantes et habitants du 10e arrondissement. Il ne s'agit donc absolument pas d'une association communautariste. C'est précisément le contraire.

Parmi ses nombreuses actions, cette association laïque et progressiste mène un travail important pour sensibiliser les jeunes à l'ouverture des autres cultures, à la société française et, bien sûr, contre le repli communautaire et le fondamentalisme religieux. Dans ce domaine aussi, vous pouvez voir le nombre d'actions qu'elle mène. C'est aussi - et je crois que c'est important quand on voit ce qui se passe actuellement en Turquie - une association féministe qui joue un rôle très important dans l'accompagnement aux parentalités, toutes les parentalités, dans l'accompagnement et l'émancipation des femmes originaires de Turquie. Ce travail, il faut aussi le saluer. C'est un partenaire très important pour nous dans l'accompagnement de l'apprentissage du français parce que vous savez que la première des choses pour s'intégrer est de pouvoir parler notre langue. Nous nous félicitons, à la Mairie de Paris, de pouvoir travailler avec eux pour ce travail qu'ils font auprès, non seulement de migrants issus de la Turquie, mais aussi, et je le dis encore, issus d'ailleurs...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Monsieur ROMERO-MICHEL, je vous invite à aller vers votre conclusion.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Je termine.

Pour toutes ces raisons, merci de voter d'abord globalement pour toutes les autres subventions que je ne cite pas, ce qui est dommage car je suis obligé de me concentrer sur une association alors qu'il y a tant de choses...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Votons pour l'"ACORT" bien sûr, mais aussi pour ces 31 autres associations que je n'ai malheureusement pas pu citer parce qu'il faut à chaque fois s'expliquer sur cette association !

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ROMERO-MICHEL.

Je mets aux voix, conformément à la demande du groupe Changer Paris, l'article 18 du projet de délibération DDCT 24.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

L'article 18 est donc adopté.

Je mets maintenant aux voix le projet de délibération DDCT 24 dans sa globalité.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DDCT 24).

Je vous en remercie.

2021 DGRI 26 - Subventions (74.000 euros) et conventions avec 7 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international et signature d'une convention.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DGRI 26 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec sept associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international et la signature d'une convention.

La parole est d'abord à M. Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je préface ma prise de parole d'une précaution liée à la prévention de tout conflit d'intérêts puisque j'ai travaillé par le passé pour l'association "Reporters sans frontière" visée par ce projet de délibération, comme établi dans ma déclaration d'intérêts qui est d'ailleurs publique comme nous nous sommes toutes et tous engagés à le faire. Je me déporterai donc sur le vote. Toutefois, j'ai saisi la Commission de déontologie du Conseil qui m'a autorisé à prendre la parole sur ce projet de délibération en me demandant toutefois de rappeler publiquement mon affiliation passée avec R.S.F., ce qui est fait. Je débute donc mon intervention.

Paris est doublement la ville des droits humains puisque théâtre aussi bien de la déclaration de 1789 que de celle de 1948. Notre ville symbolise, de par le monde, une certaine idée de la démocratie, une certaine idée des libertés individuelles et des libertés publiques. Notre histoire, notre engagement pour la solidarité internationale nous lie indissolublement à celles et à ceux qui, à Alger, au Caire, à Yaoundé, à Brasilia, à Minsk, défendent les droits humains et risquent parfois pour cela jusqu'à leur vie.

C'est au titre de cette solidarité que le projet de délibération DGRI 26 propose d'accorder un total de 74.000 euros à sept associations agissant pour les droits humains à l'international et de conventionner à cet effet. La lecture de la liste des associations retenues exprime aussi bien la grande diversité des domaines de combat recouverts par les droits humains que le caractère trop répandu des violations qui leur sont faites.

Certaines associations concernées se concentrent sur des contextes nationaux ou régionaux particuliers, ainsi en est-il de "Radio Erena", radio libre et indépendante en Erythrée, ou du "Collectif Guatemala" qui lutte pour les droits humains dans ce pays. C'est aussi le cas de l'association "Ibuka" qui œuvre pour la mémoire du génocide Tutsi au Rwanda, concernant lequel, je le rappelle, un rapport récent dirigé par Vincent DUCLERT a souligné les responsabilités accablantes de la France. Le président de la République, il faut s'en réjouir, a lui-même déclaré, il y a quelques jours : "Je viens reconnaître nos responsabilités, 27 ans après le génocide de 1994."

Les autres associations concernées aujourd'hui sont à vocation plus globale dans la défense des droits. Il peut s'agir de certains domaines spécifiques des droits humains, comme pour l'association "Solidarité internationale LGBTIQ+" qui vise à soutenir les défenseurs des droits de ces personnes. C'est particulièrement nécessaire en Hongrie dont le Parlement vote aujourd'hui, en 2021, des lois homophobes, des lois transphobes, des lois discriminatoires, alors que la Hongrie était l'un des premiers pays au monde à reconnaître les concubins homosexuels en 1996.

Il me peine de le dire, mais il faut ajouter que la liberté de la presse, la sécurité des journalistes et la sécurité de leurs sources doivent aujourd'hui nous mobiliser plus que jamais car, plus que jamais, celles-ci sont rongées, quand elles ne sont pas tout bonnement supprimées. Cela me fait dire : "Roman, nous sommes avec toi !"

Vous connaissez son visage : Roman PROTASSEVITCH. Je veux que cet appel soit entendu, depuis Paris jusqu'à Minsk, où, après un acte de terrorisme d'Etat qui a surpris l'Europe entière et choqué le monde entier, un journaliste et activiste d'à peine plus de 20 ans est emprisonné par le pouvoir. Il est emprisonné à nos portes, sur le

continent de la liberté. Aujourd'hui, je porte un masque blanc, rouge et blanc puisque c'est le drapeau emblème de la résistance à LOUKACHENKO.

Roman, je veux te dire que nous sommes avec toi, à Paris, et que nous espérons ta libération immédiate, ou en tout cas très prochaine...

Merci !

Le Bélarus, c'est aussi... L'affaire ne s'arrête pas ! C'est aussi un pays où, il y a quelques heures, un autre opposant se poignarde à la gorge en pleine salle de tribunal alors qu'il accuse les autorités de le torturer.

En écoutant ces faits horribles, on mesure véritablement la gravité de la situation et, vraiment, nous devons soutenir ces opposants au Bélarus et ailleurs. Alors, comment ne pas témoigner avec force de notre engagement pour les droits humains ? Comment ne pas démontrer notre solidarité avec les associations qui les défendent ?

Voilà pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur Boris JAMET-FOURNIER.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Boris JAMET-FOURNIER. Vous avez tout dit. Je n'ai plus grand-chose à dire, mais je vais quand même donner quelques éléments.

En tout cas, merci pour votre engagement sans faille pour les droits humains. Je partage aussi ce remerciement avec notre amie Geneviève GARRIGOS, qui est aussi de tous ces combats.

Bien sûr, s'il y a une réalité que la Covid n'a pas ralentie en cette année 2021 - je dirai même "bien au contraire" -, ce sont les atteintes toujours plus dures aux droits humains. Je crois que cette période de Covid a même été, pour certains pays, l'occasion de restreindre encore une fois de plus, au prétexte de la Covid, des libertés individuelles. On l'a vu dans certaines dictatures, on le voit dans certains pays, et on le voit même parfois dans nos propres démocraties.

Partout, dans le monde, la situation est compliquée : le coup d'Etat en Birmanie, dont nous aurons malheureusement l'occasion de reparler puisque nombre de Birmans fuient actuellement leur pays ; les persécutions des Ouïghours en Chine, cette persécution absolument terrible, sur laquelle Paris est engagée ; en Amérique latine, avec les récentes répressions des manifestations en Colombie, et nous avons aussi eu, avec Geneviève, plusieurs réunions avec les militants colombiens, avec les militants du Chili ; et puis, bien sûr, malheureusement, toujours, avec M. BOLSONARO au Brésil, des atteintes permanentes.

En Afrique, avec des LGBTQI-phobies dramatiques au Cameroun, la situation s'est particulièrement aggravée. Je pense aussi à nos amis sénégalais puisque, la semaine dernière, il y avait une immense manifestation à Dakar où l'on a entendu des choses qui font froid dans le dos. Je pense à toutes ces jeunes femmes, à tous ces jeunes hommes, et même plus vieux, d'ailleurs, qui vivent cela dans ce pays, où ils sont obligés de se cacher et où il y a actuellement une hystérie anti-LGBT.

Et puis aussi, dans notre Europe : les droits des femmes en Pologne, les droits des LGBT en Pologne, la Turquie. Bien sûr, merci Boris d'avoir insisté sur le Bélarus. Nous sommes un certain nombre à nous être rendu à plusieurs des manifestations. Bien sûr que nous pensons à Roman et que cette situation est absolument scandaleuse. On a dépassé les bornes en termes de respect du droit international. Paris doit être à côté des opposants du Bélarus.

Fidèles à notre histoire, nous le répétons toujours : Paris a une responsabilité tout à fait particulière. C'est pour cela que, avec mon collègue Arnaud NGATCHA, nous vous proposons de subventionner sept projets à hauteur de 74.000 euros pour soutenir et protéger notamment ces défenseurs des droits, pour promouvoir la liberté de la presse - tu l'as rappelé, Boris - et pour accompagner notamment le travail de mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda.

Je voulais aussi insister, comme toi, sur ce dernier point et saluer l'engagement sans faille et pas simple de l'association "Ibuka" que nous soutenons depuis 2014, à l'initiative de la Maire de Paris. "Ibuka" accompagne en France les rescapés de ce génocide au cours duquel 800.000 hommes, femmes, enfants ont été exterminés, non pas parce qu'ils avaient fait quelque chose de mal, mais parce qu'ils étaient tout simplement nés Tutsis. L'association mène un travail de transmission de la mémoire auprès des jeunes Parisiennes et Parisiens. Ce travail est nécessaire, et même plus que cela : il est indispensable, pour que notre vigilance ne s'éteigne pas.

Pour terminer, ce soutien apporté à la défense des droits humains sera complété au Conseil de Paris du mois de juillet par un projet de délibération pour subventionner cinq autres projets, à hauteur de 33.000 euros. Ajouté au soutien que nous avons déjà apporté à la Maison des journalistes au Conseil du mois d'avril, le montant des subventions sera cette année pour ces associations de 141.000 euros.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix ce projet de délibération DGRI 26.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 26).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation des personnes LGBTQI+ au Brésil.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Je vous demande vraiment de respecter les temps de présentation et de réponse : c'est deux minutes. Je dis cela pour que nous tenions nos horaires. Je crois qu'il y a une grande aspiration pour ne pas siéger demain après-midi. Tout dépend de vous.

Nous examinons le vœu référencé n° 56 relatif à la situation des personnes LGBTQI+ au Brésil.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour le présenter.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, chers collègues. Je vais essayer d'aller vite même si le contexte est lourd.

Simone de Beauvoir disait : "N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que le droit des femmes soit remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devez rester vigilantes votre vie durant."

Je ne pense pas trahir sa pensée en l'élargissant au droit des personnes LGBTQI+ car les droits des femmes, les droits des personnes LGBTQI+ reculent de concert partout où les populismes, l'extrême droite déploient leurs discours de haine, affaiblissant nos démocraties, rongant nos sociétés.

Le Brésil n'échappe pas à ce constat. Si les droits humains, et particulièrement ceux des femmes et des personnes LGBTQI+, des afro-descendants et des peuples indigènes, ont progressé lors des présidences de LULA et de Dilma ROUSSEF, depuis la campagne électorale qui a conduit au pouvoir Jair BOLSONARO, les discours de haine et les violences ont explosé. L'assassinat, le 14 mars 2018, de Marielle Franco, conseillère municipale de Rio de Janeiro, noire et bisexuelle, a révélé l'ampleur de cette régression et soulevé une indignation et émotion à travers le monde. Puis, ce fut l'exil de Jean WYLLYS, député menacé de mort car ouvertement gay. Une situation qui n'a eu de cesse de s'aggraver, nourrie de l'impunité des crimes homophobes, lesbophobes et transphobes. Au Brésil, une personne LGBTQI+ est assassinée toutes les 26 heures, dont 1 sur 3 est "trans". Dans le monde, la moitié des personnes assassinées parce que LGBTQI+ le sont au Brésil.

La société brésilienne résiste, notamment les personnes LGBTQI+ : 502 d'entre elles ont été candidates aux dernières élections municipales ; 90 ont été élues. Parmi elles, de nombreuses femmes noires, "trans", originaires des différents Etats. Je veux souligner le cas d'Erica MALUNGUINHO, députée "trans" et noire de l'assemblée législative de São Paulo, qui est menacée.

Vous l'aurez compris, menacées en raison de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle et de la couleur de leur peau, j'appelle à les soutenir...

Je vois que mon temps est dépassé.

J'appelle à les soutenir et je vous remercie par avance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour vous répondre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues...

C'est après, l'explication de vote !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je suis régulièrement amené à rappeler que les explications de vote sont inévitablement après l'explication de l'adjoint qui donne la position de l'Exécutif. Ensuite, tous les groupes font une explication de vote. C'est dans le Règlement. Je l'applique régulièrement et tout président de séance l'applique.

Mme Samia BADAT-KARAM interviendra donc après Jean-Luc ROMERO-MICHEL et avant que nous ne votions. Que votre stress s'apaise.

Jean-Luc, c'est à toi.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, de nous rappeler les règles de cet hémicycle et de son fonctionnement.

Mes chers collègues, ma chère collègue, chère Geneviève, je voudrais tout d'abord remercier le groupe Paris en Commun et bien sûr ma complice de militantisme, Geneviève GARRIGOS, pour ce vœu. Il nous permet d'exprimer notre soutien aux personnes LGBTQI+ du Brésil et d'appeler à leur protection, au respect de leurs droits fondamentaux, dans toutes les sphères de la société brésilienne.

Une fois encore, il faut le dire, le Conseil de Paris a été très actif. Je salue le travail de la 7e Commission que tu présides, chère Geneviève, et de la 4e Commission, présidée par le non moins militant Gauthier CARON-THIBAUT qui, suite aux informations très préoccupantes nous parvenant du Brésil que tu nous as rappelées, Geneviève, ont procédé à l'audition le 18 mai, le lendemain de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, avec des représentants de "Solidarité Brésil", du député Jean WYLLYS qui est menacé de mort, comme on le sait, et qui a été contraint à l'exil.

Depuis l'arrivée du président BOLSONARO au pouvoir en janvier 2019, la situation des personnes LGBTQI+ s'est terriblement dégradée. Depuis, les violences à leur égard ont fortement augmenté avec un discours de haine du pouvoir. Quand on voit les chiffres, quand on entend ces chiffres, cela fait quand même froid dans le dos ! En 2019, 329 personnes LGBTQI+ ont été assassinées au Brésil, c'est-à-dire plus de la moitié des personnes LGBTQI+ assassinées dans le monde. C'est dire à quel point la situation est grave, d'où l'importance de la réunion récente de nos deux commissions pour entendre les acteurs associatifs et les personnes menacées. Un tiers de ces assassinats ont eu pour victime une personne "trans", un chiffre en augmentation de 47 % sur les premiers mois de l'année 2020 par rapport à la même période de 2019.

Face aux risques qui pèsent - et ces chiffres sont quand même clairs et évidents, et j'espère que nous allons tous et toutes être unanimes autour de cela...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Avec ces informations, je pense qu'il est important que Paris, capitale des droits humains et ville de toutes les fiertés, affirme son soutien...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - J'espère qu'aucune voix ne manquera dans cette Assemblée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Samia BADAT-KARAM, pour une explication de vote, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu que le groupe Paris en commun nous propose d'adopter aujourd'hui concerne la situation des LGBTQIA+ - je précise, puisque vous oubliez le "A" - au Brésil et nous demande notamment d'interpeller le gouvernement brésilien sur ce sujet.

Si nous sommes - et il est important de le répéter - totalement solidaires des personnes LGBTQIA+ vivant au Brésil, je m'étonne de ce vœu car, sauf erreur de ma part, nous sommes élus à Paris et non pas au Brésil. Ce Conseil de Paris n'a aucune compétence s'agissant des affaires étrangères.

Par ailleurs, je trouve assez osé de votre part de nous proposer aujourd'hui de voter un vœu sur la situation des LGBTQIA+ au Brésil, alors même que votre groupe et toute la gauche réunie, à l'exception de Danielle SIMONNET dont je salue la constance, ont voté contre mon vœu prenant des mesures concrètes, il y a peu de temps, afin de lutter contre l'homophobie dans le sport. Cette même Assemblée ! Vous feriez donc mieux de vous préoccuper de ce qu'il se passe à Paris et en France, des faits concrets et graves d'homophobie, notamment dans les milieux sportifs parisiens et français, avant de faire des vœux sur ce qu'il se passe à l'autre bout du monde et pour lesquels vous n'avez aucune légitimité ni aucune compétence.

En substance et en toute cohérence, et malgré notre soutien sans faille, je le rappelle, à la cause de toutes les violences et discriminations subies par les personnes en raison de leur orientation sexuelle, notre groupe Changer Paris ne prendra pas part au vote car, je le rappelle également, nous n'avons pas dans cette Assemblée parisienne de compétence en matière internationale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Curieuse interprétation du Règlement intérieur quand on sait qu'il y a une direction générale des relations internationales, que Paris est une capitale-monde et qu'il y a un adjoint aux affaires internationales et même un adjoint aux affaires européennes... Les vœux de solidarité internationale, surtout quand on porte la voix de Paris, ont un impact et ils sont régulièrement présentés ! Je ne vais pas faire un historique pour aller chercher des vœux de ce type que votre groupe a pu déposer dans le passé.

Nous sommes donc parfaitement dans le cadre du Règlement intérieur. Peut-être cela modifiera-t-il le vote de votre groupe.

En tout cas, je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 56 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 195).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la déclaration de Paris comme "zone de liberté LGBTQI+".

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la déclaration de la Ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux vœux référencés n°s 57, 58 et 58 ter relatifs à la déclaration de Paris comme zone de liberté LGBTQI+.

La parole est tout d'abord à Rémi FÉRAUD, pour présenter le vœu n° 57. C'est à vous...

D'accord. On m'avait dit Rémi FÉRAUD, mais je donne la parole à Geneviève GARRIGOS avec un aussi grand plaisir.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci beaucoup.

Pour commencer, j'aimerais rappeler que, si nous avons voté contre le vœu dont parle Mme Samia BADAT-KARAM, c'est tout simplement parce que M. Pierre RABADAN prépare une charte et un programme complet pour lutter contre toutes les discriminations dans le sport. C'est parce qu'il nous la présentera prochainement que nous avons proposé de ne pas voter pour ce vœu. Ce n'est nullement notre engagement, bien au contraire.

Nous savons combien Paris est engagée pour les LGBTQI+. C'est d'ailleurs pour cela que nous vous proposons aujourd'hui de faire de Paris une zone de liberté LGBTQI+. Cela vient en réponse à ces régressions, dont je vous parlais précédemment, qui se déroulent aujourd'hui en Europe de l'Est. Nous savons que sont très nombreux les pays, les Etats, mais aussi les villes dans lesquels les personnes LGBTQI+ sont petit à petit interdites, notamment en Pologne, en Hongrie, mais dans bien d'autres encore.

Il nous a semblé qu'il était important, conformément à ce que préconise justement l'Union européenne, de développer des zones de liberté pour faire contrepoids à sa centaine de collectivités haineuses, et d'accueillir dignement les personnes LGBTQI+ dans notre ville.

Il nous a semblé bon, lorsque nous avons présenté ce vœu dans le 20e arrondissement de Paris, d'associer à cette déclaration le rappel de notre soutien collectif à trois revendications fortes qui correspondent à l'actualité législative et sans lesquelles nos déclarations de liberté seraient trop creuses : l'ouverture à l'égalité de la P.M.A. à toutes les femmes et personnes en mesure de porter une grossesse, la condamnation claire des traitements inhumains dits thérapies de conversion, ainsi que celle des mutilations sur les enfants intersexes.

Je suis particulièrement heureuse de voir que cette précision est faite dans le vœu de l'Exécutif et je remercie Jean-Luc ROMERO-MICHEL d'avoir justement pris cette décision.

Je vous invite donc à voter à ce vœu pour prendre part, à notre manière, au Mois des Fiertés.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Catherine IBLED, pour présenter le vœu n° 58 du groupe GIP.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes fiers et heureux de soutenir aujourd'hui ce vœu visant à déclarer Paris zone libre pour les LGBTQI.

A travers le groupe "Renaissance" au Parlement européen et aujourd'hui à Paris, mais aussi à Quimper, Strasbourg, et bien d'autres villes françaises et européennes, nous voulons envoyer un message fort et symbolique face aux décisions iniques prises depuis plus de deux ans par plus de 100 villes et régions polonaises qui bafouent la liberté des personnes LGBTQI. Le député européen Pierre KARLESKIND a ainsi présenté et fait adopter par le Parlement européen une résolution visant à déclarer l'Union européenne une zone de liberté pour les personnes LGBTQI.

Paris, ville lumière, ville de la liberté, ville humaniste, qui a toujours été de toutes les luttes, contre les discriminations, ne peut rester à l'écart du mouvement. Nous nous réjouissons aujourd'hui que l'Exécutif, au travers

d'un vœu, nous rejoigne sur cette belle initiative. Je remercie donc à cette occasion Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour son écoute et les légitimes combats qu'il mène, et également mon collègue du 11e arrondissement, Guillaume POITOUX, pour son engagement déterminé sur l'ensemble de ces sujets.

Ce vœu sera donc un message fort envoyé à ceux qui, en Europe et dans le monde, portent encore aujourd'hui ce projet mortifère de discriminer les personnes dont le seul défaut est celui d'aimer.

Madame la Maire, ce vœu nous oblige et vous oblige. S'il porte en lui la pureté d'un message simple et clair, il tient à vous, dès demain, de le décliner en mesures concrètes comme la création d'un label officiel "Paris, zone de liberté LGBTQI" à faire figurer sur les documents de campagne de promotion touristique de Paris, en France et à l'étranger, en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Vous pourrez compter sur notre groupe pour apporter notre pierre à l'édifice.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Vu les contacts suivis que vous avez avec la majorité de l'Assemblée nationale, faites passer le message de notre part : la P.M.A. pour toutes, cela urge ! Emmanuel MACRON a quand même été élu il y a maintenant quatre ans. Le PACS et le Mariage pour tous étaient arrivés plus vite ! Le PACS était arrivé deux ans après et le Mariage pour tous un an après. Je compte donc sur vous.

Mme Catherine IBLED. - C'est pour bientôt.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, cela fait quatre ans que l'on nous dit cela.

Je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, je sais que l'on ne doit pas répondre à un précédent vœu, mais vous me le permettrez quand même car ce que j'ai entendu tout à l'heure pour légitimer une absence de vœu face à ce qui est quand même le pays où le plus de personnes sont assassinées dans le monde à cause du fait qu'ils sont LGBTQI+...

Et entendre dire que nous ne devons pas nous occuper de l'international ! Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, mais enfin, tout de même ! Moi qui suis encore élu à la Région Ile-de-France, quand je vois le nombre de vœux que nous avons fait pour les Chrétiens d'Orient, pour lesquels j'ai votés, le nombre de subventions que nous avons fait pour les Chrétiens d'Orient... Si ce n'est pas de l'international... Expliquez-moi en quoi la Région Ile-de-France aurait raison de s'occuper, elle, des populations opprimées alors que nous n'en aurions pas le droit ! A moins que vous ne fassiez une différence entre les populations, ce qui, j'en suis sûr, n'est évidemment pas le cas.

Alors, s'il vous plaît, assumez le fait que vous ne vouliez pas voter, mais ne prenez pas des prétextes complètement absurdes !

Excusez-moi, Monsieur le Maire.

Je voudrais évidemment particulièrement remercier Geneviève GARRIGOS et tous les groupes de la majorité qui, autour de ces vœux votés dans de très nombreux Conseils d'arrondissement, étaient évidemment tous solidaires. Remercier particulièrement Catherine IBLED et son groupe. J'ai évidemment une pensée pour Pierre-Yves BOURNAZEL et Delphine BÜRKLI, puisque nous avons tous été dans le bon sens. Je crois que, sur cette question, il vaut mieux l'être.

J'ai moi-même constaté, car je suis allé à Varsovie en septembre dernier... J'y vais tous les ans pour soutenir les mouvements laïcs. La situation des personnes LGBTQI+ est quand même terrible ! Je pense aussi particulièrement aux femmes, qui sont dans une situation terrible et doivent se battre pour continuer à pouvoir bénéficier de ce progrès important qu'est le droit de disposer de son corps, c'est-à-dire l'avortement.

Le vœu s'inscrit évidemment dans d'autres vœux que nous avons déjà faits dans cet hémicycle. Je me réjouis que, le 18 mai, très symboliquement, à la Mairie de Paris, la Maire de Paris ait attribué le prix de Paris pour les droits LGBTQI+ dans la catégorie internationale à l'association polonaise "Atlas Nienawisci" - excusez-moi pour la prononciation - l'"Atlas de la haine", qui recense au jour le jour les vœux adoptés par les collectivités polonaises. Ils sont sous le coup de cinq poursuites judiciaires distinctes.

Je rappelle qu'aujourd'hui 100 collectivités en Pologne ont voté ce vœu, ce qui est terrible pour nous. Dans le monde, 70 pays pénalisent l'homosexualité. Ces pays qui nous disent : "L'Europe, nous n'avons pas les mêmes valeurs", nous disent aujourd'hui : "Regardez !" Au sein de cette Europe de l'inclusion, celle que nous partageons, il y a un pays qui ose déclarer que des zones sont interdites aux personnes LGBT.

Ils ont changé : maintenant, c'est l'"idéologie" ! Or, "l'idéologie LGBTQI+", on ne sait pas trop ce que c'est ! Enfin... Sauf "Valeurs Actuelles", mais est-ce vraiment un journal ?

En tout cas, afin d'aller dans le sens de ce que vous proposiez, Catherine, de ce que proposent évidemment Geneviève et tous les groupes de la majorité, nous matérialisons concrètement cette ambition en participant, à l'initiative "En lieu sûr" lancée par l'association "Flag !"...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Nous allons identifier, parmi les établissements de la Ville qui reçoivent du public, des lieux d'accueil et de protection pour les potentielles victimes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Dans le cadre de la police municipale, mais je vois que je suis trop long...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Indubitablement, oui.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Je voulais remercier...

Il y aura tout un travail qui sera fait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous êtes à quatre minutes.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Excusez-moi d'être long. Je rappelle aussi qu'il est important de réaffirmer...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - ... notre souhait de voir les droits reproductifs et sexuels...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Luc. Nous avons bien compris.

Il n'y a pas de problème. Il y avait deux vœux, donc nous pouvons laisser un peu plus de temps à l'Exécutif. C'est de tradition.

De ce fait, la proposition de Jean-Luc ROMERO-MICHEL, au nom de l'Exécutif, est que les deux groupes Paris en commun et "Indépendants et progressistes" retirent leurs vœux au bénéfice de celui de l'Exécutif, qui saura nous rassembler.

Est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

Oui. Merci, Catherine IBLED.

Geneviève GARRIGOS, aussi.

Les vœux n^{os} 57 et 58 sont donc retirés.

Sur le vœu n° 58 ter, j'ai deux demandes d'explications de vote.

Alice COFFIN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire une intervention groupée, qui répond aussi au vœu n° 56 sur le Brésil. Je vais tenir les deux minutes quand même, mais ce sera peut-être plus long de quelques secondes. Je regroupe tout.

Ce week-end, mes amies Olena, Gulzada et Zhanar, militantes féministes et lesbiennes, ont été attaquées par des groupes lesbophobes, l'une en Ukraine, les deux autres au Kazakhstan. On vient de rappeler la situation au Brésil. Je vous invite à voir, toujours disponible sur Arte, le documentaire "Bienvenue en Tchétchénie".

Oui, le quotidien des personnes qui ne se conforment pas à la norme hétérosexuelle imposée par nos sociétés est si souvent mortifère. Et oui, la Pologne et ses zones anti-LGBT en offre un terrible exemple.

Evidemment, pas plus à Paris qu'ailleurs dans le monde, il n'existe et n'existera de réelles zones de liberté LGBT. J'en sais quelque chose en tant que lesbienne parisienne. Quand je dis ici "je", c'est un "je" collectif, mais il est toujours important, je crois, d'avoir une parole située dans un espace politique.

En tant que lesbienne, je n'ai pas, dans cette ville, Paris, les mêmes libertés qu'une femme cisgenre hétérosexuelle. Pas la liberté de relever ici même à l'Hôtel de Ville, hier, mon courrier sans recevoir, comme presque à chaque fois depuis mon élection, une lettre aux très violentes insultes lesbophobes. Pas la liberté de marcher sereinement dans la rue avec monoureuse sans croiser un nom de rue ou de place au nom de personnalités ayant combattu contre nos droits. Pas la liberté d'avoir recours à la P.M.A. malgré les engagements et les promesses depuis huit ans des présidences et gouvernements socialistes, puis "En Marche !", dont leurs fréquences n'ont eu d'égales que leurs escobarderies.

En cela, la lesbophobie d'Etat n'est pas l'apanage de la Pologne. Sur ce sujet, la France a cédé à des groupes de pression homophobes nationaux ou internationaux, et envoyé un message aux répercussions très nocives aux autres pays européens. Il faut le dire !

Certes, c'est évidemment du déclaratif de dire "Paris, zone de liberté" mais c'est du déclaratif extrêmement important, extrêmement vital ! Le symbolique est vital en la matière.

Et il est bon, comme le font quotidiennement l'adjoint aux discriminations Jean-Luc ROMERO-MICHEL et ses équipes, d'être très conscients d'un paysage plus large. Merci donc, vraiment merci à eux, pour le remarquable travail fait au quotidien en la matière. Il est absolument important et regardé par les militants dans d'autres pays.

Nous voterons donc bien évidemment ce vœu, avec la volonté que les pouvoirs publics français soutiennent financièrement le militantisme LGBT de manière enfin correcte, et accueillent largement les activistes individuellement ou lors d'événements.

Nos pensées finales vont aux très courageuses et courageux activistes de Pologne.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alice COFFIN.

Ce sont néanmoins deux majorités de gauche, avec des socialistes et pas seulement, qui ont voté le PACS, puis le Mariage pour tous. Je le rappelle aussi.

Je donne la parole à Aurélien VÉRON, qui va faire l'explication de vote pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, ce vœu fait référence à une résolution adoptée récemment par le Parlement européen qui proclame l'Union européenne "zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+". Cette résolution a été votée sans hésitation par notre collègue Agnès EVREN, qui devait prendre ma place ce matin.

C'était une résolution indispensable parce qu'aujourd'hui, sur le territoire européen, des droits fondamentaux sont menacés. En Pologne, des collectivités locales ont érigé des zones "sans idéologie LGBT". Bien sûr, ce n'est pas l'idéologie qui est visée, mais plutôt les personnes, leur dignité, leurs droits, et donc leur liberté.

Quand vous transposez ce débat tel quel sur notre sol, vous sous-entendez que nous ne sommes pas en République en France, que nous ne sommes pas soumis à la même loi, ni bénéficiaires des mêmes droits. Vous proclamez qu'à Paris tout va bien mais que, au-delà du périphérique, des élus interdiraient aux LGBT+ de circuler et de s'exprimer. Citez-nous des noms de communes qui, en France, briment les droits des LGBT !

Oui, mille fois oui, nous devons combattre l'homophobie. Cela se fait par la prévention, par la sensibilisation de la police municipale, des services municipaux. Cela se fait par le soutien aux associations qui font un travail de terrain indispensable. Cela se fera bientôt avec le centre d'archives LGBTQI que vous avez longtemps refusé de soutenir avant que je ne vous pousse à le faire.

Arrêtons avec ces effets d'annonce qui ne se traduisent pas en actes et qui traduisent l'incapacité d'agir de la Mairie de Paris ! Vous avez refusé nos propositions, celles de Samia BADAT-KARAM et de bien d'autres élus, de renforcement du dispositif de vidéo-protection, dissuasif, mais aussi utile pour identifier les acteurs d'actes et de violences homophobes. Vous avez refusé de mettre des agents la nuit dans les quartiers festifs comme le Marais, alors que des bandes venaient régulièrement - pardonnez-moi l'expression - "casser du pédé". Je peux en parler d'autant mieux qu'un élu de mon groupe, à la mairie de Paris Centre, a été victime d'une de ces bandes de voyous, que l'on peut même qualifier de "salopards" !

Nous nous abstenons tant que vous ne ferez pas votre boulot, à la Mairie de Paris. Quand les couples gays, les couples LGBT pourront se promener main dans la main partout à Paris, sans risquer de se faire insulter ni molester, je serai le premier à déclarer Paris zone libre pour les LGBT.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vous propose de passer au vote sur le vœu n° 58 ter, le seul qui reste à l'issue de ce débat.

Je mets donc aux voix ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 196).

2021 DASES 45 - Subvention (41.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Dessine Moi Un Mouton (3e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 45 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant n° 1 à la convention avec l'association "Dessine-moi un mouton", située dans le 3e arrondissement.

La parole est à Gauthier CARON-THIBAUT.

Je te cherchais ! Je te pensais plus à gauche, mais... Petit clin d'œil affectueux.

Gauthier, c'est à toi.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Je reste toujours au groupe Paris en commun, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je sais.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - "L'essentiel est invisible pour les yeux", nous a enseigné Antoine de Saint-Exupéry. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai voulu prendre la parole sur ce projet de délibération de financement à hauteur de 41.000 euros pour l'association "Dessine-moi un mouton".

Si on se limite en effet à la lecture de l'exposé des motifs, on apprendra sans doute l'essentiel sur cette association - sa création en 1990, sa mission d'accompagnement des familles, des enfants et des adolescents touchés par le V.I.H. et ses trois axes d'action : la libération de la parole, l'éducation à la santé, et l'accompagnement autour du corps.

On lira aussi un important bilan qui justifie sa spécificité au sein des associations de lutte contre le Sida : 175 personnes accompagnées en 2019, 67 % vivant avec le V.I.H., 63 % habitant à Paris. On y comprendra aussi sa méthodologie adaptée aux publics : prévention comportementale, élargissement des indications traditionnelles du dépistage, et suivi du traitement rétroviral, le tout au service notamment de très jeunes enfants ou de grands "ados".

C'est déjà beaucoup pour justifier la reconduction de notre soutien mais, pour compléter la situation de Saint-Exupéry : "L'essentiel est invisible pour les yeux, on ne voit bien qu'avec le cœur".

C'est ainsi que l'on comprendra la double réalité qu'a vécue cette association ces derniers mois : une, marquée par sa traversée de la période Covid ; l'autre, par le contournement du risque de sa disparition. Comme toutes les associations, "Dessine-moi un mouton" a été très largement impactée par la crise sanitaire. Dès les annonces du premier confinement en mars 2020, "Dessine-moi un mouton", en lien avec "Basiliade", l'"URACA", le "Bus des femmes" et le "Comité des familles", s'est lancée dans une opération massive de préparation et de livraison de colis alimentaires pour des familles particulièrement vulnérables face à la crise, notamment des familles et des jeunes sans aucune ressource. Plus de 22 tonnes de colis alimentaires ont ainsi été distribuées à 360 personnes, dont 90 enfants.

Parallèlement, l'association a développé de nouvelles façons d'agir, notamment en allant vers les familles et les jeunes, grâce à la mise en place de visites à domicile. De même, un lien par téléphone a été maintenu pour poursuivre son travail de suivi individuel et collectif. Le lien avec l'école a aussi été leur souci constant. En effet, grâce à "La Voix de l'enfant", l'association a pu équiper plusieurs familles d'ordinateurs portables et de tablettes afin que les enfants puissent suivre leur cours à distance. C'est sans compter le séjour d'une semaine en Normandie sur les plages du Débarquement, organisé en 2020, pour 11 "ados" et jeunes adultes.

Il importe également de souligner que "Dessine-moi un mouton" revient de loin. Début 2019, face à de trop nombreux problèmes de gouvernance et de finances, l'association avait décidé sa propre liquidation. Suite à la proposition faite par "Basiliade" de sauver l'histoire, l'expertise et le savoir de cette association, l'A.G. de l'époque a accepté cette perspective et n'a pas dissous l'association. En l'espace de deux ans, la quasi-totalité de l'équipe initiale, particulièrement usée et fragilisée par des années de perte de vitesse et de repères, est partie et a été progressivement remplacée par une équipe plus pointue et plus à même de porter les défis d'aujourd'hui et de demain.

Expulsée de ses locaux en mai 2019, "Dessine-moi un mouton" a pu s'installer au cœur du 3e arrondissement, au centre de Paris, au 12 rue Béranger, dans les anciens bureaux de "Basiliade". Les finances ont été rétablies et l'association est bénéficiaire en 2020. Après deux ans de gouvernance de transition, une toute nouvelle équipe sera élue lors de la prochaine A.G., prévue fin juin 2021.

"Dessine-moi un mouton" est aujourd'hui une association qui peut pleinement mettre son savoir-faire et son expertise au service des familles touchées par des affections chroniques comme le V.I.H. et qui, pour beaucoup d'entre elles, sont issues de parcours migratoires psycho-traumatiques jalonnés d'esclavage, de traversée de la Méditerranée ou de viols dont certains enfants qui naissent en France sont issus. C'est d'ailleurs cette expertise qui vient d'être reconnue par la "Maison des fées" qui accueille des femmes enceintes ou sortant de maternité qui sont à la rue, dont une récente étude montre que 23 % de celles qui leur sont orientées par le S.I.A.O. sont atteintes de pathologies chroniques.

C'est à "Dessine-moi un mouton" qu'a été confiée la mission de travailler sur les questions de santé de l'enfant, de la mère et de la cellule familiale autour de la périnatalité et de la parentalité lors des 1.000 premiers jours de l'enfant, décisifs pour l'avenir à long terme de tous ces jeunes qui naissent et qui passent les premières années de leur vie dans des situations de précarité immense, créant de nombreuses carences et lacunes cognitives, psychomotrices...

Monsieur le Maire, mes chers collègues, "Dessine-moi un mouton" est une de ces associations à la croisée des chemins sanitaires, psychosociaux et humains qui méritent bien le soutien sans faille de la Ville depuis plus de 30 ans. Elle a particulièrement sa place dans notre stratégie pour Paris sans Sida. C'est pour cela que nous la

soutenons et que je me réjouis de voir que, comme l'aviateur de Saint-Exupéry, l'association a le droit à plusieurs essais avant de réussir à parfaitement dessiner un mouton.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Gauthier CARON-THIBAUT.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Gauthier, de cette défense en bonne et due forme de cette association.

D'abord, oui, "Dessine-moi un mouton" est une des associations importantes que nous avons toujours financées. Importante, parce qu'elle a continué à être dans la solidarité avec les familles, quoi qu'il se passe, sachant que non, le Sida n'est pas fini, ne s'est pas arrêté avec les traitements. Il faut le savoir, car c'est bien pour cela que nous avons monté "Vers Paris sans Sida". C'est aussi une association qui a su élargir ses missions de solidarité à toutes les familles touchées par les maladies chroniques. On voit donc bien à quel point ce type d'association est important à financer.

Je vais en profiter pour dire un mot sur "Vers Paris sans Sida" et notre détermination, à Paris, à continuer de lutter contre le Sida. Non, ce n'est pas une fatalité. Nous pouvons y arriver. Nous mettons encore beaucoup de choses en place : par exemple, "Also", dont vous devez connaître l'activité de dépistage en laboratoire, est maintenant gratuit à Paris depuis plus d'un an. Ce dépistage, je l'espère, va être généralisé et a montré ses effets puisque c'est maintenant plus de 7 % de l'activité du dépistage du V.I.H. Or, un des problèmes majeurs pour arrêter le V.I.H. est que le dépistage de cette épidémie est trop tardif, ce qui empêche son arrêt.

Oui, nous allons continuer à financer la lutte contre le Sida. Oui, cette détermination, je l'espère, portera encore mieux ses fruits plus tard, même si nous voyons déjà, même pendant la période du Covid, à quel point cela a été important.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix le projet de délibération DASES 45.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 45).

2021 DDCT 18 - DASES - Subvention (33.500 euros) à une association (FASTI) pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 18 - DASES relatif à l'attribution d'une subvention à une association ("FASTI") pour le financement de quatre actions au titre de l'intégration.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, notamment chers collègues de droite, depuis le début de cette mandature, vous votez systématiquement contre certaines subventions - ici la "FASTI", l'"ACORT" ou l'"ATMF". Vous avez maintenant introduit "Alternatiba" et sans doute demain, peut-être, "Act Up" ou la "LDH" qui ont pris des positions contraires à votre programme politique, notamment concernant l'affaire d'Adama Traoré.

Cela marque une rupture par rapport aux mandatures précédentes où l'on n'introduisait pas le délit d'opinion. On ne regardait pas les combats politiques que défendait telle ou telle association ; on regardait plutôt la nature de la subvention, à quoi elle servait, quelles actions, quelles activités. Par exemple, dans les mêmes circonstances, au lieu de voter contre un projet de délibération par rapport à l'"Union nationale des combattants", ma collègue Alice COFFIN a demandé, tout en citant des propos qui nous sont très désagréables notamment sur la guerre d'Algérie, une audition de l'"UNC" - comme cela a été fait avec la "FASTI" - pour savoir si, vraiment, cette association est contraire aux valeurs républicaines.

La "FASTI" est passée devant cette commission et ils ont manifestement prouvé leur attachement à la République, même si on peut avoir des divergences sur le fond, ce qui est un droit. Ce sont des opinions différentes.

Vous avez dit tout à l'heure par rapport à "ACORT" que vous voteriez systématiquement contre. Vous êtes donc rentrés dans un débat politique d'opinion dans cette Assemblée au lieu d'aller sur le fond. Là, vous attaquez la "FASTI", c'est-à-dire que vous attaquez des associations, créées dans les années 1950-1960, donc sous la colonisation au départ, puis après la décolonisation, de soutien aux migrants ou aux personnes originaires de ces

pays, les anciennes colonies, notamment la "FASTI", qui est la "Fédération des ASTI". Ces associations ont mené de nombreux combats.

Là où vous êtes contre-productifs, c'est que, si j'ai bien compris, vous vous opposez à la montée des islamistes...

Est-ce que je peux terminer mon intervention ? Vous parlerez après, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence, silence ! Laissez Jérôme GLEIZES s'exprimer. De toute façon, Inès de RAGUENEL s'exprimera juste après. Si elle dément les propos de Jérôme GLEIZES, nous en serons tous très heureux.

Jérôme GLEIZES, continuez.

Laissez Jérôme GLEIZES ! La parole est libre ! On peut dire ce que l'on veut, à partir du moment où l'on ne s'en prend pas aux personnes.

Allez-y, Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est votre droit de voter contre et je ne vous refuse pas ce droit. Je dis que vous rompez avec le consensus qu'il y avait dans les mandatures précédentes. C'est tout ce que je dis. Je dis que vous introduisez un débat politique alors que, même sous Jacques Chirac, ce débat a été abandonné.

Il y a un risque !

Pourquoi nous défendons systématiquement ces associations ? Elles ont souvent été créées par des militants de gauche de leur pays. Ces associations, donc ces militants ont combattu les islamistes dans leurs pays et continuent à les combattre en France.

Vous parliez tout à l'heure de l'"ACORT". L'"ACORT" a fait quelque chose qui est reconnu par de nombreuses organisations : elles ont soutenu la reconnaissance du génocide arménien alors que ce sont des personnes originaires de Turquie. Quand il y a eu l'assassinat de l'intellectuel Hrant Dink, un Turc assassiné par l'extrême droite turque, ils ont organisé des débats, notamment dans la mairie du 10e, pour soutenir, en disant que les Turcs ne sont pas liés aux "Loups gris". Il faut reconnaître ce travail qu'ils font.

Aujourd'hui, en faisant ce que vous faites - mais c'est votre droit, je le reconnais -, vous mettez en danger ces associations qui luttent aussi contre l'islamisme, notamment l'"ACORT". Pour l'"ATMF", c'est pareil, et ainsi de suite. De même, avec votre règle, on pourrait dire : "Nous allons voter contre les subventions "Act Up" parce qu'ils ont participé à la marche pour Adama Traoré". Or les subventions ne concernent pas les marches.

Je voulais uniquement prendre la parole pour dire ce risque.

La "FASTI" a respecté les règles républicaines. Elle est passée devant la commission. Peut-être que vous allez voter pour. J'espère vous avoir convaincus qu'il est dangereux de voter pour les opinions défendues par les associations, et non pour le contenu de la subvention sur laquelle nous sommes amenés à voter.

J'espère que tout le monde votera pour cette subvention qui sera présentée en détail par l'adjoint en charge du sujet. La "FASTI" mène quatre actions très importantes dans différents territoires de Paris, notamment du 20e arrondissement.

Je vous appelle donc tous à voter ce projet de délibération.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Inès de RAGUENEL.

Mme Inès de RAGUENEL. - Monsieur le Maire, vous vous apprêtez à subventionner, à nouveau et grassement, l'association "FASTI" qui revendique un discours politique et militant. Bien sûr, afin d'éviter toute polémique qui pourrait porter atteinte à ses intérêts financiers, l'association nous invite donc, comme vous l'avez dit, à ne pas tenir compte de son discours et à ne retenir que l'action sociale en faveur des immigrés.

Vous savez, nous sommes parfaitement capables de respecter les opinions qui sont à l'opposé des nôtres - c'est la loi du genre en démocratie - mais à la seule condition que le réflexe démocratique s'exerce dans le respect des règles de la République. Or ces règles ont été scandaleusement violées, et ce, à plusieurs reprises, par cette association.

De quoi parle-t-elle ? De "racisme d'Etat", de "xénophobie d'Etat néocolonial", de "rafles policières". Sommes-nous à Vichy ou à Paris sous la Ve République ?

Au-delà de leurs discours, ces militants défilent aux côtés des "Indigènes de la République" et du "Mouvement B.D.S." pour le boycott d'Israël, où se mélangent antisémitisme et antisémisme. Les réactions de cette association aux attentats islamistes de 2015 donneraient à toute personne normalement constituée la nausée. La violence des terroristes islamistes ? Oh ! Elle prendrait racine dans un contexte d'inégalités sociales et territoriales produites par le

système capitaliste. Appeler à l'unité nationale, saluer le courage des policiers et des militaires ? Tout cela ne servirait qu'à relégitimer les politiques coloniales et capitalistes, les vrais responsables des violences, selon la "FASTI". Après chaque attentat, c'est la même rhétorique. Ce sont les mêmes mots, avec les mêmes pulsions de haine. Cette haine que la "FASTI" entretient à l'égard de la France, cette haine, Monsieur le Maire, n'est pas républicaine !

Oui, elle suscite la nausée. Je ne sais pas si nous serons d'accord sur cette analyse avec l'Exécutif. Il a quand même fallu à la Maire de Paris trois jours pour se démarquer des propos scandaleux de votre adjointe Audrey PULVAR, justifiant la tenue des réunions syndicales excluant les blancs.

Retirez ce projet de délibération ! Retirez-le, comme vous l'avez fait, au dernier moment, pour une subvention destinée à l'"U.N.E.F." devenu un groupuscule raciste qui appelle à faire "gazer tous les blancs, cette sous-race", qui a interdit la présence de Charb à l'université Paris-VII et qui va jusqu'à interdire la pièce d'Eschyle à la Sorbonne, temple du savoir.

Cessez de faire tant de concessions à l'extrême gauche qui se nourrit de la haine de la France et de la haine de la République !

Nous exigeons ici et maintenant le retrait de votre proposition de subvention à la "FASTI", cette association antifrançaise et antirépublicaine.

Si vous refusez, nous voterons naturellement contre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Inès de RAGUENEL.

Force est de constater que Jérôme GLEIZES avait tout de même eu une bonne prémonition...

Oui, mais vous l'avez interrompu. Finalement, il a bien fait de dire ce qu'il a dit.

Geneviève GARRIGOS, c'est à vous.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Oui ! Avant de revenir sur les propos que je viens d'entendre et qui m'ont laissé pantoise, je voudrais d'abord parler de la "FASTI" et de son travail car c'est pour cela que nous la subventionnons.

Vous ne m'entendez pas ?

Pardon ! Je disais : avant de revenir sur ces propos, je voudrais parler du travail de la "FASTI" puisque c'est pour cela que nous sommes sollicités et que nous allons la subventionner.

C'est en tant qu'élue du 20e arrondissement que j'interviens puisque je suis une élue du 20e, que la "FASTI" est installée dans le 20e, et que c'est là où j'observe son travail. Je connais l'importance, pour l'accès aux droits des personnes étrangères précaires, de la permanence juridique qui se tient rue des Amandiers les mardis et jeudis de 14 heures à 17 heures. Elle a connu une très forte augmentation des demandes avec les conséquences économiques de la période que nous vivons : en 2020, 3.700 personnes ont été accueillies, soit 700 de plus qu'en 2019. Parmi les 850 dossiers suivis cette année, 500 ont été ouverts pour la première fois, ce qui traduit la très nette augmentation de la précarité que nous connaissons à Paris et en France.

Une autre permanence, plus focalisée sur le droit des étrangers, est articulée à la bibliothèque Assia-Djebar, rue Reynaldo-Hahn. L'équipe de développement local en particulier considère cette ressource comme essentielle.

Le programme "Manger Bouger" interculturel qui existe depuis 2011 permet à environ 70 personnes du quartier Amandiers-Belleville de découvrir avec une diététicienne animatrice des astuces et recettes pour cuisiner à petit prix de manière économique, en fonction des saisons, de faire du sport, d'échanger des recettes de tous les pays. Enfin, la "FASTI" donne, toutes les semaines, deux cours de français à une cinquantaine d'apprenants.

Bref, vous l'aurez compris, la "FASTI" n'est pas qu'une fédération d'une soixantaine d'associations de solidarité avec toutes et tous les immigrés, fondée en 1967. C'est avant tout pour nous, dans le 20e arrondissement, une ressource essentielle pour assurer un service d'intérêt général auprès de populations particulièrement précaires. Bien intégrée au tissu partenarial de l'action sociale et de l'accès aux droits dans le 20e arrondissement, la "FASTI" a fait ses preuves depuis des années, et ce avec le soutien pleinement justifié de notre collectivité, de même qu'elle bénéficie sans discontinuer de financements autrement plus conséquents de la part de l'Etat.

Malgré cela, nous continuons à entendre...

J'admire la persévérance, mais il faudra compter avec la nôtre, qui semble ne reconnaître de l'association qu'une polémique sur les propos d'un ancien président, propos dénoncés à plusieurs reprises par l'association. Elle s'en est d'ailleurs expliquée à plusieurs reprises avec les services de la Ville, les membres de la 4e Commission et l'Observatoire de la laïcité de la Ville de Paris. Rappelez-vous cette audition que nous avons eue. Toute diligence a été faite pour examiner l'action de l'association. Tous les services et organismes ont rendu un avis favorable au maintien du financement de la Ville de Paris, financement par ailleurs bien secondaire par rapport à celui de l'Etat.

Je voudrais ici ajouter un propos par rapport à ce que j'ai entendu. Je le sais, j'ai souvent entendu qu'il n'y a jamais de fumée sans feu. C'est faux ! C'est avec de tels propos que l'on a envoyé des femmes au bûcher, que l'on a rasé des femmes à la Libération, et bien d'autres qui ont été sacrifiées derrière.

Moi, ce que je constate, et cela fait des années que je le constate dans le monde, de plus en plus, comme on s'attaque au droit des femmes, comme on s'attaque au droit des personnes LGBT, on s'attaque aux associations, aux défenseurs, on jette l'opprobre, on les stigmatise dès lors que leurs propos ne nous correspondent pas, dès lors qu'ils ont une vision différente de la nôtre. Je voudrais rappeler ici que, dans les dictatures à travers le monde, on se passe d'un juge pour juger de ce qui est légal, de ce qui correspond à la liberté, de ce qui respecte le droit. C'est l'opprobre, c'est la stigmatisation ! C'est très dangereux !

S'il y a des choses à reprocher à nos associations, à celles que nous soutenons, que nous supervisons avec la Ville, avec les différents départements, eh bien, que l'on aille devant le juge et qu'on les attaque pour non-respect des valeurs républicaines !

En attendant, nous continuerons à soutenir les associations qui font un travail remarquable car c'est cela, la démocratie ! On respecte la liberté d'opinion !

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Geneviève GARRIGOS.

Qui répond ? Vous êtes à deux voix ?

C'est cinq minutes, en tout.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Oui, nous allons diviser en deux avec ma collègue Anne-Claire BOUX.

D'abord, merci pour l'intérêt que vous portez à chaque fois pour cette subvention importante, ce qui montre que cette association ne laisse personne insensible.

Merci évidemment à Jérôme GLEIZES d'avoir rappelé certaines vérités, ainsi que mon amie Geneviève GARRIGOS. Merci à Inès de RAGUENEL pour son intervention, même si j'y ai malheureusement entendu beaucoup de contrevérités. Je veux évidemment rappeler que, dans cette Municipalité, que ce soit avec Anne-Claire, avec Léa, avec Ian, nous essayons de porter une politique d'intégration ambitieuse pour accompagner les femmes et les hommes venus d'ailleurs. Cependant, leur situation ne leur permet pas toujours de s'impliquer dans la vie de notre collectivité en raison des difficultés les empêchant d'accéder à leurs droits élémentaires comme le logement, l'emploi, la santé ou encore bien sûr la culture.

Je sais, mes chers collègues, que nous sommes en période électorale et que certaines et certains d'entre vous aimeraient régulièrement créer, comme pour l'"ACORT", de toutes pièces, des polémiques. En l'espèce, l'association concernée par le projet de délibération fait l'objet, depuis quelque temps, d'une campagne de dénigrement totalement injustifiée. Pourtant, lorsque vous nous aviez saisis au début de ce mandat et suite aux craintes que vous exprimiez...

Oui, mais vous étiez déjà dans une campagne électorale !

Nous avons demandé l'avis...

Si vous pouviez juste m'écouter !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence ! Laissez parler Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Je pense que vous avez quand même dit des choses absolument horribles. Nous vous avons laissé parler, alors laissez-moi terminer pour vous répondre, d'autant plus que je vous rappelle que c'est à votre demande que nous avons demandé l'avis de l'Observatoire parisien de la laïcité au sein duquel siègent des représentants de la majorité et de l'opposition, c'est-à-dire de vous-mêmes ! Il s'est réuni le 28 janvier dernier et, comme vous le savez, a rendu un avis favorable concernant les subventions que la Ville accorde à la "FASTI". Selon cet observatoire, la "FASTI" ne méconnaît pas le principe de laïcité et les principes républicains.

Je vous rappelle, et Geneviève l'a fait également, que les 4e et 7e Commissions ont été réunies, ouvertes à toutes les conseillères et à tous les conseillers de Paris. Nous aurions aimé vous entendre à ce moment-là. La "FASTI" est évidemment venue répondre des accusations portées contre elles. Nous ne savons pas où vous étiez à ce moment-là ! Je trouve un peu terrible...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence, quand même ! Chacun peut s'exprimer !

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Alors que nous avons eu à la fois le Comité sur la laïcité et deux commissions qui se sont réunies, je trouve un peu dommage que, quand nous pouvons avoir un discours un peu plus serein et discuter entre nous, vous ne soyez pas présents pour poser notamment les questions à la "FASTI".

C'est pour cela que je vous demande de sortir de vos postures, d'arrêter de sortir des déclarations qui sont individuelles, et non pas celles de l'association, notamment d'un ancien président qui n'est plus le président actuel ! Soyez, dans ce domaine, un peu plus justes et arrêtez !

Je crois que ce travail - je n'y reviendrai pas car je pense qu'Anne-Claire va poursuivre dans ce domaine - est suffisamment éloquent, suffisamment contrôlé - sûrement grâce à vous ! - au quotidien par les services de la Mairie pour dire que cette subvention est plus que justifiée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Anne-Claire BOUX, vous avez 1 minute 20. Je suis désolé, ce n'est pas de ma faute.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Merci à tous les orateurs et oratrices. Je me joins vraiment aux remerciements de Jean-Luc ROMERO-MICHEL sur ce débat.

Cela a été dit, suite à votre demande, nous avons lancé une démarche en toute transparence, que ce soit en 4e Commission ou à l'Observatoire parisien de la laïcité - vous y siégez ! En 4e Commission, j'aimerais rappeler que vous avez conclu en disant que les réponses de la "FASTI" étaient satisfaisantes. Je veux bien que nous refassions le débat. Nous pouvons continuer comme cela mais, à chaque fois, quand nous sommes dans un vrai débat avec les interlocuteurs...

Cela a été enregistré. On peut réécouter, il n'y a aucun souci !

Quand nous discutons de façon posée, vous n'êtes pas là, vous n'intervenez pas. Quand nous sommes dans l'hémicycle, là, vous déballez.

En plus, les propos que vous avez donnés ne sont pas des propos de la "FASTI"...

Non ! Vous avez déformé les propos et, en réalité, il y en a marre de recevoir des cours de qui est républicain ! Être républicain, c'est respecter la liberté d'expression. Quand on ne la respecte pas, on fait obstacle à l'Etat de droit.

S'il vous plaît, ayez un peu de cohérence ! Vraiment, de la cohérence !

La "FASTI" fait un travail incroyable. Ma collègue a parlé d'ateliers alimentaires, de cours de français. On est donc bien loin de ce que vous décrivez.

Oui, nous soutenons la "FASTI". Oui, nous allons continuer à la soutenir et je les remercie pour leur travail sur le terrain.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

Merci !

Je mets donc aux voix le projet de délibération DDCT 18 - DASES.

De ce fait, je déclare le vote ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 18 - DASES).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une fin de vie libre et choisie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Président FÉRAUD, voulez-vous présenter votre vœu avant l'heure du déjeuner ou bien nous suspendons ? C'est comme vous voulez.

Je dis cela parce que nous ferons évidemment les vœux n° 60, n° 61 et n° 62 après le déjeuner, puisque ce sont trois vœux.

Je propose à Rémi FÉRAUD de présenter le vœu n° 59.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci. Comme vous souhaitez, Monsieur le Président. Je ne suis pas maître de nos débats, mais je présente bien volontiers notre vœu maintenant.

En ce mois de juin 2021 et après des années d'un débat toujours inabouti, notre groupe a souhaité déposer un vœu au Conseil de Paris pour que nous puissions apporter notre soutien au droit à mourir dans la dignité.

On pourra nous répondre que cela ne relève pas de notre compétence, comme tant d'autres sujets dont nous débattons à chaque Conseil. Cela dit, cet argument sert souvent de prétexte pour ne pas se prononcer sur le fond. En l'occurrence, comment Paris pourrait-il être indifférent à une liberté qui concerne chacune et chacun d'entre nous, qui renvoie pour certains à des épreuves personnelles très douloureuses, et une liberté qui reste encore à conquérir dans notre pays ?

Il y a récemment eu un débat au Sénat, puis à l'Assemblée nationale où, malgré le vote à une écrasante majorité de l'article 1 de cette proposition de loi présentée par Olivier FALORNI, qui définissait l'aide active à mourir et, par-delà les lignes partisans, son examen n'a pas pu être finalisé en raison d'une obstruction relevant d'un débat d'arrière-garde, avec plus de 3.000 amendements, empêchant le débat d'aller à son terme, empêchant l'examen du texte et le vote du texte sur le fond. Cette obstruction, disons-le, n'a pu réussir que parce que le Gouvernement s'est réfugié derrière elle dans l'organisation des débats.

Nous sommes convaincus que la question fondamentale de la fin de vie mérite mieux. Elle mérite que cette proposition de loi soit remise à l'ordre du jour des travaux parlementaires comme le réclame un grand nombre, voire la majorité des députés, au-delà des clivages politiques et des frontières des différents groupes, pour qu'elle fasse l'objet d'une discussion et d'un vote sur le fond de la représentation nationale.

Nous n'opposons pas la revendication très forte que nous portons du droit à mourir dans la dignité aux soins palliatifs, ni au soutien aux aidants. C'est pour cela que nous avons aussi inscrit cette question dans notre vœu.

J'espère que nous saurons aussi, ici, au Conseil de Paris, nous retrouver derrière ce combat que mène par ailleurs avec détermination et brio Jean-Luc ROMERO-MICHEL, comme président de la DMD depuis tant d'années.

Je vous invite donc à accorder notre soutien à ce vœu que le groupe Paris en commun propose, en ce sens, au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président FÉRAUD.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS, pour vous répondre, au nom de l'Exécutif.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aussi pour ce vœu qui touche au cœur d'un sujet fondamental.

Ce n'est pas seulement le droit de mourir dans la dignité, évidemment essentiel, mais ce droit que "notre corps nous appartient". C'est un sujet féministe, bien sûr, mais pas seulement : il est vrai pour tout le monde. Comme vous le savez, la lutte contre le Sida a permis d'avoir accès à son dossier médical. Il y a encore beaucoup de travail sur ces sujets.

La question de pouvoir choisir l'arrêt de l'acharnement thérapeutique, d'arrêter la souffrance, devrait être un droit fondamental.

Oui, il y a encore beaucoup d'obstructions - nous avons pu le voir à l'Assemblée nationale - mais il y a aussi de plus en plus de personnes, de plus en plus de députés, de plus en plus de sénateurs aussi qui travaillent, en inter-partisans, pour aller dans ce sens.

Merci, je le répète aussi, à Jean-Luc ROMERO-MICHEL qui travaille depuis des années sur ce sujet, de ne jamais lâcher pour qu'enfin nous arrivions peut-être - je suis sûre que nous arriverons - à acquérir cette dernière liberté.

Et puis, il y a la question des soins palliatifs. J'irai vite car je sais que je n'ai plus beaucoup de temps. Les soins palliatifs, c'est aussi la fin de vie, mais pas toujours. Parfois, ce sont des moments où l'on ne va pas bien et cela correspond à des choses très particulières. Il reste encore une difficulté où la France a du mal à prendre sa part : la question de la souffrance, le droit à ne pas souffrir. Cela aussi, c'est "mon corps m'appartient". Le droit de ne pas souffrir a également été un combat des années Sida.

Manquent encore beaucoup de moyens. Nous avons progressé, mais les moyens manquent. L'A.P.-H.P. a fait un grand projet, très important, sur cette question des soins palliatifs mais, malheureusement, une fois de plus, le compte n'y est pas car les financements ne sont pas là.

Oui, l'Exécutif émet un avis favorable à votre vœu et souhaite que le Gouvernement inscrive incessamment à l'ordre du jour un nouveau débat sur la fin de vie, ainsi qu'un investissement dans les soins palliatifs.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 59 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 197).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente (salles des fêtes). - Excusez-moi.

Monsieur le Président, Patrick BLOCHE...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je suspends la séance jusqu'à 14 heures 30...

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente (salles des fêtes). - Patrick BLOCHE...

Excusez-moi, ici la salle des fêtes ! Pouvons-nous vous solliciter ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, je vous en prie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente (salles des fêtes). - Nous n'avons pas été entendus. Une explication de vote avait été demandée ici, en salle des fêtes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - A ce moment, il est de coutume que les groupes préviennent la Présidence.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente (salles des fêtes). - Cela a été fait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, cela n'a pas été fait. Si cela avait été le cas, je l'aurais su. Les services du Conseil de Paris me précisent qu'il n'y a pas eu de demande préalable d'explication de vote.

Néanmoins, j'accepte bien volontiers que cette explication de vote ait lieu après le vote.

Afaf, tu peux donner la parole à l'élu qui veut faire une explication de vote.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente (salles des fêtes). - C'est M. MARGAIN qui a demandé cette explication de vote.

Monsieur MARGAIN, allez-y.

M. Franck MARGAIN. - Merci de me donner la parole. Du coup, je pense que le vote devrait être mis en cause puisque tout mon groupe n'a pas été informé de l'explication que je vais donner.

Je rappelle que le débat que vous réclamez sur la fin de vie arrive dans le troisième alinéa de votre vœu. Il est un peu dommage que vous mélangiez la qualité des soins palliatifs, leur importance, la nécessité de faire de l'information sur les soins palliatifs, la nécessité qu'aurait la Ville de Paris, d'ailleurs, de travailler beaucoup plus sur les soins palliatifs, et de mettre comme cela, en troisième alinéa, la fin de vie, c'est-à-dire l'euthanasie.

Je pense que ce débat mérite beaucoup mieux. Nous le regrettons d'ailleurs beaucoup parce que ce débat a déjà eu lieu, comme vous l'avez dit, à l'Assemblée nationale et, d'après ce que je comprends, rien ne stipule que le Conseil de Paris y participe. Certes, nous sommes dans un hémicycle qui a le droit et le devoir de se prononcer sur les sujets de société, mais le débat de la fin de vie est un débat sensible. Il touche même à la conception de la vie. Il mérite mieux que quelques alinéas un peu polémiques dans un vœu mal ficelé !

Nous le regrettons, car il y a de vrais sujets sur lesquels la Ville pourrait agir et sur lesquels nous pourrions vous rejoindre - sur le besoin d'information, je l'ai déjà dit, et sur la nécessité de développer les soins palliatifs.

La loi Léonetti en place permet un équilibre très délicat qu'il faut tenir. Les élus de notre groupe l'ont défendu à l'Assemblée. Nous ne continuerons pas ce débat ici. Ce n'est ni le moment, ni l'endroit.

Nous ne prendrons donc pas part à ce vote qui n'a rien à faire dans cette Assemblée, surtout avec ces propos.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Franck MARGAIN.

La séance est suspendue. Elle reprendra à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Laurence PATRICE, adjointe).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous propose que nous reprenions nos travaux. Tout le monde est installé, enfin, tous ceux qui sont là.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux structures de réduction des risques et à des lieux d'accueil jour/nuit pour les usagers de crack.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à des espaces de consommation et de repos et au renforcement du plan de mobilisation sur le crack.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à des mesures de protection face à aux trafics et à la consommation de crack.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 60, 61, 61 bis et 62 relatifs aux structures de réduction des risques et des lieux d'accueil jour/nuit pour les usagers de crack.

La parole est à M. DAGNAUD, pour deux minutes.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu, qui a été adopté par le Conseil du 19e arrondissement à une très large majorité - je crois, d'ailleurs, que c'est le seul des trois vœux proposés - prolonge l'inventaire des actions prévues au "Plan Crack" qui n'ont pas encore ou pas totalement été réalisées. Nous proposons aujourd'hui ce vœu relatif à la fois à l'extension des horaires d'ouverture, et à l'élargissement des périmètres du réseau des espaces dédiés à l'accueil et à la prise en charge des toxicomanes.

Si, en effet, toutes les mesures mises en œuvre dans le cadre du plan de mobilisation contre le crack sont utiles et ont produit des résultats certains, nous constatons et partageons le constat que la situation dans le Nord-Est parisien ne s'est pas réellement améliorée. Les structures actuelles de prise en charge font un travail tout à fait indispensable d'accueil et d'accompagnement des toxicomanes. Je pense notamment aux salles de repos, aux CAARUD, aux CSAPA, dont je salue la mobilisation. Mais, force est de constater que ces structures ouvertes en journée sont dans l'incapacité de répondre aux enjeux d'une consommation de nuit, qui caractérise la situation à laquelle nous sommes confrontés. Il est donc nécessaire de financer et de décider une extension large de leurs horaires, et donc, de leur capacité d'absorption de la scène de crack.

Pour aller plus loin, au-delà de cette extension d'horaires, nous proposons aussi que les partenaires du "Plan Crack" s'engagent dans la réalisation d'un cahier des charges, permettant la création d'un réseau métropolitain et régional d'espaces d'accueil jour/nuit offrant une diversité de services de prise en charge : soins, espace d'inhalation, insertion. Ces lieux d'accueil intégrés pourraient s'inspirer évidemment des réussites et des succès des S.C.M.R. C'est une référence dont il faut bien s'inspirer, mais qu'il faut dépasser puisque la problématique à laquelle nous sommes confrontés est très éloignée de celle qui avait prévalu lors de la mise en place des S.C.M.R. traditionnels. Il faut donc garder le meilleur, mais dépasser ce modèle pour faire du sur-mesure et mettre en place un dispositif qui permette réellement et concrètement d'améliorer la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenant, la parole est à Mme Alice TIMSIT, du groupe Ecologiste de Paris.

Elle n'est pas dans la salle ? Ah, si, pardon, excusez-moi.

Allez-y, pour deux minutes.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous le savons, la situation à Stalingrad, aux jardins d'Eole, s'est fortement dégradée ces derniers mois. Elle est devenue insoutenable. Les riverains sont excédés et se sentent abandonnés. Les usagers de drogue sont, quant à eux, très abîmés et se trouvent dans une situation d'extrême précarité. Les violences récentes à Stalingrad révèlent l'urgence absolue qu'il y a à mettre en place des solutions pérennes. La décision d'ouvrir les jardins d'Eole pour regrouper les usagers de drogue au sein de ce parc, qui est situé dans un quartier d'habitation déjà très dense qui a déjà beaucoup souffert de cette situation, est vécue comme un affront, comme un abandon supplémentaire, comme une solution, en somme, qui n'en a que le nom et ne permettra pas de résoudre le problème de fond.

Nous devons impérativement sortir de la gestion de crise et assumer des politiques publiques pragmatiques sur le temps long. A travers le vœu que le groupe Ecologiste de Paris présente aujourd'hui, c'est une réponse globale que nous défendons. Oui, une réponse globale qui conjugue tant des mesures de santé publique que des mesures de sécurité publique. Augmentation des moyens pour lutter contre les trafics. Augmentation des patrouilles de police nationale à pied dans nos quartiers. Renforcement du nombre de maraudes psychiatriques et des équipes de médiation psychosociale. Augmentation des places d'hébergement pérenne. Et aussi, création et ouverture simultanée de plusieurs structures de soins et d'espaces de consommation et de repos à taille humaine dans les arrondissements concernés - 18e arrondissement, 19e arrondissement, Centre - avec la pleine association des habitants. Je parle bien d'espaces de consommation aussi, car il s'agit de la toute première porte d'entrée des usagers de drogue vers un parcours de soins.

Alors, oui, aujourd'hui, ces espaces de consommation sont insuffisants en nombre. Ce sont des espaces encadrés, où il y a des professionnels de santé qui accompagnent les usagers de drogue et contribuent aussi à apaiser et à libérer l'espace public. Aucun arrondissement ne peut à lui seul assumer ces dispositifs et aucune des réponses à elle seule ne suffira. Il est aujourd'hui grand temps de sortir des postures, de conjuguer le volet sécuritaire et le volet de santé publique, et de faire preuve de courage politique.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame TIMSIT.

Nous avons maintenant Mme Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris, qui présente le vœu n° 62.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Madame la Maire.

Il a fallu les médias, les événements dramatiques - tirs de mortier, viols, manifestations de riverains, épisode des casseroles - pour que vous manifestiez enfin un peu d'attention envers les habitants des quartiers envahis par les trafics de crack. Et qu'avons-nous appris ? Sur les réseaux sociaux, une lettre du Ministre de l'Intérieur indique que vous avez passé un accord pour que les jardins d'Eole deviennent "Eole Crack". Vous avez accepté de sacrifier un jardin pour qu'il devienne une "salle de shoot" de crack à ciel ouvert, à quelques mètres des jeux pour enfants. C'est un parc condamné, ce sont des familles condamnées, au mépris du droit, des habitants, des règles sanitaires. Vous abandonnez les toxicomanes à leur addiction. Quel spectacle pour les enfants qui, chaque matin, sont confrontés à des toxicomanes sur les trottoirs de leur chemin vers l'école !

Faute de courage politique, vous avez créé deux lieux de fixation pour les "dealers" et consommateurs de crack. Vous avez multiplié le problème : Stalingrad et Eole. Les chambres d'hébergement, souvent inoccupées, sans suivi. Les "salles de shoot" ont prouvé leur inefficacité. Il existe pourtant une solution et vous n'avez pas prononcé ce mot, ni vous, ni Mme TIMSIT. Il existe une solution : prononcer le mot "dealer". Il faut traiter en priorité la racine du mal, c'est-à-dire le trafic. Sans "dealer", il n'y a pas de toxicomane. Sans "dealers", les toxicomanes seront contraints de se faire soigner, car ils n'auront pas d'alternatives. Cela nécessite une réelle volonté politique. Vous devez exiger de la Préfecture d'interpeller les "dealers" et de ne pas cesser de les harceler tous les soirs. Les agents de la D.P.S.P. doivent venir en soutien aux forces de police. Les "dealers" en situation irrégulière - il y en a beaucoup - doivent être expulsés. Un jardin d'un quartier familial ne peut être sacrifié pour en faire une "salle de shoot" à ciel ouvert. Les riverains de Stalingrad ont le droit de vivre enfin en paix.

Vous devez, Madame la Maire de Paris, assurer enfin la sécurité à vos administrés.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame TOUBIANA.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vais prendre la dernière phrase de Mme TOUBIANA : "Il faut assurer la sécurité". Je crois que, sur ce point, nous pouvons avoir un total accord. D'ailleurs, tout ce que nous mettons en place actuellement concernant le "Plan Crack" - M. DAGNAUD en a parlé - effectivement, une partie a été faite, une partie n'a pas été faite et il faut la finir, en particulier l'aspect de l'hébergement qui n'est pas encore pérennisé. Des hébergements évidemment accompagnés socialement et sanitaire. Et puis aussi, tout ce qui est de l'ordre de l'espace de repos, de la prise en charge beaucoup plus maillée sur le territoire. Et enfin, ce qui était également dans le "Plan Crack", en tout cas en termes d'étude, la question des salles de consommation.

Vous savez, la question des salles de consommation, c'est le contraire d'une idéologie. Quand les Suisses, dans les années 1980, à Zürich, ont commencé à mettre des salles de consommation, ce n'est pas parce que cela leur faisait plaisir. Ce n'est pas pour ouvrir des parcs et faire des salles de consommation à ciel ouvert. Au contraire, c'est exactement le contraire qui s'est passé. Ils ont fermé un parc qui était un espace - comme vous dites, de "shoot à ciel ouvert" - comme il en existe à Paris depuis longtemps, non seulement à Stalingrad, mais aussi à la Chapelle, à Barbès, vers la gare du Nord, vers les portes. Dans tous ces quartiers, finalement, la question, c'est : comment faire en sorte de sortir les personnes qui sont sur cet espace public, qui sont de grands "toxicos", de l'espace public et les faire venir vers le soin ?

Parce que, vous savez, c'est comme quelqu'un qui fume : on ne le fait pas arrêter la cigarette simplement en l'enfermant. Non, il va falloir le convaincre. Les grands usagers de drogue, pour arriver à les convaincre de commencer à sortir, de trouver une issue, il faut les accompagner, les prendre là où ils sont. C'est le contraire de l'idéologie. C'est ce que les Suisses ont compris il y a 40 ans, et ils ont réussi puisqu'ils ont réussi à pacifier l'espace public, et l'on retourne à la sécurité.

Notre histoire est une histoire d'intégration, d'avoir une réponse intégrée et globale. C'est le sens, je crois, de la plupart des vœux que vous avez faits aujourd'hui. Quand vous dites, même à Changer Paris, où c'est peut-être le moins intégré puisque vous parlez peu de l'aspect sanitaire et social mais uniquement de l'aspect sécuritaire, c'est dommage parce qu'en fait, cela se retrouve. Si l'on a une vision exclusivement de dispersion, on fait ce que l'on a fait depuis 30 ans, c'est-à-dire que le problème s'aggrave pour tous les riverains et aussi en termes de santé publique.

Je vous propose donc de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif relatif à l'accélération de la mise en œuvre du "Plan de mobilisation coordonnée sur la problématique du crack à Paris et à l'augmentation du nombre et de l'amplitude horaire de lieux intégrés d'accueil, de repos, de soins et de consommation pour les personnes consommatrices de crack".

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

En réponse aux vœux n° 60 et n° 61, l'Exécutif a déposé le vœu n° 61 bis.

Est-ce que le vœu n° 60 est retiré ? Il est retiré.

Très bien.

Est-ce que le vœu n° 61, du groupe Ecologiste de Paris, est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Alice TIMSIT. - Oui, il est retiré.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Donc, je mets aux voix...

Ah, oui, les explications de vote.

Sur le vœu n° 61 bis, explication de vote de Mme TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, je voudrais juste reprendre deux points.

Sur les "salles de shoot", lundi dernier, il y a eu une enquête menée par les journalistes du "Figaro". Une énième enquête. Cette fois-ci, auprès des riverains de la "salle de shoot" du 10e arrondissement, qui témoignaient du désespoir des riverains face à l'explosion de la consommation de crack sur l'espace public, face à l'ancrage des trafics dans la zone d'impunité dessinée autour de la salle, face à l'augmentation continue des nuisances sonores et de l'insécurité depuis 2016 et le début de l'expérimentation. Les préoccupations quotidiennes des habitants de ce quartier ont été magistralement oubliées dans un rapport partial publié par l'Inserm. Jamais la question des habitants, des commerçants, des familles, n'est au cœur de ces préoccupations. Ils sont les grands absents de vos discours.

Concernant les places d'hébergement que vous réclamez, il y en a déjà 400. Vous en voulez combien ? 1.000 ? 2.000 ? Vous voulez que le 19e arrondissement devienne le point de fixation du crack de toute l'Europe ? D'autant que nous savons très bien que les toxicomanes ne restent pas dans les chambres. Vous savez très bien que, dernièrement, il y a un toxicomane qui est mort sous une tente. Ils ne rejoignent pas leur chambre. Ils restent dans la rue. Donc, demander des chambres supplémentaires ne sert à rien. Attaquez-vous aux "dealers". Si vous vous attaquez aux racines du mal, d'abord aux racines du mal, les toxicomanes seront contraints de se faire soigner. C'est la seule solution.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole maintenant à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue, Madame TOUBIANA, je vous invite vraiment, sincèrement, à aller visiter la salle de consommation à moindre risque du 10e arrondissement, à aller rencontrer l'association "Gaïa". Parce que c'est bien d'affirmer, comme cela, à la volée, tout un tas de choses, mais c'est quand même mieux d'essayer de comprendre les problèmes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, s'il vous plaît.

Mme Camille NAGET. - Mais Monsieur, si vous voulez tout savoir, vous savez que j'habite à 500 mètres des jardins d'Eole. Donc, si vous voulez que l'on aille là-dessus, arrêtez un petit peu de dire n'importe quoi, arrêtez de croire que vous seul avez la vérité...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - La parole est à Mme NAGET.

Mme Camille NAGET. - Et que vous seul savez ce que vivent les habitants du 19e arrondissement. Vous passez votre temps à instrumentaliser et à caricaturer. Quand vous dites que la Ville de Paris ne fait rien depuis des années sur ce problème, comment pouvez-vous, si vous avez un petit peu d'honnêteté intellectuelle, dire cela ? Comment pouvez-vous oser penser cela ? C'est en faire n'importe quoi ! C'est n'importe quoi !

De l'humanité, justement, il en faut. De l'humanité, les habitants du 19e arrondissement et les habitants de Stalingrad, croyez-moi, ils en ont beaucoup. Pourquoi ? Parce que lorsque l'on discute avec eux, ce qu'ils nous disent en premier lieu, c'est que, bien sûr, c'est insupportable ce qu'ils vivent tous les jours. Personne ne veut vivre cela. Personne ne veut aller rue d'Aubervilliers, amener ses enfants le matin et voir des gens allongés dans la rue. Mais ils nous disent aussi qu'il faut aider ces gens-là. Ils nous disent aussi que les réponses sécuritaires, elles n'ont jamais servi à rien et qu'elles ne serviront à rien. Et cela, c'est l'humanité. Et c'est là-dessus que nous travaillons.

Nous voterons ce vœu de l'Exécutif qui propose des choses qui proposent d'avancer. Nous appelons aussi l'Etat à ses responsabilités, parce que l'on ne peut pas croire que la Ville de Paris toute seule puisse traiter un problème aussi grave, aussi profond que celui-là. L'A.R.S. doit prendre ses responsabilités, le Ministère de la Santé doit prendre ses responsabilités, et nous devons enfin travailler ensemble à traiter ces questions.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix le projet de vœu référencé n° 61 bis déposé par l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 198).

Le vœu n° 62 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

J'ai une explication de vote de Mme TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Madame TOUBIANA, je vous ai écoutée attentivement tout à l'heure et, comme à votre habitude, je suis absolument effarée de la vacuité et de l'absence de vos propositions. Vous ne cessez de marteler un propos sécuritaire. Bien sûr, on est d'accord avec vous sur ce point. Nous avons besoin d'une réponse sécuritaire, mais également d'une réponse médico-sociale. A aucun moment, je ne vous ai entendue proposer quelque chose sur ce volet. Je trouve cela absolument effarant. Je ne comprends pas que ce soit exclu de votre champ de vocabulaire. C'est délétaire.

Vous savez, en fait, l'empirisme des faits nous donne raison, parce que cela fait des années et des années que les politiques d'évacuation, que le déplacement de ces populations d'Eole à Stalingrad, de la Chapelle, etc., ne marchent pas. Elles sont inefficaces. Elles précarisent ces personnes, qui sont en grande souffrance, en déshérence. Et surtout, cela ne règle pas non plus le problème des riverains. Je pense qu'il serait temps de regarder en face le problème avec honnêteté et faire des propositions concrètes et sérieuses sur l'aspect médico-social, parce que cela ne règlera absolument rien de marteler sans cesse et toujours la même rengaine sécuritaire qui est inefficace.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix la proposition de vœu référencée n° 62 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux paris sportifs.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 63 relatif aux paris sportifs.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, du groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, après trois confinements et autant de restrictions sanitaires, les adolescents et les jeunes adultes ont passé beaucoup de temps chez eux devant leur ordinateur. Ils et elles sont très exposés ces derniers temps. Ils sont exposés à quoi ? A la dépendance à la publicité. Je parle ici d'un type de publicités particulières : celles pour les paris sportifs en ligne. 13 % des parieurs en ligne ont un comportement excessif. A haute fréquence, les jeux d'argent, comme les drogues, modifient le système de la récompense du cerveau. Nous savons que la dépendance pathologique entraîne une sensibilité à vie à l'addiction sous toutes ses formes. Après trois confinements, les adolescents ont donc joué, beaucoup trop joué. La publicité pour les paris sportifs cible souvent un public jeune, trop jeune. Alors que les 18-24 ans ne représentaient que 17 % des joueurs en 2011, aujourd'hui ce sont 34 % des joueurs. Vous imaginez bien qu'il n'y a pas de statistiques officielles sur les moins de 18 ans, sur les mineurs.

La récente campagne de publicité d'un célèbre site de paris en ligne est inspirée du dessin animé "Le Roi Lion". On se demande quel est leur public. A l'échelle de la Ville, le groupe Ecologiste de Paris demande donc le déploiement d'une campagne de prévention sur les risques des jeux d'argent à destination des mineurs et que soient engagés, dans le cadre d'un travail commun avec les actrices et les acteurs concernés, un diagnostic pour une action de prévention et une campagne de communication qui puisse toucher l'ensemble des jeunes. Nous souhaiterions même, mais malheureusement ce n'est pas de notre compétence, l'interdiction globale et totale de la publicité pour les paris sportifs. Nous sommes engagés, toutes et tous, je l'espère, dans la lutte contre la criminalité. Les paris sportifs attirent les criminels et contribuent à ce que les matchs professionnels, et parfois même les matchs semi-amateurs et amateurs, soient truqués. Les paris sportifs nous semblent un problème. Je demande donc à cette Assemblée de voter ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DURAND-RAUCHER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je ne sais pas quel est le sujet de conversation. Peut-être que vous pensez que cette question ne fait pas partie de la santé ? Eh bien, si, elle fait partie de la santé, parce que la réduction des risques et la prévention des addictions - le jeu est une forme d'addiction - font partie du champ de la santé. D'où le fait que je réponde favorablement à ce vœu amendé, en particulier sur plusieurs questions. Mais, d'abord, parce que nous souhaitons déployer, comme nous avons déjà commencé à le faire avec la "Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque" et "Santé publique France", des actions de prévention des risques d'addiction, notamment sur cette question.

Vous savez, j'irai encore plus loin. Le fait qu'il y ait la possibilité de faire de la publicité, donc de la propagande sur les jeux, est un problème. Il faudrait qu'il y ait même une loi Evin, vous voyez, même si cette loi Evin était complètement...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît !

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Sur la question des jeux. Et oui ! Et donc, nous allons également interpellier le Gouvernement dans cette mesure, parce que cela nous semble extrêmement important, en particulier auprès des jeunes qui sont concernés. D'ailleurs, l'Espagne et l'Italie ont fait ce choix. C'est peut-être un chemin à suivre.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 63 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 199).

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous commençons les travaux de la 5e Commission.

Monsieur, s'il vous plaît ! Monsieur le Maire, s'il vous plaît ! Monsieur le Maire, s'il vous plaît !

Merci.

S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! S'il vous plaît !

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Émile MEUNIER, président de la 5e Commission.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, j'aimerais remercier les adjoints, les adjointes et les membres de la 5e Commission qui, une fois de plus, ont travaillé avec sérieux sur les nombreux projets de délibération qui nous ont été soumis et, parmi tous ces projets de délibération, certains très structurants. Je pense notamment à celui de M. BAUDRIER concernant la construction de l'école dans le 13e arrondissement, qui va permettre de débloquent tout un projet d'urbanisme, à celui de Mme BOUX, avec énormément de subventions à des associations pour les quartiers populaires. On sait à quel point elles en ont besoin et quel beau travail elles font dans ces quartiers, surtout dans cette période difficile.

M. BROSSAT nous a présenté plusieurs projets de délibération, dont celui sur l'Office Foncier Solidaire. Vous savez, ce qui permet d'être propriétaire à moitié prix. Il y a également eu un projet de délibération sur l'habitat participatif, qui est un beau projet écologiste qui permet aux habitants de s'impliquer dans leurs projets. Et enfin, une bonne nouvelle à la Goutte-d'Or, puisqu'après l'incendie qui a touché un supermarché rue de la Goutte-d'Or, il va enfin y avoir un nouveau supermarché. Les habitants en avaient bien besoin.

M. GRÉGOIRE a présenté deux sujets importants dont on a beaucoup entendu parler ces derniers temps. Le projet Ordener-Poissonniers, gros projet d'urbanisme dans le 18e arrondissement. Il y a eu aussi un vœu des communistes sur la question de l'hôpital Nord-Bichat.

Deux communications : l'une sur le logement et l'autre sur le big-bang territorial. Nous en avons longuement parlé, pas besoin d'y revenir.

Enfin, nous avons eu le plaisir de pouvoir auditionner la Direction de l'Urbanisme sur les projets "Réinventons Paris". Je dois remercier les élus de l'opposition qui ont fait cette proposition. Il me semble que c'est sain et important démocratiquement que l'on puisse, si ce n'est contrôler au moins suivre avec assiduité les travaux de la Ville de Paris

une fois qu'ils ont été votés. Sur le fond, les uns et les autres jugeront de la pertinence des projets de "Réinventer Paris". Peut-être deux chiffres pour vous rendre compte que ce sont de gros projets. On parle de 800 millions d'euros de recettes pour la Ville et de 550.000 mètres carrés de surface de plancher, c'est-à-dire, en gros, deux fois la Z.A.C. des Batignolles. Il était donc important pour les membres de la Commission de pouvoir regarder dans les détails de quoi il s'agissait. Je pense que ce sont des choses que nous devons renouveler. Encore une fois, je remercie les membres de la commission qui proposent, comme cela a été fait, des projets de suivi de politique publique. En tant que président, je les soutiendrai.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MEUNIER.

2021 DCPA 10 - Ecole provisoire Franc-Nohain. - Place du Docteur-Yersin (13e). - Construction d'une école élémentaire de 10 classes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DCPA 10 relatif à l'école provisoire Franc-Nohain, place du Docteur-Yersin, dans le 13e arrondissement. - Construction d'une école élémentaire de 10 classes.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération porte sur un volet important du réaménagement complet de la Z.A.C. "Bédier-Oudiné", dans le 13e arrondissement : la démolition et la reconstruction de l'école polyvalente Franc-Nohain. La future école, dont la construction va démarrer en 2024 et qui devrait être livrée en 2028, permettra aux formidables équipes scolaires et périscolaires de Franc-Nohain, que je voudrais ici saluer devant vous, de disposer d'un bâtiment qui soit à la hauteur de leurs besoins pédagogiques et de leur inlassable engagement au service des enfants de ce quartier.

D'ici à la rentrée 2024, il est donc nécessaire de construire une école provisoire de 10 classes non loin de là, sur la place du Docteur-Yersin. Cette école provisoire accueillera les classes élémentaires, tandis que les classes de maternelle seront relogées dans les écoles avoisinantes. L'école provisoire de la place du Docteur-Yersin comportera un préau, un service de restauration, 10 salles de classe, une salle d'enseignement spécialisée, une salle d'arts plastiques, ainsi qu'une bibliothèque et un centre de loisirs. La toiture sera végétalisée. L'école sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Enfin, une attention toute particulière sera portée à l'isolation acoustique.

Le programme de travaux prévu par la DCPA est donc ambitieux. Pour un montant global de 8,50 millions d'euros, il prévoit notamment une construction autour du principe de modules préconstruits, une démarche visant à favoriser le réemploi de matériaux, l'utilisation de matériaux biosourcés et l'utilisation le plus possible d'éléments préfabriqués, pour maîtriser la qualité et réduire les nuisances aux riverains, et la possibilité, surtout, de réutiliser ce bâtiment pour d'autres opérations ultérieures de restructuration scolaire.

Avec le maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET, nous suivons de près ce programme, particulièrement important pour les familles du quartier de la porte d'Ivry. L'école provisoire de la place du Docteur-Yersin en est une composante centrale.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Conseiller. Je partage l'intégralité de vos propos. C'est un très beau projet, un élément clé pour la réalisation d'un grand projet de renouvellement urbain dans le quartier Bédier-Oudiné, qui a fait l'objet d'une très large concertation, d'un accord et d'un soutien très large de la population. Je tiens à remercier tous les élus du 13e arrondissement, en particulier Jérôme COUMET qui a été très actif dans tout ce travail. Il est déjà engagé puisqu'il y a déjà, sur tout le quartier Oudiné, un certain nombre de réalisations qui sont déjà sorties de terre. La reconstruction de l'école Franc-Nohain, comme vous l'avez dit, est un élément clé absolument indispensable dans la réussite du projet, en particulier dans tout le secteur Bédier.

Permettez-moi d'insister un peu sur tous les aspects très vertueux de cette construction d'une école provisoire. Elle est vraiment emblématique de la nouvelle façon dont nous construisons, dans ce mandat, les équipements publics à Paris, puisque c'est un bâtiment en ossature bois, constitué également de matériaux biosourcés avec le minimum de béton, pratiquement pas, et qui pourra être entièrement démonté et remonté sur d'autres sites. C'est, après la crèche qui avait été construite dans le Sénat, un deuxième bâtiment modulaire standard que nous pourrions utiliser, nous l'espérons, pendant de nombreuses années. Il est déjà prévu qu'au-delà même de 2028, où il a vocation à être quitté par les enfants qui retourneront dans l'école neuve qui aura été construite dans le secteur Bédier, il puisse être utilisé pour permettre les très grosses réparations d'autres écoles du 13e arrondissement dans

ce secteur. Le bâtiment sera raccordé à la C.P.C.U. Sa consommation sera de 65 kWh par mètre carré par an, soit moins 60 % de consommation par rapport à une école de 2010. Donc, à tous points de vue, c'est un projet extrêmement vertueux et très attendu dans le quartier.

Je vous remercie de le soutenir. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Je mets aux voix le projet de délibération DCPA 10.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DCPA 10).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la rénovation thermique dans le parc social.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen d'un vœu non rattaché.

Nous examinons le vœu référencé n° 64 relatif à la rénovation thermique dans le parc social.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Mes chers collègues, Madame la Maire, merci.

Le 5 mai dernier, j'étais très attentive à une conférence-débat qui avait lieu au Pavillon de l'Arsenal, qui était à propos de l'accélération de la rénovation thermique des logements sociaux. Il y avait différents intervenants, aussi bien des membres de l'Exécutif que des équipes d'architectes ou encore des représentants des bailleurs sociaux. J'étais très attentive et intéressée par ce qui était proposé sur les rénovations thermiques. Il était démontré que, désormais, il y avait un accompagnement très personnalisé de l'agencement des appartements des locataires. Qu'en effet, chaque fois, il était repris en considération les usages des habitants, et que même si les appartements pouvaient être les mêmes, chaque fois, on s'adaptait aux usages de l'habitant. On pouvait mettre une cloison à un endroit ou à un autre selon l'occupation de l'espace, selon le nombre de personnes. Donc, on voyait vraiment une étude très personnalisée, qui, d'ailleurs, souvent, était traduite par un logiciel de modélisation avec un plan fait sur-mesure.

Je me suis vraiment interrogée parce que, lorsque l'on va sur le terrain et que l'on rencontre des amicales de locataires, notamment récemment des locataires de la résidence Lefébure-Soult, on s'aperçoit que ce n'est pas du tout le cas et qu'au contraire, ces personnes manquent énormément d'informations, de concertation, et vivent les travaux de rénovation très mal puisqu'en fait, elles ne sont pas informées. Notamment, parfois, avec des travaux très envahissants de V.M.C.

Je vous demande donc, à travers ce vœu, qu'il y ait déjà une application de ce qui a été annoncé en termes de communication dans cette conférence et que les résidences du 12e arrondissement, notamment la résidence Lefébure-Soult qui est concernée actuellement, puissent bénéficier, lors de la rénovation thermique, d'un processus personnalisé dans chaque logement rénové, afin d'optimiser les travaux et respecter les usages.

Je vous demande aussi de regarder plus en détail et de façon beaucoup plus sécuritaire les problèmes liés au désamiantage de cette résidence, car des gravats ont été observés à plusieurs reprises. Les locataires ont demandé des explications et un protocole renforcé, ce qui n'a pas été le cas. Nous vous demandons que des précautions supplémentaires soient prises dans la gestion du désamiantage et que le protocole renforcé soit communiqué aux habitants.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame MONTANDON.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Conseillère, pour votre intervention, qui me permet de reparler de cet investissement très important de la Ville et des bailleurs sociaux parisiens sur les réhabilitations "Plan Climat", puisque nous nous sommes fixés un objectif en croissance dans cette mandature, avec 5.000 logements par an. Merci aussi d'avoir fait référence à la conférence-débat que nous avons organisée récemment au Pavillon de l'Arsenal. Depuis, deux autres réunions ont été tenues. Une réunion que nous avons organisée avec Ian BROSSAT et avec l'ensemble des maires d'arrondissement pour échanger sur tous ces nouveaux dispositifs sur les réhabilitations "Plan Climat", ainsi qu'avec toutes les amicales de locataires centrales. Ces processus de concertation ont vocation à continuer tout au long du mandat.

Comme je vous avais répondu en février dernier, en réponse à un vœu que vous aviez formulé, nous proposerons en novembre prochain, une communication annuelle au Conseil de Paris. Communication qui

concernera l'ensemble des réhabilitations "Plan Climat" des logements sociaux, ce qui permettra à l'ensemble des élus - je suis sûr que vous serez très attentifs - d'avoir un état d'avancement de l'ensemble des opérations bailleurs avec un bilan écrit. Nous avons, bien sûr, des comités de suivi très réguliers, que nous avons mis en place avec Ian BROSSAT, avec la DLH et avec chaque bailleur.

Pour ce qui concerne l'opération du boulevard Soult que vous évoquez, Elogie a bien mis en place des rencontres avec l'ensemble des locataires, comme d'ailleurs sur toutes les opérations de rénovation en site occupé. Ces entretiens ont pour objectif une bonne mise en place des travaux et de respecter les contraintes des locataires - disponibilité, agenda, ameublement du logement - mais aussi respecter les contraintes techniques.

Pour aller plus loin, depuis le début de l'opération, beaucoup d'informations aux locataires ont été faites. Cinq rencontres ont eu lieu, dont la dernière en mai, six informations écrites, "L'Echo du chantier", des lettres, des permanences sur site, la visite de logements témoins, comme Elogie le fait sur l'ensemble de ces opérations.

Pour ce qui est du point de l'amiante, Elogie a communiqué de manière transparente sur la méthodologie d'intervention auprès des résidents lors de réunions d'information. Chaque locataire a accès au diagnostic amiante de son logement. La méthodologie d'intervention de l'entreprise respecte un dispositif dicté par l'O.P.B.T.P., par l'Inspection du travail et par la CRAMIF. Par ailleurs, comme vous devez le savoir, une visite de la CRAMIF a eu lieu en mai et n'a pas relevé d'infraction sur l'organisation du chantier de désamiantage.

Merci pour votre vœu, mais il me semble sans objet, donc je souhaite que vous le retiriez. Autrement, j'émets un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Le vœu n° 64 est-il maintenu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Il est maintenu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DDCT 31 - Subventions de fonctionnement à 10 associations dans les quartiers populaires pour le portage des fonds de participation des habitants.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 31 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement à 10 associations dans les quartiers populaires pour le portage des fonds de participation des habitants.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voulais dire le soutien du groupe Ecologiste de Paris pour l'ensemble des démarches participatives qui sont mises en œuvre par la Ville avec les partenaires associatifs, dans le cadre du fonds de participation des habitants. En effet, la délibération collective, les solidarités locales, la démocratie locale, sont de puissants remparts contre la radicalisation, le repli sur soi. Ce sont des actions dont nous avons absolument besoin. Je voulais témoigner notre soutien pour ces actions.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie. Vous avez été trop rapide.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en effet, le fonds de participation des habitants est un outil innovant qui permet de financer de petits projets à hauteur de 500 euros à 1.000 euros, à l'initiative des habitants et habitantes, collectifs d'habitants ou petites associations. En fait, le fonctionnement. Les habitants portent leurs projets devant un comité local. Ce fonds de participation des habitants est porté par une association avec un comité d'attribution. Ils peuvent porter à ce comité leurs projets et cela peut être validé très rapidement. C'est un fonctionnement beaucoup plus souple que les appels à projets classiques de la politique de la ville.

En 2020, par exemple, ce fonds de participation des habitants a été beaucoup utilisé pour des projets en lien avec la crise sanitaire. Ce fonds de participation des habitants a permis à la fois de faire des distributions alimentaires, du soutien aux personnes isolées, avec des jeunes qui sont allés porter des courses aux seniors qui

étaient isolés pendant cette crise. Mais aussi de la fabrication et de la distribution de masques, l'organisation d'animations au moment du déconfinement l'été dernier. On voit que c'est un outil qui a rencontré un très grand succès. C'est pourquoi l'on vous propose, pour cette année, de prolonger ce fonds de participation des habitants.

J'espère donc que vous voterez favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Je mets aux voix le projet de délibération DDCT 31.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 31).

2021 DDCT 32 - Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 26 associations pour le financement de 26 projets dans les quartiers populaires.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 32 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 26 associations pour le financement de 26 projets dans les quartiers populaires.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération que nous avons entre les mains, c'est tout simplement votre action pour enlaidir Paris. L'exposé des motifs nous parle d'animation, d'événementiel, pour renforcer le lien social, de sensibilisation à la propreté - je pense que, comme c'est un renouvellement, vous êtes passés complètement à côté ; il faudra l'admettre - d'embellissement et de végétalisation permettant de valoriser des espaces et d'y amener de nouveaux usages. Les nouveaux usages que nous constatons, ce sont plutôt des pissotières et des poubelles à ciel ouvert.

Pour parler d'un arrondissement que je connais un peu - j'y suis élu, cela tombe bien, c'est le 18^e arrondissement - nous avons les "Vergers Urbains" qui proposent d'"enfruite" des pieds d'immeuble. C'est tout un programme. C'est absolument génial. Et alors, ce sont 18.000 euros et c'est cette même association qui est à l'origine de la ferme, enfin, qui a sévi sous la promenade urbaine pour monter une ferme. Là, nous avons 30.000 euros pour le 18^e arrondissement, mais, au total, 135.200 euros pour pouvoir enlaidir un peu plus Paris.

Je pense que parmi toutes les associations puisque, comme à votre habitude, c'est une flopée d'associations - 26 - à savoir que nous avons à financer, tout ne peut pas être mauvais. Je vais être plus mesuré qu'à l'accoutumée. Simplement, ce qui pourrait être intéressant de votre côté, c'est d'essayer d'établir quelques mesures de contrôle, d'orientation - non pas de partager notre sens de l'esthétique, parce que je pense qu'il n'existe pas de sens de l'esthétique à droite ou à gauche ; c'est simplement que soit il y a des "trucs" qui sont sales, soit il y a des "trucs" qui sont propres ; comme ça, au moins, on est d'accord - mais essayez de mettre quelques mesures de contrôle et peut-être d'accompagnement, alors que la plupart des associations que nous avons à financer là sont en assistance à maîtrise d'ouvrage. Normalement, c'est leur rôle.

Vous financez des associations pour enlaidir Paris, c'est tout un concept. Mais si vous nous faites la promesse et si vous faites montre d'un petit peu plus de contrôle et d'accompagnement sur ces associations pour éviter d'alimenter le "#SaccageParis" que vous avez pris, tout simplement, parce que cela, c'est le "#SaccageParis", c'est le résultat. Quand les citoyens vous le remontent, nous, de notre côté, on regarde, on voit des subventions pour ces associations. Cela nous interroge un petit peu.

Je vous laisse le bénéfice du doute. Je fais le pari de l'avenir, de l'intelligence et de la beauté. Nous voterons tout de même pour cette subvention.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GRANIER.

Je donne maintenant la parole à Mme Mélody TONOLLI, du groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, mon intervention aura une tonalité un petit peu différente de celle du collègue qui vient de me précéder. Ce projet de délibération, qui vise à soutenir des projets en quartiers prioritaires, répond à un objectif que nous partageons et portons au sein de "Génération.s", en particulier pour les habitants de ces quartiers : l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public. Le droit à la ville est plus que jamais d'actualité. Il promet, en effet, l'inclusion des habitants dans la production des espaces urbains. Il reste à construire

chaque jour, et tout particulièrement dans les quartiers populaires. Le projet de délibération qu'il est question d'adopter ici illustre plusieurs enjeux qui traduisent ce droit à la ville qui nous est cher.

L'urbanisme tactique offre la possibilité d'expérimenter des aménagements temporaires de l'espace public ou des occupations éphémères. Sa force est de laisser sa place à des processus participatifs impliquant les citoyens, les riverains et les acteurs de terrain, pour donner cœur à leurs besoins ou à leur volonté, pour leur permettre de suivre la mise en œuvre d'une expérimentation d'un projet temporaire, et pour pleinement intégrer leur retour et leur expérience d'usagers de la ville.

La valorisation de l'espace public, en particulier celui libre d'accès. C'est une préoccupation qui nous anime, tant pour aborder la révision du P.L.U. que pour envisager l'avenir des "rues aux écoles" ou de nos places parisiennes. A l'heure où des villes voient leurs espaces de plus en plus privatisés, nous sommes attachés à la préservation de lieux accessibles aux habitants, gratuits et permettant d'imaginer des usages riches, divers et beaux.

La gestion de proximité à l'échelle d'un quartier. Elle est l'une des traductions de la ville du quart d'heure, que nous nous employons collectivement à concrétiser. A ce titre, la réforme territoriale adoptée à ce Conseil devra nous permettre de mieux accompagner, à l'échelle des arrondissements et des quartiers, les projets des habitants et des associations sur l'espace public.

Enfin, à travers ces projets développés dans nos quartiers prioritaires, nous portons également pour les habitants un meilleur accès à la culture, le renforcement du lien social et la sensibilisation à la transition écologique. Pour illustrer mes propos, je voudrais souligner la richesse des projets ici accompagnés, notamment dans le 14e arrondissement. Je pense, par exemple, au "Collectif Paradol", situé porte de Vanves, coordonné par la régie de quartier Flora-Tristan et constitué d'habitants et d'associations du quartier. Ce collectif est né de l'envie des habitants et des associations de redonner vie à la rue Prevost-Paradol. Le collectif organise désormais plusieurs animations sur la rue piétonne - quatre à six événements tout au long de l'année - qui sont aujourd'hui ritualisées et attendues par les habitants : la "Fête de la soupe" en mars, "Un air de vacances souffle sur Paradol" en juillet, "De l'air à Paradol" en octobre, "Lumières sur Paradol" en décembre.

Pour partager un autre exemple de projet soutenu par ce projet de délibération, je souhaitais évoquer aussi celui de la compagnie "Kata", qui propose, depuis trois ans, accompagnée par la mairie du 20e arrondissement, avec mes collègues Frédéric HOCQUARD et Nathalie MAQUOI, une transformation temporaire de la rue des Amandiers. Une proposition faite aux habitants et usagers du quartier de la Banane, au cœur du 20e arrondissement, d'imaginer et de choisir comment modifier la rue des Amandiers au travers d'ateliers participatifs et d'un vote pour sélectionner le projet retenu. La compagnie met en place un cadre qui permet à chacun de fantasmer un projet de transformation artistique et d'en faire un projet crédible, beau et prêt à être mis en œuvre.

Après "Le Labyrinthe" en 2019 et "La Prairie" en 2020, nous avons hâte de voir ce que deviendra cette rue à l'automne. Ainsi, nous votons sans hésiter ce projet de délibération et restons attentifs à l'accompagnement de tels projets, essentiels pour que les Parisiennes et les Parisiens se sentent actrice et acteurs de la ville.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, du groupe Ecologiste de Paris.

Allez-y.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - D'accord. Super. Merci.

Madame la Maire, chers collègues.

Merci, Monsieur GRANIER, pour ce bingo saccage, embellir ou enlaidir. Là, c'est le cas d'enlaidir. Il fallait s'y attendre. On avait prévu le coup.

Je vais en profiter pour appuyer les actions de terrain qui sont menées par les nombreux porteurs de projets qui sont concernés dans ce projet de délibération. Des actions qui permettent notamment aux parents et aux enfants de se réapproprier l'espace public, avec des activités utiles au quotidien dans nos quartiers populaires. Cette reconquête se traduit par une occupation positive - et oui, elle est positive, cette occupation - par des projets de végétalisation ou des ateliers dédiés aux enfants.

Je vais vous dire pourquoi elle est positive. C'est parce que, parmi les trois associations que vous fustigez, il y en a une qui s'appelle "Home Sweet Mômes" qui conduit un projet de "rue aux enfants". Une animation de "rue aux enfants" rue Richomme, en l'occurrence. Et que, sur ce projet et cette animation, il y a quand même 900 participants qui sont venus en 2020. Il y a 900 habitants, 900 citoyens du 18e arrondissement et du quartier qui sont venus. Visiblement, il n'y en a pas beaucoup qui ont considéré que c'était une manière d'enlaidir le quartier et de considérer que l'on était dans du "#SaccageParis".

Je vous invite à aller voir l'association et toutes les équipes qui bossent chez "Home Sweet Mômes", notamment Wardine BOUROI, le directeur, que je salue ici. Un directeur, d'ailleurs, qui n'hésite pas à revenir vers nous dès qu'il y a des sujets de mauvais entretien dans la rue, parce que, oui, évidemment, dans ce genre de cas, il

y a toujours des sujets d'entretien. Ce n'est pas n'importe qui qui vous le dit, c'est l'élu en charge de la propreté du 18e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, ce n'est pas parce que notre collègue est dans la salle des fêtes qu'il ne faut pas écouter.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Une dernière chose. Pour vous dire que le projet sur lequel vous fustigez par ailleurs "Vergers Urbains" sur la promenade urbaine, allez-y faire un tour, parce que ce n'est pas là que se passe la ferme urbaine, c'est ailleurs. "Vergers Urbains" le font ailleurs. Allez sur le terrain, allez à la rencontre de ces gens-là, discutez avec eux et puis, interrogez aussi vos électeurs et peut-être vos adhérents. Je suis à peu près sûr qu'il y en a pas mal qui s'y rendent régulièrement.

J'invite donc tout le monde à soutenir favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en effet, ce projet de délibération présente plusieurs subventions pour financer des projets d'amélioration de l'espace public, de vivre ensemble et de lien social. On sait très bien qu'une action renforcée est mise en place, aussi bien par ma collègue Colombe BROSSEL sur la propreté que par mon collègue Christophe NAJDOVSKI sur les espaces verts. Mais, pour que ces espaces fonctionnent, il faut aussi permettre un usage positif de l'espace public. C'est à cela que sert ce projet de délibération.

Le contenu des projets a été évoqué par certains des orateurs et oratrices, que je remercie. On a aussi bien des projets de sensibilisation aux questions environnementales : par exemple, sur la sensibilisation à la propreté, au tri des déchets, toutes les actions autour du gaspillage : comment éviter le gaspillage ? Ce sont des sujets que l'on va renforcer parce que, dans le cadre du contrat de ville qui est la feuille de route pour les quartiers populaires, on a renforcé cet axe sur les questions de l'écologie. On va continuer à travailler.

Monsieur GRANIER, d'ailleurs, c'est aussi à vous que je réponds. Je vais vous faire une petite réponse spécifique après.

Il y a également des projets de végétalisation de l'espace public, des projets d'embellissement, comme des fresques. On n'a pas tous les mêmes goûts, mais la créativité dans l'espace public, c'est important. En effet, on contrôle et l'on suit pour que cela reste respectueux de l'espace public. Il y a aussi des projets de participation des habitants. Par exemple, sur le projet de Python-Duvernois, il y a eu un projet de délibération pour des ateliers, des chantiers éducatifs sur le projet transitoire, en attendant que l'on arrive sur les travaux qui permettront un renouvellement de ce quartier. Les projets de ressourceries éphémères.

Ce que je préfère chez vous, Monsieur GRANIER, c'est votre sens de la nuance. A chaque fois, on le voit dans cet hémicycle. Alors, oui, on n'est pas toujours d'accord, mais on ne peut pas rejeter ce projet de délibération en bloc. D'ailleurs, vous avez annoncé que vous voterez pour. En effet, ces projets ne vont pas révolutionner les choses, mais ils sont importants. Ils contribuent à occuper l'espace public. Mon collègue Frédéric BADINA-SERPETTE a parlé de la "rue aux écoles" rue Richomme, à la Goutte-d'Or. L'été dernier, toutes les semaines, cette rue était animée avec des jeux et des chants pour les enfants. Il y a du monde, mon collègue l'a dit. Plusieurs centaines de personnes y sont venues. Bientôt - là encore, on pourra y aller ensemble, si vous le souhaitez - il y aura une fête au jardin "L'Univert". Vous pourrez voir à quel point cette subvention permet d'animer ces quartiers, de faire du vivre ensemble et du lien social.

En tout cas, je vous remercie pour votre position constructive et d'appeler à voter pour ce projet de délibération, tout comme l'ensemble des autres intervenants et intervenantes.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix le projet de délibération DDCT 32.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 32).

2021 DJS 21 - DDCT - Subventions (34.300 euros) à 24 associations et signature de 4 avenants proposant des activités sportives dans les quartiers "politique de la ville".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 21 relatif à l'attribution d'une subvention de 34.300 euros à 24 associations et signature de 4 avenants proposant des activités sportives dans les quartiers "politique de la ville".

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste de Paris. Merci.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, évidemment, comme son nom l'indique, nous allons parler ici d'activités sportives. Car, pour travailler dans les quartiers "politique de la ville", en général, pour aller vers une population qui n'est pas forcément à l'écoute, le mieux est d'aller au plus près de leurs centres d'intérêt ou de leurs préoccupations. Le football reste aujourd'hui le sport le plus populaire. Je vais parler ici d'une association en particulier, "Tatane", qui opère dans plusieurs arrondissements, notamment dans le 11e arrondissement et le bas-Belleville.

L'action y est largement reconnue. Pourtant, cette association est récente, elle a moins de 10 ans. Aujourd'hui, je sais que nous nous félicitons dans l'arrondissement de son action pour plusieurs raisons, et particulièrement dans la période dans laquelle nous sommes, à l'issue d'un confinement où nous avons tous besoin de sortir, de respirer et où les Parisiennes et les Parisiens ont besoin de la pratique sportive. "Tatane" va accompagner par le football les habitants des quartiers "politique de la ville".

Pour le délégué à la sûreté, à la prévention et à la médiation du 11e arrondissement que je suis, c'est aussi très intéressant parce que c'est par la créativité, par l'apprentissage de l'arbitrage, par un exercice dans la bonne humeur qui mélange les différents quartiers de Belleville - qui ne sont pas toujours dans la meilleure entente, mais heureusement, ces temps-ci, c'est très correct - mais aussi par l'inclusion des femmes dans le sport. "Tatane" mène une action et les animateurs de l'association mènent une action au plus près des jeunes, qui permet une qualité de vie et une amélioration de la qualité de vie dans les quartiers "politique de la ville", particulièrement dans le bas-Belleville.

Je vous invite donc, chers collègues, à soutenir ce projet de délibération et les associations ainsi subventionnées.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous remercie, Monsieur Nour DURAND-RAUCHER, pour cette intervention positive sur ce projet de délibération qui nous tient particulièrement à cœur avec mon collègue Pierre RABADAN. En effet, la politique de la ville a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Pour cela, la Ville fait un effort particulier à destination des habitants et des habitantes les plus fragiles, et pour construire autour de différentes priorités. Le sport constitue un levier d'ailleurs important de l'émancipation de chacun et chacune. Il faut savoir que, selon l'"Observatoire des inégalités", en 2015, 60 % des personnes les plus aisées pratiquent une activité sportive, contre seulement un tiers pour les personnes les moins aisées. On sait à quel point le sport et la pratique d'une activité physique et sportive jouent aussi un rôle positif sur la santé, le bien-être, l'intégration sociale de chacun et de chacune.

Le projet de délibération proposé poursuit donc cet objectif d'émancipation, de lutte contre les inégalités de tout ordre, développant, comme vous l'avez rappelé avec l'exemple de "Tatane", la prévention, promouvant l'éducation à la santé et l'égalité entre les hommes et les femmes, ce que fait aussi "Tatane" en incitant les jeunes femmes à venir faire du sport également. Ils font aussi tout un travail de citoyenneté, en essayant de rapprocher les représentants du commissariat et les jeunes pour créer un dialogue. On voit que l'on peut utiliser le sport à beaucoup d'objectifs. Et donc, ce projet de délibération est vraiment la priorité qui est donnée par l'Exécutif municipal pour le sport dans les quartiers populaires. Je connais l'engagement de mes collègues Pierre RABADAN et Karim ZIADY sur ce sujet pour permettre d'améliorer l'accessibilité au sport à toutes et à tous.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix le projet de délibération DJS 21 - DDCT.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 21 - DDCT).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Une petite annonce de scrutin, mes chers collègues. Je vous informe que 2 votes à bulletins secrets sont ouverts pour la désignation de représentants dans 2 organismes. Je vous invite à vous rendre dans la salle de travail avant 17 heures pour déposer vos bulletins dans l'urne prévue à cet effet.

2021 DLH 87 - 12-18, rue de la Goutte d'Or. - Ouverture d'un magasin ALDI. - Autorisation administrative.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 87 concernant le 12-18, rue de la Goutte-d'Or. - Ouverture d'un magasin ALDI. - Autorisation administrative.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

L'implantation d'une supérette à la Goutte-d'Or peut apparaître comme un sujet anodin, mais il prend tout son sens quand il est question d'accès à une alimentation du quotidien à coût raisonnable dans un quartier populaire. C'est bien le cas ici, puisqu'après plusieurs mois sans offre alimentaire de ce type dans le quartier, un établissement va enfin pouvoir ouvrir rue de la Goutte-d'Or, et c'est une bonne nouvelle. Une bonne nouvelle, car parmi les nombreuses demandes qui ont émergé pendant la campagne, celle-ci apparaissait sur le haut de la liste. C'est pour nous, écologistes, mais pour la majorité, une question d'équité territoriale. Il n'y a aucune raison que la Goutte-d'Or soit moins dotée que les autres quartiers du 18e arrondissement dans l'accès à l'alimentation.

Avec ce projet, nous allons pouvoir combler ce manque. D'ailleurs, pendant le confinement, nous avons pu voir à quel point cette question était prégnante, avec le nombre important de distributions alimentaires que nous avons collectivement accompagnées, comme la réouverture du marché alimentaire Barbès. D'ailleurs, les écologistes, avec le maire du 18e arrondissement, en avaient fait une priorité. Mais c'est aussi une question d'accès à l'alimentation qui s'inscrit dans une volonté plus globale de déployer sur le 18e arrondissement, tout particulièrement dans les quartiers populaires, une offre accessible et de qualité, avec, en plus des supérettes classiques, une offre d'épicerie solidaires qui tiennent compte de toutes les bourses. C'est tout le sens du travail que nous réalisons dans le 18e arrondissement avec le maire, Éric LEJOINDRE, et Léa BALAGE EL MARIKY, son adjointe à l'alimentation.

Je vous invite toutes et tous à soutenir ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Frédéric BADINA-SERPETTE pour son intervention que je rejoins totalement. Très heureux que ce magasin ALDI ait pu ouvrir en novembre 2020 au 12-18, rue de la Goutte-d'Or. Sa surface va effectivement pouvoir s'agrandir de quelques dizaines de mètres carrés, en intégrant les arcades et en venant aligner sa devanture avec la rue. C'est une très bonne nouvelle. Les habitants du quartier l'attendaient depuis longtemps. J'en profite, d'ailleurs, pour saluer chaleureusement les habitants du 12-18, rue de la Goutte-d'Or et son amicale de locataires qui s'était beaucoup mobilisée sur ce sujet.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix le projet de délibération DLH 87.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DLH 87).

2021 DLH 109 - Avenants 2021 aux conventions 2017-2022 signées avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat, en matière d'aide au logement et d'habitat.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 109, enfin, plus directement l'amendement technique n° 96 qui s'y rattache.

Est-ce que M. BROSSAT veut s'exprimer sur cet amendement ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est un amendement technique qui précise la grille d'aides complémentaires proposées par la Ville pour les travaux de rénovation énergétique. Je vous invite à le voter.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix le projet d'amendement n° 96 déposé par l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet d'amendement n° 96 est adopté.

En conséquence, je mets aux voix le projet de délibération DLH 109 ainsi amendé.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DLH 109).

2021 DU 52 - Vente à l'OFS d'un immeuble 77, rue Rébeval (19e) en vue de réaliser des logements en bail réel solidaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 52 concernant la vente à l'O.F.S. d'un immeuble situé 77, rue Rébeval, dans le 19e arrondissement, en vue de réaliser des logements en bail réel solidaire.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, du groupe Ecologiste de Paris.

C'est à vous, Madame la Présidente.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération pour me féliciter de cette première mise en œuvre de l'Office Foncier Solidaire dans le 19e arrondissement. D'abord, ce projet de délibération me permet également de rappeler que le groupe Ecologiste de Paris est à l'origine de la proposition qui a permis la création de cet organisme d'aménagement sans but lucratif, que nous avons imaginé comme un outil de lutte contre la spéculation immobilière et la cherté du logement à Paris. L'objectif de cet outil est de mener une politique du logement privé abordable, qu'il soit locatif ou en accession. Nous allons ainsi préserver l'accessibilité économique de ces logements sur le très long terme au fil des locations ou des reventes.

Cette réflexion, nous l'avons eue, car nous pensons qu'il est nécessaire d'élargir la question du logement social en portant une attention particulière sur la question du prix. Car la hausse du prix de l'immobilier a un impact important dans le départ des classes populaires du centre des métropoles. Ainsi, comment répondre à cette problématique ? Dissocier le prix du foncier et le bâti. Ce que permet l'Office Foncier Solidaire. Une solution pour ralentir la dynamique spéculative que nous constatons à Paris, qui permet aux résidents actuels d'accéder à la propriété grâce à des montants dont le plafond est de moins de 5.000 euros le mètre carré, loin du niveau actuel des prix immobiliers à Paris.

Pour revenir sur le 19e arrondissement, le prix du foncier explose, y compris dans cet arrondissement, l'un des moins chers de Paris, où l'on atteint dans certains quartiers entre 10.000 euros et 12.000 euros le mètre carré. Ce projet va permettre de mettre en vente 11 logements à un tarif inférieur à 5.000 euros du mètre carré dans un ancien garage situé au 77, rue Rébeval, qui avait été préempté par la Ville. Aucune naïveté de notre part : nous n'imaginons pas, évidemment, que ce nouvel outil allait résoudre l'ensemble des difficultés en lien avec le logement, mais nous avons la conviction qu'il a toute sa place dans notre politique de l'habitat. Les nombreux propos que nous avons entendus sur le précédent projet le démontrent, donc je m'en réjouis.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous, Madame la Maire, et merci à vous, Madame la Présidente Fatoumata KONÉ, d'avoir attiré notre attention sur cette belle opération du 77, rue Rébeval. De quoi s'agit-il en réalité ? Vous l'avez dit, d'un immeuble qui est actuellement un garage, que la Ville de Paris a préempté et qu'elle a confié à la foncière de la Ville de Paris, ce qui nous permettra de sortir du logement à moitié prix, à 5.000 euros du mètre carré. C'est évidemment une excellente chose, parce que, nous l'avons vu à Saint-Vincent-de-Paul, ces logements à 5.000 euros du mètre carré, grâce à la dissociation du foncier et du bâti, correspondent à une réelle demande, et qu'il y a plus de demandes que d'offres. Donc, plus on augmentera l'offre, plus on sera capable de répondre à la demande.

Je voudrais remercier mon collègue et ami Roger MADEC, qui m'avait alerté très tôt sur cette adresse et sur sa potentielle transformation en logements. Je vous invite donc à voter ce beau projet de délibération. Bien sûr, je

remercie aussi le groupe Ecologiste de Paris qui, effectivement, s'est beaucoup impliqué dans la création de cette foncière, et continue à l'être à travers Jérôme GLEIZES qui est membre de son conseil d'administration.

Je vous invite à voter le projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix le projet de délibération DU 52.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 52).

2021 DU 54 - Habitat participatif. - Acte complémentaire à l'acte de vente du 9, rue Gasnier-Guy (20e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 54 relatif à l'habitat participatif. - Acte complémentaire à l'acte de vente du 9, rue Gasnier-Guy, dans le 20e arrondissement.

J'avais une prise de parole de Mme Nathalie MAQUOI, que je ne vois pas.

Est-ce qu'elle est en salle des fêtes ? Est-ce que quelqu'un d'autre intervient ? Non.

Monsieur Émile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris, vous avez la parole.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette intervention pour dire tout le bien que nous pensons de ce projet de délibération concernant le lancement de ce premier habitat participatif à Paris. Il faut savoir que le régime de l'habitat participatif date de 2014 et de la loi Duflot. Pour nous, c'est très important. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'un véritable projet citoyen. On met à disposition un terrain à des citoyens, moyennant l'obligation pour eux de s'organiser, de coopérer, de réfléchir ensemble à leur projet d'habitat. Quelle taille de la salle commune ? Quelle cuisine ? Quel espace vert ? Quelles sont les activités que l'on veut mettre ensemble ? Quel est le règlement que l'on veut appliquer ? Souvent, d'ailleurs, il y a des jeunes et des moins jeunes, donc cela permet du lien intergénérationnel, etc.

On se rend compte que, lorsque les habitants se mettent à discuter entre eux et réfléchissent à la manière dont ils veulent habiter la ville, la nature faisant bien les choses, on se retrouve avec des projets non seulement vertueux d'un point de vue écologique, mais aussi vertueux d'un point de vue social, où, encore une fois, les gens se parlent et créent du lien. Je crois que, s'il y a bien une chose que cette majorité défend comme politique, c'est la création de liens entre les Parisiens et les Parisiennes.

Peut-être, le petit bémol que je pourrais ajouter, si je devais vraiment en ajouter un, c'est que l'on en a qu'un pour l'instant. A mon avis, il faut les multiplier. Evidemment, le foncier est rare, on l'entend, mais dans les quelques projets qui restent à aménager à Paris, la priorité doit être faite, à mon sens, à l'habitat participatif.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, et merci à Émile MEUNIER, pour son intervention.

Ce projet de délibération porte sur l'opération d'habitat participatif situé au 9, rue Gasnier-Guy, dans le 20e arrondissement. L'opération portée par la Ville et par la coopérative d'habitants, dénommée "UTOP", permettra de créer 17 logements sociaux, et plus précisément 6 P.L.A.-I., 6 PLUS et 5 P.L.S., donc toute la gamme des logements sociaux qui existent. Il s'agit d'un simple projet de délibération technique venant régulariser le calendrier de l'opération, qui a pris, il faut le dire, un peu de retard du fait de la crise sanitaire et des confinements.

En effet, le démarrage des travaux était prévu pour le début du mois d'avril 2020 et il a logiquement pris quelques semaines de retard suite au confinement strict décidé, on s'en souvient, le 16 mars 2020. En cascade, cela implique d'ajuster le calendrier initialement prévu. La Ville a effectivement donné son accord. C'est l'objet de ce projet de délibération, qui n'affecte en rien le projet en tant que tel. L'immeuble devrait être finalisé en 2023.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix le projet de délibération DU 54.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 54).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au nouveau formulaire de demande de logement social.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous pouvons examiner maintenant des vœux non rattachés.

Nous examinons donc le vœu référencé n° 65 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social.

La parole est à M. Thomas CHEVANDIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je souhaite associer, à ce stade, Éléonore SLAMA, qui est adjointe au logement dans le 12e arrondissement et est à l'initiative de ce vœu.

Vous le savez, les demandeurs de logements sociaux doivent remplir un formulaire au moment de la demande, qui permet de considérer la situation sociale des demandeurs et participe aussi à l'accompagnement social des ménages concernés. L'Etat a souhaité créer un formulaire national de demande de logements sociaux afin de préparer la nouvelle nationalisation des demandes de logements sociaux, et aussi, dans le but avoué mais non effectif, de simplifier cette demande. Mais il n'en est rien.

Premièrement, ce nouveau formulaire a été élaboré sans aucune concertation. Deuxièmement, bravo la simplification : il passe de 6 à 10 pages. Mais surtout, il a intégré des modifications absurdes et complètement déconnectées de la réalité sociale des demandeurs. Deux exemples. Il supprime le terme "violence familiale" pour le remplacer par "violence au sein du couple" ou "menace de mariage forcé", et, de fait, exclut beaucoup de cas, qui sortent ainsi des radars, de la demande et de la possibilité de suivi social derrière. Deuxième exemple, on a la disparition du champ "agent public", qui est remplacé par le champ "agent de l'Etat", supprimant de fait la possibilité pour des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière de demander des logements. Les premiers de corvée apprécieront.

Ceci étant dit, nous demandons de reprendre, de retravailler ce formulaire avec les collectivités territoriales, et d'engager une campagne de communication et de pédagogie sur la question de la demande de logement social.

Je vous demande donc d'adopter ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur Thomas CHEVANDIER.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Thomas CHEVANDIER, pour cet excellent vœu.

Dans une ville qui compte plus de 250.000 logements sociaux, il va sans dire que le formulaire de demande de logement social n'est pas un sujet anodin, avec un objectif simple : remplir le formulaire ne doit pas être un obstacle à la demande. C'est la raison pour laquelle, depuis de nombreuses années, la Ville de Paris déploie divers dispositifs d'accès aux droits pour lutter contre le non-recours. En parallèle, la mise en œuvre de la cotation, qui s'appuie sur des critères précis, vise à prendre en compte de la façon la plus juste et objective possible chaque situation individuelle.

Or, la crainte qui s'exprime avec ce vœu est très claire : la réforme des formulaires engagée par les services de l'Etat est une catastrophe et menace de balayer d'un revers de main tous les efforts qui ont pu être réalisés sur ce sujet. Les problèmes sont multiples, les pièces justificatives vont changer sans que les demandeurs n'en soient informés, au risque d'ajouter de la confusion et de multiplier les dossiers incomplets, mal remplis ou tout simplement bloqués. Par ailleurs, on a affaire à un drôle de choc de simplification, qui se traduit par l'ajout de 4 pages supplémentaires. C'était un document de 6 pages, maintenant il en a 10, ce qui est pour le moins ironique. Plus absurde et incompréhensible encore, certains critères disparaissent totalement du formulaire, comme les raisons de santé. Or, vous le savez, les raisons de santé font partie des critères pour avoir accès à un logement social.

Je demande donc que l'Etat écoute les collectivités locales et les acteurs du logement qui alertent sur ce changement depuis des mois, et qu'il revoie sa copie, de telle sorte que l'on ait un formulaire un peu plus sensé.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 65 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 200).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au 5, impasse des Chevaliers et au réexamen des constructions programmées en cœur d'îlot (20e).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet immobilier d'Habitat Social Français 5, impasse des Chevaliers (20e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n° 66 et n° 67 relatifs au 5, impasse des Chevaliers et au réexamen des constructions programmées en cœur d'îlot, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Antoinette GUHL, pour défendre le vœu n° 66, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Antoinette GUHL. - Chers collègues, en ces premiers jours de juin, où Météo France nous annonce des risques forts de canicule, dans le 20e arrondissement, H.S.F. s'apprête à lancer une construction sur une zone de pleine terre. Pour ce faire, le 15 avril, un arbre immense et majestueux a été abattu dans le 20e arrondissement, un arbre de plus de 12 mètres de haut, un arbre centenaire. Cet abattage a fait, vous l'imaginez, beaucoup parler de lui dans le 20e arrondissement.

S'il est trop tard pour sauver cet arbre, il est encore temps de sauver la pleine terre. Nous pouvons dire "stop" à ce projet. C'est ce que demande le vœu. Non pas à l'intégralité du projet, mais en tout cas à la construction sur cette zone de pleine terre pour pouvoir protéger ce cœur d'îlot. Il s'agit pour nous de respecter notre "Plan Climat", de respecter également le "Plan Résilience", ainsi que le "Plan d'adaptation au changement climatique". Car, bien entendu, en période de canicule, ces arbres et ces grands arbres sont précieux.

L'APUR nous disait, il y a quelques semaines, dans le 20e arrondissement, un arrondissement sous-doté en espaces verts : "Votre richesse écologique réside dans les cœurs d'îlot". Il s'agit bien là d'un cœur d'îlot que nous allons bétonner et construire. A la Métropole du Grand Paris, nous sommes en train de travailler à faire inscrire dans le SCOT le respect de la pleine terre, et nous souhaitons qu'à Paris également ce respect soit une réalité.

Arrêter cette construction sur de la pleine terre, recréer une microforêt en replantant des arbres là où ils ont été abattus, nous pouvons encore le faire. Bien sûr, j'ai entendu en Conseil d'arrondissement l'argument écologique contre le logement social. Bien entendu, il n'en est rien. L'urgence écologique et l'urgence sociale sont un même combat. Ces deux défis, nous devons les mener de front.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole maintenant à M. François-Marie DIDIER, du groupe Changer Paris, pour présenter le vœu n° 67.

M. François-Marie DIDIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, à travers ce vœu, je souhaite évoquer devant vous une opération immobilière qui est menée dans le 20e arrondissement par le bailleur Habitat Social Français, dont la Ville de Paris est actionnaire. Cette opération est ancienne puisqu'elle a été votée par notre Conseil lors de la mandature précédente, avec 2 délibérations datant de 2015 et 2016. Le permis de construire avait été accordé en 2016 pour une durée de 3 ans et prolongé en 2019 pour une durée d'un an, jusqu'en décembre 2020. Depuis 2016, que s'est-il passé ? Rien, hormis la démolition de la maison qui était construite sur une partie de la parcelle. Cela fait donc 5 ans que rien n'a été fait. La Préfecture de police avait même refusé l'implantation d'une grue dans le quartier pour la réalisation des travaux.

Cela signifie quand même qu'il y a un problème dans ce projet. Comment les travaux seront-ils réalisés sans grue, alors qu'il s'agit d'une dent creuse, c'est-à-dire que l'on souhaite construire au milieu d'immeubles, sans accès à la rue, à la place d'un ancien jardin où des arbres ont été abattus récemment, comme il vient d'être rappelé ? J'ajouterai que de véritables questions de sécurité, notamment en cas d'incendie, se poseraient dans cette opération.

Les riverains sont opposés à ce projet, en tout cas dans sa forme actuelle, tout simplement car ils souhaitent préserver leur cadre de vie. Quoi de plus normal, me direz-vous, quand on souhaite construire un immeuble de plusieurs étages juste en face de vos fenêtres.

Concernant le permis de construire, même si les services d'urbanisme de la Ville - que je souhaite d'ailleurs remercier pour leur collaboration - et Habitat Social Français m'ont confirmé sa validité, je reste perplexe. En tout cas, juridiquement et devant un juge, je ne suis pas certain que ce permis de construire soit réellement valide. Le chantier est à l'arrêt depuis 2018.

Ce que je demande donc dans ce vœu, c'est que ce projet soit abandonné dans sa forme actuelle et qu'il soit réétudié en concertation avec les riverains. Alors même que M. le premier adjoint communique largement sur le futur plan local d'urbanisme bioclimatique, ce projet est un non-sens écologique. On dénature un quartier, on ne se préoccupe pas des riverains. Encore une fois, on construit, on densifie dans des endroits où il ne faudrait pas.

Madame la Maire, vous êtes Maire de Paris. Vous êtes donc en capacité de négocier avec Habitat Social Français pour revoir ce projet. Ce serait tout à votre honneur d'agir ainsi et cohérent avec vos engagements de campagne.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, puisque ces vœux concernent le 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Mes chers collègues, les vœux qui nous sont soumis sont très proches et semblables. Je vais donc me permettre d'y répondre globalement. Nous y gagnerons en clarté. Je n'ai nul besoin des six minutes pour faire valoir mon point de vue en tant que maire d'arrondissement.

Ces vœux ont une double apparence : celle du bon sens et celle de la prise en compte des avis et intérêts des riverains. Sans nier ces avis tranchés, il me semble cependant nécessaire de dérouler un peu plus l'enchaînement de cette affaire afin de nous permettre de forger une opinion, je l'espère, commune, même si c'est parfois difficile de trouver les consensus.

De quoi s'agit-il en effet ? Notre Assemblée est ainsi placée dans une démarche positiviste, comme si nous avions à débattre de l'opportunité d'une construction à venir, opportunité libérée de contraintes juridiques antérieures. Tel n'est, hélas, pas le cas. Les demandes de nos collègues visent à remettre en cause un ensemble de délibérations anciennes ayant donné lieu à débat et auxquelles nul ne s'est opposé, en particulier au conseil d'arrondissement de l'époque. Ceci en 2015 et 2016. Je conçois la contrariété qui peut naître de cette réalité juridique, et ce, d'autant plus que je n'étais pas aux affaires à cette période. Mais elles n'en restent pas moins une réalité.

Cette réalité a donné lieu à délivrance d'un permis de construire, lequel n'a été contesté ni par les riverains, ni par d'autres. Ce permis de construire a donné lieu à commencement d'exécution. C'est dans ces conditions, à vrai dire bien peu favorables, que nos collègues viennent nous demander de faire cesser les travaux et de convaincre le pétitionnaire de renoncer définitivement à son projet. Nous avons, d'un côté, un objet juridique indiscutable, parfaitement défini et circonscrit, et de l'autre, la manifestation tardive d'une volonté politique qui, pour être sincère, trouve peu d'accroches pour se développer utilement au-delà du soutien à la contestation de certains riverains.

Quelles seraient les conséquences de l'adoption de l'un ou l'autre de ces vœux ? Tout simplement, de demander à un opérateur du logement disposant d'un permis de construire accordé en toute légalité, il y a plusieurs années, sur la base d'une délibération adoptée sans difficulté, permis de construire ayant connu un commencement d'exécution, de mettre un terme à l'entreprise. Rien, légalement, ne peut l'y forcer. Chacun le sait. Ce qui nous est demandé, c'est une démarche de contrainte sur l'un de nos partenaires pour que celui-ci se soumette à une volonté politique nouvelle, alors que lui n'a pas failli, au motif que la Ville de Paris, du fait de sa puissance, serait en mesure d'amener n'importe lequel de ses partenaires à la table de renégociation. Ceci est quand même assez contrariant pour la stabilité de nos partenariats et la fluidité de la mise en œuvre des engagements.

L'Etat de droit a été créé et reste là pour précisément nous préserver de cette forme de contrainte, d'où qu'elle vienne. Je dois vous dire, mes chers collègues, en toute simplicité et humilité, mon attachement à cet Etat de droit. Il va sans dire que, dans l'hypothèse où notre partenaire viendrait à renoncer à son projet à notre demande, cela lui ouvrirait droit à indemnisation, "a minima" à hauteur des frais engagés. Outre le renoncement à 13 logements sociaux...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, il va falloir conclure.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - C'est-à-dire l'hébergement digne de 13 familles, la Ville serait amenée...

Non, il y a deux vœux, Madame.

... serait amenée à sacrifier 1 million d'euros à 1,50 million d'euros. J'insiste sur ce point. C'est 1 million d'euros à 1,50 million d'euros du contribuable qui passeraient par la fenêtre. Est-ce dans nos moyens ? Je laisse chacun répondre en responsabilité.

Enfin, le fait de proposer - et je m'arrêterai là - un réexamen de tous les projets du 20e arrondissement décidés sous l'ancienne mandature, permettant la construction en cœur d'îlot, est de nature à jeter le doute sur la légitimité d'une municipalité démocratiquement élue. Cela m'apparaît relever d'une démarche assez gênante et briser la nécessaire continuité du service public.

Dois-je m'arrêter ? Alors je m'arrête.

Je dis simplement, mes chers collègues, que nous sommes comptables de l'intérêt général. Il me semble que le point de convergence et d'équilibre entre l'ensemble de ces considérations doit nous conduire à mener à son terme ce projet, et donc, à ne pas voter ces vœux.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Éric PLIEZ, qui a en réalité tout dit. Depuis le début de notre mandat, nous nous sommes engagés à faire davantage de logements sociaux afin d'apporter des réponses aux familles populaires, aux plus modestes, à ceux que nous avons applaudis pendant les différents confinements et qui tiennent cette ville à bout de bras. Or, effectivement, il y a encore trop de difficultés de logement. Vivre à la rue, sous un arbre ou sous un pont, ce n'est pas digne et pas ce que l'on attend d'une ville comme Paris. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de poursuivre nos efforts en matière de logement social. C'est ce que nous faisons avec ce programme de 13 logements sociaux de H.S.F., filiale de la R.I.V.P.

Au 5, impasse des Chevaliers, dans le 20e arrondissement, nous allons permettre à 13 familles qui ont des petits revenus, qui ne peuvent pas se loger dans le parc privé, de se loger dignement. Parmi elles, des personnes qui sont aujourd'hui à la rue ou en grande difficulté. Le droit, et le permis de construire de ce programme en est l'émanation, est là pour protéger et pour défendre les plus modestes, les plus faibles, leur assurer que leurs intérêts seront également préservés et respectés.

Ce programme va donc voir le jour parce qu'il y va de l'intérêt général. J'assume de permettre à 13 familles de se loger dignement à Paris, et j'assume d'offrir à leurs enfants le droit d'avoir une chambre, le droit de pouvoir disposer de leur propre bureau pour travailler, le droit d'avoir les mêmes conditions matérielles pour réussir à l'école. La République, c'est aussi cela. Ce programme est donc utile du point de vue social. Il verra le jour parce qu'il est exemplaire également du point de vue environnemental : bâtiment en bois, biosourcé, 463 mètres carrés de pleine terre sur la parcelle - le double de ce qu'exige le P.L.U. - replantation de 2 arbres.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à rejeter ces 2 vœux. Ce programme se poursuivra, et je suis très heureux de vous inviter d'ores et déjà à la belle inauguration qui aura lieu dans quelques années, lorsque ce programme sera livré.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Concernant le vœu n° 66 du groupe Ecologiste de Paris, est-ce que ce vœu est maintenu ?

Il est maintenu.

Explication de vote de M. DIDIER sur le vœu n° 66.

M. François-Marie DIDIER. - Cela fonctionne ?

Merci, Madame la Maire.

J'entends parler d'Etat de droit. Moi aussi, j'y suis attaché. En revanche, encore une fois, la Ville de Paris, dans cette opération, est juge et partie. C'est elle qui décide si un permis de construire est valide. J'entends M. BROSSAT, qui me dit : "On va défendre les plus faibles". Les plus faibles ici, Monsieur BROSSAT, ce sont les riverains. Et les riverains se retrouvent face à qui ? Face à la Ville de Paris qui se comporte en véritable Goliath. Heureusement, qu'il y a des élus qui sont là pour les défendre. C'est vraiment inadmissible.

Nous voterons évidemment favorablement le vœu du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

Une explication de vote du groupe Paris en commun par M. Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Juste pour rappeler le cadre de ce débat. On ne parle pas d'un projet de délibération. On parle d'un vœu qui porte sur une délibération sur un projet qui a été voté à deux reprises, il y a cinq ans et six ans, en pleine connaissance de cause. C'est à ce moment-là qu'il fallait débattre du devenir des parcelles et du financement de ce programme.

Mais ce n'est pas à vous que je réponds, Monsieur DIDIER. Vous, je vous réponds juste après.

Or, à ce moment-là, on a des élus qui sont ceux qui signent ce vœu - je pense notamment à Mme GUHL, qui vient de parler - qui étaient élus et ont voté à deux reprises pour ce vœu-là en connaissance de cause. En connaissance de cause. J'ai entendu, en conseil d'arrondissement, on m'a dit : "Ah, mais non, je ne savais pas que l'on allait toucher à des parcelles en pleine terre". Mais bien sûr que si ! Moi, j'ai 15 pages d'annexes à ces délibérations qui montrent des vues satellites de la délibération, où l'on voit très clairement ce qu'il en était, de cette parcelle.

Par ailleurs, les habitants s'étaient déjà mobilisés à cette époque. Il y avait une seule élue qui s'était mobilisée contre le projet, justement en s'inquiétant du devenir de la parcelle en pleine terre. C'était George PAU-LANGEVIN. Si George PAU-LANGEVIN, qui n'était pas élue municipale à ce moment-là, avait les informations, évidemment que les élus municipaux l'avaient, cette information. Je trouve cela étonnant, cocasse, que six ans après, ce sujet revienne sur la table, à quelques semaines d'un scrutin électoral, évidemment pour les raisons qui ont été rappelées

par M. PLIEZ et par M. BROSSAT. Nous nous opposerons à ce vœu sur un projet qui est déjà voté, qui est déjà financé, en pleine connaissance de cause, par chacun.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix le vœu n° 66 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de...

Oui ? Pardon ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente (salle des fêtes). - Nous avons une demande d'explication de vote qui a été formulée dans les temps, mais nous avons du mal à vous joindre d'une salle à l'autre. J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien. Allez-y.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame BROSSEL.

C'est M. GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris, sur le vœu de Changer Paris.

Il n'est pas bien de travestir la vérité, comme c'est fait dans les interventions précédentes. Si nous avons voté le projet de délibération, nous l'avons fait par erreur, c'est-à-dire que nous n'avions pas eu l'information. Cela arrive à tout le monde.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur GLEIZES...

M. Jérôme GLEIZES. - Vous pouvez rigoler.

Je vous cite un autre exemple. Sur le TEP Ménilmontant, nous avons voté les premiers projets de délibération...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Vous ne m'entendez pas ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous donnez une explication de vote sur quoi, là ?

M. Jérôme GLEIZES. - Sur le vœu de Changer Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Non. Là, on est sur le vœu n° 66.

M. Jérôme GLEIZES. - Les deux vœux sont ensemble.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Non. Il y a d'abord un vote sur le...

M. Jérôme GLEIZES. - Non. Il y a eu co-présentation des deux vœux.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Non, non, non. Il y a un vote sur le vœu n° 66. Après, il y aura un vote sur le n° 67. Donc, votre explication de vote, on la prendra tout à l'heure.

Là, pour l'instant, je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 66 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Nous parlons maintenant du vœu n° 67 du groupe Changer Paris, avec une explication de vote de M. Thomas CHEVANDIER. Ensuite, nous prendrons celle de M. GLEIZES.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je réponds à ce vœu de manière distincte du précédent, parce qu'il portait principalement sur des considérations juridiques, sur la validité du permis de construire. Mais je note, évidemment, qu'il s'agit une nouvelle fois d'un artifice employé par M. DIDIER, qui, à chaque fois qu'il y a un projet de construction ou de production de logements sociaux dans l'arrondissement, s'y oppose pour des raisons très diverses. En l'occurrence, des raisons juridiques auxquelles la Direction de l'urbanisme a apporté des réponses très précises. Le cadre juridique est très simple. Un permis de construire est délivré pour trois ans. Au bout de trois ans, il peut être prorogé deux fois d'un an. Il faut que les travaux aient connu un commencement d'exécution avant le terme de l'échéance.

Dans le cas présent, le permis a été attribué en décembre 2016. Il a été prorogé en décembre 2019, donc avec une échéance de validité en décembre 2020. Or, en décembre 2020, il y avait déjà des travaux très importants, qui sont considérés comme étant un commencement d'exécution du permis, de démolition de la maison intérieure notamment, qui avaient été engagés.

La réponse est très claire : ce permis est valide. Ce permis est valide. La réponse a été apportée par la Direction de l'urbanisme. Elle a été communiquée aux habitants, qui se sont mobilisés à ce moment-là. Je l'ai apportée en conseil d'arrondissement. Je l'apporte ici de nouveau. Il faudra, Monsieur DIDIER, trouver d'autres excuses pour vous opposer au logement social dans le 20e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenant, on retourne dans la salle des fêtes, où M. GLEIZES va s'exprimer.

S'il vous plaît, la salle des fêtes, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je suis toujours présent.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Explication de vote sur le vœu n° 67.

M. Jérôme GLEIZES. - On va refaire un peu d'historique sur cette délibération et sur cette parcelle.

La délibération de 2015 qui est à l'origine de ce projet n'a jamais parlé d'abattage des arbres. C'est au fur et à mesure que l'on a pris connaissance du dossier, notamment que les habitants se sont rendu compte que le projet allait entraîner des abattages d'arbres, et surtout, que l'arbre a été abattu. C'est surtout à ce moment que tout s'est accéléré, que nous nous sommes rendu compte de ce projet. Il y a donc eu une mobilisation de la part des riverains. Les écologistes, fidèles à leurs habitudes sur ces sujets, ont soutenu pour le maintien de la pleine terre et contre l'abattage des arbres.

Le fait de pouvoir changer d'avis sur des délibérations n'est pas nouveau. Les élus peuvent reconnaître des erreurs, et donc, une fois que l'on reconnaît ses erreurs, on peut changer de position par rapport à cela. Les élus républicains ont reconnu la même erreur que nous sur ce sujet.

Par rapport à la question du logement social, la position de M. DIDIER est la même que celle des écologistes. C'est de revoir le projet, pas d'annuler la totalité des logements sociaux. Il faut dire la vérité sur ce dossier. On n'est pas contre la construction de logements sociaux. C'est vrai que ce n'est pas le cas de tous les dossiers, mais sur ce dossier, la droite - M. DIDIER l'a dit lui-même dans sa présentation - n'est pas contre la construction de logements sociaux, mais pour revoir le permis de construire. Cela veut dire que l'on revisite comment... De toute façon, cela ne changera pas puisque c'est H.S.F. qui est propriétaire de la parcelle. D'avoir du logement social, c'est leur fonction principale. Nous demandons toujours la révision de ce permis de construire.

Comme le vœu présenté par M. DIDIER correspond à peu près à celui que nous avons déposé nous-mêmes, par cohérence sur nos positions et sur nos convictions, nous appelons aussi à voter ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 67 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fin de la trêve hivernale.

Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif au prolongement de la trêve hivernale.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n° 68 et n° 69 relatifs à la fin de la trêve hivernale.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes. Merci.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la trêve hivernale a pris fin le 1er juin dernier. Ce moment fatidique est redouté chaque année par les plus fragiles, celles et ceux pour qui les fins de mois commencent de plus en plus tôt. Mais, cette année, le refus du Gouvernement de prolonger la trêve hivernale est incompréhensible dans le contexte de crise sanitaire. 24 % des Français craignent de ne plus pouvoir payer leurs loyers. La réforme de l'assurance chômage à venir risque de ne rien arranger. Pour reprendre la C.N.L., infatigable défenseur du droit au logement et des locataires : "Une expulsion, c'est un drame humain".

L'année dernière, sous l'impulsion de la Ville, les trois bailleurs parisiens s'étaient engagés dans une année blanche. Nous saluons cette décision. Nous savons qu'au-delà de cette année blanche symbolique, les bailleurs font un énorme travail d'accompagnement social qui permet vraiment de lutter efficacement contre les expulsions, et surtout, d'agir bien en amont. L'augmentation du F.S.L. permet aussi d'accompagner les locataires du parc privé.

Ainsi, à Paris, sur les 10 dernières années, 30 % de moins d'expulsions, alors qu'à l'échelle nationale, elles ont augmenté de 40 %.

Mais nous avons aussi besoin d'une politique nationale. Notre vœu, qui se complète très bien avec le vœu du groupe "Génération.s", que mes collègues présenteront juste après, et avec le vœu défendu par Gauthier CARON-THIBAUT en 4e Commission, demande l'interpellation du Gouvernement et de la Préfecture pour qu'aucune expulsion sans proposition de logement ne puisse avoir lieu à Paris, et que tout le travail d'accompagnement social avec les bailleurs se poursuive. La question du logement reste fondamentale, très compliquée à Paris. Il faut continuer à tout mettre en œuvre pour éviter que des personnes ne se retrouvent à la rue.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame Camille NAGET.

Je donne maintenant la parole à Mme Mélody TONOLLI pour présenter le vœu n° 69, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Madame la Maire, chers collègues, ce vœu que nous co-portons avec le groupe Ecologiste de Paris, relatif à une prolongation de la trêve hivernale, s'inscrit dans un contexte de crise sociale que nous constatons malheureusement tous les jours. Nous en parlions encore hier à l'occasion de la communication sur le logement : le loyer constitue un poids de plus en plus important, trop important, dans le budget des ménages parisiens, notamment les plus précaires. Dans ce contexte, les impayés de loyers se multiplient et révèlent de nombreuses situations précaires. Nous sommes alertés par les associations et par de nombreuses personnes qui vivent dans l'angoisse de se retrouver sans logement du jour au lendemain, parfois avec des enfants.

La trêve hivernale, prolongée par le Gouvernement en 2020, avait permis que ces situations difficiles ne se transforment pas en expulsions locatives. Considérant les effets brutaux de la crise sociale, 40 parlementaires ont récemment écrit une tribune enjoignant au Gouvernement de prolonger la trêve hivernale au-delà du 1er juin, tout en abondant le fonds d'indemnisation des bailleurs pour ne pas mettre ces derniers en difficulté. La situation est d'autant plus urgente dans notre capitale que le Préfet de police a déjà notifié de nombreux concours à la force publique, menaçant des ménages d'expulsion dès les prochaines semaines.

Notre Ville a toujours mené une politique ambitieuse de prévention des expulsions locatives, et son action s'est renforcée tout au long de la crise pour venir en aide auprès des ménages en difficulté. Nous souhaitons aujourd'hui poursuivre cet engagement en interpellant le Gouvernement pour que celui-ci renouvelle l'année blanche des expulsions en 2020. Nous souhaitons aussi que le Gouvernement abonde sans tarder le fonds de solidarité pour le logement parisien et abonde plus fortement le fonds d'indemnisation des bailleurs.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre à ces deux vœux, nous aurons d'abord M. Ian BROSSAT et, ensuite, l'intervention de M. le Représentant du Préfet de police.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je n'ai pas vocation à être inutilement bavard. Tout a été dit et bien dit par les oratrices. Je suis évidemment d'accord avec ce qui a été énoncé : la nécessité de lutter contre les expulsions locatives. Je rappelle les 2 chiffres que chacun doit avoir en tête sur ce sujet : à Paris, depuis 10 ans, 30 % d'expulsions locatives en moins, alors qu'elles ont augmenté de 40 % pendant la même période à l'échelle nationale. Nous avons donc une vraie politique à Paris, que je mène évidemment avec ma collègue Léa FILOCHE, visant à prévenir les expulsions locatives. Ce travail produit des résultats. Je suis d'ailleurs heureux de la coopération que nous avons avec la Préfecture de police sur ce sujet.

Notre objectif, évidemment, c'est zéro remise à la rue. Notre objectif, c'est de faire en sorte que tous les ménages de bonne foi puissent éviter de passer par la case expulsion et que toutes les aides leur soient apportées, de telle sorte qu'ils ne subissent pas ce triste sort.

J'appelle donc à voter pour ces 2 vœux : le vœu n° 68 et le vœu n° 69.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. le Représentant du Préfet de police va nous répondre.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention ne sera que le prolongement de celle que vient de faire Ian BROSSAT pour dire tout l'effort qui est fait et reconnu par la Ville de Paris pour prévenir les expulsions, qui est un travail particulièrement utile lorsque la Préfecture de police est saisie de demande de concours de la force publique, après qu'un juge ait prononcé une décision d'expulsion, puisque c'est une décision qui est prononcée par un juge. Le Préfet de police intervient après pour mettre en œuvre le mieux possible cette décision difficile. Le travail de prévention qui est fait avant, a permis de diminuer le nombre de concours de la force publique. Lorsque ces concours sont inévitables, de

veiller à éviter de mettre des personnes à la rue grâce au dispositif soit de relogement, soit d'hébergement qui est prévu après. Cette année comme les autres, nous y serons particulièrement attentifs. Nous avons des échanges réguliers avec les associations, la "Fondation Abbé-Pierre", "Droit Au Logement", que l'on a reçues d'ailleurs très récemment, avant la reprise de cette période qui permet les expulsions, pour le faire le plus humainement possible dans le respect des droits de chacun.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

J'ai une explication de vote sur le vote n° 68 par Mme Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Léa VASA. - Merci beaucoup, Madame.

Simplement pour dire le soutien du groupe Ecologiste de Paris au vœu communiste. Il y a un deuxième vœu que nous cosignons.

Peut-être évoquer quelques mots sur la situation des impayés de loyers, parce qu'il y a un rapport de l'ADIL qui a été publié hier. Non seulement il constate une augmentation de 12 % sur les premiers mois de 2021 des consultations pour impayés de loyer, mais il compare sur l'année dernière les profils de personnes qui consultent sur ces sujets. On voit qu'au premier semestre, ce sont des salariés vraiment dépendants de leurs revenus qui, soudain, ont une perte d'activité, qui viennent consulter. Mais, ce qui est également très inquiétant, c'est qu'au deuxième semestre, vous avez des nouveaux profils qui arrivent pour consulter. Ce sont des personnes qui ne sont pas suivies par les services sociaux, ne perçoivent aucune aide quelconque - les A.P.L., la C.A.F., etc. - n'ont pas de demande de logement social et tombent dans la précarité parce qu'elles ont une perte de rentes, donc des revenus locatifs qui ne rentrent plus, soit des séparations. Parce que vous savez que le Covid a aussi augmenté le nombre des séparations. Ce sont tous ces nouveaux profils qui sont particulièrement inquiétants. Cette situation va probablement s'étaler dans les prochaines années. Nous resterons, avec vous, très attentifs à ces situations.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 68 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est désormais clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 201).

Je mets maintenant aux voix la proposition de vœu référencée n° 69 déposée par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est maintenant clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 202).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'éclairage public dans le parc social.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 70 relatif à l'éclairage public dans le parc social, avec une prise de parole de M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Madame le Maire, merci.

Nous savons que la réduction de l'éclairage public des villes est un impératif réglementaire et une réponse à des enjeux sociétaux très forts : biodiversité, environnement nocturne, énergie. Mais nous savons aussi que la modulation de l'éclairage peut entraîner des problèmes de sécurité pour les locataires du parc social de la Ville de Paris, qu'il s'agisse de sentiment d'insécurité, qui a des conséquences morales importantes sur les habitants, ou d'insécurité réelle, évidemment plus grave et insupportable. Nous déplorons l'obsolescence et la déficience de l'éclairage public de certains ensembles sociaux immobiliers et de leurs espaces publics gérés par les bailleurs de la Ville.

Vous avez annoncé, le 6 mai dernier, un "Plan de rénovation thermique du parc social", avec un objectif de 500 logements par an jusqu'en 2050. C'est une très bonne chose, que nous soutenons et réclamons depuis longtemps. Mais veillons bien à ce que les économies d'énergie ne se fassent pas au détriment de l'occupation sereine et sécurisée des ensembles immobiliers. Veillons aussi à ce que les économies d'énergie en soient réellement. Je ne citerai qu'un exemple : la cité Glacière, dans le 13e arrondissement, qui est vantée comme un exemple "de belle

renovation thermique". Tout n'est pas faux dans cette phrase. Or, les éclairages se déclenchent automatiquement et restent en fonctionnement 10 minutes, y compris en plein jour.

C'est pourquoi nous demandons une évaluation de l'efficacité de l'éclairage public dans le parc social de la Ville, et une prise en compte de cet impératif de garantir la sécurité et la qualité de vie de l'ensemble des locataires dans les travaux à venir.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Simplement pour vous dire qu'évidemment, la préoccupation de l'éclairage public, nous la partageons. Il n'est évidemment pas question, pour un impératif environnemental, de réduire l'éclairage dans les immeubles de logements sociaux. Parce que, vous l'avez dit et c'est vrai, c'est un enjeu de sécurité, de confort, de bien-être pour les habitants. Nous apportons une attention particulière aux zones d'accès qui peuvent être sombres, aux porches, aux parkings, aux allées, aux jardins. Il est essentiel de maintenir une intensité plus forte de l'éclairage dans ces endroits. Nos bailleurs y sont évidemment attentifs et j'y suis aussi attentif, pour les raisons qui ont été énoncées à l'instant.

Simplement, nous le faisons déjà. En tout cas, c'est une préoccupation que les bailleurs sociaux ont déjà. Donc, j'émet un avis défavorable à votre vœu. Non pas parce que je serai en désaccord avec ce qu'il propose, mais parce que je considère que nos bailleurs font déjà cet effort. Si vous avez des adresses à nous signaler qui méritent une vigilance particulière, je suis évidemment à votre entière disposition.

J'ajoute une petite correction. Ce ne sont pas 500 logements sociaux rénovés chaque année, mais 5.000. Nous en faisons aujourd'hui 4.500. L'objectif est de passer à 5.000. Si nous n'en faisons que 500, vous seriez en droit de protester que c'est trop peu et vous auriez raison.

Donc, avis défavorable à ce vœu, mais pas d'hostilité à ce que vous dites. Mais nos bailleurs ont déjà cette préoccupation en tête.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 70 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. (Suite).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je refais un petit rappel, mes chers collègues, pour vous redire, vous rappeler que 2 votes à bulletins secrets sont en cours dans la salle de travail jusqu'à 17 heures. Or, à cette heure, nous n'avons que 12 votants. Je vous engage donc à prendre une minute pour participer à la désignation de nos représentants dans ces organismes. Merci.

2021 DU 72 - Opération d'aménagement Ordener Poissonniers (18e). - Signature du protocole foncier avec EFA, des conventions de projet urbain partenarial et de transferts des équipements propres.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 72 concernant l'opération d'aménagement Ordener-Poissonniers, dans le 18e arrondissement. - Signature du protocole foncier avec EFA, des conventions de projet urbain partenarial et de transferts des équipements propres.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

Monsieur GRANIER ?

M. Rudolph GRANIER. - Le DU 72, n'est-ce pas Madame la Maire ? Merci beaucoup.

Nous avons déjà évoqué ce projet de délibération en Conseil d'arrondissement. Je vais reprendre les propos d'Antoinette GUHL, qui, à ma connaissance, fait encore partie de la majorité.

Sur les protections d'îlots, je citerai la rue des Trois-Frères, la rue Muller, où l'ensemble de la majorité n'est pas du tout en phase. Par contre, le "Plan Résilience" qui est évoqué par Antoinette GUHL, le changement climatique qui est évoqué par Antoinette GUHL, aurait dû inciter le groupe politique auquel appartient Antoinette GUHL à ne pas

tergiverser et négocier sur ce qui aurait pu être la dernière enclave verte de Paris. Le projet sur lequel nous avons à délibérer n'est rien d'autre qu'un projet de densification massive du nord de Paris et du 18^e arrondissement.

Il y a eu des avancées, je le reconnais. On passe de 620 logements à 420, de mémoire. On a une augmentation du parc. Mais les projets politiques qui ont été portés pendant cette campagne municipale, en tout cas le nôtre, n'allaient pas dans ce sens-là, mais également celui des "écologues". Pour moi, vouloir sacrifier ses idées dans un contexte post-crise - ou encore crise, si vous voulez - mais au moins dans un contexte de changement climatique comme l'évoquait Antoinette GUHL, je trouve cela comme une évidente démonstration de la fragilité de vos convictions, mes chers collègues écologistes.

La deuxième critique que j'évoquerai avec vous sur ce projet, c'est qu'évidemment, 50 % de logements sociaux - 20 % d'intermédiaires et 30 % de libres - cela ne représente pas une définition correcte de la mixité telle que nous la souhaitons. Monter jusqu'à quasiment 30 % le 18^e arrondissement en logements sociaux - on est un petit peu en dessous de 25 % - j'entends bien votre volonté manifeste de le faire, mais il faudrait quand même être beaucoup plus équilibré. Il n'y a pas de logements étudiants, par exemple. Je n'ai pas tout à fait compris la définition du "coliving". Je pense que c'est quelque chose qui va plus ressembler à un appartement commun à Moscou. Je ne sais pas ce qu'il y a derrière, si c'est de la collocation étudiante, etc. En tout cas, le lien intergénérationnel est profondément absent de ce projet.

Dernier point, mes chers collègues, c'est que, la concertation, vous l'aimez quand vous entendez ce que vous aimez, pas autre chose. Tout ce qui a été évoqué par les riverains, par les personnes, même si c'était un peu faiblard, qui ont participé aux réunions de concertation, tous allaient dans le même sens. C'était refuser en bloc ce projet. Et bien, non, vous passez en force. Je me souviens de M. le Maire du 18^e arrondissement - qui me répondra sans doute - qui trouvait des arguments politiques pour dire que c'était un opposant qui était sur une liste concurrente, donc c'était normal qu'il n'aime pas le projet. On parlait simplement de mètres carrés de béton ou d'espace vert. Il faut au moins l'écouter, le prendre en considération. Finalement, c'est quand cela vous arrange.

Moi, ce que je vous propose, c'est probablement de continuer à consulter les riverains. La démarche, vous savez que je ne suis pas très "fan". Mais, en tout cas, il faut entendre "a minima" ce qui est dit par les riverains. Ce sont eux qui vont vivre là-bas. Si vous ne le prenez pas en considération, vous sacrifiez déjà un accord politique sur l'autel du dieu béton. Ensuite, vous allez sacrifier ces fameuses phases de démocratie participative, encore une fois, sur l'autel du dieu béton. Evidemment, nous ne pouvons y être favorables, tant au niveau de votre accord politique, que je conteste, tant au niveau de la démocratie, que vous bafouez singulièrement et allègrement avec ce projet.

Nous serons amenés à voter contre le projet de délibération DU 72.

Je vous remercie.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRANIER.

La parole est à M. Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais essayer de donner quelques éléments de clarté sur ce projet important pour le 18^e arrondissement. Je me réjouis vraiment que nous puissions aujourd'hui voter ce projet de délibération, qui va permettre d'enclencher les opérations d'aménagement de tout un secteur de près de 4 hectares au centre du 18^e arrondissement.

Ce projet ne date pas d'hier. Il est en débat, en germination, depuis maintenant 5 ans. Parce que, je le rappelle aux uns et aux autres, c'est en juillet 2016 que ce Conseil votait, dans le cadre d'une modification du P.L.U., une orientation d'aménagement pour ce site. Le projet, tel qu'il est abouti aujourd'hui, la respecte bien sûr, mais va beaucoup plus loin dans ses ambitions : dans ses ambitions pour le quartier, dans ses ambitions pour les habitants de ce quartier, et bien sûr, dans ses ambitions pour l'environnement.

Je veux saluer toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement de ce projet. C'est un chemin qui n'a pas été complètement reposant, mais il a été extrêmement stimulant pour les élus que nous sommes et qui avons été, les uns et les autres, amenés à faire évoluer un certain nombre de nos positions. Si le projet a tant évolué par rapport aux propositions de 2016, c'est justement parce que nous nous sommes nourris de ces discussions, parfois effectivement un peu vives, mais c'est cela, le sens de la démocratie, et surtout de ce dialogue. Je veux vraiment saluer aussi le sens de l'écoute et l'importance du travail qui a été celui d'"Espaces Ferroviaires", qui a mené à nos côtés ce dialogue, qui a également accepté beaucoup de modifications pour faire en sorte que ce projet puisse avoir lieu. Cela a été une concertation longue, mais, je pense, fructueuse. Je considère qu'il peut être fructueux de ne pas être totalement d'accord avec moi. Encore faut-il savoir ce dont on parle - mais j'ai l'occasion de le dire avec constance au fur et à mesure de ces Conseils, parce qu'il me semble que la droite parisienne fait preuve d'une grande constance à s'éloigner de la réalité - mais aussi à prendre en compte la réalité des projets, et ce n'est pas du tout ce que vient de faire M. GRANIER.

Je vais donc en donner quelques éléments. Parce que, si quelqu'un vénère le dieu béton, c'est bien celui qui ne veut rien faire à Ordener-Poissonniers. Comment ne pas saluer le fait que nous allons détruire des milliers de mètres carrés de béton pour créer à cet endroit un grand parc paysager ouvert à toutes et à tous ? Comment ne pas se féliciter que nous détruisions un certain nombre de mètres carrés de béton pour faire en sorte que nous puissions relier deux quartiers du 18e arrondissement, celui des Amiraux et celui de la Goutte-d'Or ? Comment ne pas être heureux que, dans cet espace aujourd'hui fermé, interdit au public - aujourd'hui, à Ordener-Poissonniers, c'est une grande dalle de béton où il n'y a personne - comment ne pas se réjouir que nous puissions enfin prolonger cette rue que nous avons créée en 2010, la rue René-Clair, pour améliorer le lien entre ces deux quartiers ? Comment ne pas se féliciter qu'enfin, la revendication très importante des habitants du 18e arrondissement - que nous portons d'ailleurs unanimement, je crois, dans ce Conseil depuis très longtemps - que nous puissions enfin obtenir le nouveau conservatoire dont le 18e arrondissement a tant besoin ? Comment ne pas se réjouir que nous puissions à cet endroit découvrir une nouvelle école, qui va nous permettre de continuer à avancer dans notre politique extrêmement active de lutte pour la mixité à l'école ? Comment ne pas se réjouir que nous puissions accueillir 400 nouveaux logements à cet endroit, avec des qualités architecturales très importantes et un respect porté au bilan carbone - qui, je crois, est extrêmement aigu - permettant de loger des classes modestes, mais aussi des classes moyennes ?

Parce que, je le redis ici, j'essaie de le dire avec autant de constance qu'il est possible : le logement, y compris le logement social, ce n'est pas un logement pour gens à problèmes. Le logement social, c'est le logement qui permet à une infirmière et à un policier de se loger à Paris. Je trouve que cette équation - que l'on entend en permanence dans les propos d'un certain nombre d'élus de ce Conseil, qui consiste à penser que faire du logement social, c'est créer des problèmes - est agaçante. Elle est surtout insultante pour les habitants du logement social dans le 18e arrondissement. C'est exactement ce que vous venez de dire.

Moi, je me réjouis que ce projet avance, y compris avec sa part de logements, parce que le logement et le logement social, ce n'est pas un logement qui pose des problèmes. C'est exactement ce que vous avez dit.

Et puis, ce nouvel aménagement nous permettra aussi d'accueillir de nouvelles activités économiques autour d'un cinéma, autour de la fabrication industrielle, autour du maraîchage. C'est tout cela qui va permettre aux habitants d'aujourd'hui et aux habitants qui vont rejoindre ce quartier, d'être accueillis dans un quartier qui sera encore meilleur à vivre.

Voilà pourquoi je me réjouis que nous puissions voter aujourd'hui ce projet de délibération. Nous pourrions ensuite commencer, avec "Espaces Ferroviaires", des occupations transitoires. Et donc, je vous invite à venir dans les mois qui viennent à Ordener-Poissonniers. Vous y verrez un avant-goût de ce que sera ce quartier dans les années qui viennent, et je pense que vous y serez très heureux.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens avant tout à saluer un projet de quartier très attendu et qui a su, par son évolution, allier une dimension sociale et une dimension environnementale. Un projet qui entend adapter la ville au dérèglement climatique, mais aussi répondre à l'exigence de logements abordables - on l'a dit, en particulier les logements sociaux - afin de permettre une véritable mixité sociale, une mixité qui est indispensable au rayonnement d'une ville vivante et attractive.

Ce travail, nous l'avons voulu collectif, en écoutant l'ensemble des parties prenantes - politiques, institutionnelles, associatives - mais aussi en étant attentifs aux habitantes et aux habitants. Ce processus a été long, exigeant, pour être à la hauteur des besoins et des attentes de toutes et de tous, ouvert à de véritables concertations, avec toutes les composantes de la majorité. Le résultat est la preuve que l'on peut faire à la fois de l'espace vert et du logement. Mais j'y reviendrai.

D'ailleurs, je sais que le sujet de la densification est souvent reproché à la majorité, mais ici, il s'agit avant tout de transformer une dalle de béton se déployant sur plusieurs hectares et qui contribue au réchauffement climatique. Tout cela en un projet urbain qui va allier des espaces verts, des équipements publics et privés, et des logements sociaux entre autres. Cette question du logement social cristallise de nombreuses interventions de l'opposition, mais soyons clairs : si l'on veut pouvoir traiter les demandes des 17.000 demandeurs de l'arrondissement, qui sont pour la majorité très mal logés, ce n'est possible que par un travail continu de la Ville pour en créer un maximum. Le 18e arrondissement prend sa part, comme tous les arrondissements le font ou devraient le faire. Il reste clair que nous actionnerons tous les leviers dont nous disposons pour que les arrondissements déficitaires de l'Ouest parisien rattrapent leur retard inadmissible.

Par ailleurs, je tiens à souligner l'urgence de mettre en place les équipements publics portés par ce projet, qui sont très attendus des riverains et des riveraines, et plus globalement de tous les habitants du 18e arrondissement. Je le rappelle : un groupe scolaire de 8 classes avec une cour "oasis", un conservatoire, un auditorium de 500 places. Tout cela abrité au sein d'un même bâtiment. Mais aussi un équipement jeunesse de 190 mètres carrés ou encore une crèche associative comportant 99 berceaux. C'est un tout. C'est un tout qui forme ce projet, qui dessine

une nouvelle parcelle de la ville ouverte sur le quartier et répond à des besoins urgents pour les habitantes et les habitants, parmi lesquels les plus jeunes.

Je n'oublie pas la dimension culturelle, avec le projet "La Bellevilloise" et les 9 salles du MK2, ni les nombreux commerces et services de proximité positionnés en rez-de-chaussée.

Je n'oublie pas non plus la place de la végétalisation. Elle n'a jamais cessé de croître et c'est une évolution que nous saluons. Ce quartier du 18^e arrondissement manque d'espaces verts. Ce nouvel îlot de verdure, qui va quand même être de plus de 1,5 hectare, saura répondre aux défis environnementaux et climatiques.

Quant à la question patrimoniale, elle revêt son importance pour le groupe Communiste et Citoyen, parce que la restructuration envisagée des équipements ferroviaires est la preuve d'une sauvegarde du patrimoine industriel et ouvrier parisien, dont il s'agirait de ne pas se couper. Ces cathédrales ferroviaires sont une marque de fabrique de notre ville, et une marque de fabrique importante porteuse d'enjeux sociaux et historiques.

Le projet Ordener-Poissonniers rassemble tous ces aspects dans l'urbanisme de la vie quotidienne, d'un usage des communs qu'il est indispensable de développer par ailleurs. Agissons maintenant ensemble pour que d'autres grands projets de ce type voient le jour rapidement.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame GOMES.

Je donne la parole à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, effectivement, cela a été dit, je partage ce qui a été énoncé par Mme GOMES et par le maire du 18^e arrondissement, Éric LEJOINDRE. Ce projet est un bien meilleur projet que beaucoup d'autres projets urbains à Paris. Il comprend de l'habitation, de l'activité économique et de l'activité productive, ce qui est très important. Il comprend des espaces culturels, un conservatoire de musique, une école. Il comprend aussi, évidemment - et c'était tout l'enjeu des écologistes - un espace vert, ce que l'on peut appeler "un bel espace vert" : plus de 1,5 hectare. C'est, grosso modo, le square des Batignolles, comme cela, dans le 18^e arrondissement, près de la Goutte-d'Or. On s'en réjouit.

Je dois dire que si je le compare - je ne peux pas m'empêcher de le faire - à d'autres projets, par exemple, Chapelle International, c'est vrai que l'on ne peut que saluer un véritable progrès dans la vision que l'on a de l'urbanisme.

Je vais quand même répondre, par clarté démocratique, à ce qui a été dit à propos du projet des écologistes. Je pense que c'est important pour tout le monde de dire la vérité et de la dire de façon transparente, d'expliquer les enjeux. Ce sont les Parisiens et les Parisiennes, nos électeurs, qui en jugeront à la fin. Il est vrai que le projet des écologistes, porté par Anne-Claire BOUX valeureusement en tant que tête de liste du 18^e arrondissement, c'était un grand parc avec, à la place des monuments historiques et patrimoniaux, une réhabilitation et des équipements publics. C'était le projet. J'étais deuxième de liste. Évidemment que c'était mon projet. Je suis en train de vous dire que l'on va avoir un vrai débat en toute transparence. Écoutez-moi. Voilà notre projet.

Il se trouve que l'on n'est pas arrivé premier à l'élection. On est arrivé bien placé, un très bon score des écologistes, mais le Parti socialiste est arrivé devant. Nous aurions racheté le terrain à la S.N.C.F. pour faire et se donner les marges de manœuvre nécessaires pour faire ce que nous avons promis aux habitants. Encore une fois, nous ne sommes pas arrivés premiers. Donc, le terrain reste dans les mains de la S.N.C.F. Étant donné que c'est un terrain privé, le contrat moral que nous nous sommes donné vis-à-vis de nos électeurs, c'est de faire en sorte que dans la majorité, parce qu'évidemment la majorité est bien plus forte qu'un projet urbain, on partage 90 % des choses, sur les questions sociales notamment. Donc, pour faire aboutir ce projet de majorité, on s'est dit, dans le cadre d'Ordener, que l'on allait pousser au maximum de ce que l'on pouvait pousser sur un terrain privé, c'est-à-dire à la S.N.C.F., pour obtenir le plus d'espace vert et le moins de béton possible.

Je vous le dis franchement : je n'ai pas honte de venir aujourd'hui devant les habitants du 18^e arrondissement et de dire que je pense que l'on est allé au maximum de ce que l'on pouvait faire dans le cadre d'un projet privé. On y est arrivé grâce à Éric LEJOINDRE - et je tiens à le remercier - grâce aussi à Ian BROSSAT, et surtout à Emmanuel GRÉGOIRE. Je peux vous dire que l'on a vu quand même une différence entre cette mandature et la vision de l'urbanisme de la précédente. On a pu travailler en confiance en se disant tout, parfois en se disputant un peu, et l'on a pu faire pression ensemble sur la S.N.C.F. D'après les informations que j'ai, et sans trahir de secret d'affaire, je crois sincèrement que son bilan d'aménageur est au taquet. Donc, cela veut dire que l'on est vraiment allé au maximum de ce que l'on pouvait faire. Je l'assume et j'en suis fier. C'est pourquoi l'on votera ce projet de délibération et l'on soutiendra ce projet.

Je veux aussi tirer une leçon de ce projet : c'est ce que je viens de dire sur la question du dialogue. Je pense que quand la majorité travaille en confiance, met sur la table chacun ses points durs, ses points fondamentaux, on peut y arriver, et surtout, on peut mettre la pression au privé. On en a besoin, parce que les grandes entreprises, les gros promoteurs, ce qu'ils veulent, c'est bétonner. On pourra dire ce que l'on veut, c'est leur objectif - tant mieux pour

eux - mais ce n'est pas le nôtre. Pour pouvoir lutter contre cela, il faut que l'on soit tous soudé. Et avec vous aussi, Mesdames et Messieurs de l'opposition, nous aurons besoin de vous pour faire une ville bioclimatique.

Maintenant que l'on a ce projet, je veux le voir comme un standard minimum de l'urbanisme dans le cadre du P.L.U. bioclimatique. 55 % d'espaces verts au sol, ouverts au public, pour moi, c'est un standard minimum. Je peux vous dire, je dois vous le confesser, je ne sais pas si j'ai raison de le faire : je parlais avec le patron d'un gros promoteur immobilier...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur MEUNIER, vous arrivez à votre terme.

M. Émile MEUNIER. - Qui m'a dit : "Nous avons bien compris que les années folles étaient terminées pour nous. Nous avons mangé notre pain blanc. Maintenant, on va devoir se soumettre à votre nouvelle norme. C'est la vie. On demande la révision du P.L.U. pour pouvoir savoir le plus vite possible à quelle sauce on va être mangé".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Moi, je suis content du résultat.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup à tous les intervenants. Beaucoup a été dit sur le projet.

Je voudrais, d'abord, adresser quelques remerciements. Tout d'abord, à M. le Maire du 18^e arrondissement, Éric LEJOINDRE, qui m'a accompagné dans la préparation de ce très important projet de délibération. Il a lui-même rappelé combien, sur le plan urbain, ce projet est extrêmement attendu et utile, non seulement pour ceux qui s'y installeront, mais aussi pour ceux qui habitent d'ores et déjà à côté de ce qui a été pendant des décennies un site industriel et ensuite une friche industrielle.

Ce projet, il est - vous l'avez dit - exemplaire de la façon dont nous entendons travailler dans la majorité. Nous avons, au programme de mandature, des objectifs que nous devons intelligemment articuler : une ambition pour le logement, une ambition pour les politiques sociales en général, une ambition pour l'environnement, une ambition pour la qualité de vie, notamment à travers la ville du quart d'heure. Ce projet est, c'est vrai, celui dans lequel nous avons réussi à articuler l'ensemble de ces objectifs.

Mes remerciements également à deux collègues : Émile MEUNIER, président de la 5^e Commission, et Anne-Claire BOUX, qui a également beaucoup travaillé avec nous sur ce projet. Je remercie mon cabinet et l'administration.

Nous avons un projet qui est exemplaire, parce que ce sera un lieu...

Mais, Madame la Présidente, ne vous inquiétez pas, mes remerciements viendront bientôt pour vous.

Un lieu de vie pour les familles, avec du logement qui va être, à tous points de vue, exemplaire.

Pardon, Monsieur GRANIER, mais lisez un peu les dossiers avant de parler. Vous parlez du logement étudiant en vous plaignant qu'il n'y en a pas. Il est prévu qu'il y en ait.

Deuxièmement...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - S'il vous plaît, laissez l'intervenant parler. S'il vous plaît, merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Du coup, pardon, mais si jamais cela peut vous convaincre, je vous rassure, il y aura des résidences étudiantes. Pardon de le dire, vous articulez un discours incohérent. Vous commencez en expliquant qu'il faut que ce ne soit qu'un parc. Avec l'argent de la S.N.C.F., c'est beaucoup plus commode. Je dois même vous dire que si c'était possible, je le ferais bien volontiers. Et ensuite, vous faites une contestation des orientations de programmation qui vous sont proposées ici. Je vous le dis, Monsieur GRANIER, en réalité, votre faux nez écologiste, votre conservatisme environnemental, ce n'est ni plus ni moins que du conservatisme social. Simplement, il vous est beaucoup plus aisé de dire, plutôt que d'être contre les logements sociaux, que vous êtes pour les petites fleurs. Désolé, ce n'est pas le projet que nous entendons mener, ce n'est pas celui que nous mettons en œuvre. Ce projet, nous le devons à la très grande diversité et richesse de notre majorité.

Deuxième point, la question de l'espace vert. Ce projet comporte 52 % d'espaces aménagés verts et paysagers. Le jardin central, à lui seul, occupe 40 % de la surface du projet.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez laisser l'intervenant poursuivre ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - 40 % de la surface du projet. M. le Maire a fort bien détaillé l'avantage que cela représente pour le quartier.

Ensuite, la participation citoyenne a eu lieu. Evidemment que l'on ne peut pas être d'accord avec tout le monde, et cela vous arrive à vous plus qu'à moi, mais la participation citoyenne a été au cœur de la concertation des évolutions sur le programme. Elle continuera pendant longtemps, puisque nous avons prévu de nombreuses réunions thématiques sur la programmation des rez-de-chaussée, sur les aménagements, notamment celui de l'espace vert.

Enfin, vous aurez l'occasion de découvrir très prochainement ce site puisque nous avons d'ores et déjà... J'en profite pour remercier - cela a été fait, mais je le refais - très chaleureusement la S.N.C.F. de nous avoir accompagné positivement pour mettre en œuvre ce beau projet. Une démarche d'urbanisme transitoire qui permettra de découvrir le lieu, de se l'approprier après des décennies de privation. Je ne connais pas un habitant du 18e arrondissement qui n'ait pas à s'en féliciter.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE.

Je mets aux voix le projet de délibération DU 72.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 72).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'acquisition de l'immeuble Tango.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 72 est relatif à l'acquisition de l'immeuble "Tango".

La parole est à M. Ariel WEIL, pour deux minutes.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci.

C'est un sujet important. Je compte être écouté pendant que je parle.

Il s'agit, vous le savez, d'un établissement que vous connaissez, "Le Tango", qui a fait danser toutes les fins de semaine les communautés LGBTQI+ - c'est un sujet qui mérite d'être écouté - ses associations et ses amis depuis 1997. En réalité, en reprenant une tradition qui était encore plus ancienne puisque, dès 1896, il était passé de guinguette à cabaret, de bal musette à discothèque. Nous cherchons aujourd'hui à maintenir cette activité en ouvrant le lieu à un projet au profit des associations et des acteurs locaux, tout en créant de nouveaux logements sociaux et familiaux dans les étages. Vous le savez, cet immeuble du 13, rue au Maire est à vendre. Cela fait plusieurs mois - avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Frédéric HOCQUARD, Ian BROSSAT, Paul SIMONDON et Emmanuel GRÉGOIRE - que nous tentons d'approcher le propriétaire pour sauver ce lieu de vie et cette boîte de nuit iconique du Marais. La presse s'en est d'ailleurs fait l'écho. Pourquoi ce vœu, du coup ?

Si la Ville s'est mise en position d'acheter, d'effectuer une offre, en tout cas au propriétaire, pour le rachat de son immeuble, nous apprenons qu'un autre projet, un projet commercial émis par un marchand de biens, aurait fait l'objet d'une promesse, en tout cas serait en voie de l'être. C'est un projet qui menace à la fois la préservation des habitants et des logements, et le maintien du "Tango" lui-même. Et donc, on pourrait me demander : pourquoi ne pas préempter ? La structure juridique rend complexe l'opération, de même que nous avons voulu aussi engager une approche plutôt amiable.

Donc, je le dis : avec toutes les directions de la Ville, la Direction des Affaires juridiques, la Direction du Logement et de l'Habitat, la Direction de l'Urbanisme, nous utiliserons tous les moyens à notre disposition - et il y en a - pour inscrire au P.L.U. une protection du logement pour modifier le règlement municipal et protéger cet immeuble. Nous serons là.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire de Paris Centre, cher Ariel WEIL. C'est un sujet, effectivement, qui nous préoccupe, la diversité et la protection, notamment des lieux qui sont chers à la communauté LGBT. Et donc, nous avons travaillé, depuis maintenant un moment, pour voir comment sauver ce lieu qui est aussi une part de l'histoire du Marais, une part de l'histoire de Paris Centre. Et donc, nous avons proposé au Groupe un amendement sur le vœu qui propose de retirer la dernière phrase du vœu : "et permettre son renouveau en y facilitant l'installation d'un projet", afin de ne fermer aucune possibilité sur le type d'activité qui sera accueillie. Notamment, je le dis parce que c'est notre rôle, à Paul SIMONDON et à moi, de favoriser un meilleur équilibre économique pour l'opération par la garantie d'un loyer commercial. Mais, sur le fond, vous connaissez notre détermination à mettre en œuvre ce vœu. Donc, avis favorable si amendé.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Monsieur WEIL, vous acceptez l'amendement ?

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - J'accepte avec plaisir l'amendement, même si ce vœu a déjà été voté avec l'ensemble, l'unanimité du Conseil de Paris Centre. Mais je l'accepte.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 72 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 203).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif au modèle économique et financier du projet d'aménagement de la gare du Nord.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 73 relatif au modèle économique et financier du projet d'aménagement de la gare du Nord.

La parole est d'abord à M. Sylvain RAIFAUD, pour deux minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, le projet de construction d'un immense centre commercial à la gare du Nord rencontre de nombreuses oppositions, notamment celles du groupe Ecologiste de Paris et du groupe "Génération.s", signataires de ce vœu, ainsi que le groupe Communiste et Citoyen au Conseil de Paris.

Je rappelle que ce projet fait l'objet d'un contrat de concession d'une durée de 46 ans passé par S.N.C.F. Gares & Connexions avec Ceetrus, une filiale du groupe Auchan. Parmi les rares informations financières connues, ce contrat mentionne une recette prévue de 5,60 milliards d'euros sur la durée de la concession, pour un investissement de 588 millions d'euros, qui pourraient être intégralement remboursés sur les 5 premières années du contrat selon les projections de trafic de la S.N.C.F.

Cet investissement présente, néanmoins, des risques importants dans le contexte actuel, et puis, du fait du modèle d'activité de l'immobilier commercial. La S.N.C.F. est intéressée à l'exploitation, via une redevance et une part des dividendes. Il y a un élément nouveau : c'est le rapport de la Cour des comptes du 21 avril 2021 concernant la gestion des gares en France. Ce rapport confirme que le constat que nous avons fait pour les gares parisiennes est celui de la carence de l'Etat, qui : "ne prend pas en charge le financement d'obligations dont il est pourtant responsable pour un patrimoine qui lui appartient et dont Gares & Connexions n'est qu'affectataire". Ce même rapport conclut que le système de redevance commerciale est opaque et que les promoteurs privés captent une grande part de la valeur générée par les projets, alors qu'elle pourrait profiter à l'entretien et à la rénovation des gares.

Pour y remédier, la Cour des comptes formule des recommandations sur le mécanisme d'affectation. En clair : faire bénéficier au transport de voyageurs les recettes générées dans les gares pour améliorer les conditions de transport des usagers. Ce n'est pas du tout le choix qui a été fait, ni à la gare du Nord, ni à la gare d'Austerlitz, ni à Montparnasse. C'est la raison pour laquelle nous demandons que la transparence complète soit faite par S.N.C.F. Gares & Connexions sur le modèle économique du projet et que ces éléments puissent être expertisés.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Nathalie MAQUOI...

Je ne sais pas si elle est là ? Non.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur RAIFAUD, je vais faire une réponse rapide. Autant je ne partage pas tous les considérants - on connaît nos différences sur l'appréciation concernant le projet "Gare du Nord", et le long processus est parfois difficile, je le reconnais, qui a permis d'avancer - mais en revanche, je partage totalement les avis qui sont émis dans ce vœu, qui demandent une transparence complète sur le modèle économique et, le cas échéant, la possibilité de mobiliser des contre-expertises.

J'émettrai donc un avis favorable sur ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 73 déposée par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 204).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien de l'hôpital Bichat et aux recommandations de l'Autorité environnementale.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n°s 74 et 74 bis relatifs au maintien de l'hôpital Bichat et aux recommandations de l'Autorité environnementale.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour deux minutes.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne comprends pas comment il est possible qu'il existe encore un débat pour sauver l'hôpital Bichat-Claude-Bernard. Bichat et Beaujon, les deux hôpitaux du Nord parisien, sont déjà extrêmement saturés. Nous avons besoin d'une troisième offre hospitalière de proximité, pas de prendre prétexte de la construction d'un nouvel hôpital pour en fermer deux, et avec eux, des centaines de lits et un millier d'emplois de soignantes et de soignants. On peut toujours jouer sur de vils débats technocratiques pour noyer le poisson, mais posons les vraies questions. Allez-vous, oui ou non, voter notre demande de moratoire sur la fermeture de Bichat ? Est-ce que, oui ou non, vous considérez comme nous que Bichat doit vivre ? Vous engagez-vous pour maintenir le service public hospitalier de proximité que le projet d'hôpital Grand Paris-Nord met en danger ?

Nous sommes élus de Paris. Les habitantes et les habitants ont fait le choix de voter pour des partis qui portent des valeurs sociales et écologiques fortes. Le projet de mastodonte hospitalier que l'on essaie de faire entrer au chausse-pied dans la ville de Saint-Ouen, va générer 15 % de déplacements routiers supplémentaires sur des voies de circulation d'une ville déjà saturée. C'est aussi l'accroissement des gaz à effet de serre, de la pollution de l'air, des sols, des conséquences sur les nappes phréatiques, sur les réseaux d'eau. C'est aussi une demande de révision du P.L.U.I. de Plaine Commune pour diviser par 3 les prescriptions d'espaces libres, par 5 celles relatives aux espaces végétalisés, par 7 celles relatives à la proportion de pleine terre. Tout est expliqué dans le rapport de l'Autorité environnementale. Le bilan écologique est très clair.

Ce qu'il nous faut, ce dont la population a besoin, c'est d'un service hospitalier de proximité, de taille humaine, proche des gens, de leurs besoins, accessible, qui limite leurs déplacements, une meilleure offre de soins. Il n'est pas trop tard pour réécrire une feuille de route respectueuse de l'environnement des soignants, des soignantes, des patientes, des patients, et de la population.

Mes chers collègues, votez notre vœu. Ne laissons pas la santé se faire maltraiter par des projets aberrants de technocratie, déconnectés des réalités écologiques et sociales et des besoins de la population. J'annonce, par ailleurs, demander sur ce vœu un scrutin public.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La réponse était pour Anne SOUYRIS, mais qui n'est pas là.

Je vais donc donner la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je la prends à l'improviste bien volontiers, Monsieur le Maire.

Ce vœu sur l'hôpital Bichat est un vœu compliqué, que j'ai l'occasion de suivre très étroitement avec Anne SOUYRIS parce qu'elle suit tout le sujet des implantations stratégiques hospitalières, notamment l'hôpital Bichat. Je vais essayer de vous convaincre que le vœu n'est pas le meilleur ni le bon moyen pour parler de ce sujet.

D'abord, parce que ce n'est pas à l'occasion d'un vœu qui n'a pas de portée juridique que se traduirait la volonté de notre Assemblée d'influer sur ce sujet. Cela se joue dans deux endroits. Le premier, c'est dans les instances de l'A.P.-H.P. qui sont amenées à se prononcer. Vous connaissez les décisions qui ont déjà été prises. Revenir dessus est extrêmement complexe, mais il y a un lieu pour le faire. Deuxièmement, parce qu'en réalité, cela vient préempter le sujet des modifications du P.L.U., puisque c'est l'une des armes que nous avons à notre disposition pour flécher la destination de programmation de l'emprise Bichat-Claude-Bernard. Et donc - je me fais le

relais de notre collègue Anne SOUYRIS ici - nous avons proposé un vœu n° 74 bis de l'Exécutif sur le sujet permettant de proposer une méthode.

Pardonnez-moi de faire référence à Ordener-Poissonniers, mais nous arrivons, quand nous travaillons méthodiquement ensemble, à obtenir des résultats. Le vœu de l'Exécutif dit que nous souhaitons que soit présentée dans les meilleurs délais - à la fois par l'A.P.-H.P. et l'A.R.S., puisque, sur les grandes implantations hospitalières de ce type, on est dans le cadre des compétences de programmations hospitalières des agences régionales de santé - à la 4e Commission, élargie évidemment aux élus du 18e arrondissement qui sont les premiers concernés, l'étude d'impact de l'A.P.-H.P. du campus hospitalo-universitaire Paris-Nord, qui devra être actualisée sur la base des demandes de l'Autorité environnementale, et puis, sur la prise en compte des effets de la crise Covid. Cette étude devra inclure des alternatives au projet actuel, ainsi qu'une étude comparative multicritère concernant la qualité de l'offre de soins, environnementale, sociale, économique, pour comparer le choix et la taille du site de Saint-Ouen et ce que nécessiterait la réhabilitation des installations actuelles de Bichat/Beaujon. Parce que, vous le savez par ailleurs, l'hôpital Bichat est dans un état qui nécessite de très lourds investissements pour le corriger.

Et donc, nous vous proposons de retirer le vœu, d'engager une méthode de travail collective en concertation avec l' élu opportun pour se faire, et d'adopter le vœu de l'Exécutif qui donne un certain nombre de garanties de méthode pour le mettre en œuvre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Un vœu de l'Exécutif n° 74 bis a donc été déposé.

Je ferai les explications de vote après.

Le vœu est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Barbara GOMES. - Non, le vœu n'est pas retiré, et nous allons demander une explication de vote pour le vœu n° 74 bis.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Très bien.

C'est un scrutin public, c'est bien noté.

Nous allons passer aux explications de vote.

D'abord, sur le vœu n° 74 déposé par le groupe Communiste et Citoyen. Je crois que j'ai M. Émile MEUNIER qui a souhaité une explication de vote, puis M. GRANIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que je peux faire deux explications de vote en 1 minute 30 ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Allez-y, bien sûr.

M. Émile MEUNIER. - Merci, c'est gentil.

Quand on s'intéresse au fond du dossier, je comprends les communistes. Franchement, il y a trop d'aspects du dossier qui sont vraiment flous, pour ne pas dire inquiétants. Parce qu'au début, on nous disait : "Oui, on va conserver une offre de soins supérieure dans le nouvel hôpital de Saint-Ouen en suppression de Bichat et de Beaujon". Et puis, quand on parle avec les médecins, on se rend compte que, finalement, l'offre de Saint-Ouen, il y aura des lits en moins, des services en moins, etc. L'offre globale pour le Nord-Est parisien ne semble pas être du même niveau.

Après, on nous dit : "Oui, mais la tour d'amiante, c'est impossible de faire quoi que ce soit pour la désamianter, ce serait beaucoup trop cher". On parle avec le comité interhôpital. On nous dit : "On va regarder quand on a su désamianter l'hôpital, le déconstruire progressivement, construire un peu à côté et cela fonctionne très bien". Qui a raison ? Je ne sais pas.

On nous dit que l'on doit fermer deux hôpitaux, Beaujon et Bichat, pour un hôpital. Je me dis : un pour deux, si celui de Saint-Ouen est vraiment bien, pourquoi pas ? Mais j'apprends que l'on a aussi fermé Jean-Verdier à Bondy et Adélaïde-Hautval à Villiers-le-Bel. Dans le Nord-Est parisien, ce sont quatre hôpitaux de l'A.P.-H.P. que l'on ferme, pour un hôpital à Saint-Ouen.

Je pourrais multiplier ainsi... Oui, parce qu'il y a aussi Claude-Bernard. Il va rester un site Claude-Bernard dans le 18e arrondissement. On nous dit : "Oui, mais cela va permettre d'avoir une offre de soins complémentaire, puisque, vous savez, on est pour le maillage et il faut absolument qu'il y ait plein de petites unités de soins un peu partout. C'est quand même mieux qu'un gros mastodonte". Je remarque que l'on fait un gros mastodonte et je n'ai aucune assurance sur le fait que Claude-Bernard va permettre de faire ses petites unités de soins.

Pour toutes ces raisons, avant de prendre position pour ou contre Bichat, ou pas, on a besoin d'informations. On ne va donc pas voter le vœu des communistes, même si l'on en comprend la philosophie. On va voter le vœu de l'Exécutif parce qu'il demande précisément tout un tas d'explications à nos questions. En fonction, on pourra prendre position.

Je vous remercie, et merci pour le temps.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Je donne la parole, pour une explication de vote, à M. GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue Émile MEUNIER, j'adorerais négocier avec vous puisqu'au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, toutes vos exigences partent d'un côté, votre colonne vertébrale politique, on l'a complètement oubliée. Il n'y a pas de problème.

Je pense que Mme Barbara GOMES sait - et je ne cesse de le lui rappeler - que c'est le groupe Changer Paris, le 21 septembre, qui a demandé que l'on puisse connaître le positionnement du conseil d'arrondissement, du Conseil de Paris sur le projet d'hôpital Grand Paris-Nord, que l'on a demandé d'engager des discussions avec le directoire, la commission médicale d'établissement de l'A.P.-H.P., avec l'A.R.S., etc. C'était le 21 septembre. Mais, bon, vous marchez dans nos pas, vous nous suivez à la remorque, c'est très bien. On va quand même considérer que c'est positif.

Ce que je souhaiterais pour que nous puissions, au risque de vous surprendre, voter le vœu communiste - on n'est jamais assez à avoir des bonnes idées, on peut même être plusieurs, et il peut émerger de bonnes idées - je souhaiterais qu'en égard à l'impact de ce projet soient associés le maire du 17e arrondissement, les communes limitrophes, comme Saint-Ouen, comme Saint-Denis, qui ont cosigné une tribune avec mon collègue, M. le Maire Geoffroy BOULARD, qui va justement dans votre sens également.

Ce qui serait appréciable de votre part, et vous pourriez l'accepter à l'oral - Président Nicolas BONNET-OULALDJ, je vous fais confiance, je sais que l'on peut travailler avec Ian BROSSAT - mais au moins avoir cet esprit d'ouverture que vous portez si souvent dans cet hémicycle, mais que je vous propose de concrétiser, pour que nous puissions ensemble effectivement, Monsieur MEUNIER, avoir des vraies convictions, c'est-à-dire, en période de Covid, de ne pas laisser démonter l'hôpital public.

Monsieur GRÉGOIRE, je vous répondrai très simplement : vous êtes le premier adjoint d'une personne qui est présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. Nous n'avons toujours pas entendu Mme HIDALGO s'exprimer sur ce sujet fondamental pour le nord de Paris, pour le nord de la région Ile-de-France et pour les habitants du 18e arrondissement. Nous souhaiterons quand même qu'elle puisse prendre ses responsabilités et nous donner au moins un sens, une direction.

Monsieur le Maire, nous voterons favorablement le vœu présenté par le groupe Communiste et Citoyen.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRANIER.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 74 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 158

Suffrages exprimés : 111

Majorité absolue : 56

Abstentions : 15

Non votants : 32

Pour : 65

Contre : 46

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 205).

(Voir détail des votes en annexe n° 2).

Je vais mettre aux voix maintenant le vœu n° 74 bis présenté par l'Exécutif...

Allez-y. C'est pour une explication de vote, Monsieur GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Sans interroger la politique globale qui consiste à poser des vœux dans tous les sens, étant donné que le vœu des communistes vient d'être adopté, je ne vois pas quel va être l'intérêt... Celui-ci devra être rejeté, enfin devra être retiré.

Monsieur le Premier adjoint, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu qui est en totale contradiction avec celui que l'on vient d'adopter.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - En dépit de la proposition très séduisante de M. GRANIER, nous allons maintenir le vœu bis de l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu bis est maintenu.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme Barbara GOMES.

Allez-y.

Mme Barbara GOMES. - Merci.

J'ai bien entendu ce que disait Emmanuel GRÉGOIRE au sujet du fait que le vœu n'a pas de portée juridique et qu'il ne s'agirait pas d'une bonne méthode. Oui, c'est vrai. Ce n'est, en ce sens, pas une bonne méthode parce qu'il n'y a pas de portée juridique. Mais, moi, je ne vous parle pas de portée juridique, mais de rapport de force. Nous savons déjà que tout le travail que nous faisons depuis des mois permet d'avancer pas à pas pour sauver l'hôpital Bichat.

Je voudrais dire, au sujet de cette méthode, que notre but est évidemment de discuter, d'avoir les études, les rapports, de faire en sorte qu'il y ait enfin plus de démocratie et plus de transparence sur ce dossier de la part de l'A.P.-H.P. Seulement, nous avons déjà demandé et fait voter de telles demandes. Il n'y a toujours rien. Par ailleurs, pour nous, le préalable, c'est d'abord de dire : on sauve Bichat. On a une offre de soins, de service public hospitalier - et j'insiste - à Bichat qui demeure, et on fait un troisième hôpital. Et si la tour, cela ne va pas, ce n'est pas grave, on peut peut-être construire au-dessus. Bref, écoutons les solutions alternatives. On veut juste des services qui demeurent. Aujourd'hui, ce n'est pas vrai de dire qu'il y a des services importants qui resteront à Bichat, puisque les plateaux techniques vont partir à Saint-Ouen. Donc, il faut être conscient du fait que nous, ce que l'on veut, c'est un troisième hôpital public hospitalier de proximité qui arrivera en complément de ce qui existe déjà.

Une dernière chose. J'entendais Émile MEUNIER qui disait qu'il y avait des promesses qui n'avaient pas été tenues. Je suis d'accord avec Émile MEUNIER : les promesses n'ont pas été tenues. C'est vrai. Je viens de le dire à propos des plateaux hospitaliers par ailleurs. Mais, vraiment, partons du principe qu'il faut maintenir Bichat, et ensuite, on verra les étudiants et comment on va faire. Mais il faut sauver le service public hospitalier de proximité.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le projet de vœu référencé n° 74 bis déposé par l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Je pense que tout le monde a pu voter.

Le projet de vœu est donc adopté. (2021, V. 206).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'inscription des projets afférents à l'Hôtel Dieu dans les objectifs du P.L.U. bioclimatique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 75 relatif à l'inscription des projets afférents à l'Hôtel-Dieu dans les objectifs du P.L.U. bioclimatique.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Après les discussions que l'on vient d'avoir, j'ai une conviction. Ma conviction, c'est que nous avons, après cette crise sanitaire inédite, sans précédent, besoin de l'hôpital public, besoin de plus de lits, besoin de plus de personnel. Le vœu que je vous présente concerne un autre hôpital au cœur de Paris, qui est l'Hôtel-Dieu. Un hôpital qui va être soumis au débat dans le cadre du P.L.U., puisque une de ses parcelles devrait être revue, voire déclassée, au profit d'un projet qui entend consacrer, dans le cadre de la restructuration de l'Hôtel-Dieu, 20.000 mètres carrés, soit plus d'un tiers de la surface totale, au promoteur immobilier Novaxia en vue d'y construire un pôle dit "santé", un pôle dit "habitat solidaire", mais aussi un pôle commerce et restauration. Ce pôle commerce et

restauration prévoit notamment l'implantation d'un restaurant gastronomique, d'un café, d'un fast-food, de commerces, sur une surface presque deux fois plus importante que celle consacrée à l'habitat.

Je vous rappelle quand même que l'on est au cœur de Paris, où nous avons à proximité le B.H.V., La Samaritaine, le Carrousel du Louvre, la rue de Rivoli, enfin, un quartier dans lequel nous avons déjà beaucoup de commerces. Je voudrais aussi rappeler la situation des salariés de cet hôpital. La majorité des soignants habitent à plus de 45 minutes de leur lieu de travail, en banlieue, et l'A.P.-H.P. n'a que 9.500 logements pour 100.000 professionnels. Rappeler aussi qu'après la crise sanitaire que nous vivons, plus d'un tiers des infirmières et des infirmiers se sentent en situation d'épuisement, de mal-être, de détresse. Plus de 40 % de la profession envisagent de changer de métier.

S'il y a une chose qu'il faudrait que l'on revoie, c'est bien la restructuration de cet hôpital. Le vœu que je vous propose, c'est de repenser la totalité du projet de restructuration de l'Hôtel-Dieu à l'aune des exigences écologiques, sanitaires et sociales du P.L.U.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur le Président, merci.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Nicolas BONNET-OUALALDJ, ce n'est pas la première fois que nous avons ce débat dans cet hémicycle. Comme vous le savez, l'essentiel, c'est-à-dire les deux tiers des surfaces du projet Hôtel-Dieu, consistent en un projet hospitalier, avec des urgences, des activités ambulatoires, un service de psychiatrie, le maintien des équipements actuels d'imagerie, un centre de référence en épidémiologie clinique et en santé publique, ainsi qu'un centre de santé sexuelle et un service de protection maternelle à destination des femmes enceintes en situation de précarité, qui existent d'ailleurs déjà. Ces deux dernières activités existent. Elles sont conduites en partenariat avec les services de la Ville, dont les agents travaillent déjà au sein des murs de l'Hôtel-Dieu.

Donc, nous sommes très, très loin d'abandonner l'Hôtel-Dieu. Croyez-moi, et je vous le dis aussi, par ailleurs, le projet dit "parvis", c'est-à-dire un tiers des surfaces, qui est porté par l'opérateur Novaxia, consiste en une ouverture de l'hôpital et de ses cours intérieures aux habitants et visiteurs de l'Île de la Cité, et la création, sur 1.000 mètres carrés, d'un espace de recherche sur la santé, porté par Biolab, l'un des acteurs en pointe du secteur des biotechnologies, et d'une résidence sociale pour étudiants. Je vous le dis parce qu'effectivement, il y a des cafés et restaurants, mais il y a aussi, y compris sur ce tiers-là, vraiment une accentuation, une importance donnée au secteur médical.

Sur le plan programmatique, le projet côté parvis prévoit également un rôle habitat et solidaire de 3.200 mètres carrés, comprenant des logements pour les soignants, une maison du handicap et une crèche.

Depuis 2019, nous avons engagé avec l'A.P.-H.P. un travail de révision du projet architectural et programmatique sur la partie hospitalière et la partie parvis, de manière qu'il ne porte aucune atteinte irréversible à l'intégrité patrimoniale de l'Hôtel-Dieu. Nous avons demandé un travail de rationalisation des volumes prenant place dans les cours, un travail sur les matériaux de structure et les façades à la faveur d'une meilleure insertion urbaine et de sa frugalité sur le plan environnemental, et enfin, une réversibilité du bâti.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - J'ai presque fini.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Allez-y.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Concrètement, le projet en cours de retravail évolue dans ce sens. Concernant la partie hospitalière, le programme a été révisé légèrement à la baisse - 2.000 mètres carrés - ce qui est moins pour le soin directement, mais reste pour l'A.P.-H.P. et pour son administration.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Donc, vous voyez que la révision de ce programme n'est ni souhaitable, ni possible, mais surtout, qu'elle va dans le bon sens.

Je vous remercie de retirer votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu est-il retiré ? Non.

Vous demandez un scrutin public. Très bien.

J'ai une demande d'explication de vote de M. MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

Allez-y, Monsieur.

M. Franck MARGAIN. - Mes chers collègues, il est important quand même de rappeler quelques réalités sur ce projet de l'Hôtel-Dieu, auquel nous sommes tous très attachés et contre lequel le groupe Communiste et Citoyen s'est toujours opposé.

Tout d'abord, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, A.P.-H.P., va rester propriétaire des 55.000 mètres carrés de l'Hôtel-Dieu. Seuls 20.000 mètres carrés réinventés par Novaxia sont cédés par un bail, et un bail emphytéotique de 80 ans pour des loyers de 144 millions d'euros qui permettront à l'A.P.-H.P. de réinvestir dans le développement d'autres services. Le reste du site conservera sa vocation hospitalière, à laquelle nous sommes tous particulièrement attachés, comme l'avait d'ailleurs prévu le projet de l'A.P.-H.P. On trouvera dans cet hôpital un service d'accueil des urgences, un plateau de consultations spécialisées, un pôle psychiatrie et un pôle de santé publique. L'A.P.-H.P. prévoit d'investir 100 millions d'euros dans la restauration du site, aujourd'hui très délabré, dont les bâtiments n'étaient plus adaptés pour la chirurgie et les services d'urgence lourde.

Ce vœu, qui semble partir d'un bon sentiment, n'est ni plus ni moins qu'un énième bâton mis dans les roues du projet, qui essaie de l'empêcher d'avancer. Il n'est pas réaliste et ne prend pas en compte la réalité économique des projets. Il est important que l'Hôtel-Dieu se réinvente au plus vite à l'aube du XXI^e siècle, tout en gardant sa mission de charité hospitalière tel qu'il avait été conçu dans les siècles derniers, avec un accueil 24 heures sur 24 pour les femmes battues, des accueils pour les aides sociales, des écrivains publics pour tous ceux qui en ont besoin, et une série d'offres sociales qui seront nécessaires au centre de Paris.

Pour cette raison, nous voterons contre le vœu Communiste.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 75 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 158

Suffrages exprimés : 89

Majorité absolue : 45

Abstentions : 4

NPPV : 1

Non votants : 64

Pour : 14

Contre : 75

La proposition de vœu est repoussée.

(Voir détail des votes en annexe n° 3).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet Z.A.C. Saint-Vincent-de-Paul (14e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 76 relatif au projet Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul", dans le 14^e arrondissement.

La parole est à Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci. Bonjour à tous.

Ce vœu, que je présente avec ma collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, est relatif au projet Saint-Vincent-de-Paul.

La Ville de Paris a engagé une importante opération immobilière sur l'emprise de l'ex-hôpital Saint-Vincent-de-Paul, d'une surface de 34.000 mètres carrés. Le projet prévoit de réaliser un ensemble immobilier de 59.000 mètres carrés, comprenant 600 logements, dont 400 logements sociaux et sociaux intermédiaires, un établissement scolaire, des commerces et des locaux d'activité.

Ce projet se caractérise à la fois par une densité excessive, qui conduit à élever la plupart des bâtiments au maximum autorisé par le P.L.U. On parle quand même de 31 mètres de haut supplémentaires. Par l'absence d'espaces verts, avec seulement 4.000 mètres carrés d'espaces non construits, soit 11 % du projet. Par un objectif de mixité sociale mal compris, avec 70 % de logements sociaux enclavés, en cœur d'îlot, à la manière des

constructions des années 1970, dont nous savons tous les effets délétères et que nous dénonçons encore hier, qui peuvent parfois amener à la ghettoïsation. Par l'absence de respect de la tradition hospitalière du 14e arrondissement et de l'identité du site Saint-Vincent-de-Paul, où les logements sociaux devraient être réservés en priorité aux soignants, infirmiers, aides-soignants, internes, qui sont à notre service depuis si longtemps et se sont dépensés sans compter durant la pandémie du Covid. Enfin, par un parking sous-dimensionné, avec seulement 40 parkings réservés aux logements, soit un parking pour 15 logements, sur un total de 60 places.

Malgré tout, la Ville continue de communiquer sur le projet sous l'angle d'un futur écoquartier. Nombre de documents font d'ailleurs état de cette qualité.

En application stricte de vos principes, Monsieur le Premier adjoint, on devrait avoir 17.000 mètres carrés de plancher pour 17.000 mètres carrés d'espaces verts. Avons-nous cela ? Non, rien du tout. Nous avons une surface de plancher 4 fois supérieure. Ce n'est pas l'épaisseur du trait. Comme vous avez modifié le projet Ordener-Poissonniers, il serait intéressant de modifier aussi ce projet en vue d'obtenir une moindre densité avec des immeubles moins hauts, un espace vert pour enrichir la biodiversité de ce grand îlot, l'aménagement d'un vaste espace de respiration central formé de places de jardins, et enfin, l'attribution prioritaire de logements sociaux aux infirmiers et la labellisation écoquartier.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, merci votre intervention. Le projet de zone d'aménagement concertée Saint-Vincent-de-Paul est un magnifique projet porté par "Paris & Métropole Aménagement", l'une des S.E.M. de la Ville, qui porte sur l'ancien site de l'A.P.-H.P. Saint-Vincent-de-Paul et permettra de développer 59.000 mètres carrés d'une programmation mixte, parmi lesquels 600 logements, dont 420 logements sociaux et de très nombreux équipements : des intermédiaires, des commerces, un établissement scolaire, un "Cinaspic" et des locaux d'activité.

Aux côtés de Mme la maire du 14e arrondissement, Carine PETIT, nous menons une concertation très importante depuis de nombreuses années - puisque vous savez que nous sommes désormais au stade des travaux sur ce projet, pas de la conception, pas de la programmation, mais au stade des travaux - qui se prolonge encore aujourd'hui. En témoignent les réunions de présentation et d'échange autour des permis de construire, qui ont rassemblé plusieurs dizaines de participants à chaque session, malgré le contexte sanitaire. Cette opération permettra un triplement des surfaces végétales et semi-perméables par rapport à l'existant, soit "a minima" 6.400 mètres carrés de surfaces complémentaires, parmi lesquelles 4.300 mètres carrés seront des espaces verts publics. C'est un très beau travail d'équilibre entre, d'un côté, la conservation du patrimoine - sur ce site, c'était indispensable - et, de l'autre, la création d'espaces verts.

L'ambition environnementale est très forte dans ce projet. Je peux citer, par exemple, l'exigence que tous les bâtiments obtiennent la labellisation "Bâtiment bas carbone" et celle du "Bâtiment biosourcé", mais aussi le travail important sur la limitation de la gestion des déchets de chantier, le réemploi, les mobilités, ou encore la gestion de l'eau.

Enfin, dans votre comparaison au projet Ordener-Poissonniers, je vous rappelle que ce projet n'est pas du tout au même stade d'avancement. Les 6 principaux permis ont déjà été déposés ou sont sur le point de l'être, et nous espérons un début effectif des travaux de construction dès début 2022, pour une livraison fin 2025, ce dont nous nous félicitons.

Ce sera donc un avis défavorable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 76 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sauvegarde et à la conservation du patrimoine urbain parisien.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 77 relatif à la sauvegarde et à la conservation du patrimoine urbain parisien.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, au fil de ces derniers mois, de nombreux Parisiens se sont émus et mobilisés devant le manque d'entretien des bancs et lampadaires, devant la vente de certains mobiliers iconiques, ou encore devant la disparition des fontaines de la Chapelle. Ces faits ont généré un questionnement sur la gestion du patrimoine authentique et sur son devenir lors de sa dépose. Ces faits ont également ravivé le débat sur l'évolution du mobilier urbain. Débat que nous avons d'ailleurs engagé lors du renouvellement des kiosques de presse, lors de la suppression des grilles d'arbre, ou encore lors de l'apparition de certains "ovnis" peu convaincants. S'il est de notre devoir de préserver l'homogénéité de style, de matériau, de forme et de couleur du mobilier, dessiné en particulier sous Haussmann, de même il nous appartient de penser de nouvelles lignes adaptées aux quartiers plus récents, conçues avec un souci d'intégration paysagère et de qualité des matériaux.

Avec ma collègue Anne BIRABEN, que j'associe à ce vœu, et en amont des débats que nous aurons dans le cadre du manifeste, nous souhaitons, Monsieur le Maire, que la Ville réalise un inventaire des éléments de mobilier urbain patrimonial ou atypique actuellement en place, déposés ou portés disparus, y compris pour le mobilier du Champ-de-Mars, conformément au vœu de la Commission du Vieux Paris. En outre, nous souhaitons que la Ville élabore une politique de conservation et de mise en valeur des différentes typologies de mobilier urbain, par exemple, par l'aménagement de réserves visitables, par la réalisation d'une exposition virtuelle ou d'archives numériques accessibles à tous.

Je complète ce vœu par deux souhaits. D'une part, que les deux candélabres à cinq branches qui surmontaient la balustrade de pierre bordant le parvis de l'Hôtel de Ville et entourant les deux grandes grilles d'accès, soient remis en place. D'autre part, que les vasques de pierre situées sur le plateau Joffre, à l'entrée du Grand Palais Ephémère qui accueillera des millions de visiteurs, soient enfin restaurées.

Je conclurai en reprenant le propos tenu hier par Karen TAÏEB : "Le patrimoine appartient à la Ville et nous en sommes pleinement responsables". Propos que je compléterai pour ma part avec le hashtag "#RépareParis".

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Madame la Conseillère Claire de CLERMONT-TONNERRE, je reconnais dans votre expression tout l'esprit constructif qui vous anime. Je préfère les gens qui souhaitent réparer Paris plutôt que le saccager, moi aussi. Je suis un peu ennuyé par votre vœu parce que, pour une grande part, c'est déjà un travail qui est engagé dans le cadre d'un manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne. Ce travail de recensement du mobilier urbain a déjà été finalisé. J'aurai d'ailleurs plaisir à vous le communiquer à l'été. Ensuite, parce que ce n'est pas par un vœu que l'on peut faire évoluer les missions de la Commission du Vieux Paris. Mais j'ai déjà eu l'occasion de vous dire, et de dire au président de la Commission du Vieux Paris, qu'il me paraissait aussi intéressant qu'elle se saisisse du sujet du patrimoine urbain dans la dimension mobilière, et pas seulement dans la dimension du bâti, comme c'est le cas actuellement.

Je vous demanderai donc de retirer votre vœu, en vous disant combien il renoue et lie beaucoup de sujets sur lesquels je travaille, que nous puissions travailler ensemble, y compris via un vœu sur les évolutions des missions de la Commission du Vieux Paris, qui seraient, du coup, constatées. Et puis, le vœu que vous présentez recoupe beaucoup des sujets qui ont été présentés dans le vœu de votre groupe, présenté par Jean-Pierre LECOQ à l'occasion du débat sur la territorialisation. Je partage beaucoup de vos objectifs, beaucoup de vos souhaits méthodologiques, et donc, c'est une proposition de retrait.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il retiré ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Premier adjoint, je vous remercie pour vos propos. Mais, en l'état, je préfère le maintenir quand même.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu n° 77 est maintenu.

Je mets donc aux voix cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons entamer les travaux de la 6e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Emmanuel COBLENCÉ, président de la 6e Commission.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, lors de cette séance de notre 6e Commission, qui s'est tenue en ligne lundi 25 mai, les adjoints ont d'abord présenté les principaux projets de délibération qui sont à l'ordre du jour de notre Conseil.

Ainsi, Hélène BIDARD a présenté le projet de délibération DDCT 19 qui porte sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce sujet est, bien sûr, un engagement continu de la Ville de Paris, qui plus est dans un contexte pandémique. L'action de la Municipalité se renforce autour des axes suivants : une information massive, davantage d'accueils et d'accompagnements pour toutes les victimes, une attention particulière pour les situations des femmes d'origine étrangère, et une prise en compte plus complète des problématiques de santé mentale.

Dans le champ scolaire et des familles, Patrick BLOCHE a insisté sur les projets de délibération qui portent sur des ajustements de subventions aux caisses des écoles consécutifs aux séjours "Arc-En-Ciel" - le projet de délibération DASCO 28 - ou aux espaces nature et découverte - les projets de délibération DASCO 39 à 48.

Nous avons également échangé sur le projet de délibération DASCO 94, portant sur l'ouverture de l'"Académie du Climat" dans les locaux de l'ancienne mairie du 4e arrondissement. Patrick BLOCHE a rappelé à quel point l'éducation à l'environnement et au climat constitue un enjeu majeur et une responsabilité vis-à-vis des jeunes générations, qui sont particulièrement mobilisées pour construire le monde de demain. A partir d'une pédagogie active, l'"Académie du Climat" permettra de transmettre les savoirs scientifiques, d'acquérir des compétences et d'accompagner les porteurs de projets dans le champ de la transition écologique.

En ce qui concerne la petite enfance, Céline HERVIEU a présenté une série de subventions aux structures parisiennes, en particulier celles qui accueillent de jeunes Parisiens en situation d'autisme ou de handicap. Le "Plan de progrès sur les crèches à caractère propre" a été présenté en détail. Il s'agit de 26 crèches, dont 14 ont d'ores et déjà été contrôlées sur des critères, tel que le taux d'encadrement, la domiciliation des familles, le respect de la laïcité ou de la mixité.

Marie-Christine LEMARDELEY a insisté sur le projet de délibération DAE 67, portant soutien aux organismes de diffusion de la culture scientifique.

Enfin, Dominique VERSINI a pu détailler le "Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants". Je ne peux, évidemment, ici, détailler toutes les facettes des 24 engagements. J'indiquerai simplement que de très nombreux élus de la 6e Commission ont salué ce plan ambitieux, la Ville de Paris étant la première collectivité locale à s'en doter.

Voilà, chers collègues, le compte rendu succinct des échanges de la 6e Commission.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2021 DDCT 19 - DPSP - Subventions (386.000 euros) à 32 associations, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DDCT 19 - DPSP relatif à l'attribution de subventions à 32 associations au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

Je donne la parole, pour 5 minutes, à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, elle s'appelait Chahinez, Stéphanie, Claire, Aurélie. Elles sont, à ce jour, depuis le début de l'année, 48 à être tombées sous les coups et sous les violences de leur conjoint. Cela devait être la grande cause du quinquennat. Mais force est de constater qu'après 4 ans, il n'en est rien. La lutte contre les violences faites aux femmes reste absente de l'agenda politique du Gouvernement, capable d'en faire au mieux une vitrine communicationnelle, au pire un lieu d'économies comptables, comme nous le démontrait encore la récente tentative de privatisation du "39.19". Tentative de privatisation contre laquelle nous nous sommes d'ailleurs mobilisés, y compris dans cet hémicycle, avec l'adoption d'un vœu, et nous avons gagné que ce numéro ne soit pas privatisé. D'ailleurs, le "39.19" est géré par la "Fédération Nationale Solidarité Femmes", l'une des 32 associations subventionnées par ce projet de délibération.

Pourtant, les besoins appelleraient à une implication nationale, pleine et entière, une réforme en profondeur de notre système de justice et de santé. Une formation de l'ensemble des professionnels qui accueillent et

accompagnent les femmes qui parviennent à demander de l'aide. C'est un problème national, un problème de santé publique, un problème de sécurité publique. A l'heure où la question de l'insécurité est omniprésente dans le débat public, il en est une qui traverse les territoires et les classes sociales, les catégories d'âges, qui ne connaît aucune frontière et peut s'immiscer dans tous les foyers et tous les espaces. C'est celle de l'insécurité des femmes victimes de violences.

A Paris, comme ailleurs, les confinements successifs ont aggravé ce mal structurel, en augmentant les signalements en ligne de 40 % pendant le premier confinement et de 60 % pendant le deuxième. De plus, on sait que ces chiffres sont sous-représentatifs de la réalité, tant il reste aujourd'hui difficile de signaler ces violences. Pour la Ministre déléguée à la Citoyenneté, ces chiffres s'expliqueraient uniquement par la crise économique et sociale qui se profile, par des niveaux de tensions exacerbées dans les ménages. En vérité, c'est l'inaction de ce Gouvernement qui en est responsable. Ce n'est pas avec des actions des "quartiers sans relous" que nous allons progresser dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

A Paris, les effets de cette inaction ont été grandement limités par l'implication sans relâche de notre Ville, comme le montre encore le projet de délibération que nous examinons. C'est un engagement politique extrêmement fort qui s'incarne dans le soutien aux associations qui travaillent quotidiennement à endiguer ce fléau. Un engagement extrêmement fort, puisqu'en dépit des contraintes budgétaires majeures que nous connaissons après un an de crise, le niveau des subventions a été maintenu. C'est cet engagement qui contribue à pallier les dysfonctionnements et le manque de moyens, qui sont encore bien trop la réalité quotidienne de ce combat. Il faut le dire et l'affirmer : ce projet de délibération est un vent de solution dans une lutte qui reste encore trop souvent l'angle mort des politiques publiques.

Je tiens aussi, au nom du groupe Communiste et Citoyen, à saluer l'ensemble des dispositifs déployés pour faire face à ce qui devrait être une priorité et ce que nous plaçons comme une priorité. Je pense notamment à la participation de la Ville à la télé-protection, aux côtés du Parquet et du C.I.D.F.F., qui se renforce cette année avec l'augmentation de la subvention. Je pense aussi, bien sûr, au soutien et à l'hébergement des femmes victimes de violence, ou encore à l'accueil de jour pour les jeunes filles qui a besoin d'être pérennisé.

Je l'ai dit : il y a aussi le "39.19". A côté de la question de la mise en sécurité et de l'accompagnement, l'enjeu important de développer des consultations psychotraumatiques, aujourd'hui saturées à Paris, tant les besoins sont importants.

La Ville intervient vraiment sur tous les aspects, et c'est important. Elle intervient de la prévention des violences, aux mises à l'abri, et aussi à la prévention envers les auteurs de violences. C'est aussi un volet que nous ne devons pas négliger.

Enfin, je tiens à rappeler l'engagement de la Maire à doubler le budget alloué à l'égalité femmes/hommes, hautement attendu par l'ensemble des associations qui œuvrent quotidiennement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, mais surtout hautement nécessaire pour les femmes victimes de violences.

Je terminerai par les mots de la poète Susana Chávez Castillo : "Pas une femme en moins, ni une morte de plus".

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme Camille NAGET a déjà dit beaucoup de choses. Je serai donc assez brève. Je m'étais même dit que ce n'était peut-être pas la peine de répéter. Mais, en même temps, étant donné que, comme elle l'a très bien dit, il y a déjà 48 femmes qui sont mortes depuis le mois de janvier sous les coups de leur compagnon, je pense que ce n'est pas si mal de répéter les choses et d'enfoncer le clou.

Nous sommes soi-disant un pays développé, soi-disant un pays riche, et nous supportons cela année après année, alors que c'est positivement insupportable. Cela est dû, évidemment, bien sûr, aux pouvoirs publics. C'est dû aussi à une espèce d'indifférence de la société, qui est incompréhensible, vraiment incompréhensible.

La violence faite aux femmes est insupportable. La crise sanitaire a accentué ces violences, parce que ces femmes se sont retrouvées en tête-à-tête avec leur conjoint violent, sans doute encore plus violent de par le confinement. Les problèmes de santé mentale ont été accrus, ce qui a évidemment accru les difficultés. Bien sûr, il y a les téléphones. Bien sûr, il y a les visioconférences. Mais nous savons bien que la plupart de ces femmes qui sont en grande difficulté, qui sont souvent sous emprise, n'utilisent pas ces moyens, et même, souvent, n'en ont pas l'information.

C'est vrai que la Mairie de Paris fait beaucoup, fait ce qu'elle peut, et nous savons tous que la Maire de Paris est très engagée dans ce combat. Mais, bien entendu, il faudrait que ces actions soient continuées au niveau

national. Nous attendons jour après jour, mois après mois, année après année, et ce ne sont pas les grandes déclarations médiatiques de certaines ministres qui vont améliorer la situation.

Je dois aussi saluer l'action d'Hélène BIDARD, qui est effectivement très engagée sur le sujet, l'action engagée de l'"Observatoire parisien des violences faites aux femmes".

Mme NAGET l'a dit : dans tous les domaines, que ce soit l'écoute, l'accueil ou la mise à l'abri, les 386.000 euros que nous allons voter pour 32 associations, 39 projets, c'est de l'argent qui est utilement dépensé.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher.e.s collègues, "Nous n'avons pas le temps, nous, les femmes. Nous n'avons pas l'éternité devant nous. Certaines d'entre nous n'ont pas une semaine de plus, ni un jour de plus à perdre, pendant que vous discutez de ce qui pourra bien vous permettre de sortir dans la rue et de faire quelque chose. Nous sommes tout près de la mort. Toutes les femmes le sont. Nous sommes tout près du viol et tout près des coups".

Andrea Dworkin, déjà en 1983, réclamait 24 heures durant lesquelles il n'y aurait pas de viol. Ces 24 heures n'ont jamais existé. C'est en réalisant cela que vous aurez une idée de la dette immense que nous avons vis-à-vis de ces associations, et des héroïnes et des survivantes qui les animent. Elles encaissent les récits, les traumatismes, accompagnent la parole, soignent les blessures, sont des refuges. J'ai la chance d'en connaître la plupart, et je suis très émue de pouvoir ici les remercier et les assurer qu'elles ont désormais des féministes qui veillent et se battent dans l'ensemble des institutions, pour que cessent les violences patriarcales et les lâchetés qui les permettent. La résolution des écologistes en la matière ne faillira pas. Je remercie également les collègues qui sont intervenues dans le même sens.

L'action de la Ville de Paris est d'autant plus importante que, comme bien souvent, celle de l'Etat est terriblement insuffisante. 0,0066 % du budget de l'Etat, peut-être un peu plus désormais, consacré à l'égalité. Mais le bilan des derniers mois n'est pas plus glorieux. Des condamnations pour fautes lourdes dans l'absence de prévention des féminicides et des carences tellement nombreuses. Je n'en citerai que deux. De trop nombreuses actualités pourront fournir d'autres illustrations.

Les téléphones, grave danger dont tout le monde parle à l'envi. Il y en a tellement peu aujourd'hui en France, tellement peu qui sont en état de fonctionner, qui sont distribués, et encore, c'est nous qui les subventionnons.

Mais aussi, la formation des policiers et des policières. Il serait temps, un jour peut-être, que le Préfet de police de Paris explique pourquoi le rapport commandé sur l'accueil des femmes victimes dans les commissariats et les gendarmeries relevant de sa compétence et basé sur l'enquête du centre Hubertine-Auclert, est toujours bloqué dans son bureau, depuis des années maintenant. L'Etat fait également preuve d'une complaisance inexplicable face à certains agresseurs.

Mais là où le cynisme n'atteint pas de limites, alors que ce sont les collectifs féministes qui font le décompte de nos mortes, année après année, pendant ce temps, le Gouvernement tente de privatiser, de soumettre à la concurrence des associations qui assurent les missions qui devraient être celles de la force publique. Une mise sous pression financière et administrative intolérable, qui a d'ailleurs provoqué l'indignation, qu'il s'agisse de la tentative de démantèlement du "39.19" ou du passage à une logique d'appels d'offres régionalisés, à des conventions non plus triennales mais annuelles. L'A.V.F.T., la F.N.S.F. ou encore le C.F.C.V. en ont été victimes. Ce sont les secours, mais aussi l'expertise des associations féministes, qui sont ainsi mis en danger.

Cher.e.s collègues, très honnêtement, j'ai vécu de manière assez douloureuse la façon dont certains parlaient hier des violences patriarcales, avec un détachement qui doit être confortable. Quel luxe cela doit être de ne pas comprendre de quel danger nous parlons ! Pour paraphraser Andrea Dworkin : "Ce que j'aurais voulu faire, c'est crier. Dans ce cri, il y aurait les cris des femmes violées et les pleurs des femmes battues". En 2017, dans cette même salle - peut-être que certaines s'en souviennent encore - nous avons organisé avec "Osez le féminisme !" une nuit des débats, durant laquelle, plutôt qu'une minute de silence, nous avons proposé une minute de cris.

Chers collègues, je vous invite à voter, à cesser de remettre en cause la parole des femmes, à mieux écouter, parfois simplement à ouvrir les yeux. Mais aussi, peut-être, à cesser de nous taire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chère collègue.

Rapport après rapport, notre société fait le constat d'une aggravation majeure des inégalités femmes/hommes et des violences faites aux femmes, du fait de la pandémie du Covid-19 et des mesures prises pour y faire face. La situation aura été cauchemardesque pour celles et leurs enfants qui subissent des violences conjugales et

intrafamiliales, se trouvant contraints à la promiscuité du domicile avec un conjoint et, très souvent, un père violent. La période a aussi vu de nouvelles formes de violences s'accroître. Je pense notamment à l'explosion du cyberharcèlement, combiné à une augmentation des renoncements et des difficultés. Par exemple, celle d'accès aux soins, notamment en santé mentale. Je rappelle, au passage, que la Ville de Paris a ouvert 8 consultations en psychotrauma en 2018 et qu'elles sont toutes saturées aujourd'hui.

Chers collègues, si nous entrevoyons avec soulagement la sortie de cette crise sanitaire, il nous faut aussi mesurer que la fin de ce moment cathartique pour les femmes victimes de violences entraîne déjà une hausse des besoins de protection et de prise en charge. C'est ce qu'ont révélé les déconfinements de 2020. Les demandes ont augmenté au moment où les femmes ont récupéré leur liberté, et cela, sans discontinuer depuis un an. Nous dresserons un bilan complet de cette période lors du prochain comité de pilotage à l'"Observatoire parisien des violences faites aux femmes", qui va se tenir le 8 juin prochain. Au-delà de ce contexte extraordinaire, nous ne devons pas oublier que les violences faites aux femmes sont un phénomène ordinaire, massif et culturellement banalisé.

Chers collègues, la lutte contre les violences patriarcales reste sous-estimée et sous-dotée en politique publique nationale, et est même sujette à des dysfonctionnements structurels dans nos institutions républicaines, comme en témoignent scandaleusement les crimes de Mérignac, de Hayange, les 48 féminicides commis depuis le 1er janvier en France, ou encore le parcours de violence du forcené de Dordogne. Je continuerai donc, avec celles et ceux d'entre vous qui y sont prêts et prêtes, à interpeller le Gouvernement au sujet de ses moyens pour l'ensemble des services publics.

J'invite les membres de l'opposition, qui critiquent parfois un peu l'action de la Ville, à creuser un peu, à prendre conscience, d'une part, de là où viennent les défaillances, et d'autre part, de l'effort considérable fourni par Paris pour lutter contre ces violences. Car nous agissons à l'échelle parisienne pour toutes les victimes, femmes et enfants, aux côtés des associations dont l'engagement et le travail sont inestimables pour notre Ville.

Permettez-moi aussi de saluer et de remercier le procureur de Paris, ses équipes et les institutions qui travaillent avec nous dans le cadre de l'"Observatoire parisien des violences faites aux femmes". Nous avons pu compter en 2020 sur le travail partenarial méticuleux de l'"Observatoire parisien des violences faites aux femmes" au sein de la DDCT, avec des partenaires associatifs et institutionnels. Nous avons mis en place un dispositif de mise à l'abri exceptionnelle avec la DLH, la DASES et la DPSP lors du premier confinement. Nous avons augmenté le nombre de "téléphones grave danger" à Paris. Nous en avons 50. Sachez qu'aucun de ces 50 téléphones n'est dans un placard. Ils sont tous actifs. Nous avons adossé au lieu d'accueil et d'orientation "Pow'Her" pour les jeunes femmes un nouveau centre d'hébergement d'urgence lors du deuxième confinement, ou encore relancé la mesure d'accompagnement protégé et un protocole féminicide pour la prise en charge des enfants, avec ma collègue Dominique VERSINI, que je remercie.

En trois ans, c'est-à-dire depuis le début du mouvement "#MeToo", nous avons plus que doublé notre soutien financier aux associations luttant contre les violences faites aux femmes. Je vous propose de maintenir en 2021 ce niveau de soutien, malgré le contexte budgétaire que nous connaissons, avec la somme de 386.000 euros pour 32 associations spécialisées. Nous soutiendrons ainsi - je l'espère, à l'unanimité - les 39 projets visant l'information, l'accueil, l'accompagnement des femmes victimes de toutes formes de violences, leur mise en sécurité, leur accès aux droits, la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

Pour finir, je vous informe de deux choses. Avec mes collègues Dominique VERSINI et Pierre RABADAN, nous travaillons sur des mesures de prise en charge des enfants covictimes de violences conjugales. D'ailleurs, Dominique VERSINI en parlera demain. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles aussi. Dans le sport, via la formation des clubs, avec Pierre RABADAN. Un autre projet très important, une contribution importante de la Ville de Paris : la mise en place de lieux de prise en charge globale des femmes victimes de violences avec l'A.P.-H.P., va très prochainement voir le jour.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame BIDARD.

Je mets aux voix le projet de délibération DDCT 19 - DPSP.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DDCT 19 - DPSP).

2021 DJS 98 - Tarifs applicables aux usagères et usagers des centres "Paris Anim".**Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation des Centres "Paris Anim".**

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 98 et au vœu référencé n° 78 qui s'y rattache, relatif à la situation des centres "Paris Anim".

La parole est à Mme Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la capitale compte 52 centres "Paris Anim" sur son territoire. Ce sont des lieux appréciés des Parisiens, qui ont souffert de la crise que nous venons de traverser.

Comme vous le savez, et c'est inédit, l'ensemble des associations gestionnaires ont adressé le 7 mai dernier un courrier à la Maire de Paris l'alertant sur les légitimes inquiétudes qui pèsent sur leur activité. Trois points sont particulièrement préoccupants.

Sans tenir compte des difficultés auxquelles les centres font face, comme la perte de 20 % du nombre d'adhérents, le déficit cumulé de plus de 1 million d'euros en 2020, ou les charges exceptionnelles engendrées par la crise sanitaire, sans aucune concertation, la Ville de Paris a prévu le recouvrement des sommes considérées comme indues aux gestionnaires.

Le deuxième point est le projet de délibération présenté au Conseil qui ne propose, pour les adhérents de ces centres, que le rattrapage du nombre d'heures de séance non effectuées, des avoirs et une possibilité de remboursement extrêmement limitée.

Troisième point, la "Ligue de l'enseignement", qui gère les 2 centres "Paris Anim" du 9e arrondissement, a alerté la mairie du 9e arrondissement sur la pression qui est exercée par les usagers en colère sur les personnels d'accueil de ces centres, du fait de l'absence totale de communication de la part de la Ville de Paris.

Les demandes que nous formulons à travers ce vœu sont les suivantes. Que la Ville de Paris engage un véritable dialogue avec les associations gestionnaires de "Paris Anim" afin de parvenir à une juste révision des sommes considérées comme indues. Que la Mairie de Paris mette en place le dispositif de remboursement des activités non fournies au cours de la saison 2020-2021. Enfin, que la Mairie de Paris assume une communication à destination des usagers pour les tenir informés de ses décisions.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci.

Je vous remercie pour cette intervention sur le projet de délibération qui doit permettre la mise en place de dispositions exceptionnelles à destination des usagers et usagères des centres "Paris Anim" qui n'ont pas pu voir leur activité se dérouler en intégralité durant cette saison 2020-2021 du fait des mesures sanitaires. Il me semble important de rappeler ici un principe de droit public très simple et dont nous sommes garants : celui de la continuité du service public. C'est ce principe qui a été appliqué autant que possible cette saison par les associations gestionnaires des centres "Paris Anim", en proposant un volume important d'activités en distanciel. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de me déplacer ces derniers mois dans la quasi-totalité des 52 centres "Paris Anim". J'ai pu constater à chaque fois l'engagement et le professionnalisme des équipes pour permettre autant que possible aux usagers et aux usagères la tenue des activités proposées. Je les en ai remerciées sincèrement. Je suppose que vous en faites de même. Je les remercie ici à nouveau.

Evidemment, il y a des activités pour lesquelles ces solutions en distanciel n'ont pas été possibles. Or, face à une situation exceptionnelle qui a suspendu la possibilité d'exécuter les services, s'applique alors le principe de continuation des prestations qui ne lui ont pas été délivrées du fait de la situation de cas de force majeure. C'est donc ce principe que nous appliquons en proposant un mécanisme de compensation. Très concrètement, si un usager ou une usagère ne souhaite pas se réinscrire pour la saison 2021-2022, il ou elle bénéficiera de séances de rattrapage dès que possible et sans surcoût. Si un usager ou une usagère souhaite se réinscrire pour la saison 2021-2022, il ou elle bénéficiera d'un avoir, venant diminuer le coût de sa réinscription au prorata du nombre de séances non tenues en 2020-2021.

Je précise que le transfert d'avoir d'un membre à l'autre d'un même foyer sera possible. Je précise encore que si le gestionnaire n'est plus en mesure de proposer, lors de la saison suivante, l'activité souscrite par la même personne en 2020-2021 et qu'aucun autre parcours de découverte n'est possible, bien évidemment, cette personne pourra être remboursée. Bien évidemment aussi, si cette personne ne peut poursuivre l'activité la saison suivante pour des raisons prévues dans le cadre de droit commun - cela peut être un empêchement médical, un motif professionnel, un déménagement, une perte d'emploi - là aussi, elle sera remboursée.

J'ajoute que si la Ville se prononçait pour le remboursement sans condition en l'état actuel du droit des contrats publics, comme vous le proposez dans votre vœu, nous mettrions gravement en difficulté financière les concessionnaires des centres "Paris Anim" puisqu'ils sont en délégation de service public. C'est la grande majorité. Car le principe d'une délégation de service public, c'est que le concessionnaire doit assumer le risque d'exploitation lié aux services, et donc, assumer le coût induit par cette décision. Je crois que nous ne le souhaitons pas tous ensemble. Donc je m'étonne de votre proposition contenue dans le second attendu de votre groupe.

Je rappelle, pour être complète, que ce sont les mairies d'arrondissement qui se prononcent sur le mode de gestion lors de chaque procédure de renouvellement, et que de nombreuses associations gestionnaires - celles que j'ai pu rencontrer - sont par ailleurs très attachées à ce mode de gestion qui leur offre habituellement davantage de souplesse, notamment pour leur programmation.

Voilà, chers collègues, quelques précisions juridiques et contextuelles pour éviter de trop nombreux raccourcis sur le sujet.

Je termine très brièvement sur le premier attendu du vœu du groupe "Indépendants et Progressistes", qui dépasse le cadre du projet de la délibération puisqu'il évoque le recouvrement des sommes trop versées aux associations gestionnaires, que nous appelons les "indues". Comme ce n'est pas le sujet du projet de délibération, je ne vais pas m'étendre ici sur cette obligation, qui est réglementaire en vertu de l'ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020 relative aux contrats publics. Mais je veux vous rassurer : les échanges avec les gestionnaires n'ont jamais cessé, et ce, depuis le mois d'avril 2020, avant même que je ne sois en responsabilité sur le sujet. Ils ont été informés par courrier régulièrement, et des réunions régulières ont eu lieu.

La Direction de la Jeunesse et des Sports a reçu à plusieurs reprises chaque concessionnaire pour en discuter et évaluer chaque situation. Je les ai moi-même réunis en novembre 2020 et vais les réunir à nouveau le 18 juin sur ce sujet. Nous y sommes évidemment très attentifs, avec mon collègue Paul SIMONDON. Je précise enfin qu'une communication est en effet prévue pour accompagner toutes les décisions de la Ville, puisque nous allons voter, j'en suis sûre, immédiatement.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame BIDARD.

Nous avons un vœu n° 78.

Ce vœu est-il maintenu, au vu de la réponse de l'Exécutif ?

Mme Catherine IBLED. - Oui, nous maintenons ce vœu pour être sûr que tout cela soit bien mis en place. Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix cette proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le projet de délibération DJS 98.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 98).

2021 DASCO 15 - Subventions et CPO avec Loisirs Pluriel de Paris 6 (100.000 euros) et Loisirs Pluriel de Paris 19 (105.000 euros) pour 2 centres de loisirs accueillant à parité des enfants handicapés et valides.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASCO 15 relatif à l'attribution de subventions et de CPO avec "Loisirs Pluriel de Paris 6" et "Loisirs Pluriel de Paris 19" pour 2 centres de loisirs accueillant à parité des enfants handicapés et valides.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

En salle des fêtes ?

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Oui.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Allez-y.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les centres de loisirs qui accueillent à parité des enfants handicapés et des enfants valides sont une chance pour eux. Le vivre ensemble est un concept parfois banalisé, affiché trop souvent comme un étendard sans réelle action concrète au-delà du slogan.

Vivre ensemble, ce n'est pas mettre de côté les personnes affectées par un handicap en créant des structures exclusivement dévolues à leur pathologie. C'est, au contraire, enrichir le parcours de l'un à travers l'expérience de l'autre. Rapidement, la peur des uns et des autres, la peur de la différence laisse place, assez naturellement d'ailleurs, à l'entraide. Alexandre JOLLIEN, Christophe ANDRÉ et Matthieu RICARD ont écrit un ouvrage très éclairant sur les richesses de l'altérité.

Les possibilités sont éminemment larges, même si l'on pense tout d'abord au milieu scolaire. Trop rares sont les établissements qui accueillent ensemble valides et porteurs d'un handicap. Les classes "ULIS", quand elles existent, ne font que juxtaposer les élèves et ne génèrent que peu d'interactions, en tout cas pas suffisamment pour créer de véritables échanges d'idées, de méthode, d'expérience sur la durée. Nous devons y veiller lors de la mise en place des ateliers périscolaires afin de les rendre plus inclusifs.

C'est peut-être un volet de l'héritage des Jeux paralympiques, que nous accueillerons dans trois ans désormais, les clubs de sport, les activités culturelles peuvent se concevoir sous forme d'ateliers à parité, comme les centres de loisirs dont il est ici question.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, de vous être inscrite sur ce projet de délibération DASCO 15, qui permet de mettre en valeur et de dire le rôle très important, pour les enfants en situation de handicap, que jouent les centres de loisirs à parité. Qui dit parité, veut dire qu'ils accueillent des enfants en situation de handicap et des enfants qui n'ont pas de handicap.

Nous avons actuellement 10 CLAP à Paris, dont 8 municipaux, le dernier ayant été ouvert dans le 15e arrondissement. Nous travaillons à l'ouverture d'un nouveau CLAP qui pourrait être destiné aux adolescents, parce que les besoins en ce domaine sont exprimés mais ne sont pas encore remplis.

Merci beaucoup pour votre intervention. Je pense que nous serons unanimes à voter les 2 subventions pour les 2 très belles structures que sont "Loisirs Pluriel" dans les 6e et 19e arrondissements.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le projet de délibération DASCO 15.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 15).

2021 DASCO 22 - Collèges publics parisiens. - Dotations de fonctionnement (33.180 euros), subventions d'équipement (168.015 euros) et subventions pour travaux (506.831 euros).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déploiement de capteurs CO2 dans les crèches, écoles, collèges.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 22 et le vœu référencé n° 79 qui s'y rattache relatif au déploiement des capteurs CO2 dans les crèches, écoles et collèges.

Le DASCO 22 : Collèges publics parisiens. - Dotations de fonctionnement, subventions d'équipement et subventions pour travaux.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, une société qui investit dans l'éducation est une société qui investit pour son avenir. La crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an a eu de lourdes conséquences sur la jeunesse. Les écoliers, les écolières, les collégiens, les collégiennes, les lycéens, les lycéennes, les étudiants, les étudiantes, ont été

singulièrement touchés par la crise. Ils n'ont bien souvent eu droit qu'à un enseignement dégradé, mais ont aussi mal vécu le confinement à un âge où l'on explore le monde.

Derrière ce bilan alarmant, il y a l'échec, l'échec criant des politiques d'austérité, en particulier dans l'Education nationale. Les économies coûtent cher. Nous alertons depuis un an sur la nécessité d'investir massivement dans l'Education nationale pour amortir les effets de l'épidémie. Jean-Michel BLANQUER et Emmanuel MACRON font la sourde oreille, et continuent les suppressions de postes, l'austérité généralisée, touchant aussi les A.E.S.H. qui manifestent aujourd'hui. Masques initialement inexistantes puis inadaptés, tests non disponibles, aucune priorisation sur la vaccination, protocole mouvant, la communauté éducative a été mise en danger et n'a pas été sécurisée par l'amateurisme de ce Gouvernement.

A l'inverse, notre ville, parmi les plus touchées de France par l'épidémie, a considérablement investi pour ralentir la propagation du Covid-19. C'est un effort majeur que nous saluons. Cela étant dit, à l'occasion de ce projet de délibération sur les moyens d'équipement de nos établissements scolaires, je voudrais revenir sur le déploiement des capteurs de CO2, dont nous avons déjà parlé dans cette Assemblée. Ces capteurs sont dans le champ de compétences de notre collectivité, évidemment. L'actualité nous amène, à nouveau, à nous poser des questions sur la protection de nos collégiens et des personnels de l'éducation. Je ne vous parlerai pas du mutant B.1.617.2, dit "le variant indien", ni du variant brésilien, qui, manifestement, a l'air désormais de toucher de façon non négligeable les enfants. Vous le savez.

Dès février, j'insistais sur la nécessité de développer ces capteurs de CO2 le plus rapidement possible sur l'ensemble de nos salles de classe et de nos réfectoires, puisque dans les réfectoires, les élèves, évidemment, n'ont pas de masque, et donc, non seulement peuvent se contaminer entre eux, mais peuvent contaminer aussi les personnels de cantine, qui sont exposés "de facto". Ces équipements - je le dis, je le répète - n'ont pas et n'ont plus à prouver leur efficacité. Ils sont prévus depuis mars 2020, c'est-à-dire plus d'un an désormais, dans les protocoles nationaux parce qu'ils ont prouvé leur efficacité.

En février, pour moi, c'était déjà tard, l'effort de la Ville sur le déploiement de ces capteurs. Au début, il y avait visiblement des doutes sur leur utilité. Je n'étais pas d'accord, mais j'en prenais acte. Puis, on nous a dit : "Maintenant, il y a besoin d'une étude scientifique. Nous avons développé 500 premiers capteurs, alors regardons l'étude scientifique". Une étude scientifique, alors qu'au niveau national plusieurs études l'ont déjà démontré. Ce qui me laisse dubitatif sur la volonté derrière cela. Désormais, on me répond qu'ils ne sont plus disponibles ou pas disponibles chez les fournisseurs. J'ai l'impression que ces capteurs de CO2, c'est un peu la femme de Colombo. On en parle beaucoup, mais on ne la voit jamais, ou en tout cas, très peu.

Ces capteurs sont demandés avec insistance par les organisations syndicales. Ils sont demandés avec insistance par les fédérations de parents d'élèves, dont la F.C.P.E. Ils sont demandés avec insistance par la communauté scientifique. Je pense que, vraiment - il y a eu un quiproquo la dernière fois, d'accord - il y a besoin d'acter l'accélération du déploiement de ces capteurs sur nos écoles, établissements, collèges, etc.

Nous proposons donc un vœu pour acter la nécessité de leur déploiement pour septembre. Je pense que septembre, c'est une bonne échelle de temps. Cela nous laisse largement le temps d'utiliser les vacances scolaires pour les développer. Je comprendrai mal que l'on repousse encore. En mars, ce n'était toujours pas, en juin, toujours pas, en septembre, toujours pas. On attend quoi ? On attend juin prochain, juin 2022 ? Une période où peut-être que la crise sera derrière nous ? Je pense que ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas une réponse à la hauteur. Je le répète : ce sont les personnels qui vont être exposés par le manque de ces capteurs. Ce sont les familles, par effet ricochet, qui seront aussi exposées. Ce n'est pas de l'impatience de ma part, mais une incompréhension, en tout cas, sur la lenteur de notre Ville.

Je demande non seulement qu'ils soient développés, que nous fixions cet objectif pour septembre, mais aussi que nous fassions un petit retour, en 6e Commission, sur les 500 premiers. 500, sur probablement 7.000 à 8.000 nécessaires, c'est très peu. Mais je demande qu'en 6e Commission, au prochain Conseil, pour la prochaine commission, nous ayons un premier bilan. Mais surtout - c'est surtout l'objet de mon vœu - que nous prévoyons septembre pour le déploiement des capteurs de CO2 dans l'ensemble des classes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole successivement, pour cinq minutes maximum, à M. Patrick BLOCHE puis à Mme Anne SOUYRIS.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Ce sera moins de cinq minutes, Madame la Maire, parce que c'est un sujet que nous avons évoqué à plusieurs reprises, comme l'a rappelé Jean-Noël AQUA qui a de la suite dans les idées. Je pense que nous ne le découvrons pas lors de cette séance.

Je vais être très décevant, cher collègue, parce que je vais être amené à vous faire la même réponse que la dernière fois. Je suis surpris que le scientifique que vous êtes nie la nécessité d'une évaluation entre une phase d'expérimentation et une phase de généralisation. D'ailleurs, je voudrais en profiter pour rendre hommage à ma collègue Anne SOUYRIS, qui a été très militante et très volontaire sur le développement des capteurs de CO2. J'ai

eu grand plaisir à la retrouver, pas uniquement à cette occasion, mais à cette occasion, pour la mise en place de ces 500 capteurs de CO2 dans des crèches, des écoles maternelles, des écoles élémentaires et des collèges.

Si vous voulez, les choses sont très simples. AIRPARIF étudiera les données allant du 2 mai au 2 juin. Nous avons également mobilisé, en partenariat, des chercheurs du C.N.R.S. Nous allons évidemment bénéficier, à la fin d'année scolaire, d'une évaluation permettant simplement de voir si ces capteurs d'air ont changé les habitudes, et si l'on est amené à aérer plus souvent les salles de classe et les locaux des établissements scolaires. De ce fait, je suis à la disposition de la 6e Commission et de son président Emmanuel COBLENCÉ pour vous en faire le bilan quand le président le souhaitera.

J'espère vous avoir convaincu, cher Jean-Noël AQUA. Evidemment, je souhaiterais que vous retiriez votre vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Madame SOUYRIS, vous avez la parole.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Patrick.

Effectivement, tu as dit presque tout. Je suis très militante sur cette question parce que cela s'est avéré un outil nécessaire en soi, parce qu'il permet d'ouvrir à temps les fenêtres pour faire en sorte que l'aérosolisation - parce que l'on sait maintenant que c'est un facteur majeur de transmission - puisse être arrêtée dans les classes. Et puis aussi, parce que c'est un vecteur de bonnes pratiques et que même quand les capteurs ne sont pas là, une fois que l'on a appris à ouvrir les fenêtres au bon moment, à regarder ce qui se passait en fonction de la densité, ce sont des comportements que l'on peut transporter à la maison, que l'on peut transporter ailleurs.

A ce double titre, je souscris tout à fait au fait d'aller vers une généralisation. Oui, je suis d'accord avec Patrick sur le fait qu'il faut absolument finir cette étude. Pour l'instant, je crois qu'elle a pris un petit peu de retard pour différentes raisons. En tout cas, ce que je peux vous dire, ce n'est même pas que j'espère, c'est que dès que cette expérimentation sera finie, elle sera présentée, si le président de la 6e Commission est d'accord, dans la 6e Commission. Dès ce moment-là, nous verrons à sa généralisation. C'est vraiment un engagement que l'on a pris tous les deux avec Patrick. Je peux vous assurer que nous le tiendrons. Mais, pour le moment, nous ne pouvons guère faire plus que ce que nous avons dit jusqu'à présent.

Merci beaucoup.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien. Merci beaucoup.

Monsieur AQUA, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Jean-Noël AQUA. - Le scientifique que je suis aime le quantitatif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Oui ou non, s'il vous plaît.

M. Jean-Noël AQUA. - Donc, oui.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

M. Jean-Noël AQUA. - Je maintiens mon vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Vous le maintenez ? D'accord. C'est plus clair. Vous maintenez donc votre vœu.

Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 79 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le projet de délibération DASCO 22.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 22).

2021 DASCO 48 - Caisse des écoles (20e). - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (8.200.467 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 28 relatif aux Caisses des écoles - Subvention pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'alimentation des enfants est un sujet éminemment important. Il l'est, en premier lieu, pour des raisons nutritionnelles évidentes. A l'âge où tant de choses se jouent dans la croissance des plus petits et des plus petites, l'assiette est un facteur déterminant de santé, de développement, mais aussi d'égalité entre les enfants. Egalité parce que, pour bien des enfants, c'est le temps de cantine qui garantit l'accès à un repas complet et équilibré. C'est la marque de l'école républicaine, celle qui doit laisser à l'extérieur les difficultés personnelles et familiales pour offrir à toutes et tous les mêmes moyens pour son émancipation. Pour manger à sa faim des produits de qualité, diversifiés, c'est l'une des garanties que doit apporter l'école.

Pourtant, nous savons bien que nous avons à Paris encore une marge de progression, des efforts à fournir sur la question. C'est le cas en particulier dans le 18e arrondissement, où la caisse des écoles ne fonctionne pas en régie publique, mais en délégation de service public avec un prestataire privé, "Sogeres". Ce fonctionnement, laissé aux mains du privé, a montré son incapacité à répondre à l'enjeu qui lui a été confié. En témoigne la faible qualité des repas servis, le recours au plastique ou à la cellulose, auxquels s'ajoutent de nombreux dysfonctionnements qui font le mécontentement des parents et nous ont été régulièrement remontés, à différents Conseils notamment. C'était un sujet qui nous a occupés à bien des reprises dans cet hémicycle. Je pense que nous pouvons nous féliciter que le choix de la remunicipalisation ait été fait pour la caisse des écoles du 18e arrondissement. C'est un message fort, d'engagement, pour un service public de qualité qui servira l'objectif d'atteindre 100 % de bio dans les cantines à l'échéance 2026.

C'est également un chantier de taille, qui demande des moyens à hauteur de nos ambitions. Garantir une alimentation de qualité aux enfants, c'est aussi garantir aux travailleurs et aux travailleuses des caisses des écoles de meilleures conditions d'exercice. J'ai envie de dire : aux travailleuses surtout, parce que la profession est essentiellement féminine, organisée en temps partiel et en catégorie C. Cela pointe la nécessité de déprécariser ces agents et ces agentes. Des efforts ont été menés puisqu'en moyenne, nous étions à 6 % de titulaires dans les caisses des écoles parisiennes en 2015 et que nous avons aujourd'hui progressé pour atteindre 17 %. Mais il faut poursuivre la réflexion sur le travail précaire à Paris, en intégrant pleinement la question des caisses des écoles qui en sont malheureusement le reflet. Nous aurons, je n'en doute pas, l'occasion de nous pencher en profondeur sur le sujet.

La remunicipalisation de la caisse des écoles du 18e arrondissement sera l'une des opportunités de le faire, puisque la Ville intégrera ce personnel, qui relève jusqu'ici d'un prestataire privé. Je ne doute pas du fait que nous le ferons aux côtés des organisations syndicales et que le sujet est déjà inscrit à l'ordre du jour.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AQUA.

Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai bien vu que Jean-Noël AQUA s'était trompé de projet de délibération, puisque le DASCO 28 qui est inscrit à l'ordre du jour visait la subvention pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Du coup, je me propose de vous répondre, certes, sur le DASCO 48. Non ?

C'est sur quel... Oui, 48. Oui, mais...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Là, on est sur le 48.

Une erreur d'inscription ?

Ce que l'on va faire, si vous...

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Sur le DASCO 48, je crois qu'il y a François-Marie DIDIER qui est inscrit.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et vous êtes inscrit sur le 48, c'est cela ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Il s'est trompé de projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Et donc, François-Marie DIDIER souhaite intervenir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'accord. Ce que l'on va faire, si vous m'y autorisez, je vais laisser aussi François-Marie DIDIER faire son intervention. Puis, nous aurons Patrick BLOCHE sur le DASCO 48. Il y aura eu 2 interventions. Je passerai ensuite au DASCO 28.

La parole est à M. François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, lors du Conseil de Paris du mois de décembre dernier, j'étais déjà intervenu pour attirer votre attention sur les difficultés rencontrées par la caisse des écoles du 20e arrondissement. La grève des personnels du 11 décembre avait mis en lumière ses difficultés et ses dysfonctionnements. Depuis cette crise, le maire du 20e arrondissement s'est attaché à trouver des solutions pour améliorer le fonctionnement de la caisse des écoles, dont il est président, et donc, responsable. Que les choses soient claires : je salue la plupart des mesures qui ont été prises ces derniers mois. Éric PLIEZ le sait. J'ai eu l'occasion de le souligner lors des conseils d'administration de notre caisse. Néanmoins, en tant qu'administrateur et nouvel élu, j'ai souhaité qu'un audit indépendant en matière financière et de ressources humaines soit mis en place compte tenu des dysfonctionnements qui sont intervenus dans la caisse des écoles. J'ai demandé un tel audit lors du conseil d'administration du 10 février 2021. Il m'a été répondu que ce n'était pas prioritaire.

Dans le monde de l'entreprise, dont je suis issu, un tel audit indépendant aurait été une priorité. Je vous ai donc écrit, Madame la Maire de Paris, le 17 mars dernier, pour que vous saisissiez l'Inspection générale de la Ville de Paris afin qu'un audit complet de la caisse des écoles du 20e arrondissement soit réalisé. Je n'ai malheureusement, à ce jour, reçu aucune réponse de votre part, et je le regrette profondément. Je profite donc de votre présence pour renouveler ma demande devant vous et devant les Parisiens qui nous écoutent, en profitant de ce projet de délibération qui concerne la caisse des écoles du 20e arrondissement. J'espère, Madame la Maire, que vous pourrez accéder à ma demande, une demande de bon sens qui permettra de mieux comprendre les dysfonctionnements qui ont mis en difficulté la caisse des écoles du 20e arrondissement. C'est un gage de transparence pour les Parisiens.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur François-Marie DIDIER.

Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai des difficultés à répondre aux orateurs puisqu'en l'occurrence, le DASCO 48, puisqu'il s'agit du DASCO 48, concerne la prise en charge par les caisses des écoles de la restauration et des espaces nature et découverte. Donc, l'intervention de François-Marie DIDIER ne visait pas à valoriser ces centres de loisirs qui sont des espaces de respiration et d'évasion vraiment très précieux pour les enfants. Je profite de cette inscription pour indiquer à notre Assemblée que, cet été, ce seront 2.960 places qui seront ouvertes sur 18 sites dans le cadre de ces espaces nature et découverte.

Sur la question des caisses des écoles, je réponds à Jean-Noël AQUA et à François-Marie DIDIER.

Sur la caisse des écoles du 18e arrondissement, le choix a été fait d'une remunicipalisation. Je crois qu'il y a même 3 adjoints qui s'en occupent directement et indirectement. Je laisse le soin à Éric LEJOINDRE et à son équipe de mettre en œuvre ce projet qui a été acté par les électrices et électeurs du 18e arrondissement.

Sur les problématiques que François-Marie DIDIER évoque, avec juste raison d'ailleurs, car il y a 2 caisses des écoles à Paris qui ont des difficultés prégnantes en termes de ressources humaines. Pour des raisons historiques, d'ailleurs : celle du 15e arrondissement et celle du 20e arrondissement. Je me veux donc très attentif auprès des 2 maires. J'ai souvent évoqué cette question avec Philippe GOUJON comme avec Éric PLIEZ pour que, là où je suis, je puisse accompagner leurs efforts visant à ce que le service de la restauration scolaire ne soit pas perturbé par des mouvements de grève, dont on peut comprendre la légitimité.

J'apprends cette demande d'audit. Je vais me permettre d'y porter, au nom de la Maire de Paris, une attention toute particulière, dans le respect, bien sûr sacré pour moi, de l'autonomie des caisses des écoles pour ne pas être pris la main dans le pot de confiture.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DASCO 48.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 48).

Je vous remercie.

2021 DASCO 28 - Caisses des écoles. - Subvention (722.989,45 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais mettre d'abord à la discussion, puisqu'il y a quand même une demande d'inscription de M. Jean-Noël AQUA sur le projet de délibération DASCO 28.

Je vous donne la parole, puis Patrick BLOCHE vous répondra.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Veillez m'excuser pour ma fatigue. C'est la démonstration que j'ai besoin de vacances après une année qui a été assez chargée.

Madame la Maire, mes chers collègues, le droit aux vacances ne se cantonne pas à la simple question du loisir. Il est un droit à l'apprentissage, au voyage, à l'épanouissement et à la construction personnelle. Il est aussi, lorsqu'il s'inscrit dans le cadre d'une politique publique, un véritable levier pour créer les conditions de la mixité sociale, elle-même vectrice d'apprentissage et de construction personnelle. C'est notamment l'un des objectifs auxquels tend notre Ville, avec le dispositif de départ en vacances "Vacances Arc-en-ciel". Cet objectif est on ne peut plus d'actualité, alors que la crise sanitaire a fragilisé de nombreux ménages. Un quart d'entre eux a subi une perte de revenus. La répercussion directe de celle-ci, c'est une tension sur les budgets des familles qui pousse à favoriser les dépenses, que je ne dirais pas non essentielles, mais incontournables : l'alimentation et le logement. Sans surprise, les vacances basculent dans les dépenses considérées comme secondaires, celles que l'on est le plus en capacité de sacrifier quand on peine à boucler les fins de mois.

C'est là, précisément, que le rôle de notre Ville intervient. Je le dis particulièrement dans ce contexte marqué par plus d'un an de confinements successifs, d'isolation, de périodes de perte de lien social qui ont rythmé le quotidien des plus jeunes. Celles-ci sont lourdes de conséquences sur les parcours d'enfants et d'adolescents qui, pour certains et certaines, ne pourront pas partir en vacances par manque de moyens. Ainsi, il est plus que jamais nécessaire de renforcer l'implication de notre Ville pour permettre les départs en vacances de tous les jeunes.

Je voudrais signaler un point d'inquiétude sur les "Vacances Arc-en-ciel" en comparaison du montant qui a été accordé en 2020. Le différentiel s'établit à 500.000 euros. Il m'a semblé comprendre que c'est en raison de la modalité de calcul de la subvention évaluée selon le nombre de départs comptabilisés en N moins 1. Avec N égal 2021, N moins 1 égal 2020, une année bien particulière avec le Covid. Une année fortement contrainte par les mesures sanitaires ayant compliqué les départs en vacances. Il me semble donc que ce critère est potentiellement à remettre sur la table. Je tiens à attirer votre attention sur la nécessité de réévaluer cette subvention à la hausse en prenant en compte les circonstances exceptionnelles qui ont conduit à sa baisse l'an dernier, et que nous comprenions. J'espère que nous pourrons travailler à une solution pour corriger cette diminution des moyens, qui, à l'évidence, n'est pas volontaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Monsieur Patrick BLOCHE, bien sûr.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Sur le bon projet de délibération.

Comme vous l'avez indiqué vous-même, Jean-Noël AQUA, nous sommes amenés, à travers cette subvention à hauteur de 723.000 euros, à rembourser ce qui a été engagé financièrement l'année dernière. Donc, le calcul se fait en fonction du nombre d'enfants qui sont partis dans les séjours "Arc-en-ciel" proposés par la caisse des écoles, c'est-à-dire en sus de ce que la Ville de Paris propose elle-même à travers son dispositif "Vacances Arc-en-ciel". De ce fait, il n'y a eu que 1.218 enfants qui sont partis via les séjours de "Vacances Arc-en-ciel" proposés par les caisses des écoles, du fait - vous l'avez indiqué vous-même - de la crise sanitaire. Si je prends le comparatif 2019-2020, rien que pour les caisses des écoles, 2.050 enfants sont partis en 2019, 1.218 en 2020. Vous voyez l'effet.

De ce fait, ce que je voudrais vous annoncer, c'est une bonne nouvelle, parce que le nombre de "Vacances Arc-en-ciel" va à nouveau grimper. Pour les caisses des écoles, je n'ai pas encore le chiffre puisque l'on rembourse les séjours proposés au niveau des arrondissements. Mais, en termes de "Vacances Arc-en-ciel", à l'été prochain, 3.800 enfants pourront partir. Il y aura en plus 2.106 enfants qui pourront partir dans les mini-séjours et 616 via les "Actions Collégiens". Au total, si je rajoute les 472 places du mois d'automne, entre l'été et l'automne 2021, ce seront près de 7.000 enfants qui pourront partir via ce dispositif. Nous répondons à toutes les demandes. C'était une volonté très forte de la Maire. Les "Vacances Arc-en-ciel" fonctionnent plus que jamais. Evidemment, nous finançons à la hauteur des demandes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BLOCHE.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DASCO 28.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 28).

Je vous remercie.

2021 DASCO 93 - Amendement du règlement intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 93 et l'amendement n° 97 du groupe Communiste et Citoyen qui s'y rattache. Ce projet de délibération concerne un amendement du règlement intérieur de l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, si je ne me trompe pas, nous sommes le 3 juin. Avec le projet de délibération qui nous est proposé, le DASCO 93, nous sommes amenés à valider une extension d'occupation qui a commencé le 15 mai. C'est un peu bizarre, un peu le côté "Retour vers le futur". Cela pourrait être amusant, si ce n'est le côté peut-être un peu dérangeant d'une assemblée qui serait une chambre d'enregistrement. Vous me direz que c'est peut-être un point de forme, mais je ne le pense pas, tellement le développement de ces ouvertures de cours d'école et de crèches se fait, de notre point de vue, sans la concertation, qui paraît pourtant un minimum. Je vais le développer.

Nous l'avions dit en ce Conseil. Nous devons à la fois discuter avec les écoles et faire un retour d'expérience. Force est de constater que, sur ces deux points, ce n'est pas fait. Nous avons donc fait voter un vœu en ce Conseil - je ne sais plus dans quel Conseil, mais cela devait être en février, en mars ou en décembre - demandant qu'un bilan de ces ouvertures de cours d'école soit réalisé avant d'aller plus loin dans l'expérimentation. Ce qui me trouble, c'est que le vœu a été voté, donc avec l'accord de l'Exécutif. Or, on nous fait voter cette extension avant même que le bilan ne soit réalisé, bilan qui était demandé dans le vœu qui avait été voté. Excusez-moi, quand je parle de chambre d'enregistrement, cela me donne quand même cette impression.

Je voudrais donc bien savoir à quoi servent nos vœux, en l'occurrence celui-ci, s'ils ne sont pas suivis d'effet. Nous l'avons déjà dit ici : nous trouvons intéressantes les ouvertures de ces cours d'école, mais à condition. Nous sommes intervenus sur deux points : la question du statut des personnels et du travail du dimanche. Nous avons plaidé à différentes reprises pour que nous ne recourions pas à la sous-traitance et nous voulions refuser le travail du dimanche. Il semble que l'expérimentation soit à géométrie variable, d'après les retours que nous avons de différents arrondissements. Nous avons des élus qui nous ont fait des retours. Il nous semble important de faire le point là-dessus.

Deuxième point, c'est le rapport à l'Education nationale. Il me semble de bonne politique que les écoles soient associées, qu'avant l'ouverture des cours d'école on prévienne ne serait-ce que les directeurs et les directrices. Là encore, "a minima" deux arrondissements, nous avons des retours de directeurs d'école auxquels, le vendredi soir, on demande les clés pour l'ouverture le samedi matin.

Je suis désolé, cela s'appelle une expérience et un retour d'expérience des gens qui témoignent que cela a été dans ce sens. Après, certains peuvent dire non. Je suis désolé, cela s'appelle nier la réalité.

Nous demandons donc que les écoles soient - cela me semble logique - "a minima" informées de ces ouvertures. Que les conseils d'école puissent être associés, non pas pour qu'ils votent. Je pense qu'il y avait une incompréhension sur l'amendement que nous avons déposé. Nous ne demandons pas que ce soit voté, ou validé, ou quoi que ce soit dans les conseils d'école, mais que les conseils d'école soient associés à la démarche pour que, tout d'abord, ils puissent être informés, et ensuite, qu'ils puissent faire un retour d'expérience. Il me semble que c'est un minimum que nous pouvons exiger. Il me semblerait élégant et constructif que de le faire.

Sur ces points et sur d'autres, il me semble important d'avoir un retour d'expérience, en associant aussi les organisations syndicales des agents de la Ville, mais aussi les personnels de la communauté éducative. C'est toujours utile de faire des bilans : cela évite d'être dans une tour d'ivoire ou de prendre des décisions qui ne sont pas polies et enrichies par le collectif.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce projet de délibération. Nous vous avons présenté un amendement visant à prévoir cette consultation de la communauté éducative à l'avenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, le succès rencontré par l'ouverture des cours d'école le samedi confirme les besoins importants des habitantes, des habitants et des associations pour bénéficier d'espaces supplémentaires pour l'organisation d'activités. L'accès aux locaux est le besoin exprimé en premier par les associations parisiennes. C'est ce qui les freine pour développer leurs activités, alors que les bénévoles et les usagers ont de fortes attentes. Notre Ville doit être au rendez-vous. C'est pourquoi nous avons demandé de longue date l'ouverture des écoles aux associations en dehors des activités scolaires et périscolaires, et nous nous réjouissons de voir le dispositif étendu après le succès de l'expérimentation menée depuis la fin de l'année dernière.

Malgré le résultat très positif de cette première étape, les besoins restent très importants. Au-delà de l'évaluation que nous soutenons, nous devons sans doute réfléchir à d'autres usages. Je pense notamment aux nombreuses associations qui donnent des cours pour adultes, et parmi celles-ci, celles qui œuvrent pour l'apprentissage du français. Ces associations mènent une action essentielle dans le parcours d'intégration des personnes migrantes et étrangères, qui est pleinement reconnue par la Ville, qui les soutient, notamment dans ce Conseil avec le projet de délibération DDCT27 - DASES qui va probablement être adopté à l'unanimité demain, n'ayant pas fait l'objet de demande d'inscription. La Ville va ainsi contribuer, à hauteur de 126.000 euros, à l'action de ces associations. Au-delà de ce soutien financier, ce sont aussi des locaux dont elles ont besoin. Il me semble que nous pourrions étudier, en complément du dispositif dont il est question dans ce projet de délibération, la possibilité de mettre à disposition de ces associations certains espaces modulaires, des réfectoires pour pouvoir amplifier leurs actions, et ainsi contribuer mieux encore à l'intérêt général de notre ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci.

Très heureux, donc, et je remercie les deux intervenants de s'être inscrits sur ce projet de délibération DASCO 93, puisque cela permet à nouveau d'évoquer dans cette enceinte ce qui a été sans doute l'une des plus belles initiatives de cette nouvelle mandature, avec l'ouverture des cours d'école et de collège, mais aussi d'un certain nombre de crèches.

Le 23 janvier - nous n'avions pas changé la date - j'avais interrogé la Maire, qui m'a dit : "Il faut démarrer". On a donc démarré le 23 janvier avec 12 cours d'école et de collège. Effectivement, depuis le 15 mai, nous sommes passés à une étape supérieure, avec 48 cours d'école et de collège. Je l'avais d'ailleurs annoncé. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cela ne s'est pas fait en catimini. Cela s'est fait, évidemment, en étroite concertation avec les mairies d'arrondissement, qui ont elles-mêmes déterminé les écoles et les collèges qui devaient être sollicités, et bien sûr, en concertation avec les directrices et les directeurs d'école, dont je rappelle au passage qu'ils ne sont pas des chefs d'établissement. D'ailleurs, souvent, leur syndicat me le rappelle. Ils sont des enseignants parmi d'autres, ayant des missions particulières.

De ce fait, le succès est au rendez-vous. C'est une très bonne opportunité pour moi de vous donner ce bilan quantitatif, qui fait que, dans ces 48 cours ouverts, samedi 15 mai - c'était pourtant le pont de l'Ascension - il y a eu très exactement 2.121 personnes qui sont venues les fréquenter. Le samedi 22 mai, week-end de la Pentecôte, 1.929. Le samedi 29 mai - je dirais un samedi normal - nous sommes montés à 3.169 personnes. Parallèlement, comme vous le savez, un appel à projets a été lancé. De ce fait, il y a déjà, dans un très grand nombre de cours, des activités très variées : cours de danse, activités sportives, basket, initiation à la boxe, yoga, activités culturelles, des concerts de l'"Orchestre de chambre de Paris". Il y a évidemment des chorales et des jeux collectifs.

Pour mieux comprendre ce que nous avons mis en place, une étude sur les attentes et les besoins des usagers ainsi qu'une enquête de satisfaction ont été lancées avec le Service de la relation aux usagers de la DDCT. Parallèlement, nous avons commandé, si j'ose dire, une étude d'étudiants encadrée par la directrice du master de sociologie de l'"Université Paris 8", qui aura pour objet d'étudier les cours ouverts le samedi au premier semestre 2021/2022. Cela nous permettra, à travers des entretiens et des observations, de voir le ressenti de celles et ceux qui les fréquentent.

Sylvain RAIFAUD, la crise sanitaire est la cause du nonaccès aux locaux scolaires, mais nous avons la volonté de les ouvrir pour répondre aux demandes et aux besoins des associations, puisque c'est, hors crise scolaire, déjà le cas. Je n'évoque même pas les cours pour adulte.

Sur les personnels, là aussi, les usages amènent à ce que les cours d'école soient laissés le plus souvent dans un état impeccable. Le nettoyage a lieu le plus souvent le lundi matin. Les personnels DASCO, sur la base du volontariat, qui sont mobilisés pour le gardiennage, nous font des retours très positifs en ce domaine.

De fait, cher Jean-Noël AQUA, je vous demanderais de retirer votre amendement n° 97. Nous ne sommes pas sur du temps scolaire. Le temps scolaire, c'est du lundi au vendredi. Nous sommes le samedi sur un bâtiment municipal, un bâtiment public, qui s'appelle "une école", avec deux choix d'écoles dont l'accès se fait directement par la rue. Quelle idée d'aller demander l'avis des conseils d'école sur l'ouverture des cours hors temps scolaire et même hors temps périscolaire ! Personne ne m'en a fait la demande jusqu'à présent. C'est la raison pour laquelle je

souhaiterais que vous retiriez votre amendement. Je voudrais que vous soyez moins frileux - je vous l'avais déjà dit lors d'une précédente séance - face à ce qui est vraiment une petite révolution à Paris. Je sais que la révolution ne vous fait pas peur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je ne peux aller que dans ce sens, d'autant que c'est tellement bien de voir des gens heureux, qui nous disent combien ils sont heureux de pouvoir emmener leurs enfants dans ces cours d'école et de crèche ouvertes. Tout cela se fait dans le respect le plus grand du monde enseignant et de ces écoles, qui, vraiment, en étant des lieux ouverts, seront aussi des lieux dans lesquels les enfants se sentiront mieux.

Est-ce que vous retirez votre amendement, Monsieur Jean-Noël AQUA ?

M. Jean-Noël AQUA. - Quelle idée de ne pas consulter ! Donc, non, nous ne le retirons pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bon, et bien, on a tenté.

Je mets aux voix la proposition d'amendement n° 97 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Je pense que l'on peut clore le vote.

Le vote est clos.

La proposition d'amendement n° 97 est repoussée.

Je vous remercie.

Je mets aux voix le projet de délibération DASCO 93.

C'est le 93. Non ? Oui, 93.

C'était l'amendement n° 97 sur le DASCO 93.

Bien sûr, c'est le projet de délibération. On est pour, pour ce qui est de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 93).

Je vous remercie.

2021 DASCO 94 - Ouverture d'une Académie du Climat dans les locaux de l'ancienne mairie du 4e arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASCO 94 relatif à l'ouverture d'une "Académie du Climat" dans les locaux de l'ancienne mairie du 4e arrondissement et des amendements n°s 98, 99, 100, 101 et 101 bis qui s'y rattachent.

Permettez-moi d'introduire le débat sur lequel nous avons un certain nombre d'inscrits.

Mes chers collègues, lutter contre le réchauffement climatique, préserver notre biodiversité, protéger notre santé et les plus vulnérables d'entre nous, ces défis s'imposent un peu plus chaque jour. Pour les relever, nous devons transformer nos manières de vivre, ne pas les transformer à la marge, mais radicalement. Cette remise à plat a commencé dans nos villes, dans notre ville, dans nos quartiers, dans nos rues, sur nos places. Les Parisiennes et les Parisiens bâtissent chaque jour un modèle de société plus solidaire et plus respectueux de notre planète. Ils et elles proposent des solutions, innovent, font preuve de créativité. La jeunesse parisienne est au centre de cette effervescence et au cœur de l'action. C'est elle qui se mobilise, qui nous interpelle, qui se bat pour inventer de nouvelles manières de consommer, de nous alimenter, de nous déplacer. Cette jeunesse est lucide, courageuse, déterminée. C'est une génération qui est force de propositions pour bâtir un modèle économique et social dont nous avons besoin. Nous devons l'écouter. Mais nous devons aussi lui donner les outils dont elle a besoin pour saisir les enjeux de ce monde en mutation. Comment ?

En faisant, nous aussi, l'effort de nous réinventer, notamment dans nos manières de transmettre le savoir. L'"Académie du Climat" sera un lieu d'innovation pédagogique, où l'apprentissage en collectif sera toujours privilégié, encouragé. Un lieu qui aura à cœur d'accompagner les projets concrets. C'est l'ambition de l'"Académie du Climat", qui ouvrira ses portes en septembre prochain dans les locaux de l'ancienne mairie du 4e arrondissement. L'"Académie du Climat" sera un lieu inédit. C'est la concrétisation d'une promesse. A ce stade, permettez-moi de remercier très, très, très chaleureusement Patrick BLOCHE, mais aussi tous les adjoints qui l'accompagnent. J'ai

souhaité que cette "Académie du Climat" soit du côté de l'éducation et de la transmission des savoirs, même si, évidemment, Dan LERT, Célia BLAUDEL, Marie-Christine LEMARDELEY ou encore Hélène BIDARD, et beaucoup d'autres, participent à la création de cette "Académie du Climat".

Je veux aussi remercier le Secrétariat général de la Ville, avec Marie VILLETTE, et la directrice de la DASCO, qui, elle-même, s'est impliquée. Toute l'administration s'est totalement impliquée dans ce projet innovant et hors normes qui nous permet, en effet, d'envisager la question de la transmission des savoirs, de l'implication des jeunes dans cette "Académie du Climat".

Comment fonctionnera cette "Académie du Climat" ? Elle accueillera en priorité les 9-25 ans gratuitement, même si, à terme, elle aura aussi vocation à accueillir un public plus large, notamment des adultes. Dès l'origine du projet, nous avons voulu faire un lieu pluriel, dynamique, plein d'énergie. C'est pourquoi sa gouvernance associera une trentaine de grands partenaires parisiens, dont des chercheurs, des experts, des jeunes engagés pour le climat, autour de toutes les associations "Coalition Climat". L'ambition de l'"Académie du Climat" peut se résumer par cette formule : "Transformer les raisons d'agir en pouvoir d'agir". Il ne s'agit ni plus ni moins que de permettre aux jeunes d'être des acteurs de leur avenir et d'exercer pleinement leur citoyenneté.

Pour y parvenir, j'ai voulu adresser trois missions essentielles à l'"Académie du Climat". La première, bien sûr, la transmission des savoirs théorique et scientifique autour des enjeux écologiques, car ce projet s'inscrit dans une démarche engagée depuis de très nombreuses années dans notre Ville : celle de l'éducation à l'environnement. Je pense à la "Maison du jardinage", à la "Maison de la nature", à "La Ferme de Paris" ou encore à l'Ecole Du Breuil. Je pense aussi, bien sûr, à nos jardins botaniques, à L'Arboretum, au Parc floral, au parc de Bagatelle et aux serres d'Auteuil. L'"Académie du Climat" trouve pleinement sa place dans ce mouvement encourageant toutes les pédagogies de la nature à Paris.

Sa deuxième mission : permettre à chacune et à chacun d'acquérir des compétences précises pour agir dans des domaines variés, comme l'écoconstruction, l'alimentation durable, les démarches zéro déchet ou le biomimétisme, pour permettre aux jeunes de transformer leurs convictions en actions. Par ailleurs, en lien avec la "Maison de la jeunesse", que nous allons créer aussi dans le 1er arrondissement, l'"Académie du Climat" proposera des certifications pour valoriser les compétences développées en son sein et reconnaître ces compétences pour qu'elles soient utiles dans le parcours de ces jeunes.

La troisième mission sera d'accompagner les jeunes qui aimeraient lancer des projets individuels ou collectifs liés à la transition écologique. L'"Académie du Climat" sera ainsi au cœur de l'écosystème éducatif parisien pour accompagner l'insertion professionnelle des jeunes. Elle portera également une très forte ambition métropolitaine en associant, comme nous le faisons d'entrée de jeu, des partenaires de l'Ile-de-France. C'est déjà le cas, par exemple, avec la ville des Mureaux qui est associée à cette démarche.

Cette académie défendra, par ailleurs, nos convictions au niveau international. Ses activités seront en effet au cœur de l'agenda international de Paris, avec, dès cet automne, la "COP 15 Biodiversité", et, bien sûr, la "COP 26" de Glasgow. J'avais eu l'occasion de porter ce projet, de l'exprimer - c'était dans la précédente mandature - lors de la rencontre du "C40", des 100 plus grandes métropoles mondiales, que nous avons eue à Copenhague, où j'avais proposé aussi que l'"Académie du Climat" puisse être une action sur laquelle les grandes villes du monde puissent aussi s'engager. Cela a été repris dans l'agenda du "C40".

Mesdames et Messieurs, face à l'urgence écologique, nous devons changer de braquet. Après la prise de conscience, au-delà de l'incantation, il n'est d'autre voie que celle de l'action, forcément résolue et radicale. Cette académie sera un allié de taille pour relever ce défi. Elle est une réponse parmi d'autres à cette jeunesse qui a besoin de se projeter, d'espérer, de décider de son avenir librement. D'ailleurs, elle est une réponse que nous avons inventée, que j'ai souhaité porter après toutes ces marches pour le climat, que les jeunes notamment et la grève qu'ils avaient faite tous les vendredis, je me suis dit que, face à un tel appel, il fallait aussi qu'une Ville comme la nôtre puisse apporter, dans le champ de la pédagogie et du climat, une offre nouvelle. Cette génération qui a souffert de la crise sanitaire, qui va encore souffrir des conséquences de la crise économique et sociale, et bien sûr, qui est totalement concernée par la crise écologique. Notre responsabilité est d'être à la hauteur des attentes pour qu'elle ne soit jamais sacrifiée, cette génération. A nous de proposer un autre avenir à la jeunesse, cette jeunesse qui, selon les mots de Françoise Sagan, est plus que jamais : "la seule génération raisonnable".

Je vous remercie.

Je le redis : merci aux services, parce que c'est un projet innovant. Je pense que cela fait du bien à tout le monde de s'inscrire dans cette idée d'une approche différente de l'éducation. Je ne l'ai pas dit dans ce propos, mais je le dis avant de donner la parole à Maya AKKARI : c'est aussi l'initiative "TUMO", que nous avons réalisée et qui a ouvert en septembre 2018, qui nous a poussés à agir. D'abord, sur la question du numérique, qui est l'un des sujets de révolution mondiale. Puis, bien sûr, sur la question du climat. Enfin, c'est aussi l'analyse du rapport de l'O.C.D.E. sur l'éducation en France, qui dit très clairement que si nous sommes en perte de vitesse dans notre système éducatif, que c'est quelque chose d'assez constant maintenant depuis plusieurs années, c'est notamment dû à cette difficulté du système français à s'ouvrir à des pédagogies qui permettent d'apprendre dans le collaboratif, c'est-à-dire à plusieurs, et d'apprendre par le projet.

Ces deux éléments sont effectivement des éléments sur lesquels nous voulons apporter notre contribution avec l'Education nationale, puisqu'évidemment nous faisons ce projet en associant le rectorat. Apporter notre contribution à une évolution des pédagogies me paraît, nous paraît absolument indispensable. La question du climat est le bon objet pour y travailler.

Je donne la parole à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Elle est en salle des fêtes.

Maya, vous avez la parole.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons pris avec vous, Madame la Maire, un engagement fort pour cette mandature sur les questions relatives au climat, qui se matérialise par des actes. Pour nous, les questions environnementales - celles du climat, de la protection de la planète - ne sont pas que des mots pour verdir un discours ou un programme, et ne s'arrêtent pas aux plots jaunes pour délimiter l'espace réservé aux vélos sur la chaussée, même si la question des mobilités est un sujet d'importance, on en est tous d'accord.

Pour nous, il y a, sur le sujet, des enjeux de civilisation et de société. C'est un nouveau monde que nous souhaitons construire avec les nouvelles générations, et nous voulons le faire sur des bases solides. C'est pourquoi nous créons cette "Académie du Climat" : pour aider et soutenir les jeunes dans leur souhait d'avoir leur mot à dire dans ce que sera le monde de demain. Nous voulons que cette académie soit exemplaire, tant au niveau de son projet que dans la façon dont nous la construisons.

Ce qui a attiré mon attention, Madame la Maire, sur cette "Académie du Climat" qui est une innovation en elle-même, c'est aussi la gouvernance et la façon dont nous la construisons. Parce que, bien souvent, nous autres, les adultes, nous savons tout ce qu'il faut et nous disons aux jeunes : "Voilà ce qu'il faut faire". Or, cette académie, même au niveau de sa gouvernance, se construit par petits pas, par petites touches, en partenariat avec tous nos partenaires, et vous en avez évoqué certains, tout à l'heure.

C'est 1 million d'euros de fonctionnement pour cette académie, hors masse salariale, ce qui n'est pas rien. 2,18 millions d'euros d'investissements. Je le disais : nous coconstruisons ce projet avec des partenaires comme la "Fondation GoodPlanet", "Le Pavillon des Canaux", le "Secours populaire", le Conseil parisien de la jeunesse, les représentants de la "Coalition Nationale de la Jeunesse pour le Climat", les collectivités de la Métropole du Grand-Paris. Vous l'évoquiez.

La construction même de cette académie se fait de façon collaborative et participative. C'est assez exemplaire parce que nous allons ainsi donner l'exemple aux jeunes. Vous évoquiez, Madame la Maire, le rapport de l'O.C.D.E., qui, année après année, nous dit que nous avons un système scolaire trop traditionnel, trop descendant, que nous n'apprenons pas aux jeunes à travailler ensemble. Cette académie porte un projet collaboratif dans toutes ses dimensions. Autant dans la façon dont elle va se construire, se gouverner, que dans son projet propre. Ce projet vise à donner de nouveaux outils, aussi bien intellectuels que de pratique quotidienne, à nos jeunes pour penser et vivre le monde de demain en cohérence avec nos idéaux.

Vous l'avez dit tout à l'heure, le projet sera centré sur les pédagogies actives et l'apprentissage collaboratif, et aura trois axes. La transmission des savoirs théoriques et scientifiques, parce que l'on peut être dans les pédagogies actives, mais la question de la transmission reste centrale et il ne faut pas être caricatural à ce niveau. Ensuite, acquérir des compétences pour agir. Tout ce que, malheureusement, notre école n'apporte toujours pas : élaborer un plaidoyer, prendre la parole en public, résoudre des problèmes collectivement, décrypter les controverses, acquérir des compétences numériques. Cette académie va également encourager les pratiques vertueuses dans le quotidien, c'est-à-dire qu'il y aura la dimension réflexion, acquisition des savoirs, mais aussi acquisition de compétences pour faire des produits de nettoyage pour la maison, recycler, réparer des objets ou, pourquoi pas, en fabriquer.

Cette académie aura aussi pour objectif d'accompagner des porteurs de projets individuels et collectifs dans le champ de la transmission écologique, bien évidemment. Cette académie proposera également des projets de formation continue dans le domaine de la protection de l'environnement. Elle sera surtout un centre ressources pour toutes les écoles et tous les établissements scolaires de Paris. Moi, Madame la Maire, qui travaille dans le domaine, je peux vous dire que nous en manquons cruellement. Lorsque nous voulons mener avec nos élèves des projets liés à la question environnementale, nous n'avons pas tant de ressources que cela. Cette académie sera vraiment la bienvenue.

Nous avons fait le choix, Madame la Maire, que cette académie soit physiquement dans l'ancienne mairie du 4e arrondissement, dans le centre de Paris, afin d'en faciliter l'accès à tous les Parisiens, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest, du Nord ou du Sud.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure. Pardon. Merci.

Mme Maya AKKARI. - Chers collègues, je vous invite à voter ce projet de délibération qui permettra à nos jeunes d'acquérir les outils qui leur permettront, à leur tour, de prendre les rênes de leur avenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Maya AKKARI. Merci infiniment.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération sur la création d'une "Académie parisienne du Climat" est un beau projet de délibération - un projet de délibération qui fait du bien, comme vous le dites - qui pose un jalon important en matière de transition écologique. Car l'éducation est probablement l'un des facteurs les plus décisifs en matière de transformation profonde de nos sociétés. Car, en matière de transition écologique, la demi-mesure n'est malheureusement plus de mise : le capitalisme vert est un leurre. Non, il s'agit de prendre les choses à la racine et de semer des graines d'espoir de changement du système. Et quoi de mieux, pour transformer nos sociétés, que de former la jeunesse aux changements incontournables ? Ce n'est pas que le professeur qui parle. C'est dans ce cadre que s'insère cette "Académie du Climat", et nous saluons l'idée qui se traduit concrètement aujourd'hui.

Par l'"Académie du Climat", la Ville de Paris va donner à la jeunesse des clés de lecture indispensables à un changement de paradigme. Il nous appartient à présent de façonner le réel, de façonner le concret de cette "Académie du Climat" dont nous attendons beaucoup. C'est l'objet de plusieurs amendements que nous déposons.

D'abord, il s'agit d'inclure la dimension systémique. Car, si le capitalisme vert est un leurre, la seule injonction à des changements ponctuels et individuels l'est tout autant. Le système capitaliste est intrinsèquement un système d'exploitation, tant des travailleurs que de la planète. La pulsion de dividendes et les eaux glacées du calcul égoïste poussent tout autant les entreprises à produire au même coût en tirant les salaires toujours au plus bas, en produisant sans respect de l'environnement, histoire d'économiser sur les normes environnementales. Réfléchir à la transformation écologique suppose que nous n'ayons pas de pudeur de gazelle et parlions des racines des problèmes.

Nous proposons donc, dans un amendement, que le programme de cette académie n'aborde pas uniquement les comportements individuels. Rappelons que, selon le cabinet d'études "Carbone 4", un Français ne réduirait son empreinte carbone que de 25 %, même en adoptant les comportements individuels les plus vertueux possible et en les adoptant tous. Cela montre bien que l'essentiel de l'effort, en tout cas "à minima" les trois quarts, est à conduire du côté des entreprises et du système de production.

Nous proposons donc que l'"Académie du Climat", dans son programme, invoque aussi les responsabilités incombant aux différents acteurs économiques du système de production, de consommation et d'échange. Je prendrai un exemple pour illustrer mon propos : celui des déchets. Il est effectivement essentiel que de sensibiliser les jeunes au recyclage, mais c'est aussi essentiel de réfléchir à une production moindre de déchets. Ma femme discutait récemment avec Thomas PESQUET qui lui indiquait que, dans l'I.S.S., les emballages étaient comestibles, réduisant drastiquement les déchets à la source. Je ne vous propose pas d'aller sur une vision de l'I.S.S., mais ne pas produire de déchet est plus important que de bien les recycler. Cela suppose aussi que l'on se penche collectivement sur le système de production des entreprises. Bref, que l'économie ouvre les portes des entreprises. Mais, en matière de transition écologique, il faut avoir ce courage.

Toujours dans cette logique - c'est l'objet de deux amendements - il est important d'entretenir une cohérence entre notre message et nos partenariats. Nous savons que Total - qui a changé de nom, certes - propose des opérations dans les écoles sur la transition écologique. Bien évidemment, nous n'en voulons pas, et j' imagine que vous non plus. Nous voulons soumettre nos partenariats à des critères sociaux et environnementaux. C'est l'objet d'un autre amendement.

Enfin, et vous retrouverez le fil rouge des communistes, il y a la question de l'emploi. A ce stade, rien ne semble établi visiblement, de ce que vous nous avez dit, en matière de statut des personnels de cette académie. Ce flou nous surprend, d'ailleurs. Je ne dirais pas que quand il y a un flou, il y a un loup, mais simplement que ce flou n'est pas clair, si vous me permettez. Nous demandons donc que les missions essentielles et le fonctionnement de cette académie permettent que des postes d'agents de la Ville soient budgétés. J'espère que nous verrons ces postes dès le prochain budget supplémentaire de juillet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Monsieur Ariel WEIL, maire du Centre, pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Madame la Maire, cher Patrick BLOCHE.

Je ne vais pas, là encore, cacher mon enthousiasme pour cette "Académie du Climat" d'autant plus qu'elle se situe dans l'ex-mairie du 4^e arrondissement, si je puis dire ma mairie "maternelle", comme on le dit d'une langue. Je suis très heureux qu'elle soit effectivement au centre de Paris. Par ailleurs, c'est cohérent avec le projet que nous avons porté, que j'avais porté, que vous aviez soumis à la consultation des citoyens : celui de créer des maisons de service public dans les anciens bâtiments des mairies, que permet la création de Paris Centre. Et donc, je m'en

réjouis. Une maison du climat dans l'ex-mairie du 4^e arrondissement, une maison de la jeunesse dans l'ancienne mairie du 1^{er} arrondissement, puis un lien avec le projet "TUMO", lui aussi au centre de Paris, au Forum des images, autre maison, peut-être maison du numérique, tous sont des lieux de transmission, académies d'enseignement.

D'ailleurs, je suis passé voir les travaux l'autre jour et j'étais très heureux de voir une expérience en préparation pour l'enseignement, pour la sensibilisation des jeunes citoyennes et des jeunes citoyens à la construction à faible impact carbone, avec une attention toute particulière pour le réemploi et les matériaux biosourcés. Cela a été évoqué.

Il y a deux sujets sur lesquels je voulais rapidement intervenir. D'abord, le premier, c'est que dans l'ensemble des sujets multidisciplinaires de cette nouvelle pédagogie qui sera instillée à l'"Académie du Climat", il y en a un qui est un enjeu clé de la transition écologique : c'est celui de l'alimentation. Je salue au passage Audrey PULVAR qui porte ce dossier à la Mairie de Paris, et porte avec moi un projet d'école des cuisinières et des cuisiniers que je voulais rappeler dans l'"Académie du Climat". Cette école pourrait proposer des espaces de cuisine qui seraient ouverts, pédagogiques et permettraient de former l'ensemble des responsables de la restauration collective parisienne. Je pense évidemment aux cantines de nos enfants, mais aussi aux résidences seniors. Je crois que l'on peut apprendre aux enfants très jeunes à se sensibiliser à ce qu'est l'alimentation de qualité.

Puis, je voudrais aussi dire que le dérèglement du climat - vous le rappelez souvent, Madame la Maire - ce sont des conditions extrêmes qui frappent d'abord les plus démunis. Je pense aux grands froids comme aux grandes chaleurs. Il y a une tradition très ancienne, puisqu'il y a 20 ans, à la mairie du 4^e arrondissement, on accueillait l'hiver les victimes du grand froid et l'été celles des grandes chaleurs. J'espère que cet enseignement - il a d'ailleurs souvent associé les enfants ; je pense aux petits chefs solidaires des écoles que nous mettons à profit, avec lesquels nous travaillons pour préparer les repas pour les personnes sans-abri - cette tradition, je crois qu'elle pourra se perpétuer et même s'amplifier avec les enfants dans cette belle "Académie du Climat", que j'accueille de tous mes vœux et avec grand enthousiasme à Paris Centre.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher Ariel WEIL.

La parole est à Mme MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les élus de "Génération.s" ont très tôt manifesté leur intérêt pour l'"Académie du Climat" et ont d'ailleurs formulé quelques propositions pour contribuer à son élaboration, dont certaines avaient été reprises dans un vœu de l'Exécutif.

Merci à Patrick BLOCHE, merci à son équipe, à son cabinet, pour leur disponibilité et la présentation très détaillée qu'ils nous ont faite, ainsi que la visite.

Nous partageons donc le fait de lier l'"Académie du Climat" à l'école, aux temps périscolaires, à en faire un lieu ressource autour duquel se déploie un réseau, qui s'appuie bien sûr sur l'Education nationale. Et donc, on formule d'abord un vœu : c'est que les discussions avec l'Education nationale le permettent. Je ne pense pas aux multiples enseignants géniaux dans notre académie, mais bien à l'institution elle-même. Nous partageons aussi le fait de faire que l'"Académie du Climat" soit un lieu pour que les jeunes qui veulent agir pour la planète puissent se former, s'outiller avec une démarche qui relève de l'éducation populaire. Je crois que cela a vocation aussi à mettre en lumière des nouvelles démarches, des plus anciennes, et à participer à ce très beau mouvement.

Nous avons aussi à cœur que l'"Académie du Climat" puisse être utile dans la formation professionnelle, notamment des métiers de la transition écologique. Vous savez quelle attention nous portons aux jeunes parisiens des filières professionnelles, qui sont très majoritairement issus des classes populaires. Au moment où cette formation professionnelle initiale est quasiment détruite par le ministre de l'Education nationale, c'est donc un signe fort qui est donné là.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MAQUOI.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons vu notre jeunesse organiser les marches pour le climat et, bien sûr, nous étions à ses côtés. Notre Ville s'est déclarée en état d'urgence climatique, car nous entendons la radicalité du changement que porte la jeunesse, et nous la soutenons en paroles, mais surtout en actes. Des actes concrets, des actes marquants, des actes qui transforment nos quotidiens. Face au dérèglement climatique, aux défis de la biodiversité, de la protection de nos écosystèmes, la réussite de la transition écologique nécessite un changement radical de nos modes de vie, de consommation et de notre rapport à la nature. C'est ce changement de paradigme que la Ville de Paris s'emploie à prendre depuis de nombreuses années en menant une politique de résilience et de transition écologique.

Les "Accords de Paris" avaient promis en 2015 de maintenir le réchauffement en deçà de 2 degrés. Mais le Conseil d'Etat constate déjà : "que la France a substantiellement dépassé le premier budget carbone qu'elle s'était assignée. Soit nous divisons par 2 les émissions mondiales de gaz à effet de serre avant 2030, et par 6 et plus en France avant 2050, soit nous dépassons les 2 degrés avec le risque d'une planète étuve menaçant des millions de vies et l'existence de nos sociétés".

Chers collègues, il est plus que temps d'agir pour le climat avec la jeunesse. L'éducation à l'environnement constitue un enjeu majeur et une responsabilité vis-à-vis des jeunes générations, particulièrement mobilisées pour construire ce monde d'après. Aussi, comme l'a souligné Mme la Maire, pour transformer ces raisons d'agir en pouvoir d'agir et conformément au vœu de l'Exécutif adopté en juillet 2019, la Ville souhaite ouvrir l'"Académie du Climat" à compter de septembre 2021 dans les locaux de l'ancienne mairie du 4e arrondissement. La localisation de ce bâtiment exceptionnel - cela a été dit - associée à des pédagogies innovantes, doit en favoriser l'accès aux jeunes de tous les quartiers. Un véritable "hub" de la jeunesse et du climat. Les jeunes trouveront dans l'"Académie du Climat" les moyens d'agir pour une ville neutre en carbone, résiliente, plus juste. Pour qu'elle profite à tous, cette offre sera entièrement gratuite.

Oui, ils sont tous concernés, les jeunes Parisiens de 9 à 25 ans. Ce lieu sera fait pour eux. Cette académie sera un lieu d'apprentissage unique en France. En un mot : l'"Académie du Climat", c'est d'abord un climat académique propice aux apprentissages. A terme, l'académie proposera de la formation continue pour les jeunes, les adultes, les agents de la Ville, ainsi qu'à tous les Parisiennes et les Parisiens le désirant. Les jeunes pourront ainsi valoriser leur enseignement à travers un système de certification, afin d'accompagner leur insertion sur le marché du travail et de promouvoir les filières professionnelles d'avenir. A l'image de cet enjeu de coopération, la fabrique même de ce lieu est pensée de manière participative associant, aux côtés des équipes de la Ville de Paris en charge du pilotage de projet, une trentaine de grands partenaires parisiens et d'associations de jeunesse. Nous retrouverons ainsi, dans ce beau lieu, la concrétisation de l'action de la Ville de Paris à destination des jeunes et pour nos ambitions en matière d'écologie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

On a hâte, vraiment hâte.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Je vais vous parler de chiffres, parce qu'en fait, c'est le sujet de ce projet de délibération.

Présenter un budget de plus de 3 millions d'euros en à peine 10 lignes, franchement, ce n'est pas sérieux. D'ailleurs, l'exposé des motifs est tout aussi pauvre. Nous sommes, une fois de plus, obligés de vous demander ici des explications sur le détail d'un budget exorbitant au moment même de son vote. Mais de qui se moque-t-on ? Que doivent penser les Parisiens de la gestion de l'argent public ? Je vous donne quelques exemples.

635.000 euros pour la ligne "TUMO". 635.000 euros pour développer des compétences numériques. Pas d'explications, pas de précisions. 170.000 euros pour la création et l'exploitation du site Internet. Mais quelle société a bien pu vous présenter un pareil devis ? Nous souhaiterions d'ailleurs savoir par quel marché vous êtes passés. Je continue. 100.000 euros pour le fonctionnement d'un tiers lieu, un obscur café construit avec les jeunes. C'est tout ce que l'on nous dit de ce montant. Je ne parle même pas des 100.000 euros destinés au précieux matériel pédagogique. Quant aux activités qui seront financées et leurs critères de sélection, pas davantage d'informations.

Bref, ces quelques lignes présentées à la hâte, que vous appelez "budget", ne sont qu'une liste de sommes colossales pour lesquelles vous n'avez même pas pris la peine de détailler précisément le contenu.

Par ailleurs, au sujet des amendements du groupe Communiste et Citoyen, qui a émis des préoccupations sur la nécessité de garantir le caractère scientifique et neutre des programmes et des intervenants, nous partageons ses préoccupations. Mais ces amendements sous-entendent des critères idéologiques auxquels nous ne pourrions adhérer. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre. L'"Académie du Climat" ne doit pas devenir un centre de formation politique de militants de gauche. Nous exigeons que les intervenants apportent un enseignement scientifique fondé sur les rapports officiels des instances nationales et globales, comme le rapport sur l'environnement du ministère de la Transition écologique, et, bien sûr, le rapport d'étude du GIEC.

Bref, ce projet de délibération n'est clairement pas à la hauteur des ambitions annoncées, surtout quand on voit que la dette de la Ville a grimpé de 700 millions d'euros pour l'année 2020. Nous ne pouvons donc pas signer un chèque en blanc de plus de 3 millions d'euros ici.

C'est la raison de notre abstention sur ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame de RAGUENEL.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Cher.e.s collègues, depuis 1880, Paris a vu sa température moyenne augmenter de 2,2 degrés. Destruction de la biodiversité, augmentation des pollutions, dégradation de la santé, les dangers du dérèglement climatique sont nombreux. Je ne vous en ferai pas l'article ce soir puisque ce projet de délibération teinte d'optimisme nos débats. Quant à celles et ceux qui auraient besoin de précisions ou de se défouler, je leur propose de faire demain matin les quelques mètres qui nous séparent du futur lieu d'implantation de l'"Académie du Climat", où, justement, le café à destination des jeunes est en cours de construction et où vous pourrez participer à cette construction dans un chantier participatif, ce qui vous permettra littéralement de mettre la main à la pâte.

Paris s'est doté d'un "Plan Climat" ambitieux pour réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre et de 35 % ses consommations d'énergie d'ici 2030. J'en profite pour saluer Dan LERT et ses équipes qui œuvrent au quotidien pour nous permettre de respecter nos engagements. La transition et la transformation de notre ville doivent être préparées dans l'ensemble de nos politiques publiques, du P.L.U. à l'apaisement de la circulation, en passant par nos stratégies financières. Mais tout cela devra continuer après nous. Il nous faut donc préparer les générations futures, toujours sans velléité d'infantilisation. Donner aux 9-25 ans les clés de compréhension des enjeux climatiques et leur proposer des outils pour s'engager, voilà l'ambition. Entre pédagogie et écologie, avec une exigence d'implication citoyenne, c'est donc un projet d'émancipation que nous mettons en œuvre dès le début de notre mandat. Un grand merci à toutes les équipes qui ont permis cette réalisation possible aussi rapidement.

Alors que l'expertise écologique est régulièrement dénigrée, dite comme une "fausse science", et les écologistes caricaturés comme des Amish dans le meilleur des cas, notre groupe est heureux de voir la Ville s'engager contre l'obscurantisme, voire même contre l'"écolobashing".

Pour répondre à l'intervenante précédente, s'il vous semble que la science est du côté de la gauche et de l'écologie, peut-être que vous devez vous interroger sur les idées de la droite. Non, non, je ne parle pas de moral, mais bien de science.

Dès septembre, l'ouverture de l'"Académie du Climat" sera le symbole de toute l'importance que nous accordons aux enjeux environnementaux. Plus qu'un symbole même, l'ex-mairie du 4^e arrondissement devra être un lieu d'échange, de vie, un endroit au service de l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes, tout en restant ouvert sur son quartier. L'équipe municipale de Paris Centre, comme l'a dit Ariel WEIL, est très enthousiaste à cette idée, de même que les riverains et les riveraines, ou encore les institutions proches.

Vous avez cité "TUMO" au Forum des images, mais soulignons également la participation du Pavillon de l'Arsenal au design de l'"Académie du Climat". Nous espérons qu'il y aura de nombreux projets en commun avec la "Maison des initiatives étudiantes", ou encore avec la future "Maison de la jeunesse". Les conseils de quartier et les écoles proches sont également impatients et impatientes de participer à cette dynamique.

Enfin, nous souhaitons un grand succès à l'Académie du Climat, qui sera servie par une véritable gouvernance partagée et pourra déployer de nombreux projets et progrès. C'est donc avec impatience et bienveillance que nous attendons son inauguration.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme SIMONNET n'est pas là.

La dernière oratrice est Mme Séverine de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'urgence climatique nous rattrape chaque jour un peu plus. Les objectifs fixés à l'horizon 2030 lors de la "COP 21" doivent guider notre action, à Paris comme ailleurs. La place de la jeunesse est centrale dans ce combat qui reste, ne l'oublions pas, l'affaire de tous. Selon une étude du cabinet Boston Consulting Group, 85 % des 15-35 ans sont d'ores et déjà prêts à modifier leurs habitudes dans leur vie quotidienne pour agir en faveur de la transition écologique. Nous tous, ici présents, sur tous les bancs, sommes conscients des enjeux. Nous savons que la lutte contre le dérèglement climatique est une priorité, notamment dans un milieu aussi urbain et dense que Paris. La Région et l'Etat, qu'il ne faut pas oublier dans ce combat, font beaucoup pour la transition écologique et pour la lutte contre le réchauffement. La Ville aussi, bien entendu. En témoignent le "Plan Climat de Paris" et ses objectifs ambitieux.

Mais nous trouvons que la création de cette "Académie du Climat" est un effet de manche, un effet de communication. Le Modem, depuis longtemps, soutient une écologie de l'action plutôt qu'une écologie de l'incantation, une écologie de l'accompagnement plutôt qu'une écologie qui reste malheureusement trop souvent très virtuelle. Nous y tenons beaucoup. Agir et accompagner, ne laisser personne sans solution face au défi environnemental, voilà ce qui nous tient à cœur. Ainsi, à la place de cette académie, la Ville aurait tout intérêt à

continuer à travailler à la réalisation des ambitions de l'Accord de Paris", sans s'égarer dans cet affichage qui est avant tout médiatique. N'oublions pas que c'est aujourd'hui la jeunesse qui est la mieux préparée, la plus consciente des dangers qui nous guettent, bien plus que les générations qui précèdent, celles-là mêmes qui n'ont pas pris garde à la destruction trop rapide de nos ressources, de nos richesses.

Une "Académie du Climat", pour quoi faire ? Je ne m'étends pas sur le budget, tellement les éléments à notre disposition sont faibles. Vous annoncez un espace où la jeunesse pourra débattre, se former sur les questions climatiques. La création d'un énième espace de débat ne semble pas à la hauteur des enjeux auxquels nous devons faire face. En réalité, nous ne percevons pas les réels leviers d'action qui seront offerts aux jeunes Parisiens. La multiplicité des activités proposées fait de cette académie un espace dont la ligne nous paraît floue, comme le budget. Si elle l'est pour nous, qu'en sera-t-il pour le public cible ?

Nous nous interrogeons aussi sur la pertinence de la localisation de cette académie. Bien que central à l'échelle de Paris, le 4^e arrondissement est davantage la destination préférée des touristes plutôt que celle des jeunes. Vous le dites vous-mêmes, dans votre exposé des motifs : "La majorité des 9-25 ans habite dans les arrondissements populaires", et non pas dans Paris Centre. Je reconnais que, du point de vue de l'affichage, c'est bien placé. Enfin, nous nous interrogeons sur la pertinence de dédier cette "Académie du Climat" uniquement aux jeunes et sur le fait de l'implanter au sein de la "Maison de la jeunesse". Ce dispositif, de fait exclusif, pose une question : qu'en est-il des générations qui ont à cœur d'être actrices de la lutte contre le réchauffement climatique ?

Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes y tient vraiment : ne plus parler, mais agir par de petites actions et de grandes actions, celles qui feront vraiment avancer ce grand défi. Ne laissons pas notre jeunesse devenir seulement des militants. Donnons-nous les moyens de faire des jeunes, comme des moins jeunes, de vrais acteurs de la transition écologique.

Pour toutes ces raisons, le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, pour répondre à ce débat. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Madame la Maire, vous avez introduit notre débat et je ne saurais parler mieux de l'Académie du Climat que vous ne le faites, pas seulement parce que je suis votre adjoint, mais parce que vous en avez eu l'intuition. Vous étiez revenue d'Erevan, et vous l'avez évoqué vous-même, en disant : "Il me faut TUMO à Paris". De la même façon, je m'en souviens très bien, en vous accompagnant lors de nombreuses marches de jeunes pour le climat, vous avez eu cette intuition qu'il fallait trouver un lieu où les jeunes se retrouvent pour penser les enjeux environnementaux, et encore plus, pour agir et leur en donner les moyens. Nous sommes nombreux ici à connaître votre engagement pour que les enjeux éducatifs soient des enjeux essentiels, d'autant plus au lendemain d'une crise sanitaire. Vous souhaitez qu'effectivement, à travers cette "Académie du Climat", puisse émerger une culture du projet, un travail en coopération qui se substitue à la compétition qui imprègne trop souvent le système éducatif. En l'occurrence, vous souhaitez que ce soit un laboratoire de pédagogie nouvelle.

De ce fait, je voudrais m'associer à vos propos pour remercier Marie VILLETTE. Elle est présente, et je n'en suis pas surpris, puisqu'elle s'implique elle-même au nom du Secrétariat général dans ce projet. Remercier la DASCO qui est le chef de file des directions, comme je suis le chef de file des adjointes et adjoints que vous avez cités. Puis, dire merci à Natacha HILAIRE, Guilhem PAPA, Charlotte BENOIT, Nathalie CHAZALETTE, et tant d'autres qui sont d'ores et déjà engagés à quelques pas d'ici dans l'ex-mairie du 4^e arrondissement, à travers un chantier absolument fascinant. Effectivement, en ce moment, il y a la construction d'un bar en terre crue, qui traduit "in situ" la réalité de ce projet. Chaque jour, surgit une idée nouvelle. Nous avons, à travers les contacts que nous avons et à travers tout ce qui s'y passe, un projet en totale évolution. L'Académie du Climat dont nous parlons aujourd'hui n'est plus déjà tout à fait l'Académie du Climat dont nous avons parlé au moment où elle a été lancée.

Le chantier est évidemment marqué par une préoccupation de sobriété bas carbone, là aussi avec une participation des jeunes eux-mêmes. En pleine crise sanitaire, en plein confinement, des étudiants ont trouvé la possibilité, avec l'association "Encore Heureux" et le Pavillon de l'Arsenal, de pouvoir faire leur stage d'étudiant en architecture sur ce chantier, qui privilégie bien sûr le réemploi de matériaux et le recyclage, et a pour objectif de transformer ces 4.600 mètres carrés, qui accueilleront principalement la "Maison du Climat", qui permettront le transfert de la "Maison des acteurs du Paris durable". Nous l'avons déjà évoqué et j'y pense puisqu'il y avait un très bel article dans "Libération" ce matin : la "Fondation Edgar-Morin", lequel aura 100 ans en juillet prochain.

Donc, un lieu d'apprentissage unique en France, sur lequel vous êtes, Madame la Maire, je suis déjà interpellé, car il y a déjà une envie d'imitation en France et même à l'extérieur de nos frontières. Parce que c'est un lieu d'éducation active, de formation et même de reconversion professionnelle qui pourra concerner y compris les agents de la Ville. C'est la dernière idée qui m'a été donnée, pas plus tard qu'aujourd'hui. De ce fait, ce lieu qui sera dans les murs et hors les murs, qui sera ouvert en journée, en soirée, en week-end, avec lequel nous allons créer un partenariat avec l'Education nationale, très intéressée par le fait de pouvoir y former des écodélégués, sera un vrai laboratoire de pédagogie nouvelle. Ce sera un beau programme. En perspective, dès l'ouverture : les mardis

interactifs, la grande conférence du jeudi, le samedi pour les familles, et l'implication de l'"Académie du Climat" dans les grands événements internationaux, comme la "Conférence de Paris sur les forêts d'Afrique" le 7 octobre. De ce fait, l'"Académie du Climat", j'espère - en écoutant ce qui vient de ce côté de l'hémicycle - sera l'incarnation du respect de l'autre et de la capacité d'écouter et d'entendre des positions diverses.

Je voudrais, dans le cadre qui m'est imparti, en finissant et en demandant vraiment, je n'ose l'implorer, mais Jean-Noël AQUA, compte tenu de l'amendement, que j'ai déposé, au nom de l'Exécutif, et qui reprend trois de ses préoccupations. Bien sûr que l'académie ne sera pas seulement celle des écogestes citoyens. Ces derniers sont utiles, mais la compréhension du système d'échange et de production est la condition impérative pour activer le changement. Bien sûr que nous devons veiller au respect des critères sociaux et environnementaux par les acteurs qui interviendront. Ceci s'applique, bien évidemment, aux partenaires institutionnels et privés. Mais, je vous le demande sincèrement, Jean-Noël AQUA : n'enfermez pas cette "Académie du Climat". On ne peut pas, dans un vœu que nous voterions aujourd'hui, dire que son équipe ne sera formée que d'agents titulaires de la Ville de Paris. Bien sûr qu'ils seront en priorité des acteurs et des salariés de l'"Académie du Climat". Mais il y a des jeunes qui vont vouloir s'impliquer, qui feront leur stage, que nous rémunérerons. Je ne voudrais pas que l'on soit dans un carcan. C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer vos quatre amendements au bénéfice de l'amendement de l'Exécutif qui reprend trois de vos quatre préoccupations.

En tout cas, merci à toutes et tous pour vos interventions pour ce débat passionnant, parce que le sujet est passionnant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je pense que nous serons nombreux lors de l'ouverture de cette "Académie du Climat". Je pense qu'il faut de temps en temps avoir le souci de se laisser influencer, de regarder ce qui se fait de positif, de bien. Oui, on est vraiment dans l'action, dans le concret. On est dans l'accompagnement des jeunes, et en plus, avec l'idée qu'ils puissent se servir de ce qu'ils auront appris dans cette académie, non seulement en transfert et acquisition de connaissances, mais aussi de compétences sur des projets pour que cela puisse leur être utile dans la vie. Je pense d'ailleurs à une discussion que nous avons eue avec Patrick BLOCHE, Marie-Christine LEMARDELEY et Jean CHAMBAZ, de la Sorbonne, qui est aussi impliqué, en tous les cas, qui accompagne ce projet et considère également que, pour un certain nombre de jeunes étudiants, cette "Académie du Climat" peut être aussi le lieu pour élaborer des projets qui vont pouvoir les conduire ensuite vers la vie professionnelle, dans des domaines qui concernent les questions d'environnement.

On est en train de faire quelque chose d'utile, de précis, avec beaucoup de jeunes. Je ne voudrais pas qu'ici, les jeunes qui participent à cette "Académie du Climat" puissent être, d'une façon ou d'une autre, critiqués ou caricaturés. Nous sommes partis de leur approche. Ils nous ont beaucoup appris. D'ailleurs, je pense que cela vaudrait le coup qu'on les fasse intervenir ici, un jour, parce qu'ils ont élaboré entre eux des méthodes assez intéressantes en matière d'écoute, de respect, de circulation de la parole, qui seraient tout à fait utiles. En tous les cas, lorsque nous avons participé avec eux à un certain nombre de réunions où ils ont restitué leur production sur cette "Académie du Climat", nous nous sommes dit qu'en fait, ce Conseil de Paris pourrait vraiment s'en inspirer beaucoup plus. Et d'ailleurs, cela pourrait presque être une formation pour les élus que nous sommes, que de les écouter sur comment respecter la parole de l'autre, comment faire circuler l'information et comment être efficace dans une réunion.

En tous les cas, je prends finalement cette proposition ou ce vœu de Patrick BLOCHE sur le respect. Je le prends au vol et proposerai à ces jeunes de venir rapporter devant notre Conseil pour nous expliquer comment ils font. Je vous assure que c'est beaucoup moins fatigant et plus efficace que ce que nous pouvons vivre parfois, voire subir, ici. Mais, bon, être élue de Paris, être Maire de Paris, ce n'est pas une contrainte, mais un plaisir et un bonheur pour agir pour les Parisiens.

Je me retourne vers Jean-Noël AQUA, auquel il a été proposé de retirer ses quatre amendements à la faveur de l'amendement de l'Exécutif.

Monsieur AQUA, vous avez la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Nous retirons bien volontiers les amendements n^{os} 98, 99 et 100, mais pas le n^o 101, que nous avons proposé d'amender, mais vu qu'il n'y a pas de discussion, nous le maintenons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Puisque les amendements n^{os} 98, 99 et 100 sont retirés, il n'y a pas de vote.

Je mets donc aux voix la proposition d'amendement n^o 101 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

J'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition d'amendement n^o 101 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix le projet d'amendement n° 101 bis déposé par l'Exécutif, évidemment avec un avis favorable puisqu'il émane de l'Exécutif.

J'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet d'amendement n° 101 bis est adopté.

Je mets à présent aux voix le projet de délibération DASCO 94 ainsi amendé.

J'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DASCO 94).

Adopté, avec une seule voix contre !

Bravo. Merci. Je pense que ce projet enthousiasmant pourra nous fédérer. En tous les cas, je pense qu'il va fédérer les jeunes, le monde de l'éducation, et toutes celles et ceux qui, aujourd'hui, essaient de progresser sur les questions de climat.

2021 DFPE 123 - DDCT - Subventions (162.150 euros), conventions et avenant à huit associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et favoriser les échanges entre pairs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DFPE 123 - DDCT et l'amendement technique n° 80 qui y est rattaché. Il s'agit de l'attribution de subventions, de conventions et d'un avenant à 8 associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et à favoriser les échanges entre pairs.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

Un amendement technique, je crois.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - C'est un amendement technique. Vous me permettrez de suggérer qu'il soit mis aux voix tout de suite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix le projet d'amendement n° 80.

C'est un amendement technique de l'Exécutif.

J'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet d'amendement n° 80 est adopté.

Je vous remercie.

Je mets aux voix le projet de délibération DFPE 123 - DDCT ainsi amendé.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DFPE 123 - DDCT).

Je vous remercie.

2021 SG 32 - Rapport de la C.R.C. relatif à la gouvernance des caisses des écoles et de la restauration scolaire par la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 32. Il s'agit d'un rapport de la C.R.C. relatif à la gouvernance des caisses des écoles et à la restauration scolaire par la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme Maya AKKARI, première oratrice, pour le groupe Paris en commun.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président (salle des fêtes). - Elle n'est pas présente en salle des fêtes.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous allons passer à la personne suivante, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Non ?

Madame Douchka MARKOVIC, cela vous va ?

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

La Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a contrôlé la gouvernance des caisses des écoles de la Ville de Paris sur la période de 2014 à 2019. Rappelons que 22,7 millions de repas sont produits et préparés par les 17 caisses des écoles à destination de 714 établissements. En octobre 2015, une étude a été produite à la demande du Secrétariat général. Se fondant sur des données de la période de 2010 à 2014, elle soulignait notamment un modèle économique fragilisé par des coûts de gestion élevés, des disparités, sources d'inégalités entre les élèves : qualité des repas, modalités de calcul des tranches tarifaires non homogènes, modes de paiement disparates. Des disparités entre le personnel : conditions d'emploi, niveau de rémunération, des formations différentes d'une caisse des écoles à l'autre. Il était nécessaire d'agir, notamment avec un renforcement du contrôle de gestion, l'idée étant de ne plus être un payeur aveugle, mais bien d'avoir un droit de regard.

Le service de la restauration scolaire a été créé dans le but de conseiller, coordonner et piloter ce service public en concertation avec les caisses des écoles. Depuis, des critères de rénovation du cadre contractuel et financier ont été développés sur les bases suivantes. Exhaustivité : le mode de financement doit être porté sur l'intégralité de la subvention de restauration scolaire allouée aux caisses des écoles. Transparence : les règles et principes du mode de financement sont formalisés. Individualisation : les contenus comptent des objectifs poursuivis et des coûts projetés individualisés par caisse des écoles. L'individualisation permet ainsi à chaque arrondissement de pouvoir avancer sur des objectifs propres, répondant ainsi aux attentes des maires.

C'est grâce à cette autonomie que les écologistes ont pu porter dans le 2e arrondissement, grâce à Jacques BOUTAULT, une offre à 80 % de "bio". Que, dans le 12e arrondissement, grâce à Emmanuelle PIERRE-MARIE, nous avons obtenu un retour des plats en inox afin de réduire la présence de barquettes. Ou encore, dans le 18e arrondissement, où nous avons pu porter la mise en place de l'alternative végétarienne quotidienne.

Le rapport qui nous est soumis indique qu'au terme de ce contrôle, la Chambre a formulé 5 recommandations.

1 : Calculer un coût de revient du repas et un coût complet.

2 : Poursuivre la démarche d'incitation à la mutualisation des achats.

3 : Poursuivre la convergence des statuts et des régimes indemnitaires des agents.

4 : Encourager les caisses des écoles à se rapprocher du comptable public et des caisses d'allocations familiales.

5 : Mettre en place des indicateurs permettant à la Ville de Paris d'évaluer les résultats des politiques suivies.

A celles-ci, nous proposons de rajouter les objectifs suivants :

Accélérer la mutualisation des achats et le partenariat entre caisses des écoles, notamment pour progresser sur l'offre de produits biologiques.

Revoir le tarif appliqué par défaut aux familles qui ne renseignent pas les informations liées à la tarification. Celle-ci est basée sur le quotient familial de la C.A.F. Les familles classées par défaut en tarif 10, le plus élevé, pour défaut de communication des pièces nécessaires à la tarification, augmentent ainsi potentiellement les impayés. A Paris, le taux d'impayés est de 7 % en moyenne.

Nous proposons de faire correspondre l'intégralité des caisses des écoles à leur CASPE. Seules les caisses des écoles du Centre, des 18e, 19e et 20e arrondissements correspondent à leur CASPE.

Renforcer nos efforts, notamment financiers, pour garantir la distribution d'une alimentation durable et de qualité. Le montant plafond des subventions dédiées à cet objectif n'est fixé qu'à 3,50 % du montant de la subvention de la restauration de l'année.

Enfin, nous proposons de lutter contre les gaspillages alimentaires, en adaptant le nombre de composants du plateau aux menus proposés, en adaptant la taille des proportions proposées, mais aussi en proposant une alternative végétarienne quotidienne.

Les familles demandent, dans tous les arrondissements, l'amélioration de la qualité des repas, la disparition des barquettes en plastique, plus de produits biologiques et plus de repas végétariens, moins de gaspillage, une meilleure alimentation pour leurs enfants, sans augmenter le prix du repas. Les parents nous tracent la ligne de nos objectifs. Nos caisses des écoles doivent donc évoluer vers une alimentation durable le plus rapidement possible, pour des raisons écologiques et de santé. Tout cela, dans la transparence et dans le cadre d'une gestion financière saine et optimisée.

Merci à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Nous avons retrouvé Mme Maya AKKARI dans la salle des fêtes, qui va intervenir pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Bonjour. Merci, Madame la Maire.

Je pensais qu'il y avait un autre projet de délibération avant et que j'avais un petit quart d'heure pour une pause technique.

En tous les cas, si nous voulons faire de l'école le cœur de nos quartiers dans le cadre de la ville du quart d'heure, il est important d'être attentif à nos services de restauration scolaire. La Chambre régionale des comptes s'est également penchée sur ce sujet si primordial pour les enfants, mais aussi pour les familles dans leur ensemble. Assurer le service de restauration scolaire est un véritable défi au quotidien pour nos 17 caisses des écoles. Chaque jour, elles ont la responsabilité de nourrir 135.000 enfants et collégiens qui fréquentent les restaurants des écoles publiques et des collèges de la capitale. Ce ne sont pas moins de 80 % des élèves du premier degré qui mangent à la cantine.

L'école est un lieu privilégié d'éducation au goût et à l'équilibre alimentaire. Le temps du repas constitue un véritable moment de découverte, de plaisir et de vie sociale. C'est pourquoi la Ville de Paris est particulièrement attentive à ce que la santé et l'équilibre alimentaire des enfants soit au cœur de nos politiques en matière de restauration scolaire. C'est le sens du travail mené par Audrey PULVAR sur le nouveau "Plan Alimentation durable" et du futur outil "AgriParis".

Les repas sont produits, soit dans des cuisines sur place situées directement dans les établissements, soit dans des cuisines centrales puis distribués dans les établissements scolaires. Autant de modes de gestion qu'il y a d'ambitions et de configurations dans nos arrondissements, avec toujours pour boussole le respect strict des bases réglementaires de sécurité sanitaire, le respect des objectifs de santé publique et d'équilibre alimentaire fixés par les réglementations européennes et nationales, et à Paris, par nos ambitions fortes en matière d'alimentation durable et responsable. Et, bien sûr, la question du goût, du bon goût et de l'éducation au goût.

Si chaque arrondissement dispose d'une très large autonomie pour gérer le service de la restauration scolaire, les caisses des écoles respectent également le "Plan Alimentation durable" de la Ville de Paris, qui fixe un ensemble d'objectifs à atteindre d'ici 2020. Je crois que je me suis trompée sur la date, parce que l'on est en 2021. Servir 50 % d'alimentation durable dans la restauration collective municipale. J'ai la petite fierté de préciser que, dans le 18e arrondissement, sur les 14.000 repas quotidiens servis, ce sont 83 % des produits qui sont durables aujourd'hui.

La Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a contrôlé la gouvernance des caisses des écoles de la Ville de Paris qui sont principalement chargées de la restauration scolaire. Nous saluons le fait que celle-ci ait pris en compte dans son rapport la spécificité de l'organisation de ce service dans notre ville. On ne gère pas la question de la caisse des écoles dans une grande ville de 2 millions d'habitants comme Paris, comme dans une commune de 100.000 habitants. Les caisses des écoles parisiennes présentent, en effet, une organisation originale au regard des autres villes. Il existe une caisse par arrondissement, au sein de laquelle la Ville de Paris est représentée par des élus de l'arrondissement. Les maires d'arrondissement, qui président les caisses des écoles, voient dans cette présidence l'une de leurs principales attributions et un lien essentiel avec les habitants de l'arrondissement. En effet, la restauration scolaire, sujet de préoccupation majeur des familles, constitue la mission principale des caisses des écoles parisiennes et 98 % de leurs dépenses.

Des actions sociales et pédagogiques sont mises en place. J'en profite pour saluer et remercier la caisse des écoles du 18e arrondissement qui est très mobilisée sur le volet social, notamment lors des précédents confinements. Cette caisse a ainsi distribué 3.240 bons d'achat de 30 euros par enfant pour les familles bénéficiant des tarifs 1, 2 et 3, soit plus de 4.200 enfants qui ont pu avoir un petit plus dans ce quotidien parfois si difficile.

Ce rapport constate également que les efforts de la Ville de Paris ont aussi porté, depuis 2018, sur une meilleure remontée des informations, notamment financières, permettant des échanges constructifs entre les caisses des écoles et une meilleure gouvernance globale des cantines scolaires à l'échelle parisienne. Ces efforts récents de transparence devraient l'aider à mieux définir les objectifs qu'elle fixe à chaque caisse et les moyens qu'elle leur accorde. Ces données sur la restauration scolaire pourraient être affinées en intégrant, dans le coût de revient du repas, les dépenses que la Ville de Paris assure sur son budget, en particulier les dépenses d'investissement.

Le rapport souligne que la grille tarifaire appliquée à Paris, composée de 10 tranches allant de 0,13 centime d'euro à 7 euros, permet à toutes les familles, selon leurs ressources, de participer de manière juste et équitable à ce service public indispensable. Nous nous sommes tous rendu compte pendant le confinement, sur le terrain, de l'intérêt véritable de cette tarification progressive et du fait que certaines familles n'arrivaient plus à nourrir leurs enfants sans la cantine.

Cette politique va dans le sens de nos actions pour que l'école soit le lieu de la mixité et du partage entre les enfants venant de tous milieux sociaux. Nous poursuivrons nos efforts dans ce sens, tout au long de cette mandature, au service des familles parisiennes et des enfants.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci aux deux intervenantes. Je vous remercie de vous être inscrites sur ce qui pourrait être austère, c'est-à-dire un rapport de la Chambre régionale des comptes.

La C.R.C., ce n'est pas nouveau, s'intéresse à l'organisation de la restauration scolaire à Paris, tout particulièrement à sa singularité, à savoir le rôle que jouent les caisses des écoles, et ce, depuis 1961, depuis que le Conseil de Paris a confié le service de la restauration scolaire aux caisses des écoles. D'ailleurs, si vous le souhaitez, nous pourrions célébrer le soixantième anniversaire de cette délibération en décembre prochain.

On peut se réjouir de ce rapport. Ce n'est pas évident, en général, que l'on se réjouisse d'un rapport de la C.R.C., mais je le ferai ici et maintenant. Car la Chambre a longtemps été perplexe devant cette organisation, et encore plus sur la gouvernance de ce système. De fait, que retire-t-on de ce rapport ? Que la Chambre valide le dispositif mis en place depuis 2017, considérant que l'organisation actuelle constitue un point d'équilibre entre l'autonomie de gestion d'opérateurs publics, dirigée de manière décentralisée, et le nécessaire pilotage par la Ville du service public de la restauration scolaire qu'elle leur délègue. Evidemment, cette organisation est amenée à évoluer. Il s'agit de l'approfondir et d'élargir le champ de son accompagnement.

Puis, il va falloir des harmonisations, un peu comme on a été amené, il y a quelques années, à harmoniser les grilles tarifaires en n'ayant qu'une grille tarifaire unique à Paris. En l'occurrence, nous bénéficions, depuis peu de temps, d'un rapport annuel sur la restauration scolaire qui est particulièrement passionnant, puisque cela vise à partager les bonnes pratiques. Il ne s'agit pas d'établir quelle est la meilleure caisse des écoles, quelle est celle qui fait le plus dans tel ou tel domaine, mais vraiment de mutualiser les bonnes pratiques. De ce fait, les harmonisations, les mutualisations, les convergences, il s'agit de les organiser. C'est une préoccupation très forte que j'ai, on l'évoquait d'ailleurs tout à l'heure, en matière de ressources humaines.

La restauration, ce n'est pas seulement ce qu'il y a dans l'assiette. Ce sont des hommes et des femmes, d'ailleurs très majoritairement des femmes, pour lesquels il était nécessaire d'améliorer les conditions de rémunération et d'augmenter les quotités horaires. Nous en sommes conscients et nous y travaillons.

Je voudrais, en cet instant, saluer effectivement tous les personnels des caisses des écoles qui, depuis 14 mois, ont permis et ont contribué de façon majeure à ce que les écoles puissent rester ouvertes. Parce que sans restauration scolaire, nous en avons conscience dans une ville comme Paris, on n'aurait pas pu maintenir les écoles ouvertes.

Sur l'approvisionnement, je n'irai pas plus loin ce soir, parce que c'est un sujet en tant que tel. Evidemment, je souhaite qu'Audrey PULVAR soit amenée, peut-être plus que moi, à évoquer tout ce qu'elle porte en tant que tel.

Peut-être un dernier mot, pour ne pas être trop long, sur la question des impayés, sur lesquels vous avez été amenés à intervenir. Le constat, là aussi, en ce domaine, est encourageant. Le problème des impayés est aussi vieux que les caisses des écoles. Pour en avoir présidé une quand j'étais maire du 11^e arrondissement, c'était un vrai sujet chaque année quand on avait une assemblée générale et que l'on examinait les comptes.

Je voudrais qu'au-delà de la question des impayés, on ait quand même deux préoccupations majeures qui nous rassemblent et caractérisent notre politique en ce domaine. D'abord, ne privez aucun enfant d'accéder à la cantine. Je dis cela, qui paraît une évidence, mais vous savez que, hélas, dans notre pays, certaines collectivités, certains maires, s'enorgueillissent de ne pas accueillir des enfants à la cantine. Puis, garantir à chacun un repas à un coût accessible par rapport aux revenus des familles. Je rappelle que la Maire a tenu elle-même à ce que l'on maintienne le premier tarif à 13 centimes d'euro.

Je n'irai pas plus loin. Nous serons amenés à évoquer à nouveau ces questions. Dans quelques instants, je reviendrai sur l'enjeu de l'alimentation durable et bio qui est une préoccupation prioritaire de toutes les caisses des écoles aujourd'hui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

S'agissant d'un rapport de la C.R.C., il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un plan d'urgence pour la rentrée 2021.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons donc à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 81 est relatif à un plan d'urgence pour la rentrée 2021.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, du groupe Communiste et Citoyen, pour le présenter.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous savons que les élèves et les étudiants ont payé cher les conséquences de la crise sanitaire, tout comme les enseignants et la communauté éducative plus largement. L'enseignement a été dégradé, les personnels et les familles particulièrement exposés au virus. Le Covid, bien sûr, n'a rien à voir avec le Gouvernement. Il n'est pas responsable de son apparition. Mais, la crise dans les écoles a à voir avec la politique du Gouvernement, son impréparation et le manque d'anticipation du Ministère de l'Education nationale et du Président de la République.

Vous l'avez dit tout à l'heure, mais, après la gabegie sur les masques, après le manque de gel et le manque de tests, nous avons eu droit, cette année scolaire, à l'insuffisance des remplaçants, alors même que cette insuffisance était prévisible, clairement prévisible. Sans être dans le Ministère, nous l'avions dénoncée en ce Conseil dès le mois de juin 2020, tellement les chiffres donnés par l'Education nationale le montraient.

Nous ne voulons plus revivre ce même amateurisme coupable. Nous demandons donc que des postes soient créés, avec deux enjeux. Le premier, c'est d'avoir assez de postes de remplaçants. Ces postes ont clairement fait défaut pendant les différentes fermetures de classes. Le second, c'est d'avoir plus de postes d'enseignants, car, après l'enseignement dégradé, nous voulons un enseignement renforcé pour des élèves qui ont décroché, pour celles et ceux qui ont mal vécu le confinement. Pour l'ensemble des élèves, qui ont subi un enseignement dégradé, il est important de donner des moyens exceptionnels d'éducation, qui doivent passer par la baisse du nombre d'élèves par classe. Face à la diversité des élèves, face au Covid, nous voulons faire du sur-mesure. Nous savons que ce Gouvernement a l'habitude de négocier sur les moyens du service public. Le quoi qu'il en coûte s'est visiblement arrêté aux portes des écoles, des hôpitaux et des universités.

Nous demandons donc, par notre vœu, non seulement l'annulation de la suppression de 100 postes sur Paris pour septembre et au niveau national, mais aussi des postes d'enseignants, tout d'abord, mais aussi de psychologues et de vie scolaire.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Jean-Noël AQUA a tout dit. C'est bien qu'à nouveau, à cette séance du Conseil de Paris, nous exprimions des préoccupations que nous partageons, notamment au regard des conditions de la prochaine rentrée scolaire.

Je donne évidemment un avis favorable à ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 81 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 207).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement et à l'accompagnement des caisses des écoles vers une alimentation 100 % "bio" et durable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 82 est relatif au financement et à l'accompagnement des caisses des écoles vers une alimentation 100 % "bio" et durable.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, du groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame le Maire, mes chers collègues, ce vœu est un appel.

Un appel pour nous aider à résoudre une équation que nous ne parvenons pas à dénouer. En effet, depuis 2015, vous nous demandez, sans aucune aide, à nous, élus d'arrondissement, d'augmenter substantiellement la part d'alimentation 100 % "bio" et durable. Naturellement, nous sommes tous pour une alimentation plus saine pour nos enfants. Par exemple, la caisse des écoles du 16e arrondissement est déjà engagée dans une démarche de qualité des produits et des menus depuis 2015. Recettes "fait maison", menus composés par les enfants et les écoles de l'arrondissement, menus à thèmes, menus végétariens - bien avant la loi EGalim - alimentation durable, produits de saison, produit "Label Rouge", poissons "pêche durable", circuits courts, etc. Pourtant, si, aujourd'hui, en 2021, nous n'atteignons pas encore 100 % d'alimentation durable, c'est uniquement parce qu'elle coûte très cher et que la Ville refuse nos demandes d'aide financière en ce sens.

Ce n'est pas la première fois que je vous interpelle sur le sujet, cher Monsieur BLOCHE. Cette alimentation "bio" et durable a un coût, estimé en moyenne comme étant de 20 % à 30 % plus cher que les mêmes produits non "bio". On aurait pu s'imaginer que la Ville de Paris accompagne concrètement le financement de l'achat de ces denrées. Que, par exemple, une subvention dédiée à l'accroissement de l'alimentation durable soit votée. Ou bien que la subvention annuelle dédiée à la restauration scolaire, que nous négocions chaque année avec vous, soit augmentée de manière à permettre l'achat de ces denrées "bio" et durables. Non seulement ce n'est pas le cas, mais, pour le 16e arrondissement que je connais bien, notre subvention annuelle ne cesse de diminuer. Une amputation de près de 400.000 euros pour la dernière année, ce qui est parfaitement incompréhensible.

Mme PULVAR nous convie effectivement régulièrement à des assises, à des grands-messes - très sympathiques au demeurant - sur l'alimentation durable, mais le problème reste entier. Le nerf de la guerre, c'est le prix de cette alimentation, qui est bien plus élevé, et le financement que nous n'avons pas concrètement. Une seule interrogation demeure aujourd'hui et je souhaiterais que vous puissiez nous répondre concrètement par respect vis-à-vis de nos administrés, qui nous interpellent beaucoup sur ce sujet. Comment comptez-vous accompagner financièrement - je dis bien financièrement - les caisses des écoles afin de permettre d'atteindre le 100 % d'alimentation durable, que nous appelons tous collectivement de nos vœux ?

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Quand j'ai pris connaissance de votre vœu, chère collègue, je me suis dit : ah, il y a des problèmes à la caisse des écoles du 16e arrondissement. Fort heureusement - mais je pense que je n'ai pas besoin de vous rassurer malgré la présentation que vous avez faite de votre vœu et de ces 400.000 euros que l'on vous aurait subtilisés - vous avez une situation financière qui est comparativement bien plus favorable que d'autres caisses des écoles. Vos excédents cumulés sont d'ailleurs les deuxièmes plus importants à Paris. Ils s'élèvent quand même à la coquette somme de 1,60 million d'euros. En termes d'impayés, puisque l'on évoquait la question à l'instant, c'est depuis plus de 5 ans la plus faible. Dites-vous que vous êtes à 20.000 euros d'impayés dans le 16e arrondissement, quand dans le 15e arrondissement voisin, les impayés s'élèvent à 358.000 euros. Je vous dis cela pour que vous restituiez la situation de la caisse des écoles du 16e arrondissement en comparaison des autres caisses des écoles en tant que telles.

De ce fait, je constate que, même si vous avez débuté plus tardivement que d'autres caisses des écoles, vous avez mis les bouchées doubles pour rattraper votre retard, puisque vous étiez à 26 % d'alimentation durable et "bio" en 2017, à 53 % en 2019, et sans doute plus en 2020.

Compte tenu de tous ces éléments, je n'ai pas compris le sens de votre vœu, sachant que, vous le savez, la Ville de Paris, par des subventions discutées avec chaque caisse des écoles, vise évidemment à prendre en compte les situations spécifiques de chaque caisse et à verser une subvention qui complète, à raison de la moitié des besoins et des dépenses, les recettes des familles.

Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Retirez-vous votre vœu, Madame ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Votre réponse est une prime à la mauvaise gestion. Donc, je maintiens mon vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix la proposition de vœu référencée n° 82 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous propose que nous en arrêtons là pour ce soir. On se retrouve demain matin.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 3 juin 2021 à vingt heures, est reprise le vendredi 4 juin 2021 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Bonjour à toutes et à tous, chers collègues et chers agents présents qui nous aident à organiser ce Conseil de Paris.

2021 DASES 141 - Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous propose que nous poursuivions l'ordre du jour de cette séance qui commence par la présentation du Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, présentée par Dominique VERSINI.

Pour commencer la série d'interventions, je donne la parole à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame le Maire, chers collègues, le confinement a aggravé les violences faites aux femmes, comme nous avons eu l'occasion de le rappeler, mais aussi envers les enfants dans des proportions qu'il est difficile de quantifier à ce stade. Hors confinement, la réalité est déjà glaçante : un enfant meurt sous les coups de ses parents tous les cinq jours.

Ces derniers mois, les mesures sanitaires privant les adolescents de quasiment toute vie sociale en dehors de leurs établissements scolaires, ces derniers se sont tournés de manière encore plus intensive vers les réseaux sociaux. Leur téléphone a concentré pendant plusieurs semaines l'essentiel de leurs interactions sociales. Cela leur a évidemment permis de maintenir un lien primordial avec leurs amis.

On le sait, même si les parents maîtrisent de plus en plus largement les réseaux sociaux, il demeure une fracture générationnelle entre les applications utilisées : les adolescents se tournent essentiellement vers TikTok ou Snapchat désormais, réseaux très peu utilisés par les trentenaires et quadragénaires par exemple. Or, chaque réseau social a ses dangers propres. La publication de vidéos, même éphémères, peut produire des dommages très importants.

Les adolescents sont des adultes en construction avec un rapport à leur image très complexe et tourmenté. Or, les réseaux sociaux, il faut bien le reconnaître, sont avant tout le lieu de toutes les comparaisons et donc de toutes les critiques, tous les dénigrement et harcèlements, comme on peut voir avec le cas de Milla.

Nous subissons également en tant qu'élus l'anonymat qui règne sur les réseaux sociaux via l'utilisation de pseudos qui exacerbe et désinhibe les propos tenus. En quelques heures, il est possible de lancer une campagne de cyber-harcèlement qui peut mener très rapidement au pire. Près d'un élève sur dix en a déjà été victime.

Les collégiens et lycéens ne mesurent pas toujours tous les dangers et la prise de distance nécessaire qu'il faut avoir. Les établissements scolaires mènent des campagnes de prévention, parfois avec l'appui des missions dédiées dans les commissariats de police, comme nous le faisons dans le 8e arrondissement. Mais cela est encore loin d'être généralisé. Les élèves sont d'ailleurs à la fois très attentifs et volontaires pour connaître les règles souvent contournées de l'utilisation de ces réseaux sociaux.

Les campagnes de sensibilisation ne touchent véritablement pas les adolescents. Il faut autant que possible privilégier les lieux de débats avec souvent des mises en situation et des partages d'expériences. Je crois qu'il faut que nous travaillions collectivement pour intensifier ces ateliers de sensibilisation. Les mairies d'arrondissement peuvent être des supports, afin de couvrir l'ensemble des établissements scolaires, en partenariat avec les associations impliquées dans les droits de l'enfant et les commissariats.

C'est par ce type de mesures concrètes que nous pourrions faire de ce Plan parisien un outil réellement opérationnel au service des droits de l'enfant.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous allons adopter le premier Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants.

Dans un monde idéal que nous ne renonçons pas à construire, nous n'aurions pas à adopter des plans comme celui-là. Malheureusement, en attendant que nous arrivions à construire ce nouveau monde, les violences faites aux enfants sont une réalité. Trop longtemps resté taboue, en particulier sur les violences sexuelles, après la parole des femmes, c'est la parole des enfants qui se libère. Et je salue toutes celles et ceux qui ont eu un jour le courage de témoigner et qui auront peut-être demain le courage de témoigner aussi.

En France, un enfant meurt tous les cinq jours sous les coups, un enfant sur dix est victime de violences sexuelles et un enfant sur dix est victime de harcèlement entre enfants. Ce constat est terrible, mais je sais que les réponses de ce plan se veulent à la hauteur. Les actions proposées sont innovantes et ambitieuses. A travers les 24 mesures, notre Ville va agir de manière transversale sur tous les aspects des violences, en tenant tous les bouts, de la prévention à la mise à l'abri, en passant par les violences entre enfants.

Sur la prévention d'abord, avec la mission des droits de l'enfant, aller trouver les enfants partout où ils sont grâce à cette mission, c'est un plan d'action fort, cependant nous regrettons que ce soit fait uniquement avec des services civiques. Vous le savez, c'est un point d'attention des communistes. Sur les services civiques, s'il y a besoin

de jeunes, parce que j'entends l'idée qu'il faut que ce soit les jeunes qui aillent à la rencontre des enfants pour confier la parole plus facilement, donnons des vrais contrats de travail à ces jeunes plutôt que des statuts des services civiques qui les précarisent.

Sur la mise à l'abri, beaucoup de nouvelles structures seront créées, dont un foyer spécifique pour les enfants victimes d'inceste - ce sera le deuxième en France et c'est un vrai progrès - et un établissement pour les enfants covictimes de violences conjugales avec leur mère.

Un des axes est le cyber-harcèlement. Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, vous venez d'en parler et vous l'avez très bien décrit. Avec les réseaux sociaux, on ne peut malheureusement plus rien contrôler et tout va très vite. Un des problèmes aussi est que l'on ne peut plus rien enlever : une fois lancé sur les réseaux, on ne peut plus le retirer et le mal continue de se répandre pour les enfants. Peut-être pourrions-nous essayer de travailler avec ces grands groupes. On sait très bien que les GAFAM se pensent au-dessus de toutes les lois et de tous les Etats, mais ils ont certainement des représentations à Paris et essayons de travailler et de les impliquer dans la mesure du possible.

Dans la lutte contre les violences faites aux enfants, il y a aussi la lutte contre l'exclusion sociale qui touche leurs parents et contre le mal-logement. Je rappelle que, d'après l'Unicef, 600.000 enfants en France souffrent du mal-logement. Ce n'est pas dans ce plan et je sais que la Ville agit sur ces mesures à travers ses autres politiques.

Pour rendre toutes ces politiques efficaces, vous le savez, nous avons un point d'attention qui est la question des travailleuses et travailleurs sociaux, des éducateurs et éducatrices spécialisés. Ce sont des métiers très difficiles mais toutes les souffrances au travail ne peuvent pas être imputées à la difficulté de ces métiers. Nous avons vraiment là un point de vigilance parce que nous ne pourrions pas lutter efficacement contre les violences faites aux enfants si nous n'avons pas des professionnels qui travaillent dans de bonnes conditions, dans les meilleures conditions possibles.

Nous vous avons fait part de nos points d'alerte et nous voterons bien évidemment ce Plan contre les violences faites aux enfants. Soyez assurée, Madame VERSINI, de trouver tous les élus communistes à vos côtés et aux côtés des quinze adjoints et adjointes engagés dans cette lutte.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour poursuivre, je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, chère Dominique, vous nous l'aviez annoncé et voilà que nous avons entre nos mains le premier plan élaboré et mis en œuvre par une collectivité pour lutter contre les violences faites aux enfants. Ce plan est une fierté pour notre Conseil, pour notre Ville.

Si nous avons su le 3 février dernier nous unir derrière un vœu, qui en avait posé le principe, j'espère que nous donnerons, par un nouveau vœu unanime, une dynamique forte à ce plan. Cette unanimité signifierait notre détermination à faire reculer les violences toujours trop nombreuses, trop quotidiennes, trop toxiques pour le développement psychoaffectif des enfants.

Qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques, sans oublier l'exploitation, les négligences graves et l'exposition aux violences conjugales, les violences faites aux enfants touchent tous les continents, toutes les cultures, toutes les catégories sociales et concernent, selon l'O.M.S., jusqu'à 1 milliard d'enfants chaque année de par le monde, soit plus de la moitié des enfants âgés de 2 à 17 ans.

Au cours de leur vie, les enfants victimes de violences courent plus de risques de souffrir de pathologies mentales, de troubles anxieux, de maladies chroniques comme la cardiopathie, le diabète ou le cancer, certaines pathologies infectieuses et des addictions. Et derrière l'échec scolaire, les comportements à risque, les difficultés de socialisation qui vont hypothéquer leur avenir, il faut rechercher les violences qui en sont souvent la cause. Cette violence peut se répercuter de génération en génération, en appeler d'autres qui peuvent être subies ou infligées à d'autres.

Oui, les violences faites aux enfants sont un problème grave et urgent de santé publique, y compris en France, y compris à Paris. Quoi qu'il en coûte, nous devons mettre en place des programmes transversaux au plus près du terrain pour prévenir, repérer, accompagner, car nous pouvons - c'est un fait - déjouer les déterminismes et le fatalisme. Nous devons mettre un terme au continuum de violences qui détruit dès l'enfance.

Mais la lutte contre les violences infligées aux enfants est aussi avant tout une question de droits de l'enfant, du droit à une vie sans violence clairement explicitée à l'article 19 de la Convention internationale des droits de l'Enfant. Et ce droit a particulièrement interpellé les enfants et les jeunes qui ont pu contribuer à l'élaboration de la Charte parisienne des droits de l'Enfant.

On le comprend aisément, en France, et cela vient d'être rappelé, un enfant meurt tous les cinq jours sous les coups de ses parents, un enfant sur dix est harcelé et un enfant sur dix est victime de violences sexuelles, notamment intrafamiliales, comme l'a révélé #MeTooInceste.

Nous avons trop longtemps fermé les yeux collectivement sur ces violences, sur la peur et la souffrance qui lézardent tant d'enfances, sur l'ombre funeste qu'elles portent sur la société qui vient. Au nom d'un prétendu droit de correction que nous commençons à peine à attaquer, nous avons toléré jusque très récemment ce qui est une atteinte grave à l'intégrité des enfants. Quant aux violences sexuelles, nous avons vu encore récemment les difficultés à faire évoluer la loi, afin d'adopter notamment un âge minimum de consentement qui protégerait réellement les enfants.

Alors 14 adjoints impliqués, 250 partenaires auditionnés, 11 ateliers thématiques, ce n'est pas de trop pour s'attaquer à cette violence que nous avons encore bien du mal à percevoir dans toutes les dimensions de la vie de l'enfant et avec tous les services concernés.

Le plan que vous nous proposez compte 24 engagements forts et des mesures phare qui me semblent très pertinentes, notamment parce qu'elles articulent sans relâche protection contre les violences et droits de l'enfant, et qu'elles rejoignent les bonnes pratiques et recommandations européennes internationales.

Je me félicite en particulier de l'ouverture d'un foyer de protection de l'enfance dédié aux victimes d'inceste et d'un établissement pour les enfants covictimes de violences, tant les tabous restent grands, y compris dans les services d'aide à l'enfance sur ces questions pourtant si criantes.

La démarche de soutien à la parentalité positive, la prise en compte des droits de l'enfant à l'ère du numérique, le contrôle et la formation des professionnels au repérage sont également des dimensions essentielles de promotion des droits de l'enfant qui seront bienvenues.

Au-delà des annonces, c'est notre mobilisation et notre volonté à voir aboutir ces projets qui feront la différence. J'espère que nous saurons l'exprimer avec force et nous lancer au plus vite dans une action qui, pour novatrice qu'elle soit, répond à un besoin depuis trop longtemps négligé.

Les droits des enfants ne sont pas des mini-droits pour des mini-personnes, ils sont des droits à part entière pour des personnes dont le ressenti et le vécu sont plus intenses encore que ceux des adultes et construisent tout un univers de résonance pour la vie entière, comme nous l'avons tous vécu et comme le disent ces mots de Peter HANDKE : "Lorsque l'enfant était enfant, il ne savait pas qu'il était enfant. Tout pour lui avait une âme et toutes les âmes étaient une."

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je crois qu'Anne-Claire TYSSANDIER nous a rejoints. Je lui donne donc la parole pour son intervention.

Elle n'est toujours pas arrivée ? Elle ne viendra pas.

Je donne donc la parole à Nathalie MAQUOI. Non ? Alors à Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci.

Tous les cinq ans, un enfant meurt en France sur les coups de ses parents et un sur dix est victime de harcèlement entre enfants. Ces chiffres nous rappellent que le phénomène, déjà existant depuis de longue date de la violence exercée sur les enfants, est amplifié par l'explosion des réseaux sociaux.

Entre mars et avril 2020, lors du premier confinement, le nombre d'appels au 119 - le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger - a augmenté de 25 % avec plus de 700 appels par jour. Par ailleurs, des chercheurs français ont observé que sur la même période, dans l'ensemble des hôpitaux publics et privés de France, le nombre d'hospitalisations pour violences sur les enfants de moins de 5 ans a augmenté de 50 %.

Si ces chiffres s'expliquent d'une part par les conséquences économiques et sociales liées à la pandémie et au confinement souvent dans des appartements trop petits. D'autre part, ils s'expliquent aussi par la libération de la parole des voisins qui ont osé prendre davantage leur téléphone pour alerter.

Avec ces 380.000 enfants, soit 20 % de la population parisienne, la Ville doit être concernée par le sort de ces enfants. Nous nous réjouissons donc de l'adoption de ce premier plan aujourd'hui que nous soutiendrons et nous souhaitons apporter une attention complémentaire à trois sujets.

Le premier concerne la violence faite aux enfants en situation de handicap. Plus vulnérables aux prédateurs, les enfants handicapés sont souvent des victimes invisibles. Pour cause, le taux annuel de violences à l'égard des enfants handicapés est 1,7 fois plus important que les enfants non handicapés, selon les Nations Unies. Si recueillir la parole d'un enfant victime de violences est difficile, cela l'est d'autant plus pour des enfants non autonomes qui souffrent parfois de troubles de la communication et de troubles émotionnels. Or, il nous semble que le plan ne propose pas de prise en charge spécifique pour ces enfants, ni un renforcement de l'accessibilité au parcours de soins que l'on sait très compliqué à Paris. Sans oublier évidemment la sensibilisation du grand public peu informé de ces sujets.

En deuxième point, nous souhaitons également évoquer l'information et l'accessibilité de l'information pour les enfants. Deux enjeux sont sous-jacents à cette question. La diffusion des numéros de secours sur les panneaux

d'affichage, les réseaux sociaux et le carnet de santé semble plus que nécessaire. Toutefois, il est possible d'aller plus loin et nous pensons que les enfants ne peuvent pas prendre connaissance de ces numéros s'ils ne sont pas diffusés sur des supports à portée d'œil. Nous proposons donc qu'ils soient également disponibles dans les salles de classe avec des affichettes explicatives adaptées à l'âge de l'enfant, sur les aires de jeux, dans les cours de récréation, et que d'autres dispositifs au-delà des numéros de téléphone puissent être adjoints, comme des boîtes aux lettres, des jeux qui aident les enfants à se tourner vers un autre adulte référent.

Nous souhaitons également évoquer la question de l'appel et du moment d'appel des numéros d'urgence très souvent posée par les appelants qui ne savent pas si les éléments qu'ils ont en main sont suffisants pour signaler qu'un enfant est en danger. Si des campagnes existent, il serait nécessaire de le rappeler dans l'ensemble des dispositifs d'affichage de la Ville pour déculpabiliser ceux qui souhaitent informer des tiers de violences portées à leur connaissance.

Nous proposons aussi dans le domaine scolaire, dans lequel la protection de l'enfant est primordiale, que les écoles, quelles qu'elles soient, puissent faire l'objet d'un plan d'information et de communication, notamment pour les violences scolaires et les violences entre enfants, afin que les directeurs n'aient pas la tentation de cacher les violences qui pourraient nuire à la bonne image ou réputation de leur établissement, qu'ils n'aient pas la tentation de minimiser des faits de violence entre enfants et qu'au contraire ils puissent se saisir et être accompagnés, quel que soit le type d'établissement scolaire.

Enfin, en dernier point, il y a le sujet de la réparation, un sujet auquel je suis particulièrement sensible, moi qui ai commencé ma carrière d'avocate en Seine-Saint-Denis à m'occuper d'enfance défavorisée. La reconnaissance et la prise en charge d'un trouble de stress post-traumatique chez l'enfant victime sont un enjeu de santé publique important au regard des troubles qu'il risque de développer : troubles du comportement, troubles de développement psychomoteur, troubles de la personnalité, troubles de l'attachement, difficultés scolaires, troubles de la mémoire, troubles relationnels, perte de confiance en l'adulte, conduites à risque avec conduites délinquantes ou violence envers soi-même. Les professionnels de santé sont en première ligne pour réparer ces dégâts physiques et psychiques. Toutefois cette aide doit aller de concert avec la mobilisation de l'ensemble des adultes qui prennent en charge les enfants : professeurs d'école, police. Sur ce point, prévoyez-vous des dispositifs complémentaires ?

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci pour votre intervention, Madame LELIÈVRE.

Je donne maintenant la parole à Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Au nom de mon groupe, je salue évidemment la mobilisation des nombreuses actrices et acteurs pour l'élaboration de ce Plan de lutte contre les violences faites aux enfants, et en particulier les enfants qui sont engagés dans la concertation menée et qui sont les premiers concernés. S'il y a bien un volet sur les marches exploratoires pour la perception de la Ville, nous, groupe Ecologiste, espérons que les enfants seront associés à la mise en œuvre mais aussi à l'évaluation des actions menées. L'enjeu est énorme. Dans chaque classe de chaque établissement scolaire parisien, il y a des enfants concernés, des enfants que nous pouvons et devons protéger.

L'action 17 concerne les personnes en contact avec les enfants et leur formation, en particulier la détection des signaux faibles. C'est crucial. Sur ce point, j'ai une question sur le degré d'engagement de l'Education nationale : quelle sera la formation pour les enseignantes et les enseignants ? Nous savons qu'ils ont malheureusement du mal à participer au processus ; ils ne veulent pas être dans la délation et sont souvent sur le devoir de réserve, ce qui est compréhensible. Nous savons qu'il est préféré dans certains départements de faire intervenir dans les classes des médiateurs de prévention de la violence et nous pensons que cela pourrait aussi être une piste en cas de difficultés pour faire travailler correctement l'Education nationale sur le sujet.

Nous avons une urgence à protéger mais aussi à détecter les enfants en danger, à prévenir et à réparer. Dans ce sens, les mesures de formation et de sensibilisation prévues par le plan sont fondamentales, telles que les états généraux de la parentalité et la formation des professionnels au repérage des signaux.

Je note toutefois l'absence dans ce plan des moyens précis qui lui seront alloués. Je rejoins Camille NAGET sur la difficulté à faire reposer les moyens humains sur trop de services civiques. Nous avons aussi des besoins de précision sur le budget qui sera alloué.

Mais j'en viens surtout à un point précis, qui a déjà été abordé ici par mes collègues et qui est essentiel : l'ouverture d'un établissement dédié aux enfants covictimes de violences conjugales avec leur mère. C'est une mesure fondamentale et très attendue sur un phénomène massif, malgré l'affichage de grande cause toujours du quinquennat. Pourtant - je me permets un aparté - l'effondrement du nombre de pédopsychiatres, par exemple, ne semble pas du tout être une préoccupation du Gouvernement, malgré cette idée de grande cause.

Les enfants exposés aux violences conjugales sont toujours victimes de ces violences, qu'ils soient directement visés ou pas. Cette réalité largement documentée est trop souvent méconnue et minimisée, alors même qu'elle frappe chaque jour et pour longtemps de nombreux enfants. C'est une réalité complexe, car une fois que le parent

victime a trouvé la force et le courage de se séparer du parent violent, il lui sera fait une injonction de maintenir le lien et des enfants avec le parent violent. Parent qui se servira le plus souvent de son droit sur l'enfant pour continuer à s'en prendre au conjoint, et c'est l'enfant qui est au cœur de ce cauchemar, l'enfant qui en subit de lourdes conséquences toute sa vie durant.

Les enfants sont au cœur des violences : 80 % des passages à l'acte violent sont liés à un désaccord autour de l'enfant. Je donnerai quelques éléments sur les conséquences gravissimes de ces violences sur les enfants covictimes.

La violence dans le couple a des conséquences sur le développement physique et psychologique de l'enfant. Les violences conjugales ont sur l'enfant un impact traumatique et 60 % des enfants qui vivent dans un foyer où il y a de la violence conjugale sont victimes de psychotraumatismes. Ces violences peuvent détruire le sentiment de sécurité de l'enfant covictime, alors que le besoin de sécurité est un besoin fondamental au bon développement de l'enfant. Il en résulte des atteintes neurologiques visibles à l'imagerie médicale et un dysfonctionnement du cerveau cognitif. Ce dysfonctionnement a pour corollaire des facultés d'apprentissage altérées, des troubles de la concentration, de la mémoire et une grande agitation.

Nous avons en France un problème de compréhension et donc de formation des intervenants jusqu'ici. J'espère que ce plan contribuera largement à l'améliorer. Beaucoup trop confondent encore conflits au sein du couple avec violences au sein du couple, et ils interviennent auprès des familles avec des mesures recommandées en cas de conflits mais qui mettent en danger le parent victime et l'enfant covictime dès lors qu'il s'agit de violences : coparentalité, préservation du lien avec le conjoint parent violent, médiation, toutes ces actions vont affaiblir le parent victime et nuire aux enfants covictimes.

Pour comprendre la problématique des enfants covictimes, il faut d'abord saisir l'injonction contradictoire dans laquelle sont placés les parents victimes. Dans la quasi-totalité des cas, c'est la mère. Il faut quitter le conjoint violent mais il faut préserver le lien avec le père, avec cette idée si répandue mais pourtant saugrenue selon laquelle un conjoint violent pourrait être un bon parent et que l'on pourrait dissocier le couple et la parentalité.

Alors oui, il est essentiel et urgent de créer cet établissement d'accueil des enfants covictimes de violences conjugales et de la mère. Il est urgent de réparer, de prendre soin et, pour reprendre la formule du magistrat Édouard DURAND, de protéger la mère pour protéger l'enfant.

Là encore, les moyens prévus ne sont pas spécifiés et nous aimerions les connaître. Mais ce plan va dans le bon sens sous énormément d'aspects et nous en sommes ravis. Nous le soutiendrons mais comme vous l'aurez compris, nous resterons vigilants sur les moyens.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Danielle SIMONNET était inscrite, mais je ne la vois pas.

Maud GATEL est désinscrite.

Séverine de COMPREIGNAC ? Non plus.

Nous avons donc fini les interventions et pour vous répondre, je donne la parole à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, mes chers collègues sur tous les bancs de cette Assemblée, pour votre mobilisation importante sur un sujet grave et capital puisqu'il s'agit des violences physiques, psychologiques ou sexuelles subies ou susceptibles de l'être par des enfants, de trop nombreux enfants et pour lesquels les conséquences, en termes de santé physique et d'équilibre psychique, sont déterminantes.

Vous l'avez tous dit : un enfant sur dix est victime de harcèlement scolaire, dont vous avez parlé, amplifié par le cyber-harcèlement, cela a été dit aussi. Il est vrai que pendant la période du confinement, tous les enfants sont passés sur les réseaux sociaux et nous les avons perdus, si je puis dire, au regard de nos connaissances, mêmes pour les jeunes parents. Les enfants ont vécu leur vie d'enfant sur le Net, leur vie d'ado, leurs amourettes, mais ils ont pu aussi être contactés par des individus, des pédocriminels. Il y a même eu des intrusions dans des classes de l'Education nationale pendant que les enfants faisaient la classe avec leurs enseignants. C'est donc un sujet grave.

Un enfant sur dix est victime de violences sexuelles. Bon nombre d'entre elles se déroulent en milieu familial. L'inceste est une réalité que le livre de Camille KOUCHNER et le hashtag #MeTooInceste ont permis de dévoiler publiquement. Il touche tous les milieux. Je veux absolument saluer le courage des victimes adultes, puisque les enfants ne parlent jamais ou quand ils parlent, on ne les entend pas ou on ne les comprend pas ou on ne veut pas les entendre tellement ce n'est pas crédible d'entendre de telles choses. Je veux saluer le courage des victimes qui ont permis des réformes législatives récentes très importantes, qui ont marqué une avancée attendue depuis très longtemps et qui enfin font de l'inceste un crime qui peut être puni à la hauteur de ce qu'il représente pour une société.

Vous avez été nombreux à le dire aussi : un enfant meurt tous les cinq jours sous les coups de ses parents, ce qui est incroyable. Alors que dans certains pays comme la Suède, les infanticides ont disparu totalement grâce à une interdiction des violences éducatives. On l'a fait récemment, mais en Suède et en Allemagne, ils l'ont vraiment illustré avec des campagnes d'information et de soutien à la parentalité. On a donc encore à progresser dans notre beau pays.

Ces violences sont intolérables. Notre devoir collectif est d'agir pour protéger les enfants. D'ailleurs, lorsqu'ils ont écrit la Charte parisienne des droits de l'Enfant, ils nous ont demandé à être protégés des parents violents, ils nous ont demandé à être protégés aussi du harcèlement, ils nous ont demandé à être protégés dans l'espace public et dans les transports.

C'est tout l'objet de ce Plan parisien de lutte contre les violences que la Maire de Paris m'a chargée de coordonner. Ce que je fais et ce que je vais porter avec quinze autres adjoints de l'Exécutif, c'est-à-dire tous ceux qui, à un degré ou un autre, interviennent dans le cadre de leur délégation auprès des enfants, tous avec des missions et des engagements que l'on retrouve dans ce plan.

On a abordé ce plan sur tous les types de violence, nous n'avons pas privilégié une plutôt qu'une autre parce que les violences, c'est un continuum de violences physiques, psychologiques, sexuelles. Quand il y a violence physique, il peut y avoir violence psychologique avec des moqueries ou des propos déplacés. Lorsqu'il y a violence sexuelle, c'est évidemment de la violence physique et psychologique. C'est un continuum quand l'enfant se retrouve au cœur des violences.

On a abordé les violences sur le fait qu'elles peuvent être commises par des adultes mais aussi par des enfants entre eux. C'est le cas du harcèlement et aussi de beaucoup de violences sexuelles entre enfants.

On les a abordés dans tous les milieux où les enfants vivent ou ont des activités. Il y a la famille, qui est le lieu le plus caché et où la parole passe le moins ; c'est normal parce que les enfants, quelles que soient les situations qu'ils vivent, ont un lien d'attachement avec leurs parents - cela paraît incroyable mais c'est ainsi - et dénoncer les parents, c'est courir le risque d'être placé à l'Aide sociale à l'enfance et d'être enlevé à ses parents. L'enfant ne peut pas y arriver et c'est pourquoi on parle souvent à l'âge adulte. Même lorsqu'ils nous sont confiés pour des maltraitements, c'est des mois après, lorsque l'enfant se pose, qu'il va commencer à parler avec un éducateur ou quelqu'un en qui il a confiance de violences sexuelles qu'il aurait subies en famille, que ce soit de la part d'un adulte, d'un frère, d'une sœur ou d'un cousin. On est vraiment dans de la dentelle. On le sait puisqu'on a nous-même été enfant. On est des parents, des grands-parents pour certains, donc on sait que la vie n'est pas un long fleuve tranquille.

On a aussi regardé le milieu scolaire, en travaillant bien sûr avec l'Education nationale qui a un engagement très fort - je tiens à le saluer - et également dans le milieu périscolaire.

On a regardé les clubs sportifs, avec Pierre RABADAN qui est aussi très mobilisé sur le sujet pour tous les âges en ce qui le concerne.

Il y a également les lieux de culture, les établissements institutionnels et les établissements qui accueillent des enfants handicapés. Le sujet a été évoqué et vous avez raison, les enfants handicapés ont une prévalence supérieure à subir des violences. Par exemple, sur les violences sexuelles, si on prend un enfant qui a un handicap psychique, il ne se rend même pas compte qu'il en subit parfois et c'est là le problème. C'est pour cette raison que les adultes autour doivent être mieux formés et informés.

On doit aussi tenter de former les enfants avec des formations que les professionnels appellent FALC, c'est-à-dire faciles à lire et à comprendre ; cela permet à l'enfant de comprendre à peu près et de savoir qui il doit informer et alerter, ce qui n'est pas facile.

Enfin, il y a aussi les enfants qui sont dans les centres de l'Aide sociale à l'enfance. Il faut commencer par regarder chez soi, parce que les enfants qui nous sont confiés sont des enfants extrêmement brisés, victimes de violences, de maltraitements, d'incestes. Ils peuvent donc reproduire entre eux avec d'autres enfants et être des victimes également. On a donc un renforcement à faire de tout cet accompagnement.

D'ailleurs, c'est pour cette raison que l'on créera un établissement de l'Aide sociale à l'enfance pour des enfants victimes d'inceste. Il y en a un seul en France, à Agen, et on doit apprendre de leur clinique et leur expérience comment mieux protéger ces enfants. Il est vrai que nos professionnels ne sont pas assez bien formés sur ces sujets dont on s'aperçoit finalement qu'ils restent tabous, même dans les milieux de la formation.

Puis il y a les enfants qui sont en famille dans les centres d'hébergement d'urgence. Moi qui me suis occupée pendant plus de vingt ans d'hébergement d'urgence, je mesure après coup que notre premier objectif est de mettre à l'abri tout le monde et de les sortir de la rue, mais que se passe-t-il après dans des chambres de quelques mètres carrés où les enfants sont au milieu de violences conjugales ? Avec la F.A.S., la Fédération des associations de solidarité...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Madame VERSINI, cela fait déjà plus de 7 minutes.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Mais je vais vous demander l'autorisation de continuer parce que c'est un sujet trop grave et je ne peux pas ne rien dire sur ce sujet.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - C'est un sujet sans doute important mais je vous invite quand même à vous rapprocher de la conclusion, s'il vous plaît.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je vais essayer de me rapprocher de la conclusion.

Je dirai donc que j'ai compris ce qu'ont dit les uns et les autres. Je vous remercie vraiment sur tous les bancs de l'Assemblée parce que c'est un vrai débat et on pourra à l'occasion, en Commissions ou autrement, parler plus profondément du plan que je vous ai présenté.

Ce sont donc 24 engagements, des campagnes de communication sur tous les numéros dédiés et il y aura dans tous les arrondissements, à partir de la rentrée, des binômes de jeunes volontaires des droits, deux par arrondissement, qui pourront aller dans vos écoles, dans les centres de loisirs, dans les clubs sportifs, etc.

Je terminerai en disant qu'on va renforcer avec Antoine GUILLOU notre politique RH pour mieux former et contrôler les professionnels au contact des enfants. Quand on rentre dans la fonction publique, on montre une fois son casier judiciaire. Puis il y a le F.I.J.A.I.S., qui est le fichier des personnes qui peuvent avoir commis des infractions sexuelles. Cela tombe bien puisque cela va dans le sens d'une loi sur la protection de l'enfance qu'Adrien TAQUET va présenter. On pourra le faire alors qu'il nous faut aujourd'hui l'autorisation du Ministère de l'Intérieur et qu'on ne peut pas le faire nous-mêmes.

Je veux donc terminer en disant que l'on pourrait en parler des heures, mais pour ceux que cela intéresse, on le fera. J'espère du fond du cœur, comme adjointe chargée des droits de l'enfant, de la protection de l'enfance et comme ancienne défenseuse des enfants, que sur tous les bancs de cet hémicycle on votera à l'unanimité ces mesures de protection de l'enfance et je vous en remercie par avance.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame VERSINI.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DASES 141.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DASES 141).

Le plan a bien été adopté à l'unanimité. Bravo !

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons aux projets de délibération et vœux de la 7e Commission. Comme le veut le règlement intérieur de notre Conseil de Paris, je donne la parole à la présidente de la 7e Commission, Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la 7e Commission s'est réunie le 25 mai dernier. A cette occasion, nous avons commencé par revenir sur l'audition, que nous avons organisée conjointement avec la 4e Commission, sur la situation des personnes LGBTQI+ au Brésil le 18 mai dernier.

Effectivement, comme le rappelait mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL hier, suite à la rencontre de représentants de la Coalition Solidarité Brésil et des informations alarmantes qu'ils nous ont communiquées, notamment après la publication de leur Baromètre annuel des droits humains, il nous avait semblé qu'organiser une audition sur la situation des personnes LGBTQI+ à la veille de ce Mois des fiertés était tout à fait pertinent. Comme cela a été rappelé dans le vœu que nous avons adopté hier, toutes les 26 heures une personne LGBTQI+ est assassinée au Brésil, ce qui représente la moitié de ces personnes assassinées dans le monde.

Par ailleurs, outre ces questions de statistiques, nous sommes revenus aussi sur l'impact de la crise du Covid qui vient aggraver une crise sociale et économique déjà très importante et qui touche justement plus particulièrement les populations LGBTQI+.

Nous avons eu le plaisir également d'avoir, lors de cette audition par visioconférence, le député brésilien Jean WYLLYS ouvertement gay et qui a dû s'exiler suite à des menaces de mort. Il a partagé avec nous, non des statistiques sur la situation, mais l'état de ses recherches sur les causes et les origines de ces discriminations, afin de justement trouver des solutions et des voies pour les combattre.

Puis nous avons entamé l'examen des 35 projets de délibération qui nous avaient été présentés ainsi que les 8 amendements et vœux.

Pour commencer, Anouch TORANIAN est revenue sur la synthèse du soutien de la Ville de Paris à la vie associative en 2020. Pour préciser la répartition du nombre d'associations subventionnées par arrondissement, une

carte sur ce sujet a été envoyée à l'ensemble des membres de la Commission et nous pouvons bien sûr la partager. La répartition des thématiques des subventions sera également envoyée prochainement.

Après cette présentation, Anouch TORANIAN a présenté plusieurs projets de délibération relatifs à des subventions. Elle en a surtout profité pour informer la Commission de l'avancement de la création de l'Assemblée citoyenne de Paris, qui est la traduction d'une délibération votée par notre Assemblée en 2019. Je salue par avance la volonté d'associer largement les groupes politiques, les instances de démocratie participative de la Ville et les mairies d'arrondissement à la construction de cette Assemblée.

Plusieurs vœux autour de la démocratie locale et de la vie associative ont été présentés et je ne doute pas que nos débats, pour ceux qui reviennent en Conseil, permettront d'échanger sur le droit d'interpellation ou encore l'affichage libre.

Les dossiers internationaux marquent une nouvelle fois l'engagement fort de notre Ville dans la coopération internationale. Je tiens à souligner le très beau projet de délibération, dont nous allons débattre sur la déclaration d'intention sur la ville de la proximité à Bogota - en fait, je ne crois pas l'avoir vue inscrite ! A l'heure où les droits humains sont remis fortement en cause, les vœux présentés sur la situation en Colombie donneront lieu à un débat.

Notre cher collègue Hermano SANCHES RUIVO a présenté le fruit du travail sur l'appel à projets Label Paris-Europe 2021, où les groupes politiques de notre Assemblée ont pris une part active.

De nombreuses subventions concernant les associations sportives ont été examinées par notre Commission et Karim ZIADY a rappelé le fort engagement de la Ville pour faire face à la situation complexe vécue actuellement et pour préparer au mieux la reprise au mois de septembre.

Enfin, Pierre RABADAN a eu l'occasion de répondre à plusieurs interrogations sur des projets portés par des associations proposant des activités à vélo, mais aussi pour préciser que le soutien aux associations sportives a fait l'objet d'un travail actif avec les mairies d'arrondissement, afin d'identifier les acteurs les plus fragilisés. Un travail autour d'un dispositif pour l'été est en cours pour promouvoir les clubs.

Dans la continuité de l'audition organisée avec nos collègues de la 4e Commission sur les conséquences de la crise sanitaire sur le sport et la santé, le 24 mars dernier, je vous rappelle, comme vous en a déjà parlé le président de la 4e Commission, Gauthier CARON-THIBAUT, que nous tiendrons une audition organisée sur ce thème le 8 juin prochain, afin notamment de travailler sur les conditions nécessaires pour pratiquer le sport pour tous et faire des propositions.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite de bonnes discussions. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2021 DGRI 31 - Mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville pour l'organisation du Maghreb Orient des Livres (10 et 11 juillet 2021).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Puisque nous passons à l'examen du projet de délibération DGRI 31 relatif à la mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville pour l'organisation du Maghreb-Orient des Livres, les 10 et 11 juin 2021, je vous donne la parole.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, chers collègues, le 4 août 2020 à 18h07, une violente explosion jetait l'effroi sur Beyrouth. Une catastrophe de plus pour sa population qui est condamnée une fois de plus à compter ses morts et à se relever.

"Ce n'est qu'une mort de plus, Beyrouth. On le sait toi et moi. On passe notre vie à mourir, nous autres." Ces mots de Dima ABDALLAH, écrivaine libanaise, sont extraits d'une tribune publiée dans le journal "Le Monde", par laquelle elle exhorte sa ville natale à trouver la force et le courage de s'extirper des décombres.

C'est Beyrouth qui sera mise à l'honneur pour la 27e édition du Maghreb-Orient des Livres et Dima ABDALLAH, Dominique EDDÉ ainsi que Lamia ZIADÉ y sont invitées, trois femmes écrivaines pour représenter une ville meurtrie mais toujours debout. Un symbole que je tenais ici à souligner. Cette année sera également mise à l'honneur la Tunisie pour les dix ans de la Révolution de Jasmin, cet espoir né de l'autre côté de notre Méditerranée qui a initié les Printemps arabes.

Je me réjouis donc de cette programmation qui confirme l'importance du Maghreb-Orient des Livres, initialement prévu en février 2020 et qui se tiendra dans les salons de l'Hôtel de Ville les 10 et 11 juillet.

Le Maghreb-Orient des Livres réunit chaque année près de 150 auteurs venant du Maghreb et du Moyen-Orient ou écrivant sur la région. Il s'agit d'un événement important qui rassemble plusieurs milliers de visiteurs passionnés par la littérature, l'histoire et l'actualité du Maghreb, du Moyen-Orient et de leurs diasporas. Cet événement, porté par l'association "Coup de soleil" qui organise le Maghreb des Livres depuis 1994, ainsi que par l'Institut de recherche et d'études méditerranéennes Moyen-Orient, iReMMO, depuis 2018, est accueilli à l'Hôtel de Ville et nous nous en réjouissons.

Au-delà de l'exposition par les éditeurs des livres récemment parus, la dédicace de leurs ouvrages par les auteurs, les dialogues avec ceux-ci sous forme de tables rondes et de présentations variées, le programme est enrichi par la mise en avant de revues, d'œuvres de photographes, de cinéastes, de peintres, de graphistes, etc. Vous l'aurez compris, ce festival sera passionnant.

Je tiens à saluer particulièrement la mobilisation des bénévoles de l'association "Coup de soleil" et son président Georges MORIN, ainsi que iReMMO et son président Jean-Paul CHAGNOLLAUD qui pendant deux jours s'assureront de la bonne tenue de cet événement.

Pour conclure, je souhaitais me féliciter du soutien important porté par notre Ville en faveur des cultures étrangères et de l'intégration. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et à visiter ce festival pour y rencontrer dans les couloirs Dima ABDALLAH invoquer "ces quelques molécules d'oxygène qu'on s'acharne à trouver pour respirer".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente de la 7e Commission, chère Geneviève GARRIGOS, mes chers collègues, je vous remercie chaleureusement pour votre intervention. Elle souligne l'importance et la densité des relations qui unissent la France et les Français, quelle que soit leur origine, au reste du monde méditerranéen, au Maghreb et au Moyen-Orient en particulier.

Dans cette relation si riche et si particulière, Paris peut et doit jouer un rôle de jonction, de point de contact entre les cultures. La Ville de Paris soutient donc chaque année, grâce à différents projets, la diffusion des cultures étrangères et réaffirme sa volonté de maintenir un haut niveau d'échanges dans la zone du Moyen-Orient. Nous pensons qu'il est d'une importance primordiale que la Ville remplisse cette mission d'interface.

Pour cela, la Ville de Paris peut s'appuyer sur des associations qui ont fait leurs preuves en la matière. Je pense bien sûr à l'association "Coup de soleil" et à l'Institut de recherche et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient qui organisent le Maghreb-Orient du Livre, dont vous avez parlé, chère Geneviève, depuis plusieurs années déjà, avec toujours le même investissement et toujours autant de succès.

Le thème de cette édition 2021, qui aura lieu les 10 et 11 juillet 2021, sera le Liban et un lien avec le Salon du livre francophone de Beyrouth est envisagé via l'Institut français. La Tunisie sera également à l'honneur, 2020 marquant les dix ans des soulèvements arabes.

Ce projet et de manière générale les activités de ces associations participent aux ambitions de diffusion et de partage des cultures étrangères que nous portons. Il présente donc un intérêt local fort pour la Ville de Paris. Cet événement sera également l'occasion de se retrouver et de célébrer ensemble la culture dans le respect des conditions sanitaires.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DGRI 31.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Tout le monde a pu voter ?

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 31).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen et Ecologiste de Paris relatif à la situation en Israël Palestine.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 83 est relatif à la situation en Israël Palestine. Il a été déposé conjointement par le groupe Communiste et Citoyen et le groupe Ecologiste de Paris.

Pour le présenter, je donne la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis la rédaction de ce vœu, le 21 mai, un cessez-le-feu a été instauré entre le Hamas et Israël, mais Jérusalem n'a pas pour autant cessée d'être le théâtre d'événements graves. Et le bilan de cette nouvelle escalade de violence depuis début mai est terrible. Avec des 11 jours de guerre, ce sont 250 morts à Gaza, dont 66 enfants, et 12 morts en Israël dont un enfant, 58.000 Palestiniens déplacés, des écoles, des hôpitaux, une tour de la presse, des équipements totalement détruits.

Mais un cessez-le-feu ne signifie pas pour autant la paix. Je le dis tout de suite, nous ne retirerons pas ce vœu cosigné avec le groupe des Ecologistes. Non, parce que les violences subies par les Palestiniens et les Palestiniennes ne connaissent pas de répit. L'Etat d'Israël continue d'enfreindre tous les principes et traités de droits internationaux. Nous ne cessons de le répéter : sans condamnations, sans sanctions, le cycle de la guerre et de la violence recommencera et ce seront toujours les peuples israéliens et palestiniens qui paieront.

Mardi 2 juin, des colons ont à nouveau envahi l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa sous les escortes de la police israélienne. Et ils recommenceront, comme ils continuent à expulser de leurs maisons les Palestiniens de Jérusalem-Est en aspergeant leurs maisons d'eau croupie, de "stinky water" - quelle violence dans ces actions ! - comme ils continuent de construire des colonies, d'exproprier chaque jour, d'humilier.

Alors oui, nous maintenons ce vœu pour que notre Ville renouvelle son appel à l'Etat français à reconnaître l'Etat palestinien. Notre Ville a montré son engagement fort contre l'Apartheid et les colonisations, en donnant par exemple le nom de Nelson Mandela à un jardin de Paris...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il vous faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Camille NAGET. - Je rappelle, pour conclure, ce que disait ce grand homme : "Notre liberté sera incomplète sans la liberté des Palestiniens".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère de Paris, Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris, vous interpelliez cette Assemblée sur les violences qui ont débuté le 10 avril dernier à Jérusalem, qui ont opposé les forces de sécurité israéliennes et la population palestinienne de Jérusalem-Est et qui ont débouché sur un conflit d'une rare violence entre l'armée israélienne et le Hamas, principalement dans la bande de Gaza. Nous ne pouvons que déplorer le grand nombre de victimes civiles que ce conflit a entraîné de part et d'autre, et nous exprimons bien sûr notre solidarité pour toutes les victimes lors de ce conflit et pour leurs familles.

Ce conflit a trouvé une issue provisoire, comme vous l'avez dit, dans un cessez-le-feu acté par chacune des parties le 21 mai dernier. Ce cessez-le-feu a été salué tant par le Gouvernement français que par les Etats-Unis et il constitue une première étape nécessaire à un retour à la paix que chacun ici, je n'en doute pas, souhaite.

L'élection avant-hier d'un nouveau président de la République en Israël issu des rangs travaillistes et la composition d'un possible nouveau Gouvernement d'union nationale m'empêchent aujourd'hui de commenter la scène politique israélienne en plein processus électoral. Par ailleurs, il n'appartient pas, me semble-t-il, au Conseil de Paris de devoir juger de la justesse d'une cause et de prendre parti, mais de rappeler la position constante de ce Conseil et de la Maire de Paris en faveur d'une solution à deux Etats permettant la coexistence pacifique de deux nations qui, l'une comme l'autre, sont en droit de réclamer à vivre en paix dans des frontières internationalement reconnues.

Comme vous le savez, la Ville de Paris organise chaque année la commémoration de l'assassinat de Yitzhak Rabin, Premier ministre israélien artisan de la paix et grande figure de la gauche israélienne. Par cet acte, la Ville témoigne ainsi de son soutien indéfectible au camp de la paix et du dialogue. A ce titre, la Maire de Paris et moi-même avons souhaité commémorer le 25e anniversaire de l'assassinat de Yitzhak Rabin en janvier dernier et ce, malgré la pandémie et en présence de nombreuses personnalités qui concourent à la paix par visioconférence.

Quel rôle la Ville de Paris peut-elle jouer pour contribuer au retour de ce dialogue ? Elle le fait avec ses moyens, qui ne sont pas ceux du Conseil de sécurité de l'Onu ou des Etats. Elle le fait en nouant des partenariats et des accords de coopération, et en construisant des projets avec des acteurs locaux pour permettre à chacun de vivre en paix et dans la prospérité.

Je voudrais ici rappeler...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faudrait conclure, Monsieur NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Deux minutes, s'il vous plaît.

Je voudrais ici rappeler le pacte d'amitié qui nous lie à Tel-Aviv, aux coopérations qui nous lient à Haïfa, mais également au projet de coopération que la Ville conduit à Bethléem en Cisjordanie et à Jericho avec un important projet concernant l'eau et l'assainissement, ainsi que des projets conduits par des O.N.G. que la Ville finance dans

un certain nombre de villes de Cisjordanie, notamment à Jénine. Ces projets, cette coopération constituent les éléments décisifs de notre action municipale en faveur de la paix.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, il faut conclure.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Ces liens que nous avons tissés avec ces villes, tant en Cisjordanie qu'en Israël, favorisent le dialogue des sociétés civiles et contribuent à apaiser l'espace public lorsqu'il permet à ces deux nations de cohabiter.

C'est pourquoi j'émets un avis pour voter contre votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Vous demandez qu'il soit retiré mais j'ai compris de la part de Camille NAGET qu'il était maintenu. C'est bien cela ?

J'ai une demande d'explication de vote de M. SZPINER, du groupe Changer Paris.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Nous apportons notre soutien à la population palestinienne de Gaza qui depuis des années vit dans la terreur sous le joug du Hamas.

Nous apportons notre soutien aux démocrates palestiniens qui souhaiteraient participer à des élections libres et transparentes, comme en Israël, ce que le Hamas empêche depuis des années.

Nous apportons notre soutien aux féministes palestiniennes interdites de parole, aux homosexuels de Gaza, qui sont emprisonnés, persécutés, torturés par un pouvoir totalitaire et qui rêvent d'organiser une Gay Pride comme à Tel-Aviv.

Nous apportons notre soutien aux Palestiniens de Gaza qui n'en peuvent plus de la corruption du Hamas et qui aimeraient que, comme en Israël, la justice puisse exister et demander des comptes à un Président de la République ou à un Premier ministre, aux communistes palestiniens de Gaza qui voudraient pouvoir s'exprimer librement, comme en Israël où ils siègent à la Knesset, à ceux qui en Palestine aspirent à la paix, alors que le Hamas ne prône que la destruction de l'Etat dont il nie l'existence.

Votre vœu, en réalité, est un alignement sur les positions d'un groupe terroriste et totalitaire. Vous essayez d'importer sur notre sol un conflit dans le but de récolter des voix. On a le droit de critiquer la politique du gouvernement israélien, c'est d'ailleurs ce que font beaucoup d'Israéliens parce qu'ils disposent de droits. Mais vous, vous soufflez sur les braises, vous voulez alimenter ce qui en France sous couvert d'antisémitisme alimente l'antisémitisme.

Voilà pourquoi nous voterons contre ce vœu et je demande, Madame la Maire, au nom de notre groupe un scrutin public.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous prenons note de votre demande.

J'ai été saisie d'une seconde explication de vote de la part de M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Scrutin public ou pas, notre groupe votera contre ce vœu, dont je regrette qu'il ne soit pas retiré parce que la situation, depuis qu'il a été déposé, a beaucoup évolué. Un cessez-le-feu est intervenu et il suffit de lire les propositions du vœu pour voir qu'il est caduc par rapport à la situation.

Je veux le dire, nous militerons et nous nous battons toujours et pour la paix, et pour le droit des Palestiniens à avoir leur Etat, mais nous ne mettons jamais non plus sur le même plan le Hamas et l'Etat israélien, comme le fait le deuxième point du vœu. Un vœu dans lequel tout n'est pas faux, mais qui n'est en aucun cas exhaustif ni équilibré.

Voilà pourquoi nous voterons contre, selon l'expression d'Arnaud NGATCHA au nom de l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci pour ces explications de vote.

Oui ? J'attends. Non, je n'ai pas annoncé le vote, la procédure se met en place et je vous indiquerai quand ce sera prêt.

Nous allons pouvoir passer au vote concernant ce vœu.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 83 déposée par les groupes Communiste et Citoyen et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Tout le monde a pu voter ? Merci.

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 123

Suffrages exprimés : 103

Majorité absolue : 52

Abstentions : 4

Non votants : 16

Pour : 14

Contre : 89

La proposition de vœu est très largement repoussée.

(Voir détail des votes en annexe n° 4).

Je vous remercie.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la situation des droits humains en Colombie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons ensuite à l'examen du vœu référencé n° 102 déposé par l'Exécutif relatif à la situation des droits humains en Colombie.

Pour le présenter, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens tout d'abord à remercier Geneviève GARRIGOS, présidente de la 7e Commission, avec qui nous avons eu de nombreux échanges en vue de la rédaction de ce vœu sur cette situation qui nous préoccupe tant en Colombie et pour laquelle je vous sou mets donc ce vœu.

Ce vœu vise à attirer l'attention sur une situation qui montre tout ce contre quoi Paris s'érige : l'usage par un Etat des forces armées contre son peuple revendiquant ses droits.

Depuis le 28 avril, une partie de la population colombienne manifeste contre un projet de réforme fiscale souhaitée par le gouvernement colombien. Un peu plus d'une semaine après le début de ces mouvements sociaux, le gouvernement appellera à une militarisation de la réponse, les conséquences seront dramatiques, des manifestants tombent et meurent sous les balles des forces de l'ordre. L'usage d'armes létales se renouvellera et d'autres Colombiens seront également fauchés jusqu'à la semaine dernière. Une réponse d'autant plus choquante que le droit international interdit évidemment l'usage d'armes à balles réelles dans les opérations de maintien de l'ordre.

Ces violences apparaissent dans un contexte qui nous inquiète. Vous le savez, un accord de paix historique avait été signé en 2016 entre le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie. Je rappelle d'ailleurs qu'en 2019, dans cet hémicycle, un vœu en soutien à ces accords avait été adopté. Or, de nombreuses violences contre des représentants de la société civile fragilisent ces accords.

Cette initiative de l'Exécutif vis-à-vis de la situation en Colombie s'inscrit dans les liens d'amitié qu'entretient la Ville de Paris avec le peuple colombien. En effet, notre Ville a réalisé de 2016 à 2018 avec la ville de Medellin un projet de coopération en matière de mobilité urbaine. Par ailleurs, nous entamons avec la ville de Bogota un projet de coopération sur la ville du quart d'heure, dont nous avons nous-mêmes adopté le plan ambitieux présenté par notre collègue Carine ROLLAND en début de ce Conseil de Paris. Je tiens d'ailleurs dans ce climat particulier à apporter tout mon soutien à Claudia LOPEZ, maire de Bogota, progressiste et fermement engagée pour les droits humains.

Par ce vœu que je vous présente aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers de Paris, je demande que la Ville de Paris rappelle la proscription de l'utilisation d'armes létales pour toute opération de maintien de l'ordre, qu'elle appelle à l'arrêt immédiat de l'utilisation d'armes létales contre les manifestants et appelle le gouvernement colombien à protéger les défenseurs des droits humains et environnementaux, les représentants locaux, les représentants des peuples autochtones et afro-colombiens, les membres de syndicats et de partis politiques d'opposition.

Je vous invite à voter en faveur de ce vœu. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Une demande d'explication de vote de la part de Mme GARRIGOS ?

Mme Geneviève GARRIGOS. - Oui. Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Arnaud, le 26 septembre 2016 était signé l'accord de paix entre Juan Manuel SANTOS, président de la Colombie, et les FARC, mettant fin à des décennies de guerre civile meurtrière. Faut-il rappeler que

7,4 millions de Colombiens et de Colombiennes ont été déplacés de force, privant de nombreuses communautés afro-colombiennes et indigènes de ressources et d'un avenir, un des problèmes majeurs que cet accord de paix n'a toujours pas résolu et qui est à la source de nombre de conflits et de violences toujours en cours.

Cet accord de paix sonnait comme un espoir pour une population durement éprouvée, mais force est de constater qu'il n'a pas mis fin aux violences. Depuis son adoption, les déplacements forcés de populations, les exécutions extrajudiciaires, les assassinats de défenseurs n'ont pas pris fin pour autant. Ils sont plus de 1.000 défenseurs à avoir été assassinés depuis 2016, privant des communautés entières de leaders et de personnes pour les défendre.

En 2019, ce Conseil a adopté un vœu en soutien à cet accord de paix et aux défenseurs des droits humains. C'était déjà dans un contexte de crise sociale et de répression des manifestations. Aujourd'hui, compte tenu de la violence que nous constatons depuis des semaines, du nombre de morts et de blessés, cher Arnaud, vraiment un immense merci de réitérer un vœu en soutien.

Avec ce vœu, j'entends déjà peut-être certains commentaires qui nous diraient qu'en tant que collectivité locale, nous n'avons pas à nous positionner sur ces questions. Toutefois, j'aimerais rappeler ici que ce que nous faisons avec ce vœu, c'est réaffirmer notre engagement à lutter contre les discriminations, à porter l'héritage de notre Ville, patrie de la Déclaration des droits de l'homme, et surtout la Déclaration des défenseurs des droits humains adoptée à Paris pour le 50e anniversaire de la D.U.D.H. qui nous oblige, en tant que collectivité, à leur apporter notre soutien comme à toute personne. Car défendre les droits humains est un droit et c'est un devoir de défendre les défenseurs.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame la Présidente.

Je mets donc aux voix le projet de vœu référencé n° 102 déposé par l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Tout le monde a pu voter ?

Le vote est clos.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 208).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux subventions 2021 accordées au sport de proximité.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 84, déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes", relatif aux subventions 2021 accordées au sport de proximité, est retiré de l'ordre du jour.

2021 DJS 87 - Subventions (49.000 euros) à 4 associations parisiennes et signature d'un avenant proposant des activités à vélo.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 87 relatif à l'attribution de subventions à quatre associations parisiennes et la signature d'un avenant proposant des activités à vélo.

Je donne la parole au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Le Savoir Rouler à Vélo est un dispositif nouveau que la Ville de Paris a mis en œuvre et le 12e arrondissement a été pilote dès 2019. Nous avons régulièrement travaillé dans les écoles pour apprendre aux enfants à savoir rouler et le lendemain de la Journée mondiale du vélo, c'est une très bonne chose quand on voit le développement de la pratique du vélo à Paris.

A travers ce projet de délibération, je voudrais évidemment remercier les acteurs qui sont intervenus. Je pense notamment au "Paris Cycliste Olympique" qui cette année, malgré le confinement, aura touché plus de 200 enfants dans les écoles du 12e et leur aura permis de Savoir Rouler.

Cela dit, dans ce projet de délibération, une question maintenant se pose : la généralisation de ce Savoir Rouler à l'échelle de toutes les écoles de Paris. Cette généralisation est à mon avis difficile, si on s'appuie uniquement sur des associations auxquelles on donne une subvention aujourd'hui. La question qui nous est posée, c'est comment dans les années à venir, tout en sachant que le Savoir Rouler sera une discipline obligatoire pour la rentrée en 6e, mettre en place un dispositif parisien du Savoir Rouler.

J'ai fait quelques propositions. J'avais d'ailleurs déposé un amendement qui a été adopté par le Conseil de Paris au moment du vote du budget. Les propositions que j'ai faites étaient que la DJS et la DASCO se mettent d'accord sur un processus qui permette l'intervention d'agents de la Ville. Je pense notamment aux professeurs de la Ville de Paris, qui interviennent déjà dans les écoles, mais aussi aux professeurs d'EPS au sein de l'Education nationale, et que la Ville soit en soutien matériel, par l'achat de vélos, mais aussi en soutien pédagogique. C'est pour cela que j'avais proposé l'ouverture et la création d'un poste de coordination du Savoir Rouler. A ce jour, ce poste n'est toujours pas pourvu. Pourquoi ? Patrick BLOCHE n'est pas dans l'hémicycle mais je sais que ce poste devait être créé à la DASCO. Où en est-on de ce poste de coordination ? Puis, sur la généralisation, comment les choses sont planifiées ?

Pour le deuxième aspect, cette initiative a été créée en 2019 et je pense qu'il faut aussi l'évaluer, à la fois sur les contenus et sur la possibilité des associations qui interviennent d'aller plus loin ou pas. Quelles sont nos limites ? C'est un défi que nous avons devant nous, mais nous avons parallèlement dans les écoles le Savoir Nager, qui est complètement assumé par la Ville de Paris avec les maîtres-nageurs qui interviennent dans les écoles.

Si demain - je crois que c'est prévu en 2022 - le Ministère de l'Education nationale et le Ministère des Sports décident que ce soit une compétence obligatoire, et je m'en félicite parce que cela doit être une compétence obligatoire, il faut que nous nous préparions sérieusement pour pouvoir assumer cette compétence obligatoire de l'Education nationale avec un dispositif à la hauteur.

Le dernier point que je voulais évoquer sur le Savoir Rouler concerne les lieux. Avec la maire du 12e, nous avons été à plusieurs reprises dans les écoles pour voir comment cela se passait et c'était à chaque fois dans la cour de récréation. Certaines cours le permettent mais l'idéal serait d'avoir un lieu dédié. C'était le cas quand la Préfecture de Paris s'en occupait avec la sécurité routière. Nous pourrions peut-être avoir un lieu aménagé et dédié au Savoir Rouler. Par exemple, le fond de la pelouse de Reuilly, qui est utilisé par la Foire du Trône ou des cirques, pourrait aussi être utilisé le reste de l'année pour le Savoir Rouler. C'est d'ailleurs à proximité du Vélodrome de la Cipale qui nous permettrait de stocker les vélos.

Enfin, en dernier point, il y a la possibilité d'avoir des équipes mobiles. Ce n'est pas que tous les enfants de Paris aillent vers la pelouse de Reuilly mais que l'on puisse aussi déplacer des équipes et trouver des lieux adaptés comme les T.E.P. que nous avons dans nos différents arrondissements.

En tout cas, vous le comprenez, c'est une ambition importante pour la Ville de Paris et que je soutiens pleinement. Dans le 12e, nous avons été pilotes et nous continuerons pour la généralisation de l'ensemble de ce dispositif du Savoir Rouler.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Bonjour à toutes et à tous.

Merci, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, d'avoir mis en lumière le Savoir Rouler qui, je le sais, vous tient particulièrement à cœur et que vous avez une forte volonté de promouvoir. Je tiens à saluer le travail qui a été fait en particulier dans le 12e arrondissement, qui était un peu test sur le développement du Savoir Rouler, et je sais toute l'implication qui a été mise politiquement par la mairie d'arrondissement et par les associations. Vous citez le "Paris Cycliste Olympique" qui a grandement favorisé cette réussite.

Je partage évidemment l'enthousiasme et la nécessité de formation autour du Savoir Rouler. Chaque jour, pour nous qui vivons dans Paris, nous voyons le nombre de vélos qui se multiplie et nous en sommes très heureux puisque c'est aussi la récompense d'une politique en ce sens. Toutefois, pour les plus jeunes et parfois même les moins jeunes, il faut aussi apprendre à faire du vélo, à rouler correctement, à s'identifier et à éviter des pièges. En ce sens, le Savoir Rouler me semble indispensable.

Sur votre demande de généralisation, vous le savez parce que nous l'avons évoqué ensemble, je partage effectivement cette volonté, cette nécessité qui est aussi, selon ce que dit le Gouvernement, une orientation extrêmement forte. Je vous laisserai prendre attache directement avec Patrick BLOCHE concernant la création du poste, puisqu'elle ne relève pas de ma délégation et je ne peux pas trop vous répondre sur sa planification.

En revanche, j'ai échangé avec la Ministre des Sports à ce sujet et nous sommes en train de finaliser l'appel à projets sur le Savoir Rouler et son développement spécifique au territoire parisien. Comme vous, il me semble indispensable que nous ayons des équipes mobiles capables d'avoir des équipements adaptés et de se déplacer d'école en école, quand les cours permettent l'accueil de ce dispositif, ou sur des lieux avoisinants. Vous avez proposé la pelouse de Reuilly ou les T.E.P. qui peuvent correspondre aussi.

Il y aura - et c'est heureux car c'est pour l'instant la Ville qui porte seule le financement - un financement du Ministère sur ce projet qui doit être spécifique à Paris, compte tenu de la densité avec parfois des cours d'école qui

ne sont pas adaptées. Il faudra aussi passer des contrats d'entretien sur les vélos et avoir l'implication des agents de la Ville. Ceux qui y ont participé sont très satisfaits et je voulais les remercier ici.

Je ne peux qu'aller dans le sens de vos déclarations et vous dire que nous portons ce projet. Il sera déposé et cofinancé, je l'espère par le Ministère des Sports, pour une mise en place que j'espère la plus rapide possible. Mais nous avons eu une année compliquée, ce qui n'a pas permis de le développer aussi rapidement que cela aurait pu l'être. J'espère que nous serons au rendez-vous à la prochaine rentrée déjà en commençant à développer d'autres secteurs avec cette équipe mobile au plus tard l'année suivante. Cela dépendra du financement et de la planification que nous donnera le Ministère des Sports.

Voilà ce que je tenais à vous préciser sur le sujet.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DJS 87.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Tout le monde a pu voter ?

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 87).

2021 DJS 93 - Attribution de la dénomination "Christophe Dominici" au stade du Saut du Loup, situé dans le Bois de Boulogne (16e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 93 relatif à l'attribution de la dénomination "Christophe Dominici" au stade Saut du Loup situé dans le Bois de Boulogne, dans le 16e arrondissement.

Je donne la parole à Emmanuel COBLENCE.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, dans la lignée du vœu que nous avons voté en décembre dernier, ce projet de délibération propose d'attribuer la dénomination "Christophe Dominici" au stade de rugby du Saut du Loup situé dans le bois de Boulogne.

Ce stade est géré en régie par la Ville de Paris. Il accueille aujourd'hui un utilisateur unique, le Stade Français Paris, pour les entraînements des équipes professionnelles et de jeunes. Le Saut du Loup est constitué d'un terrain en gazon naturel équipé d'une tribune et d'un terrain d'entraînement. La surface bâtie comporte un club-house, des vestiaires, une salle de musculation, des bureaux, ainsi que le logement du gardien.

Pour celles et ceux qui ne seraient pas familiers des choses du rugby, je voudrais rappeler ici quelque temps forts de la vie et de la carrière de ce champion exceptionnel qu'était Christophe Dominici. Né à Toulon en 1972 dans une famille où le sport tient une grande place, il pratique d'abord le football. Il se souviendra d'ailleurs avoir disputé, comme junior avec son club de Solliès-Pont, un match contre l'AS Monaco qui comptait dans ses rangs un gamin prometteur nommé Lilian THURAM. Mais très vite, c'est le rugby qui l'attire. En 1993, il est recruté par le RC Toulon, qu'il quitte quatre ans plus tard pour rejoindre les rangs du Stade Français. C'est à Paris qu'il va vivre entre 1997 et 2008 les plus belles années de sa carrière, marquée par cinq titres de champion de France et deux finales de Coupe d'Europe. Dès 1998, Christophe Dominici intègre l'équipe de France. Sous le maillot bleu, il disputera 67 matches, remportera 4 Tournois des Six Nations et marquera 25 essais.

Pour le grand public, Domi, comme il était surnommé, est un joueur spectaculaire, apprécié pour sa vitesse et son intelligence de jeu. Des millions de Français, bien au-delà du cercle des amateurs de rugby, se souviennent encore de ses exploits en demi-finale de la Coupe du monde de 1999 contre les All-Blacks néo-zélandais, son essai rapidement qualifié de légendaire par la presse internationale.

Christophe Dominici était de ceux qui, ce jour-là et pendant toute sa carrière en club et en équipe de France, ont poussé de nombreux jeunes vers la pratique du rugby. J'en faisais d'ailleurs partie. Sa réussite sportive, en dépit de son petit gabarit, est aussi la preuve que chacun au rugby peut trouver sa place, pourvu qu'on ait l'amour de ce jeu. Pour ses coéquipiers, parmi lesquels figure bien sûr notre collègue Pierre RABADAN à qui j'adresse mes pensées les plus amicales, c'est un homme droit, attachant et drôle, parfois tourmenté, à l'aura et au charisme indiscutables, aussi audacieux dans la vie que sur le terrain.

Mais au-delà d'un palmarès et d'une personnalité exceptionnels, pourquoi donner au stade du Saut du Loup le nom de ce Parisien de cœur à qui Bertrand DELANOË avait remis en 2008 la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris ? Eh bien aussi parce que Christophe Dominici, disparu tragiquement en novembre dernier, incarnait les valeurs du rugby de générosité, de solidarité, d'abnégation et du vivre ensemble. Des valeurs qui résonnent évidemment avec notre conception de Paris, ville inclusive, généreuse, où chacun peut trouver sa place.

Dès la fin de sa carrière sportive, il dénonçait les excès d'une professionnalisation de son sport qui était allée sans doute trop vite ou trop loin. Dans une interview au magazine "Le Point" en mars 2017, il regrettait ainsi : "Nous voilà au règne du chacun pour soi, pas celui de l'intérêt général." Nous le savons, les grands champions sont aussi ceux qui savent incarner une vision de la société et c'était indiscutablement le cas de Domi.

Il fait peu de doute que de nombreux stades de rugby dans toute la France seront bientôt dénommés Christophe Dominici. En ce qui concerne Paris, pour rendre hommage à celui qui habitait à quelques hectomètres du Saut du Loup, je vous appelle à voter en faveur de ce beau projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour cette intervention.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Emmanuel, pour ce moment qui est toujours un peu particulier et auquel j'aurais quasiment aimé ne plus avoir à revenir. Mais c'est pour la bonne cause, comme on dit, donc merci de lui avoir rendu hommage comme tu l'as fait.

Je voudrais remercier à nouveau Alexandra CORDEBARD qui l'avait fait en décembre et aussi la mairie du 16e arrondissement qui a accepté que le Saut du Loup prenne la dénomination de Christophe Dominici.

Je ne vais pas revenir sur sa carrière, vous l'avez fait brillamment, cher Emmanuel. Je ne vais pas revenir sur les nombreux liens qui me lient à lui, à sa famille et à la difficulté de perdre tragiquement quelqu'un dans les conditions de sa disparition. Je crois que la Ville de Paris devait trouver un lieu qui lui corresponde et il me semble que le Saut du Loup est tout à fait adapté. Il l'est de manière très symbolique, vous l'avez dit, cher Emmanuel, parce que cela se situe dans un bois qui est le Bois de Boulogne, là où il habitait, et parce que ce n'est pas loin de l'hippodrome de Longchamp où il aimait voir les courses hippiques, étant lui-même propriétaire de quelques chevaux. Cela me semble aussi le lieu très adapté puisque c'est un des centres d'entraînement du Stade Français Rugby.

Je suis heureux que tout le monde lui ait rendu hommage, il le méritait vraiment. Je suis toujours, nous en avons parlé hier, cher Emmanuel, interpellé par la situation irréaliste. Même à dire ces mots devant vous aujourd'hui, parfois je n'arrive encore pas à réaliser. Mais je voulais transmettre à l'ensemble du Conseil de Paris les remerciements sincères de l'ensemble de sa famille, de ses parents qui vivent dans le sud de la France, de sa compagne et de ses deux filles qui sont extrêmement touchées par l'hommage que leur rend notamment le Conseil de Paris. J'inviterai évidemment tous ceux qui le souhaitent à l'inauguration qui, je l'espère, se fera rapidement suite au vote de ce projet de délibération.

En tout cas, je vous remercie tous de votre collaboration et de votre vote sur ce projet de délibération d'attribution du stade du Saut du Loup à mon ami Christophe Dominici.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous, cher collègue Pierre RABADAN.

Nous allons donc mettre aux voix ce beau projet de délibération DJS 93.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Tout le monde a pu voter ?

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DJS 93).

Je vous remercie.

2021 SG 3 - Avenants n°s 1 et 2 à la convention d'objectifs régissant les rapports entre la Ville de Paris, Paris 2024 et la Solideo relative à l'Arena 2 et création d'un secteur distinct.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 3 ainsi qu'à l'amendement n° 85 et le vœu référencé n° 85 bis qui s'y rattachent.

Je donne tout d'abord la parole à Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

C'est l'occasion pour moi de revenir rapidement sur le précédent projet de délibération et d'assurer évidemment notre collègue Pierre RABADAN du soutien du groupe Changer Paris - la mairie du 16e arrondissement, à travers

son maire Francis SZPINER, vous l'a démontré en toute amitié et en toute sincérité - et de féliciter également notre collègue Emmanuel COBLENCE pour son intervention à propos de Christophe Dominici.

En ce qui nous concerne, sur le SG 3, je ferai une intervention très rapide pour prendre la nouvelle d'une récupération de TVA d'un montant de 25 millions d'euros d'une manière plutôt positive. Simplement je voudrais rappeler l'attention de notre groupe vis-à-vis de l'Exécutif sur ce projet d'Arena 2 qui, en réalité, a été égrené d'étapes complexes successives et parfois rapides, avec des procédures spécifiques et inhabituelles avec un seul attributaire chargé de la conception et de la réalisation de l'exploitation technique de l'ouvrage, de la découverte de l'opportunité de récupérer une TVA par rapport à l'exploitation de l'ordre de 25 millions d'euros.

La complexité de l'ouvrage, la rapidité des travaux demandée, le montage juridique et financier plutôt inhabituel appellent à exercer une vigilance accrue face au risque de dérives financières qui pourraient avoir un impact sur les finances de la Ville. Je n'aurai de cesse avec Changer Paris de rappeler notre vigilance sur ce point. Des alertes ont déjà été relevées par notre groupe, notamment par notre administratrice au sein du Conseil d'administration de la SAE POPB Valérie MONTANDON, et de moi-même lors de diverses interventions au sein de cet hémicycle, sur la gestion commerciale future qui est distincte donc de la construction d'ouvrage et de son exploitation technique par la SAE POPB pour l'Arena 2.

Je vous rappelle que, pour nous, le modèle économique nous paraît un tantinet bancal et pourrait manquer de robustesse sur l'exploitation car soumis, encore une fois je le répète, à des conditions qui nous paraissent trop volatiles et incertaines. Néanmoins, en ce qui concerne ce projet de délibération, évidemment le groupe Changer Paris votera pour.

Madame la Maire, je me permets de faire une intervention couplée d'explication de vote sur l'amendement n° 85 qui a fait l'objet d'une négociation au sein de l'Exécutif et que nous voterons favorablement également.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est un projet de délibération très technique sur un avenant et une convention d'objectifs qui lie Paris, la Solideo et la société d'exploitation du POPB. Evidemment nous voterons pour mais ce projet de délibération me permet de rappeler plusieurs choses.

Tout d'abord, nous nous félicitons de l'initiative prise par la société du POPB Accor Hôtels Arena avec le retour du concert d'Indochine, qui a lieu ce samedi, à travers une expérimentation menée avec l'A.P.-H.P. Nous attendons bien sûr les résultats d'ici dix jours pour connaître les conséquences de cette expérimentation, mais c'est d'abord un signal très fort de la reprise des activités de la salle de Bercy. Cela montre également l'enthousiasme des Français pour ce retour de la culture, des concerts et des spectacles.

D'ailleurs l'Arena, que nous allons construire porte de La Chapelle, aura aussi cette vocation et le fait que la gestion soit confiée à la société anonyme d'exploitation du POPB permettra aussi une gestion maîtrisée entre ce qu'il se passe au POPB et ce qu'il se passera à l'Arena.

Ensuite, je voudrais rappeler que cette réalisation est une bonne chose pour la porte de La Chapelle et pour la Seine-Saint-Denis, puisque nous sommes vraiment dans un quartier, notamment gares des Mines - Fillettes, qui accueille dorénavant un équipement olympique qui devra jouer un rôle accélérateur pour la rénovation du quartier.

Nous portons avec le groupe Communiste l'idée du rattrapage nécessaire des équipements sportifs sur notre territoire et nous espérons qu'au-delà de cette Arena, nous continuerons à investir dans les équipements publics. Nous verrons dans le programme d'investissement de la mandature ce qu'il en est, mais sachez que le groupe Communiste sera très exigeant sur la réalisation d'équipements de proximité, comme c'est le cas.

Je voudrais d'ailleurs que l'on ait une réflexion séparée entre ce que la Ville mettra dans son budget pour un équipement olympique et ce qu'elle mettra pour les équipements de proximité. On ne pourra pas dire, par exemple, que nous allons mettre 500 millions d'euros en comptant aussi les équipements olympiques. Je suis pour que l'on affirme clairement un investissement sur les équipements de proximité.

Enfin, sur ce projet de délibération je me permets de rappeler un vœu que j'avais porté sur le nom de cette salle. Je voudrais d'abord me féliciter de ce qui vient de se passer à Saint-Ouen, au stade Bauer, puisque la ville de Saint-Ouen, le Red Star et les supporters ont signé une clause qui permet de maintenir le nom du stade Bauer et se refusent au "naming". Je dis cela parce que le vœu que j'avais porté était aussi sur la question du "naming" et nous l'avons adopté ensemble pour que cette salle puisse porter le nom d'Alice Milliat qui fut la première femme à militer pour que les femmes participent aux Jeux olympiques.

Vous avez été, cher Pierre RABADAN, au C.N.O.S.F. à la Maison du sport cette année pour le dévoilement d'une statue en l'honneur d'Alice Milliat. C'est un symbole très fort, tout en sachant que nous avons aussi dans le 18e arrondissement, dans le Nord de Paris, une équipe de basket féminin importante. Pour nous, c'est un symbole

qu'un équipement olympique, parmi tous les équipements, porte le nom d'une femme. Comme vous le savez, à ce jour, les équipements olympiques qui vont accueillir Paris 2024 portent tous le nom d'un homme. C'est donc un rattrapage nécessaire dans cette longue conquête de l'accès des femmes au sport et j'espère que ce vœu sera réalisé.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE que je ne vois pas dans l'hémicycle et qui est sans doute en salle des fêtes. Il arrive ? Très bien, merci.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Il m'a été demandé au sein du groupe de présenter l'amendement technique n° 85. Effectivement, cet amendement est relatif à l'augmentation de la part du stationnement pour les vélos dans ce futur équipement, puisque nous sommes sur une porte importante de Paris qui nécessite des équipements plus importants en termes de stationnement pour le vélo. Tout simplement l'amendement en question, qui est porté par le groupe des élus écologistes, vise à améliorer le stationnement des vélos. C'est d'autant plus raccord avec ce qui a été dit dans le cadre de l'enquête publique qui démontrait que nous ne prévoyions pas assez d'équipements pour le vélo.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à l'ensemble des intervenants.

Je vais essayer de répondre d'abord rapidement sur l'intervention de M. GRANIER que je remercie de ses mots. Je sais que vous êtes très vigilants à la tenue et à l'exécution du bon déroulé de la construction et de l'exploitation de l'Arena 2 et vous avez raison de l'être. Je peux dire que ce projet de délibération doit vous conforter dans cette voie.

Puisque vous l'avez dit, tout est allé relativement vite, je vous le confirme, mais c'est parce que nous avons une livraison nécessaire à l'été 2023 ou à la sortie de l'été 2023. J'en profite donc pour saluer l'extrême implication et le grand travail de la délégation générale aux Jeux olympiques et paralympiques et de toutes ces équipes en lien avec la société de livraison des équipements olympiques Solideo qui financera plus de 50 % de l'Arena. Je ne vais pas rentrer dans le détail des chiffres que chacun a vus, mais je reste disponible si certains ont des questions.

Un travail colossal a été fait pour respecter les délais malgré les contraintes de ces derniers mois. Nous sommes dans les temps. La déconstruction du parking, comme vous l'avez vu, est effective et les travaux vont pouvoir commencer. Je vous le redis, nous sommes également extrêmement vigilants au respect des coûts et des délais de livraison qui sont contraints, mais je voulais ici profiter de votre intervention pour saluer vraiment le travail des équipes.

Concernant votre intervention, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, je vous remercie de ce que vous avez dit. On a l'occasion parfois de parler beaucoup de l'impact que doivent avoir les J.O. sur le sport du quotidien. Je veux redire, et vous le savez, que d'abord nous ne sommes pas sur un équipement à la base olympique. C'était une demande, il y avait un besoin à Paris d'une salle d'une jauge de 8.000 places qui a trouvé une opportunité avec l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques - c'est aussi un équipement paralympique.

En dehors de la salle principale de l'Arena, il y aura deux gymnases de proximité et de très grande qualité. J'imagine que certains d'entre vous ont pu voir les clichés et le travail remarquable qui a été effectué, en tout cas à mon goût, sur ces équipements.

On va améliorer localement cette offre à la fin des travaux évidemment et je m'en félicite. On a trouvé aussi, il faut le dire, un financement et une participation de la Solideo dans le cadre des jeux qui nous permet d'alléger le coût pour la Ville.

Puis je voulais évidemment vous redire ma volonté partagée du vœu que nous avons voté ensemble sur la dénomination Alice Milliat. Vous connaissez comme moi les contraintes liées à la délégation de service public que nous avons votée dans ce Conseil. Le vœu que nous avons voté - je m'y maintiens et m'y engage et nous avons rencontré la fondation Alice Milliat en ce sens - était d'étudier la possibilité. Nous continuons et nous continuerons à le faire avec le délégataire au vu des contraintes que vous connaissez comme moi. Effectivement, le symbole serait fort. En tout cas, on lui trouvera une place dans le projet, j'en suis convaincu.

Pour ne pas rallonger les débats, l'amendement technique, comme l'a dit M. BADINA-SERPETTE que je remercie de son intervention, concerne la nécessité de plus d'emplacements pour inciter les gens à venir à vélo, ne pas les laisser à leur libre arbitre mais leur donner des solutions.

Il faut quand même que chacun ait en tête que l'on parle ici simplement du périmètre de l'Arena qui est extrêmement contraint avec 12.000 mètres carrés et 26.000 mètres carrés de surface plancher créés. On ne peut

donc pas rentrer une part excessive sur le périmètre même de l'Arena. Mais comme vous l'avez dit, on parle du réaménagement global de la porte de La Chapelle et il y a d'autres projets - c'est heureux - pour requalifier cette zone qui en a bien besoin. C'est à cette échelle qu'il faut réfléchir.

C'est donc dans ce sens que nous avons proposé ces amendements qui ont été acceptés sur plusieurs points pour changer un peu d'échelle et réfléchir à l'image de l'ensemble de la porte de La Chapelle, et discuter avec le délégataire parce que des besoins seront spécifiques et il ne faut pas, selon moi, faire un nombre d'emplacements et d'arceaux excessifs ; ils ne seront pas utilisés pendant 90 % du temps mais lorsqu'il y aura des événements et en fonction de leur jauge. Il y a donc un service à travailler à ce sujet et une étude spécifique sur l'offre. Je ne vois plus M. LEJOINDRE mais nous travaillons avec lui sur des espaces encore non identifiés qui pourraient servir à accueillir ces vélos.

Je vous propose donc d'accepter les amendements qui ont été validés, de les voter afin de pouvoir voter ce projet de délibération en ce sens et je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour cette réponse très complète.

Monsieur BADINA-SERPETTE, maintenez-vous votre amendement n° 85 compte tenu des éléments d'information et du vœu de l'Exécutif ?

INTERVENANTE (salle des fêtes). - Il indique qu'il le retire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il le retire, c'est bien noté. Nous vous remercions.

Je mets directement aux voix le projet de vœu référencé n° 85 bis déposé par l'Exécutif tel qu'il vous a été présenté.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 209).

Je mets aux voix le projet de délibération SG 3.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Tout le monde a pu voter ?

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 3).

Je vous remercie.

2021 DGRI 24 - Subventions (80.000 euros) et conventions à 19 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2021".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 24 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 19 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2021".

Je donne tout d'abord la parole à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Je vous remercie.

Madame la Maire, mes chers collègues, au nom du groupe Changer Paris, j'ai eu le plaisir de participer, le 21 avril dernier, au jury arbitrant les associations lauréates du "Label Paris Europe". De beaux projets y ont été présentés, dont beaucoup méritaient l'attention de ce jury, de notre Assemblée et de la Ville de Paris.

Je tiens à remercier notre collègue M. Hermano SANCHES RUIVO qui a su animer en tant que président ce jury dans le respect de nos sensibilités.

Je tiens aussi à saluer les associations lauréates, en particulier certaines qui n'avaient initialement pas été retenues, telles que "La Girafe Lyrique" qui promeut le chant choral auprès du grand public par des voyages à l'étranger et "Horizon karaté club" qui, autour des valeurs du sport, souhaite faire vivre aux jeunes une expérience européenne et même climatique.

Je déplore cependant certains arguments avancés pour écarter des associations comme "Les apéros diplo". Ce collectif porté par des jeunes engagés, ce qui doit être salué, milite pour l'inclusion des nouvelles générations dans les affaires diplomatiques, intergouvernementales et interparlementaires des pays d'Europe et d'Afrique. Ils effectuent un important travail avec des institutions et des représentations diplomatiques et leurs apéros permettent d'assurer ces contacts. Certes, le public visé ne correspond pas vraiment à ceux que vous souhaiteriez

prioritairement promouvoir, mais parler d'un public restreint ou de "happy few", comme j'ai pu l'entendre, est assez stigmatisant, surtout quand d'un autre côté des projets portés par des associations représentant des communautés ou des nationalités particulières sont approuvés.

Tout cela relève quand même d'une certaine forme de contorsion intellectuelle. Au sein de ce label, chacun doit avoir sa place et l'importance prise par l'avis que l'administration émet pour l'attribution de ces subventions nous donne le droit de demander plus d'équité.

Enfin, même si nous étions dans la première année de cette mandature, j'espère qu'à l'avenir les élus de Paris seront associés bien en amont pour sensibiliser davantage les associations de leurs arrondissements respectifs à soumettre davantage de projets pour concourir à ce label.

Je regrette que les modalités pratiques aient été transmises tardivement, ne permettant pas de relayer par une large communication ce beau "Label Paris Europe". Plutôt que de nous rassembler très tôt autour des valeurs européennes, il semble que vous ayez privilégié une approche restrictive. Mais je suis certaine qu'une plus grande transparence saura faire son chemin. C'est vraiment dommage, tant pour les belles causes que ce label défend que pour l'idéal démocratique qu'il sous-tend. Je ne doute pas que le processus sera amélioré, comme sera publiée la liste des membres du jury sur le site "paris.fr", liste vivement réclamée par les associations.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe PEC, qui doit être en salle des fêtes.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est l'occasion d'indiquer, pour ceux qui ne savent pas très précisément, ce qu'est ce "Label Paris Europe". C'est un appel à projets visant à renforcer la citoyenneté et la solidarité européenne, à favoriser le sentiment d'appartenance à l'Union européenne et une meilleure compréhension des enjeux de la construction européenne.

Il est ouvert, ce qui est assez notable, aux associations, aux collectifs d'associations, aux fondations, aux universités, aux lycées et collèges, et même écoles élémentaires depuis quelques années, grâce au souhait qui s'est concrétisé de notre collègue Hermano SANCHES RUIVO. Pour être éligibles, ces projets doivent évidemment présenter un intérêt pour les Parisiens ainsi qu'une dimension européenne, cela va de soi, en impliquant un ou plusieurs pays européens.

Depuis sa création en 2002, indépendamment de ceux qui seront attribués aujourd'hui dans le cadre de ce projet de délibération, nous en sommes à 227 projets labellisés en 2020 pour un montant de subventions de 1.480.000 euros. C'est une action très forte de la Ville et très concrète compte tenu des sommes engagées.

Aujourd'hui, par cette subvention, il s'agit de labelliser 19 projets qui recevront entre 2.000 et 5.000 euros pour une dotation totale de 80.000 euros, qui est le montant alloué chaque année pour ce "Label Paris Europe".

Ce label illustre très bien - c'est en cela qu'il est assez intéressant - l'action très forte de la Ville de Paris pour rendre l'Europe plus proche, plus concrète pour les Parisiennes et les Parisiens. Et cette action voulue par la Maire de Paris s'est sérieusement accentuée depuis 2014.

Ce label fait partie de multiples actions. On a vu monter en puissance depuis quelques années ces actions déployées par Hermano SANCHES RUIVO et, grâce à la création des élus référents dans les arrondissements, afin de rendre l'action de l'Europe plus concrète.

Les 19 projets labellisés aujourd'hui par ce projet de délibération ont tous ce point commun de proposer très précisément des actions très concrètes.

C'est pourquoi je vous invite à voter massivement pour ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Marie-Caroline DOUCERÉ et à Jean-Philippe DAVIAUD, tous deux membres du jury du "Label Paris Europe" pour la première fois. Merci pour vos interventions. Vous avez presque tout dit, en tout cas l'essentiel et notamment que ce sont 227 projets depuis 2002 et près de 1.500.000 euros qui ont été distribués.

Vous avez surtout insisté, et je le ferai tout autant, sur le fait que ces projets sont de plus en plus nombreux et que cette politique auprès des associations et des établissements scolaires porte ses fruits. Ainsi, d'année en année, nous voyons à la fois les thèmes se diversifier et les arrondissements être beaucoup plus représentés dans leur diversité.

Nous avons surtout des lauréats, dont certains - je garde le travail des anciens jurys puisque nous étions là pour le premier de cette mandature - avec des associations qui très souvent n'avaient pas autant imaginé ce lien à

l'Europe. Et grâce à ce label, ils se sont dit pourquoi pas car ils avaient effectivement des projets à proposer à la Ville.

Pour répondre à Marie-Caroline, je comprends votre préoccupation et nous pouvons toujours faire mieux. Je rappelle pour le processus que le label est présenté lors des forums de rentrée et je remercie d'ailleurs tous les maires d'arrondissement pour le travail qu'ils font à ce moment-là qui est un peu le début du lancement du label. Ensuite, jusqu'au mois de décembre, les projets doivent être présentés à la délégation générale aux relations internationales et européennes, que je remercie vivement. Il faut après deux mois et demi à trois mois pour les étudier tous, notamment sur la légalité, le premier travail de respect des critères que nous avons tous votés en Conseil de Paris. C'est un peu l'explication et on pourra y revenir si vous le souhaitez. Et pour nos amis d'"Apéro diplo", c'est très bien mais pas tout à fait dans le cadre. Après je laisse à chacun des membres du jury les appréciations qui ont pu être données.

Ce travail prend du temps dans la légalité et les informations complémentaires, c'est pour cette raison qu'il faut trois mois avant d'atterrir auprès du jury, jury que la Maire de Paris et moi-même avons évidemment voulu être le plus représentatif possible et l'ensemble des groupes politiques y sont invités.

C'est effectivement une très bonne idée et la liste des membres du jury sera publiée sur le site, mais ce jury traduit parfaitement notre attachement collectif à cette maison commune européenne. Je suis toujours très heureux d'en voir les interventions et la décision unanime au final du jury, Madame la Maire, parce que c'est ce qui est important. Nous nous sommes tous retrouvés sur les 19 projets qui sont soumis aujourd'hui dans ce projet de délibération.

Nous pouvons faire mieux et le travailler ensemble. J'ai proposé de réunir les membres du jury pour justement travailler l'édition 2022, de façon peut-être encore un peu différente et surtout avec cette préoccupation de chercher à élargir le nombre d'associations intéressées et peut-être de partir sur des thématiques que nous n'avons pas encore suffisamment travaillées.

Vous l'avez compris, le label a son espace. Il doit pouvoir soutenir des projets, notamment dans des moments plus difficiles et je crois qu'on nous reconnaîtra cette année d'avoir maintenu le label, le travail de la DGRI et du jury pour pouvoir soutenir des associations et des établissements scolaires qui avaient des projets qui pouvaient ne pas forcément trouver aussi facilement les moyens.

Les 80.000 euros ont été répartis sur ces 19 associations. Vous aurez la possibilité de les découvrir notamment sur le site et d'être invités aussi à leurs événements parce qu'il est important ensuite de les vérifier. Voilà pourquoi j'espère que nous serons unanimes dans ce vote et dans ce beau projet de délibération.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DGRI 24.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 24).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux fonds européens de la relance.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 87 est relatif au Fonds européen de la relance.

La parole est à Mme Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est un vœu simple et modeste que je vous propose de voter ce matin.

L'Union européenne a mis en place un plan de relance absolument exceptionnel, consciente de la nécessité d'une action de grande ampleur face à la situation totalement exceptionnelle que tous les pays européens viennent de vivre depuis plus d'un an.

Ce plan finance autant de sujets qui nous intéressent : l'emploi, l'insertion, la transition énergétique, etc. La souplesse est totale, même les projets déjà commencés peuvent bénéficier de ces aides. Alors allons-y et faisons savoir que l'Europe est là pour nous, pour tous.

A travers ce vœu, nous souhaitons simplement être informés de tous les projets financés ou susceptibles de l'être, autant d'informations qui intéresseront à la fois les Conseillers de Paris et les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, alors que la crise économique s'est installée depuis un an dans nos pays d'Europe, l'Union européenne a fait un véritable pas en avant en décidant le 21 juillet 2020 de verser des subventions sur la base d'un emprunt commun de 750 milliards d'euros. C'est un pas en avant historique.

Aujourd'hui, chacun le sait ici, le Plan de relance européen fait l'objet d'un débat démocratique légitime sur son enveloppe et la réalité de son décaissement. Le débat existe tout d'abord au niveau européen. La comparaison entre le Plan européen et les plans de relance de la nouvelle administration BIDEN n'a pas manqué d'interroger et de faire craindre que nous n'obtenions pas l'effet contracyclique souhaité.

Par ailleurs, le Plan de relance est également complexe dans sa déclinaison nationale et locale. La Maire de Paris s'en est d'ailleurs inquiétée et défend avec force un lien beaucoup plus direct avec les collectivités territoriales. A cette échelle, celle de notre Ville, il mérite aussi que nous puissions en échanger ensemble, notamment dans nos Commissions. C'est pourquoi je remercie Mme Séverine de COMPREIGNAC et les collègues du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes pour ce vœu qui permet d'aborder le Plan de relance de l'Union européenne et son atterrissage parisien.

A ce titre, vous évoquez dans ce vœu plus précisément le fonds React-EU, qui est un fonds de relance exceptionnel. Ce fonds de 47,5 milliards d'euros, dont 3 milliards pour la France jusqu'en 2023, prolonge effectivement le soutien exceptionnel accordé durant la crise sanitaire pour une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie. Il concerne les investissements immobiliers et matériels dans les structures de santé, le soutien aux entreprises des secteurs frappés par la crise, le développement des énergies renouvelables et le déploiement des nouveaux outils et infrastructures numériques. Entièrement financée par l'instrument de relance européen, l'initiative React-EU poursuit la mobilisation de la politique de cohésion pour répondre à la pandémie et à ses conséquences.

Mes chers collègues, vous souhaitez qu'en 1ère et 5e Commissions une information puisse être organisée à destination des élus s'agissant de ce fonds qui sera perçu par la Ville. Vous souhaitez également que cette information permette de préciser les projets qui seront destinataires de ces fonds. Compte tenu de l'attachement collectif qui est le nôtre à la bonne information des Conseillères et des Conseillers de Paris, et après échange avec mon collègue Paul SIMONDON, c'est une demande qui va évidemment de soi pour notre Exécutif.

Ainsi, je suis heureux de vous informer que l'Exécutif donne un avis favorable à votre vœu et appelle tout naturellement à le voter. L'information sera dans la foulée...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

M. Hermano SANCHES RUIVO, adjoint. - ... immédiatement transmise aux présidents de la 1ère et de la 5e Commissions.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix la proposition vœu référencée n° 87 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 210).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au droit d'interpellation.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 88 relatif au droit d'interpellation.

Pour le présenter, je donne la parole à Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous savons toutes et tous, les attentes de nos concitoyennes et concitoyens, des Parisiennes et des Parisiens en matière de participation citoyenne sont extrêmement importantes, au moins autant que les ambitions de notre majorité pour cette mandature.

Parmi les attentes, il y a simplement le fait de pouvoir s'adresser aux élus et d'obtenir une réponse. Une modalité existe qui est le droit d'interpellation. Elle a été intégrée à notre règlement intérieur en décembre 2020 et elle dit que si 5.000 signatures sont posées sur une pétition, le sujet est inscrit à l'ordre du jour du Conseil de Paris. On voit que ce dispositif est extrêmement intéressant et nous devons en faciliter l'usage.

Malheureusement, aujourd'hui, pour des raisons techniques indépendantes de la volonté de quiconque, le système ne fonctionne pas. Notre demande est simplement de rétablir ces éléments et de réfléchir à la façon dont on pourra en faire la promotion, de façon que chacune et chacun puisse s'en saisir et que notre ordre du jour soit agrémente des interpellations des citoyennes et des citoyens.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, merci de ce vœu.

Vous le savez, la Ville a une longue tradition en matière de participation citoyenne et elle mène à chaque mandat une politique ambitieuse en la matière. En ce sens, votre vœu rejoint la volonté de la Maire de créer un véritable pacte de gouvernance entre les Parisiens et la Ville de Paris.

C'est la raison pour laquelle je soumetts trois amendements à votre vœu : d'abord en mentionnant la création d'un partenariat avec les plateformes de pétition en ligne, ensuite en y intégrant la mention de l'Assemblée citoyenne qui verra bientôt le jour, et enfin en ajoutant le futur hub de la participation citoyenne qui participera au dispositif de communication.

Le partenariat d'abord car cela fait en effet une dizaine d'années qu'en France comme dans le monde la participation citoyenne connaît un essor incontestable, plusieurs évolutions notamment liées à l'innovation, aux nouvelles technologies et aux acteurs des "civic tech" qui ont permis aux citoyens d'inventer de nouveaux modes d'action. Nous avons constaté l'engouement de bon nombre de citoyens pour les plateformes en ligne qui sont un moyen efficace d'interpeller les responsables politiques que nous sommes, à la fois par leur simplicité d'accès et la médiatisation qu'elles supposent.

Par voie de conséquence, les plateformes ad hoc de certaines collectivités ont quelque peu été délaissées. C'est notamment le cas à Paris où l'outil de pétition a un taux de fréquentation que l'on aimerait plus élevé, alors même que d'autres plateformes, telles que "change.org", "mesopinions.com" ou "encore avaaz.org", connaissent un succès particulier. Au cours de la précédente mandature, 115 pétitions ont été déposées pour une moyenne de 32 signatures récoltées. C'est la raison pour laquelle j'ai rencontré les représentants de ces plateformes, afin de penser avec eux une potentielle piste de collaboration avec la Ville de Paris, dans le respect bien entendu d'un cadre éthique pour assurer l'irréprochabilité de notre démarche.

Le second amendement fait écho à l'installation en septembre de l'Assemblée citoyenne pour laquelle vous avez tous été sollicités. Nous souhaitons que cette nouvelle instance ait un rôle central dans la mise en œuvre de ce droit d'interpellation parisien.

Enfin, tous les dispositifs de participation que nous développons exigent une visibilité et un accompagnement renforcé pour assurer son appropriation et véritablement recueillir la voix de tous. C'est pourquoi ce droit d'interpellation sera accessible et clair dans le futur site unique de la participation à Paris.

Au regard de tous ces éléments, je vous invite à voter en faveur de ces amendements et je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Monsieur RAIFAUD, acceptez-vous les amendements présentés par l'Exécutif ?

M. Sylvain RAIFAUD. - Bien naturellement et nous nous réjouissons par avance de pouvoir travailler sur tout cela avec Anouch TORANIAN.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix la proposition de vœu référencée n° 88 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 211).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'affichage libre et associatif.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux panneaux d'affichage libre.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 89, 90 et 90 bis relatifs à l'affichage libre et associatif.

La parole est tout d'abord à Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe Ecologiste de Paris, en salle des fêtes.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez failli parler d'affichage sauvage et ce n'est finalement pas si sauvage, bien au contraire puisqu'il s'agit par ce vœu de proposer de revenir à la loi, en tout cas de faire en sorte que Paris rattrape son retard en matière d'affichage libre sur l'espace public.

Je suis assez heureux ce matin de relayer un combat qui était porté par notre ancienne collègue écologiste Charlotte NENNER, qui, sur ces bancs au Conseil de Paris, avait déjà mis sur la table cette question de l'affichage libre.

Ce sujet d'accès libre à l'affichage d'opinion et à la promotion des activités associatives n'est pas nouveau. Nous avons toutes et tous été sollicités dans nos arrondissements par le monde associatif sur l'accès à des supports d'information dans l'espace public. De la même manière, dans notre vie militante, qui ne s'est pas interrogé sur les modalités d'affichage dans l'espace public dans le cadre de nos campagnes électorales ?

Quel est le constat ? Un réseau d'affichage existe mais il est strictement consacré à l'affichage associatif et municipal, y compris pour les conseils de quartier, et accessible uniquement sous clé. Il nous semble essentiel de donner un accès à tout support visant à permettre une expression publique des idées et des opinions, mais aussi aux actualités de la vie associative.

Et ce, d'autant plus que les contraintes d'accès, comme je le disais plus haut, questionnent aujourd'hui bon nombre d'acteurs du monde associatif ou de collectifs qui voudraient porter une parole publique plus forte et plus naturelle, ce qui parfois conduit à de l'affichage sauvage, ce contre quoi nous souhaitons lutter.

C'est d'autant plus nécessaire, comme je le disais au début, que la loi impose aux collectivités de mettre à disposition un réseau d'affichage libre qui techniquement recouvre l'affichage relatif aux opinions et à la promotion des activités associatives.

Avec ce vœu, nous proposons de répondre à un triple objectif : se conformer à la loi, permettre aux opinions de s'exprimer librement, faire le point sur l'existant et peut-être mieux structurer notre vision en matière d'accès à l'information et de parole dans l'espace public. Il va sans dire que ces panneaux devront faire l'objet d'une charte d'usage apposée sur chaque lieu qui mentionne l'interdiction de tout message à caractère haineux ou discriminatoire. Ces panneaux pourraient être entretenus par la DPE.

En dernier lieu, je voudrais dire que c'est l'occasion aussi pour les partis politiques, que nous représentons pour la plupart ici, de se conformer à la loi, d'être raccord avec notre vision de l'espace public et de lutte contre l'affichage sauvage. Les exemples ne manquent pas en la matière depuis longtemps et sur tous ces bancs d'ailleurs, y compris pour nous les écologistes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Je tenais à le rappeler car c'est important, ce type de panneau existe dans de nombreuses communes.

Je termine en associant l'ensemble de mes collègues élus écologistes dans les autres arrondissements qui ont travaillé sur ce vœu. Je pense notamment à Wilfried BÉTOURNÉ dans le 13^e arrondissement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour présenter le vœu n° 90, je donne la parole à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, notre vœu a un objectif très clair : contribuer à gérer au mieux l'affichage dans l'espace public en créant un meilleur équilibre entre la nécessité de l'expression politique et associative, la dynamique écoresponsable et l'aspiration des habitants à disposer d'un espace public plus aéré.

L'emplacement des panneaux d'affichage libre à Paris étant un peu erratique, nous demandons une cartographie, un état des lieux pour mieux les situer et comparer avec les dispositions réglementaires qui définissent le nombre de panneaux à mettre à disposition en fonction de l'importance de la population.

Dans le cas où ce constat révélerait une nécessité d'ajouter des panneaux, nous proposons de le faire en utilisant le patrimoine de la Ville en concertation avec les conseils de quartier, afin que les emplacements soient choisis en bonne intelligence et toujours dans un esprit démocratique.

Les élections présidentielles et législatives rendent nécessaire cet état des lieux puisque le collage est une pratique militante et démocratique essentielle, mais elle doit s'effectuer dans les meilleures conditions. Les communistes insistent : l'objectif n'est pas d'ajouter des panneaux mais d'en clarifier l'emplacement et le nombre, afin de créer les conditions d'un collage politique et associatif raisonné et clair pour tout le monde.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET, qui vient de présenter le vœu n° 90.

Je donne la parole à Anouch TORANIAN pour répondre aux intervenants et pour présenter d'ailleurs le vœu n° 90 bis.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, tous mes remerciements d'abord aux groupes Ecologiste de Paris et Communiste et Citoyen pour leurs vœux et leur collaboration qui nous permet aujourd'hui de présenter ce vœu de l'Exécutif.

Comme vous pouvez l'imaginer, au regard de ma délégation, je suis extrêmement attachée à la liberté d'expression et à la promotion de l'activité associative. Les panneaux d'affichage libre et ceux dédiés à l'affichage associatif sont des maillons essentiels de la vie démocratique locale. Pour la déployer, l'installation de nouveaux panneaux est un travail qu'il nous faut poursuivre, d'abord pour respecter la législation en vigueur et surtout pour faire de la Ville de Paris un modèle démocratique.

Trois possibilités s'offrent aux associations pour leur expression : les panneaux vitrés installés sur les bâtiments publics qui sont environ 300 dans Paris, les panneaux en libre accès dans les espaces verts qui sont environ 120 et les nouveaux écrans numériques déployés en 2020 au nombre de 30 que nous déployons activement et dont il nous faut nous assurer l'appropriation par les acteurs associatifs.

S'agissant des panneaux d'affichage libre hors associatif, le travail mené sous le précédent mandat doit être amplifié. Pour mémoire, un marché piloté par la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, DDCT, avait été engagé afin de poser des panneaux libres d'accès.

Au cours de ce nouveau mandat, j'ai demandé un recensement des panneaux existants, afin de préparer un nouveau marché intégrant la pose et l'entretien de ces panneaux. Ces informations permettront de mettre à jour et d'établir une carte de localisation précise des panneaux d'affichage libres d'accès et consultables actuellement en "open data".

En complément, un travail a aussi été initié avec les bailleurs sociaux pour identifier des surfaces pouvant donner lieu à de l'affichage libre. La DCPA a, elle aussi, commencé à travailler sur des cadres pouvant être fixés sur ces murs.

Au regard des éléments que je viens de citer, je vous invite donc à voter en faveur de ce vœu de l'Exécutif et je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anouch TORANIAN.

Le groupe Ecologiste de Paris accepte-t-il de retirer son vœu n° 89 au profit du vœu de l'Exécutif ?

Allez-y, Frédéric BADINA-SERPETTE, nous ne vous entendons pas.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Oui, nous le retirons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que le groupe Communiste et Citoyen retire son vœu n° 90 ?

M. Jean-Philippe GILLET. - Oui, également.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

Donc, je mets aux voix le projet de vœu référencé n° 90 bis déposé par l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

L'avis de l'Exécutif est évidemment favorable sur son vœu, faut-il le préciser !

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 212).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la synthèse annuelle de la vie associative.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 91 relatif à la synthèse annuelle de la vie associative.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le présenter.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, lors de la réunion de la 7e Commission d'avril, Mme TORANIAN nous a présenté la synthèse de soutien de la Ville de Paris à la vie associative pour l'année 2020. Ce document m'a immédiatement posé question puisque, parmi les statistiques présentées, manquaient certaines données pourtant essentielles lorsque l'on parle de subventions et d'associations : connaître la répartition par arrondissement mais aussi par thématique des subventions.

La carte et les informations complémentaires, que vous nous avez transmises lors de la réunion de notre dernière Commission, n'ont malheureusement répondu que partiellement à cette demande. En effet, elles ne relaient qu'un nombre d'associations subventionnées en 2020 par arrondissement, nombre d'ailleurs très inégal d'un arrondissement à l'autre à population quasiment constante, et surtout sans évoquer les montants alloués et la répartition par thématique.

Ces informations essentielles pour notre travail de terrain nous aideront dans l'accompagnement des acteurs sur nos territoires respectifs. Comme l'a dit Mme GARRIGOS, en ouverture de ce débat sur la 7e Commission, j'espère que ces informations arriveront rapidement.

Ce vœu se place aussi dans un souci de transparence, cette valeur que vous défendez et affichez souvent dans vos discours. Traduisez-les en acte en complétant cette synthèse avec les informations qui manquent et en publiant, cette année comme les suivantes, cette synthèse sur le site Internet de la Ville, afin que toutes les associations puissent avoir une vision sur ce qui les concerne au premier chef. En cette période de déconfinement progressif, les attentes sont particulièrement fortes et les problèmes s'intensifient pour les associations.

J'espère que vous saurez répondre favorablement à cette demande de bon sens qui facilitera notre mission au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Je donne la parole à Anouch TORANIAN, pour vous répondre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu est l'occasion de mettre en lumière la synthèse annuelle de la vie associative, document qui a pour moi une triple vertu :

- la pédagogie d'abord, en ce que ce document présente l'ensemble des mécanismes de soutien mis en place par la Ville pour la vie associative, qu'ils soient financiers, matériels ou administratifs ;
- l'efficacité ensuite, puisqu'il permet par sa publication annuelle d'assurer un suivi de nos dispositifs d'aide. Nous pouvons ainsi mesurer grâce à divers indicateurs notre soutien année après année ;
- la transparence enfin de notre action publique dès lors que toutes les données présentes dans cette synthèse sont accessibles en "open data" et sont accessibles par tous.

Dans la lignée du Big Bang de la proximité, la Maire porte l'ambition de faire de l'arrondissement l'échelon de référence de notre action municipale. En ce sens, je rejoins votre demande d'ajout des données relatives aux arrondissements, en ce qu'il permet de mieux connaître l'action associative de son territoire.

Cependant, j'y vois aussi l'opportunité de démystifier certaines croyances liées aux subventions et d'expliquer, avec rationalité sur la base de données factuelles, les différences que l'on peut constater entre arrondissements car ces données ne peuvent pas être analysées simplement par une comparaison quantitative. Je donnerai quelques exemples.

Sur la base des enveloppes, on constate que Paris Centre, le 8e ou le 18e arrondissement ont des enveloppes qui peuvent paraître conséquentes et qui s'expliquent par la présence de structures particulières, notamment culturelles, comme le Théâtre du Châtelet ou l'Annexe des Abbesses.

Sur le nombre d'associations subventionnées enfin, certains arrondissements peuvent paraître moins bien dotés, mais encore une fois il faut regarder dans le détail et dans la manière dont celles-ci sont déployées. Certains arrondissements du nord-est, par exemple, privilégient de plus petites subventions à destination d'un plus grand

nombre d'acteurs, là où par exemple le 15^e arrondissement, qui bénéficie d'une plus grande enveloppe, finance moins d'associations que son voisin le 14^e arrondissement.

Autre élément à prendre en considération, la présence de quartiers populaires puisqu'il existe un appel à projets spécifique lancé conjointement avec l'Etat et qui permet de financer chaque année plus de 400 associations pour un montant de plus de 4 millions d'euros.

Pour conclure, je tenais à rappeler que pour l'année 2020, 5.190 demandes ont abouti, soit 63,5 % en faveur de 2.665 associations sur les 4.118 ayant déposé au moins une demande. Chiffre dont nous pouvons collectivement nous féliciter et qui est d'ailleurs en hausse de 1,3 % par rapport à l'année précédente.

Pour l'ensemble de ces raisons, j'émetts donc un avis favorable à ce vœu qui nous donne l'occasion de présenter en détail le soutien à la vie associative menée dans les arrondissements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anouch TORANIAN.

Je mets aux voix la proposition vœu de référencée n° 91 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 213).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux moyens adossés aux différentes consultations des parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le dernier dossier, si j'ose dire, inscrit à notre ordre du jour : le vœu référencé n° 92 du groupe Changer Paris relatif aux moyens adossés aux différentes consultations des Parisiens.

C'est Claire de CLERMONT-TONNERRE qui le présente, je crois.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, chers collègues, depuis de début de la mandature, nous nous mobilisons pour relayer les différentes démarches de consultation lancées par la Ville, qu'il s'agisse des Etats généraux du stationnement, du budget participatif, d'"Embellir votre quartier", de la révision du P.L.U., du "Manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne" ou encore des multiples projets d'aménagement à l'image du "Grand site tour Eiffel".

Or, en plus des difficultés à communiquer avec nos concitoyens du fait des mesures de distanciation Covid, l'accumulation de ces concertations qui s'empilent depuis six mois provoque un encombrement du calendrier et superpose des consultations aux thématiques connexes. Conséquence : cet enchevêtrement de projets perturbe le bon déroulement de la démocratie participative et brouille les messages.

J'ajoute que les moyens de communication mis à la disposition des arrondissements sont insuffisants pour mobiliser un large public, à telle enseigne que dans son rapport sur la concertation sur le "Grand site tour Eiffel", le garant de la Commission nationale du débat public parle d'un rendez-vous manqué avec les Parisiens.

Une communication plus efficace et plus visible permettrait de sensibiliser et d'impliquer un plus grand nombre de nos concitoyens, au-delà des conseils de quartier dont je salue le travail. Dans cette perspective, la Ville pourrait utilement mobiliser les panneaux d'information dont elle dispose sur l'espace public, notamment dans le cadre de la révision du P.L.U. où je déplore une trop faible participation, alors que nous débattons d'enjeux qui concernent l'ensemble des usagers de la capitale.

Face à ce constat, nous souhaitons, d'une part que le calendrier des futures consultations de la mandature soit plus étalé, afin de permettre une meilleure identification des enjeux et une plus large mobilisation des habitants, d'autre part que la communication qui encadre ces concertations fasse l'objet d'une plus grande visibilité.

Enfin, nous attendons aujourd'hui, de la part de votre adjointe en charge de la participation citoyenne et du débat public, une réponse plus constructive que la fin de non-recevoir qui nous a été adressée en Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je donne la parole à Anouch TORANIAN, pour vous répondre. Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, je suis ravie de voir que les dispositifs et les outils de participation déployés par la Maire de Paris sont salués par l'opposition et tout

particulièrement par les élus de mon très cher 15^e arrondissement. Votre engouement démontre que la participation citoyenne fait aujourd'hui l'unanimité dans cet hémicycle, ce dont je me réjouis bien évidemment.

L'ensemble des dispositifs que nous avons mis en place vise à créer un nouveau pacte de gouvernance avec les Parisiennes et les Parisiens pour les inclure tout au long du processus de décision publique et leur permettre d'être des citoyennes et citoyens pleinement actifs. A cet effet, depuis 2014, nous avons fait le choix politique de multiplier les dispositifs de concertation.

Je ne partage donc pas votre avis sur le manque de lisibilité de notre action en la matière, en tout cas pas du point de vue des Parisiennes et des Parisiens. Il est vrai que des consultations se tiennent simultanément sur des thèmes ou des territoires similaires. Celles-ci sont cependant alignées sur l'agenda municipal en cohérence avec le projet politique de la Mairie.

Par ailleurs, cette offre plurielle permet la participation du plus grand nombre. Chaque Parisien doit pouvoir bénéficier du dispositif qui lui permettra de participer selon ses sujets de prédilection, ses disponibilités ou même son implantation géographique. D'une réunion à l'autre, nous n'avons pas les mêmes participants et c'est justement cette diversité que nous souhaitons encourager.

Cette démarche se fait bien entendu en coordination étroite avec les mairies d'arrondissement et je suis sûre que vous ne me contredirez pas sur ce point. Dans la lignée du Big Bang de proximité porté par la Mairie, nous amplifions la collaboration avec les acteurs de terrain grâce aux pôles animés par les directeurs de la vie associative et citoyenne, et par le rattachement direct des Maisons de la vie associative et citoyenne à la mairie d'arrondissement.

Dans ce dispositif, les conseils de quartier jouent et joueront un rôle fondamental. Naturellement, cela requiert un temps d'ajustement par l'ensemble des acteurs et nous sommes à leur disposition pour les accompagner et imaginer les moyens les plus adaptés pour faire participer les habitants de chaque arrondissement. C'est comme cela qu'ont d'ailleurs été conçues les démarches "Embellir votre quartier" ou celles liées à la révision du P.L.U.

Enfin, s'agissant de la communication, tous les dispositifs font l'objet de campagnes importantes. Une partie repose sur les mairies d'arrondissement pour adapter au mieux les dispositifs aux spécificités de chaque arrondissement. Vous mentionnez l'usage de l'affichage numérique particulièrement déployé grâce au budget participatif, notamment dans les quartiers populaires. Ces écrans relèvent de l'affichage associatif et s'adressent donc en priorité aux associations.

Pour l'ensemble de ces raisons, j'émetts donc un avis défavorable sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Mairie.

J'imagine que vous maintenez votre vœu n° 92, Claire de CLERMONT-TONNERRE ?

Il est maintenu. Il reçoit donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le vote est clos.

La proposition de vœu est repoussée.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Centre d'action sociale de la Ville de Paris (R. 35) :

- Mme Corine FAUGERON.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le résultat de ce scrutin est le suivant :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 29

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Pour : 28

La candidature proposée est adoptée. (2021, R. 35).

Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts (conseil de surveillance) (R. 36) :

Titulaire :

- Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Commission départementale consultative des gens du voyage (R. 37) :

- Mme Léa VASA,

- Mme Léa FILOCHE.

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (2e collège) (R. 38) :

Suppléant :

- M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Le résultat de ce scrutin est le suivant :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 29

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Pour : 28

La candidature proposée est adoptée. (2021, R. 38).

Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (R. 39) :

Titulaire :

- Mme Hélène BIDARD.

Conseil de famille des pupilles de l'Etat du Département de Paris (R. 40) :

Titulaire :

- Mme Geneviève GARRIGOS.

Suppléante :

- Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des Métallos" (conseil d'administration) (R. 41) :

- Mme Hugette PUTTERMILEC.

Société anonyme d'HLM "RATP Habitat" (ex société anonyme d'HLM "Logis Transports") (R. 42) :

- M. Emile MEUNIER.

Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre (comité syndical) (R. 43) :

Titulaire :

- Mme Anne SOUYRIS.

Suppléant :

- M. Alexandre FLORENTIN.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2021, R. 36, R. 37, R. 39 à R. 43).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les projets de délibération sont adoptés et leur liste sera annexée au procès-verbal de la présente séance.

Remerciements.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avant que nous nous quittions, je vous demande juste une minute d'attention, je ne serai pas très long. Je voulais dire à Sandrine BARATON combien nous étions reconnaissants. Sandrine BARATON, qui est l'adjointe de Françoise ESCOLAN, cheffe du Pôle séance du Conseil, va nous quitter pour de nouveaux projets.

De ce fait, je voulais, chère Sandrine BARATON, vous remercier très chaleureusement au nom des élus de notre Conseil pour le rôle essentiel que vous avez joué tous ces derniers mois. Nous vous voyons sur notre écran puisque vous êtes en salle des fêtes.

Nous savons bien le rôle décisif et réellement modernisateur que vous avez joué depuis le début de la crise sanitaire pour que notre Conseil puisse s'adapter évidemment aux contraintes que nous avons connues depuis le mois de mars 2020. C'est en grande partie grâce à vous que nous avons pu tenir nos réunions en distanciel. Nous avons pu créer une salle Webex pour nos collègues qui voulaient participer aux séances du Conseil sans pouvoir être présents physiquement.

Quand j'évoque Webex et Quizzbox, qui sont devenus maintenant de bonnes habitudes pour tous les élus, on vous doit effectivement d'avoir su mettre en place ces outils techniques qui ont été décisifs et qui ont permis la tenue de nos réunions dans d'excellentes conditions sur deux salles, ce qui était vraiment une première, l'hémicycle du Conseil de Paris et la salle des fêtes. Je voulais que nous vous souhaitions un plein épanouissement dans vos nouvelles activités. En un mot, merci Sandrine BARATON.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons tenu notre séance sur quatre jours. Nous terminons ce vendredi matin à une heure que l'on peut estimer raisonnable. Je voudrais remercier évidemment, en votre nom, tous les agents du service du Conseil de Paris, tous les collaborateurs évidemment des groupes et des cabinets d'adjointes et d'adjoints. Merci pour votre rôle indispensable qui nous a permis d'avoir une très belle séance du Conseil de Paris. Un grand merci à vous toutes et à vous tous.

Ainsi s'achève cette séance du Conseil de Paris du mois de juin 2021. Bonne fin de journée et à très bientôt en juillet. La séance est close.

(La séance est levée à onze heures trente minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.**Question du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.****QE 2021-14 - Question de Mme Maud GATEL et des élus du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à la prolongation de la durée de validité de la carte "Paris Musées" et à l'information des adhérents.****Libellé de la question :**

"Du fait de la crise Covid, les lieux de culture, et notamment les musées, n'accueillent plus de public depuis le 30 octobre dernier. En comptabilisant le confinement du printemps 2020, les musées cumulent, pour 2020 et 2021, près de 8 mois de fermeture.

Dans la Capitale, les adhérents à "Paris Musées" ne peuvent donc ni accéder aux 14 musées de la Ville, ni profiter des dispositifs préférentiels permis par leur carte "Paris Musées".

Il semblerait que "Paris Musées" ait prévu la prolongation de la durée de validité de la carte d'adhérent. En vue du mercredi 19 mai, date de réouverture des musées, les détenteurs de la carte doivent être prévenus des modalités de prolongation de leur adhésion par email.

Il n'est pas précisé à ce stade par "Paris Musées" la durée de prolongation de la carte "Paris Musées", ni les démarches que devront effectuer les adhérents pour en bénéficier.

Ainsi Maud GATEL et les élus du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes souhaitent-ils s'assurer que la validité de la carte sera de facto prolongée d'autant de mois que les musées auront été fermés, que cette prolongation sera assurée sans condition et sans démarche de la part des détenteurs et que les détenteurs seront prévenus dès que possible par une communication proactive de la part de "Paris Musées".

Réponse (Mme Carine ROLLAND, adjointe) :

"Compte tenu de la fermeture des musées de la Ville de Paris du 30 octobre 2020 au 18 mai 2021 en raison de la crise sanitaire, des dispositions ont été prises à l'égard des détenteurs de la carte "Paris Musées" :

Les adhérents dont la carte prenait fin entre le 01/11/20 et le 31/07/21 ont leur carte prolongée jusqu'au 31/12/21.

Les adhérents dont la carte prend fin après le 01/08/21 ont leur carte prolongée jusqu'au 30/06/22.

Ces dispositions permettent de ne léser aucun adhérent.

A l'annonce de la date de réouverture des musées, une première information leur a été transmise indiquant que des dispositions spécifiques leur seraient communiquées juste avant la réouverture des musées.

Une seconde information détaillant ces dispositions a été envoyée le jour d'ouverture de la billetterie. La prolongation de validité est automatique et ne requiert aucune démarche supplémentaire des adhérents.

Pour information, la validité des cartes "Paris Musées" avait été prolongée de 3 mois à l'issue de la fermeture des musées dans le cadre du premier confinement (du 14 mars 2020 au 14 juin 2020)."

Questions du groupe Ecologiste de Paris.**QE 2021-15 - Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Fatoumata KONÉ et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la stratégie de maintien de l'ordre sur le territoire parisien.****Libellé de la question :**

"Depuis le début de la mandature, le groupe Ecologiste s'investit sur les dossiers de sécurité et de tranquillité publique. Nous savons à quel point ces enjeux sont au cœur des préoccupations des Parisiennes et Parisiens. L'actualité très récente a encore été émaillée d'images choquantes : évacuation violente de rassemblements lycéens, niveaux de conflictualité rarement atteints en marge d'événements pourtant déclarés et encadrés, ou encore interdiction de manifester. Nous estimons que la stratégie de maintien de l'ordre actuellement déployée à Paris contribue à envenimer la situation en portant atteinte au droit de manifester.

Depuis le mois de janvier, M. Nicolas NORDMAN, adjoint en charge de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale, a convoqué un cycle d'auditions d'expert.e.s sur les questions de maintien de l'ordre et d'organisation de manifestations. Nous vous remercions pour cette initiative à laquelle le groupe Ecologiste de Paris participe assidûment.

Nous avons abordé ces auditions avec d'autant plus d'intérêt que vous nous aviez annoncé que les conclusions qui en seraient tirées seraient présentées dans le cadre d'un rapport d'une contribution de la Ville de Paris au Beauvau de la Sécurité organisé par le Ministère de l'Intérieur. Dans cette perspective, le rapport devait être rédigé

d'ici la fin avril. Alors que ce délai est aujourd'hui passé et que le Beauvau de la Sécurité semble au point mort, les auditions se poursuivent sans que nous ayons pour autant davantage d'informations sur les suites que la Ville souhaite leur donner.

Le groupe Ecologiste de Paris souhaite que la Ville adopte une position claire concernant la stratégie de maintien de l'ordre sur son territoire. Parfaitement au fait de la subtile répartition des compétences en la matière, il nous semble néanmoins primordial de tirer le bilan des difficultés rencontrées depuis plusieurs années maintenant. Cette analyse et les recommandations qui en découleront, et que nous souhaitons communes, devront être largement communiquées pour participer à l'effort d'apaisement et de médiation.

Aussi, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Nour DURAND-RAUCHER, Fatoumata KONÉ et les élu-e-s du groupe Écologiste interrogent la Maire de Paris sur :

- La finalité des travaux en cours : quelles sont les échéances à venir concernant la synthèse des auditions et la rédaction du rapport ? Quelle association des groupes politiques est prévue ? Ce rapport fera-t-il l'objet d'une communication en Conseil de Paris ?

- Suite à ces travaux, quels retours pourront être organisés vis à vis des parties prenantes (eg. syndicats de forces de l'ordre, organisations à l'initiative de manifestations associations de commerçant.e.s, riverain.e.s, etc.) et en vue d'installer des relations de travail concertées et opérationnelles ?

- La Ville de Paris compte-t-elle porter publiquement des demandes quant au schéma national du maintien de l'ordre et son application dans les grands centres urbains ? Le cas échéant, dans quel cadre ?

Réponse (M. Nicolas NORDMAN, adjoint) :

"Paris connaît des manifestations marquées parfois par des débordements violents, des dégradations de commerces et du mobilier urbain, des exactions de groupes violents et des affrontements inacceptables avec les forces de l'ordre.

Il est apparu légitime et souhaitable que la Ville de Paris, s'agissant de faits qui se déroulent sur son territoire, qui impliquent ses habitants et ses commerces, qui dégradent le mobilier urbain, qui mobilisent très fortement les services municipaux, et qui impactent son image, organise une concertation sur ce sujet afin de contribuer au débat actuel sur la gestion des manifestations et le maintien de l'ordre à Paris.

La Ville a souhaité apporter sa contribution au débat sur les conditions de manifestations à Paris. Avec Emmanuel GRÉGOIRE, nous nous sommes dès lors proposés de réunir les diverses parties prenantes, réfléchir à comment améliorer les dispositifs actuels et porter auprès du Ministère de l'Intérieur des propositions concrètes.

L'objectif annoncé en décembre dernier a bien été d'engager une démarche et de réunir via une série d'auditions les autorités publiques, les organisateurs de manifestations (syndicats, associations, collectifs), les Maires et responsables politiques, des experts, des chercheurs sur les questions de sécurité et de maintien de l'ordre.

Ce sont depuis janvier dernier 35 auditions et 80 personnes auditionnées - temps d'échange auxquels les groupes politiques ont été associés lorsque les personnes auditionnées l'ont accepté.

Le calendrier, initialement calé sur celui du Beauvau de la sécurité s'est détendu, notamment en raison des contraintes sanitaires qui ont suspendu les échanges, dont la table ronde dédiée au maintien de l'ordre. Nous n'avons pas connaissance du calendrier du Beauvau, ni même s'il sera relancé à l'issue de la période de réserve liée aux échéances électorales.

Néanmoins, d'ici à la fin juin ou le début du mois de juillet, nous proposerons, avec Emmanuel GRÉGOIRE, une réunion avec les groupes, les mairies d'arrondissement, dans la même configuration qu'au mois de janvier pour discuter des pistes et préconisations du rapport dont un premier document sera transmis en amont.

Les modalités de diffusion et de publicité du rapport seront discutées lors de cette réunion."

QE 2021-16 - Question de Mmes Léa VASA, Fatoumata KONÉ, M. Emile MEUNIER et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la fin de la trêve hivernale.

Libellé de la question :

"La trêve hivernale prendra fin le 1er juin 2021, exposant de nombreux foyers à une expulsion. Dans cette perspective, et face à l'augmentation des inégalités sociales, les élu-e-s du groupe Ecologiste s'inquiètent des conséquences de la crise sanitaire et économique sur l'accès et le maintien dans le logement des parisiens-ne-s à la situation socio-économique la plus fragile.

C'est pourquoi Léa VASA, Fatoumata KONÉ, Emile MEUNIER et les élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris interrogent la Maire de Paris concernant les données dont disposent actuellement la Ville sur cette situation.

Êtes-vous en mesure de nous dire :

- Combien d'opérations d'expulsion sont à anticiper durant les mois de juin à septembre ?
- Quelles sont les raisons de ces expulsions (impayés, congés vente ou reprises, etc.) ?
- Par ailleurs, parmi les foyers concernés, quelle est la proportion de ménages ayant connu une baisse significative de leurs revenus en raison de la crise sanitaire ?
- Enfin, parmi les expulsions programmées cette année et survenues depuis un an, quelle est la proportion de logements qui dépasse le plafond supérieur de l'encadrement des loyers ?"

Réponse (M. Ian BROSSAT, adjoint) :

"En dépit de la grave crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons, le Gouvernement a décidé de mettre fin à la trêve hivernale le 1er juin 2021 malgré les demandes répétées de la Ville de Paris afin qu'elle soit prolongée.

La Ville de Paris mène une politique ambitieuse de prévention des expulsions, depuis maintenant des années, dans le parc social comme dans le parc privé, avec comme objectif de protéger les 705.000 locataires parisiens contre le risque d'expulsions locatives.

Plusieurs dispositifs sont mobilisés en ce sens.

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est un important outil de prévention des expulsions et de basculement vers la précarité et l'exclusion. La Ville de Paris abonde ce fonds à hauteur de 30 millions d'euros par an pour accompagner les ménages les plus démunis et les aider à se maintenir dans le logement. En parallèle, nous pouvons compter sur la mobilisation de travailleurs sociaux rassemblés au sein de l'équipe sociale de prévention des expulsions, qui proposent un accompagnement individualisé efficace aux Parisiennes et Parisiens.

La Ville de Paris s'appuie également sur la charte de prévention des expulsions, signée en décembre 2017 avec l'Etat. Cette charte, qui associe de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, identifie 24 actions prioritaires permettant d'améliorer les dispositifs en place et renforcer la prévention des expulsions. Cette charte permet également de mobiliser et de coordonner les acteurs institutionnels et associatifs de la prévention des expulsions, afin de gagner en anticipation et en efficacité. Le dernier comité de suivi de la charte des expulsions s'est tenue le 26 mai 2021 en présence de l'ensemble des signataires de la Charte afin de dresser le bilan et les perspectives de la politique de prévention des expulsions.

Enfin, je rappelle que la cotation parisienne de demande de logement social permet de prioriser les ménages à toutes les étapes de la procédure d'expulsion afin qu'ils soient relogés dans les plus brefs délais et éviter que l'expulsion n'aille à son terme.

Face à la crise sanitaire du Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales, nous avons souhaité renforcer les dispositifs parisiens.

C'est pourquoi, lors du premier Conseil de Paris de la mandature, en juillet 2020, nous avons décidé avec ma collègue Léa FILOCHE d'augmenter le budget du FSL de 5 millions d'euros, pour accompagner les Parisiennes et les Parisiens, le faisant passer de 30 millions à 35 millions d'euros.

Il est également apparu indispensable d'élargir les conditions d'accès au FSL, et de rendre ainsi éligibles les résidents de logements temporaires tels que les foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou les résidences sociales, particulièrement frappés par la crise. Depuis le 1er janvier 2021, ce sont ainsi plus de 16.000 nouveaux ménages qui peuvent solliciter une aide directe du FSL.

De plus, un travail considérable a été mené sur la formation des professionnels et la communication auprès des locataires grâce à de nouveaux supports numériques et papiers, afin d'améliorer l'accès aux droits et lutter plus efficacement contre le non recours. Des campagnes spécifiques ont ainsi ciblé les ménages du parc privé, en partenariat avec l'ADIL.

Enfin, nous avons aussi pu compter, une nouvelle fois, sur la forte mobilisation des bailleurs sociaux durant la crise et notamment des bailleurs sociaux de la Ville qui ont prolongé la trêve des expulsions locatives en 2020-2021 alors même qu'elle était interrompue au niveau national.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux ont mis en place un moratoire sur les contentieux liés aux difficultés de paiement de loyers, l'échelonnement des loyers impayés et un accompagnement social renforcé. Plusieurs recrutements ont ainsi eu lieu en ce sens, afin d'offrir à chacun des locataires du parc social un accompagnement individualisé.

L'ensemble de ces dispositifs et engagements concourent à une politique ambitieuse de prévention des expulsions, reconnue, et qui porte ses fruits. L'engagement parisien et la mobilisation de l'ensemble des partenaires ont conduit ces dix dernières années à la baisse de 30 % des expulsions à Paris alors même que l'on constate une hausse de 40 % des expulsions locatives au niveau national.

L'exécution des expulsions étant une compétence de la Préfecture de police, nous ne disposons pas d'informations précises sur le nombre, les délais et les motifs des expulsions programmées à l'été 2021.

Pour autant, nous sommes extrêmement vigilants et nous ne cessons de nous mobiliser afin de prévenir le basculement dans l'exclusion de ménages déjà fragiles. Outre les dispositifs présentés ci-dessus, nous avons demandé à plusieurs reprises à l'État, notamment à l'occasion du Conseil de Paris de juin 2021, de prolonger la trêve hivernale sur toute la durée de l'année 2021.

Les différentes séances du Conseil de Paris ont également permis à l'Exécutif parisien de rappeler l'Etat à ses engagements en matière de relogement des ménages DALO concernés par des procédures d'expulsions. Nous avons également formulé une demande de moratoire des expulsions pour tous les locataires de bonne foi, ainsi qu'un abondement supplémentaire de l'Etat au Fonds de Solidarité Logement, au regard de son efficacité et de son rôle central en matière de prévention des expulsions.

Il ne fait donc pas de doute que la Ville de Paris est extrêmement mobilisée sur la question de la prévention des expulsions, et que nous continuerons de veiller à l'efficacité des différents dispositifs mobilisés en ce sens et à la bonne coordination des différents acteurs et partenaires engagés dans la prévention des expulsions."

Votes spécifiés.

M. Gauthier CARON-THIBAUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 84.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération relatifs au 104 et à "Paris Musées".

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 55, DVD 54, DVD 52 et DRH 34.

M. David BELLIARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 52.

Le groupe Ecologiste de Paris s'abstient sur le projet de délibération DASCO 31.

Mme Antoinette GUHL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 75.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DRH 33, DVD 59, DU 72 et DDCT 37.

M. Florian SITBON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 26, DFA 91, DAC 11, DAC 16, DAC 18, DAC 24, DAC 33, DAC 42 et DAC 191.

Mme Geneviève GARRIGOS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 120, DAC 21, DAC 24, DAC 26, DAC 34 et DAC 189.

M. Aurélien VÉRON vote pour le projet de délibération DRH 32 - DPSP 6.

M. Boris JAMET-FOURNIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 26.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL vote pour le vœu n° 58 ter.

M. Nicolas BONNET-OUALDJ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 3.

Mme Audrey PULVAR vote contre le vœu n° 83.

Mme Inès de RAGUENEL vote contre les vœux n^{os} 75 et 83.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 94.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE vote contre le vœu n° 83.

Votes spécifiques.

M. Patrick BLOCHE, Mme Colombe BROSSEL, M. François DAGNAUD, Mme Léa FILOCHE, MM. Jacques GALVANI, Franck MARGAIN, Mmes Camille NAGET et Alice TIMSIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 16 et DASCO 95.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Célia BLAUDEL, Agnès EVREN, M. Antoine GUILLOU et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 98.

Mme Maya AKKARI, M. Vincent BALADI, Mme Léa FILOCHE, MM. Jean-Philippe GILLET, Antoine GUILLOU, Mmes Geneviève LARDY WORINGER, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle PRIMET, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Anne-Claire TYSSANDIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 34.

Mme Audrey PULVAR ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 34.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DRH 35.

MM. Jean-Philippe DAVIAUD, Rudolph GRANIER, Eric LEJOINDRE, Emile MEUNIER et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 188.

Mmes Anne-Claire BOUX, Geneviève GARRIGOS, Barbara GOMES, Catherine IBLED et M. Eric LEJOINDRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 189.

Mmes Inès de RAGUENEL, Dominique KIELEMOËS, Raphaëlle PRIMET et M. Florian SITBON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 295.

M. Emmanuel COBLENCÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 64.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 45.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 185.

M. Jean-Philippe DAVIAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 57.

Mmes Maya AKKARI, Delphine BÜRKLI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Jean-Philippe DAVIAUD, Mmes Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Geneviève LARDY WORINGER, Maud LELIÈVRE, Véronique LEVIEUX, M. Jacques MARTIAL, Mme Camille NAGET, M. Eric PLIEZ, Mmes Audrey PULVAR, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Emmanuelle RIVIER et M. Hamidou SAMAKÉ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DRH 35, DFPE 185 et DLH 94.

Mme Geneviève GARRIGOS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 26.

M. Ariel WEIL, Mmes Rachita DATI, Delphine BÜRKLI, Alexandra CORDEBARD, M. François VAUGLIN, Mme Carine PETIT, MM. Philippe GOUJON, Francis SZPINER, Eric LEJOINDRE, François DAGNAUD, Eric PLIEZ, David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, MM. Jérémy REDLER, René-François BERNARD et Jean LAUSSUCQ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 28.

Mme Lamia EL AARAJE, MM. Jean-Philippe GILLET, Rudolph GRANIER, Nicolas NORDMAN, Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU et Hanna SEBBAH ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 41, PP 42, PP 46, PP 47, PP 48, PP 49 et PP 51.

M. Nour DURAND-RAUCHER, Mmes Lamia EL AARAJE, Léa FILOCHE, Geneviève GARRIGOS, Maud GATEL, MM. Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Nicolas NORDMAN, Mmes Béatrice PATRIE, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Hanna SEBBAH, M. Francis SZPINER et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 19.

M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Jeanne d'HAUTESERRE, M. Frédéric HOCQUARD, Mmes Fatoumata KONÉ, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, M. Emile MEUNIER, Mmes Laurence PATRICE, Marie-José RAYMOND-ROSSI, MM. Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 127, DU 52 et DU 50.

Mme Anne-Claire BOUX, MM. Emmanuel COBLENCÉ, Jean-Philippe DAVIAUD, Mmes Lamia EL AARAJE, Léa FILOCHE, M. Jacques GALVANI, Mmes Geneviève GARRIGOS, Barbara GOMES et M. Eric LEJOINDRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 119.

Mme Anne BIRABEN, MM. Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT, Jacques GALVANI, Antoine GUILLOU, Mmes Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Emmanuel MESSAS et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 146.

Mme Geneviève GARRIGOS et M. Florian SITBON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 34.

MM. Vincent BALADI, Ian BROSSAT, Jérôme GLEIZES, Roger MADEC, Jean-Baptiste OLIVIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 52.

Mme Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 70.

MM. Jacques BAUDRIER, David BELLARD, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Audrey PULVAR ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 52.

M. Maxime COCHARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 108.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 56, DLH 57 et DLH 84.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Alice COFFIN, Dominique KIELEMOËS, Raphaëlle PRIMET, Chloé SAGASPE et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 42.

M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Dominique KIELEMOËS et M. Aurélien VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 290.

Mme Anne-Claire BOUX, MM. Ian BROSSAT, Jérôme COUMET, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 126, DFA 29, DLH 70, DLH 78, DLH 79, DLH 90 et DLH 99.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Alice COFFIN, Afaf GABELOTAUD, Laurence PATRICE, Aurélie PIRILLO, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, MM. Aurélien VÉRON et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 673.

Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, Mmes Afaf GABELOTAUD et Aminata NIAKATÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 75.

MM. David BELLARD, Nicolas BONNET-LOULALDJ, Jérôme COUMET, Antoine GUILLOU, Mme Halima JEMNI, M. Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Olivia POLSKI, Carine ROLLAND et M. Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 31, DLH 70 et DLH 82.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, Douchka MARKOVIC, Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Audrey PULVAR et Chloé SAGASPE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 32.

MM. Jérôme COUMET, Alexandre FLORENTIN, Mmes Dominique KIELEMOËS, Johanne KOUASSI, MM. Christophe NAJDOVSKI, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 30, DFA 32, DFA 33, DFA 34, DFA 35 et DCPA 10.

M. Nicolas BONNET-LOULALDJ, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, M. Antoine GUILLOU, Mmes Catherine IBLED, Pénélope KOMITÈS, Véronique LEVIEUX, Douchka MARKOVIC, Olivia POLSKI, Carine ROLLAND, M. Florian SITBON et Mme Anouch TORANIAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 47 et DFA 26.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Colombe BROSSEL, Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Inès de RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Nelly GARNIER, MM. Jean-Philippe GILLET, Jérôme GLEIZES, Mmes Raphaëlle PRIMET, Delphine TERLIZZI et M. Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 20.

M. Pierre RABADAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 3.

M. Ian BROSSAT, Mme Barbara GOMES, M. Eric LEJOINDRE, Mme Douchka MARKOVIC, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mmes Dominique KIELEMOËS, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, M. Maxime COCHARD, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mmes Carine PETIT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Patrick VIRY, Grégory CANAL, Mmes Inès de RAGUENEL, M. Nicolas JEANNETÉ, Mmes Anessa LAHOUESSA, Hélène JACQUEMONT, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Karen TAÏEB, M. Karim ZIADY, Mme Hélène BIDARD, MM. Jean-François MARTINS, Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques GALVANI, Rudolph GRANIER, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence PATRICE, Léa VASA, Dominique VERSINI, MM. Jean-Didier BERTHAULT, Jack-Yves BOHBOT, Emmanuel COBLENCÉ, Antoine GUILLOU, Mmes Johanne KOUASSI, Nathalie LAVILLE, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Boris JAMET-FOURNIER, Mmes Véronique LEVIEUX, Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Aurélien VÉRON, Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Alice TIMSIT, MM. François DAGNAUD, Dan LERT, Mmes Maud GATEL, Anne-Claire TYSSANDIER, M. Thomas CHEVANDIER, Mme Geneviève GARRIGOS, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Vincent BALADI, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Anne-Claire BOUX, Afaf GABELOTAUD, Danièle PREMEL, Carine ROLLAND, MM. Alexandre FLORENTIN, Christophe NAJDOVSKI, Mme Anne SOUYRIS, M. Jacques BAUDRIER, Mmes Antoinette GUHL, Raphaëlle PRIMET, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Corine FAUGERON, MM. Ariel WEIL, Sylvain RAIFAUD, Paul SIMONDON, Jean-Baptiste OLIVIER, Mmes Marie-José RAYMOND-ROSSI, Elisabeth STIBBE, Maya AKKARI, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Emile MEUNIER, François CONNAULT, Jérôme LORIAU, Mme Fatoumata KONÉ, M. Nicolas NORDMAN, Mme Halima JEMNI, M. Gérard LOUREIRO, Mme Marie TOUBIANA, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mmes Nathalie MAQUOI, Séverine de COMPREIGNAC, Céline HERVIEU, M. Jean-Pierre LECOQ, Mmes Emmanuelle RIVIER, Audrey PULVAR, Sandrine CHARNOZ, Alice COFFIN, Pénélope

KOMITÈS, M. Franck MARGAIN, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. René-François BERNARD, Mmes Rachida DATI, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jacques MARTIAL, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Lamia EL AARAJE, MM. David BELLARD, Jean-Noël AQUA, Mmes Béatrice PATRIE, Célia BLAUDEL, M. Pierre RABADAN, Mme Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIEVRE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mmes Carline LUBIN-NOËL, Florence BERTHOUT, Anne BIRABEN, M. Pierre CASANOVA, Mmes Marie-Christine LEMARDELEY, Olivia POLSKI, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Camille NAGET, Alix BOUGERET, MM. Mahor CHICHE et Jean-Philippe GILLET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 22.

MM. Grégory CANAL, François CONNAULT, Nicolas JEANNETÉ, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, MM. David BELLARD, Nour DURAND-RAUCHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-François MARTINS, Mme Colombe BROSSEL, MM. Mahor CHICHE, Jean-Philippe GILLET, Mmes Camille NAGET, Fatoumata KONÉ, MM. Dan LERT, Gérard LOUREIRO, Roger MADEC, Mme Marie TOUBIANA, M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Lamia EL AARAJE, Raphaëlle PRIMET, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mmes Léa FILOCHE, Halima JEMNI, Alice TIMSIT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alice COFFIN, M. Franck MARGAIN, Mme Valérie MONTANDON, M. Grégory CANAL, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Marie-Caroline DOUCERÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Jean-Noël AQUA, Antoine GUILLOU, Mmes Johanne KOUASSI, Béatrice PATRIE, Célia BLAUDEL, M. Maxime COCHARD, Mmes Geneviève LARDY WORINGER, Olivia POLSKI, Florence BERTHOUT, M. Pierre CASANOVA, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Jacques BAUDRIER, Frédéric HOCQUARD, Mmes Nathalie MAQUOI, Raphaëlle PRIMET et Anne BIRABEN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 22 et DASCO 30.

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Philippe GILLET, Mme Camille NAGET et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 22 et DASCO 35.

Mme Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN et Mme Maud LELIÈVRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 85.

M. Grégory CANAL, Mmes Inès de RAGUENEL, Marie-Caroline DOUCERÉ et M. Franck LEFEVRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 30.

Mme Rachida DATI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 39.

M. François VAUGLIN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 41.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 42.

Mme Carine PETIT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 43.

M. Francis SZPINER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44.

M. Geoffroy BOULARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 45.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 46.

M. François DAGNAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 47.

M. Eric PLIEZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 48.

Mme Anne HIDALGO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 11.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2021 DU 50 Servitude contractuelle avec Elogie-Siemp sur la parcelle 36 rue Albert Thomas (10e) pour la réalisation d'une opération d'isolation thermique par l'extérieur.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2021 DSIN 3 - DVD Convention de coordination de commande pour la constitution et l'exploitation du SI de gestion des arrêtés de circulation et de stationnement entre la Ville et la PP.

2021 DVD 52 Convention de financement IDF Mobilités pour la prise en charge de la gratuité du tarif usagers PAM 75 dans le cadre de la vaccination COVID 19.

2021 DVD 59 Tramway T3 Ouest - Convention avec SNCF Voyageurs relative aux moyens de transport de substitution pendant la période de coupure Castor du RER C étendue à la Porte Dauphine.

M. David BELLARD, rapporteur.

2021 DJS 53 - DDCT Subventions (184.000 euros), 4 conventions pluriannuelles d'objectif, 1 avenant à CPO et 1 convention annuelle d'objectifs avec 5 associations facilitant l'accès aux droits des jeunes.

2021 DJS 71 - DDCT-DAC Subventions (251.500 euros), 4 CPO, 1 avenant à CPO et 12 conventions annuelles d'objectifs avec 47 associations de jeunesse au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

2021 DJS 91 Subventions (990.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de Foyers de Jeunes Travailleurs et l'URHAJ.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2021 DEVE 32 Subvention de fonctionnement complémentaire (250.000 euros) au bénéfice de la régie personnalisée École Du Breuil au titre de l'année 2021.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2021 DASCO 14 Subvention (55.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "CDPE de Paris" (8e).

2021 DASCO 16 Réalisation d'une ITE - Convention de mise à disposition du domaine public au profit de la copropriété 238/240 rue de Belleville, 55 rue du Télégraphe (20e).

2021 DASCO 17 Réalisation d'une ITE - Convention de mise à disposition du domaine public au profit de la copropriété "Les Quatre Vents" 94-98, rue Haxo (20e).

2021 DASCO 30 Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation des dotations 2020 (97.142,90 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement.

2021 DASCO 26 Classes à projets artistiques et culturel (PAC) - Contribution municipale (48.955,50 euros) et convention avec l'Académie de Paris (19e).

2021 DASCO 31 - DPSP-DICOM Subvention (35.000 euros) et convention annuelle avec La Ligue de l'Enseignement Fédération Départementale de Paris (10e) pour le projet "Le grand Charles, découverte du porte-avions Charles de Gaulle".

2021 DASCO 39 Caisse des écoles (7e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (1.127.719 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 40 Caisse des écoles (11e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (5.508.924 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 41 Caisse des écoles (12e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (5.585.998 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 42 Caisse des écoles (13e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (7.054.778 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 43 Caisse des écoles (14e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (5.374.423 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 44 Caisse des écoles (16e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (2.822.539 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 45 Caisse des écoles (17e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (5.861.575 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 46 Caisse des écoles (18e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (9.266.477 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 47 Caisse des écoles (19e) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (9.084.560 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 49 Collèges en cité scolaire - Avenant à la convention relative à la gestion des cités mixtes régionales.

2021 DASCO 84 Subvention (34.138 euros) à trois collèges au titre du budget participatif parisien du 12e arrondissement édition 2019.

2021 DASCO 85 Réhabilitation de la cité scolaire Jacques Decour (9e) - Convention d'étude avec la Région Île-de-France.

2021 DASCO 86 Subvention (10.500 euros) à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75) pour le fonctionnement du Service d'Aide Pédagogique à Domicile.

2021 DASCO 88 Convention de coopération avec l'OFAJ pour la réalisation d'un chantier participatif dans le cadre de l'Académie du Climat.

2021 DASCO 95 Convention de partenariat avec l'Etablissement public "Le Centquatre - Paris" dans le cadre de l'exposition "Objectif Photos" labellisée "L'Art pour Grandir".

2021 DFPE 122 Subventions (140.000 euros) à 8 associations, dont 3 avec convention annuelle, et 2 avec CPO pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9e, 10e, 11e, 13e, 18e et 19e arrondissements.

2021 DFPE 182 - DASES-DAC-DDCT Subventions (571.491 euros) à 3 associations avec convention et avenants : faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs-formateurs.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2021 DDCT 33 Subventions à 18 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires.

2021 DDCT 34 Subventions de fonctionnement à 9 associations pour le financement de 10 projets "sport pour tous" dans les quartiers populaires et soutien à l'association Paris Acasa Futsal.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2021 DLH 45 Réaménagement d'emprunts contractés par Batigère en Ile de France auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Maintien de la garantie des emprunts par la Ville de Paris.

2021 DLH 56 Réaménagement des emprunts contractés par ICF Habitat La Sablière auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Maintien de la garantie d'emprunts par la Ville de Paris.

2021 DLH 62 Gestion des immeubles communaux Fourcy, Fauconnier et Maubuisson (4e) - Protocole d'accord transactionnel avec les MIJE.

2021 DLH 57 Modification des garanties d'emprunts accordées pour le financement de 4 programmes de création de logements sociaux demandée par ICF Habitat La Sablière.

2021 DLH 70 Garantie des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations dans le cadre de son dispositif de soutien aux bailleurs sociaux pour la reprise des chantiers touchés par la crise.

2021 DLH 79 Garantie d'emprunts PLA-I, PLUS et PLS de diverses opérations de logement social de Paris Habitat.

2021 DLH 82 Garantie d'emprunt visant le financement d'un programme de rénovation de la RIVP.

2021 DLH 84 Garantie des emprunts finançant la réalisation de deux programmes de logements intermédiaires par ICF Habitat.

2021 DLH 88 Garantie des emprunts PHB finançant la réalisation d'opérations de logement social dans le diffus (4 PLA-I) par SNL-Prologues.

2021 DLH 90 Réitération des garanties d'emprunt par la Ville finançant diverses opérations de logement social par Paris Habitat.

2021 DLH 94 Garantie des prêts PAM et Eco-prêt par la Ville pour la réalisation 1bis, rue Damiens à Boulogne-Billancourt d'un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées par CDC Habitat Social.

2021 DLH 98 Convention de partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat pour la promotion de l'audit global et du DTG en copropriété et création d'une subvention pour ces prestations.

2021 DLH 78 Location de l'immeuble 4/6, rue Raymond Losserand (14e) à l'Habitation Confortable - Avenant au bail emphytéotique.

2021 DLH 99 Location de l'immeuble 11, rue Frédéric Sauton (5e) à Paris Habitat OPH - Avenant à bail emphytéotique.

2021 DLH 102 Modification du règlement d'attribution des subventions de la Ville de Paris pour les travaux d'amélioration de l'habitat privé - Aide individuelle pour les travaux de rénovations environnementales.

2021 DLH 108 Modification des garanties d'emprunts d'un programme de rénovation demandée par Immobilière 3F.

2021 DU 64 Vente à Aximo de 16 lots de copropriété 24 rue La Bruyère (9e) et 151 rue de Picpus (12e) pour réaliser des logements locatifs sociaux.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2021 DPE 5 Réouverture du musée des égouts après rénovation - Nouvelles tarifications.

2021 DPE 20 Travaux de réhabilitation du collecteur Marceau à Levallois-Perret - Avenant n° 1 à la convention avec le SIAAP relative aux modalités de financement.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2021 DDCT 47 Conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte SemPariSeine - Rémunération annuelle d'une représentante de la Ville de Paris.

2021 DFA 26 Modification des statuts de la SemPariSeine.

2021 DFA 30 Garantie à première demande à hauteur de 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 20.000.000 euros souscrit par la SEMAPA le 13 avril 2021.

2021 DFA 32 Garantie à première demande à hauteur de 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 30.000.000 euros souscrit par la SEMAPA le 6 avril 2021.

2021 DFA 33 Garantie à première demande à hauteur de 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 5.000.000 euros souscrit par la SEMAPA le 12 avril 2021.

2021 DFA 34 Garantie à première demande à hauteur de 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 4.300.000 euros souscrit par la SEMAPA le 13 avril 2021.

2021 DFA 35 Garantie à première demande à hauteur de 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt obligataire de 20.000.000 euros souscrit par la SEMAPA le 13 avril 2021.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2021 DASES 10 - DDCT Subventions (506.000 euros), conventions et avenant avec neuf associations pour le fonctionnement de 9 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion.

2021 DASES 29 Subventions (340.500 euros) à cinq associations pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et des familles démunies.

2021 DASES 68 Subvention (117.214 euros) et conventions avec les associations de l'Addel et Mi-Fugue Mi-Raison.

2021 DASES 95 Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Maison bleue Porte Montmartre (18e) pour la fixation du complément de la compensation de loyer (13.680 euros) au titre de 2021.

2021 DASES 106 Convention Ville de Paris Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

2021 DASES 119 Adhésion avec participation au capital social de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) La MedNum.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2021 DAE 90 Adhésion (12.000 euros) à l'association Nos Quartiers ont du Talent.

2021 DAE 120 "Paris Boost Emploi" - Subvention (450.000 euros) et convention avec l'association Mission Locale de Paris dans le cadre du plan Paris Boost Emploi.

2021 DAE 128 Subvention de fonctionnement (20.000 euros) et convention avec l'association Mission Locale de Paris.

2021 DAE 129 Avenant à la convention avec l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée (10e) et adhésion (500 euros) à l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (7e).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2021 DASES 114 Versement d'une avance exceptionnelle (1.200.000 euros) à l'association "Les Jours Heureux" sur paiement de participation aux frais d'hébergement de résidents des Foyers de Vie Kellerman et Calvino.

M. Jacques GALVANI, rapporteur.

2021 DU 11 Travaux du Grand Paris Express - Impact foncier sur les emprises Paris (13e) et en Ile-de-France - Constitution de servitudes et cession de volumes en tréfonds.

2021 DU 66 Opération Chanel au 107 à 112 rue de la Haie Coq, 36 rue de la Gare, 38 avenue de la Porte d'Aubervilliers et place Skanderbeg (19e) - Signature d'un acte complémentaire à l'acte de vente.

2021 DU 67 - DEVE Signature de Bail auprès de la Région Île-de-France de terres agricoles sur la Plaine de Montjean à Rungis (94) et de convention de mise à disposition des eaux de ruissellements.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2021 DAJ 4 Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des œuvres artistiques réalisées par Mme Angela Ferreira - crèche collective 130 rue de l'Ouest (14e).

2021 DAJ 5 Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des œuvres artistiques réalisées par Mme Angela Ferreira - école maternelle Maurice Rouvier 2 rue Maurice (14e).

2021 DAJ 6 Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des œuvres artistiques réalisées par Mme Cécile Jaillard.

2021 DAJ 7 Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur des œuvres artistiques réalisées par Mme Tina Gardinier.

2021 DAJ 8 Approbation d'un contrat de cession à titre non exclusif de droits d'auteur portant sur une œuvre artistique réalisée par M. Frédéric Calmets.

2021 DRH 28 Mise à disposition contre remboursement d'un adjoint technique principal de 1ère classe auprès de la Présidence de la République.

2021 DRH 29 Versement d'une subvention (15.000 euros) de fonctionnement 2021 et signature de la convention passée avec l'association Paris et Compagnie (19e).

2021 DRH 33 Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent de la SNCF auprès de la Ville de Paris contre remboursement.

2021 DRH 34 Renouvellement de la convention liant l'Agospap et la Ville de Paris.

2021 DRH 35 Convention cadre de mise à disposition à titre gratuit de professionnels de santé entre la Ville de Paris, le CASVP et l'APHP.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2021 DFPE 61 Subvention (220.223 euros) et avenant n° 6 avec l'association Centre d'Actions Locales du 18e (18e) pour la halte-garderie La Toupie (18e).

2021 DFPE 66 Subvention (190.172 euros) et avenant n° 6 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11e) pour le multi-accueil "Petit Prince Lumière" (20e).

2021 DFPE 68 Subvention (58.337 euros), avenant n° 6 à l'association Origami pour la halte-garderie (12e).

2021 DFPE 69 Subvention (87.592 euros) et avenant n° 6 avec l'association Réseau Treize (13e) pour le multi-accueil Le Petit Navire (13e).

2021 DFPE 70 Subventions (375.011 euros) et avenants n° 3, n° 5 et n° 6 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 75 Subvention (50.357 euros) et avenant n° 6 avec l'association Lutin Lune (20e) pour la crèche parentale (20e).

2021 DFPE 93 Subvention (61.434 euros), et avenant n° 6 à l'association Crèche parentale du Sentier pour la crèche parentale (2e).

2021 DFPE 95 Subvention (101.246 euros), avenant n° 6 à l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2e).

2021 DFPE 98 Subvention (41.329 euros) et avenant n° 6 avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3e).

2021 DFPE 125 Subvention (149.105 euros), avenant n° 6 à l'association La Chouine (18e) pour la crèche parentale (18e).

2021 DFPE 132 Subvention (69.865 euros) et avenant n° 5 avec l'association Les Pieds Tendres pour sa crèche parentale Les Pieds Tendres (12e).

2021 DFPE 135 Subventions (352.776 euros), avenants n° 6 à l'association Espace 19 (19e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 141 Subvention (10.983 euros), et avenant n° 6 à l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e).

2021 DFPE 142 Subvention (76.310 euros), avenant n° 6 à l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour la halte-garderie (11e).

2021 DFPE 163 Subvention (105.613 euros), avenant n° 6 à l'association Métramômes (20e) pour la crèche parentale (20e).

2021 DFPE 167 Subvention (120.923 €euros) et avenant n° 6 avec l'association Le Moulin Bleu (12e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance crèche parentale.

2021 DFPE 169 Subvention (77.569 euros), avenant n° 6 avec l'association Square Bande (11e) pour la crèche parentale (11e).

2021 DFPE 175 Subvention (103.091 euros), avenant n° 6 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10e).

2021 DFPE 180 Subvention (70.000 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour la rénovation du multi accueil 3 rue Blanche Antoinette (19e).

2021 DFPE 181 Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association "Centre de réadaptation psychothérapique" (CEREP) (9e) pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 12 rue Carlos Fuentes 14e

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2021 DAE 132 Subvention de fonctionnement (40.000 euros) à l'association Vacances et Familles (93).

2021 DLH 40 Plan de soutien aux acteurs économiques et culturels - Avenant au bail conclu avec la "Fédération Unie des Auberges de Jeunesse" relatif à une exonération de loyer 2020.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2021 DAE 67 Subventions de fonctionnement (150.000 euros) et conventions avec 17 organismes dans le cadre du soutien à la diffusion de la culture scientifique.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2021 DEVE 39 Subvention (2.500 euros) à l'association Festival du Livre et de la presse d'écologie FELIPE pour son projet relatif à la transition écologique et aux enjeux climatiques.

2021 DPE 19 Signature du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024 des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine.

2021 DVD 50 Paris Plages 2021 Bassin de la Villette - Conventions d'Occupation Temporaire pour les glaciers.

M. Dan LERT, rapporteur.

2021 DAE 75 Subventions (1.100.500 euros), et avenant avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE).

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2021 DASES 71 Subvention (1.500 euros) à l'Association Votre Village à Tous (18e) pour son action dans les domaines du bien-être et de la santé des seniors.

2021 DASES 80 Subventions (4.000 euros) à deux associations pour leurs actions de proximité en direction des personnes âgées et leur soutien aux seniors isolés.

2021 DASES 82 Subventions (5.500 euros) à deux associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

2021 DASES 105 Subventions (4.500 euros) aux associations "Cultures Communes" (5e) et "Relief" (20e) pour leurs actions de soutien aux seniors isolés.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2021 DEVE 25 Subvention en nature consistant en 1000 bouteilles de vin issues des vignes du Parc Georges Brassens (15e) et convention avec l'association "Le Club Vaugirard".

2021 DEVE 29 Indemnisations amiables en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2021 DEVE 37 Adhésion (6.100 euros) à deux associations œuvrant dans le domaine de la biodiversité.

2021 DEVE 47 Mise à disposition précaire de sites d'entraînement pour la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris dans le parc des Buttes Chaumont (19e) - Convention avec la Préfecture de police.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2021 DGRI 7 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'association Centre des Cultures d'Afrique relative à l'organisation du MOCA - Forum des Cultures d'Afrique et des diasporas en France.

2021 DGRI 22 Avenant au projet de coopération "Réinventer l'espace public" à Bethléem.

2021 DGRI 23 Déclaration d'intention Paris-Bogota sur la ville du quart d'heure.

2021 DGRI 25 Subventions (41.000 euro) à 8 associations dans le cadre des actions culturelles internationales de la Ville de Paris.

2021 DGRI 29 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et le Centre d'Étude et de Prospective Stratégique pour l'organisation de l'événement "Conversations de Gouvieux" le vendredi 2 juillet 2021.

2021 DGRI 36 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association CARE France pour une réponse d'urgence contre le COVID-19 dans l'Etat du Bihar (Inde).

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2021 PP 41 Acquisition de deux places de parking situées 91 rue des Pyrénées (20e), au profit de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

2021 PP 42 Modification de contrat n° 4 au marché de travaux pour la construction d'une base instruction pour la BSPP, 1, avenue Guy Môquet 94460 Valenton (Lot 1).

2021 PP 43 Modification de contrat n° 1 : Travaux de restauration des façades intérieures et des combles techniques du bâtiment de la caserne de la Cité (4e) - Lot 1 - Installations de chantier, façades.

2021 PP 44 Dispositions relatives à la création de l'emploi de médecin-inspecteur, directeur de l'Institut médico-légal de la Préfecture de police.

2021 PP 45 Convention de groupement de commandes avec les services État concernant les prestations de téléphonie fixe en métropole et dans les DROM.

2021 PP 46 Fourniture, livraison, installation et maintenance de matériels de sport et de pièces de rechange pour la BSPP.

2021 PP 47 Marché public relatif à la mise à disposition de matériels et de contenants de collecte, enlèvement, transport, traitement et valorisation ou destruction des déchets produits par la BSPP.

2021 PP 48 Marché public de détection, destruction et mise en place de mesures de prévention liées à la dératisation, désinsectisation et dépiégeage des sites de la BSPP.

2021 PP 49 Marchés de prestations de formation au profit des personnels relevant des administrations parisiennes de la Préfecture de police et des personnels de la BSPP (21 lots).

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2021 DAC 362 Dénomination "jardin Pauline García Viardot" attribuée à l'espace vert attenant à la bibliothèque Louise Walser Gaillard situé 26 rue Chaptal (9e).

2021 DAC 504 Apposition d'une plaque commémorative en hommage Léo Staats et Gustave Ricaux au 16 rue Saulnier (9e).

2021 DEVE 36 Dénomination "square Jacques Manavian" attribuée à l'espace vert situé 22, rue André Bréchet (17e).

2021 DEVE 58 Extension et réaménagement du Mémorial National de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie - Avenant à la convention de transfert conclue avec l'État le 22 octobre 2002.

2021 DLH 29 Plan de soutien aux acteurs économiques et culturels - Avenant au bail emphytéotique avec la Fondation "Mémorial de la Shoah" relatif à une exonération de redevance 2020.

2021 DU 61 Dénomination place Jacqueline François (17e).

2021 DU 63 Dénomination rue Marie-Éléonore de Bellefond (9e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2021 DAE 102 Prix de perfectionnement aux métiers d'art 2021 (70.000 euros).

2021 DAE 116 Modification à compter du 1er janvier 2023 des tarifs relatifs aux droits de place sur le marché couvert des Enfants Rouges (Paris Centre).

2021 DAE 125 Attribution d'une indemnité exceptionnelle à un kiosquier de presse parisien (1.872 euros) - Convention afférente à cette indemnité.

2021 DAE 126 Caserne de Reuilly (12e) - Locaux commerciaux de Paris Habitat : garantie à hauteur de 50% d'un emprunt de 9.766.000 euros.

2021 DAE 127 Pieds d'immeubles commerciaux de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50% d'un emprunt de 6.388.618 euros.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2021 DAE 122 Subventions de fonctionnement (125.000 euros) et conventions avec cinq structures œuvrant pour la solidarité Paris-campagne.

2021 DEVE 28 Adhésion (5.000 euros) à l'association Organic Cities Network Europe qui œuvre dans le domaine de l'alimentation durable.

2021 DEVE 33 Subvention annuelle de fonctionnement à l'Association Régionale des Points Accueil Installation en IDF en exécution d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

2021 DEVE 42 Subventions (24.000 euros) à trois associations pour leurs actions de sensibilisation à l'alimentation durable.

2021 DEVE 43 Subventions (9.000 euros) à trois associations pour le financement de projets relatifs à l'agriculture urbaine.

2021 DEVE 49 Subvention (10.000 euros) à l'association We Love Green.

2021 DEVE 52 Subvention (1.000 euros) à l'association Landestini pour son projet de partenariat avec la Coupe de France du Potager.

2021 DEVE 53 Subvention (5.000 euros) à Happyculteur pour son projet de formation des citoyens et apiculteurs de Paris à une apiculture naturelle.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2021 DJS 23 Subventions (458.600 euros) à 34 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives dont 14 conventions pluriannuelles d'objectifs.

2021 DJS 94 Attribution de la dénomination "Wilma Rudolph" au gymnase dit "Poissonniers", situé au 2, rue Jean Cocteau (18e).

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2021 DAC 7 Subvention (454.000 euros) et avenant à convention avec le Mouffetard - Théâtre des arts de la marionnette à Paris (5e).

2021 DAC 9 Subvention de fonctionnement (33.000 euros) et convention avec le Centre du Théâtre de l'Opprimé-Augusto Boal.

2021 DAC 10 Subventions de fonctionnement (1.076.000 euros), avenants à convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse.

2021 DAC 14 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Lieu Mains d'œuvres.

2021 DAC 15 Subvention (537.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14.

2021 DAC 17 Subventions (224.000 euros), avenants à conventions avec 2 structures culturelles du 20e arrondissement : l'association le Théâtre aux Mains Nues et l'association La Dalle aux Chaps.

2021 DAC 19 Subvention (940.000 euros) et avenant à convention avec l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive (APACS/Théâtre 13).

2021 DAC 21 Subvention (734.200 euros) et avenant à convention l'association Festival d'Automne à Paris (1er).

2021 DAC 22 Contribution (150.000 euros), convention et modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis (Clichy-sous-Bois).

2021 DAC 23 Subvention (128.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison ouverte pour le Théâtre Dunois (13e) et le Théâtre Astral (12e).

2021 DAC 26 Subvention (220.000 euros) à l'association Cité-Théâtre et avenant à la convention annuelle financière (14e).

2021 DAC 30 Subventions (240.000 euros) à 43 associations et organismes dans le cadre de l'aide à la diffusion de spectacles au premier semestre 2021 sur le territoire parisien et 1 avenant à convention.

2021 DAC 31 Subvention (58.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Écarlate-Atelier du Plateau (19e).

2021 DAC 34 Subvention (770.000 euros) et avenant à convention avec l'association l'Été parisien (15e).

2021 DAC 35 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre des Bouffes du Nord - SAS Centre International de Créations Théâtrales (10e).

2021 DAC 43 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec L'association Théâtre Ouvert - Centre National des Dramaturgies Contemporaines (20e).

2021 DAC 106 Subventions (12.000 euros) à deux structures organisant des festivals musicaux et convention triennale avec l'association Kiosquorama.

2021 DAC 107 Subventions (38.000 euros) à deux associations œuvrant dans le secteur des musiques actuelles et convention avec l'association M.A.P. - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris.

2021 DAC 114 Subventions (81.500 euros) à 17 structures au titre des aides aux projets musicaux.

2021 DAC 121 Subvention (42.000 euros) et convention avec l'association Jeunes Talents.

2021 DAC 128 Subventions (60.000 euros) à quatre ensembles de musique classique, Concert Spirituel, Talens Lyriques, Concert de la Loge, Centre de Musique de Chambre de Paris.

2021 DAC 129 Subventions (125.000 euros) à trois associations œuvrant dans le domaine de la musique avec avenant et convention.

2021 DAC 176 Subventions (39.100 euros) à 12 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels.

2021 DAC 180 Subventions (21.000 euros) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e) et le M.U.R. XIII (13e).

2021 DAC 185 Subvention (200.000 euros) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13e).

2021 DAC 188 Subvention (440.000 euros) et avenant à convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).

2021 DAC 189 Subvention (1.330.000 euros) et avenant à convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

2021 DAC 202 Subventions exceptionnelles sur projet (9.000 euros) aux associations Parcours Saint-Germain (6e) et Médiations culturelles & Expérimentations sociales (19e).

2021 DAC 276 Subvention (185.000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (Paris Centre).

2021 DAC 287 Subvention (4.000 euros) à l'association Art-Exprim (18e).

2021 DAC 289 Subvention (5.000 euros) à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel (10e).

2021 DAC 290 Subvention (760.000 euros) et avenant à convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image MGI (Paris Centre).

2021 DAC 292 Subvention (190.000 euros) et avenant avec l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris.

2021 DAC 293 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e).

2021 DAC 294 Subventions (6.000 euros) aux associations Ménilmusique et Association musicale Vivaldi Paris Île de France (20e).

2021 DAC 295 Subvention (3.490.000 euros) et avenant avec Paris Ateliers.

2021 DAC 348 Subventions (21.500 euros) à trois associations organisant des actions en faveur de la littérature jeunesse et signature d'une convention.

2021 DAC 351 Subvention (20.000 euros) à l'association Paris Librairies, association des librairies de Paris.

2021 DAC 356 -SG-DASCO Subvention (60.000 euros) et la convention triennale avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine Saint Denis.

2021 DAC 547 Subventions (326.000 euros) à 4 associations au titre de l'éducation à l'image et au cinéma, conventions et avenants à convention.

2021 DAC 548 Subventions (38.000 euros) à 6 associations au titre de l'aide au court métrage.

2021 DAC 549 Subventions (14.000 euros) à 2 associations au titre du soutien au cinéma expérimental et différent.

2021 DAC 550 Subvention (5.000 euros) à l'Association Française du Cinéma d'Animation (12e) au titre du soutien au cinéma d'animation.

2021 DAC 551 Subventions (31.500 euros) à 9 associations au titre de l'aide à la diffusion du cinéma étranger.

2021 DAC 552 Subventions (33.500 euros) à 4 associations au titre de l'accès au cinéma des publics éloignés de la culture, et conventions.

2021 DAC 553 Subvention (5.000 euros) à l'association Attac Paris Nord-Ouest.

2021 DAC 554 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association L'Étrange Festival.

2021 DAC 555 Subventions (20.000 euros) à 3 associations au titre du soutien au cinéma documentaire.

2021 DAC 557 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Lumières.

2021 DAC 561 Subvention (7.000 euros) à l'association Evropa Film Akt l'Europe autour de l'Europe.

2021 DAC 673 Subventions de fonctionnement (55.200.000 euros) et d'investissement (9.371.000 euros) à l'établissement public Paris Musées.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2021 DDCT 9 Subvention (132.500 euros) à 13 associations pour 18 actions au titre de l'accès aux droits.

2021 DDCT 27 - DASES Subvention (126.000 euros) à 22 associations pour le financement de 33 projets au titre de l'apprentissage du français.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2021 DFA 13 États spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2021 - Modification du montant des dotations.

2021 DFA 14 Avenant à la convention du 28 mars 2017 signée entre la Ville de Paris et la Cour des comptes dans le cadre de l'expérimentation à la certification des comptes.

2021 DFA 24 Résiliation de la convention relative à l'occupation de la propriété domaniale dénommée "L'Orée du Bois" sise Route de la Porte des Sablons à la Porte Maillot, au Bois de Boulogne (16e).

2021 DFA 29 Garantie d'emprunts de Paris Habitat auprès de la banque BayernLB pour diverses opérations de logements intermédiaires (15.750.000 euros).

2021 DFA 31 Garantie d'emprunt à 50 % accordée par la Ville de Paris pour 2 prêts souscrits par la RIVP pour le financement de diverses opérations.

2021 DFA 38 Mesures de soutien à Potel et Chabot pour ses contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'évènementiel.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2021 DASES 44 Subvention (30.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Bus Social Dentaire (16e).

2021 DASES 47 Subvention (5.000 euros) à l'association Argos 2001 (20e).

2021 DASES 48 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association Droits d'Urgence (10e).

2021 DASES 49 Subvention (32.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'Association Intervalle-CAP (13e).

2021 DASES 50 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Ikambère - La Maison Accueillante (Seine Saint-Denis).

2021 DASES 51 Subvention (4.700 euros) à l'Association pour la Reconstruction du Sein par DIEP (11e).

2021 DASES 66 Subvention (103.880 euros) et avenant n° 1 à la CPOM avec l'Association pour la Recherche, la Communication et l'Accès aux Traitement (ARCAT) (11e).

2021 DASES 67 Subvention (55.000 euros) et avenant n° 1 à la CPOM avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (11e).

2021 DASES 69 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Comité de Paris de la ligue contre le cancer (13e).

2021 DASES 74 Subvention (19.000 euros) et convention avec l'association Les Petits Bonheurs (9e).

2021 DASES 75 Subvention (8.000 euros) à l'association Migrations Santé France (93 Montreuil).

2021 DASES 78 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Groupe SOS Solidarités (11e).

2021 DASES 91 Subvention (12.000 euros) à l'association Solidarité Enfants Sida ou Sol En Si, Bobigny (93).

2021 DASES 94 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Aux Captifs, la Libération (6e).

2021 DFPE 185 Rénovation de structures de protection maternelle et infantile 62/66, rue du Surmelin (20e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/CASVP.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2021 DAC 500 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Guillou dans l'église Saint-Eustache à Paris centre.

2021 DAC 698 Autorisation à la Maire de Paris de demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour le reconditionnement de mobilier archéologique.

2021 DLH 112 Autorisation de signature d'un bail à construction au profit de l'ADP portant sur un fond de parcelle sis 76-84 boulevard de l'Hôpital (13e).

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2021 DJS 1 Subvention (168.800 euros) à 47 associations sportives parisiennes (dont 4 conventions pluriannuelles d'objectifs).

2021 DJS 4 Subventions (90.100 euros) à dix associations sportives (dont trois Conventions pluriannuelles d'objectifs) (Paris Centre).

2021 DJS 6 Subventions (11.900 euros) à trois associations sportives (dont une convention pluriannuelle d'objectifs) (6e).

2021 DJS 8 Subvention (700 euros) à une association sportive (8e).

2021 DJS 9 Subventions (84.400 euros) à onze associations sportives (dont deux conventions pluriannuelles d'objectifs) (9e).

2021 DJS 10 Subventions (28.350 euros) à neuf associations sportives (dont deux conventions pluriannuelles d'objectifs) (10e).

2021 DJS 13 Subvention (328.300 euros) à vingt-quatre associations sportives (dont onze conventions pluriannuelles d'objectifs) (13e).

2021 DJS 14 Subvention (265.850 euros) à quinze associations sportives (dont 8 conventions pluriannuelles d'objectifs) (14e).

2021 DJS 16 Subventions (58.350 euros) à sept associations sportives (dont trois conventions pluriannuelles d'objectifs) (16e).

2021 DJS 19 Subventions (264.400 euros) à 21 associations sportives (dont 9 conventions pluriannuelles d'objectifs) (19e).

2021 DJS 46 Subventions (100.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le District Parisien de Football.

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2021 DDCT 30 Communication sur l'activité 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2021 DAJ 13 Communication de la liste des marchés conclus du 26 février 2021 au 15 avril 2021 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 25 mai 2021

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Johanne KOUASSI, Olivia POLSKI, Alice TIMSIT et MM. Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS, Paul SIMONDON.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Francis SZPINER.

Absents :

Mmes Barbara GOMES, Danielle SIMONNET et M. David ALPHAND.

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 71 à son ordre du jour :

Présentation du compte administratif 2020 du budget spécial de la Préfecture de police par M. CASTANET, Directeur des Finances, de la Commande publique et de la Performance.

Présentation du tableau de bord sur le suivi de l'exercice budgétaire par M. SIMONDON.

Interventions de Mmes DATI, CARRÈRE-GÉE et de MM. GLEIZES et CANAL.

Réponse de M. SIMONDON.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération DFA 31 relatif à la garantie d'emprunt à 50 % accordée par la Ville de Paris pour 2 prêts souscrits par la R.I.V.P. pour le financement de diverses opérations ainsi que sur le projet de délibération DJS 98 relatif aux tarifs applicables aux usagers et usagers des centres Paris Anim'.

Réponse de M. SIMONDON.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ annonce l'arrivée de Mme POLSKI au conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte SemPariSeine.

Mme CHARNOZ présente tous les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Réponse de Mme CHARNOZ.

Entreprises, emploi et développement économique. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur les projets de délibération DAE 91, DAE 113 et DAE 119.

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Question de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération DASES 106.

Réponse de M. LETISSIER afin de préciser que ce projet sera porté principalement par Mme FILOCHE.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : DAJ 4, DDCT 30, DRH 32, DPSP 6 et DRH 34.

Intervention de Mme TIMSIT sur la manifestation et l'occupation des agents grévistes de la DPE portée par une organisation syndicale, dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville se déroulant ce jour.

Réponse de M. GUILLOU.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Innovation et attractivité. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Economie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M.LETISSIER présente les projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode. - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente les projets de délibération relevant de sa délégation.

Intervention de M. CANAL sur les projets de délibération DAE 110 et DAE 127.

Réponse de Mme POLSKI.

Vœux et amendements :

8 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention

Séance levée à 17 heures 24.

2e COMMISSION

Réunion du mercredi 26 mai 2021

Présent :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, Mélody TONOLLI et MM. Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Franck MARGAIN, Aurélien VÉRON.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Béatrice LECOUTURIER, MM. Jacques MARTIAL et Stéphane CAPLIEZ.

Absents :

M. Paul HATTE.

Sous la présidence de Mme KIELEMOËS, la séance est ouverte à 10 heures 31.

Mme PRIMET reprend la présidence de la séance.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 95 à son ordre du jour :

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Culture et la ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND fait un point d'étape sur l'actualité du secteur culturel au sortir du déconfinement et se réjouit de la réouverture des activités culturelles.

Mme ROLLAND a poursuivi en présentant les principaux projets de délibération de sa délégation : DAC 7, DAC 10, DAC 11, DAC 30, DAC 42, DAC 114, DAC 116, DAC 189, DAC 351, DAC 356-SG-DASCO, DAC 547, DASES 79-DAC, DASES 109-DAC et DAC 696.

Intervention de Mme COFFIN sur le projet de délibération DAC 696 relatif au recrutement d'un.e directeur.rice du Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt.

Réponse de Mme ROLLAND.

Intervention de M. GIRARD sur le théâtre du Châtelet, sur les dénominations, et sur l'espace public.

Réponse de Mmes ROLLAND et PATRICE.

Intervention de M. VÉRON sur la question du soutien au théâtre privé.

Réponse de Mme ROLLAND.

Vœux et amendements :

1 amendement technique, et 13 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu relatif à un hommage public à Anna Karina, ainsi que le vœu relatif à la mémoire d'Hanna Kamieniecki et le vœu relatif à la mémoire d'Edmée Chandon, par Mme KIELEMOËS pour le groupe Paris en commun.

Présentation du vœu relatif à un hommage en l'honneur de Jeanne Barret par Mme BIRABEN pour le groupe Changer Paris.

Présentation du vœu relatif aux expositions sur la voie publique par Mme COFFIN pour le groupe Écologiste de Paris.

Présentation du vœu relatif au prolongement des avantages tarifaires jeunes dans les musées, les lieux culturels et les équipements sportifs de la Ville de Paris par M. VÉRON pour le groupe Changer Paris.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 11.

3e COMMISSION

Réunion du mercredi 26 mai 2021

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Corine FAUGERON, Maud GATEL, Halima JEMNI, Marie TOUBIANA et MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Ariel WEIL.

Absents:

Mmes Béatrice PATRIE, Hanna SEBBAH et M. Florian SITBON.

Sous la présidence de Mme EL AARAJE, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 26 à l'ordre du jour :

Prévention, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation de M. Christophe BERNARD, Sous-directeur des élus locaux et de la fonction publique territoriale à la direction générale des collectivités territoriales, des décrets relatifs à la création de la police municipale et approbation des projets de décrets créant les corps de police municipale.

Intervention de Mme d'HAUTESERRE, M. GOUJON, M. GRANIER et de M. WEIL.

Réponse de M. BERNARD et de M. NORDMAN.

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme TOUBIANA sur le projet 2021 DVD 56 relatif à l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Réponse de M. BELLIARD.

Intervention de M. GOUJON afin d'obtenir un état des lieux des fourrières et des préfourrières ainsi qu'une cartographie des enlèvements.

Réponse de M. BELLIARD.

Présentation par M. CASTANET, Directeur des Finances de la Préfecture de police de Paris du compte administratif 2020 de la Préfecture de police.

Intervention de M. GOUJON.

Réponse de M. CASTANET.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 18 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures 18.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 25 mai 2021

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Anessa LAHOUASSA, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Emmanuelle RIVIER, Anne SOUYRIS et MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Hamidou SAMAKÉ, Maxime COCHARD.

Absent :

M. Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de M. CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la commission doit élire son ou sa vice-président.e suite à la démission de Mme LARDY-WORINGER.

M. CARON-THIBAUT procède à un appel à candidature pour les fonctions de vice-président.e.

Mme RIVIER propose sa candidature.

La commission procède au vote. Mme RIVIER est élue vice-présidente de la commission à l'unanimité.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 47 à son ordre du jour :

Présentation du Mois Extraordinaire sur le Handicap par M. GALVANI.

Intervention de M. CARON-THIBAUT.

Réponse de M. GALVANI.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap. - M. GALVANI, rapporteur.

M. GALVANI a poursuivi en présentant tous les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. DURAND-RAUCHER sur le projet de délibération DASES 106 relatif à la convention Ville de Paris/Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Réponse de Mme FILOCHE.

Intervention de Mme NAGET sur la question de l'interdiction par la Préfecture de police des distributions alimentaires dans les 10e et 19e arrondissements.

Réponse de Mme FILOCHE.

Intervention de Mme CORDEBARD.

Réponse de Mme FILOCHE.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. CARON-THIBAUT sur le vœu relatif à l'acquisition de l'immeuble du Tango, déposé sur la 5e Commission par le groupe PEC.

Réponse de M. ROMERO-MICHEL.

Séniors et solidarités entre générations. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BALADI sur le projet de délibération DASES 90 relatif à la subvention à l'association "Allô Maltraitance des Personnes Âgées à Paris". - Alma-Paris.

Réponse de Mme LEVIEUX.

Santé publique et relations avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme SOUYRIS a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 13 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu pour faciliter l'accès au Fonds de Solidarité de Logement (FSL) et aux droits pour les locataires par M. CARON THIBAUT.

Présentation du vœu relatif à une fin de vie libre et choisie et du vœu relatif à l'extension des structures de réduction des risques et à la mise en place des lieux d'accueil jour/nuit pour les usagers de crack par le groupe PEC.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 10 heures 50.

5e COMMISSION

Réunion du mercredi 26 mai 2021

Présents :

Mmes Célia BLAUDEL, Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine DE COMPREIGNAC, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, Marie-José RAYMOND-ROSSI et MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ.

Absents :

Mme Léa VASA, M. Patrick VIRY.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 48 à l'ordre du jour :

Prospective Paris 2030 et de la résilience et de la Seine. - Mme BLAUDEL, rapporteure.

Mme BLAUDEL a présenté le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Politique de la ville. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme PETIT sur le projet 2021 DDCT 33 relatif aux subventions à 18 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires.

Réponse de Mme BOUX.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés. - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2021 DU 52, 2021 DLH 128 et 2021 DLH 102.

Intervention de M. MEUNIER sur le projet 2021 DLH 128 relatif à la communication : Face à la crise, une politique du logement qui apporte des solutions à chacune et chacun.

Réponse de M. BROSSAT.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques. -M. GRÉGOIRE, rapporteur.

M. GRÉGOIRE a présenté tous projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation de M. Stéphane LECLER, Directeur de l'Urbanisme à la Ville de Paris, des appels à projets urbains innovants.

Question de Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Réponse par M. LECLER.

Vœux et amendements :

4 vœux rattachés et 12 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 17 heures 30.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 25 mai 2021

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès DE RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Dominique VERSINI et MM. Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE, François CONNAULT, Jean-Pierre LECOQ, Nicolas BONNET-OULADJ.

Absent :

M. Jean-Noël AQUA.

Sous la présidence de M. COBLENCE la séance est ouverte à 10 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 69 à l'ordre du jour :

Égalité femmes/hommes, Jeunesse. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme MAQUOI sur le projet de délibération 2021 DJS 98 relatif aux tarifs applicables aux usagers et usagers des centres Paris Anim'.

Réponse de Mme BIDARD.

Présentation par M. Nicolas BONNET-OULADJ de la proposition de délibération 2021 GCC 1 pour la création d'un "Plan d'urgence" à destination des jeunes Parisiennes et des jeunes Parisiens.

Interventions de Mmes AKKARI et RÉMY-LELEU sur la proposition de délibération 2021 GCC 1.

Réponse de M. BONNET OULADJ.

Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2021 DASCO 28, 2021 DASCO 39 à 2021 DASCO 48, 2021 DASCO 93, 2021 DASCO 94, 2021 SG 2 et le 2021 DFPE 123.

Intervention de Mme RÉMY-LELEU sur le projet 2021 DASCO 94 relatif à l'ouverture d'une Académie du Climat dans les locaux de l'ancienne mairie du 4e arrondissement et sur le projet 2021 DASCO 28 relatif aux Caisses des écoles - Subvention (722.989,45 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance. - Mme HERVIEU, rapporteure.

Mme HERVIEU a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme HERVIEU sur le projet 2021 DASES 141 relatif au plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants.

Réponse de Mme VERSINI.

Présentation de Mme HERVIEU, adjointe à la Maire, sur le plan de progrès sur les crèches à caractère propre.

Question de Mme MAQUOI sur la présentation.

Réponse de Mme HERVIEU.

Vœux et amendements :

1 amendement, 2 vœux rattachés et 5 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures 59.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 25 mai 2021

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Amina NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE, Anouch TORANIAN et MM. Antoine BEAUQUIER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES RUIVO, Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement intérieur :

MM. Gérard LOUREIRO, Arnaud NGATCHA.

Absentes :

Mmes Antoinette GUHL, Nathalie LAVILLE.

Sous la présidence de Mme GARRIGOS la séance est ouverte à 14 heures.

Retour par la Présidente sur la présentation de la synthèse de soutien à la vie associative par la Ville de Paris, présentée à la commission précédente par Mme TORANIAN.

Question de Mme DOUCERÉ par rapport à cette dernière présentation.

Réponse de Mme TORANIAN.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 35 à l'ordre du jour :

Europe. - M. SANCHES RUIVO, rapporteur.

M. SANCHES RUIVO a présenté le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Relations Internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

En l'absence de M. NGATCHA, Mme TORANIAN a présenté tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Sports de proximité. - M. ZIADY, rapporteur.

M. ZIADY a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BONNET-OULALDJ sur les subventions aux associations sportives.

Réponse de M. RABADAN.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés et 6 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 40.

8e COMMISSION

Réunion du mercredi 26 mai 2021

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Colombe BROSSEL, Agnès EVREN, Maud LELIEVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, Anne-Claire TYSSANDIER et MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Alexandre FLORENTIN, Alexis GOVCIYAN, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI, François VAUGLIN.

Absents :

MM. Rémi FÉRAUD, Jean-Philippe GILLET.

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 36 à son ordre du jour :

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL présente tous les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente tous les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace public, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente les principaux projets de délibération de sa délégation : DEVE 37 et DU 67-DEVE.

Intervention de Mme LELIEVRE sur le projet de délibération DEVE 37 relatif à l'adhésion à deux associations œuvrant dans le domaine de la biodiversité.

Intervention de Mme FAUGERON au sujet du devenir des oiseaux qui occupent un bâtiment nouvellement aménagé pour un commissariat.

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER a présenté le projet de délibération DAE 131 sur le budget participatif. - Subvention d'investissement (11.000 euros) et convention en faveur d'une initiative zéro déchet menée par MyGreenGo et Ecotable dans le 10e arrondissement.

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts. - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GOVCIYAN, de Mme LELIEVRE et de Mme BALDINI.

Réponse de Mme PULVAR.

Audition de M. NAJDOVSKI : présentation de sa feuille de route, du travail mené par sa délégation, des objectifs fixés, des projets en cours et à venir sur différentes thématiques telles que la végétalisation de l'espace public, les espaces verts, les permis de végétaliser, la biodiversité...

Intervention de Mme SAGASPE, de Mme BALDINI, de Mme TERLIZZI et de M. BERNARD.

Réponse de M. NAJDOVSKI et de M. LERT.

Vœux et amendements :

7 vœux non rattachés et 1 vœu rattaché ont été déposés.

Présentation du vœu rattaché au projet de délibération 2021 DVD 42 relatif à la récupération et la réutilisation de la chaleur dégagée par les bouches d'aérations présentes sur la voie publique, par Mme BALDINI pour le groupe Changer Paris.

Présentation du vœu relatif au maintien des activités citoyennes du jardin partagé Truillot, par Mme SAGASPE pour le groupe Écologiste de Paris.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 45.

Listes des membres présents.**Mardi 1er juin - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, Mme Corine FAUGERON, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO.

Excusés :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Pierre CASANOVA, Mme Agnès EVREN, Mme Elisabeth STIBBE.

Mardi 1er juin - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, Mme Corine FAUGERON, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO.

Excusés :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Agnès EVREN, Mme Elisabeth STIBBE.

Absents :

M. Mahor CHICHE, M. Jean-François MARTINS.

Mercredi 2 juin - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOJJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusées au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO.

Excusées :

Mme Agnès EVREN, Mme Elisabeth STIBBE.

Mercredi 2 juin - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÉS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO.

Excusés :

M. Pierre CASANOVA, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Elisabeth STIBBE.

Jeudi 3 juin - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, Mme Anne HIDALGO, M. Eric LEJOINDRE, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO.

Excusés :

M. Pierre CASANOVA, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Elisabeth STIBBE.

Jeudi 3 juin - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Sandra BOËLLE, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO.

Excusés :

M. Pierre CASANOVA, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Danielle SIMONNET, Mme Elisabeth STIBBE.

Vendredi 4 juin - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, Mme Sandra BOËLLE, M. François DAGNAUD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, M. Franck MARGAIN, M. Emmanuel MESSAS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Olivia POLSKI, M. Ariel WEIL.

Excusés :

M. Pierre CASANOVA, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Danielle SIMONNET, Mme Elisabeth STIBBE.

Absents :

M. Mahor CHICHE, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jean-François MARTINS.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Com ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
							Le Paris du Quart d'Heure, Big Bang de la proximité à Paris			
5	1	170	PEC	PLIEZ	V	2021 SG 35	relatif à la territorialisation des mesures d'urgence et de relance.	GREGOIRE	Adopté	01/06/2021
5	2	171	Changer Paris	LECOQ	V	2021 SG 35	relatif au recensement des éléments de mobilier urbain et au choix des modèles installés.	GREGOIRE	Adopté	01/06/2021
							Comptes de gestion et administratif de la Ville de Paris			
1	103		Exécutif		A	2021 DFA 18	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	01/06/2021
							La Politique du Logement			
5	3		GIP	BERTHOUT	V	2021 DLH 128	relatif aux locaux commerciaux en rez-de-chaussée transformés en locations meublées touristiques.	BROSSAT	Rejeté	02/06/2021
							Proposition de délibération			
6	105		Exécutif		A	2021 GCC 1	Amendement technique.	BIDARD	Adopté	02/06/2021
6			GCC			2021 GCC 1	Pour la création d'un "Plan d'urgence" à destination des jeunes parisiennes et des jeunes parisiens.	BIDARD	Adopté (amendé)	02/06/2021
							AUTRES DOSSIERS			
8	4	172	Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif au centre de collecte pneumatique des déchets, 21 boulevard de Douaumont (17c).	BROSSEL	Adopté	01/06/2021
8	5		Changer Paris	BALDINI	V	2021 DVD 42	relatif à la réutilisation de la chaleur dégagée par les bouches d'aérations sur la voie publique.	LERT	Rejeté	01/06/2021
8	6		Changer Paris	SZPINER, BADAT-KARAM, REDLER, BUCAILLE, CAPLIEZ, BOËLLE, BEAUQUIER, PIRILLO, ALPHAND, BALDINI, MESSAS	VNR		relatif au système d'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch.	LERT	Retiré	01/06/2021

N° Com ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	7		GEP	SAGASPE, DURAND, RAUCHER, FLORENTIN, KONÉ	VNR		relatif au maintien des activités citoyennes du jardin partagé Truillot.	NAJDOVSKI	Rejeté	01/06/2021
8	8		Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif à l'information sur l'abattage et le remplacement des arbres.	NAJDOVSKI	Rejeté	01/06/2021
8	9		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif aux animaux du Lac Daumesnil.	NAJDOVSKI	Rejeté	01/06/2021
8	10		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif aux permis de végétaliser.	NAJDOVSKI	Retiré	01/06/2021
1	11		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la réactivité de la Ville de Paris dans le soutien aux acteurs économiques parisiens.	GABELOTA UD	Rejeté	01/06/2021
1	12		GCC	BONNET-OUALALDJ, GILLET, PRIMET	VNR		relatif à la privatisation du ménage dans certains sites administratifs.	GUILLOU	Rejeté	01/06/2021
1	13		GEP	KONÉ, RAIFAUD, FAUGERON, BADINA-SERPETTE	VNR		relatif à la révision du règlement des étalages et terrasses.	POLSKI	Rejeté	01/06/2021
1	14		Changer Paris	DATI	VNR		relatif au renforcement du pouvoir des maires d'arrondissement concernant les terrasses.	POLSKI	Retiré	01/06/2021
1	16		GIP	BOURNAZEL, IBLED	VNR		relatif aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères.	POLSKI	Rejeté	01/06/2021
1	17		MDE	GATEL	VNR		relatif à une exonération partielle du droit de terrasse.	POLSKI	Rejeté	01/06/2021
1	18		MDE	GATEL	VNR		relatif à la prolongation de l'exonération des droits de terrasse.	POLSKI	Rejeté	01/06/2021
1	18bis	173	Exécutif		VNR		En réponse aux vœux V13, V14, V16, V17 et V18.	POLSKI	Adopté	01/06/2021
1	19		Changer Paris	LECOQ	VNR		relatif au soutien à la profession de bouquiniste.	POLSKI	Retiré	01/06/2021
1	20		GIP	IBLED	VNR		relatif à la création d'une Zone Touristique dont la rue du Commerce constituerait le centre.	POLSKI	Rejeté	01/06/2021
2	93		Exécutif		A	2021 DU 62	Amendement technique.	PATRICE	Adopté	01/06/2021
2	21	174	PEC, GEP, GCC, Génération.s	COUMET, KONÉ, BONNET-OUALALDJ, AQUA, MAQUOI	VNR		relatif à une dénomination en hommage aux femmes victimes de violences, notamment conjugales (13c).	PATRICE	Adopté	01/06/2021
2	22	175	PEC	FERAUD	VNR		relatif à un hommage à Anna Karina.	PATRICE	Adopté	01/06/2021
2	23	176	PEC	VAUGLIN	VNR		relatif à un hommage à la mémoire d'Hanna Kamieniecki.	PATRICE	Adopté	01/06/2021
2	24	177	PEC	VAUGLIN	VNR		relatif à un hommage à Edmée Chandon.	PATRICE	Adopté	01/06/2021
2	25	178	Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à un hommage à Jeanne Barret.	PATRICE	Adopté	01/06/2021
2	26	179	Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à un hommage à Tamara de Lempicka (14c).	PATRICE	Adopté	01/06/2021
2	27	180	Changer Paris	DATI, BERNARD, DAUVERGNE, LAUSSUCQ	VNR		relatif à l'hommage au chien de guerre Vitrier.	PATRICE	Adopté	01/06/2021

N° Com ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	28	181	GIP	BÜRKLI, GOVCYAN	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jean-Claude Carrière.	PATRICE	Adopté	01/06/2021
2	29		Exécutif		A	2021 DAC 708	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	02/06/2021
2	30	182	GEP	COFFIN, FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif aux expositions sur la voie publique.	ROLLAND	Adopté (amendé)	02/06/2021
2	31		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif au Conservatoire Darius Milhaud (14e).	ROLLAND	Retiré	02/06/2021
2	32	183	Changer Paris	SZPINER, BADAT- KARAM, REDLER, BUCAILLE, CAPLIEZ, BOËLLE, BEAUQUIER, PIRILLO, ALPHAND, BALDINI, MESSAS	VNR		relatif à un projet muséal consacré à Hector Guimard au sein de l'hôtel "Mezzara".	ROLLAND	Adopté	02/06/2021
2	33		Changer Paris	VÉRON, BADAT- KARAM	VNR		relatif au prolongement des tarifs jeunes dans les musées, les lieux culturels et les équipements sportifs de la Ville.	ROLLAND	Rejeté	02/06/2021
2	34	184	GIP	BERTHOUT	VNR		relatif à la rénovation de la chapelle de la Sorbonne.	TAIEB	Adopté	02/06/2021
3	35		GIP	BOURNAZEL, BÜRKLI	VNR		relatif aux travaux de remise en état de la voirie.	BAUDRIER	Rejeté	02/06/2021
3	36	185	Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif aux surfaces podotactiles visant à guider les personnes aveugles ou malvoyantes.	BELLIARD	Adopté	02/06/2021
3	37		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à un système d'autorisation en ligne pour circuler et stationner au sein de la future Zone à Trafic Limité.	BELLIARD	Rejeté	02/06/2021
3	38		Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif au stationnement sécurisé des vélos.	BELLIARD	Rejeté	02/06/2021
3	39		Changer Paris	JEANNETÉ, COURTOIS	VNR		relatif à la nouvelle tarification des Vélib' électriques.	BELLIARD	Rejeté	02/06/2021
3	40		Changer Paris	BERNARD, MARGAIN	VNR		relatif à la circulation et au stationnement des professionnels dans Paris.	BELLIARD	Rejeté	02/06/2021
3	41		Changer Paris	BALADI	VNR		relatif aux feux tricolores dits "récompense".	BELLIARD	Rejeté	02/06/2021
3	42		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif au changement de dénomination de la rue de Rohan en "rue Raymond Devos".	BELLIARD	Rejeté	02/06/2021
3	94		Exécutif		A	2021 DPSP 2	Amendement technique.	NORDMAN	Adopté	02/06/2021
3	43		GIP	BERTHOUT	V	2021 DRH 32	relatif aux moyens mis en œuvre lors des différentes étapes du déconfinement. SCRUTIN PUBLIC	NORDMAN	Rejeté	02/06/2021
5	71	186	MDE	GATEL	VNR	2021 DRH 32	relatif à l'attribution de logements pour les futurs agents de la police municipale parisienne.	NORDMAN	Adopté (amendé)	02/06/2021
3	104		Exécutif		A	2021 PP 50	Amendement technique.	NORDMAN	Adopté	02/06/2021

N° Com ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	44	187	PEC	FERAUD	VNR		relatif au renforcement des amendes contre les incivilités.	NORDMAN	Adopté	03/06/2021
3	45	188	Changer Paris	BOULARD, PÉCHENARD	VNR		relatif à la sécurité et à la tranquillité publique du quartier Épinettes-Bessières.	NORDMAN	Adopté	03/06/2021
3	46	189	Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT, PÉCHENARD	VNR		relatif à la lutte contre les trafics de stupéfiants.	NORDMAN	Adopté	03/06/2021
4	47		Changer Paris	JACQUEMONT, BOULARD	V	2021 DASES 31	relatif à la politique d'insertion numérique de la ville de Paris.	FILOCHE	Rejeté	03/06/2021
4	48	190	PEC	CARON-THIBAUT	VNR		relatif à l'accès au Fonds de Solidarité de Logement et aux droits des locataires.	FILOCHE	Adopté	03/06/2021
4	49	191	GCC	BONNET-OUALDJI, NAGET, GILLET	VNR		relatif à l'interdiction des distributions alimentaires dans les 10e et 19e arrondissements.	FILOCHE	Adopté (amendé)	03/06/2021
4	50		Changer Paris	GRANIER, TOUBIANA	VNR		relatif à l'encadrement des distributions alimentaires.	FILOCHE	Rejeté	03/06/2021
4	51	192	Génération.s	PETIT	VNR		relatif à la création d'une commission pour l'accessibilité au niveau du 14e.	GALVANI	Adopté	03/06/2021
4	52		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif au stationnement des personnes en situation de handicap.	GALVANI	Rejeté	03/06/2021
4	52bis	193	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V52.	GALVANI	Adopté	03/06/2021
4	53	194	MDE	LELIÈVRE	VNR		relatif à la mobilisation et à la formation d'ambassadeurs de l'accessibilité.	GALVANI	Adopté (amendé)	03/06/2021
4	95		Exécutif		A	2021 DASES 84	Amendement technique.	LEVIEUX	Adopté	03/06/2021
4	54		Changer Paris	BUCAILLE	VNR		relatif à la distribution de tablettes tactiles au sein des Ehpad et des clubs seniors parisiens.	LEVIEUX	Rejeté	03/06/2021
4	55		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL	VNR		relatif aux services de soins infirmiers associatifs et aux mesures du Ségur de la Santé.	LEVIEUX	Rejeté	03/06/2021
4	56	195	PEC	GARRIGOS	VNR		relatif à la situation des personnes LGBTQI+ au Brésil.	ROMERO- MICHEL	Adopté	03/06/2021
4	57		PEC	FERAUD	VNR		relatif à la déclaration de Paris comme "zone de liberté LGBTQI+".	ROMERO- MICHEL	Retiré	03/06/2021
4	58		GIP	BOURNAZEL, BÜRKLI	VNR		relatif à la déclaration de la Ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+.	ROMERO- MICHEL	Retiré	03/06/2021
4	58ter	196	Exécutif		VNR		en réponse au V58.	ROMERO- MICHEL	Adopté	03/06/2021
4	59	197	PEC	FERAUD	VNR		relatif à une fin de vie libre et choisie.	SOUYRIS	Adopté	03/06/2021
4	60		PEC	DAGNAUD	VNR		relatif aux structures de réduction des risques et à des lieux d'accueil jour/nuit pour les usagers de crack.	SOUYRIS	Retiré	03/06/2021
4	61		GEP	TIMSIT, KONÉ, MEUNIER	VNR		relatif à des espaces de consommation et de repos et au renforcement du plan de mobilisation sur le crack.	SOUYRIS	Retiré	03/06/2021

N° Com ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	61bis	198	Exécutif		VNR		en réponse aux V60 et V61.	SOUYRIS	Adopté	03/06/2021
4	62		Changer Paris	TOUBIANA, GRANIER	VNR		relatif à des mesures de protection face à aux trafics et à la consommation de crack.	SOUYRIS	Rejeté	03/06/2021
4	63	199	GEP	DURAND- RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif aux paris sportifs.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	03/06/2021
5	64		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la rénovation thermique dans le parc social.	BAUDRIER	Rejeté	03/06/2021
5	96		Exécutif		A	2021 DLH 109	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	03/06/2021
5	65	200	PEC	CHEVANDIER	VNR		relatif au nouveau formulaire de demande de logement social.	BROSSAT	Adopté	03/06/2021
5	66		GEP	GUHL, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif au 5 impasse des Chevaliers et au réexamen des constructions programmées en cœur d'îlot (20e). SCRUTIN PUBLIC	BROSSAT	Rejeté	03/06/2021
5	67		Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif au projet immobilier d'Habitat Social Français 5, impasse des Chevaliers (20e). SCRUTIN PUBLIC	BROSSAT	Rejeté	03/06/2021
5	68	201	GCC	BONNET-OUALDJI, NAGET	VNR		relatif à la fin de la trêve hivernale.	BROSSAT	Adopté	03/06/2021
5	69	202	Génération.s, GEP	MAQUOI, KONÉ, VASA, DURAND- RAUCHER	VNR		relatif au prolongement de la trêve hivernale.	BROSSAT	Adopté	03/06/2021
5	70		Changer Paris	OLIVIER	VNR		relatif à l'éclairage public dans le parc social.	BROSSAT	Rejeté	03/06/2021
5	72	203	PEC	WEIL, CARON- THIBAUT	VNR		relatif à l'acquisition de l'immeuble Tango.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	03/06/2021
5	73	204	GEP, Génération.s	RAIFAUD, VASA, MEUNIER, KONÉ, MAQUOI	VNR		relatif au modèle économique et financier du projet d'aménagement de la Gare du Nord.	GREGOIRE	Adopté	03/06/2021
5	74	205	GCC	BONNET-OUALDJI, GOMES	VNR		relatif au maintien de l'hôpital Bichat et aux recommandations de l'Autorité environnementale.	SOUYRIS	Adopté	03/06/2021
5	74bis	206	Exécutif		VNR		Réponse au V74.	SOUYRIS	Adopté	03/06/2021
5	75		GCC	BONNET-OUALDJI	VNR		relatif à l'inscription des projets afférents à l'Hôtel Dieu dans les objectifs du PLU bioclimatique. SCRUTIN PUBLIC.	SOUYRIS	Rejeté	03/06/2021
5	76		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif au projet ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14e).	GREGOIRE	Rejeté	03/06/2021
5	77		Changer Paris	de CLERMONT- TONNERRE	VNR		relatif à la sauvegarde et à la conservation du patrimoine urbain parisien.	GREGOIRE	Rejeté	03/06/2021

N° Com ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	78		GIP	BÜRKLI, BERTHOUT, GOVCIYAN	V	2021 DJS 98	relatif à la situation des Centres Paris Anim'.	BIDARD	Rejeté	03/06/2021
6	79		GCC	BONNET-OUALDJI, AQUA	V	2021 DASCO 22	relatif au déploiement de capteurs CO2 dans les crèches, écoles, collèges.	BLOCHE	Rejeté	03/06/2021
6	97		GCC		A	2021 DASCO 93	relatif à l'article 1.	BLOCHE	Rejeté	03/06/2021
6	98		GCC		A	2021 DASCO 94	relatif à un article 1bis.	BLOCHE	Retiré	03/06/2021
6	99		GCC		A	2021 DASCO 94	relatif à un article 1ter.	BLOCHE	Retiré	03/06/2021
6	100		GCC		A	2021 DASCO 94	relatif à un article 1quater.	BLOCHE	Retiré	03/06/2021
6	101		GCC		A	2021 DASCO 94	relatif à un article 1quinquies.	BLOCHE	Rejeté	03/06/2021
6	101bis		Exécutif		A	2021 DASCO 94	En réponse aux amendements 98, 99, 100 et 101	BLOCHE	Adopté	03/06/2021
6	80		Exécutif		A	2021 DFPE 123	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	03/06/2021
6	81	207	GCC	BONNET-OUALDJI, AQUA	VNR		relatif à un plan d'urgence pour la rentrée 2021.	BLOCHE	Adopté	03/06/2021
6	82		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif au financement et à l'accompagnement des caisses des écoles vers une alimentation 100% bio et durable.	BLOCHE	Rejeté	03/06/2021
7	83		GCC, GEP	BONNET-OUALDJI, PRIMET, NAGET, KONÉ, GLEIZES, VASA	VNR		relatif à la situation en Israël Palestine. SCRUTIN PUBLIC.	NGATCHA	Rejeté	04/06/2021
7	102	208	Exécutif		VNR		relatif à la situation des droits humains en Colombie.	NGATCHA	Adopté	04/06/2021
7	85		GEP	MEUNIER, KONÉ	A	2021 SG 3	relatif au stationnement des vélos.	RABADAN	Retiré	04/06/2021
7	85bis	209	Exécutif		V	2021 SG 3	Réponse à l'amendement A85	RABADAN	Adopté	04/06/2021
7	87	210	MDE	DE COMPREIGNAC	VNR		relatif aux fonds européens de la relance.	SANCHES RUIVO	Adopté	04/06/2021
7	88	211	GEP	MEUNIER, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif au droit d'interpellation.	TORANIAN	Adopté (amendé)	04/06/2021
7	89		GEP	BADINA-SERPETTE, RÉMY-LELEU	VNR		relatif à l'affichage libre et associatif.	TORANIAN	Retiré	04/06/2021
7	90		GCC	BONNET-OUALDJI, GILLET	VNR		relatif aux panneaux d'affichage libre.	TORANIAN	Retiré	04/06/2021
7	90bis	212	Exécutif		VNR		En réponse aux vœux V89 et V90.	TORANIAN	Adopté	04/06/2021
7	91	213	Changer Paris	DOUCERÉ, BADAT- KARAM, DUMAS GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT- TONNERRE	VNR		relatif à la synthèse annuelle de la vie associative.	TORANIAN	Adopté	04/06/2021
7	92		Changer Paris		VNR		relatif aux moyens adossés aux différentes consultations des parisiens.	TORANIAN	Rejeté	04/06/2021

Annexe n° 1 - Scrutin public relatif au projet de délibération DRH 32 - DPSP 6 concernant la création d'un service de police municipale.



Rapport des délibérations

Date : **mercredi 2 juin 2021**
Président :
Secrétaire :

CP Paris - 01/06/2021

2021 DRH 32 - DPSP 6 Création d'un service de police municipale à Paris et approbation des projets de décrets créant trois corps de police municipale de Paris et portant

Adoptée

Date du vote : **02/06/2021 - 20h11**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **160**

Voix totales : **160**

Voix exprimées : **144**

Non votés : **10**

Taux d'abstention : **2,5%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	114 Voix	79,2%
(PEC) AKKARI Maya		1 voix
(C PARIS) ALPHAND David		1 voix
(C PARIS) BADAT-KARAM Samia		1 voix
(C PARIS) BALADI Vincent		1 voix
(C PARIS) BALDINI Véronique par procuration à BALADI Vincent		1 voix
(C PARIS) BEAUQUIER Antoine		1 voix
(C PARIS) BERNARD René-François		1 voix
(C PARIS) BERTHAULT Jean-Didier		1 voix
(GIP) BERTHOUT Florence		1 voix
(C PARIS) BIRABEN Anne		1 voix
(PEC) BLAUDEL Célia		1 voix
(PEC) BLOCHE Patrick		1 voix
(C PARIS) BOËLLE Sandra par procuration à BUCAILLE Véronique		1 voix
(C PARIS) BOHBOT Jack-Yves		1 voix
(C PARIS) BOUGERET Alix		1 voix
(C PARIS) BOULARD Geoffroy		1 voix
(GIP) BOURNAZEL Pierre-Yves		1 voix
(PEC) BROUSSE Colombe		1 voix
(C PARIS) BUCAILLE Véronique		1 voix
(GIP) BÜRKLI Delphine		1 voix
(C PARIS) CANAL Grégory		1 voix
(PEC) CARON-THIBAUT Gauthier		1 voix
(MDE) CASANOVA Pierre par procuration à GATEL Maud		1 voix
(PEC) CHICHE Mahor		1 voix
(PEC) COBLENCHE Emmanuel		1 voix
(C PARIS) CONNAULT François		1 voix
(PEC) CORDEBARD Alexandra		1 voix
(PEC) COUMET Jérôme		1 voix
(C PARIS) COURTOIS Daniel-Georges		1 voix
(PEC) DAGNAUD François		1 voix
(C PARIS) DATI Rachida		1 voix
(C PARIS) DAUVERGNE Emmanuelle		1 voix
(PEC) DAVIAUD Jean-Philippe par procuration à BROUSSE Colombe		1 voix
(C PARIS) DE CLERMONT-TONNERRE Claire		1 voix
(C PARIS) DE RAGUENEL Inès		1 voix
(C PARIS) D'HAUTESERRE Jeanne		1 voix
(C PARIS) DIDIER François-Marie		1 voix

(C PARIS) DOUCERÉ Marie-Caroline	1 voix
(C PARIS) DUMAS Catherine	1 voix
(PEC) EL AARAJE Lamia par procuration à FERAUD Rémi	1 voix
(C PARIS) EVREN Agnès par procuration à DOUCERÉ Marie-Caroline	1 voix
(PEC) FERAUD Rémi	1 voix
(PEC) GABELOTAUD Afaf	1 voix
(PEC) GALVANI Jacques	1 voix
(C PARIS) GARNIER Nelly par procuration à ALPHAND David	1 voix
(PEC) GARRIGOS Geneviève	1 voix
(MDE) GATEL Maud	1 voix
(NI) GIRARD Christophe	1 voix
(C PARIS) GOUJON Philippe	1 voix
(GIP) GOVCIYAN Alexis	1 voix
(C PARIS) GRANIER Rudolph	1 voix
(PEC) GRÉGOIRE Emmanuel	1 voix
(PEC) GUILLOU Antoine	1 voix
(C PARIS) HATTE Paul	1 voix
(PEC) HERVIEU Céline	1 voix
(PEC) HIDALGO Anne	1 voix
(GIP) IBLED Catherine	1 voix
(C PARIS) JACQUEMONT Hélène	1 voix
(PEC) JAMET-FOURNIER Boris	1 voix
(C PARIS) JEANNETÉ Nicolas	1 voix
(PEC) JEMNI Halima	1 voix
(PEC) KIELEMOËS Dominique	1 voix
(PEC) KOMITES Pénélope	1 voix
(PEC) KOUASSI Johanne	1 voix
(C PARIS) KUSTER Brigitte	1 voix
(C PARIS) LAHOUASSA Anessa	1 voix
(C PARIS) LAUSSUCQ Jean	1 voix
(PEC) LAVILLE Nathalie	1 voix
(MDE) LECOUTURIER Béatrice	1 voix
(C PARIS) LEFEVRE Franck	1 voix
(PEC) LEJOINDRE Eric	1 voix
(MDE) LELIEVRE Maud par procuration à LECOUTURIER Béatrice	1 voix
(PEC) LEMARDELEY Marie-Christine	1 voix
(PEC) LEVIEUX Véronique	1 voix
(C PARIS) LORIAU Jérôme	1 voix
(C PARIS) LOUREIRO Gérard par procuration à TOUBIANA Marie	1 voix
(C PARIS) LUBIN-NOËL Carline	1 voix
(PEC) MADEC Roger	1 voix
(C PARIS) MALACHARD DES REYSSIERS Delphine	1 voix
(C PARIS) MARGAIN Franck	1 voix
(PEC) MARTIAL Jacques	1 voix
(PEC) MARTINS Jean-François par procuration à BLOCHE Patrick	1 voix
(C PARIS) MESSAS Emmanuel	1 voix
(C PARIS) MONTANDON Valérie	1 voix
(PEC) NAJDOVSKI Christophe	1 voix
(PEC) NGATCHA Arnaud	1 voix
(PEC) NORDMAN Nicolas	1 voix
(C PARIS) OLIVIER Jean-Baptiste	1 voix
(C PARIS) PECHENARD Frédéric	1 voix
(C PARIS) PIRILLO Aurélie par procuration à BADAT-KARAM Samia	1 voix

(PEC) PLIEZ Eric	1 voix	
(PEC) POLSKI Olivia	1 voix	
(PEC) PULVAR Audrey	1 voix	
(PEC) RABADAN Pierre	1 voix	
(PEC) RAYMOND-ROSSI Marie-José	1 voix	
(C PARIS) REDLER Jérémy	1 voix	
(PEC) ROLLAND Carine	1 voix	
(PEC) ROMERO-MICHEL Jean-Luc	1 voix	
(PEC) SAMAKE Hamidou	1 voix	
(PEC) SANCHES RUIVO Hermano	1 voix	
(GIP) SEBBAH Hanna	1 voix	
(PEC) SIMONDON Paul	1 voix	
(PEC) SITBON Florian	1 voix	
(C PARIS) STIBBE Elisabeth par procuration à JEANNETÉ Nicolas	1 voix	
(PEC) TAÏEB Karen	1 voix	
(PEC) TERLIZZI Delphine	1 voix	
(PEC) TORANIAN Anouch	1 voix	
(C PARIS) TOUBIANA Marie	1 voix	
(C PARIS) TYSSANDIER Anne-Claire	1 voix	
(PEC) VAUGLIN François	1 voix	
(PEC) VERSINI Dominique	1 voix	
(C PARIS) VIRY Patrick	1 voix	
(PEC) WEIL Ariel	1 voix	
(PEC) ZIADY Karim	1 voix	
Contre	30 Voix	20,8%
(GCC) AQUA Jean-Noël par procuration à NAGET Camille	1 voix	
(GEP) BADINA-SERPETTE Frédéric	1 voix	
(GEP) BELLIARD David	1 voix	
(GCC) BONNET-OULALDJ Nicolas	1 voix	
(GEP) BOUX Anne-Claire	1 voix	
(GEP) COFFIN Alice	1 voix	
(GEP) DURAND-RAUCHER Nour	1 voix	
(GEP) FAUGERON Corine	1 voix	
(GCC) GILLET Jean-Philippe	1 voix	
(GEP) GLEIZES Jérôme	1 voix	
(GCC) GOMES Barbara	1 voix	
(GEP) GUHL Antoinette	1 voix	
(GEP) KONÉ Fatoumata	1 voix	
(GEP) LERT Dan	1 voix	
(GEP) LETISSIER Florentin	1 voix	
(Génération.s) MAQUOI Nathalie	1 voix	
(GEP) MARKOVIC Douchka	1 voix	
(GEP) MEUNIER Emile	1 voix	
(GCC) NAGET Camille	1 voix	
(GEP) NIAKATÉ Aminata	1 voix	
(GCC) PATRIE Béatrice par procuration à BONNET-OULALDJ Nicolas	1 voix	
(GEP) PIERRE-MARIE Emmanuelle	1 voix	
(GCC) PRIMET Raphaëlle	1 voix	
(GEP) RAIFAUD Sylvain	1 voix	
(GEP) RÉMY-LELEU Raphaëlle	1 voix	
(GEP) RIVIER Emmanuelle	1 voix	
(GEP) SAGASPE Chloe	1 voix	
(GEP) TIMSIT Alice	1 voix	

(Génération.s) TONOLLI Mélody		1 voix
(GEP) VASA Léa		1 voix
Abstention	4 Voix	
(Génération.s) CHARNOZ Sandrine		1 voix
(Génération.s) FILOCHE Léa		1 voix
(Génération.s) HOCQUARD Frédéric		1 voix
(Génération.s) PETIT Carine		1 voix
Ne prend pas part au vote	2 Voix	
(GCC) BROSSAT Ian		1 voix
(GCC) PATRICE Laurence		1 voix
Non votants	10 Voix	
(GCC) BAUDRIER Jacques		1 voix
(GCC) BIDARD Hélène		1 voix
(C PARIS) CARRERE-GEE Marie-Claire		1 voix
(PEC) CHEVANDIER Thomas		1 voix
(NI) COCHARD Maxime		1 voix
(MDE) DE COMPREIGNAC Séverine		1 voix
(GEP) FLORENTIN Alexandre		1 voix
(GEP) SOUYRIS Anne		1 voix
(C PARIS) SZPINER Francis		1 voix
(C PARIS) VÉRON Aurélien		1 voix

Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au vœu n° 74 concernant le maintien de l'hôpital Bichat et aux recommandations de l'Autorité environnementale.



Rapport des délibérations

Date : **jeudi 3 juin 2021**
Président :
Secrétaire :

CP Paris - 01/06/2021

V74 . relatif au maintien de l'hôpital Bichat et aux recommandations de l'Autorité environnementale.

Adoptée

Date du vote : **03/06/2021 - 17h07**
Votants : **158**
Voix totales : **158**
Voix exprimées : **111**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **32**
Taux d'abstention : **9,5%**

Pour	65 Voix	58,6%
(C PARIS) ALPHAND David		1 voix
(GCC) AQUA Jean-Noël		1 voix
(C PARIS) BADAT-KARAM Samia		1 voix
(C PARIS) BALADI Vincent		1 voix
(C PARIS) BALDINI Véronique		1 voix
(GCC) BAUDRIER Jacques		1 voix
(C PARIS) BEAUQUIER Antoine		1 voix
(C PARIS) BERNARD René-François		1 voix
(C PARIS) BERTHAULT Jean-Didier		1 voix
(GCC) BIDARD Hélène		1 voix
(C PARIS) BIRABEN Anne		1 voix
(C PARIS) BOËLLE Sandra par procuration à BUCAILLE Véronique		1 voix
(C PARIS) BOHBOT Jack-Yves		1 voix
(GCC) BONNET-OUALDJ Nicolas		1 voix
(C PARIS) BOUGERET Alix		1 voix
(GCC) BROSSAT Ian		1 voix
(C PARIS) BUCAILLE Véronique		1 voix
(C PARIS) CANAL Grégory		1 voix
(C PARIS) CARRERE-GEE Marie-Claire		1 voix
(C PARIS) CONNAULT François		1 voix
(C PARIS) COURTOIS Daniel-Georges		1 voix
(C PARIS) DATI Rachida		1 voix
(C PARIS) DAUVERGNE Emmanuelle		1 voix
(C PARIS) DE CLERMONT-TONNERRE Claire		1 voix
(C PARIS) D'HAUTESERRE Jeanne		1 voix
(C PARIS) DIDIER François-Marie		1 voix
(C PARIS) DOUCERÉ Marie-Caroline		1 voix
(C PARIS) DUMAS Catherine		1 voix
(C PARIS) EVREN Agnès par procuration à DOUCERÉ Marie-Caroline		1 voix
(Génération.s) FILOCHE Léa		1 voix
(C PARIS) GARNIER Nelly		1 voix
(GCC) GILLET Jean-Philippe		1 voix
(GCC) GOMES Barbara		1 voix
(C PARIS) GOUJON Philippe		1 voix
(C PARIS) GRANIER Rudolph		1 voix
(Génération.s) HOCQUARD Frédéric		1 voix
(C PARIS) JACQUEMONT Hélène		1 voix

(C PARIS) JEANNETÉ Nicolas	1 voix
(C PARIS) KUSTER Brigitte	1 voix
(C PARIS) LAHOUESSA Anessa	1 voix
(C PARIS) LAUSSUCQ Jean	1 voix
(C PARIS) LECOQ Jean-Pierre	1 voix
(C PARIS) LORIAU Jérôme	1 voix
(C PARIS) LOUREIRO Gérard par procuration à TOUBIANA Marie	1 voix
(C PARIS) LUBIN-NOËL Carline	1 voix
(C PARIS) MALACHARD DES REYSSIERS Delphine	1 voix
(Génération.s) MAQUOI Nathalie	1 voix
(C PARIS) MARGAIN Franck	1 voix
(C PARIS) MESSAS Emmanuel	1 voix
(C PARIS) MONTANDON Valérie	1 voix
(GCC) NAGET Camille	1 voix
(C PARIS) OLIVIER Jean-Baptiste	1 voix
(GCC) PATRICE Laurence	1 voix
(GCC) PATRIE Béatrice par procuration à BONNET-OLALDJ Nicolas	1 voix
(C PARIS) PECHENARD Frédéric	1 voix
(Génération.s) PETIT Carine	1 voix
(C PARIS) PIRILLO Aurélie par procuration à BADAT-KARAM Samia	1 voix
(GCC) PRIMET Raphaëlle	1 voix
(PEC) PULVAR Audrey	1 voix
(PEC) RAYMOND-ROSSI Marie-José	1 voix
(C PARIS) REDLER JérémY	1 voix
(C PARIS) STIBBE Elisabeth par procuration à JEANNETÉ Nicolas	1 voix
(Génération.s) TONOLLI Mélody	1 voix
(C PARIS) TOUBIANA Marie	1 voix
(C PARIS) TYSSANDIER Anne-Claire	1 voix
Contre	46 Voix
	41,4%
(GIP) BERTHOUT Florence	1 voix
(PEC) BLAUEL Célia par procuration à FERAUD Rémi	1 voix
(PEC) BLOCHE Patrick	1 voix
(GIP) BOURNAZEL Pierre-Yves	1 voix
(PEC) BROUSSEL Colombe	1 voix
(GIP) BÜRKLI Delphine	1 voix
(PEC) CARON-THIBAUT Gauthier	1 voix
(PEC) CHEVANDIER Thomas par procuration à BLOCHE Patrick	1 voix
(PEC) CHICHE Mahor	1 voix
(PEC) COBLENCE Emmanuel	1 voix
(PEC) CORDEBARD Alexandra	1 voix
(PEC) DAVIAUD Jean-Philippe	1 voix
(PEC) EL AARAJE Lamia par procuration à KIELEMOËS Dominique	1 voix
(PEC) FERAUD Rémi	1 voix
(PEC) GABELOTAUD Afaf	1 voix
(PEC) GALVANI Jacques	1 voix
(PEC) GARRIGOS Geneviève	1 voix
(MDE) GATEL Maud	1 voix
(PEC) GRÉGOIRE Emmanuel	1 voix
(PEC) GUILLOU Antoine	1 voix
(PEC) HERVIEU Céline	1 voix
(PEC) JAMET-FOURNIER Boris	1 voix
(PEC) KIELEMOËS Dominique	1 voix
(PEC) KOMITES Pénélope	1 voix

(PEC) KOUASSI Johanne	1 voix
(PEC) LEMARDELEY Marie-Christine	1 voix
(PEC) LEVIEUX Véronique	1 voix
(PEC) MARTIAL Jacques	1 voix
(PEC) MARTINS Jean-François	1 voix
(PEC) NAJDOVSKI Christophe	1 voix
(PEC) NORDMAN Nicolas	1 voix
(PEC) PLIEZ Eric par procuration à JAMET-FOURNIER Boris	1 voix
(PEC) POLSKI Olivia	1 voix
(PEC) RABADAN Pierre	1 voix
(GEP) RIVIER Emmanuelle	1 voix
(PEC) ROLLAND Carine	1 voix
(PEC) ROMERO-MICHEL Jean-Luc	1 voix
(PEC) SAMAKE Hamidou	1 voix
(PEC) SANCHES RUJIVO Hermano	1 voix
(GIP) SEBBAH Hanna	1 voix
(PEC) SIMONDON Paul	1 voix
(PEC) SITBON Florian	1 voix
(PEC) TAÏEB Karen	1 voix
(PEC) TORANIAN Anouch	1 voix
(PEC) VERSINI Dominique	1 voix
(PEC) ZIADY Karim	1 voix
Abstention	15 Voix
(GEP) BADINA-SERPETTE Frédéric	1 voix
(GEP) COFFIN Alice	1 voix
(GEP) DURAND-RAUCHER Nour	1 voix
(GEP) FAUGERON Corine	1 voix
(GIP) IBLED Catherine	1 voix
(GEP) LETISSIER Florentin	1 voix
(GEP) MARKOVIC Douchka	1 voix
(GEP) MEUNIER Emile	1 voix
(GEP) NIAKATÉ Aminata	1 voix
(GEP) PIERRE-MARIE Emmanuelle	1 voix
(GEP) RAIFAUD Sylvain	1 voix
(GEP) RÉMY-LELEU Raphaëlle	1 voix
(GEP) SAGASPE Chloe	1 voix
(GEP) TIMSIT Alice	1 voix
(GEP) VASA Léa	1 voix
Non votants	32 Voix
(PEC) AKKARI Maya	1 voix
(C PARIS) BOULARD Geoffroy	1 voix
(GEP) BOUX Anne-Claire	1 voix
(Génération.s) CHARNOZ Sandrine	1 voix
(NI) COCHARD Maxime	1 voix
(PEC) COUMET Jérôme	1 voix
(PEC) DAGNAUD François	1 voix
(MDE) DE COMPREIGNAC Séverine	1 voix
(C PARIS) DE RAGUENEL Inès	1 voix
(GEP) FLORENTIN Alexandre	1 voix
(NI) GIRARD Christophe	1 voix
(GEP) GLEIZES Jérôme	1 voix
(GIP) GOVCIYAN Alexis	1 voix
(GEP) GUHL Antoinette	1 voix

(C PARIS) HATTE Paul	1 voix
(PEC) JEMNI Halima	1 voix
(GEP) KONÉ Fatoumata	1 voix
(PEC) LAVILLE Nathalie	1 voix
(MDE) LECOUTURIER Béatrice	1 voix
(C PARIS) LEFEVRE Franck	1 voix
(PEC) LEJOINDRE Eric	1 voix
(MDE) LELIEVRE Maud par procuration à LECOUTURIER Béatrice	1 voix
(GEP) LERT Dan	1 voix
(PEC) MADEC Roger	1 voix
(PEC) NGATCHA Arnaud	1 voix
(GEP) SOUYRIS Anne	1 voix
(C PARIS) SZPINER Francis	1 voix
(PEC) TERLIZZI Delphine	1 voix
(PEC) VAUGLIN François	1 voix
(C PARIS) VÉRON Aurélien	1 voix
(C PARIS) VIRY Patrick	1 voix
(PEC) WEIL Ariel	1 voix

Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au vœu n° 75 concernant l'inscription des projets afférents à l'Hôtel Dieu dans les objectifs du P.L.U. bioclimatique.



Rapport des délibérations

Date : **jeudi 3 juin 2021**

CP Paris - 01/06/2021

Président :

Secrétaire :

V75 . relatif à l'inscription des projets afférents à l'Hôtel Dieu dans les objectifs du PLU bioclimatique.

Rejetée

Date du vote : **03/06/2021 - 17h19**

Mode de scrutin : Public

Votants : **158**Voix totales : **158**Voix exprimées : **89**Non votés : **64**Taux d'abstention : **2,5%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	14 Voix	15,7%	
(GCC) BAUDRIER Jacques			1 voix
(GCC) BIDARD Hélène			1 voix
(GCC) BONNET-OUALDJ Nicolas			1 voix
(C PARIS) DE RAGUENEL Inès			1 voix
(GCC) GOMES Barbara			1 voix
(GEP) GUHL Antoinette			1 voix
(GCC) NAGET Camille			1 voix
(GCC) PATRICE Laurence			1 voix
(GCC) PATRIE Béatrice par procuration à BONNET-OUALDJ Nicolas			1 voix
(Génération.s) PETIT Carine			1 voix
(GCC) PRIMET Raphaëlle			1 voix
(GEP) SAGASPE Chloe			1 voix
(GEP) TIMSIT Alice			1 voix
(Génération.s) TONOLLI Mélody			1 voix
Contre	75 Voix	84,3%	
(C PARIS) ALPHAND David			1 voix
(C PARIS) BADAT-KARAM Samia			1 voix
(C PARIS) BERNARD René-François			1 voix
(C PARIS) BIRABEN Anne			1 voix
(PEC) BLAUDEL Célia par procuration à FERAUD Rémi			1 voix
(PEC) BLOCHE Patrick			1 voix
(C PARIS) BOËLLE Sandra par procuration à BUCAILLE Véronique			1 voix
(C PARIS) BOHBOT Jack-Yves			1 voix
(PEC) BROUSSEL Colombe			1 voix
(C PARIS) BUCAILLE Véronique			1 voix
(PEC) CARON-THIBAUT Gauthier			1 voix
(PEC) CHEVANDIER Thomas par procuration à BLOCHE Patrick			1 voix
(PEC) CHICHE Mahor			1 voix
(C PARIS) CONNAULT François			1 voix
(PEC) CORDEBARD Alexandra			1 voix
(PEC) COUMET Jérôme			1 voix
(PEC) DAVIAUD Jean-Philippe			1 voix
(C PARIS) DE CLERMONT-TONNERRE Claire			1 voix
(C PARIS) DOUCERÉ Marie-Caroline			1 voix
(C PARIS) DUMAS Catherine			1 voix
(GEP) DURAND-RAUCHER Nour			1 voix
(PEC) EL AARAJE Lamia par procuration à KIELEMOËS Dominique			1 voix

(C PARIS) EVREN Agnès par procuration à DOUCERÉ Marie-Caroline	1 voix
(PEC) FERAUD Rémi	1 voix
(GEP) FLORENTIN Alexandre	1 voix
(PEC) GABELOTAUD Afaf	1 voix
(PEC) GARRIGOS Geneviève	1 voix
(PEC) GRÉGOIRE Emmanuel	1 voix
(PEC) GUILLOU Antoine	1 voix
(PEC) HERVIEU Céline	1 voix
(Génération.s) HOCQUARD Frédéric	1 voix
(PEC) JAMET-FOURNIER Boris	1 voix
(C PARIS) JEANNETÉ Nicolas	1 voix
(PEC) JEMNI Halima	1 voix
(PEC) KIELEMOËS Dominique	1 voix
(PEC) KOMITES Pénélope	1 voix
(PEC) KOUASSI Johanne	1 voix
(C PARIS) KUSTER Brigitte	1 voix
(PEC) LAVILLE Nathalie	1 voix
(C PARIS) LECOQ Jean-Pierre	1 voix
(PEC) LEMARDELEY Marie-Christine	1 voix
(PEC) LEVIEUX Véronique	1 voix
(C PARIS) LORIAU Jérôme	1 voix
(C PARIS) LOUREIRO Gérard par procuration à TOUBIANA Marie	1 voix
(C PARIS) MALACHARD DES REYSSIERS Delphine	1 voix
(C PARIS) MARGAIN Franck	1 voix
(PEC) MARTIAL Jacques	1 voix
(PEC) MARTINS Jean-François	1 voix
(C PARIS) MESSAS Emmanuel	1 voix
(GEP) MEUNIER Emile	1 voix
(C PARIS) MONTANDON Valérie	1 voix
(PEC) NAJDOVSKI Christophe	1 voix
(PEC) NORDMAN Nicolas	1 voix
(GEP) PIERRE-MARIE Emmanuelle	1 voix
(C PARIS) PIRILLO Aurélie par procuration à BADAT-KARAM Samia	1 voix
(PEC) PLIEZ Eric par procuration à JAMET-FOURNIER Boris	1 voix
(PEC) POLSKI Olivia	1 voix
(PEC) RABADAN Pierre	1 voix
(PEC) RAYMOND-ROSSI Marie-José	1 voix
(GEP) RÉMY-LELEU Raphaëlle	1 voix
(GEP) RIVIER Emmanuelle	1 voix
(PEC) ROLLAND Carine	1 voix
(PEC) ROMERO-MICHEL Jean-Luc	1 voix
(PEC) SAMAKE Hamidou	1 voix
(PEC) SIMONDON Paul	1 voix
(PEC) SITBON Florian	1 voix
(GEP) SOUYRIS Anne	1 voix
(C PARIS) STIBBE Elisabeth par procuration à JEANNETÉ Nicolas	1 voix
(PEC) TAÏEB Karen	1 voix
(PEC) TORANIAN Anouch	1 voix
(C PARIS) TOUBIANA Marie	1 voix
(C PARIS) TYSSANDIER Anne-Claire	1 voix
(GEP) VASA Léa	1 voix
(PEC) VERSINI Dominique	1 voix
(PEC) ZIADY Karim	1 voix

Abstention	4 Voix	
(GIP) BERTHOUT Florence		1 voix
(GIP) BÜRKLI Delphine		1 voix
(GIP) IBLED Catherine		1 voix
(GIP) SEBBAH Hanna		1 voix
Ne prend pas part au vote	1 Voix	
(PEC) GALVANI Jacques		1 voix
Non votants	64 Voix	
(PEC) AKKARI Maya		1 voix
(GCC) AQUA Jean-Noël		1 voix
(GEP) BADINA-SERPETTE Frédéric		1 voix
(C PARIS) BALADI Vincent		1 voix
(C PARIS) BALDINI Véronique		1 voix
(C PARIS) BEAUQUIER Antoine		1 voix
(C PARIS) BERTHAULT Jean-Didier		1 voix
(C PARIS) BOUGERET Alix		1 voix
(C PARIS) BOULARD Geoffroy		1 voix
(GIP) BOURNAZEL Pierre-Yves		1 voix
(GEP) BOUX Anne-Claire		1 voix
(GCC) BROSSAT Ian		1 voix
(C PARIS) CANAL Grégory		1 voix
(C PARIS) CARRERE-GEE Marie-Claire		1 voix
(Génération.s) CHARNOZ Sandrine		1 voix
(PEC) COBLENCÉ Emmanuel		1 voix
(NI) COCHARD Maxime		1 voix
(GEP) COFFIN Alice		1 voix
(C PARIS) COURTOIS Daniel-Georges		1 voix
(PEC) DAGNAUD François		1 voix
(C PARIS) DATI Rachida		1 voix
(C PARIS) DAUVERGNE Emmanuelle		1 voix
(MDE) DE COMPREGNAC Séverine		1 voix
(C PARIS) D'HAUTESERRE Jeanne		1 voix
(C PARIS) DIDIER François-Marie		1 voix
(GEP) FAUGERON Corine		1 voix
(Génération.s) FILOCHE Léa		1 voix
(C PARIS) GARNIER Nelly		1 voix
(MDE) GATEL Maud		1 voix
(GCC) GILLET Jean-Philippe		1 voix
(NI) GIRARD Christophe		1 voix
(GEP) GLEIZES Jérôme		1 voix
(C PARIS) GOUJON Philippe		1 voix
(GIP) GOVCIYAN Alexis		1 voix
(C PARIS) GRANIER Rudolph		1 voix
(C PARIS) HATTE Paul		1 voix
(C PARIS) JACQUEMONT Hélène		1 voix
(GEP) KONÉ Fatoumata		1 voix
(C PARIS) LAHOUESSA Anessa		1 voix
(C PARIS) LAUSSUCQ Jean		1 voix
(MDE) LECOUTURIER Béatrice		1 voix
(C PARIS) LEFEVRE Franck		1 voix
(PEC) LEJOINDRE Eric		1 voix
(MDE) LELIEVRE Maud par procuration à LECOUTURIER Béatrice		1 voix
(GEP) LERT Dan		1 voix

(GEP) LETISSIER Florentin	1 voix
(C PARIS) LUBIN-NOËL Carline	1 voix
(PEC) MADEC Roger	1 voix
(Génération.s) MAQUOI Nathalie	1 voix
(GEP) MARKOVIC Douchka	1 voix
(PEC) NGATCHA Arnaud	1 voix
(GEP) NIAKATÉ Aminata	1 voix
(C PARIS) OLIVIER Jean-Baptiste	1 voix
(C PARIS) PECHENARD Frédéric	1 voix
(PEC) PULVAR Audrey	1 voix
(GEP) RAIFAUD Sylvain	1 voix
(C PARIS) REDLER Jérémie	1 voix
(PEC) SANCHES RUIVO Hermano	1 voix
(C PARIS) SZPINER Francis	1 voix
(PEC) TERLIZZI Delphine	1 voix
(PEC) VAUGLIN François	1 voix
(C PARIS) VÉRON Aurélien	1 voix
(C PARIS) VIRY Patrick	1 voix
(PEC) WEIL Ariel	1 voix

Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au vœu n° 83 concernant la situation en Israël Palestine.



Rapport des délibérations

Date : **vendredi 4 juin 2021**
Président :
Secrétaire :

CP Paris - 01/06/2021

V83 . relatif à la situation en Israël Palestine.

Rejetée

Date du vote : **04/06/2021 - 10h00**
Votants : **123**
Voix totales : **123**
Voix exprimées : **103**
Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**
Non votés : **16**
Taux d'abstention : **3,3%**

Pour	14 Voix	13,6%
(GEP) BADINA-SERPETTE Frédéric		1 voix
(GCC) BONNET-OULALDJ Nicolas		1 voix
(NI) COCHARD Maxime		1 voix
(GEP) DURAND-RAUCHER Nour		1 voix
(GEP) FAUGERON Corine		1 voix
(GCC) GILLET Jean-Philippe		1 voix
(GEP) GLEIZES Jérôme		1 voix
(GCC) GOMES Barbara		1 voix
(GCC) NAGET Camille		1 voix
(GCC) PATRIE Béatrice par procuration à BONNET-OULALDJ Nicolas		1 voix
(GEP) PIERRE-MARIE Emmanuelle		1 voix
(GCC) PRIMET Raphaëlle		1 voix
(GEP) RIVIER Emmanuelle		1 voix
(GEP) VASA Léa		1 voix
Contre	89 Voix	86,4%
(PEC) AKKARI Maya		1 voix
(C PARIS) BADAT-KARAM Samia		1 voix
(C PARIS) BALADI Vincent		1 voix
(C PARIS) BALDINI Véronique		1 voix
(C PARIS) BEAUQUIER Antoine		1 voix
(C PARIS) BERNARD René-François		1 voix
(GIP) BERTHOUT Florence		1 voix
(C PARIS) BIRABEN Anne		1 voix
(PEC) BLAUDEL Célia par procuration à FERAUD Rémi		1 voix
(PEC) BLOCHE Patrick		1 voix
(C PARIS) BOËLLE Sandra par procuration à BUCAILLE Véronique		1 voix
(C PARIS) BOHBOT Jack-Yves		1 voix
(C PARIS) BOUGERET Alix		1 voix
(C PARIS) BOULARD Geoffroy		1 voix
(GIP) BOURNAZEL Pierre-Yves		1 voix
(PEC) BROUSSEL Colombe		1 voix
(C PARIS) BUCAILLE Véronique		1 voix
(GIP) BÜRKLI Delphine		1 voix
(C PARIS) CANAL Grégory		1 voix
(PEC) CARON-THIBAUT Gauthier		1 voix
(C PARIS) CARRERE-GEE Marie-Claire		1 voix
(PEC) COBLENCE Emmanuel		1 voix
(C PARIS) CONNAULT François		1 voix

(PEC) CORDEBARD Alexandra	1 voix
(PEC) COUMET Jérôme	1 voix
(C PARIS) COURTOIS Daniel-Georges	1 voix
(PEC) DAGNAUD François par procuration à LEMARDELEY Marie-Christine	1 voix
(C PARIS) DATI Rachida	1 voix
(PEC) DAVIAUD Jean-Philippe par procuration à NORDMAN Nicolas	1 voix
(C PARIS) DE CLERMONT-TONNERRE Claire	1 voix
(MDE) DE COMPREIGNAC Séverine	1 voix
(C PARIS) D'HAUTESERRE Jeanne	1 voix
(C PARIS) DIDIER François-Marie	1 voix
(C PARIS) DOUCERÉ Marie-Caroline	1 voix
(C PARIS) DUMAS Catherine	1 voix
(C PARIS) EVREN Agnès par procuration à DOUCERÉ Marie-Caroline	1 voix
(PEC) FERAUD Rémi	1 voix
(GEP) FLORENTIN Alexandre	1 voix
(C PARIS) GARNIER Nelly	1 voix
(PEC) GARRIGOS Geneviève	1 voix
(MDE) GATEL Maud	1 voix
(C PARIS) GOUJON Philippe	1 voix
(GIP) GOVCIYAN Alexis	1 voix
(C PARIS) GRANIER Rudolph	1 voix
(PEC) GUILLOU Antoine par procuration à BROSEL Colombe	1 voix
(C PARIS) HATTE Paul	1 voix
(PEC) HERVIEU Céline	1 voix
(PEC) HIDALGO Anne par procuration à LEVIEUX Véronique	1 voix
(C PARIS) JACQUEMONT Hélène	1 voix
(PEC) JAMET-FOURNIER Boris	1 voix
(PEC) KIELEMOËS Dominique	1 voix
(PEC) KOMITES Pénélope	1 voix
(C PARIS) KUSTER Brigitte	1 voix
(C PARIS) LAUSSUCQ Jean	1 voix
(PEC) LAVILLE Nathalie	1 voix
(C PARIS) LECOQ Jean-Pierre	1 voix
(PEC) LEJOINDRE Eric	1 voix
(PEC) LEMARDELEY Marie-Christine	1 voix
(PEC) LEVIEUX Véronique	1 voix
(C PARIS) LORIAU Jérôme	1 voix
(C PARIS) LOUREIRO Gérard par procuration à TOUBIANA Marie	1 voix
(C PARIS) LUBIN-NOËL Carline	1 voix
(PEC) MADEC Roger par procuration à COUMET Jérôme	1 voix
(C PARIS) MALACHARD DES REYSSIERS Delphine	1 voix
(C PARIS) MARGAIN Franck par procuration à BALADI Vincent	1 voix
(PEC) MARTIAL Jacques	1 voix
(C PARIS) MESSAS Emmanuel	1 voix
(C PARIS) MONTANDON Valérie	1 voix
(PEC) NGATCHA Arnaud	1 voix
(PEC) NORDMAN Nicolas	1 voix
(C PARIS) OLIVIER Jean-Baptiste	1 voix
(C PARIS) PECHENARD Frédéric	1 voix
(C PARIS) PIRILLO Aurélie par procuration à BADAT-KARAM Samia	1 voix
(PEC) PLIEZ Eric par procuration à GARRIGOS Geneviève	1 voix
(PEC) POLSKI Olivia par procuration à RABADAN Pierre	1 voix
(PEC) RABADAN Pierre	1 voix

(C PARIS) REDLER JérémY	1 voix
(PEC) ROLLAND Carine par procuration à ZIADY Karim	1 voix
(PEC) ROMERO-MICHEL Jean-Luc	1 voix
(GIP) SEBBAH Hanna	1 voix
(PEC) SIMONDON Paul	1 voix
(PEC) SITBON Florian	1 voix
(C PARIS) SZPINER Francis	1 voix
(PEC) TAÏEB Karen	1 voix
(PEC) TORANIAN Anouch	1 voix
(C PARIS) TOUBIANA Marie	1 voix
(C PARIS) TYSSANDIER Anne-Claire	1 voix
(PEC) WEIL Ariel par procuration à COBLENCE Emmanuel	1 voix
(PEC) ZIADY Karim	1 voix
Abstention	4 Voix
(Génération.s) FILOCHE Léa	1 voix
(Génération.s) PETIT Carine	1 voix
(PEC) PULVAR Audrey	1 voix
(Génération.s) TONOLLI Mélody	1 voix
Non votants	16 Voix
(GCC) AQUA Jean-Noël	1 voix
(GEP) BOUX Anne-Claire	1 voix
(PEC) CHEVANDIER Thomas	1 voix
(C PARIS) DAUVERGNE Emmanuelle	1 voix
(C PARIS) DE RAGUENEL Inès	1 voix
(PEC) JEMNI Halima	1 voix
(GEP) KONÉ Fatoumata	1 voix
(PEC) KOUASSI Johanne	1 voix
(GEP) LERT Dan	1 voix
(GEP) LETISSIER Florentin	1 voix
(PEC) NAJDOVSKI Christophe	1 voix
(PEC) RAYMOND-ROSSI Marie-José	1 voix
(GEP) RÉMY-LELEU Raphaëlle	1 voix
(PEC) SAMAKE Hamidou	1 voix
(PEC) VAUGLIN François	1 voix
(PEC) VERSINI Dominique	1 voix